CHARLES-ROBERT
AGERON

De l'Algérie «française» à l'Algérie algérienne

EDIF 2000

De l'Algérie «française» à l'Algérie algérienne

Les deux recueils d'articles

De l'Algérie «française» à l'Algérie algérienne

et

Genèse de l'Algérie algérienne

font partie des cinq volumes publiés dans le cadre d'un

Hommage à
Charles-Robert Ageron

qui comprend également la réédition de
Les Algériens musulmans et la France (1871-1919)
en deux volumes
et
Le Gouvernement du général Berthezène à Alger en 1831
thèse complémentaire inédite.

LES ÉDITIONS BOUCHÈNE

ISBN : 2-912946-68-9
© EDITIONS BOUCHÈNE, Paris, 2005.

Charles-Robert Ageron

De l'Algérie «française» à l'Algérie algérienne

Ouvrage publié avec le concours du
Centre National du Livre
et
de l'Ambassade de France à Alger

Editions Bouchene

Sommaire

Présentation 9

Administration directe ou protectorat :
un conflit de méthodes sur l'organisation de la province
de Constantine (1837-1838) 11

Gambetta et la reprise de l'expansion coloniale 37

La politique kabyle sous le Second Empire 71

L'évolution politique de l'Algérie sous le Second Empire 97

Peut-on parler d'une politique des «royaumes arabes»
de Napoléon III? 135

Le «parti» colonial 149

Jules Ferry et la question algérienne en 1892
(d'après quelques inédits) 161

Jules Ferry et la colonisation 183

Jaurès et les socialistes français
devant la question algérienne (de 1895 à 1914) 199

Une politique algérienne libérale sous
la Troisième République (1912-1919) 223

Clemenceau et la question coloniale 257

La France a-t-elle eu une politique kabyle ? 277

Les communistes français devant la
question algérienne (de 1921 à 1924) 315

Un rapport inédit de Louis Massignon
à la Commission du Centenaire de l'Algérie 347

Fiscalité française et contribuables musulmans dans le Constantinois (1920-1935) 355

L'exposition coloniale de 1931. Mythe républicain ou mythe impérial ? 369

Sur l'année politique algérienne 1936 387

Les Juifs d'Algérie. De l'abrogation du décret Crémieux à son rétablissement (7 octobre 1940-20 octobre 1943) 417

De Gaulle et le Maghreb en 1945 431

Le gouvernement Pierre Mendès France et l'insurrection algérienne 441

Edmond Michelet et la guerre d'Algérie 455

L'opinion française devant la guerre d'Algérie 471

Les Français devant la guerre civile algérienne 495

La Guerre d'Algérie et les Français : Conclusion 513

L'OAS-Algérie-Sahara 525

De Gaulle et l'Algérie 537

L'opération de Suez et la guerre d'Algérie 549

Une dimension de la guerre d'Algérie : les «regroupements» de populations 561

«L'Algérie dernière chance de la puissance française». Étude d'un mythe politique (1954-1962) 587

BIBLIOGRAPHIE de Charles-Robert Ageron 613

Présentation

Charles-Robert Ageron ne s'est jamais soucié de s'inscrire dans les différents courants historiographiques de l'École historique française ni, à vrai dire, de s'en inspirer. C'est avec la ferme conviction que la vocation de l'historien est d'abord d'établir des faits à l'aide des archives disponibles qu'il a travaillé toute sa vie. On pourrait regretter que le meilleur connaisseur — et qui le restera probablement longtemps encore — des différents fonds d'archives publiques de l'Algérie coloniale n'ait pas rassemblé ses réflexions sur ce que ces archives permettent ou ne permettent pas de voir et de comprendre. On pourrait aussi rêver à ce qu'aurait gagné cette connaissance si elle avait été irriguée par la réflexion historiographique contemporaine!

Je préfère quant à moi, me réjouir que l'Algérie coloniale ait bénéficié de la rigueur, de la modestie et de l'opiniâtreté de Charles-Robert Ageron!

Il est difficile à un chercheur en sciences sociales travaillant sur les sociétés européennes de prendre la mesure du privilège dont il jouit du fait de la quantité et de la qualité des sources dont il dispose et, surtout, du simple fait d'avoir été précédé par des générations de chercheurs. En matière de connaissances, comme en tant d'autres, la richesse va aux riches et c'est précisément l'accumulation des connaissances et l'existence d'un champ historiographique qui rendent possibles tous les dépassements méthodologiques, interprétatifs et théoriques.

Charles-Robert Ageron est tout simplement l'inventeur de cette tradition de connaissance pour l'Algérie coloniale. Non seulement il a précédé tout le monde sur presque tous les sujets, mais il a aussi anticipé l'ouverture progressive des archives en utilisant systématiquement d'autres sources disponibles — la presse et toutes les autres sortes d'imprimés: des correspondances particulières aux études savantes en passant par les moindres opuscules. De fait, aucun autre système colonial de l'empire français n'a été étudié de façon exhaustive comme l'a été l'Algérie par Charles-Robert Ageron. Au bout du compte, s'il a largement laissé ouvert le champs des interprétations et des hypothèses, il est bien rare que le chercheur venu aux archives après lui découvre de nouvelles pistes. D'ailleurs, son œuvre est tellement omniprésente que certains oublient même de mentionner leur dette à son égard, tant elle est devenue une sorte de point aveugle, une condition de possibilité pour pouvoir passer à autre chose.

Il convient aussi de profiter de cet hommage pour honorer le professeur qui a formé tant d'étudiants à l'histoire coloniale. Lorsqu'on sait le poids des charges d'enseignement et d'encadrement doctoral qui pèsent sur les professeurs de l'université française, on reste rêveur devant l'ampleur de l'œuvre de Charles-Robert Ageron : une dizaine de livres et plus de cent vingt articles. C'est dire que la présente édition reprend la quasi-totalité des articles qu'il a consacrés à l'Algérie — y compris ceux qui avaient été réunis dans deux recueils depuis longtemps indisponibles. En effet, lorsque j'avais proposé à l'auteur de rééditer l'essentiel de son œuvre, nous avons rapidement convenu, dans un souci de cohérence, d'écarter les quelques articles portant sur les autres pays du Maghreb. De même que lors des séances de travail nécessaires à la réalisation de ce projet, la distribution en deux volumes que nous avons retenue nous est apparue propre à restituer les deux grandes perspectives qui avaient été les siennes : le destin du système colonial — de sa mise en place à son délitement en passant par les velléités de réformes — et la genèse de la nation algérienne à l'épreuve de la résistance à la conquête puis à la domination coloniale.

Espérons que ces cinq volumes susciteront de nouvelles vocations d'historiens, de sociologues ou d'anthropologues et contribueront aussi à nourrir le débat public — tant en Algérie qu'en France — sur ce qu'a été le système colonial.

ALAIN MAHÉ

Administration directe ou protectorat : un conflit de méthode sur l'organisation de la province de Constantine (1837-1838)

L'historien des méthodes coloniales rencontre à chaque instant dans les divers établissements coloniaux du XIXe siècle, le traditionnel débat entre les partisans de l'administration directe et ceux du protectorat. L'un des bons exemples de cette opposition de principes et de méthodes est, nous semble-t-il, ignoré parce qu'il se situe dans une province de l'Algérie et à une période où selon un minutieux érudit «les renseignements manquent d'une manière presque absolue»[1]. De ce fait, le désaccord qui s'éleva en 1837-1838 entre les responsables militaires locaux et le maréchal Valée est ramené aux proportions de l'anecdote. Il nous semble au contraire, à la lueur de documents nouveaux, que cette lutte de personnes et d'idées fut particulièrement féconde puisque le maréchal Valée y éprouva le système administratif qu'il donna à la province de Constantine puis proposa pour l'Algérie entière.

Les premiers temps de l'occupation française à Constantine furent ainsi le banc d'essai de principes qui devaient régir durablement l'Algérie de la conquête. C'est dire l'intérêt que nous avons trouvé à la correspondance jusqu'ici inédite[2] des premiers commandants supérieurs de Constantine : le colonel Bernelle, le général Négrier et le général Galbois. Replacées dans la correspondance générale des années 1837 à 1839, telle qu'elle a été éditée par le regretté G. Yver[3], ces lettres éclairent l'histoire de cette période obscure et pourtant décisive où la France pénétrait au cœur d'un pays inconnu : le Beylik de Constantine.

L'organisation provisoire de Constantine et l'avenir de la province

Après la mort au combat du gouverneur Damrémont et la chute de Constantine le 13 octobre 1837, le général Valée, gouverneur intérimaire, eut à régler l'organisation provisoire de la ville conquise et à poser la question de l'avenir de la province.

---

* Article initialement paru dans la *Revue française d'histoire d'outre-mer*, mai 1964.

1. Ernest Mercier, *Histoire de Constantine*, 1903, in 8°, 730 pages, cf. p. 451, les plaintes de l'auteur.

2. Cette correspondance était devenue la propriété du professeur Augustin Bernard, lequel ne publia à notre connaissance qu'une lettre de son dossier (en 1937). Elle provenait de la collection Féraud, constituée on le sait par la Société historique algérienne, avec les papiers dispersés lors du pillage par la foule algéroise du Palais du Gouvernement, le 28 octobre 1870. Nous devons communication de ces papiers à l'amabilité de M. Despois, professeur à la Sorbonne, que nous remercions bien vivement.

3. G. Yver, *Correspondance du général Damrémont. Correspondance du maréchal Valée*, tomes 1 à 4.

Valée ne demeura que deux semaines à Constantine. Il se préoccupa d'abord de la perception d'une contribution de guerre et de l'administration de la ville. Constantine déjà «pillée pendant deux ou trois jours» avait été en effet frappée d'une contribution de guerre de 300 bœufs et de 200 000 F tout devait être versé sous trois jours[1]. On rechercha donc un personnage capable de réaliser la perception de cette somme et susceptible de transmettre les ordres des autorités françaises. L'administrateur de la ville sous le bey Ahmed, le *caïd ed dar* Ben El Badjaoui étant mort des suites des blessures reçues pendant le siège, on s'adressa à une personnalité religieuse de la ville Mohammed Ben el Feggoun qui avait été également un chef actif et continuait de porter le titre de *cheikh el belad*[2]. Il avait été désigné par nos informateurs, notamment un certain Narboni Ben Dahman comme un «homme très considéré et possédant de grands biens»[3]. Il s'agissait en effet du chef de la grande famille El Feggoun, laquelle possédait à titre héréditaire depuis le XVI^e^ siècle les titres et fonctions de *cheikh el Islâm* et d'*émir-er-rekeb* (guide de la caravane des pêcheurs). Le vieux cheikh se récusa en alléguant son âge, mais fit agréer son fils préféré Hammouda (forme courante pour Mohammad). C'était un jeune homme de vingt-cinq à trente ans, beau et même séduisant, mais un peu efféminé : il n'avait, semble-t-il, aucune autorité personnelle[4]. Valée le nomma caïd de la ville et lui donna carte blanche pour la perception de la contribution de guerre[5]. À côté de lui quelques

1. Cette dernière précision au témoignage des notables interrogés par notre consul à Bône, Rambert (rapport inédit). La contribution de guerre fut longtemps passée sous silence par les historiens qui célébrèrent la modération des Français. Pellissier de Reynaud parlait cependant de «paiements de fournitures faites à l'armée par les habitants de Constantine» (*Annales*, t. II, p. 250). Ce sont les termes de la lettre de Valée à Molé (20 octobre 1837). Mais dans ses lettres du 25 octobre et du 9 novembre, Valée écrit : «la contribution de 200 000 F. frappée sur la ville pour assurer l'approvisionnement et la solde de la garnison...» Au ministre de la Guerre, il parle de la réquisition des troupeaux de bœufs, (Féraud, dans ses «Notices historiques sur la Province de Constantine», a été le premier à signaler le fait (*Revue Africaine*, mars 1878, p. 89) que Mercier prétendit avoir découvert...

2. Sans porter, semble-t-il, le titre de cheikh el Islâm, il était considéré comme le chef des oulémas. Sa maison avait droit d'asile, ses biens étaient affranchis d'impôts. Les beys lui avaient donné de grandes propriétés pour subvenir à ses aumônes. Il était aussi administrateur des biens habousés de La Mecque et de Médine (T.E.F., 1840, p. 358). Ahmed bey a confirmé dans ses *Mémoires* que «le cheikh el belad» avait été lors du premier siège de Constantine, le partisan de la capitulation.

3. Arch. Nat., F 80, 1671 : «Le Si el Chek actuel, homme à barbe blanche âgé d'environ 85 ans, descend des Bel Lefkoul (Ben al Faqqûn) dernière famille qui régnait à Constantine lors de l'apparition des Turcs». En réalité, la famille s'était élevée grâce aux Turcs et au pacha d'Alger Djâfar. Cf. E. Mercier, *Constantine au XVI^e^ siècle* (*Société archéologique de Constantine*, t. XIX, 1878).

4. Selon le général Cadart, *Souvenirs de Constantine. Journal d'un lieutenant du génie en 1837-38,* «Hammouda était jeune encore, d'une jolie figure, d'une belle tenue, vraiment séduisant mais peu estimé de ses coreligionnaires en raison de sa mollesse et de ses allures efféminées» (p. 143). «Ses vêtements, les harnachements de son cheval étaient d'une élégance extrême : c'est un de ses principaux moyens de séduction. On pouvait dire de lui comme d'une femme qu'il portait bien la toilette. C'est vraiment une superbe créature, mais ce n'est pas un homme, il n'y a rien de mâle dans ses traits» (p. 146).

5. Valée à Molé (25 octobre 1837).

notables formèrent une sorte de *diwan* (conseil) : Mustafa, beau-frère d'Ahmed bey avait le titre de *khalifa* (lieutenant), un vieillard Bouzaian celui d'*agha,* un obscur Alloua Ben el Chaouch fut fait *caïd ed dar.*

Cependant, un puissant personnage, chef du *çoff* Bou Okkaz, l'ex-*cheikh el Arab* Farhat Ben Saïd, destitué par le bey Ahmed en 1830 et devenu depuis lors son ennemi acharné, était venu à Constantine offrir ses services au général français. Il s'engageait à combattre le bey insoumis dont les français avaient mis le tête à prix. Valée lui rendit son titre de *cheikh el Arab*, et le nomma *khalifa* du sud. Un certain Ben Sekri, venu avec le corps expéditionnaire, reçut le caïdat des Abd-en-Nour. Bou Rounnân Ben Magoura, détenu à Constantine, fut fait cheikh du Ferdjioua tandis qu'un caïd, cheikh des Maatla, le Kouloughli Ali Ben bâ-Ahmed, reçut le commandement des Zmoul établis au sud de la ville. Tous furent investis le 28 octobre 1847. Hammouda reçut ce jour là le commandement de tous les cheikhs de la contrée, qui avaient fait ou feraient leur soumission. Il devrait percevoir sur le tribut l'impôt *achour* et *hokor*, rechercher tous les biens du beylik qui seraient remis à l'administration française. Il devrait collaborer avec Farhat Ben Saïd et se mettre d'accord avec le colonel Bernelle[1]. Cette promotion soudaine ne s'expliquait pas aux yeux des témoins : pour le général Cadart, le jeune Hammouda aurait littéralement «ensorcelé» le général Valée. Elle n'était cependant à cette date qu'un expédient provisoire.

Le général Valée n'entendait pas conserver indéfiniment une garnison dans Constantine. Dans sa conception de l'occupation restreinte «ce serait, disait-il, étendre démesurément notre système d'occupation de la province de Bône». Sur la suggestion du président du Conseil, Molé, des négociations furent reprises avec des émissaires envoyés spontanément par Ahmed bey (selon le général Valée) ou demandés par le général Valée (selon les *Mémoires* d'Ahmed bey).

Mais le bey vaincu refusa les conditions qu'on lui imposait : 1° Acceptation de la souveraineté française sur la partie de la province qu'il conserverait au sud d'une ligne La Calle-Guelma-Medjez Ahmar-el Arrouch (?)-Stora. La France se réservait en outre tous les ports. 2° versement annuel d'une somme de 600 000 francs[2].

Dans ces conditions, Valée indiquait au Ministre que le Roi avait donc à choisir entre une administration directe ou un protectorat donné à un prince étranger : «il serait sans nul doute préférable de donner l'investiture du Beylik à l'un des membres de la maison beylicale de Tunis». Valée revenait ainsi au vieux projet dû à Lesseps et d'Aubignosc, lequel avait failli aboutir

1. La traduction du texte arabe des lettres de Valée à Hammouda figure en appendice dans *Les Idées et les actes du général Valée* (*Mémoires de la société archéologique de Constantine*, vol. XXXIV, 1900, 95 p.)

2. Selon une note trouvée dans les documents Féraud, le bey de Constantine et ses subordonnés versaient annuellement au dey d'Alger l'équivalent de 281 658 F. Mais les évaluations françaises antérieures (Volland-Rozet) étaient plus considérables : 546 000 F en espèces et 148 000 F en nature.

lors des conventions Clauzel de 1830-1831. Des négociations furent menées en ce sens avec Tunis, mais elles échouèrent. C'est pourquoi au printemps de 1838, Valée entra à nouveau en pourparlers avec Ahmed bey, cette fois par l'intermédiaire de son khalifa, le Kabyle Ben Aïssa. Celui-ci avait obtenu du général de Castellane un sauf-conduit et était venu à Alger même offrir ses bons offices et ses services personnels au gouverneur. Déjà dans l'esprit du maréchal Valée se faisait jour l'idée d'une organisation nouvelle et il songeait plutôt à donner un grand commandement en Petite-Kabylie à Ben Aïssa qu'à rendre ses domaines à Ahmed bey[1]. Néanmoins, lorsque le 6 avril, Ahmed bey eut donné pleins pouvoirs à Ben Aïssa pour négocier, Valée proposa au gouvernement d'investir le bey ou Ben Aïssa dans une partie de la province mais entendait réserver à la France le triangle Bône-Constantine-Stora et demeurer à Constantine. Le président du Conseil, lui, se déclarait toujours favorable au bey déchu mais il indiquait le 19 avril 1838 que mieux valait lui proposer la région de Hamza et les *outhans* (cantons) de l'est de la province d'Alger de manière à opposer ainsi l'influence turque à l'influence arabe d'Abd el-Kader. L'ex-bey de Constantine ne répondit pas à cette offre machiavélique : le plan tel qu'il devait lui être communiqué par Ben Aïssa ne lui parvint sans doute jamais[2]. Il était d'ailleurs inapplicable, les tribus en question s'étant déjà prononcées pour Abd el-Kader. Ahmed bey utilisa, semble-t-il, ces pourparlers pour sa propagande contre les Français. Selon le général Négrier, en effet, les cheikhs des tribus du Sahel s'étonnaient en avril 1838 : «Que venez-vous faire ici puisque vous allez abandonner Constantine ?» Le bruit courait que Ben Aïssa avait au nom du bey Ahmed racheté Constantine aux Français pour une charge d'or[3]. Il n'en était rien. Tout au contraire, Valée estimait désormais impossible d'évacuer Constantine. Les pourparlers continuèrent cependant avec Ahmed bey, au moins jusqu'en septembre-octobre 1838, de plus en plus languissants. Finalement, Valée expliqua au bey déchu qu'il ne pouvait plus exercer de commandement dans sa propre province : il l'engageait à venir vivre à Alger (cela pour l'opposer au besoin à Abd el-Kader) ou à se rendre en France. Ahmed bey y vit un manque d'égard pour sa personne et son rang. À ce qu'il prétend dans ses *Mémoires*, il aurait demandé à émigrer en terre d'Islam puis se serait repris et aurait décidé de continuer la lutte. En fait, en 1839 encore, il espérait rouvrir des pourparlers avec le gouverneur français. Mais il était trop tard : Ahmed bey avait laissé passer l'occasion de reprendre une partie de son pouvoir.

1. Lettre de Valée à Molé (2 mars 1838).

2. Lettre de Valée au ministre de la Guerre (8 juin 1838) «Le courrier qui portait au bey déchu la communication que je lui ai fait faire par Ben Aïssa n'est pas arrivé auprès de lui...»

3. Lettre de Négrier à Valée, 13 avril 1838 (inédite). Selon lui, c'étaient le fils et le frère de Ben Aïssa qui répandaient ces bruits. Le général Négrier expliquait par ces rumeurs d'abandon l'arrêt du mouvement de soumission des tribus et l'hostilité des montagnards kabyles, lors de sa reconnaissance sur Stora. Mais le général peut-il être entièrement cru ? On verra qu'il était très opposé à toute négociation avec Ahmed bey.

L'occupation de Constantine considérée comme provisoire en octobre 1837 prenait, du fait de l'échec de ces diverses négociations, un caractère durable. Dès le 17 janvier 1838 les possessions de l'Est étaient officiellement appelées «province de Constantine». Elles furent dès lors divisées en deux subdivisions militaires : celle de Bône, et celle de Constantine. Pour Valée, il fallait désormais trouver des chefs locaux capables de servir l'autorité française : à en croire le général Négrier ce devait être une tâche presque insoluble dans un pays où tous les hommes de valeur avaient disparu du fait de l'horrible boucherie du gouvernement d'Ahmed bey : en sept ans, il aurait fait tomber plus de 20 000 têtes[1]. Quoiqu'il en fut exactement, la France avait déjà investi quelques chefs et l'expédient du caïd de Constantine acquerrait une importance inattendue. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de revenir plus en détails sur ce personnage et les débuts de notre administration à Constantine. Au prix d'un conflit avec ses subordonnés, le maréchal Valée allait tenter d'y imposer une expérience de gouvernement indirect.

L'expérience du protectorat à Constantine et le conflit entre Valée et ses subordonnés

Lorsque Valée eut quitté, le 29 octobre 1838, Constantine où il laissait une garnison de 2 500 hommes «sous le commandement du colonel Joseph Bernelle»[2], le caïd Hammouda ne fut plus que le subordonné de ce colonel. Ce dernier ne tarda pas à se plaindre de ce que le caïd ne faisait pas verser assez rapidement la contribution de guerre[3]. L'annonce de ce retard amena d'ailleurs le ministre de la Guerre à déclarer le 19 novembre, que cette contribution de guerre n'était pas un acte fort politique : il fallait même en envisager la restitution. Dix jours plus tard, le Ministre suggérait de déduire la part déjà versée sur le montant de l'impôt annuel : il ne fut pas écouté. Pour l'heure, on s'occupait plutôt de récupérer les trésors qu'on supposait avoir été cachés par les grands personnages du gouvernement d'Ahmed bey. Les fouilles effectuées dans le magnifique palais beylical avaient été vaines[4] mais Narboni Ben Dahmân se faisait fort moyennant récompense d'indiquer d'autres cachettes. Dans la nuit du 31 octobre commencèrent les travaux de

1. Négrier à Valée, 7 février 1838 (inédite).

2. Texte de la minute d'une lettre de Valée à Hammouda (en français), le texte arabe traduit par Mercier portait «sous le commandement du colonel Yûsûf». Mercier crut donc qu'il s'agissait du fameux mameluk et s'ingéniait à voir dans ce choix une manifestation du «système de Valée». Le texte français est assez différent de la version arabe écrite par le P. Zacar, néanmoins il est clair que le colonel était «le premier chef dans le pays» et que Hammouda ne «pouvait rien changer ni modifier que d'après ses ordres».

3. Le 4 novembre, 20 000 F seulement avaient été perçus par la caisse du payeur militaire.

4. «On fit des recherches dans plusieurs parties du palais. On fit même pratiquer des fouilles en présence (de l'eunuque, chef du sérail) afin d'étudier sa physionomie... mais ces fouilles ne fournirent aucun indice et la figure de l'eunuque resta impassible. Il est probable que nous nous exagérions l'importance de ce trésor et qu'Ahmed l'avait emporté dans sa fuite». Dr Baudens, *Relation de l'expédition de Constantine* (1838).

démolition de la maison de Ben Aïssa : on devait découvrir dans un caveau quelques coffres contenant 4 093 F en numéraire et des bijoux d'une valeur de 21 830 F (estimation sans doute inférieure à la réalité puisqu'elle fut faite par Narboni qui demanda à les acquérir à ce prix). La commission des Finances pleine de méfiance pour les calculs «du Juif Narboni», lui refusa la vente au taux de 30 000 F mais lui accorda 10 % sur les découvertes à faire[1]. La chasse aux trésors continua donc, marquée notamment le 28 novembre par la découverte de 17 000 F en or, le 16 janvier 1838 par une nouvelle trouvaille de 8 900 F en or[2]. Finalement, le commandement fit arrêter cette dévastation des plus belles maisons de la ville, et condamna, un peu tardivement, «ce vandalisme» comme une erreur politique[3].

«À moins de nouvelles fautes, la paix est assurée dans la province de Constantine» annonçait dans le même temps le maréchal Valée. Devenu gouverneur à titre définitif, il entendait ne tolérer aucune mesure susceptible d'y amener la guerre. Le plus naturel lui parut donc de conserver le système traditionnel du beylik turc de Constantine, fondé sur l'alliance du bey avec ses grands vassaux et la domination des nobles d'origine militaire, les *djouads* ; la province était alors partagée entre onze grands commandements héréditaires, une vingtaine de caïdats de tribus et quatre caïdats de veille. Pour mordre sur cette organisation et obtenir des ralliements, Valée tentait d'utiliser l'influence d'Hammouda el Feggoun et celle de Farhat Ben Saïd. Il les flattait de son mieux, leur recommandait d'investir des caïds et des cheikhs. Déjà en novembre, il avait fait envoyer au caïd de Constantine un caftan d'honneur : le colonel Bernelle le lui remit solennellement «en présence d'une partie des officiers de la garnison, des oulémas et des principaux fonctionnaires»[4]. Le canon de la Qaçba tonna sept fois, puis le caïd remit à son tour les caftans d'investiture à deux cheikhs qu'il avait nommés. Toutefois ces nominations, et celles qui suivirent, furent faites sinon au plus offrant, du moins contre le versement de sommes assez importantes. Le *Haq el bernous* traditionnel avait donc été maintenu par le caïd Hammouda mais à son profit. Cela déplut au colonel Bernelle. Aux observations de celui-ci, Hammouda riposta que le choix des cheikhs et des caïds était sa prérogative essentielle et en appela à Valée. Le maréchal lui fit répondre en langue arabe : «Moi je vous aime et vous considère en raison de votre sincérité, et de celle de votre père, le cheikh el belad, et je n'admettrai jamais qu'une tromperie puisse être commise par vous».

1. Procès-verbal de la commission des Finances présidée par le colonel Mompez (doc. inédit).

2. Mercier, *Histoire de Constantine* (p. 454), d'après des notes du colonel Bernelle et lettre de Négrier à Valée du 17 janvier 1838.

3. Les instructions du 21 septembre 1837 disaient à propos des règles à suivre pour l'occupation de Constantine : «Vous punirez, avec une rigueur bien nécessaire après ce qui s'est passé en Afrique depuis sept ans, les auteurs de toute dégradation et les chefs qui auraient la faiblesse de les tolérer». (*Correspondance de Damrémont*, p. 693).

4. Lettre de Bernelle à Valée (10 novembre 1837), inédite.

Or le colonel Bernelle n'entendait considérer le caïd que comme une autorité nominale : il voulait se réserver en particulier le choix de tous ses subordonnés indigènes. Dès lors, ce fut bientôt entre le caïd et lui une brouille complète[1]. Le colonel ne réussit pas mieux avec Farhat Ben Saïd : celui-ci se refusait à marcher seul contre Ahmed bey et s'entendit signifier le 16 novembre d'aller immédiatement au combat ou «s'il était trop lâche, d'avoir à s'enfermer chez lui pour y vivre à la façon des femmes». Farhat Ben Saïd lui aussi s'en plaignit au gouverneur. Ces difficultés ne furent sans doute pas étrangères au départ du colonel Bernelle. Nommé général, il fut remplacé à Constantine, le 9 décembre 1837 par le général Négrier.

Celui-ci, prévenu de l'échec de son prédécesseur, s'efforça au début d'avoir de bons rapports avec le caïd Hammouda. Il le trouvait bien un peu «intéressé», s'étonnait qu'il n'eut encore versé au 27 décembre que 95 127 F mais il le défendait contre les calomniateurs et les intrigants, chassant de la ville un Ben Zekri «ennemi acharné du caïd», ou un Natale Manucci, qui dénonçaient au général Trézel les «voleries» du caïd. Le général Négrier révélait cependant que le caïd ne se contentait pas d'exiger de fortes «contributions d'investiture» mais destituait aussi des caïds déjà nommés au profit de nouveaux compétiteurs. Ce n'était pas toujours sans raison[2] mais le soupçon était né. Valée annotait cette correspondance, écrivait : «Il serait préférable que l'on renonçât à cette contribution d'investiture, que l'on fixât des émoluments assez forts pour les caïds et les cheikhs, en reconnaissance de ce qui a été fait. Ces émoluments seraient pris comme partie des tributs» (dîme et *hokor*). Tandis qu'on préparait une décision en ce sens, le général Négrier annonçait qu'il avait obtenu du caïd le versement au Trésor des 12 000 boudjous payés pour son investiture par le cheikh des Amer Gharaba, Ben Illès; il s'en félicitait, se déclarait «chaque jour plus satisfait» du caïd : «Vous avez fait le meilleur choix, et cet homme si on lui donne une bonne direction est appelé à rendre de grands services au gouvernement»[3]. Pour l'heure, les services consistaient essentiellement à assurer un service de correspondance par terre avec Alger – grâce précisément à Ben Illès – mais Valée y attachait une extrême importance car il s'agissait de traverser les territoires contestés entre Abd el-Kader et la France. Aussi se déclarait-il très satisfait et du caïd et du général Négrier.

1. Sur ce désaccord, cf. les lettres de Négrier à Valée (27 décembre 1837 et 2 janvier 1838), inédites. «Le général Bernelle voulait le conserver comme un chef d'emploi sans lui en permettre l'exercice ou du moins le restreindre autant que possible en attirant à lui toute l'administration du pays et se réserver entre autres fonctions la nomination exclusive et le choix des cheikhs et caïds, prérogative essentielle pour le caïd...»

2. Ainsi le caïd du Ferdjioua Bou Rounnân ben Maggoura, personnage de médiocre envergure, fut remplacé par le cheikh héréditaire Bou Akkâz ben Achour. Mais Négrier ne vit qu'une chose, le premier n'avait pu verser que 1 000 ou 1 200 réaux et Bou Akkâz en promettait 12 000, soit 11 160 F. à Hammouda. Il est à signaler qu'au temps des Turcs, le cheikh du Ferdjioua devait verser entre 11 000 F et 15 000 F au bey (Arch. Nat., F 80, 1671).

3. Lettre de Négrier à Valée (17 janvier 1838). Valée était donc fondé à écrire le 31 janvier au caïd que le général Négrier l'estimait. E. Mercier affirmait que la «chose était impossible» : «Négrier avait probablement dit le contraire».

Or le général de Castellane qui commandait à Bône lui écrivait le 16 janvier 1838: «De tous côtés, il m'arrive des plaintes sur les exactions du caïd». Il ajoutait que les gens de Constantine qu'il avait vus lui avaient déclaré préférer être commandés directement par des Français plutôt que d'être soumis à des coreligionnaires, qui les pillent toujours. Le comte de Castellane tenait donc à faire connaître son opposition aux principes que le gouverneur défendait. Valée répondit par retour du courrier en donnant l'ordre au général d'administrer la subdivision de Bône à l'unisson de celle de Constantine: il aurait à «instituer des caïds chargés d'exercer le pouvoir sur les cheikhs et de percevoir les impôts». Il lui indiquait que les caïds devraient pouvoir conserver pour indemnités le quart de la dîme (l'*achour*) et la moitié du *hokor*[1].

Ainsi Valée n'entendait-il pas se laisser forcer la main. Pour lui, les accusations contre le caïd provenaient d'un groupe d'intrigants installés à Bône, qui avait eu trop longtemps de l'influence. «Cette misérable coterie composée de Français et d'Arabes avait regardé Constantine comme une proie qui devait leur être livrée. J'ai dû les éloigner», écrivait-il au Ministre le 27 janvier, «depuis ils ont constamment attaqué le caïd Mohammed». En fait, l'opposition débordait largement la petite coterie des expulsés de Constantine, puisque plusieurs officiers supérieurs, Trézel, Duvivier, Bernelle, Castellane s'y étaient ouvertement associés[2]. Dès lors, la question se pose: les plaintes contre le caïd étaient-elles justifiées? Et si oui, quelle était l'importance de ses exactions?

L'ancien directeur du Bastion de France à La Calle, Raimbert, envoya au Gouverneur le récit des notables de Constantine «qui avaient fui la ville pour échapper aux spoliations» d'Hammouda[3]. Les propriétaires avaient dû verser 10 F par maison, 5 F par chambre ou boutique et les locataires la valeur d'un semestre d'un loyer. De plus, tous avaient été assujettis au paiement d'une taxe extraordinaire proportionnelle à la richesse: l'épouse du *caïd ed-dar* avait dû payer 25 000 F, une épouse d'Ahmed bey 8 500 F, dix autres femmes 9 000 F, les indigents 10 F. Les plaignants estimaient que le caïd avait perçu quelque 800 000 F[4]. De son côté, Narboni écrivait à Pellissier de Reynaud, directeur des Affaires arabes, que les habitants de Constantine avaient fait leurs comptes avec Hammouda en présence des cadis et des amins de la ville, et qu'il aurait été reconnu, d'après les reçus portant son cachet, qu'ils avaient

1. Valée à Castellane (27 janvier 1838). Fait curieux, le général Négrier ne reçut aucune consigne semblable. Le 10 mai encore Négrier proposait de tarifier les droits d'investiture proportionnellement à la richesse présumée des commandements.

2. Le général Trezel rentra en France, Duvivier fut mis en disponibilité, Bernelle muté à Alger, Castellane allait bientôt demander à quitter le pays. Il ne commanda à Bône que de janvier à mars 1838. Il a noté dans son *Journal* que ce fut la faute capitale de sa carrière (13 juin 1847): «J'aurais été probablement gouverneur de l'Algérie, au lieu du général Bugeaud» (!)

3. Ce rapport Raimbert, inédit, date vraisemblablement de fin janvier 1838.

4. À cette date, Hammouda avait versé 105 000 F sur la contribution de guerre; au 16 mars 147 000 F. Selon les souvenirs du général Cadart (p. 144) «Hammouda se serait approprié 110 000 F. Selon Valée au Ministre (16 mars 1838) «environ 50 000 F»!... Selon la Commission d'enquête «près de 100 000 F».

payé 209 500 boudjous évalués alors à 0,93 F. Narboni y ajoutait la valeur estimée des bijoux, des effets, du bétail, des céréales appartenant au beylik soit un total de 495 500 boudjous. Mais toujours selon Narboni, Hammouda aurait encaissé «plus de 600 000 boudjous». Toutefois, il n'arrivait plus qu'à 555 760 boudjous, lorsqu'il donnait le détail de ces ventes dans un fastidieux mémoire où voisinent curieusement le produit des amendes sur les Juifs, la vente de 60 négresses sur 367 affranchies du harem (12 000 F) et celle de leurs effets (52 000 F!), le produit de razzias et de spéculations sur les grains. Narboni évaluait à 207 686 F les dépenses faites par Hammouda dont 115 500 F versés pour la contribution de guerre. Il est difficile d'apprécier le bien-fondé de ces accusations dont certaines sont évidemment malveillantes[1] (plusieurs renseignements sont annotés en marge «c'est faux»!) Néanmoins, il est vraisemblable que tout n'était pas erroné dans ces dénonciations à dessein exagérées[2]. Le Gouverneur ne tarda pas lui-même à en convenir.

Finalement, il paraît ressortir d'une enquête faite à Constantine en juillet-août que le caïd aurait gardé pour lui 93 500 boudjous perçus au titre de la contribution de guerre: ses dépenses légitimes pouvaient être évaluées d'après les services du Ministère à 73 311 boudjous. Il fut donc invité à reverser au Trésor 20 189 boudjous soit 18 775 F réduits à 17 987 F en novembre. L'ampleur des protestations n'avait pas été à la mesure des exactions du caïd et l'on comprend que Valée y ait vu essentiellement une manœuvre contre sa politique. Valée n'avait guère d'illusion sur Hammouda: il avait écrit au ministre le 4 janvier 1838 que «le caïd n'avait pas les qualités nécessaires pour gouverner les tribus nomades». Mais il continuait à le tenir pour indispensable à cause de son influence dans la Medjana. Le 31 janvier il lui adressait une lettre personnelle où il le saluait comme «le chef suprême des Arabes de la province de Constantine», et où il affectait de lui demander conseil sur diverses nominations. Pour faire tomber définitivement les bruits qui annonçaient la prochaine destitution du caïd, Valée décidait de lui conférer le titre qu'il croyait plus prestigieux de «*hakem*[3] de la ville et de l'*outhân* de Constantine»[4].

---

1. Les prix unitaires indiqués sont peu sûrs, si le blé dur et l'orge sont évalués normalement à 20 F et 7 F le sac, le prix des chevaux était fixé trop haut (500 F!) comme celui des mulets 200 F. Selon M. Nouschi, *Enquête sur le niveau de vie des populations rurales du Constantinois*, à la fin de mai 1838, le sac de blé se vendait 25 F, l'orge 11 F, un bœuf valait 65 F un cheval 100, un mulet 150 F, on a peut-être remarqué le prix des négresses (200 F). Or le caïd Biskri fournissait chaque année au dey d'Alger 44 négresses ou nègres à 70 boudjous l'un (126 F).

2. Pellissier de Reynaud est très affirmatif: «Il ne pouvait y avoir de doutes sur les péculats et les exactions d'Hammouda» (*Annales*, t. II, p. 291).

3. Ce titre de hakem (gouverneur d'une ville) lui était spontanément donné par les Musulmans (lettre inédite de l'agha Ben Amlaoui à Négrier).

4. Mercier pensait que cette nomination avait été «faite en avril, en réponse à un rapport écrasant de Négrier». En réalité, Valée écrivait au Ministre le 2 février: «Pour récompenser le dévouement de Sid Mohammed, j'ai cru devoir lui accorder un nouveau titre: je l'ai revêtu de celui de hakem ou gouverneur de Constantine. Maintenant que plusieurs caïds puissants et entre autres Ben Hennechy (Ben Henni Ben Illès?) sont placés sous son autorité, il est important qu'un titre plus élevé rende son pouvoir incontestable».

Cependant, le général Négrier avait changé complètement d'opinion sur Hammouda. Le 7 février 1838, il disait au maréchal Valée qu'il était tout à fait désabusé sur le compte du nouvel *hakem*, ayant eu la preuve matérielle que ses exactions effrayaient et mécontentaient les tribus, arrêtaient même le mouvement des soumissions. Il lui avait donné une leçon en faisant arrêter ses deux compagnons de rapines, son *khaznadji* (trésorier) et son percepteur (le *caïd el azel*). Il lui conservait ses fonctions, mais en renforçant le rôle de son Conseil. Quelques jours après, le général Négrier déclarait apprendre que la contribution de guerre avait été payée depuis longtemps et qu'il fallait renoncer à exiger des gens de Constantine de nouveaux versements . Négrier demandait au gouverneur quelle conduite il devait tenir envers le *hakem* : «lui faire rendre gorge ou passer l'éponge. Ce sera peut-être le plus prudent, puisqu'il faut le maintenir en place faute de mieux pour le moment.[1]» Hammouda lui aussi se défendit de son mieux, et écrivit directement au maréchal Valée, à deux reprises semble-t-il[2]. Nommé caïd, puis *hakem* sans aucun appointement, obligé à un grand train de maison, il lui avait fallu solder ses dépenses avec l'argent du beylik. Il affirmait n'avoir pas touché à la contribution de guerre, mais devant la gêne des citadins victimes du pillage, il avait dû leur accorder des délais. Ceux-ci affectaient maintenant de vouloir cesser leurs versements sous prétexte que les impôts et les revenus des biens du beylik dépassaient les 200 000 F. mais c'étaient là deux choses différentes, et le général Négrier avait eu la faiblesse de croire quelques notables.

La défense n'était pas maladroite. Sans doute avait-il créé – probablement par incompétence, mais peut-être avec le dessein de pêcher en eau trouble – une savante confusion entre les redevances des tribus soumises, le produit des azels du beylik, les impôts des citadins et le versement de la contribution de guerre ? Mais n'était-ce pas la tradition des beys et pouvait-on lui reprocher ces jeux de prince, alors même qu'il était dans notre politique de maintenir ces usages ? Le 27 décembre 1837, le ministre de la Guerre dans ses *Instructions sur l'administration de la province de Constantine* avait recommandé de ne pas faire percevoir d'impôt par l'administration française, mais seulement par des chefs indigènes : «Une partie du tribut serait laissée au chef même qui est chargé et responsable du recouvrement... Notre intérêt nous conseille au contraire de maintenir cette coutume invétérée : *c'est peut-être le seul lien qui puisse rattacher à notre cause les notabilités indigènes*[3].

1. Cette lettre est incomplète et non datée (fin février ?).

2. Nous ne possédons qu'une lettre en arabe du 14 mars 1838. Mais selon l'usage, le *hakem* y rappelle ce qu'il avait déjà écrit dans une lettre précédente, transmise par un de ses serviteurs (son porte-fusil). De plus, Négrier signale dans une lettre du 6 mars que le hakem voulait quitter Constantine pour aller se justifier à Alger, il l'en avait empêché. Enfin Valée écrivit au Ministre le 16 mars que «la défense habilement présentée de Sidi Mohammed n'était pas dénuée de fondement» (allusion à la première lettre du caïd).

3. Plus cynique encore, Cavaignac écrivait au général Létang, le 15 avril 1836 : «Il n'y a qu'un moyen de se faire des créatures dans ce pays : c'est de favoriser les prétentions injustes et d'appuyer des actes coupables».

Valée était donc tenu de fermer les yeux sur les inévitables concussions inhérentes au système. Il se réservait d'ailleurs de fixer ultérieurement un traitement convenable au caïd de Constantine. Hammouda cependant, à en croire le général Négrier[1] passait les bornes, faisait argent de tout au point d'être condamné pour des larcins mineurs par le cadi. Dès lors Négrier n'estimait pas possible d'être considéré plus longtemps comme le complice de ce «vil arabe».

Pourtant le général soulevait d'autres griefs, politiques ceux-là, les mêmes qu'avait seuls formulés son prédécesseur. Le *hakem* voulait faire de lui un instrument entre ses mains ; il poussait l'insolence jusqu'à s'emparer de la correspondance du général avec les cheikhs, à la dénaturer ou à la détruire ; «lorsque des envoyés de ceux-ci se présentaient chez moi avant de se rendre chez lui, il les faisait bâtonner et les chassait de la ville». Bref, il y avait conflit d'autorité : «il s'intitule gouverneur de la ville et de la province de Constantine ; ce titre l'assimile à moi dans la hiérarchie des Arabes. En toute occasion, il me répond que... je n'avais point d'ordre à lui donner, qu'il ne dépendait que de vous et que ce ne serait qu'à vous qu'il rendrait compte de ses activités». Le général français demandait donc qu'on mît fin à cette situation insupportable, il fallait remplacer le *hakem* par un simple caïd et il proposait un membre de la famille, Chérif Ben Jelloul. Il fallait en outre modifier la composition du conseil de ville : Bouzeian, «démissionnaire», serait remplacé par un ex-agha d'Ahmed bey, Ben Amlaoui[2] «ennemi mortel du *hakem*», homme fin, adroit, «qui passe pour avoir une grande antipathie pour la poudre à canon». Un peu plus tard, le *caïd ed-dar* fut destitué : sa friponnerie et son incapacité venaient d'être reconnues : cet Alloua Ben Chaouch, sellier de son état, ne savait ni lire, ni écrire, et n'était qu'une créature d'Hammouda. Enfin, le 6 avril le général Négrier quittant Constantine pour une reconnaissance sur Stora avait sommé le *hakem* de le suivre ; devant son refus, il le mit aux arrêts. Le *hakem* en appela au maréchal Valée : «le général m'a humilié aux yeux des gens de Constantine. Il m'a fait perdre tous les honneurs dont vous m'aviez comblé. Puisque je ne suis plus rien, je désire me rendre auprès de votre Seigneurie car je désire vous parler... Je suis persuadé que vous ne voulez pas me laisser dans une position aussi fâcheuse».

Le maréchal Valée répondit au général Négrier que la destitution du *hakem* entraînerait de trop graves inconvénients et arrêterait la marche de nos affaires : il l'invitait donc à reprendre des relations de service avec lui. Il s'étonnait en outre que le conseil du *hakem* ait été modifié sans qu'on

1. Une lettre de Négrier à Valée (30 mars) détaille des vols de bracelets, des emprunts non remboursés.

2. L'ancien agha avait occupé ses fonctions depuis 1820 — sous quatre beys. Son père et son grand père avaient été eux mêmes aghas des beys. Pour demander l'*amân*, Ben Amlaoui avait envoyé à Négrier une selle richement brodée. L'*amân* fut accordé et la selle, renvoyée par Négrier, fut retenue au passage par Hammouda. Ben Amlaoui l'écrivit au général Négrier : le *hakem* lui demandait 20 000 boudjous de droit d'investiture.

l'eût préalablement averti, rappelant que c'était au *hakem* à faire ces propositions et à lui-même à les confirmer. Désavoué, le général demanda sèchement le 18 avril à quitter son commandement.

Visiblement gêné par cette démission, le gouverneur encouragea Négrier à rester à son poste, l'assurant qu'il gardait toute sa confiance. Puis, le 20 mai, il prit la peine d'expliquer à son lieutenant qu'il n'élevait pas de doutes sur les fautes d'Hammouda mais qu'il était arrêté par la crainte de ne pouvoir le remplacer. Surtout, il lui révélait qu'en dehors du triangle Stora-Constantine-La Calle, où l'on tenterait une administration directe des tribus, il n'était pas «*dans les vues de la France de gouverner directement et au moyen d'administrateurs français l'Algérie entière*»[1]. Dans le moment actuel, son but était de se servir de chefs indigènes: «des beys, un pacha s'il le fallait, doivent être chargés viagèrement du gouvernement des tribus». Et de lui apprendre qu'il songeait à donner en Petite-Kabylie un commandement à Ben Aïssa alors que le général Négrier ne cessait de peindre le lieutenant du bey comme l'adversaire le plus dangereux, celui qu'il voulait «prendre mort ou vif»[2]; mais n'avait-il pas lui-même indiqué que le bey Ahmed ne s'était attaché Ben Aïssa que pour tenir les montagnards Kabyles «au milieu desquels il était né et qu'il savait manier»? Quant au *hakem* de Constantine, quel qu'il fût, il devait avoir, disait le gouverneur, une grande influence dans la Medjana, le but immédiat de la politique du gouvernement étant d'établir étroitement la communication par terre entre Alger et Constantine et de se concilier durablement leurs populations.

Cet exposé du «système de domination» cher à Valée ne convainquit pas le général Négrier. Tout au contraire, celui-ci prit fort mal cette leçon de politique indigène et réagit à sa manière. Le 27 mai, il informait le Maréchal que le *hakem* ayant cherché à quitter Constantine sous un déguisement, il le faisait désormais garder étroitement. Le *hakem* serait traduit devant une commission d'enquête dont les membres étaient déjà désignés. Négrier répétait qu'il fallait donc le remplacer et renouvelait la candidature du chérif Ben Jelloul.

En ce qui concernait l'organisation de la province, il déclarait tout net que le système de son supérieur ne produirait que «des résultats fâcheux». Ses arguments, malgré l'hostilité de principe, n'étaient pas sans valeur[3]. La

1. Le ministre de la Guerre avait écrit à Valée le 21 mars: «Mes instructions vous ont jusqu'ici suffisamment prouvé que les inconvénients d'une administration directe trop étendue m'avaient frappé depuis longtemps, que mes préférences étaient acquises à un système raisonnable d'administration du pays par le pays».

2. In Lettre de Négrier à Valée (13 avril 1838). Voir surtout la lettre du 9 mars 1838: «C'est un homme de peu d'esprit, mais fort rusé, passionné et aussi fanatique que possible... La protection française accordée à Ben Aïssa serait un scandale et une monstruosité... C'est notre plus grand ennemi... Si j'avais pu le tenir, j 'aurais regardé comme un acte de justice de purger la terre d'un pareil misérable...»

3. Cette lettre est la seule de la correspondance de Négrier qui ait déjà été publiée. Augustin Bernard, *Constantine, son passé, son Centenaire* (1937). *Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique de Constantine,* vol. LXIV, pp. 151-159.

division de la province en deux zones d'administration détruirait, disait-il, les avantages provenant de la centralisation à Constantine des pouvoirs politiques et des courants économiques, cette réussite de la politique turque. Morceler le pouvoir entre plusieurs chefs indigènes serait d'autre part perpétuer l'état de guerre civile entre eux. Pour le général Négrier, il était clair que l'utilisation de ces chefs indigènes s'entendait comme celle de simples agents d'exécution du commandement : c'est pourquoi le nom de beys («outre qu'il prédispose à l'indépendance»), devait être à tout jamais banni et l'on ne devait parler que de caïds ou de cheikhs. Quant à la zone d'administration directe des officiers, elle devait être étendue largement tout autour de Constantine, jusqu'à Mila et au Ferdjioua à l'Ouest, jusqu'aux tribus Harakta incluses au Sud. La zone ainsi définie doublait à peu près l'étendue prévue par le maréchal Valée. Bref, pour le général Négrier comme pour le général Brunelle ou le général de Castellane, les officiers français avaient vocation à l'administration directe des tribus, et surtout les chefs indigènes devaient leur être étroitement subordonnés.

L'expérience tentée avec les premiers chefs investis dans le Constantinois avait été, il faut en convenir, assez décevante. Les intentions proclamées de Valée de faire de Farhat Ben Saïd et d'Hammouda «les plus grands chefs de la province» avaient entraîné plus d'échecs que de succès.

Le *cheikh el Arab*, Farhat Ben Saïd, réussit d'abord à s'emparer de Biskra mais la ville fut reprise par Ahmed bey et Ben Gana. Il réclama alors l'aide des Français, «un ou deux bataillons avec du canon», mais il ne les reçut pas et prêta dès lors une oreille complaisante aux appels d'Abd el-Kader. Le général Négrier ne s'en inquiétait pas car, disait-il, «il aime trop l'indépendance pour consentir jamais à se soumettre à l'Émir». Ainsi renseigné et mal informé, Valée le jugeait toujours «le seul homme capable de remplacer Achmet» et lui écrivait de nombreuses lettres qui demeuraient sans réponse. Celui que nos soldats avaient curieusement baptisé «le grand serpent du désert» jouait bien entendu double jeu. Mais Abd el-Kader avant de pénétrer dans la province de Constantine s'assurait soigneusement du sentiment des tribus : c'est pourquoi il laissait seulement espérer à Farhat Ben Saïd qu'il l'investirait dans le Zab. La promesse fut suffisante pour le rallier. En revanche, l'Émir reconnut formellement Ben Abd-es-Salam el Moqrani comme khalifa de la Medjana. Or ce vieil adversaire d'Ahmed bey, libéré par la chute de Constantine où il était retenu prisonnier, avait paru se rallier aux Français[1]. Sa défection était grave. Il eut été dès lors indiqué de lui opposer un autre Moqrani. Le premier qui se présenta, Si Mohammed Ben Gandouz el Moqrani, était le fils de ce Ben Gandouz qu'Ahmed bey avait fait étrangler en 1830 et le beau-frère des Ben Illès. Valée consulta Hammouda sur ce personnage, mais le caïd ne put, selon le général Négrier, fournir aucun renseignement sur son influence. Un autre Moqrani, Ahmed Ben

1. Dès février 1831 il avait fait offre de soumission au général Berthezène avec Farhat Ben Saïd et Salah Ben Illès : ils demandaient l'aide de la France contre le bey Ahmed.

Mohammed, investi par le bey du cheikhat de la Medjana, pendant la captivité de son cousin, avait perdu son commandement avec la défaite d'Ahmed bey. Il aspirait évidemment à la revanche et, dédaigné par Abd el-Kader, songeait, sur les conseils de son ami le cheikh du Ferdjioua Bou Akkaz Ben Achour, à se rallier comme lui aux Français. C'est le général Négrier[1] qui le proposa, le 10 mai 1838, comme le seul homme «capable de contrebalancer l'influence d'Abd es-Salam... Ben el-Gandouz n'a aucune influence ni aucun parti». Le choix était bon, mais Valée se méfiait des renseignements donnés par le général Négrier, et retarda jusqu'à fin octobre la nomination[2] d'un chef qu'il faudrait aller installer contre le khalifa de l'Émir.

Au-delà des systèmes opposés et du choix des hommes, le différend entre le général Négrier et le gouverneur s'étendait aux méthodes à employer pour obtenir la soumission des tribus. Sur ce plan, les deux hommes divergeaient aussi profondément que naguère les généraux Berthezène et Boyer. Le maréchal Valée voulait, comme Berthezène, obtenir le ralliement par des méthodes diplomatiques : son rêve était de faire accepter la suzeraineté de la France aux féodaux du Constantinois «sans coup férir» (cette expression qu'il affectionnait devint un véritable tic de vocabulaire, et les soldats français l'avaient malicieusement surnommé «le Maréchal Sans coup férir»). Ce pays de grandes seigneuries lui paraissait se prêter parfaitement à cette politique. Il fallait donc éviter «le système des expéditions, des razzias dont le résultat est toujours d'exciter contre nous de nouvelles haines»[3]. À tous ses commandants de cercles ou de camps, Valée multipliait les ordres les plus sévères pour empêcher que les troupes fussent mises en mouvement sans en avoir reçu l'ordre exprès d'Alger. «Mais, écrivait-il au Ministre, l'habitude contractée dès longtemps d'agir isolément afin de se créer une position n'a pu être complètement déracinée»[4].

Le système opposé, celui des colonnes expéditionnaires «nécessaires pour imprimer le respect et l'obéissance» avait au contraire la faveur du général Négrier, partisan résolu de la manière forte[5]. Sa correspondance et ses actes, en font foi d'irréfutable façon : «J'ai les yeux ouverts et le sabre levé, écrivait-il par exemple, et il n'est pas un seul Arabe qui ne sache que sa tête ne répondrait au moment de tout acte patent de trahison». Ailleurs, il parlait de «faire sauter dix têtes d'Arabes par jour» et ce n'était pas simple boutade. «Sa justice expéditive était bien connue» a écrit le général Cadart dans ses

1. Et non le général Galbois comme on le croyait jusqu'ici d'après Féraud et Rinn.

2. Elle lui fut d'ailleurs imposée en partie par les circonstances. Ben Gandouz se rallia à l'Émir sans couper avec la France, de même Ben Illès mariait sa fille à Ben Abd es-Salam el Moqrani.

3. Valée à Négrier (29 mai 1838).

4. Valée au ministre de la Guerre (27 avril 1838).

5. E. Mercier, *Histoire de Constantine* (p. 458) jugeait que «c'était une excellente politique»... «En deux mois Négrier avait nettoyé les environs de Constantine des pillards qui l'infestaient, étendu dans tous les sens le rayon de son autorité, rassuré nos partisans (?), placé sur divers points des chefs responsables».

Souvenirs. Le 29 mai 1838 Valée le tançait vigoureusement pour avoir fait procéder à l'exécution sommaire d'un Kabyle suspect. Négrier devait malheureusement persévérer dans ses méthodes[1].

Ces «procédés énergiques» lui auraient permis, selon de nombreux historiens, d'étendre l'autorité française au nord de Constantine. D'ailleurs, il aurait «agi *proprio motu*, sinon à l'encontre des ordre de son chef, lequel s'en attribua tout le mérite»[2]. La réalité est cependant plus nuancée. Dès le 4 janvier 1838, le gouverneur avait expliqué au Ministre la nécessité d'occuper Mila et Stora et d'organiser des moyens de communication directs entre Stora et Constantine. Le Caïd de Mila, Ben el Attar l'un des premiers qui eut fait sa soumission, invitait le général à se rendre dans sa cité forteresse. Le général Negrier reçut l'ordre de s'y rendre au début de février et de confirmer le caïd dans ses fonctions. Il crut toutefois – d'après une note anonyme des documents Féraud – devoir lui infliger 1 000 boudjous de contribution. À la fin de février, il entreprit de son propre chef une expédition contre les Abd-en-Nour pourtant ralliés : il avait accueilli, semble-t-il, les griefs des Ouled Sellam contre leurs voisins. Le caïd des Abd-en-Nour, Ben Zekri, se réfugia à Alger, où il se plaignait amèrement des procédés de Négrier. Celui-ci transmettait avec satisfaction les bulletins de victoire : «l'ennemi perdit 187 hommes tués et 87 blessés... un énorme troupeau lui fut enlevé... 29 chameaux, 177 bœufs et 6 300 moutons»[3]. Cette razzia sans gloire et sans motifs[4] fut suivie en avril d'une reconnaissance décidée par Valée sur Stora et Skikda (future Philippeville). Elle fut marquée selon le rapport confidentiel de Négrier par un vif engagement dans la vallée du Zarzour contre les Kabyles. Négrier en rendit responsable les négociations de Valée avec Ben Aïssa et les intrigues de ce dernier. Valée, lui, pensait que Négrier avait dû outrepasser ses instructions. L'exécution d'une route militaire n'en fut pas moins prescrite car elle réduisait de moitié la distance de Constantine à la mer (on mettait alors sept jours pour aller de Bône à Constantine par Guelma). Une nouvelle sortie contre les Harakta eut lieu à la fin d'avril pour venger le colonel Dorliac : celui-ci commandant du cercle de Medjez el Ahmar avait perdu plusieurs officiers et soldats au cours d'une expédition improvisée. Négrier arrêta quelques «coupables». Il se félicitait de son

1. On sait que le général Négrier à nouveau commandant de la province de Constantine en 1841 et 1842 dut quitter son commandement à la suite de nouvelles exécutions sommaires qui firent l'objet d'interpellations à la Chambre, les 16 avril et 17 mai 1842. Le ministre de la Guerre y parla d'«actes atroces». Valée mis en cause rétroactivement répondit à la Chambre des Pairs, le 9 juin 1842, en révélant qu'il avait déjà dû sévir contre les méthodes du général Négrier.

2. Mercier, *op. cit.*, p. 472.

3. Rapport (inédit) du commandant Paté (3 mars). Transmis le 4 au maréchal Valée (Pellissier disait «160 morts»).

4. Négrier n'en fournit aucun. «Le général Négrier fut obligé d'aller relancer le caïd Ben Zekri dans sa tribu» tente d'expliquer E. Mercier (!). Le général Cadart parle de «promenade militaire à l'instar des Turcs». Pellissier (p. 291) croit que Négrier se laissa entraîner par les Ouled Sellem.

opération punitive dont les résultats ne se firent pas attendre : peu après, et pour la première fois, les cavaliers des Harakta attaquaient les courriers de Constantine à Bône[1].

Le maréchal Valée, excédé, se décida à agir et à parler plus fort : Dorliac fut mis aux arrêts, privé d'emploi et mis à la retraite d'office, Négrier se vit ordonner[2] de mettre fin au «*système agité*»; «il faut faire consister la gloire à pacifier et à administrer le pays plutôt qu'à combattre et à obtenir par les armes des succès éphémère». Parce que Négrier avait nommé de nouveaux cheikhs chez les Ammara et les Harakta, il l'accusait de «jouer au bey de Constantine» avec son agha Amlaoui, «cet homme suspect et dangereux»[3]. Son rôle de commandant de la province de Constantine consistait à surveiller les chefs arabes, non à intervenir de manière directe dans les querelles de tribus. Tout au plus pouvait-il, comme cela se faisait dans la subdivision de Bône, faire rentrer l'impôt en s'appuyant uniquement sur ses troupes indigènes cavaliers des tribus zmoul et bataillon turc.

Cependant, le général Négrier se portait le 15 mai chez les Telaghma contre Ahmed bey qui, disait-il, «paraissait les menacer» et préparait une razzia contre eux avec l'aide des Ouled Sellam ralliés et des Sahari. Il semble bien que le bey fuyait surtout les colonnes de Bou Azouz, Khalifa d'Abd el Kader[4]. Ahmed bey écrivit le 18 mai au général Négrier qu'il ne comprenait pas ces hostilités au moment même où il allait signer un traité avec le maréchal Valée[5]. On est dès lors en droit de se demander si cette expédition ne visait pas à faire échouer les ultimes pourparlers[6].

Le général Négrier écrivit en tout cas à Ahmed bey de la manière la plus propre à y parvenir : «Ta soumission complète peut seule te sauver des désastres qui t'attendent et tu ne peux te confier qu'à l'honneur et à la générosité de la France qui sont connus du monde entier. À cette condition, je te garantis la sûreté de ta personne, de ta famille et de tes biens. Il est inutile

1. Rapport (inédit) de Négrier à Valée (11 mai). Les historiens assurent que cette tribu demanda l'*amân*, il n'en est pas question dans ce rapport. Pellissier (p. 295) signale l'attaque du 13 juin contre la correspondance de Constantine mais dit n'avoir aucune lumière sur les auteurs.

2. Lettres de Valée à Négrier (20-29 mai).

3. L'agha des Zmoul, Ben Amlaoui paraît bien avoir été l'inspirateur de cette nouvelle course. Or Valée se méfiait de cet ancien agha d'Ahmed bey «qui aspirait à tromper à la fois son maître et la France» (25 mai). Il avait reçu une lettre de Narboni dénonçant les exactions de Ben Amlaoui et celles du caïd Ba Ahmed. Négrier les défendit : ces deux chefs calomniés par ce «juif vénal et rancunier» n'avaient pas reçu 30 000 et 20 000 boudjous mais seulement 2 400. Je les ai autorisés à les recevoir» (lettre du 31 mai, inédite).

4. Négrier à Valée, 14 mai 1838 «Achmet, poursuivi dans le Sohra par Bou Azouz et le cheikh Farrhat, s'est réfugié dans la Province et se trouve à cinq jours de marche de Constantine».

5. Pellissier, *Annales* (t. II, p. 294). Texte de la lettre, in *Correspondance Valée* (pp. 460-461).

6. Récits de campagne du duc d'Orléans (p. 381 et 386). On relève dans les lettres du duc d'Orléans en date du 2 mai, des 6 et 13 juin des allusions aux «arrangements avec Ahmed bey». L'évocation des «heureuses conséquences que l'état actuel des négociations avec Ahmed promettent».

que tu m'en proposes d'autres : je ne les écouterai pas» (19 mai)[1]. Selon le maréchal Valée, «cette réponse a froissé le bey : il s'est retiré immédiatement après l'avoir reçue et il m'a adressé sa lettre pour se plaindre du commandement supérieur de la province de Constantine et renouveler l'assurance de sa soumission à la France».

Mais Négrier annonçait triomphalement le 28 mai qu'il avait sans combattre fait reculer Ahmed bey. Certes, il avait dû renoncer «à tomber sur les Ouled Sellam pour faire un exemple», néanmoins les Sahari avaient fait leur soumission et Ahmed bey était abandonné, disait-il, par tous. C'était d'ailleurs se leurrer complètement : le bey avait encore de nombreux partisans.

À son retour, le général Négrier trouva les lettres de Valée l'accusant d'insubordination. Humilié, il répondit qu'il était «un bey facile à renverser», et renouvela sa demande de rappel. Mais il voulait garder le dernier mot sur le plan militaire et expliquait à Valée qu'il était utopique d'espérer faire combattre des soldats turcs sous de grands chefs arabes ; on ne pourrait pas plus lancer des cavaliers arabes contre leurs coreligionnaires sans des chefs français pour les y pousser[2]. Sur le plan politique aussi il attribuait les progrès de l'influence d'Abd el-Kader à la longanimité de Valée et aux méthodes que celui-ci lui imposait face «à la déclaration de guerre d'Abd el-Kader». «L'Émir a dit, écrivait Négrier, à tous les cheikhs de l'ouest, qui ont été le trouver qu'ils n'avaient rien à craindre de moi parce que je ne pouvais plus sortir de Constantine». Telle était la flèche du Parthe de celui qui ne signait plus que «commandant supérieur par intérim des provinces de Bône et de Constantine»[3].

L'organisation de la province de Constantine :
Les arrêtés des 30 septembre et 1er novembre 1838

Le 18 juillet 1838, le général Négrier était remplacé par le général baron Galbois. C'était un nouveau venu en Algérie, assez dépourvu de personnalité mais un caractère droit et honnête. Le Dr Vital a rapporté à son sujet un propos fort éclairant encore que d'une authenticité contestable[4] : «Comme on reprochait au général Valée d'avoir donné à la province de Constantine un homme nul : Je m'en félicite, répondit-il, je vous ai envoyé un vieillard

1. La minute originale en français est plus dure encore que cette traduction officielle du texte arabe. Elle se termine ainsi : «Je vous considère comme un homme que le temps finira par faire tomber et je ne vous regarde pas comme un homme de force et de pouvoir» écrit dans mon lit, de Ferchi, localité chez les Zemoul le jour du vendredi année 1254 (inédite).

2. Négrier à Valée, lettre des 8 et 9 juin. Dans des lettre antérieures il réclamait des renforts de cavalerie pour sa colonne mobile et Valée lui répondait qu'il ne devait utiliser que les cavaliers des tribus soumises.

3. Négrier à Valée, 1er juillet 1838.

4. In papiers de Lacroix (Archives du Ministère de la Guerre, H 235, 21/1A L). La mémoire de Galbois fut entachée d'accusation concernant sa probité. Mais, dit Vital, «les calomnies du général Négrier intéressé à noircir la réputation de son prédécesseur n'ont pu faire prendre le change à l'opinion publique sur la moralité de cet officier général. Sa probité est attestée par tous les hommes sincères que j'ai consultés à Constantine». Ce «vieillard» – il n'avait que 60 ans en 1838 – se montra également fort actif.

homme nul, afin d'assurer la paix dans ma belle et fertile province de Constantine. Je saurais bien lui inspirer de bonnes résolutions. L'essentiel pour moi c'est d'être certain que le commandement de la province ne fera pas par ses tendances belliqueuses avorter mes projets d'organisation. Si j'eusse connu un homme plus nul, je vous l'eusse envoyé». Les *Instructions* remises au général Galbois, le 18 juillet 1839, ne rendent pas un son très différent quant aux intentions du gouverneur : «Ce que je vous recommande avec le plus d'insistance, écrivait Valée, c'est de ne pas recommencer cette guerre de razzias toujours sans gloire et jamais sans honte par les actes de cruauté qui la caractérisent... Le maintien de la paix doit être le principal but de vos dispositions».

Le général Galbois arriva le 31 juillet 1838 à Constantine, accompagné d'Ismaël Urbain déjà connu comme Saint-Simonien arabophile et français converti à l'Islam[1]. Ce choix était déjà révélateur et Galbois s'acquit vite la réputation alors peu flatteuse d'être un grand admirateur des choses indigènes[2]. A peine installé, il rétablissait Hammouda dans ses fonctions de *hakem*. Il en avait d'ailleurs reçu l'ordre du gouverneur qui jugeait «cette mesure indispensable» et avait écrit au *hakem* : «Vous reprendrez vos fonctions, vous administrerez la ville et les outhâns avec les deux commissions que je viens d'instaurer (un conseil municipal et un conseil d'administration pour la province). Il faudra régler avec elles vos comptes antérieurs, afin de confondre les calomnies. Mais il faut absolument qu'il n'y ait dans la ville qu'une seule autorité, celle des Français.» Restait à blanchir le personnage. Or, la commission d'enquête avait obtenu de lui l'aveu qu'il avait consacré plus de 300 000 boudjous à faire des cadeaux «dans l'intérêt des Français». Elle n'y crut pas et fit opérer une perquisition à son domicile. On ne trouva pas d'argent, et le procès-verbal affirma que le caïd avait fait emporter ce qui pouvait le compromettre. Décidé à étouffer l'affaire[3] Valée aurait fait muter les enquêteurs[4] et adressa au *hakem* une mercuriale assez anodine : «J'espère que vous démontrerez aux gens que si vous avez commis quelques erreurs, c'est votre jeunesse qui en a été cause.

1. Dans une lettre (inédite) du 7 avril 1837 au capitaine Pellissier de Reynaud, Lamoricière l'avait présenté en ces termes : «M. Urbain compte prendre position de musulman en Algérie, porter l'habit et pratiquer la loi afin de bien faire constater aux yeux des Arabes que l'on peut être français et néanmoins musulman : c'est la tendance à séparer le Temporel du Spirituel préparée par les Turcs et que nous devons réaliser pour pouvoir marcher. M. Urbain comprend comme vous l'avenir de l'Orient et de l'Occident. Il est décidé à consacrer sa vie à l'œuvre de l'union que vous avez hardiment annoncée...» (Sur «Urbain, un apôtre de l'Algérie franco-musulmane», je me permets de renvoyer à mon étude parue dans *Preuves* (février 1961).

2. Cf. *Récits de voyage du duc d'Orléans* (1890), pp. 194-209.

3. Selon le général Cadart (*Souvenirs*, p. 195) : «le général Galbois ne le comprit pas. Il signa le procès-verbal et l'envoya à Paris. Valée aurait dit que Galbois n'était qu'un imbécile». En réalité Galbois envoya le procès-verbal à Alger et Valée le transmit au Ministre avec un long commentaire, le 14 septembre 1839.

4. Si l'on en croit Cadart (pp. 144-150) et Pellissier de Reynaud (*Annales*, t. II, p. 291) mais ce n'est peut-être qu'un potin de mess. Mercier y insiste lourdement pour accabler Valée (*Histoire de Constantine*, pp. 466-67 et *Les Idées... de Valée*, pp. 38 et 93).

Il faut justifier vos protestations (selon lesquelles) votre honneur est sans tâche et vos intentions droites».

Débarrassé de l'opposition du général Négrier, Valée s'efforça ensuite d'utiliser Ben Aïssa. Celui-ci fut autorisé à rentrer avec sa famille à Constantine. Puis, le gouverneur donna l'ordre de lui restituer les bijoux trouvés lors de la destruction de sa propriété[1], et le général Galbois s'efforça de lui faire récupérer ses biens[2]. Ben Aïssa se prêta en retour aux tentatives du maréchal Valée: il ouvrit une nouvelle correspondance avec Ahmed bey pour lui conseiller de se livrer au Maréchal, «homme juste ne revenant jamais sur une parole donnée»[3]. Il s'adressa également à la mère d'Ahmed bey, El Rekia, laquelle souhaitait surtout rentrer à Constantine. Les réponses d'Ahmed bey, transmises à Alger, le 14 novembre 1838 montrent que celui-ci s'inquiétait des démarches de son ancien lieutenant: «Je ne sais pas si vous agissez ainsi par politique et seulement pour donner le change, ou bien si c'est de votre propre mouvement. Quant à moi, je ne pensais pas que vous vous associeriez aux Infidèles pour me persécuter». Il lui demandait donc de lui «faire savoir secrètement le fond de sa pensée». Il s'insurgeait aussi contre l'idée d'associer sa mère à d'éventuelles négociations. C'était là une tâche d'hommes. «Lorsqu'ils ont accordé la paix à Hadj Abd el-Kader, ils n'ont pas exigé qu'il leur envoyât sa mère ou sa fille et moi je suis l'objet de leur défiance par ce que, dit-on, j'ai troublé le pays. Mais Hadj Abd el-Kader a méprisé tous ses engagements envers eux, et cependant ils ont confiance en lui». Bref, Ahmed bey refusait de se soumettre à discrétion, mais laissait entendre que si on ne l'employait pas à un rang honorable, il «pourrait encore bouleverser deux pays comme celui-ci».

Mais l'essentiel pour le maréchal Valée, c'était l'organisation de la province. Il y pensait depuis longtemps et ne tarda pas à venir à Constantine mettre au point ses projets. Il y travailla sur place avec le général Galbois du 23 au 30 septembre 1838. Le 30 septembre parurent les trois arrêtés organiques réglant essentiellement le gouvernement de cette partie de la province dont la France ne se réservait pas l'administration directe[4]. Ils y instauraient une administration indigène sous l'autorité militaire. «C'est proprement un *Royaume Arabe* que le gouverneur avait organisé» écrivait avec humeur mais exactitude l'historien colonial Ernest Mercier.

---

1. Valée s'était préalablement fait autoriser par le Ministre (30 mai). Plusieurs lettres de Ben Aïssa et de son fils nous apprennent qu'on leur demanda cependant 2.284 boudjous (soit 10 % de la valeur) comme frais de garde! et on conserva en nantissement 17 anneaux d'or... (lettre inédite du 1er octobre).

2. Galbois décida qu'il y avait prescription, que tous les biens demeuraient aux mains des propriétaires du temps d'Ahmed Bey. Ce qui évitait les réclamations faites contre Ben Aïssa (rapport inédit du 15 août 1838).

3. «S'il vous dit, venez chez moi, allez-y que ce soit à Alger ou en France. En l'écoutant, vous pourrez arriver à votre but et vous serez au dessus de tout le monde. Cessez des promenades qui ne vous avancent à rien. Écoutez mes conseils, car je suis votre fils et votre serviteur» (Sidi Ali Ben Aïssa à Achmet pacha, 1er octobre, inédit).

4. Menerville, *Dictionnaire de législation algérienne* (tome 1er).

Le premier arrêté centralisait tous les pouvoirs administratifs et militaires à Constantine aux mains d'un commandant supérieure de la province. Cette mesure visait, on le devine, à mettre fin aux rivalités qui s'étaient élevées au temps du général de Castellane entre les commandants militaires de Bône et de Constantine : elle était déjà appliquée «à titre d'essai» depuis le départ du général de Castellane. Le second arrêté divisait le territoire d'administration indirecte en trois grands «khalifats» (on aurait dû écrire khalifaliks), trois grands caïdats et deux commandements spéciaux. Le khalifalik du Sâhel comprenait toutes les tribus kabyles ou arabes établies au nord de Constantine entre la région de Djidjelli et celle de Bône (exclue). Celui du Ferdjioua s'étendait à l'ouest de Constantine jusqu'à l'oued Sellam et Sétif. Celui de la Medjana lui succédait à l'ouest de Sétif (jusqu'à la province du Titteri). Ben Aïssa, Ben el Amlaouï[1] et Ahmed Ben Mohammed el Moqrani[2] furent placés respectivement à la tête de ces trois grandes circonscriptions. Pour les grandes tribus ou confédérations tribales du Sud-Est, trois caïdats étaient constitués : Hanencha, Harakta et Amer Cheraga. Ces caïdats relevaient directement du commandement militaire de Constantine. Enfin, deux commandements spéciaux étaient prévus: celui du *cheikh el Arab* était maintenu «sur tout le Djérid» (désignation assez fantaisiste ; il était tenu pour l'équivalent d'un «khalifa». La ville de Constantine conservait également un statut particulier, elle était placée sous l'autorité d'un *hakem* ayant rang de khalifa, et relevant du commandant supérieur.

Ce découpage correspondait à peu près exactement aux commandements traditionnels du beylik turc. Valée avait seulement créé le nom de khalifats pour désigner quelques-uns des grands cheikhats héréditaires[3] et fait du cheikh des Hanencha (non soumis à cette date) un caïd.

Valée s'était également efforcé de conserver à ces chefs investis par des Français leurs pouvoirs et prérogatives : ils devaient, selon l'article 8, «gouverner les Musulmans suivant les lois (*sic*) du Prophète» ; ils pouvaient infliger des peines mineures mais non la peine de mort. Les khalifa avaient droit «dans l'étendue de leur commandement aux honneurs attribués aux

1. On s'explique mal *a priori* pourquoi Valée investit Ben el Amlaoui (dont il s'était longtemps méfié) de préférence au cheikh héréditaire Bou Akkaz ben Achour. Les explications de Valée sur l'influence acquise par Ben el Amlaoui sont peu convaincantes. En réalité, le général Galbois avait rassuré le gouverneur sur la fidélité de cet agha ; tout au contraire le cheikh héréditaire Bou Akkaz refusait de venir à Constantine recevoir l'investiture des Français et cette attitude parut longtemps suspecte.

2. Dans la Medjana, Valée voulait nommer Ben Henni Ben Illès mais en fait il réservait le commandement pour El Moqrani. Si celui-ci, nommé provisoirement caïd des Amer (Gharabe), acceptait de se présenter à Constantine. Ce qu'il fit ; Valée annonça au Ministre sa nomination comme khalifa dans ses lettres des 24 et 25 octobre 1838.

3. Les commandements territoriaux confiés à des khalifa – les khalifaliks – sont une création d'Abd el-Kader. Valée déclara au Ministre le 4 octobre : «J'ai préféré ce titre de khalifa à celui de Bey parce qu'il implique mieux la dépendance – et qu'il entraînera des dépenses moins élevées. On peut y voir l'écho des préoccupation du général Négrier recommandant de ne pas créer de bey.

khalifats sous le gouvernement du bey»[1]: ils nommaient les cheikhs des tribus de leur circonscription (les caïds étant désignés par le général français), ils percevaient au nom de la France, les impôts tels que les avait institués Salah bey et réformés le bey Ahmed, c'est-à-dire essentiellement l'*hokor* (fermage des biens domaniaux) et l'*achour* (dîme coranique). «Comme traitement et frais de représentations ils gardaient le tiers du hokor»[2]. Ils étaient dispensés de tout droit d'investiture sauf remise d'un cheval d'honneur en signe d'hommage au Roi des Français. Comme insigne de leurs fonctions, ils portaient le *kholla* et avaient droit à une garde de spahis. Mais comme l'ont bien montré les historiens Féraud et Rinn[3], les khalifa étaient en réalité des alliés puissants et influents plutôt que des fonctionnaires: s'ils étaient littéralement les «lieutenants» de l'officier général commandant la province, certains se considéraient comme des vassaux du nouveau «bey de Constantine», d'autres comme de véritables petits souverains. À ce bey français qui n'avait encore reconnu qu'une faible partie de son gouvernement, ses feudataires offraient des régions qu'il ne connaissait pas et il eut été puéril, disait Rinn, de leur demander autre chose qu'un concours politique et guerrier[4].

Le troisième arrêté visait cependant à organiser ce protectorat. Un *Conseil d'Administration* provincial était institué à Constantine: il était spécialement chargé de surveiller la rentrée des impôts et d'administrer les propriétés de l'état c'est-à-dire du beylik[5]. Il était composé des trois khalifa, des trois grands caïds, du *cheikh el Arab* et du *hakem* du côté musulman, de l'intendant militaire et du payeur divisionnaire du côté français. La présidence revenait de droit au général commandant la province. À côté de ce Conseil provincial, l'ex-conseil du *hakem* de Constantine, devenu conseil municipal était maintenu tel quel et chargé de l'administration des revenus de la ville[6]. Son premier acte fut de décider que les émoluments du *hakem* ne dépasseraient pas 6 000 F. par an, alors que Valée avait proposé 2 000 à 2 500 F. par mois.

1. Les beys n'avaient généralement qu'un khalifa lequel venait verser chaque semestre au dey d'Alger le tribut dû par son maître.

2. Les caïds ordinaires et les cheikhs de tribu ou de *ferqa* (fraction) percevaient des droits d'usage.

3. Féraud parlait de «vasselage et de grands feudataires»; de Bou Akkaz ben Achour, cheikh héréditaire du Ferdjioua il écrivait: «Il agissait plutôt en allié qu'en agent du gouvernement et se considérait non comme un de nos serviteurs mais bien comme un grand feudataire de la France qui lui aurait abandonné la souveraineté au Ferdjioua et dépendances moyennant un tribut». De même Rinn (*Insurrection de 1871*, p. 23): «Ce qu'il nous fallait alors, ce n'étaient ni des administrateurs, ni des fonctionnaires, c'étaient des alliés puissants et influents, des gens dont le nom, les antécédents, la situation familiale nous fissent accepter par les populations travaillées par l'Émir Abd el-Kader au nom de l'Islam».

4. Ce système resta en vigueur jusqu'à l'ordonnance du 15 avril 1845, date à laquelle les grands chefs indigènes furent tous placés sous l'autorité d'officiers français des Bureaux Arabes. (Ce texte capital et ce tournant de notre politique ne sont pas mentionnés dans l'ouvrage de R. Germain, *La Politique indigène de Bugeaud*).

5. Ce conseil comprenait huit Musulmans et trois hauts-fonctionnaires français. Réduit aux seuls Musulmans, il fonctionna comme tribunal supérieur (ex.: le 24 janvier 1839, il condamna à mort six Musulmans inculpés d'assassinat).

6. Il était composé du *hakem*, de deux notables musulmans, d'un sous-intendant militaire et d'un payeur militaire.

Il restait sans doute à mettre en application ces arrêtés ; autrement dit à faire percevoir l'impôt au nom de la France et à faire accepter les quelques chefs nouveaux que Valée avait choisis. Or la Medjana était tenue par Ben Abd es-Salam Moqrani, le Ferdjioua par Bou Akkaz. De plus, le *cheikh el Arab*, Farhat Ben Saïd, et Moqrani s'étaient ouvertement ralliés à l'Émir. Les difficultés apparaissaient donc considérables et il fallut composer assez longtemps. Ahmed Ben Mohammed el Moqrani imposa son autorité à son cousin Abd es-Salam dès mai 1839. Ben Aïssa eut plus de mal avec ses Kabyles encore qu'il eut obtenu du général Galbois de placer deux caïds dans sa circonscription, à El Arrouch et à Stora. Dans le Ferdjioua, Bou Akkaz, confirmé dans son titre de cheikh le 30 septembre 1838, toléra le chef nominal Ben El Amlaoui qu'on prétendit lui imposer, mais ce fut lui qui accueillit les troupes françaises lors de la première expédition sur Sétif du général Galbois en décembre 1838, lui aussi qui délivra les soldats français assiégés dans les ruines de Cuicul-Djemila[1]. Il le remplaça définitivement en 1841. L'Émir nous rendit le service d'emprisonner le puissant Farhat Ben Saïd[2]. La place de cheikh el Arab était à prendre Bou Aziz Ben Gana, beau-frère d'Ahmed bey, ayant alors mesuré l'impuissance de ce dernier, demanda l'*amân* au général Galbois qui la lui accorda sans retard. Il précisait au maréchal Valée que le ralliement de ce grand personnage était fort précieux et qu'on devait lui confier le titre vacant de cheikh el Arab. Le frère de Bou Aziz, Ahmed Ben El Hadj, négocia cette investiture que Galbois lui laissa espérer. Le 29 décembre 1838, le puissant cheikh se présenta en personne à Constantine et offrit pour gage de sa fidélité d'installer sa famille dans cette ville. Il s'engageait à chasser le khalifa d'Abd el-Kader, Ben Azouz, à verser «une cinquantaine de milliers de francs au trésor français» mais demandait l'aide du bataillon turc de Constantine[3]. Selon Galbois, «il parut approuver beaucoup la nouvelle organisation de la province»[4] et il est clair que ce que les djouads appréciaient surtout, c'était la liberté que la France leur promettait. Ils ne pouvaient sans doute imaginer que déjà leur amoindrissement était prémédité, et même leur suppression.

Le maréchal Valée mettait parallèlement en place dans le même temps, la première administration directe. À son retour de Constantine, le maréchal

1. Si la colonne Galbois poussa «sans coup férir» jusqu'à Sétif, les trois cents hommes laissés dans les ruines de Cuicul furent attaqués par les Kabyles cinq jours durant. On fit silence sur le drame qu'Alexandre Dumas a le premier raconté dans «Le Véloce».

2. Selon une lettre du général Galbois, Farhat Ben Saïd aurait écrit au général Négrier pour l'informer que sa soumission à l'Émir et sa jonction avec l'envoyé de ce dernier, El Berkani n'étaient qu'un jeu. Ce serait cette lettre qui, tombée entre les mains d'Abd el-Kader, aurait provoqué son internement à Taqdemt.

3. Correspondance (inédite) Galbois-Valée du 14 novembre au 29 décembre 1838.

4. Le 14 janvier 1839, Ben Gana fut investi du commandement dit *cheikh el Arab* par le général Galbois, mais Ben Azouz tenait Biskra où Ben Gana n'entra qu'en janvier 1840. Le 13 octobre 1839 il avait été décoré de la Légion d'Honneur en même temps que Ben El Amlaoui et le vieux cheikh el Islam M'hammed el Feggoun.

s'était arrêté à Stora, ou plutôt à Skikda devenu officiellement, le 30 octobre 1838, Philippeville. C'est de là qu'il datait symboliquement le 1er novembre les arrêtés réglementant l'organisation de cette partie de la province placée sous administration directe de la France : elle formait alors la subdivision ou arrondissement de Bône ; l'arrondissement était divisé en quatre cercles (Bône, La Calle, Edough et Guelma); à la tête de chacun était placé un officier supérieur français assisté d'un caïd chargé de la perception des impôts[1]. Là aussi, un conseil d'administration spécial présidé par l'officier général commandant l'arrondissement et comprenant les principaux fonctionnaires militaires et civils surveillait la rentrée de l'impôt arabe et l'administration des biens du beylik. La présence de civils s'expliquait par l'article 2 qui prévoyait qu'«une ordonnance royale ou un arrêté du gouverneur pourrait placer une partie du territoire sous l'autorité de fonctionnaires civils et la juridiction des tribunaux ordinaires». Le passage au régime civil et au droit commun était donc formellement prévu.

Ces arrêtés organiques des 30 septembre et 1er novembre 1838 traduisaient un système administratif réfléchi et cohérent. Le territoire était divisé en deux zones, mais une troisième zone était préparée pour la colonisation et le régime de la loi française : la domination directe s'étendait à une zone encore peu étendue, limitrophe de nos premiers établissements, le gouvernement indirect régnait dans le reste de la province par l'intermédiaire de «feudataires soumis au tribut». Peut-être a-t-on suffisamment fait remarquer, depuis les travaux de Féraud[2], à quel point ce dernier mode de gouvernement était directement imposé par la situation propre à la province de Constantine. Mais les expériences du maréchal Valée furent à cet égard indispensables : le choix malheureux du *hakem* révéla que la noblesse d'origine religieuse manquait d'influence réelle dans ce pays où dominaient les seigneurs d'ascendance guerrière solidement enracinés grâce à leurs richesses foncières. Si le cheikh Hammouda conserva quelque temps encore ses pouvoirs[3], on ne fit plus appel désormais dans le Constantinois, qu'aux seuls *djouads*[4].

---

1. Et même deux (un Arabe et un Kabyle) dans le cercle de Guelma. Pour le Dr Vital, «c'est le général Galbois qui le premier fit gouverner et administrer certaines fractions par des officiers français, mesure efficace dont on pouvait attendre les plus heureux effets». En fait, l'expérience avait commencé sous Négrier, et le colonel Roux.

2. C. Féraud (Société Archéologique de Constantine, 1864), *Études Historiques sur la Province de Constantine : les Harar seigneurs des Hanencha, Ferdjioua et Zouar'a* in *Revue africaine*, 1874 et 1878.

3. Valée à Hammouda (février 1839) : «J'ai écrit à votre père d'être tranquille au sujet de son fils, il sera traité comme le mien. Et comme vous êtes le premier qui êtes venu à nous et avez servi la France, vous ne serez pas privé de vos honneurs et de vos prérogatives». En réalité, Hammouda perdit toutes ses fonctions en 1841 mais obtint de l'administration diverses concessions de terres. Il finit par se ruiner en procès et mourut en 1883.

4. Selon M. Emerit, *L'Algérie à l'époque d'Abd el-Kader*. La France aurait même renforcé (momentanément) le pouvoir des *djouads*. L'organisation serait devenue plus féodale qu'au temps des Turcs parce que la France oublia (volontairement) les droits de l'État et laissa les grands seigneurs spolier les biens du beylik et pressurer le peuple.

Valée pensa cependant avec raison pouvoir étendre à l'Algérie entière le système administratif appliqué avec succès dans cette province-témoin. On connaît le plan qu'il exposa à Soult le 24 août 1839 : domination entière de l'Algérie, mais division en trois zones ; la première gouvernée par des chefs indigènes placés sous l'autorité des commandants de province «était régie par la loi arabe pure et des juges arabes» ; la seconde divisée en cercles commandés par des officiers français «était soumise à un système mixte destiné à préparer les voies à la colonisation» ; enfin dans la troisième – les cercles d'administration civile – «la loi française serait appliquée telle qu'elle existe dans le royaume». Avec quelques modifications, ce système fut on le sait généralisé en Algérie et l'on a reconnu la division longtemps traditionnelle en territoires arabes ou militaires, territoires mixtes et territoires civils[1].

Conclusion

Que le maréchal Valée ait ainsi défini, après un an d'expérience, une solution originale au conflit de méthodes qui avait déchiré l'état-major, qu'il ait réalisé cette synthèse entre administration directe et indirecte bien adaptée à la géographie du pays, qu'il ait posé «les principes qui furent plus tard appliqués aux nouvelles régions conquises»[2], cela témoigne, nous semble-t-il, de la justesse d'esprit d'un homme auquel les historiens coloniaux d'Algérie ont généralement dénié toute valeur[3]. On en a déjà deviné la raison. Celui-ci était tenu essentiellement pour un partisan du «Royaume arabe», c'est-à-dire du système du Protectorat. Que ce «Protectorat ait été étendu à des chefs multiples de manière à éviter l'erreur de Desmichels et de Bugeaud» (A. Bernard) ne pouvait suffire à satisfaire des historiens trop proches de leurs temps et de leur milieu social. L'historien E. Mercier par exemple n'hésitait pas à dire le système de Valée «antinational» et il prêtait aux députations de Kabyles de 1838 ce jugement que nous croyons plutôt être celui du maire de Constantine de 1900 : «Toute autre autorité que l'autorité française dans la province de Constantine serait de l'anarchie».

Dès lors ces historiens furent conduits à présenter en un faux diptyque l'opposition de Valée et de Négrier. Ce dernier «cédant, nous dit-on, à la voix de l'honneur et du bon sens, renversa les plans d'abandon de Valée et fut indignement sacrifié par lui». Et d'écrire : «Entre l'honnête général français qui avait rendu de si grands services, et le triste représentant d'une ancienne

1. Ordonnance du 15 avril 1845, art. 12 et 13, applicable jusqu'en 1870 mais la dualité territoires civils-territoires militaires subsista jusqu'après la Première Guerre mondiale.

2. Ch.-A. Julien, *Histoire de l'Afrique du Nord* (p. 644).

3. Rinn, *op. cit*., p. 25, «Ce n'était ni un homme de guerre, ni un homme de gouvernement». Mercier, *op. cit*., p. 78, «Le gouvernement du maréchal Valée a été funeste à l'Algérie... il est en partie cause des sept années de guerre... L'histoire n'a pas le droit de l'absoudre». A. Bernard est plus modéré, mais célèbre à l'envi le général Négrier homme de valeur, intelligent et énergique, qui rallia la plupart des tribus (?) Grâce à lui (?) la province la plus récemment conquise fut la plus soumise. Il fut mal soutenu par Valée... A. Bernard suivait Mercier (p. 23) : «Négrier était l'opposé de son chef, d'une activité infatigable : il avait étendu au loin l'autorité directe de la France».

famille, convaincu de prévarications odieuses, le maréchal n'hésita pas, il sacrifia Négrier». La seconde disgrâce du général Négrier en 1842 fut logiquement attribuée par E. Mercier, à «l'odieux coquin», «au *hakem* de Valée». Celui-ci, redoutant le pire de la part d'un général qui faisait accrocher aux remparts de la ville les têtes des «rôdeurs et des hommes dangereux» exécutés après une rapide enquête[1], réussit à s'enfuir de Constantine. Le *hakem* alla chercher refuge à Paris au foyer même du ministre Guizot où il passa de longs mois. Dès lors Mercier imagina sans preuve que l'intervention de Guizot provoqua le rappel du général, lequel «donna lieu aux protestations unanimes des représentants autorisés de la population musulmane» (?).

La lecture de la correspondance de Négrier et de celle de Valée n'autorise plus semblables jugements. Le général Négrier partisan de la seule administration directe ne concevait guère d'autre moyen que la force pour l'imposer et la razzia n'était sans doute pas la meilleure démonstration de la force militaire. Le maréchal Valée «n'admettait [pas] qu'un système: le commandement des chefs arabes» et il n'était pas ce naïf que d'aucuns imaginaient. Il n'avait en vérité guère d'illusions sur la fidélité des chefs ralliés ni sur la soumission des masses[2]: «Trop souvent on a cherché à présenter la soumission des indigènes comme très facile à obtenir. Je ne partage pas cette opinion. J'admets la possibilité, la nécessité même d'achever la conquête du pays mais il importe que le gouvernement soit convaincu ... La France aura à soutenir une lutte longue qui exigera de nombreux sacrifices (3 février 1838)».

Elle nous paraît donc assez vaine cette ironie de nos devanciers sur «la fidélité des anciens protégés de Valée» et sur l'écroulement de ses conceptions». Vaine et même discutable le «traître (?) Ben Amlaoui nommé par Valée» – (mais à la demande du général Négrier) fut en fait dénoncé par Bou Akkaz ben Achour et condamné le 14 juillet 1841 à 20 ans de détention sous le commandement de Négrier[3]. Le khalifa Ben Aïssa fut immédiatement destitué par le général Négrier lors de son second commandement en même temps que le *hakem* Hammouda, mais il paraît bien que ce ne fut que pour assouvir les ressentiments du général français[4]. Quant au «triste Farhat

1. Bugeaud écrivait à Négrier, le 16 avril 1842, pour condamner sa justice expéditive à la turque. «Je pense que nous devons faire sentir aux Arabes la différence qu'il y a entre les mœurs de leurs anciens dominateurs et les nôtres et que cela peut se faire tout en montrant de la fermeté» et de lui donner un conseil: «quand un homme est dangereux, et qu'on ne peut pas le faire condamner par les tribunaux compétents, il vaut mieux l'enlever que de lui faire couper la tête...»

2. Valée à Molé, 9 février 1838: «Je ne me fais pas d'illusion... je verrais sans étonnement des révoltes éclater sur différents points; je prévois par la suite des résistances que nous devrons vaincre par les armes».

3. Selon C. Féraud: «la rumeur publique accusa Bou Akkaz d'avoir fait fabriquer lui-même cette preuve de trahison (une lettre adressée au khalifa d'Abd el-Kader)». D'ailleurs Ben Amlaoui fut aussitôt grâcié par le Roi et autorisé à rentrer à Constantine.

4. Ce n'est que postérieurement que Ben Aïssa fut inculpé, non comme traître, puisqu'il communiquait les lettres que lui écrivait encore le bey Ahmed, mais comme faux-monnayeur parce qu'il avait frappé monnaie avec les coins de l'ancien beylik.

Ben Saïd», il trahit successivement les deux camps avant d'être assassiné par des partisans de Ben Gana et son choix ne saurait démontrer «l'ignorance absolue des choses indigènes» reprochée à Valée.

Ainsi dégagé des accusations mal fondées, le système de Valée doit apparaître à l'historien essentiellement comme un moyen de pénétration pacifique et une construction provisoire susceptible d'évolution. Partisan de la «domination universelle» et de la «colonisation restreinte», Valée ne fut pas un doctrinaire du protectorat. «L'Arabe reculera, disait-il en 1839, devant un ordre social qui crée des besoins que sa pauvreté ne lui permet pas de satisfaire» et cela justifiait, selon lui, un certain refoulement, un cantonnement favorable à la colonisation. S'il ne partageait pas les rêves des «fusionnistes», espérant au mieux «la juxtaposition des deux races, il croyait cependant qu'«un petit nombre de musulmans s'assimilant à notre civilisation tout en conservant leurs croyances et leurs mœurs accepteront nos lois civiles et nos institutions politiques» (27 juillet 1838). Cette position modérée était celle-là même des libéraux les plus éclairés, d'un Tocqueville par exemple[1].

À une époque où un certain anticolonialisme confond pêle-mêle tous les généraux de la conquête, il est éclairant pour l'historien de les bien comparer à travers leurs actes et leurs correspondances. Disons donc puisqu'il nous a été donné de les lire que par rapport à celles d'un général Négrier, les lettres du maréchal Valée nous peignent un homme qui ne manquait ni de cœur ni d'idéal: «Je ne veux point ravager cette terre déjà si malheureuse; je ne veux point qu'on puisse nous appliquer les paroles de l'historien *Ubi solitudinem fecere, pacem appelant*. Je veux que la France refasse l'Afrique romaine... Je m'efforcerai d'agrandir les villes qui existent, d'en fonder de nouvelles, d'ouvrir des voies de communications...» On ne saurait même lui refuser un véritable sens de l'anticipation historique lorsqu'il annonçait: «De ces villes (nouvelles) la civilisation pénétrerait peu à peu parmi les Arabes. La France trouverait ainsi un nouvel élément de puissance dans ses possessions d'Afrique jusqu'à ce que la puissance arabe développée elle-même par la civilisation réclamât une indépendance que la prudence ne permettrait peut-être pas de lui refuser»[2].

1. Je ne puis que renvoyer aux œuvres complètes de Tocqueville. Exemples: «coloniser quelques points de la côte et donner l'intérieur à la manière des Turcs est le seul plan praticable» (note de 1838 ou 1839) tome III, p. 173; «En un mot, la colonisation partielle et la domination totale» (octobre 1847), p. 221; «la fusion de ces deux populations est une chimère, qu'on ne rêve que quand on a pas été sur les lieux», p. 275, etc...

2. Il est symptomatique que le biographe de Valée, Girod de l'Ain, ait cru devoir, citant ce passage, tronquer cette dernière phrase.

Gambetta et la reprise de l'expansion coloniale

Ceux des hommes politiques de la III[e] République contemporains de Gambetta et de Jules Ferry et qui leur ont longtemps survécu ont tous été frappés de la place éminente et solitaire que l'Histoire avait assignée à Jules Ferry comme initiateur de la nouvelle politique d'expansion coloniale. Plusieurs d'entre eux ont estimé que le rôle de Ferry avait été exagéré, alors que celui de Gambetta avait été au contraire minimisé ou passé sous silence. Freycinet, Eugène Étienne, Hanotaux, Spuller l'ont dit chacun à leur manière. «On attribue généralement en cette matière à Jules Ferry, écrivait Hanotaux, des initiatives qui ne lui appartiennent pas» et Freycinet précisait : «ses vues se sont inspirées de celles de Gambetta... il a professé les mêmes doctrines». Étienne a vivement regretté dans une conférence de 1901 que l'on «ne connût peut-être pas assez Gambetta dans ses vues coloniales», oubliant ce jour-là de mentionner Jules Ferry qu'il estimait être son «continuateur», et Spuller a tranché plus vivement que Ferry conçut sa politique coloniale «après Gambetta et sur l'inspiration directe de Gambetta». D'autres, plus équitables peut-être, ont toujours cru devoir associer, dans le blâme comme dans la louange, les deux leaders. Joseph Reinach et Gabriel Charmes, qui connurent le détail des affaires et les secrets des deux hommes, ne les ont jamais séparés en évoquant l'œuvre coloniale. Mais déjà, dans la *Revue de géographie* de janvier 1890, un «homme d'État anonyme» écrivait : «Nous eûmes la bonne fortune de rencontrer deux hommes d'État, M. Gambetta et M. Jules Ferry, qui, comprenant les véritables intérêts de la France, dirigèrent ce mouvement (d'extension coloniale)», tandis que le chef du parti colonial, Étienne, tout en célébrant son «illustre Maître» ne cessa de répéter, par exemple dans *Le Figaro* du 10 septembre 1903, que les «véritables créateurs de la politique coloniale furent Gambetta et Jules Ferry». On aura l'occasion de rappeler bientôt que les adversaires de la colonisation dans les années 1880 dénonçaient dans les meetings «Gambetta complice de Jules Ferry» et demandaient la mise en accusation des «deux traîtres et concussionnaires».

Ces jugements des contemporains invitaient à rechercher s'il y eut bien une doctrine et une action de Gambetta en matière coloniale et ce qu'elles furent exactement. À notre connaissance en effet, le problème n'a pas encore été élucidé et il ne pourra l'être définitivement, croyons-nous, qu'après la découverte de nouvelles correspondances inédites : la discrétion que s'imposa Gambetta et son rôle «occulte» ne facilitent pas le travail de l'historien et

* Article initialement publié dans la *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 1972.

ce qu'on va lire ne représente qu'une mise en ordre provisoire des textes les plus accessibles et de quelques inédits[1].

L'évolution des idées de Gambetta vers une politique coloniale

Gambetta ne paraît pas s'être intéressé aux questions coloniales avant de siéger au gouvernement de la Défense nationale. Dans le premier programme de Belleville, il n'est nulle part question des colonies françaises, ni d'ailleurs de problèmes plus précis comme les droits des hommes de couleur ou ceux des colons français. Pourtant Gambetta a dû soutenir de ses votes au Corps législatif les colons d'Algérie, puis ceux de la Réunion, mais c'était essentiellement par solidarité de parti. Jules Favre, depuis qu'il avait brillamment plaidé dans l'affaire Doineau la suppression des bureaux arabes, s'était fait l'avocat des colons d'Algérie, devenus républicains par haine du régime du sabre et du «Royaume arabe». Gambetta les défendit avec constance mais, semble-t-il, sans beaucoup de foi: contrairement à son habitude, il ne fit aucune annotation marginale dans le livre de Prévost-Paradol, *La France nouvelle*, sur les pages concernant l'avenir de la France en Afrique du Nord ou la nécessité de l'expansion[2].

Ministre de l'Intérieur et ministre de la Guerre, il eut pour la première fois à entendre parler des prétentions italiennes sur la Tunisie et à régler la situation de l'Algérie. Lorsqu'une démonstration navale italienne parut imminente, il menaça de barrer par la force la route de La Goulette aux vaisseaux italiens[3]. Quant à l'Algérie, en fait confiée à Crémieux, Gambetta exigea en octobre 1870 que les nouveaux décrets de réorganisation satisfissent pleinement l'attente des délégués de la colonie. Les colons lui en furent reconnaissants et l'on sait que lors des élections de février 1871, Gambetta fut élu dans les deux départements d'Alger et d'Oran.

Sur la question algérienne, qu'il connut toujours très mal, Gambetta s'en tint, disait-il lui-même, «à ce qu'il avait appris de la bouche éloquente de Jules Favre». Il n'y voyait qu'un fief républicain où les colons avaient mené le bon combat contre l'Empire et où il importait de soutenir ceux qui voulaient «faire une œuvre absolument française» «Nous rejetterons toute espèce de tendances et d'idées qui ne viseraient pas à rendre de plus en plus étroite, identique et parfaite la physionomie des trois nouveaux départements avec celle des départements français». Nommé le 10 février 1878 président

1. Cet article reprend directement quelques leçons professées devant des étudiants de licence de l'Université de Tours. On ne s'étonnera donc pas d'y voir rappeler des faits et des textes bien connus des historiens. En ce qui concerne les citations de Gambetta, je renvoie une fois pour toutes pour les discours à l'édition publiée par Joseph Reinach: *Discours et plaidoyers...*, Paris, 1880-1885, 11 vol. et pour les lettres, à l'excellent recueil de Daniel Halévy et E. Pillias (1938).

2. Il lisait pourtant assidûment la *Revue des Deux Mondes* favorable à l'expansion coloniale et montra plus tard qu'il se souvenait de ces lectures anciennes (cf. J. Reinach, «Les lectures de Gambetta», *Grande revue*, juillet 1910, et *La Vie politique de Gambetta*, p. 217.

3. Jules Favre avouait le 8 février 1871 qu'il aurait rencontré bien des difficultés s'il avait fallu envoyer une escadre française pour protéger Tunis. En fait, l'intervention diplomatique suffit à arrêter à La Spezia la flotte italienne.

d'une commission extra-parlementaire pour l'étude et la défense des intérêts des départements algériens, il s'y déclarait le partisan acharné d'une politique d'assimilation. Il fut avec les parlementaires algériens favorable à la politique des rattachements.

Mais ce défenseur de la colonisation algérienne n'eut jamais une passion bien vive pour l'Algérie, «cette terre française par excellence»; ce grand voyageur ne manifesta jamais nulle envie de la découvrir et n'hésita pas, nous le verrons, à réviser absolument ses positions sur la question des rattachements, dès qu'il en eut senti l'opportunité.

Vis-à-vis des vieilles colonies, sa position fut très semblable. Docile aux suggestions des députés coloniaux qui réclamaient l'abolition du régime militaire, Gambetta crut que, pour «délivrer les colonies des liens qui les étouffaient», il fallait instaurer partout un régime civil, tout en leur refusant une pernicieuse autonomie. On sait qu'il soutint aussi, et avec succès, cette revendication pour la Cochinchine avec l'aide de son premier député, un Républicain. En matière de politique coloniale, il n'avait comme tous les Républicains qu'un idéal: celui de l'assimilation. La France extérieure et la France métropolitaine devaient être à l'image de la République, une et indivisible. Et le 5 mai 1881, il répétait encore ce qu'il aurait pu dire en 1869: «Je le dis devant vous, les représentants des colonies, je crois que ce que vous avez à réclamer, c'est l'assimilation de plus en plus étroite à la Mère-Patrie».

Gambetta n'aurait-il donc été qu'un Républicain fidèle, un patriote jacobin assez insoucieux au fond de l'avenir colonial de la France? Cet avenir colonial, il allait pourtant le découvrir en méditant sur le relèvement de la France.

Dès 1871, il est frappant de voir que Gambetta ne songe qu'à la nécessité de rendre à la France sa place dans le monde[1]. Tout en entretenant les Français de l'œuvre nécessaire de la régénération intérieure, tout en leur enseignant la «réserve nécessaire et la dignité du vaincu», il ne leur cache pas son sentiment profond: la France devait à nouveau rayonner dans le monde pour retrouver foi en elle-même. «C'est par l'expansion, par le rayonnement de la vie en dehors, par la place qu'on prend dans la vie générale de l'humanité que les nations persistent et qu'elles durent. Si cette vie s'arrêtait, c'en serait fait de la France»...

Au nom de cette intuition fondamentale, il condamna bientôt la «politique du recueillement» comme une politique d'effacement et d'abandon, dont il accusait les gens du Quai d'Orsay de se montrer les trop fidèles adeptes. Et il leur opposa ce que devait être la politique républicaine:

1. Discours de Saint-Quentin, 16 novembre 1871: «Il faut (à la France) un gouvernement qui soit adapté à ses besoins du moment et surtout à la nécessité qui s'impose à elle de reprendre son véritable rôle dans le monde». Discours d'Angers, 7 avril 1872: «La France mutilée mais non ruinée saura reprendre véritablement le rang qui lui appartient dans le monde». Discours d'Auxerre, 1er juin 1874: «Si la démocratie française demande la République, c'est pour relever la France, c'est pour la remettre à son rang et à sa place et à son rang dans le monde».

> À les en croire, notre pays n'aurait autre chose à faire, qu'à se laisser oublier. Bien qu'appelé par sa situation géographique, par sa richesse et par sa force économique, par son relèvement prodigieux à jouer sa partie dans le concert européen, à remplir un rôle digne de lui sur le théâtre politique du monde, il devrait à leur sens renoncer à tout... La future politique de la France ne sera ni belliqueuse, parce que la nation veut la paix, ni imbécile parce que le peuple n'aime pas la lâcheté. Elle sera patriotique et n'aura d'autre objectif que le bien-être et la gloire du pays[1].

On voit que ce que Gambetta devait appeler à plusieurs reprises «une politique nationale, réparatrice et fière» fut au fond son aspiration constante après 1871 : la France devait reprendre un rôle actif dans le concert des grandes puissances et affirmer sa place dans le monde.

Mais s'agissait-il plus précisément de reprendre la politique coloniale ? L'examen de ses divers écrits et déclarations publiques ne permet pas de répondre affirmativement à cette question, du moins avant les années 1878-1879 [2]. On trouve même toute une série d'indications qui montrent son hostilité à la politique coloniale, notamment dans les années 1875-1876, c'est-à-dire pendant et après l'alerte de 1875.

En fait, Gambetta n'est arrivé à l'idée que la politique d'expansion coloniale s'imposait à la France comme la seule «voie de relèvement et de la réparation due à notre malheureux pays» qu'au terme d'une longue méditation sur notre politique étrangère.

Il n'entre pas dans notre propos d'étudier ce que fut cette réflexion. On peut simplement noter qu'avant 1878, la politique étrangère que méditait Gambetta tourne autour des thèmes suivants. Dans la perspective d'une conflagration européenne tôt ou tard inévitable, le rôle de la France serait de reconstituer contre l'Allemagne le concert européen, de dissoudre, si la chose était possible, l'alliance entre les Habsbourg et les Hohenzollern, de rechercher l'alliance de la Russie, voire de l'Angleterre, enfin de tenter de regrouper les peuples latins (Italie, Espagne, Roumanie, France) et les peuples slaves. Ce grand jeu diplomatique ne serait toutefois possible que lorsque la France aurait reconstitué ses forces ; jusque là elle doit ne «rien dire qui puisse de près ou de loin l'engager[3]». Dans cette perspective, la politique coloniale n'avait aucune place. La France devrait même, comme il l'écrit à Ranc le 20 septembre 1875, «pour empêcher l'effusion de sang que nous entrevoyons vous et moi» essayer d'apaiser l'Allemagne en lui abandonnant certaines de nos colonies. Persuadé que Bismarck «rêve pour son pays un avenir colonial», Gambetta s'interrogeait :

1. *La République française*, 6 août 1878 ; l'article n'est pas signé, mais qui n'y reconnaîtrait le style de Gambetta.

2. Toutefois, dans une lettre écrite le 12 mai 1874 au journaliste Ed. Plauchut, Gambetta notait à propos des perspectives coloniales ouvertes par celui-ci : «Il serait grand temps que l'attention et l'esprit d'entreprise des Français fussent attirés vers ces graves et fécondes questions».

3. Lettre à Mme Adam du 17 octobre 1876. Mais le meilleur exposé se trouve dans les lettres à Arthur Ranc du 2 juin 1875, 20 mars 1876, 10 janvier 1878.

> Vaut-il mieux conserver à la France ses terres lointaines ou ses générations futures ? Mettons-nous bien en face de ce dilemme angoissant : ou la vie des jeunes Français, ou des portions de notre terre coloniale. Ne faudrait-il pas profiter de ce goût des Allemands pour les colonies ? Privés, ils en désirent. Et nous avons ce qu'ils désirent, ce dont ils sont privés. N'est-ce pas une chance pour nous ? Saurons-nous en profiter ?

C'est là, répétons-le, la réflexion d'un homme qui croit que l'Allemagne médite de nouveaux agrandissements en Europe et n'hésitera pas à recourir à la guerre. Pourtant, il y aurait une autre voie possible, celle que Thiers méditait et prônait ouvertement en 1877 : désarmer l'hostilité de l'Allemagne, lui proposer nous-même un rapprochement en lui donnant un gage sérieux de nos intentions pacifiques. Encore eût-il fallu, selon Gambetta, que l'Allemagne s'affirmât décidée à la paix du côté de l'ouest. Alors peut-être pourrait-on tenter de gagner le chancelier Bismarck à une politique commune,

> tant au point de vue de la lutte qu'il a entreprise contre l'ultramontanisme qu'au point de vue des grands intérêts industriels et commerciaux ; on pourrait, en s'appuyant sur l'Italie, lui offrir une base d'opérations autrement solide que l'alliance des trois empereurs et lui donner au nord-est et au sud-est de son Empire une liberté d'action qui pût servir ses desseins aussi bien contre la Russie que contre l'Autriche.

Mais cette politique qui pouvait rendre à la France les mains libres dans le monde, quel en serait le prix ? Pour le connaître, il n'eût pas déplu à Gambetta d'entrer en conversation directe avec Bismarck, et cela dès le mois de décembre 1875. À défaut d'avoir rencontré «le Monstre», Gambetta devinait bien la contrepartie : la renonciation au droit de revendiquer un jour la restitution de l'Alsace-Lorraine. C'est pourquoi en 1877 encore, Gambetta ne croit pas pouvoir donner son adhésion à cette politique, qui permettrait sans doute à la France de retrouver son autorité en Méditerranée et dans le monde, mais supposait l'abandon de la Revanche.

Il allait pourtant se rapprocher de plus en plus de cette voie difficile, non sans déchirement, ni retour semble-t-il. Sur cette évolution de Gambetta, on possède le témoignage précis de Juliette Adam qui fut longtemps sa confidente. D'après ses carnets aux notes quotidiennes, celle-ci put reconstituer dans son livre *Après l'abandon de la Revanche*, le comportement de son ami, mais lui donna le caractère d'un engagement définitif qu'il n'eut certainement pas. Selon cette femme intelligente et férue de grande politique mais passionnée, ce serait au début de 1878 que Gambetta aurait pris son parti ; il lui confiait en janvier :

> J'ai choisi entre deux maux celui de l'effacement qu'on appelait recueillement et celui de la participation à l'action diplomatique européenne. Oui, j'ai choisi l'action... Il faut tâter d'une politique d'expansion, conquérir ou gagner par d'habiles neutralités, l'équivalent de ce que nous avons perdu. On verra après[1].

1. Gambetta ajoutait : «Quant à mon anticléricalisme à l'intérieur, tant mieux s'il est un appoint pour ma politique au dehors, mais rassurez-vous, il ne m'aveuglera pas au point de

Ainsi donc Gambetta était décidé dès avant le discours de Bismarck du 19 février dont il se déclara le lendemain dans une lettre intime à Léonie Léon «ravi, enchanté; c'est plus que nous ne pouvions espérer». Le chancelier allemand avait enfin répondu aux approches discrètes de Gambetta. Évoquant l'équilibre continental européen, Bismarck avait glissé quelques sous-entendus aimables à la France. Gambetta en conclut: «La paix est assurée. C'est à nous de profiter des circonstances, des ambitions rivales pour poser nettement nos plus légitimes revendications.» C'est alors qu'il décide de répondre à l'invitation de Bismarck transmise par Henckel von Donnersmarck[1]. Mais Juliette Adam, Scheurer-Kestner et Spuller «le supplient au nom de l'Alsace-Lorraine de ne pas voir Bismarck» et Gambetta y renonce. Toutefois il ne renoncera pas à faire figurer la France au Congrès de Berlin.

Gambetta n'en dut pas moins débattre avec ses amis fort réticents cette participation. L'opposition de Challemel-Lacour et de Spuller s'exprima jusque dans les colonnes de *La République française* (14 mars), mais Gambetta réussit à les convaincre: la France ne pouvait pas être absente alors que ce congrès la ramenait dans le concert des grandes puissances. Mais il dut accepter, selon Freycinet, un compromis: «Nous pratiquerions la politique des mains nettes pour ne donner prise sur nous d'aucun côté».

On sait que, bien qu'ayant gardé les mains nettes, Waddington se vit offrir par l'Angleterre une compensation d'importance à l'annexion de Chypre. «Vous ne pouvez pas laisser Carthage aux mains des Barbares», lui avait déclaré Salisbury. Gambetta se montra peu favorable à l'offre de cette pomme de discorde. Il se félicita pourtant de l'ouverture qu'elle représentait et salua la fin de l'isolationnisme britannique. «En s'établissant à Chypre, disait-il au correspondant du *Times*, l'Angleterre a rompu avec cette politique que je pourrais qualifier d'insulaire pour reprendre ses traditions de politique continentale», et de préciser dans *La République française* (7 juillet 1878): «Le retour de l'Angleterre à une politique moins étroite fait sortir en même temps les deux États de l'isolement temporaire dans lequel ils se trouvaient».

Bismarck ne s'était pas montré moins habile. Convaincu, comme il le disait à Saint-Vallier, que la France «a besoin d'expansion extérieure et que, s'il s'en trouve dans l'orbite de son domaine africain et méditerranéen, [elle] sera moins disposée à tourner ses revendications et ses tentatives vers les provinces que lui a coûtées la guerre de 1870», Bismarck avait donné carte blanche à la France quant à l'affaire tunisienne.

Pour Gambetta «le relèvement diplomatique de la France» doit rendre possible cette «politique d'expansion» dont, selon Juliette Adam, il parle

---

faire courir à la France le risque de perdre le bénéfice de notre action et de nos traditions catholiques à l'étranger», *Après l'abandon de la Revanche*, p. 123.

1. Le 23 avril 1878, il écrit à Léonie Léon: «J'ai vu, j'ai promis. Le Monstre rentre pour me recevoir». C'est cette lettre qui a induit Francis Laur en erreur: cet auteur raconte l'entrevue de Gambetta avec Bismarck qui n'a jamais eu lieu...

désormais «sans cesse». Il n'entend plus se laisser enfermer dans le problème de l'Alsace-Lorraine, «tourner en rond» autour de cette insoluble question. «Ce qu'il faut à la France, lui déclare-t-il brutalement, c'est justement sortir de ce rond tracé par des esprits étroits ; il nous faut avant tout respirer, vivre ; il nous faut l'expansion, la marche en avant[1]». En décembre 1878, il lui répète avec plus de netteté encore : «il faut le reconnaître, la politique d'expansion gagne du terrain parmi nos amis... L'Algérie ne nous suffit pas. Si à un moment donné nous ne happons pas notre part de colonies, l'Angleterre, l'Allemagne s'en saisiront». Et de justifier ainsi, si l'on ose dire, la position de ses amis : «Les gouvernements démocratiques ont leurs exigences. Il leur faut caser plus de gens. Tous ceux qui se sont dévoués dans les premières luttes ne pouvant occuper le pouvoir, de grands développements d'énergie dans de hautes situations coloniales peuvent devenir nécessaires»[2].

Toutefois Gambetta ne pouvait pas se prononcer publiquement en faveur d'une politique coloniale, alors surtout qu'après la victoire républicaine définitive, il s'attend à accéder au pouvoir. «Je vais pouvoir passer au deuxième programme, l'action extérieure et, me tenant au-dessus et en dehors des partis, choisir mon heure, ma voie, mes moyens»[3]. De plus, il n'entend pas tout lui subordonner ; il n'est pas «gouverné» par Bismarck comme l'écrit Juliette Adam. Certes, «l'abandon de la Revanche», qu'elle a justement décelé, transparaît dans le ton plus nuancé de *La République française* vis-à-vis de l'Allemagne, mais la nécessité d'une politique coloniale n'y est jamais dite positivement en 1878-1879.

Bien plus, Gambetta qui redoute au fond de soi les encouragements du «Monstre» et suspecte Bismarck de vouloir brouiller la France avec l'Angleterre et l'Italie, se garde bien de mordre à l'appât tunisien. En août 1878, c'est très probablement lui qui fait échouer la première tentative d'établissement d'un protectorat, celle que le général Chanzy et Waddington avaient mise au point et il maintient son veto en janvier 1879 lors de la remise de l'ultimatum de Roustan. En 1880, il ne veut toujours pas entendre parler d'une expédition dans la Régence de Tunis. Il dit à Cialdini avec chaleur que son «affection pour sa patrie familiale lui interdit tout faux procédé envers l'Italie et que, quoiqu'il arrive, rien ne doit se faire qu'en accord avec elle par des compensations» et déclare encore, le 19 octobre 1880, à Charles Dilke qu'une entente franco-italienne sur la Tunisie était nécessaire et qu'il faudrait la rechercher au moyen d'un partage du pays.

---

1. Cf. les citations complètes dans *Après l'abandon de la Revanche*, p. 173, p. 210, p. 222, p. 226. Il n'y a pas lieu de suspecter l'authenticité de ces propos. La passion de Juliette Adam pour la Revanche la rendait seulement plus sensible aux moindres paroles de Gambetta. Elle écrira plus tard à Gheusi : «J'ai voulu la Revanche à chaque heure préparée, poursuivie. Chaque pelletée de terre coloniale me paraît une pelletée de terre rejetée de l'Alsace-Lorraine en Prusse. Je ne vois que ça.»

2. *Après l'abandon de la Revanche*, p. 268.

3. Lettre du 31 janvier 1879 adressée à Léonie Léon.

Mais que la politique extérieure de la France républicaine dût viser à défendre activement et à développer nos intérêts politiques et commerciaux partout dans le monde, Gambetta en était dès lors bien convaincu. Et il le faisait répéter dans son journal et autour de lui :

> La France n'existe pas seulement entre l'Océan et les Alpes, entre les Vosges et la Méditerranée, la France est partout où l'histoire a créé des intérêts français, partout où le commerce et l'industrie en créent chaque jour de nouveaux, partout enfin, et ce doit être son légitime orgueil, où la civilisation pour lutter contre la barbarie s'inspire aux sources de notre Révolution... Ces intérêts ne se protègent pas d'eux-mêmes en Orient et dans l'Extrême-Orient, en Afrique et dans le Nouveau Monde... la part que prend une nation dans les affaires du monde ce n'est pas seulement le critérium de sa force mais bien sa force même.

Ainsi le jeune Reinach répercutait-il en décembre 1880 la voix de Gambetta, trop surveillé pour se permettre le moindre propos qui fît crier à la politique d'aventures.

Cette «politique énergique» préconisée par Gambetta, le Président de la République, Jules Grévy, la connaît cependant et la combat par tous les moyens. Plus ou moins sincèrement, car l'homme est mesquin et jaloux, Grévy redoute «les *combinazioni* de Gambetta trop dangereuses pour la France au dehors»[1]; il ne le croit pas capable d'être un homme de gouvernement, le juge trop influençable. Dès lors, il travaille à user son prestige, «à le cerner» comme il l'avoue lui-même, tout en lui déclarant: «Je ne vous rendrais pas le mauvais service de vous offrir le pouvoir». Non seulement le journal présidentiel *La Paix* critique à mots couverts la politique d'aventures, mais d'insidieuses accusations partent de l'Élysée. Les projets d'entrevue avec Bismarck sont présentés comme une machiavélique intrigue et l'on murmure que Gambetta commencerait à se lancer dans les grandes affaires. Plus sérieusement, en l'écartant du ministère, Grévy lui octroie de fait ce «gouvernement occulte» dont il était déjà question sous Mac-Mahon. Comment le leader le plus prestigieux du parti républicain eût-il pu se tenir en dehors des affaires alors que ses amis accédaient au pouvoir? Cette action occulte est indéniable, mais l'historien en saisit seulement quelques traces et ne saurait toujours l'expliquer à coup sûr ou la mesurer à sa juste valeur.

Les attitudes de Gambetta dans l'affaire tunisienne

On sait depuis longtemps que Gambetta a joué un rôle occulte décisif dans l'affaire tunisienne, mais on ne s'explique pas aisément la diversité de ses attitudes. Ainsi Gambetta, partisan d'une politique d'expansion, décourage paradoxalement en 1879 et 1880 ceux qui prônent l'occupation de la Régence de Tunis. Comment l'expliquer? Hésite-t-il devant le risque diplomatique? Est-il retenu par des raisons sentimentales? Certes ses

1. En décembre 1880, selon une lettre de Camille Barrère, Grévy confie à Ribot: «M. Gambetta ne peut ni ne doit, ni avant, ni après les élections prendre la direction des affaires parce que son avènement ne peut signifier qu'une chose: la guerre». Bibl. Nat., Mss., nouv. acq. franç. 13.580.

sympathies pour l'Italie sont profondes[1] et il suspecte aussi Bismarck de vouloir brouiller la France avec l'Italie, voire avec l'Angleterre. On peut légitimement le croire opposé à cette aventure. Mais on peut penser aussi qu'il attend son heure, qu'il entend se réserver le mérite de l'opération. Autour de lui trop de voix plaident la politique d'intervention pour qu'il n'en comprenne pas la nécessité.

Charles Tissot, nommé, sur sa recommandation, ambassadeur de France à Constantinople, lui écrivait le 9 juillet 1880 : «Nous ferions bien de montrer les crocs ; nous ferions mieux en mettant définitivement la main sur l'annexe nécessaire de notre colonie algérienne : nous ne pouvons garder nos trois provinces qu'en prenant possession de la quatrième ou en lui imposant notre protectorat.[2]» Et l'on trouve dans les papiers laissés par Gambetta de nombreuses lettres de Roustan retransmises par ses amis. Or Roustan n'y cachait pas qu'il voulait «convaincre les grands personnages qui sont en même temps de grands Français». Le 20 janvier 1881, Roustan écrit aussi à un député gambettiste :

> le besoin d'une action énergique devient urgent... il faut nous arrêter, c'est-à-dire reculer, car dans cette voie on ne s'arrête pas impunément ou bien aller de l'avant... Moi je crois que c'est une erreur de se courber trop longtemps pour se préparer à se lever un jour. On s'ankylose et voilà tout. L'Italie ne sera jamais raisonnable dans la question de Tunis. Elle y met trop de passion... ce que les Italiens appellent le statu quo et ce que l'on donnerait sous le prétexte d'apaisement, c'est l'arrêt pour nous, le progrès pour eux[3].

Camille Barrère, qui tenait à *La République française* la correspondance d'Orient et servit à Waddington de secrétaire officieux au Congrès de Berlin, poussait aussi Gambetta à se prononcer en faveur de l'affaire tunisienne. Il lui envoyait dans ce dessein des lettres personnelles de Roustan et des dépêches officielles communiquées par Courcel dès le début de février 1881 («Courcel m'a prié de mettre sous vos yeux la lettre ci-incluse de Noailles»). Et Barrère donne cette indication sur l'état d'esprit de Gambetta à propos de lettres particulières de Roustan :

> Courcel m'a prié de vous les remettre, non pour insister sur la nécessité d'une action énergique immédiate à Tunis (il pense comme vous que le moment psychologique étant passé, il ne nous reste plus jusqu'à nouvel ordre qu'à carguer nos voiles) mais pour qu'il soit bien démontré qu'aucune indication n'a manqué à ceux qui nous gouvernent pour faire ce qu'il fallait[4].

---

1. Le président du Conseil italien Cairoli le remerciera le 1er novembre 1879 en ces termes : «Merci, cher et illustre ami, d'avoir bien voulu, en cette circonstance encore, témoigner combien sont vives et constantes les sympathies que vous avez vouées à notre pays». Bibl. Nat., nouv. acq. franç. 24.900.

2. Bibl. Nat., nouv. acq. franç. 13.580.

3. Bibl. Nat., nouv. acq. franç. 24.910.

4. Ces lettres de Roustan (Bibl. Nat., nouv. acq. franç. 13.580) ne sont pas datées mais il y est question de la présence à Tunis de Billing qui se vante d'avoir une mission officieuse et «d'être l'interprète des plus hauts personnages de Paris». Or Billing séjourne à Tunis du 31 janvier au 15 février 1881.

Partisan au début de 1881 «d'attendre jusqu'à nouvel ordre», «soit qu'il désirât garder l'affaire pour lui, soit qu'il obéît à la camarilla d'Alsace-Lorraine» (c'est l'opinion de Waddington telle que la rapporte Lavergne)[1], Gambetta paraît bien s'être décidé à pousser à l'action dans la seconde quinzaine de février 1881. Il vient d'apprendre par Barrère la teneur de l'entretien demandé par Bismarck à notre ambassadeur Saint-Vallier. Bismarck a été net, voire brutal: oui ou non la France veut-elle faire une politique coloniale? Elle doit se décider à le dire et Barrère de rapporter en ces termes les propos de Bismarck:

> Nous autres Allemands, qui ne désirons rien tant que vous voir trouver des dérivatifs dans vos entreprises coloniales, nous ne pouvons que favoriser vos tentatives dans cette direction; mais il faut savoir si réellement vous avez la volonté et l'énergie nécessaires pour accomplir votre mission africaine... Nous voudrions savoir à quoi nous en tenir à ce sujet, car si vous reculez devant les entreprises qui vous sont ouvertes, *j'aurais à examiner s'il ne nous conviendrait pas mieux de favoriser dans le Nord de l'Afrique des nations plus jeunes et plus entreprenantes.*

(Ce passage était souligné dans la lettre de Barrère à Gambetta). Quant à la Tunisie en particulier, Bismarck s'engageait une fois de plus à ne pas nous y susciter d'embarras et conseillait à la France de négliger l'opposition italienne, car elle s'était déjà aliéné l'amitié de ce pays. Il n'y avait pas à s'y tromper; Bismarck renouvelait, mais pour la dernière fois, ses encouragements à la reprise d'une politique coloniale[2]. Dès lors Gambetta devait faire vite et montrer que son parti était pris.

Le 21 janvier 1881, descendant de son fauteuil de Président de la Chambre, Gambetta se défendit d'avoir eu une action occulte sur la politique extérieure de la France, mais il déclarait «bien haut» avoir une politique à proposer au pays et il entendait l'exprimer publiquement «pour la première fois»: «Est-ce que j'ai cherché, par les moyens légaux qui nous appartiennent à tous, à pousser l'esprit de mes concitoyens, de mes amis politiques, de mes collègues vers une politique d'expansion à outrance? En aucune façon». C'était discrètement annoncer qu'il entendait sortir de sa réserve pour préconiser une sage politique d'expansion. Certes il saurait attendre, mais déjà, tout en insistant sur la place légitime qui appartient à la France, il suggérait, à propos de la démonstration navale devant Dulcigno: «Ce n'est pas devant des pays comme ceux-là que je conseillerais d'envoyer croiser la flotte française»[3]. Le mot de Tunisie ne fut pas prononcé mais qui pouvait s'y tromper?

---

1. *Mémoires de Bernard Lavergne*, Paris, 1966, p. 22.

2. La lettre de Barrère n'est malheureusement pas datée mais se situe d'après le contexte dans la 2e quinzaine de février. Il n'y est pas fait allusion aux précédentes démarches de Bismarck auprès de Saint-Vallier du 9 juin 1880 et du 29 novembre 1880. Il est vraisemblable que Gambetta les avait connues.

3. C'était exactement le point de vue de Bismarck: «Les Français lâchent la proie pour l'ombre et jettent aux moineaux grecs la poudre qu'ils devraient réserver pour le pigeon tunisien». Le propos fut rapporté par notre ambassadeur, donc connu de Gambetta.

À la fin de février ou au début de mars, «immédiatement après son retour de Tunis, Robert de Billing reçut une déclaration autrement nette[1]. Gambetta lui dit sa volonté de voir réaliser une expédition militaire en Tunisie, ajoutant que «vu les dispositions bienveillantes de l'Europe et notamment de l'Allemagne à notre égard, le moment psychologique selon lui était arrivé de procéder à la reconstitution de notre empire colonial».

Dans ce contexte il est donc fort improbable, comme on le répète depuis l'ouvrage de G. Hanotaux, que ce soit le Directeur des affaires politiques du Quai d'Orsay qui ait soudainement converti Gambetta à l'idée d'une intervention en Tunisie, à l'issue des deux audiences des 23 et 25 mars[2]. Les fragments des *Mémoires* inédits de Courcel cités par Hanotaux paraissent confirmer que le Directeur des affaires politiques a surestimé son rôle. Ne prétend-il pas que «sans (s)a démarche Gambetta n'aurait sans doute pas songé à la Tunisie»? On croit plutôt que le plaidoyer de Courcel fut assez chaleureux pour décider Gambetta à sortir de sa réserve hostile vis-à-vis de ce bonapartiste, ancien chef de cabinet et familier de Drouyn de Lhuys. Ce fut au cours d'un second entretien plus détendu qu'il lui indiqua son choix politique. Courcel mesura ensuite ce qu'était le pouvoir occulte de Gambetta :

> Je sentis partout la main de Gambetta[3], son activité, son rayonnement et en même temps sa sollicitude, se prévoyance, son remarquable don d'autorité... M. Jules Ferry se décida à son tour. Son rôle dans l'affaire ne se dessina qu'à la fin, mais il fut essentiel ; il endossa les responsabilités suprêmes avec une décision dont il a mérité de garder l'honneur[4].

Gambetta eut donc la responsabilité initiale dans l'intervention française en Tunisie. Toutefois il n'était pas partisan pour autant d'agir sans chercher à calmer les susceptibilités italiennes. Le 19 avril 1881, il indiquait à Alfred Naquet son «sentiment sur la question de Tunis» :

> Il faut tirer une réparation éclatante du Bey et des tribus insoumises, prendre une forte bande, de terrain pour assurer l'avenir, faire signer un traité de garanties effectives au Bardo et revenir sans annexer la Régence tout entière, mais après avoir fait un acte de force de manière à garder pour toujours là-bas une situation prépondérante en harmonie avec notre puissance, nos intérêts et nos capitaux dans la Méditerranée. En ne touchant pas à Tunis, nous ménagerons suffisamment la susceptibilité italienne et la secrète jalousie des Anglais et nous tirons de l'entreprise actuelle tous les fruits que nous sommes en droit d'attendre.

---

1. Billing ne donne pas dans ses *Mémoires* la date exacte de l'entretien mais il était de retour de son voyage à Tunis et à Rome à la fin de février. Il écrit en effet le 28 février de Paris au *Figaro* (renseignement dû à la courtoisie de M. Ganiage). Billing raconta cet entretien dès 1882 dans le journal *La Ligue* d'Andrieux (adversaire de Gambetta).

2. C'est grâce aux indications de M. Ganiage dans sa thèse que la date de ces deux entretiens est connue.

3. Cette «main de Gambetta», Jules Guesde en avait deviné le rôle puisqu'il «retrouvait dans les origines scélérates de l'aventure tunisienne la main de M. Gambetta en contact journalier avec la main de M. Ferry».

4. Cité par Hanotaux, *Histoire de la France contemporaine*, t. IV, pp. 650-651 et Ganiage, *Les Origines du protectorat français en Tunisie*, pp. 636-637.

Certes ce langage était en partie destiné aux amis italiens d'Alfred Naquet; néanmoins il permet de comprendre qu'en décembre 1881, Gambetta ait pu dire à la Chambre et au Sénat qu'on n'avait peut-être pas suffisamment pris garde à ménager les susceptibilités et les traditions italiennes et qu'on pourrait sans doute tenter de les apaiser en faisant droit à certains des intérêts italiens[1].

Gambetta n'en défendit pas moins l'expédition tunisienne lorsqu'elle fut attaquée. Non seulement il félicita Jules Ferry «du fond du cœur» («Il faudra bien que les esprits chagrins en prennent leur parti, un peu partout la France reprend son rang de grande puissance») mais à la rentrée parlementaire devant une Chambre hésitante et nerveuse, Gambetta s'engagea publiquement pour faire «ratifier une politique de fierté nationale»[2].

À cette date, Gambetta ne faisait plus mystère de son ralliement à la politique d'expansion coloniale. En mai 1881, il déclarait dans la salle des fêtes du Grand Orient de France: «La France ne sera jamais assez grande ni assez peuplée. Lorsqu'on a augmenté le nombre de ses citoyens, que ce fût aux portes mêmes de la France ou dans ses prolongements au-delà des mers, on agrandissait la France». Mais c'est surtout dans son grand discours à la Chambre du 1er décembre 1881 qu'il fit, avec quelques précautions, l'éloge d'une expansion coloniale qu'on voudrait dire bien tempérée.

Parlant ce jour-là comme Président du Conseil, il s'en prit aux partisans d'une politique d'abandon en Tunisie et posa la question à la Chambre: «Il s'agit de savoir si, oui ou non, par suite de conditions commerciales, même historiques, vous avez une politique extérieure coloniale». Et de préciser sa conviction que «les sacrifices inévitables qu'entraîne notre établissement aux colonies» seraient approuvés par le pays: «Oui, quand on dira au Parlement français... qu'on lui apporte une résolution de nature à conserver le patrimoine colonial de la France, à l'affermir, à l'agrandir et que la solution qu'on vous propose est suffisamment respectueuse de l'ordre et du concert européen... je suis convaincu que... il y aura toujours un écho pour juger et approuver cette politique». Des députés patriotes ne sauraient «trahir notre histoire» ni manquer à l'appel des temps nouveaux. «Est-ce que vous ne sentez pas que les peuples étouffent sur ce vieux continent? Est-ce que vous ne cherchez pas à créer au loin des marchés, des comptoirs, à favoriser partout une expansion nécessaire?» La politique coloniale répond en effet à une double nécessité: «le devoir d'assurer toujours le développement de

1. Préoccupé de rejeter la thèse du gouvernement occulte, Gambetta devait cependant prétendre aussi devant le Sénat le 12 décembre 1881 qu'il ne pouvait accepter «la responsabilité d'intention, la responsabilité d'origine» dans l'affaire tunisienne, mais seulement la responsabilité des actes de gouvernement du précédent ministère.

2. Cf. lettre à Léonie Léon du 9 novembre 1881: «...Un mouvement d'indignation (qui) m'a poussé à la tribune après dix-huit votes successifs sur des ordres du jour plus sots les uns que les autres. Je n'ai pas cru pouvoir tolérer un tel aplatissement de la France républicaine devant l'Europe et je suis intervenu. En quelques minutes je leur ai fait ratifier une politique d'exécution et de fierté nationale et ils m'ont répondu par 397 voix».

la prospérité et de la grandeur nationales»[1]. Ainsi Gambetta retrouvait-il le langage et les accents de tous ceux qui depuis 1830 s'étaient fait les zélateurs de la colonisation.

La politique de Gambetta et l'affaire d'Égypte

Devenu chef du gouvernement et ministre des Affaires étrangères, Gambetta entendit tout à la fois sortir la France de son isolement diplomatique en renouant l'Entente cordiale et lui faire reprendre ce qu'il avait dénommé, le 1er février 1881, la tradition d'une «politique extérieure coloniale». Le rêve, longtemps caressé, et dont la réalisation parut un instant possible, eût été de lier ces deux politiques dans une intervention franco-anglaise en Égypte.

Pour Gambetta cela répondait tout à la fois à une idée longuement mûrie et aux nécessités locales immédiates. Sur place, le consul de France n'avait-il pas écrit le 21 septembre 1881 : «la situation particulièrement délicate ne peut se maintenir que par une entente cordiale entre la France et l'Angleterre ?». «Entente commune et action concertée», telles furent les premières consignes données par Gambetta à notre consul Sienkiewicz : elles résument toute sa politique et mesurent son échec. Lui-même eut avec l'ambassadeur d'Angleterre, Lord Lyons, deux entretiens bien connus, les 14 et 29 décembre 1881. Après avoir fait de la situation en Égypte un tableau exact (un gouvernement animé de bonnes intentions mais faible et toujours à la merci du mouvement militaire ; les revendications de la Porte ; les convoitises de l'ancien khédive Ismaïl), Gambetta posait la question d'une action concertée pour sauver le régime de Tewfiq. Or le gouvernement de Granville, qui ne se souciait pas de voir la France prendre la direction de ce sauvetage, accepta finalement, sans se juger pour autant vraiment engagé, de faire présenter une «note commune», préparée par Gambetta lui-même :

> Les deux gouvernements, étroitement associés dans la résolution de parer par leur commun effort à toutes les causes de complication intérieures ou extérieures qui viendraient menacer le régime établi en Égypte, ne doutent pas que l'assurance publiquement donnée de leur intention formelle à cet égard ne contribue à prévenir les périls que le gouvernement du khédive pourrait avoir à redouter, périls qui *d'ailleurs* trouveraient *certainement* la France et l'Angleterre unies pour y faire face. Et ils comptent que Son Altesse elle-même puisera *dans cette assurance* la confiance et la force dont elle a besoin pour diriger les destinées du peuple et du pays égyptiens[2].

1. À ceux qui voudraient interpréter ces propos comme la prise de conscience d'une crise économique liée à la montée du protectionnisme, indiquons simplement qu'ils paraphrasent étroitement une importante étude, «La colonisation moderne», parue en février 1863 dans la *Revue des Deux Mondes* sous la signature de Charles Lavollée, membre du *lobby* colonial de Jules Duval : «Politiquement et commercialement l'Europe étouffe aujourd'hui dans ses limites étroites, elle veut du champ et de l'espace et elle s'empare peu à peu du monde entier». Les arguments procoloniaux développés par le groupe de Jules Duval seront repris tels quels par Gambetta et Jules Ferry.

2. Les mots en italique, rajoutés en marge dans le brouillon autographe de Gambetta, ont été partiellement soulignés par lui.

Mais le gouvernement britannique n'accepta cette note que sous réserve qu'«elle n'entraînerait aucun mode particulier d'action, si une action devait se trouver nécessaire». Gambetta se félicita malgré tout de cette nuance, qui lui paraissait ne pas écarter une action commune, alors que notre ambassadeur Challemel-Lacour précisait qu'elle signifiait en réalité: «aucun engagement d'action effective»[1]. Celui-ci répétait le 17 janvier 1882 que le cabinet anglais écartait l'éventualité d'une action effective.

Les faits ne devaient pas tarder à lui donner raison: l'accord franco-anglais n'était qu'une illusion. Londres souhaita aussitôt atténuer la note commune qui avait provoqué le courroux de Bismarck et les menaces de la Triplice, tandis qu'elle refaisait l'union de tous en Égypte contre la France et l'Angleterre. Or Gambetta refusait «toute addition et toute explication» et prêchait à tous nos agents la fermeté. En Égypte les divergences franco-britanniques éclataient au grand jour: Sir Edward Malet appuyait ouvertement le parti national, tandis que Gambetta recommandait à Sienkiewicz d'agir avec énergie contre ce parti. Il lui demandait même le 16 janvier 1882 «si l'envoi d'un ou plusieurs navires (de guerre) était souhaitable. La situation exige beaucoup d'énergie pour préserver la situation établie». À quoi Sienkiewicz répondit: «il faut ou transiger ou intervenir», mais il déconseillait l'intervention. Le 23 janvier Gambetta ordonnait: «Ne conseillez pas pour le moment de concessions: ne parlez pas encore d'intervention: gagnez du temps». Gambetta en effet tentait à cette date d'ultimes démarches auprès de Granville et le 28 janvier, alors que son cabinet était renversé, il essayait encore, selon le directeur des Affaires politiques du quai d'Orsay, J.-J. Weiss, d'obtenir une nouvelle note commune.

Cependant, il avait fait préparer un corps de débarquement de 6 000 hommes appartenant à l'infanterie de marine et laissé filtrer une fausse nouvelle, selon laquelle le colonel Maillot prendrait le commandement de 8 000 cipayes. Ces gestes constituent-ils une simple manœuvre d'intimidation? ou Gambetta était-il prêt à une intervention militaire? Selon Freycinet, il lui affirma positivement: «Si j'étais resté au pouvoir, ce n'eût pas été long. Gougeard était prêt. Ne tardez pas, je vous le conseille». De plus le consul de France avait bien prévenu: «C'est lorsqu'on saurait ici qu'une intervention se prépare que les Européens pourraient être sérieusement en danger». Il n'est donc guère douteux que, lors des massacres d'Alexandrie du 11 juin, Gambetta serait intervenu militairement, s'il avait été encore au pouvoir à cette date.

La crainte d'une expédition d'Égypte avait d'ailleurs joué contre le ministère Gambetta. On entendit de nouveau, comme au lendemain du discours de Cherbourg, le cri «Gambetta veut la guerre»[2]. De plus, même

1. L'ambassadeur anglais Lyons jugeait Gambetta «changeant et impulsif» et redoutait qu'il veuille «produire des effets frappants par une action séparée de la France au loin». La note commune visait donc à enchaîner l'action de Gambetta.

2. Freycinet, *Souvenirs*, 1912, p. 204.

chez les Républicains, il y avait un courant favorable au mouvement national égyptien. «Bombarder Alexandrie, faire la guerre à ce pays qui se battait pour son indépendance ? Non», écrivait Juliette Adam[1], d'accord sur ce point avec Lesseps et les radicaux «arabistes» qui répétaient que «le colonel Arabi était à l'Égypte ce que Cavour avait été à l'Italie». Et beaucoup de députés opportunistes étaient au fond d'accord avec la politique proclamée par Freycinet d'une action diplomatique internationale.

Gambetta, qui avait repris le 3 février 1882 la direction effective de *La République française*, condamna au contraire très vivement dans ce journal cette politique d'internationalisation[2]. Il en prophétisait douloureusement les conséquences, la fin du condominium et de notre influence dans la Méditerranée orientale. «En perdant l'Égypte, nous perdrons en outre notre influence dans la Méditerranée. Au-delà de Gabès on cessera de compter avec nous» (1er juin).

Presque quotidiennement, il fustigea la «débilité du gouvernement français», ses responsabilités vis-à-vis de nos «16 000 concitoyens sans défense livrés aux coups des assassins»[3], et vis-à-vis de «la situation de la France dans toute l'Afrique septentrionale»[4]. Il dénonça le recours à l'intervention turque pour rétablir l'ordre en Égypte («Ramener le Turc au pied des Pyramides, c'est jouer avec le feu en Algérie et en Tunisie»), les encouragements donnés aux rêves d'hégémonie du sultan Abdul-Hamid, «à la propagande panislamique entreprise sur toute la côte africaine de la Méditerranée»[5].

Tandis que le journal de Grévy, *La Paix*, dénonçait en termes vifs «la politique de M. Gambetta en Égypte»[6] et que le *Livre jaune* français publiait les principales dépêches de Gambetta ministre, celui-ci poursuivait son action dans la presse et à la Chambre, annonçait «l'abdication de l'influence française en Égypte»[7], « bilan d'une politique d'atermoiement, d'hésitation et de faiblesse»[8]. À la tribune, il avait lancé à Freycinet le 2 juin : «Il suffira de vous intimider pour vous faire consentir». Le 18 juillet, il reprit tous ses arguments qui se résumaient en un seul : «Ne laissez pas amoindrir le patrimoine de la France. Plus il est ancien, plus il est sacré...» Mais il faisait

1. Juliette Adam dit avoir fait pression sur Billot et Freycinet. Mais on trouve aussi dans ses papiers une lettre de Jauréguiberry du 16 mai 1882 protestant contre ses manœuvres renouvelées de l'affaire tunisienne : «Vous vouliez de la même façon qu'aujourd'hui nous empêcher d'intervenir. Cette fois-ci, je ne me laisserai plus faire» ; Bibl. Nat., nouv. acq. fr. 13.815. De fait il demandait le 8 juillet 7 800 000 F pour armer une flotte de réserve.

2. Le jour où (l'Angleterre et la France) convieraient les Puissances à prendre une part à l'ingérence qu'elles s'étaient réservées jusqu'ici, elles auront déchiré de leurs propres mains le pacte qui affirmait la supériorité de leurs intérêts en Égypte... l'internationalisme prendra la place de l'action anglo-française.» 22 février 1882.

3. *La République française*, 17 juin 1882.

4. *La République française,* 31 mars 1882.

5. *La République française*, 14 mai 1882.

6. *La Paix*, 18 juin 1882.

7. *La République française*, 22 juin 1882.

8. *La République française*, 17 juillet 1882.

accorder à Freycinet le vote de ses amis pour les crédits nécessaires à l'armement d'une escadre de réserve; un vote qui pour lui signifiait le maintien de l'action française en Méditerranée et en Égypte «ce que je redoute le plus, c'est que vous ne livriez à l'Angleterre et pour toujours des territoires, des fleuves et des passages où votre droit de vivre et de trafiquer est égal au sien».

Malgré ce vote favorable (par 424 voix contre 64) le gouvernement Freycinet n'avait pas vraiment obtenu du Parlement le droit d'intervenir. Lorsqu'il fut mis au pied du mur par le cabinet britannique en vue d'une opération destinée à la protection du canal de Suez, Freycinet laissa la Chambre se prononcer le 29 juillet. Or, en commission, aucune majorité n'avait pu se dégager, ni pour une intervention restreinte à la zone du canal, ni pour une intervention élargie comme le souhaitait Gambetta. Les oppositions dès lors s'additionnèrent et renversèrent le gouvernement.

Gambetta, bien qu'il eût contribué, par dégoût des demi-mesures, à la chute du ministère Freycinet «en resta tourmenté», au témoignage de Joseph Reinach. Il avait créé un vide gouvernemental et sapé les dernières chances d'une entente franco-anglaise. Il tenta bien d'appuyer le pâle ministère Duclerc, encore qu'il jugeât, hâtivement d'ailleurs, le nouveau Président du Conseil «Ni coup d'œil, ni courage, ni confiance en lui-même». Duclerc, bien qu'il eût écrit qu'«une politique d'abdication n'était ni dans son programme, ni dans ses vues», en fut le témoin navré mais impuissant. Après la dispersion de l'armée égyptienne d'Arabi à Tell el Kebir le 13 septembre, Duclerc proposait naïvement le rétablissement du *statu quo ante* et alors que les Anglais lui signifiaient la fin du condominium, il maintenait son point de vue avec l'entêtement d'un juriste français cramponné à un droit vidé de toute réalité.

Gambetta, qui avait reçu de Thiers ce conseil qu'il gardait profondément gravé dans sa mémoire: «N'abandonnez jamais l'Égypte», avait dû assister à cet abandon qu'il redoutait. «La France allait subir, écrivait-il, une honteuse éclipse», et de se lamenter: «Nous ne verrons pas de longtemps une politique nationale réparatrice et fière».

L'humiliation même de la France dans cette affaire égyptienne – «notre horrible faillite politique en Égypte» disait Gambetta, «notre second désastre», écrivait Paul Cambon – devait pousser le parti républicain à chercher ailleurs dans le monde des compensations. Ce fut comme une nouvelle «Revanche» que l'on devait rechercher dans l'expansion coloniale. *La République française* annonçait le 12 octobre 1882 la détermination des Gambettistes: «Si nous ne voulons pas reculer sur toutes les mers... il n'y a plus de faute à commettre. La question des colonies est posée décidément devant l'opinion publique, devant le Parlement et devant le gouvernement.» Ce climat nouveau, nul ne l'a mieux noté que Léopold II dans une lettre envoyée à la reine Victoria en octobre 1882: «À Paris on est furieux. Il faut une double revanche contre les Allemands et contre le succès des Anglais

en Égypte. On veut s'étendre de tous les côtés. Tunis ne suffit plus. Il faut prendre le Niger, le Congo en Afrique, le Tonkin en Asie et toutes les îles disponibles dans l'Océan Pacifique». Encore le souverain belge ignorait-il que le groupe gambettiste s'intéressait aussi à Madagascar et à la Syrie.

Mais la véritable revanche de l'humiliation égyptienne, ce fut en Indochine que les républicains français entreprirent de la satisfaire. Vers la fin de l'année 1882, Gambetta convainquit Duclerc de la nécessité d'agir au Tonkin et Jauréguiberry et Duclerc purent, malgré l'obstruction de Grévy, prendre les premières mesures engageant la conquête du Tonkin. Jules Ferry l'a clairement proclamé dans sa préface au livre *Le Tonkin et la Mère Patrie* «Pour nous et pour tous ceux qui avaient gémi de cette faute irréparable, l'occupation du Tonkin était d'abord une revanche de l'affaire d'Égypte[1]».

La politique de Gambetta dans l'affaire du Tonkin

Il semble bien que Gambetta ait en réalité suivi depuis longtemps l'affaire du Tonkin. Mais la pénurie de renseignements, les documents parfois contradictoires concernant son attitude, n'autorisent pas d'affirmations définitives. À suivre la *République française*, on constate que certains des amis de Gambetta prônèrent très tôt l'annexion du Tonkin. L'un deux, écrivant de Saïgon, célébra l'expédition de Francis Garnier qui «peut avoir des conséquences très avantageuses au point de vue des intérêts de la colonie»[2].

Le journal déplora la mort de cet officier à «l'esprit vaste, aux vues élevées», «perte sérieuse pour la France dont il aurait voulu sans cesse accroître l'influence dans ces contrées privilégiées par la nature»[3] et il condamna l'action de Philastre «abandonnant aux représailles des indigènes ceux qui se seront compromis dans l'intérêt de notre drapeau». Les correspondants du journal à Saïgon n'apprécièrent guère les traités de 1874, puis montrèrent qu'ils n'étaient pas appliqués et réclamèrent «une politique plus résolue qui puisse avoir raison de la duplicité annamite». Il y allait de la dignité de la France et «il valait mieux si on voulait ne pas agir, renoncer franchement aux stipulations... et ramener notre pavillon pour ne pas l'exposer aux insultes et à la risée du monde asiatique». Préconisant la conquête, ces Républicains de Saïgon ne cessèrent de vanter la richesse du Tonkin, lui-même débouché sur le Yun-Nan «très riche en étain et en cuivre», et jouèrent de la menace anglaise.

---

1. On ne peut passer sous silence le fait que le parti colonial allait simultanément poursuivre avec ténacité «la Revanche du second désastre» en recherchant aussi la réouverture de la question d'Égypte, notamment par les expéditions sur Fachoda prévues dès 1893.

2. «On sait que depuis longtemps on cherchait une occasion d'annexer à nos possessions françaises de la Cochinchine les parties les plus saines et les plus fertiles de la péninsule. Le Tong-King est certainement une de ces parties. Il est de plus très riche en objets d'exportation et offre un accès facile pour pénétrer au cœur même de la Chine». Cette lettre d'Indochine, du 21 décembre 1873, fut publiée le 17 février 1874.

3. Article nécrologique publié dès le 12 janvier 1874.

Quant à Gambetta, s'il encouragea le 12 mai 1874 Edmond Plauchut, collaborateur de la *Revue des Deux Mondes* pour son article intitulé «le Tonkin et les relations commerciales» dans lequel celui-ci vantait le riche avenir commercial du pays, sans recommander son occupation prématurée[1], il ajoutait cette précision significative: «Vous avez marqué avec une trop rare circonspection la limite qui en ces matières doit toujours séparer la conception scientifique et économique de l'œuvre de colonisation, des rêves, des fictions et des spéculations malsaines de l'esprit d'aventure, pour que je ne sois pas autorisé à vous dire que vous devriez nous pousser dans cette grande et noble voie». Cela paraît indiquer que Gambetta n'avait pas été favorable à la tentative de Francis Garnier, ni aux projets annexionnistes des gens de Saïgon. Parlant comme président de la commission parlementaire Guerre et Marine, il déclarait le 7 novembre 1876 qu'il «faudrait bien aborder la question non seulement de la Cochinchine mais du Tonkin; la question des colonies dont on pousse peut-être l'extension au-delà des limites rationnelles».

Toutefois Gambetta allait subir bien des pressions de la part de ceux qui étaient favorables à l'occupation du Tonkin. Jules Blancsubé, le député républicain de la Cochinchine, président du Conseil colonial de Saïgon, l'homme qui avait le plus puissamment contribué par ses écrits et ses démarches à la chute du régime d'administration militaire, ne cessa de faire connaître à Gambetta ses projets pour l'avenir du Tonkin, pays dont il dépeignait à l'envi les richesses considérables. Il se prononçait pour une conquête militaire qu'il présentait comme une libération. Il le déclara publiquement à la Chambre le 30 mars 1881: «Six millions d'hommes veulent se donner à nous avec leurs pays et, puisqu'il faut le dire, nous ne comprenons rien en Cochinchine aux hésitations du gouvernement. On s'imagine à tort, je crois, qu'il s'agit d'une expédition armée, d'une campagne, d'une aventure... Messieurs, nous n'aurions littéralement qu'à paraître pour que le Tonkin soit à nous[2]».

Blancsubé n'était pas le seul républicain à prêcher en ce sens. Le député de la Réunion F. de Mahy, le négociant du Havre, ami de Gambetta, Félix Faure et ses amis havrais Paulin Vial, ancien haut fonctionnaire à Saïgon, et Paul Dislère, ingénieur du Génie maritime qui devait devenir directeur des Colonies quatorze mois durant de 1882 à 1883, tous plaidèrent la politique de l'occupation du Tonkin, non sans faire miroiter les «richesses du Tonkin-Mines». Les publicistes ralliés à l'idée d'un «empire colonial» en

1. Plauchut écrivait: «Ce riche fleuron de la couronne d'Annam doit s'en détacher un jour comme un fruit trop mûr et tomber entre les mains de la France. Si nous avions l'imprudence de vouloir précipiter aujourd'hui ce résultat...»

2. Cette propagande de Blancsubé et des colons de Saïgon parait avoir été très efficace le président Grévy déclarait à Lavergne qu'en 1882 «tout le monde assurait que nous arriverions an libérateurs. Il suffirait de cinquante hommes, me disait Gougeard (après la sortie du ministère), pour conquérir le Tonkin».

Indochine les avaient d'ailleurs précédés dans cette voie. Dès 1877, un collaborateur de la *Revue des Deux Mondes*, après avoir vivement critiqué ceux qui en 1874 nous avaient cantonnés «dans l'administration d'un territoire mesquin lorsque nous étions en situation de dominer bientôt l'Indochine», se déclarait «ébloui à la pensée des trésors que réserve l'Indochine, comme la caverne des *Mille et une nuits*[1]».

Du côté des marins, la pression ne fut pas moins vive. Le vice-amiral Peyron, un républicain qui informait directement Gambetta, lui traduisait la volonté d'action du ministre de la Marine, le vice-amiral Jauréguiberry, un «ancien de Cochinchine» qui avait naguère combattu à Tourane et à Saïgon. Dans ses instructions à Le Myre de Vilers, de mai 1879, dans sa proposition d'intervention armée, formulée sans succès auprès de Waddington le 1er octobre 1879, dans sa demande, faite devant la Chambre le 29 avril 1880, de 477 000 F de crédits pour renforcer la position des agents français au Tonkin et purger le pays de bandes de brigands, Jauréguiberry n'avait guère caché son but: «nécessité d'une conduite nette et catégorique», et, comme «remède sérieux à un état de choses qui menace de devenir aussi compromettant pour nos intérêts que pour la dignité de la France», l'occupation de quelques bases au Tonkin prélude à une conquête plus étendue. En août 1880, Jauréguiberry demanda même à envoyer 3 000 hommes pour devancer l'action d'une grande puissance. La chute du ministère fit échouer le projet. Un autre ex-officier de marine, Kergaradec, devenu consul à Hanoï, souhaitait en même temps que Reinhardt, ex-lieutenant-colonel d'infanterie de marine alors résident à Hué, la mainmise de la France sur le Tonkin. On sait que leurs avis parvinrent à Gambetta, mais on ne leur connaît pas de réponses.

Il y aurait sans doute à retrouver aussi quelles informations Le Myre de Vilers, ex-officier de marine lui aussi, alors gouverneur de Cochinchine, transmit à Gambetta, mais il est sûr qu'elles ne pouvaient être que favorables à l'occupation au moins partielle du Tonkin. Dès 1879, ce gouverneur avait formulé avec netteté le dilemme qui se posait à la France: «ou bien établir franchement et nettement notre protectorat sur le Tonkin ou réduire notre action à de simples institutions consulaires», et il avait laissé entendre que, dans la «Vendée tonkinoise» perpétuellement en révolte, des troubles pourraient éventuellement éclater et des appuis s'offrir comme au temps de Francis Garnier.

1. P. Merruau, «La politique française en Cochinchine», *Revue des Deux Mondes*, 1er octobre 1877. L'auteur avait le sentiment de plaider une cause difficile. Deux ans après l'opinion publique avait changé, si l'on en croit les explications d'Ed. Plauchut qui, reniant son article de 1874, publiait dans le numéro du 15 mars 1880 de la même Revue des deux mondes un article très favorable à l'annexion: «La sécurité de notre possession en Cochinchine, les besoins du commerce, auquel l'ouverture du Tonkin offrirait d'admirables débouchés, exigent une prompte intervention de la France». Plauchut parlait déjà de libération du peuple tonkinois «qui n'attend qu'un signal pour se jeter dans les bras de celui qui le délivrera des Annamites, ses oppresseurs depuis le commencement de ce siècle; dans les nôtres si nous les ouvrons, dans ceux de l'Espagne, de l'Allemagne ou de l'Angleterre, si nous les tenons fermés».

Gambetta fut-il convaincu par ces diverses informations et pressions? Aurait-il décidé de passer à l'action dès avant le Grand ministère? On possède à ce sujet un témoignage affirmatif. À en croire un propos tenu par l'amiral Galiber à Bernard Lavergne le 1er juin 1883: «Gambetta eut le premier l'idée d'envoyer une expédition armée au Tonkin» et il aurait même préparé un projet en ce sens avec le capitaine de vaisseau Gougeard, «bien avant leur entrée au ministère». Il serait cependant imprudent de se fier à cette confidence telle qu'elle est rapportée par Bernard Lavergne[1]. Les deux hommes sont des témoins suspects adversaires notoires de Gambetta et de la «camarilla gambettiste», ils s'opposèrent par tous les moyens en leur pouvoir à toute entreprise coloniale. On observera aussi que le propos complet de l'amiral Galiber recèle au moins une contre-vérité d'évidence: la responsabilité de Gambetta dans l'envoi du commandant Rivière à Hanoï[2]. On imagine mal enfin que le capitaine de vaisseau Gougeard ait pu charger son supérieur, l'amiral Pierre, de la préparation d'une expédition militaire, avant d'être devenu ministre de la Marine. Il est donc très vraisemblable que l'amiral Galiber, plus ou moins bien informé du projet d'expédition de l'amiral Pierre, préparée dans le plus grand secret pendant le Grand ministère, a tout simplement antidaté ce projet, peut-être dans une intention malveillante[3].

Le ministère Gambetta comptait deux partisans résolus de la conquête du Tonkin: Félix Faure et Gougeard. La marine revenait en effet au capitaine de vaisseau Gougeard qui était aussi un ancien de Cochinchine, puisqu'il avait servi comme inspecteur des affaires indigènes à Go-Cong sous le gouvernement de La Grandière. En revanche Rouvier, ministre du Commerce et des Colonies, s'intéressait surtout à l'Afrique. Il était seulement favorable à une pénétration pacifique et commerciale prenant appui sur l'Annam pour s'étendre au Tonkin et au Yun-Nan. Selon J. Reinach, Gambetta en constituant son ministère tenait plutôt pour les idées de Rouvier.

Son plan d'action fut sans doute remis en question, car il est bien établi que le ministère songea aussi pour un proche avenir à l'occupation du Tonkin. Encore y fallait-il l'instrument nécessaire jugé indispensable par Gambetta et ses ministres un corps expéditionnaire permanent et spécialisé, ce qu'on n'osait pas appeler encore une armée coloniale[4].

---

1. *Mémoires* de Bernard Lavergne, p. 149. Le propos a été tenu postérieurement au vote du crédit de 5 300 000 F demandé par Jules Ferry.

2. Lavergne, *Mémoires*, p. 150. Galiber avait déjà affirmé qu'il s'agissait de «refaire le coup des Kroumirs». Or, Le Myre de Vilers se vit interdire précisément par Gambetta et Gougeard d'envoyer Rivière à Hanoï. L'expédition ne fut décidée que le 28 février 1882 par l'amiral Jauréguiberry.

3. Galiber ne parla plus de l'affaire après que Gougeard eut révélé dans un article du 6 juillet 1883 les préparatifs de l'expédition confiée à l'amiral Pierre.

4. Le général Campenon, ministre de la Guerre de Gambetta, déclara devant la Chambre le 16 janvier 1882: «Nous avons reconnu la nécessité de permettre au pays de jeter à un moment donné, sur le point où il est nécessaire de produire un effet, un corps de troupes disponible organisé en dehors de la constitution normale».

L'amiral Pierre reçut donc l'ordre de se «mettre en situation de préparer une expédition», mais cette préparation ne devait pas être achevée avant la chute du ministère.

C'est pourquoi, lorsque, le 21 décembre 1881, Le Myre de Vilers proposa à Rouvier une intervention militaire («Le fruit est mûr, le moment est venu de le cueillir. Si nous ne le faisons pas, d'autres le ramasseraient, ou le pays tomberait en dissolution»), le gouvernement prescrivit formellement de surseoir au départ de la petite expédition du commandant Rivière. Il annonçait le prochain départ de l'amiral Pierre pour Saïgon avec pleins pouvoirs sur les troupes de terre et de mer et la mission d'étudier un plan de campagne. L'amiral avait pour instructions d'éviter les opérations de guerre dans le delta tonkinois et de préparer une action sur la frontière pour éviter les infiltrations chinoises.

Ce qui avait provoqué la mise en demeure à Le Myre de Vilers n'était donc pas dicté par une volonté d'abstention, mais bien au contraire par le souci de préparer une expédition plus considérable. Les orientations stratégiques qu'on lui donnait montrent assez qu'il s'agissait d'établir d'un seul coup le protectorat français sur l'ensemble du Tonkin, et non, comme le voulait Le Myre de Vilers, «d'obtenir des concessions successives qui nous permissent au bout de quelques années d'exercer notre autorité sur le Tonkin». Sur le plan diplomatique également, en rejetant catégoriquement le 1er janvier 1882 la note du gouvernement chinois qui contestait le traité franco-annamite de 1874, Gambetta avait clairement indiqué qu'il revendiquait l'entière liberté d'action de la France.

Après la chute du ministère de Gambetta, on en revint au contraire à l'expédition du commandant Rivière, conçue comme devant être essentiellement un moyen de pression diplomatique. Le Myre de Vilers, démissionnaire par dépit en janvier 1882, conserva ses fonctions à Saïgon et obtint du ministre Jauréguiberry le 28 février les autorisations nécessaires à l'envoi de la mission Rivière.

Cela explique sans doute que les premiers succès militaires de Rivière aient été célébrés sans enthousiasme excessif par *La République française*. Le journal gambettiste mettait en doute plus encore la résolution du gouvernement: «Il faut espérer que cette fois, nous ne verrons pas la France reculer devant les mandarins du Tu-Duc comme M. Philastre le fit en 1874.[1]»Pourtant l'amiral Jauréguiberry, ministre de la Marine et des Colonies, était, lui, tout à fait décidé. Il révoqua Le Myre de Vilers et fit demander à Gambetta de désigner lui-même son successeur[2]. Pendant la crise ministérielle qui suivit la chute du ministère Freycinet, Jauréguiberry se montra même favorable aux vœux des Républicains et des députés coloniaux qui réclamaient la création d'un ministère des Colonies ou d'un sous-secrétariat d'État[3]. Dans

1. *La République française*, 16 juin 1882.

2. Le choix de Th. Thomson, frère du député de Constantine, devait se révéler une erreur.

3. *La République française* se prononçait pour le rattachement du service des colonies au ministère du Commerce.

le ministère Duclerc, Jauréguiberry proposa le premier d'envoyer 6 000 hommes au Tonkin mais beaucoup de ministres hésitaient, connaissant l'opposition résolue du Président de la République. La question fut cependant posée en conseil des ministres le 9 décembre 1882.

Jauréguiberry, après avoir lu un projet écrit prévoyant la conquête du Tonkin, aurait dit: «Il faut s'en retourner ou conquérir le Tonkin: ça n'est pas difficile»[1], Le Président Grévy répondit avec colère que «toutes les histoires d'influence française dans l'Extrême-Orient étaient de mauvaises plaisanteries», que «la Chambre qui venait de refuser d'envoyer quelques soldats en Égypte n'accorderait certainement pas une expédition au Tonkin et que lui ne s'y prêterait jamais». Jauréguiberry lui ayant tenu tête, s'entendit répondre qu'«il n'avait qu'à y aller lui-même s'il y voyait tant d'intérêt»[2]. Bien que Jauréguiberry eût été soutenu par Duclerc, l'opposition du Président de la République fit échouer le projet. Au lieu des 6 000 hommes et des 17 millions de francs qu'il demandait, Jauréguiberry dut se borner à l'envoi de 700 hommes en renfort et renonça à en saisir les Chambres.

Gambetta, qui redoutait les convoitises de l'Allemagne et son immixtion dans les affaires du Tonkin[3] était intervenu auprès de Duclerc. Albert Billot a rapporté comment «il fit plusieurs fois la navette entre Gambetta, couché à Ville d'Avray à la suite de sa blessure, déjà frappé à mort, mais convaincu de la nécessité d'agir au Tonkin, et Duclerc»[4].

Et Joseph Reinach a confirmé que lui aussi fut chargé par Gambetta alité «d'entretenir de sa part à plusieurs reprises M. Duclerc», et que «la décision de pousser activement l'expédition du Tonkin fut la dernière à laquelle Gambetta ait pris part[5]. On prétend que Gambetta aurait dit: «le Tonkin, voilà le véritable avenir de la France»; authentique ou non, le mot résume bien la pensée de Gambetta en 1882.

Quant à ses motivations profondes, elles éclatent dans ce billet curieusement inédit et qui aurait pourtant mérité d'être plus tôt connu:

> La civilisation européenne aura à lutter un jour contre la subversion de la race chinoise – 5 à 600 millions d'habitants. La France doit conserver son rôle de soldat de la civilisation. Dans le choc qui aura lieu, la civilisation latine dont la France est la tête doit préparer son terrain sous peine d'être écrasée et annihilée en Asie centrale entre la race anglo-saxonne et la race slave. Il faut donc que la France s'établisse au Tonkin comme et plus qu'elle l'est en Cochinchine, afin de mettre la main sur l'Annam, sur le royaume de Siam et sur la Birmanie et d'avoir ainsi barre sur les Indes; et d'aider la civilisation européenne contre la race jaune[6].

---

1. Au témoignage de Grévy, rapporté par B. Lavergne dans ses *Mémoires* p. 96 et p. 181. Selon Grévy l'amiral aurait jeté son projet au feu et fait mine de rédiger sa démission avant de se raviser.
2. D'après une lettre de Joseph Reinach à Gambetta, lundi 11 décembre 1882, Bibl. Nat., nouv. acq. franç. 24.910, f. 242.
3. Dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er octobre 1877, P. Merruau parlait déjà de «la Prusse qui cherche un établissement dans l'Extrême-Orient», et Jauréguiberry avait repris ce thème.
4. Cf. *L'Affaire du Tonkin par un diplomate – Albert Billot –*, 1888, chap. II.
5. *Revue politique et parlementaire*, 21 février 1885.
6. Écrit à Ville d'Avray le 15 décembre 1882. Bibl. Nat., nouv. acq. franç. 13.815.

Gambetta et les affaires africaines

Le nom de Gambetta a été prononcé également à propos des premières tentatives de reprise de l'expansion coloniale en Afrique noire, mais il est bien difficile de mesurer ici ce qui est le fait des républicains et ce qui revient proprement à Gambetta et à son équipe.

Certains auteurs ont eu le sentiment que la décision politique essentielle vint du ministre de la Marine et des Colonies dans le 2e cabinet Dufaure, le vice-amiral Jauréguiberry. Lorsque cet ancien gouverneur du Sénégal (d'octobre 1861 à mai 1863) autorisa le 3 juillet 1878 l'opération militaire du colonel Brière de l'Isle contre le village fortifié de Sabouciré, c'est-à-dire contre l'empire toucouleur, il s'agissait en effet de reprendre la marche au Niger et la politique de «colonie compacte» définie par Faidherbe en 1863[1]. Mais Jauréguiberry sut intéresser ses amis républicains au projet sénégalais avec l'aide toute-puissante du vieux Faidherbe devenu sénateur républicain et oracle du parti en matière africaine. Il sut aussi relier les ambitions des militaires de l'infanterie de marine aux grands projets de chemins de fer des civils, le Sénégal-Niger et surtout le Transsaharien qui faisait rêver jusqu'au sage ingénieur de Freycinet.

Les Gambettistes, plus imaginatifs, allaient vite s'enfiévrer aux propos de Soleillet : «Par ses possessions de l'Algérie et du Sénégal, la France devrait voir toute l'Afrique occidentale de Tripoli au lac Tchad, du lac Tchad au Bénin, du Bénin au cap Vert, du cap Vert au Sénégal, du Sénégal à Tombouctou, de Tombouctou au Maroc, ouverte à son commerce, à ses mœurs et à sa civilisation[2]». Adolphe Duponchel annonçait quant à lui «le rail reliant Saint-Louis à Alger en cinquante heures, 4 000 kilomètres sans courbe, ni pente», et son livre *Le Chemin de fer transsaharien* (1878) eut, paraît-il, un vrai succès auprès des amis de Gambetta.

En mai 1879, Paul Bert proposait au Parlement le vote d'un crédit de 200 000 F pour couvrir les frais de reconnaissances préliminaires et le rapporteur Maurice Rouvier ne se contentait pas d'approuver : il définissait, avec une netteté étonnante, le 10 juin 1879, ce qu'on peut appeler la politique africaine des Gambettistes :

> La France plus rapprochée du continent africain que la plupart des autres nations, plus directement intéressée qu'elles à l'avenir de ce continent par ses possessions de l'Algérie, du Sénégal, du Gabon et par les nombreux comptoirs français établis sur la côte occidentale, la France ne peut se dispenser de prendre part à ce

---

Quant à l'origine de cette dénonciation du «péril jaune», on peut penser à un article que le géographe Reclus venait de publier dans la *Nouvelle géographie universelle.* Mais il signalait surtout le danger pour l'Europe de la concurrence économique des Jaunes.

1. Cf. les ouvrages d'Y. Saint-Martin, *L'Empire toucouleur et la France* (1968) et *L'Empire toucouleur* (1970) et le tome 1er du Samori, *Une Révolution dyula* d'Yves Person (p. 364) : «C'est là, sous les murs du village malinké de Sabusirè que fut donné en septembre 1878 le coup d'envoi pour le partage de l'Afrique».

2. *L'Avenir de la France en Afrique*, 1876.

> mouvement qui entraîne l'Europe vers les régions africaines dont on commence à entrevoir les richesses. Le souci de la grandeur et des intérêts de notre patrie ne nous commandent-ils pas de nous placer à la tête de ce mouvement ?[1]

Freycinet rêvait seulement, semble-t-il, de transcontinentaux qui «étendraient la civilisation et rattacheraient les vastes territoires que baignent le Niger et le Congo», mais les Gambettistes, succombant au mythe du Soudan de 80 millions d'habitants et aux «Indes noires» de Duponchel, envisageaient à terme une prise de possession, tout comme Jauréguiberry surtout préoccupé «d'accroître notre situation militaire dans ces contrées».

On comprend mieux dans cette atmosphère que Gambetta se soit montré attentif, comme l'écrit *La République française*, «à suivre les efforts méritoires des agents de la Compagnie Verminck puis ceux du Dr Bayol» (en Guinée). Le soutien officieux vraisemblablement apporté à la Compagnie française d'Afrique équatoriale en 1881 s'inscrit dans la même politique et l'appui de Gambetta à cette compagnie se manifesta sans doute également pendant le Grand ministère. Certes on ne trouve, comme l'a déjà remarqué l'historien anglais Hargreaves[2], aucun document d'archives attestant le fait, mais l'intervention inattendue de la nouvelle Compagnie du Sénégal, l'ex-compagnie Verminck, dans les affaires du bas Niger s'expliquerait difficilement sans une incitation extérieure. Et l'on pense naturellement à Rouvier ou à Gambetta, sans qu'il soit nécessaire de distinguer entre eux. Joseph Reinach a écrit que «M. Rouvier encourage(a) sur le Niger les compagnies françaises qui luttent contre l'influence anglaise» et le témoignage de Sir George Goldie le confirme indirectement. Le directeur de la Royal Niger Compagny devait déclarer à Reuter en 1899 : «Gambetta pushed the Senegal Company into in the Niger trade in 1882 in order to prevent the National African Company from acquiring a monopoly».

Les compagnies françaises ne devaient pas trouver la même aide des gouvernements suivants : Freycinet refusa, en mai 1882, à la Compagnie française d'Afrique équatoriale la subvention demandée pour faire face «à la concurrence effrénée de la riche National African Company qui paraissait se moquer des affaires et ne chercher qu'à s'emparer du pays[3]». Jules Ferry

1. Cité par Newbury: «French Policy and the Origin of the Scramble for West Africa», *Journal of African History*, 1969, n° 2.

2. John D. Hargreaves, *Prelude of the Partition of West Africa*. Cependant l'historien français J. Darcy affirme que Gambetta accorda son patronage à la société désemparée par la mort, le 28 octobre 1880 du comte de Semellé, son fondateur. Ce qui rend la chose vraisemblable, c'est l'ampleur des appuis que trouva cette modeste société. Le ministre de la Guerre lui fournit un directeur, détacha un officier en janvier 1881 pour cette «mission plus patriotique que commerciale» : «aller disputer aux Anglais par les armes commerciales la neutralité des bouches du Niger et les empêcher de s'emparer de toutes les vastes contrées du Centre africain qui s'étendent depuis le moyen-Niger jusqu'au lac Tchad». Cet officier reçut de plus du ministre des Affaires étrangères le statut d'agent consulaire de France à Brass River, de manière à pouvoir valablement faire signer des traités de protectorat aux chefs indigènes. Le ministre de l'Instruction publique lui donna également une mission et des instructions.

3. Commandant Mattéi, *Bas-Niger, Bénoué, Dahomey*, Paris, 1890.

ne lui accorda en juin 1883 que «2.993 F pour cadeaux à des chefs» et il lui fut impossible de faire signer des traités de protectorat. La Compagnie du Sénégal fut la première à se retirer en juin 1889; elle fut imitée en octobre par la CFAE, qui céda ses comptoirs à la compagnie anglaise. Cet échec devait être plus tard imputé par les Gambettistes au seul Freycinet.

Quoi qu'il en soit, la politique d'expansion en Afrique noire et à Madagascar fut bien l'un des desseins du Grand ministère. Selon Joseph Reinach, alors chef de cabinet de Gambetta: «Gambetta et Rouvier avaient conçu et arrêté un plan d'ensemble: Madagascar, le bassin du Congo, l'immense et superbe vallée du Niger, celle du Sénégal appellent notre conquête économique[1]». Ce trop vaste programme ne reçut aucune application concrète durant un ministère de 73 jours. Pourtant on a remarqué que Gambetta tint à recevoir au Quai d'Orsay les ambassadeurs peul et l'almami de Timbo, lequel avait signé avec le D. Bayol un traité présenté comme établissant notre protectorat.

L'agence Havas précisa à cette occasion, dans un communiqué officieux le 25 janvier 1882, que l'expédition du Dr Bayol «votée par le Parlement (?) avait abouti à placer sous le protectorat exclusif de la France le Foutah Djallon ainsi que les riches pays aurifères du Bambouk». Et *La République française* parla de «l'œuvre patriotique et utilitaire accomplie par le courageux Dr Bayol». Rouvier eut cependant le temps de faire prédominer dans sa correspondance ministérielle un ton franchement nationaliste et une orientation anti-anglaise que Jules Ferry, et plus tard E. Étienne, devaient encore renforcer. C'est ainsi par exemple que le 24 janvier 1882, Rouvier inquiet du rapprochement anglo-portugais suggérait à Gambetta d'offrir au Portugal des compensations sur les frontières de la Guinée et d'obtenir ainsi son alliance pour «contenir les ambitions de notre rivale commune».

Après la chute de son ministère, Gambetta et ses amis ne cessèrent pas de s'intéresser à l'Afrique noire. Précisément lorsqu'arriva à Paris Savorgnan de Brazza, Joseph Reinach le conduisit chez Gambetta. Et d'évoquer, bien plus tard, «le chaud regard dont le patriote enveloppa le voyageur, la conversation qui suivit, la vision d'une grande France équatoriale dominant le continent noir et mettant en communication... les bassins des grands fleuves, le Nil, le Niger et le Congo[2]». Les amis de Gambetta ne ménagèrent pas leurs efforts pour pousser à la ratification des traités Brazza et *La République française* pour y mieux parvenir n'hésita pas à tracer du pays une image grossièrement mensongère[3].

1. J. Reinach, *Le Ministère Gambetta*, Paris, 1884, p. 191.
2. *Le Figaro*, 3 octobre 1911.
3. «Si le cuivre et le plomb abondent en quantités fabuleuses dans la vallée du Niari, des gisements de fer apparaissent presque partout de Vivi à Stanley Pool et l'or a été signalé assez fréquemment, l'ivoire et le caoutchouc abondent. Les forêts sont admirables, les indigènes allument pour leur cuisine quotidienne de grands quartiers de bois d'ébène et de bois de rose. La terre d'une merveilleuse facilité donne des produits les plus variés...» (2 octobre 1882).

Maurice Rouvier, rapporteur des traités de Brazza à la Chambre des Députés, tint à répéter le 21 novembre 1882 sa doctrine africaine en évoquant les profits futurs promis aux pionniers :

> Cet immense mouvement commercial, dont on peut à peine entrevoir l'avenir et dont on ne saurait dès aujourd'hui mesurer l'étendue, se développera certainement au profit de ceux qui les premiers auront pénétré dans ces régions à peine entr'ouvertes au commerce du monde. La France plus voisine de l'Afrique que la plupart des autres nations, plus directement intéressée qu'elles dans l'avenir de ce continent... méconnaîtrait gravement ses intérêts les plus certains, si elle se laissait devancer dans le mouvement qui entraîne le monde civilisé vers ces régions hier encore mystérieuses.

Éléments d'une politique méditerranéenne

Les interventions de Gambetta ne se bornèrent pas aux domaines et aux régions où nous les avons déjà présentées. On peut revenir pour terminer aux questions de l'Islam méditerranéen dont nous avons dû pour des raisons de clarté présenter à part les affaires tunisienne et égyptienne.

Quant à l'Algérie, on a déjà vu que Gambetta fut longtemps le porte-parole de la politique d'assimilation voulue par les colons républicains. Les historiens l'ont généralement présenté aussi comme favorable à la politique des rattachements, parce que les députés algériens se proclamèrent «rattacheurs gambettistes». Or la réalité fut assez différente.

Certes Gambetta favorisa, avant son ministère, les députés algériens qui, sous le couvert de l'assimilation administrative, entendaient rattacher directement les affaires de l'Algérie aux ministères français ; en fait, ils entendaient surtout annihiler l'autorité du gouverneur général. Après les conclusions hâtives d'une commission extra-parlementaire, ils réussirent à obtenir du gouvernement le 26 août 1881 ces décrets de rattachements qui provoquèrent en partie la démission du gouverneur Albert Grévy[1].

Toutefois Gambetta, devenu président du Conseil, ne voulut pas conserver ces décrets. Il entendait au contraire confier à une même haute personnalité la responsabilité de l'Algérie et de la Tunisie. À l'origine de ce retournement, signalé par Joseph Reinach sans autre explication, on peut sans doute indiquer l'influence du général Billot qui n'hésitait pas à écrire à Gambetta le 5 juillet 1881 : «Je crois que notre parti fait fausse route en Algérie, qu'il suit une politique mauvaise» et d'indiquer la nécessité «d'envoyer au plus tôt un gouverneur général fort, disposant des pleins pouvoirs pour faire face au péril panislamique».

Gambetta aurait sans doute volontiers reconstitué une sorte de ministère de l'Algérie semblable à celui dont Thiers, si souvent son modèle, avait proposé la création au gouverneur de Gueydon en 1873[2].

---

1. Il n'y a pas à attacher d'importance aux accusations malveillantes de Bernard Lavergne selon lesquelles Gambetta aurait appuyé la nomination d'Albert Grévy dans l'espoir que l'échec prévisible de «Monsieur Frère» atteindrait son adversaire Jules Grévy.

2. On écrivait de Paris à l'amiral de Gueydon le 17 janvier 1873 : «Il faudrait pour remédier

Il offrit en effet en novembre 1881 à Freycinet «le gouvernement général de l'Algérie avec le titre et le rang de ministre, l'abrogation des décrets de rattachements et l'attribution de toutes les affaires tunisiennes»[1]. Après le refus de Freycinet, Gambetta fit pressentir par le P. Charmettan l'amiral de Gueydon, l'ancien gouverneur choisi par Thiers. L'amiral passait, à juste titre, pour clérical, mais il avait laissé le souvenir d'un homme énergique et l'archevêque d'Alger, Mgr Lavigerie, l'appuyait chaleureusement. Ce fut donc son représentant à Paris, le P. Charmettan, (que Gambetta tenait en haute estime au témoignage de Gabriel Charmes), qui se chargea d'offrir à l'amiral ce poste redoutable où il aurait à diriger conjointement l'Algérie et la Tunisie[2]. Après le refus prévisible du pieux amiral qui, par esprit de parti, condamnait désormais l'expansion coloniale[3], Gambetta en fut réduit à maintenir le *statu quo*. Bien que F. de Lesseps lui eût proposé de nommer à Alger son ancien collaborateur Jules Guichard, Gambetta choisit comme gouverneur Tirman, un conseiller d'État connu seulement pour ses sentiments républicains.

Cette tentative manquée de mettre fin à la politique des rattachements méritait d'être signalée: elle montre en effet que, dix ans avant Jules Ferry, Gambetta l'avait jugée inopportune. L'Algérie n'aurait pas dû être abandonnée à ses parlementaires et à ses politiciens, mais confiée à un homme d'État métropolitain doté de pouvoirs ministériels[4].

On sait ce que fut au Maroc entre 1882 et 1884 la politique française, telle du moins que la mena son très indépendant représentant, le consul Ordega. On peut parler d'une tentative délibérée pour amener sur le trône un protégé français, le chérif d'Ouezzan, grand maître de la confrérie des Taïbiya, et entraîner peut-être l'établissement d'un protectorat français[5].

Or, Ladislas Ordega était un ardent républicain lié à tous les intimes de Gambetta et ce fut Gambetta qui l'envoya à Tanger le 6 décembre 1881

à cette situation revenir à Paris suivant le désir de M. Thiers pour y constituer un *ministère de l'Algérie*».

1. J. Reinach, *Le Ministère Gambetta*, p. 79. En juillet 1881, Jules Ferry avait déjà fait des ouvertures à Freycinet.

2. Témoignage du comte d'Haussonville, *Revue des Deux Mondes*, 1er juillet 1883. Cette offre a été ignorée par le biographe de l'amiral de Gueydon: L. C. Dominique, *Un Gouverneur général de l'Algérie*... Alger, 1909. On sait aussi qu'après le Seize mai, Thiers espérant revenir à la présidence de la République avait d'avance composé son ministère, Gambetta aux Affaires étrangères et l'amiral de Gueydon à la Marine.

3. Il devait déclarer un peu plus tard: «Même l'Algérie et la Tunisie, c'est 100 000 hommes de moins sur le Rhin», et il vota en faveur de l'évacuation du Tonkin de 1885.

4. Gambetta n'était pas le seul partisan de l'expansion coloniale à être de cet avis. Leroy-Beaulieu et Gabriel Charmes professaient le même point de vue : «En Algérie les Arabes et les étrangers n'étant pas représentés, ce sont les mandataires d'un petit nombre de colons occupés uniquement de leur intérêt personnel qui imposent à notre pays une politique aussi absurde que barbare, dont le résultat infaillible, si l'on n'y prend garde, sera de créer une Irlande africaine de l'autre côté de la Méditerranée» (G. Charmes).

5. Je suis ici les conclusions de J.-L. Miège dans sa thèse *Le Maroc et l'Europe*, 1961-63.

comme ministre plénipotentiaire de France. Intelligent et ambitieux, Ordega allait de son propre aveu y «jouer les Roustan», mais il n'est pas possible de dire s'il y avait été encouragé par Gambetta ou son entourage. Toujours est-il qu'il se montra au Maroc d'une activité qui devait apparaître comme intempestive aux successeurs de Gambetta. À force de «pousser le gouvernement l'épée dans les reins» et bien qu'il l'assurât qu'«on nous attend au Maroc et on nous y accueillerait à bras ouverts», il finit par s'attirer de Jules Ferry «l'ordre positif de ne pas aller plus loin»: «Le gouvernement de la République ne veut pas d'affaire au Maroc» (19 juin 1884). Il est vain d'épiloguer sur ce qu'aurait été l'attitude de Gambetta, mais il fallait rappeler le choix, qui fut le sien, de ce personnage aventureux.

Gambetta eut au contraire vis-à-vis des missions catholiques françaises à l'étranger et de la «clientèle catholique» de la France dans le monde une politique de soutien bien connue. On sait en effet la position de Gambetta que résume très bien la formule de Freycinet qu'il avait adoptée jusqu'à la faire sienne: «L'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation»[1]. Elle était d'ailleurs celle de la plupart des Républicains modérés[2] et valait essentiellement pour les protégés catholiques du bassin méditerranéen.

Gambetta ne cachait pas que la République avait un intérêt supérieur à maintenir sur ce point les traditions qui remontaient à la France monarchique. La défense des congrégations d'Orient fut un aspect essentiel de sa politique. À la commission du Budget, il ne cessa d'agir pour leur faire obtenir des subventions plus importantes: grâce à lui les Jésuites de Beyrouth purent fonder des écoles primaires rivales des écoles protestantes anglaises. Il devait aider aussi en 1881 à la création de l'Université pontificale Saint-Joseph confiée aux Jésuites de langue française et faire subventionner directement la Faculté de Médecine. On comprend dès lors qu'il ait pu regretter publiquement que le lycée français de Galata Saraï à Constantinople n'eût pas été confié aux Jésuites. Par ailleurs Gambetta recevait chaque année un certain nombre d'évêques et de prêtres syriens et les faisait bénéficier au besoin de son influence. Il accueillait avec la même bienveillance les missionnaires d'Afrique et notamment les Pères Blancs «qui, disait-il au P. Charmettan, rendent à la France en Tunisie plus de services qu'un corps d'armée». Très favorable au cardinal Lavigerie, Gambetta ne cessa de recommander aux résidents français en Tunisie de tenir compte de ses avis et de «lui venir en aide dans son œuvre admirable de propagande française par les écoles».

1. Cf. le discours de Gambetta à la Chambre le 10 novembre 1876: «On a beau être libre penseur, on ne peut méconnaître, dans un pays qui a le passé et l'héritage de la France, que ce serait faire une politique détestable de ne pas tenir un très grand compte, dans les relations de la France avec l'extérieur, de ce que j'appelle avec l'histoire et les traditions diplomatiques du pays, la clientèle catholique de la France dans le monde.»

2. Celle du protestant Waddington et du franc-maçon Jules Ferry notamment: «Le protectorat des chrétiens d'Orient fait partie en quelque sorte de notre domaine méditerranéen; c'est un pied qu'il nous faut garder dans les Affaires orientales, une tradition sérieuse, une puissance morale», lettre de Jules Ferry à J. Reinach, 10 août 1886.

Cette politique intéressée cachait-elle des desseins impérialistes ? Il serait imprudent de l'affirmer, encore que Gambetta ait peut-être envisagé d'aller au-delà du traditionnel protectorat des chrétiens d'Orient en août 1882, «à moins qu'on ne soit décidé en haut-lieu à donner partout la démission de la France». Avait-il tiré cette conclusion de la lecture assidue de la correspondance de nos agents en Orient qui fut, selon J.-J. Weiss, l'une de ses préoccupations essentielles pendant son court passage au Quai d'Orsay ? Il semble plutôt qu'il se soit agi d'un simple mouvement d'humeur, au moment où il redoutait de voir notre influence en Orient disparaître totalement.

La doctrine coloniale de Gambetta et des Gambettistes

Cette étude des vues et des activités coloniales de Gambetta serait sans doute incomplète si l'on n'essayait pas d'apprécier ce que furent les doctrines coloniales de Gambetta et des Gambettistes. Ce qui a le plus compté peut-être pour la popularité de la politique coloniale sous la III^e^ république ne serait-ce pas enfin de compte ce corps de doctrine qui servit à justifier la colonisation devant des générations successives ? On pense tout naturellement à la doctrine de Jules Ferry, si solidement présentée dès la préface aux *Affaires de Tunisie*, mais qu'en fut-il pour les Gambettistes ?

On peut retrouver dans l'argumentation pro-coloniale des Gambettistes trois thèmes qui ne sont pas exactement ceux de Jules Ferry. D'abord les entreprises coloniales sont, comme l'avait dit Gambetta, «nécessaires à l'accroissement de notre prospérité matérielle», c'est-à-dire essentiellement au développement de notre commerce extérieur[1]. La perspective est fondamentalement mercantile et les vieux arguments du mercantilisme colonial se retrouvent inchangés, encore qu'inadaptés dans une période de libre-échange. C'est pourquoi l'abandon du Pacte colonial par Napoléon III a été au jugement de certains Gambettistes une erreur ; très vite ils déclareront vouloir rompre avec le libre-échange et revenir sous couleur de protectionnisme à quelque Exclusif mitigé. Derrière Eugène Étienne, le parti colonial tout entier trouvera même fort naturel de vouloir ressusciter les grandes compagnies à privilège de l'Ancien Régime. Bref l'impérialisme colonial français des années 1880 a tenté de se justifier comme un néo-mercantilisme : dès lors ne pourrait-on parler pour le caractériser de «stade suprême du mercantilisme» ?

On le vit bien durant le Grand ministère, lorsque le service des Colonies fut soustrait au département de la Marine et rattaché au ministère du Commerce. Par surcroît ce ministère du Commerce et des Colonies fut confié à un député de Marseille, Maurice Rouvier, dont les attaches avec les armateurs étaient connues, et renforcé par un sous-secrétariat d'État attribué à Félix Faure, négociant et membre actif de la Chambre de commerce du

1. J. Reinach écrivait en 1880 : «L'influence commerciale d'un peuple est en raison directe de son influence politique (voyez l'Angleterre) et renoncer à l'action politique ou la perdre, c'est tuer la vie commerciale (voyez l'Espagne).»

Havre. Pour Gambetta et ses amis, ces choix étaient naturels et les Gambettistes continuèrent à professer comme des axiomes que la colonie, c'est le commerce maritime et que la prospérité des ports, liée à l'expansion coloniale, contribue à la «prospérité nationale».

Certes Gambetta pensait aussi en évoquant «la fortune» de la France à l'importance des capitaux français placés à l'étranger. On l'a accusé d'avoir été au service des porteurs de la Dette tunisienne[1] ou égyptienne parce qu'il a dit devant le Sénat le 10 décembre 1881 qu'il appartenait à tout gouvernement français «de protéger même l'épargne qui est allée se promener un peu loin, même l'épargne d'exportation». En fait, il regrettait que «l'épargne de France s'en aille s'écoulant si vite au dehors» et, pas plus que la plupart de ses contemporains, il n'imaginait que ces capitaux puissent servir l'impérialisme français[2].

Un second thème de l'argumentation coloniale des Gambettistes est resté inaperçu des historiens, alors qu'on le retrouve à satiété dans tous les écrits des années 1880 c'est celui de la colonisation nécessaire comme dérivatif ou comme solution à la question sociale. Le mot de Thiers, si souvent cité par eux, est pourtant explicite: «Si nous voulons conserver nos institutions sociales, il n'est qu'un moyen: colonisons»[3].

À ces républicains qui vivaient encore dans le souvenir de la Commune et la crainte d'une «dissolution sociale», tous leurs maîtres à penser ont répété que le miracle permanent de la stabilité sociale anglaise s'expliquait par l'émigration de la colonisation: c'est un bienfait, «une garantie de sécurité et de repos» que le «départ des éléments turbulents et mécontents, humiliés et inquiets, ferments de troubles et de discordes» (Leroy-Beaulieu). Et Renan lui-même avait laissé tomber dans la *Réforme intellectuelle et morale* cet aphorisme qui se voulait définitif: «Une nation qui ne colonise pas est irrévocablement vouée au socialisme, à la guerre du riche et du pauvre».

Les Gambettistes et tous les républicains modérés, de Reinach à Charmes, de Rambaud à Jules Ferry, devaient le répéter: «Sans colonisation, les instincts guerriers du peuple français se tourneront en querelles intestines, en intrigues sanglantes, en haines de classes, peut-être en guerres civiles»

1. Lorsqu'il fut Président du Conseil, il refusa l'offre du Crédit lyonnais et du Comptoir d'escompte de garantir la Dette tunisienne sous condition d'obtenir un privilège sur certaines branches du revenu de la Régence.

2. Il faut pourtant faire une exception pour Gabriel Charmes: «Quelque mal qu'on ait dit de la conquête économique, l'avenir lui est réservé. Le peuple qui saura s'en servir avec le plus de hardiesse et d'habileté deviendra le premier peuple du monde. Mais il est clair que la condition essentielle de cette conquête c'est que la nation qui l'entreprend n'ait pas honte de son œuvre. Pour que les forces matérielles, pour que les capitaux nous assurent des succès pareils à ceux que nous obtenions autrefois au moyen de forces morales, il est de toute nécessité que nous les dirigions et que nous les soutenions énergiquement», *Politique extérieure et coloniale,* 1885, p. 79.

3. En revanche, je ne leur ai jamais vu citer l'*Essai sur les avantages à tirer des colonies nouvelles* de Talleyrand qui concluait pourtant «il faut s'occuper de créer des colonies nouvelles pour l'avenir de la richesse nationale et de la tranquillité publique, en attachant à ces entreprises tant d'hommes agités qui ont besoin d'action, tant d'hommes malheureux qui ont besoin d'espérance».

(Alfred Rambaud) ; «aux esprits inquiets qui ne trouvent pas leur place au soleil, entre les frontières trop resserrées de la Mère-Patrie, les entreprises coloniales offrent un aliment : elles sont un dérivatif sinon une solution aux agitations sociales» (Joseph Reinach)[1].

«La question sociale et la colonisation», ce sera plus encore après 1885 et jusqu'au triomphe du Parti colonial, le sujet d'innombrables conférences et articles[2] et le thème de la colonisation «déversoir de la population pauvre qui menace la paix sociale», est bien sûr presque aussi ancien que la colonisation elle-même. Mais il faut bien reconnaître qu'à chacune de nos secousses révolutionnaires du XIXe siècle on le voit sans surprise refleurir et spécialement après la Commune et les premières manifestations anarchistes.

La vieille idée des colonies pénitentiaires trouva même de chaleureux défenseurs parmi les républicains modérés : la déportation des Communards en Nouvelle-Calédonie et la grande révolte canaque de 1878 avaient attiré l'attention de l'opinion sur cette colonie, auquel le groupe gambettiste s'intéressa beaucoup[3] mais aussi sur le problème de la transportation[4]. L'exclusion du territoire métropolitain des repris de justice récidivistes et leur transfert dans les colonies figurent dans le dernier programme de Belleville et dans les desseins du ministère Gambetta. Cette politique fut célébrée surtout par Joseph Reinach[5] mais elle s'appuyait sur l'opinion de certains loges maçonniques ; et telle pétition demandant le transport dans les colonies des repris de justice, lancée par la fameuse loge parisienne «Travail et persévérante Amitié», devait rassembler 60 000 signatures avant d'être transmise à la Chambre en août 1880. «Je demande, s'exclamait Joseph Reinach, que la République parle ainsi à tous ces hommes «Vous avez démérité de la vieille France, je vous offre de créer de l'autre côté de l'Océan une France nouvelle».

---

1. Les marxistes allemands reprochaient précisément à la politique coloniale de Bismarck d'être un dérivatif à la question sociale : «Vous exportez la question sociale, disait Liebknecht à Bismarck le 4 mars 1885... C'est dans le pays que la question sociale doit être résolue, elle ne le sera jamais par une politique coloniale au loin». Le psychologue Tarde devait pourtant affirmer que «le résultat des entreprises coloniales doit être de retarder en Europe l'avènement du socialisme», *Psychologie économique*, t. 1.

2. Actuellement on ne connaît guère, et parce qu'il a été indirectement cité par Lénine, que l'ouvrage de M. Wahl, *La France aux colonies* (1896), lequel met au premier plan des mouvements d'expansion coloniale après 1870 les causes sociales. Mais Wahl ne fait que résumer en quelques mots l'argumentation développée dans les sociétés de géographie et la presse coloniale.

3. Cet intérêt déjà signalé par l'historien Blanchard à propos de la publication de lettres de Paulin Vial à Félix Faure est manifeste dans *La République française*. On y peut lire, par exemple «Les riches territoires qu'elles (les races indigènes) habitent et dont elles ne tirent aucun parti, où on les a tolérées par un sentiment d'humanité peut-être exagéré, passeront dans les mains des colons qui sauront les mettre en valeur» (15 juillet 1878).

4. P. Leroy-Beaulieu considérait aussi la transportation des condamnés «comme une excellente méthode pour la fondation des colonies», *L'Économiste français*, 25 septembre 1880.

5. Joseph Reinach consacra quatre longs articles de la *Revue politique et littéraire* (15, 22, 29 octobre et 5 novembre 1881) à répandre ces idées que «les déclassés et les réfractaires de nos villes» avaient leur place aux colonies, que le génie colonial existait puissamment chez les pauvres, les malheureux qui ne trouvent plus sur un sol devenu trop étroit leur place au soleil. «Il faut frapper les récidivistes, il faut les expatrier.»

Mais l'*argument patriotique* fut de beaucoup le plus utilisé par les Gambettistes pro-coloniaux. Gambetta lui-même n'invoqua guère que «la grandeur nationale», «l'honneur et la dignité de la France», mais ses amis développèrent sa pensée. «Les nations qui supportent trop longtemps leur défaite font rejaillir sur leurs nationaux le dédain qu'elles inspirent» écrivait Paul Bert. Puisqu'il était impossible de devancer en Europe l'heure des «réparations nécessaires», pourquoi, disaient les Gambettistes, la France n'irait-elle pas chercher au dehors les glorieuses compensations nécessaires à son amour-propre de grande nation? La politique coloniale rendrait à la France confiance en soi, elle serait l'une des faces de cette «politique nationale, réparatrice et fière» voulue par Gambetta. Mais elle n'interdirait pas d'autres espérances et les Gambettistes, qui venaient de fonder, sous la présidence d'Henri Martin, la Ligue des Patriotes, soulignaient ainsi qu'il n'y avait pour eux, Déroulède mis à part, aucune incompatibilité à demander la restitution de l'Alsace-Lorraine et à poursuivre l'extension du domaine colonial.

La France devait aussi se consacrer à la politique coloniale pour continuer à faire figure dans un monde où la conquête territoriale paraissait la loi universelle. Très attentifs aux progrès des Russes et des Anglais, les Gambettistes affirmaient que la France ne pouvait s'abstenir de participer à un mouvement aussi général d'expansion. Le recueillement en Europe était sans doute provisoirement nécessaire, concédait Joseph Reinach en 1882, mais il fallait dès lors «concentrer toutes les forces disponibles du pays sur l'extension coloniale». «Pour un peuple vaincu, la vraie politique de recueillement est la politique d'extension coloniale»[1].

Ainsi Léopold II, constatant de la même manière l'impossibilité pour un État faible d'étendre ses frontières en Europe, avait dès 1865, à son retour d'Extrême-Orient, rédigé un mémoire au titre révélateur: *Sur l'utilité et l'importance pour les États de posséder des domaines et des provinces en dehors de leurs frontières européennes, surtout lorsque l'extension de ces dernières est impossible*. Par des voies diverses, la plupart des Républicains arrivèrent aux mêmes conclusions:

> S'il est un peuple pour qui ce soit une nécessité en ces temps-ci de faire un grand effort pour reconstituer son empire colonial, c'est assurément le peuple français. Après avoir rempli le monde de sa bruyante activité, semé ses légions du Rhin à la Moskowa, voilà qu'aujourd'hui sans rien avoir perdu de ses vertus militaires, de son besoin de mouvement... il se voit enfermé chez lui par des frontières de fer (Alfred Rambaud).[2]

1. Joseph Reinach l'a répété à plusieurs reprises avant d'aboutir à cette formule qui correspond sans doute le mieux à la pensée des Gambettistes: «Que la politique coloniale soit la véritable forme de la politique de recueillement sans qu'elle puisse toutefois exclure d'autres ambitions plus lentes, plus hautes, cette vérité n'est plus à démontrer»; *Revue politique et parlementaire*, 21 février 1885.

2. Seule l'idée de la mission civilisatrice de la France sur laquelle devait insister Jules Ferry fut, semble-t-il, oubliée par les Gambettistes. En revanche, parlant de l'Afrique, Gabriel Charmes la célébra noblement; «Avoir appris à des millions d'hommes la civilisation et la liberté remplirait la France de cette fierté qui fait les grands peuples et qui ne disparaît qu'aux jours de décadence». Dans la *Revue des Deux Mondes*, il fut fait allusion à plusieurs reprises de 1877 à 1880 à la «mission civilisatrice» de la France en Extrême-Orient.

Conclusion

Comme tout exposé rapide construit autour de l'action d'une personnalité, celui-ci a nécessairement quelque chose de schématique et risque de suggérer des conclusions erronées.

Une étude plus complète aurait dû montrer que les vues coloniales de Gambetta ne formèrent qu'un moment et une partie de sa politique étrangère. L'homme qui incarna la Revanche n'entendait point renoncer à l'intangible revendication des provinces arrachées à la patrie. Mais vint un jour où il pensa qu'il n'y avait nulle antinomie, mais lien nécessaire, entre une politique européenne de réserve et d'attente et une politique coloniale active. Puisqu'il entendait se prononcer contre toute abdication de la France, il voulut que la République participât à ce grand mouvement d'expansion qui entraînait déjà l'Angleterre et la Russie à déborder sur les autres continents. Sans doute subordonnait-il la politique d'extension coloniale à la politique continentale, mais qui peut assurer que l'engrenage des rivalités impérialistes ne l'aurait pas entraîné à se rapprocher momentanément de l'Allemagne pour aller jusqu'au bout de son dessein colonial ? On peut accorder à Eugène Étienne que «celui qui n'avait pas reculé devant les responsabilités d'une intervention militaire en Égypte n'aurait pas hésité, le moment venu, à accepter «sans jactance ni faiblesse» avec peut-être une autre méthode dans le programme et d'autres procédés dans l'exécution, toutes les nécessités, toutes les charges et tous les devoirs de notre œuvre africaine et asiatique». Cette hypothèse d'un proche disciple a au moins le mérite de rapprocher Gambetta de ceux qui comme Jules Ferry, Hanotaux ou Delcassé pratiquèrent une politique coloniale aux intentions voisines. Elle suggère aussi que ce serait une erreur de laisser croire que Gambetta, clairon de la France pendant l'Année terrible, ait pu sonner à lui seul le départ de la politique d'expansion.

Tout indique au contraire que cet appel ne pouvait être fait que par une équipe nombreuse et diverse : le mouvement en faveur de l'expansion coloniale fut la concrétisation d'aspirations vagues, peu à peu précisées dans le milieu des républicains de gouvernement et il y aurait artifice à ne pas souligner que cette politique s'imposa à beaucoup d'entre eux presque à la même date et pour des raisons voisines. Pour ne prendre qu'un exemple, il faudra bien tuer la légende selon laquelle Jules Ferry se tint complètement à l'écart des rêves d'expansion coloniale jusqu'en 1881[1]. Comment oublier parmi d'autres le témoignage de Juliette Adam notant en juin 1878 : «Jules Ferry lui aussi est en faveur parce qu'il parle haut de la politique d'expansion au dehors. Politique d'énergie et non de piétinement sur place, répète-t-il».

1. Maurice Reclus a même commis dans son *Jules Ferry* de 1947 (p. 291) cette formule malheureuse : «En 1883, Ferry n'a encore ni construit, ni même conçu la politique coloniale à laquelle il va attacher son nom... on ne saurait relever ni dans ses actes, ni dans ses discours, ni dans ses lettres, ni par aucun témoignage, rien qui fasse prévoir cette politique». En fait, il s'agit d'un *lapsus calami* car l'auteur écrit (p. 295) que toute la doctrine coloniale de Ferry se trouve, comme il est évident, exposé dans la préface aux *Affaires de Tunisie* d'A. Rambaud, publiée en janvier 1882.

Et il ne faudrait pas passer sous silence l'action décisive d'hommes comme le général Faidherbe ou le vice-amiral Jauréguiberry ou le rôle efficace de Camille Barrère, de Félix Faure, de Maurice Rouvier, d'Arthur Ranc, ce dernier, éminence grise du parti gambettiste et défenseur aussi acharné que discret de la politique coloniale.

Cela dit, l'orientation décisive vint bien de Gambetta, parce qu'il était le chef le plus écouté du parti républicain. Ce n'est pas un hasard si de 1878 à 1880 les gouvernements furent aussi hésitants quant à l'attitude à tenir en matière d'expansion : Gambetta ne s'était pas prononcé. Dès qu'il l'eût fait et que l'humiliante issue de la crise égyptienne eut disqualifié la politique de Freycinet, les républicains modérés furent engagés sur des voies sans retour. Mais seul l'homme de la Revanche pouvait faire accepter aux républicains patriotes l'idée que la politique coloniale s'imposait à la France sans qu'elle eût à renier d'autres espérances.

La politique d'expansion coloniale n'a pas été la grande pensée de la carrière de Gambetta. Elle a été sa suprême pensée, son testament politique à la III^e^ République.

La politique kabyle sous le Second Empire

Dans une étude antérieure nous nous étions demandé si la France avait effectivement mis en application cette «*politique kabyle*» que de nombreux publicistes ne cessèrent de lui recommander[1]. Largement inspirée par les données de ce que nous avons appelé «*le mythe kabyle*», celle-ci peut être tenue pour une première formulation de la «*politique berbère*», laquelle visait également à prendre appui sur les Berbères contre les Arabes ou du moins à les administrer de manière différente. Nous voudrions apporter ici une première réponse concernant la politique pratiquée par les militaires au temps du second Empire dans ces régions montagneuses du Tell qui vont de Dellys à Annaba (Bône), lesquelles, berbérophones ou non, finirent par être appelées kabyles[2].

Certes l'autorité militaire procéda longtemps en pays kabyles comme en pays arabe, c'est-à-dire empiriquement et selon les méthodes de l'administration indirecte. On investissait dans de grands commandements des chefs ralliés afin surtout que leur influence sur des tribus insoumises s'exerçât au profit de la France. Toutefois sous le gouvernement du maréchal Randon, on s'orienta vers une moindre autonomie des chefs indigènes et une administration plus directe. Surtout, après la soumission de la Grande Kabylie en 1857, une organisation administrative spéciale à cette région fut mise sur pied. Cette «*organisation kabyle*», comme on l'appela officiellement, ne put pas être donnée à la Kabylie orientale, en dépit de quelques tentatives peu connues. Là cependant les généraux Gastu et Desvaux brisèrent les grands chefs et remanièrent assez complètement les errements administratifs, en fonction de ce qui avait été fait en Grande Kabylie. De là la nécessité de distinguer ces deux régions d'administration différente que furent la Kabylie de la province d'Alger et les Kabylies de la province de Constantine.

En Grande Kabylie (Province d'Alger)

Longtemps à peine connues depuis nos postes de Bougie (1833) et de Dellys (occupé seulement en mai 1844), les populations de Grande Kabylie ne furent pratiquement révélées que par l'ouvrage du colonel Daumas et du capitaine Fabar publié en 1847. Or ces auteurs procédèrent à une

---

* Article initialement publié dans la *Revue française d'histoire d'outre-mer*, septembre 1967.

1. «La France a-t-elle eu une politique kabyle ?», *Revue historique* (avril 1960), p. 311-352.

2. Officiellement on décomptait ainsi la population algérienne en 1865 : «978 179 Kabyles, 209 515 Berbères, 1 131 599 Arabes.» Les montagnards des régions kabyles sont donc distingués des autres Berbères. Rappelons enfin que le mot arabe *qabâïl* signifie seulement tribus.

description largement mythique, opposant la «*race kabyle*» établie dans les montagnes à la «*race arabe*» des vallées et des plaines et prétendirent découvrir dans le peuple kabyle en partie germain d'origine» (*sic*) des traces de son imprégnation chrétienne: «La sainte loi du travail obéie, la femme à peu près réhabilitée, nombre d'usages où respirent l'égalité, la fraternité, la commisération chrétiennes». Déplorant qu'on eût jusque-là appliqué des règles communes à deux races que tout opposait, croyant qu'«une marche opposée nous eût épargné bien des difficultés» (?), ces auteurs en venaient à définir ainsi les «bases» d'une politique kabyle: «Maintien des formes républicaines de la tribu, délégation de l'exercice du pouvoir à ses amines... emploi judicieux des çoffs et des grandes familles... respect aux lois antiques du pays, à ces kanouns traditionnels qui d'ailleurs ne froissent en rien nos grands principes de droit public.»

La politique antérieurement pratiquée méritait-elle une condamnation aussi sommaire? Agissant à la manière d'Abd el-Kader, le général Bugeaud avait nommé en 1842 un *khalifa* du Sebaou et un *agha* du Djurdjura puis, après la campagne de 1844, créé trois nouveaux *aghaliks*, chaque *agha* disposant d'une sphère d'influence plus que d'un commandement réel. Après la soumission des tribus de la vallée du Sebaou, on constitua le 2 avril 1847, deux grands *bachaghaliks* du Sebaou et de l'Oued Sahel, «l'un au nord, l'autre au sud du grand pic du Djurdjura» (Bugeaud). Le premier fut confié au chef de la tribu *makhzen* des Amraoua, Belqasem Ou Qaci; le second au propre frère de l'ancien khalifa d'Abd el-Kader, Ben Salem Omar. Ce dernier commandement devint d'ailleurs purement honorifique lorsqu'on eut rétabli en novembre 1847 l'ancien caïdat turc de Bouïra au profit de Si Bouzid, devenu agha le 31 décembre 1848.

Selon le *Moniteur* du 30 avril 1847, ces chefs s'obligeaient à nous payer la *lezma* et nous n'avions pas à intervenir dans l'administration intérieure de ces tribus: «Nous ne leur nommons ni caïds, ni cheikhs, ni cadis.» L'assurance ne valut toutefois que pour le *bachaghalik* du nord et jusqu'à l'expédition de 1854. Ailleurs le commandement intervint, d'ailleurs avec peu de succès.

Pour faire pièce à l'insurrection dirigée par Bou Baghla, on usa d'abord du marabout de Chellata, Ben Ali Cherif, puis le général Randon créa le 7 avril 1852 un *bachaghalik* dit des Zouâoua puis du Djurdjura au profit d'un autre marabout influent, Sid el-Djoudi, ancien *khalifa* d'Abd el-Kader. Mais ces marabouts ralliés perdaient aussitôt leur influence et se révélaient aussi impuissants que le *bachagha* du Sebaou et les tribus *makhzen* à venir à bout du parti de la résistance.

C'est pourquoi, lorsqu'il eut mené en 1854 une expédition victorieuse au cœur du massif kabyle, Randon déclara vouloir renoncer au système des grands chefs investis. Profitant de la mort de Belqasem Ou Qaci (12 juillet 1854), il n'accorda à son frère el-Hajj Mohammed qu'un commandement restreint, des pouvoirs amoindris et le doubla d'un agha du Haut-Sebaou.

«Notre action doit être désormais plus directe», écrivait-il au ministre le 31 juillet 1854 pour expliquer le rattachement de diverses tribus au commandement du Bureau arabe de Dellys. Il crut bien faire de nommer lui-même des caïds, notamment chez les Aït Iraten, mais les choisit tous dans la même faction. Il en résulta une guerre civile dans laquelle les gens du parti français, qu'on ne put appuyer, furent vaincus. Devant cette levée de boucliers provoquée par le marabout Si Seddik ould Cheikh Ou Arab, Randon négocia, destitua l'agha du Haut-Sebaou, promit de renoncer à investir des caïds et de s'adresser directement aux *djemâ'a*, sans réussir à empêcher la défection des zmalas Amaroua, ni une attaque contre Tizi-Ouzou. En août 1856 Si el-Hajj Amar, *oukil* de la mosquée de Sidi Abd er-Rahman, chez les Beni Smaïl (Guechtoula) déclencha une guerre sainte qui entraîna les Guechtoula contre Dra el-Mizan. Alors, avec 15 000 hommes, le général Yûsuf alla ravager tous les villages de *tolba* autour du sanctuaire de Sidi Abd er-Rahmân bou Qobrin.

L'attitude de Randon face à ces événements nous paraît fort symptomatique et presque typique, car les généraux qui eurent à combattre et à administrer les Kabyles ne réagirent pas différemment pendant le second Empire. Parce que Si Seddik lui avait écrit que les Kabyles ne voulaient «ni burnous rouge, ni caïds, ni cheikhs, ni impôts», Randon en tira la conclusion que «leur amour de l'égalité éloigne parmi eux l'idée des grands chefs et il conviendra à notre politique de nous appuyer sur cette antipathie». Mais il lui convenait surtout de «faire cesser l'espèce d'indépendance qu'il avait fallu accorder précédemment à de grands chefs indigènes». C'est pourquoi il ne cessa de dénoncer l'impuissance du bachagha Ou Qaci, alors même qu'il le retînt lorsque celui-ci voulut en 1855 écraser ses adversaires. Randon pensait en effet qu'il y avait avantage à «multiplier les petits chefs en ne leur donnant d'autre mission que d'être les interprètes de la *djemâ'a* auprès de l'autorité».

Mais s'il annihila l'autorité du bachagha, dont le bordj fut occupé par un officier français, s'il créa à la place de son commandement un cercle de Tizi-Ouzou, il ne réussit par ce passage à une administration plus directe qu'à provoquer de nouvelles insurrections dirigées par le parti religieux.

Le général Randon avait aussi été sincèrement convaincu par les officiers kabylophiles, et spécialement par le colonel de Neveu, que ces «montagnards démocrates» devaient recevoir une organisation administrative spéciale, «celle que comporte le caractère de ses habitants», disait-il à Saint-Arnaud dès le 8 avril 1852. Encore fallait-il briser définitivement leur résistance et leur imposer notre domination. Lorsqu'il eut obtenu de Napoléon III les moyens de réaliser la conquête totale de la Grande Kabylie, il entretint celui-ci de «l'urgence d'appliquer à l'administration des Kabyles des règles tout autres que celles appliquées aux populations arabes». Dans son *Mémoire sur la campagne prochaine en Kabylie* du 15 janvier 1857, il faisait valoir l'utilité de maintenir et de régulariser l'organisation politique municipale «qui

répond assez exactement à celle de nos communes et rentrerait dans le droit commun que nous voulons étendre en Algérie».

Avant même la campagne, par une proclamation lancée le 30 mai [1], qui fut reprise lors de la soumission générale le 10 juillet, Randon promettait aux Kabyles le respect de leurs institutions politiques : «Vous pouvez comme par le passé vous choisir vos amines mais ils devront être reconnus et investis par la France.» Après la conquête, Randon proposa au ministre de la Guerre de maintenir l'organisation politique mais aussi judiciaire des Kabyles, en réservant toutefois aux conseils de guerre français la connaissance des crimes et délits les plus graves. Une simple circulaire n° 497 du 11 janvier 1858 ordonnait aux officiers administrateurs de renoncer au «système arabe» qui avait prévalu jusque-là : «Il faut au contraire, sans à coup, sans précipitation, faire revenir les Kabyles à l'organisation rationnelle que nous avons trouvée chez eux comme se rapprochant davantage de la nôtre et convenant le mieux à leurs idées» ; il était encore précisé qu'il fallait «surtout éviter l'introduction dans l'administration kabyle de la justice musulmane». Cette circulaire définissait aussi une politique qui allait peu à peu se préciser et se développer sous le nom de *système* ou d'*organisation kabyle.*

Elle reposait sur l'utilisation et la transformation des traditionnelles *djemâ'a* de villages et de leurs *amin* élus, sur la création ou la multiplication d'*amin el-oumena* et de *djemâ'a* de tribu. Franchises communales et désignation des chefs par l'élection, telles en sont les caractéristiques formelles.

La *thajmâ'th*, ou *djemâ'a* kabyle, était le libre conseil du *thaddert* ; désormais elle ne discutait ni ne votait l'impôt, mais administrait encore les sommes qu'elle s'imposait pour les dépenses locales. À sa tête l'*amin*, appelé parfois *ameqsa* (berger), *amoqran* (grand), *amghar* (chef) ou *cheikh* (surtout en Kabylie orientale), fut essentiellement chargé de percevoir l'impôt de capitation. Il était assisté d'un *khodja*, cependant que l'*oukil* restait le gestionnaire des fonds du village.

Malgré les dangers d'agitation électorale, le principe de l'élection annuelle de l'amîn de village, qui n'était jusque-là qu'une désignation par les «sages» et les têtes de *çoff*, fut non seulement maintenu, mais même largement démocratisé. Désormais tous les contribuables mâles pouvaient en principe participer au choix de l'*amin*. Toutefois ce suffrage universel, inconnu des Kabyles, ne fonctionna pas. En règle générale, les autorités se réservèrent de plus un droit de veto et le prince Napoléon, ministre de l'Algérie, exigea même le 15 décembre 1858 que la sanction définitive lui revînt personnellement. Il est vrai que pratiquement les officiers renoncèrent à ce droit, tout *amin* refusé ou révoqué étant, paraît-il, réélu. L'*amin* demeura donc, sinon l'élu du suffrage universel, du moins le représentant désigné par le *çoff* intérieur le plus puissant.

1. «Nous ne voulons point changer vos institutions car elles sont semblables aux nôtres, mais nous voulons que l'autorité émane de nous, que vos chefs, élus par vous, soient confirmés par nous. Vos *amin* continueront à diriger vos *dacheras* : vos *amin el-oumena* dirigeront encore

Lorsque les deux partis étaient à peu près à égalité numérique, il y avait une élection réelle. Sur la place du village, on dénombrait les membres de chaque *çoff*, ceux-ci restant assis de part et d'autre des officiers du Bureau arabe[1]. Pour empêcher l'exclusion totale du *çoff* minoritaire, l'*oukil* était le plus souvent choisi parmi le clan adverse. Pour équilibrer plus encore la représentation, certains officiers en vinrent dans chaque *kharrouba* à faire désigner, par l'*amin*, un *thamen* (en arabe *ûman* : caution, répondant) et par l'*oukil*, un *'aqil*, un «sage». Ailleurs ils s'en tinrent à l'usage d'un ou plusieurs *'uqqal* par groupes de demeures ou par hameaux. On exigeait aussi que tous fussent présents aux délibérations de la *djemâ'a*, surtout lorsque celle-ci préparait les listes de la capitation. Ainsi avait-on «régularisé les institutions municipales des Kabyles» (Randon).

La tribu kabyle devint elle aussi une entité administrative plus précise. Jusque-là elle n'était dans le Djurdjura qu'une simple virtualité, une agglomération de *thaddert* ou de *toufiq* qui pouvait même se dilater au-delà jusqu'à devenir une fédération d'alliés. On voulut que la tribu eût un conseil non permanent constitué par les réunions des *amîn* de village et un chef, nommé ou élu au suffrage des *amin*, l'*amin el-oumena.*

Ce chef qui portait aussi le titre honorifique de *caïd* n'avait cependant pas autorité sur les autres *amin* et était surtout un agent de transmission en même temps qu'un informateur surveillant l'esprit public du pays. Le poste n'en était pas moins fort convoité parce qu'il était source de prestige et donc de profits. En 1858 et 1859 les *amin el-oumena* des tribus nouvellement soumises recevaient un traitement fixe de 1 000 F, somme supérieure au dixième de l'impôt perçu. Aussi le ministre de l'Algérie, Chasseloup-Laubat, fit-il créer trois classes de traitement (500 F, 700 F et 1 000 F) suivant l'importance des tribus. Les *amin el-oumena*, parfois nommés jusqu'en 1860, étaient en principe élus à la fin de chaque année au suffrage indirect par les *amin* de village, mais les officiers avaient parfois leurs candidats «officiels» et se réservaient, soit d'approuver un choix spontané, soit de faire désigner un candidat plus sûr. Le ministre de l'Algérie, qui n'appréciait guère ces élections, voulait n'y voir qu'une sorte de «présentation» et Chasseloup-Laubat insistait le 23 mars 1859 pour qu'«on fît bien constater sur leurs *thédderts*, que les chefs kabyles ne tenaient leur investiture que de l'autorité française seule».

Le 7 juin 1860, le ministre, toujours préoccupé de cette politique des militaires, exigeait de nouvelles précisions. Il redoutait que «nous ne tendions

---

vos tribus d'après vos coutumes et usages, mais l'autorité française donnera la haute impulsion...» Proclamation aux tribus kabyles insurgées.

1. Il s'agit ici de *çoffs* intérieurs (on distinguait en effet *çoffs* intérieurs et extérieurs). Dans nos sources, ces *çoffs* intérieurs portent soit des noms de personnes, soit des désignations d'apparence géographique : *igherbien* (de l'ouest), *icherkien* (de l'est), *ilemassen* (du milieu). Le système dualiste des *çoffs* était visiblement incompris des Kabyles eux-mêmes. La question mériterait d'être étudiée à la lumière de l'anthropologie structurale ; les indices ne manquent pas : existence de castes, preuve d'un système d'organisation de l'espace.

à constituer un état indépendant qui pourrait un jour se servir contre nous de l'autonomie et de la liberté trop grande que nous lui avions laissée». Les officiers le rassurèrent: «On a plutôt désigné que fait élire les *amin el-oumena* dont le caractère nous offrait le plus de garanties.» Cependant l'un d'eux, le lieutenant-colonel Hanoteau plaidait courageusement la supériorité des *amin el-oumena* élus sur ceux qui avaient été nommés. Finalement, le système électoral annuel fut maintenu, les Kabyles ayant refusé les élections triennales qu'on leur proposait.

Le déroulement des opérations électorales était simple: les *amîn* électeurs, entendus séparément, votaient oralement devant une commission, présidée par un officier supérieur, siégeant au bordj ou à la maison de commandement. De ce fait, ou par tradition, il y avait beaucoup de votes unanimes; mais on signale aussi des abstentions d'opposants, voire des «tiraillements qui forçaient à suspendre l'opération».

Les résultats de ces votes annuels ne nous sont qu'imparfaitement connus, mais ce qui frappe, plus encore que ces réélections nombreuses de candidats bien notés, c'est l'apparition constante d'hommes nouveaux. En 1864 le gouverneur constatait que pour l'ensemble des *amin* et *amin el-oumena* la proportion des candidats réélus ne dépassait pas 34,4%. Il est plus aisé de noter que les familles influentes continuèrent à fournir la grande majorité des *amin el-oumena*; ainsi les Ouled Zamoun, les Ou Qaci de Temda, les Mahieddin de Tour-bassin, les Ben Mahieddine de Taourga. Deux familles plus modestes et rivales des Ouadhia, les Aït Ou Ameur (*çoff* Ou Adda) et les Yattaren (*çoff* Ou Fella) donnèrent également de nombreux *amins* et le seul *caïd du makhzen* qui fut conservé, Ahmed Yattaren, caïd des Aït Iraten.

Dans l'ensemble les chefs des *çoffs* extérieurs paraissent avoir alterné au pouvoir. Ainsi aux élections de 1860 l'ancien *amin el-oumena* Amar Amzian, des Illoula Ou Malou, représentant du *çoff el-Fouqani* (d'en haut) fut battu par le délégué du *çoff el-Outhani* (du pays), appelé ailleurs *el-Tahtani* (d'en bas). Ce dernier, Ahmed Ou Ali Ou Kezzouz, fut réélu en 1861. Mais les gens du *çoff el-Fouqani*, menaçant de se retirer sur l'Aventin, demandèrent à avoir leur propre *amin*. On le leur refusa et le *çoff* devait d'ailleurs prendre sa revanche sous la direction d'Ali Amzian Ou Merzoug. Ainsi encore, chez les Acif el-Hammâm, à la mort, en 1862, du «caïd» Akli, constamment réélu depuis 1858, deux hommes se disputèrent sa succession: le chef du *çoff* dit des fellahs (?) (élu en 1862 avec 4 voix de majorité seulement, réélu à l'unanimité en 1863 du fait de l'abstention de ses adversaires), et le chef du *çoff* dit des marabouts, Si M'hamed n'Aït Saadi (élu à l'unanimité en 1864, puis constamment réélu ensuite jusqu'en 1870).

Cette «organisation kabyle» fut d'abord instaurée en 1858 dans les six tribus du nouveau cercle de Fort Napoléon et dans la confédération des Zouâoua du cercle de Dra el-Mizan. De plus, les Beni Mellikeuch, les Illoula Ou Malou, les Beni Idjer, les Beni Ziki, qui appartenaient à l'ancien cercle de Tizi-Ouzou, votèrent dès la même année selon le nouveau système. Puis

une décision du 30 septembre 1859 en autorisa l'extension aux neuf tribus kabyles de l'annexe des Beni Mançour par suppression du système arabe. «À partir de ce jour il n'y aura plus dans l'annexe de caïds, ni de cheikhs ayant cachet et burnous» (art. 6). «Le tribunal du cadi et celui du medjlès n'ont plus de valeur (art. 7).» En 1860, on envisagea le remaniement complet des circonscriptions de la province d'Alger selon l'origine ethnique des tribus. Le ministère de l'Algérie, d'abord hostile ou réticent, provoqua une grande enquête de juin à août, et céda devant l'accord unanime des commandants supérieurs de Tizi-Ouzou, Fort Napoléon, Dra el-Mizan et des généraux de la division d'Alger et de la subdivision d'Aumale. Le 20 novembre 1860, l'organisation kabyle fut étendue à toutes les tribus des cercles de Dellys, Tizi-Ouzou, Dra el-Mizan (les Beni Khalfoun ne la reçurent que le 11 février 1861, et deux fractions des Flissat Oum el-Lil le 27 mars). Le gouverneur Pélissier assura même l'Empereur que cela avait été fait «sur leur demande», et que cette «admirable organisation kabyle était un modèle». Du coup, Napoléon III, fort intéressé par ces Berbères qu'on lui a reproché d'ignorer, demanda si l'on ne pourrait pas réaliser la colonisation du pays arabe par des Kabyles comme le proposait le baron Aucapitaine dans son livre *Les Kabyles et la colonisation de l'Algérie* (1863). On lui expliqua alors, avec de bons arguments, que c'était là rêverie de lieutenant.

Le «système kabyle» répondait à une politique réaliste non à une kabylophilie sentimentale ; il avait permis de pulvériser les commandements indigènes et de faire disparaître les grands chefs. Déjà en 1857, Sid el-Djoudi s'étant insurgé parce qu'il n'admettait pas l'arrestation comme otages de délégués, son *bachaghalik* fut aussitôt supprimé. En 1858 avait disparu l'*aghalik* des Amraoua. L'autorité du *bachagha* du Sebaou avait été réduite à néant, mais on attendit sa mort en janvier 1864 pour dissoudre son commandement. À cette date, aucun grand chef ne subsistait dans la Kabylie de la province d'Alger.

Les réformes municipales de la fin de l'Empire n'affectèrent que formellement la Grande Kabylie déjà préparée à la vie municipale. La subdivision militaire de Dellys fut constituée en commune subdivisionnaire, cependant que trois communes mixtes furent créées par arrêté du 6 novembre 1868 (CM de Dra el-Mizan, Tizi-Ouzou et Fort Napoléon[1]).

Depuis lors l'organisation kabyle ne subit aucun changement jusqu'à l'insurrection de 1871 (les élections eurent lieu régulièrement en décembre 1870 malgré la surexcitation des passions). L'administration prit seulement l'habitude d'appeler «président» de douar ou de tribu les *amin* et les Kabyles devaient pour les désigner adopter ce mot étrange de *Brizidân*.

Que les Kabyles aient disposé librement du droit électoral, alors que les colons ne jouissaient pas encore du même privilège, fut pour les

1. Sur le plan fiscal on maintint l'impôt unique dit *lezma* de capitation, impôt considéré comme léger par les autorités et qui comportait d'ailleurs un tarif proportionnel au revenu selon 4 classes : 15 F, 10 F, 5 F, et 0 F pour les indigents. Seules les tribus kabyles de l'annexe des Beni Mançour s'étaient vu obligées de payer les impôts arabes *achour* et *zakât*.

contemporains un objet de scandale. Mais pour l'historien la plus inattendue des concessions consista peut-être dans la reconnaissance faite aux *djemâ'a* d'un pouvoir de juridiction en matière de droit pénal, de droit civil et commercial. Sans doute le conquérant pensait-il seulement maintenir, et en le restreignant, un état de fait, mais son information était-elle bien exacte ?

À se reporter aux premiers renseignements, il semble bien que tous les Kabyles n'aient pas ignoré les cadis et que ceux-ci, là où ils existaient, aient jugé au civil selon le droit coranique. Quant aux *djemâ'a*, leurs pouvoirs judiciaires consistaient à appliquer les règles coutumières en matière de police correctionnelle comme au criminel. Plus tard nos officiers pensèrent que les *djemâ'a* n'exerçaient de pouvoirs en matière de droit civil qu'autant que la décision proposée faisait l'unanimité, bref qu'elles arbitraient. En cas de refus des parties, on s'adressait à un juge-arbitre qualifié, le *cheikh el tariqa*. Toutefois, selon l'ouvrage de Hanoteau et Letourneux, la situation inverse prévalait le plus souvent : « La *djemâ'a* est le juge naturel toutes les fois que les parties ne sont pas d'accord sur le choix des juges-arbitres. Elle peut statuer elle-même ou déléguer les *'aqal* (sages) soit du village, soit de la tribu ou saisir des oulama juges-arbitres. »

Quoi qu'il en fût exactement, l'administration militaire qui avait commencé par nommer quelques cadis fit brusquement marche arrière. Lorsque l'arrêté du 30 septembre 1855 prétendit organiser une justice musulmane dans le cercle de Tizi-Ouzou, le commandant Péchot s'y opposa résolument. Il fut finalement autorisé par dépêche du 23 juin 1856 à suspendre l'effet des neuf créations envisagées : « Les cadis nommés n'y ont donc jamais fonctionné », confirmait le 28 juin 1860 le lieutenant-colonel Martin. « On peut dire à peu près la même chose de ceux des Flissa Oum el-Lil, Flissat el-Bahr et Ben Ouaguennoun, du cercle de Dellys », précisait un rapport d'ensemble de la division. En généralisant, on devait affirmer plus tard, mais à tort, que les tribus de Grande Kabylie n'avaient jamais accepté de cadis. Pourtant le colonel Hanoteau qui écrivait le 4 juillet 1860 que nous devions préférer la justice des *djemâ'a* « par ce fait seul que la loi qu'elle applique n'est pas la loi musulmane » reconnaissait que toutes les tribus kabyles n'étaient pas aptes à se passer de leurs cadis et qu'on ne devait les révoquer que là où la chose était possible. Selon d'autres rapports, il semble même probable que ces cadis aient continué à rendre la justice, les renseignements étant contradictoires sur le volume des affaires traitées.

Toujours est-il qu'après 1857, on reconnut en principe les pouvoirs judiciaires, réels ou prétendus, des *djemâ'a*[1]. Toutefois on leur « retirait » la

1. La visée assimilationniste de cette politique était clairement expliquée par le commandant du cercle de Tizi-Ouzou : « Il importe de laisser aux Kabyles leur juridiction que des efforts patients et intelligents feront à la longue disparaître pour y substituer la nôtre au lieu de leur appliquer transitoirement la loi musulmane à laquelle ils sont rebelles et que nous aurons d'autant plus de peine à faire disparaître plus tard qu'elle prend sa source dans une religion dont l'intolérance est la base. »

connaissance des crimes et des délits les plus graves et on ne leur «maintenait» que la connaissance des affaires civiles et commerciales. Ces précautions apparentes n'interdisent pas de penser qu'on avait en réalité investi les *djemâ'a* de droits qu'elles étaient incapables d'exercer. Que des assemblées politiques puissent juger des procès entre particuliers, et cela sans appel, ne satisfaisait pas tous les responsables français. La supériorité de la justice gratuite des *djemâ'a* sur les cadis qu'il nous fallait rétribuer était un argument douteux. Et il fallut bien pour les litiges graves ou les questions opposant les villages entre eux constituer des tribunaux d'appel : sous le nom impropre de *medjlès* furent créés des tribunaux composés de notables désignés et choisis parmi diverses tribus.

Les *djemâ'a* de villages, étant reconnues comme de véritables tribunaux coutumiers, devaient en effet «juger d'après les coutumes et les canouns écrits». À la vérité les *qânûn*, lesquels n'étaient écrits que par exception, se présentaient surtout comme des tarifs de pénalité et des règlements de police villageoise. Ils furent connus dès 1848, mais ce ne fut qu'après la conquête qu'on découvrit l'ensemble des règles juridiques régissant les tribus kabyles. Si la tradition orale et la mémoire collective avaient facilement retenu les prescriptions de droit pénal et les tarifs d'amendes, seuls les lettrés, c'est-à-dire les marabouts, connaissaient les dispositions de droit civil et l'intégralité du droit appliqué dans leurs tribus. Nos officiers durent donc avoir recours à ces notables : tel fut par exemple le neveu de Sid el-Djoudi, Si Saïd Ou Ali, du village d'Iril Bou Amar chez les Aït Boudrar grâce auquel le capitaine Hanoteau put composer sa *Grammaire kabyle* et publier en 1858 dans la *Revue africaine* le premier *qânûn* écrit, rédigé en langue kabyle pour donner un spécimen du dialecte parlé dans l'Oued Sahel. En 1862, cette même Revue éditait un authentique *qânûn*, écrit en arabe, trouvé en 1860 par un zouave sur les bords de l'Oued Haïa (affluent de l'Oued el-Kébir). Mais déjà, depuis le remarquable ouvrage du capitaine Devaux : *Les Kabyles du Djerdjera* (1859), l'habitude fut prise de désigner sous le nom de *qânûn* l'ensemble des prescriptions juridiques que s'appliquaient les Kabyles — usage commode mais fautif, puisque les prescriptions concernant les obligations ou les mariages par exemple ne se retrouvent que très rarement dans les *qânûn* rédigés.

Le maréchal Randon estimait qu'il fallait maintenir ces *qânûn*, mais en les expurgeant de ce qui était par trop incompatible avec nos mœurs. Par circulaire du 3 décembre 1859, il ordonnait de relever soigneusement la coutume kabyle, mais en supprimant dans les *qânûn* ainsi rédigés les «articles barbares», énumérés limitativement. Si l'on en juge par les copies venues de la Grande Kabylie tout entière, que centralisa le colonel Hanoteau en 1864 pour prendre une idée d'ensemble du droit coutumier kabyle, cette circulaire ne fut pas toujours suivie d'effet. D'abord les textes écrits, directement rédigés en arabe par les notables ou dictés par eux au Bureau arabe, étaient souvent antérieurs : ils s'échelonnent en fait durant les années 1274 à 1280 de l'Hégire,

soit en gros de 1858 à 1864. D'autre part, certains coutumiers sont en réalité des exposés rétrospectifs, par exemple celui des Aït Ouaguenoun, voire d'authentiques qânûn anciens par exemple celui des Flissa Oum el-Lil daté de 1774[1]. Mais il est aussi probable que les officiers tentèrent de faire adopter de nouveaux *qânûn* : le colonel Hanoteau réussit, à l'en croire, à faire annuler le *lefdi* dans toutes les tribus du cercle de Dra el-Mizan, cependant que le colonel de Neveu aurait imposé, aux Beni Aïssi notamment, de renoncer à l'exhérédation des orphelines. Bien entendu ces usages condamnés continuèrent, tant était grand chez les Kabyles le respect religieux de la coutume locale (*'urf*) ou générale (*'âda*), bref, dirions-nous, du *mos majorum*.

Les officiers spécialistes du monde kabyle redoutaient aussi les divergences des *qânûn* et s'arrangèrent pour faire consigner une sorte de droit commun aux villages d'une même tribu. Songeaient-ils à pousser plus loin la simplification ? Le colonel Péchot le déclara expressément[2] et, en juillet 1860, le colonel Hanoteau jugeait qu'«il nous sera facile plus tard de l'uniformiser [la coutume]. Des tentatives dans ce but dès à présent seraient prématurées». Mais le 14 novembre 1869, son collaborateur, le conseiller Letourneux, lui écrivait : «Notre idée fait son chemin. La coutume kabyle unifiée et codifiée serait acceptée par un million de Berbères, même avec des magistrats français.»

Le projet faillit aboutir en 1870[3] et n'échoua que devant la volonté des colons algériens et des députés du corps législatif d'établir directement dans cette Kabylie, «Auvergne de l'Afrique du Nord», le code civil français, «la Kabylie étant toute prête à l'assimilation».

En pays kabyles (Province de Constantine)

Dans les pays kabyles de la province de Constantine, en majorité arabophones, où coexistaient de grands commandements, dont certains héréditaires, et des *djemâ'a*, plus ou moins actives entre les mains de leurs cheikhs, le «système kabyle» ne prévalut point. Certes le colonel de Neveu assurait que «des essais habilement tentés dans la Kabylie orientale amèneraient d'heureux résultats» et le commandant supérieur, le général de Martimprey, annonçait même au ministre de l'Algérie le 13 mai 1860 que

1. La formulation en serait intéressante à étudier en particulier par ce qu'elle montre qu'il s'agissait pour les Kabyles de se «régir en conformité de la loi musulmane et des habitudes du pays» mais aussi parfois d'après les écrits de tel jurisconsulte. On y lit aussi que «tout cela a été adopté du consentement de tous, c'est-à-dire des grands qui existaient à cette époque et d'autres personnes» (Iflissen el-Bahr) ou plus rarement : «Cet écrit a été rédigé après la réunion de toutes les tribus et en outre les villages de nos seigneurs les Chorfa. Les votes de tous ont été réunis» (Iflissen Oum el-Lil).

2. Le colonel qui commandait la subdivision d'Aumale se prononçait pour une «coutume complètement rédigée et complètement la même dans toutes les localités».

3. Correspondance inédite Letourneux-Hanoteau. Lettre du 12 juin 1870 : «J'ai vu le Maréchal Randon et M. Gastambide. Nous sommes à peu près tombés d'accord sur la question de l'administration de la justice en Kabylie». (Gastambide, conseiller à la cour de cassation, avait été chargé en 1866 d'étudier la réorganisation de la justice musulmane et était depuis 1869 membre de la commission de réformes Randon-Béhic).

la réorganisation de la Kabylie orientale «imiterait le système qui s'étend dans toute la Kabylie de l'ouest. Il n'y a point assez de différences entre les populations qui habitent la Grande et la Petite Kabylie pour que les institutions reconnues bonnes dans l'une ne conviennent pas également à l'autre». Mais les tentatives qu'on y fit échouèrent, ces «Kabyles abâtardis» se révélant plus préoccupés de rejeter la domination des *Roumî* que de se libérer de leurs chefs.

La première grande confédération qui se soumit, celle des Beni Abbès, avait promis en 1847 d'obéir à notre *khalifa* de la Medjana, el-Moqrani, cependant que le général Bedeau investissait de petits chefs dans la Kabylie de Collo. C'était dès l'origine indiquer les deux voies possibles. Pourtant, les grands chefs parurent d'abord les plus nécessaires.

Dans le Sahel Babor, le Ferdjiouah et ses annexes régnait un grand cheikh, el-Hajj Bou Akkaz Ben Achour. Rallié en principe dès 1838, il se considérait selon le maréchal Randon «moins comme un de nos serviteurs que comme un feudataire à qui la France avait abandonné sa souveraineté». Les pays du Zouagha et de l'Oued el-Kébir relevaient, presque dans les mêmes conditions, des deux frères Ben Azzedin, Mohammed et Bou Ghinnân (Bou Rennan) qui appartenaient à une famille kabyle parvenue. Leur ralliement, définitif en octobre 1849, rendit seul possible en 1851 l'expédition de Saint-Arnaud qui ne disposait que de moins de 8 000 hommes et eut à combattre. La campagne de Randon dans les Babor en 1853 fut au contraire une «simple tournée de police», appuyée il est vrai sur 10 000 baïonnettes.

Quant à l'organisation du pays, Saint-Arnaud investit d'une part des petits cheikhs indépendants et deux caïds dans l'ouest de la Kabylie des Babor et abandonna l'est à deux chefs influents, Chérif Moulay Chekfa et Bou Rennan Ben Azzedin. Le général Randon, qui l'avait critiqué, ne procéda pas autrement : devant l'émiettement et la volonté d'autonomie des fractions tribales des Babor, mais aussi selon lui «devant l'aversion profonde qu'elles manifestent contre toute domination de caïds arabes», il dit avoir voulu leur donner satisfaction en renonçant à réunir dans une même main le commandement de plusieurs tribus. Là où la tribu l'accepta, il investit un «cheikh des cheikhs», ailleurs il reconnut plusieurs cheikhs commandant chacun leur fraction. En langage administratif, cela fournit trois caïdats et onze cheikhats indépendants. Par ailleurs, un autre membre de la famille Ben Azzedin, Ahmed Bel Hajj, remplaça, avec le titre de caïd des Beni Ider, Moulay Chekfa opportunément compromis dans un complot et interné ; enfin un neveu de Bou Rennan, Bou Lakhas, fut investi comme caïd des Mouïa et Beni Tlilen.

Ces prétendues «satisfactions» données aux tribus berbères du Babor qui, pour la première fois en 1853, durent payer l'impôt aux Français, ne les empêchèrent pas de s'agiter en 1854, de se soulever en 1856 et, malgré la campagne répressive qui y fut menée, de s'agiter à nouveau en 1858 dans

le temps où s'insurgeaient les tribus du Zouagha et de l'Oued el-Kébir. Quoi qu'en aient dit de nombreux contemporains et certains historiens d'Algérie, il paraît assez évident que les tribus manifestaient moins contre la domination ou «les exactions des chefs arabes», que contre le renforcement de la domination française et les premières entraves apportées à la libre jouissance de leurs forêts. Mais certains généraux entendaient justifier ainsi la politique de désagrégation des grands commandements, tandis que l'opinion coloniale préférait déjà incriminer à tout coup les exactions de ces chefs indigènes dont elle ne cessa de faire de commodes boucs émissaires. Les Kabyles eurent tôt fait de le comprendre et se répandirent en lamentations intéressées contre les abus de pouvoir des chefs qu'on leur imposait. Ainsi espéraient-ils, suivant les cas, soit échapper à l'impôt, soit s'éviter des représailles, soit se débarrasser de maîtres ralliés aux *Roumi*. Leurs accusations permirent en tout cas de justifier la politique des généraux Gastu et Desvaux qui réussirent à briser la puissance des Ben Azzedin et des Ben Achour.

En 1858, le caïd Bou Rennan fut successivement accusé d'abord d'avoir laissé se produire une «conjuration d'incendiaires» contre les concessions forestières accordées à des Européens, puis de l'avoir réprimée, enfin, en faisant percevoir trop rudement les amendes collectives infligées le 26 septembre aux tribus coupables ainsi que le nouvel impôt «régularisé», c'est-à-dire alourdi, d'avoir provoqué une insurrection. Lorsque le général Gastu eut écrasé le mouvement en novembre 1858, les doléances des Kabyles contre leur caïd reçurent satisfaction. Les cheikhs prévaricateurs furent destitués et remplacés par de nouveaux désignés à l'élection par les *djemâ'a.* Un commandement direct fut organisé pour les O. Aïdoun à el-Milia cependant que «le tyran Bou Rennan» était en fait privé de tout pouvoir réel, ne devant agir que sur instruction du commandant de l'annexe. Selon le naïf préfet de Constantine, «leurs vœux (ceux des Ouled Aïdoun) sont comblés. Ils ont au milieu d'eux un chef français...». Le général Gastu prit également sur lui au début de 1859 de diminuer les redevances exigées des tribus du Zouagha, mais trois de celles-ci (Ouled Askar, Ouled Arrhès, Ouled Haïa) entendaient ne rien payer et être débarrassées de leur caïd, neveu de Bou Rennan Ben Azzedin. Elles accueillirent à coups de fusil les officiers français venus contrôler la perception; d'où l'envoi d'une colonne le 28 juin qui exigea le paiement de la *lezma* et la *touïza* réglementaire envers le caïd. Le général Gastu en tira la conclusion qu'il n'était plus possible de conserver à celui-ci autre chose qu'une autorité nominale. Allant plus loin, il écrivait à Alger le 7 juillet 1859: «La paix ne sera assurée dans le pays que par l'éloignement de tous les Ben Azzedin.» Mais le commandant supérieur refusa l'autorisation demandée: «Il était possible et même facile de ramener cette puissante famille à des errements plus réguliers.» Cependant le 15 juillet des soldats français isolés étaient attaqués et blessés chez les Ouled Aïdoun. Le chef de l'annexe d'el-Milia, de Saint-Mars, en rendit responsable

Bou Rennan, et le général Gastu écrivit à Paris que celui-ci pourrait bien être l'instigateur du guet-apens. Saint-Mars, qui méditait une réorganisation totale du pays, réclamait la tête de Bou Rennan, la scission des tribus et la nomination de caïds et de cheikhs choisis parmi des hommes nouveaux. Comme il s'avéra que Bou Rennan était étranger à l'attaque de nos isolés, les Ouled Aïdoun livrant eux-mêmes les coupables, on lui accorda seulement le rattachement à el-Milia des tribus insurgées. Or celles-ci refusaient à nouveau l'impôt et s'insurgeaient en octobre en même temps que d'autres tribus du cercle de Djidjelli (Beni Afer, Beni Ider).

Au général Gastu, mort le 17 octobre 1859, succéda le général Desvaux: cet officier, qui avait gagné ses épaulettes sur les barricades des Trois Glorieuses, croyait à la malfaisance des «féodaux» indigènes. Après enquête il reconnut pourtant, devant l'évidence des faits, que «la révolte s'était manifestée contre Bou Rennan plutôt parce qu'il était notre représentant que parce qu'il abusait de son pouvoir»[1], allant jusqu'à écrire au ministre de l'Algérie, le 1er juillet 1860, que «du jour ou l'action directe de ce chef a disparu, l'anarchie a commencé à régner dans l'oued el-Kébir et notre autorité a été méconnue».

Le premier rapport du général Desvaux qui qualifiait de «prétextes» les réclamations des tribus contre les Ben Azzedin n'avait pas plu au ministre de l'Algérie, lequel paraissait alors avoir triomphé de l'opposition du ministre de la Guerre[2].

Est-ce pour cette raison que le général Desvaux en vint à écrire que l'heure était peut-être venue de supprimer les deux grands commandements du nord Constantinois «si l'on voulait faire pénétrer l'Européen dans les exploitations forestières ou minières de cette partie de la Kabylie»? Sa correspondance avec le général de Martimprey montre en réalité que, dès janvier 1860, il aurait voulu briser le cheikh Bou Akkaz. Mais comme le ministre le lui interdit, il dut se contenter d'achever d'abord les Ben Azzedin. Prétextant la culpabilité de Bou Rennan et de son neveu le caïd du Zaouagha dans l'attaque des soldats français, il les fit arrêter le 21 mai 1860. De sa main, le ministre de l'Algérie Chasseloup-Laubat annota qu'«on avait bien fait» mais qu'il fallait éviter de les traduire en conseil de guerre, car on risquait l'acquittement en leur imputant des crimes dont nous ne pourrions apporter

1. Au ministre de la Guerre, Randon, il avouait le 25 juin 1860: «Les abus de l'administration de Bou Rennan Ben Azzedin n'étaient pas les causes principales de l'hostilité de ses tribus.» Ces causes, il les énumérait ainsi: Le désir de conserver leur indépendance, de n'avoir pas à craindre pour leurs propriétés, pour leurs forêts, leur orgueil blessé par le paiement de l'impôt.» Il précisait le 30 juillet: «Les études préparatoires de la colonisation de l'Oued Guebli, les visites de ceux qui veulent demander des concessions, les imprudences de quelques agents de l'administration des forêts.»

2. Le ministre de l'Algérie rejeta la responsabilité des événements sur les exactions et les intrigues des Ben Azzedin et contestait la gravité d'une insoumission qui s'étendait du Zouagha jusqu'à l'ouest de Djidjelli. Pour lui, la confiance dans la pacification du pays «qui seule peut attirer les bras et les capitaux» ne devait pas être altérée. «Il faut éviter de provoquer parmi les tribus une agitation qui serait en contradiction avec les résultats annoncés.»

les preuves. C'est pourquoi on jugea préférable de les exiler. Le «despote Bou Rennan» mourut à La Mecque dès 1861, tandis que le ministre de la Guerre, désapprobateur, comblait d'attentions les fils de «ce vaillant soldat qui avait pris part à la conquête du pays et pour cela même avait droit à son commandement».

Le général Desvaux s'attaqua ensuite, avec les mêmes méthodes et le même succès, à Bou Akkaz Ben Achour. Dès sa prise de commandement, il laissa pressentir qu'une «levée de boucliers semblable à celle qui s'était faite contre Bou Rennan» pourrait bien se produire contre un chef qui mettait son bon plaisir à la place du droit, pressurait ses administrés et s'opposait au «progrès». Autant dire qu'il s'apprêtait à susciter ce mouvement: le 7 avril 1860, prenant prétexte de désordres sur les marchés, il parlait d'aller libérer le Ferdjioua, et d'y appliquer le régime de la Grande Kabylie, «inauguré avec tant de succès par M. le maréchal Randon», renchérissait l'habile de Martimprey.

Mais Randon rejeta les allégations de Desvaux et s'opposa résolument à une expédition et réorganisation «à grand effet». Sur sa pression, Chasseloup-Laubat ordonna le 19 avril de «se maintenir dans la ligne de conduite suivie jusqu'ici envers Bou Akkaz» encore que Desvaux, tentateur, eût fait miroiter «les azels du Ferdjiouah qui feront partie du territoire civil» et «la nécessité pour des compagnies industrielles sérieuses de n'être pas soumises au caprice d'un chef indigène». Dès lors, le colonel de Neveu, allié par son épouse musulmane à Bou Akkaz, et Ben Ali Cherif, gendre de ce dernier, furent autorisés à «faire réfléchir Bou Akkaz sur ses fautes et les dangers qu'il court». Ce dernier participa de son mieux avec son goum à la campagne et envoya ses Kabyles ouvrir des routes. Desvaux se «loua de son attitude», mais prétendait que «tout en nous servant, il cherchait à entretenir la révolte par ses agents».

Autrement dit, le général n'avait pas renoncé à son dessein. Il n'allait pas tarder à obtenir satisfaction. Le nouveau gouverneur général Pélissier, qui, par tempérament, aimait à humilier ses subordonnés, considérait qu'il était de bonne politique de se débarrasser des anciens chefs indigènes: dès sa première année de commandement, il ne révoqua pas moins de 78 caïds et se plut à «adresser des paroles sévères» aux plus fidèles de nos chefs. Devant les accusations portées par le général Desvaux contre Bou Akkaz (il aurait intrigué pour provoquer le soulèvement du Hodna en mars 1860; ses exactions le rendaient odieux aux fiers montagnards kabyles; il perdait toute influence), et malgré le scepticisme permanent du ministre de la Guerre, Pélissier accepta en août 1861 de faire abdiquer Bou Akkaz. Ben Ali Cherif fut chargé de le décider volontairement à une retraite dorée, puisqu'on promit de lui conserver les revenus dont il jouissait. Son commandement fut confié à deux de ses neveux, dont l'un Ahmed Ben Derradji était surtout son adversaire le plus résolu. En principe, ces deux *khalifa* devaient administrer le pays au nom de Bou Akkaz «en prenant conseil de son expérience». Mais,

en fait ils étaient placés sous notre direction exclusive. Bou Akkaz résigné n'opposa aucune résistance, même lorsqu'on eut refait «sur sa demande» (*sic*) le partage des tribus au profit de Ben Derradji (novembre 1862). Le ministre de la Guerre le récompensa de sa patience, notamment par l'octroi le 31 janvier 1863 d'une concession domaniale de 240 hectares.

Le général Desvaux en était à célébrer les mérites de sa nouvelle administration et de la paix qu'elle procurait lorsque, peu après l'annonce de la grande insurrection des Ouled Sidi Cheikh, le 18 mars 1864, des Kabyles insurgés enlevèrent le bordj du caïd du Zouagha, situé à Zeghaïa (au N.-O. de Mila).

Spontanément, le général Desvaux affirma que le mouvement était dû «aux Ben Azzedin et un peu à Bou Akkaz». Lorsque le chef réel eut été pris – il s'agissait d'un *mokaddem* des *Rahmâniyya*, Moulay Mohammed – ses aveux successifs confirmèrent curieusement les convictions *a priori* du général. Celui-ci fit arrêter le 11 avril à leurs domiciles Bou Akkaz et les derniers membres présents en Algérie de la famille Ben Azzedin, dont le caïd des Mouïa, Bou Lakhas, enlevé au milieu de sa *zmâla*. Un peu plus tard Ben Derradji lui-même fut relevé de son commandement. Criant à l'erreur, le bachagha el-Moqrani tenta vainement d'intervenir. Il se fit sévèrement blâmer par le général Desvaux et lui-même, accusé publiquement d'avoir provoqué la révolte des O. Madi du Hodna, crut qu'on allait le faire arrêter. Mais, vis-à-vis du ministre, le général Desvaux était fort gêné et tentait maladroitement de le persuader du nouveau forfait de ces chefs.

«Les aveux du mokkadem chargent de plus en plus Bou Akkaz Ben Achour (19 avril) », «il précise chaque jour avec plus de clarté les excitations des Ben Azzedin et du scheik Bou Akkaz (26 avril)». «Si Bou Akkaz n'est pas l'agitateur, on se sert du moins de son nom», concédait-il cependant, avant de demander que les «coupables» ne fussent pas jugés mais exilés. Le sous-gouverneur de Martimprey l'appuya, redoutant que «les membres du conseil de guerre ne viennent renverser par un acquittement la réunion de preuves si laborieusement rassemblées». Ainsi fut-il fait, non sans que Chasseloup-Laubat, ministre par intérim, eût signifié qu'il «eût été plus simple de dire tout nettement que la politique avait commandé ce parti».

Bou Akkaz interné à Pau ne cessa de protester de son innocence : malgré la raison d'État et l'avis formel de Mac-Mahon, Napoléon III voulut l'entendre personnellement. Après enquête, il le fit libérer en janvier 1866 et lui permit de rentrer en Algérie.

Entre-temps son ancien commandement avait été complètement scindé, et ses tribus furent dispersées dans 9 caïdats eux-mêmes rattachés aux cercles de Constantine, Djidjelli, Sétif et à l'annexe de Takitount. L'année 1864 marquait ainsi l'aboutissement dans la province de Constantine de la politique qui devait «détruire l'influence des grands chefs, ou produire à côté d'eux des individualités d'origine moins élevée destinés à leur faire contrepoids et à diriger les tribus à l'aide des *djemâ'a*» (général de Lacroix).

Le maréchal Randon, qui avait finalement couvert les initiatives de son ami le général Desvaux, lui avait cependant fait observer que «cela n'était pas un moyen infaillible pour nous assurer la domination effective du pays». Desvaux avait répondu par avance que «si nous voulons introduire la colonisation et exploiter vigoureusement les forêts, il [fallait] de toute manière se préparer à de nouveaux combats». L'observation était juste, mais on doit bien constater que, débarrassées de leurs grands chefs, les tribus ne s'insurgèrent que plus facilement. Par ailleurs, selon le général Hanoteau, «l'esprit patriotique, ne pouvant se résigner à une soumission sans réserve, chercha à ses espérances un nouveau point d'appui» et crut le trouver dans l'affiliation aux sociétés secrètes religieuses. Telle fut du moins la raison la plus vraisemblable de l'influence croissante de la confrérie des *Rahmâniyya* dont les *mokaddem* appelèrent avec succès à la guerre sainte.

Les anciennes tribus des Ben Azzedin se soulevèrent à leur voix en juillet-août 1864 et celles de Bou Akkaz de septembre à novembre 1864. Au printemps de 1865, de nouvelles tribus montagnardes s'y associèrent. Les tribus kabyles se battirent cette fois avec une vigueur et une ténacité qui surprit et manifestèrent leur détermination anti-française en ne s'en prenant même pas aux tribus soumises: «Les insurgés respectent religieusement les villages et les propriétés et ne brûlent que les maisons de commandement de nos caïds.» Pour les réduire il fallut encore recourir au système des colonnes «infernales», malgré l'ordre formel de Napoléon III qui interdisait de brûler les villages et de couper les arbres. Quelque 5 000 hommes en 1864, puis à nouveau plus de 10 000 pendant quatre mois en 1865 ravagèrent le pays, puis on frappa ces misérables tribus de très lourdes amendes (822 316 F au total). La «leçon» avait, paraît-il, porté, mais six ans après les mêmes tribus s'insurgeaient à nouveau.

À la juger à ses fruits, cette politique mise en œuvre par le général Gastu et surtout par le général Desvaux se révéla donc néfaste et d'autant plus que, visant aussi à l'abaissement du bachagha el-Moqrani, elle réussit à le dresser peu à peu contre la France. Certes ces officiers et le maréchal Pélissier assuraient volontiers qu'en sabrant les *djouâd*, ils travaillaient «dans l'intérêt de la masse de la population indigène»: le nouveau régime supprimerait des privilèges qui constituaient pour les populations de lourdes charges, causes de désaffection[1]. Or l'historien doit bien constater que les populations délivrées de «l'arbitraire seigneurial» virent au contraire leurs charges s'alourdir. À l'ancienne *lezma* kabyle on substitua les impôts arabes du Constantinois: *hokor, achour* et *zakât* qu'on savait mal appropriés aux pays kabyles, très «délicats à percevoir» et «peut-être un peu lourds» selon le général Desvaux. Celui-ci se déclarait en 1860 tenu par des instructions du ministre de l'Algérie et fit choix du tarif le plus modéré. Mais c'est lui qui, en novembre 1861, fit adopter le même système pour le Ferdjioua et ses annexes, car «ce pays d'exception devait entrer dans une voie régulière».

1. Rapport Pélissier (28 décembre 1861).

Ces réformes furent définitives et coûtèrent cher aux tribus. Dans le Zouagha un rapport d'octobre 1860 signalait que l'impôt était passé de 10 000 F (*lezma* fixe) à 23 165 F (dont 3 533 F de centimes additionnels). Quant aux territoires du commandement de Bou Akkaz qui ne versaient «pas plus d'une quarantaine de milliers de francs», ils rapportèrent après la réforme, selon l'interprète du général Desvaux, Ch. Féraud, «quatre fois autant». La *lezma* fixe ne demeura que dans certaines tribus de la vallée de la Soummam et de la Medjana placées sous le commandement de Ben Ali Cherif et d'el-Moqrani et la *lezma* des palmiers dans le domaine des Ben Ganah. Les grands chefs pouvaient donc à l'occasion protéger leurs sujets de «leurs immunités excessives»...

Après les insurrections de 1864-1865, et l'arrivée de Mac-Mahon, l'attitude des militaires changea. Conservateur de tempérament, Mac-Mahon demanda qu'on maintienne en fonction tous les chefs indigènes parce que dans l'ensemble ils étaient restés fidèles malgré la défection de leurs tribus. Puis vint la *Lettre impériale* du 20 juin 1865 qui condamnait la politique d'abaissement des grandes familles. C'était un désaveu formel de ce qu'avait fait le général Desvaux devenu, grâce à Randon, sous-gouverneur de l'Algérie le 8 août 1864. N'admettant pas, au témoignage de Mac-Mahon, qu'on pût vouloir ressusciter «un régime féodal» et un «Royaume arabe», le sous-gouverneur démissionna. Dès lors il ne fut plus question de démocratiser le commandement en faisant appel à d'anciens militaires musulmans ou aux hommes de la classe des *mokhaznya* traditionnellement hostiles aux *djouâd* (*ajwâd* = nobles d'épée).

Mais l'Empereur avait également ordonné de constituer le plus vite possible des *djemâ'a* de tribus pour assister et contenir les caïds. Il ne paraît pas qu'on s'en soit d'abord beaucoup soucié. Certains officiers, tel le général commandant la subdivision d'Annaba (Bône), trouvèrent même que les membres des *djemâ'a* avaient trop tendance à vouloir délibérer sur tout, bref à devenir des corps politiques. Et puis beaucoup de ces assemblées ne s'étaient-elles pas tournées en 1865 contre l'autorité des chefs investis? Pourtant fin 1868 et surtout en 1869 on se préoccupa beaucoup de *djemâ'a* en Kabylie orientale. Il fallait décidément, dans une perspective d'administration municipale, mettre en place ces rouages indispensables aux nouvelles communes subdivisionnaires et aux futures communes mixtes militaires. Cette expérience que nous connaissons mal échoua, paraît-il, du fait des intérêts divergents des *dechera*, de la difficulté de trouver des secrétaires à la hauteur, de l'opposition des caïds, de la tendance des *djemâ'a* à sortir de leurs attributions, de la volonté des *Kebâr* de tirer parti de leur position dans un intérêt personnel. L'autorité militaire ne désespérait pourtant pas en 1870 d'arriver peu à peu à transformer les *djemâ'a* de douar en conseils municipaux seulement soucieux des intérêts communaux.

Si telle fut l'évolution des politiques appliquées en Kabylie orientale, on devine que les réformes administratives qui y furent introduites successivement, sous l'empire de la nécessité, au nom de principes quelquefois contradictoires ou en vertu de mesures générales à l'Algérie, présentent une certaine complexité. Toutes ces réformes ne se résument pas, comme on a pu le croire jusqu'ici, dans le remplacement de grands caïds par de plus petits et dans la prétendue destruction des *djemâ'a*. La réalité est hélas plus nuancée et c'est ce qu'une étude par secteur géographique peut au moins démontrer.

Le cercle de Bougie, dont les populations étaient berbérophones, conserva au total un système administratif qui peut être présenté comme une sorte de compromis entre «l'organisation kabyle» et l'administration propre à l'ensemble de la province. D'abord, dans les tribus nouvellement soumises du cercle, le système électif fut maintenu ou essayé en 1858 et 1859 : mais en 1870 il n'était plus conservé que dans deux tribus qui disposaient donc d'*amin* et d'*amin el-oumena* élus. Cependant chez les Illoula Ou Malou, tribu indocile et mal soumise, des agents administratifs, les *mezouar* (syndics) représentaient aussi l'autorité de l'agha d'Akbou.

On avait d'autre part rattaché à ce cercle après 1866 deux caïdats venant du cercle de Sétif, ceux d'el-Harrach (9 tribus) et Beni Aïdel (5 tribus) essentiellement parce que leurs chefs Si Cherif Amezian et Si Cherif Saïd étaient du *çoff* du bachagha Ben Ali Cherif et pouvaient renforcer son autorité. Le caïdat des Beni Aïdel confié au fils de Ben Ali Cherif comprenait 20 fractions et 14 cheikhs, tous nommés. Or en 1869 le nouveau commandant supérieur de Bougie, qui n'appréciait pas cette famille, décida que l'une de ces tribus, les Ouzellaguen, désignerait elle-même son cheikh à l'élection. Mais comme elle choisit aussitôt le chef du *çoff* anti-français, il fallut suspendre l'élection et nommer le fils de l'ancien cheikh. Aussi bien tous les cheikhs des Beni Aïdel se jetèrent dans l'insurrection, sauf le caïd qu'on contraignit cependant à démissionner à la fin de 1871.

Un autre grand caïdat couvrait la confédération des Ouled Abd el-Djebar : 13 tribus, 34 fractions, 10 cheikhs nommés, tous placés sous la férule du caïd Ou Rabah Ben Cheikh Saâd, en poste depuis 1849. Enfin à côté de ces caïdats existaient des tribus ou fractions directement administrées par des cheikhs dits indépendants (11 «tribus» en 1865, mais 25 en 1870 avec 36 cheikhs, par suite de scissions et de regroupements administratifs). Sauf dans une tribu où fonctionnait le système électif tous ces cheikhs étaient nommés. Mais on portait sur les *thédéirs* qui leur étaient remis la mention «agréé par la djemâ'a». À côté de cette *djemâ'a* de tribu nommée par le général commandant la province fonctionnaient, au moins dans la région d'Akbou, des *djemâ'a* de villages. Il est assez singulier de voir qu'on ne les ait pas désignées comme *djemâ'a* de douar de commune subdivisionnaire, comme on le fit pour des tribus kabyles voisines, peut-être plus densément

peuplées et agglomérées comme les Beni Abbès (16 216 hab.) et les Beni Mellikeuch (4 295 hab. en 1866). Quant aux anciennes confédérations tribales comme celle dominée par les Aït Ameur, elles ne furent évidemment pas reconnues : les Aït Ameur formèrent sept chéikhats indépendants et leurs alliés reçurent des cheikhs de fraction telle la petite tribu des Aït Ahmed Garetz qui en eut deux.

Sur le plan judiciaire le cercle de Bougie était depuis fort longtemps régi par la seule loi musulmane et non d'après des coutumes kabyles, sauf pour des détails sans importance. Prenant acte avec regret de cet état de choses, le commandement français organisa dans le pays cinq circonscriptions judiciaires, avec à la tête un cadi, et il ne fut même pas question avant 1873 d'accorder des pouvoirs judiciaires aux *djemâ'a*.

Le cercle voisin, celui de Djidjelli, eut une histoire administrative non moins compliquée. La Kabylie des Babor fut d'abord négligée, «abandonnée à elle-même de 1853 à 1860» selon le maréchal Randon. Cela signifie qu'on y avait investi un certain nombre de caïds en 1851-1853 dont quelques-uns apparentés à Bou Akkaz et qu'on leur reprocha ensuite de s'être laissé chasser à coup de fusils. En 1860, les généraux Desvaux et Martimprey pensèrent y transporter progressivement le «système kabyle» en faisant appel aux *djemâ'a*. Celles-ci eurent à présenter trois candidats pour chaque poste de cheikh «afin de les préparer à les choisir elles-mêmes par voie d'élection ainsi que cela se pratique au Djurdjura». Le ministre de l'Algérie refusa net, annonçant qu'il viendrait réorganiser lui-même le pays. Mais, on le sait, son voyage fut brusquement interrompu en octobre 1860, son ministère supprimé le 24 novembre et les militaires eurent la voie libre.

Or «le retour aux institutions naturelles des tribus kabyles» (de Martimprey) se révéla de lui-même très difficile, voire impossible. Il semble bien que dans cette région «les djemâ'a n'avaient jamais été indépendantes», le cheikh réglant le plus souvent les affaires lui-même sans conseil. Dans certaines fractions de ces tribus pauvres et arriérées on ne trouva personne sachant lire ou écrire et les *khodja* proposés ou imposés ne furent pas acceptés par ces montagnards méfiants. Le général Desvaux n'en multiplia pas moins ses appels et proclamations aux *djemâ'a*, tentant même de les réorganiser. Mais ces *djemâ'a* avaient pratiquement cessé de fonctionner. Il en fut de même après 1868 lorsque les autorités voulurent organiser de nouvelles *djemâ'a* de douar comme administration communale des douars sénatus-consultes. Du moins est-ce ainsi que les choses se passèrent pour 14 *djemâ'a* de douar créées dans quatre caïdats.

Dans ces conditions le cercle de Djidjelli ne reçut pas l'organisation kabyle. Bien qu'agrandi en 1860, il fut divisé seulement en douze, puis dix caïdats (1865), enfin neuf en 1870, tous les caïds étant directement nommés par l'autorité militaire. C'est le général Desvaux qui regroupa les cheikhats de fraction ou de tribus en caïdats. Ainsi dix cheikhats jusqu'alors indépendants constituèrent le seul caïdat d'el-Aouana, cependant que le caïdat des Beni

Foughal en rassemblait douze appartenant à quatre tribus. Le caïdat du Tababor comprit 20 cheikhats pour quelque 6 000 habitants. Quant à celui du Bâbor (10 390 hab.), qui fut rattaché en 1864 à l'annexe de Takitount, il ne rassemblait pas moins de 24 fractions.

En ce qui concerne le choix des caïds, le général Desvaux, après avoir révoqué ceux qui étaient liés à Bou Akkaz, nomma surtout de petites gens et fit choix d'étrangers au pays, la plupart anciens *spahis* ou gens de *makhzen* ralliés. Tels pour les premiers les frères Ben Habylès, Amor Ben Ahmed, caïd des Beni Foughal, et Belqâsem Ben Ahmed, caïd du Bâbor, et pour les *mokhaznya* les frères Ben Menïa, Saïd, caïd des Beni Afer et Djimla, et Belqasem, caïd des Beni Amran Djebala et Beni Khettab Gharaba. Par sa fidélité ce personnel, noté «peu intelligent mais énergique», devait longtemps donner toute satisfaction. Néanmoins, sur les neuf caïds, deux parurent inquiétants en 1871 : le caïd des Ouled Asker et celui du Tababor furent arrêtés. Ce dernier, Si Mohammed Bou Araouar protesta de son dévouement, mais son frère dirigeait le mouvement insurrectionnel.

Si l'on avait ainsi créé de grands caïdats dans le cercle de Djidjelli, en revanche l'ancien commandement des Ben Azzedin fut émietté en 1860 et les tribus, attribuées aux divers cercles voisins, reçurent de nouveaux chefs. Le Zouagha rattaché à Constantine fut d'abord confié au fils d'un capitaine de *spahis*, Ali Hammou ouled Massarli. Certaines tribus furent détachées de l'annexe d'el-Milia et comprises dans le cercle provisoire de Collo, une étant rattachée au cercle de Djidjelli. Les autres formèrent trois caïdats (Beni Khettab, Ouled Aouat Beni Tlilen) cependant que les Ouled Aïdoun, indépendants sous les Turcs, furent placés sous la seule autorité du capitaine français d'el-Milia ; celui-ci, confiant, disait-il, dans les capacités des «vieilles municipalités kabyles», convainquit facilement le démocrate général Desvaux de faire appel aux *djemâ'a* pour appuyer le pouvoir des nouveaux caïds. Ceux-ci reçurent l'ordre de traiter toutes les affaires en y associant les *djemâ'a* et notamment d'établir les listes d'impôts sous leur surveillance. Mais le général Desvaux dut reconnaître à l'expérience que «les cheikhs des décheras n'arrivaient à la djemâ'a qu'en y apportant des sentiments de défiance et de haine» et entendaient surtout ne pas s'associer aux actes des caïds.

Les anciennes coutumes se perdaient : pourquoi ne tenterait-on pas de les ressusciter ? L'interprète du général Desvaux, Féraud, fit rédiger par un caïd et un *khodja* de Msila, d'après les dires de vieillards kabyles, une sorte d'exposé sur les coutumes et les dispositions autrefois en usage dans les tribus du Zouagha concernant l'organisation des *djemâ'a* et leur compétence. L'habile propagandiste que fut «l'historien» Féraud présenta même en 1863 dans la *Revue africaine* sa composition historique comme un acte authentique, mais le colonel Hanoteau devait en révéler et en préciser l'origine administrative.

En fonction de la réforme administrative de 1860 et de l'extension des territoires civils (rattachement de la vallée du Saf-Saf), le cercle de

Philippeville avait été supprimé. Un cercle de Collo fut créé à titre provisoire le 11 septembre 1860 et définitif le 29 juillet 1861. Il regroupait en six caïdats treize tribus de la Kabylie de Collo. Là aussi on pensait que toutes les tribus avaient leurs *djemâ'a* traditionnelles composées de représentants des *zeriba* mais leurs attributions et leur influence réelle paraissent avoir varié avec chacune d'elles. À en croire des rapports postérieurs, elles auraient été annihilées par la nomination de cheikhs de tribu et de fraction ; ceux-ci durent alors prendre des *ouaqqaf* pour les renseigner et faire exécuter leurs ordres. En revanche, dans le cercle de Bône, et même dans celui de la Calle où les montagnards échappaient à la dénomination de Kabyles, il n'y avait que très peu ou point de *djemâ'a*. On constatait en 1862 qu'elles avaient disparu et l'on ne chercha pas à les reconstituer.

La même diversité d'attitudes politiques et administratives se retrouve bien entendu dans les régions dites kabyles de l'intérieur de l'Algérie orientale. Dans le cercle de Sétif on comptait neuf caïdats «kabyles» ; à partir de 1860 ceux-ci dépendirent de caïds assistés en principe de *djemâ'a*. Mais les *djemâ'a* de tribu n'existaient pas avant l'occupation française, sauf en cas de guerre, et les *djemâ'a* de fraction ne furent jamais élues. Les officiers continuèrent donc à laisser celles-ci se former par consentement tacite.

Dans le cercle de Bordj bou-Arreridj, on s'attacha visiblement à ce que toutes les tribus arabes ou kabyles eussent leurs *djemâ'a*. Et après 1868, on créa plusieurs *djemâ'a* de douar, sept semble-t-il. Il s'agissait là en effet de contrebalancer la grande influence des Ouled Moqrân dont les membres occupaient presque tous les emplois de «cheikh» (dénomination locale du caïd).

L'ancienne seigneurie de Bou Akkaz, le Ferdjioua et ses annexes, avait reçu en 1856 l'organisation arabe. D'abord divisés, on l'a vu, en 1861 en deux grands *aghalik*, ces territoires furent morcelés en 1864 en caïdats rattachés aux cercles voisins et à l'annexe de Takitount. Bien que les *djemâ'a* y aient toujours été actives, il ne fut jamais plus question de les appuyer après 1861 contre des chefs que nous venions d'investir car, notait un officier, «ceux qui sont liés aux Roumis n'obtiennent plus d'elles qu'une médiocre confiance».

L'uniformisation que certains historiens ont reprochée au système d'administration de la Kabylie orientale apparaît donc comme fort relative dès lors qu'on ne se contente pas de s'en tenir aux apparences d'une hiérarchie semblable de cheikhs et caïds. La preuve en est que les militaires installés après 1871 eurent de la peine à s'y retrouver et demandèrent qu'on y apportât plus d'uniformité, dans le sens bien sûr d'un renforcement des institutions kabyles. Beaucoup de ces nouveaux venus croyaient eux aussi, selon le mythe colonial, que «la France avait eu tendance à arabiser les coutumes berbères et à faire disparaître les djemâ'a», politique qu'aucun texte ne mentionne alors que la politique contraire est abondamment attestée.

Les résultats de cette politique des militaires en pays kabyles furent sur certains points convergents. En Grande Kabylie la suppression de tous les *caïdats* et des *bachaghaliks* du Djurdjura et du Sebaou entraîna bien ce que le colonel Péchot appelait «un fractionnement du pays en parties indépendantes les unes des autres, administrées par de petits chefs».

Le seul cercle de Tizi-Ouzou comprenait 43 *amin el-oumena* et l'on comptait en Grande Kabylie un total de 541 *amin* et *amin el-oumena*. Mais l'organisation nouvelle ne provoqua pas, comme on l'espérait, la désagrégation des grandes confédérations, tels les Iflissen et les Aït Setka. Lors de l'insurrection de 1871 on devait les retrouver intactes sous la direction de leurs *amîn* en *taqalbit*. La destruction des grands fiefs de Kabylie orientale aboutit à un morcellement territorial bien plus limité, d'autant plus que, n'ayant pas réussi à recréer une vie municipale aussi active et autonome, on fut contraint parfois de regrouper des cheikhats et de soumettre leurs cheikhs à l'action de caïds nommés. Du moins avait-on appliqué à la lettre les consignes du ministre, le maréchal Vaillant, de «poursuivre la désagrégation des grands commandements indigènes afin de ramener directement le caïd sous l'action de l'autorité française» (30 avril 1857).

On a déjà dit ce qu'il fallait penser du vieux grief fait par les colons à cette politique d'avoir arabisé les coutumes berbères, qu'elle s'efforça au contraire et partout de reconnaître, de maintenir, et de revivifier. Ce que les officiers responsables de la Kabylie souhaitaient, c'était seulement les uniformiser à des fins pratiques ou en vue de les rapprocher discrètement de nos propres conceptions. Sauf sur le papier, ils ne purent y parvenir. Mais qu'on les en loue ou qu'on les en blâme, le droit musulman et le «cadi arabe» furent pour eux l'ennemi, non le modèle. Ils ne les tolérèrent que là où ils les trouvaient installés.

Au-delà de ces évidences, il faut encore tenter de juger, en termes historiques bien sûr, cette politique.

Pour des populations traditionalistes «l'organisation kabyle», à peu près conforme à leurs mœurs et aux coutumes locales, ne manquait pas d'avantages. Et l'on ne manqua pas en 1860 de faire prononcer devant Napoléon III au «représentant du peuple kabyle», Hajj Mohammed Yattaren, des paroles de remerciement «pour nous avoir garanti la conservation des coutumes de nos pères». Le maintien ou l'extension du droit de vote et les élections périodiques traditionnelles pouvaient en principe indiquer le libre choix des populations. Même influencé ou remis en cause par le Bureau arabe, ce suffrage quasi universel permettait à tout le moins de connaître le *çoff* le plus influent. En fait, si certains militaires appréciaient surtout ce système comme un utile dérivatif aux passions locales, une habile concession, d'autres croyaient sincèrement à «cette libre organisation communale» au point de vouloir la transporter en pays arabe. Elle fut peut-être «un grand bienfait pour les populations» (colonel Gandil).

Une fois admis le principe de l'impôt français, le maintien en Grande Kabylie d'une taxe de capitation modérée, graduée selon la richesse du contribuable, représentait un avantage mal ressenti peut-être mais qu'on peut apprécier en l'opposant au régime des lourds «impôts arabes» que devaient acquitter dans la province d'Alger les Beni Mançour et sept tribus de la subdivision de Dellys, et la quasi-totalité des Kabyles de la province de Constantine.

«L'admirable organisation kabyle» dont parlait le maréchal Pélissier à Napoléon III avait certes aussi ses faiblesses. De bons observateurs contemporains qui voulaient se tenir en dehors du mirage kabyle étaient d'accord pour affirmer qu'on s'illusionnait sur les vertus des institutions kabyles : une *djemâ'a* constituée, disaient-ils, à force d'intrigues et d'argent, n'était pas réellement démocratique et ses décisions n'étaient pas dictées par le sentiment du bien public. Les partisans de l'*amin* avaient des immunités particulières quant aux amendes de police et aux plus dures corvées de village, réservées au seul clan adverse. Dès lors il était indécent que les différends aussi bien que les contrats pussent être ainsi soumis aux passions d'assemblées de village. Il en allait de même, avec moins de conséquences, pour les affaires administratives ; il est trop souvent question d'amélioration du fonctionnement des *djemâ'a*, de registres mieux ou plus régulièrement tenus, de comptabilité clarifiée, pour qu'on soit dupe.

Les officiers les plus consciencieux prêtaient toutefois leur concours aux *djemâ'a* pour les initier à nos pratiques administratives et moraliser leurs jugements. Et Martimprey pouvait louer à bon escient le zèle pédagogique du commandant Hanoteau «qui est au milieu des Kabyles comme un chef de famille». D'autres officiers envisageaient au nom des droits de la justice d'enlever aux *djemâ'a* leur pouvoir judiciaire pour le confier il est vrai à des juges français.

C'est pourtant du point de vue de la domination française qui avait largement inspiré cette politique que le bilan demeure le plus discutable. Non que se fussent réalisées les craintes du ministère de l'Algérie de voir notre action constituer un État kabyle indépendant. Mais la soumission des pays kabyles s'en trouva-t-elle plus assurée[1] ?

Certes la Grande Kabylie demeura en paix de 1857 à 1871, la *Revue des Deux Mondes* put saluer «son impassibilité devant les entraînements arabes» en 1864-1865 et le colonel de Neveu attribuer expressément ce succès à sa politique kabyle. Toutefois ce calme apparent ne saurait être pris pour un ralliement : en 1864 les populations se montrèrent «*inquiètes et frémissantes*». Le 24 mai 1864, le lieutenant-colonel Martin avait averti que «*si nos colonnes éprouvaient quelque revers grave, tous les Kabyles étaient parfaitement décidés à se soulever sans distinction de partis*». Et de Neveu lui-même fit connaître le

1. Le général Wolff, qui le 8 août 1860 jugeait cette politique kabyle «une œuvre de génie de notre part, parce qu'elle endormait la haine du vaincu en satisfaisant à ses besoins et à son esprit», ajoutait qu'elle «ne garantissait en rien sa fidélité».

12 juin 1864 la réponse des Zouâoua aux Beni Mellikeuch qui, eux, voulaient reprendre aussitôt la lutte : «Ce ne serait que dans le cas d'un dernier effort pour chasser les Français du pays que nous pourrions nous joindre à vous.» Dérobade? non pas ; mais bien engagement précis de «faire partir tous les fusils à la fois». Le commandement y fut désormais attentif. Certes le colonel Hanoteau et quelques autres officiers crurent longtemps que l'apaisement des esprits progresserait «à moins d'une circonstance extérieure comme une grande guerre européenne qui viendrait ranimer des espérances qui tendent à disparaître». Le 12 juin 1869 le maréchal de Mac-Mahon informait le gouvernement que, selon les officiers supérieurs qu'il avait consultés, «les Kabyles resteraient tranquilles aussi longtemps qu'ils ne verraient pas la possibilité de nous chasser de leur pays». Mais ils n'avaient renoncé qu'aux soulèvements partiels. Si les Français étaient battus quelque part, ils n'hésiteraient pas et courraient aux armes : «Un revers de notre part sur un point quelconque entraînerait un soulèvement presque général.»

On le vit bien en 1870. Dès les premiers bruits de guerre avec la Prusse, les Beni Mellikeuch sondèrent les Illiten et les Illoula ou Malou. Après le départ des troupes de ligne «une partie de la population kabyle ne dissimulait plus son hostilité».

«Depuis 15 jours, écrivait le colonel Hanoteau le 31 juillet 1870, la question d'une insurrection est discutée assez publiquement». Les 6 et 10 août, Ben Ali Cherif prévenait que les Illoula s'armaient, que le cheikh Aziz s'agitait et il réclamait une politique de force. On n'osa pas lui répondre que la France n'en avait plus les moyens, pas plus qu'on n'osa s'avouer qu'elle avait aussi perdu la confiance et l'appui des grandes familles.

Quant aux tribus de Kabylie orientale, on a vu comment, lorsqu'elles eurent été soustraites à ces *djouâd* qui les dirigeaient et les contenaient tout à la fois, elles se montrèrent encore plus rétives et hostiles. Et ce n'est sans doute pas un hasard si les premiers à s'insurger en 1871 furent les Ouled Aïdoun, la seule tribu de la région à laquelle on n'eût point donné de caïd.

Enfin le commandement français perdit, avec le système électif du Djurdjura comme avec la démocratisation des chefs de Kabylie orientale, de nombreux caïds fidèles ou du moins compromis. La déception de ces chefs exclus ou supplantés, l'abaissement imposé à des hommes de grande famille en jetèrent plus d'un dans l'insurrection, tels l'ex-agha Cherif Moulay Chekfa en 1864 et à nouveau en 1871, l'ancien grand cheikh Ahmed Salah Ben Resqi, les ex-caïds Ali Ou Qaci, Si Lounis et tous les Mahieddin de Taourga, l'ancien *amin el-oumena* Amar Amzian en 1871.

Encore que de nombreux officiers aient reproché au ministre de l'Algérie et au gouverneur Pélissier leur politique anti-aristocratique, l'autorité militaire supérieure ne prit vraiment conscience des dangers de la politique d'abaissement des *djouâd* et d'élévation des *mokhaznya* qu'après 1864. On avait mécontenté la noblesse, sapé ses privilèges et le populaire resté docile à la voix de ses chefs avait couru aux armes. Malgré les suggestions des

officiers indigénophiles, Mac-Mahon jugeait qu'il n'était plus en son pouvoir de ressusciter les influences disparues et se contenta d'agiter l'idée d'opposer noblesse religieuse et noblesse militaire qui s'étaient rapprochées contre nous. En Kabylie, on tenta bien de neutraliser le prestige grandissant du cheikh Haddad, grand maître des *Rahmâniyya* en élevant son adversaire Ben Ali Cherif à la dignité de bachagha d'Akbou, mais cet agent trop occidentalisé fut impuissant et on lui fit durement sentir son inutilité. Les *Rahmâniyya* réalisèrent même par leur réseau d'affiliés une unité d'inspiration que les pays kabyles n'avaient jamais connue et qui permit le grand mouvement religieux et patriotique de 1871. Du point de vue de la domination française, la *politique kabyle* était un échec. En détruisant les aristocraties on avait provoqué une nouvelle Vendée.

Mais l'historien ne doit pas oublier que pour beaucoup de militaires kabylophiles, de Daumas à Neveu en passant par Gandil, Wolff et Hanoteau, le but de leur politique c'était, avant tout, de préparer l'assimilation. Sous cet angle, et compte tenu de la brièveté de cette action, le bilan est singulièrement positif: les militaires avaient commencé par la régularisation des pratiques politiques kabyles, la municipalisation du pays, voie qui devait être aussi constamment envisagée que tardivement réalisée dans «l'Algérie française». L'ouverture des écoles de tribu, la création de l'école des Arts et métiers de Fort-National, les projets de crédit rural du colonel Hanoteau, attestent que la transformation matérielle et intellectuelle du monde kabyle et la fusion recherchée à terme ne furent pas seulement des thèmes-prétexte.

Enfin cet aperçu de la politique des militaires suffit peut-être à montrer que les Bureaux arabes ont les premiers mis en pratique cette *politique kabyle* que leurs détracteurs coloniaux puis métropolitains leur reprochaient d'ignorer. Passe encore pour les publicistes et journalistes, mais que penser du sérieux d'un Jules Favre affirmant à la tribune du corps législatif le 15 juillet 1868 que les Kabyles, peuple de sédentaires et de propriétaires, avaient été traités en ennemis par les militaires parce que leurs institutions présentaient un caractère civil ou assurant que nous avions détruit en Kabylie l'élection et le contrôle des conseils communaux et laissé aux caïds un pouvoir absolu... Et que dire de l'honnêteté de ces politiciens algériens, Borély la Sapie, Sarlande, affirmant que les Kabyles manifestaient leur désir d'être soumis à l'autorité civile, ou de ces avocats d'Alger qui déclaraient au comte Le Hon qu'en Grande Kabylie «on remplaçait les *amin* élus par des caïds nommés». Toutes affirmations que la Vulgate algérienne a pieusement entretenues et qu'un député français d'Algérie devait résumer ainsi pour l'Histoire abusée: «Les militaires avaient imposé aux Kabyles des aristocrates, cherchant à substituer le régime théocratique arabe à la République égalitaire et rationaliste des Kabyles[1]».

1. Pour replacer ces polémiques dans un cadre plus général, je renvoie au chapitre II de mon livre *Politiques coloniales au Maghreb*, PUF, 1972, pp. 45-92.

L'évolution politique de l'Algérie sous le Second Empire

L'évolution politique de l'Algérie sous le Second Empire passe généralement pour être assez bien connue. En réalité, si les grandes orientations et quelques thèmes particuliers ont été étudiés avec précision, la succession brusque des diverses périodes de cette histoire chaotique recèle encore bien des obscurités. Sans prétendre faire toute la lumière, nous voudrions tenter d'éclairer, à la simple lecture des documents d'archives, ces tournants politiques en les replaçant dans leur contexte. On ne trouvera point dans cette étude toute l'histoire de l'évolution politique de l'Algérie, mais seulement, sur les principaux moments de crise politique, quelques éléments d'explication volontairement réduits au minimum.

Il nous est apparu cependant, au contact de ces sources, que des thèmes politiques oubliés, mais jugés alors essentiels, tels la Constitution à donner à l'Algérie et les divers projets de réorganisation organique, devaient être plus spécialement soulignés, parce qu'on les voit en filigrane dans toute cette histoire. Certes le thème constitutionnel fut souvent une simple arme politique aux mains des colons ou des gouverneurs, mais, plus profondément, il manifeste le besoin de sortir des expériences et des incertitudes qui marquent apparemment cette période. Par là l'évocation de divers projets de réforme et de constitutions avortés ne relève pas d'un vain souci d'érudition, mais devrait éclairer cette tentative d'explication de l'évolution politique de l'Algérie[1].

L'échec des projets de réforme de 1852 et 1856

La Constitution du 14 janvier 1852 apporta immédiatement une importante modification aux données du problème par son article 27 : «Le Sénat règle par sénatus-consulte la Constitution des colonies et de l'Algérie.» Encore que cette formule fût fort générale, on eut l'impression, compte tenu des efforts antérieurs, que le Sénat était chargé de préparer, plus qu'une nouvelle organisation administrative, une véritable *Constitution de l'Algérie*. En tout cas, cette interprétation ne cessa plus d'être invoquée jusqu'en 1869, à l'égal d'une promesse inscrite dans la Charte de l'Empire.

Cette Constitution promise serait-elle donnée immédiatement ? On put le croire en 1852. La réaction «contre le régime d'assimilation presque absolue»

---

* Article initialement paru dans *Politiques coloniales au Maghreb*, PUF, 1973.

1. Nous avons allégé notre texte paru dans *L'Information historique* (n°4 de 1969) de l'étude liminaire concernant *Les premières tentatives de réformes sous la IIe République*.

et «l'indépendance presque complète de l'autorité civile» était si forte qu'on attendit une Constitution dictée par les militaires.

Le projet de loi organique de Randon fut, dans ce dessein, remanié dès janvier 1852 : la création des conseils généraux dans les départements y était ajournée et l'institution des communes n'était plus généralisée pour tous les centres du territoire civil. En revanche, étaient maintenus et le principe du retour au ministère de la Guerre de tous les services rattachés et la subordination du préfet administrateur du département civil au général commandant la province.

Ce projet de sénatus-consulte en 28 articles fut présenté par le ministre Saint-Arnaud le 26 avril 1852, en même temps qu'un projet de décret qui prévoyait la résurrection de la direction générale des Affaires de l'Algérie réduite au rang de service en 1849. Le projet de sénatus-consulte fut soumis immédiatement à la section spécialisée du Conseil d'État, cependant que seuls neuf articles, destinés à servir de complément et ayant pour objet l'état des personnes et le régime législatif, étaient confiés à l'examen du Comité consultatif de l'Algérie, d'ailleurs remanié et épuré. Celui-ci se montra docile[1], tandis que la section Guerre-Algérie du Conseil d'État rejeta le 7 juillet, par 7 voix contre 6, l'article clé, celui qui prévoyait que le gouverneur général serait choisi exclusivement parmi les maréchaux et généraux de division. La section prépara ensuite un projet en 32 articles, revu dans un esprit plus libéral, lequel fut distribué le 13 juillet 1852 accompagné d'un rapport du général Allard. Il ne devait jamais être discuté au Sénat.

Comment interpréter cette interruption d'un processus législatif qui paraissait en bonne voie ? Les réserves du Conseil d'État ne suffisent pas, en effet, à expliquer l'inaction d'un gouvernement aussi autoritaire. En l'absence de toute réponse officielle, on retiendra que le rapport du général Allard plaidait implicitement pour le *statu quo*[2] et que le général Daumas paraît avoir été rallié à cette opinion. Le ministre aurait donc pu être convaincu, mais cela n'explique point la résignation de Randon, devenu gouverneur général de l'Algérie, à un régime qu'il condamnait.

À en croire celui-ci, le décret du 25 mars 1852, dit de «décentralisation», aurait permis au gouverneur de retrouver son autorité sur les préfets[3]. Cette interprétation juridiquement erronée traduisait cependant une réalité

1. Seul l'article 8 fit problème ; il prévoyait que le Président de la République réglait par décrets toutes les matières non prévues par le sénatus-consulte organique. C'était pourtant la reprise de la loi du 24 avril 1833 qui donnait au chef de l'État le droit de légiférer par ordonnances dans les colonies ; loi fondamentale en vertu de laquelle le chef de l'État resta le législateur colonial.

2. Il débutait en effet par cette citation du rapport Dussert de 1851 : «Notre colonie a eu le malheur d'être organisée dix fois en quinze ans ; après tant de transformations successives, d'ordonnances rendues et rapportées, un de ses plus grands besoins est aujourd'hui de se reposer, de ne pas subir de changements nouveaux.»

3. Il le déclara à plusieurs reprises, notamment le 7 juin 1869, devant la Commission Randon-Béhic. De plus, si on le voit exposer ses doléances avant le décret (par exemple le 25 février 1852), il n'en souffle plus mot après.

de fait, les préfets durent désormais rendre compte de toutes leurs activités au gouverneur et s'incliner le plus souvent devant ses ordres. Dès lors qu'il fut pratiquement le seul à correspondre avec le ministre de la Guerre et, par son intermédiaire, avec tous les ministres, pour toutes les grandes questions, le gouverneur général s'accommoda sans doute du système. Il chercha toutefois à élargir ses pouvoirs en jouant de la décentralisation.

Alors qu'étant ministre de la Guerre il avait proposé le renforcement de la centralisation et celui de la direction des Affaires de l'Algérie, alors qu'il avait chargé le Comité consultatif de l'examen de toutes les grandes questions, il demandait seulement depuis 1852 au général Daumas de le débarrasser des «rouages inutiles», tel le Comité consultatif qui croyait encore pouvoir se saisir de tous les projets d'arrêtés et de décrets concernant l'Algérie[1]. Jamais il ne demanda l'aboutissement du projet de loi qu'il avait lui-même présenté en 1851, parce qu'il eût amoindri sa position.

Toutefois, le ministre de la Guerre qui succéda à Saint-Arnaud en mars 1854, le maréchal Vaillant, entendait bien lui aussi gouverner l'Algérie, fût-ce sur les conseils du général Daumas, et les rapports avec son impérieux subordonné, qui le tenait en piètre estime, se tendirent dès 1854. Bientôt, sur tous les sujets, le gouverneur se heurtait au ministre ou au chef du service de l'Algérie. Par exemple, Randon exigeait, depuis 1853, de voir régulariser l'emploi des fonds prélevés sur les Arabes à titre de centimes additionnels ; il n'obtint satisfaction que le 30 juillet 1855 au terme d'une lassante guerre d'usure. Randon entendait aussi fixer lui-même la destination de ses généraux de subdivision et être consulté sur toutes les mutations. Ce que le ministère refusa constamment. Il échouait non moins régulièrement dans la plupart de ses propositions concernant la politique indigène, lesquelles seraient à étudier en détail. En effet, et quoi qu'en aient dit plus tard ses adversaires, on le voit de 1854 à 1858 s'opposer aux incitations qui lui étaient faites de mettre à exécution le cantonnement généralisé des terres indigènes[2], refuser l'octroi de grandes concessions sur les *azel* du Constantinois et céder finalement du plus mauvais gré : «Je souhaite que plus tard nous n'ayons pas à regretter de ne pas avoir en toute circonstance accordé aux Arabes, incessamment dépouillés des terres qu'ils cultivent, une garantie contre quiconque.»

Lorsque Randon proposa enfin la constitution d'un budget colonial autonome préparé et ordonnancé par le gouverneur général, il se heurta à un refus très sec du ministre : «Le budget de l'Algérie ne serait pas livré aux impatiences de l'administration locale.»

1. Cf. la correspondance Randon-Daumas, et notamment la lettre du 15 mai 1854.

2. «Alors même que ces déplacements par masse ne consacreraient pas une injustice, ils ne seraient nullement en rapport avec la politique que nous devons suivre... Je m'efforce de faire dominer cette pensée dans l'esprit du Ministre et il faudra bien qu'elle soit admise, car elle dérive de la force des choses» (Randon au général commandant la province de Constantine, 21 mars 1855 Archives de la Guerre, AG, H 264).

Pour tourner cette opposition, Randon tenta d'obtenir une réorganisation de l'Algérie. Alors que, sous le ministère de Saint-Arnaud, Randon demandait à son supérieur de bien vouloir placer sous les yeux de l'Empereur ses rapports d'ensemble, il n'hésitait pas depuis 1854 à les adresser directement à Napoléon III. Surtout, il faisait parvenir des lettres privées au ministre d'État, Fould, avec mission de les lire à l'Empereur. Au travers de récriminations et de suggestions, il y dévoila son but véritable.

La colonie ne se développait pas comme il eût été possible, car les initiatives locales étaient constamment contrecarrées par le contrôle tatillon du ministère de la Guerre. Randon demandait donc une plus grande indépendance pour le gouverneur qui aurait pu avoir rang de ministre, à moins qu'il ne relevât désormais des différents ministres en fonction des affaires traitées. Enfin il aurait la facilité de soumettre directement à l'Empereur ses propositions. Randon résumait lui-même avec humour son projet en ces termes : «Article unique : les attributions administratives confiées jusqu'à ce jour au ministre de la Guerre sont dévolues au gouverneur général.»

Selon A. Bernard, qui ne cite malheureusement pas ses sources, Randon, fait maréchal de France le 16 mars 1856, se serait cru tout près du succès. Le président du Sénat, Troplong, aurait fait préparer une série de décrets conformes à ces idées. Napoléon III allait les signer lorsque, se ravisant, il consulta le ministre de la Guerre, Vaillant[1]. On devine la réaction indignée du ministre. Un mémoire vengeur, qui soulignait les variations de Randon et qui affirmait que ce qui manquait à la tête de l'Algérie «c'était une impulsion intelligente et vigoureuse», suffit à torpiller les projets de Randon[2]». L'argumentation en était, il est vrai, solide : l'Algérie ne pouvait pas être un petit Empire autonome à côté de la France ; «à toutes les époques et dans tous les pays, les gouvernements ont senti le besoin de contrebalancer le pouvoir considérable délégué à leurs représentants d'Outre-Mer en établissant un contrôle puissant dans la Métropole».

Après sa victoire, Vaillant, qui avait signé ce texte, sentit la nécessité d'éviter une rupture. Il écrivit très amicalement à Randon, qui répondit de même. Le ministre parla alors de reprendre le projet de sénatus-consulte de 1852, puis présenta un projet de décret très amendé du projet Randon. Ce dernier, qui avait craint le pire, déclara y souscrire. Le 30 août 1856, Randon, à demi convaincu, adressait de nouvelles demandes à Vaillant «dans un moment où vous paraissez vous occuper des modifications à introduire dans l'organisation des pouvoirs de l'Algérie...». Le ministre se borna à faire aboutir un décret de décentralisation selon le principe : «la décision à

1. A. Bernard, *L'Algérie* (p. 326): «Les décrets furent élaborés et même imprimés.» Je n'en ai malheureusement trouvé nulle trace dans les Archives.

2. Il en existe deux versions in F 80-5677 et F 80-1681. La dernière version, datée du 28 mai 1856, s'intitule : *Observations de M. le Maréchal Vaillant sur un projet de décret concernant le gouvernement et l'administration de l'Algérie présenté par M. le Maréchal Randon, gouverneur général*, et est annotée «Observations qui arrêtèrent la mise à exécution du projet».

Paris pour toutes les affaires d'intérêt général de l'État, à Alger pour toutes les affaires d'intérêt général de la colonie, au chef-lieu du département pour les affaires d'intérêt local». En fait, le décret ne faisait qu'entériner les plus menus des pouvoirs que s'était octroyés Randon et celui-ci eut même l'impression qu'on voulait en réalité annihiler son autorité : «Juxtaposées, mais non subordonnées au gouverneur général, qu'auront-elles [les autorités provinciales et départementales] besoin de ce fantôme de pouvoir auquel elles n'auront que de simples rapports à faire ? Ou la fonction du gouverneur général n'est pas nécessaire ou elle l'est. Dans le premier cas à quoi bon donner à cette fonction reconnue inutile un semblant d'autorité ?»

Selon le ministère, le décret du 30 décembre 1856 et l'instruction générale du 27 mars 1857 avaient pour but de décharger le gouverneur d'une foule de détails pour lui permettre de concentrer son attention sur les grandes affaires. À quoi Randon riposta qu'il n'avait plus les pouvoirs d'un préfet.

Les dissentiments entre le gouverneur général et l'Administration centrale, qui avaient été de règle au temps de Bugeaud, étaient donc revenus. Randon se résigna en apparence, mais il devait avouer peu après qu'il ne désespérait pas d'obtenir un jour prochain «le remaniement complet et raisonné du décret du 30 décembre 1856[1]». L'occasion lui parut s'offrir en 1858 avec la constitution du ministère de l'Algérie, qui dans ses origines ne relève pas d'une volonté de supprimer le régime militaire, mais seulement d'une nouvelle tentative d'organisation du pays, confiée au cousin de Napoléon III.

Le ministère de l'Algérie

Il avait déjà été question en 1852 d'investir le prince Napoléon[2] du gouvernement de l'Algérie : les pouvoirs du gouverneur auraient été étendus de manière à lui faire une situation digne de son rang[3]. Au début de 1858, Napoléon III songea de nouveau à lui pour la grande tâche de réorganisation de l'Algérie et la direction des colonies[4]. Le premier projet de l'Empereur fut bien en effet «de créer à Paris un ministère de l'Algérie et des colonies[5]». À la demande du prince, on s'orienta vers une *lieutenance générale* installée à Alger, qu'on appela un moment *vice-royauté*. Divers projets non datés montrent que ce lieutenant général, d'abord peut-être dépendant du ministre de l'Algérie, puis représenté à Paris par un secrétaire d'État, faillit être, par suppression du ministre, le vice-roi d'un royaume d'Algérie fort indépendant. Le projet échoua lorsque le prince Napoléon eut exigé de faire chaque année à Paris

1. Lettre du maréchal Randon au prince Napoléon (22 juillet 1858).

2. On sait l'affection que lui portait Napoléon III. Il écrivait de Ham le 12 septembre 1843 à Mme Cornu : «Vous savez que mon cousin Napoléon est le seul membre de ma famille que j'aime et que j'estime à cause de ses qualités.»

3. *Mémoires* du maréchal Randon, t. I, p. 129.

4. Le ministère de la Guerre redoutait encore en mai 1858 qu'elle ne fût confiée à Randon. *Note sur l'injustice et le danger qu'il y aurait à dépouiller encore le ministère de la Guerre au profit du gouvernement local* (AN, F 80-1702).

5. Comme il le rappelait au prince Napoléon dans sa lettre du 11 juin 1858.

un séjour de trois ou quatre mois[1]. L'Empereur imposa alors le retour à sa formule du *ministère de l'Algérie et des Colonies*.

Le 20 juin 1858 seulement, trois jours avant la publication du décret du 24 juin qui créait le nouveau ministère, le gouverneur général Randon avait été convoqué à Paris. Reçu par le prince Napoléon le 30 juin, il développa dans plusieurs conversations les principes de décentralisation et d'autonomie budgétaire qu'il croyait alors pouvoir faire aboutir[2]. Le nouveau ministre lui cacha ce qu'il écrivait à l'Empereur : «Nous sommes trop de chefs pour l'Algérie, le gouverneur, le général Daumas [chef du service de l'Algérie] et moi, cela ne peut marcher.» Toutefois, l'Empereur se prononçait pour le maintien du gouverneur général en attendant que l'expérience ait prononcé[3].

Le 22 juillet, cependant, Randon soumettait au prince un projet accordant au ministre de l'Algérie les décisions importantes et l'impulsion générale, mais réservant au gouverneur «la disposition du budget colonial, les projets de colonisation et de grands travaux». Dans cette perspective, les fonctionnaires de tous ordres, même les préfets, ne correspondaient plus avec le ministre que par l'intermédiaire du gouverneur. Le ministre de l'Algérie tenait dès lors le moyen de se débarrasser de Randon : il lui fit répondre verbalement que ses prétentions n'étaient pas admissibles, ce qui provoqua la démission[4] souhaitée du gouverneur militaire[5].

Or le prince Napoléon, «ce jacobin dépaysé qui s'agitait sur les marches du trône», était déjà entre les mains de ceux qui voulaient que l'autorité militaire cédât le pays à l'autorité civile pour pousser au développement de la colonisation sans avoir à s'occuper des intérêts indigènes[6]. Pour eux, le

1. Napoléon III ne voulait lui accorder qu'un congé d'un mois par an.

2. Randon, *Mémoires*, t. I, p. 496. Cette première opinion de Randon s'explique très bien dans les projets de la «commission instituée par S.A.I. le Prince Napoléon» (F 80-1677), il est question de budget spécial et d'un Conseil général de l'Algérie.

3. Randon fut informé directement par le prince Napoléon de la volonté de l'Empereur de voir maintenir le *statu quo* (lettre du prince Napoléon à l'Empereur, 11 août 1858). Lorsqu'il écrivit sa lettre du 22 juillet, il savait donc à quoi s'en tenir ; il avait compris, comme il le dit dans ses *Mémoires*, qu'«il était question de tout autre chose» que d'une réorganisation administrative. De même, il n'est pas possible que Randon ait pesé sur les décisions de Napoléon III, puisque, selon le prince Napoléon, il se plaignait «d'être resté étranger à vos décisions sur le pays qu'il gouverne» (lettre du 16 juin).

4. Randon a donné les raisons de sa démission dans une lettre à de Martimprey du 19 août 1858, déjà publiée par Derrécagaix, *Le Général comte de Martimprey* (p. 229) : mieux valait s'effacer que céder en s'usant peu à peu.

5. «J'ose insister près de votre Majesté pour que la démission du Maréchal soit acceptée. Je tiendrais beaucoup à ce que sa réponse au Maréchal lui fût envoyée par mon intermédiaire.»

6. Une note du préfet Zoepfell, en date du 17 juillet 1858, précisait bien que «l'administration des indigènes et le cantonnement» (de leurs terres) devaient entrer dans les attributions de la Direction civile qu'il se réservait. Zoepfell s'était fait connaître par son opposition au «cantonnement équitable pour les Arabes», envisagé par le gouverneur. Comme directeur des affaires civiles, il fut le bras droit du prince Napoléon. Celui-ci aurait voulu nommer aussi comme préfet d'Alger Émile de Girardin, mais cet affairiste fut, à la demande de Mac-Mahon, rejeté par Napoléon III ; le 12 septembre, il écrivait à son cousin que l'homme ne jouissait d'aucune espèce de considération.

gouverneur général devait être supprimé et les institutions civiles devaient obtenir la prépondérance. Puisqu'«il y avait urgence à donner satisfaction à l'opinion publique», le décret du 31 août prononça la suppression du gouvernement général, ainsi que celle du secrétaire général et du Conseil du gouvernement. L'armée fut désormais dirigée par un commandant supérieur, le général Mac-Mahon. Le 21 novembre 1858, le Comité consultatif de l'Algérie était remplacé par un *Conseil supérieur de l'Algérie et des Colonies*, où siégèrent de Girardin, Le Play, Michel Chevalier. Le prince y prononça, le 9 décembre, un discours inaugural où il énumérait les «questions les plus urgentes pour l'Algérie»: les chemins de fer, le mode de cession des terres domaniales et le *cantonnement* des Arabes.

Le rapport explicatif du décret du 31 août 1858 avait déjà annoncé clairement que le gouvernement aurait désormais «pour principal but la colonisation» et pour arme l'assimilation: «Nous sommes en présence d'une nationalité armée et vivace qu'il faut éteindre par l'assimilation.» Par l'assimilation administrative, on espérait en effet «disloquer le peuple arabe» et dissoudre la cohésion des tribus. Il fallait notamment «amoindrir, puis faire disparaître l'influence des grands chefs indigènes» (*Instructions* du 9 septembre), émanciper les individus et créer la propriété individuelle[1]. «La constitution de la propriété individuelle chez les Arabes, précisait le conseiller du prince Napoléon, Clément Duvernois, doit avoir pour effet de placer entre les mains du gouvernement de vastes étendues de terres que l'État mettra immédiatement en vente»[2].

Si le ministère de l'Algérie n'eut pas le temps de réaliser pleinement son «principal but», les spéculateurs et les colons obtinrent cependant, le 16 février 1859, la liberté des transactions immobilières en territoire militaire et les nouvelles autorités poussèrent activement le *cantonnement* des tribus sur la base de l'appropriation individuelle des terres indivises. Les musulmans, de leur côté, comprirent vite la signification de cette nouvelle politique: «L'idée la plus persistante et la plus accréditée chez les indigènes aujourd'hui est que les Français veulent les expulser du pays de leurs pères ou les réduire à l'état de serfs des colons. Ils ont été amenés à cette conviction par les colons eux-mêmes qui ne cachent point assez ni leur convoitise, ni leurs espérances...». «Les Européens, ajoutait l'auteur de ce rapport, sont sur la pente qui les conduira bientôt à considérer les indigènes comme les habitants de l'Amérique du Nord estiment les nègres de leurs exploitations agricoles»[3].

---

1. Cf. Duvernois, *La Réorganisation de l'Algérie. Lettre à S.A.I. le prince Napoléon*, Alger, juillet 1858. On y peut lire : «Après avoir validé les titres des indigènes fort rares qui ont des titres (*sic*), on procédera au partage du surplus entre les Arabes et la colonisation...

2. Cf. Duvernois, *La Lieutenance de l'Empire*, Alger, mars 1859. Duvernois était lui-même un ambitieux et un affairiste. Cf. *Papiers secrets trouvés aux Tuileries* (p. 288). On l'y voit chargé de faire aboutir une affaire contre le versement de millions.

3. Rapport situé par le général Yûsuf, c'est-à-dire écrit par son directeur des affaires arabes, le colonel Gandil, sans date [juillet 1860] (AG, H 171).

Le prince Napoléon eut-il conscience de la politique qu'on lui faisait mener, lui qui avait écrit dans son *Rapport* sur l'organisation de son ministère : « La tâche des conquérants serait trop simple, trop indigne de nos mœurs si la supériorité de la civilisation ne servait qu'à vaincre la barbarie pour la garder dans la servitude et la misère » ? S'il voulut « englober les divers groupes indigènes dans nos communes », c'était, à l'en croire, pour les assimiler à notre organisation et non « pour faire des travailleurs arabes des espèces de serfs attachés à la glèbe au profit des colons » (*Instructions* du 4 décembre 1858). Mais n'était-ce point cependant pour procurer à ceux-ci de la main-d'œuvre qu'il fit exempter de l'impôt arabe et soustraire à l'administration des chefs arabes les musulmans qui cultivaient les terres des propriétaires européens[1] ? Toujours est-il que lorsqu'il lui prit fantaisie plus tard de visiter l'Algérie, qu'il avait commandée sans l'avoir jamais vue, il fut étonné des responsabilités qu'il avait assumées et reconnut qu'« on lui avait fait faire bien des bêtises ».

Sur le plan gouvernemental, le ministère de l'Algérie se traduisit par la centralisation à Paris des services du gouvernement général d'Alger et par la suppression de l'ancien service de l'Algérie au ministère de la Guerre. De plus, les services déjà rattachés aux ministères (Justice, Cultes, Instruction publique, Douanes et Finances) furent regroupés au nouveau ministère, du moins en principe.

L'organisation administrative algérienne fut moins radicalement bouleversée. Cependant, en territoire civil, les préfets, aidés de secrétaires généraux, virent leurs attributions largement étendues, tandis que des conseils généraux nommés étaient créés pour délibérer sur les nouveaux budgets provinciaux distincts. Dans les territoires militaires, le commandement se vit adjoindre un conseil des affaires civiles, assimilé aux conseils de préfecture ; quant à l'extension du territoire civil, elle parut d'abord impossible à réaliser. Certes, dès le 13 octobre 1858, le prince Napoléon portait de quatre à dix le nombre de sous-préfets et créait cinq commissaires civils. Mais le préfet de Constantine réclamait à lui seul, pour administrer un éventuel département étendu jusqu'à Bône, la création de 14 nouveaux commissaires. Or le prince Napoléon remarquait, au début de 1859, que l'administration des 180 000 Européens coûtait déjà plus que le budget de l'Intérieur de toute la Belgique.

Ces difficultés découragèrent le prince Napoléon, homme plus doué pour la critique que pour l'action administrative persévérante. Il démissionna le mars 1859, après neuf mois de ministère[2].

1. Le nombre des *khammès* au service des colons n'est pas connu, mais celui des ouvriers était évalué en 1861 à moins de 10 000.

2. Sa lettre de démission invoque, outre les difficultés de sa tâche, l'absence de confiance de la part des autres ministres et des raisons de politique italienne. Lui-même porta en marge au crayon sur la réponse étonnée de Napoléon III (« Vraiment, je ne comprends pas ce qui a pu motiver ta détermination ») ce prétexte : « démission du prince du ministère de l'Algérie ne pouvant s'entendre avec les autres ministres », mais il avait parlé aussi de son « mauvais caractère, de son manque de persévérance et de jugement ».

Son successeur Chasseloup-Laubat, bien qu'il n'eût pas la même popularité auprès des colons[1], leur donna cependant de tangibles motifs de satisfaction. Trois décrets, du 16 août 1859 pour le département d'Alger, du 11 janvier 1860 pour celui d'Oran et du 27 février pour celui de Constantine, réalisèrent l'extension promise du territoire civil, qui passait de 748 995 à 1 854 990 ha[2]. La population indigène incluse dans le territoire civil, qui était de 144 298 en 1856, atteignait ainsi 33 760 en 1861.

De civils, ces territoires n'avaient, devait dire le conseiller général de Constantine, Ben Badis, que le nom : «Des bureaux arabes civils remplacèrent les bureaux arabes militaires, des caïds furent remplacés par d'autres caïds», mais on ne cherchait point à développer le régime communal français. Les colons eussent pu en être reconnaissants à Chasseloup-Laubat, mais ils lui en voulurent de ne pas réussir à les débarrasser complètement du régime militaire, comme ils l'avaient escompté après les imprudentes promesses du prince Napoléon.

Nous n'avons pas ici à voir dans le détail ce que fut la politique indigène des fonctionnaires civils ; mais la multiplication des révocations de chefs et de magistrats musulmans, le cantonnement des tribus, tournant au refoulement sur certains points[3], produisirent, selon des témoignages concordants, «une véritable stupeur parmi les indigènes à laquelle la haine ne tarda pas à succéder». Certains militaires tirèrent la sonnette d'alarme, à la grande indignation des civils, mais les officiers démontraient l'éloignement des musulmans, la diminution des plaignants devant nos tribunaux, la dangereuse humiliation des chefs de grande tente.

L'expérience du ministère de l'Algérie accentua dès lors l'antagonisme déjà si vif entre les autorités civiles et les autorités militaires. Ce fut en réalité une véritable guerre, ponctuée d'accusations calomnieuses, d'articles venimeux, de duels, de pétitions et de démissions collectives, mais les batailles décisives se déroulèrent sur un autre terrain.

Le ministre de la Guerre – c'était depuis le 5 mai 1859 le maréchal Randon – fit nommer le 17 août, comme commandant supérieur, le général de Martimprey. Celui-ci, nettement opposé «aux folles utopies» du ministère de l'Algérie, revint à Alger muni des bons conseils du maréchal quant au «tact et à la modération» nécessaires «pour écraser le serpent ou pour

1. À deux reprises, les colons pétitionnèrent pour demander à l'Empereur le retour du prince Napoléon au ministère. Chasseloup-Laubat interdit, le 7 septembre 1859, toute pétition à ce sujet et toute publication de télégrammes s'y rapportant (AG, H 567).

2. Archives nationales (AN), F 80-1680.

3. Une circulaire du 7 septembre 1859 précisait : «Il est essentiel de veiller à ce que les étendues affectées aux tribus cantonnées n'excèdent en aucun cas leurs besoins et soient strictement proportionnelles au chiffre de leur population... On aura soin de faire la distinction des familles étrangères qui peuvent s'y trouver momentanément agrégées» (*BO*, p. 472). De plus, non seulement les créations de centres de colonisation (27 villages de 1858 à 1860 inclus) se firent sans compensation pour les indigènes, sans indemnité, mais encore les frais du cantonnement furent imputés au budget des centimes additionnels aux impôts arabes, budget créé par Randon au profit exclusif des indigènes.

l'étouffer»... De son côté, le ministre de l'Algérie, Chasseloup-Laubat, entraîné par ses services, prenait régulièrement parti contre les militaires qu'on accusait de provoquer des révoltes pour prolonger les hostilités. Après le succès contesté de son expédition contre les Beni-Snassen[1], le général de Martimprey tenta bien de se délivrer du contrôle de Chasseloup-Laubat. Mais il y échoua et dès lors se tint sur la défensive. Le 4 août 1860, il jugeait même que «le ministre de l'Algérie, avec beaucoup d'habileté, avait fini par mettre hors de question le ministre de la Guerre».

En réalité, celui-ci agissait avec persévérance sur l'esprit de l'Empereur pour l'amener à reconsidérer la question à la lueur du conflit des autorités et de la politique indigène. Cette bataille, dont les échos lui parvenaient encore amplifiés ou déformés, finit par exaspérer Napoléon III, qui se déclara «lassé à l'excès des contradictions éternelles qui se développaient devant lui»[2].

Avant de prendre une décision, l'Empereur débarqua brusquement à Alger et, le 19 septembre 1860, mit en présence les généraux et les préfets. Les premiers dirent le danger qu'il y avait à confier la suprématie au pouvoir civil adversaire des intérêts arabes, alors que les insurrections menaçaient toujours. Les préfets plaidèrent la cause de la colonisation, l'extension des territoires civils et déclarèrent la soumission des indigènes définitivement acquise: «ce n'était plus maintenant qu'une question de gardes champêtres»[3]. D'autres civils furent plus violents. Le président du Conseil général d'Alger, de Vaulx, affirmait, le 1er octobre, que «l'injustice et l'oppression des officiers à l'égard de leurs administrés indigènes servaient à susciter les agitations que les armes devaient ensuite réprimer», tandis que celui d'Oran, Dupré de Saint-Maur, accusait les chefs indigènes d'«avoir la main dans tous les profits et tous les abus du régime militaire». Le général de Martimprey protesta officiellement à la fois auprès des intéressés, de l'Empereur et du ministre de la Guerre. Alors la plupart des conseillers généraux d'Alger ripostèrent par une démission collective contre cette intervention «inadmissible» et le ministre de l'Algérie blâma le général de Martimprey pour abus d'autorité. Ce dernier avait songé à demander son rappel, mais la presse algérienne annonça trop vite sa démission et il s'en garda bien: «Je ferai ce qui peut convenir le moins à l'ennemi.»

À cette date (fin octobre 1860), le maréchal Randon, qui s'efforçait d'obtenir une décision de Napoléon III[4], avait à peu près réussi à le convaincre de

1. Les Beni-Snassen, Mahaïa et Angat avaient, sous la conduite d'un marabout qui annonçait la fin de la domination française, attaqué le territoire algérien. Une colonne expéditionnaire de 13 046 hommes en eut raison, mais le choléra fit 3 549 victimes françaises. L'ampleur de ces pertes fut sévèrement reprochée au général (AG, H 167).

2. Lettre de Martimprey à Deligny 22 août 1860.

3. Le propos est rapporté par le général de Rochefort (AG, H 172). Selon le général Deligny, «le préfet de Constantine se vantait même de pouvoir suffire avec un brigadier de spahis à la police d'une population de 80 000 âmes.»

4. Randon à de Martimprey (1er novembre 1860): «Les lettres pleuvent de tous côtés, chacune d'elles demandant une solution..., c'est à une solution qu'il faut tendre. On se plaint d'une

revenir au régime militaire et put ordonner à Martimprey de «cesser une lutte sans utilité pour l'Algérie». Toutefois, le conflit ne s'apaisait pas et l'Empereur, qui aurait voulu «amener ce changement avec le moins de bruit possible»[1], fut bientôt obligé de trancher dans le vif.

Mais la décision de Napoléon III s'explique surtout par son évolution personnelle. Jusqu'en 1859, il était resté assez étranger aux questions touchant l'Algérie, «cause d'affaiblissement pour la France qui, depuis trente ans, lui prodigue le plus pur de son sang et de son or». Lorsqu'il se fut informé, sa générosité naturelle le porta d'instinct à une politique indigène très libérale. L'expédition du Liban, le problème de l'ouverture d'un canal dans l'isthme de Suez et la politique orientale l'amenèrent en 1860 à reconsidérer la question algérienne dans une perspective de politique arabe. Des correspondances privées, les lettres du colonel Lapasset essentiellement[2], le convainquirent de la malfaisance du régime civil, dont il eut une révélation concrète au cours de son voyage à Alger. Aussi déclara-t-il le 19 septembre 1860 en réponse au président de Vaulx : «Notre premier devoir est de nous occuper du bonheur de trois millions d'Arabes que le sort des armes a fait passer sous notre domination... Élever les Arabes à la dignité d'hommes libres, répandre sur eux l'instruction tout en respectant leur religion, améliorer leur existence en faisant sortir de cette terre tous les trésors que la Providence y a enfouis..., telle est notre mission : nous n'y faillirons pas.»

Le retour au régime militaire

Le 24 novembre 1860, le ministère de l'Algérie était supprimé et le gouvernement général rétabli au profit du maréchal Pélissier. Devaient l'assister un directeur général des services civils, qui défendrait le budget de l'Algérie, et un sous-gouverneur, dont les fonctions alors non définies englobèrent les questions militaires et indigènes. Le décret du 24 décembre 1860 accorda au gouverneur général le pouvoir de rendre compte directement à l'Empereur de la situation politique et administrative et celui de nommer à tous les emplois qui étaient à la désignation du ministre de l'Algérie. Il lui fallait cependant l'attache du ministre de la Guerre pour tous les actes de gouvernement et de haute administration, sauf pour ceux qui relevaient des services rattachés (Justice, Marine, Instruction publique et Cultes). Le *Conseil du gouvernement* était rétabli sous le nom de *Conseil*

---

coalition de la part des généraux, d'un autre côté d'un mot d'ordre donné aux conseils généraux. S'il y a des preuves, il faut les réunir et les avoir en réserve pour éclairer au besoin l'Empereur.»

1. Lettre du général de Creny à de Martimprey (14 novembre 1860).

2. Le général Fleury précisa à Lapasset qu'«il avait puissamment contribué à renverser le ministère de l'Algérie et des Colonies». Mais il y eut bien d'autres interventions ; le maire d'Alger, l'intendant de Guiroye, écrivait à Napoléon III : «La combinaison dont nous a doté le ministère de l'Algérie est vicieuse du sommet à la base. Tant qu'elle sera maintenue, tout ce qu'on pourra faire pour améliorer la situation ne sera que du replâtrage», et il préconisait «un pouvoir fortement constitué sur place avec des attributions aussi étendues que possible» (AN, F 80-1678).

consultatif[1], tandis qu'était créé un *Conseil supérieur* appelé à délibérer sur la répartition du budget par chapitres[2].

«En plaçant au milieu des populations de la colonie un pouvoir fortement constitué», Napoléon III avait aussi pour but, comme il l'écrivait à Pélissier[3], de donner des solutions promptes au problème de la colonisation ; mais celui-ci devait apporter la plus grande circonspection dans la répartition des terres et ne pas oublier les intérêts indigènes. Ces directives étaient d'autant plus ambiguës que, malgré l'accroissement des pouvoirs accordés au gouverneur, sa situation vis-à-vis du ministre de la Guerre n'était pas véritablement définie.

Aussi féru d'indépendance que l'avait été Randon, le maréchal Pélissier tenta d'établir des relations directes avec le Conseil d'État sans passer par le ministère de la Guerre. Naïvement, il demandait au ministre, le 13 mars 1861, de modifier le mode de présentation des projets ministériels de manière à ce que sa part apparût plus nettement. Cela lui attira de vives réponses et une solide antipathie du ministre[4], qui ne voyait pas pourquoi il devrait abdiquer. Après ces premiers éclats, un *modus vivendi* s'établit : le gouverneur correspondait avec tous les ministères, mais tous les actes de gouvernement devraient passer par le ministre de la Guerre. En fait, en 1860, ce dernier fut tenu à l'écart.

Puis de nouvelles difficultés surgirent, à la fois administratives et politiques. Les éléments venus de Paris, imbus d'esprit centralisateur, se combinaient mal avec ceux qui étaient restés en place, d'esprit tout opposé[5]. Le projet d'un budget spécial lancé à Alger fut sèchement repoussé par le ministère des Finances. Au Conseil supérieur, la présence de conseillers généraux «donnait aux passions coloniales l'occasion de se développer dans leur exclusivisme étroit». Dès lors, et bien que la loi eût prescrit de soumettre aux délibérations du Conseil supérieur l'assiette et la répartition des impôts, ce Conseil ne put avoir barre sur les impôts arabes[6], ni sur l'important poste des centimes additionnels (2 500 000 F environ). Dans la mesure où les musulmans, principaux contribuables, n'y étaient pas représentés, cela était sans doute équitable, mais l'illégalité était flagrante. Enfin de grosses difficultés politiques renaissaient autour de la question du cantonnement.

---

1. Il comprenait le directeur général de l'administration civile, le commandant supérieur du Génie, l'inspecteur général des Travaux publics et celui des services financiers, deux conseillers-rapporteurs et un secrétaire.

2. Outre les gouverneur et sous-gouverneur et les membres du Conseil consultatif, siégeaient au Conseil supérieur les trois préfets et les trois généraux commandant les provinces, le premier président de la Cour, l'évêque, le recteur et six membres des conseils généraux.

3. Lettres du 7 février et du 9 mars 1861 (AN, F 80-1678).

4. AN, F 80-1678. Lettres du 26 mars et du 1er avril 1861.

5. Le ministre des Finances pouvait se plaindre de l'indépendance du gouverneur général, «qui crée une lacune dans la comptabilité publique et brise le faisceau de la centralisation générale sur lequel repose tout notre système financier» (lettre du 20 novembre 1861).

6. Les bases des impôts arabes restèrent préparées par les généraux et par les préfets respectivement en conseils des affaires civiles et en conseils de préfecture.

Le 9 juin 1860, le maréchal Pélissier annonçait à l'Empereur «l'institution d'une commission appelée à déterminer les principes et les formes à adopter dans les trois provinces en matière de cantonnement dans le double but de rendre possible la liberté des transactions immobilières et de faire cesser l'état de mainmorte qui pèse sur la terre, afin de créer une garantie aux capitaux». Pour le mieux rassurer, Pélissier se déclarait, le 26 novembre, convaincu «de la possibilité de concilier les intérêts des indigènes avec les nôtres. Tout ce qui est industrie, commerce, perfectionnement, devra nous appartenir. Et l'indigène, le producteur par excellence, nous suivra dans cette voie quand nous aurons su lui donner, dans la possession de la terre, tout ce qu'il doit attendre de nous»[1].

Or, le projet de décret sur le cantonnement des terres que cette commission rédigea hâtivement et qu'une « publicité maladroite» fit aussitôt connaître[2] effraya les musulmans et consterna leurs défenseurs. «Il y a péril en la demeure, écrivait le préfet Lapaine au maréchal Randon, le 4 novembre 1861 car les Arabes n'ont jamais mieux compris le secret de l'extension progressive de la race d'Europe[3]». «Jamais ils n'ont envisagé avec plus d'effroi cette terrible question agraire[4]». Si l'on ajoute que le maréchal Pélissier, ou plutôt ceux qui gouvernaient en son nom, avaient durant l'année 1861 révoqué un nombre exceptionnel de caïds et de cadis[5], fait disparaître le commandement de Bou Akkaz Ben Azzedin, menacé les derniers grands chefs et annoncé l'organisation d'une justice française applicable à tous, on comprend mieux encore la profonde inquiétude des musulmans. Certains, désespérant de l'avenir, émigraient, ouvertement ou non ; d'autres se préparaient à la révolte.

Ainsi nous apparaît-il que le retour au régime militaire n'entraîna nulle rupture avec les directives politiques qu'avaient imprimées les civils au temps du ministère de l'Algérie. L'action menée sous la responsabilité du gouverneur général Pélissier ressemblait de plus en plus au programme des colons[6].

---

1. AG, H 265.

2. Le général Deligny regrettait, lui aussi, qu'on «eût ainsi donné l'éveil». Le préfet de Constantine notait de son côté: «Lorsque les membres indigènes du Conseil général de Constantine sortaient des séances où se discutait le projet de décret pour lequel on avait demandé l'avis des trois conseils généraux, ils étaient entourés d'une foule avide et Dieu sait que les bruits les plus absurdes se sont répandus sur les marchés et dans les tentes.

3. De 1859 à 1861, 4 653 concessions gratuites avaient été octroyées, soit une superficie de 88 446 ha. D'autre part, de 1858 à 1861, 28 villages de colonisation avaient été créés sur 37 480 ha.

4. AG, H 175.

5. En 1861 et 1862, Pélissier révoqua 60 caïds et un aghâ, ainsi que 67 cheikhs ; dans le personnel judiciaire, 20 cadis, 15 *bach-adoul* et 12 *adoul*.

6. On peut en trouver un résumé clair sous la plume d'un rédacteur de l'*Akhbar*, Bordet, lequel écrivait par exemple: «La France doit dissoudre la tribu, détruire l'aristocratie arabe... L'Algérie doit arriver (*sic*) à la suppression de la magistrature musulmane, de la législation musulmane et à la naturalisation des Arabes.»

Une campagne pour une Constitution de l'Algérie

Précisément, les colons avaient trouvé depuis 1860 une nouvelle arme politique. Une pétition privée adressée cette année-là au Sénat rappelait que ce dernier était seul désigné par la Constitution de l'Empire pour régler le régime de l'Algérie. Tous les décrets Organiques pris depuis 1858 étaient donc inconstitutionnels. Cette argumentation porta[1]. À la session de 1861, le Sénat souhaita par la voie de l'Adresse qu'il y eût plus de fixité dans les institutions de l'Algérie. Le sénateur marseillais Barbaroux demanda plus franchement au gouvernement de se prononcer sur la Constitution spéciale de l'Algérie. Magne lui répondit que le projet de 1852 avait été jugé prématuré, mais qu'on rouvrait l'étude de cette question[2].

L'année suivante, le Sénat reprit ce vœu d'une Constitution de l'Algérie dans le projet d'Adresse. Au cours de la discussion, le général Daumas, le 27 février 1862, rejeta l'idée même d'un nouveau sénatus-consulte organique, au nom de la stabilité nécessaire des institutions[3]. En revanche, Michel Chevalier, partisan d'un «agrandissement territorial de la France», se prononçait pour une colonisation abondante et le régime civil, car seul le régime militaire détournait les Français de s'installer en Algérie. Barbaroux, hostile au cantonnement des Arabes et à la représentation parlementaire des colons, voulait une Constitution, des droits politiques municipaux et la naturalisation des juifs algériens. Face à ce mouvement d'opinion qui venait déboucher au Sénat, Baroche s'engagea, le 28 février, à présenter prochainement un projet de sénatus-consulte organique et d'autant plus que le président du Sénat avait en main le projet du gouverneur Pélissier.

Celui-ci avait en effet envoyé, dès le 27 décembre 1861, à Napoléon III un texte complètement élaboré. Au titre 1er figurait la distinction entre les matières réservées désormais aux sénatus-consultes (droits politiques, état civil, propriété, contrats et obligations, successions, jury, législation criminelle, principe de recrutement, impôt foncier), celles réservées aux décrets sous forme de règlements d'administration publique (législation en matière civile, organisation judiciaire, exercice des cultes, instruction publique, mode de recrutement, presse, domaines, impôts, haute police) et enfin celles réservées aux décrets impériaux (tout le reste, dont la propriété indigène). Dans l'organisation gouvernementale, le *statu quo* était en gros maintenu, mais le nombre des élus au Conseil supérieur passait de 6 à 9, l'extension du régime municipal était prévue, et surtout un budget colonial spécial était créé.

1. Lancée par un conseiller général d'Alger en 1859, l'idée fut soulevée de nouveau au Conseil général d'Oran en 1861 et 1862, mais le vœu ne fut pas voté.

2. *Moniteur universel* (6 mars 1861).

3. Daumas condamna aussi une nouvelle fois la colonisation officielle: «Tout système de colonisation exige 4 000 F par famille. Or toute famille française qui possède 4 000 F ne veut pas s'expatrier. Donc nous sommes dans une impasse. Le seul moyen d'en sortir, c'est de décider les capitalistes à tourner les yeux vers l'Algérie en leur accordant des avantages réels. Ils sauront trouver et conduire en Algérie les bras qui lui manquent.»

Ce projet avait été aussitôt critiqué par les Finances, puisque la centralisation de notre système financier y était brisée. Pourtant, le 27 janvier 1862, le ministre donnait une adhésion de principe, sous la seule réserve que le budget local n'aurait pas pour conséquence d'aggraver les charges de l'État. De son côté, le ministre de la Guerre avait estimé que l'Algérie ne pouvait encore être dotée d'une Constitution.

À la suite des engagements pris devant le Sénat, Magne écrivit à Pélissier le 1er avril 1862 de préparer un projet plus modeste une «déclaration de principes» consacrant l'état de choses en vigueur. Or Pélissier condensa bien son projet, mais sans en modifier l'esprit: «Tel quel, ajoutait-il, cela ne satisfera pas entièrement aux espérances qu'avait fait naître la discussion au Sénat. L'opinion, avec laquelle il faut compter pour réaliser quelque chose de sérieux dans ce pays, se prononce avec ensemble sur quatre points: un pouvoir local constitué avec force et unité, un budget spécial, un Conseil colonial, des conseils municipaux électifs. Je fais dès à présent préparer un projet sur le dernier point.»

Le service de l'Algérie décortiqua habilement tous ces projets, soulignant les intentions implicites: l'établissement de la propriété en territoire de tribus, c'est-à-dire le cantonnement, avait été à dessein disjoint du domaine réservé aux sénatus-consultes; les projets de droits politiques à réserver aux indigènes étaient subtilement escamotés, tandis qu'était brandie la menace d'un recrutement militaire indigène. En dénonçant l'inspiration unilatérale de ce projet, le ministère de la Guerre espérait bien obtenir son rejet de l'Empereur. Celui-ci, ainsi mis en garde, rendit le projet à Randon en lui disant: «Tenez! Cela n'a pas le sens commun.»

De son côté, Pélissier agissait. Les journaux d'Algérie firent brusquement campagne en faveur d'un sénatus-consulte et *Le Moniteur officiel* du 4 septembre 1862 inséra le programme politique de quelques journaux «à titre de renseignements». Randon en fut exaspéré. Il fut alors question de remplacer Pélissier, mais Napoléon III, bien que parfaitement éclairé, lui fit grâce.

L'échec de ce projet accentua également la réaction des militaires contre la tentative de légaliser le cantonnement. Pour Napoléon III, le cantonnement était «odieux» et il fallait au contraire «rassurer les indigènes»: «Égalité parfaite entre les Européens et les indigènes, il n'y a que cela de juste, d'honorable, de vrai.

Napoléon III décida de le faire savoir publiquement et d'indiquer les grandes lignes de sa politique; et ce furent, comme on le sait, la note du *Moniteur* le 22 janvier et surtout la fameuse *Lettre à Pélissier* du 6 février 1863[1].

1. Les réactions furent très vives dans les villes. À Constantine, ce fut «une révolte véritable»; à Alger, on organisa des «comités de défense», des pétitions et l'on put parler d'une «journée des barricades». L'évêque d'Alger demanda publiquement des prières pour que la Croix n'ait pas à s'incliner devant le Croissant, La presse se déchaîna «contre le complot franco-musulman tramé à Paris contre la colonisation européenne» (*Courrier de l'Algérie*, 24 janvier 1863). «Ç'en est donc fait! Nous sommes les sujets d'un royaume arabe et non les apôtres de la Civilisation» (*L'Indépendant de Constantine*, 17 février 1863). Inversement, les notables musulmans firent imprimer la *Lettre de l'Empereur* en lettres d'or...

La campagne des colons algériens en faveur d'une Constitution de l'Algérie n'en continua pas moins. Quelque 336 pétitions arrivèrent au Sénat, émanant des 240 villes, villages et agglomérations européennes, réclamant toutes l'obtention d'un sénatus-consulte organique. Mais les unes (pétitions du type Alger) réclamaient un pouvoir local fortement constitué, une représentation coloniale chargée de surveiller le budget, des «municipalités élues, disposant d'une liberté d'action plus grande que dans la métropole», «le partage des terres *'arch* entre l'État et les Arabes»[1], tandis que les autres (pétitions du type Bône) demandaient l'assimilation absolue aux institutions de la France[2]. D'autres lettres ouvertes, une pluie de brochures précisaient les desiderata des colons, insistaient pour que dans le cantonnement on ne s'arrêtât pas à la constitution de la propriété du douar mais qu'on procédât à la répartition du sol entre les familles[3].

Le Sénat forma une commission spéciale présidée par le baron Dupin, laquelle accueillit très favorablement ces demandes. Toutefois, en séance publique, le général Charon répondit, le 8 avril 1863, que des colons qui ne payaient pas l'impôt ne pouvaient prétendre disposer des recettes de l'Algérie, c'est-à-dire des sommes versées par les indigènes. Quant au ministre de la Guerre, il n'acceptait en fait de sénatus-consulte organique que la «déclaration de principes» alors soumise au Conseil d'État, celle que Napoléon III appelait plus habilement «les bases générales de la Constitution de l'Algérie».

Après cette session de 1863, il était clair que la Constitution réclamée par les colons n'avait aucune chance d'aboutir.

Vers les réformes de 1864

La nouvelle politique impériale, l'hostilité accrue des Européens[4] appelaient au contraire, selon le ministre de la Guerre, un renforcement du régime militaire. Au Sénat, lors de la discussion du sénatus-consulte foncier du 22 avril 1863, qui rendait les tribus «propriétaires incommutables» de leurs terres, le général de La Rué et le général Cousin-Montauban demandèrent le rappel des préfets et leur remplacement par des généraux.

---

1. Pétition du 7 février 1863 signée par le maire d'Alger et son conseil municipal.

On peut y rattacher la brochure anonyme *Immigrants et indigènes* (75 pages) écrite par Bordet: «Nous demandons une représentation au Corps législatif, des défenseurs au Sénat et au Conseil d'État, pris dans les rangs de la colonie... Les impôts seraient votés et répartis par nos mandataires; ils feraient les lois locales...»

2. Pétition de Bône (27 février 1863) (420 signatures): «Si le gouvernement cessait de s'inspirer des besoins de la colonisation européenne, ne laissant à l'exploitation de celle-ci que les territoires dont les tribus ont dédaigné jusqu'ici l'occupation [...] l'heure de l'évacuation sonnerait pour les vainqueurs de 1830... Il restera le Royaume arabe, c'est-à-dire une nation sans nationalité, une agglomération de hordes sauvages, ennemies les unes des autres.»

3. Ainsi la lettre «À Messieurs les Sénateurs» (janvier 1863), signée de 14 noms dont ceux de Borély-La Sapie, Jules Duval, Lucet et Viguier.

4. Le général de Martimprey écrivait le 9 octobre 1863 que «les intentions bienveillantes de l'Empereur pour les indigènes n'ont fait que rendre plus vivace la haine de nos colons pour eux. C'eût été si bon de faire curée complète d'une population asservie» (AG, H 181).

Le 22 septembre, le maréchal Randon, attirant l'attention de Napoléon III sur la gravité des incendies de forêts du Constantinois, incriminait l'étendue trop considérable du territoire civil dans cette province (100 000 ha avaient été remis à l'administration civile en 1860), l'absence de surveillance et l'abandon dans lequel on laissait vivre 164 000 indigènes appartenant à des tribus forestières[1]. Napoléon III réagit aussitôt et prescrivit à Randon, le 28 septembre 1863, de préparer un décret ayant pour objet de replacer l'administration des territoires civils de l'Algérie sous l'autorité des généraux. Ce n'est donc point la révolte des Ouled Sidi Cheikh de 1864 qui est à l'origine du décret du 7 juillet 1864, comme on le croyait jusqu'ici, mais bien l'argumentation du ministre de la Guerre.

Des rapports militaires concordants montrent qu'en effet, dans les provinces d'Alger et surtout de Constantine (dans l'Oranie ne relevaient des autorités civiles que 30 000 musulmans citadins), les tribus déclarées intégrées dans le territoire civil n'étaient plus que théoriquement administrées. Qu'elles fussent rattachées aux communes françaises ou maintenues dans leur organisation antérieure, elles échappaient largement dans tous les cas à l'administration. Les bureaux arabes civils se montraient, semble-t-il, inefficaces puisqu'ils n'arrivaient même pas à faire rentrer l'impôt[2]. Mais les généraux pensaient surtout qu'il leur fallait «un droit de surveillance complète au point de vue politique de tous les indigènes, quel que soit le territoire qu'ils habitent» (général Desvaux). Telle était, à leurs yeux du moins, la justification la plus solide de leurs revendications. Sans doute s'y mêlait-il aussi une âpre volonté de revanche sur les civils.

Dès le 6 octobre 1863, Randon proposait donc de subordonner les préfets aux généraux divisionnaires et de rendre aux bureaux arabes militaires l'administration des tribus sur l'ensemble du territoire. En rétablissant l'unité d'impulsion, ce système permettrait en outre de mettre en application le sénatus-consulte foncier auquel la direction des services civils était opposée et qu'il fallait donc pour cette raison réduire au rang de simple secrétariat général.

Le conseiller Urbain[3], consulté par le service de l'Algérie, proposait dans le même esprit, le 17 octobre 1863, de supprimer le Conseil supérieur, bastion des opposants, et de sauvegarder le Conseil consultatif (à appeler *Conseil de gouvernement* pour éviter le pléonasme), d'établir une direction

1. AN, F 80-1678.

2. À défaut des chiffres de 1863, c'est ce que semblent confirmer les statistiques pour 1864 (trouvées in AG, H 185) Les 349 154 musulmans du territoire civil n'avaient versé que 1 522 222 F, alors que les 2 319 293 habitants du territoire militaire avaient acquitté 54 776 483 F, soit par tête environ 45 % de plus.

3. On sait que Thomas-Ismaël Urbain, converti à l'Islam, fut le grand inspirateur de la politique indigène de Napoléon III, lequel déclara le 3 mai 1865 à Alger: «M. Urbain, j'ai pillé votre brochure *Indigènes et immigrants* pour écrire ma lettre du 6 février.» Sur le rôle joué par Urbain, je me permets de renvoyer à mon article: «L'Algérie algérienne sous Napoléon III», in *Preuves*, février 1961, et à ma thèse: *Les Algériens musulmans et la France (1871-1919)*, t. 1, p. 397-429.

centrale des affaires arabes et une inspection générale chargée de l'enseignement indigène[1]. Il voulait des généraux gouverneurs de province aux pouvoirs renforcés, assistés d'un préfet pour le département civil et d'un directeur provincial des affaires arabes. Les sous-préfets et commissaires civils ne dépendraient que du préfet, car «nul ne peut servir deux maîtres»[2]. Les conseils généraux et municipaux devraient comporter désormais un tiers d'élus musulmans. À cette condition, les autorités municipales pourraient continuer à diriger les musulmans habitant les communes de manière permanente. Le budget serait préparé par province dans des conférences réunissant fonctionnaires et conseillers généraux, cependant que le contrôle métropolitain s'exercerait sur place par l'intermédiaire d'un inspecteur général des Finances ne rendant compte qu'à Paris. Mais pour Urbain l'essentiel était que «les positions principales ne fussent pas livrées à des hommes faibles ou dominés par les préjugés coloniaux».

Cette étude combinée avec les projets de Randon servit de base à un projet de décret qui reprenait parfois les termes mêmes dont s'était servi Urbain. Toutefois, le Conseil supérieur y était maintenu, la proportion des musulmans dans les conseils généraux était ramenée au cinquième et la décentralisation provinciale était atténuée. Le 5 novembre 1863, à l'ouverture de la session législative, Napoléon III annonça discrètement l'imminence de la réforme, en soulignant «l'anomalie qui soumet les mêmes populations, les unes au pouvoir civil, les autres au pouvoir militaire». Le décret devait pourtant tarder huit mois encore.

Après la mort du gouverneur Pélissier, le projet fut un peu modifié par Randon, notamment à la demande du sous-gouverneur de Martimprey qui, se jugeant désarmé en face des outrances de la presse coloniale, réclamait la haute direction politique, y compris celle de la presse[3]. De plus, en militaire expéditif, Randon aurait voulu simplifier encore le décret en 6 articles, mais finalement une version en 29 articles fut retenue. Avant de la signer, Napoléon III consulta Mac-Mahon, pressenti comme gouverneur, lequel suggéra de réunir une commission. Randon déclara que ce serait l'enterrement du projet et Napoléon III signa le décret le 7 juillet.

1. À cet intéressant mémoire, non encore étudié (AN, F 80-1679), avait collaboré son ami Brosselard, secrétaire général de la préfecture d'Alger, qui devint préfet d'Oran.

2. Au témoignage d'Urbain, dans son *Autobiographie* inédite: «L'Empereur voulait supprimer la dualité même des pouvoirs en effaçant le titre de préfet. Il dut se rendre aux prières du ministre et du sous-gouverneur.»

3. Au contraire, le général Desvaux aurait voulu rester absolument étranger à l'administration des Européens et aux questions politiques: «En France l'opinion publique est tout à fait égarée par la presse algérienne presque en entier aux mains des transportés de 1848. Les généraux rencontreraient une opposition dont ils auraient beaucoup de peine à triompher. Ils s'useraient dans des luttes continuelles dénaturées par l'esprit de parti» (14 juin 1864, AG, H 265). Sur le premier point, il obtint à demi satisfaction dans le décret (cf. art. 23, 2e alinéa: «le général commandant la province peut déléguer ces dernières attributions au préfet» [l'administration des Européens en territoire militaire]).

Comme l'avait demandé Randon, le directeur général des affaires civiles, tout-puissant sous Pélissier, était remplacé par un simple secrétaire général et le sous-gouverneur le remplaçait à la tête du Conseil consultatif appelé désormais Conseil de gouvernement. Le Conseil supérieur demeurait inchangé (art. 3 à 8).

La dualité des territoires était maintenue, mais il était prévu une délimitation nouvelle des frontières dans un délai de trois mois, évidemment destinée à réduire les départements civils. L'administration des deux territoires était désormais confiée au général commandant la province, le préfet étant placé sous son autorité[1]. Le général était spécialement chargé de la police de la presse (art. 16) et se voyait autorisé à prendre, en cas d'urgence, toutes initiatives en matière d'ordre et de sécurité publique (art. 15).

Les Français et les Européens résidant dans le territoire militaire étaient en principe placés sous l'autorité supérieure des généraux, mais ces derniers pouvaient déléguer leurs attributions aux préfets, qui s'occupaient d'ailleurs de toutes les affaires concernant la colonisation. Les conseils de préfecture étendaient leur juridiction à toute la province et les bureaux des affaires civiles des territoires militaires étaient remis aux préfets.

L'essentiel aux yeux des militaires était le retour à l'administration des bureaux arabes des tribus détachées dans le territoire civil, à moins qu'elles ne fussent rattachées à une commune constituée, clause qui pouvait en limiter l'application à la moitié d'entre elles environ[2]. Les affaires arabes étaient centralisées par des directeurs provinciaux. De plus, l'élément indigène serait désormais mieux représenté : il entrerait pour un quart au moins – au lieu d'un huitième – dans la composition des conseils généraux. Les israélites pourraient y avoir un représentant.

L'annonce du décret surprit les Européens d'Alger, leurs leaders les mieux informés n'ayant eu vent de rien. L'accueil, bien qu'hostile, fut moins violent que celui qu'avait reçu la *Lettre de l'Empereur*[3]. Ils redoutaient d'être placés en territoire militaire sous l'autorité effective des généraux et se montrèrent sensibles à la *deminutio capitis* des préfets. Vainqueur compréhensif, Randon insista auprès des généraux pour que ceux-ci «n'aient point la pensée de dominer le fonctionnaire civil au point de lui enlever la part d'initiative et d'indépendance que celui-ci a le droit de conserver non seulement pour sa dignité personnelle, mais encore pour le bien de l'administration dont il n'a pas cessé d'être le chef[4]». Mais l'application fut ferme : un décret du 1er

1. «C'est l'indifférence et quelquefois même la partialité des fonctionnaires civils à l'endroit des intérêts indigènes qui a forcé l'Empereur à constituer l'unité du pouvoir entre les mains du général commandant la province. C'était le seul moyen de ne pas séparer l'intérêt européen de l'intérêt indigène» (Fourmestraux, *Les Idées napoléoniennes en Algérie*, p. 184).

2. Selon une étude officielle, les musulmans dépendant du territoire civil comprenaient 6 257 citadins et 286 617 ruraux habitant la tente ou le gourbi. Parmi les ruraux, 117 869 étaient établis dans le périmètre des communes constituées. En principe donc, 168 748 musulmans seulement devaient revenir à l'administration militaire et 280 406 demeurer sous administration civile.

3. Lettre du général Desvaux à Randon, 2 août 1864 (AG, H 183).

4. Lettre du ministre au général de Martimprey, 10 août 1864 (AG, H 265).

avril 1865 ramena l'étendue du territoire civil de 1 854 990 à 1 015 990 ha[1]. Quant à la population musulmane administrée par les civils, elle tomba de 349 154 en 1864 à 217 098 en 1866.

Encore qu'il n'eût pas recouvré une autorité absolue sur le gouverneur général, le ministre de la Guerre pouvait être satisfait. Sa victoire était éclatante. Mais le nouveau gouverneur Mac-Mahon ne chercherait-il pas à se soustraire au contrôle de Randon pour reprendre la position indépendante qui avait été celle de Pélissier ? À tout hasard, Randon lui signifia donc, dès le 30 septembre 1864, que les seuls rapports touchant spécialement à la politique et à la haute administration pouvaient être adressés directement à l'Empereur ; ce que Mac-Mahon accepta sans récriminer. Toutefois les «criailleries des colons», comme disaient les militaires, parvenaient elles aussi directement à Paris, soutenues par la grande majorité des organes de presse et par l'opposition parlementaire. Et Randon dut, pour freiner les impatiences de l'opinion, ordonner le 3 avril 1865 de faire commencer le travail de constitution de la propriété individuelle dans les terres *'arch* de deux petites tribus où le sénatus-consulte avait déjà été accompli. Enfin, Randon dut compter aussi, plus que par le passé, avec la politique indigène de Napoléon III.

La politique indigène de Napoléon III

Celui-ci, qui rêva vaguement, de 1860 jusqu'en juillet 1865, de reconstituer au Moyen-Orient une «Nation arabe», dont Abd el-Kader, promu en 1860 grand-croix dans l'ordre de la Légion d'honneur, aurait été le souverain[2], entendait faire appliquer en Algérie une politique de «bienfaits positifs susceptible de nous attacher définitivement les Arabes»[3].

Avant de l'imposer définitivement, Napoléon III entendit faire une enquête approfondie sur place. Randon s'y opposa en vain :

Il craignait surtout que, arrivant après une insurrection fort grave et mesurant le ressentiment des Européens, Napoléon III ne vît l'Algérie sous un jour tel qu'il pût à nouveau songer à l'abandonner[4].

---

1. Province d'Alger au 16 août 1859 423 990 ha ; au 1er avril 1865 343 990 ha. Province d'Oran au 11 janvier 1860 334 000 ha; au 1er avril 1865 ; 255 900 ha. Province de Constantine au 25 février 1860 1 097 000 ha; au 1er avril 1865 417 000 (le dernier chiffre n'est pas sûr, on trouve aussi 290 877 ha et 952 721 ha pour les mêmes dates).

2. Selon Silvestre de Sacy, *Le Maréchal de Mac-Mahon* (1960) (p. 590). Le manuscrit des *Mémoires* de Mac-Mahon dit, p. 130: «Une nation arabe [le texte imprimé porte une nationalité] destinée dans son esprit à remplacer les Turcs.» Cet auteur fait un contresens en croyant qu'il s'agit de reconstituer ce Royaume arabe en Algérie. C'est à Paris, en juillet 1865, que l'Émir Abd el-Kader refusa catégoriquement d'être remis à la tête d'un État arabe. Le fait – inconnu, je crois, des historiens – sera prochainement étudié dans un article à paraître.

3. Selon de Martimprey, l'Empereur avait envisagé aussi des projets de colonies militaires indigènes remise à de grands chefs. Plus largement selon Mac-Mahon, il voulait créer une aristocratie militaire fondée sur la possession de grandes propriétés et le service dans l'armée française à des grades élevés.

4. À la même date, Émile de Girardin, reprenant un mot du prince Louis-Napoléon Bonaparte, n'hésitait pas à écrire : «L'Algérie est à la France ce que l'Irlande est à l'Angleterre, la Pologne à la Russie, un boulet. Tranchons dans le vif, supprimons le boulet !» Lors de la présence à Paris

Mais Napoléon III tenait à s'informer par lui-même et demeura 36 jours en Algérie (3 mai-7 juin 1865).

Après s'être adressé aux habitants européens et leur avoir demandé de traiter les indigènes «comme des compatriotes», il disait le 5 mai dans une proclamation au peuple arabe: «Vous connaissez mes intentions: j'ai irrévocablement assuré dans vos mains la propriété des terres que vous occupez. J'ai honoré vos chefs, respecté votre religion, je veux augmenter votre bien-être, vous faire participer de plus en plus à l'administration de votre pays comme aux bienfaits de la civilisation.» Au cours de son voyage, il se montra particulièrement touché par les injustices dont les indigènes étaient les victimes: «Ils devaient dans l'origine, écrivait-il à Randon le 6 mai 1865, payer l'impôt en nature. On l'a converti en argent et aujourd'hui que l'hectolitre de froment vaut 18 F, on le leur compte 22 F. Voilà la justice fiscale! et puis on veut qu'ils nous adorent...»

Rentré en France, Napoléon III précisa ses directives[1] et ses critiques dans sa fameuse *Lettre sur la politique de la France en Algérie adressée par l'Empereur au maréchal de Mac-Mahon* (20 juin 1865). Dans cette brochure de 88 pages, Napoléon III adoptait tous les thèmes chers aux arabophiles. Il est vrai qu'elle avait été écrite en grande partie d'après des textes du colonel Lapasset[2] et peut-être quelques autres mémoires[3]. Elle avait été préalablement annotée par Lapasset et par Ismaël Urbain qui fut plusieurs fois consulté à Paris par l'Empereur. La lettre ne devait pas être rendue publique, mais la presse coloniale réussit à se la procurer et affola les Européens. La présence d'Abd el-Kader à Paris, mal interprétée, fit croire que ce dernier allait être doté d'un grand commandement, peut-être d'une vice-royauté. Le sous-gouverneur, le général Desvaux, partisan résolu de la destruction de l'aristocratie indigène, donna sa démission, «n'admettant pas qu'on pût reformer chez les Arabes un régime féodal et une royauté contraires aux

---

d'Abd-el-Kader, Girardin laissa entendre que le moment était propice pour placer celui-ci à la tête de l'Algérie.

1. Dans une proclamation à l'armée d'Algérie, datée du 9 juin, Napoléon III disait: «Vous êtes les premiers à tendre aux Arabes égarés une main amie, à vouloir qu'ils soient traités avec générosité et justice comme faisant partie de la grande famille française.»

2. La lettre impériale cite expressément (m. 19) un rapport anonyme d'un directeur des affaires arabes (Lapasset lui-même en 1853-1854). Mais Napoléon III avait emprunté à un projet de Lapasset de 1857 de nombreux éléments: réorganisation des tribus *makhzen*, établissement d'un tribunal de *medjlès* par subdivision, création à Alger d'une école supérieure de législation musulmane (Lapasset en voulait trois), réorganisation des medersas et développement des écoles du premier degré [il n'y avait plus que 2 353 maîtres d'écoles coraniques et 26 500 élèves]. Des lettres de Lapasset à Fleury (du 6 juin et surtout du 23 juin) qui résumait l'entretien que l'Empereur avait eu avec lui à Mostaganem), Napoléon III retenait la condamnation de la politique anti-aristocratique et des procédés spoliateurs des Domaines (avec la recommandation de rendre aux tribus une quantité de terres équivalente à celle qui leur avait été enlevée) et la politique des égards recommandée aux bureaux arabes qui devraient être replacés plus étroitement dans la main du commandement.

3. Le général Ducrot affirme, dans *La Vérité sur l'Algérie* (1871), que quelques passages de l'un de ses mémoires soumis à l'Empereur ont été cités dans la lettre du 20 juin. Il s'agit probablement de la constitution d'un système *makhzen*.

intérêts de la France» (Mac-Mahon). Inquiet, le gouverneur vint à Paris présenter verbalement ses observations et les ministres furent appelés à donner leur avis.

À côté de critiques, de recommandations et d'idées générales, la *Lettre à Mac-Mahon* contenait en effet des suggestions pratiques. Elles furent soumises à la délibération du Conseil des ministres les 10 et 11 juillet 1865 en présence du gouverneur. «Elles tomb[èrent] pièce à pièce sous le coup de la discussion», au témoignage du maréchal Vaillant dans ses *Carnets*. Napoléon III recueillit les objections sans prendre de décision. Il accepta aussi un contreprojet établi par les hauts fonctionnaires d'Alger et signé par Mac-Mahon[1]. Tandis que le général Fleury s'attendait à remplacer ce dernier[2], l'Empereur ne se prononça pas; il croyait politique d'attendre, mais sa conviction n'était pas ébranlée[3].

Ne devait être retenu dans l'immédiat que le projet d'un sénatus-consulte sur l'état des personnes, qui fut voté le 14 juillet 1865. Les musulmans étaient déclarés Français, sans devoir renoncer à leur statut personnel. Comme tels, ils pouvaient être appelés à des fonctions et emplois administratifs en Algérie. À leur volonté et sur leur simple demande, mais en renonçant à la polygamie et au divorce, ils pouvaient recevoir en outre les droits politiques des citoyens français. Quoi qu'on ait pu en dire, ce sénatus-consulte, qui laissait le libre choix de la citoyenneté française aux Algériens tout en leur assurant sans condition les droits civils des Français, représente la mesure peut-être la plus libérale de notre législation coloniale.

Une déclaration, faite au Sénat par Rouher, précisait d'ailleurs que les indigènes non citoyens n'en auraient pas moins droit à jouir d'une partie des droits politiques. L'électorat et l'éligibilité leur étaient reconnus pour les conseils municipaux et généraux dans des conditions à déterminer. Cette importante promesse avait été en partie obtenue grâce à Urbain, à la suite de ses entretiens avec le sénateur Delangle, rapporteur du sénatus-consulte, et avec les ministres Baroche et Rouher.

Elle ne devait pas rester vaine, puisque, le 27 décembre 1866, le décret qui rendait les conseils municipaux électifs en territoire civil précisa que ces communes, dites de *plein exercice*, auraient une représentation spéciale élue réservée aux indigènes musulmans et israélites et aux étrangers, celle-ci

1. Mac-Mahon voulait un peu plus tard obtenir un décret interdisant l'acquisition par des musulmans de terrains domaniaux vendus aux enchères. Napoléon III le lui refusa nettement, les musulmans étant Français désormais. Mais Mac-Mahon avoue dans ses *Mémoires* qu'il prit sur lui de suspendre les mises en adjudication.

2. Déjà à la mort du maréchal Magnan, Napoléon III avait offert à mots couverts à Mac-Mahon le commandement de l'armée de Paris et de la Garde impériale, mais celui-ci ne comprit pas. Napoléon III déclara à Fleury: «C'est un hurluberlu» (En réalité, la maréchale manifesta à plusieurs reprises qu'elle n'entendait pas quitter Alger.)

3. S'il ne chercha pas à imposer son programme, c'était par tactique. Il avait dit à Urbain: «On a fait des objections importantes à mes idées. Il faut user de tempéraments, attendre l'effet du temps et compter avec les hommes. Non pas que cela change mes convictions, mais cela doit influer sur la mise en pratique.»

ne pouvant toutefois dépasser le tiers de l'ensemble[1]. On eut ainsi en 1867 un corps électoral municipal composé de 29 078 citoyens français et 30 178 non-citoyens, dont 19 078 musulmans et 8 863 étrangers ; les électeurs indigènes s'y montrèrent les plus zélés[2].

La réforme municipale devait être étendue au territoire militaire en 1869. Un arrêté du 20 mai 1868 divisa chaque subdivision en communes *mixtes* et communes *subdivisionnaires*. Les premières devaient comprendre les centres habités à la fois par des musulmans et des Européens en petit nombre[3] ; les secondes, les douars déjà constitués en exécution du sénatus-consulte et les tribus qui seraient successivement soumises à son application. Les *communes mixtes* (17 en 1869) étaient administrées par des commissions municipales, composées des adjoints spéciaux de section et de membres européens et indigènes nommés ; le commandant du cercle en était le président.

Les quinze *communes subdivisionnaires* (une par subdivision) étaient gérées par le commandant militaire assisté d'un conseil où les notables indigènes siégeaient à raison d'un par cercle. À l'intérieur de ces communes immenses, les douars déjà constitués formaient des sections distinctes administrées par des *djemâ'a* composées du caïd et d'un nombre de notables variant de 8 à 12[4].

Parmi les mesures suggérées par l'Empereur, d'autres encore devaient recevoir une suite plus ou moins favorable, selon qu'elles convenaient ou non au sentiment des généraux.

La simplification de l'administration civile, que Napoléon III souhaitait, se réalisa peu à peu : plusieurs sous-préfectures et commissariats civils furent supprimés. En 1868, on ne comptait plus qu'une sous-préfecture par province, ce qui peut paraître suffisant pour administrer les 215 000 Européens du territoire civil. Un décret du 18 août 1868 supprima les attributions spéciales des bureaux arabes départementaux (civils), l'administration des indigènes étant remise aux maires, à des adjoints indigènes et à des gardes champêtres nommés. Le nombre de ces adjoints fut fixé au plus juste à 34 seulement par la circulaire du 18 septembre 1868 pour encadrer les 217 000 musulmans du territoire civil[5].

---

1. Bien entendu, les colons protestèrent contre l'octroi du droit de vote à des musulmans et se firent soutenir par les préfets. Celui d'Alger notamment trouvait «très dangereux d'accorder l'électorat aux Arabes, peuple mobile, exalté, mal soumis, ignorant et fanatique». Certains juristes, alertés par l'opposition, déclarèrent qu'il était contraire au droit public français d'accorder le droit de vote aux étrangers, et que les musulmans devraient se faire préalablement naturaliser.

2. Lors des élections municipales de 1867, on compta 45% d'abstentions chez les électeurs étrangers, 35% chez les Français, 32% chez les musulmans, 30% chez les israélites (P.V. du Conseil de gouvernement, séance du 16 juin 1869).

3. Contrairement aux immenses territoires que furent les communes mixtes sous la IIIe République, les communes mixtes du Second Empire sont de toutes petites communes faiblement peuplées. Ex. les CM de Tebessa (1743 hab.), de Collo (1395 hab.), de Bordj bou Arreridj (1416 hab.), de Djelfa (452 hab.) (AGG 8 H 6).

4. De toutes les réformes, celle-ci fut la mieux accueillie par les musulmans. Si Hassan Ben Brihmat, Sid Ahmed ould Kadi et Si el Mekki Ben Badis la qualifièrent d'«organisation parfaite», parce que les impôts provenant du douar seraient ainsi dépensés à son profit.

5. «Dans les communes privées d'adjoints indigènes, les intérêts des Arabes sont toujours

La zone de colonisation, dont Napoléon III avait demandé qu'elle fût précisée, fut définie par une *Instruction* du gouverneur en date du 21 mai 1866 ; elle s'étendait sur une superficie de 1 200 000 ha, triple de celle qui était alors en principe occupée, sinon cultivée, par les colons européens. Ce n'était point là vouloir étouffer la colonisation, comme on l'a dit, mais délimiter son domaine. Il est vrai que les Européens soupçonnaient l'Empereur de vouloir abandonner le Sud au commandement des grandes familles arabes, mais les généraux n'entendaient point affaiblir leur dispositif militaire dans le Sud, ni favoriser «l'ascendant séculaire» des *grands chefs*[1]. Encore que Mac-Mahon, comme Lapasset, fût tenté par une politique de soutien aux chefs de la noblesse militaire, Randon s'y opposa et la doctrine traditionnelle subsista, comme le proclama ouvertement une circulaire postérieure du 14 novembre 1868 : «Nous devons tendre avec le temps et par suite des extinctions à supprimer les fonctions de khalifa, bachagha, agha, pour ne laisser subsister dans les trois provinces que des caïds et des cheikhs.»

Les généraux étaient, en revanche, favorables à la protection de la propriété indigène. Pour obvier aux manœuvres usuraires qui se développaient dans l'attente de l'application du sénatus-consulte foncier et de la concession de titres de propriété aux Arabes, un décret du 23 décembre 1866 déclara la propriété insaisissable pour dettes antérieures.

À la même date intervint, conformément au désir de l'Empereur, une importante réorganisation de la justice musulmane. Son «arabophilie» a été suffisamment stigmatisée par les juristes coloniaux pour qu'on ne puisse pas douter de son orientation. Outre qu'il confirmait la compétence des tribunaux de cadis (229 *mahakma* dans la zone du Tell), le décret prévoyait en effet dans chaque tribunal d'appel la création de chambres musulmanes, dans lesquelles les assesseurs musulmans avaient voix délibérative. Un *Conseil supérieur de droit musulman* était créé pour trancher en dernier ressort et il ne comprenait que des jurisconsultes musulmans. Si l'on ajoute que le ministère d'avoué ou l'assistance d'un avocat n'étaient plus obligatoires pour former un appel, on imagine l'accueil fait par des rabbins d'Algérie à ce «décret odieux»[2].

Bref, cette esquisse des premiers résultats acquis par la politique de Napoléon III interprétée par les militaires ne permet pas à l'histoire d'accepter les condamnations sommaires qu'il était naguère coutume de porter sur cette

---

lésés parce qu'ils ne parviennent que difficilement à trouver le maire et à se faire traduire leurs demandes... Les indigènes sont dans beaucoup d'endroits peinés du peu d'empressement que mettent les maires et leurs conseils à s'occuper de leurs intérêts légitimes» (Réponse des notables musulmans à la Commission Randon-Béhic).

1. Correspondance Mac-Mahon - Randon in AG, H 265, et AN, F 80-1680. Randon écrivait le 25 mars 1866 : «Il faut compter sur les efforts d'une politique persévérante et sagement comprise pour neutraliser, sinon absorber l'ascendant séculaire de ces familles.»

2. On doit encore signaler pour son inspiration le décret du 7 août 1867 qui, tout en permettant l'aliénation à des particuliers des forêts de chêne-liège, précisait que l'aliénation ne pourrait avoir lieu qu'après distraction d'un dixième de la contenance totale accordé aux populations forestières indigènes contre abandon de leurs droits d'usage.

politique. M. Ch.-A. Julien en revanche l'a qualifiée comme ayant été la «seule intelligente et humaine». Les jugements partiaux des contemporains, repris par la tradition historique, mériteraient même une totale révision, mais notre propos se bornera ici à montrer la liquidation de cette politique et l'acheminement à la victoire des partisans du régime civil.

Vers la victoire du régime civil

Il faut d'abord rappeler qu'une série de catastrophes naturelles vint remettre en question tous les efforts faits depuis vingt ans. Les effets combinés, à partir de 1866, d'invasions de sauterelles, d'épizooties et d'années de sécheresse provoquèrent, on le sait, dans l'Algérie intérieure une famine exceptionnelle, en 1867-1868.

Averti dès avril 1867 par une lettre d'Urbain de l'ampleur menaçante de la famine, Napoléon III écrivit aussitôt à Mac-Mahon qui, semble-t-il, ne lui en avait pas encore parlé et lui demanda de tout faire pour secourir les affamés: «La France ne veut pas qu'on puisse un jour dire d'elle qu'elle a laissé mourir de misère des populations soumises à sa domination.» Le gouverneur répondit qu'il avait déjà fait ouvrir des chantiers de travail dans la zone civile et des asiles en territoire militaire, distribuant des secours quotidiens. Il continua cet effort, acheta des grains sur les fonds secrets et grâce à des souscriptions charitables, mais il ne s'alarmait pas outre mesure: «J'espère, écrivait-il le 10 août 1867, que nous parviendrons sans accident à traverser cette crise difficile»[1]. Or les pluies et les neiges considérables de l'hiver, succédant à la sécheresse absolue de l'été, amenèrent la destruction des dernières réserves et une mortalité exceptionnelle des bestiaux; les tribus perdirent environ la moitié de leurs moutons, le tiers de leurs bovins et de leurs chameaux. Des tribus entières se dispersaient à la recherche de travail, de nourriture ou de pâturages. Pour se procurer du grain, les Arabes vendaient leurs chevaux, les bijoux de leurs femmes, une partie de leurs tentes. Mais le quintal d'orge se vendait 20 F à 22 F dans la Mitidja, 35 F en Kabylie, 40 F aux Attaf, 75 F à Djelfa, et beaucoup de familles ne subsistaient plus qu'en mangeant des racines et des tubercules sauvages. Les bouches inutiles étaient abandonnées et affluaient dans les asiles. Le choléra et le typhus, endémiques en Algérie, firent bientôt d'épouvantables ravages. Dans un rapport au Corps législatif du 20 mars 1868, le général Allard déclarait que le choléra avait fait, en 1867, 89 557 victimes (dont 86 791 indigènes) cependant que, d'octobre 1867 à janvier 1868, quelque 20 000 indigènes étaient morts de faim. Le *Moniteur de l'Algérie* dénombra ensuite 128 812 morts indigènes pour les quatre premiers mois de 1868[2].

1. AN, F 80-1680. En réalité, les rapports mensuels du Bureau politique étaient depuis le début de l'année remplis de détails effrayants sur «la grande misère des populations indigènes», le grand nombre d'enfants morts, les pénitenciers encombrés, les asiles submergés.

2. Or les évaluations officielles totales portent sur 215 à 218 000 morts, chiffres sans doute trop faibles. On trouvera une bonne étude de la famine dans le Constantinois dans la thèse de M. Nouschi: *Enquête sur le niveau de vie des populations rurales constantinoises, de la conquête à 1919*.

Devant l'ampleur du désastre et la recrudescence de l'épidémie en Oranie, le gouvernement avait fait ouvrir un crédit de 400 000 F le 14 janvier 1868, puis un nouveau crédit de 2 millions de francs le 24 mars. Des souscriptions volontaires procurèrent 1 100 000 F. Mais l'argent ne suffit pas à faire arriver à temps les grains ; les semences étaient mangées, les asiles ne nourrissaient que 20 000 personnes et les chantiers, 40 000. Du Sud refluaient des bandes d'affamés, «des milliers de fantômes qui vont à leur tour succomber». Certains s'entretuaient pour un peu de farine et l'on signala au total 16 (?) cas d'anthropophagie. Mgr Lavigerie jugea que «l'absence complète de sens moral, qui est le propre de cette malheureuse race déchue, favorise sans contredit la multiplication de ces forfaits».

Pour les démagogues, l'occasion était tentante de rejeter toutes les responsabilités sur le seul régime militaire. Jules Duval affirmait : «les bureaux arabes récoltent ce qu'ils ont semé», et Lanjuinais confirmait que les Arabes avaient moins souffert en territoire civil. Jules Favre incriminait surtout le sénatus-consulte, qui «a rivé davantage la chaîne qui maintenait les Arabes sous l'exploitation des chefs de tribus», et Mgr Lavigerie affirmait aussi que les grands chefs musulmans, «ces hommes riches, très riches», étaient responsables : «Dans cette crise atroce, qui a traversé tout un peuple par leur faute, aucun d'eux n'a songé à secourir ses coreligionnaires.» C'étaient là autant de contrevérités ; les chefs, grands propriétaires, s'étaient au contraire très largement endettés pour aider leurs clients, alors que les collectivités indigènes ne trouvaient pas à emprunter, les usuriers refusant de prêter sur des propriétés inaliénables. D'autre part, dans les mêmes régions, la mortalité fut généralement plus élevée dans les territoires civils parce que les indigènes y étaient détribalisés[1]. L'affirmation contraire, valable pour la seule Mitidja, mais cent fois reprise, fit dès lors autorité.

Le gouverneur général fit état devant le Sénat de ce que le Maroc et la Tunisie avaient, plus encore que l'Algérie, souffert du fléau – ce qui était exact ; mais il ne sut pas souligner les causes non naturelles de la famine. Avant tout, l'abandon assez général des silos de réserve traditionnels[2], du fait de la substitution de l'épargne monétaire aux réserves en grains[3]. Des notables musulmans incriminèrent quant à eux le fait que «partout en Algérie toutes les terres les plus fertiles et surtout celles qui sont irrigables» avaient été enlevées à leurs possesseurs, qui devaient désormais faire de la

1. Exemples : subdivision d'Orléansville : du 15 août 1867 au 1er août 1868, dans le territoire militaire, on dénombra 12 831 morts sur 80 000 environ, soit 16 % ; dans le territoire civil, sur 6 000 indigènes : 2 513 morts, soit 38 % ; subdivision de Dellys, territoire militaire : 9 093 morts sur 272 833, Soit 3,3 % ; territoire civil : 407 morts sur 10 316, soit 3,94 % (AG, H 208 bis).

2. Dès le 13 mars 1862, Pélissier informait Napoléon III que la fréquence, accrue depuis 1854-1855, des crises alimentaires tenait à la disparition des silos. «Maintenant notre commerce enlève immédiatement ce que produit la récolte et l'inégalité extrême entre les récoltes successives s'en fait plus cruellement sentir.»

3. Mac-Mahon avait signalé en 1867 l'apparition de très vieilles pièces. Selon le général de Lacretelle, le millésime de certaines remontait à la Restauration et à l'Empire.

culture sèche. Jules Favre avait pour sa part diagnostiqué avec assez de justesse que «la disette [venait] beaucoup des ravages commis par les colonnes mobiles dans la dernière insurrection».

La famine et les épidémies décimèrent, en effet, outre les populations des régions les plus sèches, les tribus déjà accablées par les destructions et par les pertes entraînées par la grande insurrection de 1864-1865. Les tribus insurgées, qui avaient vidé leurs silos lorsqu'elles s'enfoncèrent dans le Sud, ne récoltèrent rien en 1864, perdirent une partie de leurs troupeaux et durent vendre le reste pour payer les indemnités de guerre. Dans la seule province d'Oran, les amendes imposées se montaient à 3 556 447 F et le total pour l'Algérie atteignit 6 214 866 F[1]. Quant aux tribus fidèles soumises aux réquisitions, «elles ont eu à souffrir presque autant dans leurs biens que celle dont nous avons eu à châtier la félonie»[2]. On comprend dès lors pourquoi la carte des tribus les plus atteintes par la famine coïncide assez exactement avec celle des tribus ruinées par l'insurrection.

Cette effroyable crise fournit du point de vue politique un argument décisif contre le régime militaire. L'entrée en lice de nouveaux adversaires et le retour progressif au parlementarisme assurèrent finalement sa défaite.

Parce qu'il n'avait pas obtenu la liberté entière d'apostolat qu'il désirait, Mgr Lavigerie «déclara la guerre» à l'administration militaire, «cet affreux système, aussi anti-français qu'anti-chrétien». Il fit résolument appel à l'opinion et la presse algérienne orchestra la campagne, soutenue par la presse métropolitaine catholique. Se posant en chef de l'opposition, il adoptait entièrement le programme des colons ; il entendait renverser toutes les entraves mises par le gouvernement et par les bureaux arabes à « ces populations entreprenantes et hardies». «C'est un *Delenda Carthago* ![3]». Dans le même temps, ce prélat politicien offrait à Rouher, le 7 juillet 1868, une transaction ; que l'on donnât des députés à l'Algérie, que les colons fussent représentés dans un Conseil supérieur, qu'ils pussent élire leurs conseils généraux, que les droits électoraux enfin fussent restreints aux seuls Français, et la campagne s'apaiserait[4].

Devant le Corps législatif les 15 et 16 juillet 1868, les porte-paroles parlementaires des colons, le vicomte de Lanjuinais, Jules Favre, Jules Simon et le groupe républicain présentèrent un amendement qui réclamait, outre des droits de représentation accrus pour les seuls Français, la

1. AN, F 80-1679 et 1680. L'Empereur avait décidé, le 5 mai 1865 qu'une somme d'un million de francs serait distribuée en secours à la population indigène.

2. AG, H 265. Randon à Mac-Mahon (8 février 1865). Les tribus fidèles de la province d'Oran reçurent 263 300 F pour paiement de leurs animaux morts. Le 15 avril 1869, devant le Corps législatif, le maréchal Niel reconnut publiquement les faits.

3. Mac-Mahon pouvait écrire au ministre le 9 mai 1868 : «L'opposition n'était guère à redouter tant qu'elle n'avait pour organes que quelques journalistes le plus souvent anciens déportés en Algérie. Il est à craindre que l'opinion ne s'égare en voyant un archevêque non seulement se joindre à eux, mais encore les dépasser par la violence de son attaque contre le gouvernement» (AN, F 80-1746).

4. Cité par Xavier de Montclos, *Lavigerie, le Saint-Siège et l'Église* (p. 376).

constitution immédiate de la propriété arabe dans le Tell et l'application de la loi française sur la transmission de la propriété. Rouher admit que les conseils généraux pussent être élus sous la condition que l'impôt foncier fût étendu aux propriétés des Européens ; mais il déclara prématurée la représentation des Français d'Algérie au Corps législatif. Les 29 000 électeurs français n'avaient pas encore droit, selon la loi qui exigeait 35 000 électeurs, à un seul député. Ces refus du gouvernement renforcèrent, bien entendu, les opposants d'Algérie dans leur détermination.

Déjà les colons avaient saisi l'occasion de l'enquête agricole de 1868 [1], qui fut étendue à l'Algérie. Bien que le questionnaire ne visât que les questions agricoles et ne fût pas limité aux seuls Européens, les conditions locales en transformèrent l'application : l'enquête ne porta que sur les territoires civils, les musulmans furent à peine entendus, et surtout les Français d'Algérie présentèrent un catalogue de vœux dont un bon nombre purement politiques. L'enquête avait été confiée à un député du Corps législatif, familier de la Cour impériale, le comte Le Hon [2]. Avant même son arrivée en Algérie, les fonctionnaires civils avaient accrédité le bruit selon lequel il serait nommé à son retour gouverneur général civil.

Cela explique le ton des dépositions, presque unanimes contre le régime militaire et les chefs indigènes. Toutefois, les colons des campagnes réclamaient surtout la francisation des terres indigènes, l'utilisation de la main-d'œuvre locale et l'octroi de crédits agricoles. Plus politisés, les colons des villes émirent partout un seul vœu, l'assimilation politique de l'Algérie. Les quelques musulmans qui firent une déposition étaient favorables au maintien de l'administration militaire, mais visiblement inquiets de ce qui allait sortir de cette enquête. Quelques-uns écrivirent à Paris pour réclamer une contre-enquête à laquelle l'élément indigène serait convié.

Comme les Français d'Alger l'avaient espéré, le comte Le Hon se fit «le député» des revendications coloniales. Le 27 février 1869, il déposait un amendement par lequel il réclamait que les membres français des conseils généraux fussent élus [3], que le nombre de leurs représentants au Conseil supérieur fût porté de 2 à 7 par province. Il demandait encore l'exclusion des chefs indigènes de la perception des impôts arabes et l'extension de l'administration civile à tous les indigènes des régions déjà soumises au sénatus-consulte foncier ; cela eût porté de 258 000 à 800 000 les musulmans

1. L'enquête menée du 29 avril au 15 juillet fut à la fois orale et écrite ; elle recueillit 132 dépositions dans la province de Constantine, 145 dans celle d'Alger, 148 dans celle d'Oran. Le volume des procès-verbaux (*Enquête agricole*, Paris, 1870, 475 pages gr. in-8°) ne comprend que les dépositions individuelles orales, les vœux et les délibérations des commissions provinciales. *Aucune* réponse d'officiers de bureaux arabes n'a été retenue, bien que ceux-ci aient envoyé un grand nombre d'études sur l'agriculture indigène.

2. La mère de Léopold Le Hon, née Mosselman, fut de 1833 à 1857 la maîtresse en titre du duc de Morny. Au 2 décembre, le jeune Léopold fut fait chef de cabinet de Morny.

3. Le 17 mars, le gouverneur demandait au ministre d'envisager par décret l'élection des conseils généraux promise durant la session de 1868. Il renouvelait sa demande le 9 avril et faisait adopter un projet par le Conseil de gouvernement le 16 juin 1869.

du territoire civil[1]. L'amendement déposé par les républicains était plus net encore : la propriété individuelle devrait être établie dans tous les douars délimités et les propriétaires indigènes seraient immédiatement autorisés à invoquer le bénéfice de l'article 815 du Code civil : «Nul n'est tenu de rester dans l'indivision.» C'était réclamer le bénéfice des fructueuses ventes par licitation et la mise à l'encan de la propriété indigène.

Lors du débat budgétaire, le 3 avril 1869, Le Hon renonça à soutenir son amendement, son *Enquête* n'ayant pu être distribuée. Mais Jules Favre fit valoir qu'il n'avait nul besoin de la connaître. Seuls les députés régulièrement élus par les «47 000 électeurs (*sic*) français d'Algérie avaient pouvoir d'exprimer les vœux de cette terre française, et les Arabes, qui ne demandaient pas à être représentés, devaient être écartés. À quoi le ministre de la Guerre, Niel, répondit que, s'il y avait représentation, les 2 400 000 Arabes devaient y participer. Le Corps législatif vota sur deux amendements bloqués de la droite (baron de Janzé, duc de Marmier) et des républicains (Garnier-Pagès, Pelletan), favorables à l'élection de députés, et les rejeta par 35 voix contre 47[2].

Le 14 avril, tous les députés favorables aux colons s'unirent sur un nouvel amendement commun réclamant la propriété individuelle des terres arabes avec un seul titulaire par titre. Le Hon décida de le défendre. Il plaida contre le régime d'administration militaire et pour « des civils partout». Les militaires étaient pour lui indirectement responsables de la famine, la vraie cause étant le régime de la propriété qu'ils défendaient, «le communisme». Si la Kabylie avait échappé à la catastrophe, c'est parce que la propriété individuelle y était généralisée[3]. Il fallait donc «kabyliser l'Algérie», constituer la propriété d'abord dans les territoires proches de la zone colonisée, car ceux qui ne pourraient plus cultiver leurs terres pourraient facilement s'en défaire et venir travailler chez les Européens. Le maréchal Niel riposta avec talent et ironie, mais il sentit bien que «le comte Le Hon avait séduit le Corps législatif». L'amendement unique ne fut plus repoussé que par 129 voix contre 80.

La presse française avait, dans son ensemble, réagi de la même manière et pris position en faveur des revendications coloniales, habilement présentées par Jules Duval et A. Warnier[4]. Seul *Le Moniteur de l'Armée* réfuta les erreurs et les contradictions des discours de l'opposition. Au total,

1. Le territoire civil, ramené depuis le décret du 1er avril 1865 à 1 015 990 ha, avait déjà été agrandi par deux décrets des 10 décembre 1868 et 27 janvier 1869 jusqu'à 1 234 000 ha ou 1 315 208 ha, selon les sources (AN, F 80-1680).

2. *Journal officiel de l'Empire français* (nos 103-104).

3. Dans *L'Algérie au point de vue de la crise actuelle*, parue en avril 1868, le général Lacretelle avait déjà répondu que si la Kabylie «qui appartient tout entière au territoire militaire», avait le mieux résisté, c'est parce que la colonisation n'avait pas comme en pays arabe enlevé les meilleures terres et l'accès au cours d'eau.

4. Les ouvrages de J. Duval et Warnier, *Un Programme de politique algérienne*, (1868), *Bureaux arabes et colons* (1869), *La Politique impériale en Algérie* (1869), servirent de mine aux journalistes français. Ils utilisèrent aussi la brochure du Duc d'Aumale, les ouvrages de Verne, *La France en Algérie,* de Lunel, *La Question algérienne* (1869), etc.

l'opinion eut le sentiment que la politique impériale du *Royaume arabe* s'était effondrée et qu'il était urgent de procéder à une réorganisation générale de l'Algérie.

Vers un projet de Constitution de l'Algérie

Le ministre de la Guerre l'avait bien compris qui, dès le 24 avril 1869, tenta une ultime manœuvre. «La question de l'Algérie préoccupant de plus en plus les esprits, écrivait-il à Napoléon III, le Corps législatif risquait de la résoudre suivant les tendances nouvelles qui venaient de se révéler»[1]. Le Sénat, «inaccessible par sa composition à ces entraînements», devrait donc étudier d'urgence un projet ayant pour but de régler la Constitution de l'Algérie, lequel «tiendrait sagement compte, en cherchant à les concilier, des aspirations des colons européens comme des intérêts des indigènes». L'Empereur donna son accord et le maréchal Niel rédigea le 5 mai un rapport officiel, où il ne fut question que de poursuivre l'œuvre constitutionnelle commencée par les sénatus-consultes antérieurs.

Une commission de 9 membres, placée sous la présidence du maréchal Randon, fut chargée de rédiger le projet de Constitution. Les militaires étaient représentés d'abord par deux généraux, connus surtout pour leur hostilité à la politique indigènophile de l'Empereur, le général Allard[2] et l'ancien sous-gouverneur Desvaux. En revanche, le conseiller à la Cour de cassation Gastambide, auteur du décret de 1866 réorganisant la justice musulmane, et le colonel Gresley, chef du Bureau politique des affaires arabes, restaient acquis aux principes de cette politique, tout comme le chef du service de l'Algérie, Tassin, qui, en tant que secrétaire, n'avait pas voix délibérative[3]. Les autres membres étaient tout acquis à la cause du régime civil: Ferdinand Barrot, devenu grand propriétaire en Algérie, Paulin Talabot, administrateur de la Société générale algérienne, le conseiller d'État Chamblain[4] et l'ancien ministre des Travaux publics Armand Béhic. Ce grand industriel orléaniste, qui, en 1851, avait déjà siégé dans une commission d'étude de la Constitution algérienne, passait pour être le futur gouverneur général civil. Selon l'*Akhbar,* il aurait été vivement appuyé par M^gr^ Lavigerie auprès de Napoléon III qui lui aurait offert ce poste dès 1868; le communiqué de l'Empereur démentant la nouvelle accrédita la version auprès de l'opposition. Dans ces conditions, et contrairement aux affirmations des

1. AN, F80-1703. Mac-Mahon aurait, de son côté, voulu une sorte de haut fonctionnaire civil capable de prendre en main les intérêts de l'Algérie devant le conseil d'État et les Chambres. Mais ces démarches restèrent vaines: aucun conseiller d'État ou préfet n'accepta.

2. Lorsque le 4 mars 1866 Lanjuinais avait parlé des Arabes, «ces Français privilégiés», le général Allard, chargé de lui répondre le 5 mars, s'écria: «Que les colons de l'Algérie se rassurent, l'avenir leur appartient!»

3. Le gouverneur Mac-Mahon demanda vainement l'adjonction du président du Conseil général de Constantine, Lestiboudois.

4. Chamblain, conseiller d'État à la section Guerre-Algérie, dirigée par le général Allard, s'affirma un colonisateur passionné, très décidé à briser les droits acquis des musulmans.

opposants, cette commission n'était pas vouée au *statu quo* et les partisans de la politique impériale y étaient même en minorité. Randon put se plaindre d'avoir été appelé à présider une commission «dont les membres avaient été si étrangement choisis», tandis que Béhic put s'étonner qu'on ait pu charger Randon de présider à la réforme des institutions de l'Algérie[1].

Aussitôt après les élections du 16 mai 1869, la commission se réunit, à dix reprises, entre le 31 mai et le 24 juin. Puis le sénateur Béhic, rapporteur désigné, remit le 29 juillet un premier projet de sénatus-consulte en 127 articles. Il y faisait avec mesure la critique du système militaire et réclamait une Algérie civile dirigée par un ministre résidant à Alger. Le budget du pays devenait autonome et était préparé par un Conseil supérieur élu comportant seulement quelques musulmans nommés.

Le maréchal Randon n'apprécia pas le travail constitutionnel du «nouveau Lycurgue écartant d'un geste les difficultés sociales». Lui-même fit préparer un projet en 15 articles, qui fut repris par le service de l'Algérie en deux avant-projets de sénatus-consulte qui, bien que fort intéressants, ne furent pas utilisés par Béhic.

En septembre, la commission décida d'entendre un certain nombre de personnalités françaises d'Algérie «pour donner satisfaction aux braillards de l'opposition algérienne» (Randon) et trois notables musulmans, conseillers généraux; mais les civils, sauf le conseiller Gastambide, s'abstinrent de venir écouter ces derniers.

La discussion du deuxième projet Béhic, à peine modifié, mais condensé en 72 articles, commença à partir du 16 décembre 1869 et s'acheva le 15 janvier 1870, souvent en présence du gouverneur Mac-Mahon, qui prit même part à quelques votes indicatifs[2]. Précisément les votes ne furent jamais acquis d'avance. On peut, à titre d'exemples, noter que par 6 voix contre 3 la commission se prononça non pour un ministre, mais pour un gouverneur ayant rang de ministre, lequel pourrait être choisi comme le sous-gouverneur, soit dans l'ordre civil, soit dans l'ordre militaire; que par 8 voix, et même 9 avec Mac-Mahon, contre une (celle de Béhic) elle demandait trois députés élus par les seuls citoyens français. Une autre majorité se dessina pour des préfets indépendants des généraux, et des conseils généraux élus de 30 membres, dont 6 musulmans. Toutefois, les militaires conservaient la haute main dans les départements dits indigènes administrés par une *djemâ'a* centrale, partie nommée, partie élue. Les *communes mixtes* étaient supprimées pour faire place partout à des *douars-communes*, dotés d'une *djemâ'a* et d'un adjoint indigène, et encadrés par des commissaires civils ou militaires. Les membres du Conseil supérieur ayant des droits souverains sur le budget autonome devaient désormais être tous des élus, soit 24

1. La documentation est très abondante. Cf. aux AN F 80-1703 et 1704 et, pour les procès-verbaux, F 80-2041. Mais la correspondance et diverses pièces capitales se trouvent aux AG H 190 et H 238.

2. Mac-Mahon fut également entendu par le Conseil des ministres. «Rougissant à la moindre contradiction, embrouillé dans ses explications», il n'apporta pas les lumières attendues.

Français et 9 musulmans. Pour l'immédiat, l'essentiel tenait peut-être à l'extension du territoire civil porté à 2 834 000 ha, et 700 000 habitants (mais le périmètre devait être révisé tous les cinq ans) et surtout à la volonté «d'entraîner la population musulmane dans l'orbite européenne».

Dans l'incertitude sur leurs pouvoirs respectifs, le gouvernement entendit soumettre au Sénat les principes généraux de la réforme et réserver au Corps législatif le vote des lois spéciales[1]. Cet expédient du gouvernement Émile Ollivier ne devait pas se révéler heureux. Le ministre de la Guerre, le maréchal Lebœuf, saisi du projet de la commission, le modifia légèrement «dans le sens le plus complètement libéral» (E. Ollivier). Il supprima l'article 14, qui prévoyait le maintien de sénatus-consultes spéciaux pour le culte musulman, la propriété indigène, l'école primaire; il proclama la liberté des transactions, établit le jury d'assises rejeté par la commission pour éviter les abus prévisibles[2]. Ce «libéralisme» était donc réservé aux seuls Européens. Le «vieil homme» reparut, lorsque le maréchal enleva au gouverneur son rang de ministre; ce qui était fâcheux au regard du sénatus-consulte du 6 septembre 1869, qui établissait la responsabilité effective des affaires algériennes devant les Chambres.

Surtout une innovation importante fut introduite, probablement à la suite d'une démarche du secrétaire général du gouvernement d'Alger: le Conseil des ministres accepta, entre le 16 et le 18 février 1870, que les indigènes, comme le demandait le maréchal Lebœuf, puissent également concourir à l'élection des députés. Mais ce dernier qui entretenait aussi une correspondance discrète avec un grand propriétaire d'Algérie, Borély-La Sapie, recula à la suite d'une lettre très vive de ce dernier, le 1er mars 1870. «Si les indigènes devenaient électeurs, les Français leur en voudraient de ce qu'ils partageraient avec eux un privilège auquel ils n'ont pas droit, dont ils ne sauraient pas user librement et qui contrebalancerait l'influence française.» Il se reprit sans doute tandis qu'il se préparait à affronter les débats du Corps législatif[3]. Bien que le Conseil des ministres eût décidé de ne pas laisser discuter le régime de l'Algérie tant que le sénatus-consulte n'aurait pas été voté, le maréchal Leboeuf n'avait guère d'illusions: il serait mis en cause et devrait soutenir une partie difficile.

1. D'où la présentation donnée par Béhic un projet de sénatus-consulte en 12 articles et un projet de loi organique en 67 articles. Randon avait demandé certains adoucissements que Béhic refusa. Devant la menace d'une rupture, Béhic consentit le 25 mars à «la mutilation de son pauvre *Rapport*».

2. Seuls F. Barrot et Chamblain s'étaient prononcés pour que le jury européen puisse juger des Arabes: «C'est un moyen de colonisation», disait Chamblain [moyen de domination eût été plus clair].

3. Deux brouillons successifs de discours montrent les hésitations du ministre. Celui-ci, après avoir admis que les indigènes et les étrangers pourraient participer à l'élection, avait rajouté de sa main «les indigènes établis en territoire civil». Son premier brouillon parle ensuite d'indigènes «naturalisés» alors que le second brouillon ne parle que de conditions à fixer. Entre-temps, Tassin lui avait montré qu'un Parlement colonial à représentation indigène était une solution bien plus dangereuse.

La victoire du régime civil

En un an, en effet, l'opinion s'était radicalisée et le régime militaire n'avait plus de défenseurs. L'élaboration d'une Constitution algérienne par une commission de spécialistes parut suspecte. La presse libérale déclara inacceptable cette procédure, condamna cette commission dans laquelle ne siégeait aucun représentant de l'Algérie :

Le Temps, Le Journal des Débats protestaient par avance «contre la volonté qu'on paraît avoir de disposer du sort des Français d'Algérie sans leur consentement». Dès juillet 1869, la plupart des journaux algériens proposaient l'envoi de délégués chargés d'éclairer la commission et c'est pourquoi Randon décida de les recevoir. Seuls alors *L'Indépendant* (*Écho de Constantine*) et *La Seybouse de Bône* refusaient de prendre en considération cette Constitution que ne préparaient pas des élus de l'Algérie. «Ce qu'il faut, disait *L'Indépendant* le 9 octobre, ce sont des mesures libérales capables de donner aux Algériens, c'est-à-dire à leurs élus, une intervention efficace dans le gouvernement de la colonie[1]». Or cette position gagnait du terrain sur place.

Les interventions s'étaient multipliées. Des projets constitutionnels conçus en Algérie affluèrent. L'un d'eux, daté de 1869 et signé Jules Vinet, servit à une sorte de pétitionnement des conseils généraux et influença directement le projet Béhic[2]. D'autres textes, des pétitions de colons arrivaient au Sénat[3], au Corps législatif. Le plus célèbre, lancé d'abord comme pétition en Algérie en novembre 1869, eut trois éditions et rédactions successives et différentes avant sa version du 28 mars 1870. Ce furent les *Cahiers algériens*, que des comités d'adhésion adressèrent au Corps législatif revêtus de signatures. La troisième édition condamnait nettement le projet Béhic.

La presse française publia aussi d'innombrables lettres de protestations contre l'idée d'appliquer en Algérie une Constitution différente de celle de la France. Après l'avoir réclamée vingt années durant, les Français d'Algérie disaient rejeter toute Constitution spéciale ; les conseils généraux s'élevaient contre tout «régime d'exception». Bref, l'idée-force d'assimilation était utilisée pour balayer tout projet qui n'assurerait point la prépondérance absolue des élus français.

Les 7, 8 et 9 mars 1870, le débat décisif intervint au Corps législatif. Le comte Le Hon, le comte de Kératry et Jules Favre furent les orateurs les plus écoutés. Le premier repoussa tout projet de Constitution, car «depuis 1848, l'Algérie c'est la France !». Puis il critiqua en détail le projet Béhic, regrettant qu'il prétendît maintenir la législation foncière de l'Islam et la justice des cadis. Mais surtout il s'éleva contre l'idée de mêler les bulletins de vote des indigènes avec ceux des Français. Le ministre de la Guerre capitula aussitôt et prétendit que c'était seulement moyennant la

1. Cette phrase devint une manchette reproduite en 1870 par les journaux les plus modérés.

2. On y retrouve les quatre départements civils d'abord envisagés, l'autonomie locale, le Conseil supérieur de 30 membres et l'idée des *djemâ'a* élues.

3. Le maréchal Mac-Mahon vint, le 21 janvier 1870, répondre au Sénat dans une discussion ouverte par une pétition relative à la Constitution de l'Algérie.

naturalisation spéciale que ce droit pouvait être conféré aux musulmans. Plus platement encore, le chef des mamelucks, le baron Jérôme David, ancien officier des bureaux arabes et leader des arabophiles, vint dire qu'il s'était trompé. Kératry était dès lors en droit de réclamer la suppression immédiate des bureaux arabes, ce rouage coûteux. Jules Favre insista pour que le Sénat perdît son pouvoir constituant ; le projet de sénatus-consulte, par lequel le gouvernement voulait imposer ses volontés à l'Algérie sans avoir entendu ses représentants, devait être écarté. D'ailleurs, Jules Favre redoutait «l'envahissement de l'élément indigène» dans les élections algériennes et faisait craindre «l'apparition dans cette enceinte d'un indigène nommé par ses nationaux[1]». Conciliant, Émile Ollivier laissa entendre que le Corps législatif serait bientôt en possession des droits les plus étendus en matière algérienne, et que le projet de sénatus-consulte pourrait donc très bien devenir une loi. Moyennant quoi, il se ralliait à l'ordre du jour motivé déposé par Le Hon, Crémieux et Jules Favre. Dans ces conditions, le Corps législatif se prononça à l'unanimité pour «l'avènement du régime civil».

Tandis que «les Algériens» envoyaient des adresses de remerciements au Corps législatif, le gouverneur général ne put accepter ce vote qui lui semblait un «blâme unanime du pays» et envoya sa démission le 15 mars[2]. Mais le ministre lui exprima à deux reprises le désir de l'Empereur de le voir rester à son poste et il accepta, mais à titre provisoire seulement. Le sous-gouverneur, le général Durrieu, refusa l'offre qui lui fut faite de prendre la direction supérieure des troupes, car il prévoyait une très vive réaction indigène contre le nouveau régime ; or, en cas de troubles, le commandement, disait-il, serait rendu responsable et accusé de les avoir laissé se développer ; ce qui ne manqua pas d'arriver.

Les Français d'Algérie avaient cause gagnée, mais, dans leur majorité, ils tinrent à confirmer leur haine contre l'administration militaire, lors du plébiscite du 8 mai 1870. Malgré les appels en faveur du «oui» lancés par les notables d'Alger satisfaits du régime parlementaire[3] et grâce à «l'active propagande des mécontents», qui contrastait avec «la complète inaction» des autorités, les «Non» l'emportèrent ; sur 25 745 votants[4] il y aurait eu

1. Cette «thèse antilibérale» appela les protestations d'un député de Forcade. Il se fit traiter de «Mahomet» par ses collègues. Cependant, E. Ollivier affirma que « le gouvernement avait, au nom de la France, des obligations sacrées à tenir envers les indigènes, obligations que les colons oublient quelquefois».

2. AG, H 190. «Depuis longtemps préoccupé particulièrement de la direction des affaires civiles de la colonie, je n'ai pu donner qu'une attention distraite à des travaux militaires et à des études que je pourrais regretter un jour d'avoir négligés.»

3. Firent notamment campagne pour le «oui» : Borély-La Sapie, de Vialar, Blasselle, D[r] Trollier, le maire Sarlande et l'archevêque M[gr] Lavigerie.

4. La participation électorale fut vraisemblablement très forte. Dans son étude sur «Les plébiscites en Algérie» (*Revue historique*, janvier 1963), Mme Rey-Goldzeiguer parle de «33 % d'abstentions» et de 25 745 votants. Comme on comptait en 1867 aux élections municipales 29 078 électeurs français inscrits (et 18 580 votants, soit précisément 35 % d'abstentions) il faudrait admettre 10 529 électeurs supplémentaires en 1870, soit 36 % de plus en trois ans, ce qui est

13 852 *Non* contre 11 156 *Oui*[1] (44,6 % de *Oui*). L'armée, qui vota librement, donna 6 035 *Non* contre 30 272 *Oui* (83,3 % de *Oui*), mais on n'osa pas publier ces votes qui furent comptabilisés globalement avec ceux de l'armée métropolitaine[2].

Après le plébiscite, Mac-Mahon demanda de nouveau instamment son rappel, mais il dut une fois encore conserver provisoirement son poste, le gouvernement ne sachant par qui le remplacer[3]. Il souhaita dès lors faire aboutir divers projets qu'il avait préparés pour donner satisfaction aux colons.

Le ministre de la Guerre se déclara d'accord, le 25 mai, pour trois des quatre projets de décrets expédiés par Alger. Le décret sur l'établissement des titres de propriété individuelle en terre *'arch*, qui était bloqué au Conseil d'État depuis deux ans, fut publié le 31 mai, en même temps qu'un autre décret qui rendait les préfets indépendants des généraux. Le ministre avait pris soin de préciser que ces décrets n'avaient été pris qu'à titre transitoire, «en attendant que les projets de réorganisation de l'Algérie puissent être présentés aux Chambres».

L'opposition y vit une manœuvre de retardement ; Jules Ferry et Gambetta demandèrent le 4 juin à interpeller le gouvernement sur ces décrets «en contradiction avec le vote du Corps législatif».

Ce fut bien pis pour le décret du 11 juin 1870, qui pourtant avait bien été préparé dès 1869[4]. Les conseils généraux devaient comprendre 30 conseillers, dont pour les élus 20 Français (ou 21 dans la province d'Alger), 8 musulmans (7 dans la province d'Alger), 1 étranger et israélite. La représentation attribuée aux territoires militaires restait nommée (soit 6 à Alger et 8 dans les autres provinces), mais tous les autres conseillers étaient élus au scrutin de liste par les électeurs municipaux. Parce qu'il accordait ainsi une représentation élue à des musulmans, le décret fut déclaré «inconstitutionnel» par les colons[5]. Les républicains français y virent une preuve nouvelle qu'on voulait dessaisir le Corps législatif, d'autant plus que le ministre avait ajourné l'octroi à l'Algérie des trois députés, prévus par Mac-Mahon.

---

impossible. La population française totale, 10 559 habitants en 1866, n'augmenta que de 7482 unités jusqu'au recensement de 1872.

1. Mme Rey-Goldzeiguer indique 13 816 *Non* contre 10 980 *Oui*, dont 4 635 *Non* et 2 549 *Oui* pour le département de Constantine (on trouve aussi 4 267 *Non* et 1 960 *Oui* pour ce département).

2. Dans la division d'Oran, il y eut 311 *Oui*, 888 *Non* (soit 54,3 %) et 254 bulletins blancs ou «inconstitutionnels».

3. On prononça les noms de Jérôme David («qui ne s'est pas converti sans espoir de profiter de sa conversion») et du général duc de Palikao (on sait que Jérôme David et Clément Duvernois devinrent ministres dans le cabinet de Palikao).

4. Cf. Menerville et *BO* (11 juin 1870). Urbain, rapporteur du projet le 16 juin 1869, avait proposé un vote au collège unique désignant des Français seulement, mais le Conseil de gouvernement avait repoussé ce projet.

5. *Le Temps* (15 juin 1870) rapporte notamment un article de P. Viguier en ce sens dans *La Correspondance des colons.* J. Hébrard «s'y associe pleinement».

De leur côté, Jules Favre et Le Hon avaient déposé, le 28 mai 1870, une proposition de loi en 14 articles[1], qui reprenait les vœux essentiels des colons. En Algérie, certains journaux la déclarèrent insuffisante puisqu'elle maintenait l'existence d'un territoire militaire, ne réalisait pas l'assimilation absolue et se contentait de trois députés au lieu des six souhaités[2]. Toutefois, la majorité s'en félicita et s'en fit une arme contre le gouverneur général qui se serait refusé à ces mesures. Le gouvernement voulait remettre l'examen de cette proposition Favre-Le Hon à la session suivante. Mais, à la séance du 17 juin 1870, il dut s'engager formellement à accepter la participation de députés nommés par l'Algérie «à l'œuvre de constitution du régime civil».

Dès la déclaration de guerre à la Prusse, Mac-Mahon quitta l'Algérie et l'Empereur désigna pour le remplacer le maréchal Randon, mais, Émile Ollivier s'y opposant, Randon refusa finalement le poste. On désigna dès lors un gouverneur général par intérim, le général Durrieu. Celui-ci tint encore à ce que les élections aux conseils généraux eussent lieu les 31 juillet et 14 août. Mais la campagne électorale et les élections furent seulement utilisées, à ce qu'il écrivit, «comme un moyen d'attaquer le gouvernement dans son principe et les indigènes dans leurs droits de propriété».

Ces derniers, alertés par les propos des colons et par les menaces de leur presse, manifestèrent depuis mars 1870 une agitation de plus en plus inquiète. Ils appréhendèrent que le sénatus-consulte foncier ne devint lettre morte, que leurs chefs traditionnels et leurs juges ne leur fussent enlevés et qu'eux-mêmes ne fussent destinés à subir le bon plaisir des colons. «L'envahissement des territoires indigènes, c'est pour eux, reconnaissait le journaliste C. de Salvière, la perte de leur nationalité, la ruine, le servage.» On signala bientôt une recrudescence de la propagande religieuse anti-française; des notables annoncèrent leur intention d'émigrer en Orient et quelques-uns s'enfuirent. Les chefs investis parlaient de se démettre de leurs fonctions et cessaient pratiquement leur service administratif[3].

Ainsi le premier résultat de l'annonce du régime civil qui devait, selon l'ordre du jour voté le 9 mars 1870, «concilier les intérêts des Européens et des indigènes», fut-il de rejeter dans l'opposition et bientôt dans l'insurrection la population musulmane, tandis que la population coloniale, enhardie par ses succès, exigeait désormais la suppression de toutes les institutions existantes, avant de proclamer, au lendemain du 4 septembre, «la Révolution algérienne contre le pouvoir militaire».

---

1. *JO*, annexe n° 276 au p.-v. du 28 mai 1870. Un rapport sommaire d'E. Dréolle du 14 juin concluait qu'une commission spéciale du Corps législatif devait être saisie de «l'étude de l'assimilation politique de l'Algérie à la France».

2. *L'Algérie française* (8 juin 1870) lui opposa un véritable projet constitutionnel en 16 articles. Dans *L'Écho d'Oran* (11 juin), Paul Viguier approuvait, mais A. Waille le défendait très mollement.

3. Il suffit de lire les *Situations politiques* mensuelles pour mesurer la dégradation du climat (cf. *Situations* du 12 mars, du 12 avril, du 11 juin). Les rapports issus des autorités locales ne sont pas moins pessimistes; dès les premiers bruits de guerre franco-prussienne, les musulmans de Kabylie commencèrent les préparatifs d'une insurrection.

On sait comment l'effondrement de l'Empire devait permettre aux délégués des colons envoyés à Tours d'obtenir de Crémieux et de Gambetta une satisfaction totale de leurs revendications. Le premier décret du 24 octobre 1870 abolissait le gouvernement général militaire au profit d'un «gouverneur civil des trois départements de l'Algérie», instaurait un Conseil de gouvernement et un Conseil supérieur composés en majorité d'élus et accordait 6 députés aux 30000 électeurs français d'Algérie; il fut jugé encore insuffisant et le gouvernement dut consentir à se laisser dicter les mesures qui suivirent: dissolution de l'administration centrale et rattachement des services aux divers départements ministériels, suspension du sénatus-consulte foncier, dissolution des conseils généraux et suppression de la représentation élue des musulmans[1], extension des territoires administrés par les civils, mise en tutelle des généraux par les préfets, décapitation des bureaux arabes; enfin, le 4 février 1871, suppression virtuelle du gouverneur civil. L'assimilation absolue était, provisoirement, réalisée.

Conclusion

L'Algérie a donc traversé, de 1848 à 1870, des phases successivement contradictoires au cours desquelles, à deux reprises, les civils puis les militaires l'emportèrent, la victoire restant finalement aux partisans de l'administration civile. Les facteurs individuels, on l'a vu, rendent compte dans une certaine mesure de cette courbe en dents de scie, mais celle-ci ne saurait s'expliquer seulement par les prétendues «incertitudes napoléoniennes». L'armée, considérée comme groupe de pression, les forces politiques coloniale et métropolitaine unies dans leur opposition à l'Empire et au «régime du Sabre», la conjoncture d'abord favorable, puis désastreuse pour les années 1867-1868, ont joué un rôle autrement important. Mais la résultante politique, ces ralliements successifs des gouvernements français à des politiques opposées, peut être caractérisée comme une impuissance à imposer l'arbitrage de l'État aux deux clans antagonistes. Que la volonté même de l'Empereur, clairement définie entre 1860 et 1865, n'ait pas réussi à faire triompher sa politique, en est la preuve.

Il va de soi que cette lutte politique entre civils et militaires traduisit surtout le conflit plus fondamental entre la volonté coloniale de refoulement des populations indigènes et d'appropriation de leurs terres, et la volonté de l'administration militaire d'éviter cet affrontement, jugé par elle dangereux pour la sécurité immédiate et l'avenir de la colonie. Et il faut peut-être répéter que ce n'est point seulement par volonté de domination ou paternalisme que les officiers des bureaux arabes entendaient protéger et contrôler l'évolution de la société indigène, mais surtout par crainte que les fonctionnaires civils ne sachent résister aux instincts égoïstes et destructeurs

1. Ce décret du 28 décembre 1870 abrogeait le décret du 11 juin 1870, portait de 61 à 90 le nombre des conseillers généraux français et n'accordait aux musulmans que 18 assesseurs nommés.

de toute colonisation de peuplement. Dès lors leur conflit ne faisait que refléter la vérité de la situation coloniale, à l'heure où s'achevait la conquête.

Mais du fait que l'Algérie fut alors essentiellement cette arène politique où s'affrontèrent, par bureaux arabes ou administrations civiles interposés, colons et indigènes, elle demeura aussi, pour les responsables français, un «problème» politique et administratif non résolu. Selon les habitudes nationales, cela se traduisit par un prurit de réformes et une exceptionnelle floraison de projets organiques ou constitutionnels, notre tempérament politique étant porté à réagir aux incertitudes de l'avenir par des constructions juridiques précises. Si l'Algérie, entre 1858 et 1870, apparaît comme un chantier constitutionnel perpétuellement ouvert, c'est sans doute aussi parce que les Français ressentaient instinctivement le besoin de définir à ce pays au destin incertain un avenir assuré. Que les colons aient été les plus ardents à réclamer successivement l'assimilation, puis une Constitution spéciale et de nouveau l'assimilation, peut expliquer en termes politiques, mais se comprend mieux par leurs aspirations à un régime définitif, qui ne puisse remettre en cause leur situation acquise, ni surtout leur boucher l'avenir.

Bien entendu, il est trop clair pour l'historien que l'Algérie de ce temps ne pouvait et ne devait pas recevoir de cadres constitutionnels et administratifs trop rigides. Et ce n'est point l'ironie de l'Histoire, mais sa logique qui explique que l'Algérie se soit retrouvée en 1870, après tant de projets avortés, sans Constitution spéciale, dotée seulement d'une organisation administrative et politique empirique.

Mais la victoire des colons et surtout la défaite des musulmans en 1870, allaient mettre fin à cette période de ballottage politique que fut, en somme, pour l'Algérie le Second Empire.

Peut-on parler d'une politique des «royaumes arabes» de Napoléon III ?

Napoléon III manifesta, de 1860 à 1865, des velléités d'une politique arabe sur laquelle on a beaucoup écrit, sans que pourtant s'imposent des conclusions indiscutables. Certes, la formule du Royaume arabe d'Algérie est couramment employée et la politique qu'elle entendait suggérer est désormais bien étudiée[1]. Mais la politique arabe de Napoléon III ne se bornait pas à l'Algérie. Plusieurs historiens, dont Marcel Emerit, ont parlé de sa volonté d'instaurer un État arabe en Syrie, lors de l'expédition de 1860. Sous le titre *Abd el-Kader souverain d'un Royaume arabe d'Orient*, je m'étais naguère, en 1968, dans une communication au 2e Congrès international d'études nord-africaines, efforcé de préciser les limites de cette curieuse tentative. Mais je m'étais alors interdit de comparer les deux formules de Royaume arabe et d'en déduire le secret de la politique arabe de Napoléon III. Plus audacieux, le général Spillmann devait se montrer fort affirmatif dans son livre *Napoléon III, prophète méconnu*. Pour lui, L'Empereur avait «certainement pensé faire de l'émir Abd el-Kader le lieutenant-général de ce royaume [arabe d'Algérie]» et il avait «effectivement en tête la création de deux royaumes arabes protégés et amis de la France, liés à elle par de multiples attaches, l'un en Algérie, l'autre au Proche-Orient». Ce sont ces deux affirmations, nous dirons plutôt ces deux hypothèses, puisque l'auteur ne les appuie d'aucune démonstration, que je voudrais soumettre à une critique historique.

Le royaume arabe d'Orient : idée napoléonienne et politique étrangère

La résurrection d'un empire arabe figure à l'arsenal des «idées napoléoniennes». Pendant l'expédition d'Égypte, le général Bonaparte, qui découvrait l'Islam et l'histoire arabe, en caressa l'idée pour la première fois. Dès lors le mythe d'un nouvel empire arabe reconstitué au milieu des ruines de l'Empire ottoman s'imposa à son esprit. Il subordonnait la résurrection de cet État à l'action d'un homme capable de le diriger.

---

* Article initialement paru dans l'ouvrage *Les Saints-Simoniens et l'Orient*, Edisud, 1989.

1. Je fais allusion à la grande thèse d'Annie Rey-Goldzeiguer : *Le Royaume arabe* (813 pages, Alger, 1977). L'auteur y fournit une très importante bibliographie dont elle exclut pourtant les livres du général Georges Spillmann, *Napoléon, prophète méconnu* (1972) et *La Politique algérienne de Napoléon III, 1861-1870* (Paris, 1975), et, par oubli sans doute, mes études sur «L'évolution politique de l'Algérie sous le Second Empire», *L'Information historique*, 3 numéros d'octobre 1969, novembre 1969 et janvier 1970, «La politique kabyle sous le Second Empire», *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 1967.

Cette «idée napoléonienne», le neveu de l'Empereur la partageait, sans qu'on puisse affirmer qu'il en fit, de tout temps, une perspective de sa politique étrangère. Certes, il rêvait jusqu'à l'avouer à Bismarck, en avril 1857, que la Méditerranée pût «devenir à peu près un lac français», mais la possibilité de créer contre les Turcs et leurs protecteurs anglais un État arabe vassal de la France, relevait de la chimère.

Pourtant, alors qu'il était tenu à l'abstention officielle dans l'affaire du canal de Suez, Napoléon III saisit, en juillet 1860, l'occasion d'une intervention diplomatique, puis militaire, en Syrie. Politique méditerranéenne[1], politique catholique, politique arabe, autant de raisons conjuguées à cette expédition de Syrie, au cours de laquelle fût lancée la candidature d'Abd el-Kader à un royaume arabe d'Orient.

On sait comment, lors des tueries de Damas qui firent du 9 au 12 juillet 1860, entre 5 000 et 20 000 victimes chrétiennes, l'intervention courageuse de l'émir algérien permit à quelques milliers de chrétiens d'échapper au massacre. L'Église catholique, les souverains européens et le clergé français lui en témoignèrent une vive reconnaissance, cependant que la presse et le parti clérical réclamaient à partir du 9 juillet, une expédition de secours aux chrétiens d'Orient. Dès le 13 juillet, les publicistes français célébrèrent à l'envi les mérites exceptionnels de l'émir Abd el-Kader.

Une campagne de presse : l'Émir Abd el-Kader souverain en Orient

Le premier, sans doute, un journaliste du *Courrier du Havre*, Étienne Mouttet, lança, le 13 juillet, un appel : *Le Cri du Sang*, qui fut simultanément publié en brochure. Il y faisait ressortir «la convenance, la justice, l'urgence de nommer Abd el-Kader vice-roi de Syrie sous suzeraineté du Sultan». Pour lui, «Abd el-Kader a rouvert son histoire... Qui sait ce que la Providence se propose d'y écrire[2]?» Dans *L'Opinion nationale*, un journaliste saint-simonien, Guéroult, voulait tout à la fois chasser les Turcs d'Europe et fonder un État arabe en Asie : il se disait sûr qu'Abd el-Kader serait placé à sa tête. Saint-Marc Girardin, fondateur d'un Comité pour les chrétiens de Syrie[3], entendait, dans le *Journal des Débats*, n'accorder à l'émir algérien que le titre et les fonctions de «prince de Damas», car il ne pouvait répondre aux vœux des chrétiens. Telle n'était pas l'opinion de *L'Écho d'Oran* qui, dans

1. Pour Marcel Emerit, «La crise syrienne et l'expansion économique française», *Revue historique*, avril-juin 1952, les raisons économiques et les interventions des soyeux lyonnais auraient été déterminantes. Pour Pierre Renouvin, «le véritable mobile de l'expédition, c'est sans doute le canal de Suez. À ce moment où le sultan, à l'instigation de l'Angleterre, refuse d'approuver l'acte de concession accordé par le khédive, le gouvernement français veut exercer une pression sur la Porte en la menaçant de favoriser l'indépendance de la Syrie et du Liban». *Histoire des relations internationales*, tome V.

2. Cet Étienne Mouttet, publiciste fécond, est notamment l'auteur d'un *Saint-Domingue devant l'Europe. Nécessité, légitimité, facilité de son occupation par la France dans les circonstances présentes*, 1843.

3. Le *Journal des Débats* annonçait le 13 août que «le montant des offrandes en faveur des Chrétiens» dépassait déjà 500 000 francs dont 255 000 francs versés par le journal catholique *Le Monde*, organe des écoles d'Orient.

un long article «Abd el-Kader dans le Liban» voulait voir celui-ci nommé «prince de tout le Mont Liban».

La même campagne se retrouvait dans un journal de langue arabe publié à Paris depuis juin 1859: le *Birgys Barïs Anis al Galïs* (*Jupiter ou l'Aigle de Paris*)[1]. Selon l'Anglais Richard Edwards, il contenait «les plus détestables articles sur la Turquie, et la Syrie surtout. Il représente l'Empire ottoman comme agonisant et prêt à être partagé par les Puissances occidentales». Dans son numéro du 30 juillet 1860, le rédacteur en chef, un Maronite, prononçait un éloge dithyrambique d'Abd el-Kader, « l'émir illustre dont le nom est grand, la quintessence des hommes éminents, le Musulman de l'époque...» L'article se terminait en prophétie: «La Providence, qui a permis les événements où les éminentes qualités d'Abd el-Kader ont été mises au grand jour, l'élèvera de l'état où il se trouve au rang qu'il mérite». Dans le numéro suivant, le journal, après avoir signalé que le chef du corps expéditionnaire français, le général d'Hautpoul, avait remis à Abd el-Kader, sur l'ordre de l'Empereur, le grand cordon de la Légion d'honneur, s'interrogeait sur la nouvelle organisation de la Syrie: le pays serait-il remis au gouvernement égyptien ou à l'émir Abd el-Kader, et il concluait: «Nul mieux que lui ne pourra rétablir le repos en Syrie».

Le *Birgys* poursuivit cette campagne jusqu'en juin 1861, ce qui fit penser aux parlementaires britanniques qu'il s'agissait d'un journal officieux du gouvernement français[2]. Il publia une série de réponses d'Abd el-Kader à divers correspondants français, depuis l'archevêque de Paris, jusqu'à un élève du lycée Louis-le-Grand qui lui avait adressé un poème[3]. L'émir y faisait

1. Ce journal de propagande de ton nationaliste arabe, était en réalité inspiré par des catholiques français de l'association Saint-Louis. Dans la liste de ses abonnés parisiens figuraient de nombreux ecclésiastiques. Ce bimensuel arabe, devenu bilingue en juillet 1860, parut jusqu'en mai 1866. Il était rédigé par un Tunisien, Sulayman al-Harairi, un maronite Ruchaid al-Dahdah et par l'abbé F. Bourgade, directeur du collège Saint-Louis à Carthage. Le journal avouait «traduire en arabe ce qui est le plus propre à donner aux Arabes et aux Orientaux, une haute idée de la France». Selon le vicomte de Tarazzy, il aurait eu «un grand succès chez les lettrés arabes en raison de la perfection de l'impression et de la variété des sujets abordés». Depuis juin 1859, paraissait aussi à Paris *Utarid* (Mercure) qui, bien que subventionné par le Quai d'Orsay, dut disparaître pour ne pas faire concurrence au «*Bergis des catholiques*» (*sic*).

2. En réalité, le journal écrivait: «Nous ne prétendons pas savoir ce que le gouvernement français va établir en Syrie, mais nous nous croyons fondé à croire qu'il ne laissera pas le pays à l'abandon d'un gouvernement faible et insouciant». Le 21 décembre 1860, il tâchait de se rassurer, «La France n'a pas dit son dernier mot» mais désespérait ensuite du manque de patriotisme de la Syrie qui ne se soulevait pas contre les Turcs. Il assurait pourtant les musulmans qu'ils pourraient continuer à occuper le premier plan en Orient «s'ils adoptent des réformes raisonnables et s'ils y conforment leur conduite».

3. On nous permettra d'en citer une strophe assez révélatrice du climat de l'opinion:

«Et toi poursuis toujours! La France te seconde.
Son drapeau t'accompagne et ne faillira pas.
La victoire et l'honneur partout guident tes pas.
Achève ta grande œuvre à la face du monde»...

Abd el-Kader lui répondit notamment: «Quant à votre parole que la France est plus glorieuse de m'avoir délivré que de m'avoir vaincu, de mon côté, je suis plus fier maintenant d'être l'ami de la France que je ne l'étais auparavant de lutter contre elle».

assaut de courtoisie envers «la généreuse nation française et le peuple Chrétien», tout en assurant: «Dieu m'aidera à dissiper les impressions défavorables que la conduite d'un certain nombre de personnes a fait concevoir sur l'Islam»[1]. Bien entendu ce journal, vivement critiqué par les autorités ottomanes, qui menacèrent la famille de son rédacteur maronite, n'eut aucune influence en Orient, mais il agit peut-être sur les milieux chrétiens français.

Plus importante encore fut la brochure anonyme publiée peu après le débarquement de la brigade française à Beyrouth, *Abd el-Kader, empereur d'Arabie*. L'auteur, visiblement bien informé, y recommandait une politique visant à la reconstitution définitive d'un empire arabe de 10 à 12 millions d'individus qui auraient Baghdad pour capitale politique et La Mecque comme «chef-lieu spirituel». Pour lui, la ruine de l'Empire ottoman était infaillible et prochaine, «sa nationalité étant usée»: tout au contraire la «nation arabe» devait «indubitablement se soulever en masse» contre la domination turque. «Les Arabes... méritent à tous égards que l'Europe s'intéresse à eux et la nation occidentale qui les aidera à conquérir leur indépendance se fera de ce nouvel empire, le plus important et le plus fidèle allié, tant au point de vue commercial qu'au point de vue politique». Pour l'auteur, cet empire devait être placé «sous le sceptre d'Abd el-Kader»: son ambition, sa générosité, ainsi que sa conduite dans les affaires de Syrie «le désignaient pour le pouvoir». Cet État arabe serait «beaucoup plus apte à marcher avec le progrès» que l'empire turc: il accorderait à toutes les populations «arabes ou autres des garanties civiles et politiques»; il adopterait le système décimal français et un Code «mis en rapport avec le Code Napoléon»; il prononcerait la séparation du spirituel et du temporel.

Cette brochure traduit-elle la pensée de Napoléon III? Le fait, on le verra, ne serait pas invraisemblable. Quant à la campagne en faveur de l'émir Abd el-Kader, elle ne fut pas spontanée, mais les chrétiens peuvent l'avoir orchestrée plus que décidée. Le gouvernement impérial la suivit de trop près pour y avoir été totalement étranger.

La politique du gouvernement impérial

À coup sûr, Napoléon III, en ordonnant une expédition de secours aux chrétiens de Syrie, ne songeait pas à une expédition coloniale. «Quel intérêt, autre que celui de l'humanité, m'engagerait à envoyer des troupes dans cette contrée? Est-ce que par hasard la possession de ce pays accroîtrait mes forces? Puis-je dissimuler que l'Algérie, malgré ses avantages dans l'avenir, est une cause d'affaiblissement pour la France qui, depuis 30 ans, lui donne le plus pur de son sang et de son or?[2]».

1. Réponse à un journal français qui avait publié des stances à sa gloire dans le journal *L'Union bretonne, Birgys*, n° du 8 septembre 1860.

2. Lettre à Persigny, alors ambassadeur à Londres, du 29 juillet 1860.

Aussi bien les Instructions remises au général de Beaufort d'Hautpoul étaient-elles précises et restrictives : celui-ci devait «saisir, juger et châtier les coupables, rendre aux chrétiens leurs biens confisqués, désarmer les Druzes, prélever sur eux des contributions dont le produit servirait à indemniser les victimes... Vous ne tenteriez une marche sur Damas que dans l'hypothèse où vous pourriez l'effectuer utilement sans rien risquer...[1]».

Toutefois, le général ne manqua pas de s'adresser à l'émir Abd el-Kader dès son arrivée ; il lui fit remettre une lettre à Damas par le lieutenant-colonel Chanzy. Un peu plus tard, le premier interprète de l'Empereur fut envoyé auprès de l'émir algérien, porteur des insignes de Grand-Croix de la Légion d'honneur avec croix de diamants, cadeau personnel de l'Empereur[2]. Or, selon le général Ducrot, l'interprète Scheffer était «en même temps chargé d'une mission politique[3]».

Le ministre de la Guerre demandait, lui, au général Beaufort, le 22 septembre, s'il pensait qu'«Abd el-Kader pût exercer le gouvernement de la Syrie ? Pensez-vous que les Puissances qui ont des représentants à Beyrouth aient la volonté de le désigner ?»[4]. La réponse du général, le 6 octobre, était négative : ni les Puissances, ni la Turquie ne l'admettraient jamais. «On pourrait tout au plus obtenir pour lui le pachalik de Damas, le territoire d'Acre et peut-être la Judée, s'il n'y a pas moyen, au nom de toute l'Europe chrétienne, de placer à Jérusalem un gouvernement séparé»[5]. Mais le général Beaufort ajoutait, montrant ainsi qu'il connaissait l'idée d'un «empire arabe» : «Plus tard, le pouvoir d'Abd el-Kader pourrait s'étendre sur Alep et une partie du Nord de la Syrie et former ainsi le noyau d'un empire arabe qui pourrait s'étendre successivement vers Bagdad ou Bassora». L'Empereur qui, selon le ministre, «s'intéressait vivement aux lettres de Beaufort», aurait apprécié «parfaitement ses vues».

Quant à Abd el-Kader, dont les officiers français préjugeaient l'accord[6], il ne tarda pas à les décevoir. Tandis que le ministre de la Guerre espérait, le 25 octobre, trouver en lui «un agent puissant pour contenir les tribus arabes et s'opposer aux Turcs», le général Beaufort, lui écrivait le même jour qu'Abd el-Kader, malade, n'était pas venu au rendez-vous qui lui avait été fixé : la démonstration que le détachement français devait faire à Damas

1. Archives du ministère de la Guerre, série G 4, carton 1.

2. Louet, *Expédition de Syrie*, p. 87, et correspondance privée de Chanzy (Archives Nationales, 270, AP. 1)

3. In *La Vie militaire du général Ducrot*, lettre du 2 novembre 1860.

4. Arch. Guerre, série G 4, registre C.

5. Arch. Guerre, série G 4, carton 1. Personnellement, le général n'entendait pas «mettre le Liban, de tout temps indépendant, sous l'autorité directe d'un musulman (...). Je n'admettrai pas qu'Abd el-Kader eût le gouvernement du Liban. Quelque noble qu'ait été sa conduite dans les derniers événements, quelque prestige qu'il puisse exercer sur les Arabes, ce n'est à tout prendre qu'un Arabe».

6. Dans une lettre du 31 octobre 1860, le général Ducrot écrivait : «Chanzy me disait dernièrement qu'Abd el-Kader était très disposé à accepter le pachalik de Damas, avec tout le pays environnant. Ce serait une excellente chose.»

n'était plus possible et on dut y renoncer bien à regret. Il comprit le sens de cette dérobade: «on me dit qu'il ne désire aucun pouvoir, qu'il craint de compromettre sa situation en présence de l'hostilité sourde des Turcs et de la haine des musulmans des villes».

Le 21 janvier 1861, le commandant Cérez reconnaissait qu'Abd el-Kader «avait toujours repoussé comme dangereuse l'idée de voir arriver les troupes françaises à Damas», mais l'officier laissait espérer une évolution en cas de menace des autorités ottomanes. Pour entraîner ses supérieurs, il «supposait» en février 1861 que l'Émir «cherchait à se créer chez les chefs druzes et les musulmans, un parti et une influence». Mais le gouvernement impérial avait compris, bien avant cette date, qu'Abd el-Kader n'entendait pas agir comme on l'avait espéré et Randon prônait ouvertement, disait-il, le rappel du corps expéditionnaire[1].

Lorsque cette décision eut été prise et que la Conférence internationale eut enfin donné un statut au Liban chrétien, on pourrait croire que le mythe du Royaume arabe d'Abd el-Kader allait disparaître. Or il n'en fut rien. La presse continua à l'évoquer. Saint-Marc Girardin, dans son ouvrage *La Syrie en 1861*, s'efforça de démontrer qu'«Abd el-Kader, vice-roi de Syrie, ce principe n'était pas celui du partage de l'Empire ottoman». Tandis qu'Abd el-Kader allait s'enfermer durant seize mois dans une cellule d'ermite à La Mecque, puis à Médine, certains journalistes l'imaginaient travaillant à soutenir l'influence française.

Puis la question faillit rebondir en 1865 à l'initiative de Napoléon III. Dans ses mémoires, *Souvenirs d'Algérie*, le maréchal Mac-Mahon a relaté les propos que lui tint l'Empereur au cours d'une de leurs entrevues au début de l'année 1865: «Parlant des événements graves susceptibles de survenir un jour en Orient[2], il envisageait les avantages pour la France de reconstituer une nationalité arabe destinée dans son esprit, à remplacer les Turcs»[3]. Pour Mac-Mahon, mal informé, cette politique remontait à l'époque où Napoléon III «avait libéré Abd el-Kader et l'avait envoyé à Beyrouth (*sic*) avec des subsides considérables cherchant à lui donner de l'influence sur les populations arabes de la région»[4]. Mac-Mahon avait fermement objecté

1. Dans un post-scriptum de sa main à sa lettre officielle du 19 janvier 1861, il disait notamment: «Je ne laisse échapper aucune occasion de parler de la nécessité toujours plus grande de régler l'organisation de la question du pays afin que nous puissions entrevoir une fin à l'œuvre de réparation que nous sommes allés accomplir... Continuez de votre côté à peser le plus que vous le pourrez sur la nécessité de prendre un parti qui nous permette enfin de savoir ce que nous sommes allés faire en Syrie».

2. Je me permets d'attirer l'attention sur les mots «en Orient» puisque tel historien de l'Algérie, fort critique à mon égard, a cru pouvoir affirmer que ce propos visait la politique du Royaume arabe en Algérie.

3. *Souvenirs d'Algérie*, p. 303. Selon le biographe de Mac-Mahon, Sylvestre de Sacy, in *Le Maréchal de Mac-Mahon*, p. 190, le manuscrit des *Souvenirs* porte en réalité «une nation arabe» – expression qui se trouve aussi dans la brochure *Abd el-Kader, empereur d'Arabie* (l'auteur de celle-ci l'aurait-il entendue comme Mac-Mahon de la bouche même de Napoléon III?).

4. Mac-Mahon ignorait visiblement qu'Abd el-Kader avait été installé à Brousse, au milieu de Grecs et de Turcs, et que ce fut lui qui demanda à aller à Damas.

que les Arabes risquaient d'être plus dangereux pour la France que les Turcs, sans convaincre l'Empereur.

La preuve en est que celui-ci chargea l'un de ses proches, le général Fleury, en août 1865, de «sonder les dispositions d'Abd el-Kader au sujet de la constitution en Syrie d'un État arabe indépendant dont il aurait été le souverain». Selon le témoignage capital d'Ismayl Urbain, en situation d'être bien renseigné puisqu'il était le confident du général Fleury et qu'il s'entretint librement en arabe avec Abd el-Kader, ce dernier répondit par un refus catégorique et absolu[1]. Cette fois, le rêve de Napoléon III prenait fin définitivement. Abd el-Kader ne serait pas le souverain d'un Royaume arabe d'Orient.

Mais qu'en fut-il du prétendu Royaume arabe d'Algérie? Et d'abord, y eut-il un lien entre les deux conceptions?

La politique du royaume arabe en Algérie

La chronologie n'interdit pas de le penser. C'est en septembre 1860 que l'Empereur prononça, à Alger, le premier discours jugé arabophile, au moment où le corps expéditionnaire français avait débarqué au Liban et où les milieux officiels agitaient le projet d'un empire arabe. Cinq ans plus tard, lorsque, en août 1865, Abd el-Kader, présent à Paris, était à nouveau questionné sur l'éventualité de devenir le souverain d'un État arabe de Syrie, la politique dite du Royaume arabe en Algérie venait de se manifester avec éclat par la lettre à Mac-Mahon du 20 juin 1865.

Mais ces rapprochements de dates ne sauraient suffire à rendre plausible l'hypothèse d'une politique arabe cohérente. Pour nos contemporains qui ont connu la «Révolte arabe» de la Première Guerre mondiale, puis les agitations solidaires de «la Nation arabe», l'unité du monde arabo-méditerranéen semble aller de soi. Avant 1860, au contraire, rares sont les hommes politiques ou les diplomates qui croient à la cohésion et à l'avenir unitaire des «principautés et des tribus arabes».

Or, curieusement en avance sur ses compatriotes, Napoléon III avait le sentiment très net de l'unité du «peuple arabe». Pour lui, «cette nation guerrière, intelligente (...) mérite toute notre attention. Puisqu'elle compte près de trois millions d'hommes en Algérie, et plus de quinze millions dans les autres parties de l'Afrique et de l'Asie, la prudence et l'humanité commandent de nous la rendre favorable: c'est ce que conseille aussi la politique»[2]. Pour l'Empereur, ce qui se ferait en Algérie en faveur des Arabes aurait un

1. Urbain rapportait en ces termes, la réponse d'Abd el-Kader: «J'ai fait la guerre à la France pendant quinze ans parce que je croyais que c'était la volonté de Dieu pour assurer l'indépendance de mes compatriotes et l'honneur de notre foi. Lorsque j'ai vu que mes compagnons étaient épuisés, que les tribus algériennes refusaient de me suivre, que les Marocains voulaient me livrer aux Français, j'ai compris que ma mission était finie et que Dieu lui-même m'ordonnait de poser les armes. J'ai fait ma soumission avec la ferme résolution de consacrer à la prière et aux études religieuses les jours qui me restent à passer sur cette terre» (in *La Liberté*, 20 mars 1878).

2. Lettre du 20 juin 1865 de Napoléon III au maréchal de Mac-Mahon (texte de la 2e édition).

retentissement certain en Orient. «Le jour où cette grande œuvre sera réalisée... la gloire de la France retentira depuis Tunis jusqu'à l'Euphrate et assurera sa prépondérance dans une grande partie de l'Orient». Inversement, le renforcement du prestige de la France dans tout le monde de l'Islam oriental jouerait en sa faveur en Algérie.

Une affabulation polémique

S'agissait-il pour autant de transformer l'Algérie française en un État arabe ? Nul n'ignore aujourd'hui que cette affabulation polémique fut lancée par la presse d'Algérie pour combattre la politique annoncée en 1863 par Napoléon III. Bien évidemment, celui-ci n'entendait pas constituer une souveraineté arabe, ni créer un royaume avec un souverain ou un empereur arabe[1]. Comme l'a très simplement expliqué Ismayl Urbain dans son *Autobiographie*: «l'Empereur, voulant faire comprendre les ménagements auxquels les indigènes avaient droit, disait qu'ils constituaient un Royaume arabe qu'on ne pouvait sans danger, désagréger violemment[2]».

L'analyse historique confirme ce jugement de bon sens. Jamais Napoléon III n'a songé à donner à Abd el-Kader un grand commandement en Algérie, ni ce titre de vice-roi qu'il avait un moment réservé au prince Louis-Napoléon. Contrairement à l'affirmation du général Spillmann, selon lequel, «à un moment, il a certainement pensé faire de l'émir Abd el-Kader le lieutenant général de ce royaume [arabe d'Algérie]»[3], on ne voit rien qui puisse authentifier cette certitude.

Certes Émile de Girardin affirma, dans un article de *La Presse* du 23 juillet 1865, lors de la venue d'Abd el-Kader à Paris, que le moment était propice pour placer celui-ci à la tête de l'Algérie[4]. Mais ce ballon d'essai ou cette manœuvre politicienne qui entraîna un sec démenti officiel, n'a jamais été retenu par les historiens comme annonçant une initiative gouvernementale. Girardin provoqua seulement une inquiétude durable, soigneusement avivée en Algérie par l'opposition. Comme l'écrivait le Dr Vital, depuis Constantine, «l'opinion algérienne feint de rester persuadée que la souveraineté de l'extrême sud sera remise entre ses mains [celles d'Abd el-Kader]. Il est impossible qu'elle soit de bonne foi dans ses préoccupations»[5].

1. La lettre au maréchal Pélissier, du 6 février 1863, dit clairement: «Je le répète, l'Algérie n'est pas une colonie proprement dite, mais un royaume arabe. Les indigènes ont comme les colons un droit égal à ma protection et je suis aussi bien l'Empereur des Arabes que l'Empereur des Français». (L'opinion ignorait bien évidemment la lettre du 1er novembre 1861 où apparaît l'expression *Royaume arabe*).

2. Bibliothèque de l'Arsenal, manuscrit n° 13 744, fonds d'Eichthal.

3. Général G. Spillmann, *Napoléon III, prophète méconnu*, p. 211.

4. «L'érection de l'Algérie en vice-royauté viagère confiée à Abd el-Kader, grand vassal de la France suzeraine, aurait, au point de vue de notre orgueil national, tous les avantages de la conquête et n'en aurait de moins que les périls et les inconvénients».

5. André Nouschi, *Correspondance du Dr Vital avec Ismayl Urbain*, p. 148. Dans le même sens, Luis Ballesteros écrivait: «Les récentes déclarations officielles publiées par le *Moniteur* n'ont pas encore complètement dissipé la triste impression produite par certains bruits de vice-royauté et de grand commandement» (*L'Émir Abd el-Kader et l'Algérie*, 1865).

Si, au contraire, on entend désigner par *politique du Royaume arabe*, le souci de Napoléon de faire évoluer sans violence les populations autochtones, voire même son arabophilie, alors l'expression reste valable. Et les contemporains informés ne s'y sont pas trompés. Le maréchal Randon expliquait au général Desvaux, le 26 février 1863, que «*Royaume arabe* était une expression figurée aussi bien que celle d'*Empereur des Arabes* qui pourrait émouvoir à plus d'un titre ceux qui sont à Moussoul et à Bagdad, ceux de Tunis comme ceux du Maroc...»[1].

Aux origines de cette formule?

Il reste à savoir quel était l'inventeur de cette formule qui provoqua dans l'Algérie coloniale des réactions assez semblables à celles que suscita un siècle plus tard l'expression gaullienne d'*Algérie algérienne*. «Les vainqueurs de 1830», «les apôtres de la civilisation» refusaient de devenir les sujets d'un Royaume arabe[2].

Le maréchal Mac-Mahon l'attribuait «à un ouvrage qui passe pour hostile à la colonisation européenne» et visait sans trop savoir lequel l'un des deux ouvrages d'Urbain. Mais recherche faite, cette expression[3] ne figure ni dans l'*Algérie pour les Algériens* (1861), ni dans l'*Algérie française* (1862). À en croire l'écrivain Émile Masqueray, directeur de l'École des Lettres d'Alger, qui ne fournit aucune précision, cette expression aurait été longtemps auparavant employée par le duc d'Aumale[4]. Plus sûrement, on retrouve le mot et la chose exposés tout au long, dès 1834, dans un opuscule signé A. E. Cerfberr, et intitulé: *Du Gouvernement d'Alger*[5].

Il me paraît vraisemblable que Napoléon III ait lu de près ce publiciste qui ne croyait ni souhaitable, ni possible, une colonisation de peuplement dans ce pays «habité par des tribus nombreuses» et prônait au contraire «la civilisation des Arabes», «peuple fier, jaloux de sa liberté... Si nous ne le

1. Pour le *Courrier du Havre*, 20 février 1863, «L'Empereur des Arabes a transporté en Algérie la trilogie Liberté, Egalité, Fraternité (...) En traitant les Arabes comme nos semblables, nous arriverons à nous les assimiler».

2. Une pétition au Sénat des Européens de Bône définissait le Royaume arabe comme «une nation sans nationalité», un pays sans tradition, sans éléments civilisateurs, une agglomération de hordes sauvages ennemies les unes des autres... Ils refusaient de devoir échanger leur qualité de civilisés contre celle de sujets du Royaume arabe. Arch. Nat., F 80 1702. Pétition reçue au Sénat le 12 mars 1863.

3. Mac-Mahon jugeait l'expression maladroite et inquiétante: «Les colons se persuaderont qu'on veut recréer la nationalité arabe et en faire un tout compact dans lequel l'élément européen ne pourra pénétrer». Et de proposer à l'Empereur de modifier sa formule «L'Algérie est un royaume arabe, une colonie européenne et un camp français» par le texte suivant assurément plus plat: «Ce pays représente donc un vaste territoire où seront juxtaposés une population indigène relativement considérable, une colonie européenne et un camp français» (lettre du 11 août 1865 publiée partiellement par le général Spillmann en 1972).

4. Toutefois, en 1866, dans sa brochure *La Question algérienne*, le duc d'Aumale critiquait le «fantôme du Royaume arabe».

5. Auguste-Edouard Cerfberr de Médelsheim, *Du Gouvernement d'Alger*, Paris, Dumont, 1834, in 8°, 64 pages.

désarmons par une politique plus humaine et plus adroite, il nous chassera... il rêve son indépendance, il se consumera longtemps en efforts inutiles mais le jour viendra où le succès les aura couronnés». Et d'affirmer, comme plus tard Napoléon III: «Non, ce n'est point une exploitation qu'il faut voir dans Alger, c'est un pays à initier aux progrès de la civilisation»[1]. Pour y parvenir, il entendait «rendre à ce pays sa nationalité»: «[La régence d'Alger] devra désormais faire un royaume séparé, indépendant de la France, mais lié à celle-ci par des traités indissolubles de paix et de commerce[2]». Et Cerfberr répétait: «Alger doit être considéré comme un État qui doit être gouverné en État, parce qu'il a ses besoins, ses intérêts propres, sa nationalité»[3].

À son sens, la couronne royale devrait être attribuée à un prince français «soutenu et protégé par la France», arrivant à Alger avec la ferme volonté d'y faire le bien et de rendre à ce pays sa nationalité: «les Arabes ne manqueraient pas d'être flattés de posséder un roi et l'espérance d'une nationalité pour leur patrie les attacherait infailliblement à ce nouveau trône» qui s'entourerait «d'Arabes aussi bien que d'Européens»[4]. Ainsi raisonnait, en 1834, un patriote français: il assurait que le «*Royaume d'Algérie*» «où pourraient vivre quelques Européens appelés par le pouvoir stable» donnerait seul «au pays un avenir, aux Arabes, l'espérance, à tous, la sécurité». Quant à la France, délivrée d'une occupation ruineuse, elle implanterait néanmoins «les lumières» de la civilisation moderne sur les rivages de la Méditerranée et jusque dans l'intérieur de l'Afrique.

La politique algérienne de Napoléon III

Quelle que soit l'origine de la formule, peut-être faut-il revenir brièvement sur ce qu'était pour Napoléon III cette politique du Royaume arabe comparée aux diverses politiques coloniales de la France. Une réponse intéressante fut donnée par les tenants du clan arabophile qui survécurent à la chute du Second Empire et par les officiers des Bureaux arabes qui servirent ensuite en Tunisie. Ils parlèrent tout naturellement d'une politique de protectorat[5]. Pour eux, *mutatis mutandis*, le «protectorat réformateur» défini par Jules Ferry représentait en Tunisie l'équivalent de ce qu'avait voulu être la

1. L'auteur écrivait aussi: «La colonisation ne serait qu'une dépossession dont les conséquences funestes retomberaient plus tard sur la France et bientôt sur les Européens transplantés dans cette nouvelle patrie».

2. *Op. cit*. p. 5, p. 26, La formule est: «État indépendant sous le patronage de la France» et p. 61: «Ne craignez point d'ériger la Régence d'Alger en État indépendant».

3. *Ibidem*, p. 10.

4. *Ibidem*, p. 29. L'auteur pensait aussi que «la soumission des Arabes qui fait en ce moment de rapides progrès ne pourra que s'étendre par suite de l'indépendance de la nation algérienne. Ils ne se soumettront plus, ils se rallieront au pouvoir...» (p. 51).

5. Je fais référence aux réflexions qui émaillent l'*Histoire d'Algérie* du colonel Rinn (ouvrage manuscrit non édité), à la correspondance du général Guillaume Hanoteau, aux articles de presse de Masqueray qui se considérait comme le continuateur d'Urbain, et à la tradition des Bureaux arabes qui s'est poursuivie jusqu'à Lyautey. Les formules coloniales de politique d'association et d'administration indirecte sont très postérieures.

politique de Napoléon III en Algérie : respect des institutions musulmanes, politique vis-à-vis de l'islam et de l'aristocratie militaire ou religieuse, transformation progressive de la société autochtone par l'école, etc... Lors des débats sur le rapport de Jules Ferry de 1892, le sénateur Isaac, qui professait que «la question indigène était presque toute la question algérienne», osa faire l'éloge de la politique algérienne de Napoléon III, en disant qu'elle «n'était pas autre chose que la politique de protectorat».

L'emploi que j'ai fait de cette expression dans une note infra-paginale, a pourtant choqué notre collègue Annie Rey-Goldzeiguer qui, dans sa thèse, m'invite à «la prudence dans la formulation» et écrit : «Si le régime de protectorat a pu être envisagé un moment par l'Empereur, le voyage de 1865 a modifié ses perspectives et ses options»[1]. Pourrais-je courtoisement objecter que le voyage de Napoléon III n'a certainement pas dû transformer fondamentalement sa politique algérienne puisque sa *Lettre au maréchal de Mac-Mahon* (un important travail de 88 pages manuscrites ou 65 pages imprimées) était sans doute pour l'essentiel rédigée avant son départ de Paris, le 29 avril. Elle n'a pu, en tout cas, être entièrement écrite depuis son retour à Paris le 10 juin et livrée à l'imprimeur le 20.

D'autre part, Napoléon III, dans les déclarations qu'il a faites à son arrivée à Alger, n'a pas dit autre chose que ce qu'on peut lire dans sa lettre. Rappelons quelques formules : dans sa «proclamation au Peuple arabe» du 5 mai, il disait : «lorsque, il y a 35 ans, la France a mis le pied sur le sol africain, elle n'est pas venue détruire la nationalité d'un peuple, mais, au contraire, affranchir ce peuple d'une oppression séculaire : elle a remplacé la domination turque par un gouvernement plus doux, plus juste, plus éclairé». La lettre à Mac-Mahon reprend le même propos : «la France qui sympathise partout avec les idées de nationalité, ne peut aux yeux du monde, justifier la dépendance dans laquelle elle est obligée de tenir le peuple arabe si elle ne le fait jouir des bienfaits de la civilisation en l'appelant à une meilleure existence».

L'Empereur propose de « déclarer que les Arabes sont Français puisque l'Algérie est territoire français, mais ils continueront à être régis par leur statut civil conformément à la loi musulmane». Cependant ceux qui voudraient être admis au bénéfice de la loi civile française seront sur leur demande, sous condition de stage, investis des droits de citoyens français. Par ailleurs, «les Arabes seront admissibles à tous les emplois militaires de l'Empire et à tous les emplois civils en Algérie».

On pourrait multiplier les citations[2], mais l'essentiel n'est pas là. À mon sens, la question fondamentale demeure celle-ci : la politique de Napoléon III

1. A. Rey-Goldzeiguer, *Le Royaume arabe*, p. 401.

2. C'est le 9 mai à Alger que Napoléon III a dit qu'il fallait «cantonner les Européens et non les Indigènes», rassembler les colons en zones autour d'Alger, Oran, Constantine et Bône. La lettre à Mac-Mahon n'adoucit pas le propos : «Il faut donc concentrer tous les efforts de la colonisation autour des chefs-lieux des trois provinces et tâcher par tous les moyens de ramener dans ces zones que j'appellerai de colonisation, ceux qui se sont égarés au loin».

tendait-elle ou non, avant comme après le voyage de 1865, à protéger les populations algériennes contre la politique de destruction, de déstructuration, poursuivie sous couvert d'assimilation par les colons ? Or, il me paraît que, dans l'ensemble, la politique souhaitée par l'Empereur depuis 1860 visait bien à faire cesser les violences nées de la conquête et de la dépossession du sol au profit des immigrants et à rapprocher les Arabes et les Français.

La colonisation pour Napoléon III, c'est, en langage saint-simonien, une mission pour propager la civilisation ; en langage chrétien, comme il le disait dans son discours d'Alger du 14 septembre 1860, une rédemption : «Dans nos mains, la conquête ne peut être qu'une rédemption et notre premier devoir est de nous occuper du bonheur de trois millions d'Arabes que la conquête a fait passer sous notre domination. La Providence nous a appelés à répandre sur cette terre les bienfaits de la civilisation... Ainsi, élever les Arabes à la dignité d'hommes libres, répandre sur eux l'instruction tout en respectant leur religion, améliorer leur existence... Telle est notre mission. Nous n'y faillirons pas»[1].

Sans cesse, il répétera son idée fondamentale selon laquelle l'Algérie ne devait pas être une colonie au sens traditionnel – ce qu'il appelait «une colonie proprement dite» ou «une colonie ordinaire» (une colonie de peuplement) – mais une conquête éclairée par l'idéal saint-simonien de civilisation, et marquée par une volonté d'association, de rapprochement, voire de fusion des races et des peuples.

Le cantonnement, la ségrégation géographique n'étaient en effet pour lui que des mesures de défense provisoires. Ce n'est pas sous «la pression coloniste» qu'il glisserait en 1865 vers la «fusion des races» : c'est là une dimension de sa pensée, antérieure et inhérente à sa définition de la politique du Royaume arabe. A-t-on remarqué que c'est dans la lettre à Pélissier, du 1er novembre 1861 – celle où apparaît pour la première fois «le Royaume arabe» – qu'il est aussi question d'assimilation ? : «En un mot, au lieu de suivre l'exemple des Américains du Nord qui poussent devant eux jusqu'à ce qu'elle soit éteinte la race abâtardie des Indiens, il faut suivre celui des Espagnols qui se sont assimilé tout le peuple indigène».

En 1865, lorsque Napoléon III parle d'assimilation au sens d'une fusion des races[2], je n'y vois donc nulle «concession aux théories colonistes» nulle formulation nouvelle du «Royaume arabe» ; c'en est seulement la perspective lointaine.

1. Rappelons le clair jugement du général Lapasset sur ce discours : «Il veut faire l'Algérie par et pour les indigènes. S'il ne repousse pas l'élément européen, s'il ne prohibe pas la colonisation, c'est que les faits accomplis enchaînent sa volonté. Cette phrase : «L'Algérie a dévié de sa voie naturelle le jour où on l'a appelée une colonie» est comme le regret d'un programme avorté». (Lettre de Lapasset au général Fleury, 18 novembre 1862).

2. «Les Gaulois vaincus se sont assimilés aux Romains vainqueurs et de l'Union forcée est née avec le temps cette nationalité française. Qui sait si un jour ne viendra pas où la race arabe régénérée et confondue avec la race française ne retrouvera pas une puissante individualité semblable à celle qui, pendant des siècles, l'a rendue maîtresse des rivages méridionaux de la Méditerranée ?» (Proclamation au Peuple arabe).

On dira peut-être que la politique de Napoléon III qui combine le respect des caractéristiques nationales des populations arabes et la volonté de progrès que définit le traditionnel assimilationnisme français[1] est, sur le plan idéologique, ambiguë voire contradictoire. Il se peut en effet mais, aux nuances près de la formulation, ce qui frappe l'historien de la colonisation, c'est bien plutôt, par-delà le grand mouvement insurrectionnel de 1864, l'unité de sa généreuse inspiration[2]. La politique algérienne de Napoléon III entendait protéger, réconcilier, associer.

Une sympathie réelle pour le peuple arabe vaincu d'Algérie et une admiration non feinte pour les valeurs professées dans l'Islam ont, incontestablement, conduit Napoléon III à une arabophilie de principe[3] qui se retrouve dans toute sa politique méditerranéenne. Mais la politique de rapprochement et de progrès dont il voulut doter l'Algérie n'a que des rapports lointains avec l'idée du Royaume arabe d'Orient. Utiliser le prestige supposé d'Abd el-Kader pour le mettre à la tête d'un État arabe pro-français relève surtout de la diplomatie de Grande Puissance. Au contraire, la politique dite du Royaume arabe en Algérie se situe dans une perspective saint-simonienne de rapprochement des races, combiné au vieil universalisme français.

1. Faut-il rappeler que le discours assimilateur des colons revendiquait essentiellement la francisation des institutions algériennes (la suppression de la justice musulmane, la destruction de la tribu, la francisation du droit foncier, etc.) et l'extension à l'Algérie coloniale du système politique français ?

2. Sur ce point, je suis d'accord avec le général Spillmann qui juge cette politique «parfaitement cohérente et fort en avance sur son temps. Fait plus méritoire encore, elle se traduisit par des actes».

3. On pourra vérifier que Napoléon III, si prolixe dans ses écrits sur l'Algérie, ne mentionne jamais le particularisme berbère, alors même que toute une école de civils et d'officiers professait ce que j'ai appelé la kabylophilie.

Le «parti» colonial

Qu'est-ce que le «parti colonial»? La défaite de Diên-Biên-Phu, les désillusions qui ont suivi ont jeté le discrédit sur le parti des défenseurs de l'Empire. Leur échec sous la IVe République a fait oublier que ce groupe de pression très efficace fut à coup sûr le principal inspirateur de la politique extérieure de la France entre 1890 et 1911 et, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale encore, le plus inlassable propagandiste du mythe impérial.

Depuis que la France a renoué, au XIXe siècle, avec sa tradition d'expansion coloniale, se sont affirmés des partisans de cette politique, ceux qu'on appelait souvent dans les décennies 1830 et 1840 des «colonistes». Mais les colonistes, même renforcés par quelques coloniaux installés Outre-Mer ou revenus en métropole, ne suffisent pas à former un parti. Ce ne fut qu'en 1883 qu'une «Société française de colonisation», forte de 800 adhérents, imagina de demander l'appui moral et politique des parlementaires pro-coloniaux et offrit en 1886 à Jules Ferry de devenir son président. Bien que soutenue par une centaine de députés et de sénateurs, la Société se révéla inefficace, en tout cas impuissante à créer un parti colonial. Jules Ferry chassé du pouvoir ne fut pas même tenté de se servir de cette société comme d'un moyen d'action sur l'opinion ou sur le Parlement.

Contrairement à la légende accréditée par les manuels d'histoire, Jules Ferry ne fut pas l'initiateur du renouveau de la politique d'expansion coloniale. Jules Ferry se borna à suivre la direction indiquée par le chef prestigieux du parti républicain Gambetta. Il fut le premier exécutant du vaste dessein patriotique de celui-ci destiné à rendre à la «noble vaincue» de 1871 sa puissance et son rayonnement dans le monde. Que le parti colonial ait été fondé, Gambetta prématurément disparu, par un de ses plus proches disciples apparaît donc comme logique.

Pourtant, en 1889, un publiciste colonial, Henri Mager, pouvait écrire «qu'il n'existait encore en France, ni un parti colonial, ni un parti anticolonial». Or, quelques années plus tard, les «gambettistes» et les coloniaux de Paris se désignaient eux-mêmes sous le nom de «parti colonial» et l'un de leurs journaux, *La Quinzaine coloniale*, employait couramment l'abréviation PCF, ce qui renvoyait alors à Parti colonial français.

Le mot de parti risque aujourd'hui d'induire en erreur. Faut-il rappeler qu'à la fin du XIXe siècle encore les partis politiques contemporains n'existent pas? On appelle alors parti soit un groupe parlementaire, soit un groupement

---

* Article initialement paru dans la revue *L'Histoire*, n° spécial, *Au temps des colonies*, 1984.

de notables qui s'efforce d'exercer une action ou une influence politique au Parlement et dans le pays.

En tant que groupe parlementaire, le parti colonial naquit le 15 juin 1892. Ce jour-là fut fondé un «groupe colonial» de quarante-deux députés; un an plus tard, le groupe en rassemblait cent treize. Désormais, à chaque législature nouvelle le groupe colonial de la Chambre des députés, que doublait bientôt «le groupe de politique extérieure et coloniale» du Sénat, regroupait tous les élus coloniaux ou métropolitains qui se reconnaissaient favorables à une politique d'expansion outre-mer. En 1892, ils appartenaient à toutes les tendances politiques, des monarchistes à l'extrême gauche (9 socialistes sur 12), la grande majorité étant toutefois constituée de républicains modérés. Après les élections de 1893, sur 129 députés du groupe colonial, on comptait 8 monarchistes, 8 ralliés, 2 boulangistes, 83 républicains du centre et 28 radicaux. En 1902, s'inscrivirent 36 députés radicaux et un socialiste, 75 républicains du centre, 13 d'étiquette droitière et 15 députés sans appartenance. Le groupe colonial était devenu, en dix ans, le plus important de la Chambre après le groupe agricole.

Eugène Étienne

Son président, constamment réélu de 1892 à 1914, Eugène Étienne, député de l'Oranie, s'imposait comme fondateur et leader incontesté du parti colonial. Bien qu'il ait été plusieurs fois ministre, Étienne n'a pas laissé le souvenir d'un homme d'État. Pourtant il fut jusqu'à sa mort, en 1921, l'un des personnages-clés de la République. «Il est de fait, écrivait Théophile Delcassé en 1903, qu'Étienne a dans ses mains le sort du cabinet. Son groupe constitue l'appoint qui est indispensable à celui-ci pour vivre.» Il fut plus encore le grand «décideur» en matière de politique coloniale et extérieure. Président de la Commission des affaires coloniales, il entraîna la Chambre à exiger la conquête de Madagascar. Président de la Commission des affaires extérieures, des protectorats et des colonies créée en 1902, il fit aboutir l'«Entente cordiale» et le protectorat français sur le Maroc. Pour les coloniaux, il était le patron, voire la Providence: «Notre-Dame des coloniaux». Un laïciste comme Challey-Bert le désignait comme «Jupiter dans le ciel colonial, disposant de la foudre».

Lyautey, saluant en 1926 la mémoire de «notre cher et grand Étienne», le reconnaissait humblement comme «le chef de ce groupement d'hommes enthousiastes, passionnément convaincus que la reconstitution d'une France extérieure était une condition essentielle de sa force et de sa richesse». Est-il superflu de rappeler les noms des plus connus d'entre eux? On peut nommer Félix Faure, Raymond Poincaré, Paul Deschanel, Gaston Doumergue, Paul Doumer et Albert Lebrun, qui furent tous des ténors du groupe colonial avant d'accéder plus tard à la présidence de la République. On devrait citer encore Théophile Delcassé, Gabriel Hanotaux, Georges Leygues, Alexandre Ribot, Charles Jonnart, Étienne Flandin, Albert Sarraut; mais nommer les parlementaires actifs du groupe colonial, c'est feuilleter le Gotha de la III^{e} République.

Le parti colonial, si riche fût-il en personnalités, apparaissait plutôt aux contemporains comme une nébuleuse d'associations. À l'origine de celles-ci, on trouve le plus souvent des sociétés savantes, des sociétés de géographie. Le public s'intéressait depuis les années 1860 à ce qu'on appelait alors «le mouvement géographique», lequel enregistrait les progrès de la découverte de la Terre. Et les sociétés de géographie se multiplièrent pour satisfaire la curiosité du public sur le modèle de la célèbre Société de géographie de Paris. Elles répandirent tout à la fois le goût de l'exploration, la volonté de découverte des régions inconnues et l'ambition des conquêtes coloniales. Ce furent elles qui présidèrent à la naissance du parti colonial au sens large.

On peut dire que ce parti apparut le jour où certains géographes, quelques coloniaux en chambre et quelques authentiques explorateurs décidèrent que l'Afrique occidentale, «à l'ouest d'une perpendiculaire Tunisie-Tchad-Congo», devait être française. Puisque le 1er juillet 1890 Anglais et Allemands se partageaient à l'amiable l'Afrique orientale, ils jugèrent urgent de réaliser par la conquête du Tchad le rêve commun de l'explorateur Crampel et du journaliste Hippolyte Percher: «Unir à travers le Soudan central nos possessions d'Algérie-Tunisie, au Sénégal et au Congo, et fonder ainsi en Afrique le plus grand empire colonial.»

La vogue des «comités»

Pour y parvenir, Percher pensait moins aux pouvoirs publics qu'à un regroupement de personnalités animant un comité d'action. Telle fut l'origine du «Comité de l'Afrique française», «une noble initiative», selon Maurice Barrès. Fondé en novembre 1890 avec les encouragements discrets d'Eugène Étienne et les subsides de quelques grands seigneurs, comme le prince d'Arenberg ou le vicomte Melchior de Vogue, ce comité organisa surtout des expéditions, des missions de reconnaissance et de prises de possessions territoriales. Mais, simultanément, le CAF se fit le zélateur de l'idée coloniale auprès de l'élite politique du pays.

Du fait de son exceptionnelle réussite, le Comité inspira tous les futurs groupements coloniaux. C'est pourquoi on pourrait fixer au 24 novembre 1890 la date de naissance non seulement du CAF, mais du parti colonial tout entier.

Le Comité de l'Afrique française avait repris les méthodes d'action des sociétés de géographie: souscriptions publiques et adhésions individuelles ou collectives, conférences publiques et lettres confidentielles, déjeuners ou dîners-débats. «Le parti colonial, écrivaient les journalistes, c'est le parti où l'on dîne.» La notation peut sembler curieuse à une époque où les notables ne savaient guère se réunir qu'autour d'une table bien garnie et aimaient à discuter dans la chaleur communicative d'un banquet réussi. Reconnaissons tout de même que seuls les coloniaux osèrent dénommer leurs associations: «Les déjeuners du Siam», «Les déjeuners Étienne» ou «Les déjeuners du Maroc»; le menu politique était ainsi indiqué à l'avance.

S'adressant à une élite, le Comité de l'Afrique française diffusait aussi à tirage relativement restreint (3 000 exemplaires) un *Bulletin* mensuel de haute qualité, dont il faisait d'ailleurs le service gratuit aux adhérents les plus humbles des sociétés de géographie et aux fonctionnaires coloniaux.

Mais les affaires importantes étaient traitées dans des réunions plus discrètes. Les républicains pro-coloniaux, presque tous francs-maçons, agissaient selon les habitudes des loges ; ils comptaient plus sur le dévouement de leurs «frères» que sur l'action de l'opinion, ils savaient qui ils pouvaient faire agir au ministère des Colonies ou dans les autres ministères. D'où la difficulté pour les historiens de reconstituer, à travers des archives écrites, le cheminement de projets qui aboutissaient mystérieusement. Seules les correspondances privées éclairent l'action des décideurs.

Comme les sociétés de géographie, le Comité de l'Afrique française s'efforça de créer des sociétés filiales. Ainsi furent fondés successivement le «Comité de l'Éthiopie» en 1892, le «Comité de l'Égypte» en 1895, le «Comité de l'Asie française» en 1901 et le «Comité du Maroc» en 1904. Leurs buts ? Étendre l'influence ou le protectorat français sur l'Éthiopie ou le Siam, défendre l'Égypte contre les Anglais et rouvrir «la question d'Égypte», préparer un instrument de réflexion en Asie en vue du *Break up of China*[1] et de l'extension territoriale de l'Indochine, enfin faire si possible du Maroc une colonie française. Le Comité du Maroc – qu'on n'avait pas osé appeler comité du Maroc français – fut bien, sinon l'instrument le plus efficace de la décision politique d'intervention, du moins l'office de publicité destiné à «vendre» le Maroc à une opinion publique rendue inquiète par les vetos allemands.

Ces comités civils, auxquels il faudrait ajouter les réseaux informels de militaires coloniaux – tel celui qui déclencha avec l'alliance des coloniaux politiques l'expédition Marchand sur Fachoda – ne constituaient toutefois que de petits groupes de pression travaillant auprès des centres de décision politique. Pour étendre leur action hors des cénacles réservés à la classe politique, fut créée en 1903 l'«Action coloniale et maritime» qui se voulait un parti de masse. C'était l'échec au bout : en 1911, l'«Action coloniale et maritime» n'avait que 1 200 adhérents.

«La plus grande France»

Eugène Étienne reprit alors à son compte la suggestion du parti de masse et mit sur pied en 1907 la «Ligue coloniale française». Elle aussi aboutit à un semi échec. Alors qu'elle visait à copier la puissante *Kolonialgesellschaft* allemande forte de 33 000 membres, ses effectifs ne dépassaient pas 2 600 adhérents en 1913-1914. Ce chiffre doit être considéré comme d'autant plus

1. Par cette expression alors courante (la «désagrégation»), les puissances européennes désignaient la répartition de la Chine en zones d'influence économiques, prélude à un partage politique.

faible que telle association comme la «Ligue maritime», alors sans objectif colonial, en comptait dix fois plus : exactement 26 000 en 1913. Les responsables de la Ligue coloniale française, soucieux de renforcer leurs effectifs, proposèrent alors la fusion des deux associations. En 1921, naissait la très populaire «Ligue maritime et coloniale», première organisation de masse du parti colonial (45 217 adhérents en 1921).

Tous ces groupements coloniaux, comités de notables à cotisations élevées et à effectifs restreints (rarement plus de 1 000 à 1 500 adhérents et souscripteurs) ou ligues qui prétendaient rassembler un vaste public en ne demandant que de faibles cotisations, avaient en commun leurs motivations politiques et leur style, patriotique, voire chauvin. Tous prétendaient étendre la puissance de la France grâce à de nouveaux territoires coloniaux : ils voulaient faire la France plus grande et, à l'imitation de la *Greater Britain*, édifier la «Plus Grande France», la «France des cinq parties du monde», toutes formules alors couramment employées, celles d'Empire colonial ou d'Empire restant suspectes aux yeux de ces républicains. Seuls des buts patriotiques expansionnistes rapprochaient les nombreux professeurs, officiers, publicistes, géographes qui peuplaient ces organisations.

«L'Union coloniale française»

Toutefois, à côté de ces comités d'action ou de propagande coloniale, plus ou moins efficaces et bruyants, prirent place très tôt d'autres associations, souvent moins connues du public, qui étaient surtout représentatives des intérêts économiques ou commerciaux suscités par l'impérialisme colonial. Ainsi, au moment d'agir, le parti colonial fut souvent tiraillé entre ces deux tendances, patriotiques ou affairistes : «Les coloniaux ne savent faire que deux choses, ironisaient les journalistes : manger ou se manger entre eux.» Au moment de Fachoda s'opposèrent les jusqu'auboutistes menés par les militaires et appuyés par Eugène Étienne, et les modérés conduits par Delcassé et approuvés par les hommes d'affaires de l'«Union coloniale française».

Lorsqu'elle fut créée en juin 1893, à l'initiative d'un négociant marseillais, l'Union coloniale française se voulait simplement «une chambre syndicale du commerce colonial». Très vite pourtant, elle apparut comme une sorte d'office colonial privé, une agence de renseignements pour les candidats à l'émigration ou les gens intéressés par le commerce outre-mer. Fondée un an avant que ne fût créé le ministère des Colonies, elle fut elle-même «*le véritable ministère*», selon le mot du général Archinard, parce que mieux organisée, mieux informée ; elle disposait d'un personnel compétent, capable de rendre des services à tous. L'Union coloniale, qui exigeait des grandes maisons maisons d'affaires des cotisations importantes, proportionnelles à leur capital et à leur chiffre d'affaires, était riche et sortit vite de son rôle de syndicat représentatif des intérêts coloniaux.

Placée sous la direction d'un influent publiciste du parti colonial, J. Chailley-Bert, elle se dota d'un service d'information et de propagande. Grâce à ses moyens financiers importants, elle fut, plus encore que les associations politiques, une organisation de vulgarisation et de propagande pour l'idée coloniale. En dix ans, de 1894 à 1903, elle dépensa un million de francs-or pour la seule propagande coloniale, soit une somme supérieure à tout ce que reçut de ses souscripteurs et cotisants le Comité de l'Afrique française de 1891 à 1914.

L'Union coloniale organisait elle aussi des dîners-débats mensuels, des banquets annuels; elle montait des tournées de conférences, suscitait des grands congrès coloniaux tous les deux ou trois ans. Elle éditait des ouvrages spécialisés et des brochures de propagande et finançait des cours libres d'enseignement colonial. Simultanément elle éditait un périodique, *La Quinzaine coloniale*, et subventionnait un quotidien, *La Politique coloniale.* Bien entendu, elle intervenait aussi comme groupe de pression économique auprès des différents ministères intéressés. En matière de droits de douane, d'emprunts coloniaux, de concessions foncières, l'Union coloniale agissait avec efficacité.

Se rendant indispensables à l'administration, certains de ses membres siégeaient selon leur spécialisation dans diverses commissions d'études. Il leur arrivait de rédiger, à l'usage de la rue Oudinot, des projets de lois ou de décrets. Plusieurs gouverneurs généraux se croyaient obligés de soumettre d'abord leurs propositions à l'Union coloniale et tel ministre demandait avec une respectueuse courtoisie l'avis de la même UCF. Jamais sans doute l'Union coloniale ne fut plus influente ou plus écoutée que dans les années 1920 à 1930. Les investissements coloniaux prirent une grande ampleur du fait de la montée du taux des profits. Et l'Union coloniale obtenait presque toujours satisfaction pour des demandes où l'intérêt général était souvent sacrifié aux intérêts de quelques grandes maisons de Bordeaux ou de Marseille.

Par ailleurs, l'UCF avait acquis après 1919 un rôle bien peu connu d'agence de presse. Elle envoyait gratuitement à 90 quotidiens de Paris et de province, deux fois par semaine, des études ou des articles entièrement rédigés, lesquels étaient le plus souvent reproduits intégralement sans mention d'origine, sous la signature du rédacteur habituel du journal. Ce rôle efficace et discret, qu'aucun historien n'a encore signalé, explique l'anomalie apparente d'un parti colonial puissant et riche et d'une presse coloniale relativement modeste.

La propagande du parti colonial

Ce que les professionnels appelaient «la presse coloniale» et qui s'étendait aux bulletins et aux revues, peut en effet sembler assez dérisoire. À Paris, on dénombrait, en 1900, 45 organes de presse coloniale et, en 1913, 43 sur un total de 2 790 publications périodiques. Sur le plan national, on recensait, en 1913, 269 publications coloniales sur un ensemble de 6 700 titres. Le

parti colonial ne disposait alors que de deux quotidiens parisiens d'information à faible tirage : *La Politique coloniale* (6 000 exemplaires) et *La Dépêche coloniale* (13 000 en 1913). Le nombre total de titres n'atteignait plus qu'une centaine dans les années 1930, mais, bien que peu nombreuse, la presse coloniale suffisait à «faire trembler les gouverneurs et danser les administrateurs».

En réalité, les coloniaux pensaient à juste raison que c'était la grande presse d'information qu'il fallait toucher pour convaincre les Français. Il leur paraissait inutile de créer une vaste presse spécialisée pour convaincre des convaincus. Mais influencer dans un sens favorable la grande presse d'information, jusque-là sensible aux seuls scandales coloniaux, fut une tâche ardue dont la réussite fut mitigée jusqu'en 1927-1928. La presse parisienne, qui éliminait comme invendable l'information coloniale, découvrit alors brusquement le reportage colonial, et suivit tardivement la mode lancée par quelques grands reporters comme Albert Londres ou Louis Roubaud.

Le plus difficile était en effet de sensibiliser les Français à l'idée coloniale. Malgré tous les raisonnements patriotiques ou mercantilistes du parti, les Français d'avant 1914, gens casaniers et méfiants, mais aussi patriotes qui vivaient l'œil fixé sur «la ligne bleue des Vosges», redoutaient cette boulimie de conquêtes coloniales qui risquaient de disperser nos forces. Gens économes, ils s'effrayaient des dépenses entraînées par les dominations coloniales. «Nos colonies sont un débouché non pour notre industrie et notre commerce, mais pour l'argent de nos contribuables», expliquaient la plupart des économistes libéraux. La bourgeoisie, beaucoup moins colonialiste qu'on ne l'a dit, refusait d'investir ses capitaux dans les colonies françaises : à peine 8,8 % du total des investissements de la France en 1914. Elle préférait prêter aux États étrangers jugés plus «sûrs», tel l'Empire des tsars ou celui des sultans ottomans. Comme l'écrivait avec dépit *La Dépêche coloniale* en 1905 : «La bourgeoisie française reste dans ses moelles anticoloniales».

Inlassablement le parti colonial se donna pour tâche de convertir les Français : les colonies n'étaient pas seulement des terres à scandales tout juste bonnes pour les fils de famille qui avaient mal tourné. Il ne ménagea ni ses efforts, ni ses discours pour faire «l'éducation coloniale du pays», selon une formule constamment répétée entre 1900 et 1936.

Mais il sut s'adapter aux médias nouveaux, utiliser très tôt le cinéma et la radio. Il est intéressant de voir que, dès 1927-1928, les coloniaux avaient acquis droit de cité dans les programmes de la TSF aussi bien auprès des postes privés, comme *Radio-Paris*, que dans les postes PTT. À en juger par les textes des causeries ou des conférences qui ont été conservés, le grand public cultivé était visé fort adroitement. On lui démontrait que la colonisation n'était pas l'affaire des coloniaux, mais celle de la France tout entière. On lui parlait profits et prestige, sans souffler mot des responsabilités.

Le «Lobby» de la Quatrième

Pour les masses populaires, le parti colonial recourut d'abord aux expositions fixes ou ambulantes, organisées surtout dans les grands ports ou à Paris. L'Exposition de 1931 ne fut que la plus connue d'entre elles. Toutes cultivaient l'exotisme facile et les affirmations simplistes. Leur imagerie naïve put impressionner l'imagination des enfants, mais Lyautey tout le premier convenait que si «l'exposition de Vincennes fut un succès inespéré, elle n'avait en rien modifié la mentalité des cerveaux adultes, ni ceux des gens en place qui n'étaient pas par avance convaincus».

Pour concentrer la propagande, le puissant «Institut colonial français» (40 000 adhérents en 1935) imagina de consacrer un «jour colonial» puis une «semaine coloniale» chaque année à diverses manifestations : conférences, films, expositions d'art ou de produits coloniaux. Sous son influence furent créées des collections d'ouvrages spécialisés comme les monographies de *La Dépêche coloniale* ou les biographies intitulées «Nos gloires coloniales» éditées par *Le petit Parisien* ; enfin toute une littérature était destinée au public des écoles. Car le parti colonial, qui avait installé à sa direction tous les caciques de la République, était aussi le parti des républicains laïcs, zélateurs de l'école laïque et de l'instruction populaire. L'action du parti colonial visa donc dès l'origine et de tous temps à utiliser l'école. Elle devait persuader la jeunesse de l'avenir et des bienfaits de la colonisation ; plus tard elle dut célébrer la nécessité et la grandeur de l'Empire.

De la «Ligue coloniale de la jeunesse», fondée en 1894 en même temps que le «Comité Dupleix», à l'influente «Ligue maritime et coloniale», toute une série d'associations travaillèrent à l'éducation coloniale de la jeunesse scolaire. Une floraison de manuels de géographie et d'histoire indiscrètement tendancieux y pourvurent. Tous ces groupes firent aussi campagne pour une réforme de l'enseignement et des programmes, au profit de l'enseignement de la géographie et de l'histoire coloniales. Tous préconisaient une «éducation coloniale» de l'enfant par l'image, le livre, le journal, les projections fixes, plus tard par le cinéma.

Cette éducation s'apparentait en fait étroitement à une propagande. La Ligue de l'enseignement se voyait offrir des appareils de projection et des «boîtes de vues coloniales» destinés aux instituteurs. Des journaux pour enfants, des almanachs, des albums, des images et des buvards furent distribués dans les classes : il fallait sensibiliser les enfants à l'existence d'une «France des cinq parties du monde» pour créer un jour une opinion publique procoloniale.

Le mouvement le plus efficace dans cette voie fut sans doute la «Ligue maritime et coloniale» qui visait le grand public, mais atteignit seulement le public scolaire. Encore que cette ligue ait constamment donné des chiffres faux sur le nombre de ses adhérents, on peut estimer qu'elle compta jusqu'à 100 000 adhérents vers 1930. Toutefois, elle n'en rassemblait plus que 65 000 en 1939, au moment où elle en avouait 650 000. Cette association, qui se

bornait à une propagande simpliste dans son journal *Mer et colonies*, distribué presque gratuitement dans la plupart des écoles et des collèges, n'en eut pas moins une influence certaine et durable jusque dans les débuts de la IVe République.

On a parfois douté, dans l'historiographie anglo-saxonne, que le parti colonial français ait dépassé le terme fatidique de 1932. Sous prétexte que le groupe colonial n'a pas été déclaré dans la Chambre élue en 1932, les historiens Andrew et Kanya-Forstner ont cru pouvoir diagnostiquer la fin du «PCF». En réalité, après un éclatement très provisoire, le groupe colonial se reconstitua en mars 1937 et rassembla 250 députés. La Chambre du Front populaire fut donc plus coloniale que la Chambre bleu-horizon (167 députés inscrits au groupe colonial en 1920). Elle fut à coup sûr la plus imprégnée par le mythe de l'Empire de toutes celles qui se succédèrent sous la IIIe République. Si, d'autre part, le parti colonial était d'abord un foisonnement de groupes et d'associations, jamais ces groupements ne furent plus nombreux que dans la décennie 1930-1939. On peut en décompter plus d'une centaine en 1938, contre 58 en 1914 (le nombre des adhérents ayant au moins doublé). Face à cette multiplication de comités ou de ligues, caractéristique évidente de l'individualisme français, les leaders du parti colonial s'efforcèrent, pour devenir efficaces, d'obtenir un regroupement.

Le régime de Vichy ayant annoncé, dans une loi du 6 décembre 1940, que seraient dissous par décrets tous organismes se proposant notamment un rôle de représentation ou de défense des intérêts économiques coloniaux, les comités politiques pouvaient seuls survivre. C'est pourquoi l'Union coloniale se déclara «association à caractère non professionnel», puis décida de s'unir à l'Institut colonial français et au Comité de l'Indochine. De cette fusion entre les trois principales associations représentatives du commerce colonial sortit le «Comité de l'Empire français»; reconnu en 1942, il n'eut guère de possibilité d'agir avant 1945. Devenu en 1948 le «Comité central de la France d'outre-mer», il devait rester le plus puissant lobby colonial de la IVe République et continuer encore son action pendant les premières années de la Ve République.

On se bornera à évoquer les activités de cet acteur privilégié que fut le Comité de l'Empire français. Financé essentiellement par les grandes sociétés commerciales de l'Afrique noire (SCOA, CFAO, Compagnie du Niger, etc.) et de l'Indochine, il vit ses ressources tripler de 1944 à 1950. Cela explique sans doute qu'il ait été, à en croire son président, l'ambassadeur François Charles-Roux, «le seul des groupes coloniaux à avoir déployé une action ininterrompue et énergique sous la IVe République». On le vit intervenir aux côtés des États généraux de la colonisation française en août 1946, protester avec les huit principales associations coloniales contre les propositions constitutionnelles de la première Constituante ou les projets de l'intergroupe parlementaire des autochtones, mettre en garde les gouvernements contre les improvisations Outre-Mer: «La IVe République aurait à assumer une

lourde responsabilité devant la nation et devant l'histoire si son avènement coïncidait avec une dislocation des territoires rassemblés autour de la France grâce aux sacrifices et aux efforts de nombreuses générations de Français.»

Sur l'affaire de l'Indochine comme lors de la discussion du statut de l'Algérie, le Comité de l'Empire français, épaulé par des organisations de colons comme le «Comité de défense de l'Algérie française», l'«Union pour la défense de l'œuvre française en Indochine» ou l'«Association nationale pour l'Indochine française», plaida avec efficacité la cause de la défense coloniale. En faisant le siège du groupe parlementaire MRP, en diffusant articles, manifestes et libelles, en s'adressant personnellement au président du Conseil, Paul Ramadier, le Comité d'action de l'Union française et le Comité de l'Empire français purent s'enorgueillir, à tort ou à raison, d'avoir obtenu le rejet de la négociation avec Ho-Chi-Minh et fait adopter la solution Bao-Daï. Ils s'attribuèrent aussi le mérite des amendements apportés *in extremis* au statut de l'Algérie.

L'insurrection de Madagascar fut pour les associations coloniales l'occasion d'exiger une stricte politique de répression. La presse parisienne de la Libération, longtemps très hostile au «colonialisme vieillot» du Comité de l'Empire français et à sa doctrine économique libérale, se montra dès lors plus réceptive aux cris de Cassandre des groupes coloniaux. Ceux-ci retrouvèrent une audience certaine dans la classe politique. «Il est à nouveau permis, écrivait le président Charles-Roux, de s'élever contre le décri de la colonisation française. Il recommence à être admis que la France a fait œuvre utile dans ses territoires d'outremer.» Comme gage de confiance retrouvée, le Comité de l'Empire accepta en juin 1948 de renoncer à sa dénomination désormais provocante. Après avoir envisagé de s'appeler Comité France et Outre-Mer, il adopta le nom curieux de «Comité central de la France d'Outre-Mer» et devait jouer entre 1950 et 1953 un rôle important dans les questions tunisienne et marocaine.

Les organisations coloniales se révélèrent toutefois sous la IV^e^ République maladroitement conservatrices. Héritières des traditions et des méthodes du parti colonial, elles ne surent pas s'adapter aux temps nouveaux. À l'heure des partis tout puissants, elles continuèrent à vouloir «toucher le plus grand nombre de personnalités agissantes par la presse et à agir à longueur d'année auprès des gouvernements et de l'administration». Elles se montrèrent impuissantes comme organisme de proposition et finalement peu efficientes comme force de retardement. Menant un combat d'arrière-garde, elles n'osèrent pas modifier leur idéologie, par exemple en adhérant franchement à l'idée fédérale et à la Communauté préconisées par de Gaulle. Elles ne surent pas déclencher de contre-offensive sur le terrain de l'opinion publique alors qu'en 1950 encore 81 % des Français, redoutant le déclin de la puissance du pays, pensaient que «la France a intérêt à avoir des colonies». En fonctionnant comme sous la III^e^ République, la «République des Comités» selon Daniel Halévy, ces organisations se trompèrent de République. Elles

n'étaient plus assez puissantes pour exercer un droit de veto définitif sur la politique coloniale.

Sur le plan des intérêts, quelques hommes politiques et certaines associations se comportèrent en *lobby* colonial. Mais il serait injuste de voir dans tous les parlementaires, notamment radicaux, qui agirent pour une Union française conçue comme une copie conforme de l'ex-Empire, de simples avocats d'affaires commis par les grandes sociétés commerciales. Même les radicaux d'Afrique du Nord ne défendirent pas que des intérêts.

L'historien croit pouvoir noter l'efficacité décroissante du *lobby* d'affaires colonial. S'il obtint, par exemple, le décret du 25 novembre 1947 qui reportait à une date ultérieure le code du Travail d'outre-mer[1], il ne parvint pas, malgré quatre années d'efforts, à empêcher la promulgation de ce code très égalitariste par la loi du 16 décembre 1952.

En juin 1956, la loi-cadre qui visait à préparer l'autonomie de l'Afrique noire et de Madagascar, passa à une forte majorité à la Chambre (470 voix contre 105), malgré des tentatives d'obstruction. Au Conseil de la République, le sénateur du Gabon, Durand-Réville, porte-parole des intérêts coloniaux, se retrouva même parfaitement isolé.

Dès cette date, certains publicistes coloniaux reconnaissaient qu'écartés des médias et ne disposant plus que d'équipes trop restreintes pour orienter la presse, leurs efforts se révélaient impuissants «à vaincre l'indifférence ou la complaisance de l'opinion vis-à-vis des attaques convergentes menées contre l'Union française». Eux-mêmes signaient le constat de leur échec.

Le parti colonial, sans avoir jamais été, sauf à de rares moments, approuvé par l'ensemble du pays, fut l'une des forces agissantes de la III^e^ et de la IV^e^ République. Comme l'écrivait en 1918 non sans quelque exagération un des siens, le diplomate François Georges-Picot, à Sir Mark Sykes : «Dans notre vie politique ordinaire le parti colonial reste au second plan, mais il est des questions où il interprète véritablement la volonté nationale. Que l'une de ces questions, comme celle de Syrie, vienne à se poser, il passe soudain au premier plan et il a tout le pays derrière lui.» Au printemps 1954, rendu responsable de la défaite de Diên-Biên-Phu, il semblait au contraire l'avoir tout entier contre lui.

1. Sous ce terme, le ministère de la France d'outre-mer désignait une réglementation générale de la législation sociale applicable à l'ensemble des territoires d'outre-mer. Ce code du Travail était appelé par les socialistes le code Moutet (du nom du ministre socialiste Marius Moutet).

Jules Ferry
et la question algérienne en 1892
(d'après quelques inédits)

Tous les historiens connaissent le magistral rapport de Jules Ferry sur *L'organisation de l'Algérie*, l'un des écrits les plus lucides[1] qu'ait jamais inspiré cette colonie «nécessairement livrée au conflit de deux races rivales, l'européenne et l'indigène». Ce rapport parlementaire[2], publié en 1892, sous le titre *Le Gouvernement de l'Algérie*[3], avait été rédigé au nom de la Commission sénatoriale d'Étude des questions algériennes, que Jules Ferry présidait depuis le 17 mars 1891.

Cette Commission extraordinaire dite des Dix-Huit fut instituée à la suite d'une véritable mise en accusation de l'administration algérienne par le rapporteur du budget de l'Algérie, le sénateur Pauliat et de la démission du gouverneur général Tirman, qui suivit l'interpellation. Jules Ferry, qu'un voyage privé en Algérie fait en 1887 avait directement intéressé aux affaires algériennes, avait alors demandé et obtenu la constitution d'une «Commission d'enquête à l'anglaise» pour déterminer face à «la crise algérienne» les réformes nécessaires.

Après avoir arrêté son programme d'enquête et provoqué à Paris même de nombreuses dépositions – lesquelles aussitôt rendues publiques formèrent la matière d'un volumineux in-quarto[4] –, la Commission décida d'envoyer une délégation en Algérie, conduite par Jules Ferry en personne. Le voyage d'enquête dura 53 jours, du 19 avril au 4 juin 1892; la délégation, composée de sept sénateurs, parcourut plus de 4 000 km et recueillit les avis et doléances des colons et des musulmans dans quelque 102 centres différents, dont 89 villages de colonisation. Les sénateurs entendirent tous ceux qui voulaient se présenter, conseils élus, *djemâ'as* indigènes, notables, – voire simples particuliers; ils reçurent aussi d'innombrables pétitions rédigées en français et en arabe. C'est assez dire l'importance et la valeur documentaire de cette enquête exceptionnelle pour l'historien de l'Algérie.

---

* Article initialement paru dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, avril 1963.

1. Ce fut l'avis immédiat du plus compétent directeur des Affaires indigènes qu'ait eu l'Algérie sous la III^e^ République, le colonel Rinn, l'historien de *l'insurrection de 1871*: «Votre rapport restera la meilleure chose écrite sur l'Algérie et le document auquel reviendront toujours les hommes du gouvernement et les futurs historiens de ce pays» (lettre inédite à Ferry, 7 nov. 1892).

2. *Sénat. Doc. Parl. Annexes*, séance du 27 octobre 1892.

3. C'est un petit volume de 116 pages, chez A. Colin (1892). Mes citations renvoient à cet ouvrage commode, cf. aussi Robiquet, *Discours et opinions de J. Ferry*, t. VII, p. 286-328.

4. «Commission d'études des questions algériennes», dépositions du 1^er^ mai au 20 juillet 1891; Paris, 1891, in 4°, 373 p. (deux musulmans seulement avaient déposé: M'hammed Ben Rahal et le D^r^ Ben Larbi.)

Dans les limites de ce bref article, nous voudrions seulement faire connaître le compte rendu que Jules Ferry fit lui-même de cette enquête à ses collègues demeurés à Paris, et étudier les conclusions personnelles qu'il en tira. Bien que l'essentiel de ces conclusions en matière politique et administrative ait passé dans son *Rapport* précité, il nous a semblé indispensable de publier d'abord l'ensemble des réflexions de Jules Ferry sur la question algérienne en 1892, telles que nous les ont fournies ses divers manuscrits conservés aux archives Ferry de Saint-Dié, ainsi que les procès-verbaux de la Commission sénatoriale[1].

La disparition prématurée de Jules Ferry, le 17 mars 1893, confère à ces lignes inédites presque la valeur d'un testament de politique algérienne, cependant que l'impuissance de la Commission sénatoriale, désormais privée de son animateur, à faire aboutir la politique que Jules Ferry préconisait, ajoute encore à ces textes l'amère saveur d'une occasion perdue.

Son voyage d'étude achevé, la délégation sénatoriale rentrait à Paris le 6 juin 1892. Dès le 15 juin, Jules Ferry réunissait la Commission des Dix-Huit au complet et la mettait au courant des résultats de cette enquête. Jules Ferry affirma tout d'abord que ce voyage lui avait personnellement permis de se forger «une conviction sur un certain nombre de points»: désormais «les grandes lignes d'une politique se dégagent à mes yeux».

C'était constater en peu de mots un important changement. Alors que le 6 mars 1891 Jules Ferry avouait au Sénat que, sauf en matière de scolarisation, il ne se croyait pas en état de préconiser face à la crise algérienne «un système plutôt que l'autre», alors que le 8 février 1892 il déclarait encore «croire à la nécessité de réformes profondes», mais «au point de vue budgétaire, administratif et gouvernemental», il est clair que désormais son opinion était faite et que son programme de réformes se trouvait singulièrement étendu.

Jules Ferry expliqua ensuite à ses collègues la méthode de travail que les délégués avaient suivie: «La Commission avait tenu à pénétrer à l'intérieur du pays, à voir les colons et les indigènes sur place, à [entendre] autre chose que les politiciens.»

À vrai dire, ceux-ci avaient le plus souvent manifesté leur hostilité de principe[2], voire même proclamé leur refus de répondre: deux Conseils

1. Il existe sur «les travaux de la Commission des Dix-Huit» une thèse annexe dactylographiée, due à un conseiller de l'Union française, M. Kenneth Vignes, dans laquelle l'auteur a présenté une analyse du compte rendu de voyage de Jules Ferry. La publication inédite que je propose tient compte: 1° des procès-verbaux manuscrits de la Commission déposés aux archives du Sénat; 2° des 9 pages manuscrites de notes non rédigées des Archives Ferry (Ab 6). 3° des carnets personnels de Jules Ferry. Elle s'éclaire grâce aux 43 pages de brouillons du rapport définitif (y compris les passages raturés) (Arch. Ferry Aa), et à la corrrespondance adressée à Jules Ferry venant d'Algérie (correspondants Masqueray-Flandin-Giraud-Mollet, etc.).

2. Il est à remarquer qu'en 1891 les Conseils généraux unanimes avaient demandé que «les sénateurs veuillent bien se rendre le plus tôt possible en Algérie» (Alger, session avril et octobre 1891) «pour faire enquête dans la colonie même» (Constantine, avril 1891), «afin que les conseils élus de l'Algérie soient consultés» (Oran, avril 1891), «alors les erreurs produites

généraux sur trois[1] avaient décidé la grève des réponses et les journalistes algériens la grève des nouvelles concernant la Commission. Les journaux ne purent d'ailleurs pas respecter la règle du silence qu'ils s'étaient naïvement imposée, préférant discréditer les travaux de la «caravane parlementaire» et la personne même de Jules Ferry[2]. Le Conseil général d'Alger de son côté, après avoir ignoré la Commission sénatoriale pendant treize mois, consentit finalement, après une laborieuse discussion, à nommer une Commission chargée de répondre au questionnaire sénatorial[3]. Mais le Conseil général de Constantine, qui avait voté solennellement le 9 octobre 1891 qu'il s'abstiendrait de répondre à l'enquête du Sénat, «cet acte d'accusation de l'Algérie», ne se dédit pas[4].

En commission, Jules Ferry ne précisait pas qu'il avait personnellement tenu à tracer lui même l'itinéraire de la Commission pour échapper à l'action de ces mêmes politiciens[5]. Mais il rassura cependant les sénateurs. Ils avaient vu tout ce qu'ils voulaient voir :

> Les indigènes nous ont accueillis comme les envoyés de la Providence. Cette enquête était faite pour eux, nul ne l'ignore. Mais la chose était connue au fond des solitudes... La Commission a partout accueilli des groupes d'Arabes ou de Kabyles qui, fort au courant de notre itinéraire, sortaient en quelque sorte de terre à notre passage.[6]

à la chambre du Sénat tomberont d'elles-mêmes». Mais le rapport Burdeau, les débats de la Chambre et le retournement de la presse métropolitaine leur avaient montré que l'opinion n'était plus décidée à s'en laisser conter.

1. Le Conseil général d'Oran, grâce à la présence d'H. Giraud, amical correspondant de Jules Ferry, accepta de répondre par écrit à la Commission, mais ne demanda pas à être entendu. Les parlementaires de l'Oranie, Eugène Étienne et Saint-Germain, refusèrent leur témoignage. Le député Bourlier ne parla que des colons. Quant au sénateur Jacques, il faisait partie de la Commission. Tous redoutaient qu'on diminue les attributions des conseillers généraux et des maires algériens en matière d'administration des biens indigènes.

2. Quelques exemples suffiront à donner le ton : «L'Algérie se moque de M. Ferry. Nous avons connu d'autres fléaux et nous en avons eu raison» (*Vigie algérienne*, 26 juillet 1891). «Il n'y a pas à répondre aux sénateurs... Il n'y a pas de milieu. Il faut marcher dans le sens arabe ou dans le sens français... Il faut donner satisfaction aux intérêts français» (*ibid.*, 10 août 1891). *La Dépêche algérienne* (25 février 1892) mettra en garde «contre le sentimentalisme puéril des Burdeau, Ferry et Combes».

3. Elle devait d'ailleurs, le 18 avril 1893, condamner violemment «les rapports de MM. Ferry et Jonnart, qui ont pour prétexte la protection des indigènes... et pour but la destruction de nos libertés départementales et communales... Jules Ferry avait justement noté que «ce parti pris de nous discréditer tenait à un malentendu sur le mot assimilation», mais l'assimilation (les «libertés communales et départementales») n'était-elle pas le«prétexte» et la domination des indigènes le «but» ?

4. Le mot d'ordre lancé par Thomson et Lesueur avait été repris par Bertagna, président du Conseil général, et maire de Bône. (Lorsque la Commission passa à Bône, il se fit excuser.)

5. Cf. lettre (inédite) de Masqueray à Ferry (9 juin 1892) : «D'après le peu que j'ai entendu dire, vous avez eu bien raison de vous tracer un itinéraire indépendant en tant que président de la Commission.» La presse locale ne cacha pas que les parlementaires algériens s'efforçaient de passer avant la Commission, de chapitrer leur monde et de provoquer des dépositions (exemple *Akhbar*, 29 septembre 1891 : «Vous vous mêlez de ce qui ne vous regarde pas... La députation algérienne s'immisce partout et crée un désordre inouï...»). Il y eut même des incidents à Tlemcen, à Miliana, à Jemmapes...

6. Dans ses notes, Jules Ferry écrit : «Les témoins – les suppliants – sortent du sol.»

En ce qui concernait les musulmans, la Commission interrogea donc, précisait Jules Ferry, non seulement «les caïds et les membres des *djemâ'as*, mais des notables, voire des gens de la rue comme à Adelia et à Kalaa». Il aurait pu ajouter ces jeunes musulmans francisés qui s'étaient spontanément présentés, ceux-là même qu'avec une étonnante intuition politique, il baptisa dans ses *Carnets*: «Le parti des Jeunes»[1]. De cette multiplicité des témoignages, Jules Ferry tirait d'ailleurs une conclusion optimiste: «Il règne une grande liberté de langage: c'est un peuple expéditif, un peu criard, mais la vérité s'échappe de toutes parts. Cependant, il était bien conscient que cela tenait avant tout à «la confiance» qu'avait suscitée l'arrivée de la Commission:

> Cette confiance bruyamment manifestée avait quelque chose de touchant. Les indigènes sont très reconnaissants de ce que le Parlement veut faire pour eux: c'est la première fois qu'il leur vient de la métropole des témoignages aussi manifestes de sa justice et de sa bienveillance[2].

Du côté des Européens[3] furent entendus également tous ceux qui le demandèrent, élus locaux, commerçants, colons, forestiers et quelques petits fonctionnaires dont on respecta, à leur demande, l'anonymat. En général, les conditions politiques de l'enquête et les campagnes d'une partie de la presse locale avaient unis les Européens sur la défensive. Ils firent surtout entendre des doléances d'ordre économique et des revendications concernant leur sécurité. Seuls les administrateurs et les hauts fonctionnaires s'élevèrent à des considérations de politique générale; mais ça et là fusèrent ce que Jules Ferry appelait «de mauvais propos à l'égard des indigènes» et «un curieux état d'esprit en ce qui concerne l'instruction des indigènes» et les préoccupations de la Commission[4].

Jules Ferry fut aussi défavorablement impressionné par l'absence de civisme et par les réclamations des Européens:

---

1. L'expression, qui deviendra courante après 1900, est absolument insolite à cette époque. Mais ces jeunes musulmans rencontrés en 1892 se retrouveront après 1900 dans le mouvement «Jeune-Algérien».

2. La première fois depuis la III^e^ République, car Napoléon III avait manifesté sa sollicitude envers les musulmans d'Algérie en définissant une «politique de civilisation», malheureusement trop peu connue.

3. Au recensement de 1886, l'Algérie comptait 219 000 Français et 217 000 étrangers (dont 144 000 Espagnols), mais la loi de «naturalisation automatique» de 1889, devait multiplier les Français (267 000 en 1891).

4. Cf. les procès-verbaux rédigés et publiés par H. Pensa (dans *L'Algérie*, Paris, 1894, in-8°, 464 p.), mais de manière très édulcorée. Exemples: «Personne en Algérie ne croit au succès de l'enseignement des indigènes, c'est une utopie suggérée à l'État par des fonctionnaires.» (p. 452). «L'Arabe oubliera ce qu'il a appris... Un maçon construira un gourbi comme tous ceux de ses voisins, sans apporter aucune amélioration» (p. 362). «L'Oriental est un buveur de soleil, profession que les Européens ne connaissent pas. Il faut les faire travailler» (p. 273). «Les Arabes volaient par instinct... La responsabilité collective apporterait peut-être remède à cette situation.» (p. 203).

> Leur premier mot est : ne nous croyez pas riches[1] : ... ils veulent payer le moins possible d'impôts et ils se plaignent d'être obérés après 12 ou 15 années de vaches maigres... Ils se plaignent de ne pas avoir l'outillage suffisant (manque de routes, voies ferrées trop chères).

Or, Jules Ferry déclarait avoir constaté simultanément que grâce aux impôts arabes,

> la situation financière des communes était excellente puisque, malgré les dépenses exagérées auxquelles elles se livrent, elles ont des excédents[2] et des recettes... (Celles-ci) pourraient être appliquées soit au dégrèvement de l'indigène soit à la constitution d'une caisse des Travaux publics...

Cette situation des communes dites de Plein Exercice auxquelles, pour les faire vivre financièrement, on annexait des communautés indigènes, douars ou fractions de tribu, l'indigna tout particulièrement[3]. Son rapport imprimé en témoigne suffisamment, mais plus encore peut-être ce passage extrait du premier brouillon manuscrit :

> La commune de plein exercice, c'est l'exploitation de l'indigène à ciel ouvert ! Il était habituel jusqu'à l'arrivée de M. le gouverneur général Cambon de donner en dot aux communes de plein exercice récemment créées, trop pauvres avec leur poignée de colons européens pour trouver en elles-mêmes les ressources d'une vie municipale sérieuse, de vastes sections de communes indigènes destinées à engraisser leurs budgets... Annexés à la commune française, de par nos lois[4], en petite minorité dans le Conseil municipal, (les douars) subventionnent les travaux et les progrès du centre européen sans jamais se ressentir des bienfaits de cette civilisation dont leurs impôts font les frais. Telle commune habitée par 300 Français prospère et se développe depuis qu'on l'a dotée de 13 000 indigènes. Telle petite ville de 1 200 âmes a 29 000 Kabyles à absorber[5]...

On comprend mieux après avoir lu ces lignes que Jules Ferry se soit montré sévère pour le colon européen d'Algérie. Le procès-verbal de la commission sénatoriale n'a pas retenu ces jugements qui furent vraisemblablement prononcés, puisque Jules Ferry les avait notés. Mais peut-être

---

1. Cela répondait à des consignes données par la presse. Exemple : *Dépêche algérienne* (10 mars 1891) : «Colons algériens, soyez sincères et éloquents. Ne vous faites pas trop riches, on vous ferait payer de nouveaux impôts. Ne vous faites pas trop pauvres, on trouverait inutile de dépenser votre argent pour vous construire des routes ou vous donner de l'eau. Ne vous montrez pas ennemis des Arabes, bien que vous ayez souvent à vous plaindre de leurs méfaits. On vous traiterait en oppresseurs...»

2. Pour les années budgétaires de 1887 à 1891, il y avait de 11 à 13 millions de francs de recettes excédentaires.

3. Jules Ferry croyait – à tort – que cette pratique remontait aux décrets de rattachement de 1881. Il en était ainsi, en réalité, depuis la fondation des premiers centres européens, mais surtout depuis la mise en place du «régime civil», après 1870.

4. Notamment la loi de 1884, prise sous le ministère Ferry.

5. Il s'agit vraisemblablement de la commune de Condé-Smendou (Constantinois) pour le premier exemple, et à coup sûr de Tizi-Ouzou dans le second ; ajoutons qu'il n'y avait que 304 électeurs français et musulmans dans cette commune de 30 200 habitants.

s'abstint-il de les répéter devant ses collègues de la Commission parmi lesquels se trouvaient deux sénateurs de l'Algérie, Mauguin et Jacques :

> Le colon algérien a beaucoup de défauts, il est particulariste, il ne demande pas mieux que d'exploiter l'indigène et la métropole. Son niveau moral et intellectuel est peu élevé au-dessus de l'horizon journalier[1], [il est au niveau] de la moyenne des paysans français des montagnes au sud de la Loire (Ardèche, Cévennes, et Lozère). Mais il est souverainement respectable quand on considère le travail accompli et l'esprit d'entreprise.

La délégation sénatoriale avait en effet éprouvé devant la Mitidja «mieux cultivée que la Normandie un sentiment d'admiration véritable» mais elle fut défavorablement impressionnée par la visite des centres de colonisation.

> On a manqué de méthode et d'esprit de suite, disait Jules Ferry. Il semble que les villages aient été jetés au hasard (mauvais choix de l'emplacement – manque d'eau, mais les terres sont belles partout), les routes font défaut presque partout. Les colons ont été mal choisis et ne le sont plus. La justification d'un capital de 8 000 F[2] est toujours donnée, mais le capital n'existe pas. Bref, il ne faut plus de colons pauvres en Algérie[3], ce qu'il lui faut ce sont moins des bras que des capitaux.

D'ailleurs, concluait Jules Ferry :

> Le périmètre de refoulement de la race arabe est atteint à peu près partout et les limites actuelles de la colonisation ne peuvent plus guère être dépassées. Le refoulement a ses limites naturelles, nous l'avons appris dans la province de Constantine[4].

Parmi ces limites, Jules Ferry plaçait l'insécurité qui, dans les campagnes, paraissait grandir avec les progrès de la colonisation et la misère des fellahs : «L'absence de sécurité est un fait»[5], assurait-il à ses collègues, «le développement de la piraterie agricole est une véritable calamité publique». Quant aux remèdes, Jules Ferry constatait qu'en territoire militaire, pratiquement non colonisé, remarquons-le, «il n'y avait ni vol, ni insécurité» : il croyait pouvoir attribuer le fait à la seule action des Commissions

1. À M. Dollfus, Jules Ferry disait le 26 mai 1892 : «Les colons se préoccupent peu des intérêts de la colonie et de la France. L'esprit public de l'Algérie n'est pas encore majeur... Il se peut que les soucis des difficultés de l'heure présente rendent les Algériens impropres aux réflexions que ce voyage nous impose. On ne doit pas avoir cependant contre eux de prévention injustifiée. C'est une race nouvelle en train de se constituer... Maintenir un courant d'immigration est cependant un devoir pour que l'esprit français vivifie sans cesse les centres européens et contrebalance l'esprit local» (Pensa, p. 363).

2. Exigible aux termes du décret de 1878, qui n'était pratiquement pas appliqué.

3. On se souvient de Napoléon III écrivant au duc de Malakoff (1862) : «Je ne veux pas faire de l'Algérie le dépôt de mendicité de l'Europe.»

4. La Commission avait été frappée par le nombre de centres de colonisation à l'abandon dans lesquels les concessions avaient été revendues ou sous-louées aux anciens indigènes : «et les indigènes expropriés sont revenus comme *khammès* sur leurs terres.»

5. L'examen des statistiques judiciaires montre que les faits étaient souvent trop exagérés. Des campagnes politiques sur le thème de l'insécurité visaient surtout à obtenir le vote d'une loi sur la responsabilité collective des douars.

disciplinaires militaires. Il rejetait donc les moyens suggérés par l'administration civile d'Alger, le renforcement des brigades de sûreté, «ces brigades sont une erreur : 200 000 F inutiles», et se contentait de signaler que «certains magistrats avaient proposé une loi spéciale [réprimant] le faux témoignage indigène». Il s'en tenait au conseil que lui avait sans doute donné l'ancien directeur des Affaires indigènes, qui accompagnait comme interprète la Commission sénatoriale, le commandant Rinn[1] :

> Une juridiction spéciale, inspirée des Commissions disciplinaires, pour juger les vols de bestiaux, les vols dans les champs et dans les fermes ; une juridiction simple et rapide dans laquelle pourrait rentrer le code actuel de l'Indigénat[2] mais avec plus de portée et plus de garanties. Cette juridiction expéditive était acceptée par les indigènes, ils en demandent le retour[3].

Au total, Jules Ferry concluait que l'Algérie des colons contenait bien des contrastes : réussites et échecs y alternaient et «la colonisation se présent(ait) sous les traits les plus opposés» avec ses ombres, l'endettement des propriétés, l'insécurité, le refus de l'impôt et ses lumières : «Cette colonisation jeune ou adolescente avait trouvé quelquefois le succès final» :

> C'est la vigne qui l'a fait, c'est elle qui a donné l'élan, suscité l'esprit d'entreprise, c'est elle qui a donné l'air de prospérité[4].

Mais Jules Ferry relevait aussi qu'«il y avait quelque excès dans cette monoculture», que «le phylloxéra représentait pour elle un péril immense», et que cette culture spéculative recelait «un mal profond», l'abus des hypothèques : «On a hypothéqué tout ce qui peut l'être.» D'un mot, il condamnait les «excès du crédit agricole», et semblait condamner l'excès contraire : «Le Crédit foncier ne prête plus, tout se fait par les notaires.» À ce «mal d'argent» et d'équipement économique, Jules Ferry indiquait une

---

1. Le commandant Rinn, ancien chef de Bureau arabe, avait plusieurs fois proposé ce système de justice, directement inspirée de l'expérience des bureaux arabes. L'administrateur d'El Milia le recommanda aussi à la Commission.

2. Sous le nom fautif mais traditionnel de «code de l'Indigénat», on désignait une catégorie d'infractions spéciales imputables aux seuls Indigènes et dont la répression appartenait soit aux administrateurs de communes mixtes instituées juges de simple police, soit aux maires qui déféraient les contrevenants devant les Juges de paix. Mais le régime de l'indigénat comprenait bien d'autres entorses au droit commun ; par exemple des «peines spéciales aux indigènes» (internement, séquestre individuel ou collectif, amende collective, etc.), et la rigueur «spéciale aux Indigènes» de certaines peines.

3. Cette dernière affirmation est trop systématique. Les dépositions devant la commission sénatoriale ne sont pas unanimes. Les notables musulmans des campagnes, victimes de vols de bestiaux de la part de certaines bandes organisées de malfaiteurs, dont certains écoulaient la viande chez des bouchers receleurs (cf. l'affaire du boucher Sapor, maire d'Aumale !) réclamaient une «répression plus rapide», «une justice un peu turque». Mais d'autres musulmans, surtout citadins, demandaient aussi la suppression ou l'adoucissement des «lois d'exception sur l'indigénat». Quelques caïds seuls évoquèrent les administrateurs militaires.

4. Rappelons deux chiffres : en 1880, 23 000 ha de vignes (286 000 hl) ; en 1890, 110 000 ha avec une production de 3 332 000 hl. On avait dit «150 000 ha» à Jules Ferry, qui répéta ce chiffre dans son *Rapport* (p. 8).

solution : « Il faudrait fournir à l'Algérie un capital de 30 à 40 millions de francs à employer en travaux publics[1], ou bien lui accorder la personnalité civile pour lui donner les moyens de se les procurer. » Mais, bien que, comme son maître Stuart Mill, Jules Ferry fût en principe favorable au *self-government* pour les colonies de peuplement, il rejetait en fait cette seconde hypothèse :

> Outre qu'il ne serait peut-être pas facile d'en faire accepter le principe par le Parlement, les colons ne sont peut-être pas arrivés à un état d'éducation politique qui permette de leur donner l'autonomie[2].

Dans la seconde partie de son exposé, Jules Ferry présenta à ses collègues ce qu'avaient été l'attitude et les revendications des Musulmans. Après avoir noté qu'il appartiendrait à la Commission de veiller à ce que l'élan de confiance qu'ils avaient manifesté (« Ils sont pleins de confiance en nous ») ne fût pas déçu, qu'il « fallait y répondre par des satisfactions positives », Jules Ferry tint à rassurer les hésitants :

> « J'ai lu quelque part[3] que notre enquête troublerait la colonie ; j'estime au contraire qu'elle a rassuré et apaisé et qu'elle est un gage de paix », et de préciser : « Des satisfactions peuvent être données sans nuire à la colonisation. Il est beaucoup plus facile de contenter les Arabes que les colons. »

« Les musulmans, en effet, selon Jules Ferry, s'étaient mis d'accord pour présenter leurs revendications » [ceci paraît bien plus douteux à l'historien qui connaît le caractère traditionnel de ces doléances et de ces revendications], et « les réclamations qu'ils ont formulées, ajoutait-il, sont d'ailleurs dans leur ensemble raisonnables, pratiques et modérées ».

> *Ce qu'ils ne veulent pas ?* Ils ne veulent pas être naturalisés en masse, parce qu'ils craignent la suppression de leur statut personnel, ils ne veulent pas non plus du service militaire obligatoire[4], ni de l'école [française] obligatoire. Ils repoussent

1. Cette conclusion un peu inattendue après les propos sur « l'exploitation de la métropole » ne figure pas dans les notes écrites de Jules Ferry, mais seulement dans le procès-verbal de la Commission généralement plus concis que le manuscrit de Ferry. Elle fut donc improvisée.

2. À la séance du 6 juillet 1892, Jules Ferry devait nettement préciser qu'il avait été partisan du budget spécial demandé par les colons et d'une certaine autonomie, mais qu'« après avoir constaté le niveau de l'éducation politique et économique des Algériens (il y avait) renoncé ». C'était revenir au Rapport Pauliat (1891) : « Serait-ce faire acte de bonne politique que d'abandonner le gouvernement de 3 262 422 indigènes à la discrétion des représentants de ces 219 527 colons ? »

3. Probablement, vu les dates, dans la *Vigie algérienne* du 9 avril 1891 : « l'enquête crée de l'agitation chez les indigènes. » Cependant les services du Gouvernement général transmettaient des rapports pessimistes à Paris sur « l'état d'esprit des indigènes du Tell ». Le gouverneur général Cambon accepta même, le 1er juillet 1892, de signer le classique rapport alarmiste pendant les périodes d'enquête métropolitaine : « La domination française est remise en question. »

4. L'idée du service militaire obligatoire était périodiquement lancée par quelque homme politique français, partisan de l'assimilation, et de l'octroi de droits politiques aux musulmans. Bruyamment orchestrée par la presse française d'Algérie, très hostile à cette politique, la campagne aboutissait toujours à quelque pétition ou démarche de protestations plus ou moins spontanées de la part des musulmans. Il en sera ainsi jusqu'en 1912, date à laquelle la métropole passera outre.

la «loi d'état civil»[1], c'est-à-dire qu'ils disent: «Laissez-nous tranquilles!» D'une manière générale, ils ne se plaignent pas d'être maltraités. Des milliers d'indigènes que la délégation a entendus – le fait est important – pas un d'eux ne s'est plaint de mauvais traitement. Mais ils disent très haut qu'ils sont appauvris, ruinés[2]. «*Ce qu'ils veulent?* C'est d'abord être déchargés du poids des impôts. Et quand on leur fait remarquer que l'assiette générale de l'impôt arabe n'a pas changé depuis la domination turque, ils répondent non sans raison que ces impôts se sont accrus sous le poids d'impôts additionnels, (l'impôt sur les propriétés bâties, impôts des prestations...)[3]. On s'arrange pour les leur faire payer en argent[4] sur le pied singulièrement élevé pour une population si pauvre de 2 F par journée [de prestation][5], et comme le produit n'est jamais consacré aux chemins vicinaux à l'usage des douars, la prestation leur paraît comme une simple aggravation d'impôt»[6]. La *lezma* kabyle[7] est aussi très critiquée et nous avons constaté qu'en somme les plaintes que M. Berthelot a recueillies sur la route de Fort-National en 1887 étaient fondées.

Passant en revue les autres doléances des musulmans, Jules Ferry ne pouvait manquer de relever «la restauration des cadis»[8]. À ce sujet, il se prononça hardiment contre le Conseil d'État, qui ne croyait pas possible de rendre aux cadis leur juridiction, si ce n'est en audience foraine et pour

1. La loi sur l'état civil du 23 mars 1882 imposait le choix d'un nom patronymique. Elle fut très mal acceptée par les musulmans qui y virent – à tort – une volonté de laïcisation et une attaque injurieuse contre leurs traditions. Jules Ferry était partisan d'y renoncer, mais deux de ses collègues s'y opposèrent avec décision: Combes et Franck-Chauveau.

2. Ce paragraphe ne figure pas dans les notes écrites. L'esprit en a été repris dans le *Rapport*, p. 80: «Je ne crois pas que le colon violente l'indigène et le maltraite. On l'a dit parfois, mais on a sans doute généralisé des faits exceptionnels; car dans la longue liste des griefs... celui-là n'est nulle part mentionné» (à dire vrai, cela était tenu alors pour un grief mineur par les musulmans).

3. Il y en aurait eu d'autres à énumérer: patentes – taxes locatives; taxes sur les chiens – sans parler des centimes additionnels aux impôts arabes, qui accroissait ces derniers d'un cinquième environ.

4. «Ou bien on les en dégoûte en leur imposant un travail à 30 km ou plus de chez eux.» (note de Jules Ferry).

5. L'impôt des prestations devait, en réalité, se calculer ainsi: 3 journées de prestation à 2 F (souvent 2,50 F!), plus 3,50 F par bête de somme (déjà imposée au titre de la *zekkat* – souvent 4 F!). De plus, la Commission de réforme des Impôts arabes découvrit que les indigènes payaient souvent jusqu'à 6 journées de prestation!

6. Exemple: en 1890, les prestations indigènes rapportaient dans les seules communes mixtes du Constantinois 2 324 009 F sur 3 266 186 F (total des impôts) (d'après un rapport de l'inspection générale des Finances, 1892).

L'impôt des prestations était devenu en fait – et à l'insu de la Métropole – l'un des plus importants.

7. Impôt fixe de capitation; il avait été brusquement élevé en 1886, surtout pour les catégories les plus imposées, et le mécontentement des notables se manifesta à l'occasion d'un voyage du ministre Berthelot. L'impôt était passé de 15 F à 120 F pour les «très riches» et, par exemple, le fisc trouvait 250 «très riches» dans la seule commune du Djurdjura – ce que l'administrateur jugeait excessif (Archives G. G., Alger).

8. Le décret du 10 septembre 1886 avait singulièrement mutilé la compétence des cadis réduite aux questions de succession. Les juges de paix français devenaient pratiquement les juges de droit commun en matière musulmane. Les résistances avaient été telles qu'il avait fallu prévoir des aménagements, cf. décrets de 1889 et du 25 mai 1892.

les actions mobilières inférieures à 200 F[1]. Jules Ferry, qui ignorait sans doute la formidable opposition que les colons faisaient à la justice musulmane – et surtout en matière immobilière qui les intéressait directement – croyait facile cette restauration qui ne fut jamais obtenue.

Il notait de même que sur un troisième point les indigènes étaient unanimes, tout comme pour les impôts et pour la justice, c'était pour demander que les conseillers municipaux indigènes participassent à la nomination des maires dans les communes de plein exercice. Là encore Jules Ferry croyait aisé de rendre aux musulmans ce droit qu'ils n'avaient perdu que depuis 1884 – et qu'ils ne retrouveront en fait qu'en 1919. Au contraire, disait-il, «seuls les citadins frottés de politique demandaient à élire les assesseurs musulmans dans les Conseils généraux, mais beaucoup souhaitaient qu'ils fussent plus nombreux...»[2].

Dans un dernier moment de son discours, Jules Ferry faisait part aux sénateurs des conclusions concordantes auxquelles étaient arrivés les enquêteurs. À propos d'abord de la loi foncière de 1873:

> Ici l'échec est complet[3]. Tout le monde est d'accord[4] pour en finir avec une loi qui n'a ni supprimé la propriété collective, ni assuré la transmission régulière de la propriété en territoire indigène. Il faut réduire cette loi malencontreuse à une purge facultative poursuivie à la demande du propriétaire indigène.

Le régime forestier, que Jules Ferry devait fustiger en termes inoubliables dans son *Rapport*[5], était déjà condamné de belle façon:

---

1. Le décret du 25 mai 1892 inaugurait en effet, cette «transaction insoutenable» (Jules Ferry): «le cadi n'est pas compétent dans sa *mahakma*; il l'est après autorisation du gouverneur sur les marchés...»

2. Les notables interrogés avaient affirmé qu'ils avaient plus confiance dans le choix de l'autorité que dans le suffrage. Jules Ferry en tira la conclusion que «le peuple arabe apprécierait peu les droits politiques» (notes), ou que «le peuple arabe ne nous demande pas de l'associer à nos libertés politiques» (*Rapport*, p. 82). En fait, les mêmes musulmans, qui demandaient à participer à l'élection des maires, revendiquaient l'extension générale des droits de représentation.

3. Cf. le *Rapport*, p. 59 «La loi française a bien pu, pour un temps, arracher à l'indivision familiale des parcelles de la terre arabe, des mœurs collectivistes les ont ressaisies à la génération suivante comme la mer efface le sillage des grands navires qu'elle a portés. Du Code civil, la famille arabe n'a retenu pour son malheur que l'article 825, la licitation obligatoire qui régularise au profit des spéculateurs la spoliation des indigènes.» (Ces deux phrases résument parfaitement tout ce qu'une longue étude nous a personnellement appris sur l'application de cette loi.)

4. Le député Burdeau à la Chambre: «Il ne faut pas hésiter, il faut cesser cette œuvre de constitution de la propriété individuelle», 5 décembre 1891. *Id.*: Rapport Hippolyte Giraud, conseiller général d'Oran, octobre-novembre 1891.

5. «Le pâturage est pour l'habitant des forêts une des formes du droit de vivre et la culture primitive à laquelle il se livre... c'est dans les portions dénudées du sol forestier, dans les enclaves et dans les clairières qu'il l'exerce, et il ne peut l'exercer ailleurs. Il n'est pas de plus noir méfait aux yeux de l'Administration forestière... L'indigène est toujours en état de délit...» Il y a délit, le garde verbalise: «C'est ainsi que l'Administration forestière détient le gouvernement de fait de 700 000 indigènes. C'est devant elle qu'ils s'agenouillent et qu'ils tremblent. L'Administration des Forêts a dressé, de 1883 à 1890, 96 750 procès-verbaux! Combien a-elle fait de désespérés?... Que peuvent-ils entendre à cette guerre perpétuelle, faite à toutes les habitudes, à toutes les coutumes, à tous les droits séculaires qui les font vivre.»

> En vertu du code forestier de 1827, qui n'a point été fait pour l'Algérie et qu'il est à la fois inepte et dangereux d'appliquer dans toute sa rigueur à des populations refoulées par la conquête, à 1 500 000 ou 2 000 000 d'Arabes qui n'ont pour vivre que leur bétail, on les chasse des bordures de forêts ou de broussailles, des enclaves où, depuis des siècles, ils ont élevés leurs gourbis et leurs pauvres mosquées.

Là, Jules Ferry avait été bien documenté[1] et cet homme de l'Est, pourtant amoureux et respectueux de la forêt, avait vite compris ce qui se cachait surtout dans la prétendue défense de la forêt méditerranéenne : le souci de multiplier les revenus tirés des procès-verbaux :

> Plus d'un million et demi (de francs) contre un revenu moyen de 477 000 F en produits forestiers. Les exemples sont nombreux d'individus qui achètent des enclaves forestières uniquement pour y exploiter les procès-verbaux dressés impitoyablement contre les moutons et les chèvres indigènes. La délégation a recueilli de nombreuses plaintes, hélas trop souvent justifiées, contre le personnel des gardes forestiers : les agents arrivent à pratiquer journellement de véritables concussions.

Et il concluait :

> Il importe à la sécurité de l'Algérie de réviser la législation forestière.

Enfin Jules Ferry avait prévu de s'élever contre les divers séquestres collectifs, ceux qui, remontant à l'insurrection de 1871, n'étaient pas encore liquidés, et ceux qui, à chaque incendie de forêts, frappaient collectivement tous les douars environnant les régions incendiées. «Il faut surtout, notait-il, en finir avec les séquestres», et il se proposait d'évoquer le cas d'un village kabyle, Kebbouch, «vieux village dont le déplacement odieux et stupide avait provoqué sur place (ses) éclats de colère»[2]. Mais il n'en eut probablement pas le temps et ne put non plus développer, comme il le souhaitait certainement, sa longue conclusion qui ne figure pas au procès-verbal de la séance de la Commission du 15 juin 1892. Ses notes manuscrites permettent cependant d'apprécier l'importance qu'il attachait à présenter au terme de son exposé ses «Propositions», dont une partie seulement fut développée par lui, lors de la séance du 6 juillet 1892.

Il s'agissait d'abord de réformer complètement la commune de plein exercice, de manière à assurer une représentation sérieuse aux musulmans. «La justice commande de leur donner une représentation municipale, ainsi que des *djemâ'as* élues ou nommées sur présentation» ; ces dernières dans les douars-communes rattachés aux communes européennes, «de façon à assurer la défense des intérêts souvent fort importants de ces groupes indigènes annexés aux centres de colonisation». Le 6 juillet 1892, Jules Ferry

1. Le conseiller général de Jemmapes, Mollet, lui avait fourni une documentation précise et accablante.

2. À Kebbouch, la délégation avait été arrêtée par les Kabyles dont le village, mis sous séquestre en 1872, devait être rasé «parce qu'il dominait l'endroit où devait être créé un futur village de colonisation» (Pensa, p. 403).

précisa, contre l'avis de certains de ses collègues, que pour éviter l'élection éventuelle de chefs adversaires de la France, les *djemâ'as* devraient être choisies par l'autorité française sur des listes de présentation[1]. Sans doute convenait-il de «toujours réserver la majorité aux éléments français», mais la proportion maximum fixée au quart du nombre total des membres du Conseil municipal pouvait être discutée. De plus, le Corps électoral indigène, d'où l'on avait exclu en 1884 les commerçants patentés, devait être agrandi. Comment? rétablissement des «patentables»? ou adjonction des capacités (possesseurs de brevets) et des anciens militaires? Jules Ferry ne se prononçait pas. Mais les conseillers municipaux musulmans devraient retrouver «le droit de vote pour l'élection du maire et des adjoints français»[2].

En second lieu, Jules Ferry prévoyait d'augmenter le nombre des assesseurs musulmans près des Conseils généraux et envisageait – mais avec un point d'interrogation – de les faire élire[3].

En matière de justice indigène, Jules Ferry se prononçait «pour restituer immédiatement aux cadis, au moins la juridiction des questions mobilières jusqu'à une somme de 200 F», et demandait la «suppression du jury européen» qui, depuis le malencontreux décret Crémieux du 24 octobre 1870, connaissait seul des crimes indigènes. La partialité de ces jurys de colons[4], qui acquittaient ou condamnaient systématiquement suivant l'origine raciale des prévenus, était la fable de l'Algérie[5].

En matière d'«indigénat», Jules Ferry rejetait la revendication des citadins musulmans: «La suppression du Code de l'Indigénat est demandée par les citadins et pour les citadins»[6], parce que, disait-il, «on le trouve nécessaire en tribu où l'on voudrait même quelque chose de plus». Il demandait donc

1. Toutes ces idées venaient du commandant Rinn, dont le Rapport sur la reconstitution des *djemâ'as* avait été discuté en Conseil de gouvernement, le 28 mars 1892 (Archives G. G., Alger).

2. Les musulmans avaient été unanimes dès 1884 à protester, ils le furent aussi devant la Commission. Exemple: déposition de Si Hassan ben Khalil (28 mai).

«Il serait juste que les conseillers municipaux puissent coopérer à l'élection du maire. Nous refuser ce droit, c'est nous froisser et c'est inconséquent, puisque dans un vote de confiance la voix d'un conseiller indigène peut entraîner la chute d'une municipalité.»

3. C'était aussi une revendication traditionnelle des musulmans, refusée en 1891, cf. déposition Khoudja, 22 mai 1892: «Les représentants actuels des indigènes, choisis par l'Administration, votent dans le sens qui plaît à l'Administration... Il faudrait l'élection, quitte à obliger les candidats à connaître le français, puisqu'on discute les intérêts des indigènes en français.»

4. L'avocat général Norès, qui s'est fait l'historien de la «Justice française en Algérie», a donné dans son gros livre de 1931 des exemples de cette «partialité révoltante» et de cette «sévérité excessive» (p. 548), notamment la triste affaire Abadie en 1894: «Des colons, les Abadie, pour faire avouer à un jeune indigène un vol commis à leur préjudice et dont il était d'ailleurs innocent, l'avaient soumis à de véritables tortures, établies par l'aveu même des bourreaux... ils n'en furent pas moins acquittés par le Jury d'Alger».

5. Les dépositions des musulmans devant la Commission et leurs pétitions faisaient presque toutes allusion à la nécessité de modifier le jury – voire d'y introduire des jurés musulmans. Jules Ferry était aussi informé directement par le procureur général Flandin, ancien professeur à l'École de Droit d'Alger, futur sénateur et gouverneur. C'était un ami de Masqueray.

6. Jules Ferry avait méconnu la distinction profondément enracinée chez les musulmans entre population *hadrya* et population des tribus. Il l'avait cependant enregistré sur son carnet, lors de la déposition d'un bourgeois de Médéa, Sabaoui.

«la mise à l'étude d'une loi organique qui pourrait embrasser les petits débris dont est faite la loi actuelle», et pourrait examiner divers moyens suggérés contre «le faux témoignage et contre la *bechara*[1]».

Quant aux impôts arabes, c'est à «une réforme générale de l'*achour*, de la *lezma* et de l'impôt des prestations» que le président de la Commission pensait devoir aboutir. Il assurait que les musulmans «se prononçaient en majorité pour l'*achour* fixe de Constantine», ce qui était un jugement hâtif[2], mais finalement perspicace, puisque des enquêtes postérieures devaient révéler que la province de Constantine était un peu moins taxée que les deux autres.

La réforme du régime forestier devait, selon Jules Ferry, s'étendre au code forestier tout entier, reprendre «la définition des périmètres forestiers – abusivement large –, envisager «le droit à cultiver les enclaves» et «prévoir le droit de pacage, ce droit à la vie».

Ses notes manuscrites se terminent par la recommandation expresse faite à ses collègues de faire cesser «la politique d'assimilation» administrative et «le système des rattachements, cause première de toutes les erreurs» en Algérie[3], et de «fortifier les pouvoirs du gouverneur général» par un «retour au décret du 10 décembre 1860».

Ces conclusions, un peu rapidement formulées, peuvent trouver un commentaire naturel dans le brouillon de son rapport écrit:

> Bref, il ne faudrait livrer à aucun degré à l'élément européen les intérêts du peuple indigène... Un pouvoir neutre et impartial planant au-dessus des passions locales et de l'influence des corps élus est seul capable de les comprendre et de les protéger.

Le gouverneur général avait-il les pouvoirs suffisants pour être cet arbitre impartial? Jules Ferry ne le pensait pas, qui devait dire que «le plus grand mal dont souffrait l'Algérie provenait de la faiblesse du gouverneur

---

1. *Bechara*: annonce d'une bonne nouvelle. Moyennant récompense, un intermédiaire «annonçait» au paysan volé le lieu où il pourrait retrouver ses bêtes. Le délit était difficile à caractériser, car l'informateur n'était pas toujours complice des voleurs.

2. Quatre dépositions seulement sur ce sujet, dont une formellement opposée à l'*achour* fixe, quelle que soit la récolte. De plus, M'hammed Ben Rahal, entendu à Paris, avait insisté sur l'inéquité qu'il y avait à faire payer l'*achour* au même taux en cas de récolte nulle. Jules Ferry avait alors reconnu que le système de l'*achour* variable était le plus conforme à la psychologie de l'indigène. Mais il s'était rallié, le 23 mars 1892, aux propositions du sénateur Clamageran: «L'*achour* fixe est plus simple.»

3. La pensée de Jules Ferry est clairement explicitée par son ami E. Masqueray, directeur de l'École des lettres d'Alger, qui lui écrivait à ce propos (lettre *inédite* du 6 octobre 1892): «Toutes nos questions algériennes sont comprises dans le plan que vous avez tracé. Le difficile est de les coordonner, d'en saisir la principale, de la résoudre et de lui subordonner les autres, et je crois que vous avez eu la main heureuse en choisissant les rattachements. On ne s'est pas contenté de rattacher à la métropole des services et des fonctionnaires. L'esprit de rattachement a tout envahi. On a voulu tout organiser prématurément à la française, les seuls Français, les seules lois françaises ont paru dignes d'intérêt dans cette Algérie qui compte quatre millions d'indigènes et il en est résulté la petite féodalité intransigeante, ignorante, insolente et pillarde que vous connaissez.»

général»[1], et écrire, après Paul Bert[2], qu'il n'était plus qu'«un inspecteur de la colonisation dans le palais d'un roi fainéant». C'est pourquoi il lui paraissait nécessaire de «fortifier les pouvoirs du gouverneur» et de «décentraliser son action». Le plus court chemin pour y parvenir consistait, selon lui, à «reprendre la formule même du décret de 1860».

Ce brusque retour en arrière peut étonner. Il nous paraît pourtant fort éclairant et l'on pourrait partir de là pour situer la politique algérienne de Jules Ferry.

Le décret du 10 décembre 1860 est surtout connu comme ayant rétabli et augmenté les pouvoirs du gouverneur général militaire : en fait, il avait été pris par Napoléon III, lorsque, touché par les arguments des indigénophiles[3], il avait entendu mettre fin à la première expérience malheureuse d'assimilation[4] – celle du ministère de l'Algérie (24 juin 1858-26 novembre 1860) – et imposer une politique plus favorable aux musulmans. Selon Napoléon III, il fallait en effet faire prédominer la politique nationale aux dépens de celle des immigrants et «la mission de la France», avait-il dit le 19 septembre 1860, «est d'élever les Arabes à la dignité d'hommes libres, de répandre sur eux les bienfaits de l'instruction, tout en respectant leur religion, d'améliorer leur existence»[5]. Or les indigénophiles de ce temps – militaires ou civils – pensaient que pour faire triompher sur place «contre l'indifférence et même la partialité des fonctionnaires civils à l'endroit des intérêts indigènes» (Fourmestraux), la généreuse politique de «civilisation» voulue par l'empereur, il fallait, comme l'écrivait I. Urbain, «une indépendance très large laissée au pouvoir local, sous la seule garantie du contrôle et de l'inspection indispensables dans un gouvernement représentatif»[6]. Le gouverneur résidant à Alger devait avoir des pouvoirs quasi ministériels.

Pour Jules Ferry, en 1892, la situation n'était guère différente. Comme Napoléon III, il avait cru aux bienfaits d'une politique d'assimilation étendue aux musulmans : éclairé sur les méfaits de cette politique par les ouvrages et les articles de Leroy-Beaulieu et de Masqueray, informé de l'exemple

1. *Procès-verbal de la Commission sénatoriale*, 6 juillet 1892.

2. Paul Bert, *Lettres de Kabylie* : «Avec les rattachements, le gouverneur général à qui tout pouvoir a été enlevé n'est plus qu'un simple inspecteur et bientôt n'aura plus de raison d'être.»

3. On sait que, dès 1860, le général Fleury, correspondant et ami du colonel Lapasset, plaçait les lettres de ce dernier sous les yeux de l'empereur. Il lui précisa un jour que «[Sa Majesté les ayant appréciées], il avait puissamment contribué à renverser le ministère de l'Algérie et des colonies».

4. Elle fut marquée par la politique du «cantonnement» – forme discrète du «refoulement» – par la suppression de la justice musulmane, par les encouragements donnés à la rupture des liens tribaux et sociaux, c'est-à-dire «à la dislocation du peuple arabe, but de tous nos efforts» (prince Napoléon-Jérôme).

5. Cf. également le discours du 5 mai 1865 – qui fut traduit en arabe : «Vous connaissez mes intentions. J'ai irrévocablement assuré dans vos mains la propriété des terres que vous occupez... J'ai honoré vos chefs, respecté votre religion, je veux augmenter votre bien-être, vous faire participer de plus en plus à l'administration de votre pays.»

6. I. Urbain, *Indigènes et immigrants* (p. 69-70).

anglais aux Indes[1], convaincu surtout par le spectacle d'une Algérie où la population indigène était, sous le couvert de nos lois métropolitaines, livrée aux citoyens français, parfois fraîchement naturalisés[2], il n'hésitait pas à revenir sur ses conceptions assimilatrices. Lui qui, comme président du Conseil, en août 1881, avait couvert les débuts de la politique des Rattachements, lui qui, en avril 1884, avait accepté la loi municipale et le décret d'application à l'Algérie, se rendait à l'évidence : «Éclairé par l'expérience et mieux informé que nous ne l'étions alors des choses d'Algérie»[3], Jules Ferry convenait en 1892, qu'en mettant en œuvre une politique d'assimilation on avait pêché «par esprit de système»[4]. Mais surtout, courageusement, il revenait à la politique, pourtant si décriée, de Napoléon III : il se prononçait pour la solution d'un gouverneur général fort comme étant le seul moyen de faire triompher en Algérie la politique qu'il avait fait applaudir par le Sénat en 1891, «l'œuvre civilisatrice de la France qui consiste à relever l'indigène, à l'instruire, à assurer son existence». Il retrouvait, on le voit, les formules mêmes de Napoléon III, qu'il n'avait pu manquer de relire lorsqu'il écrivait par exemple : «L'erreur fondamentale en ce qui touche l'Algérie, c'est d'avoir voulu y voir autre chose qu'une colonie»[5], ou encore : «Il n'est peut-être pas une seule de nos institutions, une seule de nos lois du continent qui puisse s'accommoder sans modifications profondes [à l'Algérie][6]».

Par-delà cette commune condamnation de la politique d'assimilation administrative et législative, on ne peut manquer de remarquer combien sont proches les deux politiques algériennes auxquelles les noms de Napoléon III et de Jules Ferry doivent rester attachés.

Même diagnostic à l'égard de la colonisation de peuplement. Pour Napoléon III, la colonisation agricole faite avec «des individus sans ressources attirés par les concessions gratuites» était une erreur économique et politique : elle obligeait à cantonner les indigènes «et nous ne sommes pas venus en Algérie pour les spolier». L'État ne devait donc plus se faire «entrepreneur

1. Les références à l'Inde sont constantes sous la plume de Jules Ferry, grand lecteur d'ouvrages anglais. Or, en 1892, l'Angleterre venait de faire aboutir des réformes dans l'administration des Indes, demandées par la Commission d'Enquête de Sir Charles Aitchison : les Indiens avaient désormais accès à deux branches de la fonction publique (*Provincial Service, Subordinates Services*) et aux Conseils législatifs (*Indian Councils Act*).

2. Un des membres de la Commission des Dix-Huit, le sénateur Isaac, devait dire à la tribune, le 26 mai 1893 : «Substituant un rêve à un autre rêve, on a tendu à remplacer le royaume arabe par une petite République française, où l'indigène allait se trouver comme un élément accessoire, sans place définie et sans avenir indiqué.»

3. *Le Gouvernement de l'Algérie* (p. 22).

4. Préface de Jules Ferry à l'ouvrage de N. Faucon, in *Le Temps* du 7 octobre 1892.

5. Un directeur du service de l'Algérie reconnaissait, en 1916 : «En condamnant la conception de Napoléon III, on peut dire qu'on a repoussé par là même la forme coloniale. Aussi peut-on soutenir qu'à partir de ce moment la question indigène n'a plus existé au sens où l'envisage le ministère des Colonies, dont la politique est essentiellement fondée sur la politique indigène.»

6. Comparez Napoléon III : lettre de 1865 (p. 23) : «Une grande erreur a été d'appliquer à l'Algérie des lois uniquement faites pour les pays comme la France.»

d'émigration», mais «tracer un périmètre à la colonisation», ne plus «importer à grands frais des émigrants», mais «favoriser les associations de capitaux». Or Jules Ferry n'avait-il pas, lui aussi, proclamé – dès son grand discours du 28 juillet 1885 – que la vieille colonisation de peuplement devait s'effacer au profit de la colonisation conçue comme un débouché pour nos produits et nos capitaux. Quant à l'Algérie, on l'a vu, il pensait qu'il ne fallait plus de colons pauvres et «moins de bras que des capitaux». Lui aussi déclarait s'opposer à

> la politique de refoulement... qui tendait à substituer progressivement le cultivateur français ou européen au cultivateur arabe, comme une tâche d'huile qui devait peu à peu pousser devant elle l'Arabe dépossédé[1].

À l'égard de l'indigène, Napoléon III et le Jules Ferry de 1892, tous deux hommes de cœur, nourrissaient des sentiments très voisins – plus paternalistes[2] peut-être chez Jules Ferry, demeuré imbu de l'idée du «droit à civiliser des races supérieures». Mais tous deux réclamèrent pour les Musulmans d'Algérie droits et égards: la reconstitution des *djemâ'as*[3] et des tribunaux indigènes[4], la diminution et la réforme des impôts arabes[5]; tous deux regrettèrent «l'exploitation des indigènes» par les communes européennes[6], et suggérèrent pour y remédier de renforcer la représentation politique des musulmans[7]. Tous deux dénoncèrent l'«expropriation du sol natal», les «rigueurs du régime forestier» et la guerre faite aux populations forestières[8]. Enfin le développement de l'instruction publique musulmane, primaire et supérieure, leur paraissait également la seule voie possible pour le rapprochement des deux peuples[9]. Bref, tous deux prônaient une même

1. Discours au Sénat du 6 mars 1891.

2. Cf. cette note inachevée de Jules Ferry: «Bien rares sont les colons qui considèrent le pauvre fellah comme un enfant...» Au cours de son voyage, Jules Ferry fut profondément ému par la misère des indigènes et le récit de leurs souffrances. Il tint à plusieurs reprises à assurer ses modestes interlocuteurs qu'il ferait tous ses efforts pour faire connaître leur situation et soulager leurs maux.

3. Cf. Napoléon III: Lettre à Mac Mahon (1865): «Constituer le plus vite possible la *djemâ'a* des tribus, Conseil municipal non électif...»

4. De même que Jules Ferry s'en prenait aux juristes du Conseil d'État, Napoléon III dénonçait «plusieurs jurisconsultes opposés aux modifications qui auraient pour but de rendre aux tribunaux musulmans la connaissance de certaines questions litigieuses».

5. Napoléon III, *id.*: «L'impôt arabe, en général, présente ce double inconvénient d'excéder les forces contributives de la population et d'atteindre le principe même du développement agricole. L'assiette de cet impôt est défectueuse...»

6. Napoléon III, *id.*: «Lorsque des centres européens se sont formés, on a trouvé utile d'annexer des tribus arabes, et cela dans un but facile à concevoir. L'Arabe, adjoint à une commune européenne, est astreint à payer en dehors de l'impôt général les impôts communaux, ressource précieuse pour les agglomérations urbaines mais qui sont pour lui une lourde charge, puisqu'il n'en tire que peu de profit...»

7. Napoléon III, *id*. Mesures proposées n° 21: «Élever le nombre de membres musulmans des Conseils municipaux.»

8. Napoléon III, *id*. Mesure n° 10: «Retreindre les réserves forestières, les réviser de manière que les Arabes ne soient pas privés du seul moyen qu'ils aient de faire paître leurs troupeaux.»

9. Napoléon III, *id*. Mesures n° 13 et 24: «Développer l'instruction publique musulmane... Réorganiser les écoles supérieurs musulmanes (médersas)... Créer une école supérieure pour les études de législation musulmane.»

politique d'évolution du peuple arabe d'Algérie, prudente et respectueuse de ses traditions[1]. On peut la désigner comme une politique de *protectorat*[2] étant bien entendu que ce protectorat ne signifiait pas tutelle passive, mais volonté de progrès[3], dans le respect de l'indigène.

Grâce à la Tunisie, on le sait, Jules Ferry avait compris les mérites du protectorat, ce qu'il appelait en 1892 «l'ingéniosité du protectorat»:

> Les réformes s'y font par en haut, par la grâce du maître obéi et ce qui descend de ces hauteurs ne se discute pas... Il devient possible sous ce sceau respecté de toucher aux choses fondamentales, presque sacrées du monde arabe, à la famille, à la terre, à l'enseignement.

Mais ce protectorat réformateur, qui se manifestait à l'échelon local par l'administration indirecte, n'est-ce pas celui-là même que Napoléon III rêvait d'appliquer à l'Algérie par l'intermédiaire des Bureaux arabes?

Jules Ferry, ce «républicain de l'Empire» qui, au Corps législatif le 17 juin 1870, avait défendu les colons d'Algérie et attaqué «l'autocratie militaire», ne pouvait guère avouer publiquement qu'il entendait reprendre la politique impériale. Tout au plus invoqua-t-il, dans son rapport, l'autorité de la Commission présidée par le maréchal Randon, et les conclusions de son rapporteur A. Béhic – alors même que les républicains les avaient combattues de leur mieux en 1870. Mais dans un premier brouillon manuscrit de son rapport, il reconnaissait, en 1892, qu'à l'égard du sort des indigènes, les «civils» – les républicains d'Algérie – s'étaient montrés moins équitables et moins généreux que les militaires des Bureaux arabes:

> L'esprit civil est à cet égard plus étroit que l'esprit militaire. Celui-ci est vraiment un esprit de gouvernement, l'autre est un esprit d'accaparement[4].

Un des sénateurs de la Commission des Dix-Huit, Isaac, qui professait que «la question indigène était presque toute la question algérienne», n'hésita pas, lui, à faire publiquement au Sénat, le 26 mai 1893, l'éloge de la politique algérienne de Napoléon III: «Elle n'était pas autre chose, notait-il avec perspicacité, que la politique de protectorat, laquelle aurait pu produire

---

1. Le 30 juin 1881, répondant comme président du Conseil aux députés d'Algérie qui réclamaient la fermeture des *zaouïas*, Jules Ferry montrait que «celles-ci touch(aient) de la manière la plus intime aux coutumes, aux institutions, aux passions religieuses de la population», et que leur fermeture déclencherait une grave insurrection.

2. Déjà, en 1884, Jules Ferry vantait le protectorat «parce qu'il sauvegarde la dignité du vaincu, chose qui a une grande importance en terre arabe». (*Journal Officiel*, 2 avril 1884).

3. «Le protectorat de la Tunisie ne doit pas être un protectorat-borne, mais un protectorat réformateur», disait Jules Ferry à Tunis, en 1887, cité par A. Rambaud, *Jules Ferry* (p. 309).

4. Le mot «accaparement» surcharge le mot «exploitation», rayé pour éviter une répétition avec ce qui suivait. Ce petit paragraphe a malheureusement disparu du *Rapport* définitif, car il donnait la mesure du retournement de Jules Ferry. On peut remarquer que Jules Favre, qui fut souvent-le porte-parole des colons du Corps législatif, fit la même volte-face dès qu'il eut pu juger sut place de la mentalité des républicains d'Algérie: «l'éternel honneur des officiers des bureaux arabes est d'avoir su devenir et rester les amis des indigènes», déclara-t-il en 1871, à Constantine.

de bons effets (en Algérie), si elle avait été appliquée dès les débuts.» Aussi bien la presse algérienne avait déjà relevé à cette date l'esprit profond du rapport de Jules Ferry : «C'est, sous cette réforme hypocrite et bien appropriée aux nouvelles mœurs parlementaires, la restauration de l'antique «royaume arabe»: gouvernement fort à l'usage exclusif des indigènes, surcroît d'impôts n'atteignant que les Européens, instruction obligatoire des indigènes, un jour ou l'autre le service militaire, tel est le bilan[1]!» Le Conseil général d'Alger, sous la plume des conseillers Trolard et Aumerat, dénonça lui aussi «le retour à la politique du royaume arabe». L'esprit de polémique mis à part, ces jugements nous paraissent fondés.

On nous permettra de les justifier en notant encore combien certaines phrases de Jules Ferry sont étonnamment proches de celles du général Lapasset ou du général Gandil, de Frédéric Lacroix ou d'Ismaël Urbain, inspirateurs de Napoléon III et champions d'une politique d'initiation progressive du monde arabe à la «Civilisation» sous la tutelle de la France. Le fait d'abord ne doit pas étonner : Ismaël Urbain jusqu'en 1884, puis E. Masqueray[2], fidèle continuateur de la pensée d'Urbain[3], n'avaient cessé dans le *Journal des Débats* de reprendre ces thèmes dont une correspondance personnelle[4] entre Masqueray et Jules Ferry, de 1887 à 1892, et leurs entretiens de vive voix n'avaient pu qu'aviver le souvenir. C'est pourquoi, lorsque Jules Ferry condamne l'assimilation législative «qui craque de toutes parts», lorsqu'il reconnaît que «les lois françaises n'ont point la vertu magique de franciser», lorsqu'il recommande : «de ne jamais livrer à l'élément européen les intérêts du peuple indigène», précisant que c'était à la métropole à imposer son arbitrage, l'historien se souvient d'avoir lu cent fois les mêmes propos sous la plume des indigénophiles[5]. Et il en est de même quand Jules

1. F. Dessoliers, in *La Vigie algérienne* (31 décembre 1892). *Le Tell* et *Le Petit Colon* s'indignaient qu'on veuille «réorganiser l'Algérie par sénatus-consulte»... «dans le sens d'un protectorat tunisien», et ce thème fut habilement repris à la Chambre des Députés par les parlementaires algériens : «Pas de sénatus-consulte!» (6 février 1893).

2. Masqueray, qui avait connu Urbain à Alger en 1883, s'était lié profondément avec lui. Le 26 septembre 1891, Masqueray écrivait dans *Les Débats* : «Je regrette qu'Urbain ne soit plus là pour assister à son triomphe. Car c'est lui qui, le premier, a mis en plein jour cette formidable question indigène que tout le monde aujourd'hui semble découvrir... Il est mort exécré en Algérie, mais il vit d'une vie profonde dans les âmes de ceux qui feignent de l'ignorer et qui profitent de ses travaux.» (l'allusion finale visait certainement Leroy-Beaulieu.)

3. Sur «Thomas-Ismaël Urbain, apôtre d'une Algérie franco-musulmane» (étudié d'après son autobiographie et sa correspondance inédites), cf. mon article dans *Preuves* (février 1961).

4. Cette corrrespondance se trouve dans les archives Ferry. Masqueray avait accompagné Jules Ferry dans son voyage de 1887. Il le fit encore en 1892, du moins en Kabylie.

5. On multiplierait aisément les citations ; exemple, *Général Lapasset* : «Pourquoi s'obstiner à appliquer (nos institutions) sur ce peuple ? Gouvernons-le, mais ne nous occupons pas de son administration intérieure que pour le diriger et aussi pour réformer les abus». *Frédéric Lacroix* : «Il ne faut plus parler d'assimilation, il faut civiliser et non perdre son temps à absorber!» *I. Urbain* : «Les Français d'Algérie veulent avoir des sujets et une part d'influence absolue et directe sur les indigènes. Il faut la leur refuser»... «Les questions algériennes sont d'un intérêt métropolitain de premier plan. C'est au gouvernement métropolitain à les discuter, à les diriger, à les résoudre.»

Ferry dénonce «le parlementarisme à outrance» des députés algériens, qui trouvent leur compte au système des rattachements[1], ou lorsqu'il évoque la «civilisation progressive par l'école et les sacrifices nécessaires qu'il faut faire quand on s'appelle la France et qu'on a pris à la face du monde la tutelle d'une nation, comme la nation arabe»[2]. C'est Ismaël Urbain qui avait écrit: «Les Français d'Algérie n'ont pas conscience de la mission civilisatrice qu'ils ont à remplir, ils ont regardé les indigènes comme des vaincus à comprimer et à dépouiller»; mais c'est surtout Jules Ferry qui fustigeait:

> l'état d'esprit du colon vis-à-vis du peuple conquis: «Bien rares sont les colons pénétrés de la mission éducatrice et civilisatrice... Ils ne comprennent guère vis-à-vis de ces trois millions d'hommes que la compression... ils la proclament (la race vaincue) incorrigible et non éducable... il est difficile de faire entendre au colon européen qu'il existe d'autres droits que les siens en pays arabe et que l'indigène n'est pas une race taillable et corvéable à merci.»

Il serait facile, mais, pensons-nous, inutile, de poursuivre cette démonstration. Jules Ferry ne se montra si catégorique dans son rapport que parce qu'il avait lu et entendu bien souvent ce qu'il devait écrire. En le disant, nous n'entendons pas minimiser son apport personnel, mais seulement le mieux situer. En vérité, Jules Ferry ne fait, en 1892, qu'inscrire son nom dans un courant de pensée libéral et indigénophile, qui, fort de l'appui de Napoléon III entre 1860 et 1870, puis minoritaire et discret[3] depuis 1870, n'en avait pas moins continué, pour s'affirmer minoritaire un temps en 1884[4], et plus durablement entre 1890 et 1892[5].

Faut-il penser, dès lors, à une sorte de retournement tactique de la part d'un homme politique qui, battu aux élections de 1889, faisait en mars 1891, sa rentrée politique comme sénateur des Vosges? Cette hypothèse malveillante ne résiste pas à la lecture des *Carnets* de Jules Ferry: ses annotations témoignent éloquemment de sa désillusion sincère devant les réalités algériennes et de la découverte de ces envers de la colonisation: les

---

1. Par exemple, Urbain, *Journal des Débats* (1883): «La vérité n'est ni l'assimilation, ni les rattachements qui annihilent l'unité de direction et subordonnent l'action du gouverneur général aux volontés des sénateurs, des députés... Un gouverneur général, avec de très larges attributions, est indispensable pour diriger et surveiller l'application d'un programme politique à l'égard des indigènes.»

2. Discours au Sénat (6 mars 1891). Cette expression «la nation arabe» échappa à la presse d'Algérie, qui aurait pu lui assurer la même popularité malsaine qu'au «royaume arabe» de Napoléon III.

3. «On n'est pas un bon républicain quand on dit un mot en faveur des indigènes» écrivait Urbain dans le *Journal des Débats*.

4. Le rejet du projet d'expropriation des terres indigènes – dit «Projet des 50 millions» – marque l'une des victoires des libéraux et des indigénophiles.

5. Le rapport Jonnart du 12 juillet 1892 allait renforcer encore ce courant indigènophile: «C'est notre devoir et c'est notre intérêt de prendre souci de l'amélioration du sort des indigènes... et si la fusion reste une chimère, d'opérer la réconciliation de deux races. «Mais à Alger, le 16 février 1893, il y eut «une petite manifestation contre M. Jonnart et Jules Ferry.»

souffrances du peuple indigène. On retiendra seulement cette note griffonnée à l'école «ministérielle» de Djemaa Saharidj, qu'il avait créée comme ministre de l'Éducation nationale:

> L'institutrice qui mène ses enfants en virago leur pose des questions de ce genre: «Pourquoi devez-vous aimer la France?» «Parce qu'elle est notre mère», répond le pauvre petit perroquet, et Jules Ferry d'ajouter: *Une mère? Une marâtre, hélas!*

Et pourtant, on ne peut oublier que, homme de gouvernement, et doctrinaire d'une politique d'expansion coloniale, Jules Ferry était porté plutôt à cacher les plaies qu'à les étaler. S'il crut devoir annoncer publiquement, en 1892: «Nous ne sommes pas encore arrivés en Algérie au bout de nos déceptions», c'est que sa conviction de patriote fut la plus forte. Il y perdit l'appui et l'estime des républicains opportunistes d'Algérie, qui dénoncèrent «son excessive bienveillance pour les indigènes», sa «volonté de les instruire pour ruiner l'œuvre française en Algérie»[1]. Parmi eux, l'Oranais Eugène Étienne, ce disciple de Gambetta, qui venait de rassembler les fidèles de la colonisation dans le groupe parlementaire colonial, fut désarçonné par l'attitude de Ferry-le-Tonkinois; vite, il dénonça «le faux-pas de ce grand homme», et n'hésita pas, en 1896, à affirmer que «Jules Ferry aurait sans doute regretté plus tard certaines pages qu'il avait écrites sur l'Algérie.»

L'élection de Jules Ferry à la présidence du Sénat, bien qu'elle l'éloignât de la Commission de l'Algérie, fut durement ressentie dans ce pays[2], mais elle fut saluée par les hommes politiques conscients comme la promesse que les réformes nécessaires allaient intervenir[3]. La disparition prématurée de Jules Ferry, décédé le 17 mars 1893, deux ans jour pour jour après sa nomination à la tête de la Commission, n'empêcha certes pas celle-ci de continuer sa tâche, et de nombreux rapports, souvent remarquables, furent déposés par les divers commissaires. Mais la Commission avait perdu sa tête avec Jules Ferry et son œuvre fut frappée de caducité.

Son successeur, Constans, avait en 1891, en tant que ministre de l'Intérieur, manœuvré pour rendre inutile le grand débat au Sénat et réussi à faire refuser à la Commission les pouvoirs d'enquêtes[4]. De plus Constans, qui fut le premier gouverneur général de l'Union indochinoise, professait en matière coloniale des concepts d'un cynisme agressif: la colonisation ne devait, pour lui, viser qu'à l'enrichissement des colons et «les colons ne sont pas des philosophes qui s'expatrient pour faire le bien, mais pour faire de

1. Le député Letellier, dans *La Dépêche algérienne*, 15 août 1893.

2. Aux injures traditionnelles: Ferry-Massacre (après l'échec de la journée du 30 octobre 1870), Ferry-Famine (rationnement des vivres à Paris), Ferry-Tonkin, Ferry le candidat de Bismarck, les Algériens ajoutèrent: «le pseudo-philanthrope», «le gâteux du Sénat...»

3. Cf. surtout la lettre de Paul Cambon à Jules Ferry (inédite) (mars 1893): «l'Algérie va nous perdre comme rapporteur, mais nous la protégerons encore de notre fauteuil présidentiel.»

4. Jules Ferry le rappela le 8 janvier 1892 au Sénat, avec quelque regret: «La Commission ne peut pas oublier qu'elle n'est qu'une Commission d'Études et qu'elle n'a pas reçu le mandat d'être une Commission d'Enquête.»

l'argent»[1]... «Quant aux indigènes d'Algérie (les Orientaux sont partout les mêmes [!]), ils ne nous reprochent nos prétendues injustices que quand on les incite à le faire.» On comprend qu'à la tête de la Commission un pareil homme s'efforça seulement d'enliser les discussions et de neutraliser les réformateurs un peu audacieux.

Certes, le Sénat ratifia le rapport de Jules Ferry, le 30 mai 1893, et demanda au gouvernement, qui s'y engagea, la suppression des décrets de rattachements. Mais rien ne suivit. Pour tirer l'opinion parlementaire de son apathie, et les gouvernements de leurs oublis, il fallut de nouveaux scandales administratifs en Algérie – en avril 1895 –, une nouvelle interpellation parlementaire, déposée en juillet 1895, discutée en novembre 1896. Alors seulement le gouvernement prit, le 31 décembre 1896, le décret de «dé-rattachements», qui donnait une satisfaction tardive aux vœux du Rapport Jules Ferry sur le gouvernement général de l'Algérie.

Mais, de l'ensemble des réformes en faveur des indigènes préconisées par Jules Ferry, rien ou presque rien n'était passé dans les faits[2]: ni la réforme de l'administration communale, ni celle des impôts arabes, ni la restauration de la justice musulmane, ni l'octroi de droits de représentation plus étendus aux musulmans[3]. Le programme de scolarisation par la multiplication des écoles françaises avait seul reçu un commencement d'application, mais il fut vidé de ses intentions libérales à l'endroit de l'école arabe. Celles-ci ne furent pourtant jamais oubliées des musulmans. Trente années après l'enquête sénatoriale, dans un discours prononcé devant les Délégations financières, le 17 juin 1921, un délégué musulman, indépendant de l'Administration, Si M'hammed Ben Rahal, évoquait encore le jour où, lisant devant Jules Ferry un mémoire sur la réorganisation des médersas[4], ce dernier lui dit: «J'ai compris, il y a dans votre projet des idées qu'un gouvernement n'a pas le droit de négliger. Je fais votre projet mien; je m'en empare[5].» Et Ben Rahal ajoutait, nostalgique: «Si Ferry avait vécu, l'enseignement de l'arabe serait aujourd'hui organisé et doté... Or, l'élévation

1. C'était l'idée d'Eugène Étienne, exprimée en termes plus nobles: «L'idée de patrie repose sur l'idée de devoir, alors qu'au contraire le fondement de l'idée coloniale n'est, et ne peut être, que l'intérêt bien entendu.» Eugène Étienne avait quitté le Cabinet Freycinet en février 1892, par solidarité avec Constans, éliminé de manière blessante (cf. lettre inédite d'Eugène Étienne à Ferry, du 1er mars 1892).

2. Cf. le discours d'Albin Rozet à la Chambre, en 1901: «Depuis douze ans... on n'a, pour ainsi dire, rien fait... Nous en sommes toujours aux plaintes de Jules Ferry.»

3. Par contre, on allait bientôt (1898) donner aux Européens, avec les Délégations financières, un moyen de pression remarquable sur les gouverneurs généraux et replacer pratiquement ceux-ci en tutelle, contre l'avis de Jules Ferry.

4. Ce projet prévoyait essentiellement qu'au-delà des trois années d'études dans les médersas les élèves feraient encore deux années.

5. Ce fut Combes qui mit le projet en forme dans un rapport spécial de 350 pages, qui est un véritable modèle de rapport parlementaire. Combes était aussi l'auteur d'un rapport également fort remarquable sur l'instruction primaire, et dont les conclusions avaient déjà été acceptées par le Sénat, le 5 avril 1892. Les Européens d'Algérie prétendaient que le recteur Jeanmaire était à l'origine de ces rapports et lui vouèrent désormais une rancune tenace.

d'un peuple vers une civilisation meilleure ne peut s'accomplir que par étapes successives et en partant de ce à quoi il est habitué, c'est-à-dire, pour nous, les écoles arabes»[1].

Lorsque Jules Ferry s'écriait, à la tribune du Sénat, «nous sommes dans notre politique (algérienne) à un de ces tournants de l'Histoire où il faut adopter un système, s'arrêter à un parti définitif», lorsqu'il proposait à la Commission sénatoriale le plan de réformes que lui dictaient, disait-il, «la politique et le sentiment, le devoir et la prévoyance», cet homme à vues lointaines, qui travaillait «pour nos fils et nos petits-fils», avait été un guide perspicace. Son programme, tel que nous l'avons fait connaître, permet de jalonner les réformes qui furent réalisées de 1896 à 1919[2], de mesurer celles qui ne le furent que tardivement ou jamais (éclatement de la commune de plein exercice, reconstitution de la justice musulmane), et de rêver aussi à ce qu'une généreuse politique indigène eût pu faire de l'Algérie...

1. Le croirait-on, ce discours fut dénoncé comme «une manifestation de nationalisme indigène» par la presse coloniale et le *Bulletin du Comité de l'Afrique française.*

2. 1903 : loi forestière ; 1908 : élection des assesseurs musulmans aux Conseils généraux ; 1918 : suppression des impôts arabes ; 1919 : reconstitution des *djemâ'as* élues ; extension de la représentation des Musulmans.

Jules Ferry et la colonisation

Que Jules Ferry ait été consacré par la tradition historique comme le fondateur du second empire colonial de la France et le créateur de la doctrine coloniale de la IIIe République ne va pas sans poser de problèmes a l'historien. Toute hagiographie, fût-elle laïque, appelle en retour la critique historique ; encore celle-ci doit-elle raison garder.

Gabriel Hanotaux fut le premier historien à oser écrire «qu'on attribue généralement à Ferry en matière de politique coloniale des initiatives qui ne lui appartiennent pas». Divers travaux récents, qui ont rendu à Gambetta le rôle d'initiateur, permettent de lui en donner acte[1]. Mais, allant plus loin, certains auteurs ont voulu faire de Ferry un politique sans principes qui «se modela sur les événements». C'était déjà, il est vrai, la thèse de Clemenceau et de Freycinet : «La politique coloniale de Jules Ferry n'a pas obéi à un plan savamment mûri et résolument exécuté [...] Il paraît avoir été entraîné par les événements plus qu'il ne les a conduits[2]». Cette position, qui ferait de Ferry un «conquérant malgré lui», s'appuie sur le fait qu'il n'aurait jamais fait connaître son programme colonial, son plan d'expansion, ni ses justifications avant 1885. Avouons qu'on redoute dans ce procès quelque excès d'intellectualisme : les véritables hommes d'État sont-ils accoutumés de définir à l'avance leur plan, au risque de commettre ainsi une grave imprudence politique ? Et puis est-ce seulement en 1885 que Ferry dégagea de son action une doctrine coloniale ? Pour Maurice Reclus, le meilleur biographe de Ferry, ce serait en janvier 1882 que celui-ci formula brusquement sa politique. À partir de cette date, écrit-il, «la doctrine impériale qui va l'illustrer pour toujours surgit dans sa totalité et dans sa perfection, telle Minerve issue tout armée du cerveau de Jupiter». Cette génération spontanée étonne à son tour : est-il possible de croire que «cette doctrine ne se rattachât à aucun précédent» ?, que «notre pays n'était à aucun degré colonial», que «personne n'avait encore érigé l'expansion coloniale en système»[3] ?

Or on a quelque raison de penser, et on espère le montrer, que la «conversion brusque» de Jules Ferry est antérieure à 1882 ; que la doctrine

---

* Article initialement paru dans *Jules Ferry, fondateur de la république*, éd. EHESS, 1985.

1. Cf. P. Bury, «Gambetta and Overseas Problems», *English Historical Review*, avril 1967, et mon article «Gambetta et la reprise de l'expansion coloniale», *Revue Française d'Histoire d'Outre-mer*, n° 215, pp. 165-204.

2. Freycinet, *Souvenirs*, Paris, 1913, p. 266.

3. M. Reclus, *Jules Ferry*, Paris, 1947, p. 291-292.

alors suggérée d'un avenir colonial limité à la Tunisie et au Tonkin n'était qu'une précaution politique, et enfin que le manifeste impérialiste de 1885, pas plus que la Préface de 1882, ne sauraient être considérés comme un «commencement absolu». C'est assez dire aussi que, selon notre analyse, la doctrine impériale de Ferry ne peut servir de support aux théories marxistes (postérieures) de «l'impérialisme», ni trouver son explication dans la situation économique et financière de la France.

Une lacune de nos prédécesseurs, enfin, nous a paru devoir être comblée: aucun d'entre eux ne s'attache à étudier les principes de Ferry en matière de gouvernement et d'administration des colonies, aucun ne cherche à savoir s'il eut ou non une politique indigène. La plupart des manuels de Droit d'outre-mer faisaient cependant un sort à cette formule de Jules Ferry: «La politique française ayant toujours répudié avec honneur la colonisation par l'extermination, ayant également renoncé à la politique de refoulement, elle a et ne peut avoir qu'une formule: c'est l'assimilation.» Quel historien peut croire cependant que Ferry se soit figé dans cette conception? Quiconque a lu le Rapport Ferry «sur l'organisation et les attributions du Gouvernement général de l'Algérie» et dépouillé les archives constituées par lui en tant que président de la commission sénatoriale d'étude des questions algériennes sait bien que les idées de Jules Ferry en matière de colonisation et de politique indigène ne se résument pas en une ou plusieurs formules juridiques.

La conversion de Jules Ferry à la politique coloniale

Tous les historiens contemporains qui ont écrit sur Jules Ferry et la colonisation ont affirmé que l'homme d'État lorrain ne s'intéressait nullement aux colonies, avant d'écrire en janvier 1882, sous le voile de l'anonymat, la préface au livre signé par Alfred Rambaud sur *Les Affaires de Tunisie*. Ils ne l'ont certes pas fait sans de bonnes raisons.

Ni les origines familiales de Ferry, ni sa formation intellectuelle, ni ses premières activités ne l'avaient préparé à envisager les problèmes de la colonisation. Cet homme de l'Est, cet avocat lui-même fils d'avocat ne s'était nullement, dans sa jeunesse, intéressé aux affaires maritimes et commerciales ou à l'économie politique, les deux voies d'accès en ce temps à la question coloniale. Toutefois il ne fut pas possible au jeune député républicain d'opposition de se tenir aussi totalement à l'écart qu'on est accoutumé à l'écrire.

Jules Ferry ne pouvait ignorer l'intérêt porté par une partie de la classe politique aux questions coloniales, ni la tradition pro-coloniale du parti républicain. Le *Dictionnaire politique* de Garnier-Pagès ne disait-il pas à l'article *Colonies*: «La colonisation est la forme la plus louable de la conquête: c'est le moyen le plus direct de propager la civilisation. Le besoin de coloniser n'est point pour une nation grande et forte une fantaisie passagère.»

Fidèle lecteur du *Journal des Débats*, du *Temps*, de la *Revue des Deux Mondes* et des grandes revues britanniques, Ferry ne put fermer les yeux sur tant d'articles consacrés à l'expansion coloniale anglaise et française. Son attention n'aurait-elle jamais été accrochée par les théoriciens français de «la colonisation nouvelle», Jules Duval, Xavier Raymond[1], Charles Lavollée, lesquels, rompant avec la conception mercantiliste du Pacte colonial, tâchaient à reconstruire une doctrine coloniale? L'un d'eux, Charles Lavollée – moins célèbre certes que son continuateur Paul Leroy-Beaulieu – avait écrit dès février 1863 dans la *Revue des Deux Mondes* une étude qu'on doit considérer comme l'un des classiques de la colonisation libérale. Si la preuve ne peut être administrée que Ferry lut sur-le-champ «La colonisation moderne», il n'est pas douteux qu'il en fît son profit. On retrouve dans ses discours et préfaces l'écho fidèle des divers arguments politiques, stratégiques, économiques et humanitaires de Lavollée, pour lequel «la colonisation est l'une des grandes œuvres de notre temps et le génie moderne peut s'enorgueillir des sentiments nouveaux qu'il a fait prévaloir dans l'accomplissement de la mission civilisatrice que les précédentes générations lui ont léguée».

Jules Ferry n'aurait-il jamais lu Prévost-Paradol, ce libéral lui aussi rallié à la politique coloniale, ni médité sur l'une des dix éditions de la *France nouvelle*, parues de 1868 à 1869? On doute que ce patriote n'ait pas retenu les formules fameuses de Prévost-Paradol: «L'Algérie chance suprême de la France», l'empire méditerranéen étendu à tout le Maghreb «dernière ressource de notre grandeur»[2].

Quoi qu'il en soit, Jules Ferry eut l'occasion de défendre dans les colonnes du *Temps* les colons français, «nos compatriotes d'outre-mer», avant même que Gambetta ne les ait célébrés en ces termes: «On peut regarder dans leur histoire, on constate qu'il n'y a pas de plus vaillants Français que les Français d'outre-mer.» Ce n'est point par hasard que Jules Ferry proposa à l'admiration des lecteurs du *Temps* l'exemple de l'Angleterre qui «est, sur le chapitre des colonies, d'une susceptibilité chatouilleuse». Et n'était-ce pas avec regret qu'il écrivait: «Il est entendu que la race française n'a pour la vie coloniale qu'une aptitude plus que médiocre et n'accorde aux quelques épaves du superbe domaine qu'elle a jadis possédé au-delà des mers qu'une sympathie distraite et dédaigneuse» (*Le Temps*, 23 janvier 1869).

1. Ces lignes publiées dans la *Revue des Deux Mondes* de septembre 1860 pourraient être signées par le Jules Ferry de 1885: «Si nous voulons transmettre à nos enfants le rang que nos pères nous ont laissé dans le monde [...] c'est d'un autre côté qu'il faut tourner notre ambition. Le mouvement qui entraîne avec une si merveilleuse puissance les peuples de race européenne à la conquête de tout l'univers devrait ouvrir les yeux à tous les Français et leur faire voir que le pire de tous les calculs serait celui qui, en les désintéressant eux-mêmes du mouvement général, ferait de nous les dupes des autres et préparerait leur grandeur en consacrant notre amoindrissement.»

2. Ces formules, qui ont fait la gloire de Prévost-Paradol, se retrouvent elles-mêmes dans l'œuvre de Jules Duval, si largement pillée par Paul Leroy-Beaulieu.

On le vit en mars 1870 au Corps législatif combattre au bénéfice des colons d'Algérie, pour leur obtenir le droit d'élire des députés, et le 17 juin il interpella le gouvernement sur le décret qui organisait l'élection des Conseils généraux d'Algérie par un collège où seraient inscrits des étrangers et des Musulmans. Certes, attaquer «l'autocratie militaire» en Algérie, lutter pour la liberté des colons, c'était d'abord lutter pour la liberté tout court; n'était-ce point aussi manifester intérêt et compréhension pour la colonisation?

Cet intérêt, le parti républicain l'exprima à nouveau dès après la défaite de 1871. À feuilleter la *République Française*, on voit par exemple que, dès le 16 avril 1873, l'organe de Gambetta proclamait: «L'Annam et le Tonkin nous sont réservés: laisserons-nous péricliter nos droits? Ce serait un empire colonial, une autre Inde française que nous perdrions.» Après la mort de Francis Garnier, «perte sérieuse pour la France», le journal ne cessa de répéter la nécessité «d'annexer à nos possessions françaises de Cochinchine, les parties les plus saines et les plus fertiles de la péninsule [indochinoise]» (17 février 1874)[1].

En 1878, le même organe, «bréviaire des Républicains», protestait avec vigueur contre l'annexion de Chypre et, rappelant les intérêts français, exigeait de la part de l'Angleterre garanties ou compensations en Méditerranée. Il montrait la Russie «gagnant chaque année une nouvelle étape au centre de l'Asie» pour dire finalement[2] ce que serait la politique extérieure des républicains au pouvoir: «elle serait patriotique, n'ayant d'autre objectif que la gloire du pays», à l'opposé de «la politique de piétinement, d'effacement et d'abaissement».

Jules Ferry ne se manifesta pas par la plume dans cette campagne pro-coloniale. Il se borna à déposer le 7 juin 1876 une proposition de loi ayant pour but de rétablir la représentation des colonies de la Guyane et du Sénégal à la Chambre, supprimée en 1875. En 1878, il s'associa au rapport de la commission du budget du service colonial qui était un hymne à la colonisation: «Nos possessions d'outre-mer font partie du faisceau des forces vives de la nation [...] Elles sont un précieux élément de force, de prospérité, de richesse. Elles contribueront à relever notre prestige et notre grandeur dans le monde.»

Comment Jules Ferry eût-il pu ignorer que Gambetta, alors chef occulte de la République, avait définitivement choisi en 1878 la «politique d'expansion conquérir ou gagner par d'habiles neutralités l'équivalent de ce que nous avons perdu»[3]? Le témoignage de Juliette Adam sur ce point est formel: la plupart des Républicains se rallient alors au choix de Gambetta, et parmi eux les plus ardents sont Camille Barrère, Arthur Ranc et Jules Ferry. «Jules Ferry lui aussi, écrit-elle en faisant référence au mois de mai-juin

1. *La République Française,* 3-17 février, 10 mars 1874, 18 septembre 1874.
2. *Ibid*., 11, 12, 14 juillet 1878, 6 août 1878.
3. Juliette Adam, *Après l'abandon de La Revanche,* Paris, 1910, p. 123.

1878, est en faveur parce qu'il parle haut de la politique d'expansion au dehors – politique d'énergie et non de piétinement sur place, répète-t-il[1]». Ainsi s'explique mieux la conversion prétendument brusque de Jules Ferry à l'action coloniale et à la politique «d'avenir colonial» pour la France en 1881-1882. En réalité son ralliement à la politique d'expansion coloniale prônée par Gambetta avait été noté quatre ans plus tôt par l'égérie du parti républicain, laquelle s'en affligeait. Il est donc peu probable que Ferry n'ait pas été mis au courant, bien avant 1881, de l'offre britannique faite en juillet 1878, au Congrès de Berlin: «Prenez Tunis si vous voulez, l'Angleterre ne s'y opposera pas», ni qu'il ait ignoré les approbations constantes de Bismarck: «Je crois que la poire tunisienne est mûre et qu'il est temps pour vous de la cueillir.» Ces suggestions anglo-allemandes allaient décider de l'avenir colonial de la République.

L'avenir colonial de la République

On sait comment, par suite des longues hésitations des gouvernements français – pendant près de trois ans –, il revint à Jules Ferry de prendre la décision d'intervenir en Tunisie au printemps 1881. Qu'il ait eu la main quelque peu forcée par Gambetta n'est cependant pas douteux. Ferry ne voulait pas d'expédition «dans une année d'élections» alors que Gambetta avait expliqué dès la fin de février 1381 que, «vu les dispositions bienveillantes de l'Europe et notamment de l'Allemagne à notre égard, le moment psychologique était arrivé de procéder à la reconstitution de notre empire colonial». Mais tous deux tombèrent finalement d'accord pour une politique de «fierté nationale». Et Jules Guesde ne fut pas le seul à «retrouver dans les origines scélérates de l'aventure tunisienne la main de M. Gambetta en contact journalier avec la main de M. Ferry».

De l'expédition réussie en Tunisie, puis des prises de position parlementaires et des projets coloniaux préparés secrètement par le ministère de Gambetta, Ferry tira la conclusion que la politique d'expansion coloniale, seule grande entreprise que la situation internationale permît à la France vaincue, était possible et souhaitable, même s'il ne convenait pas encore de l'annoncer publiquement. Dans la préface prudemment anonyme qu'il donna aux *Affaires de Tunisie*, il écrivait que «l'honneur du cabinet du 23 septembre 1880» était d'avoir rouvert «l'avenir colonial» de la France. Quel avenir? Bien que ce point soit contesté, n'était-ce pas «une politique coloniale à longue portée» qu'y suggérait Ferry puisqu'il parlait «d'étendre notre domaine colonial partout où il est manifeste qu'étendre est le seul moyen de conserver». Sans préciser certes toutes les directions visées, Ferry soulignait au moins la question du Tonkin parce qu'elle était «de la plus haute importance». «Le protectorat français au Tonkin, c'est la sécurité de la

1. Gambetta lui-même notait avec satisfaction en décembre 1878: «Il faut le reconnaître, la politique d'expansion gagne du terrain parmi nos amis [...] L'Algérie ne nous suffit pas. Si à un moment donné nous ne happons pas notre part des colonies, l'Angleterre, l'Allemagne s'en saisiront.»

Cochinchine comme Tunis est la grande avancée de l'Algérie.» Mais il est clair que «les autres destinées» dont il «rêvait» pour la France – une France à laquelle était interdite la reconquête de l'Alsace et de la Lorraine dépassaient le seul Annam-Tonkin[1].

Qu'il y eût loin de ces rêves patriotiques aux réalités, Ferry le mesura au cours de son second ministère. Mais là encore, comme dans l'affaire de Tunisie, il agit avec décision et s'imposa comme le successeur incontesté de Gambetta disparu. «La honteuse éclipse de la France en Égypte» appelait, selon Jules Ferry, «une revanche». C'est pourquoi il n'hésita pas à envoyer au Tonkin et à Hué un corps expéditionnaire et surtout à soutenir contre la Chine une guerre navale difficile. Son objectif d'avenir – il l'avoua à la Chambre le 14 août 1884 – était de «jeter les bases d'un Empire français d'Extrême-Orient» aux portes mêmes d'une Chine à pénétrer. C'est dans un dessein de même ampleur «pour pénétrer les immenses régions du Niger» disait Rambaud – qu'il se fit le défenseur du chemin de fer de Kayes à Bamako, et c'est pour déboucher sur le Congo qu'il favorisa le développement du Gabon. Enfin, il obtint un droit de préférence pour la France sur l'État indépendant du Congo. À Madagascar au contraire (dont certains rêvaient de faire à nouveau «la France orientale») il se borna, en dépit des objurgations de la droite catholique, à des démonstrations navales. Il refusa enfin, malgré les encouragements de Bismarck, la politique d'intervention au Maroc. La politique coloniale de la République devait être «échelonnée et ne pas se développer partout à la fois».

Une doctrine ferryste de l'impérialisme économique ?

Faut-il croire que, dans cette politique, les motivations économiques et financières aient été déterminantes ou même importantes ? Et que les mobiles de Ferry soient devenus, de son aveu même, nous dit-on, ceux de «l'impérialisme» ? On se réfère généralement, pour l'affirmer, au discours justificatif de son action qu'il prononça après sa chute, le 28 juillet 1885 – discours que Charles-André Julien a qualifié de «premier manifeste impérialiste qui ait été porté à la tribune».

Cette plaidoirie cartésienne où Ferry explique que la politique coloniale repose sur une triple base politique, économique et humanitariste, ne saurait être sans abus qualifiée d'originale. Non seulement elle reprend les propres arguments avancés par Ferry en janvier 1882[2], puis dans son discours du

1. La presse républicaine parlait tout à la fois de renforcer les positions de la France en Égypte et au Liban, de «favoriser l'autonomie de la Tripolitaine», de «soumettre à notre domination le Cambodge, le Tonkin, et tout l'Annam», d'affirmer «nos droits incontestés sur l'île de Madagascar». Quelques-uns parlaient de «la France africaine» à créer au Congo, et d'une pénétration au Soudan : «Le Niger est à nous, à nous seuls, si nous savons le prendre» (Edmond About).

2. Il invoquait déjà «les nécessités d'une production industrielle incessamment croissante et tenue de s'accroître sous peine de mort, la recherche des marchés inexplorés ; l'avantage (si bien défini par Stuart Mill) qu'il y a pour les vieux et riches pays de porter dans les pays neufs des travailleurs ou des capitaux»...

27 mars 1884, mais elle résume surtout les grands thèmes du discours colonial français des décennies antérieures, largement vulgarisés à cette date. Depuis le ralliement des Républicains, on avait en effet assisté à un étourdissant tir de fusées en faveur de la colonisation. Les meilleures plumes républicaines – celles de Jean-Jacques Weiss, Joseph Reinach, Gabriel Charmes, Edmond About, Alfred Rambaud – avaient constitué un étonnant florilège d'arguments coloniaux. Jules Ferry y puisa naturellement, remontant même jusqu'à l'étude classique de Lavollée parue en 1863 et qu'une analyse attentive montre comme sa source la plus proche[1], par-delà l'ouvrage trop connu de Leroy-Beaulieu.

Expliquer la colonisation par l'obsédante recherche des débouchés commerciaux et le placement des capitaux prétendument excédentaires relève donc du discours classique des «colonistes» du XIXe siècle et ne fait nulle référence à la conjoncture économique et financière. Moins encore, est-il besoin de le dire, renverrait-il à un stade du capitalisme, «le capitalisme financier», totalement inconnu en France.

Aussi bien toutes les rares références économiques ou financières de Ferry sont-elles fort anciennes. Qu'il suffise de rappeler que la fameuse citation de John Stuart Mill, si souvent reprise par Leroy-Beaulieu, Gabriel Charmes et Jules Ferry («On peut affirmer que dans l'état actuel du monde, la fondation des colonies est la meilleure affaire dans laquelle on puisse engager les capitaux d'un vieil et riche pays») se trouve dans les *Principles of Political Economy* publiés en... 1848. De même tout indique que, contrairement à la légende qui prétend que «le fond de sa pensée, la trame de son système était d'ordre économique», Jules Ferry ne fut pas très sensible à la crise industrielle de 1884-1885 et ne se souciait nullement d'aider aux exportations, peu menacées, des cotonniers de l'Est. Discrètement rallié à la politique agricole protectionniste dès 1883 pour des raisons surtout électorales, il devait attendre 1891 pour préconiser, en tant que président de la commission des douanes, des relèvements généralisés mais modérés de l'ensemble des droits. En 1885 comme en 1882, Jules Ferry reprenait seulement, en bon avocat mais après cent autres, les points forts de l'argumentation des partisans de l'expansion.

Il n'insistait guère, cependant, pas plus que ses prédécesseurs libéraux, sur le grand argument mercantiliste: le commerce colonial seul offrirait des débouchés assurés. Ce n'est qu'en 1890 que, actualisant son propos, il

1. Pour Charles Lavollée, la colonisation serait d'abord «la conséquence de l'immense mouvement industriel qui, depuis 1815, a décuplé le travail des manufactures». Il caractérisait ainsi l'expansion européenne de son temps. «Politiquement et commercialement, l'Europe étouffe aujourd'hui dans ses limites étroites, elle veut du champ et de l'espace et elle s'empare peu à peu du monde entier. Pour dire la nécessité pour «une grande nation» européenne de se doter d'un complément colonial, il écrivait par exemple: «Ceux qui ont des manufactures florissantes et une marine ne sauraient sans risquer la déchéance abdiquer l'ambition coloniale.» Enfin Lavollée invoquait «la mission civilisatrice» presque oubliée dans le livre de Leroy-Beaulieu, mais abondamment reprise par Jules Ferry.

invoqua le développement du protectionnisme pour affirmer, dans sa préface au livre de Léon Sentujéry, *Le Tonkin et la mère-patrie*: «Le système protecteur est une machine à vapeur sans soupape de sûreté s'il n'a pas pour correctif et pour auxiliaire une saine et sérieuse politique coloniale.» De là à sacrer Jules Ferry «créateur du néo-mercantilisme colonial» il y a loin.

S'agissant des capitaux, on a souvent souligné que, dans ce texte de 1890, étaient invoquées par Ferry lui-même la baisse tendancielle du taux de profit en Europe, la baisse des prix et des salaires, ces justifications prétendues de «l'impérialisme». Mais on n'a pas toujours eu le souci de rapporter que Jules Ferry faisait référence, pour l'affirmer, à l'ouvrage de Torrens, *Colonization of South Australia*, publié cinquante-cinq ans auparavant, en 1835.

Qu'on ne parle donc pas d'une doctrine ferryste de l'impérialisme économique et financier, là où il n'y avait qu'argumentation d'emprunt pour la défense d'une cause éminemment politique: celle de la grandeur française dans le monde[1].

Les principes de Jules Ferry en matière d'administration coloniale

Champion de la politique coloniale, Jules Ferry eut-il le loisir de réfléchir à l'administration coloniale et aux principes qu'il convenait d'y appliquer? S'il n'a pas systématisé ses vues, sauf en ce qui concerne *Le Gouvernement de l'Algérie*, objet de son magistral rapport au Sénat du 27 octobre 1892, il a laissé suffisamment d'indications pour qu'il soit possible d'en reconstituer les grandes lignes.

S'agissant de «cette variété des questions coloniales qui s'appelle la question algérienne», Jules Ferry avait, comme président du Conseil, couvert, en août 1881, les débuts de la politique dite des Rattachements, laquelle visait à faire des départements algériens le prolongement des départements métropolitains et à les administrer de Paris. En 1884, il acceptait l'extension à l'Algérie de la loi municipale, conformément au dogme assimilationniste du parti républicain. Il affirmait alors à la Chambre que «notre influence en Algérie était assurée grâce à une rentable assimilation de l'élément indigène» et signalait «un progrès manifeste des idées françaises dans la population arabe».

1. On s'étonnera sans doute que nous n'évoquions pas les moyens de cette politique coloniale. En réalité Jules Ferry ne se prononça pas directement sur la marine ou l'armée, par exemple, ni sur l'organe nécessaire de direction politique. Mais on peut savoir au moins en quel sens il opinait, à travers les chroniques de son journal *L'Estafette*. Or ce quotidien populaire, dont il inspirait directement la ligne politique, approuva chaleureusement le projet d'une «Armée coloniale» de volontaires, parce que cela diminuerait l'impopularité de la politique d'expansion. «Bientôt nous n'aurons plus à envoyer des hommes du recrutement dans nos colonies [...]; désormais les braves gens qui iront défendre le drapeau dans les colonies iront volontairement» (*L'Estafette*, 23 février 1891). Quant à la création d'un ministère des Colonies, «ministère spécial, civil, maître de l'administration coloniale, maître de l'armée coloniale, absolument autonome et qui suffirait seul au gouvernement des colonies», *L'Estafette* en était un chaud partisan pour d'évidentes raisons. «L'empire colonial de la France est devenu trop vaste pour que le gouvernement en puisse être abandonné à un chef de service» (2 juin 1892).

«Mieux informé» des réalités que couvrait la prétendue politique d'assimilation, il convint en 1892 que les républicains avaient péché «par esprit de système» et «qu'il n'était peut-être pas une seule de nos institutions, une seule de nos lois du continent qui puisse s'accommoder [à l'Algérie] sans modifications profondes». Sensible à l'expérience et à l'échec du système des rattachements, Jules Ferry condamna en 1892 la politique d'assimilation administrative et juridique en termes qui ne souffrent pas l'exégèse. «Assimiler l'Algérie à la métropole, leur donner à toutes deux les mêmes institutions, le même régime législatif et politique, leur assurer les mêmes garanties, les mêmes droits, la même loi, c'est là une conception simple et bien faite pour l'esprit français [...] Même aujourd'hui, après nombre d'expériences, il faut quelque courage pour reconnaître que les lois françaises ne se transplantent point étourdiment, qu'elles n'ont pas la vertu magique de franciser tous les rivages sur lesquels on les importe.»

Dès lors qu'il condamnait «la manie assimilatrice» et qu'il jugeait l'assimilation morale des populations indigènes comme ne pouvant être que l'œuvre des siècles, il lui fallait nécessairement remettre en valeur la politique opposée, celle qu'il est convenu d'appeler l'autonomie. Mais le mot convient-il s'agissant de la politique préconisée par Ferry ?

Certes, par référence à l'exemple de la colonisation britannique, Jules Ferry se déclarait alors favorable à une large autonomie administrative des colonies. À son maître, John Stuart Mill, il emprunta la formule : «Beaucoup d'indépendance administrative aux pouvoirs locaux [de la colonie] ; à ceux-ci la libre initiative, au pouvoir métropolitain le contrôle.» Toutefois l'idéal du *self-government* ne valait que pour les colonies de peuplement homogène, non pour celles où étaient «nécessairement en conflit les intérêts des colons et l'intérêt des indigènes». Jules Ferry, qui avait été tenté un instant d'accorder aux colons algériens une certaine autonomie administrative et un budget spécial, se ravisa après son enquête menée sur place en 1892 au nom d'une commission de dix-huit sénateurs : «Outre qu'il ne serait peut-être pas facile d'en faire accepter le principe par le Parlement, les colons ne sont peut-être pas arrivés à un état d'éducation politique qui permette de leur donner l'autonomie.»

Tout devait donc se borner à une certaine décentralisation ; il fallait rendre l'administration locale «libre de ses mouvements, statuant sur place mais sous le contrôle métropolitain»[1]. En revanche, Ferry suggéra à la même commission sénatoriale de doter l'Algérie de la personnalité civile pour lui donner les moyens d'emprunter les trente à quarante millions immédiatement nécessaires pour ses travaux publics[2].

Grâce à la Tunisie toutefois, bien plus qu'à l'Annam, Jules Ferry avait appris et compris les mérites d'une autre formule coloniale, plus souple et

1. Archives Ferry à Saint-Dié, dossier Ab 6.
2. Procès-verbaux manuscrits des séances de la commission. Archives du Sénat.

plus habile, «qui échappe, disait-il, aux difficultés de l'annexion» : celle du protectorat et de l'*indirect rule*.

Il en avait surtout saisi la nécessité et les avantages, lorsque le conseil des ministres mit au point, le 13 février 1884, le texte final de la convention connue sous le nom et la date erronée de «traité de La Marsa du 8 juin 1883». Il put dès lors expliquer à la Chambre, le 1er avril 1884, que le régime du protectorat permet «de surveiller de haut, de ne pas assumer la responsabilité de tous les détails de l'administration, de tous les petits faits, de tous les petits froissements que peut amener le contact de deux civilisations différentes. C'est à nos yeux une transition nécessaire, utile, qui sauvegarde la dignité du vaincu, chose qui n'est pas sans importance en terre arabe.»

Ce protectorat, il le concevait cependant avant tout comme un instrument de réformes et non pas seulement comme un moyen de domination à bon marché ou une tutelle passive. À Tunis, il déclarait en 1887 au Cercle des Français que «le protectorat de la Tunisie ne doit pas être un protectorat-borne, mais un protectorat réformateur»[1]. Cette volonté de progrès pouvait passer mieux encore, si elle paraissait émaner de l'autorité du bey ; telle était l'«ingéniosité du protectorat» : «Les réformes s'y font par le haut, par la grâce du maître obéi, du pouvoir national et traditionnel, et ce qui descend de ces hauteurs ne se discute pas. Il devient possible sous ce sceau respecté de toucher aux choses fondamentales, presque sacrées, du monde arabe, à la famille, à la terre, à l'enseignement. Encore faut-il y mettre une prudence infinie[2]».

Le régime du protectorat, en maintenant non seulement le pouvoir national mais aussi l'administration traditionnelle, avait le mérite supplémentaire de ne pas exiger de trop nombreux fonctionnaires français. Jules Ferry s'extasiait sur le fonctionnement de ces «communes mixtes» algériennes où un seul administrateur civil gouvernait de haut une vaste population par l'entremise de quelques caïds. Il admira plus encore que la Tunisie, à la différence de la tradition coloniale, ait pu, grâce à la volonté du premier Résident, se passer d'un corps nombreux de fonctionnaires. Certes, il était peu informé de la situation réelle, mais il saluait le 1er mars 1888 devant les députés : «ce qui est notre rêve colonial à tous, non pas la vieille colonie de fonctionnaires que vous avez raison de combattre et de répudier, mais une colonie où il n'y a pas en quelque sorte de fonctionnaires»[3].

Jules Ferry était donc bien ce partisan un peu méconnu de l'*indirect rule.* On le voit plus encore aux réformes qu'il suggéra pour l'Algérie. S'il n'eût tenu qu'à lui on en serait revenu au système de Napoléon III après 1860 :

1. *Journal des Débats*, 5 avril 1893, «Jules Ferry en Afrique en 1887», article de Masqueray.
2. Préface à *La Tunisie* de Narcisse Faucon (septembre 1892).
3. Ferry affirma que les notables de Sousse lui auraient dit que «la nouvelle organisation leur donnait satisfaction complète pour deux raisons parce que la France a respecté nos traditions et notre bey et parce qu'elle ne nous a pas inondés de ses fonctionnaires».

arrêt de la colonisation de peuplement, de la petite colonisation qui exproprie sans apporter de capitaux, organisation d'un pouvoir fort à Alger, «civilisation» des populations indigènes par l'école française et par l'école arabe. Le rapport de Ferry sur «l'organisation des pouvoirs du gouverneur général» fait expressément référence au décret impérial du 10 décembre 1860 et prône, comme lui et pour les mêmes raisons, le renforcement de ses pouvoirs: «Le Gouverneur général est la seule force organisée qui puisse maintenir entre elles [les deux races rivales, l'européenne et l'indigène] un juste équilibre. Responsable de la paix publique, il est le défenseur naturel du peuple indigène contre les convoitises ardentes autant que naïves qui l'entourent et qui l'assiègent.»

Jules Ferry fut-il «colonialiste»?

Cette attention portée au peuple indigène amène à se poser la question: Jules Ferry fut-il ce colonialiste sans âme «surtout préoccupé de l'exploitation économique des colonies» (P.-F. Gonidec) qu'il est de bon ton de dénoncer?

Certes il partagea toujours la bonne conscience de la plupart de ses contemporains devant les droits et les devoirs des «races supérieures» de civiliser les peuples inférieurs. Il connut même, et ne le céla point, l'orgueil du conquérant devant son œuvre. Que Jules Ferry ait éprouvé lors de son voyage privé en Algérie et en Tunisie au printemps de 1887 «une véritable fierté patriotique» (un «sentiment d'admiration véritable devant la Mitidja mieux cultivée que la Normandie», disait-il en 1892), cela ne peut être passé sous silence. Qu'il ait ressenti de surcroît une juste fierté personnelle en visitant ce pays qu'il appelait «ma Tunisie» ou ces «écoles ministérielles» de Kabylie ou «écoles Ferry» qu'il nommait «mes filles», Ferry ne le cachait pas à son ami Joseph Reinach dans une lettre écrite d'El Biar, aux portes d'Alger, le 11 avril 1887:

«Ce que j'ai fait pour l'Algérie est difficile à dissimuler. Ici seulement des Facultés (écoles supérieures) qui rivalisent avec celles de Lyon pour l'étude et l'enseignement, l'observatoire, qui sera le premier du monde, le petit lycée de Ben Aknoun aussi beau que Lakanal, et les petites et grandes écoles kabyles que j'ai le droit d'appeler mes filles. Les hommes qui ont été aux affaires depuis 1879 ont comblé l'Algérie [...] La civilisation française avance résolument, heureusement accompagnée par le vignoble, cet exilé de la terre de France, jusqu'aux confins des Hauts-Plateaux. Ce que le génie de la France a fait de cette terre admirable et barbare en quarante ans, ce que la République a fait en seize ans (car le grand essor date de 1871) met la puissance colonisatrice de notre pays au-dessus de toute contestation, au niveau de toute comparaison. Il y a trente ans la Mitidja ne produisait que des fèves, des palmiers nains et des bulbes arabes. À présent, c'est le jardin du monde et une femme seule pourrait voyager sans péril jusqu'aux confins du Sahara[1]».

1. Bibliothèque nationale, Nouvelles acquisitions françaises, 24.877.

Jules Ferry n'était pas moins fier des premiers résultats acquis en Tunisie : trois cent mille hectares avaient été achetés en quatre ans par des capitalistes français, et tout près de douze millions de francs apportés aux seules améliorations agricoles, déclarait-il devant des députés sceptiques, le 1er mars 1888. C'est pourquoi il entendait «considérer [la Tunisie] jusqu'à nouvel ordre comme une colonie de capitaux», car ceux-ci investis dans la grande exploitation augmenteraient les rendements et la production. Et c'est pour accélérer ce mouvement qu'il souhaitait alors, en dépit du dogme protectionniste, accorder aux blés tunisiens l'entrée en franchise sur toute terre française.

Peu de semaines auparavant, le 10 décembre 1887, Ferry avait écrit aux Français de Hanoï pour les rassurer sur l'avenir de la colonie : «Il n'est au pouvoir d'aucune révolution, d'aucun gouvernement, d'aucun parti, d'arracher des rives du Fleuve Rouge le drapeau que nous y avons planté. Personne n'évacuera le Tonkin; les adversaires les plus passionnés de l'expédition reculeraient devant ce crime et cet opprobre.» En 1890, Jules Ferry «revendiqua fièrement le titre de Tonkinois» et les Français du Tonkin ayant à élire un délégué au Conseil supérieur des Colonies portèrent leurs suffrages sur «Ferry le Tonkinois».

Si l'état d'esprit colonial a pu être défini vers 1890 comme un patriotisme élargi, alors et en ce sens, Ferry fut un «colonialiste». Mais si méritent seuls l'épithète, en son sens infamant, ceux qui se montrèrent uniquement sensibles aux droits des colons et aux profits des commerçants en oubliant les droits des populations colonisées, Jules Ferry ne fut pas de ces «colonialistes».

Il fut de ceux qui, paternalistes sans doute[1], possédaient plus que la vertu d'équité du vainqueur et savaient se pencher sur le sort des vaincus. Il avait dit au Sénat, le 6 mars 1891, ce que devait être «l'œuvre quotidienne» de la France en Algérie et en Tunisie : «Relever l'indigène, l'instruire, assurer son existence.» Mieux, il avait osé ajouter, concernant «la civilisation progressive de l'indigène par l'école» : «Avons-nous fait ce que nous devions pour les écoles ? Je réponds hardiment non !»

S'il jugeait en 1892 le colon d'Algérie «souverainement respectable quand on considère le travail accompli et l'esprit d'entreprise», il ne se cachait pas ses défauts. «Il est particulariste, il ne demande pas mieux que d'exploiter l'indigène et la métropole [...] Il voit dans la mère-patrie moins une bienfaitrice qu'une obligée. Ce tour d'esprit qui se retrouve au fond de toutes les revendications algériennes a fait des générations de mécontents.»

Sur l'état d'esprit du colon vis-à-vis du peuple conquis, le rapport de Ferry sur *Le Gouvernement de l'Algérie* contient même des jugements très durs, qu'il fut longtemps de tradition dans l'histoire coloniale de passer sous silence : «Il est difficile de faire entendre au colon européen qu'il existe d'autres droits que le sien en pays arabe et que l'indigène n'est pas une race

1. Sur son carnet de notes conservé à Saint-Dié, il notait avec réprobation, lors de son enquête en Algérie : «Bien rares sont les colons qui considèrent le pauvre fellah comme un enfant.»

taillable et corvéable à merci [...] Bien rares sont les colons pénétrés de la mission éducatrice et civilisatrice qui appartient à la race supérieure ; plus rares encore ceux qui croient à une amélioration possible de la race vaincue. Ils la proclament à l'envi incorrigible et non éducable [...] Ils ne comprennent guère vis-à-vis «de ces trois millions d'hommes d'autre politique que la compression.»

En collectionnant les citations, il ne serait même pas difficile de montrer un Ferry quasi anticolonialiste[1]. Sait-on d'ailleurs qu'il fut dénoncé comme tel par la presse coloniale algérienne qui fustigea «le gâteux du Sénat» pour «son sentimentalisme puéril», son «excessive bienveillance pour les indigènes» ou son «hypocrite restauration de la politique du Royaume arabe»[2]?

Faut-il rappeler qu'il condamna, comme perpétuant les heures de la conquête et le «souvenir des luttes sanglantes», le régime forestier «inepte et dangereux», l'administration des Eaux et Forêts qui «détient le gouvernement de fait de sept cent mille indigènes. C'est devant elle qu'ils s'agenouillent et qu'ils tremblent. Combien a-t-elle fait de désespérés?» Faut-il rappeler qu'il stigmatisa «la colonisation par dépossession de l'Arabe, qui tendait à substituer progressivement le cultivateur français au cultivateur arabe [...], l'expropriation du sol natal, les séquestres qui ne se liquident pas», l'exploitation des douars indigènes par les communes («la commune de plein exercice c'est l'exploitation de l'indigène à ciel ouvert»), «le poids incessamment accru des impôts et l'arbitraire dans la perception».

Quel autre homme d'État colonial osa dire, revenant d'Algérie : «Nous les avons vues ces tribus lamentables que la colonisation refoule, que le séquestre écrase, que le régime forestier pourchasse et appauvrit [...] Il nous a semblé qu'il se passait là quelque chose qui n'est pas digne de la France, qui n'est ni de bonne justice, ni de politique prévoyante.» De la part d'un homme de gouvernement plutôt porté par ses responsabilités à cacher les plaies qu'à les étaler, ce réquisitoire public étonne et émeut[3].

Une politique réformatrice en Algérie

Mais plus que critique des abus coloniaux, Jules Ferry se voulait réformateur. En réponse aux plaintes des indigènes «qui n'ont pas tort», il proposa toute une série de mesures qui étaient bien «des réformes profondes».

---

1. Plus exactement Ferry se rapprocha, sous l'influence d'Émile Masqueray et de Paul Leroy-Beaulieu, des points de vue de la Société française pour la Protection des Indigènes des Colonies. Le maître livre de Paul Leroy-Beaulieu, *L'Algérie et la Tunisie* (1887), que Jules Ferry lut de près, s'ouvrait sur une préface fort explicite : «Depuis quinze ans, écrivait Leroy-Beaulieu par allusion à ses combats à la tête de la Société française pour la Protection des Indigènes des Colonies, j'ai tenu à honneur de prendre souvent la défense des indigènes algériens. La sécurité de notre possession de même que la dignité du nom français sont intéressées à ce que nous changions de régime envers eux.»

2. *Vigie Algérienne*, 13 décembre 1892.

3. Ferry – rapportant l'interrogation faite à un élève kabyle par son institutrice : «Pourquoi devez-vous aimer la France? «Parce qu'elle est notre mère, répond le pauvre petit perroquet» – ajoutait sur son carnet «Une marâtre, hélas!» (Archives Ferry à Saint-Dié).

N'indiquait-il pas qu'il fallait mettre fin à «l'odieux refoulement» («le périmètre de refoulement de la race arabe est atteint à peu près partout et les limites actuelles de la colonisation ne peuvent plus guère être dépassées»), procéder à une réforme générale des impôts dits arabes et de l'impôt des prestations, redéfinir le régime forestier tout entier en sauvegardant «le droit à cultiver les enclaves», et prévoir «le droit de pacage, ce droit à la vie». Sur le plan politique, Jules Ferry se prononçait pour une représentation sérieuse des Musulmans: «La justice commande de leur donner une représentation municipale ainsi que des *djemâ'as* élues ou nommées, de façon à assurer la défense des intérêts souvent fort importants de ces groupes indigènes annexés au centre de colonisation.» Il prévoyait de rendre aux conseillers municipaux musulmans «le droit de vote pour l'élection du maire et des adjoints français», d'augmenter le nombre des assesseurs musulmans dans les Conseils généraux. Il demandait la suppression du jury européen qui connaissait seul depuis 1870 des crimes indigènes, et «la restitution immédiate aux cadis au moins de la juridiction des questions mobilières jusqu'à une somme de deux cents francs». Favorable depuis toujours à «l'instruction des Indigènes», il expliqua qu'il n'entendait pas, «comme s'en flattent les Allemands en ce qui concerne la langue française en Alsace, détruire la langue arabe en Algérie». Tout au contraire, il fit sien le projet de réorganisation des médersas que lui présenta un notable, Si M'hammed Ben Rahal.

Le but de ces réformes, peu «colonialistes», on en conviendra, c'était de donner d'abord des «satisfactions positives» aux revendications des Musulmans, car «les réclamations qu'ils ont formulées sont dans leur ensemble raisonnables, pratiques et modérées». Mais, au-delà, Ferry entendait travailler non à la fusion mais à la réconciliation des deux peuples, en imposant à l'Algérie par l'intermédiaire d'un gouverneur général indépendant des influences locales, l'arbitrage d'une métropole plus éclairée et plus généreuse.

Ce plan de réformes que Ferry développa devant la commission sénatoriale lui était dicté, précisait-il, «par la politique et le sentiment, le devoir et la prévoyance». Pour lui il n'était que temps d'adopter une autre politique indigène, pour l'avenir même de l'Algérie. «Nous sommes, s'écriait-il à la tribune du Sénat le 6 mars 1891, dans notre politique algérienne à l'un de ces tournants de l'Histoire où il faut adopter un système, un parti définitif.» Et pour Ferry ce système se rapprochait finalement en Algérie même de celui du protectorat réformateur et de ce que Jules Cambon appellera avant Lyautey la politique des égards.

Contrairement à ce que disent thuriféraires et critiques, Jules Ferry n'a jamais prétendu être l'initiateur de la reprise de la politique d'expansion coloniale. En 1890, il écrivait avec modestie: «Nous n'avons pas été des inventeurs, nous avons suivi une tradition. Nous reprenions des projets, étudiés, approfondis par nos prédécesseurs. Notre seul mérite fut d'oser et d'agir à l'heure opportune.»

Ferry ne fut cependant pas un empirique sans principes, mais un homme d'État soucieux de l'avenir, et donc attaché aussi à poursuivre la tradition nationale. La politique coloniale était l'une des traditions de la Monarchie et du Second Empire ; elle devait être pour Ferry l'avenir de la République. Ne restait-elle pas d'ailleurs la seule grande entreprise permise à la France, la seule aussi qui la détourna de s'hypnotiser dans la contemplation dangereuse de la Revanche, «les yeux fixés sur la ligne bleue des Vosges» ? «Que la politique d'expansion coloniale soit la véritable forme de la politique de recueillement sans qu'elle puisse toutefois exclure d'autres ambitions plus lentes et plus hautes», cette vérité n'était plus à démontrer pour Joseph Reinach[1], et Ferry sans pouvoir l'avouer ne pensait pas autrement.

Quant à la doctrine coloniale de Ferry, convenons que ses exposés n'ont pas l'originalité que les hagiographes y ont admirée, même si ces plaidoiries éloquentes et habiles ont servi de modèle aux épigones du «parti colonial». Mais pour les hommes de notre temps qui ont connu les derniers feux de l'Empire et les déchirements de la décolonisation, c'est le Jules Ferry des dernières années, soucieux de politique indigène et de réformes, qui reste le plus proche parce que le plus fraternel.

1. *Revue Politique et Parlementaire*, 21 février 1885. Déjà, le 23 septembre 1882, Reinach citait «cette judicieuse définition» : «La politique de recueillement consiste à faire le moins possible de politique européenne pour concentrer toutes les forces disponibles du pays sur l'extension coloniale.»

Jaurès et les socialistes français devant la question algérienne (de 1895 à 1914)

Si les positions doctrinales du socialisme vis-à-vis de l'«impérialisme» et du «colonialisme» sont bien connues, il n'en est pas de même pour l'attitude et l'action politique des socialistes français vis-à-vis de la question algérienne. On devine pourquoi ce thème longtemps mineur de notre vie politique ne retenait guère l'attention des contemporains, et, du point de vue socialiste, elle embarrassait même les purs doctrinaires. L'Algérie intégrée à la métropole, peuplée de Français et d'Européens, de Juifs, et d'Arabes était-elle seulement une colonie ? Ces départements français rattachés à la vie économique et politique de la France relevaient-ils seulement de la condamnation colonialiste ? Le prolétariat européen d'Algérie et les socialistes algériens n'avaient-ils pas d'ailleurs leur opinion et leur politique ? Bref, la réserve et l'embarras des socialistes français se comprennent d'eux-mêmes ; encore faut-il étudier leurs diverses positions sans y chercher d'arguments ou de leçons pour les temps actuels.

L'heure est peut-être venue où, tout esprit de polémique mis à part, l'historien puisse faire le point. Mais l'ampleur même du sujet oblige à délimiter un centre d'intérêt plus restreint. Jaurès, «qui a personnifié en France et hors de France le socialisme» (L. Blum), nous servira de répondant. Ce qu'il a pensé de la question algérienne, l'importance secondaire qu'il lui a assignée, la politique algérienne qu'il a définie çà et là, résument assez exactement d'ailleurs ce que le socialisme français d'avant 1914 pensait et voulait[1] au sujet de l'Algérie. Encore faut-il, pour les bien comprendre, signaler aussi ce qu'était l'attitude des socialistes d'Algérie, généralement peu connue, et suggérer au lecteur que certains aspects de la question algérienne ne furent pas envisagés qui furent mieux appréhendés parfois par d'autres courants de pensée politique.

Jaurès et l'Algérie : son voyage à Alger

Jaurès a écrit lui-même que ce fut au collège, vers sa treizième année, «qu'(il eut) la première lueur de la question algérienne». L'aumônier du collège de Castres, ancien aumônier militaire en Algérie, avait narré avec complaisance comment son ordonnance et lui avaient blessé un jardinier arabe qui les avait surpris alors qu'ils dévastaient sa pépinière. Ce fut pour

* Article initialement paru dans le *Mouvement social*, janvier 1963.

1. Certes le socialisme français n'eut jamais avant 1914 une politique coloniale, ou anticoloniale, «unifiée», mais le jauressisme, qui fut le seul courant à envisager avec constance une «politique coloniale positive», paraît être la doctrine la plus représentative.

le jeune Jaurès, soulevé de révolte muette, comme la révélation «d'un abîme de servitude et d'humiliation».

> De ce jour, écrit-il, j'ai eu pour cette race arabe que les soldats et les prêtres pouvaient à ce point dépouiller et outrager une grande pitié... Il me parut que pour qu'un homme, si dégradé fût-il, en vînt à raconter aussi tranquillement devant des enfants des actes aussi vils et aussi lâches, il fallait qu'une longue habitude d'oppression impunie eût faussé délibérément toutes les consciences[1].

Mis à part ce souvenir vivace, il semble bien que la question algérienne ne se soit pas imposée aux préoccupations de Jaurès jusqu'à l'époque de son voyage à Alger, en avril 1895[2]. Certes, il arriva au professeur Jaurès d'évoquer en 1884, devant l'Alliance française, la nécessité de diffuser la langue française dans les colonies, «et tout particulièrement parmi les Arabes et les Kabyles... pour aider les colons français dans leur œuvre difficile de conquête morale et d'assimilation»[3] – ce qui l'amenait à dire sa foi de républicain français dans la politique d'assimilation: «Il n'y a en ce moment en Algérie qu'une multitude vaincue et cent mille conquérants. Il n'y aura là un vrai peuple et une autre France que par une large diffusion de la langue française.» D'ailleurs, le jeune candidat sur la liste d'Union républicaine de 1885 ne fit pas mystère de son attachement à la politique d'expansion coloniale («l'Empire nous a fait perdre deux provinces, la République nous a donné deux colonies»), ni de son admiration pour Jules Ferry, «l'homme qui, depuis trois ans, avait brusquement déplacé vers les pays lointains le centre de gravité de la France[4]». En 1887 encore, il évoquait, «parmi ces souvenirs ardents qui auraient pu allumer à la fierté du soldat la fierté du citoyen», les campagnes de Kabylie et célébrait «les héros de ces batailles illustres» pour regretter d'ailleurs qu'ils ne s'en souvinssent presque plus[5].

Mais, à ma connaissance, ni comme député du centre gauche, ni comme journaliste, Jaurès ne s'intéressa aux grands débats parlementaires[6] algériens,

---

1. *La Petite République*, 29 janvier 1898.

2. Ce voyage était jusqu'ici resté inconnu de tous les biographes de Jaurès. Comme ce fut sa seule «expérience coloniale», il mérite intérêt.

3. Ce jugement si favorable aux colons peut surprendre, mais il faut se rappeler qu'à cette date les républicains sont de farouches défenseurs des droits du colon – Paul Bert a pris en 1883 la direction de la «Société pour la protection des colons algériens» – et qu'au contraire la droite défend les traditions humanitaires de la France vis-à-vis de l'indigène; c'est alors l'économiste Leroy-Beaulieu, le grand théoricien de la politique d'expansion coloniale, qui préside la «Société française pour la protection des indigènes».

4. Jaurès avouait que Jules Ferry avait exercé sur lui «une séduction soudaine et violente» et il ne renia jamais son admiration. En 1901 encore, il expliquait que «la politique coloniale de Ferry avait servi dans cette période incertaine la paix de l'Europe» et qu'«elle nous avait tirés de l'ornière de la politique de revanche» (*Petite République*, 7 décembre 1901), *Idem* dans sa préface de 1904, *Socialisme et radicalisme* en 1885.

5. *La Dépêche de Toulouse*, 22 octobre 1887.

6. Cependant, dans sa conférence d'Albi, Jaurès s'était félicité du rejet du «projet des 50 millions» (extension de la colonisation grâce à des expropriations de terres arabes). Le projet avait été repoussé par la Chambre par 249 voix contre 211 à la fin de décembre 1883 à la suite de la campagne de Leroy-Beaulieu et de la Société pour la protection des indigènes.

notamment à ceux que suscitèrent la commission d'enquête dirigée, en 1892, par un Jules Ferry revenu de ses illusions assimilationnistes ou les rapports Burdeau et Jonnart.

Cependant Jaurès, passé au socialisme et redevenu député depuis 1893, allait découvrir l'Algérie au cours d'un bref séjour d'une semaine à la fin d'avril 1895. Sur les raisons de ce voyage, les amis algériens de Jaurès eux-mêmes ont hésité ; mais certains laissèrent entendre plus tard que Jaurès, invité par eux, était venu assister au III^e^ Congrès «du parti socialiste ouvrier algérien». Le procès-verbal du congrès montre qu'il n'en fut rien. Jaurès n'y est pas mentionné et pour une raison évidente : les 65 délégués siégèrent à Mustapha (actuel quartier d'Alger), du 22 au 24 juin, alors que Jaurès avait quitté la ville depuis un mois. Plus vraisemblablement Jaurès serait venu à Alger en convalescence, invité par le père de Viviani qui habitait, rue Denfert-Rochereau, une coquette villa. Il y rencontra un groupe de socialistes – ou prétendus tels – qui se réunissaient en comité de vigilance au *café du Siècle*, rue Michelet, et eut divers autres entretiens. Apparemment, Jaurès ne prononça nul discours et se contenta de quelques directives et conseils. Toutefois, pressé de donner son sentiment sur les questions algériennes, il écrivit, le 27 avril 1895, dans *L'Algérie* d'E. Cat, un prudent article, tombé dans l'oubli, et sur lequel nous reviendrons. Il est fort probable que Jaurès fût déçu par les contacts qu'il avait eus et, à son départ, il aurait déclaré à quelques amis qu'«il serait difficile de faire quelque chose de sérieux en Algérie».

L'Algérie en 1895

Jaurès avait, en effet, découvert l'Algérie dans une atmosphère bien particulière dont le III^e^ Congrès socialiste d'Algérie fut presque totalement imprégné : *l'Algérie coloniale se croit alors en marche vers l'autonomie et se déclare résolument antijuive.*

Cela exige, on le conçoit, quelque explication. «L'antijudaïsme», d'abord (on ne dira jamais l'antisémitisme en Algérie), est tout à la fois un des réflexes des populations latines qui sont venues peupler l'Algérie et une tradition politique locale. La haine du «Juif déicide» est l'une des rares croyances, si l'on ose ainsi s'exprimer, communes aux Espagnols d'Oranie, aux Maltais et aux Italiens du littoral constantinois ou algérois, une de celles par où le catholicisme méditerranéen d'alors se distingue le plus volontiers dans l'outrance[1]. Surtout depuis le décret Crémieux, voulu par

1. Le Juif indigène d'Algérie participe en outre de la disqualification générale qui s'attache à l'indigénat. Officiellement même, on le dit «dégradé par le joug qui pesa longtemps sur lui». Et le mépris atavique du musulman l'enveloppe d'une souillure constamment renouvelée. Encore que son assimilation ait été un des phénomènes les plus remarquables de l'histoire algérienne, les Européens d'Algérie n'aperçoivent que le juif traditionaliste, portant le costume spécial, parlant un dialecte arabe qui lui est propre avec son vocabulaire cosmopolite et sa phonétique originale, écrivant ce judéo-arabe avec une cursive hébraïque particulière.

les colons algériens pour diviser la masse indigène et regretté par eux du jour où ils s'aperçurent que la masse des voix juives pouvait arbitrer leurs élections, l'antijudaïsme est, en Algérie, une plate-forme électorale.

La première ligue antijuive date du lendemain des élections de juillet 1871 : le camp des vaincus incriminait les électeurs juifs et imputait rétrospectivement au décret Crémieux le grand soulèvement kabyle dirigé par El Moqrani. Lorsque les républicains modérés «opportunistes» eurent compris le parti à tirer de la force électorale juive, ils eurent tôt fait de passer contrat avec quelques courtiers juifs qui leur assurèrent des triomphes durables. Le célèbre Simon Kanoui donna même son nom au système et le kanouisme fit triompher pendant vingt années un clan de politiciens algériens dont les plus connus s'appellent Bertagna et Thomson. La gauche radicale, évincée du pouvoir, usa de l'antijudaïsme comme d'un tremplin électoral et se donna bientôt le nom de «parti français» combattant le «parti juif». Les opportunistes algériens – le «syndicat des opportunistes», disaient les radicaux – avaient sombré dans l'affairisme municipal et furent facilement déshonorés par leurs adversaires. Quelques scandales retentissants les affaiblirent sans les obliger à quitter la place. Dans cette situation, le gouverneur général Cambon, décidé à «nettoyer les écuries d'Augias», n'hésita pas, pour faire pièce aux caciques locaux, à appuyer discrètement les radicaux antijuifs. C'est ainsi qu'il permit en 1895 de contester les inscriptions électorales des Juifs qualifiés d'«étrangers». Dès lors, l'antijudaïsme, se croyant soutenu par l'Administration, ne cessa d'accroître ses partisans : le parti «français» approchait du pouvoir et des énormes avantages pécuniaires qui y étaient traditionnellement attachés en Algérie.

Toutefois, les circonstances politiques ne firent pas tout : l'antijudaïsme explose en Algérie à partir de 1895 – c'est-à-dire après la grave crise viticole de 1893-1894. Crise classique : le crédit facile a développé la vigne, mais endetté les colons. Le jour vint où les banques, trop engagées, cessèrent leurs avances et où les débouchés métropolitains ouverts par la crise phylloxérique se rétrécirent ; dès lors, ce furent, dans une économie fondée de plus en plus sur la viticulture, des expropriations en chaîne, de dramatiques liquidations hypothécaires, de retentissantes faillites commerciales. Le petit colon, qui n'avait plus de crédit bancaire, dut avoir recours aux prêteurs, et l'usurier juif était, dans le village, le plus discret ; on en usa beaucoup, mais cela ne fit qu'attiser la haine contre le «profiteur de misère». Le commerçant de la ville dénonçait aussi son concurrent «déloyal» qui, par ses prix plus bas, raflait la clientèle appauvrie ; le Juif, disait-on, ne pouvait y parvenir que par des faillites frauduleuses ou des concordats obtenus dans de trop bonnes conditions, et l'exception individuelle était comme toujours érigée en règle générale. Bref, le petit peuple des villes et des villages avait trouvé son bouc émissaire et chantait la *Marseillaise antijuive* :

Il y a trop longtemps qu'on est dans la misère
Chassons l'étranger, ça fera travailler.
... Chassons, chassons du pays
Tout' c'tte sal' bande de youdis!

De l'antijudaïsme algérien à la revendication autonomiste, il n'y avait qu'un pas, malgré les apparences. Officiellement, la Métropole avait condamné par les voix les plus autorisées, celle de Jules Ferry et celle de Jules Cambon, la politique d'assimilation législative et administrative, ce qu'on appelait depuis 1881 la politique des rattachements.

Dès lors, la voie était ouverte à une certaine décentralisation administrative qu'une nouvelle génération de colons et la masse des naturalisés, les *néo-Français*, eurent quelque tendance à vouloir confondre avec l'autonomie politique.

La politique des républicains «opportunistes et judaïsants», comme disaient les radicaux, avait été celle des rattachements; la politique des antijuifs fut celle des «dérattachements» (les décrets qui mettront fin au système de 1896 porteront ce nom inattendu, mais clair). D'aucuns formulèrent, moins négativement, ce programme. Un politicien algérien, Félix Dessolliers (qui devait s'anoblir en *de* Solliers!), lança, en 1894, le slogan d'«Algérie libre» pour désigner une Algérie disposant librement de son budget et gérant ses affaires par un Parlement local. La formule fit crier, en France, au séparatisme, et il est bien certain que pour Dessolliers, né en Algérie, et qui croyait à la «nécessité d'une fusion intime des races européennes en Algérie pour former un peuple nouveau», le rêve d'une Algérie latine était sous-jacent. Un autre publiciste devait attacher son nom à ce programme autonomiste: Daniel Saurin. Un de ses articles, publié en 1895 dans un journal algérois, *L'Akhbar*, prophétisait l'*Algérie prochaine*.

> L'Algérie n'est pas la France, y écrivait-il, mais les Algériens sont encore des Français... Demain ou après-demain, l'Algérie sera simplement algérienne. La métropole, qui nous accable sans pitié, hâtera peut-être et malheureusement la redoutable échéance. Puisqu'un jour l'Algérie ne doit plus être la France, qu'au moins elle ne soit pas l'ennemie de la France.

Or, Daniel Saurin était aussi un antisémite notoire et l'un des leaders les plus en vue du jeune mouvement socialiste d'Algérie[1]. Le mouvement socialiste, né en Algérie dans la conjoncture économique difficile que nous avons dite, trouva vite une certaine audience en dénonçant dans le Juif «le capitaliste oppresseur et spoliateur». Anticapitalisme et antisémitisme paraissaient liés dans un pays où la terre était le seul capital et où les Juifs faisaient notamment fonctions de courtiers, d'huissiers, d'avoués ou de marchands de biens. Après deux réunions de socialistes à Constantine, en

1. Avocat et journaliste, il avait d'abord fait paraître une brochure anarchiste, *L'Ordre par l'anarchie*, puis il s'assagit très vite. Dès 1898, il était président de la Société de Saint-Vincent-de-Paul et, leader de l'antisémitisme, il devint conseiller général de la tendance Max Régis.

1887, et à Bône en 1893, ce fut Daniel Saurin qui organisa et anima au titre de secrétaire général le IIIe Congrès du parti qui se tint à Alger en avril 1895.

Sans prendre nettement parti contre les Juifs, le Congrès entendit sans protester un grand nombre de vœux antijuifs, dont les plus violents furent ceux de Souléry qui devint secrétaire de la Bourse du Travail, à Alger. Mais on y parla surtout des revendications algériennes», de la nécessité d'une autonomie coloniale[1]; on réclama un régime douanier protectionniste «sans s'attarder en de ridicules sentimentalités qui nous hypnotisent stupidement par la prétendue et maladroite unité nationale» (D. Saurin). Le Congrès protesta aussi contre l'insuffisance des concessions accordées aux colons européens et réclama «une législation plus conforme aux nécessités de la colonisation». Il n'y eut que quelques discussions sur la question des rapports avec les indigènes, envisagés seulement sous l'angle de la sécurité des colons, et la motion la plus libérale ne laisse pas encore d'être inquiétante dans son optimisme de commande: «La satisfaction des appétits légitimes apaisera certainement la plus grande partie des violences qui existent entre les colons et les indigènes»[2].

Premières conclusions de Jaurès

Si tels étaient, en 1895, les Français d'Algérie, hommes de gauche avancés ou socialistes déclarés – singuliers socialistes qui considéraient que «la liberté était l'unique remède en matière économique»[3] et singuliers Français qui parlaient de l'unité nationale comme «d'un ridicule et inopportun préjugé» –, on comprend que Jaurès ait pu n'avoir pas très bonne opinion d'eux. Toutefois, il subit, à son insu, leur néfaste influence puisqu'il n'hésita pas, le 27 avril 1895, à désigner «la juiverie» comme l'exploiteur commun des colons et des Arabes. Mais ce même article, qu'il écrivit à Alger, montre aussi qu'on n'avait pas répondu aux questions qu'il posait:

> Quelle est l'évolution précise de la propriété arabe? Quel est le nombre approximatif des familles arabes expropriées par l'habileté juive ou le contact de notre procédure? Quel a été le mouvement des salaires arabes et des salaires européens? Quelle est, dans les diverses administrations et dans les diverses branches de l'activité algérienne, la proportion des Européens, des Juifs et des Arabes?

Et quant à l'instruction donnée aux indigènes, dont on lui avait dit que les Arabes ne tiraient aucun avantage, et qu'elle risquait de nous faire des ennemis, Jaurès, bien sûr, y restait attaché. Mieux, il ripostait par une question plus décisive: «La race arabe a-t-elle gardé sa faculté d'adaptation

1. «C'est en Algérie que doivent se préparer nos lois, celles du moins que nous pouvons supporter sans une trop grande impatience», déclarait le représentant des groupes «révolutionnaires» de Constantine.

2. Sur l'antijudaïsme, mouvement de gauche en Algérie, cf. Z. Szaikowski, *Socialists and Radicals in the Development of Antisemitism in Algeria* (New York 1948) (bonne compilation non exempte d'erreurs).

3. Vœu du Congrès, 24 juin 1895.

intellectuelle et morale?[1]». «Est-elle, par exemple, capable de comprendre les beaux traits de générosité humaine, de vaillance et de dévouement qui éclatent dans d'autres histoires que l'histoire arabe?» En somme, se demandait Jaurès, l'Arabe d'Algérie avait-il cessé de se situer hors du temps, d'être un personnage hors de l'histoire, et il précisait: «Il faudrait démêler en quoi diffèrent tout au fond la conscience de l'Arabe qui mène encore son troupeau à la limite du désert et celle de l'Arabe qui descend à dix heures du soir les rampes rapides de la Casba pour aller sur les quais attendre un transatlantique.»

Faute d'avoir eu réponse à ces questions, peut-être naïves, mais insolites, faute de n'avoir rencontré à Alger – ville alors presque exclusivement européenne – aucun musulman cultivé, Jaurès n'osait se prononcer sur l'avenir de l'Algérie, mais, socialiste conséquent, il n'en affirmait pas moins que le pays connaissait déjà et connaîtrait de plus en plus l'évolution fatale de la société féodale à la société capitaliste, et ce malgré l'absence d'industrialisation. Mais il redoutait que les «souffrances disséminées» n'aboutissent qu'à des explosions de colère et non à des organisations prolétariennes stables. Enfin, se prononçant contre l'idée d'autonomie coloniale, il concluait que la politique algérienne ne pouvait s'isoler de la politique générale du socialisme français et international:

> Ce n'est pas en Algérie qu'est le nœud suprême des questions algériennes. Il est dans le socialisme européen... Alors seulement la France socialiste pourra... préparer dans une civilisation supérieure l'accord de la civilisation européenne et de la civilisation arabe[2].

Jaurès, visiblement troublé par «La question juive en Algérie» et par les «Choses algériennes», publia sous ces titres deux autres articles dans *La Dépêche de Toulouse* des 1er et 8 mai 1895. Il y mettait durement en cause «les naturalisés du décret Crémieux, qui sont en somme étrangers aux idées et aux luttes de la France». Le propos était faux à l'heure où les Jeunes Juifs réussissaient à secouer la tutelle des consistoires et s'assimilaient en grand nombre; il était tout particulièrement calomnieux pour les socialistes juifs qui tentaient alors de s'exprimer dans *Le Paria juif* de Tubiana. Mais Jaurès croyait alors, comme beaucoup de socialistes, que dans l'antisémitisme «soufflait un véritable esprit révolutionnaire»; il espérait aussi assister à la «réconciliation de l'Européen et de l'Arabe». «Les Arabes, jugeait-il, ne forment plus qu'un immense prolétariat, dépouillé, déconcerté et triste. Il n'est que temps pour la France d'aviser, si elle ne veut pas être responsable

1. On sait que Renan avait accrédité en France l'idée que la race arabe, sclérosée par l'Islam, avait perdu toute faculté d'adaptation intellectuelle et morale.

2. Cette position jugée purement doctrinale lui fut plus tard reprochée à la Chambre. Jaurès précisa donc: «J'ai dit que la question d'Algérie était avant tout une question de propriété et que cette question ne pouvait être résolue en Europe même par le socialisme international.» À quoi le député radical Albin Rozet, traditionnel défenseur des musulmans algériens, répliqua: «Alors, les indigènes attendront longtemps!»

du déclin d'une race vraiment noble ou se préparer à elle-même les plus graves difficultés.» La tâche des socialistes d'Algérie lui paraissait donc double: «arracher à l'opportunisme juif le pouvoir qu'il monopolise», et coordonner leurs efforts avec ceux du socialisme français.

Ces articles se ressentent trop évidemment du climat algérien de 1895, mais de nombreux socialistes français pensaient également que le judaïsme était la quintessence du capitalisme. Lorsque Viviani demanda, le 20 février 1895, à la Chambre, que l'Algérie fût délivrée de la «tyrannie juive», il recueillit les applaudissements de la gauche tout entière. Pourtant, lors de l'interpellation du vicomte d'Hugues sur le rôle des Israélites dans l'administration, qui amena le ministre de l'Intérieur G. Leygues à condamner toute forme d'antisémitisme, il revint à Rouanet de répondre, le 25 mai 1895, que «pour un socialiste, l'ennemi ce n'est ni le Juif ni la finance protestante, mais le capitalisme».

Ainsi, Jaurès n'avait guère découvert, à Alger, que l'antijudaïsme des radicaux et des socialistes, et cette décevante constatation ne l'engagea probablement pas à s'intéresser aux «scandales algériens» qui éclatèrent en 1895 et 1896. Dans l'affaire des phosphates, le grelot fut attaché par Jean Drault dans *La Libre Parole*, et ce furent Viviani et Millerand qui menèrent campagne au nom des socialistes contre les agissements des Thomson et Bertagna dans le département de Constantine, «ce musée des horreurs administratives et judiciaires»[1]. Mais Viviani fit plus: il demanda dans *La Petite République* la révision des listes électorales «pour éliminer sept à huit mille israélites qui n'ont aucun droit d'y figurer»[2].

Jaurès, lui, réfléchissait sur le phénomène colonial et condamnait la position – qu'il jugeait trop doctrinaire – de ses amis[3], et celle des guesdistes prompts à dénoncer cette «pire forme de l'exploitation capitaliste». «Le besoin d'expansion coloniale qui tourmente aujourd'hui tous les peuples vigoureux» lui paraissait irrésistible («le fleuve humain n'attend pas, pour couler, d'avoir été filtré par nous») et vaines les dénonciations systématiques et théoriques. Mais il redoutait le danger des grandes compétitions coloniales qui pouvaient menacer la paix de l'Europe. Son rêve eût été de pouvoir mettre en place un régime international qui aurait évité les rivalités impérialistes. Il recommandait, du moins, « une vigilance incessante» autour des questions coloniales et une «sollicitude constante pour les races opprimées appelées peu à peu à la plus large autonomie».

1. Discours de Viviani à la Chambre le 21 décembre 1895.

2. *La Petite République*, 4 janvier 1895.

3. La conquête de Madagascar avait amené de violentes protestations des divers milieux socialistes, contre «le cimetière de Madagascar», «l'abattoir de Madagascar». «Carmaux, Madagascar, ici comme là-bas, le capital fait des siennes», «Chair à canon, chair à profit», ces quelques titres d'articles de la presse socialiste donnent le ton. Jaurès, lui, prit surtout parti contre l'attitude anticoloniale des modérés qui «désarment la France» en refusant ou en critiquant le traité de protectorat du 18 janvier 1896.

> Qu'il s'agisse des Hindous, dominés par l'Angleterre, ou des Arabes, dominés par la France, concluait-il, c'est le devoir des socialistes de prendre l'initiative des propositions humaines ou des protestations nécessaires[1].

À ce devoir, Jaurès s'appliquait alors, dénonçant à la tribune comme dans la presse les massacres arméniens «que la France avait laissés se commettre, sans une protestation, sans un murmure», et condamnant la politique française qui voulait étouffer au profit des Turcs la «juste insurrection crétoise alors que les Crétois ont besoin d'échapper à la stérilisante domination du Turc et de se rattacher à la nationalité hellénique[2]».

Mais l'actualité allait le ramener à l'Algérie en 1898.

La «révolution» des «Algériens» (1897-1899) et la politique algérienne de Jaurès

L'antijudaïsme algérien et la volonté d'autonomie des néo-Français qui, s'appuyant l'un l'autre, ne cessaient de gonfler les passions, avaient peu à peu provoqué en Algérie une situation dramatique. Dès mai 1897, des pillages de magasins israélites, des violations de synagogues par des Européens et des ouvriers arabes à leurs gages allumaient l'incendie qui devait embraser l'Algérie entière. Après Mostaganem, Inkermann, Aïn-Temouchent, les troubles gagnèrent Oran, puis Alger et l'Algérois : l'impunité avait facilité la contagion. La police locale, d'où les Israélites venaient d'être exclus par les municipalités antijuives, laissait faire les pillages[3]. L'armée fut appelée à la rescousse, mais les officiers, fort hostiles aux Israélites à cause de l'affaire Dreyfus, montraient une répugnance visible à participer à la répression des émeutes. Du 19 au 25 janvier 1898, les émeutiers furent pratiquement maîtres de la rue, à Alger ; il fallut finalement faire intervenir

1. *La Petite République*, 17 mai 1896. C'est le seul article «colonial» cité par les «œuvres complètes» de l'édition Bonnafous. On se reportera de préférence pour la politique coloniale aux précieux *Textes choisis de J. Jaurès,* par Madeleine Rébérioux.

2. Cf. les textes bien connus rassemblés dans le tome 1 de l'édition Bonnafous des *Œuvres de Jaurès* (pp. 118-185) et la collection de *La Dépêche de Toulouse* (1er semestre 1897). On s'étonne donc de lire (p. 222) dans la remarquable *Histoire du socialisme en France*, de Daniel Ligou, citant le professeur serbe Drachkovitch, *Les Socialismes français et allemands*... (p. 113), que Jaurès, par sympathie pour l'Islam, se serait toujours montré indifférent à l'égard des nationalités chrétiennes des Balkans. Or cela ne vaut que pour les années 1912-1913, à l'époque où «les États balkaniques ont profité du désordre pour se jeter sur la Turquie comme sur une proie» (*Dépêche de Toulouse*, 13 janvier 1913). De plus, Jaurès redoutait que «ces croisades» n'exaspèrent l'Islam, de l'Inde au Maroc (*L'Humanité*, octobre 1912).

3. La geste populaire algéroise, *L'Histoire de Cagayous*, écrite en sabir local, le reconnaît : «La police, elle disait rien à aucun» ; mais contre l'évidence elle nie les pillages : «Deux minutes la rue Bablouette (Bab el-Oued) elle se tenait plus un magasin juif fermé ; les portes, les volets, tous y sont été arrachés et jetés au milieu de la rue. Les marchandises elles sautent en l'air... Défense de voler, hein ! Un Arabe il a voulu emporter un paquet des étoffes. J'y ai f... un coup de tête qui me l'a étendu et si on me le lève pas de les mains j'y enlève la moustache et la viande de la bouche avec...» (*Cagayous antijuif*). La Commission parlementaire d'enquête arriva au contraire à la conclusion que «mis à part quelques *yaouleds* (enfants des rues) stipendiés, ce ne sont pas les Arabes qui ont pillé».

des régiments de tirailleurs musulmans, procéder à plus de cinq cents arrestations, sans réussir à empêcher quelques lynchages d'Israélites. Le futur maire antisémite d'Alger, un étudiant de vingt-cinq ans, Massimiliano Régis Milano, dit Max Régis, dirigeait ouvertement ce «grand mouvement populaire» que les nationalistes parisiens commençaient à célébrer[1]. Les Européens d'Algérie – les «Algériens», comme ils aimaient à s'appeler – le baptisèrent plus justement «*Notre Révolution*»[2].

De fait, à côté des «Régistériques» sans couleur politique, certains leaders socialistes, comme D. Saurin, Chaze, firent cause commune avec les antisémites. Régis Milano ne prétendait-il pas continuer la ligne socialiste antijuive créée en 1892, à Alger, par Fernand Grégoire? René Viviani n'avait-il pas multiplié, dans ses «Conférences socialistes», cette déclaration: «En Algérie, la meilleure forme du combat social c'est l'antisémitisme».

D'aucuns, il est vrai – des métropolitains surtout, et des anticléricaux méfiants –, combattirent cette position. «Les Antijuifs ne sont pas des socialistes», écrivait A. Pellegrin dans *Le Combat algérien*, mais il reconnaissait: «Lorsque les Antijuifs ont commencé leur crapuleuse campagne, beaucoup de mes camarades ont cru que c'était pour lutter contre les capitalistes.» Les ouvriers socialistes eux-mêmes, surtout les naturalisés et les étrangers, acceptèrent aussi l'autre mot d'ordre des Antijuifs: l'appel au «Peuple algérien» contre «l'incompréhension de la métropole[3]». Cela provoqua de la part de ceux qui s'intitulaient «ouvriers français» divers ordres du jour (contre les «ouvriers étrangers»), lesquels furent «transmis aux députés socialistes Millerand et Jaurès.»

Face à cette situation confuse et complexe que son voyage de 1895 l'avait préparé à comprendre, Jaurès prit position aussi bien à la tribune de la Chambre que dans la presse. Dans la seule *La Petite République*, Jaurès publia sur les questions algériennes sept longs articles échelonnés du 29 janvier 1898 au 30 mai 1899. D'accord avec Rouanet et avec l'ensemble des socialistes français depuis l'affaire Dreyfus, il y condamnait formellement l'antisémitisme; il y définissait aussi un programme politique personnel vis-à-vis des musulmans.

D'abord, Jaurès repoussait catégoriquement les propositions des antisémites algériens en vue de l'abolition du décret Crémieux: «Ce serait

1. Et l'on sait que Max Régis tenta ensuite en 1901 de se faire élire comme nationaliste dans le XI[e] arrondissement de Paris. Il fut battu au deuxième tour par Allemane.

2. *L'Express algérien* (7 juin 1899). La presse antijuive parlait ouvertement d'une «réédition de la guerre d'indépendance de Cuba», et la police intercepta des lettres des frères Milano, qui étaient de véritables appels à la révolte contre la métropole. Régis Milano déclara le 25 décembre 1898: «Je voulais me mettre à la tête de ce mouvement de l'indépendance de l'Algérie.»

3. Exemple: *L'Antijuif* (18 mai 1898): «Les Algériens sont trop fiers et ont trop conscience de leur dignité pour se laisser tenir en laisse et accepter la honte d'un conseil de famille. Il y a longtemps qu'ils sont majeurs et si on les poussait à bout ils auraient tôt fait de le faire voir. Quand la métropole cesse d'être la mère pour devenir la marâtre de ses colonies, elle est bien près de les perdre.»

la pire faillite morale de rejeter de la cité des populations accueillies par la France»[1]. Et de refuser l'argumentation des antisémites présentant les Juifs comme les seuls spoliateurs de la propriété arabe. Les responsabilités étaient, pour lui, partagées entre «l'usure juive» et «les hommes de loi chrétiens», les colons et les gouvernements français.

> Nous avons laissé spolier sans protestation et sans garanties ce peuple arabe dont nous avons accepté la fortune comme un patrimoine...
> Nous avons été des tuteurs infidèles du peuple arabe, l'heure est venue où nous devons lui donner le droit de surveiller notre gestion.

Jaurès indiquait, en effet, que puisque les colons se plaignaient de l'excès d'influence politique des Juifs, il leur était possible d'y remédier *en appelant les musulmans à l'exercice des droits politiques.*

«Faire des Arabes des citoyens ayant droit à une représentation légale et à une part du pouvoir politique», cette solution inattendue[2] au problème juif indigna les «Algériens» qui déclaraient pourtant vouloir libérer les Arabes de l'oppression[3]. Le ministre de l'Intérieur, Barthou, qui préparait depuis 1897 un projet d'élection de quelques musulmans dans un grand Conseil colonial, reconnut au contraire que «la politique de M. Jaurès (si elle définissait un avenir) ne saurait être absolument combattue». Mais Charles Dupuy devait, un peu plus tard, reprendre les arguments coloniaux en dénonçant les dangers qu'il y aurait à ouvrir les portes de la cité française à quatre millions de musulmans: «Ce ne serait plus l'infiltration, mais l'inondation.»

Jaurès avait cependant précisé qu'il ne songeait pas au suffrage universel dans l'immédiat, mais à une simple représentation des musulmans:

> Pourquoi ne pas autoriser les Arabes à choisir un certain nombre de délégués qui viendraient périodiquement devant la Chambre française au moment du budget de l'Algérie exposer les vœux, les doléances du peuple arabe, et participer à la discussion et au vote des lois intéressant l'Algérie[4].

---

1. Discours à la Chambre 19 février 1898 et déjà, dans la *Petite République* (29 janvier 1898): «Je sais aussi que les Juifs ne sont pas les seuls coupables. Je sais que l'égoïsme des gouvernements et des classes dirigeantes françaises a consommé là-bas, par des moyens variés, le meurtre de tout un peuple... Ils lui ont retiré ses écoles supérieures... ils lui dérobaient sa civilisation pendant que les Juifs lui volaient sa terre...» (Pour la défense du décret Crémieux, cf. *Revue socialiste*, 1899 et 1900, articles de Durieu, et le discours de Rouanet à la Chambre, mai 1899).

2. À dire le vrai, elle était demandée depuis longtemps par les libéraux et le *Journal des Débats* avait rappelé en janvier 1898 que la question algérienne n'était pas juive mais arabe, «que la population arabe sans droits mais non sans intérêts... était à la merci d'une poignée de colons et qu'il fallait faire quelque chose pour remédier à cette situation». Leroy-Beaulieu félicita Jaurès de «s'être un instant occupé du vrai problème».

3. Exemple: «M. Jaurès a brillamment dit de grosses hérésies qui prouvent clair comme le jour qu'il connaît les Juifs et les Arabes un peu moins bien que je ne connais les Canaques» (*Le Réveil algérien*, organe antijuif d'Oran). Camille Allan parla «d'œuvre impie qui peut appeler sur les Français les dernières violences du fanatisme indigène» (*Le Fanal oranais*).

4. *La Petite République*, 1er juillet 1898. Dans le numéro du 31 décembre 1898, Jaurès proposait une «organisation préparatoire»: «Si l'on redoute l'introduction immédiate du suffrage universel et direct... on peut admettre par exemple tous les Arabes à nommer des électeurs du deuxième degré en nombre au moins égal aux électeurs juifs et ainsi l'équilibre que semble désirer M. Morinaud serait obtenu, non par exclusion mais par élargissement.»

Il avait suggéré à la Chambre de n'accorder d'abord le droit de vote qu'aux fonctionnaires et militaires musulmans et «à tous ceux qui passent par les écoles françaises»[1]. Mais comme la presse nationaliste lui objectait que les Arabes préféreraient renoncer aux droits politiques plutôt que d'abandonner leur statut musulman, Jaurès répondit que, de même que les Indiens de nos comptoirs de l'Inde nommaient des députés en gardant leur statut personnel, les Arabes devraient pouvoir conserver leurs traditions, leurs droits et «être cependant admis parmi les représentants de la France». Il ajoutait qu'il faudrait notamment assurer la représentation des prolétaires arabes, «de ces pauvres khammès pressurés et accablés à qui il faut donner la sensation que la France est juste et bonne».

Mais cette position libérale et constructive, qui retrouvait et devançait à la fois les revendications anciennes et futures des musulmans évolués, ne fut pas du goût de tous les socialistes français. Certes, les guesdistes, qui n'envisagèrent jamais les problèmes algériens, s'abstinrent de prendre parti. Mais à l'intérieur même de *La Petite République* des opinions plus doctrinaires étaient avancées, demandant soit qu'«on rende l'Algérie aux Arabes», soit qu'«on écarte ces Français de nationalité douteuse venus dans le but de tondre jusqu'au sang la population arabe». Alors Jaurès précisa encore que s'il voulait «arracher à leurs exploiteurs les indigènes de Madagascar et d'Algérie comme les prolétaires de France», il demeurait fidèle à la véritable politique d'assimilation, laquelle, «sans renonciation des Arabes à leur passé», devait leur donner «les garanties du citoyen français». «Ils s'habitueront ainsi peu à peu à renoncer aux garanties traditionnelles qu'ils trouvent dans leur livre sacré», plaidait Jaurès auprès du «démocrate» Morinaud[2]. Mais il avertissait surtout les «Algériens» et combien prophétiquement :

> La colère est plus forte chez les indigènes que la peur, et pour maintenir l'ordre troublé par les exactions des colons, il faudra du sang et encore du sang[3]!... Que M. Morinaud (il n'ouvre pas la porte de la cité aux Arabes, il la ferme aux Juifs) et ses amis y prennent garde..., il ne restera plus qu'un îlot de 400 000 colons battu d'une énorme houle d'éléments étrangers. Ce sera tout simplement la fin de l'Algérie[4].

En mai 1899, une partie des démocrates algériens ayant abandonné Max Régis, Jaurès espérait qu'après la scission et la décomposition du mouvement antijuif la république sociale pourrait séduire les Européens d'Algérie.

---

1. Les propriétaires, fermiers et fonctionnaires musulmans jouissaient déjà du droit de vote pour les élections municipales.

2. L'un des quatre élus antisémites aux élections législatives de mai 1898, les fameux «mousquetaires gris» (Marchal, Drumont, Firmin Faute, Morinaud). Max Régis Milano était alors emprisonné mais fut acquitté.

3. *La Petite République* (29 décembre 1898).

4. *La Petite République* (31 décembre 1898). Ailleurs Jaurès parle de «250 000 colons français». En fait, au recensement de 1896, il y avait 318 000 Français (dont 50 000 naturalisés d'office), 49 000 Juifs et 212 000 étrangers.

> Le socialisme fera pour l'Algérie deux choses. D'abord il lui donnera une large autonomie administrative qui lui permette de développer ses ressources, et aussi d'appeler peu à peu les indigènes dans les conseils algériens développés[1] à l'exercice des droits politiques. En second lieu, il groupera en un seul parti tous les exploités, les prolétaires de France, d'Italie, d'Espagne et les pauvres colons arabes[2].

Las! ce programme d'un socialisme unificateur qui voulait préparer «par la confiance faite à toutes les races la grande unité de l'Algérie»[3] était utopique. Le «despotisme économique» des grands (?) chefs arabes incriminé par les démocrates «algériens» et par Jaurès – à supposer que ces *grands chefs* ne fussent pas devenus des personnages légendaires – ne pouvait guère rapprocher le prolétariat arabe du prolétariat européen. Les deux peuples s'ignoraient trop et les *poor white* d'Algérie étaient plus racistes encore que ne pouvaient l'imaginer les socialistes français.

Quant à ces derniers, il leur aurait appartenu, comme le souhaitait Jaurès, de montrer aux travailleurs européens que «leur sort était inséparable de la question arabe»[4] et d'indiquer «les modes de propriété qui permettraient aux Arabes de concilier leurs vieilles habitudes d'existence familiale et de propriété collective élémentaire avec les méthodes nouvelles de culture intensive et perfectionnée». Malgré le sentiment qu'il avait que «l'œuvre serait difficile et longue», Jaurès n'en disait pas moins ses espoirs «de réconcilier tous les souffrants par le socialisme» et de «les rattacher par lui à la République française.»

> C'est seulement au foyer de la justice sociale que peuvent se fondre les éléments encore disparates qui agitent l'Algérie... Nous savons avec certitude que là est l'avenir et le salut[5].

Néanmoins, et malgré ses espérances socialistes, le programme défini par Jaurès n'en restait pas moins fidèle à l'idéologie républicaine: il consistait

---

1. Le gouvernement radical de Brisson avait dans cette voie devancé Jaurès en créant, le 23 août 1898, les Délégations financières dans lesquelles les musulmans disposaient de 21 délégués dont 19 élus, et les Européens de 48. Ces délégations reçurent en 1900 des pouvoirs plus importants pour l'élaboration du budget spécial de l'Algérie, lorsque le pays fut doté de la personnalité financière.

2. *La Petite République* (25 mai 1899).

3. *La Petite République*, 30 mai 1899: «Il est bien clair qu'en faisant ainsi un généreux accueil à toutes les races qui se rencontrent sur le sol africain, nous désirons qu'elles soient le plus étroitement possible rattachées à la France.»

4. *La Petite République* (17 juin 1898).

5. Il est à remarquer que les nationalistes antisémites métropolitains ne prônaient pas – en théorie du moins – une politique différente: «L'œuvre des antisémites, écrit Drumont dans *La Libre Parole*, a été de rapprocher en Algérie tous ces éléments qui étaient tout prêts à se fondre entre eux. Il fallait renoncer à la politique imbécile qui consistait à exaspérer les indigènes en favorisant les Juifs et à nous aliéner les sympathies des naturalisés qui sont d'excellents patriotes et même chauvins.» (Drumont, député d'Alger, avait évidemment renoncé à dire ce qu'il pensait des Européens d'Algérie : cf. dans *La France juive* (1886): «Cette écume... qui peuple les villes d'Algérie. Buveurs d'absinthe, stratèges de cafés, Juifs, Maltais, Espagnols formant une tourbe internationale...»).

à promettre aux Européens une décentralisation administrative[1], et aux musulmans une politique de garanties et d'assimilation progressive dans le respect de leur statut personnel.

> Nous voulons ouvrir aux indigènes musulmans les portes de la cité. Il faut que les Arabes aient leur part de représentation politique sans qu'on les contraigne à abandonner leur statut personnel.

La question algérienne et les socialistes avant l'unité

À ce programme qui épuisait les leçons de son expérience algérienne et des événements de 1897-1899, Jaurès allait se tenir à peu de chose près jusqu'en 1914.

Comme il demeura presque silencieux de 1900 à 1902 sur la question algérienne[2], ses amis reprirent ses idées, développèrent les mêmes thèmes que lui dans les années passées. Ainsi, aux lendemains de l'«insurrection» arabe du village de Margueritte – échauffourée, plutôt qu'insurrection – les socialistes français, E. Milhaud, Gérault-Richard, Eugène Fournière notamment, expliquèrent que le régime d'oppression maintenu depuis la conquête en Algérie était responsable de ces «explosions périodiques qui reviendraient périodiquement jusqu'à l'explosion finale». «Ce serait beaucoup mieux, expliquait Fournière en 1901, de préparer l'entrée dans la vie civique de ces quatre millions d'asservis qui peuvent être demain autant d'insurgés». Néanmoins, il faut bien reconnaître que les socialistes ne se passionnèrent guère pour l'affaire Margueritte et ses rebondissements : débats parlementaires sur l'Algérie («ces interminables discussions qu'il serait cruel, disait *La Petite République*, d'infliger au lecteur»)[3] et procès des insurgés à Montpellier en 1903 qui souleva en France une vague d'arabophilie telle que le jury acquitta les prévenus. Certes, Marcel Sembat, intervenant au nom du PSDF [Parti socialiste de France] dans l'interpellation Rozet[4], n'hésita pas à assimiler la situation des Arabes à celle des Arméniens et des Macédoniens ; du côté des jauressistes, Gérault-Richard salua «l'équitable verdict»[5] et F. de Pressensé

---

1. La décentralisation n'était-elle pas incompatible avec une politique de défense des indigènes ? Les indigénophiles l'avaient montré depuis le Second Empire. Certains socialistes en eurent conscience : «La tragicomédie a suffisamment duré... Il faut... (non plus des fonctionnaires recrutés sur place) mais des fonctionnaires décidés à ne pas trahir les lois et l'esprit français, à faire cesser les crimes de lèse-civilisation et de lèse-humanité qui se commettent chaque jour». (*Revue socialiste*, 1900).

2. Un seul article de 1901 qui revient sur la prétendue pitié des antisémites pour l'indigène. «L'Arabe est bon aux yeux des antisémites pour assommer le Juif. Il peut fraterniser avec les Français dans l'assommade ; après... on donne son congé à l'indigène... De la même matraque dont ils auront abattu le rival juif, les «bons Français» de Massimiliano menaceront l'indigène» (*Petite République*, 27 avril 1901). La *Revue socialiste* reprit ce thème en 1902.

3. Viviani, lui, incriminait la «race arabe enivrée d'orgueil» (*La Lanterne*, 1er mai 1901).

4. Les guesdistes n'avaient cessé de condamner le colonialisme «pire forme du capitalisme», la «flibusterie coloniale» ; et leurs députés n'avaient cessé de s'opposer à la politique coloniale. Mais même au congrès d'Amsterdam la motion guesdiste fut rejetée comme trop négative.

5. *La Petite République*, 10 février 1903 : «Les Arabes et les Kabyles nous détestent parce que nous n'avons omis aucun des actes qui rendent des hommes détestables... ils sont et resteront

condamna dans *L'Aurore* «la politique d'intolérance et de proscription des colons», mais ce fut tout. Or, l'émotion avait été si considérable dans l'opinion que le gouverneur général Révoil, inventeur des «tribunaux répressifs» destinés aux seuls indigènes, dut donner sa démission. Les socialistes français ne pouvaient évidemment revendiquer comme leur ce succès, mais ils ne furent sans doute pas mécontents du retour de Jonnart et de ses «velléités de justice».

Quant aux socialistes d'Algérie, ils n'entendirent pas non plus facilement les consignes de Jaurès. Comme ils ne s'étaient pas réunis en Congrès depuis six ans, ils décidèrent, en 1901, de faire le point à l'appel du groupe «Le Prolétaire» qui avait combattu le mouvement antijuif. Si l'antisémitisme fut abandonné – voire indirectement condamné[1] – la question indigène ne fut pas même soulevée. Le Congrès proclama surtout avec force la volonté d'autonomie des «Algériens», demandant la création d'un «Conseil colonial autonome pouvant légiférer sur toutes les questions autres que celles touchant à la défense nationale».

L'année suivante, un V^e^ Congrès du «Parti socialiste ouvrier algérien» entendit au contraire, et pour la première fois, un rapport sur la politique des socialistes vis-à-vis des musulmans. Ce rapport Truillot, adopté par le Congrès, faisait au prolétariat «algérien» le devoir de s'intéresser aux indigènes, de prendre leur défense et d'imposer le principe de l'égalité des salaires. Il définissait aussi une politique d'assimilation singulièrement brutale dans ses moyens (instruction française obligatoire et gratuite, obligation pour tous les indigènes de parler la langue française, même dans les mosquées (!), interdiction des journaux et écrits arabes ou... hébreux (!), mais finalement généreuse dans ses intentions d'émancipation des musulmans, admis au même régime administratif que les Français.

Réélu en 1902 et devenu le véritable leader intellectuel du «Bloc des Gauches», Jaurès maintint sa doctrine en matière coloniale[2] et algérienne sans qu'il soit besoin de l'expliquer par la volonté de soutien au ministère Combes. Il put sans se renier approuver à la Chambre, le 20 novembre 1903, la politique indigène du gouverneur général Jonnart, voire le soutenir

---

fermés à notre civilisation... Rendons notre civilisation acceptable.» Gérault-Richard était comme Jaurès partisan d'une «participation plus directe des Arabes à l'activité politique de la colonie» (*La Petite République*, 10 juin 1901).

1. Ordre du jour Breton (contre celui du camarade Molina): «Étant donné que le capital n'a ni patrie ni Église, le Congrès estime qu'il est du devoir des travailleurs conscients de lutter contre lui sans distinction de nationalités, de *race* ou de *religion*.» Mais au V^e^ Congrès l'envoi d'un message de condoléances à la veuve de Zola souleva des difficultés: on précisa qu'il s'adressait seulement à l'écrivain!...

2. Jaurès pensait alors que l'expansion coloniale devait s'arrêter: «La France succombe déjà sous un empire colonial disproportionné à sa force d'expansion» (*La Petite République*, 8 décembre 1900), mais il n'avait jamais renié son idée de l'expansion pacifique «de notre industrie, condition nécessaire de l'abondance des salaires pour la classe prolétarienne» (Congrès de Bordeaux).

de marques d'assentiment lorsque Jonnart eut à répondre, le 21 décembre, à une intervention de Sembat[1]:

> Je me félicite, disait Jaurès, de le voir prendre des mesures de précaution contre la famine, multiplier les écoles et les infirmeries, ranimer l'ancienne industrie de luxe des indigènes, donner enfin à ce peuple l'impression que la France use envers lui de bonté et de générosité.

Jaurès, on le sait, y voyait en outre le moyen d'étendre notre influence morale au Maroc, de «seconder l'expansion pacifique et raisonnable des intérêts français et de la civilisation française» en évitant une conquête armée.

Mais, quant à l'Algérie, Jaurès ne se leurrait pas sur «les haines, les rancunes qui animent encore les deux races l'une contre l'autre». Citant dans *La Petite République* une lettre reçue d'Alger et qui disait: «Vous qui connaissez la race arabe, vous devez être de mon avis: plus on en tue et moins il y a de bêtes malfaisantes...», il prophétisait douloureusement :

> Ces lignes nous font prévoir à quelles violences de passions, à quelles atrocités, à quelles réciprocités sinistres de cruauté et de meurtre la guerre déchaînée et prolongée porterait les esprits... Ce sera comme un incendie de haine, éclatant ici, couvant là, mais partout effrayant...

Les problèmes algériens et les socialistes après l'unification

Le départ de Jaurès quittant, en application des décisions du Congrès d'Amsterdam, la Délégation des Gauches, la création du *Parti socialiste unifié* ne pouvaient guère, à eux seuls, modifier la doctrine coloniale et algérienne que Jaurès s'était lentement forgée. Mais la situation internationale depuis l'alerte marocaine de 1905 lui parut imposer la renonciation définitive à toute expansion même pacifique et l'empêcha de s'intéresser à l'évolution de l'Algérie.

Certes, les résolutions des congrès internationaux sur le colonialisme, à commencer par celles des congrès de Paris en 1900, rapportée par Van Kol, et d'Amsterdam en 1904, due à la collaboration de Brouckère, de Bracke et de Van Kol, et même celle du Congrès de Stuttgart (1907) votée à une courte majorité, radicalisaient les condamnations doctrinales et invitaient de plus les socialistes à travailler à l'éducation des peuples colonisés en vue de leur indépendance. Et Jaurès, rendant compte du congrès de Stuttgart, était d'accord pour dire que «le socialisme ne veut pas de nations esclaves, de nations mutilées, asservies ou même humiliées et mortifiées... qu'il est l'ennemi irréductible de l'exploitation politique et économique d'une nation

1. Au cours de la discussion du budget, M. Sembat avait d'ailleurs vainement tenté de définir le programme algérien des socialistes «révolutionnaires»: 1° Faire sentir aux indigènes qu'une partie de l'impôt qu'ils paient, ils le retrouveront sous forme de services publics, de travaux publics d'améliorations; 2° Créer des écoles primaires, secondaires, et professionnelles; 3° Instituer une assistance médicale efficace... Conclusion: «Pour être aimés, montrons-nous aux Arabes comme la nation qui leur apporte la lumière, la santé, la justice.» Jonnart ne put que répondre à Sembat que son programme était le sien et qu'il était en voie d'application. Et Jaurès, «directeur spirituel de la République» (A. Thibaudet), de l'approuver.

par une autre nation». Mais comment préparer l'indépendance des peuples colonisés, sinon en travaillant à leur éducation et en leur obtenant des libertés politiques générales, et notamment le droit électoral[1]? À supposer que Jaurès ait pensé à l'Algérie colonisée – et il n'en fut rien – il n'avait pas à changer de doctrine. Le socialisme dogmatique, qui faisait écrire à Jules Guesde, en octobre 1907, en réponse aux partisans d'une «politique coloniale socialiste», «qu'au sein d'une société capitaliste on ne peut faire de politique coloniale socialiste», n'avait rien à opposer au programme jauressien; il servit trop souvent de prétexte à l'inaction, voire même à l'ignorance des aspirations des peuples colonisés[2].

C'est pourquoi, sans doute, la question algérienne, cas concret, cas complexe, n'était presque jamais abordée. Le spécialiste français, auteur du livre *Le Colonialisme*, Paul Louis, l'ignorait totalement et ne l'étudia jamais.

Par contre, le spécialiste de la IIe Internationale, le député socialiste néerlandais Van Kol, un familier de la France et qui avait, lui, une expérience coloniale prolongée, indiqua une politique algérienne. Il conseillait aux socialistes français de renoncer «au principe néfaste de l'assimilation de l'indigène», de se préoccuper «avant tout de protéger et d'aider l'Algérien d'origine [l'indigène] et d'accorder une large autonomie administrative au pays»[3]. Mais ses conférences publiques, ses articles publiés dans *Le Mouvement socialiste* de Lagardelle n'eurent apparemment aucun écho[4]. Peut-être même blessèrent-ils, car Van Kol y condamnait durement «la politique de francisation [...] les efforts pour transformer les Kabyles en Français, politique de Don Quichotte qui ne peut pas réussir»; il affirmait qu'on avait empêché, en Algérie, «le libre développement des indigènes et – au lieu de trouver l'union qu'on cherchait – on n'a recueilli que la haine, et le fossé s'est élargi au point de devenir infranchissable...». Il annonçait

1. Cf. discours de Jaurès, 7 mars 1895: «La tactique des peuples opprimés change aujourd'hui... Les peuples conquis renoncent aux soulèvements armés de jadis pour utiliser au profit de leur indépendance nationale les libertés politiques croissantes... La nation conquérante ne peut développer ses propres libertés qu'en les communiquant aux vaincus eux-mêmes.» *Id.*, *L'Humanité* (23 octobre 1905) et Chambre (15 décembre 1905).

2. Dans le même sens, Jaurès, condamnant l'hervéisme, avait dit que «proclamer que le militarisme étant une conséquence du capitalisme ne pourra être efficacement combattu que lorsque le capitalisme lui-même aura succombé, c'est dire que tout effort direct pour le combattre, pour limiter l'action du militarisme et les risques de guerre sera stérile». C'était la position de Bernstein vis-à-vis du colonialisme: «Les colonies sont là, on doit s'en occuper!»

3. Van Kol, qui avait vécu seize ans à Java, était partisan comme Bernstein d'une «politique coloniale socialiste», essentiellement réformatrice. On lui imputait donc des tendances révisionnistes; en réalité, il «voul(ait) tenir compte des faits» et ne pas «se borner à protester contre les crimes du capitalisme colonisateur». Avant de parler de la question algérienne, il fit un voyage d'étude en Algérie, en 1903. Il se déclara à son retour frappé de la médiocrité des fonctionnaires, de la sous-administration des indigènes et des sentiments d'hostilité des Européens vis-à-vis de la métropole.

4. Il est remarquable que dans *Le Socialiste* Gabier et Cachin aient toujours posé «la question arabe» en fonction des intérêts de la classe ouvrière européenne (avilissement des salaires du fait de la concurrence du prolétariat indigène) ou de ceux du Parti (qui ne recrutait pas parmi les musulmans).

que «ces quatre millions d'indigènes algériens descendants d'une race fière et vaillante aspiraient à être délivrés du joug étranger». Pratiquement, Van Kol, qui reprochait aux socialistes français de s'être trop peu intéressés au respect des coutumes indigènes, suggérait de revenir aux organismes musulmans traditionnels. Mais, en réalité, l'Algérie musulmane n'avait plus d'organisation indigène vivante. À quoi donc se raccrocher ? Un député socialiste, A. Bouhey, proposait bien, en avril 1908, de «faire appel à tout l'Islam pour reconstituer une nationalité autochtone, pour raviver et faire refleurir l'ancienne civilisation arabe», et rêvait, après tant d'autres, de créer à Alger «une université arabe où l'on enseignerait aux étudiants de Perse, de Turquie et d'Égypte (?) le droit des peuples et le respect des nationalités». Mais, dans la situation de l'Algérie coloniale, ces utopies étaient sans valeur immédiate ; et l'action indigénophile pratique de certains hommes politiques, radicaux, voire même modérés, devait se révéler singulièrement plus efficace.

De plus, des problèmes nouveaux naissaient en Algérie avec les réformes dues à Jonnart, le développement de la scolarisation et les projets de conscription indigène que les musulmans évolués – les *Jeunes-Algériens* – soutenaient, dans l'espoir d'obtenir des compensations politiques. Sur ces problèmes, comme sur l'exode de Tlemcen – éloquente manifestation de l'exaspération des musulmans – les socialistes français étaient étrangement silencieux[1]. Jaurès, si attentif pourtant à l'agitation de l'Inde, au réveil de la Jeune Turquie ou de la Jeune Perse, aux protestations de la Chine, se taisait. La politique des «libertés élargies» recommandée pour l'Inde, le juste sentiment du réveil de l'Islam «qui prend conscience de son unité»[2], l'indication souvent reprise d'«une politique de respect des coutumes et des traditions, d'amélioration des habitudes de culture» des Marocains «sans expropriation de leurs terres»[3], tout cela aurait pu inspirer une attitude plus positive en faveur des Algériens. C'est à peine si l'on peut glaner quelques phrases générales où il est question

> de reconquérir le cœur de l'Islam par la justice de l'administration, par l'allégement immédiat des impôts, par la restitution de la propriété volée, par des garanties nouvelles de sécurité et de bien-être données aux indigènes en Tunisie, en Algérie, au Maroc[4].

Or, à cette date, le décret imposant la conscription aux musulmans algériens avait été pris et les libéraux français – Paul Bourde à leur tête – faisaient campagne en faveur de «compensations équitables» et d'une nouvelle

1. Cependant G. Rouanet se prononça dans *L'Humanité* contre le service militaire obligatoire imposé à des sujets «pour défendre une patrie qui n'est pas la leur».

2. Chambre (20 décembre 1911). Cf. aussi *La Dépêche de Toulouse* (6 novembre 1911) : «Le monde musulman partout violenté ou menacé semble resserrer de pays à pays ses liens de solidarité et il prépare à l'Europe égarée par des convoitises sans frein de redoutables surprises.»

3. Chambre (18 novembre 1909).

4. *La Dépêche de Toulouse* (24 avril 1912).

politique indigène[1]. Grâce à eux, les Jeunes-Algériens étaient reçus par le président du Conseil qui leur faisait promesse d'examiner leurs revendications politiques, nettement assimilationnistes[2].

Il est vrai que les socialistes français devaient aussi tenir compte de la nouvelle «Fédération socialiste algérienne» difficilement fondée en 1905. Cette Fédération, animée surtout par des militants métropolitains de passage, eut une existence chaotique: elle tarda à se mettre au diapason des campagnes indigénophiles. En 1912, réunie en congrès à El Affroun, elle se montra enfin capable d'accepter une politique indigène précise, qu'un instituteur, Cianfarini, lui avait proposée. Or, cette politique «basée sur les principes de générosité et de justice» prévoyait la suppression du régime de l'indigénat, l'égalité devant l'impôt, l'extension de l'électorat indigène, l'intensification de l'enseignement; elle allait dans le sens de la doctrine jauressienne d'assimilation. Toutefois, elle condamnait formellement la conscription des musulmans, au nom, bien sûr, d'arguments socialistes et antimilitaristes. Mais cette position coïncidait aussi avec celle des colons algériens et de l'administration locale, inquiets de l'émancipation politique qui ne pourrait manquer de suivre cette mesure assimilatrice et prompts à dénoncer le «péril de demain, l'Islam en armes».

Cette ligne politique facilita peut-être l'audience du parti en milieu européen : elle surprit et désarçonna les Jeunes-Algériens musulmans. Et cela d'autant plus que les socialistes français laissaient entendre – et que Jaurès le premier écrivait – qu'«en cas de conflit européen des soulèvements seraient à craindre dans toute l'Afrique française... Comment maintenant pourrait-on songer à des contingents africains, arabes ou berbères?[3]».

Quant au Parti socialiste SFIO, renonçant à examiner cette question, il avait seulement, en février 1912, approuvé le retour à la politique d'assimilation et condamné «la politique autonomiste de ceux qui n'ont pas encore renoncé à s'emparer de l'Ouenza et des autres richesses de la colonie»[4].

L'*affaire de l'Ouenza* avait, en effet, accaparé l'attention des socialistes au point de leur faire un peu oublier l'aspect humain de la question algérienne et la nécessité des réformes. On sait comment, en vue de l'exploitation des mines de fer de l'Ouenza, un consortium international, groupant Schneider,

---

1. Cf. sur ce sujet mon article «Une politique algérienne libérale sous la III[e] République (1912-1919)», dans la *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, avril-juin 1959, pp. 121-151 .

2. Jaurès y pensait peut-être lorsqu'il s'écriait à la Chambre quelques jours après: «C'est dans notre Afrique du Nord aussi un réveil, un frémissement qu'il serait, Monsieur le Président du Conseil, bien imprudent de dédaigner et de négliger» (28 juin 1912). Le décret du 19 septembre 1912 dispensa de l'indigénat et admit à l'électorat municipal les musulmans qui auraient accompli leur service militaire.

3. *Dépêche de Toulouse*, 24 avril 1912: «Non seulement nous ne pourrons pas de longtemps dans ces peuples irrités et neutres recruter des auxiliaires, mais il faudra au jour des difficultés internationales renforcer les forces françaises d'Afrique. C'est une force de plus de cent mille hommes qui serait immobilisée ainsi à l'heure du péril, loin de notre frontière menacée.»

4. Le IX[e] Congrès national avait sur ce point suivi le délégué de la Fédération socialiste d'Alger – un métropolitain dont la thèse n'était pas acceptée par de nombreux socialistes algériens.

Krupp et Cokerill, avait réussi à obtenir du gouvernement général d'Algérie les autorisations nécessaires, à seule charge pour lui de construire en cinq ans une voie ferrée jusqu'à Bône. Toutefois, il lui fallait obtenir du Parlement une déclaration d'utilité publique.

À l'initiative du secrétaire général de la Fédération socialiste de Bône et d'Algérie, Guillon, le parti SFIO proclama en janvier 1910 qu'il était temps d'en finir avec le «régime des concessions, le démembrement du domaine public livré à toutes les convoitises capitalistes». Le groupe parlementaire socialiste mena donc une politique d'obstruction contre la déclaration d'utilité publique, pour obtenir la nationalisation des mines de l'Ouenza ou, du moins, la «participation directe et effective de l'Algérie au contrôle et au bénéfice de l'entreprise». Jaurès adjura ses collègues «de substituer aux groupes financiers la personnalité morale de l'Algérie qui est une des expressions de la personnalité morale de la France». Il multiplia dans *L'Humanité* les protestations les plus éloquentes et les plus indignées contre les conditions du contrat et la présence de la firme Krupp, contre «les groupes d'intérêts qui s'apprêtent à ruiner tout droit réel de l'État sur l'Ouenza afin de mieux écarter la nation de toutes les richesses minières françaises qui restent à concéder».

Cette politique ne fut pas comprise en Algérie. La presse coloniale unanime s'éleva contre «l'infamie commise à notre encontre par le groupe socialiste et en particulier par son chef, M. Jaurès», contre «l'obstruction scandaleuse». On chantait en Algérie, sur l'air du *Chant du départ :*

C'est en vain qu'on attend le vote de la Chambre,
Les Bônois sont découragés,
L'Ouenza, l'Ouenza se fait vraiment attendre.
.....
Notre patience a des limites,
Flétrissons les socialistes
Et ceux qui veulent notre mort.

Eugène Étienne n'hésita pas, dans *L'Écho d'Oran* (24 janvier 1910), à accuser le Parti socialiste de tirer de son attitude de refus un bénéfice matériel auprès des sociétés étrangères du groupe Mannesmann. Le gouverneur Jonnart lui-même s'indignait de «cette opposition anti-algérienne» et *Le Temps* redoutait – non sans raison – que cela n'encourageât les «sentiments séparatistes» des Européens d'Algérie[1].

Finalement, une nouvelle Société de l'Ouenza fut constituée en janvier 1914, qui acceptait que 50% des bénéfices revinssent à l'Algérie. Les débats à la Chambre furent, pour Jaurès, à demi victorieux, l'occasion de rappeler son programme politique algérien : «Il y a là-bas, s'écrit-il, une force économique d'avenir admirable, mais il y a une contradiction flagrante entre l'immensité

1. Morinaud, dans *Le Républicain de Constantine*, écrivait : «La politique de démence qui se poursuit avec l'Algérie est la même qui a fait perdre l'Amérique à l'Angleterre et toutes ses colonies à l'Espagne.»

des ressources économiques qui commencent à apparaître et l'exiguïté de la force politique appelée à la mettre en œuvre et à en contrôler l'emploi. *La masse des hommes, la masse des indigènes est, là-bas, en dehors de la cité.*»

Cette déclaration, toutefois, n'était qu'une incidente. Certes, Jaurès avait adhéré à l'«Alliance franco-indigène» lancée par Charles Gide pour faire aboutir les réformes pro-indigènes, mais, surtout préoccupé de sauver la paix internationale, il ne s'intéressait plus aux musulmans et, dans l'ensemble, les socialistes français partageaient ce manque d'intérêt.

Les débats parlementaires sur la suppression du régime de l'indigénat, que les efforts d'Albin Rozet et une admirable campagne d'opinion menée par la Ligue des Droits de l'Homme, la *Revue indigène* et *Le Temps* avaient réussi à provoquer, n'amenèrent chez beaucoup de socialistes français que du scepticisme. *L'Humanité* du 16 décembre 1913 ironisa sur «l'occasion pour nos législateurs bourgeois de faire à peu de frais œuvre d'humanité et de justice». Marcel Cachin, le 10 février 1914, toujours dans *L'Humanité,* assura que «les indigènes ne tireraient nul profit de ce débat qu'ils attendaient impatiemment et que M. Albin Rozet n'en avait point fini avec son apostolat». De fait, le groupe parlementaire socialiste ne délégua qu'un seul député, Doizy, à ce débat capital qui devait amorcer une politique indigène plus libérale.

Cette attitude décevante étonne d'autant plus que le groupe parlementaire socialiste avait chargé, en mars 1913, l'un des siens, Charles Dumas, député de l'Allier, de faire une enquête sur la situation des indigènes musulmans, et que celui-ci venait de faire paraître, précisément en janvier 1914, les résultats de son travail sous un titre percutant: *Libérez les indigènes ou renoncez aux colonies!*

Malgré ce titre audacieux, l'ouvrage était favorable à une politique d'assimilation. L'auteur y condamnait l'autonomie, chère aux colons algériens, c'est-à-dire «la dictature d'une minorité hétéroclite sur la masse musulmane», et y défendait l'idée d'un Parlement colonial à Paris, «le droit commun pour tous», et tous les principes d'une généreuse assimilation: extension du corps électoral, égalité fiscale. Surtout, il y montrait l'évolution inéluctable de peuples attardés, qui, «si elle ne se fait pas par nous et avec nous, se fera quand même, mais contre nous»; au cas où cette évolution serait contrariée par les politiciens du *statu quo*, il annonçait que ceux-ci prépareraient à la France pour «dans trente années au plus une série de catastrophes».

À dire vrai, le Parti socialiste n'avait pas trouvé en Charles Dumas l'homme capable de se spécialiser dans la question algérienne. Déjà Jaurès avait envoyé en Algérie un de ses disciples, Jean Mélia, qui, s'il échoua sur le plan de l'action socialiste, devait devenir un des plus ardents propagandistes du rapprochement franco-musulman sous le signe de l'assimilation. Mais Jean Mélia, Français d'Algérie, ne pouvait être élu sur sa terre natale et ce fut finalement un député de Lyon, Marius Moutet, qui, se passionnant pour la

question algérienne, devait être la cheville ouvrière des réformes algériennes en 1919[1]. Jaurès, on le sait, devait, en soutenant la candidature de Moutet, le 25 juillet 1914, prononcer à Vaise un de ses tout derniers discours publics. Il y incriminait une dernière fois l'action française au Maroc, qui nous empêcha «d'opposer la moindre remontrance à l'Autriche lorsqu'elle annexait la Bosnie-Herzégovine», et il y marquait, de façon d'ailleurs incomplète, les responsabilités diverses de la guerre qui venait: «La politique coloniale de la France, la politique sournoise de la Russie et la volonté brutale de l'Autriche ont contribué à créer l'état de choses horrible où nous sommes[2]».

Obnubilé comme nous le sommes tous en 1962 par l'ampleur du drame algérien, le lecteur se montrera probablement surpris du peu de place que tiennent les questions algériennes dans la pensée et l'action politiques de Jaurès et des socialistes avant 1914. Ce serait oublier que cette semi-indifférence ne leur était pas particulière, la question algérienne n'étant guère perçue en France qu'en période de crise et comme thème d'opposition. Le problème indigène fut tardivement posé: les temps de la conquête étaient oubliés en France et la résignation des musulmans passa longtemps pour acquise. L'existence d'un prolétariat européen et d'un «Parti socialiste ouvrier algérien» rendait difficiles les condamnations sommaires, et impossibles les propositions d'abandon. Le mouvement antijuif et les revendications autonomistes avaient révélé qu'un peuple nouveau – et qui s'appelait «algérien» – avait pris corps. Ses agitations en arrivaient à masquer la réalité arabo-berbère du peuplement de l'Algérie.

Que Jaurès, malgré les influences reçues à Alger, ait su déchirer ces fictions en 1898-1899, qu'il ait tendu la main à «toute une noble race vaincue», qu'il ait montré à l'Algérie coloniale «le néant» de la politique antisémite et autonomiste et la nécessité pour elle d'émanciper progressivement la masse musulmane en se l'associant, ne peut être considéré comme une prise de position sans portée.

Mais Jaurès attendait la libération des musulmans d'une politique de graduelle assimilation, et ce programme tôt formulé, incidemment repris mais non approfondi, ne fut pas mis en pratique ni par lui ni par ses amis[3]. Par manque d'intérêt ou embarras doctrinal, les socialistes non-jauressiens ne cherchèrent pas à formuler une autre politique.

1. Le député socialiste de La Martinique, Lagrosillière, depuis longtemps tenu par ses amis comme le plus capable défenseur des indigènes coloniaux, ne commença à s'occuper des Algériens musulmans qu'en 1915. Il déposa alors une première proposition de loi instituant la naturalisation des musulmans, puis une seconde proposition mieux étudiée mais trop radicale pour avoir des chances de succès. Ce fut lui qui patronna Moutet.

2. Il compléta ainsi dans *L'Humanité* du 29 juillet 1914: «... Quant à l'Allemagne impériale, elle ne pourra pas se défendre contre le juste reproche d'avoir encouragé l'Autriche sur ce mauvais chemin.»

3. Il n'y a pas eu à ma connaissance, avant 1915, une seule proposition de loi d'origine socialiste en faveur de l'extension de la citoyenneté aux musulmans algériens (la proposition Lagrosillière du 4 avril 1911 ne les vise pas).

Dès lors, dans les débats importants voire décisifs sur la question algérienne, la carence socialiste frappe et plus encore l'absence de la grande voix de Jaurès. Si «le devoir des socialistes était», comme il l'avait dit, «de prendre l'initiative des propositions humaines» et «d'énergiques mesures de réparation en faveur des indigènes», il semble bien qu'avant 1914 les socialistes aient failli à leur mission en ce qui concernait les musulmans algériens[1]. Mais le rêve était beau que Jaurès évoqua de rendre au peuple musulman d'Algérie «pour l'associer à la vie publique de la France» sa fierté et sa noblesse, ses terres et ses traditions, et «la haute culture musulmane rajeunie au contact de la science européenne».

1. Cachin en eut conscience (*Le Socialiste*, 31 décembre 1911) et plaidait pour un changement d'attitude: «Que les protestations des indigènes soient portées par les nôtres à la tribune, que les réformes urgentes qu'ils demandent soient exigées par les nôtres..., quelle besogne pour notre Parti s'il veut organiser et instruire de leurs droits ces prolétaires si assujettis et si loin de lui. Il faudra bien des efforts et bien du temps.» La même année, Vigné d'Octon, ancien député radical passé peu ou prou à l'anarchisme, avait annoncé, par une série d'articles publiés dans *La Guerre sociale* de Gustave Hervé, son prochain ouvrage *Les Parias algériens*. Or il se plaignait aussi «de la conspiration du silence de la presse socialiste» concernant son livre *La Sueur du burnous.*

Une politique algérienne libérale sous la Troisième République (1912-1919)

Étude historique de la loi du 4 février 1919

Parmi les dates-clés de l'histoire de la politique française en Algérie, juristes et historiens sont d'accord pour désigner la loi du 4 février 1919[1]. De quelque manière qu'elle soit qualifiée «heureux accomplissement de la politique libérale voulue par le Parlement», ou «manifestation inopportune du sentimentalisme métropolitain et des théories wilsoniennes»[2], nul ne doute, semble-t-il, qu'il y faille voir l'une de ces manifestations capitales par lesquelles se définit une politique.

Encore que ce soit faire beaucoup d'honneur à une loi qui, fruit tardif de laborieux compromis, n'amorça que peu de développements dans notre politique en Algérie, nous ne démentirons point. Notre propos visera seulement à montrer que cette loi est bien un point d'aboutissement, qu'elle a été longuement préparée par des campagnes d'opinion aussi tenaces que passionnées, bref qu'elle représente la conclusion de toute une politique de réformes voulue par de très nombreux hommes politiques français et acceptée par la quasi-totalité de la représentation nationale. Chargée des espoirs de toute une pléiade d'esprits généreux – de Jonnart à Clemenceau, d'Albin Rozet à Marius Moutet et à Abel Ferry, cette politique s'est finalement concrétisée par la loi du 4 février 1919, la loi «Jonnart» comme la nommèrent ses adversaires. Et ce grand gouverneur général de l'Algérie mérita d'ailleurs qu'on y attache son nom.

Si l'on mesure l'ampleur des résistances qu'il fallut vaincre – toute l'opinion publique et toute l'administration algériennes – on peut comprendre que cette loi ait paru jusqu'à la Seconde Guerre mondiale un acte révolutionnaire. Mais peut-être n'est-il pas interdit d'y voir aussi la révélation de notre conservatisme en matière de politique algérienne et de notre impuissance à réaliser l'assimilation de l'Algérie musulmane.

La campagne du *Temps*

À quelle date cette politique réformatrice s'est-elle affirmée devant l'opinion ? Il semble que le point de départ le plus net soit la campagne de presse lancée par *Le Temps* en 1912, sous le titre «Comment organiser

---

* Article initialement paru dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, avril 1959.

1. Ch.-A. Julien, *La Loi peut être la plus importante de la législation algérienne avant le statut de 1947*. – J. Lambert, *La Loi de 1919, grand monument législatif*.

2. Le premier jugement est extrait de l'«Exposé des motifs» de la loi du 4 février 1919; le second d'un article de R. Rémond, administrateur de commune mixte, in *Revue africaine*, 3e trimestre 1927.

l'Afrique du Nord». Non certes qu'il faille y voir un commencement absolu : la vigoureuse prise de position du journal officieux de la République devrait au contraire être replacée dans son contexte. Il suffira sans doute pour évoquer ce climat politique particulier de rappeler quelques faits. L'action des «indigénophiles» avait depuis les premières années du XXe siècle tiré argument de toute une série de crises en Algérie : le soulèvement de la tribu des Righas, et l'attaque du village de Margueritte en 1901, l'exode des musulmans de Tlemcen vers la Syrie en 1911, avaient provoqué entre autres de violentes polémiques en France et en Algérie – et les partisans d'une politique libérale (*Le Temps* à leur tête), n'avaient pas manqué alors de dénoncer la faillite de la politique algérienne.

> Les colons ne veulent point admettre qu'il y ait le moindre abus dans la colonie. Le sinistre avertissement de Margueritte n'a pas fait faire aux Algériens le moindre retour sur eux-mêmes. Il faut, disent-ils, traiter les indigènes uniquement par la force, et la force c'est l'affaire de la Métropole,

écrivait ainsi *Le Temps* le 12 mai 1901. Ce même langage, il le tenait plus vigoureusement encore à la veille puis au lendemain de l'exode de Tlemcen.

> Le régime auquel nous soumettons les indigènes algériens est étouffant. Il n'est plus en rapport avec les aspirations vers notre civilisation qui se font jour de toutes parts parmi les Musulmans. Le moment est venu de le desserrer[1].

Mais une question plus brûlante avait contribué à poser la question indigène en termes particulièrement sensibles à l'opinion métropolitaine, disons même au patriotisme français. Il s'agit du projet de conscription militaire des Musulmans, lancé dès 1907 par Messimy alors rapporteur de la Commission de l'Armée. Ce projet révolutionnaire réveilla une nouvelle fois les polémiques entre Algériens et Métropolitains. L'impôt du sang devait appeler des compensations – comme tel il fut soutenu par les indigénophiles et les Jeunes-Algériens musulmans, rejeté au contraire par l'opinion européenne en Algérie et par les Vieux-Turbans. Mais au lendemain d'Agadir, le pays pensait plus à la défense nationale et aux moyens d'y pourvoir qu'au péril de l'avenir annoncé par les colons, un Islam en armes. La conscription indigène fut finalement décidée au début de 1912 contre l'avis souvent répété du gouverneur général Jonnart qui s'éleva à la fois contre *ce geste inopportun* et contre *cette mesure inéquitable puisque sans compensations suffisantes*[2]. Le décret de conscription du 3 février 1912 lui paraissait appeler et des compensations suffisantes et des aménagements dans l'application[3].

---

1. *Le Temps*, 22 février 1909.

2. L'exposé des motifs du décret laissait espérer une modification de notre politique indigène : les indigènes se plieront d'autant plus volontiers aux nouvelles formalités (!) qu'elles ne constituent pas pour eux une charge (*sic*), et qu'en les acceptant avec le loyalisme dont ils ont maintes fois donné les preuves, ils se constitueront un titre de plus à la sollicitude du gouvernement décidé à pratiquer à leur égard une politique de bienveillant libéralisme.

3. En fait de compensation il n'y eut qu'un décret rendu à la hâte le 11 septembre 1912, 5 jours avant l'incorporation des premières recrues. Il prévoyait que les militaires libérés avec

Enfin, les milieux coloniaux de Paris convertis désormais à «l'idée indigène»[1] comme on disait alors, multipliaient les projets de réorganisation des colonies. Le parti colonial lança successivement l'idée d'un ministère de l'Algérie, des Colonies et des Pays de Protectorat, puis d'un ministère de l'Afrique du Nord qui assurerait l'unité de notre politique musulmane. Précisément, *Le Temps* étudia le projet en 1911.

> La France pratique certes deux politiques musulmanes en Afrique du Nord. En Tunisie le représentant de la France n'est pas lié par les votes impératifs d'assemblées européennes. Il reste un arbitre entre les intérêts des colons et des indigènes. Il en est exactement à l'opposé en Algérie... Notre politique musulmane en Algérie consiste à n'y faire aucune place à l'élément musulman dans la vie publique. Supposez qu'un gouverneur arrive à l'intime conviction qu'il est temps de faire une part équitable à l'élément musulman, il ne tiendrait pas huit jours contre la tempête qu'il déchaînerait.

Mais la conclusion était au premier abord inattendue. Il n'était pas du tout sûr que la politique musulmane du Protectorat l'emporterait, et l'unification se ferait peut-être dans le sens des pratiques algériennes. Ce à quoi les «Tunisiens» qui inspiraient ces articles, Paul Bourde et Philippe Millet, ne pouvaient consentir. *Le Temps* rejeta donc catégoriquement le projet.

Mais alors la question se posait – et dans les termes mêmes adoptés par le journal pour titrer sa campagne *Comment organiser l'Afrique du Nord ?* En 9 articles denses, d'un incontestable talent, parus de mai à juin 1912, *Le Temps* sous la plume anonyme de Paul Bourde[2] allait répondre. L'enquête commençait par montrer l'évolution de l'Algérie musulmane et posait la «question indigène». Il existe désormais une unité de sentiment dans ces populations et cette unité ne pourra que croître. L'instruction fait naître une élite qui *s'empare rapidement de la direction des esprits*. Il importe donc que cette élite ne devienne pas notre ennemie, ce qui arrivera à coup sûr *avec le régime auquel nous la soumettons. Ce régime de violences,* Paul Bourde le caractérisait essentiellement par l'inégalité dans les charges comme dans les profits, et d'opposer les impôts arabes qui alimentaient les 3/4 du budget algérien, à l'exemption dont jouissaient alors les Européens en matière d'impôts directs. Avec beaucoup de sens historique, l'auteur expliquait l'origine de ces inégalités :

> «C'est dans la conviction que la colonisation avait besoin de subventions qu'on a livré tous les budgets aux colons. Ces subventions, la Métropole ne voulant plus les fournir elle-même a trouvé tout simple de les faire payer par les indigènes, en vertu du droit de conquête».

---

le certificat de bonne conduite réglementaire échapperaient au régime spécial de l'indigénat et aux juridictions répressives spéciales aux indigènes (tribunaux répressifs et cours criminelles).

1. Cf. Manifeste de la *Revue indigène* en 1910 : «La moitié de la tâche colonisatrice consistait à installer de nombreux colons. La seconde moitié du devoir français consiste à préparer l'évolution économique et sociale de l'indigène dans le respect de son passé.»

2. L'action de Paul Bourde en Tunisie est bien connue. Mais c'est Albin Rozet qui l'initia aux questions indigènes algériennes et n'eut pas de peine à lui faire partager ses idées. Le grand juriste E. Larcher, le maître de la législation algérienne, était en relation avec les deux hommes.

Par contre, l'auteur faisait preuve de beaucoup d'optimisme en estimant que l'égalité devant l'impôt et l'égalité dans la répartition des dépenses budgétaires suffiraient pour supprimer l'antagonisme des races.

Toujours est-il que s'il lui paraissait facile de décréter l'égalité fiscale, l'égalité dans la répartition des profits exigeait selon lui une modification dans la composition des assemblées algériennes. Les indigènes devaient y avoir une représentation capable de les défendre, à la fois *sérieuse et suffisante*. Sérieuse? cela postulait liberté de presse, droit de discussion et même une certaine liberté de réunion. Suffisante?

> En décidant que la représentation indigène comprendra l'effectif de toutes les assemblées algériennes et jouira des mêmes droits que la représentation des colons, il est permis d'espérer qu'on la mettrait à même de jouer un rôle efficace.

Il n'échappait pas à Paul Bourde que la représentation colon aurait tendance à s'unir pour bloquer toute initiative des représentants musulmans et c'est pourquoi la question de l'arbitrage nécessaire depuis J. Ferry, était pour lui la clé de la réforme. Mais selon lui,

> l'administration était incapable d'assumer une pareille mission face à des assemblées délibératives[1].

et les ministères métropolitains étaient dans la même situation:

> Ou les hauts fonctionnaires transigeront avec leurs consciences et la politique de justice restera un rêve, ou ils essayeront de tenir tête et alors que pourra être une administration en conflit permanent avec la portion la plus influente de ses administrés?

L'arbitrage devait donc être politique et métropolitain. Quant à l'organisme prévu pour cet arbitrage, P. Bourde ne paraissait guère favorable à la formule souvent proposée avant lui d'une représentation indigène dans le Parlement. Un sûr instinct l'avertissait des inextricables problèmes juridiques que cela posait. Mieux valait se rallier à la formule également traditionnelle d'un Haut Conseil consultatif. Dans ce Conseil supérieur siégeant à Paris, une représentation coloniale paritaire (3 membre français, 3 membres indigènes par colonie), serait équilibrée par un nombre égal de parlementaires métropolitains.

Le programme de Paul Bourde, on le voit, pour n'être pas inspiré par l'idéologie n'en était pas moins alors presque révolutionnaire: établir et maintenir l'égalité fiscale et l'égalité civile entre Européens et indigènes, constituer pour cela *un corps électoral sérieux, faire des élections sincères et non*

1. Le gouverneur général ne pourra, comme il le fait aujourd'hui, que s'incliner devant la majorité (de la représentation européenne) si elle se coalise contre l'élément indigène. Paul Bourde oubliait de tenir compte de l'administration algérienne essentiellement recrutée sur place: Lord Cromer, l'ancien proconsul d'Égypte, notait avec justesse dans un article paru dans la revue *The Spectator* (juin 1913): «Dans un pays comme l'Algérie aucun gouvernement ne pourra réaliser un programme réellement efficace de réformes si les forces organisées de la bureaucratie s'y opposent... Le plus difficile est de découvrir l'homme fort indispensable, libéral sans doute, mais sachant s'imposer à son administration et en imposer aux Arabes».

faussées par l'administration, créer un organe d'arbitrage à Paris qui rattacherait l'Algérie au contrôle métropolitain, à une époque où l'Algérie européenne rêvait d'une émancipation plus totale, tout cela, malgré les précautions de l'auteur[1] c'était, aux yeux du moins des Français d'Algérie, «la Révolution».

Cette série d'articles souleva en Algérie une extrême émotion. La presse locale souligna avec ensemble qu'il y avait là un parti pris évident de *dénigrement* et une volonté d'attaquer les *droits* des Français d'Algérie.

Les esprits les plus distingués protestèrent contre ces *calomnies* et ces *utopies*. E.-F. Gautier lui-même dira plus tard que le parti indigène avait été reconstitué comme au temps du Royaume arabe et d'évoquer ces explosions métropolitaines qui sont un peu le bourdonnement de la mouche du coche.

Le gouverneur général Lutaud[2] prit bien vite position devant les Délégations financières[3]. Il dénonça avec violence les sophismes de cette campagne, célébra le colon algérien.

> Nous administrons les intérêts matériels et moraux des indigènes conformément à leurs aspirations propres, conformément aussi au génie français et les propos contraires ne sont que littérature...

Et de conclure :

> Nous ne nions pas le problème indigène, mais celui-ci est avant tout un problème d'éducation individuelle et sociale.

Ce langage plut en Algérie, tant il est vrai que depuis Socrate il n'est pas difficile de louer avec succès les Athéniens devant les Athéniens, et le Conseil général d'Alger le félicita

> pour n'avoir pas hésité à signaler au gouvernement de la République les inconvénients d'une politique d'abaissement des Français d'Algérie au profit des autres éléments de la population.

En vérité, les réactions de l'opinion algérienne manquaient sinon de qualificatifs du moins de contre-propositions sérieuses.

---

1. Toute une partie de sa démonstration visait les «mérites de la colonisation», «nécessité nationale» et facteur indispensable de l'évolution même des indigènes. Pourtant, là encore, l'auteur évoquait contre l'administration algérienne, la fameuse loi réservant en principe les 2/3 des terres de colonisation aux immigrants français contre 1/3 aux Français nés en Algérie. Cette loi ne put être appliquée et le directeur de la Colonisation de Peyerimhoff avait dû quitter l'Algérie pour s'y être essayé.

2. Lutaud s'était fait connaître comme «préfet à poigne» à Alger en 1898 (en 6 mois, il avait suspendu 3 fois le maire et le Conseil municipal d'Alger). Il reconnaissait avoir perdu ensuite pendant 10 ans le contact avec le pays. Depuis son retour en Algérie en 1911, il avait manifesté par quelques déclarations aussi retentissantes qu'embarrassées, qu'il n'avait aucune politique indigène : Il dépend des seuls indigènes de franchir les degrés qui séparent notre civilisation de leur mentalité (*Écho d'Oran*, 25 avril 1911), et devant la Réunion d'Études algériennes (22 mars 1912) définissant sa politique : «C'est une politique essentiellement française pour laquelle je n'emploierai pas le mot d'assimilation, ni d'association, mais que je résumerai en disant que c'est une politique d'éducation individuelle d'abord, puis sociale. Il faut envoyer les indigènes à l'école, puis les initier aux bienfaits de la mutualité agricole...»

3. Le 9 mai 1912. Plus nettement Lutaud devait dire dans un rapport au gouvernement (janvier 1916) : Il n'y a pas un problème indigène, mais une infinité de problèmes indigènes..., ce qui rappelle le refus de Gambetta : Il n'y a pas une question sociale, il y a des questions sociales...

Seule à être plus nuancée, accompagnée de concessions, la position d'un avocat important put retenir l'attention. Gustave Mercier admettait que l'inégalité fiscale devait cesser, mais, se refusant à entendre le sens d'égalité civile, parlait seulement d'égalité financière dans un budget colonial unique au service de tous. Il acceptait aussi, d'accord en cela avec quelques politiciens algériens, l'idée d'une représentation indigène plus indépendante de l'administration.

L'ancien gouverneur général Jonnart intervint à son tour dans une interview[1], en niant le régime de violences. Il couvrait son administration, et affirmait l'indépendance du gouverneur vis-à-vis des colons. Quant aux réformes, le journal de Bunau-Varilla lui faisait dire: *Mieux vaut nourrir l'indigène que l'affranchir prématurément*. Sur quoi *Le Temps* précisa qu'il s'agissait non pas de donner tous les droits à l'indigène, mais seulement le moyen de ne pas être frustré dans la répartition des impôts – seulement l'égalité civile et non l'égalité politique[2]. Jonnart fut alors amené à préciser qu'une partie de son interview avait été passée sous silence.

> Je ne m'élevais point, dit-il, contre une représentation sérieuse et suffisante... D'autre part, l'institution à Paris d'un Conseil supérieur mérite un examen attentif...

Et de conclure:

> Si le contrôle financier de l'Algérie est serré et efficace, le contrôle administratif et politique est sans contredit insuffisant.

C'était accepter deux réformes importantes: représentation des indigènes et contrôle métropolitain. *Le Temps* pouvait être satisfait, le grelot était attaché et par Jonnart lui-même. Étant donné l'audience de l'ancien gouverneur général dans les milieux politiques[3] on considéra que la réforme était désormais à l'ordre du jour.

Les réformes algériennes à l'ordre du jour

Il pouvait paraître raisonnable de s'enquérir auprès des intéressés des réformes souhaitées: «Que pensent-ils, que veulent-ils «se demandait P. Bourde. Il n'y eut pas d'enquête officielle. Mais les Jeunes-Algériens vinrent à Paris en délégation et déposèrent en juin 1912 à la présidence du Conseil une note fort détaillée sur les «mesures demandées par les Musulmans français d'Algérie en compensation de la conscription militaire». Poincaré leur répondit en termes favorables le 20 juin 1912:

> Vous pouvez être certains que la France fera bon accueil à ce que vous considérez comme des satisfactions légitimes et à ce que nous considérons, nous, comme des compensations équitables à la charge nouvelle qu'on vous impose.

1. *Le Matin*, 15 juin 1912.
2. *Le Temps*, 16 à 19 juin 1912.
3. Jonnart avait quitté son poste par fidélité à Briand et pour protester contre le ministère Monis qu'il jugeait trop à gauche. Il sera ministre des Affaires étrangères dans le cabinet Briand de janvier à mars 1913.

De plus, des ministres ou sous-secrétaires d'État se rendirent en voyage d'information en Algérie et reçurent des délégations indigènes. Fin avril 1913, le ministre des Travaux publics écouta à Bône les conseillers municipaux musulmans qui reprirent la plate-forme des Jeunes-Algériens. En octobre et novembre, le sous-secrétaire d'État à l'Intérieur vint s'enquérir *de la situation matérielle et morale des indigènes*[1]. Mais c'est surtout la presse indigène de langue française, une nouveauté à cette date, qui fit entendre les doléances et revendications des Musulmans instruits dans nos écoles, les Jeunes-Algériens. Elle demandait la suppression de l'indigénat, des tribunaux d'exception et de la responsabilité collective, l'unification des impôts et leur répartition à part égale avec les Européens. Sur le plan politique, les Jeunes-Algériens réclamaient l'élection des délégués financiers et des conseillers généraux par un corps électoral de contribuables musulmans, l'augmentation du nombre des conseillers municipaux et leur participation à l'élection du maire ; enfin, ils demandaient une représentation algérienne au Parlement ou dans un Conseil de l'Algérie siégeant à Paris.

Ces demandes trouvèrent en général en France une audience favorable, mais restreinte.

Philippe Millet donnait dans *Le Temps* et la *Revue indigène* des *Notes sur la condition politique des indigènes de l'Algérie* où il faisait écho aux revendications des Jeunes-Algériens.

> Nous avons sabré l'aristocratie qui leur donnait autrefois en même temps que des chefs des protecteurs naturels... ayant supprimé l'aristocratie de naissance, nous devons demander au suffrage universel de désigner lui-même ses représentants.

L'économiste Ch. Gide dans plusieurs articles de revue (*Revue bleue,* 1913) et dans une série de conférences disait la nécessité d'une *collaboration des Français et des indigènes en Afrique du Nord* (24 janvier 1913). Partisan résolu du devoir colonial, l'auteur croyait que la présence française serait impossible à la longue si l'on n'arrivait pas à créer une Nation algérienne mixte franco-indigène. D'où la nécessité de multiplier les Jeunes-Algériens francisés, de préparer pour l'avenir une large couche de naturalisés, car *le jour viendra où la race conquise et cultivée pourra reconquérir sa terre natale et son autonomie politique.*

Messimy qui avait fait adopter le projet de conscription indigène tint à honneur d'intervenir pour que les «compensations équitables» promises dans le décret, soient enfin accordées[2]. *La politique de promesses vaines et d'ajournements perpétuels serait bien faite pour porter au maximum les risques de l'opération*. En tant que rapporteur de la Commission spécialisée, Messimy dépouillait le flot des pétitions indigènes arrivées au Parlement. Il fut peu

1. D'après *L'Akhbar* du 9 novembre 1913. *L'Écho d'Alger* du 4 novembre 1913 rapportait que les colons avaient prié le sous-secrétaire d'État de ne pas retirer les pouvoirs disciplinaires aux administrateurs et ajoutait: On entend des murmures contre *Le Temps* et contre M. Albin Rozet, puis concluait: «Ce fut une vraie manifestation.»

2. *Le Statut des indigènes algériens*, Paris, 1913.

à peu convaincu de la nécessité de réformes profondes et en 1913 se prononçait pour une large politique de naturalisation des évolués et pour l'extension de la catégorie des citoyens indigènes.

Un autre homme politique de premier plan, l'ancien ministre de l'Intérieur Théodore Steeg, prenait parti pour les réformes dans un virulent article du *Gil Blas* (novembre 1913) :

> Il semble bien que pour l'administration algérienne, le souci de l'ordre public ait toujours exclusivement prévalu et qu'elle n'ait pas senti cette lacune dans son effort et ses méthodes de gouvernement.

Il faut même signaler parmi les défenseurs les plus fougueux d'une politique de réformes, le maire de Tébessa, conseiller général et ingénieur en chef des mines de Tébessa : Charles Michel. Il est vrai qu'il s'agissait d'un métropolitain – installé toutefois depuis 16 ans en Algérie. Ses articles de *L'Action nationale* (10 septembre 1912, 10 décembre 1912, 10 janvier 1913), ses conférences à la *Réunion d'Études algériennes*, devant la France colonisatrice, sa remarquable brochure *La réforme de l'Administration des indigènes en Algérie* en firent dans les milieux modérés un propagandiste influent. Dénonçant l'action à courte vue de l'administration qui étouffait les mouvements d'opinion indigène, il appelait le Parlement à des réformes profondes, le mettant en garde contre cette politique de bonnes intentions *qui se borne à l'indication générale de sa volonté.*

Aux efforts individuels et quelque peu dispersés de ces diverses personnalités[1], certains tentèrent de substituer une action organisée. Ceux que le journal franco-arabe *L'Islam* appelait *la superbe pléiade indigénophile* s'unirent en 1913. Une *Alliance franco-indigène* présidée par Ch. Gide fut mise sur pied qui rassemblait publicistes et parlementaires, journalistes et militaires, islamisants et indigénophiles. A. Chatelier, directeur de la *Revue du monde musulman*, Bourdarie, directeur de la *Revue indigène*, le capitaine Roux, guide des intellectuels annamites, le capitaine Le Dô y voisinaient avec des hommes politiques aussi influents et aussi divers que Jaurès, Albin Rozet, Georges Leygues, J. Chailley, Millevoye, Abel Ferry et Messimy. Un groupe d'études des *Questions indigènes* fut formé à la Chambre par 15 parlementaires. Il devait être la cheville ouvrière des réformes algériennes[2].

1. On peut également tirer de l'oubli un M. Saint-Paul qui sous le pseudonyme Espé (SP.) de Metz joua un grand rôle auprès des Jeunes-Algériens. Ses ouvrages *Vers l'Empire*, Paris, 1913; *Par les colons*, Paris, 1914, sont curieusement actuels. L'auteur prévoyait le *nationalisme berbère* et souhaitait qu'on l'encourageât pour éviter qu'il ne devint *panislamiste*. Il annonçait la création nécessaire au XX^e^ siècle d'une sorte de «Commonwealth français», «République de Peuples», «Groupement de Nations», relevant d'un même centre intellectuel et unies par la volonté commune d'aider chacune pour sa part au développement de l'ensemble.

2. Les sociétés de pensée, comme la «Libre Pensée», la «Ligue des Droits de l'Homme» se montrèrent actives, mais les partis politiques se tinrent en général à l'écart. Pourtant, en mars 1913, le groupe parlementaire du parti socialiste chargea l'un des siens, Charles Dumas, ancien collaborateur de *L'Akhbar* de faire une enquête sur la situation des indigènes. Il en revint avec un ouvrage informé, mais de tour polémique : *Libérez les indigènes ou renoncez aux colonies.* Ses

Cette campagne métropolitaine, la jeune presse indigène d'Algérie[1] s'efforçait à son tour de la relayer et de l'amplifier. Toute une série de cercles musulmans, d'associations amicales aux noms évocateurs : «El Toufikia» (La Concorde), l'Amicale des Sciences modernes, le Cercle du Progrès[2] étaient fondées dans les principales villes. On y répandait les thèmes chers aux Jeunes-Algériens : nécessité de l'instruction et du développement des «sciences modernes», affranchissement du «cléricalisme musulman», mais aussi leurs principaux griefs contre l'«Administration» et bien entendu leurs revendications politiques. Bref, encore que les Jeunes-Algériens fussent au total peu nombreux, il y avait désormais, sinon un parti, du moins une opinion «jeune-algérienne». Leurs adversaires Vieux-Turbans les disaient méprisés dans les tribus comme *kouffar* (mécréants) ou abhorrés comme *m'tourni* (renégats), mais l'espérance des réformes passionnait la petite élite des citadins évolués.

Quant à la presse européenne d'Algérie, la campagne des réformateurs la trouvait dressée «pour la défense de la prépondérance française». Elle découvrait à cette date, surtout d'après A. Servier le «nationalisme musulman» et le «panislamisme khalifien[3]» (ottoman). Suivant les cas et les régions [4], elle

conclusions rejoignaient celles des libéraux. «Si vous ne voulez pas que Stamboul soit un centre d'attraction par de généreuses réformes et un Parlement colonial, faisons de Paris un centre d'attraction pour les Musulmans.»

1. À l'imitation du journal *Le Tunisien* d'Abd-el-Jelil Zaouche, organe jeune-tunisien (en français), les Jeunes-Algériens avaient créé une presse rédigée en français avec un gérant citoyen français, pour bénéficier des libertés de la loi française : *L'Islam* (avec, depuis juillet 1912 une édition française et une édition arabe similaires), était le plus important de ces organes : fondé à Bône en 1909, il avait été transféré à Alger par son principal animateur Sadek Denden. Avec une moindre audience, *Le Rachidi* fondé à Djidjelli en 1911 défendait la même cause «d'union franco-arabe» (il portait en manchette la devise : «Par la France pour les indigènes»). Il faut aussi citer le remarquable hebdomadaire franco-arabe *L'Akhbar* (*Les Nouvelles*) dirigé par l'écrivain Victor Barrucand et auquel collaborait pour la partie arabe Isabelle Eberhardt : il représentait toutefois un point de vue métropolitain indigénophile.

Quant à une presse algérienne de langue arabe et de ton traditionnel, elle se réduisait en fait à quelques tentatives éphémères : ainsi *El Ihia (La Résurrection)* qui se proposait de «faire l'éducation des Arabes dans leur langue et par la religion musulmane ramenée à sa pureté primitive» (durée : février 1906 à avril 1907). Elle fut remplacée par la *Kaoukeb Ifrikya (Étoile d'Afrique)* qui, plus diplomatiquement, voulut «travailler sans arrière-pensée au rapprochement des deux races dans leur intérêt commun» (1907-1914). La presse arabe étrangère – essentiellement égyptienne – était officiellement interdite en Algérie; elle menait d'ailleurs une violente campagne contre l'Occident, et spécialement contre l'Italie (guerre italo-turque) et la France. Cela permettait au gouvernement général d'Alger d'expliquer à Paris : *les griefs contre l'administration française en Algérie sont exposés dans la presse arabe avec une complaisance qui donne à la campagne menée depuis quelques mois contre notre œuvre en Afrique du Nord sa véritable signification et d'évoquer le panislamisme* (Rapport d'août 1912).

2. Ou encore «l'Association des Anciens Élèves des écoles indigènes d'Algérie». Le cercle des Jeunes-Algériens, le cercle Salah Bey, la Sadikia, la Rachidia, l'Union, le Croissant...

3. A. Servier, *Le Nationalisme musulman* (Constantine, 1913), et ses articles de *La Dépêche de Constantine*. Cf. aussi J. Rouanet dans *La Dépêche Algérienne.*

2. Dans l'ensemble, la presse d'Oranie est de ton plus modéré que celle de l'Algérois et cette dernière que celle du Constantinois. *Le Petit Oranais* (14 janvier 1914), constatait en souriant «que le problème de l'indigénat passionnait beaucoup plus les populations des départements d'Alger et de Constantine que celles du nôtre».

dénonçait la main de l'Allemagne ou celle de la Turquie, parlait volontiers de la «turcophilie» des indigènes et désignait les Jeunes-Algériens comme Jeunes-Turcs. A. Servier dont les articles, il faut le dire, respirent le mépris et la haine pour ces jeunes *évolués, antipathiques et de mauvaise foi* ne cessait de les représenter comme des *agitateurs qui ont les yeux tournés vers Constantinople*[1]. Il recourait au besoin à des contre-vérités: *Les Jeunes-Algériens se sont nettement opposés à la conscription lorsque la fameuse délégation se rendit à Paris*, ce qui était totalement inexact[2]. Il les disait farouchement opposés à la naturalisation[3] alors qu'ils la revendiquaient expressément.

L'administration algérienne de son côté ne pouvait plus ignorer que des reformes allaient lui être demandées. On se pencha sur les études que Jonnart avait fait préparer en 1908 lorsqu'il méditait une réforme de la représentation indigène qu'il ne put d'ailleurs imposer[4]. Lutaud prétendra plus tard[5], que c'est au mois de février 1912 – avant la campagne du *Temps* – qu'il proposa au gouvernement les premières réformes. Le fait paraît douteux et rien dans notre documentation ne le confirme. En tout cas, c'est le 26 mars 1913 seulement que Lutaud faisait connaître dans une interview donnée à *La Dépêche Algérienne* (d'Alger) que *quatre réformes capitales étaient envisagées*: le nombre des conseillers municipaux indigènes en communes de plein exercice étant porté de 2 à 3 au minimum et de 6 à 12, chiffre maximum. L'électorat municipal serait étendu à tous les musulmans dispensés du code de l'Indigénat[6]. Les *djemâ'a* des communes de plein exercice seraient reconstituées. Enfin, les écoles indigènes ne seraient plus construites par les communes (parce que celles-ci s'y opposaient trop

1. Par une erreur grosse de conséquences le franc-maçon A. Servier voyait dans les Jeunes-Algériens produits de l'école française, modernistes fort tièdes en matière religieuse, des «panislamistes». Les multiples réponses des Jeunes-Algériens dans leur presse, dont certaines rédigées par des naturalisés, leurs gestes les plus désintéressés (ils se cotisèrent en 1914 pour acheter deux avions à l'armée française) ne convainquirent jamais le rédacteur de *La Dépêche de Constantine* dont l'arabophobie maladive – et la grande audience – contribuèrent beaucoup à disqualifier les Jeunes-Algériens. On sait comment l'échec des Jeunes-Algériens favorisa après la Première Guerre mondiale l'entrée en scène des *oulama*, authentiques panislamistes ceux-là...

2. *La Dépêche de Constantine*, 4 novembre 1913. Il suffit de se reporter à la campagne organisée en faveur de la conscription par le journal *L'Islam*, en 1910 et 1911, à grand renfort de conférences et de meetings.

3. La Délégation des Jeunes-Algériens de 1912 réclamait pour tout indigène qui a accompli son service militaire, le droit d'opter pour la qualité de citoyen. Dans la réunion préparatoire, le Tunisien Bach-Hamba s'éleva contre cette clause, mais le leader des Jeunes-Algériens, le Dr Benthami, ophtalmologiste à Alger, fit triompher contre lui l'idée de l'assimilation, de la fusion totale. Le discours de Bach-Hamba noté par un assistant fut connu des Renseignements généraux et communiqué entre autres au député Broussais qui s'en servit à la tribune contre les Jeunes-Algériens.

4. De cette période, il reste le décret du 24 septembre 1908 qui réalise avec un corps électoral très restreint l'élection de 6 conseillers généraux indigènes (jusque-là des «assesseurs musulmans» nommés).

5. Discours à la Chambre du 3 février 1914.

6. Il s'agissait des fonctionnaires indigènes et des anciens militaires ou médaillés, 7000 personnes environ.

souvent). Ces réformes «capitales» se réduisaient en fait à peu de chose : 7 000 électeurs supplémentaires pour désigner de plus nombreux conseillers, mais ceux-ci n'avaient que des pouvoirs limités et ne pouvaient participer à l'élection du maire aux termes du décret du 7 avril 1884. Quant aux djemâ'a de douars rattachés à une commune «européenne», on devine l'efficacité de leur «avis», face à un Conseil municipal dont les membres étaient pour les 3/4 au moins des colons.

L'annonce de ces faibles améliorations n'en souleva pas moins les passions. Le Conseil municipal d'Alger protesta à l'unanimité contre l'extension du nombre des conseillers indigènes et le Conseil général repoussa catégoriquement l'idée d'élargir le corps électoral indigène. Cependant, le 18 juin 1913 un arrêté gubernatorial supprimait le permis de voyage nécessaire aux indigènes pour circuler à travers l'Algérie et exemptait du code de l'Indigénat les musulmans titulaires du certificat d'études primaires[1].

En France, ces premières réformes parurent de bon augure et furent assez bien accueillies. Les Jeunes-Algériens s'y montrèrent sensibles[2]. Toutefois, le gouverneur général Lutaud répondit par un refus catégorique aux véritables revendications des libéraux et des Jeunes-Algériens. À la réforme des tribunaux et juridictions d'exception, il opposa qu'elle était impossible. À la demande des conseillers municipaux indigènes de participer à l'élection des maires, il répondit qu'ils *devaient au préalable se faire naturaliser*[3], pour trancher enfin :

> le jour où les indigènes auront la même instruction que nous, le jour où ils auront modifié leurs mœurs, le jour où ils se seront affranchis de certains préjugés, ce jour-là nous pourrions accueillir leurs revendications[4].

Mais au moment où le gouverneur général opposait cette fin de non-recevoir, le Sénat renouant avec ses traditions de contrôle de l'administration algérienne décidait le 22 juin 1913 la création d'une Commission de 18 membres[5] *à l'effet de rechercher de concert avec le gouvernement les réformes que comporterait la situation présente en Algérie au triple point de vue politique, administratif et économique*[6].

---

1. L'Administration précisa peu après qu'il s'agissait du certificat d'études «européen». Or, les Musulmans algériens passaient en général un certificat d'études dit «spécial». En interprétant qu'il s'agissait du certificat d'études ordinaire ou «européen», l'Administration ne faisait pas seulement une erreur juridique (cf. Larcher, t. II, n° 627), elle enlevait toute portée à la mesure. Le nombre des indigènes que la réforme intéressait fut demandé à plusieurs reprises par Albin Rozet sous forme de questions écrites. Le gouvernement général refusa de répondre, *aucun recensement ne pouvant être entrepris*...

2. Cf. surtout le numéro du 4 juillet 1913 de *L'Islam*.

3. Cf. *Le Temps* (8 mai 1913).

4. Réponse à un conseiller municipal de Mascara.

5. Elle s'inspirait évidemment de la fameuse Commission des Dix-Huit de 1892 présidée par J. Ferry.

6. Cette Commission décida par la suite, sur l'intervention de Jonnart et les conseils de son rapporteur le sénateur Bérenger, de se transformer en Commission permanente d'Études concernant l'ensemble des questions algériennes (11 juillet 1914) ; la Commission fut élue le 25 novembre.

Cette fois c'était bien, en dépit de la position de Lutaud, la question algérienne tout entière, politique indigène aussi bien que statut administratif, qui était remise en question. L'action persévérante d'Albin Rozet, les campagnes du *Temps* et de *La Revue indigène*, l'influence personnelle d'anciens ministres comme Georges Leygues, Messimy, Clemenceau[1] et surtout Jonnart, avaient fini par créer au Parlement une atmosphère favorable aux réformes. Diverses interpellations concernant «la politique que le gouvernement compte suivre vis-à-vis des indigènes musulmans» furent déposées et le gouvernement en décembre 1913 accepta de les discuter en même temps que la proposition de loi A. Rozet de janvier 1909 sur les pouvoirs disciplinaires des administrateurs de Commune mixte. *Le Temps* pour convaincre les parlementaires indifférents publia au moment où allait s'ouvrir la discussion une série d'articles montrant quels étaient pour la Métropole *La répercussion des abus algériens*. Paul Bourde y tenait un langage essentiellement patriotique:

> Il n'est pas interdit à quiconque a le souci de la France de protester contre une politique qui l'obligerait à employer éternellement une partie de son armée à cette œuvre de contrainte... Envoyer 2 à 300 000 hommes en Afrique du Nord au moment où notre sort se jouerait peut-être sur les Vosges, voilà le risque...

La politique de réformes devant le Parlement

La discussion des interpellations et de la proposition Rozet s'ouvrit le 16 décembre et s'étendit sur 6 séances, les 16, 17, 23 décembre 1913, puis les 27 janvier, 3 et 9 février 1914. Qu'on ne croit pas pour autant à de grandes journées parlementaires; l'Algérie n'a jamais fait recette à la Chambre et il n'y eut pas plus de 30 députés en séance[2]. Au banc du gouvernement, le gouverneur général Lutaud et le secrétaire d'État à l'Intérieur Raoul Péret s'efforcèrent de diriger le débat sur des voies de compromis. Pour l'indigénat, un contre-projet Monis (élaboré en réalité par Jonnart) devait permettre d'obtenir malgré A. Rozet le renouvellement des pouvoirs spéciaux des administrateurs pendant 7 ans. D'autre part, le gouvernement avait l'intention de publier le décret sur l'extension du nombre des conseillers municipaux indigènes pendant les discussions.

Toutefois, et malgré ces précautions, les débats furent vifs, Millevoye dénonça le régime d'exception et les tribunaux répressifs[3]. Abel Ferry «le

1. Clemenceau informé par V. Barrucand redoutait surtout un soulèvement de l'Algérie musulmane en cas de guerre: *Je sais quelle explosion de révolte est à craindre sur la terre africaine aux premiers coups de canon des Vosges* (*L'Homme libre* du 3 septembre 1913).

2. Le 27 janvier, il n'y avait que 17 députés en séance, le 7 février, à l'ouverture 7 députés. *L'Illustration* de février 1914 publia un dessin reproduit par toute la presse algérienne représentant l'hémicycle de la Chambre le 7 février à 9h 30, il y avait 13 députés présents, président compris. On imagine les commentaires... *La Dépêche algérienne* titrait: «Il ne manquait que 587 députés!» *L'Akhbar* s'excusait (20 février 1914), auprès de ses lecteurs musulmans: «Il n'y a jamais personne aux séances du matin, surtout par un hiver aussi rigoureux», mais il devait convenir «de l'ignorance et de l'indifférence» de la majorité des députés.

3. L'Algérie ne les connaissait que sous le nom évocateur de tribunaux «Bessif» (en arabe: avec le sabre).

Dauphin» héritier de la pensée de Jules Ferry, s'était documenté sur place ; ses propos appuyés sur un rapport de William Marçais, inconnu du ministre mais non du gouverneur général, furent incisifs et politiques. Il concluait en paraphrasant les phrases sévères du rapport Marçais : *Pour administrer, il faudrait aimer...*[1]. Le discours de Georges Leygues le 23 décembre fut un beau mouvement oratoire sur le thème : *Ne pensez-vous pas qu'il serait temps d'avoir une politique musulmane ?* La députation algérienne par la bouche de Broussais, député d'Alger, puis de Cuttoli, se borna à prédire que les réformes mettraient en cause la domination française et à affirmer qu'elles devaient être écartées[2].

Pourtant, le 13 janvier 1914, un décret modifiant celui du 7 avril 1884 sur les Conseils municipaux, élevait à la fois le nombre des conseillers indigènes et celui de leurs électeurs. Par rapport au projet initial de Lutaud, des progrès avaient été apportés : le nombre minimum des conseillers était fixé à 4 (au lieu de 3), le nombre maximum à 12, et pourrait atteindre jusqu'au tiers de l'effectif total (au lieu du quart) ; le corps électoral municipal était étendu aux commerçants patentés sédentaires, aux libérables du service militaire et à tous les diplômés. Mais il n'était pas question de participation des conseillers municipaux indigènes à l'élection du maire. Aussi l'accueil du décret fut-il très frais. *Le Temps* parla de *leurre*[3], et les Jeunes-Algériens lui emboîtèrent le pas : «C'est la montagne qui accouche d'une souris...», écrivait *L'Islam*[4]. «Nous n'avons pas lieu de nous réjouir de ce nouveau-né dont la moindre infirmité est d'être venu au monde décapité», notait *Le Rachidi.* «12 conseillers impuissants au lieu de 6, où est le changement ?»

L'intervention de Messimy le 27 janvier se fit indirectement l'écho de cette déception; faute d'un programme complet de réformes, l'ancien ministre annonçait qu'il provoquerait un refus de confiance. Alors Lutaud

1. À la suite de cette intervention, le ministre de l'Intérieur demanda à Alger communication du rapport Marçais» qui n'a jamais été communiqué à mon département». On lui répondit le 17 décembre 1913 que «seuls des extraits en avaient été conservés». Ce qui permit de préparer ces extraits en coupant les passages les plus gênants. C'est ainsi que, parmi d'autres, les phrases de conclusion de W. Marçais furent caviardées de la main même du directeur des Affaires indigènes Luciani, et ne furent pas reproduites plus tard dans le rapport imprimé (in *L'Exode de Tlemcen*, ouvrage publié par le gouvernement général, 1914). Il m'a été donné de lire le rapport original de W. Marçais et de noter les divers paragraphes qui ont été coupés, ainsi que les arrangements donnés au texte par le Service des Affaires indigènes.

2. Broussais : «Il faut poursuivre en Algérie une politique indigène rationnelle : dans son ensemble le peuple d'Algérie est encore un enfant qui a besoin d'un tuteur, qui doit recevoir de nous la direction et l'impulsion... les indigènes d'Algérie sont dans une situation plutôt enviable». La presse algérienne ne doutait pas du résultat de ces discours. «Nos défenseurs finiront par venir à bout de toutes les hostilités», annonçait *La Dépêche algérienne*. Dans la presse métropolitaine seul *Le Journal*, organe parisien à grand tirage, soutenait les Algériens et raillait les «utopies» des adversaires du régime de l'Indigénat.

3. *Le Temps*, du 16 janvier 1914.

4. *L'Islam* et *Le Rachidi*, 20 janvier 1914. Ils réclamaient aussi l'extension des dispositions du décret au corps électoral qui élisait les conseillers généraux.

intervint pour dire qu'il s'opposait quant à lui à cette politique «révolutionnaire» et qu'il s'en tiendrait aux réformes économiques: recherche de l'égalité fiscale, élargissement du contrôle sur l'emploi de l'impôt. En conclusion du débat, la Chambre se trouva saisie de deux ordres du jour: l'un, purement fiscal, souhaitant l'égalité dans les charges et la répartition des dépenses budgétaires, le second insistant sur l'amélioration nécessaire de la charte indigène:

> La Chambre confiante dans le gouvernement pour réaliser à bref délai l'égalité fiscale, pour modifier largement et améliorer le statut des indigènes, pour accorder à ceux-ci toutes les libertés compatibles avec la souveraineté française...

Deux députés algériens influents (et jusque-là étrangement silencieux), E. Étienne et Thomson, proposèrent d'ajouter cet hommage à la colonisation *et persister à assurer le développement de la colonisation*, ce qui fut accepté. Le 2e ordre du jour fut ainsi voté à l'unanimité[1]. Toutefois, Messimy intervint pour qu'aucune ambiguïté ne puisse subsister sur l'interprétation à donner plus tard à ce texte et exigea du secrétaire d'État un programme de réformes pratiques engageant le gouvernement. Il fut alors précisé par le secrétaire d'État que deux projets de loi seraient soumis à la Chambre: le premier rétablissant le droit des conseillers municipaux indigènes à participer à l'élection des maires, le second élargissant le corps électoral des conseillers généraux et des délégués financiers indigènes dont le nombre serait augmenté. Quant à la question du régime de l'indigénat, il fut entendu que le nombre des «délits spéciaux» justiciables de l'action des administrateurs serait ramené de 20 à 5, les autres étant confiés à la juridiction des juges de paix. Les pouvoirs spéciaux n'étaient prorogés que pour 5 ans.

Les partisans des réformes pensaient avoir triomphé[2] et les «Jeunes-Algériens» leur adressèrent des télégrammes de félicitations. Pourtant le gouverneur général Lutaud ne s'avouait pas battu. Ouvrant la session de 1914 des Délégations financières, il déclarait s'opposer à ceux *qui veulent accélérer l'émancipation des indigènes* et annonçait qu'il se montrerait personnellement *prudent et circonspect en matière de réformes politiques et administratives.* Plus nettement devant la *Réunion des Études algériennes*, il adressa une sorte d'appel au Sénat auquel il demandait de *mettre fin à la crise de l'esprit français touchant l'Algérie*[3], allant jusqu'à dire:

> En Algérie, il ne faut pas toucher aux traditions et par exemple à l'administration des indigènes... Sur la question des impôts arabes, il faut souhaiter que ces impôts soient longtemps encore perçus dans les formes actuelles.

1. Ordre du jour du 9 février 1914.

2. Cf. *Le Temps* (10 février), *L'Humanité* (10 février), *La France* (10 février), *L'Akhbar* (15 février), *L'Islam* (16 février), la *Revue indigène*, n° 92 (janvier-février 1914).

3. Il s'agissait d'obtenir le renvoi de manière à attendre que «l'agitation actuelle soit calmée» (V. Demontès, in *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, février 1914), qui donne toujours le point de vue de l'Administration algérienne.

Le Sénat cependant, sur les conseils de l'ancien procureur général à Alger, le sénateur Flandin, rapporteur de la Commission de l'Indigénat, se ralliait au projet de la Chambre à peine amendé[1]. Surtout persévérant dans ses intentions, le Sénat approuvait la constitution d'une «Commission permanente de 18 membres» chargée de «l'ensemble des questions algériennes» et encourageait le premier rapporteur dans la voie qu'il indiquait. Ce dernier déclarait vouloir augmenter dans la plus large mesure possible la participation des Musulmans algériens au contrôle des affaires de la colonie et estimait

> que le soi-disant péril islamique était souvent exagéré par certaines catégories de gens à qui l'Islam a fini par servir d'épouvantail commode contre le contrôle métropolitain[2]...

Ainsi, à la veille du premier conflit mondial le Parlement français avait clairement manifesté ses intentions libérales et sa volonté de voir le statut indigène profondément réformé.

La guerre et les réformes algériennes

La guerre eut naturellement pour effet d'arrêter le travail législatif en cours et les réformes annoncées par le gouvernement furent remises à des jours meilleurs.

Malgré l'établissement immédiat de la loi martiale, l'Administration algérienne était inquiète. Même les proclamations de Lutaud aux Musulmans (4 août, 4 novembre), ne surent pas le cacher. *Dieu n'aime pas les traîtres,* leur déclarait-il. *Les Allemands auraient-ils escompté quelque défaillance ou quelques trahisons ?* Ces inquiétudes mêmes commandaient pour Lutaud une politique d'autorité. Il est très remarquable que dans ces solennelles proclamations ne soit faite aucune allusion à l'avenir, ni même aux réformes annoncées.

À dire vrai, le loyalisme indigène fut une surprise. Le *Mobacher* officiel (26 août) déclara qu'*on ne pouvait compter sur un tel élan, un tel enthousiasme*: à côté des premiers engagements de fils de chefs, on notait que nombre de fellahs avaient offert aux colons mobilisés de garder leurs femmes et de gérer leurs propriétés[3]. Le contingent de la classe indigène de 1914 partit le 1er septembre et devant ce succès le gouvernement français donna l'ordre aussitôt d'élever le nombre des appelés pour 1915 et d'organiser une campagne d'engagements[4]. Dès lors, l'Algérie allait être considérée comme un réservoir d'hommes.

---

1. Le Sénat rendait aux administrateurs 3 «délits» que la Chambre avait conférés aux juges de paix. Lutaud se rallia à ce texte et après la navette, la Chambre vota sans discussion le projet le 11 juillet. La députation algérienne n'intervint pas.

2. Premier rapport de la Commission des Affaires algériennes, sénateur Bérenger.

3. Au témoignage d'Octave Depont, inspecteur général des Communes mixtes (in *L'Algérie du Centenaire*, Paris, 1928).

4. Cela provoqua d'ailleurs quelques incidents et une agitation armée chez les Beni-Chougrane (5 octobre 1914) puis le calme redevint total (banditisme mis à part) jusqu'en novembre 1916, date de l'assaut contre le bordj de Mac-Mahon (Aurès) par des bandes Chaouïa.

Au 31 décembre 1916, les engagements volontaires atteignaient 40 470, chiffre important puisqu'il représentait presque le contingent d'une classe annuelle (45 000 hommes environ). Cependant, les contingents eux-mêmes furent progressivement appelés en entier, combattants et auxiliaires. Plus tard, le décret du 7 septembre 1916 soumit les indigènes à un régime très voisin de celui des Français et permit la suspension du droit de remplacement (il fut appliqué seulement en 1918). Enfin, on recruta, par réquisition, dans les classes plus anciennes, des travailleurs pour les usines de guerre.

Au total, le recrutement indigène fournit 173 000 militaires (soit 3,6 % de la population) dont 83 000 appelés, 87 000 engagés, 3 000 réservistes. Les pertes furent évaluées globalement à 25 000 hommes, soit 14,5 % des effectifs[1]. Quant aux travailleurs algériens on compta 89 000 réquisitionnés et 30 000 travailleurs libres, soit 119 000 au total.

Sans doute, cette mobilisation des forces de l'Algérie ne fut pas entièrement spontanée, malgré le nombre des volontaires. Qu'il y ait eu des résistances au recrutement, des incorporations de vive force et même en 1916 un soulèvement insurrectionnel dans l'Aurès, cela n'est pas douteux. On croira difficilement cependant qu'un pareil effort[2] méritât ces appréciations de l'Administration algérienne : «Il est puéril de croire que les indigènes désirent servir la France, qu'ils s'engagent par patriotisme ou loyalisme», écrivait au ministre le directeur des Affaires indigènes, Luciani (9 octobre 1915). «Le moment semble venu de dire qu'à aucune époque les indigènes algériens n'ont offert leurs services à la France par esprit de patriotisme ou d'attachement réel», notait dans un rapport le gouverneur général (janvier 1916) ou encore : «Leur courage s'est plusieurs fois détrempé d'une façon désastreuse dans les tranchées...»

Le même Lutaud remarquait devant le Conseil supérieur de gouvernement le 30 juin 1916 : «Les engagements paraissent avoir été nombreux. Il serait prudent de savoir le taux des primes qui les a déterminés».

Ce langage toutefois doit être replacé dans son contexte passionnel. Les réformes algériennes mises sous le boisseau pendant la première année de guerre réapparaissaient et l'Administration algérienne tenait à minimiser l'effort militaire consenti par les Musulmans[3]. Déjà de mars à juin 1915, quatre propositions de loi avaient été déposées demandant : la première l'octroi de droits politiques, les autres, une naturalisation plus ou moins facile

1. Les Français d'Algérie eurent 155 000 mobilisés et 22 000 tués, soit 14,1 % des effectifs. Les Français métropolitains : 7 948 000 mobilisés, dont 1 315 000 tués, soit 16,5 % des effectifs.

2. «Plus du 1/3 de la population mâle indigène de l'Algérie, de 20 à 40 ans, est actuellement utilisée en France», Augustin Bernard, in *Comité de l'Afrique française* (1918), p. 86.

3. Le fait est reconnu par O. Depont, directeur du cabinet du gouverneur général dans son livre *L'Algérie du Centenaire* (Alger, 1930) : «*On redoutait les inconvénients qu'il y aurait à témoigner à nos soldats indigènes une admiration trop accentuée que leurs coreligionnaires eussent pu prendre comme un aveu de faiblesse*».

pour les indigènes mobilisés et leurs familles[1]. Et le gouverneur général avait exigé du gouvernement avec quelque humeur qu'il y mette une opposition formelle[2]. Lui-même avait fait préparer un projet fort restrictif qu'Abel Ferry, sous-secrétaire d'État, avait écarté sans ménagement.

> Ce texte paraît organisé pour donner une satisfaction d'apparat et faire échouer la réforme.

Cependant, la Commission interministérielle des Affaires musulmanes qu'animait précisément A. Ferry, mettait au point un système de naturalisation fort souple pour les indigènes ayant participé aux opérations militaires, et l'ancien gouverneur général Jonnart se prononçait de son côté pour une demi-naturalisation permettant l'extension du corps électoral indigène[3].

Mais surtout le 25 novembre 1915, Clemenceau président de la Commission des Affaires étrangères du Sénat et G. Leygues, président de la Commission des Affaires extérieures de la Chambre, avaient envoyé au Président du Conseil et au Président de la République une lettre fort impérative les priant «de faire aboutir sans délai les réformes dont les principes avaient été votés par la Chambre des Députés le 9 février 1914».

Suivait l'énumération de ces réformes: 1° Un régime nouveau de la naturalisation n'impliquant pas le renoncement au statut personnel; 2° L'extension du corps électoral indigène; 3° Une représentation indigène dans un Conseil supérieur de l'Algérie à Paris; 4° Des garanties en ce qui concerne la répartition des dépenses du budget colonial; 5° La réforme totale des «impôts arabes».

Cette politique libérale et confiante, concluaient Clemenceau et G. Leygues, est la seule qui puisse s'harmoniser avec les vues générales et les desseins de la politique française.

Et d'ajouter:

> Les indigènes algériens ont versé héroïquement leur sang à côté des nôtres, cela dicte son «devoir» à la France républicaine.

Le Président du Conseil Briand répondit aussitôt en assurant les Commissions de l'accord du gouvernement. Le ministre de l'Intérieur avait été prié de prendre les mesures nécessaires pour que *toutes diligences soient faites* (*sic*) *en vue de l'approbation par le Parlement des premières réformes*. Briand ajoutait qu'un projet de loi en instance, dû à son initiative, organisait une représentation directe des indigènes auprès du pouvoir central.

---

1. Proposition Lagrosillière, Boisneuf (20 mars 1915), Albin Rozet, G. Leygues (1er avril 1915), Bluysen (15 mai 1915), Boussenot et Outrey (24 juin). On y ajoutera une nouvelle proposition Lagrosillière plus large et une proposition Viollette (23 septembre 1915).

2. Quelque blasé que l'on soit sur les rêveries émises de divers côtés sur l'assimilation politique des indigènes, on ne peut pas ne pas être frappé d'une telle persistance à manifester la confiance la plus absolue, je dirais même la plus aveugle aux indigènes (Rapport du 7 juillet 1915).

3. In *Le Petit journal*, 9 octobre 1915. Cf. également un article (anonyme) dans le même sens in *La Dépêche coloniale*, 6 août 1915: «De l'art de payer ses dettes.»

D'autre part, l'ancien gouverneur général Jonnart commentait la lettre de G. Clemenceau dans *Le Petit journal* (7 décembre 1915), pour apporter sa caution personnelle. Toutefois, il faisait une distinction entre la naturalisation de plein droit qui postulait l'abandon du statut, et une demi-naturalisation qui permettrait l'extension du collège électoral indigène. Tout cela laissait prévoir une rapide mise en œuvre.

Or, six mois après, les milieux parlementaires favorables aux réformes s'étonnaient que rien ne fût en vue et un nouveau Comité[1] d'Action franco-musulman fut fondé sous la présidence d'Édouard Herriot[2] pour obtenir que l'œuvre entreprise soit achevée.

Que s'était-il donc passé ? En Algérie la lettre avait fait l'effet *d'un coup de tonnerre dont les échos eussent été certes retentissants en d'autres temps* (O. Depont). Le gouverneur général Lutaud avait répliqué dès janvier 1916 par un rapport irrité dans lequel toute l'histoire de l'Administration algérienne était invoquée, comme si l'ensemble de notre politique était remise en cause. Du coup il se proclamait assimilationniste, «s'il en était autrement, nous évacuerions le pays». Le programme de Clemenceau lui apparaissait comme *une œuvre de division propre à creuser à nouveau le fossé qui séparait les deux races* ; il feignait de voir dans l'institution d'un Conseil supérieur à Paris, suggérée par Jonnart, une proposition faite en 1912 par les Jeunes-Algériens. Par contre, il s'engageait enfin à réaliser en matière fiscale un remaniement total. Sa conclusion était nette :

> Les indigènes ne sont pas arrivés au degré d'instruction individuelle et d'éducation sociale permettant de leur octroyer, sans danger pour eux et pour la France, des libertés politiques étendues.

Par ailleurs, le gouverneur général avait provoqué la réunion le 15 février 1918 d'une Commission extraordinaire rassemblant les principales personnalités politiques algériennes. Leurs avis furent communiqués au gouvernement, puis publiés sous le titre de *Contribution à l'étude des réformes concernant la situation politique et économique des indigènes algériens* (Alger, 1918). On en devine le ton et les arguments. Cette lettre avait causé en Algérie «une pénible surprise» :

> Des réformes hâtives improvisées en temps de guerre renouvelleraient les conséquences tragiques des réformes du gouvernement de la Défense nationale[3].

1. À la fin de 1915 disparaissaient simultanément Albin Rozet, le sénateur Pauliat et Paul Bourde. De là, le désarroi momentané des «indigénophiles». À l'initiative du secrétaire personnel de Rozet, Lavenarde, un mouvement d'opinion fut lancé à la Réunion des Études algériennes à Paris pour regrouper l'action des parlementaires favorables aux réformes en Algérie. Deschanel Leygues, Millerand, J. Siegfried, Steeg donnèrent leur patronage, ainsi que Jean Dupuy, directeur du *Petit Parisien* et tout-puissant président du Syndicat de la Presse.

2. Ce Comité qui avait pour vice-président Charles Gide et les députés Doizy et Abel Ferry, s'était adjoint comme secrétaires deux Jeunes-Algériens» le Dr Tamzali et le Pr Soualah.

3. Une légende tenace, très répandue en Algérie où les sentiments antisémites sont vivaces, veut que le décret Crémieux – la naturalisation en masse des Israélites – ait provoqué le soulèvement de Moqrani et des Rahmaniyya. Or, la réfutation précise en fut faite dès 1871 par Crémieux lui-même (Réfutation de la pétition de M. du Bouzet (Paris, 1871), puis en 1875 par

La naturalisation risquait de favoriser les *Jeunes-Algériens qui seront vraisemblablement investis de mandats politiques alors qu'ils sont les plus éloignés de nous*. La participation des conseillers municipaux à l'élection du maire *n'est pas compatible avec le maintien de la souveraineté française*, un Conseil supérieur à Paris marquerait la fin de l'autonomie algérienne. Enfin revenait l'éternel argument de ceux pour qui la présence française était liée à la docilité craintive des indigènes : *Les indigènes ne verront-ils pas dans des réformes un aveu de faiblesse ?*

Pareille levée de boucliers, malgré le silence de la presse algérienne tenue par la censure, avait fait reculer le gouvernement. Dès lors, l'initiative revint aux députés et aux organes de la pensée libérale métropolitaine. Le vice-président du Comité d'Action franco-musulman, le député Doizy, déposa le 20 avril 1916 une nouvelle proposition de loi[1] dans laquelle il reprenait les grandes lignes d'un texte qu'Albin Rozet avait préparé peu de mois avant sa mort. Elle tendait à «la naturalisation dans le statut personnel et au titre local». Sous ce jargon Doizy visait simplement à la création d'un corps électoral indigène étendu prenant part à la formation de tous les corps élus algériens. Pour la première fois apparaissait l'idée de donner également aux élus indigènes le droit de prendre part aux élections législatives françaises, comme si les difficultés et les résistances rendaient les indigénophiles plus exigeants, encore que leurs buts fussent depuis 1912 semblables. Doizy rappelait d'ailleurs dans sa proposition fort bien étudiée la fameuse *représentation sérieuse et suffisante et le rouage nécessaire pour faire entendre jusqu'à Paris l'écho sincère des voix (indigènes)*. Ce qui provoqua de nouvelles indignations de l'administration algérienne[2]. *Le Temps* lança alors l'idée de procéder par décret rappelant qu'un décret avait suffi en 1884 pour supprimer le droit des conseillers municipaux indigènes à l'élection du maire. *Ce qu'un décret a supprimé, un autre décret peut le rétablir*[3]. D'autres allaient bien plus loin : l'idée d'une naturalisation en masse des Musulmans gagnait en France[4] et certains conseillaient d'imposer silence aux «criailleries» des colons algériens. Des arguments nouveaux étaient mis en avant et notamment par Charles Gide[5].

---

le conseiller d'État Roussel). (Ces textes essentiels utilisés par Claude Martin ne sont pas cités par lui dans sa thèse sur *Les Israélites algériens*.) Il est piquant de remarquer que Lutaud lui-même dans une note manuscrite de 1912 ait signalé qu'il s'agissait d'une *erreur historique*.

1. Il avait déjà signé avec A. Rozet, G. Leygues et Millevoye une proposition de loi ayant pour but la naturalisation sur simple déclaration des intéressés. Pas plus que les précédentes cette proposition ne vint jamais en discussion.

2. Cf. Conseil de gouvernement, séance du 30 juin. Luciani proposa le premier que toute discussion des réformes soit ajournée jusqu'à la fin des hostilités. Lutaud avait décidé de charger Augustin Bernard d'une série de conférences en France. Ce dernier déclarait par exemple à Toulon «que ces pauvres gens mangent d'abord à leur faim, on verra ensuite à leur conférer des droits politiques».

3. *Le Temps*, 8 octobre 1916.

4. Cf. *L'Émancipation* (juillet 1916), *L'Information* (18 octobre 1916) demandaient pour commencer 3 à 400 000 naturalisés. La Ligue des Droits de l'Homme émit à la suite de son Congrès de 1916 des vœux analogues.

5. Charles Gide, *Nos Soldats d'Afrique* (juillet 1916).

> La guerre actuelle doit avoir pour résultat d'après les déclarations des chefs d'État des pays de l'Entente, la restitution du droit des nationalités. Cela étant, de deux choses l'une, ou l'on admet que les Nord-Africains constituent une nationalité distincte et en ce cas cette nationalité, aussi bien que celle des Polonais et des Tchèques, a aussi des droits qu'il faut reconnaître, ou l'on admet qu'ils n'ont d'autre nationalité que la nationalité française et en ce cas comment leur refuser le titre de citoyens français ?

Cette alternative qui allait inquiéter la conscience française jusqu'à nos jours venait en tout cas à son heure.

À la 3e Conférence des Nationalités tenue à Lausanne en 1916, les revendications nationales des peuples algérien et tunisien avaient été exposées pour la première fois par le Tunisien Bach-Hamba.

> Après 80 ans d'occupation les Algériens qui sont devenus Français sont au nombre de 5 ou 600... Algériens musulmans nous sommes, Algériens musulmans nous resterons. Cela ne saurait empêcher qu'on nous octroie nos droits méconnus[1].

Bref, le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes lancé par les chefs de l'Entente et solennellement repris par le manifeste du président Wilson en janvier 1917 avait déjà été mis en avant par les premiers nationalistes musulmans[2].

Mais en matière algérienne le gouvernement et la Chambre avaient des soucis plus immédiats. L'agitation de l'Aurès en novembre 1916, bien que limitée et promptement réprimée, appelait une enquête. La Commission des Affaires extérieures de la Chambre envoyait de son côté une délégation restreinte mener une enquête sur la situation des indigènes de l'Algérie». Elle comprenait seulement 3 députés : l'ancien sous-secrétaire d'État à l'Intérieur de 1914 Jacquier, Marius Moutet et un député algérien Cuttoli. À leur retour, les trois parlementaires remirent un rapport qui demandait comme des réformes urgentes les plus modérées des revendications des Jeunes-Algériens[3]. Mais il n'y était pas question de naturalisation et le

1. In *La Revue du Moghreb*, publiée à Genève, n° 2, juin 1916. Cf. également *Les Doléances des peuples opprimés : la Tunisie et l'Algérie* de Chikh Ismael Sefaïhi et Chikh Salah Cherif (Lausanne, 1917) et Bach-Hamba, *Problèmes africains* in *Revue politique internationale* (numéro juillet à septembre 1917). Par contre, le Comité musulman de Berlin n'a pas laissé de littérature politique.

2. Ces mêmes nationalistes se montrèrent aussi très attentifs à la Révolution soviétique et se réjouirent de la voir discuter de l'application de ses principes aux pays coloniaux. Assez naïvement, ils crurent voir dans un ordre du jour de la Chambre française un manifeste révolutionnaire. Le 5 juin 1917, celle-ci paraphrasant le manifeste célèbre de la Législative (29 décembre 1791) proclamait : «La Chambre des Députés, expression directe de la souveraineté du peuple français se déclare éloignée de toute pensée de conquête et d'asservissement des populations étrangères». Elle compte «que l'effort des armées de la République permettra d'obtenir des garanties durables d'indépendance pour les peuples grands et petits dans l'organisation dès maintenant préparée de la Société des Nations».

3. Le rapport énumérait comme «urgentes» : *l'assimilation fiscale, la suppression des tribunaux d'exception, la reconstitution des djemâ'a de douar, l'élection des divers représentants musulmans par le corps électoral étendu de 1914 et la participation des conseillers municipaux à l'élection du maire.*

rapporteur Jacquier s'éleva même c*ontre ceux qui voulaient mélanger les bulletins de vote des citoyens français avec ceux des indigènes*[1], déclaration qui amena parmi d'autres une éloquente protestation de Joseph Reinach dans *Le Figaro*[2]. La question des réformes n'en était pas moins soulevée à nouveau et le ministère Ribot s'en préoccupa[3], mais sans la volonté d'aboutir. Le député Marius Moutet avait tiré de son enquête des conclusions personnelles qu'il exposa à plusieurs reprises en 1917, devenant ainsi le principal porte-parole des réformateurs. Il n'hésitait pas à envisager la naturalisation totale des indigènes sans répudiation de leur statut personnel, quitte à n'appliquer le principe que très progressivement.

Il pensait comme Doizy que les élus indigènes pourraient être immédiatement inscrits sur les listes électorales législatives, mesure logique dans sa perspective d'assimilation, puisqu'elle impliquait à terme la fusion des deux collèges électoraux[4]. Cette position d'ailleurs paraissait encore tiède à certains – comme l'historien Aulard – qui voulaient dans l'immédiat une représentation musulmane à la Chambre[5]. Mais elle valut à Moutet le soutien sans réticence de Clemenceau.

Les réformes algériennes du gouvernement Clemenceau

L'arrivée au pouvoir de Clemenceau en novembre 1917 allait enfin faire sortir les réformes algériennes du stade de la discussion et des vœux de commission. Clemenceau s'en était toujours considéré comme l'un des défenseurs attitré et avait pris dans son ministère G. Leygues et Jonnart. De plus, le ministère voulait intensifier partout le recrutement et notamment en Algérie : Clemenceau entendait donc lier les réformes et l'effort militaire accru. Il fallait d'abord triompher des résistances de l'administration et de l'opinion algérienne. La discussion s'engagea sur ce que les hauts fonctionnaires d'Alger appelaient avec humour le «projet de loi Moutet», catalogue des réformes présenté par le député Moutet auquel Clemenceau avait donné «*carte blanche*». Au gouvernement général, une conférence tenue «fin novembre 1917» entre le doyen Morand, le Pr Augustin Bernard et le directeur des Affaires indigènes Luciani, mit au point les critiques et

1. Déclaration faite au journal *Le Matin* (11 mai 1917) : «La masse d'ailleurs ne se soucie pas d'un droit de vote qu'elle n'est pas en état d'exercer. La déclaration fut reproduite sans commentaire dans la presse algérienne du 12 mai».

2. Cf. *La Victoire* du 13 mai 1917 et *Le Figaro* du 27 mai.

3. Le Président du Conseil demanda en particulier à Si Kaddour ben Ghabrit de lui faire un rapport personnel sur l'opportunité des réformes, celui-ci le lui remit en avril 1917. Il concluait : *Des modifications sont nécessaires : elles sont urgentes dans l'intérêt même de la France, malgré l'opposition d'une politique qui interprète comme une faiblesse dangereuse toute concession accordée aux indigènes.*

4. Cf. notamment son exposé devant la Ligue des Droits de l'Homme en 1917. Le Comité central se prononça dans le même sens pour la participation des élus indigènes à l'élection des maires, des délégués sénatoriaux et des députés.

5. Aulard était partisan d'accorder la citoyenneté française immédiatement à tous les Musulmans. Cf. son article de *La Dépêche de Toulouse* (29 avril 1917).

les arguments dont allait user l'administration. Étaient rejetées catégoriquement l'institution d'un Conseil supérieur à Paris, l'accession à tous les emplois[1], la participation des conseillers musulmans à l'élection des maires. Sur ce point on ferait valoir deux arguments : juridique (le maire représente le pouvoir central) et politique (les indigènes feraient cause commune avec les étrangers naturalisés, les néo-Français, ce qui éliminerait les Français de souche)[2].

Enfin, se plaçant sur le terrain même de la politique d'assimilation on montrerait que donner des droits politiques dans le statut musulman, c'était tarir la source des naturalisations. Le Conseil de gouvernement se prononça en ce sens, le gouverneur général Lutaud consulta ensuite les préfets et ceux-ci reprirent docilement les critiques suggérées. Le préfet d'Oran, Lacombe, annonçait : *L'étranger ne nous aime pas, l'indigène ne nous aime guère, l'accord se fera entre ces deux partis pour écraser le parti des Français de race*. Selon le préfet de Constantine – le futur gouverneur général Bordes – il fallait ajourner jusqu'à la fin des hostilités : *Ces réformes ne sauraient être réalisées sans danger pour la souveraineté nationale*. Lefébure, préfet d'Alger, qui voyait aussi l'avenir de la colonie compromis, concluait son rapport du 29 novembre 1917 : *N'hésitons pas à faire bénéficier nos indigènes d'avantages économiques qu'ils apprécieront. Unanimement, les officiels d'Alger dénonçaient cette poignée d'intellectuels ambitieux et intrigants* (les Jeunes-Algériens) aussi bien d'ailleurs que les *féodaux indigènes, ces pires éléments de la réaction.*

Lutaud transmettant ces avis fit savoir qu'il était en désaccord total avec les projets gouvernementaux. Le gouvernement accepta aussitôt sa «démission» et chargea à titre de mission temporaire Jonnart des fonctions de gouverneur général de l'Algérie. Le Conseil des Ministres du 29 janvier 1918 annonça en même temps par une note officieuse un train de réformes algériennes. Cette note mise au point par Jonnart lui-même prévoyait l'assimilation fiscale, la reconstitution des djemâ'a de douars, elle annonçait une *naturalisation spéciale sans renonciation au statut pour les anciens militaires et leurs parents* ; laquelle octroyait et le droit de vote dans les assemblées locales et le libre accès aux emplois publics. Les conseillers municipaux seraient admis à participer à l'élection des maires ; enfin était *mise à l'étude* l'institution d'un Conseil de l'Algérie siégeant à Paris avec *6 élus musulmans et 9 membres français.*

Cette prise de position gouvernementale fut diversement accueillie. Le 31 janvier *Le Temps* se réjouissait, mais la «naturalisation spéciale» lui paraissait un expédient *acceptable seulement à titre de transition. Ailleurs, l'accueil fut plus chaleureux sans arrière-pensée (La Petite République) pour cette politique de généreuse confiance (L'Événement),* qui *annonçait une ère nouvelle*

1. L'argumentation se rattache non sans habileté à tout un courant d'opinion en faveur chez les indigénophiles dénonçant en Algérie le «péril étranger», le séparatisme des néo-Français, les «Algérianistes» lesquels il est vrai se moquaient volontiers des «Français de race», des «pur-sang».

2. Le doyen de la Faculté de Droit Morand fit rayer l'accession des Musulmans aux magistratures supérieures et à l'enseignement dans les Facultés.

(L'Homme libre), La Presse coloniale (26 février) se déclara d'accord et les milieux dits coloniaux trouvèrent ces réformes légitimes, judicieuses et prudentes. À Alger, seul l'hebdomadaire franco-arabe de Barrucand *L'Akhbar* célébra l'événement[1]. Les autres journaux firent le silence, sans doute parce que la censure ne leur permettait pas de protester librement[2]. Pourtant, le Conseil général d'Alger se réunit «hors session» le 8 février pour «appeler l'attention du gouvernement sur le danger évident de ces réformes qui peuvent faire naître des conflits politiques entre les divers éléments de la population».

Jonnart sentit la nécessité de rassurer l'opinion. Le 6 mars, *La Dépêche algérienne* publiait un grand article officieux et anonyme, rédigé en fait par Augustin Bernard[3]. Le Conseil consultatif de l'Algérie pouvait être retenu, expliquait l'auteur, cela éviterait que les indigènes entrent un jour au Parlement; la reconstitution des *djemâ'a* était une mesure sans gravité[4]. Quant à l'égalité fiscale, elle avait été approuvée en principe par les Délégations financières. Mais il n'était rien dit sur la question de l'élection des maires, preuve qu'on se réservait encore d'y revenir à Alger[5]. Le gouverneur général Jonnart prit lui-même la parole à l'occasion de la réunion des Délégations financières en juin 1918 pour *dissiper les inquiétudes* et bien préciser la portée limitée du droit électoral confiée à certaines catégories d'évolués *sous le terme inexact de naturalisation spéciale ou partielle*. Pourtant les Délégations ne furent pas convaincues et proposèrent elles aussi l'ajournement des réformes après la paix victorieuse[6], mais elles firent savoir qu'elles les considéraient comme *inopportunes, prématurées et dangereuses, particulièrement celle qui concernait l'élection du maire*[7].

De leur côté, les Musulmans nationalistes en exil, protestèrent contre ces projets *destinés à justifier une nouvelle et plus grande contribution de sang.* Ce n'était pour eux que poudre aux yeux, car *les colons ont pris position contre ces projets et grâce aux privilèges redoutables qu'ils détiennent, ils auront le dernier mot. Le gouvernement français n'y peut rien*[8].

---

1. Numéro du 3 février 1918. Barrucand qui n'avait cessé de demander – reprenant la formule de Jaurès – que «les indigènes soient admis dans la cité (cf. *L'Akhbar* du 27 février 1916) expliqua à nouveau «que la France se devait à elle-même de ne pas attendre la fin de la guerre pour réaliser les réformes dont elle reconnaissait l'urgence avant les hostilités».

2. *La Dépêche algérienne*, quotidien à grand tirage ne mentionna le fait qu'indirectement et le 5 février seulement.

3. La chose est facile à établir. A. Bernard publia, à quelques détails près le même article dans *Le Bulletin du Comité de l'Afrique française.*

4. Elle avait déjà à cette date été votée par le Sénat sur une proposition de loi Flandin-Jonnart le 22 février 1918.

5. Le 13 avril, nouvelle mise en garde dans *La Dépêche algérienne*: «Une mise au point nécessaire».

6. À cette date, l'offensive allemande bat son plein et la fin de la guerre paraît lointaine.

7. Une motion additionnelle est aussi particulièrement révélatrice: «Il serait dangereux qu'un Conseil consultatif de l'Algérie soit institué à Paris où les populations algériennes intéressées sont déjà légalement représentées».

8. *Revue du Maghreb* (3e année, n° 3-4, mars-avril 1918). On peut relever dans la presse

Cependant, au nom de la Commission des Affaires extérieures et coloniales M. Moutet déposait le 1er mars une proposition de loi détaillée ayant un double but: d'abord faciliter l'accession des Musulmans à la qualité de citoyens en simplifiant les conditions et formalités de naturalisation, ensuite étendre les droits politiques des indigènes. Cette proposition fut étudiée par la Commission interministérielle des Affaires musulmanes à Paris, et par le Conseil de gouvernement à Alger. La Commission soumit quelques contre-projets; surtout le gouverneur général Jonnart en élimina les principales hardiesses et notamment le droit pour les élus musulmans d'être électeurs et éligibles dans les élections législatives[1]. Il en sortit un projet de loi rédigé par Jonnart et déposé par le gouvernement le 14 mai 1918: *Sur l'accession des indigènes algériens aux droits politiques*. Ce projet fut accepté sans modification par la Commission de la Chambre et par M. Moutet[2].

Au point de vue de la réforme fiscale, l'assimilation promise par le gouvernement supposait la suppression des impôts arabes et la disparition des immunités fiscales dont jouissaient les Européens[3].

Si le principe de l'imposition sur les propriétés foncières européennes avait été finalement admis par les Délégations financières en 1914[4], l'établissement de la contribution n'avait pas été rendu effectif. Ce fut chose faite après l'arrivée de Jonnart. Le gouverneur pressa ensuite les Délégations financières de voter la suppression des impôts arabes. La décision fut votée le 21 juin 1918 et approuvée par décret le 30 novembre 1918[5]. Une inégalité criante venait de disparaître.

Cependant, la Chambre des Députés se saisissait le 7 novembre 1918 du projet de loi Jonnart. La discussion fut brève. Dans une perspective d'assimilation, le député Doizy exprima quelques regrets sur la timidité de

---

française un écho quelque peu différent dans *Le Nouvelliste* (de Rennes), 13 mars 1918, Taleb Abdesselem, docteur en droit, dénonçait ces fantômes de fonctionnaires indigènes qui siègent dans les Assemblées locales et leur piètre rôle décoratif mais demandait une représentation au Parlement, seule efficace, au nom des 5 millions de Musulmans français d'Algérie.

1. C'était un projet très sage qui permettait de faire entrer dans nos rangs les plus sages et influençait discrètement les élections des élus français, appréciait V. Piquet in *Revue de Paris* (15 novembre 1918).

2. Sauf le titre *Les Indigènes algériens* devinrent les *Indigènes de l'Algérie* (rapport Moutet annexe à la séance du 2 août 1918), Jonnart rendit hommage à l'esprit de conciliation du rapporteur et présenta son texte (en 16 articles) comme un texte commun transactionnel. En fait, la proposition Moutet (en 42 articles) avec ses projets de collège électoral commun, était d'esprit plus nettement assimilationniste.

3. La formule du grand juriste Larcher, donnée par lui en 1917, mérite d'être retenue: *Les contributions en Algérie se divisent en 2 catégories: les impôts dits français en raison de leur origine et qui sont payés par les indigènes dans les mêmes conditions que les Français et les impôts arabes qui incombent exclusivement aux indigènes et constituent en quelque sorte le prix de la défaite*. Quant aux immunités des Européens, l'Algérie ignorait l'impôt sur les propriétés non bâties, l'impôt sur les portes et les fenêtres, la contribution personnelle mobilière, les droits de succession, les monopoles fiscaux...

4. Décision homologuée par décret du 30 mars.

5. Le *Mobacher* officiel annonça le 6 juillet que la réforme dégrevait les contribuables indigènes de 40 % de l'ensemble de leurs impôts.

la loi : pas de liaison entre les deux collèges électoraux, pas de représentation des Musulmans au Parlement, pas d'augmentation dans le nombre des délégués indigènes au sein des Conseils locaux. Le député de Constantine Thomson parla contre avec amertume : «Les colons demandent qu'il soit tenu compte de leurs sentiments et de leurs opinions» et annonça : «Ce que l'on prétend faire aujourd'hui c'est entrouvrir la porte : nous verrons plus tard ce qu'on s'efforcera d'y faire passer».

Jonnart, commissaire du gouvernement, défendit les points controversés : l'élection des maires ? Ce droit, les indigènes l'ont exercé de 1876 à 1884 sans inconvénient sérieux ; la naturalisation intégrale ? Elle était une faveur, elle devient un droit pour de nombreuses catégories d'indigènes ; la «naturalisation spéciale» ? C'est une étape, un statut intermédiaire, un collège électoral indigène. Après une éloquente péroraison[1], le vote fut enlevé à mains levées. Le Sénat, d'ailleurs réduit à 60 présents, fut un peu plus réticent, malgré l'autorité du rapporteur, l'ancien ministre de l'Intérieur Steeg. La discussion porta surtout sur l'élection des maires combattue par les 3 sénateurs algériens : le projet fut adopté par 166 voix contre 33 et devint ainsi la loi du 4 février 1919.

Le contenu de la réforme

Cette loi et les décrets du 6 février et 5 mars 1919 qui la complètent ont été bien souvent étudiés et commentés. On peut de notre point de vue en résumer les apports essentiels sous deux rubriques. Elles apportaient aux Musulmans algériens : 1° Un droit individuel à la naturalisation ; 2° Un droit collectif à une représentation élue dans les assemblées de l'Algérie.

La réforme de la naturalisation donnait désormais à tous les indigènes de l'Algérie, autres que les journaliers agricoles et les ouvriers urbains illettrés qui n'avaient pas fait de service militaire, la faculté d'obtenir de plein droit la citoyenneté française, mais en renonçant au statut personnel musulman[2].

Le droit collectif à la représentation élue était remis à certains Musulmans dont la situation, selon l'exposé des motifs, était désormais intermédiaire entre le citoyen français et le simple sujet. Ces «demi-naturalisés» soustraits

1. «*Mes instructions à mes collaborateurs d'Algérie se résument en ceci ; faites en sorte que les derniers venus dans la famille française ressentent chaque jour davantage le désir de vivre à nos côtés. Le sol algérien est définitivement conquis ; appliquons-nous chaque jour davantage à conquérir les âmes. Il faut de plus en plus que les indigènes voient en nous autre chose que des gendarmes et des marchands, qu'ils voient de plus en plus en nous des collaborateurs, des associés et que çà et là, sur ce vaste territoire se dressent visibles à tous, les symboles de la bonté française.*»

2. En termes juridiques la loi concédait comme un droit la naturalisation (sauf décision de justice ou veto du gouverneur général) à tout indigène âgé d'au moins 25 ans, célibataire ou monogame, ayant deux ans de résidence consécutive et un casier judiciaire vierge et remplissant une des conditions suivantes : 1° Avoir servi dans les armées françaises ; 2° Savoir lire et écrire en français ; 3° être propriétaire ou fermier d'un bien rural ; 4° être propriétaire d'un immeuble urbain ou patenté depuis un an dans une profession sédentaire ; 5° être fonctionnaire ou retraité ; 6° être titulaire d'un mandat électif ou d'une décoration française. Le juge de paix, juge normal en matière de statut personnel, instruisait la demande.

au code de l'Indigénat et admissibles à de nombreuses catégories d'emploi[1] recevaient seuls des droits politiques. Dans le cadre des communes de plein exercice où existait déjà un corps électoral restreint, celui-ci se trouva seulement agrandi, mais dans les communes mixtes où vivait l'immense majorité de la population indigène, c'était une nouveauté. Toutefois, ce droit électoral, valable seulement pour les conseils de douars (les *djemâ'a*) ne tirait guère à conséquence. A. Bernard n'avait-il pas expliqué :

> Il n'y a nul inconvénient à ce que des Kabyles assis sous la porte à l'entrée de leur village décident de la réfection d'un pont emporté par la rivière, ou à ce que des Sahariens dans leur ksour du Sud, émettent un avis sur la direction à donner à leur *seguia*[2].

Dans ces conditions le droit de suffrage était accordé à 421 000 indigènes, c'est-à-dire à tous les anciens militaires, aux propriétaires ou commerçants, aux diplômés ou décorés, aux membres des Chambres de Commerce ou d'Agriculture, âgés de plus de 25 ans[3].

Pour les élections aux Conseils généraux et aux Délégations financières, le droit de suffrage était direct dans les communes de plein exercice, à deux degrés dans les communes mixtes où il appartenait aux membres des djemâ'a et des commissions municipales et cela restreignait en fait à 100 000 environ les électeurs musulmans. Par rapport à la situation antérieure, le progrès n'en était pas moins certain puisqu'on comptait alors 5 000 électeurs (les seuls conseillers municipaux indigènes et membres des Commissions municipales de Communes mixtes).

Quant au nombre des élus indigènes dans les diverses assemblées, il n'était pas modifié au Conseil supérieur de gouvernement, ni aux Délégations financières. Dans les Conseils généraux il passait de 6 à 9, c'est-à-dire au quart de l'effectif total de l'assemblée départementale. Dans les Conseils municipaux enfin la proportion du tiers des conseillers musulmans acquise dès 1914 allait être mise pour la première fois en application[4]. De plus, la participation de ces conseillers municipaux à l'élection du maire, supprimée par le décret du 7 avril 1884, était enfin rétablie.

En somme, les améliorations dans la représentation indigène consistaient essentiellement dans ce léger renforcement du nombre des conseillers généraux et de l'influence des conseillers municipaux indigènes en communes de plein exercice. Par rapport à la note gouvernementale du 29

1. Le décret du 26 mars 1919 énuméra limitativement les fonctions dites d'autorité interdites aux Musulmans indigènes.

2. In *La Dépêche algérienne* (6 mars 1918).

3. Cet âge de 25 ans était celui, fixé pour les Français, des électeurs aux Délégations financières. Son choix s'expliquait par les manifestations de violence auxquelles s'était livrée la jeunesse «européenne» (Français, naturalisés et étrangers) au temps des troubles anti-juifs et du jeune agitateur Max Régis.

4. Cette proportion du tiers avait déjà des partisans au Conseil de gouvernement de 1884 qui prépara le décret du 7 avril. Le maintien de l'élection du maire par tous les conseillers municipaux avait été souhaité par le Conseil de gouvernement et le gouverneur général Tirman.

janvier 1918, on remarquera que le Conseil de l'Algérie siégeant à Paris, avec ses 6 représentants de la population musulmane face aux 9 membres français, avait disparu. Or, ce Conseil imité du *Council of India* était une idée chère à Jonnart qui, dès son rapport célèbre de 1892, en avait réclamé la constitution. Qu'il ait dû y renoncer signifiait qu'il n'y aurait ni représentation musulmane à Paris, ni organisme d'arbitrage et de contrôle métropolitains pour les affaires algériennes. Le gouvernement général resterait comme par le passé le prisonnier ou la victime désignée des assemblées et des élus de l'Algérie. Dans l'esprit de la réforme telle que l'avaient conçue les libéraux métropolitains, c'était plus qu'une lacune. La réforme algérienne manquait son but : la représentation musulmane n'était pas encore suffisante pour être efficace ; l'arbitrage de la Métropole ne disposait toujours pas d'organisme institutionnel pour s'exercer[1].

L'accueil des réformes et les premières conséquences

Malgré sa modération, la loi de 1919 fut mal accueillie par les Français d'Algérie ; à cause de cette modération elle fut peu appréciée des Musulmans.

L'émoi fut vif chez les Européens et la loi fut attaquée par la presse algérienne dans son ensemble. *L'Écho d'Alger*[2] sous la plume de son directeur Baïlac protestait :

> C'est le coup de massue traîtreusement asséné *et menaçait* : Si le gouvernement de la Métropole croit que notre calme actuel est une preuve de soumission, ou tout au moins d'irrésolution, c'est qu'il connaît mal nos sentiments et qu'il n'apprécie pas notre caractère... les colons algériens conscients du danger qui menace leur œuvre sauront se grouper dans une même pensée : l'Algérie française.

Une nouvelle «Confédération des Agriculteurs» fut créée en avril 1919 précisément *pour protester contre les réformes accordées aux indigènes*, mais le grand Congrès tenu en juin à Alger tourna court malgré l'appel à *une levée en masse de tous les cultivateurs aux quatre points cardinaux de l'Algérie.* Le Congrès des Maires de l'Algérie vota à l'unanimité des 246 municipalités représentées une protestation d'une rare violence[3], mais la délégation venue à Paris apporter la motion fut éconduite par Clemenceau, après un entretien orageux où le «Tigre» eut des mots féroces.

---

1. Bien d'autres lacunes plus secondaires peuvent être relevées : la réforme des Conseils généraux issue du projet de loi gouvernemental (du 9 mars 1914) n'avait pas retenu la proportion du tiers demandée par la Commission et A. Rozet, l'inéligibilité totale des fonctionnaires musulmans n'avait pas été obtenue. Les juridictions d'exception : tribunaux répressifs et cours criminelles dont la suppression avait été prévue par la proposition Moutet, étaient maintenues.

2. Numéros des 16, 26 mars, 22 avril.

3. *Les maires d'Algérie regrettent que le gouvernement ait profité de l'état de guerre, de l'absence de tous les Français mobilisés, de la période de censure où la presse muselée ne pouvait protester librement, pour appliquer à l'Algérie des lois inopportunes, compromettre imprudemment la bonne harmonie qui régnait entre les populations française et indigène, jeter le désarroi dans la colonie entière... mettent en garde le gouvernement contre la responsabilité qu'il assume en appliquant inconsidérément des lois étudiées et votées hors de l'Algérie par des assemblées incompétentes en la matière, parce que composées de membres ne connaissant ni l'Algérie, ni les Algériens...*

Dès lors, la campagne de protestation dévia peu à peu sur la revendication de franchises algériennes, vieux thème d'agitation qui passionna à nouveau les esprits. Le président des Délégations financières ayant réclamé dès le 13 mai 1919 une *émancipation plus large et une autonomie plus complète*[1], la presse d'Alger orchestra ce thème. Et Jonnart donna son accord à ces revendications, soit qu'il y vit une utile diversion, soit que partisan de toujours de la décentralisation, il jugea cette compensation nécessaire[2].

Aux élections de 1920 (Renouvellement des Délégations financières), les colons formèrent une sorte de syndicat de défense qui enleva la totalité des sièges. Ce fut selon Octave Depont *comme une sorte de revanche des colons qui s'estimaient lésés par la politique indigène de la Métropole.*

L'accueil des Musulmans ne présenta pas la même unanimité. Pourtant dans l'ensemble les Jeunes-Algériens jugèrent la loi intéressante, mais insuffisante. De trop grandes espérances nées du projet Moutet furent déçues et beaucoup ne le cachèrent pas.

Après quatre années d'interruption volontaire les deux principaux journaux indigènes *L'Islam* et *Le Rachidi* réapparurent sous un titre unique *L'Ikdam* avec pour co-directeurs les dirigeants des deux anciens hebdomadaires. Dès son premier éditorial *L'Ikdam* écrivait: *Bien que les réformes constituent un pas en avant dans la question indigène, l'œuvre ébauchée avant la guerre reste pour ainsi dire entière*[3]. Le 19 avril Sadek Denden avait cette formule (inexacte) pour dire sa déception: *À part l'élection des maires, c'est le programme d'avant-guerre de M. Lutaud, les réformes sont donc bien minces...*

Dans *L'Akhbar,* l'émir Khaled, un petit-fils d'Abd el-Kader qui avait servi comme capitaine dans l'armée française, se montrait plus habile: il remerciait la France pour l'extension de la représentation musulmane et conseillait de faire appel comme conseillers municipaux à *ces Français chevaleresques qui voudraient bien nous représenter*[4]. Par contre, l'Émir Khaled (que l'on doit considérer comme l'inventeur du nationalisme algérien), n'approuvait pas les naturalisations, ni par conséquent le programme des Jeunes-Algériens favorables à l'assimilation. Ceux-ci pensaient, en effet, que le meilleur moyen de tirer parti de la loi de 1919 était d'aller à la citoyenneté française. Par des naturalisations nombreuses le corps électoral d'Algérie serait peu à peu transformé; des musulmans naturalisés pourraient devenir maires, voire même députés[5]. Cette position strictement conforme aux espérances

1. Ce qui devient au Congrès des Colons de juin 1919: débarrasser l'Algérie des liens qui la paralysent, des parasites qui la dévorent, la soustraire aux brimades administratives, assigner à l'agriculture le premier rang..., etc., et dans *L'Écho d'Alger*: L'Algérie «libre» (article du 22 avril).

2. Devant le Conseil supérieur, Jonnart déclare: Il faut délibérément s'orienter dans le sens d'une plus large décentralisation dictée par une politique de confiance et reprend les mêmes propos dans sa lettre d'adieu aux Algériens (29 juillet 1919).

3. 7 mars 1919.

4. Déjà avant-guerre il y avait parmi les conseillers municipaux siégeant au titre indigène des Français libéraux. Ainsi à Alger, M[e] Ladmiral qui avait défendu les accusés de l'affaire Margueritte à Montpellier et s'était attiré la reconnaissance unanime des Musulmans.

5. Cf. collection de *L'Ikdam*, articles de Hadj-Ammar, Abou El Hack, S. Denden.

des assimilationnistes métropolitains[1] effrayait au contraire les Français d'Algérie. *Un tel plan nous conduit à la guerre civile* déclarait le journal de Morinaud[2].

En fait, beaucoup de Musulmans, même évolués, ne voulaient pas de cette politique de naturalisation. *Il n'est ni politique, ni sage*, disait l'un d'eux *de vouloir imposer à des gens qui ne le demandent pas un système qui mettrait le trouble dans leur vie et ferait violence à leur sentiment religieux et à leur amour-propre*[3]. L'Émir Khaled prit donc position très nettement contre les Jeunes-Algériens favorables à l'assimilation.

> L'indigène n'acceptera pas la qualité de citoyen français dans un statut autre que le sien pour une raison d'ordre essentiellement religieux... C'est une chose utopique: 1° La masse n'en veut pas; 2° La France ne décrétera jamais cette naturalisation en masse dans la crainte injustifiée de voir l'élément européen submergé par les cinq millions d'indigènes... Ne parlons donc pas d'assimilation.

Et de formuler un programme d'esprit encore nettement assimilationniste puisqu'il comportait à la fois l'accession de certains indigènes à la qualité de citoyens français dans le statut personnel musulman, une représentation au Parlement, le rattachement pur et simple des trois départements à la Métropole, la suppression des communes mixtes, la création d'une université arabe et l'instruction obligatoire en français et en arabe[4].

Cette prise de position fit éclater le groupe des Jeunes-Algériens et les élections municipales d'Alger en décembre 1919 opposèrent les deux tendances: la liste menée par l'émir Khaled l'emporta largement sur celle des intellectuels naturalisés ou favorables à la naturalisation[5].

Du côté français on se réjouit ouvertement à Alger de la défaite des Jeunes-Algériens, mais on ne manqua pas de souligner pour la Métropole la *pesée du conservatisme indigène*, voire le *brusque réveil du fanatisme musulman*. Le nouveau gouverneur général lui-même dans un rapport du 4 mai 1920 en tirait argument pour demander le retour à une politique d'autorité:

> Les indigènes sont toujours de grands enfants qui ont besoin d'être protégés contre leurs propres impulsions. Il n'est pas question de restreindre l'étendue des droits qui leur ont été confiés, mais on voit chaque jour la nécessité de restituer aux administrateurs leurs anciens pouvoirs disciplinaires[6]...

---

1. *Au fur et à mesure qu'une élite instruite à l'occidentale se forme, enrôlons-la dans nos rangs par la naturalisation* (Général Pennequin).

2. *Le Républicain de Constantine* (25 mars 1919). L'article déclarait préférer à tout prendre *une représentation indigène par un collège indigène... un député par département et un sénateur pour toute l'Algérie*. Cf. également *L'Écho d'Alger* (16 mars 1919).

3. *L'Ikdam* (18 décembre 1919).

4. In *L'Ikdam*, 21 et 28 juin 1919.

5. Liste Khaled-Hadj Moussa (940 voix à la tête de liste) toute entière élue. Liste Dr Bentami-Ould-Aïssa (392 voix à la tête de liste: Sadek Denden n'avait que 128 voix, Me Ladmiral 107).

6. Le 29 décembre 1920, le gouvernement fut interpellé par les députés de l'Algérie qui obtinrent de la Chambre Bleu Horizon un ordre du jour de fermeté: *La Chambre confiante dans le gouvernement pour poursuivre d'accord avec les Assemblées algériennes... et comptant sur lui pour maintenir l'influence française et assurer la sécurité indispensable au développement de la colonisation.*

Ces élections en tout cas indiquèrent nettement que le flot des naturalisations, redouté par certains, souhaité par d'autres, n'aurait pas lieu.

De 1919 à 1924 il n'y eut que 359 demandes instruites[1], dont 27 furent rejetées. Le droit individuel à la naturalisation n'eut donc pas les répercussions annoncées. La participation des conseillers municipaux indigènes au choix des maires et des adjoints n'eut pas non plus les conséquences attendues. En étudiant les élections municipales jusqu'en 1923, on arrive à cette conclusion que dans deux cas seulement la majorité électorale a été battue pour la désignation du maire par la coalition de la minorité et des élus indigènes.

Et même dans l'immédiat, les masses indigènes ne parurent pas avoir saisi qu'un rôle nouveau leur était ouvert: seuls les courtiers électoraux ou les agents des confréries eurent raison de leur apathie ou de leur méfiance[2]. Mais le bulletin de vote fut peu à peu apprécié pour sa valeur marchande ou son poids dans la rivalité des notabilités locales.

Quant aux véritables résultats des réformes, il faut prendre du recul pour les voir apparaître[3]. L'élection a incontestablement remis en cause la tradition de l'autorité. Chez un peuple habitué à l'obéissance passive les réformes ont eu un effet d'émancipation plus que d'apprentissage des libertés publiques. Non que les réformes aient porté un coup décisif à l'Administration française ou à l'influence des chefs traditionnels, mais elles ont révélé les principes de leur autorité. Notre politique indigène s'était toujours appuyée sur l'action de certaines familles: celles-ci allaient être mises dans l'obligation de jouer leur prestige dans des élections et de se compromettre par des candidatures officielles. Face aux politiciens formés dans les villes, à la française, elles allaient se sentir en état d'infériorité et d'autant plus que les élections eurent tendance à se faire contre les candidats patronnés par l'Administration. Par là même les *djemâ'a* et leurs présidents élus durent pour affirmer leur indépendance se poser face à l'autorité des caïds et autres fonctionnaires nommés et cultiver l'esprit d'opposition. Il en fut ainsi à la base dans les minuscules *djemâ'a*, mais il n'en alla pas autrement plus haut dans les conseils de la colonie: la représentation restreinte des Musulmans dans les conseils mixtes, encore viciée par la présence d'élus «administratifs» leur enlevait toute possibilité d'action autre que négative et leur interdisait de faire un réel apprentissage politique.

---

1. Il est vrai que l'Administration ne mit aucun empressement à instruire les demandes, ni à faire de la publicité à la mesure. *Il ne me plaît pas de reconnaître que cette loi a été escamotée, mais je dois le dire. Sans doute n'y eut-il pas un enthousiasme massif de la part des Musulmans, mais on pouvait le développer...* (déclaration du P[r] Berger Vachon, ancien délégué financier d'Alger, au Colloque universitaire de 1957).

2. Les indigènes voyaient là un artifice gouvernemental ayant pour but d'atteindre plus sûrement les contribuables et les conscrits (d'après des rapports d'administrateurs de Commune mixte).

3. Par exemple la suppression du permis de voyage permit l'émigration en France, elle-même grosse de conséquences politiques.

Conclusion

Si l'on cherche à faire le bilan de cette politique de réformes commencée par les campagnes de Paul Bourde, l'action d'Albin Rozet et des groupes indigénophiles et qui se résumait en somme dans le souhait que les Musulmans d'Algérie soient admis dans la cité française, il faut bien convenir que les résultats furent modestes: la suppression des plus choquantes inégalités fiscales, l'introduction de quelques institutions électives n'entraînèrent ni la disparition des juridictions d'exception et du code de l'indigénat, ni une représentation indigène assez nombreuse pour être assez efficace. La création d'un corps électoral indigène restreint pouvait être un point de départ indispensable, la préparation à une éducation politique, nécessaire; encore eut-il fallu ne pas séparer absolument les deux collèges électoraux[1], français et indigène, ni restreindre absolument aux conseils de la colonie la représentation des Musulmans.

Dans la perspective française d'assimilation progressive, l'extension du droit de cité allait se trouver bloquée par ces deux obstacles. Ces obstacles tiennent à la fois à des exigences d'ordre juridique et politique. L'exigence juridique ne doit pas être sous-estimée. Les libéraux n'arrivèrent pas à vaincre la conception héritée des légistes du Sénat impérial qui avaient inspiré le sénatus-consulte de 1865 — à savoir l'incompatibilité du maintien du statut personnel des Musulmans avec la jouissance des droits civiques[2]. L'idée d'une «naturalisation spéciale» n'impliquant pas la renonciation au statut n'arriva pas à prendre forme et la loi de 1919 finit par désigner sous ce vocable l'accession aux droits électoraux locaux.

Mais il est bien évident que l'obstacle essentiel qu'avait rencontré l'action réformatrice en Algérie tenait à la mentalité coloniale de la population européenne. Le principe intangible de la suprématie nationale, si souvent invoqué par les élus et les administrateurs de l'Algérie, servait en fait à couvrir le maintien des privilèges et l'assujettissement des indigènes. De là ce farouche statu-quo, ce front hargneux vis-à-vis de tout ce qui venait de la Métropole. Et sans doute les colons avaient-ils le sentiment que leur domination reposant sur la victoire des armes[3] serait complètement remise en question si l'on entrouvrait seulement la porte aux réformes. Mais cette mentalité obsidionale, cette attitude de refus et de combats ne pouvait que dresser contre eux la jeunesse musulmane. On pense à Sparte vivant dans l'obsession du péril hilote et l'aggravant par les moyens mêmes qu'elle employait à le conjurer...

1. Par la suite, les colons s'en tinrent toujours au principe des deux collèges même lorsqu'il fut question de représentation au Parlement. Cf. propositions Duroux (5936), Taittinger (1936), Doriot (1937).

2. «Tout le problème se ramène à trouver des formules de législation qui permettent de concilier pour les Musulmans la qualité de citoyens français avec leur statut personnel», avait noté très justement le sénateur Bérenger dans son rapport de juin 1914 au nom de la Commission d'Études sénatoriale. Une très sérieuse enquête juridique avait été menée par la *Revue indigène* (juillet-août 1911).

3. «*Nous autres vainqueurs* nous n'avons pas à demander aux indigènes si telle ou telle chose leur convient» (M. Marchis, Délégation des Colons, 26 mars 1908).

Enfin, il importe aujourd'hui dans un contexte différent de ne pas se méprendre sur la signification et la portée de cette politique réformatrice. Elle ne fut pas modérée seulement par souci d'être acceptée par les Français d'Algérie, elle se voulait telle par doctrine et par méthode. Elle a été avant tout la doctrine d'une équipe d'hommes politiques, d'administrateurs et de publicistes de tendance libérale en matière coloniale, mais néanmoins fort éloignés de tout radicalisme[1]. Que ce soit le grave *Temps* qui ait toujours été à la pointe du combat – et ce, depuis 1880[2] – donne la mesure exacte de ce réformisme. La bourgeoisie républicaine et libérale à laquelle il donnait le ton voulait créer une nouvelle France en Afrique du Nord. Mais pour y parvenir, elle en vint à penser qu'il fallait non seulement multiplier les colons, mais aussi attacher les indigènes à la France par un régime de justice[3]. Il ne s'agissait pas pour autant de sacrifier à un égalitarisme idéologique d'Albin Rozet à Marius Moutet, les indigénophiles «sentimentaux» – les seuls qui furent vraiment populaires auprès des Musulmans – servirent au contraire de garde-fou à l'action des politiques «libéraux».

Ces notions d'étapes nécessaires, d'évolutions prudemment dirigées, étaient étroitement liées à la méthode de ces réformateurs dont beaucoup étaient issus de l'Administration. Il est vrai que du côté musulman, après la tragique faillite des élites indigènes, les «libéraux» ne trouvaient en face d'eux qu'une minorité d'évolués, Jeunes-Algériens, incertains d'eux-mêmes et de leur avenir, coupés des masses, celles-ci encore très arriérées et très médiocrement préparées à l'exercice d'une vie politique. Cela n'était pas fait pour incliner les politiques français à devancer les étapes.

Quoi qu'il en soit, obstacle juridique, exigences politiques contradictoires, nécessités de doctrine ou de méthode, on se refusa à faire de quelques-uns mêmes de nos «sujets» des citoyens français-musulmans complets ; on se contenta d'en faire des *électeurs algériens*. L'Histoire dira peut-être un jour que ce fut la porte ouverte à une citoyenneté algérienne. Dès lors, et dans la mesure où la politique d'assimilation était un idéal raisonnable, une extension à la romaine du droit de cité, n'exigeant pas la renonciation et pour ainsi dire la conversion des Musulmans, on peut tenir que c'est en 1919 qu'a été manquée la politique d'assimilation[4].

1. Des hommes politiques situés plus à gauche, comme Caillaux ou Jaurès, avant 1914 n'intervinrent jamais dans les débats parlementaires algériens que nous avons rapportés.

2. Or, il relaya en la matière le non moins libéral *Journal des Débats*, désormais discret sur les questions algériennes.

3. Les mesures d'équité comptaient plus pour la bourgeoisie libérale que les étiquettes politiques : politique d'assimilation, politique d'association (cette dernière formule cependant plus à son goût avant 1914, l'assimilation servant de nouveau de drapeau à la gauche). Cf. ma «Brève histoire de la politique d'assimilation en Algérie» (*Revue socialiste*, mars 1956).

4. Premières «Histoires nationales de l'Algérie» écrites en arabe remontent à 1930-1932 : Tewfiq-el-Madani : *Kitâb al-Djazâ'ir* et El Mili : *Tarikh al-Djazâ'ir.*

REPRÉSENTATIONS DES MUSULMANS

1° CONSEILS MUNICIPAUX DES COMMUNES DE PLEIN-EXERCICE

A) *Nombre des conseillers municipaux autorisé*

Décret du 7 avril 1884: de 2 à 6 et jusqu'au quart de l'effectif total.

Décret du 13 janvier 1914 confirmé par le décret du 6 février 1919: de 4 à 12 et jusqu'au tiers de l'effectif total.

B) *Corps électoral pour les élections municipales*

Décret du 7 avril 1884: être âgé de 25 ans, 2 ans de résidence consécutive, être propriétaire ou fermier, fonctionnaire (départemental ou communal). *Pas d'inscription d'office.*

Décret du 13 janvier 1914 et décret du 6 février 1919: droit de vote élargi aux commerçants sédentaires patentés, aux diplômés, aux anciens militaires... *Inscription d'office: 421 000 électeurs.*

2° CONSEILS DE DOUARS ET COMMISSIONS MUNICIPALES DES COMMUNES MIXTES

Décret du 6 février 1919 mettant en œuvre la loi du 1er août 1918: crée un corps électoral pour les djemâ'a semblable à celui des communes de plein exercice (jusque-là les membres en étaient désignés par les préfets).

Les présidents de djemâ'a, élus, deviennent membres de la commission municipale au même titre que les caïds (fonctionnaires nommés).

3° CONSEILS GÉNÉRAUX

A) *Nombre de conseillers*

Décret du 24 septembre 1908: 6 conseillers élus (jusque-là nommés par le gouverneur général sous le nom d'assesseurs musulmans).

Projet de loi du 9 mars 1914: 9 conseillers (avait prévu le tiers de l'effectif total); devenu décret du 6 février 1919: 9 conseillers ou le quart de l'effectif total).

B) *Corps électoral*

Décret du 23 août 1898: sont électeurs: 1° Les conseillers municipaux indigènes en communes de Plein exercice; 2° Les membres des commissions municipales (c'est-à-dire les caïds et les présidents de djemâ'a); 3° Les chefs de «kharouba» en Kabylie.

Décret du 6 février 1919: sont électeurs: 1° Tous les électeurs inscrits sur les listes électorales en communes de Plein exercice; 2° Les membres indigènes des commissions municipales et des djemaa en communes Mixtes.

4° DÉLÉGATIONS FINANCIÈRES

A) *Nombre des délégués*

Décret du 23 août 1898: 24 délégués «colons» + 24 délégués «non-colons»

21 délégués «indigènes» (15 délégués «Arabes», 6 «Kabyles» soit 3 par département et 6 pour le Sud (Territoires militaires).

Décret du 6 février 1919 et 29 avril 1919: nombre inchangé, mais autre redistribution: 2 seulement pour les territoires du Sud.

B) *Corps électoral*

Semblable à celui des Conseils généraux : 5 000 environ entre 1898 et 1919; 103 000 après 1919 (Européens colons : 12 512 voix; non-colons : 38 523 voix).

5° Conseil supérieur de gouvernement

Décret du 23 août 1898 sur 60 membres (pour moitié d'origine administrative et pour moitié élective) : 7 délégués indigènes : quatre choisis par la section «indigène» des délégations Financières (dont un «Kabyle») et trois notables désignés par le Gouverneur général.

6° Aucune représentation dans les «Assemblées métropolitaines»

Les conseillers généraux indigènes par exemple ne prennent pas part aux élections sénatoriales.

—

Clemenceau et la question coloniale

Georges Clemenceau fut, comme chacun sait, un adversaire de Jules Ferry et de la politique d'expansion coloniale et on lui a assez longtemps reproché cette myopie. Mais aujourd'hui que s'est refermée pour l'Europe l'ère de la colonisation, on aurait plutôt tendance à le louer d'avoir été un visionnaire méconnu, puisqu'il avait condamné toutes les formes de l'impérialisme et tous «ces peuples qui rêvent de domination universelle» au nom de la supériorité prétendue de leur race. Qu'il ait eu raison, par-delà les évidences provisoires du «parti colonial», de dénoncer la longue série de malheurs qu'allaient provoquer les guerres de conquête coloniale (la violence, tous les crimes déchaînés, le sang coulant à flots, le faible opprimé, tyrannisé par le vainqueur...») invite d'autant plus à s'interroger : fut-il animé par le seul esprit d'opposition à la politique des Républicains opportunistes ou par sa sollicitude fondamentale pour les provinces perdues et l'attente d'une guerre de Revanche ? Fut-il un doctrinaire de l'anticolonialisme ou un adversaire tactique du colonialisme, rallié, comme on l'a dit, par l'exercice du pouvoir ? A-t-il ou non participé à la conquête du Maroc d'octobre 1906 à juillet 1909 ? Et si par devoir d'état il s'est intéressé à la gestion de certaines colonies, notamment à l'Algérie qui relevait du ministère de l'Intérieur, quelle politique y suggéra-t-il ? Autant de questions auxquelles on voudrait fournir quelques éléments de réponses en rappelant quelques textes.

La dénonciation de la politique coloniale

Ce Républicain passionné, héritier des principes de la Révolution française et des idéaux de 1848, cet humanitariste qui se souvenait d'avoir pleuré dans sa jeunesse sur les malheurs de l'Oncle Tom, ce lecteur ardent des philosophes radicaux anglais fut très tôt un adversaire résolu des dominations coloniales.

Au nom de la fraternité des hommes et des peuples, il pensait que la République n'avait pas le droit moral de coloniser les peuples attardés. Pour lui l'opprobre de ses expéditions coloniales souillait à jamais le régime de Badinguet. En revanche, parce que la Révolution avait été la première à donner la liberté aux Noirs, il s'enthousiasma pour la cause des abolitionnistes américains et pour Abraham Lincoln.

On sait qu'en dégoût de la France impériale il alla séjourner quatre années aux États-Unis. Sa sympathie instinctive pour les anciens esclaves, son horreur du racisme furent définitivement renforcés par ce qu'il vit et entendit dans le Sud. Citant Schoelcher, il écrivait dans une lettre au *Temps* :

* Article initialement paru dans les *Cahiers de Tunisie*, 1981.

«l'esclavage a avili le maître autant que l'esclave»... Il est clair que désormais quand il prononçait le mot de colons, c'est aux planteurs esclavagistes qu'il faisait référence. De même, il ne remit jamais en question le geste exemplaire du Congrès américain accordant le droit de suffrage aux anciens esclaves noirs. À défaut d'autres expériences «coloniales», Clemenceau devait rester sa vie durant marqué par ses antipathies contre les Sudistes.

Après la défaite et la mutilation du territoire national, Clemenceau ne fut pas de ceux qui rêvèrent de chercher outre-mer une compensation aux malheurs de la patrie. Si Gambetta ne voulait plus «tourner en rond» autour de l'insoluble question d'Alsace-Lorraine et préconisait l'expansion, Clemenceau tint ferme pour la politique de recueillement. Pour lui, Tunis ne ferait jamais oublier Strasbourg.

L'expédition de Tunisie, voulue par Gambetta, décidée par Ferry, Clemenceau la condamna dans son journal *La Justice*, et à la tribune de la Chambre, d'abord comme une initiative inconstitutionnelle, puis comme une guerre déclenchée par les affairistes: «Je n'aperçois dans toutes les entreprises dont j'ai parlé que des hommes qui sont à Paris, qui veulent faire des affaires et gagner de l'argent à la Bourse». Mais au-delà des accusations polémiques Clemenceau expliqua peu après: «Si j'ai condamné l'expédition tunisienne, c'est ce que j'y ai vu, dans notre situation où nous sommes, un nouveau danger pour notre pays. Il me semble qu'on nous a poussés en Tunisie et qu'on nous pousse en Égypte.»

Le 19 juillet 1882, répondant à l'argumentation de Gambetta qui souhaitait rendre à la nation française son prestige en intervenant aux côtés des Anglais en Égypte, Clemenceau prenait feu contre «une aussi condamnable entreprise»: «l'occupation indéfinie de l'Égypte». Croit-on que les habitants de l'Égypte soient inférieurs aux esclaves nègres des plantations de l'Amérique? Je les ai vus ces hommes; ils paraissaient absolument incapables d'éducation et cependant aujourd'hui, délivrés de l'esclavage, l'Amérique n'a pas craint d'en faire de libres citoyens... On ne viendra pas dans le Parlement de la République dire que les égyptiens, dont nous voyons des échantillons remarquables dans nos écoles, dire que ces hommes sont incapables de civilisation, incapables de s'affranchir... et que nous n'avons d'autres devoirs envers eux que de les mener par la gourbache et le bâton... ce pays nous demandait de l'initier à la civilisation européenne..., vous n'avez songé qu'à l'administrer, qu'à le dominer, qu'à remplacer un despotisme monarchique par un despotisme réglé là comme dans nos colonies, vous avez pris le problème à rebours.»

Bref, la République n'avait pas le droit d'aller détruire un «foyer national» pour rétablir un régime quasi colonial. Mais le 29 juillet Clemenceau disait clairement l'autre raison de son refus: la France démembrée devait pour refaire ses forces rester sur la réserve, ne pas risquer légèrement son armée «pour des aventures dont personne ne peut prévoir la fin[1]».

1. Freycinet a écrit dans ses *Mémoires* que l'effet de ce discours fut «foudroyant». Il devait être

On comprend dès lors pourquoi, lorsque Jules Ferry reprit le pouvoir en 1883, en véritable exécuteur testamentaire des grandes pensées coloniales de Gambetta («Il faut que la France s'établisse au Tonkin») il devint pour Clemenceau l'adversaire par excellence. Cet homme qui gaspillait l'argent du peuple et «dispersait les forces de la France aux quatre coins du monde, diminuant ainsi nos forces de résistance», cet homme qui trompait le Parlement pour faire la guerre à l'Annam et à la Chine et avouait que «les entreprises coloniales sont subordonnées aux caprices des événements» exaspérait en Clemenceau le logicien, et le démocrate: J. Ferry gouvernait, disait-il, au jour le jour, sans plan, ni idée» et il affaiblissait le pays. Je vous défie, lui lançait-il le 31 octobre 1883, de suivre votre politique coloniale sans compromettre vos moyens d'action... C'est une politique d'effacement de l'Europe, parce qu'elle a pour conséquence nécessaire notre affaiblissement, la perte de notre autorité morale, notre impuissance...» Qui donc en tirait le plus grand profit, sinon l'Allemagne: «Messieurs, le prince de Bismarck est encore un ennemi dangereux; c'est peut être un ami plus dangereux encore. Oui, c'est lui qui vous a montré Tunis au Congrès de Berlin; c'est lui qui vous a mis en opposition avec l'Angleterre... C'est lui qui traite aujourd'hui pour le Congo avec vous sur le tapis vert de Berlin. Et pendant qui nous gaspillons notre argent et le meilleur de notre sang dans de folles entreprises, il vous fait la plus terrible guerre économique, attendant patiemment l'heure de l'honnête courtage sur les services rendus[1]».

L'obsession allemande chez Clemenceau n'est pas douteuse, mais on a tendance à expliquer son combat contre la politique coloniale par la seule crainte du machiavélisme bismarkien. Qu'il redoutât les «présents» de Bismarck, «les explosions d'amitiés bien faites pour surprendre», qu'il fit même écrire dans *La Justice* que la France subissait «la protection de Bismarck»[2] pour dire son horreur patriotique de tels rapprochements, cela est vrai. Mais il y a chez Clemenceau, comme chez beaucoup d'autres radicaux, des raisons tout aussi profondes à leur anticolonialisme, celle que dicte l'exigence démocratique.

---

jugé tel encore en 1956, au moment de l'expédition de Suez. Pour en avoir reproduit dans un hebdomadaire, l'*Espoir-Algérie,* le passage suivant, je provoquai sa saisie: «Supposez-vous que nous soyons engagés aujourd'hui avec l'Angleterre, supposez que nous ayons débarqué des troupes françaises avec les habits rouges, où en serions-nous? Nous nous trouverions placés entre une reculade honteuse ou une action énergique, quoi qu'il pût en résulter et quelques puissances que nous trouvions devant nous. La politique d'abstention nous a sauvés de cette situation.»

2. Discours du 27 novembre 1884.

3. *La Justice* le clamait chaque jour: «Oui, notre sécurité, notre dignité, nos espérances, voilà ce que M. Ferry est en train de vendre à l'Allemagne pour les mines douteuses de Tonkin (28 septembre 1884)». «Il est clair qu'en tout ceci M. de Bismarck commande et la France obéit» (29 septembre). «Regardez où nous ont conduits deux ans du ministère actuel: la France engagée au loin dans de périlleuses aventures... réduite en Europe à des rapprochements qui blessent ce qu'il y a de plus sacré dans la dignité et les espérances du pays» (1er janvier 1885).

Ces raisons de principe et de politique, qui furent peut-être même essentielles, Jaurès les a très bien dites : «les radicaux la [politique coloniale] combattaient à fond au nom de l'idéal démocratique. Ils y voyaient une diversion calculée des revendications populaires, aux réformes intérieures, politiques, sociales, un moyen de dériver vers des buts lointains les énergies de la France républicaine. Ils la dénoncaient en outre comme contraire aux principes même de la révolution qui condamnait toute guerre d'annexion et de conquête, à la déclaration des droits de l'homme qui ne reconnaissait point de races supérieures et de races inférieures et qui ne permettait à aucun peuple d'attenter en raison d'un intérêt prétendu de civilisation au droit universel de la commune humanité[1]».

C'est au nom de la «politique démocratique», comme disait lui-même Clemenceau, qu'il s'insurgeait contre les théories de Ferry. Lorsque ce dernier, renversé du pouvoir, vint présenter à la tribune une doctrine de politique coloniale qui était la justification *a posteriori* de son action, Clemenceau lui répliqua vigoureusement par une critique du colonialisme qui s'attachait à le réfuter au triple point de vue économique, humanitaire et politique[2].

Économiquement, la colonisation était une mauvaise affaire, d'abord parce que «les débouchés commerciaux ne s'ouvrent pas à coups de canon, ils se ferment» : «autant d'hommes tués, autant de millions dépensés, autant de charges nouvelles pour le travail, autant de débouchés qui se ferment». En économie de libre-échange il était absurde d'aller conquérir à grands frais des colonies pour permettre par exemple aux Anglais et aux Chinois d'aller commercer plus facilement en Cochinchine. Enfin le profit éventuel de l'entreprise coloniale ne se mesure pas au bilan de la balance commerciale annuelle : «Il faut compter les frais de premier établissement, les frais d'amortissement, les frais d'entretien, les frais de colonisation, les frais de garde. En un mot, il y a un vaste compte à établir»... Voilà pourquoi jusqu'à présent votre principale exportation dans les colonies nouvellement acquises, c'est le demi-milliard qu'elles nous ont coûté.»

Sur le plan humanitaire Ferry avait parlé des droits des races supérieures; là Clemenceau[3] explosa : «Races supérieures ! races inférieures ! c'est bientôt dit. Pour ma part j'en rabats singulièrement depuis que j'ai vu des savants allemands démontrer scientifiquement que la France devait être vaincue dans la guerre franco-allemande, parce que le Français est d'une race inférieure à l'Allemand... Race inférieure les Hindous ?... Race inférieure les Chinois ?... Inférieur Confucius ? Et de stigmatiser cette thèse «qui n'est pas autre chose

1. Jean Jaurès : *Le Socialisme et le radicalisme en 1885*. Introduction aux discours parlementaires recueillis par Ed. Claries, t. I, p. 12, Paris, 1904.

2. Discours du 30 juillet 1885.

3. Clemenceau avait déjà protesté contre la théorie des droits des races supérieures le 19 juillet 1882, cité les Anglais du Canada qui appelaient la race vaincue, les Français, une race inférieure. Il faut bien prendre garde quand on prétend établir une délimitation plus ou moins artificielle entre deux races qu'il ne se trouve quelqu'un pour rejeter dans la race inférieure ceux-là même qui font la distinction».

que la proclamation de la puissance de la force sur le droit. L'histoire de la France depuis la Révolution est une vivante protestation contre cette unique prétention». Quant au prétendu devoir de civilisation des peuples «que vous dites barbares», «n'essayons pas de revêtir la violence du masque hypocrite de civilisation». «Regardez l'histoire de la conquête de ces peuples... et vous verrez combien de crimes atroces ont été commis au nom de la justice et de la civilisation», pour ne rien dire «des vices que l'Européen apporte avec lui, l'alcool, l'opium qu'il répand partout, qu'il impose s'il lui plaît. Et c'est un pareil système que vous essayez de justifier en France dans la patrie des droits de l'homme»! Pour les Républicains de ce temps, grands lecteurs de Diderot, de Rousseau et de l'abbé Raynal, c'était tout l'anticolonialisme du XVIII^{e} siècle qui revivait dans ce discours.

Sur le plan de la politique étrangère de la France, Clemenceau s'en prenait à la théorie du «rayonnement» de Jules Ferry. Pour lui avant de rayonner dans le monde pour y trouver éventuellement un surcroît de puissance, la France devait assurer par priorité sa défense: «Je déclare que je garde mon patriotisme pour la défense du sol national et qu'au nom de mon patriotisme je condamne votre coupable imprévoyance».

Enfin le dernier point de l'argumentation de Clemenceau consistait à montrer que le coût de la colonisation, ces «dépenses de luxe», privaient le peuple des «dépenses utiles» comme les travaux d'outillage qui augmenteraient la production et permettraient de développer la consommation («la politique du pot-au-feu»), comme les écoles qui élèveraient la «somme de savoir, de lumière» et permettraient l'épanouissement de la démocratie. Ainsi dans ce discours solidement construit, qui résumait et justifiait quatre années de polémique, Clemenceau endoctrinait l'opposition anticoloniale pour de longues années.

L'anticolonialisme de Clemenceau après 1885

Son anticolonialisme demeura vif en effet alors même que la politique conquérante de Ferry avait pris fin et que ses épigones mettaient une sourdine à la politique d'expansion coloniale. À chaque fois qu'éclatait un scandale colonial où que renaissait le système des expéditions de conquête, Clemenceau intervenait, soit à la Chambre, soit dans la presse. On le vit condamner en 1892 la guerre sans fin menée par les militaires coloniaux au Soudan, où se faisait ouvertement «le commerce des esclaves», rejeter en 1895 le principe de la conquête de Madagascar et fulminer contre la manière désinvolte ou «criminelle» dont furent traités les soldats français. Cependant l'opposition anticoloniale diminuait au Parlement, où le parti colonial l'avait définitivement emporté. Clemenceau, accusé d'être un agent de l'étranger («Monsieur Aoh Yes»), dut se défendre jusque devant la Cour d'Assises: «Si je m'oppose à ce qu'on gaspille le sang et l'or de la France à tous les coins de l'horizon, si je regarde du côté du Rhin plutôt que du côté du Mékong, je suis un ennemi de la Patrie!» (5 août 1893).

Après son échec politique aux élections de 1893, Clemenceau, privé de la tribune parlementaire, poursuit son combat comme journaliste. Certes la polémique coloniale n'est plus au premier rang de ses soucis, mais sa doctrine n'a pas varié. «Les aventures coloniales aboutissent à disséminer sur des points épars du monde les ressources de toute nature qu'un intérêt supérieur nous fait la loi de concentrer en un seul» écrit-il par exemple en 1896[1]. Depuis que Mathieu Dreyfus a réussi à le convaincre de l'illégalité de la condamnation de son frère, toute son activité journalistique dans l'*Aurore*, puis dans la *Dépêche de Toulouse* a été mise au service de la cause dreyfusarde. Cependant ayant quitté l'*Aurore* en décembre 1899, il créait une gazette hebdomadaire au titre clair: *Le Bloc (*«La Révolution est un bloc» avait-il dit en 1891). Or à lire cet hebdomadaire qu'il rédigea entièrement seul de janvier 1901 à mars 1902, on voit bien qu'en matière coloniale sa pensée n'a pas évolué[2].

Dans un long article du 15 décembre 1901 qui est un exposé de sa politique coloniale et un plaidoyer, intitulé justement *Pro Domo*, Clemenceau rappelait à Jaurès, défenseur attardé de Jules Ferry, ce qu'il n'avait cessé de dire depuis 1882: ces expéditions coloniales, «auxquelles on a voulu donner par la domination de politique coloniale une apparence de conception d'ensemble, ne furent qu'une manœuvre de l'opportunisme pour détourner le pays des réformes intérieures». Les promesses de Jules Ferry n'avaient pas été tenues: la colonisation «placement de père de famille?» Clemenceau répondait par le bilan des dépenses: «un milliard pour le Tonkin, cinq cents millions pour le Soudan, Madagascar, le Congo, le Dahomey, la Côte d'Ivoire, sans parler de l'Algérie qui ne nous a pas coûté jusqu'ici moins de cinq milliards». Fallait-il donc glorifier Ferry pour ce haut fait: «un milliard et demi pris aux contribuables pour faire mourir par milliers nos Français de la fièvre en massacrant leurs frères d'Afrique ou d'Asie»? Où était le bénéfice commercial annoncé? Nos colonies ne profitaient guère qu'aux marchands anglais et allemands, à la seule exception de Madagascar interdit à la concurrence étrangère par des tarifs protectionnistes.

Sur les 14 articles du *Bloc* consacrés aux questions coloniales, six visaient l'Indochine, «la plus importante de nos colonies». Clemenceau y fustigeait «l'extraordinaire mentalité de la conquête qui fait du fonctionnaire, comme du colon du Tonkin, l'ennemi-né de tout ce qui est annamite», «le flot croissant des impôts», l'exploitation de l'indigène propriétaire exproprié et devenu métayer, avant de conclure: «Il est aisé de comprendre que nous

1. *Le Journal* (9 juillet 1896).

2. Revenu ensuite à l'*Aurore* Clemenceau y publiera à nouveau quelques articles vivement anticolonialistes. Lors de l'affaire Gad et Toqué il ne se borna pas à attaquer l'administration coloniale qui n'avait pas su empêcher ou dénoncer les pratiques inhumaines de ses agents, il écrivait qu'il voyait dans l'Afrique civilisée par la France «la plus grande école de meurtre qui fut jamais» (*L'Aurore*, 26 septembre 1905).

sommes exécrés»[1]. Dans d'autres articles[2] il dénonçait les «Folies Doumer», «l'emprunt Doumer», qui assureraient un âge d'or pour les entrepreneurs auxquels «on va jeter des millions» pour des travaux qui ne feront qu'accroître les charges des contribuables annamites. Pour parler des «Choses d'Indochine» que les coloniaux appelaient «la plus belle des colonies de domination», Clemenceau n'hésitait pas à reprendre les lettres du *Comité de protection et de défense des indigènes* pourtant d'inspiration chrétienne, à utiliser un livre fort critique du capitaine Fernand Bernard ou des articles généreux et naïfs de Félicien Challaye. Dès lors, il pouvait affirmer que « le peuple annamite, écrasé d'impôt blessé dans ses ambitions, est hostile», qu'un mouvement semblable à celui des Boxers peut y éclater à tout instant, provoqué «comme le mouvement des Boxers chinois par les agissements des missions»[3].

La malfaisance des missionnaires, fourriers et profiteurs de la colonisation, Clemenceau ne se lassait pas de la démontrer désormais. Il la retrouvait partout à Madagascar, en Chine, au Tonkin, en Annam, en Syrie, à la Nouvelle-Calédonie. Il s'acharnait même, contre l'évidence, à nier toute action des missionnaires dans le développement de notre langue et de notre culture. À l'en croire, les missionnaires jésuites de Madagascar exigeaient des gardes d'honneur afin de «faire croire à ses populations simples que les soldats de la France imposent la religion qu'ils prêchent»[4]. Ils interviennent auprès des autorités et se font attribuer de «vastes concessions»: «Il ne reste plus au gouvernement militaire qu'à se faire exécuteur des hautes et basses œuvres de la congrégation». En Chine les missionnaires se sont imposés comme mandarins et ont réussi à exaspérer les populations: «Les guerres de Chine ont été de véritables guerres de religion faites à l'instigation des missionnaires et à leur seul profit». Il en fut de même en Cochinchine où, selon le mot de l'Amiral Rigault de Genouilly: «Les ecclésiastiques opérant en Cochinchine sacrifient les intérêts de la France à leurs vues particulières». Quant aux chrétientés annamites, Clemenceau assurait sans rire, en citant le philosophe F. Challaye, «qu'il est impossible de traverser un quartier ou un village catholique sans remarquer l'énorme proportion des horribles têtes, des visages patibulaires». En Nouvelle-Calédonie aussi «les missionnaires sont très durs vis-à-vis des naturels et intraitables vis-à-vis de l'autorité française». Partout il fallait donc savoir refuser leurs demandes d'interventions armées, destinées à «couvrir leurs exactions et leurs violences»: La France laïque doit refuser toute complicité dans les crimes des moines»[5].

1. *Le Bloc* (3 mars 1901).
2. *Idem* (10 mars et 30 juin 1901).
3. *Le Bloc*, 1 décembre 1901, «Choses d'Indochine», 15 février 1902.
4. *Le Bloc,* 4 août 1901: «La colonisation de l'Église».
5. *Le Bloc*, 1 décembre 1901.

Au-delà des missionnaires, commodes boucs émissaires, Clemenceau dénonçait l'incapacité coloniale congénitale. «Comment nous colonisons ?», interroge-t-il. Au Congo on croyait qu'il n'y avait qu'à se baisser pour ramasser de l'or sous les espèces de l'ivoire et du caoutchouc ; or nous sommes encore à apprendre comment en tirer parti[1]. Et l'incurie de l'administration vaut l'imprévoyance des concessionnaires. Alors, ironise-t-il, il ne reste plus qu'à mettre la dette du Congo à la charge du budget métropolitain[2].

Pour Clemenceau le bilan de la politique coloniale était donc absolument négatif. De 1885 à 1901 les dépenses budgétaires du ministère des Colonies avaient plus que triplé, alors que le commerce colonial des nouvelles colonies n'atteignait guère que 314 millions et que 4 327 colons seulement avaient été installés. Ces chiffres dérisoires répondent à la question : cela valait-il tant de sacrifices ?

Bien sûr la France n'était pas seule à blâmer, ni la seule politique d'expansion sous sa forme coloniale. L'anticolonialisme de Clemenceau qu'on a pu croire tactique et circonstanciel était en fait solidement ancré sur une doctrine morale et politique. C'est pourquoi il s'achevait dans l'exaltation de toutes les nationalités et dans la condamnation de tous les impérialismes, aussi bien l'impérialisme des Européens envahissant la Chine que celui de la France participant à cette sorte de «croisade romaine» contre Pékin, aussi bien celui de l'Allemagne «colonisant la Pologne» que celui de la Russie «russifiant la Finlande». Même la libérale Angleterre était blâmable à ses yeux dès lors qu'elle se laissait gagner par «la peste impérialiste», «cette politique impériale qui tente la médiocrité intellectuelle de ses classes gouvernantes». Et Clemenceau, qui avait déjà condamné la mainmise de l'Angleterre sur l'Égypte «au mépris de la parole donnée», de supputer le prix dont l'Angleterre paierait le Transvaal en sang, en or (cette guerre a déjà coûté plus du double de la guerre de Crimée) et en perte de prestige politique et moral.

Sans désespérer du libéralisme britannique dont il annonçait le retour, il constatait le recul provisoire de «l'ancien parti d'idéalisme doctrinal qui jadis fit masse derrière Gladstone» et redoutait même que «l'esprit afrikander à qui les armes anglaises vont faire un admirable champ d'extension légale» ne prenne un jour sa revanche[3].

Clemenceau et l'établissement du protectorat marocain

Pourtant le ralliement des radicaux à la politique coloniale est un fait avéré au début du siècle et rares sont les dissidents. Mais on connaît bien parmi eux C. Pelletan et Clemenceau. Ce qui ne devrait pas permettre au brillant historien de l'*Idée coloniale en France* d'écrire : «Président du Conseil en 1905 (lire 1906, d'octobre 1906 à juillet 1909), Clemenceau peut aussi

1. *Idem*, 1er septembre 1901.
2. *Idem*, 15 septembre 1901.
3. «Le prix du Transvaal», *Le Bloc*, 28 avril 1901.

apparaître dans l'histoire de l'expansion française outre-mer, comme l'hériter et le continuateur somme toute fidèle, de Ferry le Tonkinois»[1]. Sans doute Raoul Girardet pense-t-il au Maroc, mais peut-on vraiment attribuer à Clemenceau la responsabilité de l'instauration de la suzeraineté française sur le Maroc ?

La question se pose et d'autant plus que Clemenceau a affirmé au Sénat le 10 février 1912 ; «Je me suis souvent opposé dans diverses circonstances qui m'ont été reprochées à la politique d'expansion coloniale. Mais j'ai toujours fait une exception pour le Maroc».

En fait, face à la politique de Delcassé qui a d'abord cherché l'appui de l'Allemagne dans la question marocaine, Clemenceau avait ironisé en 1901 : «Il était bien invraisemblable que l'Allemagne voulût nous écarter du Maroc quand elle avait le plus clair intérêt à nous précipiter dans ce guêpier». Remarquons que Clemenceau, tant qu'il est resté dans l'opposition, n'a jamais cessé de parler du «guêpier marocain», avant que Jaurès ne s'empare à son tour de l'expression.

Précisément sous ce titre *Le Guêpier*, Clemenceau publia dans *l'Aurore* (13 juin 1904) un article où il disait n'être pas convaincu des «droits» sur le Maroc que nous auraient reconnus les accords anglo-français, car «les droits sur le Maroc» appartenaient au peuple marocain : «Nous ne connaissons de «droits» que ceux qui se peuvent appuyer d'artillerie. Nous revendiquons le droit des peuples à s'appartenir en Alsace-Lorraine. Voyez ce que nous en faisons, comme les autres nations, en Afrique et en Asie. Les Marocains qui ont tous les droits manquent de canons à tir rapide ; de là nos «droits» sur eux...» Alors que Jaurès se disait prêt «à seconder l'expansion pacifique et raisonnable des intérêts français et de la civilisation française», Clemenceau se gaussait des illusions de la pénétration pacifique : «Que servent les intentions pacifiques des Français si le Marocain répond à sa déclaration d'amour fraternel par des coups de fusil, des embuscades, des assassinats qui lui paraîtront des actes de défense d'autant plus légitimes que notre colonisation humanitaire de l'Algérie peut fort bien ne pas le tenter»[2].

En mars 1905, quatre jours avant le débarquement de Guillaume II à Tanger, Clemenceau récidivait, expliquant les dangers de «la folle aventure marocaine» : «Nous ne pouvons pas nier que les Marocains ne soient fort mal disposés à recevoir notre loi sous forme de conseils... Avec Abd el-Aziz toutes les populations marocaines franchement éprises d'indépendance escomptent déjà contre nous l'appui de Guillaume II[3]. Quand il apprit le fameux (et mythique) discours du Kaiser, Clemenceau n'hésita pas à écrire :

1. R. Girardet : *L'Idée coloniale en France*, p. 97.
L'affirmation et la date ont été maintenues dans la 2e édition p. 149.
2. *L'Aurore*, «Pénétration pacifique», 29 juin 1904.
3. *La Dépêche de Toulouse*, 27 mars 1905.

«C'est peut-être un service que nous rend Guillaume II sans le vouloir en nous arrêtant au bord de la folle aventure»[1]. D'où sa conclusion, inélégante peut-être dans la forme mais nette: «Tirons-nous de là, maintenant, si nous pouvons»[2].

Pour lui «la force principale de l'intervention allemande» résidait en réalité «dans l'hostilité des populations marocaines à notre égard. Qui pourrait supposer, quand nous ne le pensons pas nous-mêmes, que l'intervention française est un acte de pur désintéressement. On cherche nos desseins profonds et il n'est vraiment pas besoin d'un très grand effort d'intelligence pour les découvrir. L'Algérie et la Tunisie sont de terribles leçons pour le peuple marocain»[3]. L'opposition armée des Marocains était donc prévisible: elle «aurait suffi selon toute apparence à nous tenir en échec pour un fort long temps»[4]. Bref, Guillaume II avait involontairement rendu à la France un signalé service «en nous préservant d'un tête à tête avec douze millions de Marocains fanatiques et batailleurs que nous n'aurions certainement point courbés sous notre volonté sans faire parler la poudre, en un gaspillage sans fin d'hommes et d'argent».

Clemenceau condamnait donc l'ambitieuse politique de Delcassé qui prétendait imposer un protectorat de fait au Sultan en heurtant de front l'opposition allemande: l'entreprise lui paraissait «insensée» et il félicita Rouvier pour avoir contraint à la démission «un ministre qui nous conduisait superbement à de folles aventures». Apparemment il ne ressentait pas l'humiliation de l'éviction d'un ministre français demandée par l'Allemagne, dès lors que la guerre franco-allemande aurait eu pour cause un enjeu colonial.

À cette date, Clemenceau pense donc qu'une conférence internationale est «pour nous le moyen le plus honorable de nous sortir d'embarras»[5] et qu'il faut savoir faire des concessions[6].

Bien sûr il ne saurait être question de capituler devant l'Allemagne; il ne doit y avoir «ni Maroc français, ni Maroc allemand», mais Clemenceau écrit bientôt que l'heure n'est plus aux concessions. Le 5 août, il dit «Non» à l'Allemagne[7]. C'est que le Maroc n'est plus en cause, mais l'équilibre européen[8].

---

1. *L'Aurore*, 2 avril 1905.
2. *L'Aurore*, 7 avril 1905.
3. *L'Aurore*, 15 avril 1905.
4. *L'Aurore*, 28 avril 1905.
5. *L'Aurore*, 10 juin 1905.
6. «Si quelques-uns osent prétendre que notre dignité ne nous permet de rien concéder, que ne l'ont-ils dit plus tôt, en se déclarant prêt à soutenir la guerre avec l'Allemagne pour la cause de notre prépondérance au Maroc». *L'Aurore*, 29 juin 1905.
7. L'article de l'*Aurore* du 25 septembre s'intitule «Un point d'arrêt».
8. Est-il besoin de souligner que le retournement de Clemenceau se situe huit mois avant qu'il n'accède au ministère de l'intérieur, quatorze mois avant qu'il ne forme son cabinet? Ce ne sont donc pas les responsabilités du pouvoir qui l'ont fait changer d'opinion.

Comprenant que la diplomatie allemande se servait de l'affaire marocaine pour briser l'Entente cordiale et contraindre au besoin la France à l'alliance germanique, Clemenceau changea totalement d'avis. À la *Kreuzzeitung* qui avait écrit : «En cas de guerre anglo-allemande, la France devrait choisir et, si elle ne se décide pas pour l'Allemagne, celle-ci occuperait son territoire», Clemenceau riposta par des articles indignés. Il n'était plus question d'accepter l'exigence allemande d'une conférence internationale, moins encore d'y faire des concessions. Or Rouvier, bien qu'il se fût lui aussi récrié que cette conférence serait «une humiliation pour la France», dut l'accepter et laisser internationaliser la question marocaine. Pour Clemenceau étaient donc également condamnables Delcassé «l'homme qui nous a conduits aux portes de la guerre et à Algésiras» et Rouvier qui a accepté la solution d'internationalisation voulue par l'Allemagne, «la pire humiliation que nous ayons connue depuis vingt ans».

Devenu Président du Conseil, Clemenceau ne pouvait renier les engagements d'Algésiras, ni les suites de l'affaire marocaine qui lui réserva bien «des avalanches» comme il le dira plus tard. Ce fut d'abord le meurtre du D^r^ Mauchamp en mars 1907 qui provoque en représailles la prise en gage d'Oujda ; puis survint en juillet 1907 le massacre des Européens à Casablanca auquel il était plus encore impossible de ne pas réagir. Eugène Fournière dut convenir que même un gouvernement socialiste aurait agi comme le gouvernement radical. En réalité Clemenceau aurait voulu s'en tenir à une vive démarche diplomatique ; il ne souhaitait pas une réaction militaire, «l'opération de police» que Pichon, son ministre des Affaires étrangères, lui fit pourtant accepter[1]. Encore Clemenceau, qui en août 1907 se reposait à Carlsbad, freina-t-il de son mieux : «Je vous conjure, télégraphiait-il à Pichon le 7 août, de résister énergiquement aux sollicitations dont vous assiègent sans doute certains de nos amis très enclins comme vous le savez à guerroyer au Maroc». Clemenceau se méfiait des généraux, «les panachards», et d'Étienne «l'Africain», le président du *Comité du Maroc*. Il redoutait les «entraînements militaires» et ne craignait pas moins certains de ses amis politiques. Ceux qui, après avoir célébré «l'opération de justice» en Chaouïa[2], faisaient ouvertement compagne dans les colonnes du *Radical* «pour qu'il soit mis fin au pseudo-empire du Chérif» : «Précisément parce que nous croyons à la civilisation, au progrès, à la justice, à la liberté, à la science, nous sommes tenus de mâter les Barbares[3]».

Le *Radical* dut cependant rectifier le tir devant l'évident refus du gouvernement et du parti radical d'aller plus loin. La Déclaration du parti, votée à l'issue du congrès de Nancy en octobre 1907 assurait : «Nous

1. Le comte de Saint-Aulaire a raconté dans ses Mémoires, *Confession d'un vieux diplomate* (p. 177 et suiv.) comment Clemenceau, anticolonial farouche et résolument hostile à toute intervention militaire au Maroc, fut mis devant le fait accompli.

2. *Le Radical*, 4 août 1907.

3. *Idem*, 13 décembre 1907, «Devant les Barbares» article du sénateur Gustave Rivet, directeur politique du journal.

n'admettrions pas que, sous prétexte de civilisation, notre République favorisât l'esprit de conquête ; mais également hostile au nationalisme et à l'anti-patriotisme, notre parti se déclare ardemment et résolument patriote». «Nous ne voulons pas de protectorat» répéta Pichon devant le corps diplomatique. Dès lors le journal *Le Radical* assura à son tour en 1908 face «à d'odieuses accusations» : «Nous ne sommes pas allés au Maroc pour nous y éterniser, mais simplement pour nous acquitter d'une mission de police, de justice et de civilisation aux termes d'un mandat qui nous a été donné». Bref, Clemenceau ne s'est pas laissé prendre dans «le redoutable engrenage» marocain qu'il faisait craindre à Pichon[1].

Cela dit, il reste que le gouvernement, après avoir refusé en mars 1907 au général Lyautey l'autorisation d'intervenir contre les Beni Snassen, avait fini par le laisser agir et qu'après avoir interdit l'extension de l'occupation de la Chaouïa, il se résigna, sur l'arbitrage de Lyautey, à l'occupation de Settat. Mais, simultanément, le gouvernement Clemenceau négociait avec l'Allemagne, minimisait l'affaire des légionnaires déserteurs et concluait l'accord du 9 février 1909. Stephen Pichon le jugeait «pleinement satisfaisant» car «nous ne rêvons d'aucune action nouvelle au Maroc». Tel fut bien le vœu de Clemenceau : faire reconnaître par l'Allemagne les intérêts politiques particuliers de la France au Maroc en promettant la garantie des intérêts du commerce allemand. Le gouvernement allemand y a consenti dans l'espérance d'un condominium économique au Maroc et en Afrique équatoriale et peut-être d'un rapprochement politique franco-allemand qui s'amorça largement en 1909. Si telle fut bien la politique marocaine de Clemenceau, elle ne saurait être qualifiée d'impérialiste ou de coloniale, ni rapprochée de celle pratiquée par Jules Ferry. Le très républicain historien Aulard pouvait écrire que grâce à Clemenceau «la politique française s'est émancipée de l'influence des brasseurs d'affaires ou des amateurs de gloriole, des financiers ou des coloniaux». Formulé en octobre 1907 le jugement vaut pour toute la période du ministère Clemenceau.

Ce fut une tout autre politique, d'inspiration ferryste celle-ci, qui prévalut en mars 1911 sous le gouvernement Monis-Cruppi : celle des militaires et du parti colonial. Elle aboutit à l'occupation de Fès, mais aussi au *Panthersprung*. Que l'Allemagne ait violemment réagi pour exiger des compensations et que Caillaux ait racheté l'hypothèque économique accordée par la convention de 1909 explique assez les concessions qu'il dut consentir. Mais la fierté nationale se cabra et Clemenceau stigmatisa comme «déshonorante» la cession sous le canon d'Agadir de territoires congolais dont il n'avait cure[2].

1. «Pourquoi tout en n'étant point de sa majorité avons-nous soutenu jusqu'ici sa politique dans l'affaire marocaine ? Parce que nous l'avons vu tenir tête au parti des grands conquérants coloniaux» écrivait un anticolonialiste aussi décidé que Camille Pelletan, le 29 février 1908.

2. La déformation de ses souvenirs est curieuse à noter et révélatrice. Il déclarait à J. Martet qu'il gardait «la rancune du bec de canard congolais que leur avait lâché Caillaux. Il aurait mieux valu leur donner tout le Congo !» (On sait que la France reçut au contraire le bec de canard Camerounais en échange de la cession de territoires congolais.)

C'est l'humiliation infligée à la France par l'arrogante diplomatie allemande qu'il condamnait, sans vouloir même prendre garde, parce qu'il n'était pas un colonial, au fait que l'Allemagne accordait finalement à bas prix le protectorat marocain. En fait, son discours au Sénat du 10 février 1912 visait moins à rejeter l'accord du 4 novembre 1911 qu'à avertir l'Allemagne : «Nous ne souscrivons pas à l'arrêt d'abdication et de déchéance prononcée par nos voisins... L'Allemagne croit que la logique de la victoire est dans la domination tandis que nous n'acceptons pas que la logique de notre défaite soit dans la vassalité... Nous sommes pacifiques, nous ne sommes pas soumis».

Il disait aussi ne s'être jamais opposé à la conquête du Maroc. Pourtant, en juin 1913, il reprochait au gouvernement d'avoir donné carte blanche à Lyautey qui «plus que tout autre a besoin d'être contenu dans un cadre d'instructions nettement précisées»[1]. Et il retrouvait ses accents de 1884 pour lancer : «Est-ce d'un gouvernement digne de ce nom ? L'argent peut être perdu, soit. Mais les hommes, les hommes nous les rendra-t-on, quand il faudra toute la France au drapeau ?»

La politique algérienne de Clemenceau

Georges Wormser a supposé que le Maroc l'intéressait pourtant comme zone de protection de l'Algérie. Ce serait lui prêter un grand attachement pour l'Algérie que Clemenceau ne manifesta jamais. Demeurait-elle dans son esprit ce qu'elle fut sous l'Empire, une terre de conquête soumise au régime du sabre, une terre d'exil où son père faillit être déporté en 1858 ? On ne sait. Le fait est que ce grand voyageur fut parmi les rares parlementaires français à ne jamais s'y rendre et à ne jamais célébrer cette colonie devenue pourtant le fief des Républicains.

Certains articles ou gestes de Clemenceau permettent cependant d'expliquer son attitude. Au moment de la petite tentative insurrectionnelle de Margueritte (26 avril 1901) Clemenceau ne se montra pas tendre pour les colons et les administrateurs français («Les colons ont du moins l'excuse d'être des colons, mais les administrateurs...») et il n'hésita pas à justifier l'échauffourée des insurgés à partir d'un historique et de chiffres largement controuvés[2]. «L'étonnant ce n'est pas que les Rhirhas aient perdu patience, c'est qu'ils aient été si longtemps à la perdre». Et Clemenceau de dénoncer «la terrible répression» menée par les zouaves et de laisser craindre l'inexorable justice algérienne pour laquelle «tous les indigènes accusés sont coupables.» De cet épisode éclairant, Clemenceau tirait des conclusions générales : «Pour

1. Est-ce la raison pour laquelle Lyautey détestait Clemenceau, «l'homme qu'il avait le plus haï de sa vie» ? Catroux : *Lyautey le Marocain*, p. 108.

2. «C'étaient pourtant de vieux amis de la France que les Rhirhas. En 1871 entourés de tribus révoltées, ils étaient seuls restés fidèles. Pour les en récompenser l'État leur prit 9 000 hectares pour créer des villages. Les 4 000 ha qui leur furent laissés, un homme de loi ne tarda pas à leur voler juridiquement», *Le Bloc*, 16 juin 1901. (En 1868 les Righa du douar Adelia possédaient en réalité 9 323 ha. Les expropriations (1877 et 1881) leur enlevèrent 1 709 ha et les licitations 3 329. En 1900 ils possédaient 4 066 ha.).

le colon les vaincus sont des esclaves ; trop heureux encore qu'on consente à leur donner du travail après qu'on leur a tout pris». Surtout il assurait : «L'étincelle qui a jailli à Margueritte couve un peu partout en Algérie, car les causes sont générales de l'exaspération des Arabes[1]».

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que Clemenceau, après le verdict de clémence rendu par la cour d'Assises de l'Hérault et pour éviter l'internement administratif des Musulmans acquittés, ait tenu à accompagner leur avocat chez le Président du Conseil Combes.

Selon le témoignage d'Abel Ferry, «c'est sur l'intervention de M. Clemenceau que l'internement n'a pas eu lieu, mais la mesure était décidée». Tirant la leçon de l'affaire dans la *Dépêche de Toulouse* le 1er mars 1903, Clemenceau expliqua qu'il avait «saisi un autocrate (le gouverneur général de l'Algérie Révoil) en flagrant délit d'arbitraire». «Je demande, concluait-il, que notre colonisation se fonde sur le respect du droit humain. Aux populations à qui nous enlevons leur indépendance, nous devons la compensation d'un régime de justice, de douceur, de haute humanité»[2]. Surtout en annonçant son intention d'interpeller le gouvernement sur les pratiques politiques du gouverneur général, Clemenceau accula celui-ci à la démission, le 12 avril 1903, provoquant du même coup le retour de Jonnart. Or Clemenceau avait confiance en ce dernier parce qui prônait depuis 1892 une politique de réformes en Algérie.

Lorsque Clemenceau accéda au pouvoir, il lui revint en principe comme ministre de l'Intérieur, de diriger l'Algérie dès mars 1906.

Il ne pouvait y maintenir les «errements funestes» qu'il avait désignés dès 1882 et condamnés à plusieurs reprises. Il provoqua en effet, ou appuya, diverses initiatives réformatrices de Jonnart et notamment, à défaut de la vaste réforme électorale qu'il souhaitait, l'élection des assesseurs musulmans, devenus de véritables conseillers généraux par le décret du 24 septembre 1908. Clemenceau expliqua alors : «J'aime les Musulmans algériens. Je m'intéresse beaucoup à eux. C'est pourquoi je viens de décider que dorénavant les conseillers généraux indigènes seraient élus librement et non plus nommés par le Gouverneur». Il aurait voulu aussi que les conseillers municipaux musulmans fussent élus par un collège électoral plus nombreux et puissent participer à l'élection du maire, mais devant les résistances coloniales il dut attendre 1918 pour imposer son idée.

Se sentant plus en confiance, les Jeunes-Algériens décidèrent pour la première fois de venir plaider leur cause directement auprès du Président du Conseil. Leur délégation conduite par un conseiller municipal d'Alger, l'avocat naturalisé Omar Bouderba, demanda le 3 octobre 1908 que la totalité des droits civils et politiques fût accessible aux Algériens évolués. Clemenceau leur répondit qu'il était disposé à favoriser toute extension raisonnable de ces droits.

1. *Le Bloc*, «Les troubles d'Algérie», (16 juin 1901).
2. Article cité dans mon livre *Les Algériens musulmans et la France* (1968), p. 974.

À sa demande Jonnart prépara peu après un programme de mesures «destinées, disait-il, à faire participer plus activement les Indigènes à notre vie publique et à atténuer le régime d'exception auquel ils sont soumis». Clemenceau le jugea insuffisant et le retourna au Gouverneur général en lui demandant «quelques additions qui en augmentent le caractère libéral».

Il faut préciser que la délégation jeune-algérienne avait clairement affirmé que leurs coreligionnaires n'accepteraient pas sans compensations politiques, et même sous la forme d'un service adapté, la conscription militaire que le gouvernement avait par décret du 17 juillet décidé de leur appliquer. Est-il nécessaire de préciser que ce décret «pris de manière à décourager toutes les résistances» (Clemenceau) et les promesses de compensations faites simultanément aux Jeunes-Algériens déplurent souverainement aux Européens d'Algérie. «Les Arabes soldats et citoyens» annonçait l'influent délégué financier F. Dessoliers, «ce serait l'infiltration dans l'élément français, bientôt sa subversion», mais «qu'en sait M. Clemenceau, le Vendéen rouge qui n'a jamais traversé la Méditerranée![1]». Thomson, ministre de la Marine, mais aussi député de Constantine, profita d'une discussion parlementaire pour quitter le gouvernement le 28 octobre 1908. Le gouverneur général, paralysé par la double opposition des Français d'Algérie et des Musulmans traditionalistes[2] et alerté par divers incidents, fit retarder l'application du projet de conscription. Les colons d'Algérie avaient eu raison de la volonté de Clemenceau qui ne leur pardonna pas. Ne parlait-il pas de supprimer leur représentation parlementaire? Il les déclara incapables de faire passer l'intérêt national avant leurs intérêts personnels. Les manifestations de refus de certains Algériens, «l'exode de Tlemcen»[3] notamment qui retint l'attention du Parlement, ne l'alarmèrent pas moins. Le 3 septembre 1913 il écrivait encore dans *L'Homme libre*: «L'initiative (de la conscription indigène) m'appartient en personne. Je sais ce qu'elle peut donner[4]. Je sais aussi quelle explosion de révolte est à craindre sur la terre africaine aux premiers coups de canon des Vosges.

Jacobin assimilationniste pour l'Algérie, Clemenceau ne cessa de batailler pour l'extension de la représentation des Musulmans. S'il se félicita du décret du 13 janvier 1914 qui portait de 930 à 1 540 le nombre des conseillers municipaux musulmans, il jugea en mars 1914 que le projet ministériel qui

1. La conclusion de cet article publié dans l'influente *Dépêche algérienne* (1er octobre 1908) est dans le plus pur style colonial: «Aux Français d'Algérie de se souvenir, s'ils entendent ne point disparaître, que la Constitution de 93 si chère à nos gouvernants porte que la résistance à l'oppression est de la part d'un peuple ou d'une portion de peuple le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs».

2. Selon la mémoire collective des Algériens, cette «affaire de la conscription, de l'*askariya*», fut considérée à l'époque comme une des pires violences de colonialisme.

3. Cf. mon étude: «L'exode de Tlemcen», in *Annales*, octobre 1967, p. 1047-1066.

4. Le recensement nominatif prescrit par le décret de 1909 avait montré qu'une classe pouvait fournir quelques 55 000 hommes disponibles, non compris les inaptes et les soutiens de famille.

élèverait de 6 à 9 ou 10 le nombre des conseillers généraux était insuffisant et même vain s'il n'y avait pas extension du corps électoral. Il ironisait dans *Le Petit Var*: «L'Administration au lieu de compter six mamelucks en possèdera neuf ou dix!»

Le 3 décembre 1915 Clemenceau, en tant que Président de la commission des affaires étrangères du Sénat, adressait au Chef du Gouvernement, de concert avec Georges Leygues qui s'exprimait au nom de la commission homologue de la Chambre, une lettre fort impérative: celle-ci demandait de «faire aboutir sans délai» diverses réformes visant la situation matérielle et morale des Musulmans, un nouveau régime facilitant les naturalisations, l'accession à la citoyenneté française dans le statut musulman, l'extension du corps électoral «indigène», une représentation dans un Conseil supérieur siégeant à Paris et la réforme des impôts arabes. «Une politique indigène libérale et confiante, concluait Clemenceau, est la seule qui puisse s'harmoniser avec les vues générales et les desseins de la politique française»[1].

S'il entendait accorder beaucoup de droits nouveaux aux Algériens, et la citoyenneté française à ceux qui la souhaitaient, c'est aussi parce que Clemenceau voulait en exiger beaucoup: notamment l'impôt du sang. Devant la commission sénatoriale de l'Armée il demandait qu'on «bousculât les résistances des coloniaux» pour mobiliser le plus grand nombre d'Algériens. À ceux qui lui faisaient craindre des révoltes, il répondit le 26 novembre 1915: «La plus grande prudence est peut-être de commettre certaines imprudences nécessaires. Les insurrections? Je ne m'en soucie pas pour le moment. Si nous perdons des territoires aux colonies, nous les reprendrons sur la Meuse et sur le Rhin. Mieux vaut courir des risques en Afrique que sur le front. Ce que nous devons éviter par-dessus tout, c'est une défaite sur le Rhin». Et de conclure: «Il nous faut 500 000 hommes de troupes indigènes... Je veux que nos colonies nous rendent aujourd'hui le plus possible de la force que nous leur avons donnée».

Malgré la petite insurrection du Sud-Constantinois fin 1916 et diverses rébellions en Afrique noire, Clemenceau persévéra dans son dessein. Il entendait faire enlever au général Lyautey l'essentiel de ses troupes: «Je lui prendrai, annonça-t-il le 14 décembre 1917, tout ce que je pourrai... Il suffit de ne plus faire de conquêtes. Le reste du Maroc attendra. Le sort du Maroc comme celui des colonies d'Afrique se joue sur la Somme». Cette obsession du front français qui lui faisait également condamner l'expédition de Salonique guidait toute sa politique.

Redevenu Président du Conseil en novembre 1917 «avec l'unique pensée d'une guerre intégrale», Clemenceau allait appliquer sa «politique des

1. Un manifeste du *Comité de défense de l'Algérie française* du 5 octobre 1945 rappelait que de 1916 à 1939 l'Algérie française unanime s'était prononcée avec force et en toute clarté contre les trois projets successifs pour la création d'un collège mixte franco-musulman qui se sont fait jour pendant cette période: en 1916 projet Leygues-Clemenceau, en 1931-1933 projet Viollette, en 1937-1939 projet Blum-Viollette.

effectifs» en demandant, disait-il, «l'aide de nos colonies»[1]. Clemenceau voulait 50 000 hommes supplémentaires en Algérie[2] et autant en A.O.F. Justifiant ces exigences, il disait aux sénateurs le 20 février 1918 : «Nous sommes à bout de forces. Nous avons perdu trois millions d'hommes et nous sommes obligés, à l'heure qu'il est, pour des batailles qui se préparent et produiront des hécatombes de bons Français de demander l'aide de nos colonies... Nous vous demandons de nous donner des hommes. Nous en prenons partout, en Algérie, en AOF, quelques-uns en Indochine...» Mais devant quelques objections, Clemenceau s'emporta : à quoi bon sauver l'AOF si l'on devait «perdre la France ! «Les Noirs, nous allons leur apporter la civilisation. Il faut qu'ils paient pour cela... J'aime mieux faire tuer dix Noirs qu'un seul Français bien que je respecte infiniment ces braves Noirs, parce que je trouve qu'on a fait tuer assez de Français et qu'il faut en sacrifier le moins possible !»

Assurément, et surtout lue hors de son contexte, cette phrase fait sursauter. Clemenceau avait prévenu qu'il subordonnerait tout à la nécessité de vaincre. Et ces Noirs, qu'il s'estimait contraint de jeter dans la bataille pour faire face aux ultimes ruées allemandes, avaient aussi pour lui des droits sur les Français. Il le dit un jour avec émotion à J. Martet en évoquant ces «magnifiques soldats noirs» qui après dix-huit jours de tranchée l'avaient salué en lui jouant la Marseillaise. «Je leur ai parlé, je leur ai dit qu'ils étaient en train de se libérer eux-mêmes en venant se battre avec nous, que nous devenions frères, fils de la même civilisation et de la même idée. Des mots – qui étaient tout petits à côté d'eux, de leur courage, de leur noblesse. Ils ont été admirables !».

Fin janvier 1918 Clemenceau avait eu à cœur, devant les réticences du gouverneur Lutaud, d'envoyer à nouveau en mission temporaire Jonnart en Algérie. Il aurait même voulu qu'il devint le haut-commissaire de l'Afrique du Nord tout entière. Lyautey qui espérait lui aussi des réformes libérales en Algérie se réjouit : «Voici Jonnart nommé et d'avance je regarde la question comme réglée». De fait Jonnart fit déposer le 14 mai 1918 un important projet de loi, qu'il est aisé de qualifier rétrospectivement de modéré, mais qui, dans le contexte algérien du temps, fut tenu pour scandaleux et exaspéra les colons. La «néfaste loi Jonnart» votée le 4 février 1919 fut condamnée sans appel par les Français d'Algérie[3].

---

1. À la fin de 1917 les Musulmans algériens avaient déjà fourni à la France quelque 115 000 à 120 000 soldats, les Noirs d'Afrique environ 70 000.

2. Il aurait dit à Jonnart : «Ne me demandez pas de soldats, mais faites en sorte de m'en envoyer le plus possible». Le 19 juin 1918 Jonnart lui annonça qu'il pourrait fournir les 50 000 hommes demandés. Ces jeunes soldats algériens n'eurent d'ailleurs pas à combattre.

3. Lyautey, effrayé, écrivait à V. Barrucand : «Je crois la situation incurable ; les colons agricoles français ont une mentalité de purs Boches avec les mêmes théories sur les races inférieures destinées à être exploitées sans merci. Il n'y a chez eux ni humanité, ni intelligence.» Texte cité dans ma thèse, p. 1208.

Clemenceau, qui avait donné «carte blanche» à Jonnart et recommandé au socialiste Moutet de se mettre d'accord avec ce dernier, soutient sans broncher l'orage algérien. Il fut un peu plus impopulaire encore en Algérie, mais il ne se laissa pas impressionner par les maires algériens venus protester à Paris. On dit qu'il les congédia vigoureusement, après leur avoir fait la leçon[1]. Les Musulmans algériens jugèrent eux, à en croire le journal *L'Ikdam* que «le gouvernement de M. Clemenceau avait commencé à rétablir la justice en Algérie». Même le leader nationaliste Messali Hadj qui devait ironiser sur «la réformette Jonnart» a convenu dans ses *Mémoires* «qu'elle avait suscité un enthousiasme profond».

Conclusion

On peut dès lors se demander en conclusion si Clemenceau, dans la mesure où il reconnut l'importance des services rendus par les colonies pendant la guerre et où il commença de faire prévaloir une autre politique indigène, «plus libérale» selon sa formule, n'avait pas renié ses convictions et son combat anticolonialistes de naguère.

La question lui fut posée par J. Martet le 19 juin 1928 : «Ce serait à refaire, combattriez-vous encore cette politique coloniale ?» On connaît la réponse du Tigre : «Mais de la même façon ! avec la même vigueur ! Si nous avions toujours en face de nous l'Allemagne menaçante, une natalité faible, une armée et une marine tout juste suffisante pour défendre la métropole et si enfin la France continuait à vouloir avoir des colonies et pas de colons ! Les Français ne veulent pas quitter Paris, Bordeaux, Marseille. Les Français ne veulent pas faire d'enfants. Alors qu'est-ce que c'est que ces histoires-là !»

Ainsi, Clemenceau n'avait pas varié. Dans sa haine des peuples oppresseurs et sa sympathie de toujours pour les peuples opprimés, Clemenceau a puisé très tôt le refus profond et définitif du régime de la colonisation imposé à des populations indigènes (car il n'avait rien à redire aux colonies d'émigrants en terres vacantes «ces colonies qui devaient payer leurs frais dès l'origine par la vente des terres») Peut-être parce qu'il se sentait depuis l'adolescence du côté des humiliés, peut-être parce qu'il fut un vaincu indomptable, il n'acceptait pas la *Vae Victis* de la colonisation triomphante. Il avouait en 1901 n'avoir jamais oublié l'émotion que lui avait causée le magnifique discours de Frédéric Passy s'écriant devant la Chambre le 22 décembre 1885 à l'intention des Républicains partisans de l'expansion coloniale : «Alors que vous ne reconnaissez à aucune puissance le droit d'enlever à une autre un seul lambeau de son territoire, c'est-à-dire de sa chair nationale, vous prétendez non seulement avoir le droit, mais le devoir de dominer, d'asservir, d'exploiter d'autres peuples, qui, peut-être

1. Le futur gouverneur Steeg qui assista à l'entrevue a assuré que Clemenceau ponctua l'ordre de quitter son bureau par un retentissant : «Messieurs, je vous emmerde.»

moins avancés que nous dans la civilisation, n'en ont pas moins leur personnalité, leur nationalité comme nous. Et ces territoires que vous faites envahir par vos soldats, c'est le corps et le sang de ces pauvres gens, c'est leur Alsace à eux, c'est leur Lorraine à eux». Clemenceau, lui aussi, dans son immense amour pour les provinces perdues, ne voulut jamais reconnaître la légitimité d'une domination, fût-elle parée d'intentions civilisatrices[1].

C'est dire que politiquement son anticolonialisme fut aussi enté sur son patriotisme. Clemenceau fut l'homme d'une seule attente, celle, non de la Revanche, mais de la «Réparation» et de la patrie remembrée. «Quand Jules Ferry jetait la France sur le Tonkin, répétait-il au soir de sa vie, il nous détournait de la seule chose à considérer et à redouter : l'Allemagne, alors que moi je savais bien que notre destin se jouerait là où il s'est joué, chez nous».

1. Pour condamner «l'aventure marocaine», Clemenceau écrivait : «Quand on a des frontières communes avec un peuple, n'est-il pas très naturel si l'on est le plus fort de n'en tenir trop de comptes. Il y a trente à quarante ans nous avons reçu une notable leçon à cet égard. Or cette leçon nous éprouvons, paraît-il, le besoin de la rendre, mais pas à ceux qui l'ont donnée!» (*Dépêche de Toulouse*, 27 mars 1905.)

La France a-t-elle eu une politique kabyle?

L'histoire de la politique indigène suivie par la France en Algérie, de l'achèvement de la conquête jusqu'en 1914, reste encore à écrire. L'expérience prouve que c'est une tâche presque insoluble, les archives accessibles étant à peu près dépourvues de toute documentation officielle pendant de longues périodes. Tout au plus pourra-t-on, en l'absence des avis ou des rapports des hommes chargés de formuler ou d'appliquer cette politique indigène, procéder à une sorte de reconstitution à partir de renseignements épars, de témoignages individuels ou d'enquêtes collectives.

Malgré cette ignorance, des affirmations plus ou moins catégoriques sont pourtant présentées ; il y a même une sorte de *Vulgate algérienne* élaborée par tradition orale qui prétend rendre compte de notre politique musulmane. Si elle a sauvé d'irremplaçables expériences d'officiers et d'administrateurs, elle a souvent aussi accrédité d'étranges erreurs, fixé de redoutables préjugés que seule la critique historique permet de déceler[1].

Parmi ces idées reçues, un bon nombre concerne l'opposition entre populations arabes et populations berbères, et singulièrement l'originalité kabyle. Thème fécond qui va de la description plus ou moins exacte du particularisme kabyle[2] jusqu'à une vision manichéenne des sociétés indigènes d'Algérie... La *Vulgate* a retenu sous le nom de *politique berbère* l'idée que la France avait cherché – ou devait chercher – à s'appuyer sur les

---

* Article initialement paru dans la *Revue historique*, avril 1960.

1. Par exemple la thèse de Claude Martin sur les Israélites algériens a définitivement fait justice de l'affirmation selon laquelle le décret Crémieux de naturalisation des Juifs algériens serait à l'origine de l'insurrection de 1871 (cf. aussi la démonstration antérieure de Louis Forest). Autre exemple : la thèse de M. X. Yacono sur les Bureaux Arabes a non seulement réhabilité l'action des officiers de Bureaux Arabes contre les accusations des colons algériens, mais révélé leurs préoccupations économiques et sociales, jusque-là insoupçonnées.

2. L'origine même du mot est discutée. L'orientaliste de Slane a considéré le mot *Qbaïl* comme le pluriel de «qbila» (tribu) et W. Marçais pensait que cette appellation avait pu être donnée aux Berbères par les premiers Arabes citadins avec le même sens de dédain (?) que les citadins d'aujourd'hui parlent de Bédouins. D'autres auteurs, suivant le général Duvivier (*Recherches et notes sur l'Algérie*, 1841), font remonter seulement aux Turcs l'usage de ce nom que les Turcs auraient utilisé pour nommer les «tribus» de montagnards. Certains auteurs algériens pensent enfin que cette appellation, qui pour les fellahs des plaines désignaient tous les habitants des montagnes, viendrait d'une mauvaise interprétation de «Djebaïl» (montagnards) – terme utilisé dans l'Est Algérien et prononcé «guebaïl».

En français les mots Kabaïles, Kabyles ne sont pas d'un usage rigoureux. Ils ont été employés : 1° avec le sens de Berbères ou Berbérophones ; 2° au sens d'habitants de la Petite et de la Grande Kabylie ; 3° pour les montagnards de la seule Kabylie du Djurdjura.

Berbères contre les Arabes et en tout cas devait les administrer de manière différente. Qu'en est-il exactement ? La France a-t-elle eu une politique kabyle ? La *Vulgate* est-elle la victime de ce que je propose d'appeler le *mythe*[1] ou le *mirage kabyle*, c'est-à-dire cette véritable déformation des réalités sociologiques par une opinion mal informée en dépit – ou à cause – d'une écrasante bibliographie ? La *politique berbère* est-elle seulement normative, fondée sur la croyance que notre politique en Algérie a été erronée ? Telles sont les questions auxquelles je voudrais m'efforcer de répondre au terme d'une étude historique qui devra nécessairement être double : le mythe et les réalités.

L'examen du mythe kabyle et de son évolution jusqu'en 1914 permettra de comprendre dans quelle atmosphère curieuse a été appréhendé le particularisme kabyle, quelles passions souvent contradictoires, quels rêves il a pu nourrir.

Quant à l'attitude de l'administration vis-à-vis du monde kabyle, il nous appartiendra de déceler si elle a été ou non une «politique», si elle s'inspire ou non des thèmes kabylophiles.

Le mythe kabyle

Découverte du «Bon Sauvage»

À dire vrai, aux premiers temps de la conquête, les Kabyles n'avaient pas bonne réputation. Des ouvrages anciens, récits de voyageurs du XVIII[e] siècle surtout, comme des premiers contacts, les Français n'avaient en somme retenu que la «Barbarie Kabyle» ; «les Kabyles sont pour la plupart des voleurs ou plutôt des bêtes féroces qui habitent ces montagnes», ainsi les voyait Peyssonnel en 1724[2]. Mais Rozet[3], en 1833, dans son *Voyage dans la Régence d'Alger*, insiste de même sur la «cruauté des Berbères que les Algériens nomment Kbaïl» et conclut : «La première chose à faire pour civiliser ces cannibales c'est de changer leur religion à quelque prix que ce soit.» Le général Berthezène[4], en 1834, note aussi : «Le Cabyle se distingue par ses goûts sédentaires et plus de férocité dans le caractère», et, en 1839, le voyageur Bolle[5], dans ses *Souvenirs de l'Algérie* : «Les Cabaïles... les plus redoutables de tous les indigènes... ils ne sont autres que les anciens Numides, peuplades indomptables.»

Toutefois, les premiers observateurs furent frappés par ces troupes de colporteurs kabyles parcourant le Maghreb en tout sens à pied, ployant sous la lourde guerba, ou poussant devant eux un maigre bourricot chargé de pacotille. Ils notèrent que, dès les lendemains de l'occupation d'Alger,

1. Au sens propre : récit relatif à des faits que l'histoire n'éclaire pas (Littré).

2. Peyssonnel, *Relations d'un voyage sur les côtes de Barbarie fait par ordre du Roi en 1724-1725*, réédité en 1838. Cf. lettres XII et XIV: «ces sauvages insociables».

3. Rozet, *Voyage dans la Régence d'Alger* (3 vol.), 2[e] volume, chapitre II.

4. Berthezène, *Dix-huit mois à Alger* (Montpellier, 1834).

5. Bolle, *Souvenirs de l'Algérie* (Angoulême, 1839).

les Kabyles de Bougie sollicitèrent notre intervention commerciale dans leurs tribus. Bref, on crut bien vite que ce peuple de colporteurs et de commerçants âpres au gain était seul à entrevoir nos mobiles économiques, et c'est pourquoi des relations commerciales se nouèrent. Dès 1849, la Kabylie avait donné quelque 40 000 hectolitres d'huile au marché français.

Mais les Kabyles, à cette date, avaient rendu un service bien plus appréciable à la France ; en refusant leur concours à Abd el-Kader par deux fois en 1839 et 1845 ils avaient singulièrement facilité notre tâche[1]. Si l'on met à part la lutte contre les Flissas en 1844, nos troupes n'eurent pas à combattre les Kabyles avant la reddition d'Abd el-Kader et la destruction des forces de Bou-Maza. En 1847, Bugeaud pouvait entamer la conquête de la Kabylie des Babors, et seules les vicissitudes de notre politique intérieure et extérieure retardèrent jusqu'en 1857 la conquête totale des pays kabyles.

Précisément, les préparatifs de 1847-1848, puis la grande expédition de 1854 avaient provoqué une série d'études sur le pays, sa population, sa constitution sociale : c'est alors que la Kabylie commença à être sérieusement connue, mais les circonstances mêmes amenèrent les officiers et les érudits arabisants à accuser l'opposition entre ces indigènes tardivement découverts et les Arabes plus anciennement connus. Un préjugé favorable leur était d'ailleurs acquis pour s'être tenus à l'écart de la guerre sainte arabe. Enfin, le vieil idéal assimilationniste, tellement déçu au contact des tribus arabes, retrouvait un «bon sauvage» à sa mesure. Ce Berbère à tête ronde, paysan sédentaire, travailleur et économe, cet âpre commerçant, ce libre citoyen, ce guerrier courageux, serait-il si difficile d'en faire un Français? «Il est de toute évidence», écrivait le général Duvivier[2], «que la fixité Kabaïle et l'amour de cette race pour le travail devront être les plus forts pivots de notre politique pour nous établir en Afrique.» En 1848, le capitaine Carette affirmait également : «Aussi téméraire que cette opinion puisse paraître, nous croyons que la Kabylie demeurée jusqu'à ce jour en dehors de notre contact direct, restée en lutte avec toutes les dominations antérieures, doit devenir d'ici à quelques années l'auxiliaire le plus intelligent de nos entreprises et l'associé le plus utile de nos travaux[3].»

---

1. Général Daumas et Fabar, *La Grande Kabylie*, Paris, 1847 : «On s'expliquera cette attitude par l'extrême âpreté des Kabyles, par leur médiocre élan vers la guerre sainte, par leur aversion presque égale contre les chrétiens et les Arabes.» page 193.

Un certain Dr Bodichon, *Considérations sur l'Algérie* (Paris, 1845), y vit même la possibilité d'une politique : «La France doit développer cet instinct antipathique entre Arabes et Kabyles et mettre à sa convenance les deux races aux prises l'une contre l'autre... il y a de nous aux Kabyles les conditions d'une fusion, d'une assimilation plus faciles, plus naturelles... Quant aux Arabes, si, après les avoir mis en demeure de se civiliser, ils persistaient à vouloir rester Arabes, alors nous aurions à faire ce que les Anglo-Saxons ont fait contre les Indiens.»

À la même date (1845) Fortin d'Ivry (*L'Algérie*) récriminait : «Nous n'avons pas encore su tirer parti politiquement de ces haines séculaires.»

2. Duvivier, *Solution sur la question de l'Algérie*, Paris, 1841.

3. Carette, *Études sur la Kabylie proprement dite*, 1848, tome 1er (page 491).

Et Pellissier de Reynaud assurait même en 1854 que la «fusion» entre Européens et «Barbares kabyles» était chose possible. Les «Barbares» étaient donc devenus de «bons sauvages».

D'autres officiers assimilationnistes allaient développer ce thème. Parmi eux le baron Aucapitaine, spécialisé dans les questions kabyles, mérite une place de choix[1]. De nombreux articles et ouvrages imposèrent ses idées et, comme tel, ce vulgarisateur pourrait être tenu comme l'initiateur du mouvement d'opinion favorable aux Kabyles. Sa politique visait à assimiler les Kabyles par des unions mixtes avec les Français, quitte à «régénérer» ensuite le peuple arabe «par la main loyale des Kabyles». Il indiquait tous les avantages d'une colonisation par les Kabyles et prophétisait: «Portés vers nous par leur caractère et leurs mœurs nous pouvons dire hardiment : dans cent ans les Kabyles seront Français.»

Toutefois, l'Histoire doit désigner comme le véritable auteur du «mythe kabyle» un homme politique algérien, fonctionnaire et colon de la première heure: le docteur Warnier. Car Warnier, porte-parole de la colonisation, allait retourner contre les militaires indigénophiles les théories du baron Aucapitaine: avec lui, la kabylophilie sentimentale des militaires devenait une pièce de l'idéologie coloniale algérienne.

Les Kabyles contre «Le Royaume Arabe»

La naissance du mirage kabyle se situe, en effet, dans l'atmosphère polémique des années 1860-1870, marquées par les prises de position arabophiles de Napoléon III et les réactions de plus en plus violentes des colons algériens. À la politique dite du «Royaume Arabe», Warnier, partisan de «la politique d'annexion qui fera de la colonie une France trans-méditerranéenne[2]», fut assez logiquement conduit à opposer une politique valorisant les Kabyles. Dénonçant en 1865 «l'arabomanie cause de tous nos insuccès», Warnier allait démontrer qu'il s'agissait d'«un non-sens dans un pays où le véritable indigène était le Berbère[3]». Warnier visait surtout à faire pièce aux arguments des officiers de Bureaux Arabes et des *arabophiles* qui accusaient les colons de vouloir par le cantonnement des tribus dépouiller les indigènes.

---

1. Aucapitaine, *Le Pays et la société kabyle* (1857). *Étude sur l'histoire et l'origine des tribus berbères de la Haute Kabylie* (1859). *Origine des fractions de marabouts dans les confédérations kabyles. Excursion chez les Zouaoua* (1860). Et surtout *Études sur le passé et l'avenir des Kabyles: les Kabyles et la colonisation de l'Algérie* (1863).

Du point de vue scientifique, on doit lui préférer C. Devaux, *Les Kébaïles du Djurdjura*, ouvrage très remarquable – et surtout les travaux du commandant, puis général Hanoteau, *Essai de grammaire kabyle,* et *Poésies populaires de la Kabylie du Jurjura.*

2. Warnier, *L'Algérie devant l'empereur*. Paris, 1865.

3. Une brochure de J. Duval, *La Politique de Napoléon III en Algérie* (1866), oppose de la même manière Berbères et Arabes pour combattre la théorie du royaume arabe.

Or, l'Association des colons d'Alger et lui-même avaient été quelque peu maladroits dans la polémique antérieure. Leur adversaire principal, le fameux Ismaël Urbain, dont on sait l'influence sur la politique «arabe» de Napoléon III, avait le premier attaqué la «soi-disant assimilation» dans son livre anonyme : *L'Algérie Française-Indigènes et Immigrants* :

«Tandis qu'on déclarait l'Algérie terre française et qu'on réclamait pour les immigrants les institutions de la Mère-Patrie, on oubliait l'esprit et les traditions de la France dans le règlement du sort des Indigènes.»

Les colons d'Alger avaient aussitôt croisé le fer dans une brochure au titre antithétique : *Immigrants et Indigènes*, où ils exposaient nettement les revendications des immigrants : assimilation complète à la France, c'est-à-dire : «représentation politique pour les Français à Paris, représentation coloniale à Alger, liberté d'action pour les Conseils élus plus grande que dans la Métropole ; suppression de la législation et de la magistrature musulmane, destruction de l'aristocratie arabe ; dissolution et cantonnement des tribus car, disaient-ils, «ne pas cantonner les tribus, c'est parquer les Européens, c'est fixer la barbarie, enrayer la civilisation chrétienne». À la formule tranchante d'Urbain «*L'Algérie pour les Algériens*[1]», les colons d'Alger répondaient en somme par l'affirmation du droit des conquérants : «L'Algérie pour les colons», et Warnier n'était pas moins net : «À notre avis la conquête nous a livré le sol de l'Algérie. Hors de là point de salut[2]». L'Algérie doit être colonisée par des Européens... L'Algérie doit être annexée à la France, la terre indigène se trouvera *ipso facto* assimilée à la terre française[3].

Warnier ne reculait même pas devant les formules les plus propres pourtant à satisfaire ses adversaires : «Pour les colons, sans une domination complète et absolue des indigènes, des grands comme des petits, il n'y a pas de salut[4]».

---

1. Titre d'un ouvrage d'I. Urbain publié sous le pseudonyme de Georges Voisin, Paris, 1861 (il s'agit des Algériens musulmans). Urbain écrivait : «Ceux qui ont combattu les indigènes, dont le sang a coulé sur tant de points, aiment et protègent leurs ennemis de la veille. Tandis que ceux qui sont arrivés pour recueillir les fruits de la victoire confondent dans leur rancune les vainqueurs et les vaincus. Ils ont hâte d'être les maîtres de la scène.»

Urbain condamnait en termes énergiques la politique de cantonnement et était peu favorable à la colonisation agricole. «La conquête de l'Algérie a posé une question de gouvernement. Il faut regarder la chose par le petit côté, pour n'y voir qu'une question de colonisation.»

2. In *L'Algérie devant le Sénat*, Paris, 1863. La presse locale était plus nette encore à propos des théories sur la possession du sol par les indigènes, la *Seybouse* notait (12 juillet 1861) : «Qu'importe (la nature de la propriété indigène) si nous en avons besoin... il n'y a qu'un seul intérêt respectable c'est celui du colon, c'est le nôtre.»

3. In *L'Algérie devant l'opinion publique*, Paris, 1864. Ces deux ouvrages sont des recueils d'articles de presse donnés à l'*Opinion nationale* et au *Courrier de l'Algérie*.

4. In *L'Algérie devant l'Empereur*, Paris, 1865. Les mêmes formules réapparaissent dans l'ouvrage qu'il écrivit avec Jules Duval, *Un Programme de politique algérienne* (1868), exemple : «Une société chrétienne et une société musulmane ne peuvent vivre juxtaposées qu'à la condition de se subalterniser l'une à l'autre... Comme nous Français, nous ne pouvons et nous ne devons pas être venus en Algérie pour y subir la loi d'une aristocratie arabe, il faut qu'elle subisse la nôtre.»

Néanmoins, à partir de 1865, son argumentation se fait plus habile : plusieurs thèses nouvelles apparaissent qui formeront pour des décennies l'orthodoxie algérienne : «Refuser les terres aux colons, ce serait parquer les indigènes, empêcher leur progrès au contact de la colonisation... maintenir l'aristocratie arabe serait empêcher l'affranchissement d'un peuple.» On voit le retournement : c'est dans l'intérêt des indigènes que les colons réclament l'assimilation. «Il y a chez les Arabes une classe très nombreuse d'opprimés qui aspire à l'émancipation et qui témoigne qu'elle attend de nous son affranchissement...» Mais la thèse qui nous intéresse le plus ici est précisément la défense et illustration du peuple berbère : «Si au lieu de demander aux colons le respect de la nationalité arabe, respect presque incompatible avec la civilisation, Napoléon III avait revendiqué les droits légitimes de la nationalité berbère, tous eussent applaudi à ses généreuses inspirations, car autant le progrès est difficile avec le régime arabe, pour ne pas dire impossible, autant il est facile en greffant la civilisation française sur la tradition berbère.» Ce soudain engouement pour les «droits de la nationalité berbère» – (alors que la «nationalité arabe n'existait pas, n'étant qu'une juxtaposition de tribus») – Warnier allait s'efforcer de le justifier rationnellement en développant inlassablement ces deux points : 1° les Arabes sont des envahisseurs et les Berbères Kabyles sont les seuls véritables indigènes[1] ; 2° ces derniers doivent être la base de notre politique, car leur origine, leur passé, leur civilisation les rapprochent incontestablement de nous.

Que les Berbères et Kabyles fussent «aborigènes», comme on disait alors, l'idée était reçue depuis longtemps ; depuis les travaux de Carette[2] on savait expliquer l'arabisation du Maghreb par les invasions hilaliennes et solaïmites. Le docteur Warnier, quant à lui, interprétait que les Beni Hilal avaient trouvé les Berbères encore chrétiens. Abd el-Kader lui-même avait «pour ancêtres de très honorables chrétiens à l'époque de la conquête arabe». À plus forte raison, les Berbères non arabisés : «Les Berbères sont d'anciens chrétiens, musulmans aussi peu que possible... presque tous portent une croix en tatouage sur le front ou sur une des joues. Ils sont régis par des Kanouns dont le nom révèle une origine romaine et chrétienne... Les Berbères du Djerdjéra montrent les plus heureuses dispositions pour un retour complet au christianisme[3]».

1. D'après la tradition indigène, *toujours vivante*, les Kabyles seraient tous originaires de pays étrangers, trois de leurs tribus seraient persanes, le reste serait arabe (Meyer, «Origine des habitants de la Kabylie d'après eux-mêmes», *Revue africaine*, tome III, p. 357). – Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères* (De Slane, tome 1er, p. 182), disait pourtant : «L'opinion qui les représente comme émigrés de Syrie est tellement insoutenable qu'elle mérite d'être rangée au nombre des fables.»

2. Carette, *Recherches sur les origines et les migrations des principales tribus de l'Afrique septentrionale et particulièrement de l'Algérie*, Paris, 1853.

3. Nous savons par ailleurs que Warnier voyait là un véritable décret providentiel et pensait sincèrement, comme naguère Veuillot, pouvoir convertir les Kabyles. Il échangea à ce sujet une correspondance avec l'évêque d'Alger, Mgr Pavy, lequel lui répondit le 26 août 1865 : «Que le gouvernement nous laisse entièrement libres, qu'il montre aux convertis une simple satisfaction d'esprit et de cœur et, je n'en fais aucun doute, les Kabyles ajouteront sous peu un faisceau puissant de convictions chrétiennes à la colonie.» (Archives Nat., F 80,1737.)

D'ailleurs, la tradition kabyle lui paraissait plus proche de nos coutumes. Il jugeait l'Arabe «un pasteur indolent, imprévoyant et destructeur[1]», le Berbère un paysan «attaché au sol», ayant un véritable «culte pour sa terre». «Le Berbère sait respecter l'arbre[2], il sait conserver ses troupeaux avec des étables pour les abriter» ; à défaut de fourrage, il récolte les feuilles de frêne; de plus, le Berbère est généralement monogame : «la femme est une mère de famille et non un meuble ou une bête de somme comme dans la société arabe». Quant aux institutions kabyles, «issues du droit romain comme les nôtres, elles sont bien plus rapprochées des principes de 89 que les institutions aristocratiques des Arabes».

Pour toutes ces affirmations, Warnier, qui connaissait bien moins le monde kabyle que la société arabe qu'il avait longtemps fréquentée, puisait généreusement dans les écrits du baron Aucapitaine ; il se rassurait avec lui en déclarant que la «Kabylie est plus franchement soumise à la France que les tribus arabes campées depuis 30 ans aux portes de nos villes». Enfin, s'efforçant de chiffrer scientifiquement ses impressions, il aboutissait, en exagérant les estimations du colonel Hanoteau[3], à ce calcul qui fera longtemps autorité : Berbères berbérisants : 1 200 000 – Berbères arabisants : 1 000 000 – Arabes : 500 000. C'était ramener le fait arabe aux proportions d'un problème de minorité[4].

De la polémique au mythe kabyle

Le docteur Warnier venait de lancer dans le feu de la polémique «arabophobe» des thèmes que l'Algérie n'oubliera plus. L'argumentation de circonstance devint rapidement un mythe solide. Effet de la répétition[5] sans doute, mais aussi d'une sorte d'unanimité, puisque les colons algériens

1. «L'incendie périodique des terres où paissent les troupeaux en vue d'en renouveler les pacages est une des pratiques culturales des Arabes, qui doit être signalée, surtout comme un témoignage de leur amour de la destruction.»

2. «Là où le sol présente un aspect désolé, on est en territoire arabe : au contraire, là où existent de belles cultures, de beaux arbres, des bois et des forêts, on est en territoire berbère...» Cf. la note juste dans Despois, *Le Hodna* (p. 436-437), qui parle «d'ignorance des arbres un peu moins grande chez les montagnards».

3. Celui-ci, commandant supérieur de Fort-National et spécialiste authentique des questions kabyles, avait procédé à une enquête pour 1860. Warnier et les auteurs du temps lui attribuent le chiffre de 855 159 (!) berbérophones. À se reporter aujourd'hui à l'enquête de Hanoteau, on ne trouve que 801 628 ; encore la statistique de celui-ci est-elle sujette à caution et contient-elle de nombreuses erreurs, la plus importante concerne la Petite Kabylie, classée – à tort – berbérophone.

4. M^gr^ Lavigerie écrivait à Warnier, en 1874 : «Le P. Charmetant m'a fait connaître vos vœux et vos espérances pour le retour des Kabyles qui forment les 5/6% de la population indigène, à la religion chrétienne qui est celle de leurs pères.»

5. Dans le même sens que Warnier, on peut citer Bibesco, «Les Kabyles de Djurdjura : étude sur la nationalité kabyle et l'alliance franco-kabyle» (*Revue des Deux Mondes*, avril 1865-mars 1866). Behaghel, *L'Algérie* (1865). D'Ault Dumesnil, *Relation sur l'expédition d'Afrique* (1868). Cf. aussi les discours au «Corps législatif» des porte-parole des colons.

partageaient désormais le point de vue des militaires indigénophiles sur les Kabyles. Précisément allait bientôt paraître un livre qui restera l'ouvrage de base sur *La Kabylie et les coutumes kabyles*, les trois volumes du général Hanoteau et du conseiller Letourneux. L'ouvrage ne fut édité qu'en 1873, mais il avait été achevé en 1868 et il appartient bien par son atmosphère intellectuelle à la période d'enthousiasme de la découverte kabyle. Ce maître livre que des générations d'étudiants et de juges algériens apprirent à fréquenter et à utiliser ne partage certes pas les illusions d'Aucapitaine et de Warnier ; il les dénonce même dans quelques passages allusifs[1], mais la sympathie de l'ancien commandant de Fort-National pour «ses» Kabyles frappe beaucoup plus que ses réticences. Lui aussi trouve les Kabyles «les plus indifférents aux choses du passé», prêts «à accepter des innovations dans (leurs) usages»... «disposition qui sera pour la mission civilisatrice de la France un avantage immense». Lui aussi pense «que de toutes les populations de l'Algérie, celles du Djurdjura se rapprocheront de nous le plus facilement... par le mélange des intérêts». Lui aussi insiste sur «les aptitudes remarquables» des Kabyles et sur leurs institutions politiques et civiles «dépourvues de principes religieux». Mais le général Hanoteau n'allait pas jusqu'à apprécier cet idéal de démocratie laïque, modèle même du gouvernement direct, tel que l'ont rêvé nos utopistes[2].

Les «utopistes républicains» se retrouvèrent cependant au pouvoir après 1870 et les généraux indigénophiles de l'Empire durent en Algérie céder la place à leurs adversaires politiques, les colons. Ces derniers, on le sait, multiplièrent si bien les menaces vis-à-vis de l'aristocratie arabe et de la propriété indigène que la France eut bientôt à faire face au soulèvement de Moqrani[3]. À l'instigation de ce dernier, la confrérie des *Rahmaniyya* jeta la masse de ses affiliés kabyles dans le *jihad*, démentant ainsi de tragique manière toutes les illusions du mirage kabyle.

---

1. Tome 1er, p. 310 : «En ce qui concerne le dogme et les croyances religieuses, leur foi est aussi naïve, aussi entière, aussi aveugle que celle des Musulmans les plus rigides. Loin de les regarder comme plus favorables que d'autres à notre domination, nous les croyons au contraire plus hostiles, parce que cette domination ne froisse pas seulement leurs préjugés religieux, mais blesse profondément le sentiment si vivace en eux de l'indépendance... Quant à la conversion prochaine des Kabyles au catholicisme, c'est une pure chimère.» Tome II, p. 148 : «il faut à l'égard du rôle de la femme en Kabylie se dépouiller des erreurs qu'ont propagées les brillants paradoxes d'éminents écrivains.»

2. On peut remarquer que Renan, rendant compte du livre (*Revue des Deux Mondes*, 1er septembre 1873 : La Société berbère), utilise aussi le modèle kabyle contre la démocratie, mais doit singulièrement déformer l'histoire : «Faute de noblesse militaire, déclare l'auteur de *La Réforme intellectuelle et morale*, on ne vit jamais société plus faible pour se défendre contre l'agresseur.» Ou encore : «La Société kabyle fait au socialisme la part qu'il est bien difficile à une démocratie de lui refuser». À l'occasion Renan, qui a lu les ouvrages d'Aucapitaine (cf. fonds Renan), partage ses thèses : «Ce que nous savons de la constitution des Gaulois rappelle singulièrement l'état social des Berbères... Les qualités de cœur de la race berbère, son esprit d'humanité, de douceur, expliquent les pages héroïques et touchantes du christianisme africain...»

3. Je résume ainsi brièvement les conclusions de Claude Martin dans sa thèse : *La Commune d'Alger*, 1936.

Le mythe toutefois était déjà trop profondément enraciné et résista : les données de l'expérience ne furent pas acceptées[1]. L'opinion algérienne, forte de ses préjugés, incrimina les grands seigneurs arabes, les confréries musulmanes, l'administration militaire, mais fort peu les Kabyles. On leur découvrit même des excuses. L'administration des «Bureaux Arabes» ne leur avait-elle pas imposé des cadis malékites, des aghas et des caïds arabes. En choquant leurs coutumes, on leur avait témoigné notre mépris. Pis encore : l'administration militaire avait cherché à les arabiser et à les islamiser. L'obligation de faire traduire en arabe les actes judiciaires, la substitution au droit coutumier kabyle du *chra'* coranique, autant d'indices selon la presse et les écrits des colons assimilateurs de la volonté d'arabisation des militaires[2]. Même les plus fortes personnalités ne résistèrent pas à ce courant d'idées. Masqueray professait lui aussi que «la France a eu l'incroyable maladresse d'arabiser les Berbères[3]» et Mgr Lavigerie déclarait que «la conquête morale de l'Algérie aurait été facile sans les fautes commises : islamisation de la Kabylie par les Français... Si on nous avait laissé faire, la Kabylie serait chrétienne»[4].

Quoi qu'on puisse penser aujourd'hui de ces prétendues erreurs et de ces singulières excuses[5], l'Histoire doit constater que, bien loin d'être détruit par la grande insurrection kabyle de 1871 et le soulèvement chaouia de 1879, le mythe berbère connut entre 1871 et 1892 sa plus grande diffusion. Seuls les anciens officiers de Bureaux Arabes[6] et quelques autres arabisants[7]

1. Déjà Aucapitaine tentait d'expliquer l'insurrection kabyle de 1856 par l'action de Bou Baghla, de «ses cavaliers arabes réfugiés en Kabylie» et de «tolba» fanatiques (*Les Kabyles et la colonisation*, p. 151). Hanoteau l'attribuait avec plus de vraisemblance à l'action des *Rahmaniyya*.

2. Le schème d'explication fut appliqué tel quel à l'Aurès et permit de rendre compte de l'insurrection de 1879. Inversement, on tira argument de ce que les Kabyles n'aient pas répondu en 1881 au djihad prêché par les Ouled Sidi-Chikh.

3. *Revue africaine*, mars-avril 1877.

4. Déclaration faite à *L'Akhbar* (22 mars 1885). Mgr Lavigerie avait dit, dans son sermon patriotique : *La Mission de la France en Afrique* (25 avril 1875), que «la Kabylie était le Liban de l'Afrique, un Liban que l'Europe avait déserté...» Mgr Lavigerie, quoi qu'il en ait dit, reçut de nombreux encouragements officieux. Gambetta lui-même «pour l'aider dans sa propagande catholique et française» lui fit adjuger 50 000 F par an sur les fonds secrets.

5. Le gouverneur de Gueydon expliquait à Thiers l'opinion des «Républicains d'Algérie» : «Il leur faut à chaque repas manger du militaire et de l'arabe...» Propos que confirme entièrement la lecture des débats, lors des procès intentés aux «Grands Chefs» de l'insurrection de 1871 et celle des rapports de la commission d'enquête sur le soulèvement de l'Aurès (Archives du Gouvernement général de l'Algérie – 2 H 33-2 H 34). Il fut entendu désormais qu'une «insurrection n'est pas dirigée contre l'administration française, mais contre les caïds» (*L'Akhbar*, 1er mai 1876). Les officiers furent régulièrement incriminés par la presse des colons républicains.

6. Au premier rang desquels le gouverneur Chanzy, le général Wolff, le commandant Rinn, le lieutenant-colonel Villot (*Mœurs, Coutumes et institutions des indigènes de l'Algérie* – 1871) ; exemple : «Depuis quelques années, des polémistes plus ardents qu'éclairés se sont donnés la mission de prouver l'immense supériorité des Berbères sur les Arabes... Pour nous, nous pensons que les différences qu'on a voulu voir entre (eux) ne sont pas aussi profondes que des théories abstraites voudraient nous le montrer...»

7. O. Houdas, *Ethnographie de l'Algérie* (1866), ouvrage informé et qui ne sacrifie à aucun des préjugés algériens de l'époque. E. Mercier, *L'Algérie en 1880* (p. 172), déplore «les contre-vérités émises à propos des Kabyles présentés sous un faux jour».

résistèrent à l'engouement de l'opinion, sans doute parce qu'ils en mesuraient l'esprit de système et les intentions politiques. Mais ces irréductibles eurent tôt fait d'apparaître comme des attardés devant la masse de ceux qui répandaient – avec plus ou moins de sincérité – l'idéologie favorable aux Berbères. Il devient même fort difficile de recenser les multiples ouvrages et articles qui, inlassablement, reprennent les mêmes clichés berbérophiles. Il vaut pourtant d'en analyser sommairement quelques-uns, ceux du moins qui ont donné le ton ou exercé quelque influence discernable et ceux (le plus grand nombre) qui constituent des dictionnaires d'idées reçues. «Il y a de certaines idées qui saisissent quelquefois les grands esprits, mais qui frappent infailliblement les petits» (Montesquieu).

De quelques «kabylophiles»

Ce furent d'abord les hommes politiques nouveaux, républicains anticléricaux, algériens ou métropolitains, qui multiplièrent à cette époque les ouvrages favorables aux «Républicains kabyles». Un sénateur d'Oran, Pomel, dans un livre paru en 1871 : *Des Races indigènes de l'Algérie et du rôle que leur réservent leurs aptitudes*, expliquait avec netteté sa politique indigène : «Les Berbères d'origine celte ont été sacrifiés aux Arabes par la politique du Royaume Arabe... Ce sera à la colonisation de les amender, cependant que les Arabes devront être refoulés vers le Sahara.» Un député d'Alger, Gastu, assimilateur convaincu, voyait dans le *Peuple Algérien* (1884) : «les Kabyles fusionner avec les Européens tant leurs mœurs ont d'affinité avec les nôtres». Les mêmes conclusions, bien que plus nuancées, se retrouvaient en général chez les «assimilateurs» métropolitains. Le sénateur Clamageran, dans son étude sur *L'Algérie* (1874), Paul Bourde, dans ses *Souvenirs de l'excursion parlementaire de septembre-octobre 1876*, l'économiste Leroy-Beaulieu dans son livre classique *L'Algérie et la Tunisie* (1887), Paul Bert dans ses *Lettres de Kabylie* (1885) résument assez bien divers types d'arguments en faveur des Kabyles. «Notre intérêt nous commande de les assimiler», écrivait nettement Clamageran. P. Bourde, lui, posait la question : «Qui donc se fera l'apôtre de la Kabylie?... pour réconcilier les deux races et faire entrer les vaincus dans la grande famille des vainqueurs... Les Kabyles peuvent retrouver tous les droits de l'homme libre dans la société française. Qu'on le leur apprenne et surtout qu'on le leur prouve et nous n'aurons pas besoin de mesures coercitives pour préparer l'assimilation[1]». Leroy-Beaulieu traçait avec talent un double diptyque : Kabyles et Arabes – Kabyles et colons d'Europe, et concluait à la possibilité de la seule fusion entre Kabyles et Européens : «Par la constitution de la famille, de la propriété, de la commune, par l'origine des lois, par le goût et l'habitude du progrès, les Kabyles se

1. Un autre «kabylophile» sentimental, E. Cat, «Les Kabyles» (*Nouvelle Revue*, tome XI, 1881), retrouvait le langage d'Aucapitaine : «Nous leur donnerons de la terre, nous leur prêterons des instruments de travail, nous ferons de ces déshérités de petits propriétaires. Ils deviendront à côté de nos colons de France, venus surtout pour chercher une fortune rapide, une sorte de demi-colons.»

rapprochent des colons d'Europe au point de n'en différer par aucun caractère essentiel.» Paul Bert voyait la question au travers de ses divers préjugés[1] : le «Kabyle ennemi de notre race» était pourtant «hostile aux prescriptions du Prophète»; par là, le rapprochement était possible avec «cet homme positif» face au «cléricalisme musulman».

Il est vrai qu'à cette date les catholiques eux-mêmes reconnaissaient que le «Kabyle était de race foncièrement positive, puisqu'il (a) beaucoup allégé le fardeau des momeries musulmanes», mais «ce descendant d'anciens chrétiens n'était pas positiviste», à en croire tel Père jésuite missionnaire de la Kabylie[2]. Les Kabyles commençaient d'ailleurs, à ce que nous rapporte un auteur arabe naturalisé français, Belqacem Ben Sedira[3], à redouter sincèrement qu'on veuille faire de leurs enfants des petits «Roumis» et des soldats français ; «Si cela est vrai, déclaraient-ils, nous n'avons plus qu'à «travailler» une route pour aller nous jeter dans la mer.»

Le mythe ambiant empêchait qu'on entendît ces inquiétudes. Il prenait même des allures de dogme dans quelques ouvrages fondamentaux d'intellectuels théoriciens : L'*Essai sur les Berbères* de C. Sabatier (1882), qui s'inscrit dans la ligne définie par Warnier, *La Kabylie – Le pays Berbère* (1876) et la *Formation des cités chez les populations sédentaires d'Algérie* (1886) d'E. Masqueray qui appartiennent au contraire à la tendance indigénophile d'Aucapitaine et de P. Bourde.

Camille Sabatier fut, nous le verrons, le grand animateur d'une politique kabyle, mais son influence comme théoricien ne fut pas moindre. La personnalité de l'auteur explique sans doute l'audience considérable[4] de ces ouvrages dont la faiblesse doctrinale, la nullité scientifique consternent. La *question de sécurité*, l'*Essai sur l'origine, l'évolution et les conditions naturelles des Berbères sédentaires, l'Essai sur l'ethnologie de l'Afrique du Nord, l'Étude sur la Femme Kabyle*, accumulent les poncifs : origine celtique des Berbères, supériorité des Kabyles sur les autres Berbères, constitution politique parfaite : «Le Lycurgue inconnu qui dicta les qanouns kabyles fut non pas de la famille de Mohammed et de Moïse, mais de celle de Montesquieu et

1. Paul Bert, qui fut le président de la *Société pour la protection des colons* (1883), se montra surtout un farouche colonisateur, très hostile aux indigènes, partisan des confiscations («celui qui ne féconde pas le sol ne mérite pas de le posséder») et d'une législation répressive («à la complicité collective on doit riposter par la responsabilité collective»). Il proclamait que «ceux-là seuls ont droit à la liberté qui veulent s'en servir dans l'intérêt de la France». Il expliquait lui-même (lettre du 6 juillet 1883) «qu'il était chauvin de nature et peu enclin à l'humanitaire».

2. P. Dugas (S. J.), *La Kabylie et le peuple kabyle*, Paris, 1877. Cf. aussi De Lambel, *Illustration d'Afrique*, Tours, 1876 : «Les Kabyles descendent du peuple qui eut la gloire de donner à l'Église une foule innombrable de martyrs et de saints...»

3. Belqacem Ben Sedira, *Une Mission en Kabylie et l'assimilation des indigènes*, Alger, 1886.

4. À signaler par exemple l'article de la *Grande Encyclopédie* dû au Dr Manouvrier, il démarque purement et simplement les thèses de Sabatier. Celui-ci fit des cours de sociologie indigène que la presse algérienne reproduisit fréquemment (cf. *Le Petit Colon*, 16 décembre 1884). Ses très éloquentes dépositions devant la Commission sénatoriale de 1891 firent sensation.

de Condorcet. Plus encore que le crâne des montagnards kabyles, cette œuvre porte le sceau de notre race». Bien entendu, chez les Kabyles, point de religion, extérieurement ils professent l'islamisme... en réalité, le Kabyle est essentiellement anticlérical. Ses qanouns sont la négation la plus énergique des principes de l'Islam[1]». Mais on renonce à citer «la liste des douze traits distinctifs du peuple Kabyle» qui commence par «le caractère essentiellement libéral (*sic*) de la constitution politique».

D'une toute autre ambition et d'une autre valeur, la thèse de Masqueray, *La Formation des cités chez les populations d'Algérie*, se ressent cependant d'avoir été écrite à Alger, et à cette époque de laïcisme combatif[2]. Masqueray voulut être le Fustel de Coulanges de la cité africaine et il le fut en quelque façon, dogmatisme inclus : il inventa une théorie des couches concentriques du monde berbère en accordant au moindre «thaddert» kabyle l'autonomie et les institutions d'une cité antique. Sacrifiant à la mode et à la rhétorique, il peignit négativement les nomades arabes face aux Berbères sédentaires, laboureurs, propriétaires, politiques, industrieux, artistes. D'ailleurs, Masqueray s'était lui aussi fait le défenseur d'une politique pro-kabyle et antimusulmane : «Certes si nous avons un devoir en Algérie c'est de combattre sous toutes les formes l'Islamisme, notre éternel ennemi...» «Or ces lois kabyles aident singulièrement notre politique parce qu'elles diffèrent de la loi musulmane. Une loi kabyle est pour nous un instrument infiniment précieux : plus nous en usons, plus le fossé se creuse entre les Musulmans arabes et leurs vaincus d'hier[3]». Mais où Masqueray voyait «une mission de la France généreuse» : «libérer les Berbères refoulés par les Arabes et exploités par les Turcs», certains de ses lecteurs traduisaient : «En Algérie le défaut d'homogénéité des populations nous sera d'un puissant secours, pour mener à bien notre œuvre de sécularisation[4]; nous nous disposons à émietter la masse indigène par la dissolution méthodique des institutions essentielles qui faisaient sa force de cohésion» (*Revue algérienne de jurisprudence* – 1888).

1. Le spécialiste contemporain du droit coutumier berbère, G. Marcy, a définitivement fait justice de ces assertions : «Il n'y a pas conflit doctrinal entre droit musulman et droit coutumier... La coutume berbère n'est pas un droit purement laïc, mais elle possède elle-même des caractères religieux marqués qu'elle doit, soit à l'influence du droit musulman, soit à sa nature traditionnelle» in *Le Problème du droit coutumier berbère*.

2. L'ouvrage est d'ailleurs dédicacé à Paul Bert. – Masqueray devait nuancer ses positions. Il est intéressant de le suivre comme correspondant régulier du *Journal des Débats* de 1883 à 1896. Le champion des Berbères, le laïc arabophobe, se mua peu à peu en généreux défenseur des indigènes humiliés et s'affirma disciple d'I. Urbain. Mais c'est comme fonctionnaire de l'Enseignement, directeur de l'École des lettres d'Alger qu'il exerça sans doute l'action la plus efficace.

3. In *Revue politique et littéraire*, 19 février 1876.

4. Leroy-Beaulieu, indigénophile sincère, ne tenait pas un autre langage en 1887 : «Nous avons dès ce moment un point d'appui... la population que nous avons trouvée en Algérie manque d'homogénéité... Il n'y a qu'un trait qui rapproche tous les groupes, c'est la religion... (Mais) les Kabyles ne diffèrent des Européens que par un point : la religion...» in *L'Algérie et la Tunisie* (p. 239).

Il faudrait arrêter là l'énumération des auteurs qui, en célébrant Kabyles et Berbères, ont exercé une durable influence sur l'opinion ; mais peut-être n'est-il pas inutile d'égrener encore quelques citations d'auteurs postérieurs, vulgarisateurs de second plan, qui témoignent de la persistance du mirage kabyle, près de trente années après son apparition. Contentons-nous de citer cinq noms entre 1888 et 1898 : voici Paul Gaffarel, auteur de plusieurs ouvrages sur l'Algérie et auteur informé, il veut : «lutter contre les préjugés grossiers qui ont trait aux indigènes» et dépeint avec les clichés d'usage «les Kabyles, ces Républicains qui ont horreur de la centralisation et dont on peut faire des Français par la civilisation[1]». Mme Pierre Cœur, dans un gros livre passionné, *L'Assimilation des indigènes musulmans* (Paris, 1890), reprend, en les poussant à l'absurde, les griefs contre l'Administration «qui a arabisé et islamisé en 50 ans» une population de Berbères «lesquels avaient résisté 12 siècles à l'islamisation et commençaient à berbériser leurs voisins arabes...» «Les Berbères sous la pression de notre force ont dû apprendre la langue arabe qu'on leur a imposée et accepter le statut personnel musulman[2]». En 1891, le vicomte Caix de Saint-Aymour, dans ses *Questions algériennes : Arabes et Kabyles*, veut «apprendre aux Métropolitains ignorants qu'Indigènes signifie Arabes et Berbères». Or «les Arabes ne peuvent être transformés et les Kabyles sont assimilables». «Les Arabes sont paresseux, mous, lents, en dedans, rétentifs et rêveurs, froids et presque tristes, fanatiques. Le Berbère est un âpre travailleur, il a l'esprit d'entreprise, le sens pratique, il est en dehors, énergique, expansif, vif et gai... il est économe, probe, curieux, au fond peu religieux.» Même thème encore dans *La Kabylie du Jurjura* de J. Liorel (1892), véritable *Somme Kabyle* de 544 pages, enrichie d'ailleurs d'une préface de Masqueray. Comme Aucapitaine, ce kabylophile sincère allait jusqu'à parler d'une colonisation par les Kabyles : «Les Kabyles seraient l'élément colonisateur par excellence que nous devrions employer pour faire de l'Algérie une véritable France.» Enfin, les docteurs Battandier et Trabut dans leur livre *L'Algérie*, paru en 1898, évoquent irrésistiblement... Bouvard et Pécuchet : ils se félicitent de «l'extrême ressemblance physique des Kabyles avec les Européens et en particulier les Français», admirent naïvement «leurs institutions, pure expression du gouvernement démocratique» et concluent «qu'il y a beaucoup à espérer d'eux pour l'avenir de la colonie».

1. P. Gaffarel, *L'Algérie conquise* (1888).

2. Cette calomnie ancienne est constamment reprise en Algérie. On sait qu'en réalité, depuis la conquête arabe, les Kabyles ont eu recours à la langue et à l'écriture arabes «chaque fois qu'ils veulent traduire par écrit leurs idées» (cf. P. Olivier, Introduction à son *Dictionnaire Kabyle-Français*). Quant à l'islamisation des Berbères, faut-il répéter avec R. Montagne : «La France n'a pas eu à précipiter l'islamisation des Berbères pour cette raison simple que les Berbères sont islamisés depuis de longs siècles. Leur attachement à leur foi est même souvent plus marqué que celui des Arabes...» (*La Vie sociale et la vie politique des Berbères*, Paris, 1931).

Ces idées reçues, quelquefois réjouissantes, se retrouveront éparses jusqu'à nos jours[1] : on peut toutefois affirmer qu'à partir des années 1891-1892, la kabylophilie régresse en Algérie et en France, jusqu'à presque disparaître dans les premières années du XX[e] siècle.

Le mirage kabyle se dissipe

En Algérie une nouvelle génération s'impose qui n'a pas connu le «Royaume Arabe» de Napoléon III et qui n'a plus besoin, semble-t-il, des thèses pro-berbères de ses pères. C'est surtout la première génération authentiquement algérienne ; elle n'a plus pour guides intellectuels les proscrits de l'Empire et se tient généralement éloignée des considérations politiques d'avenir. Bref, une génération plus fruste, qui affirme sans ambages son esprit de domination, voire son mépris des Indigènes[2].

Pour la première fois la presse et la littérature politique algériennes osent critiquer «les utopies assimilatrices»[3] ou le mirage kabyle. «Il est une illusion qu'il faut tuer», note E. Chartrieux dans ses *Études Algériennes* (1893), livre préfacé par un député d'Alger, «c'est celle qui a fait naître la prétendue distinction entre Arabes et Kabyles...». Et après avoir ridiculisé les philologues et «leurs soi-disants Celtes de Kabylie», après avoir dénoncé les «vestiges frustes décorés pompeusement institutions démocratiques», l'auteur conclut : «En somme, il n'y a guère plus de fonds à faire sur les Berbères que sur les Arabes.» L'opinion algérienne n'hésite plus à condamner la «piteuse expérience» de l'assimilation (D[r] Trolard) : «c'est du temps et de l'argent perdus», déclarait à la Commission sénatoriale de 1892 le maire d'Oran ; quant à la *Vigie algérienne* (22 mars 1893), elle écrivait : «Nos théories algériennes ramenées à de plus justes proportions par l'expérience doivent nous conduire à renoncer à elle (l'assimilation). Pouvons-nous nous flatter d'avoir civilisé seulement un seul de ces demi-sauvages... Vouloir l'assimiler, le sortir de son gourbi, c'est vouloir le tuer.» Plus souvent la presse invoquait «le péril indigène» et les dangers de l'éducation. «Si ces chimères se réalisent... on aura donné au peuple berbère une conscience historique et rien ne l'empêchera plus de nous jeter à la mer[4]». Les colons algériens regardent maintenant le

1. En 1895, l'érudit arabisant E. Mercier s'en étonnait déjà : «Je me suis souvent demandé pourquoi ce qui se rapporte aux indigènes de l'Afrique du Nord a toujours été si mal connu de nous et comment il peut se faire qu'après un contact intime de plus de 60 années les erreurs et les préjugés se soient conservés et se transmettent intacts.» (*Revue algérienne de jurisprudence*).

2. Voici qui peut donner le ton dans une brochure d'un conseiller général d'Alger : M. Vivarez, *Transmutations ethniques* (Alger, 1891) «Favorisons seulement la reproduction des sujets qui, adoptant complètement nos lois, semblent déjà penchés vers l'évolution salutaire. Mais traitons en parias taillables et corvéables, dans les limites de la pitié humaine, les réfractaires à notre civilisation... Qu'ils s'élèvent ou qu'ils meurent!»

3. *Dépêche algérienne* (19 novembre 1891), article «Assimilation des indigènes.» On ajoute cependant : «Le moment n'est pas venu... Il ne le sera que lorsque les Européens seront en Algérie devenus le nombre pouvant lutter contre le nombre.» Cf. in *Revue algérienne de jurisprudence* (1890), «Les deux prétendues races» et «Le fanatisme kabyle».

4. Félix Dessoliers (*Vigie Algérienne*, 13 décembre 1892).

Kabyle d'un autre œil. Voici qu'on le dénonce comme usurier[1], comme bandit et les «méfaits d'Areski» sont imputés à la race entière[2]. On découvre parmi la littérature kabyle un livre de 1889 qui, par préjugé anti-indigène, apparaît comme en avance sur son temps ; une seconde édition est nécessaire en 1899. L'auteur, Charvériat, jeune professeur de droit à Alger, y affirmait qu'«il n'y a pas de prise possible sur la société indigène», que «le milieu Kabyle exerce une emprise ineffaçable ; leurs cervelles sont impénétrables à toutes les idées modernes... l'école échouera et c'est tant mieux ! Le Kabyle comme l'Arabe est de la race du chacal qui paraît se résigner et ne s'apprivoise jamais[3]».

En France aussi l'idéal assimilationniste régresse sous les coups des théoriciens de l'inégalité des races (G. Le Bon, Léopold de Saussure) et des hommes politiques comme Jonnart ou Cambon, déçus par les résultats de la politique d'assimilation législative. Comme on constate qu'il n'y a pas eu d'évolution, beaucoup en viennent à douter de la nécessité d'une action éducative[4], même vis-à-vis des Kabyles. «Ne pouvant absorber ces Berbères, il suffit désormais de les rapprocher de nous en leur apprenant à tirer un meilleur parti des forces de la nature», conclut tel essayiste, H. Drapier, en 1899[5] et ce mot de «rapprochement», souvent repris, paraît marquer la fin d'un rêve[6]. On vit même un gouverneur général de l'Algérie, Jules Cambon, déclarer à la Chambre (21 février 1895) «ne pas partager l'espèce de préjugé qui consiste à distinguer d'une façon essentielle les Kabyles des Arabes... ou à affirmer que le Kabyle soit plus assimilable que l'Arabe».

Le mythe kabyle pourtant n'est pas complètement disparu vers les années 1910-1914 ; il refleurit timidement en France[7], au moment où la Métropole réaffirme des soucis «indigénophiles» et où se manifestent les premières revendications des Jeunes-Algériens. Et cela explique les réactions de l'Algérie européenne[8].

---

1. De 1895 à 1899 l'Administration entama une véritable lutte contre les colporteurs kabyles (cf. Archives Gouvernement général. Alger – série HH 49).

2. Cf. Hugolin, *Le Banditisme en Algérie* (Mostaganem, 1896) et la presse d'Alger sur les bandes kabyles (Areski, Abdoun...). On procéda même à des opérations militaires contre elles.

3. Charvériat, *À travers la Kabylie et les questions kabyles* (Alger, 1889 et 1899).

4. C'est alors qu'apparaît le slogan : «L'hostilité de l'indigène se mesure à son degré d'instruction française.» Le psychologue Ribot disait dès 1889 : «Si l'instruction européenne se généralisait en Algérie, le cri unanime des indigènes serait : L'Algérie aux Arabes.»

5. H. Drapier, *La Condition sociale des indigènes algériens* (Paris, 1899). Leroy-Beaulieu publia en 1893 une deuxième édition de *L'Algérie et la Tunisie*, où il rejetait ses conclusions de 1887 en faveur de la «fusion».

6. Le général Azan, *Recherche d'une solution de la question indigène* (1903), va jusqu'à repousser l'assimilation par «Raison d'État», car «ce ne seraient plus les indigènes qui seraient administrés par les Français, mais les Français par les Indigènes...»

7. Cf. B. Luc, *Le Droit kabyle* (1911), dans la ligne de C. Sabatier et surtout les ouvrages du capitaine V. Piquet : *Les Civilisations de l'Afrique du Nord* (1909) se terminaient par cette citation d'Ibn Khaldoun, qui en donne le ton : «On a vu des Berbères des choses tellement hors du commun, des faits tellement admirables, qu'il est impossible de méconnaître le grand soin que Dieu a eu de cette nation.»

8. Cf. mon article : «Une politique algérienne libérale sous la III^e^ République (1912-1919)», *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, avril-juin 1959.

Comme au temps du «Royaume Arabe» les porte-parole de la colonisation déclarent devoir «lutter contre les rêveurs qui ont subi l'enveloppement du burnous» (Préfet Paysant) et se montrent même méprisants à l'égard de la berbérophilie et des autres «maladies de la pensée politique française[1]». Augustin Bernard explique posément que Kabyles et Arabes sont des populations très voisines qu'on ne peut plus opposer l'une à l'autre parce que «notre présence à nous chrétiens a fait l'unité de la population musulmane d'Algérie... La population musulmane indigène d'Algérie forme une masse. Tout comme dans la population française des différences peuvent subsister, mais des Kabyles ou des Arabes sont toujours des indigènes Musulmans comme des Bretons et des Provençaux sont des Français[2]». Le chef de Cabinet du gouverneur Jonnart, Raymond Aynard[3], celui du gouverneur général Lutaud, Octave Depont, esquissent eux aussi à plusieurs reprises une révision du mythe[4] pour combattre les rêveries métropolitaines. Mais c'est un docteur en droit d'Alger, F. Cécile, dans son *Essai sur la politique à suivre à l'égard des indigènes Musulmans*[5] (1913), qui va le plus loin dans la dénonciation de «l'utopie», de la «prétendue assimilation des Kabyles», «de leur soi-disant tiédeur religieuse». L'auteur d'insister au contraire sur «leur indomptable passion d'indépendance», «leur réserve de barbarie», et de condamner toute politique de rapprochement avec les Indigènes au nom d'un argument souvent manifesté en Algérie[6]: la population européenne se compose d'éléments très variés «dont le fusionnement ne peut guère se produire que si l'opposition se maintient entre le bloc européen et le bloc indigène».

Pourtant, si le mythe kabyle est désormais critiqué, voire ridiculisé, la politique de division qu'il sous-entend chez certains garde toujours des adeptes. A. Servier, le maître à penser des colons du Constantinois, expliquait:

---

1. J. Alaude, *La Question indigène: une maladie de la pensée politique française*, Alger, 1913. (Sous ce pseudonyme, il faut reconnaître un sous-directeur des Affaires indigènes, Bonnamen.)

2. *Bulletin de la Réunion d'Études Algériennes*, citations extraites de l'année 1910 (p. 239). Les milieux scientifiques étaient convaincus depuis longtemps. Doutté, par exemple, parlait en 1901 de la «vaine opposition entre prétendus Berbères et prétendus Arabes» (*Bulletin Comité Afrique Française*, p. 168).

3. R. Aynard, *L'Œuvre française en Algérie* (Paris, 1912). «Contre l'antithèse arabe-kabyle», p. 41 et suivantes.

4. O. Depont, *Aperçu sur l'organisation politique des indigènes de l'Algérie* (non édité) et notes manuscrites. Exemple: «Il faudra quelque jour en rabattre de la conception courante qui représente notre occupation comme ayant islamisé la Kabylie et l'Aurès... l'islamisation était accomplie longtemps avant notre arrivée..., etc... La population musulmane fait bloc désormais». Mais, en 1929, O. Depont songeait à nouveau «à l'opportunité (contre les bolcheviks ou autres) de faire porter nos efforts sur les Berbères plus facilement assimilables» in *L'Algérie du centenaire*, Paris, 1929.

5. La politique à suivre? (p. 125). «Une seule politique convient vis-à-vis de nos sujets Musulmans, c'est la politique de domination, qui est appliquée depuis longtemps déjà...»

6. Louis Bertrand fut peut-être le seul métropolitain à accepter cette théorie et à la prôner ouvertement dans le *Gaulois* (par exemple, 29 septembre 1912).

«il faut, toutes les fois qu'on le peut, diviser le bloc indigène, le dissocier, en isoler les éléments... Nous devons faire de l'assimilation individuelle en arrachant au bloc berbère les éléments les meilleurs... l'école laïque n'y est point parvenue ? Laissons agir les Pères Blancs ; les Berbères ne sont nullement inaptes à être convertis». Ainsi le franc-maçon A. Servier allait-il célébrant la «philosophie chrétienne», religion bonne pour les Kabyles[1].

En somme, à la veille de 1914, le mythe kabyle paraît épuisé. La croyance en la supériorité de la «race berbère» sur la «race arabe» n'a pas totalement disparu, mais l'opinion algérienne s'est accoutumée devant les revendications indigènes à ne plus dissocier spontanément entre Kabyles et Arabes. Bien loin de juger d'ailleurs les Kabyles plus assimilables, on en vint à penser que la coutume kabyle n'était pas susceptible d'évolution et que les mœurs de ces rustres étaient imperméables à toute influence. Lorsqu'on découvrira après la Grande Guerre que les anciens qanouns n'avaient jamais cessé d'être appliqués[2], que les *djemâ'a* occultes avaient continué à siéger et à punir, l'opinion algérienne y verra généralement la confirmation de cette farouche volonté de conservatisme qui paraît bien être d'ailleurs le trait le plus net de l'esprit berbère[3]. Quant à l'indomptable passion d'indépendance de «l'éternel Jugurtha» (J. Amrouche) kabyle, elle n'aurait jamais dû surprendre personne[4].

Les nécessités d'une étude logique nous ont contraint à présenter, coupé de son contexte politique et administratif, l'examen du mythe kabyle. Mais il est bien évident que, si ce mythe a vécu d'une vie propre et assez éloigné des réalités – comme il en va d'ordinaire pour toutes les idéologies – il avait cependant pour but d'inspirer une politique et qu'il a subi le contre-coup du succès et des échecs de certaines réalisations. Il nous paraît en effet que le mythe a bien engendré certaine tentative d'assimilation et orienté durablement l'attitude de notre Administration. Dans quelle mesure? Cela doit ressortir d'une étude de notre politique vis-à-vis des populations kabyles.

---

1. A. Servier, *L'Islam et la psychologie du Musulman*. «Je ne songe nullement à faire du prosélytisme religieux. Ce ne serait conforme ni à mes principes ni à ma formation intellectuelle. C'est une question d'opportunisme, les principes sont secondaires.»

2. Les officiels savaient à quoi s'en tenir. Le cabinet de Lutaud professait : «Il ne faut pas s'y tromper. Si les Kabyles acceptent ou semblent accepter nos lois c'est à la condition d'appliquer à côté leurs kanouns... La *djemâ'a* applique des amendes assez élevées et qui vont dans des caisses inconnues de nous.»

3. Il est vrai que le fait que certains de ces qanouns avaient été rédigés en un français approximatif parut à certains – E.-F. Gautier par exemple – la preuve qu'au contraire les Kabyles se francisaient. La plupart toutefois avaient été rédigés en arabe.

4. O. Depont écrivait en 1916 «Il (*le Kabyle*) demeure l'autochtone du temps de Massinissa frémissant sous le joug». «Sous toutes les dominations on voit les Berbères lutter ardemment, farouchement pour leur indépendance. Ils ont pu être subjugués, parfois ralliés, mais jamais absolument soumis, pas même aux Arabes, pas même aux Turcs... Sous tous les conquérants, et plus spécialement sous les Turcs, les Kabyles (et les Aurasiens) sont demeurés en révolte presque constante.»

La politique française en Kabylie (1857-1914)

La politique des «Bureaux Arabes» (1857-1870)

Le vainqueur des Kabyles, le maréchal Randon, se montra préoccupé de conserver leur organisation politique et de maintenir le droit coutumier. Promesse leur en avait été faite lors de la soumission générale des tribus, le 10 juillet 1857, quand Randon avait déclaré: «Vous pouvez, comme par le passé, vous choisir des amines, mais ils devront être reconnus et investis par la France. Vous pouvez même garder vos institutions politiques de villages, pourvu que vos chefs sachent vous maintenir en paix[1]».

En fait, après le départ de Randon, des modifications nombreuses intervinrent par la force des choses. La *djemâ'a* perdit son autonomie politique: de libre conseil du village (*thaddert*) ou du groupe de hameaux (*tufiq*) elle devint l'assemblée des titulaires de fonctions traditionnelles (*amin, oukil, dhamen*), eux-mêmes mués en agents d'exécution du gouvernement. L'élection restait officiellement libre, mais le choix des titulaires par les villageois se faisait au Bureau Arabe... L'amin (ou *amoqran* ou *amr'ar*) était désormais chargé par l'autorité militaire de percevoir l'impôt de capitation payé au Trésor, l'oukil restant le gestionnaire des intérêts financiers du village. La «tribu kabyle» jusque-là simple virtualité – agglomération de villages pouvant se dilater à la taille d'une fédération d'*alliés* – devint une entité administrative avec un conseil constitué par la réunion des amines de villages et un chef «élu» à deux degrés, l'*amin el-oumena* – (l'amine des amines) –; ce chef n'avait d'ailleurs pas autorité sur les autres amines et était seulement un agent de transmission de l'administration française.

Les *djemâ'a*, devenues ainsi de simples rouages administratifs, se virent cependant attribuer un droit de juridiction en matière civile. Il semble bien que cette décision repose sur une erreur d'interprétation des institutions kabyles; en réalité, la *djemâ'a* kabyle (*thadjemaïth*) n'intervenait pas comme juge, mais comme arbitre et parmi bien d'autres arbitres choisis généralement pour leurs mérites personnels[2]. Mais en «retirant» à la *djemâ'a* la connaissance des crimes et délits graves pour lui «maintenir» (?) seulement les affaires civiles mineures[3], l'administration militaire n'avait pensé qu'à réparer une autre erreur, politique celle-ci, et qui lui fut si amèrement reprochée; en 1855, elle avait organisé pour les tribus soumises une justice musulmane rendue par des cadis et avait cru constater que les Kabyles la boycottaient[4].

1. Le chroniqueur Carrey (*Récits de Kabylie*) note «qu'un frémissement de joie court parmi tous ces hommes. Il est facile de voir à leurs gestes et à leurs figures la satisfaction que leur cause cette promesse inattendue».

2. Cf. G. Surdon, *Institutions et coutumes des Berbères du Maghreb*, et G. Marcy, article cité, *Le Problème du droit coutumier berbère.*

3. Pour le détail, cf. Hanoteau, *op. laud.*, tome II, p. 133.

4. Colonel Robin, *Notes et documents concernant l'insurrection de 1856-1857 de la Grande-Kabylie*, p. 67.

En réalité, ces fausses manœuvres furent sans gravité et la coutume kabyle ne cessa pas d'être appliquée : le fameux grief fait à l'administration militaire d'arabisation du droit coutumier kabyle doit donc être définitivement écarté. Quant à l'autre grief retenu par la Vulgate algérienne d'avoir donné des «grands chefs», caïds, aghas ou bachaghas, à la démocratie kabyle et des grands chefs arabes, elle repose et sur une interprétation erronée de la politique des «*çoffs*» chère aux Bureaux Arabes et sur une extension abusive des cas de Moqrani et de Ben Ali Chérif. En Grande Kabylie, en effet, les «amines el oumena» furent choisis parmi la parenté ou la clientèle de deux familles rivales des Ouadhias, les «Aït Ou-Ameur» et les «Iattaren». Il s'agissait certes de familles maraboutiques, mais profondément enracinées dans le pays kabyle et c'est même par l'un d'eux, un Aït Ou-Ameur, Si Moula, que fut connu l'essentiel des institutions kabyles. Enfin, leur pouvoir personnel limité au rôle d'agents des autorités militaires ne fut jamais celui que leur prête la légende : «des aristocrates cherchant à substituer le régime théocratique arabe à la République égalitaire et rationaliste des Kabyles» (Sabatier.) Quant aux *djouad*, il est bien évident que ce ne sont pas les Bureaux Arabes qui les ont créés ; tout au plus, continuant les traditions de gouvernement indirect, ont-ils reconnu, puis limité, les fiefs patrimoniaux et l'influence de ces nobles d'épée. Du puissant seigneur de la Qalaa des Beni-Abbès, Khalifa de la Medjana, assimilé à un général de brigade, au bachagha Moqrani placé sous les ordres d'un capitaine, on mesure au contraire l'amenuisement d'une autorité traditionnelle. Aussi bien, la révolte de Moqrani et le procès intenté à Ben Ali Cherif marquent-ils la fin de tout pouvoir politique de l'aristocratie indigène en pays kabyle.

Les réformes du régime civil

L'organisation administrative et judiciaire allait disparaître elle aussi après l'insurrection de 1871. Il ne parut plus possible à l'amiral de Gueydon de conserver ces *djemâ'a* de villages qui avaient pris une part active au mouvement insurrectionnel[1] : «la révolte des Kabyles nous dégage virtuellement de tous nos engagements antérieurs à leur égard et nous permet de ne plus tenir compte des immunités qui leur avaient été concédées au moment de leur soumission» (28 juin 1871). Il fallait renoncer aussi au système de l'administration indirecte : «Plus d'autres fonctionnaires que des Français» (1er août 1871) ; «Ces rudes montagnards sont tous des démocrates voulant des *djemâ'a* élues. C'est pour cela qu'il m'a paru utile d'introduire dans cette région nos fonctionnaires» [*sic*] (9 septembre 1871). Les amines toutefois furent maintenus et continuèrent même à être «élus»,

1. Il n'y eut pas de suppression officiellement édictée, mais les divers arrêtés de réorganisation ne mentionnent plus l'existence des *djemâ'a* de *thaddert*, dont il n'est désormais plus jamais question dans la législation algérienne (jusqu'en 1945). Bien entendu, la *thadjemaït* continua à exister à notre insu. P. Mus a décrit semblable aventure avec les «conseils de notables» des villages vietnamiens (*Viet-Nam*, ch. II).

mais par un collège électoral restreint aux plus riches[1]. L'amin el Oumena fut supprimé et remplacé par «un président de djemâ'a», fonctionnaire nommé et rétribué[2]; l'assemblée des amines prit le nom de «djemâ'a de tribu» et s'intégra ainsi dans le système de la commune mixte, tel qu'il fut mis au point après de longs tâtonnements.

Ces réformes en effet ne touchaient pas seulement la Kabylie. Le régime civil, étendu théoriquement à toute la zone du Tell dès 1870, postulait une réorganisation qui éliminât le «Bureau Arabe» et les officiers administrateurs. L'opinion publique algérienne la réclamait sous la forme d'un rattachement des douars aux communes européennes, ce que l'amiral de Gueydon ne voulut pas accorder[3]. On sait que le premier gouverneur général civil tenta de regrouper les tribus de l'ancienne «commune subdivisionnaire» dans une nouvelle «circonscription cantonale» gérée par un maire fonctionnaire, un recenseur et un officier «chargé de faire connaître au gouvernement les besoins des indigènes». On en fit précisément l'essai en Grande Kabylie, qui fut un moment considérée comme «département de Dellys[4]». Les anciennes communes mixtes du territoire militaire non rattachées à la zone civile prirent le nom de «communes indigènes». En réalité, de Gueydon n'eut pas le temps de mettre en place les nouvelles institutions[5]. Mais son successeur, le général Chanzy, fit adopter un système très voisin: celui de la «commune mixte»[6]. Conçue par des officiers de Bureaux Arabes (Lapasset

1. Les habitants imposés à la première catégorie de l'impôt *lezma*. La presse algérienne laisse entendre, avec quelque vraisemblance, qu'en fait il n'y eut plus d'élection (*Vigie Algérienne*, 15-16 août 1885).

2. Arrêté du 11 septembre 1871. L'Administration en fit par la suite «un adjoint indigène» de douar, mais les Kabyles continueront à parler d'«amin el oumena» ou de «Président».

3. On a fait à de Gueydon une réputation de défenseur des colons, quelque peu usurpée. L'amiral jugeait très durement les colons algériens: «Depuis le 4 septembre, ces hommes ne cherchent qu'à prouver que les 2 500 000 indigènes n'aspirent qu'à devenir de dociles serviteurs, mais ceux-ci ne veulent pas être gouvernés par les municipalités européennes qui ne sont que caprice, instabilité, fantaisie. Il n'est que trop vrai, Monsieur le Ministre, qu'il n'y a aucune analogie entre les éléments constitutifs de la population française et ceux qui concourent à la formation de la population algérienne. Dans les milieux français, il y a très peu de mineurs politiques. À Alger même et dans les communes de plein exercice, bien peu de citoyens sont en réalité dignes de leurs droits politiques.» (Rapport du 29 avril 1871, Archives nationales, série F 80-1682.)

4. On commença par la commune subdivisionnaire de Palestro (arrêté du 6 juillet 1871). Huit circonscriptions cantonales étaient prévues (arrêté du 24 novembre 1871), mais ne purent fonctionner. L'arrêté du 13 novembre 1874 constitua des «Communes indigènes», mais dès 1875, les nouvelles «communes mixtes» remplacèrent les circonscriptions cantonales en absorbant quelquefois une «commune indigène». Ainsi «Palestro C. M.» fut constitué avec la «commune indigène» de Palestro (38 000 habitants) et la «circonscription cantonale» du même nom. (Conseil de Gouvernement, séance du 8 avril 1875, Archives du G. G., 17 X 77.)

5. Il lui fut aussi très difficile de recruter des administrateurs militaires, le décret du 24 novembre 1870 ayant décidé (art. 5) que «tout mouvement insurrectionnel entraînerait obligatoirement la comparution en conseil de guerre de l'«Officier administrateur». Même le général Chanzy ne put en obtenir l'abrogation.

6. Décret du 24 décembre 1875. Le libellé en est curieux: «La circonscription cantonale ayant disparu pour faire place à la «Commune Mixte», la dénomination de circonscription cantonale est supprimée...»

notamment) pour associer les intérêts des indigènes et des européens, peut-être prématurée au moment de sa création (arrêté du 20 mai 1868), la nouvelle «commune mixte de territoire civil», présentée comme une solution provisoire, allait se révéler la plus durable des institutions algériennes. Elle comportait, comme la circonscription cantonale, un administrateur civil et une commission dite municipale où étaient représentés Français et Indigènes ; elle était fractionnée en sections, à raison d'une par douar, chaque section étant surveillée par un adjoint indigène. C'était certes de l'administration directe, comme l'avaient demandé les colons, et ce système léger, qui n'innovait que peu par rapport à celui de l'administration militaire[1], était très préférable à celui du rattachement des douars aux communes européennes.

Mais rien dans cette organisation n'avait été prévu en fonction de la Kabylie et l'on s'étonnera aujourd'hui de voir confier à quelques fonctionnaires civils et à quelques auxiliaires indigènes des circonscriptions qui comprenaient chacune plusieurs dizaines de milliers d'habitants[2]. Ce faible encadrement surprend[3] d'autant plus qu'on professait volontiers alors qu'en pays kabyle «il fallait supprimer radicalement tout intermédiaire indigène entre l'administration et l'administré» (C. Sabatier) et qu'on s'employait à le faire, gagné peu à peu par la fièvre assimilationniste. On commença par les cadis.

Le «mythe kabyle» enseignait, en effet, qu'après les «grands chefs», ce que le Kabyle détestait le plus, c'était la justice du cadi. Mais pouvait-on lui conserver ou lui rendre ses *djemâ'a* sur le plan judiciaire, alors qu'on les ignorait sur le plan administratif ? L'administration s'en tira par une cote mal taillée. Des djemâ'a de justice, composées de douze notables, furent créées dans le seul cercle de Fort-National ; ailleurs, ce furent les juges de paix français qui furent chargés d'appliquer les coutumes kabyles[4], telles que les avaient recensées Hanoteau et Letourneux[5]. Les Kabyles perdirent

1. Les indigènes ne s'y trompèrent pas et jugèrent que «le képi aux galons d'argent (de l'administrateur) avait seulement remplacé le képi aux galons d'or (des officiers)». *Beddelou Ghir el Beretta* : «Ils n'ont changé que la coiffure...»

2. Communes mixtes de Fort-National : 60 000 habitants, du Djurdjura : 65 000, de la Soummam : 100 000 habitants.

3. Les Kabyles avaient un mot pour l'expliquer : «Vous nous avez si durement frappés que maintenant une femme avec un bâton au sommet du Djurdjura suffirait à nous garder.» Et Masqueray qui le rapporte (*Journal des Débats*, 29 juin 1888) d'évoquer la «terreur inoubliable que nos colonnes infernales ont imprimée en Kabylie». Chez les Arazga, quand la colonisation demanda, douze ans après le séquestre, de se voir attribuer des terres séquestrées «15 000 familles firent leur paquet sans un mot de protestation...»

4. Décrets des 10 mars 1873 et 29 août 1874. Comme certaines «tribus» conservèrent les mahakmas de cadis qu'on leur avait données, la Kabylie eut ainsi trois catégories de juridictions... (la tribu des Aït Khalfoun fut oubliée... et demeura sans justice officielle jusqu'au décret du 26 mars 1879. Elle comprenait près de 5 000 âmes).

5. Hanoteau et Letourneux avaient d'ailleurs accompli leur travail en songeant à une codification : «Notre idée fait son chemin... La coutume kabyle unifiée et codifiée serait acceptée par un million de Berbères, même avec des magistrats français» (lettre de Letourneux, 14 novembre 1869). Toutefois Letourneux, prié en 1873 de «codifier la coutume», demanda du temps et n'aboutit pas. (Cf. *Revue des études islamiques*, 1933.)

même tout juge indigène, lorsque le régime civil fut instauré en Kabylie (25 août 1880) ; les *djemâ'a* de justice dissoutes cédèrent la place aux juges de paix pour les affaires civiles[1]. Quant aux infractions aux coutumes de villages, elles relevèrent désormais des administrateurs au titre du code de l'Indigénat.

On mesure la hardiesse de ces réformes qui consistaient à faire d'un modeste juge de paix français, généralement ignorant des dialectes kabyles ou arabes, la seule juridiction en matière de coutumes kabyles[2]. Le livre d'Hanoteau, qui établissait une coutume moyenne suivant les indications de Si Moula N'Aït Ou-Ameur, prit ainsi valeur de Code et fut désormais strictement appliqué à tout indigène de naissance kabyle ; toute possibilité d'en appeler au tribunal d'un cadi, toute référence au droit coranique furent ainsi retirés à des Musulmans. Il n'est pas possible de dire exactement quel accueil fut réservé à ces réformes, mais les satisfactions officielles laissent sceptiques ; les prétoires des juges de paix ne furent pas envahis de longtemps[3]... Ce n'est que peu à peu que les Kabyles se résignèrent à cette juridiction française, et essentiellement, semble-t-il, pour les questions de propriété[4] ; encore la considérèrent-ils comme un tribunal d'appel au second degré, des arbitres ou juges officieux formant les premières instances – quand ce n'était pas la *djemâ'a* elle-même[5].

Une politique d'assimilation des Kabyles (1880-1885)

Sur place, quelques administrateurs avaient cherché à aller plus loin encore. Deux administrateurs du Djurdjura : Renoux et Sabatier, ce dernier surtout – l'un des théoriciens de la politique kabyle – tentèrent entre 1880 et 1885 de mettre en application les idées chères aux berbérophiles. Le préfet du département d'Alger, Firbach, et le gouverneur général Tirman, républicains assimilationnistes nommés en Algérie par Gambetta, avaient donné leur accord à cette expérience que l'historien H. Martin et Paul Bert, après leur visite de la Kabylie, couvrirent aussi de leur autorité scientifique et politique[6].

1. (Décret du 21 septembre 1880.)

2. En principe, les juges de paix devaient être assistés d'un légiste ayant voix consultative. En pratique les cadis furent souvent commis à titre d'experts.

3. L'état-major se montra pourtant inquiet : « La suppression des djemâ'a de justice au profit de juges de paix a ému les indigènes. Nous pouvons craindre un éloignement temporaire et calculé de nos prétoires. » (*Situation d'octobre 1880. É.-M. général.*) De fait, en 1885, les juges français n'avaient encore que dix-neuf affaires à instruire dans l'année...

4. « Le plus grand nombre des litiges soumis par les indigènes aux tribunaux français de la Kabylie tendent à faire consacrer ou à défendre des droits immobiliers. » (Note du Parquet de Tizi-Ouzou, 1911.)

5. Selon G. Marcy, les *djemâ'a* continuèrent de connaître de la majorité des affaires civiles, la décision étant portée éventuellement en appel devant un « cheikh et t'ariqa », puis en second lieu devant le Juge de paix. Selon G.H. Bousquet la justice française n'était qu'une instance parallèle.

6. Nous avons eu la chance de retrouver aux Archives du Gouvernement Général de l'Algérie les rapports de Camille Sabatier, administrateur, échelonnés de 1881 à 1884. De plus, Sabatier devenu député, s'est souvent expliqué sur sa politique. L'expérience fit d'ailleurs quelque bruit, la presse locale la commenta. En métropole, Masqueray l'analysa dans le *Journal des Débats* (1884) et se montra fort critique. Jules Ferry déclara en 1891 que chef de gouvernement il n'avait pas été mis au courant...

Fort de ses convictions sur la valeur du peuple kabyle et sa force d'avenir, sûr de la «tiédeur religieuse» et de l'«instinct démocratique» de ces «Républicains», Sabatier voulait tout à la fois maintenir leur particularisme et les préparer à la francisation, voire à «la fusion avec le peuplement français». Programme de théoricien qui, malgré ses contradictions, commença à passer dans les faits. Maintenir la coutume kabyle c'était, aux dires de Sabatier, «respecter les qanouns»[1], même ceux qui sont immoraux et n'améliorer ces derniers qu'avec prudence et sans précipitation». En fait, Sabatier réforma quelques qanouns particulièrement importants : désormais les jeunes filles ne seraient plus mariées avant l'âge de quatorze ans et il leur était interdit de subir des tatouages ; désormais, un mari qui abandonnerait sa femme plus de deux ans serait déchu de ses droits d'époux. Sabatier fit également décider que désormais les pères des fiancées ne recevraient plus la «thammamth», cette dot kabyle, compensation versée par le père du fiancé qu'on interprétait alors comme le prix d'achat de l'épouse[2] ; la dot serait payée à la femme mariée[3]. Toutefois, le gouverneur général ne se reconnut point le pouvoir de notifier cette réforme au procureur général chargé par la loi d'appliquer le «droit kabyle» et «ce qanoun français» ne fut pas reconnu par les juges de paix. Il en alla de même lorsque Sabatier rétablit le droit des femmes à hériter, supprimant la fameuse décision de Djemaa Saharidj qui, en 1748, exhéréda la femme kabyle ; de même encore lorsqu'il établit, à la place de la répudiation, un divorce par consentement mutuel[4].

Ces qanouns «rénovés», comme il les appelait avec modestie, Sabatier s'efforçait de les faire accepter spontanément par les délégués des villages kabyles, les *Iahalamen*. Il s'adressait à ces assemblées, provoquait des discussions et, au terme de plusieurs journées de débats quelquefois, se montrait assez habile pour n'y être jamais battu. Pratiquement, il se constitua un parti – ses adversaires disaient un «çoff» – et obtint d'abord tous les résultats souhaités. Ce dynamique administrateur menait d'ailleurs de front son programme de laïcisation – en fait un véritable combat contre

1. Les «qanouns» (kabyle : *lqânûn, lquouânin*) sont les tarifs de pénalité des Kabyles et des «règlements» de droit pénal. Les règlements écrits étant fort rares, en français le mot kanoun désigne en fait la coutume, le droit coutumier (Sabatier avait inventé l'expression de «droit canounique»!).

2. On sait que les sociologues contemporains situent la *thammamth* parmi les pratiques du «commerce d'honneur» des Kabyles (R. Maunier) et parlant «d'échanges matrimoniaux, de dons et contre-dons associant deux familles» : l'honneur familial exige qu'il n'y ait pas de don sans réciprocité ; de même que l'honneur de l'invité implique un cadeau de reconnaissance à son hôte (la *taoussa*) qui est publiquement annoncé. La première critique du mariage-vente ne remonte qu'à 1911 (B. Luc, *Le Droit kabyle*).

3. Ce qui est une prescription coranique : «Assignez librement à vos femmes leurs dots» (Coran, ch. IV, vers. 3).

4. Toutes ces réformes ont été finalement reprises. La loi du 2 mai 1930, complétée par le décret du 19 mai 1931, a décidé : 1° qu'il n'y aurait pas de mariage avant quinze ans révolus — 2° que la femme kabyle pourrait demander le divorce — 3° que les femmes pourraient hériter sous forme d'usufruit allant du sixième à la moitié des biens.

«ce qui peut rester d'influence maraboutique». Interdisant les *ziara* (quêtes religieuses), supprimant les *zawiya*, obligeant les enfants à fréquenter les premières écoles françaises, il ne paraît jamais avoir mesuré l'étendue des nouveautés qu'il imposait à ses administrés. Ses rapports signalent loyalement le mécontentement des indigènes, mais les attribuent exclusivement à la brusque augmentation des impôts et surtout aux agissements de pasteurs protestants anglais venus ouvrir des dispensaires[1].

En 1884, il traçait au contraire un bilan victorieux de ses efforts sous le titre inattendu «l'émancipation du *taddert*»: «la ruine de la féodalité indigène qui pesait si lourdement et répugnait si fort à nos démocrates kabyles donna subitement à l'administration civile une popularité et un crédit qui lui permirent de faire accepter plusieurs réformes: fréquentation des écoles françaises, transformation des qanouns, possibilité de recueillir des orphelines, affirmation d'un parti français qui ne recule pas devant la naturalisation[2]».

Cette expérience hâtive[3] n'avait apparemment convaincu que le gouverneur Tirman, qui soutint même les projets les plus ambitieux de Sabatier, ceux par exemple qui visaient «à préparer les voies à une fusion ethnique entre Européens et Kabyles». C'est dans cette perspective que furent créées des écoles pour de jeunes orphelines kabyles et que fut interdit le tatouage facial. Pour faciliter ces unions, «entre nos fils de colons et l'élite des jeunes filles kabyles», Tirman voulut provoquer un décret autorisant les kabyles à transformer leurs prénoms en un prénom français et à modifier leurs noms patronymiques de manière à leur donner une physionomie française. Mais cette politique qui visait «à confier aux flancs féconds des filles kabyles la perpétuation de notre race» souleva, aux dires mêmes de Sabatier, «une formidable levée de haineux préjugés de race». Tirman attaqué, par les colons, ridiculisé, «en butte à tous les sots préjugés de conquérants» (Sabatier), dut sacrifier son trop entreprenant administrateur au début de 1885. Ce dernier abandonna son poste de Fort-National pour un mandat de député d'Oran.

La politique d'assimilation accélérée n'alla pas plus loin[4] et l'on parla désormais de transformations plus lentes à attendre des nouvelles

1. Les Jésuites qui avaient, nous le verrons, ouvert quelques écoles en Kabylie, furent expulsés en 1882 ; des missions anglaises méthodistes furent autorisées à les remplacer. Elles servirent de bouc émissaire à l'Administration et aux colons. Malgré de nombreuses affaires judiciaires, elles ne furent pas interdites. On les accusait surtout de «propagande non déguisées pour l'Angleterre».

2. Les rapports de l'auteur permettent de chiffrer à trente seulement ces naturalisations en quatre ans. Il s'agissait d'employés de colons de la Mitidja.

3. Masqueray, malgré sa kabylophilie, critiqua l'expérience, «ce jeu de sociologie plein de périls» avec des arguments de bon sens: «L'adhésion à la France est un acte spontané de liberté individuelle. C'est cette liberté qu'il faut développer dans des écoles professionnelles, encourager et soutenir par le concours d'une puissante société de naturalisation» (*Journal des Débats*, 2 août 1884). En bref, il conseillait de désagréger la ruche kabyle en créant des individus armés pour la vie par la possession d'un métier (article du 14 juin 1884).

4. En 1887, on décida de supprimer les amines et les dhamens (chefs de *Kharroubas*), mais il fallut vite, à la demande des administrateurs privés d'informateurs, rétablir ces indispensables agents de renseignements (décision du 23 mars 1889). Choisis par le préfet, les amines demeurèrent des fonctionnaires bénévoles, non rétribués, non assermentés, tenus seulement

générations, notamment lorsqu'elles auraient été scolarisées. L'assimilation par l'école resta la doctrine constante et nous verrons que la volonté de scolarisation de la Kabylie ne s'est en somme jamais démentie.

Indices d'une politique kabyle

Est-ce à dire qu'on ait définitivement renoncé en 1885 à toute autre forme de politique kabyle ? Il serait imprudent de l'affirmer en arguant du silence de la documentation. Divers indices prouvent au contraire que l'administration – comme l'opinion – persévéra à distinguer radicalement entre Kabyles et Arabes dans «l'espérance de rapprocher de nous les Kabyles en les désolidarisant des Arabes» (Caix de Saint-Aymour).

La formule paraît s'appliquer, à première vue, à la composition de la première Assemblée algérienne, les Délégations financières : une section kabyle, distincte de celle des autres Musulmans, y fut constituée dès la création[1]. Il serait tentant de rattacher ce fait aux conseils donnés par C. Sabatier à la Commission d'enquête du Sénat en 1891 de pratiquer toujours une politique impériale de division[2]. Mais l'examen des conditions dans lesquelles fut créée cette Assemblée ne permet pas de retenir cette hypothèse[3]. Le découpage des circonscriptions ne tint d'ailleurs aucun compte des critères linguistiques ou ethniques[4].

---

de signaler tous les faits intéressant l'Administration (circulaire du 8 mai 1893). À plusieurs reprises, les administrateurs demandèrent que les amines fussent autorisés à verbaliser – ce qui fut toujours refusé (crainte d'abus possibles?).

1. L'Assemblée comprenait 21 représentants indigènes (6 «Kabyles» – 15 «Arabes») et 48 délégués français (24 «colons» + 24 «non colons»). Chaque délégation délibérait séparément avant la session plénière finale. On remarquera cependant que les Kabyles étaient quelque peu favorisés : pour un million environ : 6 représentants désignés par quelque 3 500 électeurs, contre 15 représentants arabes pour 3 000 000 habitants et seulement 1 500 électeurs. Le député Moutet proposera en vain en 1918 de porter à 18 le chiffre de délégués arabes.

2. «Je demande la permission d'y songer (aux insurrections) et de ne pas mettre les deux peuples indigènes qui jusqu'ici – fort heureusement pour nous – ne se sont jamais révoltés en même temps, parce qu'ils se méprisent mutuellement, à même de s'habituer au contact l'un de l'autre et de se grouper peut-être par leurs représentants dans une même assemblée, sous un chef commun...» Sabatier, député, est également l'auteur d'une proposition de loi portant constitution de l'Algérie (12 juillet 1889), selon laquelle l'Algérie était dotée d'un Conseil colonial et de deux Conseils consultatifs : l'un arabe, l'autre kabyle...

3. Archives du Gouvernement Général de l'Algérie, série G. 30. Le régime des délégations fut improvisé en quelques jours par un gouverneur-juriste, vice-président du Conseil d'État, Lafferière. Comme il s'agissait de représenter les contribuables algériens dans une assemblée consultative, il parut normal, puisqu'il y avait deux régimes fiscaux différents pour les Arabes et les Kabyles, d'avoir des délégués financiers représentant les deux intérêts. Quant aux intentions politiques, il s'agissait quelques mois après les émeutes antijuives de morceler la représentation, d'éviter une assemblée homogène «avant qu'un irréparable malheur – le séparatisme – ne se produise». Mais la presse s'y trompa : *Le Temps* (28 août 1898) commentait ainsi la décision : «Plus une population est divisée, plus elle est facile à gouverner».

4. Dans l'autre assemblée coloniale (également réformée par le décret du 23 août 1898), le Conseil supérieur, il n'y eut pas de représentation distincte des Kabyles et des Arabes, mais seulement sept conseillers *indigènes*, dont un élu par la section kabyle des Délégations financières. Plusieurs commentateurs pensèrent au contraire qu'on avait agi «très sagement en divisant la délégation indigène» (P. Leroy-Beaulieu).

Faut-il considérer en revanche – et avec l'opinion des contemporains eux-mêmes – que les Kabyles bénéficièrent toujours d'un régime fiscal de faveur ? «Les populations les plus dignes d'intérêt (entendez les Kabyles) ne doivent pas être écrasées d'impôts», déclarait le Conseil général d'Alger en 1886, et le député Burdeau expliquait dans son fameux rapport de 1891: «il est de bonne politique de conserver pour les Kabyles un système d'impôts à part».

Lorsqu'en 1858, la Grande-Kabylie dut payer l'impôt de capitation – alors défini comme touchant les hommes susceptibles de porter les armes – les taux furent établis sur des bases modérées pour éviter de pousser à bout les vaincus de la veille. Après l'insurrection de 1871, l'état de misère consécutif au séquestre et aux amendes de guerre obligea l'administration à maintenir les dispositions provisoires de 1858. Il en résultait – le chiffre est officiel[1] – que les Kabyles de Grande Kabylie payaient environ le *tiers* des impôts acquittés par les autres indigènes. Les Kabyles du Constantinois par contre devaient une *lezma de répartition* au taux variable, mais beaucoup plus élevé.

Dans un but d'égalité fiscale, le général Chanzy songea en 1876 à tripler le taux de la *lezma fixe*, mais le Conseil de gouvernement d'Alger fit écarter cette mesure, jugée impolitique[2]. Pourtant, lorsqu'en 1886 l'*achour* arabe fut étendu à toutes les terres cultivées, il fallut bien songer à augmenter la *lezma* kabyle. Après avoir examiné de multiples projets, le Conseil de gouvernement, soucieux de ne pas transformer trop radicalement l'imposition originale des Kabyles et «laissant au temps le soin de pourvoir à un système définitif», accepta seulement de créer deux catégories nouvelles de contribuables : aux quatre classes de capitation payant de 5 à 15 francs, s'ajoutèrent la classe des «Riches» (50 F par tête) et celle des «Très Riches» (100 F). L'augmentation était brutale pour la première catégorie, qui passait de 15 à 100 F (120 F en pratique avec les centimes additionnels) et le mécontentement des notables se manifesta de manière orageuse devant le ministre Berthelot en 1887. Au Sénat, le gouvernement fut interpellé et Jules Cambon révéla qu'en réalité «lorsqu'on compare l'impôt que paient les Kabyles à l'impôt que paient les Arabes, on trouve que le Kabyle est vraiment favorisé d'une façon extraordinaire» (8 janvier 1892). Finalement, après un arrêt du Conseil d'État contestant la légalité de l'augmentation, le gouvernement décida de créer une catégorie intermédiaire – à 30 F – en 1894.

La question de la réforme des «Impôts arabes» resta à l'ordre du jour jusqu'en 1914, car elle était périodiquement soulevée par la Cour des

---

C'est seulement en 1935 qu'on réforma ce découpage «en ventilant suivant leur climat arabe ou berbère, les cantons de Kabylie (J. Menaut, pseudonyme d'Augustin Berque, in *Bulletin Comité de l'Afrique française*, 1935, p. 64).

1. Commission spéciale. Rapport sur les impôts arabes (1872). Archives Gouvernement Général. Série G. 25.

2. Archives nationales F. 80 – 1822 – et procès-verbaux du Conseil du Gouvernement (15 mars 1877). En fait, il y eut bien une augmentation des impôts en ce sens que les centimes additionnels jusque-là prélevés dans le montant du principal furent désormais perçus en sus.

Comptes, les Finances, voire le Conseil d'État, partisans de l'unification des impôts et de la généralisation des impôts de répartition. Pourtant, l'administration algérienne – soutenue après 1899 par la délégation kabyle – maintint les errements traditionnels et notamment le principe d'impôts propres aux Kabyles. Alors même que la Chambre s'était prononcée en 1914 pour la suppression des impôts indigènes et l'égalité fiscale, le gouverneur Lutaud déclarait : «il faut souhaiter que ces impôts soient longtemps encore perçus dans les formes actuelles... en Algérie, il ne faut pas toucher aux traditions».

Cette volonté de conservation d'un statut devenu traditionnel représentait bien une politique, mais elle ne visait pas seulement les Kabyles et pas seulement leur régime fiscal. Plus nette paraît avoir été la politique officielle visant à endiguer les progrès de la langue arabe en Kabylie. Disons plus exactement qu'il paraît s'agir d'une intention constante plus que d'un effort continu.

Dès 1880, on avait décidé de favoriser le maintien ou le développement de la langue kabyle en créant pour les fonctionnaires des primes spéciales pour la connaissance du kabyle. En 1885, on instituait une chaire de kabyle à l'École préparatoire à l'Enseignement supérieur des lettres à Alger. L'École des lettres délivrait un brevet ; il y eut peu de candidats, le diplôme s'avéra vite peu utilisable et l'enseignement officiel du kabyle ne tarda pas à tomber en discrédit.

Parallèlement, avec la diffusion du français, l'Administration s'efforçait d'obtenir que ses subordonnés kabyles s'exprimassent en français. Telle décision du Gouverneur général, en août 1906, prescrivait que «les actes des cadis-notaires exerçant en Kabylie devront désormais être rédigés, non plus en arabe, mais en français» ; elle était commentée fort clairement au ministre : «Cet essai est tenté dans le but de remplacer progressivement la langue arabe par la langue française dans tous les actes dressés en Kabylie[1]».

Les rapports des administrateurs n'en signalaient pas moins les progrès de l'arabe et le Gouvernement général s'en émut[2] ; en 1910, une grande enquête officielle était lancée sur la diffusion de la langue berbère[3]. Les résultats de l'enquête administrative furent commentés en 1913 par Doutté et E.-F. Gautier sur la base d'une double comparaison avec l'enquête de 1860 menée par Hanoteau et avec le recensement de 1911 qui comprit pour la première fois une colonne «Berbérophones».

---

1. Archives du Gouvernement Général, G. 28. Rapport au ministre (22 août 1906).

2. Une circulaire signée Jonnart du 27 juillet 1904 (Archives du Gouvernement Général, H. H. 49) avait prescrit que la dénomination de «Bureau Arabe» soit supprimée au profit de «Bureau des Affaires indigènes» avec ces curieux considérants : «Cette expression de Bureau Arabe nous l'avons employée en Kabylie et au Mzab, bien que les populations de ces contrées fussent essentiellement Berbères. De ce fait (?...) la langue arabe a pris certainement une extension qu'elle n'avait pas autrefois... une des conséquences a été que l'action maraboutique s'est fait sentir plus aisément dans les tribus qui y échappaient presque complètement auparavant (?)...» Jonnart n'a pu évidemment rédiger ces niaiseries.

3. Archives du Gouvernement Général, 12 H. G.

Les conclusions de Doutté et Gautier consternèrent l'Administration[1] : la langue berbère reculait et reculait au profit de l'arabe, bien qu'en chiffres absolus le nombre des berbères augmentât, passant de 801 628 (en 1860) à 1 242 686 (en 1910). Le Gouverneur général Lutaud, prenant connaissance du dossier, signala au ministre «les inconvénients de cette situation : l'indigène arabisé prend davantage conscience de sa mentalité musulmane et de la distance qui le sépare de nous[2]».

Mais Doutté et Gautier pulvérisaient aussi au passage quelques-uns des thèmes kabylophiles les plus solidement ancrés, lorsqu'ils affirmaient : «La présence européenne n'apparaît pas comme directement liée à la disparition du berbère. C'est bien plutôt devant la civilisation musulmane et arabe que le berbère disparaît». Encore précisaient-ils «que les causes du recul n'(étaient) pas religieuses, mais économiques. Ce sont les régions ouvertes qui s'arabisent[3]». On comprend que ce rapport ait fait si pénible impression.

Il ne restait donc d'autre politique que de franciser les Kabyles par l'école, car, comme le faisait remarquer en 1912 le chef de cabinet du gouverneur Jonnart, en réponse aux critiques des colons : «Nous ne pouvons raisonner et gagner ces gens qu'en leur enseignant notre langue, en leur faisant épeler ces paroles de justice, de progrès qui ne peuvent passer intactes dans la langue arabe, tout imprégnée de mysticisme[4]». C'était revenir à la politique scolaire des premiers kabylophiles : «l'instituteur sera le conquérant de la Kabylie[5]».

«L'instituteur sera le conquérant de la Kabylie»

La première tentative de scolarisation en Kabylie remonte au Second Empire. Une école primaire fut ouverte à Tizi-Ouzou et assidûment fréquentée jusqu'en 1870. En 1866, le maréchal Mac-Mahon inaugurait à Fort-Napoléon une école indigène des Arts et Métiers – indication d'une politique d'enseignement professionnel qui n'eut pas le temps de porter fruits. Les Jésuites ouvriront aussi une paroisse disposant d'une école pour indigènes, mais les autorités durent refréner leur ardeur missionnaire, à la grande colère de Mgr Lavigerie.

De cet effort, presque rien ne subsista après l'insurrection de 1871 : l'école de Fort-Napoléon (Fort-National) fut fermée ; quant à Tizi-Ouzou «il est pénible d'avouer que l'antipathie déclarée des colons et de la municipalité

1. L'enquête fut ainsi résumée brutalement à l'usage du cabinet : «Il est prouvé par une enquête que la langue berbère tend à disparaître pour être remplacée par la langue arabe».

2. Rapport au ministre (14 juillet 1915) (source privée).

3. À la même date, un administrateur algérien, R. Arnaud (l'écrivain R. Randau), confirmait : «la rapidité avec laquelle l'Islam se propage en Afrique Occidentale tient à la sécurité, à l'essor économique et social. La propagation de l'Islam est facilitée par le mouvement des transactions...» (*Bulletin du Comité de l'Afrique française*, 1912).

4. Aynard, *L'Œuvre française en Algérie* (p. 182).

5. La formule souvent citée renvoie en réalité à cette phrase de Masqueray : «Le maître d'école qui «a vaincu à Sadowa» nous conquerra vraiment la Kabylie» (in *La Kabylie – Le pays berbère*, 1876).

avait peu à peu chassé de cette école presque tous les indigènes[1]». Cependant, les Kabyles, privés d'une partie de leurs terres ou frappés de lourdes amendes, furent amenés à s'employer chez les colons. Leur ignorance du français était un obstacle réel que déploraient leurs employeurs. La hiérarchie catholique s'avisa la première de la nécessité de rouvrir des écoles et Mgr Lavigerie obtint du gouverneur de Gueydon les autorisations indispensables. «Le temps d'associer peu à peu le peuple vaincu par nous à la civilisation chrétienne paraît enfin venu», avait même répondu le pieux amiral, tout en donnant des conseils de prudence.

Dans le courant de l'année 1873, cinq stations avaient été fondées au cœur même du pays kabyle : trois par les Pères Blancs, deux par les Jésuites, ces dernières consacrées uniquement à l'enseignement. Toute prédication chrétienne fut interdite. Les colons républicains s'inquiétèrent cependant et demandèrent à plusieurs reprises la suppression des écoles «cléricales», pour l'obtenir enfin en 1882[2]. Les Pères Blancs toutefois relayèrent les Jésuites.

En 1874, le nouveau directeur de l'École supérieure des lettres d'Alger, E. Masqueray, que ses voyages en pays kabyle au lendemain de la répression avaient profondément bouleversé[3], étudia un projet de scolarisation. Son rapport «Sur l'instruction primaire en pays kabyle» signalait la nécessité de multiplier les écoles, promettait «qu'en dix ans, si l'on voulait, tous les jeunes Kabyles parleraient français. Dans l'espace de deux générations, la Kabylie tout entière sera transformée et française». Le Service des Affaires indigènes travaillait dans le même sens. Chanzy n'y était pas défavorable, mais, déjà accusé d'autoritarisme, il laissa agir son administration. En 1878, celle-ci mit au point un projet de loi qui fut transmis au Ministère de l'Instruction publique. Le ministre, Jules Ferry, se saisit de la question en mai 1879 et envoya en Algérie deux missions d'inspecteurs généraux. Des parlementaires vinrent aussi enquêter – et avec eux Paul Bourde. Toutes les conclusions allaient dans le même sens et Jules Ferry put légitimement les résumer dans sa lettre-programme du 11 octobre 1880, en désignant la Kabylie «comme la mieux préparée à l'assimilation par le caractère, les mœurs et les coutumes. Il n'y a pas une contrée où nos instituteurs soient plus impatiemment attendus, où les populations se montrent plus empressées à nous faciliter les moyens d'y ouvrir des écoles». Ferry annonçait quinze écoles dans le cercle de Fort-National ; devant les objections soulevées par le Conseil général d'Alger, il fut décidé que la construction des bâtiments serait faite entièrement aux frais de l'État. Chargé de mission par Ferry, Masqueray vint consulter une dernière fois les intéressés en janvier 1881.

1. Rapport de l'Inspecteur général H. Le Bourgeois (1880), p. 70.

2. Le Conseil général d'Alger se montra particulièrement ardent (vœux du 20 octobre 1875 et 24 octobre 1876). Le Conseil supérieur du gouvernement et le général Chanzy refusèrent alors d'ordonner la fermeture des établissements.

3. «Impressions de voyage» (in *Revue politique et littéraire*, 19 et 26 février 1876, et *Journal des Débats*, 30 mai (soir) 1893).

L'administrateur Sabatier organisa auprès des notables une sorte de plébiscite scolaire dont les résultats levèrent toutes les hésitations (51 oui – 16 non). Cependant, pour des raisons financières, le décret du 9 novembre 1881 créait seulement *huit* «écoles ministérielles», chiffre ramené à *quatre*[1] sur proposition du Recteur d'Alger en juin 1882. A défaut du nombre, il y aurait la qualité; on exigea comme instituteurs des titulaires expérimentés, pourvus du brevet supérieur; les candidats retenus reçurent pendant six mois des cours d'initiation aux mœurs kabyles.

L'expérience menée de Paris dans un climat d'enthousiasme, disposant sur place de deux pionniers convaincus: E. Scheer et Masqueray, devait pourtant échouer en grande partie. Paris avait sous-estimé les résistances locales: celle des Kabyles[2] (la fréquentation scolaire se révéla immédiatement médiocre), celle des administrations locales, froissées du «procédé ministériel». Le ministère en rendit responsable les autorités algériennes et notamment le sous-préfet de Tizi-Ouzou qui avait déclaré «que nulle obligation n'était faite aux Kabyles d'envoyer leurs enfants dans les écoles ministérielles». Un administrateur comme Sabatier s'employa pourtant très activement à obtenir une assiduité suffisante, mais précisément son activité réformatrice, sa volonté de laïcisation, sa lutte contre les zâwiya, rendaient suspecte l'école «du beylik». «Obligé de tancer les parents, d'instruire une série de petites querelles», Sabatier déclarait «y user son influence». Il n'en concluait pas moins un autre rapport: «L'année 1884 sera celle d'où on pourra dater la prise de possession effective de la Kabylie par l'instruction française[3]... Six écoles fonctionnent maintenant avec 600 élèves et le double d'ici la fin de l'année» (en fait 800). Il annonçait même que l'orphelinat pour jeunes filles de Thaddert ou Fella lui permettrait de recruter des institutrices kabyles[4].

Sabatier parti, les effectifs scolaires fondirent[5] et l'on pressa les autorités de mettre fin aussi à la scolarisation accélérée: «diverses influences pesèrent sur le Ministère pour qu'il renonçât à la complète exécution de son plan», s'il faut en croire le chef de cabinet de Jules Ferry, A. Rambaud[6]. Un nouveau

1. Tizi Rached, Taourirt Mimoun, Mira, Djemaa Saharidj.

2. Les poésies populaires des Kabyles tournèrent en dérision l'enseignement français, telle celle-ci: *Les Beautés de la langue française*, où l'auteur met en parallèle la révélation de tel mot français et de telle violence faite aux Kabyles: «Le jour où nous fut révélé «Bonsoir», nous avons été rassasiés de prison à clé... Le jour où nous fut révélé «Frère», nous avons reçu un coup qui nous a rendu fous... le jour où... nous sommes devenus des porteurs de fumier, etc...» (*Revue Africaine*, 1899, *Chants kabyles*).

3. L'auteur notait en regard les fermetures d'écoles coraniques et de zaouia: «Il n'existe plus d'écoles musulmanes... plus qu'une seule zaouïa avec 6 élèves...»

4. En fait la directrice, Mme Coignet, reconnaissait en 1891 qu'elles se plaçaient comme ouvrières ou domestiques et «livrées à elles-mêmes sans contrôle, elles succombent à la corruption» (*Revue pédagogique*, juillet 1891).

5. *Journal des Débats* (8 mars 1885).

6. A. Rambaud, «L'enseignement primaire chez les indigènes musulmans de l'Algérie» (*Revue pédagogique*, novembre 1891 à février 1892).

recteur fut certes envoyé à Alger pour redresser la situation, mais, avant même que le recteur Jeanmaire eût pu agir, le Ministère consentait à une sorte de liquidation de l'entreprise : les écoles ministérielles furent remises aux communes (18 mai 1887).

Celles-ci, depuis que l'enseignement primaire avait été rendu obligatoire, étaient tenues d'ouvrir une école gratuite : en fait, seules quelques communes mixtes tentèrent de se conformer au principe posé par le décret du 13 février 1883. « J'aimerais pouvoir en dire autant des communes de plein exercice », soupirait le gouverneur général Tirman en février 1885[1], mais il était le premier à couvrir le Conseil général d'Alger qui n'affectait que 1 200 F à l'instruction primaire des indigènes sur une somme de 31 421 F produite par les quatre centimes additionnels spéciaux[2]. En réalité, stupéfaites « de se voir imposer des constructions d'écoles pour cette foule de gueux, alors qu'elles manquaient de routes pour desservir la colonisation » (Masqueray), les communes se refusèrent dans leur ensemble à continuer l'expérience « patriotique » de Jules Ferry[3] et ce dernier fut fondé à dénoncer plus tard « cette méfiance, cette secrète malveillance, cette habitude invétérée de scepticisme quand il s'agit de l'école (indigène)[4] ».

Il est vrai que les Kabyles ne manifestaient aucun désir d'envoyer leurs enfants dans les écoles qui leur étaient ouvertes et leurs résistances s'expliquaient facilement : « Donner l'instruction – plus exactement l'imposer à un peuple vaincu – amène de sa part des résistances sérieuses et d'abord une répulsion instinctive à rejeter cette offre », notait avec lucidité en 1886 un instituteur d'Algérie[5]. On pourrait ajouter que seuls, en Kabylie, les marabouts envoyaient jadis leurs enfants recevoir l'instruction coranique. L'école annoncée par Masqueray et acceptée par quelques notables et marabouts sous la promesse qu'un taleb y enseignerait l'arabe devint en pratique « l'école du beylik »[6], d'où le Coran était exclu et qu'il fallut subir comme une charge nouvelle.

Les administrateurs des communes mixtes de Kabylie demandèrent en effet que l'obligation scolaire fût imposée et que les manquements fussent passibles des peines dites de l'Indigénat. Grâce à Sabatier, ils obtinrent satisfaction (arrêté du 16 janvier 1885). Les pères de famille se résignèrent ; du moins estimèrent-ils qu'envoyer ses enfants à « l'école des Roumis » méritait quelque compensation. C'est pourquoi, certains administrateurs – comme le faisaient d'ailleurs les Pères Blancs – s'efforcèrent de remplir

1. Archives Alger, Gouvernement Général, 11 H 1. Note manuscrite de Tirman sur un rapport.
2. Archives nationales, F. 80 — 1823 (à la date d'octobre 1885).
3. « Nos protestations devant les folles idées d'instruction dont rêve Monsieur Ferry sont une preuve même de la générosité de nos sentiments vis-à-vis des indigènes. À quoi leur servirait l'instruction ? Dans un pays agricole, l'idéal c'est le bonheur par le Travail ; le vrai éducateur c'est le colon. » (*Vigie Algérienne*, 10 novembre 1892.)
4. Devant le Sénat : discours du 6 mars 1891.
5. J.-G. Rivière, *L'Instruction des indigènes* (Philippeville, 1886).
6. « Beylik » (prononcez baïlek) en arabe algérien : gouvernement.

leurs écoles par de menues faveurs[1]. Au total d'ailleurs, ni la contrainte[2] ni la séduction ne furent très employées : les effectifs scolaires se maintinrent à un niveau faible et très inégal selon les localités. «Quand l'instituteur est médiocre et l'administration locale indifférente, l'école reste vide», telle était la conclusion du recteur Jeanmaire en 1891.

En 1891-1892, l'attention du Parlement fut à nouveau attirée sur l'Algérie et la célèbre Commission sénatoriale des XVIII se préoccupa notamment des questions de scolarisation. On crut que les efforts avaient été jusque-là trop dispersés, et sur l'avis de Jeanmaire rapporté par le sénateur Combes, le ministre de l'Instruction publique Bourgeois décida de concentrer toutes les créations en «Petite et Grande Kabylie». En Kabylie centrale on fit choix de certaines «tribus» (Fraoucen – Aït Mengallet – Aït Iraten – Aït Yenni, etc...). Les Beni Yenni (9 500 habitants), déjà favorisés, eurent bientôt six écoles ; autant que de villages. Les Beni Oughli (Petite-Kabylie) disposèrent de neuf écoles pour 17 000 habitants. La fréquentation scolaire dans ces cantons surpeuplés ne parut pas poser de problèmes ; les rapports d'inspection signalent que le nombre des élèves par classe variait «entre 41 et 95».

On s'efforça aussi de répondre aux critiques[3] concernant l'enseignement donné dans l'école indigène, jugé trop abstrait par les Européens, trop éloigné des réalités du monde kabyle. Des cours d'apprentissage annexés aux écoles kabyles furent créés. Les premiers vœux de la docile section kabyle aux Délégations financières concernèrent d'ailleurs «l'enseignement pratique et professionnel»[4] et obtinrent assez largement satisfaction. Certains délégués kabyles réclamèrent même la création d'une quatrième médersa à Bougie pour y enseigner uniquement les dialectes berbères et les coutumes

1. En 1888, l'administrateur de Michelet réunit dans son école vingt-cinq petites filles kabyles, car les pères avaient été nommés cantonniers. Puis, les emplois furent supprimés, l'école dès lors se vida. Une seule écolière resta : elle espérait que, touché par sa constance, le «Hakem» accorderait à son beau-père un poste de garde-champêtre.

2. L'obligation scolaire fut réglementée par le décret du 9 décembre 1887 («Les garçons indigènes sont seuls soumis à l'obligation dans les communes désignées par arrêté du Gouverneur») et appliquée seulement dans plusieurs douars de la C. M. de Fort-National. Un nouveau décret de 1892 (article 5) confirmait ce point de vue (puis la loi du 21 décembre 1897). Jusqu'en 1914, l'obligation ne fut prononcée que dans huit douars-communes de Fort-National (P. E. et C. M.). Avec la guerre, la fréquentation scolaire cessa partout et presque complètement, d'où l'arrêté du 6 juin 1917 qui imposa à toute l'Algérie l'obligation scolaire dans un rayon de trois kilomètres autour des écoles indigènes.

3. Le ton des critiques (et leur portée véritable) peut être donné par cet article de la *Pensée libre* d'Alger (15 mars 1905) : «On bâtit pour les petits Kabyles de véritables palais scolaires. Il n'y a pas d'école pour les enfants de colons, mais il y en a toujours pour les petits pouilleux de la montagne... Au lieu de leur apprendre à cuire des briques, à forger du fer, à débiter du bois, on leur apprend les propriétés de l'azote ou la généalogie des Mérovingiens.» Cette allusion finale vise évidemment la fameuse dictée *Les remords de Frédégonde*, trouvée par Paul Bert en 1880 à l'École de Tamazirt. De cet exercice pédagogique – une dictée pour des Kabyles *candidats au brevet élémentaire* – on voulut faire le symbole de notre enseignement... Cette mauvaise querelle et même le cliché sur les Mérovingiens durèrent encore...

4. Procès-verbaux des Délégations financières kabyles (années 1899-1900-1901) ; neuf cours d'apprentissage furent créés en 1901, mais notait le recteur : «Nos instituteurs ont beaucoup plus de peine à assurer le recrutement des élèves-apprentis que celui des élèves élémentaires.»

kabyles[1]. Le recteur Jeanmaire, ayant reconnu le véritable inspirateur qui n'était autre que C. Sabatier, s'y opposa pour des raisons financières et pratiques («il n'aurait pu», déclara-t-il «peupler cette médersa»). Pourtant l'hostilité contre l'École indigène se renforçait et il fallut bientôt limiter le grand effort décidé en 1892 : on cessa de créer des écoles et d'ouvrir de nouvelles classes.

À partir des années 1906-1907, les Délégations financières, reflétant l'opinion de la colonisation[2], demandèrent la création d'écoles «auxiliaires», qui permettraient tout à la fois d'alléger le budget scolaire, d'étendre la zone d'action des écoles françaises et d'éviter l'instruction théorique qui, disaient-elles, émancipait et déracinait les indigènes. Le recteur Jeanmaire s'opposa de toutes ses forces à cette «mutilation» de l'enseignement français et fut pour cela contraint de donner sa démission en 1908. Les écoles auxiliaires – «les écoles-gourbis» comme on les appela en Algérie – avec leur personnel de «moniteurs indigènes» munis du seul certificat d'études, devaient donner en quatre ans, à des élèves de neuf à treize ans, un enseignement théorique très réduit et un apprentissage agricole poussé : il s'agissait de «faire de l'indigène un auxiliaire enfin appréciable[3]» et capable «de nous comprendre». «Il suffira qu'ils soient à même de baragouiner le français», déclarait le rapporteur de l'Instruction publique devant les Délégations financières, Charles Joly.

L'expérience des écoles auxiliaires acceptée par le Parlement et le gouvernement, encouragée par le gouverneur Jonnart, allait cependant tourner court : le nouveau recteur Ardaillon «résigné à agir superficiellement à la condition d'agir sur une aire plus vaste[4]» dut vite constater qu'il ne lui était même pas possible de créer les écoles auxiliaires prévues dans le programme de 1908. Le déficit alla en s'accentuant jusqu'en 1914[5]. À la suite des interpellations développées à la Chambre, le gouvernement supprima discrètement les écoles-gourbis[6].

---

1. Vœu du 14 mars 1904 (repris en 1905, puis en 1909).

2. Cf. surtout les rapports Joly de 1906 et de 1907 (mars). Cette demande est donc antérieure à la décision (décembre 1907) de la Chambre des Députés de surseoir à un emprunt de 175 millions demandés par l'Algérie «jusqu'au moment où le Gouvernement lui présenterait un programme d'enseignement primaire en Algérie». Le premier projet de décret préparé par le gouverneur général Jonnart fut d'ailleurs adressé au ministre le 15 juillet.

3. In *Vœu du Comice régional agricole de la Mouzaïaville* (janvier 1908) ; cf. aussi le *Congrès des Colons* du 21 mars 1908 : «Considérant que les Kabyles, pourtant plus prêts et plus aptes que les Arabes à recevoir l'instruction primaire, ont eux-mêmes demandé la transformation de l'instruction primaire en instruction agricole pratique, émet le vœu 1° que l'instruction primaire des indigènes soit supprimée ; 2° que les crédits soient employés à leur instruction agricole pratique».

4. Circulaire rectorale du 11 octobre 1910 (Archives du plan, Gouvernement Général).

5. Le programme prévoyait la création de soixante écoles auxiliaires à une classe chaque année pendant dix ans, à raison de 5 000 F par école et 900 F par moniteur (au lieu de 14 500 F pour une classe normale et 2 150 F en moyenne par instituteur). On eut en 1909 : 51 écoles, en 1910 : 55, en 1911 : 26, en 1912 : 28, en 1913 : 27, soit au total 187 (déficit : 113 écoles sur 300) (rapport Cianfarini, juin 1914). Pour Paris on fit état de 217 écoles ouvertes en 1917 (rapport Depont, août 1912).

6. «Instructions ministérielles» (14 mars 1914) (Archives du Gouvernement Général).

Bilan de la politique scolaire en Kabylie (1914)

De ces diverses expériences scolaires en milieu kabyle, il n'est guère facile de proposer un bilan – du moins en 1914. Les efforts des maîtres français et des adjoints indigènes ont eu incontestablement une influence civilisatrice sur les rudes montagnards kabyles. Des transformations matérielles dans la maison kabyle, quelques pratiques élémentaires d'hygiène sont apparues sur les conseils ou à l'imitation des instituteurs français, des légumes et des fruits inconnus ont pénétré dans les jardins kabyles[1].

Sur le plan social, une première couche d'évolués fut éveillée qui se tourna tout naturellement vers l'enseignement – sans qu'on en puisse conclure d'ailleurs à une quelconque supériorité intellectuelle des Kabyles[2]. C'est ainsi que de 1883 à 1906 la seule école de Taourirt-Mimoun envoya au cours normal de Bouzaréah cinquante-six élèves instituteurs et quatre à la médersa d'Alger. D'une enquête établie par le recteur Ardaillon au 31 décembre 1909 et pour l'ensemble des anciens élèves de Grande-Kabylie, il ressort que la scolarisation avait touché 13 051 individus sur 420 000 habitants environ ; 252 seulement avaient continué leurs études après le certificat primaire – 8 402 étaient restés cultivateurs – 1 727 artisans – 1 670 colporteurs ou commerçants. Au total 4 % seulement étaient pourvus d'emplois administratifs ou exerçaient des professions libérales, contre 90 % demeurés dans leur condition sociale, 6 % ayant émigré dans des villes, comme domestiques ou ouvriers. D'autres statistiques partielles[3] permettent de corroborer ces chiffres et de conclure contre l'opinion alors courante en Algérie que «l'école française (n') avait (pas) créé une masse de déracinés».

Mais il est des influences que les chiffres ne permettent pas d'apprécier. Cette scolarisation, pour superficielle qu'elle ait été, eut des effets d'émancipation que les notables de Kabylie et les politiciens eurent tôt fait de remarquer. La tradition d'autorité patriarcale s'affaiblissait[4] ; les anciens élèves devenaient des «raisonneurs», «de mauvais ouvriers qu'il (n'était) plus possible de garder»[5], les instituteurs kabyles avaient une influence

1. C'est aux instituteurs que sont dus de très nombreux cerisiers de Fort-National. Pour le détail, voir les *Souvenirs* de M. Verdy, instituteur à Taourirt-Mimoun de 1881 à 1908, ceux de M. Viguié, directeur à Djemaa Saharidj, in *Bulletin de l'Enseignement des indigènes* (mars 1902-juillet 1908).

2. D'après les rapports des directeurs des cours normaux de Constantine et d'Alger, les élèves-instituteurs kabyles apparaissent même comme inférieurs à leurs camarades arabes. «Les aptitudes intellectuelles des jeunes Arabes sont supérieures à celles des Kabyles... Moins laborieux, mais plus vifs...» (Rapports de 1885-1886).

3. Toutes ces statistiques ont été trouvées aux «Archives du Plan» au Gouvernement Général.

4. Cf. vœux Ben Ali Cherif, Mahmoud Ou Rabah (section kabyle) : «Les jeunes élèves, infatués de leur supériorité, n'ont plus l'habitude respectueuse qui est de tradition en Kabylie ; une rupture est faite dans la famille et nos Kabyles, effrayés, s'abstiennent désormais d'envoyer leurs enfants à l'école...» (session de 1905).

5. Les citations sont extraites de l'intervention du délégué financier (colon) Rivaille (28 mars 1908, Commission de l'Enseignement des indigènes), mais ces mêmes mots reviennent souvent. Exemple : «Tous les (indigènes) instruits sont dans les exploitations où on les utilise des raisonneurs.» (Picot, délégué (non colon), 14 avril 1908.)

dangereuse[1]». Ainsi s'expliquent d'ailleurs la levée de boucliers des années 1908-1910 contre l'enseignement indigène[2], la volonté de créer un enseignement de masse sans contenu intellectuel et le rattachement au gouverneur général de ce nouvel enseignement «eu égard à sa portée politique[3]...» Bref, des horizons nouveaux avaient été ouverts aux jeunes paysans kabyles : la ville, le salaire, l'usine, la Métropole, autant de rêves entrevus sur les bancs de l'école et que les plus hardis allaient réaliser.

L'émigration kabyle – déjà traditionnelle en certaines tribus – prit un caractère nouveau : les jeunes partaient travailler dans les villes, à Alger surtout[4], et s'y installaient. Après la suppression du permis de voyage, certains n'hésitèrent pas à franchir la Méditerranée. Vers 1912, les autorités françaises et algériennes commençaient à enquêter sur la présence de 4 à 5 000 Kabyles résidant en France, les migrations saisonnières portaient ce chiffre au début de 1914 à quelque 15 000 émigrants[5]. Il existait déjà des entreprises d'émigration qui, moyennant 8 F par tête, procuraient passage, emploi et gîte. Comme les salaires payés aux manœuvres kabyles oscillaient entre 4 et 5 F par jour (contre 1 F 50 à 2 F en Algérie), les Kabyles expédiaient chaque quinzaine à leurs familles la moitié de leurs gains. Pour la misérable Kabylie c'était le pactole[6]. Bien que le mouvement ait commencé à l'instigation d'employeurs français, Algériens de naissance, l'émigration fit pousser de hauts cris dans les milieux colons[7]. L'Administration toutefois s'en félicita, car «il s'agissait de sujets français dont la présence en France facilitera la mobilisation[8]».

---

1. Rapport Luciani (directeur des Affaires indigènes) : «Les instituteurs kabyles se considèrent, non seulement comme des émancipés, mais comme des émancipateurs... Ils parlent plus volontiers de revendications et d'indépendance que de soumission et de respect... ils font preuve de sentiments qu'il serait dangereux de voir répandre» (mai 1908).

2. On invoquait surtout deux considérants : 1° Moralité : exemple : «On sait que l'instruction européenne se répand facilement chez les individus (indigènes) d'une moralité quelque peu douteuse...» (*Bulletin Réunion Études Algériennes*, mai 1909). 2° Politique de souveraineté : «Les effets de l'instruction sont extraordinaires. Munis de ce levier puissant, les indigènes nous déborderont» (Rivaille, délégué). «Nous ne pouvons pas affirmer que cette instruction ne contribuera pas au groupement de cette nationalité indigène qu'il nous faut éviter» (Ch. Joly, *Revue de l'Algérie*, août 1908).

3. Conseil supérieur de l'Algérie (1er juin 1908).

4. Alger était devenu un centre important de charbonnages et les travaux du bâtiment y avaient pris un développement considérable. De là un gros besoin de manœuvres.

5. Cf. 1° «Commission du Gouvernement Général pour étudier les conditions de travail des indigènes algériens» (Archives du Gouvernement Général). 2° «Enquête en Métropole d'Octave Depont» (non édité). 3° *JORF*, 4 août 1913. 4° Circulaire du ministère de l'Intérieur (26 janvier 1914). 5° *Bulletin Comité Afrique Française* (juillet 1914). 6° *Bulletin Société géographique d'Alger* (1916), etc...

6. Dès le premier semestre 1918, le bureau de poste de Fort-National délivrait pour 1 million de francs de mandats, celui de Michelet : 600 000 F. En 1914, plus de 10 millions furent envoyés par les travailleurs kabyles à leurs familles (12 en 1915 – 17 en 1916).

7. Les *Annales nord-africaines* (18 février 1914) écrivaient, sous la signature de M. Mallebay : «Cette main-d'œuvre qui file en France, nous en avions le monopole et elle nous était, je ne dis pas absolument, mais absolument et rigoureusement indispensable. Nous l'avions à des conditions modérées, nous ne l'aurons plus qu'à des conditions exorbitantes, si même nous l'avons encore. La dépossession de la race conquérante au profit de la race conquise va s'accentuer de manière effrayante, maintenant que ces accapareurs ont à leur disposition les millions raflés en France...»

8. Rapport de la Commission du Gouvernement Général (juillet 1914).

Ainsi l'ironie de l'Histoire voulut-elle qu'au moment même où disparaissait le mythe kabyle et jusqu'à la croyance en une transformation possible de ces immuables Berbères, une évolution radicale s'amorçait qui, à partir des «évolués» et des émigrés, rouvrait la possibilité d'une assimilation progressive[1].

Conclusions

Tels sont les faits qui, après une recherche pourtant minutieuse, apparaissent trop rares pour autoriser une interprétation et des conclusions définitives. Quelques grandes lignes semblent ressortir de notre enquête, mais un dossier plus fourni amènerait peut-être à les infléchir un peu différemment.

Sous le Second Empire, on ne peut pas parler de politique kabyle. Le pays sans doute garde ses institutions et ses coutumes de la volonté même du vainqueur. Mais la Kabylie de Randon ne connaît pas en cela un sort différent de celui des régions récemment pacifiées : l'administration par les *djemâ'a de thaddert* surveillés par les «Bureaux Arabes», la politique des *çoffs* ne sont que le décalque des méthodes d'administration indirecte appliquées ailleurs au temps du régime militaire.

Ce sont les événements de 1871 qui, en exigeant la refonte du système administratif d'abord en Kabylie insurgée, vont permettre aux novateurs, assimilationnistes plus ou moins sincèrement convaincus de l'originalité et de la précellence du peuple kabyle, d'appliquer peu après leur programme. Le régime civil à peine proclamé en Kabylie (25 août 1880) verra la seule véritable expérience d'assimilation qu'ait connue l'Algérie jusqu'en 1914 – politique patronnée par le gouverneur général Tirman à partir des initiatives locales de C. Sabatier. Alors, pendant cinq ans environ, une politique indigène visant délibérément et uniquement la transformation des Kabyles est mise en route, dans la conviction énoncée par Sabatier : «Dans vingt ans, le problème indigène se réduira tout entier à la question kabyle.» Elle tente tout à la fois la fusion des deux «races» européenne et kabyle et la dissociation du bloc indigène. Dissociation? L'idée est sous-jacente dans toutes les mesures prises pour préserver l'originalité kabyle et éviter l'arabisation, mais le mot est rarement prononcé – ou du moins noté[2]. C. Sabatier a été le seul responsable politique à déclarer nettement en 1891

1. Cette évolution amena d'ailleurs certains à reconsidérer leur position antérieure. O. Depont notait en 1917 : «Tous ces progrès économiques – plus économiques encore que sociaux – justifient la mise en œuvre d'une politique berbère, applicable aux Kabylies» (*Rapport*..., p. 399).

2. Le député Burdeau dans son fameux rapport de 1891 écrivait cependant : «Les deux races doivent demeurer distinctes autant que possible et aussi médiocrement disposées que par le passé à se prêter un mutuel appui.» Le procès-verbal de la Commission des Dix-huit du 16 janvier 1892 (Archives Sénat) contient des propos fort clairs du général Deffis sur la nécessité de maintenir la distinction entre Arabes et Kabyles, en matière d'enseignement notamment, et d'autres plus violents du général Billot, qui amenèrent Jules Ferry à préciser «que nous n'avions pas l'intention de détruire la langue arabe en Algérie» (cité par K. Vignes).

devant la Commission d'Enquête sénatoriale : «*Divide ut imperes ! et pourquoi pas ? Pourquoi ne pas prévenir une union* (entre Kabyles et Arabes) *qui ne pourrait se faire que contre la France.*» Quant à la fusion que le mythe kabyle avait habitué à considérer comme possible, les Kabyles n'étant en fin de compte que «des Français exagérés», elle postulait d'abord un changement de mentalité que, selon l'esprit du temps, l'école pouvait seule faire apparaître. C'est pourquoi on eût volontiers alors scolarisé la population enfantine entière, y compris les fillettes kabyles, car «c'est par les femmes qu'on peut s'emparer de l'âme d'un peuple» (Sabatier).

Cette politique d'assimilation accélérée échoua du fait sans doute de la résistance passive des Kabyles, mais aussi des protestations des colons européens. Le ministère Ferry qui l'avait couverte fut emporté le 30 mars 1885 et le gouverneur Tirman, dont le départ fut alors envisagé, mit fin de lui-même à l'expérience.

Par la suite, la politique d'assimilation des Kabyles se borna presque, nous l'avons vu, au domaine scolaire. Mais l'école ne fut pas non plus ce foyer de francisation rêvé par ses apôtres, soit qu'on n'eût pas su faire table rase de nos programmes métropolitains, soit qu'on se fût montré trop parcimonieux dans les créations d'écoles, soit qu'enfin l'école fût impuissante à changer les mœurs d'une population très conservatrice en l'absence de transformations économiques et sociales. L'expérience prouva que seules allèrent à la francisation et à la naturalisation quelques individualités, instituteurs modelés dans nos écoles normales ou convertis des missions chrétiennes.

Si l'Algérie européenne des années 1892 à 1914 prit facilement son parti de l'échec de l'assimilation kabyle, quitte à en rendre responsable l'Administration, ou à dénoncer l'absence d'une «politique berbère», la France ne cessa pourtant pas d'espérer la «conquête morale» de ses «sujets». Ce fut pour découvrir que la «question indigène» ne pouvait décidément se réduire aux seuls Kabyles ; mais les indigénophiles métropolitains attachés à transformer tous les Arabo-Berbères n'en continuaient pas moins d'attendre de l'école, toujours et presque uniquement, les décisives évolutions. Ainsi s'explique qu'en dépit de toutes critiques, la scolarisation traditionnelle ait été maintenue et que l'expérience de «l'enseignement rudimentaire» imposée par les assemblées algériennes ait été finalement abandonnée en 1914.

Sur le plan administratif, il est piquant de constater que les Kabyles, que les opinions les plus autorisées ne cessaient de montrer si différents, furent traités de la même manière que les autres indigènes. Le régime de la commune mixte fut uniformément appliqué en Algérie. Ses «douars» et ses «caïds», ses «djemâ'a» et ses «kebar», reçurent seulement des noms proches des réalités kabyles ; c'est ainsi que sous le vocable de «douar» on désigna la «tribu kabyle» (ou plutôt une tribu administrative fixée par ordre de loi) ; de même, les membres des *djemâ'a* de douar, les «kebar» reçurent le nom traditionnel d'«amin(s)». Quant à l'authentique vie

communale de la *thaddert* kabyle, elle ne fut ni reconnue ni autorisée[1], ce qui eut pour seul résultat de rendre clandestine l'action des *djemâ'a* de village. La coutume kabyle elle-même figée dans la version d'Hanoteau parut souvent plus gênante qu'utile à nos juges[2] et à nos administrateurs. À plusieurs reprises furent présentés des projets d'uniformisation de la législation civile des indigènes qui auraient permis de faire disparaître quelques-unes des contradictions les plus criantes entre nos principes et les coutumes kabyles (droit de *djebr* par exemple). Mais l'administration d'Alger manœuvra pour faire rejeter ces nécessaires progrès, justifiant ainsi l'accusation de ses adversaires Jeunes-Algériens de vouloir confiner cette société kabyle dans son état social arriéré[3].

Qu'en peut-on conclure, sinon qu'après avoir en fait renoncé à l'assimilation, l'administration algérienne cessa d'avoir une politique indigène ; vis-à-vis des Kabyles, elle se contenta de veiller au «Quieta non movere». Ne fallait-il pas préserver le particularisme kabyle pour éviter, ou du moins retarder l'arabisation et pour freiner l'émancipation des évolués?

L'émigration kabyle en Métropole, la politique de réformes de la France, les bouleversements nés de la Première Guerre mondiale allaient rendre assez vains ces efforts de fixation. C'est alors, semble-t-il, que se cristallisa la tradition orale que j'ai proposé d'appeler «Vulgate algérienne»[4]. Griefs et regrets, rêves et souvenirs y sont de ce fait intimement mêlés et l'on a vu qu'il était assez difficile de faire leur part respective. Le «mythe kabyle» finissait ainsi comme il avait commencé, en instrument de polémique au service de la colonisation. Il reste pourtant que ce complexe de sentiments, de raisons et de préjugés n'a pas été dépourvu d'action historique. Et d'autant plus que, transporté tel quel au Maroc, il allait y retrouver une nouvelle vigueur doctrinale et d'étonnantes applications politiques.

---

1. C. Sabatier était partisan au contraire d'«entretenir l'esprit municipal qui offre dans les chaudes discussions de la *djemâ'a* un dérivatif à l'impétuosité du caractère local», in *La Question de la sécurité* (Alger, 1882, p. 33). Il faudra attendre les réformes de 1945-1947 pour voir reconnaître par le législateur français les *djemâ'a* de village (création de «centres municipaux de village»).

2. Avant 1890 la jurisprudence française n'hésita pas dans les questions qui touchaient au droit familial à faire prédominer nos principes sur les coutumes kabyles (cf. Estoublon, *Revue algérienne de jurisprudence*, 1892, p. 8), puis elle n'osa plus (cf. M. Morand, *Études de droit musulman et berbère*, p. 289).

3. Une seule modification de détail fut acceptée (décret du 1er août 1902 qui réorganise la tutelle sur la base d'une combinaison des dispositions du Code civil et de la coutume kabyle), une autre «conseillée» (abrogation du système selon lequel, après répudiation du premier mari, la femme pouvait être remariée par son père). À noter que les notables kabyles et leurs délégués avaient expressément demandé «la révision des coutumes incompatibles avec le progrès qui est en train de s'opérer dans notre société» (vœu du 27 mars 1907, Délégations financières, section kabyle). L'Administration répondit «que la France avait promis de respecter les traditions... et que les délégués financiers n'étaient pas qualifiés pour solliciter une réforme aussi importante».

4. On trouvera notés les principaux thèmes de cette Vulgate algérienne dans l'ouvrage de V. Trenga, *Berbéropolis*, Alger, 1922.

Les communistes français devant la question algérienne (de 1921 à 1924)

Malgré les pressantes invites de Jaurès, le parti socialiste français ne s'était guère préoccupé jusqu'en 1914 de la «question indigène» en Algérie; il avait pratiquement laissé à quelques parlementaires libéraux et à la Ligue des Droits de l'Homme le soin de défendre les musulmans algériens[1]. Les sections algériennes de la SFIO ne comprenaient il est vrai pas de musulmans et les oubliaient d'autant plus volontiers que les élus musulmans appartenaient à la classe aisée et se montraient souvent tout dévoués à l'administration coloniale. Les travailleurs musulmans, parfois concurrents des ouvriers européens et concurrents dangereux puisqu'ils n'étaient pratiquement pas touchés par le syndicalisme, n'étaient pas tenus pour des prolétaires conscients. Tout au contraire ils étaient redoutés, parfois détestés, comme armée de réserve pesant dangereusement sur les salaires européens. Enfin, les musulmans n'entraient pas dans les préoccupations électorales, souvent essentielles pour les sections locales. Pour toutes ces raisons, le problème de l'avenir du peuple algérien musulman n'intéressait pas, sauf exceptions individuelles, les socialistes de France ni ceux d'Algérie.

La Première Guerre mondiale – la participation des musulmans à l'effort de guerre français aussi bien que les résistances locales à la conscription – la montée des Jeunes-Algériens, le réveil de l'Islam, les réformes de la charte indigène en 1918 et 1919 devaient modifier assez considérablement l'état des esprits. Il n'était plus possible d'ignorer la «question indigène». Les Européens d'Algérie dans leur ensemble étaient inquiets; ils se crispèrent sur leurs positions traditionnelles et refusèrent aussitôt toute politique évolutive, y compris les timides réformes imposées par le Parlement[2] : «ces lois inopportunes», devait dire le Congrès des maires d'Algérie le 29 mai 1920, «étudiées et votées hors de l'Algérie par des assemblées incompétentes en la matière parce que composées de membres ne connaissant ni l'Algérie ni les Algériens».

---

* Article initialement paru dans *Politiques coloniales au Maghreb*, PUF, 1972.

1. Sur leur activité je me permets de renvoyer à mon livre *Les Algériens musulmans et la France*, t. II.

2. Cf., à titre d'exemple, une enquête de *La Dépêche de Constantine* (16, 17, 22 janvier 1920), «Les indigènes et nous», qui se termine par ces mots: «N'est-il pas temps de crier holà!... Les Français d'ici ne permettront jamais que la prédominance française y soit menacée [...]. Nous appelons péril indigène celui que nous constituent pour le présent des mesures législatives hâtivement et maladroitement édictées [...] nous appelons péril parisien la tradition qui persiste envers et contre tout de confier nos affaires à des gens qui ne les connaissent pas».

Les socialistes toutefois devaient réagir différemment. Le Parti avait connu, en novembre 1919, de vrais succès électoraux et il s'entrouvrait aux musulmans. Quelques indigènes venaient au socialisme, moins sans doute par une adhésion raisonnée que dans l'espoir d'y trouver appui et réconfort. L'activité d'un Marius Moutet, depuis 1917, faisait de lui le successeur d'Albin Rozet comme défenseur des Algériens musulmans et attirait au parti socialiste ses premiers adhérents musulmans. À en croire la presse syndicale, le syndicalisme recrutait, depuis 1919, dans les rangs du nouveau prolétariat indigène dont les effectifs s'étaient, disait-on, «singulièrement accrus». En réalité, elle avouait plus tard qu'il s'agissait d'un «assez faible contingent de cheminots et d'employés de fabrique». Mais les dockers, seuls ouvriers musulmans antérieurement syndiqués, montraient une réelle discipline et participaient aux grèves «avec une obéissance aveugle» qui surprit l'administration et inquiéta même les communistes français : «Leur éducation syndicale est nulle ; ils ne poursuivent pas un idéal révolutionnaire, ils suivent aveuglément un homme, leur secrétaire, en qui ils ont une confiance absolue.» Le 1er mai 1920, quelque 2 000 «indigènes syndiqués» [?][1] auraient défilé, précédés de drapeaux rouges, dans les rues d'Oran et *L'Écho d'Oran* précisait qu'on les avait harangués en langue arabe en leur parlant de révolution sociale[2].

D'autre part, le premier manifeste de l'Internationale communiste en «posant la question coloniale dans toute son ampleur» sommait les socialistes de prendre parti et de mettre fin à «l'esclavage colonial». Toutefois, ce manifeste de mars 1919, malgré son contenu révolutionnaire, restait encore conforme à ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui la stratégie européocentrique : «Les ouvriers et les paysans non seulement de l'Annam, de l'Algérie ou du Bengale, mais encore de Perse et d'Arménie ne pourront jouir d'une existence indépendante que le jour où les ouvriers d'Angleterre et de France après avoir renversé Lloyd George et Clemenceau prendront entre leurs mains le pouvoir gouvernemental.» En bref, c'était la dictature du prolétariat en Europe qui sonnerait l'heure de la délivrance pour les «esclaves coloniaux».

Cette position, qui faisait dépendre l'émancipation des colonies de la prise du pouvoir des ouvriers en Europe, explique que les socialistes européens d'Algérie et de Tunisie n'aient pas été heurtés par ce premier appel de l'Internationale communiste et que les Jeunes-Algériens aient été plus sensibles aux principes wilsoniens. Il est symptomatique que la première

1. Le chiffre cité par *L'Écho d'Oran* est manifestement faux, s'appliquant à des «indigènes syndiqués». En 1937 encore, il n'y avait pas plus de 2 000 Algériens musulmans syndiqués. Mais la présence d'une foule de musulmans est attestée.

2. L'Union des syndicats qui avait organisé le défilé répondit que «si l'action des travailleurs organisés était inefficace pour remédier à la crise, la misère croissante des populations indigènes déchainera fatalement des mouvements désordonnés de révolte, une épouvantable jacquerie dont les conséquences sont incalculables».

section socialiste qui ait demandé en Algérie à adhérer à la IIIe Internationale fut celle de Sidi-bel-Abbès, condamnée fin 1922 pour ses prises de position colonialistes. Or, cette section ne cessa de proclamer qu'elle s'en tenait à la plate-forme de l'Internationale en 1919 en répétant : «La libération du prolétariat indigène de l'Afrique du Nord ne sera le fruit que de la révolution métropolitaine[1]».

Toutefois, les thèses de Lénine sur les questions coloniales et nationales publiées en juin 1920 et la nouvelle stratégie révolutionnaire qu'elles impliquaient, l'échec des thèses européocentriques défendues par Serrati, enfin les thèses et résolutions du IIIe Congrès de l'Internationale communiste ne permettaient plus aux socialistes français de s'en tenir à l'appel de 1919. La révolution devait commencer dans les colonies. Zinoviev appelait les musulmans à la guerre sainte contre l'impérialisme anglais et Lénine espérait lancer une agitation dans les colonies de tous les pays impérialistes, «en ce qui concerne la France surtout par une propagande judicieuse en Afrique du Nord» (2 novembre 1920).

Nul doute que ces mots d'ordre n'aient choqué ou troublé des socialistes par ailleurs séduits par la grande lueur qui s'était allumée à l'Est. Ceux mêmes qui allèrent au-delà de leurs inquiétudes et devinrent des communistes continuèrent en réalité à s'interroger sur le bien-fondé ou le réalisme de certaines thèses léninistes. Que pouvait signifier pour des socialistes français nés ou vivant en Algérie l'obligation d'exiger l'expulsion des colonies des impérialistes français, si ce n'est demander leur propre expulsion ?

Sans doute n'est-il pas possible de déceler leurs difficultés et leurs hésitations par la seule lecture de la presse du Parti. Mais, à la lumière de certains documents inédits, on peut être au moins bien renseigné sur l'état d'esprit des militants communistes d'Algérie dans les années 1920-1922 et mieux comprendre dès lors la position du Comité directeur et celle de l'Internationale. Tel sera le propos de cet article : une étude de ce que furent les attitudes réelles des communistes français d'Algérie et de France devant la «question indigène».

Le problème indigène et les communistes français en 1920

Le IIe Congrès de l'Internationale communiste dans ses discussions sur les questions nationales et coloniales avait nettement démontré l'importance primordiale de la lutte contre l'impérialisme colonial. Puisque les colonies constituaient dans l'optique léniniste «une des principales sources des forces du capitalisme» européen et la raison essentielle de sa survie, puisque

1. Extrait de l'ordre du jour voté par la section socialiste (SFIC) le 22 avril 1925 (et non 1920 comme l'écrit Gautherot : *Le Bolchevisme aux colonies* (p. 165) ; et non 1922 comme il est dit à tort dans le recueil *Le Marxisme et l'Asie* (p. 270). Les auteurs de ce dernier ouvrage croient que ce texte n'a jamais été publié intégralement. On le trouvera pourtant *in extenso* dans l'hebdomadaire du parti communiste *La Lutte sociale* (7 mai 1921).

la plus-value obtenue par l'exploitation coloniale avait seule permis l'embourgeoisement de la classe ouvrière européenne, la conclusion s'imposait à l'évidence : « La suppression par la révolution prolétarienne de la puissance coloniale de l'Europe renversera le capitalisme européen[1] ». La stratégie du bolchevisme n'était pas moins limpide : la révolution dans les colonies et les pays arriérés et la révolution prolétarienne en Europe devaient concourir également à la victoire. Toutefois, après les échecs relatifs de la révolution en Occident et en dernier lieu celui de l'action de mars» en Allemagne, il parut à Lénine que les mouvements de libération nationale et coloniale devaient être utilisés plus largement pour miner les bases des puissances capitalistes. De là la tactique souple qu'il recommanda, l'entente temporaire avec les mouvements «démocratiques-bourgeois».

Conçues dans une perspective essentiellement asiatique, ces thèses étaient-elles applicables au cas de l'Algérie ? C'est ce que se demandèrent les premiers communistes d'Algérie. L'historien peut répondre qu'il n'existait alors, du côté des autochtones, ni bourgeoisie nationale, ni mouvement social-révolutionnaire, ni véritable mouvement nationaliste. Toutefois, pour les contemporains, les choses n'étaient pas aussi simples. Depuis les élections du collège musulman de 1919-1920 qui avaient révélé une forte proportion d'opposants à l'administration – environ un tiers des élus –, les autorités françaises avaient tendance à baptiser «nationalistes musulmans» tous ces opposants[2]. Or, ils comprenaient en réalité des éléments traditionalistes et religieux et des Jeunes-Algériens de tendance assimilationniste. Le porte-drapeau de l'opposition, l'Émir Khaled, petit-fils d'Abd el-Kader et ex-capitaine de l'armée française, appartenait lui-même aux deux courants : traditionaliste, il rejetait la naturalisation, entendait défendre la personnalité arabo-musulmane ; Jeune-Algérien, il tenait dans son journal l'*Ikdam* le langage des assimilateurs et revendiquait essentiellement le droit, pour les musulmans, d'être représentés au Parlement français. On comprend dès lors les jugements contradictoires qui ont été portés sur cette personnalité.

On sait aussi que furent élaborées au IIe Congrès les célèbres vingt-et-une conditions d'admission à l'Internationale communiste, reprenant les neuf, puis dix conditions spéciales, d'abord imposées au Parti socialiste français. Ces conditions étaient en matière coloniale grosses de difficultés importantes[3]. Le prolétariat métropolitain, qui ignorait alors tout de la question indigène, était-il prêt à se mobiliser pour soutenir l'indépendance

1. C'est la quatrième des thèses supplémentaires sur les questions nationales et coloniales votées au IIe Congrès le 28 juillet 1920.

2. Je me permets de renvoyer à mon article «Le premier vote de l'Algérie musulmane. Les élections du collège musulman algérien en 1919-1920», *Revue d'Histoire et de Civilisation du Maghreb*, n° 8, 1970.

3. Il s'agit essentiellement de la deuxième condition spéciale au Parti socialiste français devenue la huitième des vingt-et-une conditions d'admission. Les communistes français l'appelaient «la condition 2/9 ou 8/21».

des colonies de la République et spécialement de cette Algérie dont tous les manuels d'enseignement primaire lui avaient appris qu'elle était un prolongement de la France,une autre France ? Le Parti socialiste pourrait-il «soutenir en fait et non seulement en paroles tout mouvement insurrectionnel dans les colonies» ? Pourrait-il développer parmi les ouvriers français de la métropole et de l'Algérie «des sentiments véritablement fraternels vis-à-vis de la population indigène laborieuse» ? Pourrait-il répandre dans les colonies le mot d'ordre «jeter les impérialistes dehors» et mener une propagande systématique et continue dans les troupes françaises contre l'oppression coloniale ?

Certes, la question coloniale ne préoccupait guère alors les leaders du mouvement ouvrier français alors qu'elle était essentielle aux yeux des chefs bolcheviks. Mais elle ne pouvait tarder à se poser. Et les socialistes français d'Algérie allaient être les premiers à la poser.

Les socialistes d'Algérie, fiers de leurs premiers succès électoraux de 1919 et de leurs effectifs accrus (environ un millier d'adhérents en 1920), entendaient profiter de la vague de mécontentement et de revendication qui soulevait les travailleurs européens et de l'attitude d'opposition qu'affichaient certains élus musulmans[1]. Les circonstances paraissaient si favorables à la propagande socialiste que, sur la proposition de M. André Julien, conseiller général socialiste d'Oran, le Congrès de Strasbourg avait décidé, le 6 février 1920, de nommer un délégué permanent à la propagande en Afrique du Nord. Sous l'impulsion d'André Julien, *La Lutte sociale*, l'hebdomadaire du parti socialiste et des syndicats d'Oran, assurait les musulmans de l'appui des élus socialistes «contre les braillards du bled» et pour «la défense de leur juste cause»[2]. Les socialistes laissaient toutefois la Ligue des Droits de l'Homme, à laquelle beaucoup d'entre eux appartenaient, se prononcer pour «l'extension dans la plus large mesure possible de la représentation indigène non seulement au sein des assemblées locales mais aussi à la Chambre des Députés et au Sénat». Les socialistes intervinrent cependant, en tant que tels, contre le rétablissement des pouvoirs disciplinaires des administrateurs et de la mise en surveillance des indigènes suspects[3], pour la parité des traitements entre instituteurs musulmans et instituteurs dits «Français d'origine».

1. *L'Humanité*, 2 avril 1920.

2. *La Lutte sociale*, 26 juin 1920. Pratiquement, les conseillers municipaux socialistes appuyaient les revendications des conseillers municipaux musulmans. Par exemple, à Sidi-bel-Abbès où il y avait sept élus socialistes.

3. «N'est-il pas navrant que la France ait obéi à l'injonction de quelques politiciens et ploutocrates d'Algérie pour compromettre par une loi inopportune, inutile et vexatoire les efforts que les Français et les indigènes éclairés tentent pour rétablir les liens de fraternité entre les deux races?», écrivait A. Julien dans *La Lutte sociale*, 14 août 1920. Autres protestations dans le numéro du 24 septembre et dans les *Cahiers de la Ligue des Droits de l'Homme*, 20 août 1920. En revanche, Ranzet écrivait dans *Demain*, 18 septembre 1920: «Nous sommes partisans de l'indigénat pratiqué avec équité.» Mais il fut vivement critiqué dans le même hebdomadaire.

La «question indigène» et le problème des mouvements nationalistes tinrent, paraît-il, «la première place dans la discussion engagée par les fédérations algériennes au sujet des thèses coloniales de la IIIe Internationale», mais cette affirmation ne vaut que pour les états-majors. La presse socialiste n'en fit pas état et le problème ne fut pas évoqué à la base. Les vingt-et-une conditions d'adhésion furent très tardivement connues en Algérie. Si *L'Humanité* publia la première version française le 8 octobre 1920, *La Lutte sociale* ne les fit connaître, en trois fois, qu'à partir du 18 novembre. À cette date, les sections avaient déjà pris parti. Mais si les trois fédérations départementales d'Algérie se prononcèrent finalement dans leur majorité pour l'adhésion à la IIIe Internationale par 34 mandats sur 41 au Congrès de Tours, elles n'entendaient pas pour autant accepter la huitième condition, la condition coloniale. Déjà la commission désignée pour étudier les diverses motions d'adhésion à la IIIe Internationale soulignait que la motion Cachin-Frossard contenait «des réserves implicites sur l'aide à fournir aux populations indigènes des colonies en cas de révolution de ces dernières» et invitait à se prononcer pour elle de préférence au «texte intégral de Moscou». Surtout, arguant de l'article des statuts de l'Internationale qui reconnaissait la situation spéciale des régions, les fédérations d'Algérie mandatèrent impérativement leur délégué à Tours pour «signaler au Congrès les dangers des révoltes indigènes et des mouvements nationalistes[1]».

Au nom des fédérations d'Afrique du Nord qui «ont discuté les motions du Congrès au moment où les indigènes mouraient victimes de la famine», André Julien vota pour la motion Cachin-Frossard. Or, en matière coloniale, celle-ci affirmait: «Le Parti est pleinement d'accord avec l'Internationale communiste pour dénoncer l'impérialisme colonial et pour prendre activement le parti des populations subjuguées par le capitalisme européen dans leur lutte contre l'oppression sous toutes ses formes.» Toutefois, A. Julien marqua que ce vote constituait «un engagement pour le Parti lui-même, celui de donner aux questions coloniales l'importance qu'elles méritent et de ne pas traiter les socialistes d'au-delà des mers en parents pauvres». Sans doute se réservait-il de faire connaître le point de vue de ses camarades sur les nationalismes coloniaux au cours des discussions, car celui-ci recoupait trop nettement les motions de Longuet et de Blum[2].

1. Toutefois, l'hebdomadaire de la fédération d'Alger *Demain* avait écrit le 11 décembre 1920: «Les communistes viennent à vous en frères et vous disent: «Camarades musulmans encore plus malheureux que nous-mêmes, votre salut n'est pas en la soumission indigne aux oppresseurs européens». Après la scission, le journal cessa sa publication le mars 1921, date à laquelle *La Lutte sociale* devint l'organe unique des fédérations algériennes du Parti socialiste (SFIC); il avait, au 1er janvier 1921, 1 952 abonnés et reçut 438 abonnements du département d'Alger. *Demain* reparut dès avril 1921 comme organe de la SFIO.

2. La motion Blum-Bracke disait: «Le Parti ne cessera pas d'agir, comme il l'a toujours fait, en faveur des populations indigènes... Mais il se refuse à confondre le mouvement de révolte des peuples opprimés avec le travail de libération prolétarienne; il ne peut accepter une propagande qui tendrait à fausser la lutte des classes et à déchaîner une guerre de races également contraire à ses principes de fraternité et de paix.»

Dans l'atmosphère provoquée le 28 décembre 1920 par le fameux télégramme de Zinoviev, ces restrictions symptomatiques ne purent être rendues publiques. Il fallut qu'André Julien publiât une note rectificative dans *L'Humanité* le 1er janvier 1921. Comme devait l'écrire ensuite le délégué permanent du Parti pour l'Afrique du Nord : «Le pistolet de Zinoviev a fait pour le moins une victime. Il a tué dans l'œuf l'exposé colonial que j'étais chargé de faire éclore au Congrès[1]». Dès lors, sa brève déclaration d'adhésion du 25 décembre au nom de la fédération d'Oran et de celles d'Afrique du Nord avait été présentée dans *L'Humanité* comme l'adhésion du prolétariat indigène d'Algérie[2].

Ce propos devait susciter une très vive émotion en Afrique du Nord parmi les sections socialistes ; il était d'autant moins passé inaperçu qu'il avait été immédiatement fustigé à la tribune de la Chambre des Députés par le député-maire de Constantine, Morinaud[3]. Les sections du Constantinois demeurées dans la SFIO en profitèrent pour dénoncer les périls que le communisme allait faire courir à la colonisation française et insistèrent sur le «nationalisme musulman». Les militants de la nouvelle SFIC nièrent l'existence de ce nationalisme et se retranchèrent derrière la condition d'adhésion n° 16 qui fait obligation à l'Internationale de n'adopter de résolutions impératives que dans les questions où elles sont possibles. Pour eux, «il ne pouvait être question d'irrédentisme tant que le peuple conquérant ou libérateur n'est pas libre lui-même du joug du capitalisme». Le secrétaire fédéral Fournier fit insérer ces mises au point embrouillées dans *La Dépêche de Constantine*. Sous le titre «Les mouvements nationalistes dans les colonies», A. Julien dut enfin avertir dans *L'Humanité* les communistes métropolitains «de l'opposition nette de tous leurs camarades européens ou indigènes d'Algérie et de Tunisie à toute révolte ou mouvement nationaliste colonial». Les fédérations d'Algérie-Tunisie, disait-il, se prononçaient à l'unanimité contre tout mouvement insurrectionnel, mais ne désespéraient pas d'infléchir sur ce point la doctrine communiste, «doctrine qui se fait». Appuyant les thèses de Serrati, elles pensaient que leur libération viendrait de la révolution métropolitaine, alors qu'un nationalisme indigène serait nécessairement absorbé par un autre impérialisme et transformé en force de résistance aux poussées révolutionnaires mondiales[4].

---

1. *L'Humanité* (7 janvier 1921).

2. «Si l'Algérie a voté la motion Cachin, c'est surtout en raison des thèses de la IIIe Internationale sur le colonialisme, thèses dans lesquelles le prolétariat algérien a trouvé l'expression de ses propres revendications.»

3. Au cours du grand débat sur l'Algérie qui se déroula du 23 au 30 décembre 1920. On y parla dans la plus grande confusion de l'insécurité, de la famine, des pouvoirs disciplinaires et de l'accession de l'élite indigène aux droits politiques. La Chambre vota en conclusion un ordre du jour «invitant le gouvernement à assurer pleinement la sécurité indispensable au développement de la colonisation et à maintenir l'influence française».

4. C'était exactement la position que Jean Longuet avait défendue au Congrès de Tours.

Quoi qu'on puisse penser de cette prise de position, que le Comité exécutif de l'Internationale devait condamner en 1922, mais faire sienne en 1935, et qu'on ne saurait donc rejeter comme non marxiste-léniniste, il importe d'abord à l'historien de s'assurer de son caractère représentatif. Le délégué à la propagande traduisait-il bien les sentiments des sections ?

Une enquête d'opinion auprès des sections communistes

Nous sommes en mesure d'apporter sur ce point une réponse documentée et précise, grâce à une véritable enquête d'opinion menée directement auprès des sections par le délégué permanent à la propagande[1]. Avant son départ pour le III^e^ Congrès de l'Internationale, celui-ci avait tenu à obtenir des réponses réfléchies à un questionnaire en sept points dont certains comprenaient des questions multiples et voisines ; telle section répondit donc à sept questions, d'autres à quinze, d'autres à des chiffres intermédiaires[2]. La section d'Oran, par exemple, explicita la plupart des questions posées en quinze interrogations et celle d'Alger les regroupa en six rubriques. La section de Sidi-bel-Abbès et la fédération d'Alger répondirent indirectement par des résolutions précédées de considérants. De la fédération de Constantine en pleine crise ne vint qu'une longue lettre du futur secrétaire fédéral qui animait la section de Batna. On doit rapprocher de ces réponses une longue étude anonyme intitulée *La Question indigène* qui reprend divers points du questionnaire. Elle est due à un militant de Bône, mais fut aussi utilisée par le futur secrétaire de l'Interfédération nord-africaine (Alger-Oran-Constantine et Tunis), G. Maublanc[3]. Elle dut beaucoup circuler, car Morinaud en cita des fragments à la Chambre en juillet 1922, présentés comme extraits d'une brochure éditée à Bône. Une dernière réponse sera utilisée, celle d'un instituteur d'origine musulmane, S. Faci, mais naturalisé français et parfaitement assimilé.

Nous regrouperons les réponses en notre possession sous cinq têtes de chapitres en respectant l'ordre le plus généralement adopté, même s'il nous apparaît peu logique.

La première série de questions visait l'éventualité de mouvements insurrectionnels indigènes. *Fallait-il ou non les encourager, les soutenir ? Est-ce qu'en Algérie un mouvement semblable avait chance de réussir ? S'il venait à réussir, les communistes pourraient-ils en attendre un progrès de l'idée socialiste ? Quelles seraient les conséquences en cas d'échec ?*

---

1. Je remercie M. Ch.-A. Julien d'avoir bien voulu me permettre de prendre connaissance de cette remarquable enquête.

2. Nous possédons les réponses des sections de Sidi-bel-Abbès (22 avril 1921), d'Alger (23 avril), de Blida (sans date), d'El-Affroun (sans date), d'Oran (27 avril), d'Hussein-dey (28 avril). À quoi s'ajoute la résolution de la fédération d'Alger donnant «mandat à la commission administrative, à la commission de propagande, au comité de rédaction du journal d'envisager les modes d'action en ce sens».

3. Un premier Congrès interfédéral eut lieu à Alger en avril 1922 et désigna comme secrétaire interfédéral Maublanc qui en avertit le secrétariat général à Paris le 22 avril 1922.

Les sections et les lettres individuelles fournirent une réponse unanime : les communistes n'entendirent pas favoriser un mouvement de révolte «qui ne pourrait que nous être défavorable car les masses indigènes nous sont généralement hostiles» (section d'Alger). «Un mouvement indigène actuellement aurait en cas de réussite les conséquences les plus tragiques pour les Européens. Vainqueurs, les musulmans n'hésiteraient pas à massacrer les hommes et à réduire à l'esclavage les femmes et les enfants. Le pays ruiné reviendrait à l'état d'avant la conquête et de toute l'œuvre de civilisation des Français en Algérie, on ne trouverait plus dans cinquante ans que des ruines, sous des halliers de ronces et de lentisques. En cas d'échec, la race indigène aurait à subir les dures conséquences du *Væ Victis*» (section d'El-Affroun). La section de Blida opinait dans le même sens : «En cas de réussite d'un mouvement indigène, le massacre ou l'expulsion de tous les non-musulmans s'ensuivrait [...], en cas d'échec, aggravation des mesures de sujétion et renforcement des mesures d'exception.» La section d'Hussein-dey notait aussi comme conséquences : soit une «répression formidable», soit, en cas de réussite, des «masses plus profondément enténébrées». La section d'Oran, comme plusieurs autres, pensait d'ailleurs qu'un mouvement de révolte indigène n'avait aucune chance de réussite : «Il serait rapidement et impitoyablement réprimé au plus grand profit du militarisme et de la réaction qui s'en trouveraient renforcés et au détriment du communisme contre lequel des mesures d'exception ne manqueraient pas d'être prises.»

L'instituteur Faci, secrétaire du syndicat des instituteurs et de la section oranaise de la Ligue des Droits de l'Homme, s'en prenait avec vivacité aux «citoyens civilisés (ou tout au moins instruits)» qui préconisaient la révolte des indigènes; c'était à la fois criminel et lâche : vouloir les exposer à la répression la plus sauvage et les laisser exterminer, bref, «le remède serait mille fois pire que le mal».

Si le secrétaire interfédéral Maublanc convenait que «des révoltes chez les indigènes pourraient être une diversion utile au communisme international, dans le cas d'une guerre agressive déclenchée par les maîtres impérialistes de la France», il disait nettement qu'un mouvement insurrectionnel serait difficile à provoquer et dangereux. En cas de réussite, il ne pourrait aboutir qu'à une défaite du socialisme et à une régression de la civilisation. En cas d'échec, la haine du *Roumi* contre l'Arabe serait accrue et les communistes rendus responsables.

Sur ce sujet, l'unanimité était telle que la presse du parti ne cachait pas le sentiment vrai des militants. *La Lutte sociale* n'attendait pas «l'avènement du socialisme algérien de soviets, de fellahs ou de tirailleurs»[1] et l'insurrection des indigènes était pour elle une « tactique désastreuse», une «folie»[2].

1. *La Lutte sociale*, 19 juillet 1921.

2. *La Lutte sociale*, 17 septembre 1921. Un peu plus tard, *La Lutte sociale*, 4 février 1922, se montrait sceptique : «Les indigènes, n'ayant pas de passé révolutionnaire, sont habitués à la servitude et ne conçoivent pas encore la possibilité de s'en délivrer.»

La seconde série de questions tournait autour du nationalisme. «*Comment devait-on envisager ces tendances nationalistes que signalait Lénine chez certains indigènes (notamment de la partie cultivée) et quelle attitude le Parti devait-il prendre à leur égard ? Est-ce que ces sentiments nationalistes existaient chez des adhérents du Parti et, dans l'affirmative, est-ce que leur adhésion était inspirée par une approbation des doctrines ou un sentiment d'opposition à l'impérialisme colonial ?*»

La section d'Hussein-dey était la seule à noter que ces tendances nationalistes ne paraissaient pas s'affirmer sérieusement, mais le Parti devait les combattre, si elles se manifestaient dans le sens de la restauration d'un empire islamique. Il fallait en tout cas se méfier de «l'élite intellectuelle aux trois quarts pourrie». Le rapport émanant de la section d'Alger, sous la plume embarrassée de Victor Spielmann, était hésitant. Étaient déclarés «nationalistes ou pseudo-nationalistes ceux que leur situation personnelle, fonctions et emplois obligeaient à agir dans le sens conservateur» : Spielmann pensait donc aux Vieux-Turbans, aux traditionalistes, dont il disait que «leur nationalisme était prudemment masqué par une façade de patriotisme»[français] ; ces «nationalistes ne devaient pas être heurtés de front car ils guidaient l'opinion des prolétaires indigènes, mais on ne pouvait compter sur eux. On devrait s'appuyer, au contraire, sur la minorité intellectuelle, la fraction des évolutionnistes, la plus rapprochée de nous, encore qu'elle fût politiquement diverse» : «Nous devons les aider de toute notre force, de toute notre âme si nous voulons réellement leur émancipation.» Ainsi s'exprimait celui que Chakib Arslan devait saluer, en 1937, comme «l'ange gardien du peuple algérien[1]».

D'autres militants étaient moins généreux. Ceux de la section de Blida appelaient à la lutte : «Il faut combattre résolument les tendances nationalistes de la minorité indigène cultivée et la discréditer par tous les moyens aux yeux de leurs coreligionnaires en attendant que les masses soient éduquées.» Les militants de la section d'El-Affroun étaient du même avis en termes plus vifs encore : «Le Parti ne doit pas agir avec les nationalistes musulmans

1. Cette position idéaliste était évidemment fort éloignée de la stratégie bolchevique et rappelait plutôt celle des libéraux indigénophiles. Victor Spielmann qui n'était pas un intellectuel ne le comprit que tardivement. Il quitta alors le Parti en 1926 et fut désormais fustigé par la presse communiste comme n'étant qu'un «petit-bourgeois partisan de l'assimilation». Ce qualificatif vengeur signifiait seulement que Spielmann ne voulut pas cesser de réclamer pour les Algériens des réformes immédiates et une représentation parlementaire au cours de ces dix années 1926 à 1935 pendant lesquelles le Parti se prononça pour «l'indépendance totale» et condamna les revendications des élus musulmans «nationaux-réformistes». En fait, Spielmann ne cesse jamais de s'affirmer dans ses articles de presse et dans ses brochures comme le plus tenace et le plus désintéressé parmi les défenseurs des Algériens. Il avait été l'ami et le défenseur des Jeunes-Algériens, dès 1906, quand il collaborait à *Al Hilal* et à la *Revue indigène* ; il écrivit longtemps dans l'*Ikdam* et célébra l'action politique et sociale de l'émir Khaled de 1920 à 1923 dans une brochure qui porte ce titre. Dans ses journaux, La *Tribune indigène algérienne* (1927-1928) et *Le Trait d'Union*, il accueillit aussi de nombreux Algériens. «Ce courageux Alsacien, a écrit Ferhat Abbas dans *La Nuit coloniale*, était un des plus valeureux parmi les défenseurs de notre cause.»

autrement qu'avec les autres nationalistes. Ils sont tous les ennemis de la fraternité entre les hommes et qui prêche la guerre doit récolter la guerre. Le communisme ne peut exister que sur le cadavre du nationalisme.» La fédération d'Alger se montrait plus habile, mais aussi expéditive: «Considérant qu'il n'existe pas en Algérie de mouvement révolutionnaire national [...] mais tout au plus une certaine survivance de sentiments nationaux, sous forme de coutumes religieuses et civiles et familiales arriérées et d'une traditionnelle idéologie ancestrale; considérant en outre que l'Algérie est un pays où prédomine la vie féodale et patriarcale et dans lequel nous sommes tenus de lutter contre tous les éléments réactionnaires et moyen-âgeux [...]. *Estime* que: 1° nous devons nous comporter avec une prudence et une attention toute particulière à l'égard des survivances des sentiments nationaux en Algérie; 2° que nous ne devons pas, en l'état actuel, susciter ou favoriser un mouvement national indigène»[1].

Dans l'Oranie, les réactions étaient assez semblables. La section de Sidi-bel-Abbès affirmait que «les bourgeois arabes se réclamaient de principes nationalistes et féodaux» et «qu'ils profiteraient de leur indépendance pour se livrer à une politique féodale d'oppression». La section d'Oran pensait qu'il existait des «sentiments nationalistes chez certains chefs», mais dans la masse ignorante et crédule il n'y avait qu'«un esprit de race, une mentalité spéciale, associés à l'esprit religieux. Il est impossible de dire si ces sentiments nationalistes existent chez les [musulmans] adhérents du Parti et si leur adhésion est inspirée par une approbation des doctrines communistes ou par un sentiment d'opposition à l'impérialisme colonial». Bien entendu, il était imprudent d'encourager tout mouvement nationaliste.

Le secrétaire de la fédération du Constantinois, le Dr Louis Laurens, principal rédacteur de *La Lutte sociale*, se montrait plus tranchant encore. Le Parti devait «très énergiquement dénoncer ces nationalistes, donner aux indigènes une grande impression de force et à la colonisation un apaisement. Nous ne pouvons pas laisser croire que nous allons délibérément abandonner à l'insurrection ceux des nôtres qui se sont engagés dans l'œuvre de colonisation».

Cette position abrupte d'un communiste intelligent[2], confiée, il est vrai, dans une lettre privée à un ami, s'explique surtout par les contacts que Laurens avait eus avec certains Algériens. Les étudiants musulmans, «nettement attirés par le parti socialiste, nettement hostiles à la doctrine socialiste», comptaient seulement utiliser «l'arabophilie parisienne. Ils ne

1. On aura remarqué dans ce texte de nombreuses expressions empruntées aux thèses de Lénine sur les questions coloniales, sans doute pour mieux aboutir à une conclusion opposée...

2. Ses analyses de *La Lutte sociale* sont celles d'un marxiste conséquent; il montrait que l'autonomie apparente d'un parti socialiste en régime colonial «qui repose sur l'exploitation d'un peuple» s'expliquait: «Bien loin qu'il soit anormal de voir le socialisme apparaître dans un pays colonisé, il était nécessaire que ce pays fût colonisé pour que le socialisme pût y naître, parce que la colonisation n'est que l'intégration au capitalisme d'un peuple arriéré et que le socialisme est le produit du capitalisme.»

sentaient la misère de leurs frères que dans la mesure où l'exploiteur était européen ; eux-mêmes n'hésiteraient pas à les dépouiller[1]. Ils étaient poussés par les musulmans âgés et influents dans la voie de l'embourgeoisement : «Mes enfants, leur disait l'un d'eux, ne vous occupez pas de politique. Enrichissez-vous d'abord. La richesse apporte la liberté.» On comprend que Laurens ait été rebuté par les disciples trop attentifs de ce Guizot algérien, mais il était plus encore inquiet de ce qu'il croyait deviner derrière l'attitude loyaliste des masses algériennes. Il s'appuyait sur les confidences d'un médecin musulman d'origine turque qui, lui ayant révélé l'existence de mythes populaires sur la libération de l'Islam, l'assurait que «la masse indigène appelait en ce moment les masses effervescentes de l'Est et voyait dans les Russes et les Turcs les libérateurs promis[2]».

On remarquera que, dans cette enquête confidentielle, personne ne reprenait à son compte ce qu'écrivait à la même date le journal du Parti *La Lutte sociale* : «La libération nationale qui est un pas vers la libération humaine est vraie par rapport à l'asservissement colonial ; aussi devons-nous envisager les aspirations à l'indépendance coloniale comme beaucoup moins évoluées que le socialisme mais de même essence que lui. Il importe donc que nous prêtions aux indigènes notre appui moral.» En revanche, la déclaration préalable au Congrès fédéral de Constantine condamnait nettement le nationalisme : «Toute agitation nationaliste aurait pour but de substituer à une société à concentration capitaliste avancée, à conscience de classes nettement opposées, c'est-à-dire mûre pour l'organisation collectiviste, une société où se déchireraient des races ennemies en une lutte où les classes possédantes trouveraient un regain de popularité et de pouvoir.»

La troisième série de questions portait sur la politique de réformes. Des communistes pouvaient-ils s'y rallier? «*Cette politique prudente peut-elle être efficace? Devons-nous nous associer aux demandes de réformes formulées par les indigènes? Dans le cas où nous admettons les réformes, quelles sont celles qui nous permettent le mieux de prendre contact avec la masse indigène et de lui donner la conscience de classe?*».

1. Le portrait mériterait d'être cité plus longuement. Voici encore quelques formules : «Ne voient de force que dans l'intelligence ou la richesse entre lesquelles ils hésitent ; font la charité quelquefois, croient faire alors du socialisme.»

2. Ce témoin visiblement intoxiqué par la propagande de guerre germano-turque et le racisme germanique (il croyait à l'unité primitive des races arabe et germanique) confondait, sciemment ou non, l'attente messianique des *Croyants*, l'invincible espérance d'un peuple religieux et la turcophilie qui se développa en Algérie entre la guerre italo-turque et la guerre gréco-turque. Encore qu'Enver Pacha et Kemal Atatürk aient été un moment les alliés des bolcheviks, les musulmans algériens n'attendaient pas leur libération des Russes. Ils redoutaient au contraire que le communisme n'apportât en Algérie leur domination. Touili Ben Amar écrivait dans l'*Ikdam* du 25 mars 1920 : «On s'imagine, ou on feint de s'imaginer, que dans la classe musulmane cultivée il y a une catégorie d'illuminés qui a fait siennes les maximes communistes. Je ne sache pas de plus affreuse erreur, car il faut être d'une naïveté épaisse pour vouloir, étant conquis, changer de conquérant.»

Bien entendu, les sections qui avaient rejeté l'appel à la lutte révolutionnaire se prononçaient pour une politique de réformes. Mais cette acceptation elle-même était conditionnelle : «Toutes les fois que ces réformes seraient de nature à éclairer leurs esprits» (Oran). «Nous devons appuyer les réformes demandées, quand elles seront favorables à la diffusion de nos doctrines seulement ; non quand elles devront renforcer l'autorité des descendants des grandes familles», disait plus franchement la section de Blida qui recommandait de rejeter tout suffrage universel si les indigènes étaient admis à élire des députés. Le secrétaire interfédéral était de cet avis : il fallait, en principe, appuyer les revendications indigènes : «Cela nous attirera la sympathie de la masse.» Seulement, «il ne faut pas y attacher trop d'importance». «Il faut, en tout cas, combattre tout ce qui paraît être ici une réforme et qui n'est qu'un renforcement des prérogatives de l'élite.»

Parmi les réformes les plus efficaces, les sections indiquaient la suppression des lois d'exception et de toute législation exorbitante du droit commun, ce qui était le programme des libéraux et des assimilateurs sincères. Mais la section d'Oran voulait «la suppression des chefs indigènes» et de «toute représentation arabe spéciale» en même temps que l'extension du droit de vote. La propagation des idées communistes serait ainsi grandement facilitée. La section d'El-Affroun n'entendait pas s'associer aux réformes «sollicitées par les indigènes» («elles ne serviraient qu'à la minorité cultivée qui en profiterait pour prendre la direction des affaires et nous obliger à quitter le pays»), mais elle proposait ses propres «réformes», si l'on ose dire. «Les indigènes ne devraient pas faire partie des assemblées communales françaises mais chaque *djemâ'a*, sous la surveillance du maire, devrait avoir le libre exercice de ses produits communaux[1]». En revanche, elle accordait généreusement «trois députés et trois sénateurs aux indigènes», mais à condition qu'ils ne puissent prendre part qu'aux seuls votes concernant les questions indigènes[2] !

Comment les communistes envisageaient-ils de prendre contact avec la masse indigène? de lui donner une conscience de classe? «La tâche est dure», reconnaissait le secrétaire interfédéral qui comptait sur les lois de l'économie capitaliste et la «diffusion de l'instruction au point de vue agricole et pratique surtout». À Blida, les communistes voulaient instruire «d'abord les indigènes fréquentant la classe ouvrière européenne». L'instruction de masse ne serait possible que lorsque le Parti serait au pouvoir. La section d'El-Affroun employait des expressions plus familières à l'historien de la colonisation : «Il fallait s'emparer de la femme dont

1. Les lois votées par le Parlement français le 1er août 1918 et le 4 août 1919 en avaient ainsi décidé, sans pour autant retirer aux musulmans le droit d'être représentés dans les assemblées communales.

2. *Le Temps* avait réclamé depuis 1902 et à nouveau en première page le 20 mai 1920 une représentation parlementaire pour les musulmans algériens. En janvier 1922 fut fondée une Ligue française pour la représentation des indigènes algériens au Parlement constituée sous la présidence d'Ed. Herriot.

l'ignorance entretient dans la famille musulmane la haine du Roumî» ; contraindre «les enfants, et peut-être les filles plus que les garçons, à fréquenter obligatoirement l'école française» ; «éviter et même supprimer l'école indigène où l'on inculque bien plus à l'enfant l'orgueil de race que les rudiments de la langue arabe».

À Alger, Victor Spielmann se montrait le plus généreux : pour entrer en contact utile avec les masses indigènes, le meilleur moyen était de les aider constamment, d'appuyer toutes leurs revendications, y compris la demande d'une représentation parlementaire. «Nous devons les traiter en frères de misère et en camarades de lutte ; renoncer à nos vieux préjugés. Le mépris nous les aliène autant, sinon plus, que les injustices.»

Mais on le voit, les sections avaient été incapables d'expliquer comment le Parti entendait donner une conscience de classe aux musulmans. Il ressort pourtant de la presse que c'était dans les formes créées par la vie sociale européenne, par l'action syndicale et par l'action coopérative qu'ils espéraient amener le prolétariat indigène à la conscience de classe.

Dans la quatrième série de questions était posé le problème de *l'avenir du communisme en Algérie. L'Islam était-il un obstacle ? La doctrine communiste pouvait-elle être acceptée par des musulmans ?*

Pour la section d'Alger, «la religion, le fanatisme, les traditions et l'inconscience profonde» des musulmans s'opposaient à la diffusion du «communisme politique». En revanche, elle pensait qu'ils accepteraient très bien la communauté des biens, «le communisme pratique tel qu'ils l'employaient avant notre conquête». Cette erreur sur un prétendu collectivisme agraire se retrouvait dans la plupart des réponses («les Arabes ont pratiqué autrefois un communisme primitif dont il reste encore des vestiges» (Oran). C'était une des idées reçues chez les Français d'Algérie :

Ces «affinités communistes instinctives» ne les mettaient pourtant pas en mesure de comprendre le marxisme : «Les indigènes ne peuvent, en raison de la pauvreté de leur instruction et de leur éducation, ni comprendre ni assimiler la doctrine communiste, doctrine complexe faisant appel aux dispositions les plus généreuses de la nature humaine» (section d'Oran). Comment des musulmans auraient-ils pu «comprendre», alors que la croyance religieuse implique «l'abdication partielle ou totale de la raison» ? Or «le fanatisme est aussi violent parmi les indigènes qu'aux premiers temps de leur ère. Le plus petit marabout qui prêche la guerre sainte trouve des partisans» (El-Affroun).

Cependant la section non conformiste d'Hussein-dey croyait que le communisme pourrait être compris par les musulmans, à condition d'être prêché «par des marabouts au nom de Mohammed» ou scientifiquement expliqué par des instituteurs indigènes. À quoi la section de Blida semblait répondre que si «des indigènes voulaient répandre notre doctrine, ils seraient immédiatement internés par mesure administrative» ; là n'était pas pourtant

l'obstacle le plus sérieux à la propagande, il se trouvait dans le Coran. Et le secrétaire interfédéral pouvait affirmer à son tour : «Pas d'illusions à ce sujet. Les traditions, la religion sont des obstacles extrêmement sérieux opposés à notre action. On ne peut être communiste que si l'on est affranchi de tout dogme religieux. Hélas ! Combien d'indigènes le sont-ils ?»

Face à cet obstacle majeur, le seul véritable remède envisagé était l'instruction française : «Tout est à faire en matière d'instruction» (Blida) ; l'évolution vers le communisme ne viendra que par l'instruction scolaire et par l'éducation sociale (Alger) ; «avant tout, il faut faire son éducation, le soustraire à ses chefs religieux et au fanatisme» (El-Affroun). Seule la section d'Hussein-dey était réservée, car «l'instruction avec ses buts actuels forme trop de ratés, d'orgueilleux, d'écraseurs». Au contraire, l'instituteur Faci s'affirmait adversaire du «fanatisme qui s'oppose à l'assimilation» et farouche partisan de l'école française. «Il est à peu près impossible de concevoir le moindre mouvement vers le progrès social avec des masses parlant une langue spéciale [*sic*], vivant dans l'ignorance la plus complète et les préjugés les plus grossiers» ; et d'indiquer parmi les moyens les plus propres à réaliser l'émancipation : «l'instruction française donnée aux garçons et aux filles des villes et des campagnes», l'enseignement professionnel, la participation des indigènes à la gestion des affaires publiques. Tant que cela ne sera pas réalisé, «l'évolution des indigènes vers le syndicalisme ou le socialisme ne sera qu'une dangereuse chimère».

Précisément, le *syndicalisme* ne pourrait-il pas donner cette éducation sociale jugée indispensable ? «Serait-il ou non une arme précieuse ?» Telle était la *cinquième question*. «Le syndicalisme indigène est encore en herbe ; il n'existe pour ainsi dire pas», avouait le secrétaire de l'Interfédération, «mais les ouvriers indigènes bien encadrés acquièrent vite le sens de l'organisation». «Cependant, je ne pense pas qu'il soit nécessaire de créer des organisations composées purement d'indigènes... Nous avons intérêt à les mêler parmi nous, à les associer à nos luttes, à nos campagnes de propagande. Nombreux sont ceux qui suivent passionnément nos meetings, et si l'on sait faire vibrer certains côtés du tempérament indigène, on peut trouver parmi eux de ferventes recrues pour l'avenir.»

«L'indigène ne comprend pas le syndicalisme. Par son atavisme, il est antisyndicaliste», affirmait la section d'El-Affroun, fermement démentie sur ce point par la section d'Hussein-dey qui vantait leur discipline et leur sens du devoir syndical. La section d'Alger ne voyait qu'une «faible minorité de syndicalistes indigènes plus ou moins conscients, noyés dans la masse des syndicalistes français, mais attirés instinctivement par les avantages matériels que leur procure le syndicalisme». La section d'Oran se bornait à dire : «Le syndicalisme est la meilleure arme pour le Parti communiste pour pouvoir attirer les indigènes à ses idées.»

Avant de tirer les conclusions de cette enquête, on nous permettra de citer encore les trop rares réponses faites à cette question posée sans doute *cum grano salis* par André Julien : «*Subsiste-t-il, chez certains communistes, des préjugés à l'égard des indigènes?*[1]».

La palme de la franchise revient à la section d'El-Affroun qui répondit «Oui, car dans l'état actuel il n'y a rien à faire de la masse indigène. Instruisons-les d'abord, nous verrons ensuite!» La section d'Hussein-dey protestait hypocritement : «Chez tous les communistes que nous connaissons il n'y a plus de préjugés», tandis que les militants de Blida écrivaient avec naïveté : «Nous n'avons aucun préjugé à l'égard des indigènes intelligents» ; et d'ajouter : «Ils sont perfectibles avec le temps, mais les moyens d'action dont nous disposons actuellement pour arriver à ce but sont bien faibles.» Enfin, le secrétaire interfédéral affirmait, péremptoire : «Il n'est pas possible de concevoir un communiste qui ne soit pas partisan de l'émancipation des musulmans», mais reconnaissait qu'«il y avait des mises au point à faire, pour les nouveaux adhérents».

Quant à ceux qui ne répondirent pas à cette question insidieuse, nous ne tirerons pas argument de leur silence, mais certains propos tenus en d'autres circonstances sont édifiants. Faut-il encore citer les camarades de Sidi-bel-Abbès : «Considérant que les indigènes de l'Afrique du Nord sont composés en majeure partie d'Arabes réfractaires à l'évolution économique, sociale, intellectuelle et morale indispensable aux individus pour former un État autonome capable d'atteindre à la perfection communiste» ? ou ceux de la section d'Oran : «Commençons par élever les indigènes. Quand ils seront capables de nous comprendre, il nous sera possible de les associer à l'œuvre d'émancipation du prolétariat mondial[2]»?

De ces réponses, que nous ne prétendons pas juger sur le plan moral, il ressort avec évidence que les communistes européens d'Algérie n'éprouvaient au fond aucune solidarité de classe avec ceux que leur presse appelait «les prolétaires arabes, nos frères[3]». On l'a vu, ils redoutaient cette

1. Dans *La Lutte sociale* du 18 juin 1921, A. Julien parlait nettement des «préjugés de la plupart des Européens, fussent-ils même communistes».

2. Sur le racisme de l'Oranie les hauts fonctionnaires français de passage à Alger n'avaient guère d'illusion. «Sans aucun doute, écrit l'un d'eux, les néo-Français oranais, d'origine espagnole, paraissent les moins aptes à comprendre la politique de la Métropole à l'égard des indigènes. Un exemple en témoignera. Au mois de mai 1920 arriva à Sidi-Bel-Abbès la délégation des habous des villes saintes composée de hautes personnalités musulmanes de Tunis et d'Alger se rendant au Maroc. La grève des cheminots avait obligé la mission à s'arrêter dans cette ville. En dépit du soin que le gouvernement général avait eu de faire retenir des logements, on assista au spectacle déconcertant d'hôteliers refusant à admettre chez eux des Arabes, des *bicots*. Il fallut que le commissaire spécial fasse acte d'autorité ; et aussi pour obtenir que l'on serve un repas à ces musulmans dont le moindre est officier ou commandeur de la Légion d'honneur. Tout commentaire est superflu pour stigmatiser cette mentalité.»

3. Dans *La Lutte sociale*, la rubrique de la «Question indigène» était tenue par V. Spielmann ; la rubrique «Propos indigènes» était signée Djerdjeraoui, pseudonyme qui couvrait sans doute un «communiste indigène» (du moins était-ce affirmé sous cette forme).

«masse ignorante et fanatique» et, pour la plupart, ils détestaient surtout l'élite indigène, cette «fameuse élite» qu'ils espéraient faire disparaître. «La dictature du prolétariat, expliquait le secrétaire interfédéral, s'appliquerait ici d'une façon parfaite. Que la révolution libératrice vienne en France et, avec une facilité surprenante, il deviendrait aisé de juguler l'élite indigène, au profit du fellah»[1]. Sous ce langage emprunté, l'historien reconnaît facilement l'un des thèmes familiers des démocrates d'Algérie. Ceux-ci visèrent sans trêve la destruction des «grands chefs», parce que porte-parole de ce que les Français appelaient alors la «nationalité arabe».

Peu importe qu'ils fussent combattus désormais comme «bourgeois» ou «féodaux», les musulmans de l'élite, y compris l'élite intellectuelle «aux trois quarts pourrie», «cette minorité cultivée qui voudrait prendre la direction des affaires», devaient être, on l'a vu, «discrédités par tous les moyens». Parmi ces moyens figurait l'accusation de «nationalisme musulman» puisque, par chance, «les préjugés nationaux» et le panislamisme étaient condamnés par Lénine et par les Européens d'Algérie[2].

«Il faudrait obtenir la suppression des chefs indigènes subventionnés par l'État, car ce sont des intermédiaires qui contribuent à maintenir les indigènes à l'écart des Européens», disait la section communiste d'Oran le 27 avril 1921 ; mais c'était la revendication constante des Français d'Algérie depuis 1848. «Il faudrait obtenir la suppression de toute représentation arabe spéciale» (Oran). «Les représentants indigènes au conseil général et aux délégations financières devraient ne prendre part qu'aux questions personnelles aux indigènes. En dehors de cela, par leur inconscience, ils sont une cause de zizanie et de désordre dans toutes les assemblées» (El-Affroun). Mais les républicains d'Algérie avaient-ils jamais tenu un autre langage ? Et comme l'écrivait Ismayl Urbain : «On n'est pas un bon républicain quand on dit un mot en faveur des indigènes.»

L'historien doit donc noter que Manouilsky se trompait quand il s'écriait au V^e^ Congrès de l'Internationale que ces communistes d'Algérie étaient «peut-être de bons Français, mais de fort mauvais communistes». Ils étaient seulement de bons «Algériens», fidèles continuateurs de la tradition des Européens d'Algérie.

Mais, dira-t-on, qu'en pensaient les communistes français métropolitains ? Quelle était la position du Comité directeur ?

---

1. Safarov qui devait au IV^e^ Congrès «moquer les petits-bourgeois des fédérations d'Algérie» savait de quoi il parlait, ayant visité... le Turkestan en 1920. «Dès les premiers jours de la révolution, le pouvoir soviétique s'établit en Turkestan par l'entremise d'une mince couche de cheminots russes. Même aujourd'hui le sentiment est répandu que seuls les Russes peuvent être au Turkestan les porteurs de la dictature du prolétariat» (Safarov, 20 juin 1920).

2. Lorsque les communistes d'Algérie parlent de leur internationalisme prolétarien, on pense à la boutade de Marx : «Lafargue comprend, semble-t-il, par négation des nationalités leur absorption par la nation modèle, la française» (20 juin 1866).

Les positions des communistes français métropolitains

Le Comité directeur du nouveau parti socialiste (SFIC) put, en 1921, prêter enfin quelque attention à la question coloniale. Mais en matière algérienne il laissa Vaillant-Couturier définir, en 1922, une politique assez éloignée, semble-t-il, de ce que demandait le Komintern.

Peu après le Congrès de Tours, plusieurs militants, originaires des colonies ou y ayant résidé, lancèrent l'idée d'un *Comité d'études coloniales*. P. Vaillant-Couturier, qui s'était fait au Congrès de Tours le champion des thèses de Lénine sur la libération des colonies, s'y intéressa. Le Comité directeur, saisi du problème, décida que ce Comité fonctionnerait comme organe purement consultatif sous la direction de Vaillant-Couturier. Toutefois, le Comité n'avait pas encore été mis en place pour le III^e^ Congrès de l'Internationale (22 juin-12 juillet 1921) et ce fut le délégué permanent pour l'Afrique du Nord qui fut chargé d'aller exposer au Congrès les données du problème français. En fait, la question coloniale ne reçut pas au III^e^ Congrès la place que les partis communistes s'attendaient à lui voir réserver et les délégués coloniaux n'eurent droit qu'à une courte intervention de cinq minutes sur la question d'Orient. Après leur audition «accélérée, comme dans une séance de cinéma muet» (A. Julien), le Congrès décida de s'en tenir aux résolutions du II^e^ Congrès[1].

En ce qui concerne l'avenir du parti communiste en Afrique du Nord et ses relations avec la population indigène, A. Julien a écrit «qu'il ne laissa aucune illusion aux membres du Komintern sur l'état d'esprit des militants les plus ardents» et qu'il s'en entretint notamment avec Tchitcherine. Il va de soi que son ami Vaillant-Couturier dut recevoir plus d'informations encore.

Le Comité d'études coloniales fut organisé, semble-t-il, à partir de la fin d'août 1921. Il prépara pour le Congrès de Marseille un rapport et une résolution sur la question coloniale. Au milieu des incidents qui marquèrent ce Congrès, le rapport sur la question coloniale ne put pas venir en discussion. Cependant, l'un des animateurs du Comité, Nguyen Aï Quoc (le futur Hô-Chi-Minh), demanda, le 29 décembre 1921, que le Parti étudie et définisse une «politique coloniale communiste», la tâche étant confiée à un organisme central sous le contrôle du Comité directeur. Au contraire, A. Julien, redevenu simple militant depuis sa démission, le 23 août, de ses fonctions de délégué permanent, suggéra qu'on soumette les thèses sur l'avenir des colonies aux fédérations coloniales et qu'un délégué colonial puisse siéger au sein du Comité directeur. Ces dernières propositions

1. *Protokoll des dritten Kongresses* et *Rapport du secrétariat international du Parti socialiste* (SFIC). Le rapport de Lucie Leiciague tait les protestations des délégués qui figurent au procès-verbal. Manabendra Nath Roy déclara que «la manière dont a été traitée à ce Congrès la question orientale est purement opportuniste et conviendrait mieux à un Congrès de la II^e^ Internationale». André Julien soutint cette protestation et s'étonna que les délégués occidentaux ne comprissent pas que les questions nationales vinssent inévitablement au premier plan tandis que régressait la révolution du prolétariat européen. Il fut vivement contredit par Lucie Colliard.

formulées en séance ne furent pas retenues. Le Congrès approuva seulement sans discussion la «création» du Comité d'études coloniales et les propositions de ce dernier, notamment une nouvelle organisation de la délégation permanente en Afrique du Nord. Le Congrès remit enfin à l'ordre du jour du prochain Congrès, l'examen de la politique coloniale tout en chargeant le Comité directeur de prendre toutes mesures utiles en vue de commencer une propagande active.

Il y avait là, sans doute, une manifestation de défiance à l'égard des fédérations coloniales et algériennes en particulier. Certains militants métropolitains n'avaient pas attendu le Congrès pour protester. Un dirigeant des Jeunesses communistes, Marcel Olivier, avait ridiculisé dans le *Bulletin communiste* les propositions d'A. Julien de réunir une solide documentation, surtout économique et sociale, sur chaque colonie en écrivant: «Le problème n'est pas de faire des fiches, mais d'aller soulever les populations indigènes.» À quoi *La Lutte sociale* avait répondu que ce romantisme révolutionnaire était puéril et insensé. Mais surtout l'organe des fédérations d'Algérie avait affirmé nettement le rôle que celles-ci entendaient jouer[1] et le Comité d'études coloniales n'avait pas apprécié ces velléités d'indépendance. Bien plus, le Congrès de la fédération de Constantine, tenu en octobre 1921, avait sous l'impulsion de L. Laurens fait appel aux autres fédérations algériennes pour élaborer un programme réaliste et condamner «toute agitation nationaliste»: «Il est insensé de vouloir enfermer le progrès de cette masse d'hommes dans les cadres rigides d'une tradition archaïque au lieu de les couler dans les formes hautement différenciées de notre vie économique et sociale européenne.»

Les tensions devaient continuer après le Congrès de Marseille, entre militants métropolitains et algériens, bien qu'évidemment le Parti, déchiré dans ses luttes de fractions, eût des soucis plus urgents que la question coloniale. Cependant, un des ténors de la fraction ultra-gauche, Maurice Heine, se déclara à plusieurs reprises mécontent de l'inaction des militants d'Afrique du Nord. Il proclamait «l'impérieuse nécessité pour le PCF d'intervenir avec toutes ses forces, en toutes occasions, où le mécontentement des esclaves éclate». Il se déclarait convaincu de l'efficacité «d'un soulèvement unanime depuis l'Atlantique jusqu'au canal de Suez pour secouer le joug des puissances de proie et abattre le capitalisme[2]». La dissolution de la fédération communiste de Tunisie fut l'occasion d'un nouveau réquisitoire: la propagande devait partir de France, être faite directement en arabe, toucher le Maroc et l'Algérie. «Nous serions coupables

1. «Nous pensons que les fédérations algériennes loin d'être uniquement destinées à exécuter aveuglément les tactiques aveugles élaborées au sein des clubs parisiens ont pour rôle essentiel d'ouvrir, au contraire, les yeux des organes directeurs sur une réalité qu'ils ignorent et de réformer une tactique désastreuse qui fait passer les communistes ou pour des fous, ou pour des enfants» (17 septembre 1921).

2. *L'Humanité* (surtout l'article du 9 mai 1922).

de continuer à négliger en Algérie les prolétaires indigènes ou à ne nous adresser qu'à ceux qui comprennent notre langue» (*L'Humanité*, 23 mai 1922). Nguyen Aï Quoc lui répondit indirectement en énumérant avec réalisme les difficultés auxquelles se heurtait le Parti : diversité et étendue des colonies, indifférence du prolétariat métropolitain, ignorance de l'indigène («aux yeux des indigènes le bolchevisme signifie ou la destruction de tout, ou l'émancipation du joug étranger. Le premier sens éloigne de nous la masse ignorante et peureuse, le second la ramène au nationalisme ; l'un est aussi dangereux que l'autre»)[1]. Dans *L'Humanité*, où se côtoyaient alors des opinions diverses, d'aucuns soulignaient même «l'inaptitude à peu près générale des indigènes à s'émanciper eux-mêmes ; notre action révolutionnaire ne sera pas sérieusement soutenue par eux, tout au moins au début».

Bien que démissionnaire du Comité directeur par solidarité avec Souvarine, Vaillant-Couturier restait l'animateur du Comité d'études coloniales du Parti. Invité par les délégués de l'Algérie au Congrès de Marseille à venir faire une tournée de propagande, il décida de se rendre à leur appel en mars 1922. Il voulait sans doute se faire une opinion personnelle sur un problème qu'il ignorait[2]. Sa tournée dura vingt-deux jours et ne fut troublée qu'à Philippeville et Bône où les «républicains» l'empêchèrent de parler. Mais, tout en dénonçant devant «50 000 auditeurs» les gouvernants et le régime, il s'informait soigneusement du problème indigène et des questions algériennes. Rentré à Paris, il prit connaissance des consignes de l'Exécutif élargi (1er Plenum) du 4 mars 1922, prises sur le rapport de Safarov. Les partis communistes étaient expressément «invités à organiser une campagne méthodique dans la presse, au Parlement et dans les masses pour la libération des colonies[3]». Vaillant-Couturier publia alors dans *L'Humanité* une longue série d'articles sur «L'impérialisme français en Algérie» qui visait expressément à définir ce que devait être la politique communiste vis-à-vis de l'Algérie[4]. Comme cette étude fit longtemps autorité dans le Parti, il paraît nécessaire de la résumer rapidement.

---

1. Le Congrès de la fédération du Constantinois avait fait approuver le 22 octobre 1921 une déclaration contre le nationalisme indigène assez habile pour qu'elle puisse être jugée orthodoxe : «Toute agitation nationaliste aurait pour effet de substituer à une société à concentration capitaliste avancée, à conscience de classes nettement opposables, c'est-à-dire mûre pour l'organisation collectiviste, une société où se déchireraient les races ennemies, où les classes possédantes trouveraient un regain de popularité et de pouvoir.»

2. Il écrivit dans *La Lutte sociale* s'y être intéressé pour la première fois en Russie, en s'entretenant avec A. Julien et «les Grands Russes».

3. Publiée dans *Internationale Presse-Korrespondenz*, 1er avril 1922.

4. Cette série d'articles traitait successivement les questions suivantes :

1) le milieu algérien : Européens et indigènes (14 avril);
2) le capitalisme colonial à l'œuvre : comment on a volé la terre (15 avril);
le scandale des mines (17 avril);
3) la ruine du petit colon (20 avril);
4) le martyre des «Bicots» (25 avril);
5) le martyre de la femme arabe (13 mai);

Vaillant-Couturier prenait acte des difficultés que devait rencontrer une propagande de lutte de classes «au milieu d'une population de 800 000 Européens et Juifs, noyés dans une énorme masse de près de cinq millions d'indigènes musulmans». Les antagonismes de classes étaient effacés par une «mensongère solidarité de race» et, «bien souvent, les communistes eux-mêmes ont quelque peine à se dégager de cette emprise[1]». Lui-même cependant n'apercevait dans la société musulmane qu'«antagonismes de *çoffs* et de nationalités (dans la région de Tlemcen, Hadars et Kouloughlis, et dans l'ensemble de l'Algérie, Arabes, Mzabites, Kabyles et nègres) rapprochant, contre l'intérêt du prolétariat indigène, exploiteurs et exploités de chaque race. Dans une même race, les *çoffs* ou partis ajoutent à la confusion».

Cette analyse passéiste de la société algérienne reflétait une information trop exclusivement orale, tandis qu'une documentation insuffisante explique sans doute de nombreuses erreurs[2]. Vaillant-Couturier reprenait souvent le point de vue des communistes locaux: «Le communisme pratique est parfaitement conciliable avec les principes coraniques»; «La révolution possède deux sortes d'adversaires: les chefs politico-religieux indigènes, les caïds enrichis par la faveur du gouvernement et les grands colons»; «le nombre des petits colons qui adhèrent au PCF nous permettent (*sic*) les plus belles espérances»; «les Arabes n'ont pas de pires exploiteurs que leurs coreligionnaires», etc.

Cependant, face au problème-clé pour un léniniste favorable au nationalisme indigène, Vaillant-Couturier, malgré les affirmations contraires de la plupart des Européens d'Algérie, niait l'existence à cette date d'un nationalisme algérien. «*Et tout d'abord le nationalisme existe-t-il réellement dans les milieux indigènes algériens? Non.*» Le groupe de l'Émir Khaled ne lui apparaissait que comme un mouvement d'opposition constitutionnel, animé par des hommes «qui ne songent qu'à les exploiter» [les indigènes]. Ce parti devait selon lui «une certaine influence sur la masse» aux origines sociales et religieuses de ses chefs et «sa popularité aux réclamations incessantes dont il assaille le gouvernement général» ; mais le gouvernement français ne pouvait que se féliciter de voir ainsi canaliser vers des buts constitutionnels le mécontentement des indigènes. Le Parti communiste

---

6) le Coran, l'ignorance et la guerre (15 mai);
7) le sabotage de l'instruction (16 mai);
8) la concurrence des salaires: les salaires indigènes (24 mai);
9) esquisse générale de la politique communiste en Algérie (9 juin).

1. Vaillant-Couturier, qui soulignait cette phrase, notait aussi que «dans la région de Constantine l'antisémitisme sévit toujours et jusque dans les milieux ouvriers» [il y avait eu des troubles antijuifs à Constantine en juin 1921, la presse locale déclamait contre «le capitalisme juif»].

2. Parmi celles qu'il vaudrait mieux ne pas voir répéter encore, je signale dans l'article du 25 avril ce passage: «Après quatre-vingt-dix ans de civilisation, toute la morale coloniale continue à tenir dans la pétition des habitants de Constantine lors de l'émeute (*sic*) de Mokrani.» Or, cette pétition («Les Bedoui ne renonceront pas à leur conduite si on ne les frappe pas d'une répression sévère qui les pénètre de terreur et d'épouvante...») fut signée seulement par des musulmans de Constantine.

devait prendre en main leurs revendications, collaborer par tactique avec le groupe Khaled et accepter même ce «dérisoire hochet» auquel il tenait la représentation parlementaire[1]. Le but était pour l'heure la vulgarisation de la doctrine dans les masses. «En Algérie, la question de la nationalité, étant donné le degré d'écrasement économique et social de la population indigène, ne se pose que secondairement. Pour nous communistes, nous n'envisageons en dehors de la question économique que le génie de la race qui ne pourra se développer véritablement qu'à la faveur du régime des Soviets. C'est alors que pourra commencer seulement la marche à pas de géant vers la civilisation.» Les militants devaient même «envisager les terribles responsabilités qu'ils prennent en prêchant le communisme dans un pays contenant une masse indigène aussi asservie, aussi fanatique que [celle de?] l'Algérie»[2]. Ils devaient faire l'éducation de cadres ouvriers, attirer les musulmans dans le Parti : «Il faut que la méfiance, l'inquiétude cèdent le pas à une volonté réfléchie mais ferme de collaboration.»

Quant à l'avenir, Vaillant-Couturier ne cachait pas son scepticisme sur les chances d'une révolution autonome en Afrique du Nord : «La révolution en Algérie est conditionnée par la révolution dans la métropole.» Il le répétait plus nettement à l'intention des responsables dans un article paru dans la *Correspondance internationale* (30 avril 1922) : l'impérialisme français possède au Maghreb «un fief puissant d'où seule la révolution victorieuse en Europe pourra le chasser». Telle était la conclusion d'un militant qui, représentant la gauche du Parti communiste français, passait à juste titre pour l'un des plus proches de l'Internationale. Sur la question de l'Afrique du Nord on voit cependant à quel point leurs thèses divergeaient[3].

Malgré ces concessions au point de vue des fédérations algériennes, la politique de Vaillant-Couturier inquiéta celles-ci. Le Comité d'études coloniales envoyait des projets de tracts en arabe et disait son souci de «propager la doctrine chez les indigènes». Dès le 23 avril 1922, le secrétaire de l'Interfédération nord-africaine avertissait nettement Frossard et les «camarades membres du Comité d'études coloniales» de ne «pas s'engager à fond sans connaître notre point de vue». Il les mettait en garde contre une action qui «risque d'apporter des résultats opposés à ceux que vous recherchez». Il leur annonçait la formation d'un Comité d'études algériennes, chargé de présenter un projet de thèse sur la politique du Parti «vis-à-vis des éléments arabes de l'Afrique du Nord». De son côté, le délégué à la

1. Dès le 5 juillet 1922, A. Berthon s'exclamait à la Chambre : «Il n'y a même pas d'élus indigènes au Parlement, c'est cela qui est une injustice» (*JO*, Débats, p. 2309).

2. Le journal de l'émir Khaled, l'*Ikdam*, répondit, le 23 juin, à cet article du 9 juin : «Soyons francs : les Jeunes-Algériens, sans cacher leurs sympathies pour les communistes, sont loin de leur emboîter le pas quant à leurs doctrines.»

3. Sur cette question, seul Maurice Heine qui contestait l'analyse de Vaillant-Couturier était en accord avec l'Internationale ; il voulait une révolution simultanée en Europe et en Afrique du Nord car «le capitalisme français ne saurait se passer de sa filiale africaine» ; mais sans révolution dans la Métropole «la Commune musulmane» serait cependant écrasée.

propagande écrivait au secrétaire général pour «protester contre les propositions inconsidérées en matière indigène qui viennent de camarades de Paris aussi incompétents que pleins de bonne volonté».

Le Comité directeur était cependant soucieux de ménager les fédérations coloniales et freinait de son mieux les directives du Comité exécutif de l'Internationale. Mieux, il n'hésitait pas à les taire ou à les tronquer dans ses publications[1]. Ainsi s'explique que n'ait pas été publié dans la presse communiste française le manifeste lancé le 20 mai 1922 par l'Exécutif de l'Internationale: *Appel pour la libération de l'Algérie et de la Tunisie*.

La réaction des communistes d'Algérie et celles du Komintern

Ce long appel de cinq pages, que les communistes d'Algérie déclarèrent n'avoir connu que par la «presse coloniale bourgeoise» sous le nom de l'*Appel de Moscou*, devait provoquer de vives réactions en Afrique du Nord. Cette fois encore, Morinaud en lut des extraits devant la Chambre des Députés, le 4 juillet 1922, lors des débats sur la liberté de la presse en Tunisie[2] : il n'était plus possible de le tenir sous le boisseau.

Adressé aux prolétaires français, algériens et tunisiens ainsi qu'aux prolétaires musulmans, juifs et chrétiens, ce manifeste affirmait notamment que la «guerre impérialiste avait stimulé l'esprit de révolte»: «L'aurore de la libération apparaît aux prolétaires arabes soumis à l'exploitation la plus éhontée par l'aristocratie indigène et les conquérants français»[3]. À l'en croire, le prolétariat français comprenait que sa cause se confondait avec celle des prolétaires africains et la défendait comme telle. Enfin, l'Exécutif proclamait: «La lutte pour la libération de l'Algérie et de la Tunisie ne fait que commencer. Elle ne se terminera qu'avec le triomphe des esclaves. L'Internationale communiste fait appel à tous les opprimés et exploités d'Algérie et de Tunisie: Unité contre vos exploiteurs sous la conduite du PC, etc.»

---

1. La résolution du 4 mars 1922 telle qu'elle fut publiée par le PCF, en 1922, disait: «3° L'Exécutif invite les partis à généraliser les éditions de littérature communiste dans les langues indigènes des colonies.» Or, la phrase complète est celle-ci: «*The executive committee proposes to all parties to make use of every possibility of publishing communist litterature in the languages of the colonies and so to establish a closer contact with the oppresed colonial masses*.» Lors des débats du V^e^ Congrès, Manouilsky cita un autre cas de texte tronqué: «Lors du Congrès de Lyon (1923), le Komintern avait adressé un *Appel aux ouvriers français et aux peuples coloniaux*. La rédaction de *L'Humanité* en publiant ce texte a préalablement supprimé les mots «et aux peuples coloniaux» (*Protokoll des fünften Kongresses*, p. 631).

2. Ce manifeste est publié *in extenso* dans l'*Internationale Presse-Korrespondenz* du 8 juin 1922. Des extraits en anglais figurent dans *The Communist International* (1919-1943), edited by Jane Degras, vol. I, p. 335.

3. Le manifeste tirait argument des arrestations des communistes Louzon et El-Kefi en Tunisie, de l'interdiction de la presse communiste arabe pour souligner que cela renforçait le courant vers l'indépendance et valorisait le Parti: «Les coups qui visent les communistes présenteront le PC aux masses indigènes comme le seul champion de leurs droits.» Maladroitement, il soulignait que l'Algérie venait de connaître une catastrophique famine alors que la presse communiste évoquait chaque jour la famine en Russie.

La réaction des sections communistes algériennes se devine ; elles se déclarèrent en «complet désaccord avec l'*Appel de Moscou*», ce qui est sans doute un euphémisme du secrétaire interfédéral Maublanc. Mais nous ne possédons pas leurs lettres de protestation, à l'exception de celle de la section de Sidi-bel-Abbès et du rapport de la fédération d'Oranie. *La Lutte sociale* donna, il est vrai, des extraits d'autres rapports.

La section de Sidi-bel-Abbès était la plus importante de l'Algérie ; elle recrutait en effet parmi les très nombreux cheminots et ouvriers de la ville d'actifs militants et fut la plus décidée lors de la grande grève des cheminots. Certains de ses militants comptaient «vingt années de luttes sociales dans le bled» et venaient du Parti ouvrier français de Jules Guesde. Son secrétaire était encore, en 1922, Armand Guillon, professeur à l'EPS de la ville. Il avait représenté la Fédération de l'Algérie à plusieurs congrès de la SFIO, notamment à Saint-Étienne en 1909, comme secrétaire général de la Fédération socialiste algérienne. C'est lui qui renseigna Jaurès sur l'affaire de l'Ouenza et Allemane dut le défendre à la Chambre le 12 février 1910 lorsqu'on chercha à le déplacer de Bône. Siégeant à l'extrême gauche du parti unifié, il avait proposé de voter l'amendement Heine à condition de le «suramender en matière indigène». Il était secrétaire général de l'Union des syndicats d'Oranie et avait été élu conseiller municipal en 1919.

La section de Sidi-bel-Abbès était appelée par les militants «La Mecque communiste»[1]. Elle-même se jugeait «qualifiée pour se prononcer sur une tactique algérienne de l'action communiste». Elle déclara donc nettement dans une délibération du 27 juin 1922 qu'elle ne saurait accepter ni le principe, ni le fond de l'*Appel* de Moscou. Elle posait en réponse trois principes : 1° «Il ne peut y avoir une thèse unique en matière coloniale» («il y a des peuples en tutelle qui sont dès maintenant capables de se gouverner seuls et d'autres qui ne le sont pas... Si une souveraineté égyptienne est nécessaire, une souveraineté d'anthropophages n'est pas désirable») ; 2° «Les fédérations communistes indigènes sont seules qualifiées pour arrêter une tactique d'action communiste locale» ; 3° «Les fédérations communistes algériennes ne sauraient admettre sous aucun prétexte que soient publiés en Algérie des manifestes dont l'esprit et la lettre engageant leur responsabilité n'auraient pas été arrêtés par elles.»

Quant au fond de l'*Appel*, elle le rejetait au nom «du sens marxiste des situations». C'était au prolétariat français à assurer d'abord sa révolution, avant que ne soit lancé un appel au soulèvement de la masse musulmane. Sinon une révolution des masses musulmanes amènerait fatalement un retour à la féodalité. Elle y ajoutait toutefois un argument où grondait la passion coloniale : «Dans le cas d'une souveraineté arabe prématurée, nous vous prévenons que vous aurez certainement à libérer des esclaves communistes. Algériens, nous connaissons si bien ces esclaves, ces esclaves

1. *La Lutte sociale*, 25 octobre 1922.

musulmans d'aujourd'hui, que nous pouvons affirmer que leur triomphe ne supprimerait pas du tout l'esclavage, il ne ferait que le changer de pôle. Nous affirmons même que l'esclavage serait amplifié, parce que le fait de posséder des esclaves au sens étroit du mot est une tradition musulmane en Algérie.»

Cette déclaration, due à la plume de Guillon, correspondait si bien au sentiment général des sections que le rapport de la fédération d'Oranie au IIe Congrès interfédéral communiste de l'Afrique du Nord du 24 septembre 1922 se contenta de la reprendre. Il répétait que l'*Appel* de l'Internationale communiste fut une «erreur absolue», «la question coloniale étant caractérisée par son manque absolu d'unité»[1]. Le rapport, étudiant «la mentalité indigène algérienne», parlait de «nationalisme héréditaire profondément enraciné chez les musulmans cultivés. Ils sont obligés de masquer ce nationalisme par des protestations de loyalisme et de patriotisme français exagéré». Quant à la masse, «totalement ignorante et éprise de merveilleux», elle était sous l'emprise des confréries et des marabouts; de là son fanatisme et son fatalisme. «Le fatalisme, qui a pour conséquence la suppression de tout effort individuel, et le fanatisme religieux, qui s'oppose à l'assimilation de la race, dressent une formidable barrière à la propagande parmi les indigènes.» Définissant ensuite un programme d'action, le rapport écrivait: «L'émancipation des populations indigènes d'Algérie ne pourra être que la conséquence de la révolution en France [...], le but immédiat des communistes en Algérie n'est donc pas de soutenir ou de susciter un mouvement [libérateur] aussi problématique et voué à l'insuccès, mais d'user de tous les moyens pour se concilier la sympathie de la masse indigène, afin de l'empêcher de se laisser enrôler dans les troupes contre-révolutionnaires lors du déclenchement de la révolution en France.» Dans cette perspective, «la propagande communiste directe auprès des indigènes algériens est actuellement inutile et dangereuse. Elle est inutile, parce que ces indigènes n'ont pas atteint encore un niveau intellectuel et moral qui leur permette d'accéder aux conceptions communistes... Elle est dangereuse, parce que, faite sans une préparation préalable du prolétariat européen imbu fortement de préjugés contre l'indigène, elle nous aliénerait la sympathie de ce prolétariat et provoquerait la désertion de nos groupements»[2].

Ce rapport fut adopté par le IIe Congrès interfédéral *à l'unanimité*, ce qui confirme la représentativité de la section de Sidi-bel-Abbès. Quant à Guillon,

1. Ce «manque absolu d'unité» fut relevé ironiquement par l'Internationale. On le comprend d'autant mieux que le futur directeur de l'Université communiste des travailleurs d'Orient décrivait ainsi la situation au Turkestan: «Le chauvinisme grand-russien militant et le nationalisme défensif des masses coloniales asservies pénétré de méfiance à l'égard des Russes, tel est le trait fondamental de la réalité au Turkestan.»

2. On trouvera le texte *in extenso* de ce rapport dans Alex Juving: *Le Socialisme en Algérie* (Alger, 1924, pp. 264-273), reproduit d'après le *Bulletin communiste*, non cité.

il était élu secrétaire interfédéral de l'Algérie. On notera cependant que la fédération d'Alger avait adopté un ton différent pour rejeter tout appel au nationalisme indigène. La section d'Alger avait présenté une motion qui établissait une distinction radicale entre le nationalisme conservateur, instrument de régression sociale, et le nationalisme révolutionnaire, source de progrès. La vigoureuse condamnation du nationalisme indigène réactionnaire permit à cette motion d'être adoptée à une forte majorité au Congrès fédéral du 10 septembre 1922[1].

Ainsi il ne fait pas de doute que les communistes d'Algérie n'étaient pas prêts à accepter la politique que prétendait leur dicter le Komintern et ils le dirent dans une de leurs résolutions : «Le PC français prendra position sur toutes les questions qui préoccupent la population indigène ; il défendra les revendications de cette population dans sa presse et à la tribune parlementaire. Mais il s'abstiendra de publier dans la presse qui touche le grand public des articles de doctrine en matière coloniale et des appels à la révolte.»

Le Comité exécutif de l'Internationale fut mis au courant des réactions algériennes et des atermoiements du PCF et invité à réagir par les communistes de Tunisie. Ceux qui s'étaient ralliés à la ligne de l'Internationale, sous la direction de Robert Louzon, s'étaient en effet lancés dans l'agitation révolutionnaire. Leurs journaux *L'Avenir social, Habib al-Oumma* et *Al-Mahdûm* devaient être interdits en février 1922, leurs chefs Louzon et El-Kefi arrêtés. La délégation tunisienne au IVe Congrès se montra dès lors très critique vis-à-vis des «pseudo-communistes algériens» qui avaient, selon eux, une trop grosse influence sur le PCF[2]. Elle dénonça d'ailleurs également l'inactivité de ce dernier qui n'avait toujours pas défini de programme d'action coloniale ; la question coloniale avait été ajournée en effet une nouvelle fois au Congrès de Paris (15-19 octobre 1922), mais il n'est pas sûr que ce fut «pour des raisons électoralistes», le Congrès étant tout occupé à tenter de régler les conflits intérieurs.

1. Un autre argument avait été présenté dans *La Lutte sociale* (30 avril 1921) : «Les mouvements coloniaux ne peuvent être que nationalistes, partant bourgeois dit-on. Certes, mais croyez-vous que les faibles bourgeoisies qui se seront élevées sur les colonies devenues indépendantes pourront faire long feu en face d'une Europe et d'une Amérique communistes ?» Il est symptomatique que cette argumentation n'ait plus été présentée en 1922. Tout au contraire, le 26 décembre 1922, *La Lutte sociale* notait que «étant donné que l'Algérie actuelle est composée d'éléments hétéroclites, Kabyles, Arabes, Français, étrangers, nègres et négriers incapables de se régir eux-mêmes, il y a des chances pour que l'Algérie de 1940 soit encore une colonie».

2. Tahar Boudengha cita la motion de Sidi-bel-Abbès et demanda si ces déviationnistes avaient été châtiés. Robert Louzon publia ensuite dans le *Bulletin communiste* du 4 janvier 1923 un article (contre le rapport adopté par le Congrès interfédéral d'Afrique du Nord) intitulé : «Une honte» où il stigmatisait «la mentalité algérienne» de ces communistes : «Celui qui, pour légitimer l'impérialisme de son peuple, dénonce comme nationaliste la volonté d'indépendance du peuple qu'il opprime commet une hypocrisie répugnante.»

Bien entendu, le Comité exécutif de l'Internationale communiste, qui s'apprêtait à résoudre de manière autoritaire les tentatives d'indépendance du PCF n'entendait pas se laisser arrêter par les protestations des communistes algériens, ces «survivances social-impérialistes». Au IVe Congrès de l'Internationale, Trotsky, examinant la crise du Parti français, cita la motion de Sidi-bel-Abbès, «ce grand scandale, quoique prise par un petit groupement», et s'exclama qu'«on ne pouvait tolérer dans le Parti, ni deux heures, ni deux minutes, des camarades qui ont la mentalité de possesseurs d'esclaves»[1]. G. Safarov s'en prit à ces «bonnes gens de Sidi-bel-Abbès et de la fédération d'Algérie», «qui avaient peur d'être mangés par des anthropophages», à ces «petits-bourgeois soi-disant communistes», qui restaient fidèles aux conceptions de la IIe Internationale. Il mit aussi en cause le Parti français, dont le Comité exécutif n'ignorait pas quelles préventions il nourrissait à son égard ; ce Parti ne savait pas tirer parti, selon Safarov, du «considérable mouvement révolutionnaire qui se développait dans les colonies françaises».

Dans sa *Résolution sur la question française*[2] le IVe Congrès, affectant de s'en prendre à la seule section de Sidi-bel-Abbès, «condamnait catégoriquement «cette position» qui couvre d'une phraséologie pseudo-marxiste un point de vue purement esclavagiste, soutenant au fond la domination impérialiste du capitalisme français sur ses esclaves coloniaux». En réalité, par-delà la section excommuniée, tous les communistes européens d'Algérie étaient visés, puisqu'il fallait «combattre opiniâtrement et sans merci les tendances pseudo-socialistes et colonisatrices de certaines catégories d'ouvriers européens bien payés travaillant dans les colonies»[3] et que l'existence en Algérie «d'organisations communistes européennes séparées» était dénoncée comme «une forme déguisée de colonialisme et un soutien des intérêts impérialistes». L'activité communiste devait s'appuyer «non pas sur des éléments aussi pénétrés de préjugés capitalistes et nationalistes, mais sur les meilleurs éléments de la population indigène et, en premier lieu, sur la jeunesse prolétarienne indigène».

Quant au Parti français, il était sèchement invité «à prêter infiniment plus d'attention, de forces et de moyens» à la propagande dans les colonies. Il devait mener une lutte systématique pour affaiblir l'influence des éléments ultra-nationalistes sur les masses indigènes et attirer la sympathie de ces dernières par des revendications concrètes. L'Internationale qui redoutait toujours que la révolution sociale ne fût brisée par des soldats coloniaux

1. Trotsky annotant son discours réfutait l'argument «quasi marxiste» de retour à la barbarie en cas d'indépendance. «Maintenant que le capitalisme européen est en pleine décomposition, c'est un défi aux vérités les plus simples de la science historique marxiste que de voir en lui un facteur progressif pour les colonies.»

2. *Manifestes, thèses et résolutions des quatre premiers congrès mondiaux de l'internationale communiste*, Paris, 1934, p. 198 ; cf. aussi la section VIII : Les tâches coloniales des partis métropolitains.

3. Les sections d'Algérie comprenaient surtout des petits fonctionnaires (employés de chemins de fer, des PTT et de l'enseignement), mais aussi des ouvriers et employés ainsi que des dockers et des petits colons.

insistait une fois de plus sur l'action antimilitariste à mener auprès des troupes coloniales[1].

Après cette sévère condamnation, le Parti communiste d'Algérie s'inclina. Guillon qui était devenu secrétaire interfédéral de l'Algérie démissionna le 22 décembre 1922 de «ce parti qu'il avait contribué à créer en Algérie». Un certain Mouillard devenu secrétaire intérimaire précisa que le Congrès n'avait fait en septembre qu'envisager un «projet de thèse» qui devait être soumis à la discussion des sections. Il précisa dans le *Bulletin communiste* du 18 janvier 1923 que la fédération d'Alger le rejetait d'ores et déjà et qu'il était probable que les autres fédérations «mieux informées en feront autant».

Les communistes algériens furent enfin frappés, plus que d'autres, par la décision d'exclure les francs-maçons du Parti («La Franc-Maçonnerie est un chancre qu'il faut cautériser au fer rouge»). Les sections d'Algérie comprenaient en effet une très forte proportion de maçons, mais il est impossible de savoir quels furent ceux qui furent exclus à ce titre et ceux qui abandonnèrent volontairement le Parti. En tout cas, *La Lutte sociale,* qui signalait «une pluie de désabonnements dans certains centres oranais»[2], avoua seulement une régression passagère des effectifs du Parti en 1923 tandis que l'administration algérienne, prenant acte de la démission de Guillon et de quelques autres, croyait à «une défection des chefs».

Les résistances des communistes français d'Algérie à la politique du Komintern devaient cependant continuer. Au Congrès fédéral d'Alger le 13 janvier 1924, la discussion fut, selon *La Lutte sociale* (18 janvier), «animée et parfois houleuse» ; sur la politique coloniale, «le Congrès souligna l'insuffisance de la thèse beaucoup trop hâtive qui nous est soumise par le Comité directeur». *La Lutte sociale* eut beau n'insérer en 1924 que des articles donnant le ton de la direction du PCF, les militants n'étaient visiblement pas convaincus[3]. Au Congrès du 4 janvier 1925, la question coloniale n'aurait pas été soulevée d'après le compte rendu officiel ; mieux valait sans doute cacher les divisions ou ne pas laisser mettre en minorité le Comité directeur. À en croire en effet *La Lutte sociale*, la plate-forme de politique coloniale présentée par le Bureau politique ne fut acceptée par le Congrès de février 1926 que par 28 délégués sur 41 présents dans le «rayon» d'Alger et par 14 voix contre 10 au comité de la Fédération algérienne. Au Congrès interfédéral du 3 mars, la même opposition se manifesta encore très vivement, mais elle fut brisée et aboutit à un nouveau flot de démissions.

1. Le IVe Congrès, qui déclara que «le mouvement nègre est devenu une question vitale de la révolution mondiale», et le Komintern étaient fort préoccupés par les troupes de couleur. Manouilsky croyait, par exemple, qu'il y avait «250 000 soldats noirs dans l'armée française». Or, en 1923, sur les 698 020 hommes que comptait l'armée, il n'y avait que 49 344 soldats «coloniaux», mais 110 366 soldats nord-africains.

2. *La Lutte sociale* avait encore 2 275 abonnés au 19 novembre 1921, mais ne donne plus de chiffre en 1922. Quant aux adhésions au Parti, les fédérations d'Algérie avaient pris 920 cartes au 31 juillet 1922.

3. *La Lutte sociale* se félicitait en revanche de ses progrès en milieu indigène : 89 abonnés musulmans en 1923, dont 37 à Alger.

Depuis 1923, sur l'ordre du Comité directeur, les communistes d'Algérie s'évertuèrent au rapprochement avec les Jeunes-Algériens de la tendance Khaled[1]. Lorsque, découragé, l'émir Khaled, en juillet 1923, eut accepté de s'exiler[2], ils essayèrent de tirer parti de sa popularité et de parler en son nom[3]. Pendant les événements du Rif et alors que Khaled «demand[ait] la faveur de reprendre du service comme capitaine de l'armée française au Maroc», le PCF tenta de présenter l'émir Khaled dans la lumière d'Abd el-Krim, «le libérateur». Le khalédisme, que Vaillant-Couturier avait analysé en 1922 comme un mouvement bourgeois constitutionnaliste, un cartel exclusivement électoral, allait devenir ainsi rétrospectivement pour la propagande communiste la première forme du nationalisme algérien. On comprend dès lors pourquoi le Parti communiste patronna les conférences que l'émir vint librement prononcer à Paris en juillet 1924; pourquoi il présenta, en mai 1925, aux élections municipales une liste ayant pour chef de file «l'Émir Khaled en exil» (et donc inéligible)[4]. L'opération fut renouvelée pour les élections départementales en octobre 1925. Enfin, en février 1926, la première Étoile Nord-Africaine d'obédience communiste, qui avait vainement offert à l'Émir Khaled de prendre sa direction, décida de se le donner comme «président d'honneur» et de reprendre le titre de son journal *l'Ikdam*. Après la mort de l'émir, le 6 janvier 1936, le Parti Communiste Algérien (PCA), autonome depuis 1936 et qui crut un instant pouvoir jouer la carte nationaliste, se déclara le «continuateur de nos héros nationaux Abd el-Kader, Mokrani et Khaled». Les cercles musulmans communistes portèrent, à partir de 1936, le nom de «cercles Émir Khaled» tandis que le PCA organisait des pèlerinages commémoratifs de la mort du «grand chef nationaliste».

En France, le PCF, bien qu'épuré en 1923 des opposants à la politique de Moscou, ne se jeta pas aussitôt dans la lutte anticolonialiste[5]. Loin de là, la

1. «Le Parti communiste a pour devoir de soutenir les revendications de la minorité cultivée qui se résument en une formule : l'accession à la qualité de citoyen français.»

2. Le Parti communiste affirma successivement : 1° «qu'on le mit en demeure de choisir entre l'internement dans un poste de l'Extrême-Sud ou le départ volontaire» (R. Louzon, *L'Humanité* du 6 août 1923); 2° que «Khaled avait été brutalement exilé» par Poincaré, cela en 1923; puis 3° qu'il l'avait été «par le Bloc des Gauches» (*sic*) (9 octobre 1925). Personnellement, j'ai des raisons de croire que ce départ a été négocié. L'émir Khaled lui-même n'a-t-il pas déclaré le 26 septembre 1925: «Le gouvernement français m'avait assigné pour des raisons d'ordre politique la résidence d'Alexandrie. Une pension m'avait été accordée à condition que je demeurasse là-bas...»

3. L'hebdomadaire franco-arabe de l'émir Khaled ayant cessé de paraître le 6 avril 1923, le titre en fut repris par la première Étoile Nord-Africaine, à peine modifié: l'*Ikdam* (La Vaillance) devint l'*Ikdam nord-africaine*, édité à Paris, *directeur honoraire: Émir Khaled.*

4. Sur 1183 votants Khaled avait obtenu 551 voix; Chekiken, tête de la liste jeune-algérienne modérée, 626.

5. À signaler cependant la campagne menée pour la libération de Mahmoud Ben Lekhal. Cet Algérien élevé à Beyrouth, revenu à Alger en 1919, avait ensuite été formé à Moscou. En 1923, il fut envoyé dans la Ruhr pour inciter les tirailleurs algériens à la désobéissance. Condamné le 3 juin 1924 à cinq ans de travaux forcés, il fut amnistié en août 1924. Lui aussi fut présenté (2e de liste) aux élections municipales d'Alger du 10 mai 1925, derrière l'Émir Khaled.

tribune coloniale de *L'Humanité* fut même supprimée et la Commission coloniale du Parti se plaignit de n'avoir pas de relations avec le Comité directeur et le Bureau politique. Pourquoi cette discrétion ? Peut-être parce que le Parti communiste français n'était pas encore dégagé, en 1924, de l'idéologie colonialiste, peut-être par souci électoral. Lors des élections législatives de mai 1924, les spécialistes du Parti colonial remarquèrent avec étonnement le silence presque absolu du PCF sur la question coloniale[1].

On le remarqua plus encore au Komintern. Dès le 1er juin, le Conseil national du PCF fit son autocritique, reconnaissant que l'activité du Parti sur le terrain colonial n'avait pas répondu aux directives de l'Internationale. Au Ve Congrès de l'Internationale (17 juin-8 juillet 1924), Nguyen Aï Quoc et Manouilski devaient condamner sévèrement le manque de mordant du Parti français. Nguyen Aï Quoc souligna que «même la presse du Parti n'avait pas su familiariser les militants avec les problèmes coloniaux ni réveiller les masses laborieuses des colonies»[2]. Manouilski fit rire les congressistes en affirmant, très inexactement, qu'une section du PCF, celle de Sidi-bel-Abbès, «s'était indignée qu'une organisation internationale incitât les colonisés à la plus noire ingratitude envers les colonisateurs qui leur apportent la civilisation». Comme il prétendait aussi qu'il y avait en France 800 000 travailleurs indigènes et 250 000 soldats noirs, on hésite à accepter cette autre affirmation : «Aux dernières élections, sur sept candidats désignés dans les colonies, il n'y avait pas un seul indigène.» Les résolutions finales invitèrent une fois de plus «à une lutte acharnée et permanente contre la politique coloniale de la bourgeoisie» et à l'alliance avec les mouvements d'émancipation nationale.

Or, dès septembre 1924, spontanément ou non, les organismes directeurs du PCF sortirent de leur réserve et le fameux télégramme de Doriot[3] et Sémart saluant le combat d'Abd el-Krim devait inaugurer ce que Doriot appela «une action bien organisée pour rendre l'indépendance aux colonies[4]».

---

1. Ils oublièrent toutefois de remarquer que, pour la première fois, un Algérien, Hadj Ali Abdelqâder, était présenté comme candidat du PCF dans une circonscription de Paris. Cet Algérien inconnu avait été nommé membre du Comité central du PCF avant de fonder la première Étoile Nord-Africaine à la fin de 1925.

2. Je remarque pourtant sur le plan algérien que, dès la fin de 1923, *L'Humanité* proposait de «travailler huit ans à l'avance à l'échec moral du scandaleux anniversaire de 1930». «Si nous voulons que la destruction de la civilisation maure et de l'art barbaresque ne soit glorifiée et portée à l'actif de la force française que par une chienlit de colons, de militaires et de fonctionnaires, si nous voulons que la participation des vaincus aux réjouissances de leurs oppresseurs soit avec éclat refusée, il faut sans tarder...»

3. Dès le 15 mai 1924, Doriot avait pris position en faveur d'Abd el-Krim dans *L'Humanité* : «Nous devons être avec Abd el-Krim qui lutte avec énergie contre les impérialistes pour la défense de son peuple.» À cette date, le Komintern ne s'était pas prononcé.

4. Cette action ne put se développer en Algérie. Le gouverneur Maurice Viollette brisa net les tentatives faites pour réorganiser le Parti. Arrighi, Lozeray, Accouturier furent arrêtés en Algérie, *La Lutte sociale* saisie.

Conclusion

Au total, l'action révolutionnaire dans les colonies n'avait pas été jusqu'en 1924 en France, jusqu'en 1926 en Algérie, le thème majeur souhaité par le Komintern. L'internationalisme prolétarien affiché par les communistes français n'avait encore triomphé, ni des sentiments patriotiques, ni des préjugés colonialistes[1]. Et l'on peut même se demander à quelle date ces préjugés disparurent au sein du PC d'Algérie. Faut-il rappeler que la cellule des cheminots de Relizane se prononça en 1932 contre l'adhésion à la CGT de cheminots musulmans. La ligne révolutionnaire imposée par Moscou n'avait eu qu'un résultat en Algérie : elle avait bloqué les progrès du Parti dans la population européenne sans lui valoir l'audience des Algériens, tant il est vrai qu'«aucun peuple n'a jamais été préparé à l'indépendance par ses maîtres étrangers» (Karl Kantsky). Aussi longtemps que les directives de l'Internationale ne changèrent pas et que les communistes se déclarèrent pour l'indépendance totale, le Parti fut réduit à l'impuissance. En 1932, le Parti n'avait plus que 150 adhérents[2] dans l'Algérie tout entière et 2 139 électeurs aux élections législatives. Au moment du grand tournant de mai 1935, et nonobstant le pacte d'unité d'action avec L'Étoile Nord-Africaine (19 août 1934), il ne comptait pas même 300 membres français et algériens.

Avec l'abandon de la revendication d'indépendance en 1936, une phase nouvelle s'ouvrit, plus prometteuse en apparence. Le Front populaire, d'abord conçu «sur un plan exclusivement européen (J. Barthel), puis superficiellement arabisé, devait entraîner le Parti communiste à des prises de position lourdes de conséquences. Au nom de l'union populaire et de la lutte prioritaire contre le fascisme, les dirigeants répétèrent que l'Algérie devait rester unie à la France. «Toute tentative d'indépendance est vouée à un échec certain, jusqu'au jour où les Soviets auront le pouvoir» (G. Monmousseau). «Notre peuple sait que son émancipation ne peut guère être le fruit de son action seule, comme osent l'affirmer les sectaires, les aventuriers et tous les aigris» (Ben Ali Boukhort). «Nous savons qu'à l'heure actuelle l'union du peuple d'Algérie et du peuple de France est nécessaire et qu'elle le sera toujours» (Kaddour Belkaïm). On connaît aussi la condamnation par le PC algérien de L'Étoile Nord-Africaine et de ceux qui «sous le prétexte de l'indépendance voudraient dresser les peuples des colonies contre la démocratie française» (R. Deloche).

Rejet de l'indépendance, union avec la France, nécessité pour les Algériens d'attendre la prise du pouvoir en France, n'était-ce pas là revenir, bien que dans un tout autre contexte, aux positions condamnées en 1922 ?

---

1. On pense à l'exclamation de Domela Nieuwenhuis, le leader socialiste néerlandais, au Congrès international de Zurich en août 1893 : «Grattez l'internationaliste et vous trouverez au fond de son cœur le patriotisme et le nationalisme», ou à la position des délégués socialistes allemands à Stuttgart en 1907 : «Il n'est pas vrai que nous n'ayons pas de patrie.»

2. Chiffre figurant dans un rapport administratif. Selon les *Cahiers du Bolchevisme* (1er mars 1932), le Parti ne comptait plus que 230 membres (p. 334).

C'était aussi pour les communistes la possibilité de retrouver les suffrages des travailleurs européens. La preuve en est que le Parti communiste retrouva et dépassa les chiffres de l'électorat socialiste de 1919-1920 (15 000 voix aux élections législatives de 1936), qu'il reprit le mandat de conseiller général d'Oran, et celui-là seulement. La moitié des 5 000 membres du Parti en 1937 se trouvait toujours en Oranie, comme en 1920. En milieu musulman, l'implantation communiste demeurait très faible, alors surtout que grossissait la vague du nationalisme populaire et révolutionnaire soulevée par les oulémas et le Parti populaire algérien[1]. La raison en est claire : en subordonnant le mouvement national algérien aux impératifs de la lutte antifasciste, le Komintern avait sacrifié l'avenir du communisme en Algérie[2].

Le secrétaire interfédéral de 1921 avait clairement averti qu'il ne «fallait pas compter pouvoir enrôler une majorité d'indigènes». Il invoquait la psychologie indigène, là où il aurait fallu parler de méfiance totale. L'historien doit en effet enregistrer que les Algériens redoutaient visiblement d'être tenus pour les instruments d'une stratégie internationale dont ils ne seraient pas, à coup sûr, les bénéficiaires. Dès lors, ils avaient donné leur réponse : «Quant au sens réel du communisme, nous voulons l'ignorer. La question indigène étant une question de race ne peut être résolue par des moyens de lutte de classes»[3].

1. Aux élections municipales du 27 novembre 1938 à Alger, le secrétaire du Parti communiste d'Algérie, Ben Ali Boukhort, n'obtint que 569 voix contre 1 201 au candidat soutenu par le PPA. À l'élection cantonale d'avril 1939, dans la circonscription d'Alger-banlieue, le candidat communiste n'eut que 438 voix contre 3 277 au candidat PPA, un militant inconnu. Ce dernier fut élu au deuxième tour avec 4 488 voix.

2. Conclusion semblable de T. Adrian Schweitzer dans son étude «Le Parti communiste français, le Comintern et l'Algérie dans les années 1930» (Le *Mouvement social*, n° 78) ; «La ligne du Comintern semble singulièrement inadaptée... Entre 1928 et 1934, alors qu'il n'existe guère de mouvement révolutionnaire de masse, il adopte la ligne dure de «classe contre classe» qui risque de faire du Parti communiste une petite secte ; en revanche après 1934, quand le mouvement nationaliste croît à la faveur des troubles en Algérie, le Parti doit se retourner vers une ligne droitière et réformiste... Les inconvénients de cette orientation décidée de l'extérieur vont s'accentuer sous l'aiguillon de L'Étoile Nord-Africaine qui, libre d'attaches étrangères, peut faire la jonction entre le nationalisme et les buts sociaux de la Révolution en Algérie...»

3. *Ikdam*, 8 avril 1921.

Un rapport inédit de Louis Massignon à la Commission du Centenaire de l'Algérie

Louis Massignon a plusieurs fois rappelé qu'il fut l'un des rapporteurs à la Commission du Centenaire de l'Algérie. Et comme il eut l'occasion de noter que celle-ci se «débarrassa» sans façons de ses propositions[1], il est d'autant plus curieux que personne n'ait jusqu'ici recherché quel était le contenu de son rapport, resté il est vrai inédit[2]. Certes, ayant pu le lire dans les archives du gouvernement général, j'avais cru devoir en résumer l'inspiration dans mon *Histoire de l'Algérie contemporaine* (tome II, 1979). Mais j'ai récemment découvert dans les archives du ministère des colonies une autre version de ce rapport, différente dans certaines de ses conclusions. Le premier rapport non daté fut, d'après le contexte, rédigé vers octobre 1929, le second correspond à l'exposé prononcé devant la Commission le 15 avril 1930 et se trouve enrichi de trois annexes. C'est cette version que je voudrais faire connaître en la replaçant dans son contexte historique[3].

Le contexte historique

Le revendication par les notables français et les Jeunes-Algériens d'une représentation au Parlement français fut l'une des constantes de leur action politique sous la Troisième République. Que cette tenace *chikaya* leur ait été inspirée par des libéraux ou des indigénophiles métropolitains n'enlève rien à leur sincérité. «Qui n'est pas représenté n'est pas défendu» plaidait déjà en 1892 M'hammed Ben Rahal en s'adressant à Jules Ferry. À la veille de la célébration du centenaire de l'Algérie française, de nombreuses personnalités et quelques mouvements politiques se montraient à nouveau favorables à la revendication des Jeunes-Algériens. Le parti socialiste, la Jeune République, la Ligue des Droits de l'Homme et même le parti radical-socialiste souhaitaient «qu'en raison du prochain centenaire de l'Algérie, un député indigène soit élu par un corps électoral indigène dans chacun des départements algériens»[4].

---

* Article initialement paru dans les *Cahiers de Tunisie,* 1985.

1. Cf. ses déclarations au colloque sur le problème algérien du 2 juin 1957 in *Opera minora* t. III, p. 608 et lors de son exposé à *Esprit, ibidem,* p. 578.

2. Massignon utilisa cependant la documentation de son enquête dans un article publié dans *La Vie intellectuelle* juillet-août 1930 sous le titre: «Les résultats sociaux de notre politique indigène en Algérie».

3. Le titre indique de manière précise en dépit de sa lourdeur son origine et son objet: «Rapport à la commission interministérielle chargée d'étudier la question de l'extension des droits politiques des indigènes algériens sur l'enquête effectuée dans les milieux indigènes de l'Algérie au nom de la sous-commission politique».

4. Motion adoptée au Congrès du parti radical-socialiste d'octobre 1927.

La Fédération des élus musulmans d'Algérie fondée en janvier 1928 plaça dès lors au premier rang de ses revendications celle d'une représentation parlementaire. À en croire les Élus algériens, l'octroi de trois députés gagnerait à la France cinq millions de cœurs. Pourtant dès octobre 1928, le Président de cette Fédération, le Dr Benthami, revendiquait déjà «trois députés par département et un sénateur pour chacun d'eux»[1] c'est-à-dire une représentation égale à celle des Français d'Algérie. Une seconde Fédération des Élus s'en tenait à la proposition de loi du 8 novembre 1928 déposée par l'ancien gouverneur général Viollette, soit trois députés arabes et un kabyle pour l'Algérie.

Cependant le ministre de l'intérieur, le radical Albert Sarraut avait promis à une délégation de Jeunes-Algériens le 14 novembre 1927 qu'une commission de juristes serait chargée d'étudier leurs vœux. La promesse devait être tenue par le même gouvernement d'Union nationale présidée par Poincaré, et conforté par les élections plutôt modérées d'avril 1928.

Une commission interministérielle fut donc créée le 6 septembre 1928 par le ministre de l'Intérieur A. Sarraut et le ministre des colonies Léon Perrier : elle était en effet chargée d'étudier la question de la représentation des indigènes d'Algérie et des colonies au Parlement. Un arrêté du 8 septembre en définit la composition : neuf hauts-fonctionnaires et neuf notabilités dont six professeurs d'Université. Parmi ces derniers ne figurait qu'un seul spécialiste de l'Islam, Louis Massignon. On pourrait donc penser *a priori* que ce fut à lui que revient tout naturellement la charge de diriger la commission d'enquête et de présenter le rapport de synthèse. En réalité Massignon, s'il dirigea en principe la sous-commission politique, fut amené à exprimer un avis fort isolé.

Après le retrait des radicaux et la rupture de l'Union nationale, le contexte politique était tel qu'il n'y avait pratiquement aucune chance de faire accepter par le gouvernement une quelconque extension des droits politiques reconnus aux Algériens. Le 4 mars 1929, le ministre de l'Intérieur chargé des affaires algériennes André Tardieu tint d'ailleurs à venir préciser dans un discours d'ouverture ce que le gouvernement attendait des travaux d'une commission purement consultative[2] : «Vous aurez à rechercher d'abord, déclara-t-il, si parmi les cinq millions d'indigènes algériens il y a – ou si au contraire il n'y a pas – un mouvement profond d'opinions jaillissant des douars ou des zaouïas (...) si pour tout dire d'un mot, c'est le droit de vote généralisé et la représentation politique qui est (*sic*) présentement l'aspiration dominante de la société musulmane algérienne». La seconde question était formulée de manière peu objective : le gouvernement entendait savoir «si

1. *At-Taqaddum* (6 octobre 1928).

2. On remarquera que le «parti colonial» s'était déjà prononcé contre les projets de réforme. La *Dépêche coloniale* avait attaché le grelot dès le 1er mars, bientôt relayé par *Le Courrier colonial* et la presse algérienne.

l'état actuel de culture et de formation de la masse indigène la met en mesure de remplir dans les mêmes conditions que la masse européenne la fonction d'électeur politique». Et Tardieu de suggérer la réponse attendue en précisant que «les réformes les plus justifiées sous le signe de la logique abstraite doivent encore pour n'être point génératrices de troubles s'accorder avec l'état social économique et mental des pays auxquels elles s'appliquent».

Enfin à supposer que la commission admit – «ce qui est à démontrer» soulignait Tardieu – que les droits à la représentation accordés par la loi de 1919 ne soient pas «l'expression suffisante des intérêts réels», la commission aurait à étudier les possibilités pratiques et constitutionnelles de réformes. Pourrait-on éviter que soit posée la «grave question du statut personnel musulman» et que «soient mis en danger les droits fondamentaux nés d'une loi religieuse qui est aussi une loi civile»?

À ces trois questions auxquelles le ministre suggérait presque ouvertement des réponses négatives s'ajoutaient diverses considérations destinées à éveiller la vigilance des conseillers et «d'équilibre de leurs conclusions». Les vastes réformes apportées en 1919 au statut de l'indigénat avaient-elles été facilement appliquées? Était-il opportun alors qu'il convenait avant tout de rassembler «les 100 millions d'habitants de notre Empire» de faire droit à des revendications qui ne pourraient être localisées à l'Algérie. Ce n'était point en effet des vœux de l'Algérie musulmane seule qu'il convenait de juger mais des sommations présentées en Afrique et en Asie par l'Islam et le bolchevisme, à une politique coloniale que «consacrent d'éclatants résultats».

Le ton était donné et dès la réunion suivante, le 14 mars 1929, le doyen Girault appuya lourdement les conclusions du ministre: «Si nous faisons une concession, nous sommes condamnés à la faire pour tous les indigènes des colonies». Par ailleurs la Commission réagit vivement à un manifeste de la ligue française en faveur des indigènes musulmans de l'Algérie qui pressait celle-ci d'agir avant le centenaire[1]. C'est alors que fut décidée la formation de deux sous-commissions, l'une juridique, l'autre politique. Louis Massignon enquête seul en Algérie au nom de la sous-commission politique et fit son rapport d'enquête à titre personnel.

Le rapport Massignon du 15 avril 1930

Ce rapport, présenté à la Commission plénière un an plus tard le 15 avril 1930, consiste essentiellement en réponses aux questions posées par André Tardieu, devenu depuis lors Président du Conseil[2]. Louis Massignon en reformula sept auxquelles il fournit des réponses de durée équivalente.

1. Son Président Jean Mélia demandait une représentation forte de trois députés arabes et deux kabyles ainsi que de deux sénateurs (un arabe et un kabyle).

2. Il n'est peut-être pas sans intérêt de remarquer que dans le second cabinet Tardieu (2 mars-4 décembre 1930) figuraient deux leaders du «parti colonial» Léon Baréty et Alcide Delmont et deux parlementaires français d'Algérie: Émile Morinaud et André Mallarmé.

1°) Y a-t-il des vœux exprimés par une élite ?

Oui, répondait-il en faisant référence à un vœu non cité des Délégués financiers arabes et kabyles du 30 mai 1929 («que la représentation des indigènes algériens au Parlement soit accordée à l'occasion de la célébration du centenaire») et aux vœux similaires des Fédérations d'Élus, des ligues d'anciens combattants et de naturalisés. «On s'attend à avoir à Paris une voie de recours directe, qualifiée et permanente, un *wakil*». À ceux qui pour justifier leur refus critiquaient cette mince élite «d'intellectuels mécontents» et de bourgeois coupés des masses, Massignon répondait: «La masse musulmane paysanne ouvrière demeure la pâte sociale d'où lève incessamment l'élite bourgeoise. L'une se sent encore solidaire de l'autre (comme chez nous en 14-18). Les indigènes pauvres en veulent beaucoup moins à leurs riches, même les plus avares, qu'aux plus généreux des colons immigrés». Et de dénoncer le machiavélisme indigne de ceux qui «travaillent à faire naître entre riches et pauvres une lutte de classes» pour refuser à l'élite locale «tout rôle social utile».

2°) Y a-t-il un mouvement profond d'opinions jaillissant des douars et des zawiya?

Sans relever ce que la question ainsi formulée pouvait avoir de saugrenue, Massignon suspecta sans doute une autre manœuvre, celle qui aurait visé à écraser les suffrages des évolués sous ceux du bled. C'est pourquoi il répondit que «proposer de faire intervenir les douars dans les élections législatives aboutirait tout simplement à noyer l'opinion de l'élite urbaine dans une masse de suffrages ignorants acquis d'avance à toutes les corruptions». Quant aux «milieux congréganistes» des *zawiya,* le temps n'était plus où l'on pouvait les utiliser comme «agents électoraux éperdument dociles à toutes les suggestions administratives». «J'ai constaté que dans ce milieu, il se dessinait dès maintenant une minorité importante favorable à la désignation de députés musulmans, résignée à cette concurrence laïciste qu'on pressentait comme devant lui déplaire au plus haut degré et avec laquelle elle s'est mise déjà à composer».

3°) État actuel de la culture et de la formation de la masse indigène

L. Massignon convenait de certaines infériorités apparentes – par exemple celles des élèves instituteurs indigènes décelées par la méthode des tests, mais «il n'est pas démontré que cette infériorité ne soit pas due à ce handicap d'une langue qui n'est pas leur langue maternelle». Il niait en revanche que les Algériens, même peu lettrés en français, fussent passifs dans les délibérations des assemblées locales: «Le temps est passé où on les faisait taire de force. Parfois ils sont devenus les arbitres entre les deux partis français rivaux». Au passage, il dénonçait «la vénalité encore excessive» de certains fonctionnaires musulmans, mais il ajoutait – et le propos devait être vivement contesté: «il est regrettable de penser que cette stagnation dans l'immoralité

fut trop souvent encouragée par un faux calcul administratif: fermer les yeux pour pouvoir tenir à leur insu les délinquants». Quant à l'évolution intellectuelle de la société algérienne, Massignon soulignait d'abord le désir d'instruction généralisé et «de retard scandaleux» de la scolarisation française spécialement auprès des fillettes «alors que les préjugés hostiles s'effritent». «Le retard de l'Algérie vis-à-vis de tous les autres pays musulmans est un véritable scandale dont nous porterons la responsabilité». Sur le plan de la religion il opposait les tentatives administratives de fossiliser l'Islam algérien aux efforts des réformateurs. «De plus en plus ces deux partis réformiste (*islahi*) et semi-wahhabite (*salafi*) groupent la majorité de l'élite intellectuelle musulmane s'exprimant en termes religieux (...). Son «aile gauche» réformiste, la plus importante, s'oriente même nettement vers la francisation non seulement vers Alger, mais vers Paris où elle rêve, ses francisés aidant, d'implanter l'Islam. Cette *gibla* temporelle est à retenir et à méditer».

4°) Le maintien du lien avec la Métropole

Sous ce titre, Massignon recommandait d'abord une meilleure coordination des services administratifs algériens et métropolitains agissant sur «les milieux indigènes», et «ce n'est pas en relâchant leur lien commun avec la Métropole qu'on y parviendra». Mais son propos visait ensuite à fustiger les partisans d'un régime de Dominion colonial du type afrikander, alors qu'une bonne partie (300 000) des 5 millions d'indigènes vit dans des quartiers européanisés, auprès de 800 000 colons (18 %)[1] et demande à la Métropole de se rapprocher d'elle encore davantage.

5°) L'importance du statut personnel musulman pour les indigènes algériens

«Elle est grande, il ne faut pas sous-estimer les susceptibilités qui en dérivent, mais ce n'est pas un obstacle permanent. C'est une réaction instinctive qui s'effrite en Algérie sous le choc des mêmes objections utilitaires que dans les pays musulmans plus avancés». Pour Massignon, les signes d'un rapprochement social avec la civilisation occidentale se multiplient, notamment en Kabylie, ce qui l'amenait à recommander «une politique berbère méthodique comme au Maroc». La francisation progressait partout en dépit du faible nombre des naturalisations «1 049 du 1er mars 1919 au 8 mai 1929 représentant environ 4 000 têtes». Fallait-il envisager pour étendre «ce noyau d'attraction francisante» une naturalisation d'office des éléments français de fait par leur culture, leur profession ou leurs habitudes de vie? Massignon qui avait écrit dans son premier rapport: «il faudrait naturaliser dès 1930 entre 5 et 10 000 chefs de famille»[2] avouait désormais, dans une

1. Ce chiffre est faux s'il s'agit du pourcentage de colons par rapport à la population totale: 833 000 sur 6 millions – 13,8 % ou par rapport à la population indigène – 15,9 %.

2. «Cette naturalisation d'office serait acceptée, mais il ne faudrait pas tarder plus de deux ou trois ans pour s'y décider, un retour offensif d'une propagande nationaliste de type oriental et tunisien étant une éventualité qu'on ne peut exclure».

annexe, s'être rendu compte des insurmontables difficultés juridiques et politiques de l'opération[1].

6°) Les résultats de l'expérience électorale issue de la loi de 1919

Ceux-ci se révélaient très positifs et justifiaient donc que les élus indigènes qui avaient participé sans heurts aux assemblées locales fussent mis à contribution pour travailler «au resserrement des intérêts généraux de l'Algérie avec ceux de la France». Ce propos sibyllin s'éclairait à la lecture d'un projet de loi en 4 articles organisant une représentation parlementaire: «un collège électoral spécial composé de tous les membres indigènes élus des conseils généraux, des conseils municipaux et des commissions municipales aurait à élire un député par département choisi parmi des candidats jouissant de la pleine citoyenneté française»[2].

7°) L'Algérie et l'unification coloniale de la France

Sous ce titre Louis Massignon plaidait, sans prononcer le mot, pour le maintien et le renforcement d'une politique d'assimilation: il parlait d'une «francisation intellectuelle et même spirituelle». «Alger doit rester partie intégrante de la France» disait-il, en se prononçant contre les tentations de l'«autonomisme latin» et les «menaces d'un arabisme maghrébin décalqué sur des modèles orientaux, construction factice d'une idéologie ignorante des vraies potentialités occidentales d'une race si profondément berbère»[3].

Tel fut en substance l'exposé oral de Louis Massignon, vif; parfois décousu, souvent critique voire polémique, mais riche aussi de suggestions et de propositions. Pour n'en pas trahir le souffle, la dernière phrase de sa conclusion au moins mérite d'être citée *in extenso*: «Puisque l'élite indigène d'Algérie se tourne encore vers la France et espère encore en Paris, accueillons en temps opportun cette occasion magnifique de lui rendre justice et de l'appeler à participer à toute notre vie métropolitaine, consolidant par cela même l'avenir de notre race sur cette terre africaine que le patient labeur de leurs pères a bien fait nôtre»[4].

---

1. «Depuis six mois, je me suis convaincu du caractère précaire et fragile de toute rédaction naturalisant d'office les titulaires de certains diplômes et de certaines fonctions» (annexe 111). Pourtant dans son article de la *Vie intellectuelle*, publié en juillet-août 1930, il revenait à l'idée d'une naturalisation en bloc des professions qui francisent ceux qui les exercent (...) ce qui avec les instituteurs, les gradés militaires, les agents techniques des chemins de fer permettrait d'arriver à un premier chiffre de 9 à 10 000...» (p. 565).

2. C'était reprendre en substance la proposition de loi Viollette du 8 novembre 1928 mais de manière plus restrictive puisque celle-ci prévoyait à l'art. 12 que «le choix pourrait se porter sur toute personne de nationalité française même si elle n'a pas la pleine nationalité». (lire, citoyenneté).

3. Louis Massignon croyait pouvoir écrire: «La race, en Algérie, qui a été fortement arabisée depuis treize cents ans a un substrat berbère dont le pourcentage atteint encore 29 %». En fait ce pourcentage est celui des Berbérophones recensés en 1906, dont plus de la moitié étaient des bilingues (55,6 %).

4. La conclusion du premier rapport était semblable, mais beaucoup moins diplomatique:

Dans les étroites limites qui me sont imparties, il ne m'est pas possible de rapporter la discussion qui aboutit au rejet quasi unanime des réformes proposées par Louis Massignon. Peut-être pourrais-je seulement souligner ce que, sans oublier le contexte de l'époque, on peut appeler leurs mérites, leurs contradictions ou leurs erreurs ?

Erreur sans doute le fait de croire qu'en accordant à un minuscule collège électoral de 2 700 «élus indigènes», la possibilité de choisir, parmi les seuls Algériens citoyens, quelques parlementaires, on aurait assuré une représentation authentique à l'Algérie musulmane. Pourquoi ne pas dire que d'autres projets, tels ceux présentés comme propositions de loi par Marius Moutet (22 juin 1926), par le pasteur Ed. Soulié (11 mars 1930) ou par le groupe socialiste (13 avril 1930), envisageaient tous des corps électoraux plus représentatifs et acceptaient comme parlementaires des Musulmans non naturalisés ? Il est vrai que Louis Massignon jugeait lui-même son collège d'élus «fort restreint, peu extensible, citadin et assez francisé». C'est pourquoi précisait-il, son projet supposait «la création d'un plus grand nombre de conseillers généraux indigènes, une proportion plus forte de conseillers municipaux indigènes élus dans les communes de plein exercice et dans les communes mixtes». Dans cette perspective, la pseudo-représentation imaginée par Massignon visait peut-être aussi à justifier une réforme générale de la représentation des Musulmans.

D'autres propositions pouvaient apparaître dès 1930 comme des erreurs de conception. L'un des hauts fonctionnaires les plus conservateurs de la commission, le gouverneur Bonamy, se fit un malin plaisir de relever : 1°) que la «politique berbère méthodique» recommandée par Massignon était devenue une impossibilité même dans l'Aurès archaïsant ; 2°) que les nationalisations d'office seraient rejetées par les Algériens au même titre que toute entorse au statut personnel ; 3°) que l'assimilation par l'électorat était une utopie.

Avec le recul du temps des erreurs de prospective sautent aux yeux. Massignon, qui se voulait un assimilateur éclairé, ne croyait pas au succès de la prédication islahiste ou salafiste en Algérie ; il parlait de «l'assaut momentané de l'arabisme maghrébin», il pensait que «l'aile gauche» du réformisme musulman algérien s'orientait décidément vers la francisation par l'école et l'émigration. L'avenir devait montrer que Louis Massignon avait pris ses désirs patriotiques pour des réalités.

Empêtré dans les contradictions de l'assimilationnisme libéral, Massignon hésitait : il savait que le nombre des naturalisés volontaires était fort insuffisant pour faire «fermenter la masse» ; il refusait pourtant la naturalisation d'office de l'élite francisée (après l'avoir envisagée) et le

---

«Puisque l'élite indigène d'Algérie se tourne encore vers la France et espère encore en Paris, ne négligeons pas cette dernière chance de sauver l'avenir des fils de notre race ; ces colons là-bas ne pensent qu'au bénéfice immédiat et souhaitent, quoique minoritaires, s'émanciper économiquement. Ce n'est pas à Alger, c'est à Paris qu'il faut agir pour sauver l'Algérie».

collège électoral unique, ces deux instruments logiques d'une politique d'assimilation. Il croyait que «c'était par des petites gens que la francisation peut s'implanter dans l'Islam algérien», mais il réservait pourtant les privilèges électoraux à une élite restreinte.

On peut se demander enfin si la représentation parlementaire était bien la solution la plus adéquate aux vœux des Algériens et des Français libéraux. Légitime au terme d'une politique d'assimilation intégrale, elle n'accélérait pas nécessairement celle-ci. Les Algériens souhaitaient-ils d'ailleurs s'incorporer dans la nation française ou disposer seulement d'une tribune et d'un moyen d'influence? Mais qu'arriverait-il le jour ou leurs députés seraient en nombre proportionnel à celui de leur population? Que se passerait-il si les parlementaires algériens se conduisaient en députés protestataires s'élevant contre l'occupation française? Ces conséquences prévisibles (et prévues) n'effleuraient pas l'imagination des réformateurs libéraux qui oubliaient que d'autres voies de recours pouvaient exister. Le Conseil supérieur des colonies, la Commission interministérielle des affaires musulmanes à Paris, le Conseil du Gouvernement à Alger auraient pu accueillir sans difficultés des délégués algériens musulmans élus par un corps électoral représentatif. Quoi qu'il en soit, il était à coup sûr dangereux de laisser s'accréditer chez les Jeunes-Algériens l'idée que la France ne pourrait manquer de leur accorder à l'occasion du Centenaire cette représentation au Parlement que leurs amis français réclamaient en leur nom. Les juristes et la majorité de la classe politique y étaient fondamentalement opposés sans même parler du veto des Français d'Algérie.

Mais ces réserves faites, comment ne pas marquer les mérites éclatants des propositions de Louis Massignon? Leur auteur avait clairement perçu l'intensité de la revendication égalitariste des Algériens et la nécessité de donner sur ces points au moins satisfaction aux desiderata de l'élite. Face à l'attente des Jeunes-Algériens, aux promesses de certains hommes politiques français (Viollette, Sarraut), une «psychose» disait Massignon, s'est créée qu'on ne pouvait décevoir. Qu'il eût fallu marquer le Centenaire par un geste historique tendant à «naturaliser les aspirations collectives» des Algériens apparaît avec le recul comme une évidence. Et ce n'est point laisser percer la nostalgie des occasions perdues que de noter en historien le péché d'omission de la politique française au moment du Centenaire.

En célébrant la clairvoyance généreuse de Louis Massignon, on peut toutefois se demander s'il n'était pas plus inquiet pour l'avenir d'une Algérie française qu'il ne pouvait l'avouer: ne parlait-il pas de «dernière chance de la France» au moment où la République célébrait le «glorieux centenaire de l'Algérie française»?[1].

1. À la même date Maurice Viollette rédigeait un livre dont le titre révélait la même inquiétude patriotique: *L'Algérie vivra-t-elle?*

Fiscalité française et contribuables musulmans dans le Constantinois
(1920-1935)

Les statistiques et les documents fiscaux représentent pour l'histoire économique et sociale de l'Algérie contemporaine l'un des rares bons moyens d'approche dont on puisse disposer. Les volumes annuels de la statistique financière et les multiples statistiques fiscales éparses dans la Statistique générale de l'Algérie, dans les Exposés de la situation et les procès-verbaux des conseils généraux comptent parmi les documents les plus accessibles et les plus sûrs pour l'histoire contemporaine de l'Algérie.

Grâce à ces sources on peut par exemple tenter d'évaluer la répartition des charges fiscales entre les deux communautés et donc le montant des impôts acquittés par les Musulmans. Ce calcul difficile mais nécessaire peut servir de point de départ à diverses recherches sur l'évolution de la pression fiscale et sur le niveau de vie des populations musulmanes[1].

En principe, en effet, la ventilation des impôts acquittés par les deux populations de l'Algérie coloniale n'est jamais fournie ; toutefois si l'on peut recueillir suffisamment d'indices (nombre de cotes-pourcentages habituellement utilisés par les services financiers, etc...) et même si l'on doit s'en tenir à la répartition toujours indiquée du produit des impôts locaux entre communes mixtes à peuplement presque uniquement musulman et communes de plein exercice où se concentrait le peuplement européen, des évaluations approchées mais raisonnables restent possibles.

Dans les limites de ce bref article, nous voudrions simplement indiquer les quelques résultats auxquels nous sommes parvenus par l'étude des impôts directs acquittés par les Musulmans dans le département de Constantine, plus spécialement entre 1923 et 1935. Il s'agit d'un simple sondage tenté à l'occasion d'une recherche en cours sur la vie politique de cette région.

Pour bien situer notre propos, précisons immédiatement que les impôts directs et taxes locales assimilées, en principe proportionnelles à la fortune ou au revenu, ne représentent qu'une part du prélèvement fiscal et la part la plus faible. Ce qui frappe en effet dans le système fiscal algérien mis en place en 1918, c'est la disproportion qui existait entre les impôts directs et indirects. Les impôts indirects fournissaient en effet 76,3% des recettes fiscales de l'Algérie en 1918 ; 72,5% en 1926 ; 74,6% en 1929 (contre 66,7% en France).

---

* Article initialement paru dans la *Revue d'histoire et de civilisation du Maghreb,* juillet 1970.

1. J'ai systématiquement tenté d'utiliser cette méthode pour l'étude du niveau de vie des populations musulmanes entre 1870 et 1919 dans ma thèse *Les Algériens musulmans et la France*, PUF, 1968, 2 volumes.

Or les impôts indirects portant essentiellement sur la consommation (droits propres sur les tabacs, cafés, chicorées, alcools et octroi de mer perçu sur tous les produits importés et taxant notamment les sucres, thés, épices) étaient, du fait de la prépondérance numérique des Musulmans et nonobstant leur bas niveau de vie, acquittés en majorité par eux[1]. Les fonctionnaires des contributions estimaient que les divers impôts indirects, y compris les droits d'enregistrement et de timbre et les droits de douane, étaient acquittés pour 55 à 56 % par les Algériens musulmans. Toutefois, ce coefficient nous paraît inutilisable parce que trop faible pour le Constantinois et il faudra rechercher dans les archives locales le taux d'estimation des services financiers de Constantine que nous n'avons pu découvrir.

Remarquons encore que tous les renseignements concordent pour montrer qu'avant la crise économique les impôts indirects subirent une hausse plus rapide que celle des impôts directs. On a pu évaluer à 15,6 le coefficient de hausse de 1929 sur l'année 1901 pour les impôts directs, à 23,5 celui des droits d'enregistrement et de timbre et à 31 celui des taxes de contributions diverses, lesquelles alimentaient exactement pour 45,5 % les recettes fiscales totales de l'Algérie en 1929[2].

Ces réserves faites, venons-en aux impôts directs et taxes municipales ou départementales assimilées puisque perçues par voie de rôle nominatif.

L'évolution de la charge fiscale

Les impôts directs et taxes municipales acquittés par les Musulmans du Constantinois en 1914, c'est à dire avant la suppression des «impôts arabes», peuvent être évalués à quelque 12 millions de F or[3], sur un total de 16 200 000 F alors perçus dans la province. En 1919, après la mise en place, d'ailleurs hâtive et provisoire, des impôts cédulaires, les Musulmans n'auraient plus payé au titre des impôts directs que environ 10 500 000 F sur un total de 28 600 000 F, encore s'agissait-il de francs largement dévalués par

1. Toutefois le département de Constantine qui ne payait que 17 à 20 % de l'octroi de mer perçu en Algérie, recevait du fond commun algérien plus qu'il ne versait, la répartition se faisant au prorata de la population, toujours calculée selon le mode du XIX^{e} siècle : l'Européen = une unité de consommation, le Musulman des communes de plein exercice = 1/8^{e}, celui des communes mixtes = 1/40^{e}.

2. Avec la crise et la baisse de la consommation, il fallut recourir pour équilibrer le budget à des hausses de tarif. En novembre 1934. les Délégations financières votèrent d'importants relèvements des droits sur les sucres (0,10 F par kilog) et sur les thés (doublement des droits, portés à 1 600 F par quintal). Cette politique fit l'objet de sévères critiques à la Chambre des Députés: *plusieurs députés déclarèrent qu'on sacrifiait les Indigènes aux Européens*. La commission des Finances proposa de limiter à deux mois le prélèvement de ces droits. Le gouverneur réussit alors à imposer une diminution de 50 % sur le montant des droits prévus (vote des 7 et 8 février 1935).

3. Il s'agit d'une évolution d'après les chiffres fournis par la *Statistique financière*.

impôts arabes + centimes additionnels	6 609 297 F
contributions directes (parentes, taxe foncière) environ	800 000 F
70% des 5 113 920 F de taxes de prestation (loyers, chiens...)	3 579 774 F
40% des 2 946 100 F de droits de place, mesurage, etc	1 178 400 F
TOTAL	12 167 471 F

la hausse générale des prix. Devant l'évidence de ces chiffres, il paraît inutile de souligner l'importance de la *révolution fiscale* consentie en 1918 par le gouvernement Clemenceau en faveur des Musulmans. Ceux-ci, qui acquittaient 75% des impôts directs avant la guerre, n'en acquittaient plus que 36,7% en 1919.

Toutefois, après ce gigantesque dégrèvement et la réaction indignée des contribuables européens, on comprend que le nouveau régime fiscal ait subi divers aménagements. De nouveaux impôts frappant proportionnellement davantage les Musulmans furent alors mis en place, notamment une taxe sur le bétail perçue par voie de rôles. Ce rééquilibrage venant après l'improvisition de 1919 s'effectua au milieu des années de prospérité de l'après-guerre ; mais celles-ci furent aussi marquées pour les paysans musulmans du Constantinois par une série de mauvaises récoltes en 1920-1922-1924 et même quelques famines locales. Par ailleurs, les budgets divers, locaux et général, ne cessant d'augmenter[1] la fiscalité suivit la même progression, atteignant dès 1926 un coefficient de hausse égal à 3 par rapport à 1919 pour les contributions diverses indirectes, et même 5 pour certains impôts directs. Ces diverses composantes expliquent qu'on ne puisse se prononcer *a priori* sur le sens de l'évolution : allait-on ou non vers une augmentation réelle de la pression fiscale, vers une remise en cause de la justice fiscale réalisée en 1918 ? Les Européens calculaient que les Musulmans qui acquittaient avant 1910 46% des divers budgets algériens n'en acquittaient plus que 27% en 1922. Or malgré les premières réévaluations commencées en 1924-1925, le Conseil de gouvernement affirmait que les Musulmans ne payaient que 22% des impôts dit d'État. Qu'en était-il exactement pour le Constantinois ?

Avant d'entrer dans le détail, il paraît nécessaire de rappeler à grands traits ce qu'est alors le régime fiscal algérien. Les impôts directs comprennent : 1° la contribution foncière portant sur le revenu imposable des propriétés bâties et non bâties (le taux en était fixé à 5% de ce revenu, lui-même égal aux 75% de la valeur locative réelle moyenne calculée sur les dix dernières années) ; 2° les impôts sur les bénéfices agricoles, dont les forfaits étaient fondés sur la valeur locative des terres exploitées et l'intérêt à 10% de la valeur du cheptel vif. Le taux de cet impôt forfaitaire était en principal de 3,5% des bénéfices ; 3°) l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux ; 4°) l'impôt sur les traitements et salaires, comme celui sur les bénéfices non commerciaux frappaient à raison de 3% les revenus déclarés ; 5°) l'impôt complémentaire sur le revenu calculé après déduction pour charges de famille était perçu selon un tarif progressif. Dans l'ensemble les taux et les procédés de calcul étaient surtout pour les impôts fonciers, plus favorables pour les contribuables que ceux appliqués en France[2], les réductions pour charge de famille moindres ; ajoutons toutefois que les taux réels d'imposition majorés par les centimes

1. Le budget général de l'Algérie passe de 210 896 000 F en 1919, à 785 893 000 F en 1926.

2. Les Délégations financières où prédominaient les intérêts agrariens refusaient tout particulièrement l'impôt sur les bénéfices agricoles.

additionnels départementaux et municipaux, étaient considérablement accrus par rapport au principal (de 23 à 26% pour l'impôt foncier, de 12 à 13,5% pour les bénéfices et commerciaux, etc...) selon le nombre des centimes votés.

Ce nouveau régime fiscal comprenait encore deux taxes locales perçues par voie de rôles: la taxe sur le bétail et certaines taxes municipales (prestations) taxe locative – taxe sur les chiens. Si l'on effectue la somme des diverses impositions directes perçues par voie de rôles pour la décennie 1924-1933, on obtient les résultats indiqués par le tableau n° 1.

Tableau n° 1
Impôts directs totaux payés par les Musulmans et par les Européens du Constantinois:

Année	Musulmans	Européens
1924	21 538 332 F	27 007 808 F
1925	22 342 436 F	33 621 940 F
1926	24 675 074 F	40 324 904 F
1927	33 215 983 F	52 709 814 F
1928	40 042 571 F	55 385 283 F
1929	47 052 558 F	64 337 065 F
1930	54 335 532 F	72 154 017 F
1931	53 594 291 F	71 838 804 F
1932	56 382 192 F	74 901 692 F
1933	56 699 069 F	79 007 990 F

Quant à la répartition des charges, on calcule facilement qu'en 1924 la collectivité musulmane du Constantinois acquittait 44% du total; en 1925 39,9%: en 1926 42,3%; en 1927 38%; en 1928 41,9%; en 1929 42,2%; en 1930 32,9%; en 1931 42,2%; en 1932 42,9%; en 1933 41,7%.

Ces mêmes chiffres d'impositions directes transcris sur une courbe retracent plus clairement la montée du produit fiscal et la stagnation due à la crise. La première remarque que ces courbes suggèrent est évidemment leur parallélisme, mais on prendra garde à ce que la hausse des impôts acquittés par les Européens a été finalement la plus forte: 192% contre 163% pour les impôts acquittés par les musulmans.

Comme la population européenne atteignait au recensement de 1926 170 544 contre 2 077 781 Musulmans, cela représentait un quotient fiscal théorique de 236 F par tête pour les Européens et 11,8 F pour les Musulmans; les quotients atteignaient respectivement en 1931 379 F et 23 F. Les impôts directs ou assimilés étaient ainsi de 16 à 19 fois moins lourds pour le contribuable musulman, mais on peut évaluer que la richesse de ce dernier était environ 20 fois moindre que celle de l'Européen. Les impôts directs étaient donc relativement proportionnels[1]. Mais on n'oubliera pas qu'ils ne représentaient qu'un quart de la fiscalité totale; avec le poids des impôts

1. À titre de comparaison et pour l'ensemble de l'Algérie, les Musulmans avaient en 1927 un revenu égal à 41,3% du revenu imposable des propriétés non bâties et à 32,8% des bénéfices agricoles.

indirects, la fiscalité était donc injuste aux dépens de la collectivité la plus pauvre, frappée dans sa consommation.

Mais ce qui frappe le plus et doit être expliqué c'est la hausse considérable du produit fiscal, au moins jusqu'en 1930.

On peut d'abord penser à l'augmentation du nombre des contribuables du département. Celle-ci est relativement faible. Le nombre total de cotes non-européennes pour les divers impôts cédulaires paraît être passé de 1 186 447 en 1924 à 1 362 935 en 1933, soit en hausse de 14,7 %. Pour les taxes municipales perçues par voie de rôles, le total des cotes non-européennes serait passé de 284 048 en 1924 à 333 853 en 1933, soit 17,5 % de hausse, coefficient voisin de l'augmentation de la population musulmane (environ 20 %). Quant au nombre des cotes établies au titre des bénéfices agricoles, il ne grandit que de 8,3 % – pourcentage net puisqu'il n'y avait nulle exonération de base. Il mesure donc, rapproché des taux précédents, un véritable recul de la profession agricole.

Les plus values fiscales dûes à la prospérité ? Cette explication commode apparaît donc comme suspecte. Elles ne sauraient s'expliquer par une augmentation sensible de la production agricole, toujours aussi irrégulière ou par l'extension des troupeaux ; on dénombrait 1 765 898 moutons appartenant aux Musulmans en 1923-1924, et 1 926 224 en 1924-1925 mais 1 677 061 en 1929-1930 et 1 230 614 en 1930-1931.

Il faut dès lors examiner quelles hausses purent intervenir dans les tarifs de l'impôt. Il y eut d'abord diverses réévaluations des impositions foncières, révisions dont les Délégations financières acceptèrent la réalisation anticipée en 1924 pour éviter une hausse plus massive et la taxation au bénéfice réel. Dans le département de Constantine, ces révisions eurent lieu de 1925 à 1926 et eurent pour résultat d'augmenter la valeur locative de la propriété non bâtie de 73 %. Une autre eut lieu de 1926 à 1929. En 1929, les Délégations décidèrent qu'une nouvelle révision s'étendrait aux propriétés ayant une valeur locative globale de plus de 100 000 F.

Il est aisé de constater une autre cause d'augmentation. Le nombre des centimes départementaux, qui atteignait déjà en moyenne 78,68 en 1926 et 86,59 en 1927, crût cependant régulièrement, le produit passant à 15 546 000 F en 1929 et 20 560 000 F en 1933. Les centimes communaux (57,64 en moyenne en 1927) produisaient dans les même années de référence : 1929 : 19 345 000 F et 1933 : 26 932 000 F. Disons tout de suite l'étonnement de l'historien devant cette augmentation apparente en pleine crise économique.

Toutefois, si l'on examine de près cette évaluation du montant des taxes municipales versées par les Musulmans, on constate que le total passe de 10 493 190 F en 1924 à 17 645 669 F en 1928 et 26 403 463 F en 1930, mais il se maintient désormais pendant les 4 ans de crise aiguë aux alentours de ce dernier chiffre. Il est donc à penser qu'entre le produit attendu et le produit réellement perçu s'installait une différence fort explicable : ceci nous amène à nous demander comment cet accroissement fiscal fut ressenti par les populations du Constantinois.

Sur le plan communal d'abord. L'historien de l'Algérie sait depuis longtemps que les taxes municipales représentaient à elles seules *la moitié* des impôts acquittés par les habitants des douârs et que parmi celles-ci les plus lourdes étaient paradoxalement les journées de prestations devenues, en fait, exigibles en argent. Il serait intéressant de connaître le montant annuel total de ces prestations versées par les seuls Musulmans pendant notre période[1]. Provisoirement, on peut s'en tenir au seul versement indicatif, celui des habitants des communes mixtes, environ les 3/4 du total. Les taxes de prestations s'élevaient ainsi à 8 987 000 F en 1924, sur un total de 10 943 190 F des trois principales taxes municipales[2] versées par les Musulmans, soit 85,6%, elles atteignaient en 1933, 22 552 000 F sur un total versé de 26 739 624 F, soit 84,3 %. La baisse insensible de pourcentage est négligeable ; en revanche l'augmentation du produit de 13 500 000 F en dix ans exige une explication. Elle est due essentiellement à *une importante majoration des tarifs des journées de prestations*[3]. Or cette hausse intervenue essentiellement de 1927 à 1930 frappait lourdement les plus déshérités. En effet, le plus modeste paysan non propriétaire devait acquitter à partir de 1931 3 journées de taxes vicinales et une journée de taxe rurale, soit 12 F X 4 = 48 F ; à quoi s'ajoutaient une taxe locative pour son gourbi, au minimum de 7 francs, et une taxe sur les chiens de 5 francs ; soit 60 francs au minimum. À une époque où le revenu théorique d'un khammès oscillait entre 800 et 1 000 F par an, où les salaires agricoles étaient de l'ordre de 5 F à 8 F par jour de travail[4] et «le chômage considérable», on en mesure la charge.

Au total, dans le cadre de cette évaluation statistique, le Musulman constantinois qui acquittait 36,9 F par cote de taxes communales en 1924, en payait 80 F en 1933[5]. Ces quotients absolus ne représentent pas des chiffres réels puisqu'ils ne comprennent pas les versements effectués par les Musulmans des communes de plein exercice (22,5% du total) ; ils traduisent cependant une hausse de 116%.

---

1. Pour 1934, les prestations totales du Constantinois représentent 29 735 308 F (dont 22 073 375 F en communes mixtes) sur 40 603 152 F (total des taxes locatives, taxes sur les chiens et prestations). Pour 1933 : 29 216 126 F sur 39 947 114 F. Pour l'ensemble de l'Algérie (1935) 71 546 953 F de prestations sur 118 049 672 F.

2. Cette évaluation totale comprend les taxes locatives et le montant des prestations perçues en communes mixtes et l'ensemble de la taxe sur les chiens, qu'il n'est pas possible de ventiler.

3. Tarifs de 1924: homme 5,50 F; chevaux 6 F; automobiles 17 F
tarifs de 1931: homme 12F; chevaux 16 F; automobiles 40 F
(coefficients de hausse 2,18) (coeff. 2,66) (coeff. 2,35)

4. Les salaires des ouvriers agricoles «permanents» variaient de 7 à 12 F en 1930 puis baissèrent à partir de 1933. Les salaires des journaliers saisonniers variaient de 6 à 8 F en 1933. Mais les permanents ne représentaient qu'un cinquième environ des journaliers.

5. Soit 10 493 190 F pour 284 048 cotes en 1924 et 26 739 624 F pour 333 853 cotes en 1933. Nous ne connaissons pas le nombre des cotes européennes mais pour 1933 la proportion payée par les Musulmans étant du tiers du total, il en résulte que le quotient européen était de 160 F. Pour 1924, calcul approché donne 55 F soit une hausse de 190 %, supérieure à celle des Musulmans.

Aux impôts communaux s'ajoutaient les *impôts départementaux*. Or depuis le décret du 16 décembre 1921, un nouvel impôt départemental frappait le bétail, donc surtout les éleveurs musulmans. De plus, le tarif fixé en 1924 fut largement augmenté en 1928, si fortement même qu'il dut être réduit en 1933[1]. Cette taxe qui rapportait dans le Constantinois 1 295 406 F en 1927, atteignait ainsi 3 234 832 F en 1930, puis retomba à 2 565 450 F en 1932 et 1 297 284 F en 1933.

Cette chute s'explique entre 1930 et 1932 par l'effondrement du cheptel ovin, de l'ordre de 17% entre 1930 et 1932. C'est alors, pour permettre la reconstitution du troupeau et tenir compte de la baisse des prix, qu'on se décida en 1933, à diminuer de moitié le taux de l'impôt sur le bétail. Il est remarquable que le résultat ait été immédiat et durable ce qui confirme l'incidence de cet impôt (et de celui qui frappait les bénéfices agricoles) sur la production animale. Les troupeaux d'ovins du Constantinois qui avaient régulièrement décru, depuis 1924, de 1 800 000 têtes en 1924-1925 à 1 250 000 en 1931-1932 remontèrent à 1 800 000 têtes en 1934-1935 et 2 000 000 en 1936-1937.

Quant aux *impôts d'État*, il est extrêmement difficile de calculer le montant des impôts acquittés par les Musulmans au titre des diverses cédules. L'effectif des cotes varie pour chaque cédule et du fait qu'un même contribuable pouvait acquitter plusieurs cotes, il n'est pas possible de retrouver par le nombre des cotes celui des contribuables.

On doit cependant souligner qu'il n'y avait pas en Algérie d'abattement à la base en matière de contributions foncières (propriétés bâties ou non bâties), qu'il n'existait pas non plus de minimum exempté pour le calcul de l'impôt sur les bénéfices agricoles. D'où ce fait étonnant qu'*en Algérie le nombre des cotes était presque aussi élevé qu'en France*[2]. Tout exploitant agricole, propriétaire ou non, c'est-à-dire le paysan parcellaire, type rural majoritaire dans le Constantinois[3] où 4/5e des propriétés musulmanes avaient moins de 20 ha (soit, en, jachère biennale, 10 ha cultivables annuellement) – était donc astreint à l'imposition foncière et à l'impôt sur les bénéfices agricoles. La première paraît avoir été relativement légère, la plus grande partie des cotes était inférieure en 1933 à 10 F. Mais le second, calculé d'après la valeur locative des terres[4] et l'intérêt à 10% du cheptel (déjà imposé au titre

1. Tarifs de

	1924	1928	1933
ovins (par tête)	0,15 F	0,50 F	0,25 F
ânes	0,25F	1F	0,50F
tous autres animaux	1 F	3 F	1,50 F

2. En 1927, 644 443 cotes pour les bénéfices agricoles contre 696 100 en France. Chiffre donné par Dr Bordères, président de la Commission des Finances des Délégations financières, *Contribution à l'étude comparative du régime fiscal de la métropole et de l'Algérie*, Alger, 1930.

3. Sur 1 137 000 cultivateurs musulmans on ne comptait que 169 118 ouvriers agricoles en 1930 soit 15%, contre 54% de propriétaires, 28% de métayers et Khammès, et 3% de fermiers.

4. La valeur locative des propriétés musulmanes, [en principe la moitié du produit net de ces terres non bâties (5 411 410 ha)] était évaluée pour le département en 1927 à 96 520 152 F, sur un total de 145 625 997 F = 63%. Or la valeur vénale de ces terres l'était à 1 711 748 000 F sur

départemental) devint au contraire de plus en plus lourd. Cet impôt, qui pesait à raison de 37 F par tête sur les Musulmans en 1924, était passé à 96 F en 1933, soit 190 % de hausse en dix ans.

Quant aux autres impôts, il est impossible de dire ce que fut la part des Musulmans, mais il est clair que rares étaient ceux qui étaient astreints à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux et plus encore à l'impôt complémentaire sur le revenu[1].

L'accroissement de la pression fiscale alors que la crise avait commencé explique que le recouvrement des impôts directs n'ait plus été en concordance avec le montant attendu. Selon le Conseil général de Constantine, le recouvrement se faisait à 90% environ chez les Musulmans en 1930; il n'était plus que de 75 % en 1933 et ne dut pas dépasser 50 % en 1934. À y regarder de près, le montant des cotes classées finalement comme irrecouvrables apprend encore d'autres choses.

En 1924 en effet il était de 263 479 F pour les rôles des Musulmans et de 640 888 F pour ceux des Européens. En 1930, respectivement de 162 553 F et de 1 430 022 F (Européens). En 1933 il était de 872 896 F pour un million de cotes musulmanes et de 2 689 179 F pour 255 000 cotes européennes. Autrement dit, et quelle que fût la situation économique, les contribuables européens étaient bien plus mauvais payeurs que les contribuables musulmans[2]. Ce qui n'étonnera pas, lorsqu'on connaît les doléances des contrôleurs[3]. Mais peut-être faut-il préciser qu'il n'y avait pratiquement pas alors de pénalité pour les retardataires européens. Les Musulmans seuls étaient frappés au titre du code de l'Indigénat.

Toutefois les Musulmans évolués commençaient précisément à se révolter contre cette injustice fiscale qu'ils devinaient et contre le système archaïque de perception de l'impôt. Dans les régions rurales, en effet, les contribuables demeuraient comme aux temps des «impôts arabes», soumis à la convocation à date fixe au lieu de perception (maison du caïd ou centre européen le plus proche) lequel était souvent fort éloigné de leurs demeures. Or la

---

un total de 2 539 273 000, soit 67%. On paraît donc avoir utilisé la valeur vénale plus que le calcul du produit net. Toutefois la valeur locative des terres réellement louées était très supérieure aux évaluations fiscales.

1. On peut noter qu'en 1933, 15 052 contribuables seulement étaient assujettis à l'impôt complémentaire sur le revenu dans le Constantinois sur 70 448 en Algérie; 33 336 à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux sur 100 614: 12 221 aux impôts sur les traitements et salaires sur 55 258 en Algérie. Ces faibles proportions montrent qu'étaient essentiellement atteints les Européens et quelques grands propriétaires musulmans.

2. L'étude du contentieux conduit à la même conclusion. En 1929, 15 274 réclamations provenant d'Européens et 8 325 provenant de Musulmans; en 1933, respectivement 24 405 et 13 827.

3. Selon eux «les contribuables européens font traîner le plus possible et paient à la dernière extrémité; ils préfèrent placer leur argent à court terme, ce qui leur rapporte un intérêt supérieur aux frais de poursuite». Pendant la crise, les colons déclaraient encore ne plus vouloir payer leurs impôts qu'en nature.

presse signala en 1930 que certains se libéraient désormais par mandats-poste ou élisaient domicile chez des citadins; les plus malicieux désignant pour éviter des pénalités les demeures d'élus musulmans. Plus gravement, à partir de 1931, la presse européenne dénonçait «une mauvaise volonté dans le paiement de l'impôt»; elle signalait la fréquence des injures et des voies de fait contre les agents du fisc et la multiplication des procès-verbaux. Tels furent les premières manifestations de la crise économique mondiale dans le Constantinois.

La crise économique

La crise économique vint s'ajouter pour les producteurs musulmans à une situation locale longtemps médiocre. De 1919 à 1928 on peut compter 4 années de récoltes à peu près satisfaisantes, trois années médiocres et trois années de disettes voire de famines locales (1920-1922-1924). Après la bonne récolte de 1929 étaient venues trois années déficitaires[1]: la situation s'améliore quant à la production de 1933 à 1935, mais elle ne se traduisit pas sur le plan économique.

La baisse des prix des céréales intervient en effet à partir de 1931 malgré la mauvaise récolte. Le prix moyen du quintal de blé dur à Constantine passe de 160 F en 1930, à 150 F en 1931, 103 F en 1932, 120 F en 1933, 90 F en 1934. Or les prix sont encore moins élevés dans les régions à commercialisation plus difficile, de 10 à 20 F en moyenne[2]. La valeur de la récolte de blé dur estimée au taux de la région de Constantine qui se montait ainsi à près de 300 millions de francs en 1930 (290 932 480 F) n'atteignait plus à quantités comparables, 200 millions de francs en 1932 (195 901 365 F). Or la bonne récolte de 1929 aurait pu être estimée à 345 millions de francs.

Pour l'orge, le calcul de la valeur des récoltes donne à quantités non comparables: 1928: 242 millions, 1929: 221 millions de francs et 1932: 168 millions de francs. La crise des céréales à elle seule avait donc entraîné une baisse du revenu théorique de l'ordre de 150 à 200 millions[3].

Ce recul est encore plus sensible si l'on y ajoute les revenus de l'élevage. Les troupeaux ovins durement amoindris par la grande mortalité de 1931 et 1932 (hivers rigoureux, sécheresse d'été, manque de nourriture pour le bétail) ne se reconstituèrent qu'en 1934 mais la baisse du prix moyen du

1. Cela est encore plus visible sur le plan des rendements à l'hectare.

blé dur:	1928	3,58 quintaux à l'hectare	orge:	4,50 quintaux à l'hectare
	1929	4,31		4,77
	1930	2,75		3,41
	1931	3,15		3,76
	1932	3,56		4,42
	1933	4,12		5,05

2. En 1935 on signalait que le blé dur se vendait 35 F à Khenchela et l'orge 16 F.

3. Valeur théorique des récoltes de blé + orge: en 1929, 566 millions environ; en 1932, 364 millions; en 1934, 407 millions.

mouton intervenant, il y eut un recul de la valeur théorique du troupeau de l'ordre de 70 millions de francs[1], soit un pourcentage de près de 26%[2].

La baisse des autres produits agricoles commercialisés, figues et huiles de Kabylie, tabacs de la région de Bône, n'est pas aussi facilement chiffrable, mais il faudrait en tenir compte pour apprécier la diminution du pouvoir d'achat des producteurs et le renforcement de la pression fiscale.

Si grossières que soient nos évaluations on voit aisément que la valeur des récoltes diminuait d'un tiers tandis que la somme des impositions directes augmentait de 40% entre 1928 et 1932. Cette simple constatation permet d'imaginer les effets sociaux d'une crise que nous ne voulons considérer ici que sous l'angle fiscal.

La crise économique se traduisait bientôt non seulement par des retards ou des non-recouvrements, mais plus dramatiquement par un nombre plus élevé de saisies. Les saisies de biens meubles (récoltes, cheptel) furent toujours les plus couramment pratiquées en Algérie, car elles représentaient le moyen le plus expéditif pour le créancier ou le fisc d'obtenir satisfaction, mais elles n'ont pas laissé de traces accessibles. Les protestations de presse seules nous apprennent qu'elles se multipliaient, en 1933, «alors qu'il y avait un milliard de pertes dans le troupeau, écrivait Sadek Denden dans l'*Ikdam*, on a incarcéré pour non-paiement de l'impôt. Dans la commune mixte de la Calle, notamment, on a confisqué les chèvres des contrevenants».

Les saisies immobilières, moins nombreuses mais de plus de conséquences, sont plus faciles à retrouver. On sait ainsi que le nombre des saisies judiciaires quadrupla de 1929 à 1932 dans le département de Constantine: de 126 saisies en 1929, et 206 en 1930, on devait passer exactement à 270 en 1931, 497 en 1932, 496 en 1933 et 516 en 1934.

Il serait plus intéressant encore de connaître le montant des hypothèques et de vérifier si comme on l'écrivait de divers côtés «elles couvrent toutes les propriétés et dans beaucoup de cas dépassent même leur valeur». Tous les observateurs soulignaient que les fellahs ne pouvaient plus faire face à leurs échéances et que les plus humbles étaient littéralement entre les mains de leurs créanciers et usuriers. Le 28 avril 1933, se constitua tardivement un *comité de défense des agricultures indigènes* du département présidé par Kadi Abd el-Kader président de la *djemâ'a* de Pasteur, mais son action ne nous est pas connue.

1.

année	nombre	prix moyen en F.	valeur
1930	1 677 071	160	268 331 400 F
1931	1 230 614	140	172 285 960 F
1932	1 393 171	140	195 043 940 F
1933	1 558 574	140	218 200 360 F
1934	1 802 749	110	198 302 390 F

2. Pour l'ensemble de l'Algérie, le revenu indigène imposable au titre de l'intérêt à 10% de la valeur du cheptel vif, baissa exactement de 25% entre 1927 et 1935.

Les réformes fiscales prises pour calmer l'impatience des colons agriculteurs par le décret du 31 décembre 1934, apportèrent indirectement quelque soulagement aux fellahs et aux petits commerçants musulmans. Ces derniers pourvu qu'ils fissent moins de 300 000 F de chiffre d'affaires étaient autorisés désormais à jouir du bénéfice du forfait ; les fellahs virent réduire comme tous les autres contribuables de 20 % la valeur locative servant de base à l'impôt sur les bénéfices agricoles, mais non pas le taux d'intérêt sur la valeur du cheptel. En revanche, la suppression des réductions pour charges de famille dans les impôts fonciers défavorisa globalement les Musulmans. Au total cela représenta un léger dégrèvement et les recettes effectuées au titre des budgets communaux et départementaux accusèrent de ce fait une nouvelle diminution[1].

La crise économique, le resserrement et la cherté du crédit, l'extension de l'usure eurent aussi pour conséquence de contraindre un certain nombre de petits propriétaires musulmans à se défaire de leurs biens malgré la forte baisse des prix de la terre. Selon la statistique des transactions immobilières, les Musulmans du Constantinois vendirent de 1932 à 1934, à s'en tenir aux seules contenances déclarées, 34 627 ha de terres aux Européens pour 34 646 183 F c'est-à-dire à 1 000 F l'hectare[2] ; avec les superficies non indiquées, ils vendirent pour 37 760 794 F environ 37 700 hectares, et ne leur achetèrent, pour 13 343 756 F, que 11 684 ha.

Dans les villes, les Musulmans du Constantinois vendirent aux Européens pour 16 574 634 F d'immeubles et ne leur en achetèrent que pour 9 637 551 F. Au total donc, cela représentait pour la communauté musulmane *une perte en 3 ans de 26 000 hectares de terres et de 31 354 121 F en capital.*

Le fait peut être souligné par une comparaison avec les années antérieures au cours desquelles c'étaient au contraire les Européens qui dans le Constantinois cédaient plus qu'ils n'acquéraient : pour les trois années 1929 à 1931 les Européens avaient vendu pour 55 666 539 F et n'avaient acheté aux Musulmans que pour 38 590 900 F. Sur l'ensemble de la décennie 1928-1937 les fellahs du Constantinois vendirent, en contenances déclarées, 72 035 hectares aux Européens et ne leur rachetèrent que 37 337 hectares[3]. Cela paraît indiquer que la crise fut finalement plus dommageable aux fellahs qu'aux propriétaires européens. Cette conclusion serait hâtive si elle ne s'appuyait sur d'autres recherches qu'il n'est pas question d'aborder dans le cadre de cet article limité à l'utilisation des sources statistiques d'origine fiscale.

En revanche une autre série fiscale présente un grand intérêt pour l'étude sociale des populations musulmanes; celle des amendes et en particulier des amendes pour délits forestiers.

---

1. Les recettes départementales tombèrent de 53 555 823 F en 1933 à 42 674 734 F en 1935.

2. Le prix de l'hectare de terre cédé par l'Européen atteint en moyenne dans le Constantinois 1 400 F en 1926, 1 800 F en 1927, 1 900 F en 1928, 1 890 F en 1929, 2 100 F en 1930. Celui de l'hectare cédé par le Musulman, 970 F en 1926, 1 100 F en 1927, 1 400 F en 1928, 1 785 F en 1930.

3. Les statistiques des transactions foncières ayant été déplorablement imprimées, il n'est pas sûr que j'aie pu rectifier toutes les erreurs matérielles.

Les amendes pour délits forestiers

Le régime forestier «éternelle plaie de l'Algérie» fut toujours particulièrement ressenti dans le Constantinois. Cette région qui comptait environ 1 300 000 hectares de forêts diverses, soit un taux de boisement supérieur à la moyenne algérienne, contenait 570 000 ha de chênes-lièges exploités industriellement et environ 1 million d'hectares de sol forestier domanial sur 2 196 045 pour l'Algérie entière (en 1932). De ce fait, l'élevage traditionnel en forêt y était rendu difficile et le nombre des animaux pouvant pâturer, soit continuellement, soit pendant une partie de l'année, y était très faible, très inférieur à la possibilité en herbe[1]. Dans ces conditions, le pacage illicite était une sorte de nécessité économique, «une des formes du droit de vivre», comme l'avait proclamé dès 1892 Jules Ferry, pour protester contre l'abus des pénalités pour délits forestiers. Or les délits de pacages constituaient toujours *plus de la moitié* des délits constatés ; les délits pour coupes illicites de bois, à peine un tiers.

Pendant notre période la situation s'aggrava pour des raisons fiscales et le droit de transaction instauré à l'origine dans un but humanitaire servit désormais à obtenir de l'argent de préférence au travail fourni par les journées de prestation.

Un décret du 28 novembre 1928 avait brusquement majoré les amendes pour délits forestiers de 0,65 F par franc de principal. De ce fait, le taux des pénalités additionnées ou non, (amendes, décimes, restitution, dommages et intérêts) devenait exorbitant. Les élus du département révélèrent en 1931 qu'il était d'observation courante qu'au bout du second procès-verbal pour délit forestier «l'indigène est obligé de vendre jusqu'à sa dernière bête». Ce n'était pas une exagération : un conseiller du gouvernement exposait le 25 mai 1934 que le pacage illicite d'une chèvre pouvait entraîner des amendes de 35 F par chèvre soit presque la valeur de l'animal. Un simple délit de pacage pouvait ainsi amener toute une famille à la ruine parce qu'il entraînait la vente du troupeau de chèvres du paysan ou parce qu'il contraignait un ouvrier agricole vivant de son salaire à fournir plus d'un mois de journées de prestations. Le fait d'avoir enlevé en forêt les quelques perches indispensables à la construction d'un gourbi pouvait amener les mêmes conséquences ; comme le notait un autre fonctionnaire : «par le jeu des centimes superposés à l'amende, ils (les Musulmans) finissaient par payer neuf fois le prix d'un arbre».

De ce fait, *les recouvrements des amendes effectués en argent doublèrent entre 1926 et 1930.* Mais avec la crise agricole, les amendes ne purent plus être payées et les poursuites judiciaires elles-mêmes, y compris la contrainte par corps, ne pouvaient obtenir de l'argent liquide là où il n'y en avait plus. Les recouvrements en argent tombèrent, en 1933 et 1934, au tiers du montant atteint en 1930. Alors intervinrent des saisies, des ventes judiciaires qui

1. Rappelons en outre que le code forestier algérien de 1903 n'admettait normalement en forêts que les bovins, exceptionnellement les ovins, jamais les caprins.

entraînèrent une vive agitation contre les agents forestiers, anciens militaires aux façons souvent brutales. Le nombre des attentats contre ces agents dans le seul département de Constantine passait à 8 en 1932, 10 en 1933 et en 1934. Le Gouvernement Général alerté par les administrateurs s'émut enfin ; un décret du 11 janvier 1934 réglementa l'exercice du droit de transaction avant et après procès-verbal, de manière à assurer au gouverneur un droit de contrôle et le 28 avril 1934 une circulaire invita les conservateurs à «proportionner les sanctions aux moyens des contrevenants». L'effet en fut sans doute insuffisant[1] puisqu'un décret-loi du 30 juillet 1935 *réduisait enfin d'environ 50 % le taux des sanctions.*

À cette date, «l'état déplorable des populations rurales» était reconnu officiellement, les recouvrements fiscaux restaient très difficiles et les incidents graves se multipliaient. C'est alors seulement qu'on se préoccupa de développer les institutions de crédit et de prévoyance en faveur des Musulmans. La caisse des prêts agricoles fut créée en avril 1935 et en octobre 1935 la Caisse algérienne de crédit agricole mutuel, mais elles ne prêtèrent qu'aux propriétaires de terres francisées et plus spécialement à ceux qui présentaient des garanties. Les autres devaient s'adresser aux S.I.P. qui prêtaient plus chichement sous forme de prêts de semence et de désendettement.

L'ampleur de la crise agricole n'était nettement apparue qu'en 1933-1934 alors qu'elle sévissait depuis 1931[2]. Mais pour qu'on prît conscience de l'endettement des producteurs, de l'ampleur du chômage agricole et de l'arrêt de l'émigration, il avait fallu plus que les indications du baromètre fiscal : les attentats contre les forestiers et les receveurs, les émeutes antijuives de 1934, l'atmosphère agitée des élections d'avril-mai 1935 pour le renouvellement des djemâ'a et enfin les multiples incidents dans les villes où affluait, depuis 1932-1933, une énorme population de chômeurs et de déracinés.

Cette crise économique et sociale n'avait évidemment pas une simple origine fiscale. Néanmoins, on ne saurait demeurer insensible au fait que les hausses continues des tarifs furent décidées sans considérer l'évolution de la production indigène, son état de stagnation voire de régression. On a vu que le total des impositions directes dans le Constantinois avait augmenté de 40 % dans le moment où le pouvoir d'achat des producteurs diminuait au moins d'un tiers. Qu'il ait fallu à plusieurs reprises réduire des impôts manifestement exagérés, en est la preuve. Et que ces réductions aient eu un effet bénéfique sur la production montre assez qu'il y avait eu dans certains domaines comme celui de l'élevage une surcharge

1. Le gouverneur général Carde affirma le 22 février 1935 que les recouvrements totaux en Algérie qui avaient atteint 5 617 625 F en 1930, étaient tombés à 3 460 696 F. Mais la *Situation de l'Algérie* donne pour 1934 : 3 746 857 F dont 2 293 371 F perçus en argent.

2. En avril 1931, la *Fédération des élus* des Indigènes du département de Constantine avait attiré l'attention des pouvoirs publics sur les difficultés de la masse rurale «qui souffre essentiellement du manque de crédit agricole et du régime forestier».

économiquement dommageable. Sur le plan social, il est assez évident que l'absence d'abattement à la base, le poids considérable des taxes non proportionnelles à la richesse surchargeait les plus humbles. Enfin, il faudrait pouvoir mesurer quel fut l'effet indirect de la fiscalité sur les restrictions apportées à la consommation et à la formation du capital, sur les retards pris pour l'indispensable modernisation de l'économie agricole, sur l'incitation à l'émigration dans les villes d'Algérie ou de France.

Dans ces conditions, il serait hasardeux de conclure cette trop brève étude. On a seulement voulu attirer l'attention sur l'intérêt historique des statistiques fiscales et donner grâce à elles quelques indications sur la situation économique et sociale du Constantinois.

L'Exposition coloniale de 1931
Mythe républicain ou mythe impérial ?

Voici plus de vingt ans que l'Homme blanc a déposé partout dans le monde le «fardeau colonial» dont parlait Kipling ; partout il reste pourtant fustigé, parfois condamné pour crime contre l'humanité. Dès lors il devient difficile d'imaginer ce temps, proche encore, où triomphait avec bonne conscience l'impérialisme colonial, et qui veut célébrer la République se garde de rappeler qu'elle s'est enorgueillie unanimement, de son œuvre coloniale. Et pourtant quel écolier de jadis ne se souvient d'avoir appris dans les manuels de l'école laïque que «l'honneur de la III^e^ République est d'avoir constitué à la France un empire qui fait d'elle la seconde puissance coloniale du monde». «La colonisation, couronnement et chef-d'œuvre de la République», sur ce thème la franc-maçonnerie se sentait d'accord avec l'Académie française et les convents radicaux avec les assemblées des missionnaires. Tout écrivain, tout historien du monde contemporain, ou presque, se croyait tenu dans l'entre-deux-guerres de célébrer «l'œuvre civilisatrice de la III^e^ République». Sait-on que Daniel Halévy, historien pourtant non conformiste et modérément républicain, après avoir écrit *La République des ducs* et *La République des notables*, entreprit la rédaction d'un troisième ouvrage ? Il se fût intitulé *La République des colonisateurs*. Mais, après la défaite de 1940, le cœur lui manqua et le triptyque fut interrompu.

De quand date cette unanimité troublante ? De la Grande Guerre durant laquelle «les colonies ont bien mérité de la patrie», disait-on dans les années 1920. La guerre aurait révélé aux Français l'immensité, les richesses et l'avenir illimité de la «Plus Grande France». Aujourd'hui l'idée s'est accréditée, semble-t-il, que l'apothéose de l'Empire colonial et l'apogée de l'idée coloniale en France se situeraient, tous deux, dans les années 1930 et 1931. Les fêtes du Centenaire de l'Algérie et celles de l'Exposition coloniale de Paris auraient clairement manifesté alors le triomphe de l'Empire colonial français. Elles mériteraient d'en rester le symbole.

L'Exposition coloniale, ainsi devenue l'une des dates et l'un des lieux de mémoire de la III^e^ République, ce fait interpelle l'historien. Fut-elle décidée et construite pour célébrer le grand œuvre de la République colonisatrice ? Servit-elle la gloire de la République auprès des Français? Après sa clôture, la grande fête de Vincennes ne laissa-t-elle comme le bois lui-même qu'un tourbillon de feuilles mortes ? Ou bien ce spectacle provisoire devint-il

* Article initialement paru dans *Les Lieux de mémoire*, t. 1, © Gallimard, 1984.

musée imaginaire, référence obligatoire pour des générations brusquement confrontées au ressac anticolonial de l'histoire ? Oui ou non, l'Exposition de Vincennes fut-elle ce lieu où s'enracina pour l'avenir la mémoire de la République coloniale?

La tradition de l'Exposition coloniale

Peut-être n'est-il pas superflu de rappeler qu'avant 1931 courait déjà en France une longue tradition de l'exposition coloniale :

On ne remonterait pas jusqu'au second Empire, malgré la présence attestée d'une section coloniale à l'Exposition de 1855, si les Parisiens ne connaissaient l'observatoire météorologique du parc Montsouris. Or cette curieuse construction fut édifiée à l'image fidèle du palais tunisien du Bardo où fut signé le traité de 1881. Lors de l'Exposition internationale de 1867, elle constituait le pavillon de la Tunisie, alors État indépendant. C'est donc rétrospectivement qu'elle a pris valeur de premier monument «colonial» laissé à Paris par une exposition. En revanche, il n'est rien resté de l'Exposition permanente des colonies installée au Champ-de-Mars en 1867. Onze ans après, à l'exposition de 1878, on édifia au moins un vrai bâtiment colonial, fort miniaturisé semble-t-il, puisque le critique Henri Houssaye commentait : «Toute l'Algérie en 50 m^2» pour présenter cette pâle reproduction de la mosquée Sidi bou Médine de Tlemcen, à laquelle on avait accolé un bazar tunisien et une boutique marocaine.

En fait, c'est en 1889 que, pour la première fois, les colonies eurent droit à une organisation étendue au sein de l'Exposition internationale universelle. Autour d'un pavillon central se groupaient sur l'esplanade des Invalides diverses constructions de taille normale abritant essentiellement des collections d'objets coloniaux, mais aussi des réductions de cités africaines et asiatiques. De l'avis des contemporains avertis, elle fut pourtant un échec pour la propagande coloniale. Certes, les visiteurs purent marchander dans des souks algériens et tunisiens et se divertirent au spectacle d'un théâtre annamite et d'un concert arabe. Mais les badauds regardèrent surtout les danseuses algériennes à l'établissement dit de *La Belle Fatma* et les soldats noirs ou jaunes, ces derniers étant jusque-là inconnus en France. Jules Ferry ne put cacher son indignation devant le succès malsain de ces spectacles. Quant à Abel Hermant, il ne se souvenait plus tard que «des palais bleus et des ânes de la rue du Caire» identifiés abusivement par lui au domaine colonial. L'exotisme l'avait donc emporté sur la vision coloniale.

En 1900, lors de la Grande Exposition universelle, l'œuvre coloniale de la République fut présentée enfin avec éclat dans les jardins du Trocadéro, et ce grâce à l'aide efficace du tout-puissant Eugène Étienne, patron des coloniaux. Cette section coloniale visait expressément à la propagande pratique au point de vue commercial et éducatif, mais on sacrifia aussi beaucoup au pittoresque. On y exhiba sans complexe «les citoyens de nos colonies, militaires ou civils, artisans exerçant leurs métiers sous les yeux du public».

Dès lors la tradition s'imposa dans toutes les expositions de réserver une place aux colonies françaises. Un comité national des expositions coloniales créé en 1906 intervint dans toutes les expositions françaises ou étrangères, notamment dans l'Exposition nationale coloniale de Paris en 1907 et l'Exposition franco-britannique de Londres en 1908.

Le projet d'exposition coloniale internationale de 1913 à 1927

En 1910, par des expositions universelles de périodicité décennale, on songea pour des raisons plus esthétiques que nationales à une exposition de l'exotisme. Il fut notamment question d'édifier en grandeur naturelle à Paris une vision de l'Orient et de l'Extrême-Orient. Puis, sous l'influence d'un membre actif du parti colonial, Louis Brunet, l'idée se transforma en un projet différent: il s'agissait de mettre sous les yeux des visiteurs en un raccourci saisissant tous les résultats de la colonisation française et européenne. Le programme élaboré en 1913 précisait: «Notre empire d'outre-mer s'est étendu, son organisation s'est perfectionnée, ses merveilleuses ressources se sont accrues. Il convient d'en établir le bilan, d'en tracer le vivant inventaire, de placer le public, l'opinion devant les faits et les résultats. C'est l'œuvre d'une exposition.» Cette exposition devait être internationale, s'ouvrir en 1916 et comporter l'édification à Paris d'un musée permanent des colonies, ce musée qui manquait encore à la France alors que tous les grands États avaient déjà le leur.

Comme Paris et Marseille se disputaient l'honneur d'organiser cette grande manifestation, le gouvernement décida que Marseille aurait une Exposition coloniale nationale en 1916. Il se réservait de mettre sur pied pour 1920 l'Exposition coloniale internationale de Paris.

La guerre arrêta bien entendu tous les travaux préparatoires, mais dès la fin des hostilités, le 13 novembre 1918, la chambre de commerce de Marseille décida la reprise de son projet. De son côté, le conseil municipal de Paris demandait le 27 décembre 1918, pour 1920 ou 1921, une «exposition coloniale interalliée» excluant la «participation de nos ennemis qui se sont mis hors des lois de toute civilisation». Ce «grandiose projet» fut repris dans une proposition de loi présentée par trente-quatre députés du parti colonial. Selon le rapporteur, le député de la Cochinchine, Ernest Outrey, cette exposition de 1921 «constituera une manifestation de la puissance coloniale française destinée à démontrer au monde les résultats obtenus par vingt-cinq ans de politique indigène». Le Parlement se prononça finalement en faveur d'une Exposition coloniale nationale à Marseille en 1922; quant à l'Exposition coloniale interalliée, elle aurait lieu à Paris en 1925.

Ainsi fut consacré par la loi du 7 mars 1920, soit sept ans après que l'idée eut été lancée, le principe d'une exposition coloniale internationale. Le ministre des Colonies, Albert Sarraut, en définit peu après l'esprit: «L'exposition doit constituer la vivante apothéose de l'expansion extérieure de la France sous la III^e^ République et de l'effort colonial des nations

civilisées, éprises d'un même idéal de progrès et d'humanité. Si la guerre a largement contribué à révéler les ressources considérables que peuvent fournir les colonies au pays, l'Exposition de 1925 sera l'occasion de compléter l'éducation coloniale de la nation par une vivante et rationnelle leçon de choses. À l'industrie et au commerce de la Métropole, elle montrera les produits qu'offre notre domaine colonial ainsi que les débouchés infinis qu'il ouvre à leurs entreprises.»

Pendant plusieurs années, la classe politique glosa sur ces thèmes impérialistes et utilitaristes. La date de 1925 ne put toutefois être retenue car on s'aperçut très tard qu'il fallait la réserver à l'Exposition internationale des arts décoratifs. En la retardant à 1928, on décida de lui rendre son caractère pleinement international, notamment pour y faire place aux Pays-Bas, troisième puissance coloniale du monde. L'accent fut mis aussi sur la colonisation comme «œuvre de civilisation qui crée entre les peuples à la fois une solidarité et une émulation utiles et fécondes».

Cependant le commissaire général désigné en 1920, le gouverneur général Angoulvant, dut abandonner ses fonctions après avoir été élu député de l'Inde. Pour le remplacer, le président du Conseil, Poincaré, songea au maréchal Lyautey, alors retiré dans son exil de Thorey et que l'inaction rongeait. Lyautey, s'affirmant «homme de droite», posa ses conditions : l'exposition coloniale devrait nécessairement comporter la présence et le rappel de l'œuvre des Missions jusque-là oubliées. Par ailleurs, vu la proximité de la date retenue, celle-ci devait être à nouveau retardée. Le 27 juillet 1927, ces exigences furent acceptées. Lyautey, devenu commissaire général, n'allait pas tarder à définir publiquement ses projets.

Les conceptions de Lyautey

Pour l'homme qui s'était donné comme devise : *The soul's joy lies in doing*, l'Exposition ne devait pas être fondamentalement une «exhibition foraine» mais plutôt «une grande leçon d'action réalisatrice, un foyer d'enseignement pratique», une sorte d'«office du travail colonial». Du coup, la conception qui prédominait jusque-là d'un bilan en forme d'apothéose de l'œuvre coloniale de la République basculait. «Cette grande manifestation», Lyautey lui assignait le 5 novembre 1928 lors de la pose de la première pierre du musée permanent des Colonies, «un caractère d'ordre essentiellement économique et pratique». Elle devait être à l'origine de «créations permanentes», non seulement le musée prévu, mais encore une Maison des colonies et un Office colonial regroupant toutes les agences et offices disséminés dans Paris. En attendant l'autorisation de les construire, Lyautey fit élever à l'entrée de l'Exposition «deux loges de concierge», disait-il, en fait une Cité des informations où les hommes d'affaires, les commerçants et les industriels français et étrangers pourraient obtenir tous les renseignements pratiques qu'ils souhaitaient.

D'autre part, l'Exposition ne pouvait se borner à célébrer dans la colonisation l'œuvre de la République. Lyautey pensait qu'à envisager l'expansion coloniale sous cet angle, on l'eût rétrécie. Elle ne pouvait méconnaître le passé, les gloires et le caractère véritable du peuple français trop souvent ignoré à ses yeux. Dès mars 1928, Lyautey fit donc décider la création d'une section rétrospective qui prépara finalement un véritable historique illustré de la colonisation entendue depuis les Croisades. «Les campagnes coloniales commentait alors la revue *La Vie,* ne sont-elles pas en réalité notre dixième et notre onzième croisade?» Avec les pavillons des missions de l'exposition rétrospective, Lyautey estimait pouvoir restituer toutes ses dimensions nationales à l'effort colonial français.

Enfin, Lyautey, rallié à l'idée d'un rapprochement européen, estimait qu'«aux lendemains de la période meurtrière fratricide qui a couvert le monde de ruines», il convenait de montrer par une exposition réellement internationale «qu'il y avait pour notre civilisation d'autres champs d'action que les champs de bataille». Il entendait démontrer que l'Occident européen ne renonçait pas à poursuivre dans le monde sa mission de civilisation : de grandes et belles batailles restaient à livrer outre-mer, notamment contre la maladie et l'ignorance.

Encore fallait-il convaincre les États étrangers de participer nombreux à ce manifeste de l'Occident lancé contre les prophètes de l'Est, disciples de Spengler, annonciateurs trop pressés du *Westenuntergang*, ou bolcheviks russes acharnés à la destruction des empires européens.

La Grande-Bretagne, invitée depuis 1921, faisait traîner sa réponse en multipliant les objections. Elle préparait jusqu'en 1924 la *British Empire Exhibition* dont on affirmait en France qu'elle avait donné aux populations britanniques plus que toute manifestation antérieure une mentalité impériale. Lyautey à trois reprises insista, en 1928, pour obtenir au moins la présence de l'*Imperial Institute* qui refusa. Il se rendit alors à Londres en décembre 1928, puis en juillet 1929, pour plaider lui-même la cause de cette manifestation, défense et illustration de la colonisation européenne. Plus qu'à un veto véritable du *Colonial Office*, il se heurta à l'indifférence teintée de condescendance des autorités pour ce projet colonial français. Finalement les Britanniques, mettant en avant leurs difficultés financières dues à la crise économique, annoncèrent qu'ils ouvriraient seulement un stand commercial à la Cité des informations. L'Allemagne, humiliée par «le mensonge de sa culpabilité coloniale », usa du même subterfuge. Parmi les dominions, seuls le Canada et l'Union sud-africaine acceptèrent une très modeste représentation. En revanche, la Palestine, pays sous mandat britannique, décida d'édifier un luxueux pavillon, sans doute pour faire pièce aux palais nationaux de la Syrie et du Liban. L'Espagne gallophobe refusa le moindre geste de courtoisie, tandis que les États-Unis, les Philippines et le Brésil promirent d'édifier des bâtiments représentatifs de leur passé colonial. Au total, cinq États européens seulement construisirent des pavillons

nationaux et coloniaux : le Danemark, la Belgique, l'Italie, les Pays-Bas et le Portugal. L'Europe réconciliée et solidaire dans l'œuvre coloniale, ce rêve que Lyautey partageait alors avec Albert Sarraut, Joseph Caillaux et nombre de républicains de gouvernement, se révélait irréaliste.

Cet échec, pudiquement passé sous silence, contribua involontairement à rendre plus étroitement française la grande exposition coloniale internationale. Le discours officiel s'infléchit en ce sens. Pour Lyautey déçu, l'Exposition devenait «une bonne occasion de faire le point, de voir où nous en sommes au point de vue colonial». On en revenait donc à la conception de l'exposition bilan de l'activité économique, politique et culturelle de la France coloniale, dessein qui avait été et demeurait essentiel pour le ministère des Colonies. Un décret du 18 juillet 1928 l'avait chargé «de présenter sous une forme synthétique : 1° L'œuvre réalisée par la France dans son empire colonial ; 2° l'apport des colonies à la Métropole». Il était ainsi bien entendu que l'Exposition coloniale avait un «rôle nécessaire de propagande directe».

En avril 1930, le ministère des Colonies publia un ouvrage définissant les *But et organisation de l'Exposition*. Celle-ci visait à «matérialiser sur le sol métropolitain la présence lointaine de toutes les parties de l'Empire» : «Elle sera une justification et une réponse. Il faudra bien qu'enfin le peuple de France sente en lui s'émouvoir un légitime sentiment d'orgueil et de foi.» Fait digne de remarque, l'auteur anonyme de ce livre officiel n'omettait de signaler aucun nom parmi les grands colonisateurs, mais ne faisait nulle allusion à la République, ni aux grands républicains initiateurs. Est-ce pour cette raison ou parce qu'on le savait bonapartiste que le ministre des Colonies, François Pietri, crut devoir expliquer, le 26 avril 1930, les vertus de «l'impérialisme français, formule de liberté politique et de fraternité sociale. Penser impérialement c'est rester fidèle à cette conception que les hommes de 89 et de 93 se faisaient de la patrie. C'est reporter les frontières de la République jusqu'où peuvent atteindre sa générosité, sa vaillance, son amour de la justice et des hommes».

Pour le parti colonial qui, lui, du moins, restait fidèle à ses attaches républicaines, l'Exposition devait être un inventaire et une démonstration et servir avant tout au développement de l'idée coloniale dans le pays. Les parlementaires du parti ne convainquirent que tardivement Lyautey de la nécessité d'un gros effort financier pour la propagande intérieure. En 1928, Lyautey n'avait affecté que cinq millions à ce chapitre. Le groupe colonial de la Chambre obtint par la loi du 18 mars 1931 un crédit supplémentaire de douze millions. Il fit valoir que l'Exposition devait être tout à la fois une unification des efforts consentis par le passé mais aussi une réponse à la propagande anticoloniale. Quand bien même la Grande Guerre avait prouvé à tous les Français l'utilité des colonies et la sagesse du parti colonial engagé par les républicains modérés, il fallait leur démontrer à nouveau le bien-fondé de la colonisation, dès lors qu'elle était contestée «par certains voyageurs en quête de thèses tapageuses» et menacée par «l'entreprise bolchevique».

La propagande anticoloniale

Face à la mobilisation du parti colonial, les anticolonialistes – le mot était déjà à la mode – avaient décidé d'intensifier leur action. Le Komintern avait jugé qu'en 1930, lors du Centenaire de l'Algérie, la propagande anticolonialiste avait été trop peu active. Il chargea donc la Ligue [internationale] contre l'oppression coloniale et l'impérialisme, le PCF et la CGTU de lancer une grande campagne d'agitation contre «l'Exposition internationale de l'Impérialisme».

Encore que ce ne soit pas le lieu de présenter ici cette campagne peu connue, il apparaît pourtant nécessaire, pour une juste appréciation de l'esprit public en matière coloniale, d'en évoquer quelques manifestations. La Ligue française contre l'impérialisme, association fantomatique qui, après trois ans d'existence, n'avait réuni en 1930 que deux cents adhérents, dut organiser à Paris une «Exposition anti-impérialiste». Celle-ci devait être pour ceux qui la commanditèrent l'anti-Exposition coloniale. Baptisée «La vérité sur les colonies», cette contre-exposition se borna à présenter au pavillon des Soviets, annexe de la Maison des syndicats, un ensemble de photographies sur les guerres coloniales, de vieux dessins satiriques de *L'Assiette au beurre* et des graphiques sur «les profits fabuleux» des sociétés capitalistes. L'écrivain Aragon y exposa une collection d'objets d'art nègre, océanien et indien en regard d'imageries religieuses de facture sulpicienne, ces symboles du mauvais goût occidental. Des photographies naïves sur le bonheur des peuples asiatiques libérés par la révolution soviétique complétaient cette mini-exposition. Malgré sa durée exceptionnelle (de juillet 1931 à février 1932) et des visites collectives organisées par les syndicats, quelque cinq mille visiteurs seulement furent dénombrés par la police parisienne.

Il est vrai que dans diverses villes françaises, des comités de lutte contre l'Exposition coloniale agirent peut-être plus efficacement. Ils distribuèrent à tous les colonisés des tracts en langue vietnamienne, malgache et française. Ceux-ci dénonçaient «l'oppression sanglante des impérialistes exploiteurs», «l'œuvre de civilisation, cette pure hypocrisie aux dessous ignobles»; ils protestaient contre «les curiosités de l'Exposition frisant la barbarie, telles que l'exhibition de cannibales en cages (*sic*), de négresses à plateaux et de pousse-pousse». Des tracts en quoc-ngu avertissaient les Annamites qu'on les avait fait venir pour se servir d'eux «comme d'un troupeau d'étranges bêtes» et «faire de vous une bande de singes pour parc zoologique».

Le Secours rouge international avait préparé de minces brochures anticolonialistes présentées sous le titre: *Le Véritable Guide de l'Exposition coloniale. L'œuvre civilisatrice de la France magnifiée en quelques pages.* Elles contenaient surtout des chiffres accablants sur «la répression dans les principales colonies françaises» et des dessins illustrant violences et massacres. Des milliers de papillons imprimés par le Parti Communiste Français expliquaient aux ouvriers français: «L'impérialisme français lutte pour garder et exploiter les

colonies. Le Parti communiste lutte pour la libération et l'indépendance des colonies», ou «Les peuples coloniaux ne demandent pas des gouverneurs social-fascistes. C'est l'indépendance qu'ils réclament». *L'Humanité* s'employa à partir du 17 avril 1931 à dénoncer «les méfaits sanglants de la colonisation», à fustiger dans la foire de Vincennes «l'apothéose du crime» (Florimond Bonte). Ce fut aussi pour l'organe communiste une occasion nouvelle de «flétrir la complicité des chefs socialistes dont le journal *Le Populaire* fait, moyennant finance, une propagande incessante pour la foire de Vincennes». Le 7 juin, *L'Humanité* titrait: «Les chefs SFIO aux côtés des pires colonialistes.»

Le Parti mobilisa douze écrivains du groupe surréaliste, dont Aragon, André Breton, Paul Eluard, Georges Sadoul, pour rédiger un très long (et médiocre) tract intitulé *Ne visitez pas l'Exposition coloniale!* Ceux-ci s'en prenaient essentiellement «aux zélateurs de cette entreprise, au scandaleux parti socialiste, à la jésuitique Ligue des droits de l'homme, à l'immonde Paul-Boncour...» Ils exigeaient «l'évacuation immédiate des colonies et la mise en accusation des généraux et fonctionnaires responsables des massacres d'Annam, du Liban, du Maroc et de l'Afrique centrale». Enfin, la Ligue de défense de la race nègre qu'animait Kouyaté, un révolutionnaire manipulé par la police, attendit septembre 1931 pour s'adresser aux «travailleurs nègres» et dénoncer «la foire mercantile et épicurienne de Vincennes».

Selon la préfecture de police, cette campagne aurait été un échec total et tel rapport du PCF intercepté par un indicateur en expliquait les raisons: «On se heurta à une paresse et à une mauvaise volonté systématique touchant au sabotage.» L'anticolonialisme ne faisait pas recette en 1931 chez les militants communistes et les travailleurs socialistes boudèrent les appels au front unique prolétarien pour l'évacuation des colonies. En revanche, les communistes indochinois et les nationalistes algériens auraient mieux réussi dans leur campagne antifrançaise. Messali Hadj a confirmé dans des pages inédites de ses *Mémoires* que l'Exposition, «cette mascarade colonialiste», avait permis le renforcement de son parti, l'Étoile Nord-Africaine.

Au terme de ce long mais nécessaire historique sur les buts et les conditions de préparation de l'Exposition coloniale, on a pu mesurer les distorsions subies par l'entreprise. Lancé en 1913 par un publiciste du parti colonial, Louis Brunet, spécialisé dans la propagande coloniale par le mode des expositions, le projet visait à consacrer «les efforts et les sacrifices de la Métropole» et à montrer le bilan positif de l'œuvre coloniale. En 1920, Albert Sarraut entendit en faire l'apothéose de l'expansion coloniale des nations civilisées. Le maréchal Lyautey, monarchiste insensible à la célébration républicaine, tâcha de son mieux à orienter l'Exposition dans le sens de ses convictions européennes, mais n'y réussit que très incomplètement.

Lorsque s'ouvrit enfin l'Exposition si longtemps mûrie, le climat international qui entourait la colonisation avait profondément changé. On

savait en France par le livre d'Andrée Viollis, *L'Inde contre les Anglais* (1930), et l'on redoutait, depuis Yen-Bay et les soulèvements communistes du Nghe Tinh, l'Annam contre les Français. «Le communisme, disait le ministre des Colonies Paul Reynaud, le 23 février 1931, veut chasser la France de l'Indochine. Voilà la guerre entre lui et nous.» Bref, comme A. Sarraut l'avouait dans son livre de 1931 *Grandeur et servitudes coloniales*: «La crise de la colonisation partout est ouverte.» Mais ces inquiétudes devaient être soigneusement cachées aux visiteurs qu'on invitait seulement à s'émerveiller de l'action colonisatrice de l'Europe et de la France.

Dès lors, l'Exposition coloniale allait prendre l'allure d'un plaidoyer passéiste. Internationale du fait des participations étrangères, elle allait se borner à une œuvre d'éducation nationale. À quoi l'on ne pourrait qu'applaudir rétrospectivement s'il s'était agi de révéler aux Français les colonies et les colonisés dans leur singularité et leur commun destin. Mais il s'agissait seulement encore de vulgariser à l'usage du peuple français les piètres slogans du parti colonial: la mise en valeur des colonies, l'Empire, remède miracle à la crise, le salut militaire de la France par l'Empire. Face à la fermentation de l'Asie et du Moyen-Orient, on allait redire aux Français par l'Exposition les bienfaits de l'apostolat colonial pour «la rééducation des peuples arriérés», le loyalisme reconnaissant des populations soumises et les réalisations de la France comme État mandataire dans les territoires africains et arabes que lui avait confiés la Société des Nations.

Quant au «but essentiel», le ministre le formula ainsi le jour de l'inauguration: «Donner aux Français conscience de leur Empire.» «Il faut que chacun de nous se sente citoyen de la Grande France.»

Une lecture de l'Exposition

Que l'Exposition coloniale internationale de 1931 ait d'abord pensé à instruire le peuple français selon les traditions du spectacle et de la fête chères au parti colonial parisien, cela peut se lire dans son organisation même et dans mille détails.

L'Exposition devait provoquer chez le visiteur l'illusion d'un voyage dans le monde colonial. Pensant s'adresser aux lecteurs de Jules Verne, elle leur promettait «le tour du monde en quatre jours», voire en une journée. Des affiches publicitaires disaient: «Pourquoi aller en Tunisie quand vous pouvez la visiter aux portes de Paris?» C'est autour du lac Daumesnil que le visiteur était invité au voyage planétaire. Sans effort, comme dans des dioramas, il pourrait glisser d'une colonie à l'autre. Il irait d'un palais marocain à la rue d'un village soudanais, il pourrait entrer dans la grande mosquée de Djenné avant de gravir la chaussée monumentale du temple khmer d'Angkor Vat.

À l'usage de l'élite déjà férue de tourisme exotique, l'exposition de Vincennes se voulut aussi un spectacle d'art où la beauté et la couleur des architectures l'emportaient parfois sur le strict réalisme. Plusieurs pavillons

dits de style local furent de libres interprétations, non des reconstitutions fidèles. Ainsi le bizarre et beau palais rouge de Madagascar fut flanqué d'une surprenante tour surmontée de têtes de bœufs. Mais ce campanile altier était une pure création artistique parisienne, vaguement inspirée des humbles poteaux votifs de la campagne betsiléo. Le pavillon du Cameroun prétendait amplifier la hutte des Bamoums, mais il s'imposait surtout par la réussite d'un décor géométrique original. À des fins décoratives semblables, le bois de Vincennes fut orné de somptueux palmiers dattiers, alors que ce palmier est rare sur les côtes d'Afrique. On eut soin cependant de présenter «aux amis des arts primitifs» des expositions d'objets authentiques et de tenter une reconstitution de villages indigènes en pays africain et malgache.

Comme dans les précédentes expositions, mais avec plus de goût et de moyens, furent donnés des spectacles authentiques : processions rituelles des génies villageois de l'Annam ou cérémonie religieuse dans la pagode du Laos. On ressuscita même avec des figurants autochtones le cortège du roi Béhanzin ou celui du Morho-Naba et l'on fit défiler dans leurs uniformes d'apparat les dignitaires malgaches qui entouraient la reine Ranavalona III avant 1895. Une fois encore, le public fut invité à entendre des orchestres africains et malgaches, des musiciens de cafés maures ou à admirer des ballets annamites et des troupes de danseurs noirs. Cependant, chaque soir, tandis que s'illuminaient les pavillons, des fêtes lumineuses et musicales se déroulaient au théâtre d'eau. Mais qu'y venaient faire les ensembles de music-halls parisiens ?

Pour le populaire, avide d'exotisme bon enfant, furent organisées des caravanes et des courses de chameaux, des promenades en pirogues malgaches sur le lac Daumesnil, voire simplement des ventes de casques coloniaux. Des souks marocains, des restaurants africains ou tunisiens, le «café du Cameroun», étaient censés révéler au peuple la «gastronomie coloniale», les pâtisseries arabes ou les «boissons exotiques». Il paraît que les spectacles et les plaisirs furent décents. Barrès qu'écœuraient les expositions («Limonade et prostitution», tranchait-il) eût peut-être été satisfait.

Certaines des intentions des organisateurs furent aussi fermement soulignées. L'hommage rendu aux missionnaires et aux militaires était appuyé, lisible jusque dans le plan. Ainsi les pavillons des missions catholiques et protestantes occupaient une place de choix au centre de l'«avenue des Colonies-françaises» et semblaient conduire vers une tour haute de quatre-vingt-deux mètres, le monument de l'armée coloniale. En ces années où le sort de l'Indochine était remis en question, on fit large place au «joyau de la colonisation française» : la part réservée aux seuls palais et temples d'Indochine représentait, à elle seule, le dixième de la superficie totale de l'Exposition.

D'autres intentions furent déjouées. Les organisateurs auraient voulu démythifier un certain exotisme de pacotille qui horripilait les coloniaux.

Mais, en dressant de luxueux décors et en y plaçant d'authentiques personnages vêtus d'habits de fête, ils créèrent des impressions esthétiques tout aussi erronées. Les visiteurs savaient-ils que bien peu d'Annamites habitaient ces demeures aux décorations somptueuses, ou que les cortèges de nobles mandarins relevaient d'un folklore disparu ? La grande misère des paysans d'Indochine fut dérobée aux regards derrière un paravent de laque. Bref, l'Exposition coloniale de 1931 resta, comme celles du passé, un théâtre d'ombres, non un reportage fidèle.

Lyautey avait demandé qu'on insistât aussi sur les réalisations de la «politique indigène» et les progrès économiques dus à la colonisation. Ainsi s'expliquent qu'aient été soulignés dans chaque pavillon les moindres réalisations sociales et les progrès de l'hygiène et de la santé publique. Mais les salles qui attirèrent le plus grand nombre de visiteurs furent celles qui présentaient les arts décoratifs, les collections de masques et de fétiches. Les photographies de réalisations industrielles, les statistiques sur le mouvement commercial, les collections d'échantillons n'intéressèrent pas le grand public. L'amélioration du bien-être, le développement des populations colonisées, proclamés «mission sacrée de la colonisation», furent affirmés de manière didactique ; ils laissèrent les visiteurs et les journalistes indifférents.

Enfin, à supposer que le ministère des Colonies ait vraiment voulu célébrer l'œuvre coloniale de la République, les touristes les plus attentifs y furent insensibles. La grande épigraphe du musée des Colonies disait : «À ses fils qui ont étendu l'empire de son génie et fait aimer son nom au-delà des mers, la France reconnaissante.» Mais, dans la longue liste des artisans du domaine colonial, les noms des grands décideurs républicains disparaissaient...

Curieusement, les hommes politiques furent rares dans leurs discours de 1931 à faire hommage à la République de cet immense empire colonial. Certes, le ministre des Colonies, Paul Reynaud, invita la foule à la reconnaissance vis-à-vis de ceux «qui ont fondé à la fois un régime et un Empire». Certes, André Lebon, ancien ministre des Colonies, affirma que «la foule française avait salué avec déférence et attention la mémoire des artisans connus ou anonymes de l'œuvre coloniale». Mais aucun hommage spectaculaire ne fut rendu à Vincennes aux grands Républicains coloniaux. Il ne fut pas même question de Gambetta, l'initiateur, ni d'Eugène Étienne, son disciple, jusqu'à sa mort chef incontesté du parti colonial. Jules Ferry eut droit à une cérémonie commémorative à Saint-Dié, mais J. Paul-Boncour fut peut-être le seul à faire un rapprochement qui s'imposait : «Il me plaît que les splendeurs de cette Exposition coloniale où la France s'admire et s'étonne presque d'une œuvre qu'elle ne soupçonnait point se soient ouvertes à l'heure où des foules venaient déposer la palme du souvenir dans celui qui en fut l'initiateur méconnu et torturé.»

Bilan matériel et moral de l'Exposition

On ne s'interrogerait pas sur le succès matériel de cette Exposition, incontestable, sauf au point de vue financier, si le nombre des visiteurs ne servait d'ordinaire à mesurer son influence supposée sur l'opinion.

Selon les rapports des organisateurs, on avait comptabilisé en 193 jours, 33 489 000 entrées à l'Exposition et au parc zoologique. Or, ce parc, l'une des grandes réussites de l'Exposition, enregistra à lui seul 5 288 462 d'entrées à 2 francs, chiffre qu'il serait légitime pour notre propos de soustraire de celui des visiteurs de l'Exposition qui acquittaient 3 francs. En retenant cependant le total de 33 millions de tickets d'entrée (or il fallait présenter quatre tickets par personne le vendredi, un les autres jours) et en supposant pour un même visiteur une moyenne de quatre entrées (les tickets étaient vendus par quatre), les organisateurs estimaient à 8 millions le nombre des visiteurs différents, soit, pensaient-ils, 4 millions de Parisiens, 3 millions de provinciaux et 1 million d'étrangers.

Cette évaluation maximale (on trouverait 6 millions de Français en ne tenant pas compte des visiteurs du seul parc zoologique) permet du moins de mesurer les excès de plume des gazettes coloniales. L'une d'elles écrivait sans rire le 19 novembre 1931 que «trente-trois millions de Français avaient pris conscience de la France de cent millions d'habitants».

Le bilan moral de l'Exposition reste encore plus difficile à établir. Confortés par le succès d'affluence malgré un temps maussade, les officiels estimèrent dans un premier mouvement que le public français devait avoir été «séduit et instruit». Les Français ne pourraient désormais oublier qu'ils avaient un Empire. Celui-ci cesserait d'être une vague entité, un thème à discours ; il deviendrait «la plus magnifique des réalités». Les colonies ne seraient plus jamais cette *terra incognita* dont la presse n'entretenait ses lecteurs qu'à l'occasion de scandales. Après avoir respiré un peu de l'atmosphère coloniale, vécu «les heures de gloire de l'épopée coloniale», les Français seraient plus confiants dans la grandeur de la France. Dans les milieux gouvernementaux, on affirmait que le but avait été atteint : l'esprit colonial avait pénétré les masses populaires. André Tardieu, qui avait écrit dans *L'Illustration* de janvier 1931 : «Chez nous la conscience impériale est à naître», affirmait dix mois plus tard : «Elle est née. L'Exposition coloniale a été un triomphe, une leçon, une espérance.» Pour le ministre des Colonies, Paul Reynaud, la démonstration était faite : l'Empire français était devenu un bloc indivisible et les Français ressentaient l'honneur d'en être les citoyens. «La vieille France d'Europe et la jeune France d'outre-mer, commentait l'ancien ministre Léon Bérard, se sont peu à peu rapprochées malgré la distance, réciproquement pénétrées et mêlées et sont devenues inséparables.»

Certains enthousiastes affirmaient que «la France comme l'Angleterre, deux siecles avant nous, commençait à penser impérialement», oubliant au passage que le mot d'ordre : «*Learn to think imperially*» avait été formulé par Joseph Chamberlain en 1895. Le gouverneur général Olivier, qui fut,

comme délégué général, le maître d'œuvre de l'Exposition, prétendait en novembre 1931 : « En six mois, l'idée coloniale a gagné plus de terrain qu'elle n'en avait gagné en cinquante ans. » Toutefois, il se corrigeait aussitôt : « Peut-on en déduire que, pénétré désormais de l'importance de ses colonies, le Français a enfin acquis ce sens impérial qu'on lui a tant reproché ne pas avoir ? Je me garderai bien de l'affirmer, ce serait lui demander un bouleversement trop radical. »

Du côté des écrivains, la réflexion sur l'Exposition fut courte, rarement critique, généralement indifférente à l'œuvre républicaine. Marcel Prévost pensa bien à célébrer le « miracle » de ce qui avait été accompli entre « la défaite de 1871 et la victoire de 1914 », mais, volontairement ou non, le mot République ne fut pas écrit par lui dans la *Revue de France*. Il s'attardait à noter la surprise de l'orgueil national : « Vous ne croyiez pas la France si grande », mais remarquait la dignité et la retenue de la fierté populaire. Paul Morand appelait joliment l'Exposition « cette clinique au but précis où l'on opère le peuple français de son indifférence coloniale », mais, prudent, il ne se prononçait pas sur les résultats de l'opération. L'écrivain colonial Pierre Mille ne s'y hasardait guère davantage : « Au lendemain de Vincennes, le Français ne saura pas où c'est, mais il saura que ça existe. »

À Paul Valéry, il semblait au contraire que « l'Exposition magnifiquement organisée avait produit une impression considérable dans le pays [...] Le plus grand nombre des Français n'avaient de leurs colonies qu'une idée vague sinon toute fausse, où il entrait de l'indifférence sinon quelque sentiment assez peu favorable. L'Exposition a mis la nation en présence de son œuvre. Elle lui a fait concevoir sa puissance et ses responsabilités ». Mais Valéry feignait de croire que l'on avait proposé aux Français sous une forme pittoresque de réfléchir aux problèmes coloniaux, car « les problèmes ne manquent pas ». Léon Blum se montra plus incisif ; il aurait voulu « moins de festivités et de discours et plus d'intelligence humaine ». Cette présentation des colonies dans un parc d'attractions lui paraissait même dangereuse parce que mensongère face à la réalité des insurrections et de la répression en Annam. S'il parla donc à plusieurs reprises de l'Exposition, ce fut surtout pour dissocier le parti socialiste des actions coloniales du passé et des politiques du présent.

Quant aux réactions spontanées du petit peuple, avouons qu'elles nous échappent. Retenons pourtant que de nombreux visiteurs qui avaient employé le tutoiement vis-à-vis des marchands des souks furent vivement réprimandés par ceux auxquels ils s'adressaient. Ils se déclarèrent stupéfaits de cette agressivité. D'autres incidents éclatèrent entre des photographes amateurs et des colonisés ; ceux-ci protestèrent qu'ils n'étaient point des objets de curiosité. L'Expo révéla peut-être à certains badauds eux-mêmes la mort du Bon Sauvage.

Mais l'Exposition internationale visait aussi, on s'en souvient, à démontrer la justesse de la cause civilisatrice de l'Occident. Sur ce plan, le gouverneur

général Olivier croyait que «l'Exposition avait réhabilité l'œuvre de l'Europe coloniale. Elle a mis ses élites en garde contre ceux qui lui conseillaient d'abdiquer sous prétexte que cette œuvre fut mauvaise ou qu'elle est achevée». Telle était aussi l'opinion du publiciste et historien Lucien Romier: l'idéalisme populaire avait été rendu témoin et juge de l'effort de notre civilisation; «l'élan de la foule a répondu: l'Exposition coloniale a restauré la noblesse de l'Europe».

Les militants de la cause coloniale furent, dans l'ensemble, moins satisfaits. Parce qu'ils avaient espéré que «la jeunesse française trouverait dans l'Exposition l'enseignement qui a manqué aux générations précédentes», ils expliquèrent, plus ou moins aimablement, qu'on avait trop sacrifié au pittoresque. L'Exposition n'avait pas été assez éducative. Dans *La Dépêche coloniale*, Rondet-Saint écrivait: «L'Exposition a été une apothéose certes, mais elle n'a pas revêtu dans son ensemble ce caractère d'enseignement, de leçons de choses qu'on eût aimé trouver en elle.» Pour le président de l'Association sciences-colonies, Messimy, «elle n'aura été qu'une *feria* colossale» si elle n'était partout continuée, si elle ne pénétrait pas tous les ordres d'enseignement.

Bientôt les augures du parti colonial se déclarèrent franchement déçus. Le secrétaire général de la plus puissante des associations coloniales privées, L'Union coloniale, affirmait en 1932, dans son rapport annuel, que «l'Exposition coloniale avec toutes ses merveilles qui reflétaient l'existence réelle de nos richesses d'outre-mer a frappé l'imagination. Elle n'a point fixé dans les esprits l'importance capitale de notre Empire. La colonisation reste incomprise». Un économiste, du Vivier de Steel, personnalité importante du parti colonial, avouait à ses pairs: «Je dois dire qu'à mon sentiment, cette magnifique manifestation a plus instruit la masse populaire, naturellement sensible et vibrante, que l'élite française volontiers en défense contre les nouveautés de la politique coloniale». Celle-ci avait refusé de s'intéresser à la complexité des problèmes économiques et politiques soulevés par la colonisation. L'intelligentsia française, sommée de réfléchir aux conséquences possibles «d'une insurrection de l'Asie jaune ou de l'Afrique noire ou arabe», pressée de trouver des solutions politiques à l'hostilité latente des indigènes, était restée, selon lui, indifférente.

Telles étaient aussi – pourquoi l'a-t-on caché? – les conclusions du maréchal Lyautey. Dans la préface qu'il donna en 1932 au rapport sur l'Exposition, Lyautey, qui avait parlé en novembre 1931 du «succès inespéré» de l'Exposition, précisait que le succès n'était que matériel; dans l'ordre colonial et social, il en allait autrement: «À un an de sa clôture, l'on est en mesure de constater que si l'Exposition a produit son maximum d'effet et atteint ses buts d'éducation vis-à-vis des masses et surtout de la jeunesse, elle n'a en rien modifié la mentalité des cerveaux adultes, ou ceux des gens en place qui n'étaient pas par avance convaincus.»

Aux élections de 1932, on vérifia que rien n'était changé : il n'y eut pas dix députés à parler des colonies dans leur profession de foi. Or, le silence sur la question coloniale faisait traditionnellement l'unanimité dans les consultations électorales. Tel était, selon J. Renaud, «le drame colonial» : la classe politique agissait comme si les colonies étaient chose négligeable ou encombrante et le public «n'avait gardé de l'exposition que le souvenir d'une belle image ou d'un somptueux feu d'artifice». En novembre 1933, la grande revue *L'Afrique française* formulait après enquête le diagnostic des coloniaux : «Après avoir été émerveillé du succès de l'apothéose coloniale de 1931, on est profondément déçu de la pauvreté de ses résultats sur l'opinion publique : tout reste à entreprendre pour faire l'éducation de ce pays qui a reconstitué un Empire et n'en a encore pris aucune conscience précise.» Le directeur de l'École coloniale, Georges Hardy, contestait que «la moyenne des Français ait pris conscience de la solidarité qui lie la France à ses colonies» : «Avons-nous pris l'habitude de penser impérialement ? Assurément non.» Et l'ancien ministre Gabriel Hanotaux d'expliquer en 1935 que «l'opinion s'était en quelque sorte endormie sur le succès de l'Exposition coloniale». Enfin, les élections de 1936 confirmèrent ce que la *Chronique coloniale* appelait «l'indifférence populaire en matière coloniale dans les années 1932 à 1936 ; les caciques du parti colonial comme ses humbles publicistes, bien loin de se réjouir de la prétendue prise de conscience impériale des Français, ne cessèrent de soupirer, comme le faisait en 1934 *La Quinzaine coloniale* : «Hélas ! les masses n'ont pas encore compris !...»

Mais le souvenir des festivités de 1931 ne fut-il pas dans le long terme plus important que les coloniaux eux-mêmes ne l'avaient espéré ?

On pourrait se demander, par exemple, si l'Exposition de 1931 provoqua des vocations coloniales ? Pour le savoir un sondage rétrospectif s'imposerait : il faudrait interroger par questionnaire un échantillon représentatif des divers milieux d'anciens coloniaux. L'historien américain W. B. Cohen, qui eut le mérite de questionner quelque deux cent cinquante administrateurs formés par l'École nationale de la France d'outre-mer pensa bien à leur demander les motifs de leur vocation. Mais il ne fournit dans sa thèse, *Rulers of Empire*, aucune réponse chiffrée. C'est donc sans en donner de preuves qu'il écrit que, l'Exposition ayant attiré «surtout des enfants des écoles [?]», «elle poussa bon nombre d'entre eux vers l'administration outre-mer [?]. Plusieurs de ceux qui entrèrent à l'École coloniale dans les années trente croient que l'exposition de Vincennes a joué un rôle déterminant dans leur choix de carrière». Comme l'auteur reconnaît lui-même que les raisons qui poussaient les jeunes étudiants des années 1930 à entrer à l'École coloniale étaient nombreuses et leurs motivations semblables à celles des générations antérieures, il paraît de bonne méthode de ne pas conclure à l'«importance» de l'Exposition dans le choix de la carrière d'administrateur. Si le nombre des candidats à «Colo» augmenta brusquement à partir de 1929 et fut multiplié par neuf jusqu'en 1946, il est clair qu'on ne saurait rattacher à l'Exposition de 1931 un mouvement aussi continu.

Au-delà du petit monde des administrateurs des colonies, même s'ils furent «les vrais chefs de l'Empire» (R. Delavignette), est-il possible de déceler l'influence supposée de l'Exposition sur le public français ? Un des très rares sondages d'opinion réalisés par l'IFOP en 1939 permet de noter que 53% des Français estimaient «aussi pénible de devoir céder un morceau de notre empire colonial qu'un morceau du territoire de la France» et que 43% étaient d'un avis contraire. Or, parmi la majorité de Français attachés à l'Empire, les plus forts pourcentages se rencontraient «parmi les jeunes de moins de 30 ans» et ensuite parmi les personnes de plus de 60 ans. Au contraire, les personnes âgées de 30 à 50 ans éprouvaient le moins d'intérêt. Ce sondage oppose donc nettement les générations qui eurent 20 ans entre 1909 et 1929 – années pendant lesquelles le parti colonial déplora le plus vivement l'indifférence de l'opinion vis-à-vis des colonies – et les générations nées après 1909 susceptibles d'avoir été influencées par les campagnes d'opinion des années 1930-1931 (et 1937-1938) et singulièrement par l'Exposition coloniale.

Toutefois, avant de conclure du seul sondage existant pour cette période à une relative adéquation entre la propagande coloniale et la popularité de l'idée coloniale, on prendra le temps de consulter des sondages postérieurs. Or, selon un sondage réalisé par l'INSEE en 1949, les Français les plus favorables à l'Empire étaient encore les jeunes de 21 ans à 35 ans, mais le pourcentage avait singulièrement augmenté : plus de 86% d'entre eux pensaient que la France avait intérêt à avoir des territoires outremer contre 75% pour les plus de 50 ans. Ce sondage, et d'autres, attestent donc que, contrairement à la légende, l'apogée de l'idée coloniale en France ne se situe nullement en 1931 (ou 1939) mais bien après la Seconde Guerre mondiale et que l'influence de «l'apothéose de Vincennes» ne saurait être tenue pour décisive.

Est-ce à dire que l'Exposition coloniale ne fut pas propice à la fixation d'un grand souvenir collectif, qu'elle n'ait point marqué la sensibilité d'une jeunesse qui la contempla avec admiration peut-être ou du moins curiosité, ou même qui ne l'ayant pas connue directement en entendit parler avec faveur dans le milieu familial ? C'est là une question difficile, celle de la naissance d'un mythe.

Remarquons d'abord que c'est après la fin de l'ère coloniale qu'a pris naissance ce mythe erroné de l'Exposition de 1931, lieu de mémoire de la République et apogée de l'idée coloniale républicaine. L'oubli, l'ignorance, la nostalgie voire, chez certains, l'habileté politicienne ont pu accréditer peu à peu cette fable. D'abord le public a sans doute aujourd'hui l'impression que l'Exposition de 1931 fut la dernière de ces grandes manifestations pro-coloniales. Ainsi se trouverait magnifié dans la mémoire collective le souvenir de l'Exposition de Vincennes. Et peu lui importerait que se soient tenus à Paris en 1933 le premier Salon de la France d'outre-mer, puis en 1935 l'Exposition du tricentenaire du rattachement des Antilles à la France et celle du quarantenaire de la conquête de Madagascar. Apparemment la mémoire collective aurait aussi oublié l'Exposition internationale de 1937 qui, elle, prit grand soin

de célébrer «notre magnifique empire d'outre-mer objet de tant de convoitises». Mais qui se souvient des pavillons coloniaux édifiés dans l'île des Cygnes? Combien de Parisiens eux-mêmes ont gardé souvenance de cette nouvelle exposition coloniale de 1937 ou de celles montées pendant la nuit de l'occupation à la gloire des «Pionniers et explorateurs coloniaux» ou de «Cent Cinquante Ans de littérature coloniale»? Face à ces oublis massifs, comment s'étonner que la mémoire collective ait privilégié, amplifié, transmuté cet événement, relativement mineur, l'Exposition coloniale de 1931. Mais encore faudrait-il être sûr de la réalité de cette amplification dans le souvenir collectif.

L'ignorance des évolutions et des retards de notre opinion publique, qui ne découvrit le monde qu'après 1944 comme elle avait tardivement découvert l'Europe après 1918, semble *a priori* plus étonnante. On croirait volontiers aujourd'hui que la France est entrée dans l'ère des sondages en même temps que les États-Unis du Dr Gallup. Or, il n'en est rien et, jusqu'en ces dernières années, il était de bon ton dans le monde des littéraires de faire fi des «Gallups» et de moquer la «sondomanie». Il suffit de se référer aux débats de l'Assemblée de l'Union française pour vérifier à quelle date cette assemblée de spécialistes commença à se préoccuper de connaître l'opinion réelle des Français sur les pays d'outre-mer. Choqués par l'indifférence dans laquelle leur Assemblée travaillait, quelques conseillers eurent enfin l'idée en novembre 1949 d'inviter le gouvernement à organiser une enquête sur «les connaissances et l'opinion des Français en ce qui concernait les pays et les problèmes d'outre-mer». Ils ne furent d'ailleurs pas entendus. Or le Gallup Poll fournissait régulièrement aux USA ce type d'informations depuis quinze ans. Il faudra attendre la guerre d'Algérie pour qu'on jugeât nécessaire, au moins dans la classe politique, de se tenir informé des sentiments de l'opinion profonde. Mais il restait possible d'accréditer des mythes parfaitement erronés. Ainsi la vague prétendue de nationalisme chauvin qui aurait porté l'action du gouvernement de Guy Mollet, le «national-mollétisme», cette mirifique invention dont Alexander Werth persuada la presse parisienne contre l'évidence des sondages.

Il en alla de même lorsque, dans les années qui suivirent la décolonisation, divers publicistes voulurent célébrer le temps heureux des colonies et raviver la nostalgie d'un passé colonial triomphal. Presque tous se retrouvèrent pour fixer au centenaire de l'Algérie ou à l'année de l'Exposition coloniale l'«acmé» de la conscience impériale.

Chez certains le choix n'était sans doute pas innocent d'arrière-pensées politiciennes. En situant l'apogée de la mentalité impériale sous la IIIe République, ne tentaient-ils pas une manœuvre de diversion? Ainsi seraient oubliés le refus de Vichy de continuer la lutte outre-mer, l'espoir mis par le peuple français dans les colonies de la France libre et la geste de l'Empire finalement rassemblé à l'appel du général de Gaulle. Aussi bien n'expliquèrent-ils pas comment les représentants de ce peuple français vibrant dans les années trente d'enthousiasme impérial prétendu purent accepter en 1940

un armistice conclu sans que fût même consulté l'Empire français. Chez quelques auteurs de filiation maurrassienne, cela permettait enfin d'occulter et le rétablissement de la République par les «dissidents» venus de l'Empire et la reconnaissance du peuple français envers ces pays qu'on n'oserait plus appeler «colonies».

S'il fait pourtant abstraction de ces intentions inavouées, comme des polémiques ouvertes contre la IVe République puis contre de Gaulle «bradeur d'empire», l'historien peut bien sûr accorder une part de vérité à la thèse de ces auteurs. Oui, comme le suggérait Lyautey, la jeunesse française avait pu être impressionnée, plus ou moins durablement, par la feria de Vincennes. Mais, d'après le témoignage même de tous les mentors du parti colonial, l'historien doit répéter que l'Exposition de 1931 a échoué à constituer une mentalité coloniale: elle n'a point imprégné durablement la mémoire collective ou l'imaginaire social des Français. Certes, pour quelques Français de petite bourgeoisie traditionaliste, fils d'officiers ou de fonctionnaires, l'image de l'Empire a pu rester liée partiellement au souvenir des festivités de 1931. Mais cette Exposition rejetée et combattue par la gauche socialiste et communiste, minimisée ou dédaignée par la bourgeoisie libérale, oubliée par le peuple, ressuscitée enfin comme mythe compensateur par la droite nationaliste, ne saurait être désignée comme un mémorial de la République.

S'il fallait indiquer la date exacte où l'œuvre coloniale de la France parut s'accomplir dans la fidélité à son idéal égalitaire de toujours, ce serait le 25 avril 1946 qu'on devrait désigner. Ce jour-là, l'Assemblée constituante, en accordant à l'unanimité, sur la proposition d'un député noir du Sénégal, Me Lamine Guèye, la qualité de citoyens à tous les ressortissants des territoires d'outre-mer, donna satisfaction à l'aspiration profonde de la politique coloniale de la République: l'égalité dans la famille française. Ce jour-là aussi – ou le 7 mai 1946, date de promulgation de la loi Lamine Guèye – les Français apprirent qu'il n'y avait plus que des Français dans les territoires de l'ancien Empire colonial. «Demain, avait écrit en juillet 1945 le directeur de l'École coloniale, nous serons tous indigènes d'une même Union française.» Un an plus tard, tous en étaient les citoyens.

«La République n'entend plus faire de distinction dans la famille humaine», avaient proclamé les hommes de 1848. Cet article de foi de l'Evangile républicain, qui représenta longtemps une grande espérance pour beaucoup de colonisés, les constituants de 1946 tinrent à honneur de le traduire dans la réalité. Or 63% des Français (contre 22% d'un avis contraire) interrogés par sondage en mars 1946 s'étaient prononcés à l'avance pour qu'on accordât «aux populations des colonies françaises les mêmes droits qu'aux citoyens français».

Ceux qui célèbrent dans l'Exposition coloniale de 1931 un mémorial républicain ont en réalité cédé à une nostalgie triomphaliste. Ceux qui voudraient choisir le vote historique du 25 avril 1946 rendraient hommage non seulement à Lamine Guèye mais à ses inspirateurs, à Victor Schoelcher et à l'abbé Grégoire, et surtout à l'effort de générosité des trois Républiques.

1936 :
L'Algérie entre le Front populaire et le Congrès musulman

Que l'année politique 1936 ait été décisive pour les Algériens, tous les historiens l'affirment. Mais encore faudrait-il savoir si ce fut du fait de la constitution à Paris d'un gouvernement de Front populaire, de la réunion en Alger du premier Congrès musulman ou de la brusque implantation en Algérie de l'Étoile Nord-Africaine? Le problème n'est pas de ceux qu'on peut éluder ou résoudre sans révision parfois déchirante des mythes ou des idées-reçues.

Je m'attacherai d'abord à établir ce que furent exactement les programmes et les intentions des partis du Front populaire concernant l'Algérie aussi bien dans ce qui était alors la métropole que dans la colonie. J'étudierai ensuite, malgré la difficulté de borner l'analyse à l'année 1936, les réactions réelles des Algériens musulmans vis-à-vis de ce que l'on sait être le grand projet politique du Front populaire, le projet Viollette, et les motivations des Français ralliés à cette politique.

Mais le grand événement de 1936 pour les Algériens fut sans doute la formation du Congrès musulman, le premier rassemblement unitaire de toutes les forces d'opposition au régime colonial. Reste à s'interroger sur la solidité de ce Congrès : son unité ne fut-elle pas très largement un mythe et finalement la grande illusion de l'an 1936 ? Enfin, il m'est apparu que, si 1936 fut pour les Algériens l'année des espoirs et des désillusions également prématurés, cela ne tient pas seulement à l'ampleur des promesses du Front populaire et à la fragilité du Congrès musulman. L'expliquent aussi, mais dans quelle mesure ? l'affirmation d'un nationalisme musulman, l'attente quasi messianique des masses et les inquiétudes d'une élite politique coincée entre les revendications de leurs mandants, l'opposition des Européens d'Algérie et l'indifférence de l'opinion française.

Programmes, promesses et intentions des partis du Rassemblement populaire

Le programme commun du Rassemblement populaire avait pratiquement oublié les colonies, sauf à penser y envoyer une commission d'enquête officielle. Il revenait dès lors à chacun des partis de faire prévaloir dans l'action commune ses intentions ou son programme, notamment en ce qui concernait l'avenir de l'Algérie. Face aux considérations pessimistes de la

* Article initialement paru dans la *Revue d'histoire maghrébine*, 1979.

droite française concernant les sentiments et l'attitude de la population musulmane algérienne[1] que pensaient, que suggéraient les partis de gauche ?

Le programme assimilateur du parti socialiste

Dans *L'Afrique du Nord en marche*, Charles-André Julien a souligné que le parti socialiste fut le seul parti français à proposer, dès avant juin 1936, un programme complet de réformes «rigoureusement assimilateur» et partisan du collège unique, «la plus révolutionnaire de toutes les solutions». Le choix de ce programme assimilateur devrait étonner puisque la SFIO avait à plusieurs reprises et depuis longtemps condamné la politique d'assimilation ; or cela n'a jamais été expliqué, même aux militants qui s'en étonnèrent parfois[2].

Le responsable de la commission coloniale en 1936, le député Georges Nouelle, avait rejeté, notamment le 3 décembre 1928 à la Chambre, «cette théorie de l'assimilation» et montré ses impossibilités pratiques : «Elle aboutirait à la constitution d'un grand parlement dont la moitié au moins des députés ne seraient pas des Français de la métropole.» Et Léon Blum depuis 1927 jusqu'en 1931 avait répété qu'il «lui paraissait impossible de nous efforcer de continuer la politique d'assimilation inaugurée par la grande Révolution» et souhaitable de «s'acheminer vers l'indépendance, vers le self-government». À suivre les débats de la SFIO et les chroniques du *Populaire* consacrées à l'Algérie, très peu nombreuses, sauf au moment du «Pogrom 1934[3]», nulle transition n'est décelable vers ce retournement doctrinal de 1936. Certes, les mots «indépendance et autonomie des colonies» se font rares dans le discours socialiste majoritaire, certes «la renaissance d'un nationalisme arabe» en Algérie est dénoncée épisodiquement en 1933, mais la tradition anticolonialiste continuait à l'emporter et les brimades contre l'Étoile Nord-Africaine étaient régulièrement dénoncées[4].

Le Populaire en faisant part des revendications des Jeunes-Algériens leur manifestait son soutien de principe et Marius Moutet répétait à la Chambre que «nous devions envisager le problème des évolués avec sympathie».

---

1. L'envoyé spécial du *Temps* souligna à plusieurs reprises (22 et 24 février notamment) la gravité de la situation algérienne les Français divisés en deux fronts «prêts à s'aborder les armes à la main» et les musulmans prêts à en profiter. Robert Poulaine répétait encore, le 23 septembre 1936 : «La masse indigène influencée par l'élite politique et religieuse qui suit attentivement les divisions politiques des Français, cette masse extrêmement sensible aux excitations présente pour l'avenir un redoutable inconnu.»

2. Au congrès socialiste de 1937, un délégué expliqua : «Nous avons eu à défendre le projet Blum-Viollette même du point de vue doctrinal, contre certains camarades qui, s'appuyant sur des faits de doctrine, ont cru pouvoir affirmer que nous abandonnions la doctrine socialiste... Ils ont dit : l'assimilation ne doit pas être le but vers lequel tendent les socialistes.»

3. C'est sous ce titre discutable (car il n'y eut ni préparation, ni provocation administrative) que fut publiée l'enquête sur les troubles de Constantine assurée par Marcel Bidoux et Pierre Bloch.

4. *Le Populaire* : 6/11/1934; 22 et 23/11/1934; 14/12/1934; 5/3/1935; 15/3/1935; 29/5/1935; 30/7/1935; 23/11/1935. Les titres sont clairs : «Scandaleuse rigueur de la justice...», «Scandaleuse condamnation de trois Algériens...»), «L'inique procès de l'Étoile Nord-Africaine...»

Les fédérations algériennes et coloniales étaient favorables à «la représentation des indigènes au parlement français», mais ne parlaient guère, sauf en 1930, de «l'assimilation immédiate des départements algériens». Au XVIII[e] congrès fédéral du parti socialiste tenu à Oran le 26 janvier 1936, le programme de la fédération d'Algérie se bornait à préconiser «une politique en faveur des masses indigènes, l'abrogation du code de l'Indigénat et la création d'offices des vins, du blé et des engrais».

Au XXXIII[e] congrès national de la SFIO ouvert le 30 mai au gymnase Huyghens, les choses changèrent. Le parti allait diriger le gouvernement et promettait une «ère nouvelle aux peuples associés à sa destinée» ; aurait-il un programme à proposer sur la question algérienne ? Le Congrès ovationna le deuxième jour un «délégué indigène arabe», Tahrat. Cet instituteur n'assurait-il pas que «les musulmans n'aspirent pas du tout à la libération», que n'existait aucun nationaliste et que «les fédérations algériennes étaient unanimes à réclamer l'assimilation progressive» ? Un autre enseignant, Marcel Régis qui venait d'être élu député d'Alger, se prononçait lui pour le rattachement pur et simple des trois départements d'Algérie à la métropole, la suppression du gouvernement général, des assemblées algériennes, la disparition des communes mixtes, des administrateurs et des caïds, et l'octroi d'une représentation parlementaire aux Algériens musulmans au collège unique. Ces propositions aussi révolutionnaires qu'imprécises furent reprises par une motion et complétées par l'adoption d'un cahier de revendication algérien.

Ce cahier fut présenté sous l'égide de Jules Moch, qui déclara peu après au D[r] Bendjelloul, l'avoir élaboré à la suite de son voyage en Algérie en avril-mai 1934. Quoi qu'il en soit de cette paternité un peu surprenante, l'examen de ce copieux cahier de doléances et de réclamations montre qu'il était directement repris de ceux que ne cessèrent de présenter les «élus musulmans» c'est-à-dire la bourgeoisie jeune-algérienne, depuis les années 1920. Jules Moch avait peut-être remanié la présentation de ce cahier qui énumérait d'abord une série de réformes économiques visant à la reconstitution de la petite propriété indigène et à la protection du fellah et de l'artisan. Des réformes dites «sociales» suivaient où étaient demandées les libertés démocratiques, l'abrogation du décret Régnier et du code de l'Indigénat, la suppression des «tribunaux d'exception», mais aussi l'amnistie pour les condamnés politiques, la création d'un fonds de chômage, «l'application aux indigènes du principe à travail égal, salaire égal». Les «réformes administratives» juxtaposaient la suppression du gouvernement général, des Délégations financières et du Conseil supérieur, l'extension du régime civil dans les territoires militaires du sud, la transformation des communes mixtes en communes de plein exercice, «l'accession des indigènes à toutes les fonctions administratives», l'égalité des traitements et primes et enfin l'épuration du service des Affaires indigènes, qu'on aurait pu croire supprimé puisque ne subsistaient ni administrateurs, ni caïds. Étaient encore prévus dans un quatrième point, l'obligation scolaire pour toute la

population musulmane, le développement de l'enseignement professionnel et l'application stricte de la loi de séparation des Églises et de l'État. Les réformes politiques restaient toutefois bien plus vagues: «Élargissement des bases de la représentation locale» et représentation parlementaire unique sans compartimentage des collèges électoraux.

L'adoption de cet impressionnant catalogue de revendications que n'avait pas examinées la commission coloniale du parti et qui auraient exigé pour être appliquées des centaines de lois et décrets, se fit sans discussion et par acclamations, au cours d'une séance de nuit devant un public probablement restreint. Ce vote irresponsable n'en engageait pas moins le parti qui, à la veille d'accéder au pouvoir, avait sans doute cru nécessaire d'adopter *in extremis* le programme des Jeunes-Algériens, faute d'avoir élaboré le sien propre dans les années antérieures.

Les Algériens francisés crurent à une prise en charge de leurs revendications, accumulées depuis un quart de siècle, par l'unanimité des socialistes français. C'est pourquoi le Congrès musulman devait adresser dans une motion spéciale sa gratitude au congrès socialiste et déclarer faire confiance au gouvernement et au parlement pour la réalisation prochaine de ses revendications. Or tout indique que les militants socialistes n'avaient pas mesuré la portée de leurs engagements. Il était démagogique, surtout en période de crise économique grave, d'annoncer comme «programme immédiat des réformes applicables à l'ensemble de l'Afrique du Nord» la construction des écoles indispensables à l'instruction obligatoire pour tous les enfants indigènes (900 000 pour la seule Algérie), la création d'un fonds de chômage, «l'organisation effective de l'assistance sociale pour les malades, infirmes, vieillards et orphelins», l'application «automatique et intégrale» de la législation sociale et de la législation du travail en vigueur en France, l'augmentation des salaires, le moratoire des dettes et l'octroi de prêts agricoles. Ces promesses fallacieuses étaient indignes d'un parti de gouvernement qui annonçait sa noble intention de «libérer les cerveaux, d'apprendre la vie politique et la gestion des affaires à un peuple de sujets pour en faire un peuple de citoyens».

À ce prix «la venue au pouvoir du gouvernement de Front populaire signifia pour les indigènes l'espérance». Mais, ajoutait Magdeleine Paz, «qui le sait en France? Personne en dehors des spécialistes des questions coloniales». L'indifférence des Français de gauche pour les questions coloniales était en effet une réalité rarement perçue à cette date. Les socialistes d'Algérie en firent la dure expérience en 1936, mais n'osèrent pas toujours l'avouer. Pourtant au congrès du syndicat national des instituteurs, le socialiste Lechani se plaignit amèrement du peu de compréhension de ses collègues pour les revendications des Algériens. «Nous sommes déjà en matière administrative les bâtards de l'administration. Nous ne voulons pas être les bâtards du syndicalisme.» D'autres socialistes devaient dire plus tard l'impossibilité où ils furent de sensibiliser leurs camarades métropolitains,

tel le Pr Marcel Domerc, membre de la délégation algérienne du Front populaire à Paris. Le Dr Bendjelloul s'entendit bien promettre la venue d'une délégation du groupe parlementaire socialiste en Algérie, mais, malgré les rappels pressants de la fédération SFIO, un seul militant accepta de venir... en 1937 dans le Constantinois et trois en Oranie.

On pourrait penser que les spécialistes des questions coloniales se donnèrent pour tâche d'expliquer aux militants, aux lecteurs du *Populaire* notamment, la réalité de la situation algérienne. Or ce journal quotidien fut, il faut le dire, inégal à ses responsabilités : vite effrayé, il insista sur les grèves algériennes et les incidents auxquels elles donnèrent lieu. Sommaire, il expliqua le malaise algérien par la seule mise à l'écart de l'élite, justifiée par «un péril musulman créé de toutes pièces». Ses informations furent insuffisantes. S'il présenta le Congrès musulman, bien qu'en termes inexacts[1], il ne rendit pas compte de la réunion du stade municipal d'Alger au cours de laquelle Messali réclama l'indépendance. Les articles optimistes et faux du député Marcel Régis faisaient croire à une intégration enthousiaste : mais malgré les «Lumières sur l'Algérie» qu'il décrivait avec complaisance, *Le Populaire* dut annoncer les drames. Après avoir titré en première page : «Le grand iman (*sic*) d'Alger est assassiné», il annonça, le 12 août, une nouvelle inexacte : «Après le muphti d'Alger, celui de Constantine (*sic*) sert de cible aux fanatiques musulmans.» Et le sous-titre n'était pas moins regrettable : «À peine de connaître une Saint-Barthélémy musulmane, il est temps de mettre hors d'état de nuire les factieux algériens, à commencer par les troupes de la Rocque qui ne négligent aucune occasion d'aviver les querelles religieuses[2]». Sans aucune preuve, cette «succession d'attentats» fut attribuée aux Croix de Feu. D'autre part, pour rendre les oulémas plus sympathiques aux militants, le journal tut leurs déclarations nationalistes et les présenta comme «recrutés presque exclusivement parmi les élèves des écoles du Caire et de Paris» (*sic*). Enfin, *Le Populaire* désigna aux socialistes quelques commodes boucs émissaires : «Les gros propriétaires européens et musulmans en majorité fascistes», «l'abbé Lambert qui a allumé la guerre civile» et «la direction des Affaires indigènes dont l'attitude aggrave le mécontentement des masses laborieuses». Le correspondant du *Populaire* à Alger, Charles Akoun, caricaturait les données du problème algérien : «Soixante familles et leur clientèle qui représentent au maximum 50 000 individus contre le reste de la population confondue, soit près de six millions d'être humains.» Conscient de la lenteur des réformes, il criait trop tôt au sabotage et demandait au Conseil national de novembre 1936 l'épuration des cadres des grandes administrations.

1. «Plus de 1 700 délégués régulièrement mandatés (en fait 60) établirent des cahiers de revendications indigènes...» (9 juin). F. Abbas aurait prononcé «un discours de factieux...» En comparaison, *Le Temps* (10 juin) signalait simplement : «Un congrès de musulmans algériens s'est réuni à Alger et a voté le programme suivant...»

2. Bientôt *Le Populaire* accusant les seuls Croix de Feu, disculpa le cheikh «El-Okbi, homme intelligent au bagage intellectuel solide. Il est, ce qui ne gâte rien dans sa situation, très versé en Coran» (*sic*).

Lorsque la délégation du Congrès musulman se rendit à Paris, elle fut frappée, au témoignage de Ferhat Abbas, par le grand nombre des promesses qui lui furent faites : «On nous a promis beaucoup, déclarait-il à son retour, certaines de ces promesses pouvant être réalisées à brève échéance.» Viollette aurait même fixé le jour de ces réformes et Léon Blum leur annonça de «nouvelles réformes qui seraient étudiées en plein accord avec le gouvernement général Le Beau».

Après cette avalanche de promesses, qui ne pouvaient être tenues et ne le furent pas[1], le parti socialiste devait tenter de se justifier en 1937 en alléguant par la bouche de Maurice Paz, rédacteur de la motion coloniale de Huyghens : «La commission coloniale n'a jamais cru et ne pouvait pas croire que le Front populaire allait appliquer le programme socialiste ; elle le pouvait d'autant moins que le programme du Front populaire, on pouvait le regretter mais c'était ainsi, était muet sur le sujet des colonies.» À quoi la gauche révolutionnaire de la SFIO répliquait ironiquement que la répression des mouvements nationalistes, la dissolution de l'Étoile Nord-Africaine n'étaient pas inscrites non plus au programme du Front populaire. Mais Maurice Paz, bras droit du secrétaire général Paul Faure, voulait avoir le dernier mot : fondamentalement «le parti doit se prononcer pour la politique d'assimilation et de collaboration ou pour la politique de soutien aux mouvements insurrectionnels».

C'était oublier que depuis 1927-1928, la SFIO avait en principe choisi de favoriser «l'indépendance avec pour corollaire l'évacuation aussi prompte que possible des colonies» et adopté les conclusions semblables de l'Internationale socialiste[2]. C'était donc reconnaître avec *Le Populaire* (23 août 1936) que «le parti s'étant désormais prononcé pour l'assimilation en Algérie, il ne fallait pas «détourner les masses (algériennes) de ce qui devrait être leur aspiration».

Ce grand tournant du parti socialiste qu'on ne pense généralement pas à rapprocher, comme on le devrait, de celui du Parti Communiste Français, explique aussi que le gouvernement à direction socialiste eut tendance à s'en remettre en matière algérienne à l'ancien gouverneur général, Maurice Viollette, devenu ministre d'État.

---

1. Les délégués de l'Algérie au congrès de Marseille en 1937 se montrèrent très critiques vis-à-vis de l'inaction du gouvernement Blum. Le député Dubois apporta à la tribune «la protestation unanime» des militants d'Oranie, Kessous celle du département d'Alger : «À l'enthousiasme a succédé l'indifférence, à l'espérance la déception.» Le député Régis avoua : «Ces atermoiements ont amené les masses indigènes à commencer à douter de nous.» Un militant algérien, Bensalem, fut arrêté à son retour du congrès...

2. «Le socialisme appuie les aspirations à l'indépendance des peuples coloniaux qui ont dès à présent atteint la condition d'une civilisation moderne indépendante et revendique pour la complète libération du joug étranger» (congrès de l'*IOS*, Bruxelles, 1928). Parmi les pays colonisés capables de s'administrer eux-mêmes, Georges Nouelle citait à la Chambre, le 3 décembre 1928 «l'Afrique du Nord, Madagascar et l'Indochine» et préconisait une rapide transition, «un apprentissage de self-government». Le conseil national du parti avait, il est vrai, adopté le 1er juillet 1928 une résolution du 1er congrès interfédéral socialiste d'Afrique du Nord de 1926 qui «dénonçait comme le plus facile et le plus dangereux des sophismes démagogiques la théorie de l'évacuation, inapplicable en fait et préjudiciable surtout aux indigènes eux-mêmes».

Les projets de Viollette, indigénophile sincère et assimilateur convaincu, étaient en effet bien connus des Algériens musulmans et satisfaisaient alors la plupart des «évolués» politisés: les Jeunes-Algériens. Son long combat politique pour l'extension du droit de cité aux musulmans, sa proposition de loi du 3 juillet 1931 qui accordait la citoyenneté française à l'élite dans le maintien du statut personnel et étendait la représentation algérienne jusqu'à la parité dans les Délégations financières, lui avaient valu une popularité véritable. Les hommes politiques algériens, ceux qu'on appelait «les Élus», ne doutaient pas que, devenu ministre, il reprendrait ses projets. Ceux-ci furent connus en Algérie le 25 octobre: un communiqué émanant du ministre d'État Viollette, annonçait que serait prochainement déposé un projet de loi accordant la citoyenneté française à un certain nombre de musulmans qui conserveraient néanmoins leur statut personnel.

Certes ce projet avait rencontré pendant longtemps l'opposition des communistes, des oulémas et des nationalistes de l'Étoile Nord-Africaine. Les communistes le présentaient alors comme «le pot-de-vin de l'impérialisme destiné à acheter les élus» et Messali dénonçait «la représentation des Algériens au parlement français demandée par les renégats». Toutefois, le retournement progressif des communistes en 1936 et la volte-face des oulémas en janvier 1937 pouvaient faciliter la tâche de Viollette.

Le tournant du parti communiste

Parce qu'il a été souvent étudié dans ces dernières années, il paraît inutile de revenir sur le virage du parti communiste renonçant après la victoire du Front populaire, à ses prises de position en faveur de l'élection au suffrage universel d'un parlement algérien et de «l'indépendance complète de l'Algérie», au nom de la priorité de la lutte antifasciste. Mais on peut en souligner quelques conséquences sur la vie politique de l'Algérie musulmane. La plus évidente fut le rapprochement des positions communistes et des revendications de ceux que le PCF appelait jusque-là les «bourgeois réformistes musulmans». Dès lors que le nouveau Parti Communiste Algérien renonçait à revendiquer l'instauration d'un parlement algérien et se bornait dans son manifeste du 17 octobre 1936 au programme «d'une Algérie libre et heureuse fraternellement unie au peuple français», saluant même «les améliorations sensibles quoiqu'insuffisantes obtenues depuis la victoire du Front populaire», on ne voit pas ce qui l'aurait séparé des notables partisans du rattachement, naguère vilipendés comme «valets de l'impérialisme». Aussi le PCA fit-il bon accueil au projet de ce Viollette que les communistes avaient dénoncé en 1925 comme leur pire ennemi. Le «troisième flic de France» était devenu «l'un de nos amis du Front Populaire» et son projet naguère dénoncé comme «une duperie» fut salué comme «un pas en avant».

Ce tournant, quoi qu'on en ait dit, fut parfaitement perçu et douloureusement ressenti par les communistes d'origine algérienne. Mais ceux qui déplorèrent les attaques du parti contre l'Étoile Nord-Africaine ou s'étonnèrent en 1937 que le PCA n'ait pas pris position en faveur de Messali incarcéré, furent traités «d'éléments trotskystes infiltrés dans nos rangs». Au premier congrès du PCA, le responsable de Tlemcen, Badsi, tenta d'affirmer que le communisme devait lutter d'abord contre le colonialisme plutôt que contre le fascisme. Il fut rabroué par Sportisse qui aurait déclaré, selon l'informateur de la Sûreté: «À l'heure actuelle, le fascisme constitue le plus grand danger. L'Algérie doit demeurer une colonie française car les pays fascistes ne la laisseraient pas vivre indépendante». Sportisse fut soutenu par Ben Ali Boukhort et dans la séance du lendemain par Marcel Gitton qui affirma: «Il ne faut pas chercher des réalisations impossibles.» Badsi dut faire son autocritique pour être réinscrit parmi les membres du comité central. Aussi bien, dès l'été 1936, les circulaires communistes avaient lancé comme mot d'ordre: «Le peuple d'Algérie pour la démocratie libérale, contre le fascisme rétrograde» et *La Lutte sociale* défendit, dès novembre, le projet Viollette qu'elle n'allait cesser de célébrer en 1937 et 1938.

Mais d'autres formules communistes auraient eu, du moins selon les préfets d'Alger et d'Oran, plus d'impact sur la population musulmane. En réclamant «Du pain et des écoles», «Pour chaque famille un logement sain», ou «la terre aux fellahs», la propagande communiste aurait attisé les grèves revendicatives et fait naître des espérances: «Les ouvriers agricoles indigènes espèrent qu'ils pourront récupérer les terres des colons et devenir eux-mêmes propriétaires.» Encore faudrait-il ne pas surestimer l'influence d'un parti communiste en progrès certain, mais qui demeurait un groupuscule à l'échelle des partis communistes du temps. Les préventions des musulmans contre ce parti athée vivement dénoncé en 1936 à la fois par les amis du Dr Bendjelloul et ceux de Messali, n'avaient pas encore désarmé. Mais une évolution se dessinait, après août 1936, qui allait permettre aux communistes de jouer un rôle essentiel au sein des comités du Front populaire et du Congrès musulman, voire d'animer en sous-main le bloc des organisations musulmanes d'Oranie. À court terme, le revirement des communistes avait porté ses fruits: l'audience du PCA-PCF s'était provisoirement étendue, mais les nationalistes algériens ne devaient jamais oublier ce qu'ils appelèrent «la trahison» des communistes[1].

Les attitudes des radicaux-socialistes

Les radicaux-socialistes, «le premier parti de France» comme le disait Jacques Duclos en avril 1936, s'étaient plus ou moins sincèrement ralliés au Rassemblement populaire. Ils n'avaient pas de programme pour l'Algérie, mais leurs leaders savaient bien ce qu'ils n'y voulaient pas voir: une remise en cause de la colonisation.

1. De leur côté les communistes s'en prirent violemment aux dirigeants de l'Étoile Nord-Africaine, dès leur conférence de Montreuil en janvier 1937. Quelques jours plus tard le gouvernement prononçait la dissolution de l'Étoile.

En ce qui touchait aux revendications des évolués, certains d'entre eux, comme Albert Sarraut, se déclaraient prêts à y faire droit. En 1935, Edouard Daladier avait pris position dans l'*Œuvre* contre tout projet de représentation parlementaire spéciale, mais il ne s'était pas prononcé pour le projet de Viollette ; il soulignait au contraire les difficultés d'octroyer la citoyenneté si l'on entendait maintenir le statut musulman. Sur ce point, il représentait la pensée de nombreux hommes de gauche laïcistes, qui n'admettaient pas que les évolués, détachés en fait des pratiques religieuses, puissent se conduire en «congrégation défendant les privilèges de l'Islam». La France laïque, qui avait obligé les Juifs à renoncer à leur statut par le décret Crémieux, ne pouvait, pensaient-ils, traiter différemment les Algériens musulmans. L'ancien ministre radical Régnier, rappela qu'il avait dit en 1935 : «Il ne peut y avoir deux catégories de Français. Ceux qui veulent jouir des droits de citoyenneté doivent renoncer à leur statut personnel.» Et Daladier, en juillet 1936, déclara franchement aux délégués du Congrès musulman : «Je m'opposerai à la réalisation de celles de vos revendications qui concernent la représentation parlementaire tant que vous conserverez votre statut musulman.» Ainsi, le vice-président du conseil du gouvernement Blum n'acceptait pas le projet Viollette.

Le parti radical avait d'autre part obtenu qu'un sous-secrétariat d'État à l'Intérieur, chargé de l'Algérie, revint à l'un des siens. Dès lors, la position de Maurice Viollette, tacitement chargé par le parti socialiste de promouvoir les réformes algériennes, devenait fausse. Par ailleurs, ses attributions mal définies ne lui donnaient pas l'autorité nécessaire. Le secrétaire d'État à l'Intérieur, Raoul Aubaud, conseiller général de l'Oise et président du bureau du parti radical, était dans les meilleurs termes avec les caciques radicaux d'Algérie. Pour garder le contact avec eux, il prit Maurice Cuttoli comme chef-adjoint de son cabinet et fit très vite savoir qu'il n'entendait pas revenir sur le décret de son collègue Régnier, dont l'abolition avait été prévue par le parti socialiste. Il se justifia en disant qu'il ne voulait pas donner prise à l'action tapageuse du sénateur d'Oran, Roux-Freissineng.

Devant la commission sénatoriale de l'Algérie, le 30 juillet, il dut promettre que «le gouvernement mettrait fin à toute agitation antinationale en Algérie» et renouvela cet engagement devant le Sénat le lendemain. Dès lors, les parlementaires français d'Algérie ne cessèrent de le lui rappeler jusqu'au moment où, le 10 avril 1937, il annonça, dans *Le Matin*, comme naguère Régnier : «Si la France entend garder l'Algérie, il est urgent d'opérer un redressement. C'est une question de poigne. Cette politique d'autorité, je l'ai faite mienne».

La position insolite des Frontistes

Le Front populaire avait, on le sait, pour ancêtre le groupement qui s'appelait, depuis mai 1933 «Front commun» et qu'animait notamment Gaston Bergery. Transfuge du radicalisme, Bergery, fondateur du «mouvement frontiste», osa affirmer dans son hebdomadaire non conformiste

La Flèche, des positions insolites. Presque seul dans la gauche française, il se prononça résolument contre toute politique d'assimilation, au nom du droit du peuple algérien à former une nation. Il notait avec lucidité : «Tôt ou tard, avec ou sans notre aide, pour ou contre nous, les peuplades musulmanes algériennes prendront conscience de leur personnalité. Tôt ou tard, leur unité sera réalisée et c'est en tenant compte de cet avenir que doit être orientée notre politique.» Et il répétait, en réponse à Viollette : «Nous, nous affirmons que la seule politique à mener en Algérie est une politique qui doit conduire à l'émancipation complète du peuple musulman, afin que celui-ci puisse s'associer librement avec le peuple de France.»

Ayant reconnu et dénoncé l'utopie de l'assimilation, G. Bergery affirmait que seule l'Étoile Nord-Africaine disait la pensée profonde de tous les musulmans algériens et il ne cessa de défendre Messali contre les gouvernements de Front populaire. Il croyait même pouvoir assurer «qu'aucun des droits acquis par la population européenne n'aura à souffrir de l'état de fait nouveau qui suivra la consécration de l'indépendance algérienne».

Pratiquement, ayant à prendre parti sur la représentation parlementaire, la section algérienne du mouvement frontiste se prononça pour le double collège le 28 décembre 1936 ; ce qui était encore une manière de dénoncer l'assimilation.

Les prises de position en Algérie

En Algérie, les positions des organisations ralliées au Front populaire n'auraient pas dû différer de celles des partis métropolitains. En fait, bien des nuances les séparaient.

Les radicaux-socialistes algériens, ayant compris que la question de la représentation parlementaire des musulmans posée depuis 1908 risquait d'aboutir, firent campagne pour la représentation spéciale des musulmans. Le sénateur radical Duroux publia le 9 mai, dans son journal *L'Écho d'Alger,* six jours après le deuxième tour des élections législatives, une proposition de loi dans laquelle il suggérait l'élection par un collège musulman de trois sénateurs et de dix députés. Habilement, il organisait une sorte de référendum auprès de ses lecteurs : «Croyez-vous acceptable cette proposition qui a le mérite de donner par les moyens les plus rapides et les plus acceptables par le parlement, trois sénateurs et dix députés dont un Kabyle ?» Du 13 mai au 31 juillet, 131 réponses furent publiées par ce journal, en général favorable à la désignation de ces parlementaires par un collège électoral restreint de lettrés, parfois un collège plus étendu comportant les anciens combattants. Mais de l'avis autorisé du préfet d'Alger, ce projet n'avait rencontré que «peu d'adhésion dans le monde indigène où se dessine par contre un courant très net en faveur de l'incorporation dans notre corps électoral». Le sénateur Duroux, conscient de son échec, mit en garde le sous-secrétaire d'État Raoul Aubaud. Selon lui, les musulmans réclamaient

le collège unique et le suffrage universel ; leurs leaders ne transigeraient sans doute que pour un chiffre minimum de 250 000 électeurs, c'est-à-dire plus que les 202 000 électeurs français.

La représentation spéciale, qui n'offrait pas les mêmes dangers que le collège unique, devint la grande pensée de la plupart des élus européens. Certes elle fut soutenue aussi par quelques élus musulmans : «Nous redoutons, expliquaient les conseillers municipaux d'Oran, le 15 octobre 1936, d'être mêlés à l'élection des députés européens. Le parti qui aura été vaincu pourra nous reprocher d'avoir fait bloc avec le vainqueur et sera tenté de prôner une politique raciale anti-arabe.» Pourtant, dans leur grande majorité, les élus musulmans dont les fédérations départementales s'étaient prononcées régulièrement depuis 1931 contre tout projet de «représentation spéciale» refusèrent ce qu'ils appelaient «l'appât des 10 députés et des 3 sénateurs». Ils redoutaient de voir désigner par des électeurs dociles aux consignes de l'administration des «figurants, des enturbannés muets». Ils prétendaient que «ce projet foule aux pieds et écrase plus que tous les autres le droit de citoyenneté et l'égalité réclamés avant tout par les indigènes». De plus, sans l'avouer, ils ne désespéraient pas de déborder un jour par la loi du nombre, le collège européen. C'est pourquoi ils disaient que le double collège «ne saurait satisfaire la population, ni sauvegarder son avenir».

Le 31 mai, l'assemblée générale de la fédération des élus réunie à Constantine, rejetait à l'unanimité le projet de double collège. Il en fut de même à Alger et à Blida notamment où l'on affirma que «l'institution d'un collège électoral spécial pour les indigènes irait contre la politique de rapprochement et d'assimilation entreprise par la France en Algérie».

Lorsqu'au conseil général d'Oran, le 19 octobre 1936, et à celui de Constantine, le 22 octobre, le vœu fut émis à l'unanimité des conseillers européens : «Que le collège électoral institué par la loi du 4 février 1919 soit appelé à élire au parlement des représentants indigènes algériens», les conseillers musulmans y firent opposition. «Nous pensons que le collège électoral doit être commun» affirma le D^r^ Bendjelloul qui ajouta : «On a pensé à étendre le droit électoral à tous les indigènes.» Ferhat Abbas affirma moins clairement que «seule la représentation unique peut sauvegarder l'avenir des générations». Enfin, le D^r^ Saâdane trancha : «Hors le collège électoral unique, il n'est point de salut !»

Pour la plupart des Français d'Algérie au contraire, fussent-ils ralliés au Front populaire, le salut consistait dans le rejet du collège unique. On pouvait seulement accorder aux musulmans le droit de vote et d'éligibilité dans et par un collège entièrement séparé du collège électoral français, car «cette expérience ne paraît pas spécialement dangereuse» comme l'écrivait Jules Romani dans *L'Écho d'Oran*. Aussi, lorsque, le 30 décembre 1936, Léon Blum réunit les parlementaires d'Algérie pour leur signifier «la décision définitive de son gouvernement» d'intégrer dans le corps électoral français quelque 20 000 Algériens qui conserveraient leur statut personnel et successoral,

tous les représentants de l'Algérie, à la seule exception du député socialiste Marius Dubois, formulèrent des protestations ou des remarques, à commencer par le député radical-socialiste Fiori, élu du Front populaire. Ainsi commençait la grande levée de boucliers de «l'Algérie française» contre le projet Blum-Viollette rejeté par le congrès des maires d'Algérie à l'unanimité moins deux voix au début de 1937.

Les Algériens et le projet Viollette

Frappés par la violence des réactions coloniales contre le projet Viollette, les historiens français ont privilégié, non sans de bonnes raisons, cette tentative. Toutefois, en regardant aujourd'hui plutôt du côté des réactions algériennes, on en vient à se demander s'ils ne se seraient pas exagéré, comme les contemporains, l'importance du projet pour les musulmans et les raisons véritables de leur préférence. Faut-il vraiment croire que «le projet Viollette (était) devenu une mystique chez beaucoup de musulmans. Du bulletin de vote donné à 20 000 indigènes on attend tout le renouveau économique et social, le relèvement intellectuel et moral, la prospérité générale? Ne se serait-on pas mépris sur l'enthousiasme de quelques-uns en méconnaissant les refus[1], les silences ou les arrière-pensées de beaucoup d'autres? Doit-on croire que les Algériens se prononcèrent pour le projet Viollette parce qu'ils désiraient «sincèrement et profondément leur intégration dans la patrie française[2]?».

On remarquera d'abord que, contrairement à une affirmation courante, les oulémas ne se montrèrent jamais favorables au cours de l'année 1936 à ce qu'il était convenu d'appeler depuis 1931 le projet Viollette. «Il présente, disait au contraire Ben Badis, le grave inconvénient d'éloigner l'élite de la masse dont elle est issue et avec laquelle elle doit rester en contact permanent». En juillet 1936, l'organe des oulémas, le *Chihâb,* annonçait qu'il combattrait «le projet Viollette, séducteur et menteur» et l'autre hebdomadaire du mouvement *el-Baçaïr* soulignait en octobre, le scepticisme des oulémas quant à l'aboutissement du projet. Ben Badis ne croyait pas aux promesses de Viollette et de Blum: «Nous sommes revenus de Paris les mains vides et elles demeurent encore vides» et d'ajouter «M. Viollette veut du bien aux musulmans, mais il déteste tout ce qui fait obstacle à leur assimilation graduelle». Sans doute n'oubliait-il pas que l'ancien gouverneur général lui avait fait interdiction, le 28 avril 1927, de prêcher dans les mosquées de Tlemcen? Lorsque Viollette eut fait connaître la teneur de son futur projet de loi, pourtant de nature à rassurer les oulémas puisqu'était garanti le maintien du statut personnel, Ben Badis réitéra son hostilité, notamment dans un discours prononcé le 23 décembre devant les membres de la *Khaldûniyya* de Tunis. Aussi les autorités françaises furent-elles très étonnées par la déclaration des oulémas du 7 janvier 1937 acceptant le projet Blum-Viollette.

1. Le journal des Mozabites *El-Ouma* titra le 21 juillet 1936: «Méfiez-vous des précipices de l'assimilation.»
2. *Oran-Républicain*, 9 avril 1937.

Que cette volte-face apparente fût une manœuvre politique, on le vit presque aussitôt. Ben Badis expliqua dans le *Chihâb* de février 1937 que le projet ne donnait pas satisfaction entière à la nation algérienne et qu'il n'était acceptable que comme un premier pas vers l'entière égalité. El-Oqbi précisa même le 7 juin que le projet Blum-Viollette était «une monture provisoire», dont on pouvait changer. Finalement Ben Badis, après avoir souligné avec force devant la commission d'enquête Lagrosillière, le 16 avril 1937, que les Algériens «ne voulaient pas être Français» et qu'ils ne s'inclineraient pas devant la suppression éventuelle de leur statut personnel, condamna à nouveau, le 11 juillet, et définitivement le projet Viollette: «Il aurait eu pour effet de retarder le mouvement algérien parce qu'il était en somme plutôt favorable à la thèse de la suprématie française.» Il précisait même le 20 août: «M. Viollette a surtout travaillé pour la France en lançant un projet qui nous oblige à attendre.» Dès lors, les oulémas ne cessèrent de dauber sur «ce projet insignifiant» que le cheikh Ourtilani qualifiait avec ironie à Tlemcen de «simple dragée accordée pour nourrir un ventre creux».

Certains élus musulmans, membres du Congrès, manifestèrent une attitude voisine. Le Dr Bachir, élu président du Congrès en remplacement du Dr Bendjelloul, proclama, le 17 janvier 1937, à l'étonnement des modérés que le projet Blum-Viollette n'était qu'un symbole d'équité et de libéralisme, mais que les destinées du peuple algérien devraient être remises un jour à des parlementaires algériens. Il fit, il est vrai, oublier son propos trop franc en lançant le 19 janvier un manifeste au peuple d'Algérie et de France où il parlait d'«union définitive» et en faisant appel à l'union de tous les musulmans devant «le déchaînement de l'hostilité furieuse» des adversaires du projet Blum-Viollette. Dr Taleb, qui remplaça en juillet 1937 le Dr Bachir démissionnaire à la présidence du Congrès, avait écrit dans *Oran Républicain*, le 2 mars 1937 que «le projet Blum-Viollette est un acte symbolique, pas davantage». Enfin, le 29 août 1937, le comité exécutif du Congrès, s'il réclamait «le vote du projet Blum-Viollette élargi, comme première étape vers le suffrage universel» ne demandait plus «le rattachement pur et simple à la France» comme l'avait proclamé la charte revendicative de juillet 1936.

Même à s'en tenir à l'année 1936, les refus du «projet Viollette» par les musulmans furent, semble-t-il, au moins aussi nombreux que ceux qui l'acceptèrent et dont les témoignages sont les plus connus. Il va de soi que tous ceux qui avaient été influencés peu ou prou par la propagande nationaliste des oulémas, des communistes et des étoilistes n'en attendaient rien de bon. Un journaliste et poète nationaliste, Ababsa, célébrant en juin le Congrès musulman disait tout net dans un poème de circonstance: «Je demande l'égalité. Je n'ai cure des projets ni Viollette, ni Duroux, et je ne veux pas sombrer dans la francisation.» La police notait que, dans les meetings tenus par les comités du Front populaire ou par les orateurs du Congrès musulman, des contradicteurs osaient prendre la parole pour dire

«Je ne veux pas devenir Français. Suivons l'exemple de l'Égypte et repoussons le projet Viollette.» Plus tard, un représentant des Jeunesses du Congrès Musulman Algérien (JCMA) finit pas lâcher: «Le projet Blum-Viollette, on s'en fout! Nous n'avons accepté cette proposition que pour répondre aux colons qui s'y opposaient...»

La plupart de ceux qui ne l'acceptèrent qu'au début de 1937 furent sans doute animés par cette motivation. En 1936, les plus réfléchis y voyaient une étape qui devrait mener rapidement à l'égalité absolue et à l'émancipation. Mohammed Aziz Kessous, journaliste à *L'Entente*, membre de la SFIO convenait que s'il était voté, le projet Viollette constituerait une grande satisfaction morale: «Il n'aura rien résolu, mais il aura contribué à créer l'atmosphère propice à une transformation démocratique de l'Algérie. Alors le vrai travail devra commencer». «Ce que nous demandons, écrivait de son côté Lamine Lamoudi, c'est l'établissement dans ce pays d'un régime absolument égalitaire... C'est le maintien de notre statut personnel, l'entière liberté de notre langue maternelle et de l'exercice de notre culte. Si pour obtenir ce beau résultat, il faut transformer l'Algérie en *dominion* ou la rattacher purement et simplement à la France, qu'on n'hésite pas à prendre les mesures qui s'imposent.» On conviendra que la prétendue mystique assimilationniste de 1936 n'empêchait pas ce journaliste algérien qui avait opté «délibérément et définitivement pour le projet Viollette» d'imaginer que la solution du *dominion* assurerait tout aussi bien la démocratie politique et sociale.

Le journal *La Voix indigène*, que dirigeait un instituteur francophile sincèrement assimilationniste, n'avait aucun doute sur la position «équivoque» de certains ralliés. Quant à la masse populaire, il la jugeait avec lucidité: «Si on mettait toutes les revendications des indigènes dans une enveloppe et qu'on essaie d'en fixer le sens général par une formule, on serait presque obligé d'inscrire cette chose terrible: Français, allez-vous-en!»

Dans cette perspective, il est légitime de se demander si le projet Viollette ne visait pas aussi, consciemment ou non chez les Français qui le défendirent, à faire pièce au nationalisme algérien montant. Viollette lui-même n'avait pas caché lors de son interpellation au Sénat le 21 mars 1935, qu'il s'agissait de donner à l'élite algérienne cette patrie française qu'ils revendiquaient: «Eh bien, donnez-la leur, sans quoi ils en feront une autre!» Et d'expliquer plus tard qu'il voulait cette intégration progressive des élites, précisément parce qu'il entendait maintenir l'Algérie française[1]. Le ralliement de certains socialistes à la solution assimilationniste ne s'expliquait pas autrement. Les députés socialistes d'Algérie, qui regrettaient «la mise à l'écart de nos frères

1. Interview donnée au *Populaire* (7 janvier 1937): «La réforme que nous voulons réaliser se préoccupe essentiellement de recueillir toutes les élites musulmanes au fur et à mesure qu'elles se forment et de les intégrer dans la nation française... Il faut savoir si nous voulons oui ou non conserver «l'Algérie française». L'Algérie ne restera française que si la France y conserve l'adhésion des populations musulmanes.»

indigènes de la grande nation française», mettaient en garde contre une politique de statu quo en évoquant «les formules séparatistes contre lesquelles nous nous élevons de toutes nos forces». À la commission coloniale, d'aucuns auraient évoqué la nécessité de constituer avec l'Algérie «une province française au même titre que les autres» pour faire barrage aux suggestions du panarabisme. Maurice Paz fit voter à la commission des résolutions du congrès de Marseille une motion où il était dit que «le projet Blum-Viollette en donnant une première satisfaction aux aspirations des masses indigènes empêchera le développement d'un nationalisme musulman». Et le rapport de la commission d'enquête rédigé par le député socialiste Lagrosillière devait souligner lui aussi que le projet Viollette serait le plus sûr obstacle au nationalisme algérien, rejoignant ainsi l'analyse critique faite par les oulémas et Messali. Pour Lagrosillière, Antillais partisan convaincu des bienfaits de l'assimilation, la France ne devait pas «laisser la société indigène se développer dans son cadre propre, parallèlement à la société européenne» ; elle devait même modifier le statut musulman pour le rapprocher de plus en plus du Code civil. À l'en croire, rien n'interdisait au législateur français ces transformations, même après avoir accordé la citoyenneté dans le statut musulman «conservé pour l'instant du moins[1]». Bref, comme résumait le député socialiste Jean-Pierre Bloch dans tel article de *Marianne*, «le vote du projet de loi Blum-Viollette est indispensable pour des raisons d'ordre national et humain».

S'il y avait donc chez les Algériens musulmans des arrière-pensées inavouées quant au projet Viollette, on voit qu'elles n'étaient point absentes non plus du côté de la gauche française.

Il resterait peut-être à s'expliquer comment de fervents assimilationnistes algériens ont pu aussi facilement choisir ensuite la voie nationaliste. Les historiens français ont trop vite parlé de volte-face, car ceux des Algériens qui croyaient que, pour parvenir à l'égalité, la voie de l'intégration était la plus courte n'ont pas eu conscience de se déjuger en choisissant une autre route.

Aussi bien tous les peuples colonisés par la France ont commencé par présenter une revendication assimilationniste tant qu'ils n'eurent pas pris conscience de leur personnalité nationale ou acquis confiance dans leurs propres forces. Avant d'exiger leur autonomie, puis leur indépendance, tous ont réclamé, du moins dans la partie de leur élite qui avait reçu une formation moderne, l'égalité promise par les principes de la République française. Ce qui peut au contraire sembler plus original dans le cas algérien, c'est le ralliement inattendu et tactique des oulémas nationalistes et traditionalistes au projet des Jeunes-Algériens assimilationnistes. Mais il n'est pas lui-même sans précédent historique.

1. Joseph Lagrosillière : *Rapport présenté à la commission de l'Algérie des colonies et des protectorats par la sous-commission d'enquête parlementaire en Algérie*, p. 74.

Dans l'Algérie de 1936, assimilationnistes de conviction ou d'attente et nationalistes musulmans, honteux ou affichés, se coalisèrent au point de croire ou de faire croire à leur unité. Que le Congrès musulman algérien ait réussi à représenter l'unanimité de six millions d'Algériens et à établir l'unité entre leurs dirigeants fut sans doute pour les masses la grande illusion de l'année 1936. Mais le mythe en demeure tenace et c'est pourquoi, sans nier l'évidente importance de ce premier Congrès, il importe par souci d'exactitude historique d'en relever aussi la fragilité.

Le Congrès musulman algérien ou l'illusoire unité

Au lendemain du «*mouloud glorieux*» du 7 juin 1936, un dimanche où se réunirent ensemble dans ce premier Congrès, des membres de la fédération des élus, des oulémas, des communistes et même des membres de l'Étoile Nord-Africaine, l'opinion musulmane put céder à une illusion lyrique. La presse réformiste célébra les «États généraux du peuple algérien musulman» et considéra cette réunion d'Alger comme «le triomphe de la fraternité et de l'unité», «la déclaration d'unanimité de six millions d'hommes». «Ce Congrès est la première pierre posée pour l'édification de l'avenir de la nation» avait dit le cheikh Ibrahimi et ce fut la conclusion d'*el-Baçaïr* (19 juin). *L'Entente franco-musulmane* célébrant cette «date historique» affirmait: «Une opinion publique s'est formée et prononcée pour la politique inaugurée par la délégation de 1933 qui est celle de la fédération des élus du département de Constantine.» *El-Ouma* devait écrire fin août: «L'idée du Congrès musulman d'Algérie est à elle seule suffisante pour nous remplir de joie... C'est une ère nouvelle pleine d'avenir que crée ce grand pas dans l'histoire de notre pays.»

Seuls quelques «administratifs», élus ou marabouts, quelques francisés et certains Mozabites tenus à l'écart, manifestèrent leur scepticisme ou leur hostilité. Les plus hostiles traitèrent avec dérision «ce meeting populaire» où l'on avait fait assaut de démagogie. *La Voix indigène* qui s'était d'abord «émerveillé» de ce triomphe de la politique d'assimilation décela vite les équivoques et prophétisa que le comité exécutif du Congrès «s'écroulerait au premier choc comme un château de cartes».

Le Congrès n'était pas né, il est vrai, dans un contexte d'union et cacha difficilement des tendances et des aspirations contradictoires. Le projet primitif, dû aux élus, remontait au mois d'avril 1934: il visait alors à constituer un «grand parti politique musulman» qui fût capable de rallier la majorité des électeurs musulmans et de leur permettre de résister aux offres d'enrôlement des partis français de gauche ou de droite. Il fut relancé au nom des oulémas par le journal *La Justice*, le 18 mars 1935, en riposte au décret Régnier et par la *Défense*, le 19 juillet, sous le titre: «Pour un parti politique musulman». Il s'agissait toujours en principe de «création d'un bloc musulman totalement affranchi de toute dépendance vis-à-vis de n'importe quel parti politique européen». Lorsque la fédération des élus du Constantinois eut annoncé le 28 novembre 1930 la constitution prochaine

de ce parti, le cheikh Ben Badis réagit vivement contre les prétentions de ces élus assimilationnistes à monopoliser la représentation musulmane et à décider éventuellement de l'orientation de l'Algérie. En lançant, le 3 janvier 1936 dans *La Défense*, l'idée d'un Congrès musulman ouvert à toutes les personnalités et «chargé de fixer définitivement le statut politique du musulman algérien», il entendait essentiellement rendre impossible la formation d'un parti favorable à la francisation qu'aurait dirigé le Dr Bendjelloul[1]. De son appel sortit une éclatante polémique bien connue entre Abbas et lui, et au-delà entre ceux qui étaient partisans de lier l'avenir de l'Algérie à celui de la France et ceux qui pensaient avec lui que «l'Algérie ne pourrait pas devenir la France, même si elle le voulait». Les coups bas y furent nombreux dans *La Défense*, Lamine Lamoudi n'hésita pas à accuser successivement Bendjelloul et Abbas d'avoir renoncé au projet Viollette. Il serait donc inexact de présenter la campagne en faveur des revendications menée par *L'Entente* et *La Défense* et les multiples réunions pour la désignation de délégués au Congrès comme manifestant une sincère volonté d'union: tout au contraire cette préparation du Congrès s'inscrit dans un contexte de rivalité fondamentale entre ceux qui se voulaient Français pour accéder aux droits politiques et leurs concurrents nationalistes.

La victoire électorale du Front populaire parut donner raison aux assimilationnistes qui célébrèrent «l'aube d'une ère nouvelle»: ils assurèrent «qu'un immense frisson fait d'espoir et de soulagement secoue les masses indigènes». Les oulémas s'employèrent dès lors à négocier avec les élus qui obtinrent que le Dr Bendjelloul fût porté à la présidence du Congrès; ce dernier crut sans doute qu'il pourrait diriger cette réunion exceptionnelle et le parti qui devrait la suivre. On discuta jusqu'à la dernière minute, dans la nuit même qui précéda ces assises, pour la désignation des orateurs (en principe un élu et un militant par département) et la future répartition des postes au comité des délégués et au comité exécutif du parti.

Malgré son indéniable succès et l'enthousiasme qu'il provoqua chez les auditeurs, le Congrès ne fut pas une manifestation de véritable unanimité. Divers journaux tels que *La Voix indigène, en-Nadjah* et *el-Balagh* purent souligner, non sans malignité, que les diverses tendances avaient fait entendre des voix contradictoires: «L'union sacrée du Congrès n'était qu'un camouflage de vieilles dissensions.» Cette ambiguïté se serait retrouvée dans les motions successives, acclamées mais non discutées. *La Voix indigène* assura que l'on vit aussi «des socialistes indigènes faire chorus avec les cléricaux musulmans pour retourner à l'islam primitif»; les oulémas parlèrent à mots couverts de patrie arabe, les élus à haute voix d'Algérie française.

1. La rivalité d'influence entre le Dr Bendjelloul et le cheikh Ben Badis était bien connue de l'administration française et soigneusement attisée par elle.

Les ménagements dont elle faisait preuve depuis 1933 envers Ben Badis, la tolérance vis-à-vis du *Chihâb*, l'autorisation donnée à la reparution d'*el-Baçaïr* s'expliquent par la volonté de limiter l'influence du Dr Bendjelloul. Ce dernier se déclara dès lors partisan du mouvement de totale rénovation qu'impliquait la renaissance de la langue arabe (*L'Entente*, 3 janvier 1936).

Benhadj affirma qu'«il n'y avait plus en Algérie ni Kabyles, ni Arabes, ni Hadris, ni Berranis», mais le journal des Mozabites *el-Ouma* reprocha aux organisateurs d'avoir oublié les revendications de leur communauté. Au nom des communistes, Ben Ali Boukhort vint proclamer : «Vos vrais amis sont dans le grand peuple de France qui a réalisé 1789-1848 et tout dernièrement le Front populaire», tandis que Ben Badis semblait répondre en affirmant : «S'il est vrai que ce pays est depuis plus de cent ans sous la domination française, il est non moins vrai que depuis 13 siècles, il est musulman et arabe.»

On comprend que dans ces conditions, la rédaction de la *charte revendicative du Congrès* par la commission des 66 délégués et le comité exécutif ait été difficile. Par-delà une commune dénonciation sous-jacente du régime colonial et de ses «lois d'exception», la charte juxtaposa les revendications nationales et religieuses des oulémas (les plus nombreuses), les revendications d'ordre économique et social des élus, des socialistes et des communistes et les vœux des élus avant tout soucieux de droits politiques. Les élus pouvaient triompher en voyant proclamer «le rattachement pur et simple de l'Algérie à la France avec suppression des rouages spéciaux : Délégations financières, communes mixtes et gouvernement général», mais il leur avait fallu accepter le suffrage universel qu'ils tenaient pour démagogique et inacceptable par les Français dès lors qu'on leur réclamait un collège électoral commun pour toutes les élections.

La brève existence du premier comité exécutif du Congrès devenu «un groupement d'action politique et de progrès social» se déroula tout entière sous le signe de la concurrence entre oulémas et élus. Ben Badis, définissant en juillet «les droits que le peuple algérien réclame au peuple français», eut soin de formuler des propositions maximales, comme «la participation de tous les indigènes à tous les droits», la parité du nombre d'élus indigènes et français dans toutes les assemblées politiques en Algérie (au lieu du quart accordé aux musulmans dans les conseils généraux et du tiers dans les conseils municipaux), la création d'une université arabe, d'une administration judiciaire arabe et d'un enseignement arabe. Le D[r] Bendjelloul, inquiet de voir exposer pareil programme à Paris, n'accepta, expliqua-t-il plus tard, «qu'à son corps défendant d'inclure quelques oulémas et communistes» dans la délégation qu'il conduisit auprès du gouvernement[1]. Il n'est donc pas surprenant que les adversaires du Congrès aient pu écrire : «Dans la délégation qui se rendit, il y a quelques jours à Paris, on s'aperçut que la moitié des délégués s'étaient dérangés pour obtenir du gouvernement français le contraire de ce que l'autre moitié sollicitait. Pendant que les uns clamaient à haute et intelligible voix : «Nous voulons être Français», les autres murmuraient tout bas : «Nous ne voulons pas l'être.»

1. Cette délégation composée de 16 membres ne comprit finalement que trois oulémas et deux militants communistes. D'où sans doute l'envoi d'une seconde délégation à majorité communiste, dite de Front populaire. Elle permit au député Florimond Bonte, de déposer une interpellation «sur les mesures immédiates que compte prendre le gouvernement pour assurer en Algérie sa politique de justice...» (31 juillet 1936).

Tandis que les oulémas se rapprochaient des communistes – «le communisme, c'est le levain des peuples», assurait Ben Badis – le Dr Bendjelloul manœuvrait de son côté. À la mi-juillet, il convoquait quelques marabouts dont il savait l'hostilité à l'égard de Ben Badis. Ceux-ci l'assurèrent de leur déférence à l'égard de la délégation du Congrès, à l'exception du leader des oulémas. Ni le Dr Bendjelloul, ni le préfet de Constantine n'en furent sans doute mécontents. Le 22 juillet, sept *mokaddem* de confréries du Constantinois protestèrent par télégramme contre «l'intervention à Paris de certains intrus qui se disent société des oulémas... Nous n'avons jamais chargé ces fallacieux intrigants de parler en notre nom».

Le même jour, les deux muftis de la ville d'Alger et deux imams du département se disant «représentants autorisés du clergé musulman» désavouaient eux aussi «les prétendus oulémas reniés par l'immense majorité des musulmans et ne représentant qu'une poignée d'agitateurs qui tentent de semer le trouble». Puis, le 29 juillet, une vingtaine de notables, membres de la cultuelle musulmane de Tlemcen, adressaient à leur tour au gouvernement une pétition condamnant «la prétendue délégation qui ne représente nullement la majorité de la population musulmane».

Contre ces textes, manifestement suggérés par la direction des Affaires indigènes, la presse musulmane favorable au Congrès se déchaîna. Sous le titre: «Les traîtres se démasquent», *La Justice* écrivait le 1er août: «Aux traîtres avérés et éventuels, nous donnons ce solennel avertissement: désormais aucun acte de trahison ne restera impuni.» Cet article, dont *La Voix Indigène* devait dire: «Un article violent est en Algérie un appel au meurtre», désigna-t-il aux coups d'un inconnu le mufti Kahhûl ou servit-il les desseins de quelque provocateur? La thèse de la machination administrative, bien qu'assez vraisemblable, n'a jamais pu être démontrée. Toujours est-il que le lendemain Mahmoud Kahhûl, dont la foule avait conspué le nom au stade d'Alger, était assassiné.

Pour le Dr Bendjelloul, c'en était trop. Le 4 août, *La Dépêche algérienne* publiait une interview fracassante où il annonçait: «Les ponts sont rompus. Après l'assassinat du mufti, tout ce qui n'est pas français sera par nous impitoyablement pourchassé.» Le 11 août, il s'embarquait pour la France avec quelques-uns de ses amis pour aller dénoncer la propagande nationaliste «de M. Messali» et des communistes et dire au gouvernement que la France ne devait pas «saisir l'occasion de ce meurtre politique pour retarder l'accomplissement des réformes demandées». Dans une autre interview donnée à *Marseille-matin*, le 13 août, il condamnait en termes plus violents encore «le communisme moscovite trois fois ennemi, de la France, des indigènes et de la religion islamique». Il s'en prenait aussi aux oulémas «qui cherchent à réveiller l'islam et à lui donner un caractère nationaliste dont nous ne voulons pas... c'est une guerre de religion qui commence». Invité à démentir ces propos qui firent scandale, le Dr Bendjelloul s'y refusa, continuant même à rendre responsables de l'assassinat du mufti «les menées sourdes

du communisme» et «les bobards communo-nationalistes». Quelques mois plus tard, il prétendait cependant en accord avec la presse musulmane et avec la presse de gauche que «les assassins du cheikh Bendali doivent se trouver parmi les adversaires non-musulmans de la cause indigène».

Mais cette rétractation venait trop tard. Oulémas et communistes avaient mené campagne contre le docteur qui fut traité de «crapule Croix de Feu», «d'agent du fascisme» et de «provocateur» dans les meetings et la presse communistes. Les oulémas l'accusèrent d'avoir fait arrêter le cheikh el-Oqbi et le sommèrent de répudier publiquement ses déclarations. Lamine Lamoudi dénonçait son anticommunisme comme «une erreur grossière». Après l'envoi d'un ultimatum insultant où on lui reprochait «son silence approbateur vis-à-vis du fascisme», le comité exécutif du Congrès prononça, le 5 octobre, l'exclusion de son président. Pour certains, la décision était illégale puisque prise par dix personnes, dont trois seulement étaient membres du comité exécutif ; pour d'autres, elle aurait été votée légalement par le comité des 66 et à la majorité de 16 sur 19 présents. Bendjelloul tenta vainement, le 28 octobre, de faire appel. Oulémas et communistes refusèrent la réunion plénière qu'il demandait, élargirent de 18 à 29 le nombre des membres du comité exécutif et ce dernier rejeta toutes les tentatives de médiation ou de réconciliation ; ce qui entraîna le 8 novembre la démission du secrétaire général du Congrès, Benhadj.

Cette rupture qui consterna la masse musulmane était en fait prévisible : elle ne peut être interprétée simplement comme une manifestation d'humeur du bouillant D^r^ Bendjelloul. En réalité, celui-ci traduisait la grande peur des notables et des évolués modérés et francophiles devant ce qu'ils appelaient «les excitations irresponsables des oulémas». Certaines des déclarations de Bendjelloul annonçaient même à l'avance les vaines adjurations de Ferhat Abbas en mai 1945 : «Il faut mettre mes coreligionnaires en garde contre certains agitateurs et certaines manœuvres qui risquent de conduire à la répression et peut-être jusque sous les mitrailleuses une population abusée.»

Mais Bendjelloul réagissait aussi en politicien qu'humiliaient les succès politiques de Ben Badis. Ne prétendait-il pas naïvement lui interdire de faire de la politique : «Ceci est un ultimatum concis et bien défini.» Pour l'y contraindre, il se rapprochait des marabouts ; il organisait avec eux, le 10 octobre, une grande *zerda* à Constantine qui aurait rassemblé de 30 000 à 40 000 pèlerins. Les oulémas dénoncèrent comme une manœuvre indigne «cette fête gastronomique qui visait à accéder au cœur du peuple par le chemin du ventre et à ruiner le crédit du peuple algérien au point de vue politique en le montrant arriéré et superstitieux» ; pour les communistes, le blé avait été fourni par «des colons fascistes» au Dr Bendjelloul «*carte Croix de Feu, n. 113*[1]».

1. La presse communiste mit une sourdine à ses attaques contre Bendjelloul après l'entrevue qu'il eut le 10 mars 1937 à Paris avec Maurice Thorez.

L'annonce d'un rapprochement entre les oulémas et le PPA aurait amené les communistes à cette réconciliation inattendue.

Bendjelloul se faisait cependant approuver par la fédération des élus du Constantinois. Le 28 décembre 1936, celle-ci décidait, tout en se proclamant fidèle au principe d'un Congrès «remanié, élargi et qualifié», de rompre avec le Congrès présidé désormais par le Dr Bachir ; elle signifiait le 4 janvier 1937 qu'elle n'y serait plus représentée. Bendjelloul s'efforçait dans le même temps de mettre sur pied un nouveau Congrès en le limitant aux membres des fédérations d'élus. Il devait y échouer au début de 1937, mais relancer son projet le 7 juillet 1937.

Cependant, il n'est point nécessaire de sortir des limites chronologiques assignées à cette étude pour affirmer que le Congrès était, dès la fin de 1936, frappé de mort, dès lors que ses deux principales composantes, les élus et les oulémas, s'avéraient beaucoup plus opposés qu'ils ne l'étaient auparavant. Sans doute y eut-il des tentatives de réconciliation ; sans doute le Congrès musulman développa-t-il durant une partie de l'année 1937 un discours unitaire grâce à ses comités locaux, et cela non sans quelques succès[1] ; sans doute les communistes s'évertuèrent-ils même jusqu'en 1938 à ressusciter à leur profit cet organisme moribond[2]. Mais avant même qu'il ne tombât, comme l'affirma le PPA en 1937, «aux mains des staliniens», le Congrès musulman avait révélé ses divisions et son impuissance. Il n'avait été qu'une flambée d'émotion collective le 7 juin, qu'un feu de paille que chaque tendance tenta vainement d'allumer à nouveau. Avec lui se consumèrent bien des espérances unitaires. Ni le «grand parti musulman» dont rêvaient les élus, ni le parti nationaliste musulman auquel songeaient les oulémas en créant notamment les Jeunesses du Congrès musulman (JCMA) ne devaient aboutir. Les oulémas affirmèrent en juillet 1937 que le Congrès était seulement pour eux «une muraille dressée par les Algériens devant le désir de la France de leur faire perdre leurs caractéristiques arabes et musulmanes». Ils turent qu'ils avaient voulu le Congrès pour annihiler le mouvement des élus et qu'ils y avaient échoué. Les seuls vainqueurs de ces luttes fratricides, ce furent à court terme l'administration coloniale et à long terme l'Étoile Nord-Africaine dont le nationalisme révolutionnaire séduisit les populations.

L'affirmation nationaliste de l'Étoile Nord-Africaine

Si la dynamique unitaire du Congrès échoua, ce fut aussi du fait de l'Étoile Nord-Africaine, mais l'importance de son refus doit s'apprécier dans une perspective historique et non dans un contexte de politique politicienne.

L'Étoile Nord-Africaine connaissait en France au début de 1936, une phase de déclin. Le départ de Messali pour Genève et la situation financière

1. Le premier anniversaire du 7 juin 1936 fut encore célébré par certains journalistes algériens «comme une fête nationale», mais le IIe Congrès ouvert le 9 juillet 1937 devait exclure les partisans de Bendjelloul et les membres du parti populaire algérien.

2. En 1937, les communistes reçurent l'ordre de noyauter les comités locaux du Congrès, d'empêcher les élus «de faire des comités populaires des organismes pour la base d'un parti», de «veiller à ce que les membres de l'Étoile Nord-Africaine ne profitent des réunions pour mener leur propagande sectaire» (circulaire confidentielle publiée par *La Justice*, 13 juillet 1937).

critique de l'organisation avaient même provoqué une nouvelle tentative du PCF pour rétablir son contrôle sur l'Étoile en la subventionnant. L'offre assortie de contreparties trop visibles fut repoussée. Mais les responsables ne craignaient pas d'avouer aux militants que l'heure de la libération nationale était encore bien lointaine : « L'Afrique du Nord n'est pas encore mûre pour la rébellion. Préparons-nous aux luttes futures » (1er février 1936).

Le retour de Messali amnistié permit sans doute une reprise en main de l'organisation, mais la situation politique nouvelle de l'Algérie dictait à l'Étoile une position plus adoucie. Messali dut accepter la plupart des points de la charte du Congrès et le 20 juin 1936, accompagné de trois de ses camarades, il alla présenter au secrétaire d'État Aubaud, une série de revendications quelque peu en retrait sur le programme défini en 1933. Deux cahiers, l'un concernant les Algériens résidant en France, l'autre l'ensemble du peuple algérien, réclamaient le premier la liberté de la presse, l'extension aux ouvriers des lois sociales françaises, la suppression de l'officine policière de la rue Lecomte et la désagrégation de l'hôpital de Bobigny ; le second demandait notamment l'octroi des libertés démocratiques, la fin des lois d'exception et la création à Alger « d'une assemblée représentative élue au suffrage universel », qui n'était plus appelée parlement algérien et pas encore assemblée constituante. Les revendications économiques et sociales ne mentionnaient plus les nationalisations des banques, mines, chemins de fer et ports « accaparés par les conquérants et les féodaux » mais elles énuméraient encore « l'abolition de la colonisation foncière, l'établissement d'un régime douanier algérien protectionniste, le développement du crédit agricole et le moratoire des dettes ».

Dans le même temps, le journal de l'Étoile, *el-Ouma*, se prononçait nettement « contre tout projet de loi qui porte atteinte à notre dignité islamique et à notre nationalité et qui voudrait faire de nous des Français de première ou de deuxième catégorie[1] ». Puis, dans le numéro suivant, l'Étoile tout en prenant acte de l'importance de la tenue du Congrès musulman « où l'on sentait que ce peuple tant divisé, tant avili par un siècle de politique impérialiste reprenait conscience de son unité », déclarait tenir pour nulle et non avenue la démarche en vue du rattachement de l'Algérie.

Cette sèche condamnation tirait la conclusion d'une entrevue qui eut lieu à Paris en juillet entre Messali, Ben Badis, Tahrat et Abbas et qui se révéla un échec[2]. Dès lors, les orateurs de l'Étoile n'hésitèrent pas à dire aux travailleurs que le rattachement demandé par le Congrès était une apostasie. Le représentant des oulémas à Paris, Foudil el-Ourtilani, expliqua le 31 juillet aux ouvriers algériens qu'« avant de parler d'indépendance politique, il fallait obtenir une indépendance morale au moyen de l'instruction religieuse ». Il voyait avec appréhension le danger que faisaient courir aux

1. *El-Ouma*, n° de mai-juin 1936. À la même date, le *Chihâb* condamnait « l'indépendance rêvée par nos criminels adversaires, l'indépendance dans le feu et le sang », juin 1936.

2. Cette entrevue a été confirmée par Messali dans ses *Mémoires*.

émigrés «ces fous» : «Maintenant, écrivait-il à el-Oqbi le 28 novembre 1936, j'ai fait connaître aux gens que le rattachement selon moi n'est pas une chose réprouvée, interdite, ni une apostasie.» À quoi *el-Ouma*[1] semblait répondre : «Les oulémas sont libres de participer à cette politique, mais nous sommes libres de la repousser avec mépris et colère.»

Ces prises de position ne furent point ignorées en Algérie. L'Étoile y était connue depuis longtemps, quoique peu implantée. *El-Ouma* pénétrait en fait jusque dans les centres les plus reculés. Dès 1934, la police en saisissait des exemplaires à Tamanrasset et notait avec étonnement que quatre conseillers municipaux de Tlemcen et deux caïds de la commune mixte de Fort-National y étaient abonnés. Plus tard, de nombreux fonctionnaires reçurent le journal sous enveloppe. Des militants avaient constitué dans la clandestinité des cellules d'abord étoilistes-communistes puis, après 1934-1935, seulement étoilistes et directement rattachées à Paris[2]. Ni le nom de Messali, ni le programme de l'Étoile n'étaient donc inconnus en Algérie.

Le cheikh el-Oqbi s'était fait rabrouer par les Étoilistes dès 1935 en des termes que les oulémas n'oublièrent pas et que le cheikh Ben Badis reprit ensuite à son compte. «Pénétrez-vous de cette vérité immuable, écrivait alors *el-Ouma*, l'Algérie ne fut jamais française ; elle n'est pas française ; elle ne sera jamais française de par la volonté de ses enfants.» En juin 1936, à une réunion d'instituteurs musulmans, les kouloughlis de Tlemcen manifestèrent en faveur de Messali aux cris de «Vive Messali, le Mustafa Kemal de l'Algérie !»

C'est précisément parce qu'«on connaissait notre programme et que peut-être on en avait peur», dira Messali, qu'il obtint difficilement quelques minutes le 2 août pour s'adresser à l'assistance algéroise, lors du compte rendu de mandat de la délégation du Congrès. On sait comment il en profita pour «désapprouver catégoriquement la charte du Congrès» – «ce Congrès bâclé en trois heures» – en ce qu'elle acceptait volontairement le rattachement de l'Algérie à la France jusque-là imposé par la conquête : «Nous n'accepterons jamais que notre pays soit rattaché à un autre contre sa volonté. Nous ne voulons sous aucun prétexte hypothéquer l'avenir, l'espoir de liberté nationale du peuple algérien.» Ce fier langage lui valut d'être porté en triomphe et de faire le tour des tribunes sous les acclamations de la foule.

Au cours de la tournée de propagande qu'il mena ensuite en Algérie, Messali répéta à peu près les mêmes propos. À Constantine, le 18 octobre, il lança même : «Nous devons à brève échéance obtenir la libération de l'Afrique du Nord. Vive l'indépendance !» C'est au nom de cette

1. *El-Ouma*, n° de novembre-décembre 1936. Dans le numéro de janvier 1937, *el-Ouma* s'adressait solennellement aux oulémas : «Vous ne sauriez souscrire à cette honte. Aucun musulman digne de ce nom ne doit sous aucun prétexte accepter ni abdiquer sa dignité pour obtenir un bulletin de vote.»

2. Mestoul, un artisan tonnelier, avait fondé en 1934 la première cellule d'Alger. Ce fut lui qui représenta l'Étoile aux séances préparatoires et au premier meeting du Congrès.

indépendance qu'il combattit le communisme : «Comment pourriez-vous admettre, disait-il en juillet 1937 à Oran, que dans le pays de nos aïeux, ce soit encore un peuple étranger : la Russie, qui vous dirige, alors que ce pays est vôtre et doit vous appartenir coûte que coûte ?»

En venant ainsi refuser sur le sol algérien à une heure décisive, les solutions ou les modèles imposés par des peuples étrangers, Messali avait accompli un geste essentiel pour l'avenir national de l'Algérie. À l'en croire, il aurait expliqué à ses compagnons de Paris, le 21 novembre 1936 : «Le discours au cours duquel le problème de l'indépendance de l'Algérie a été posé et applaudi par des milliers d'Algériens peut être considéré comme un acte révolutionnaire et politique d'une haute portée psychologique.» En fut-il sur l'heure aussi conscient ? Il est permis d'en douter, puisque par esprit de conciliation il fit ensuite savoir au comité du Congrès que l'Étoile était prête à abandonner provisoirement sa revendication d'indépendance pour s'en tenir à la demande des libertés démocratiques. Mais cette offre de collaboration unitaire fut refusée par le Congrès et Messali préféra sans doute l'oublier.

Quant à son état d'esprit en octobre 1936, il est facile à deviner au travers des conversations privées qu'il eut en Algérie. À ses interlocuteurs sceptiques sur l'indépendance à brève échéance, il aurait dit que l'Algérie pouvait arracher au gouvernement de Léon Blum la conclusion d'un traité analogue au traité franco-syrien : «À la faveur de son affaiblissement actuel, il faut obtenir de la France la promesse de se prêter à cette solution, en commençant sans plus tarder à organiser l'Algérie de façon qu'elle puisse s'administrer elle-même dès que possible.» Ces propos sont d'autant plus vraisemblables qu'on en retrouve la substance dans *el-Ouma*. Évoquant l'Égypte désormais indépendante et la Syrie bientôt autonome, le journal de l'Étoile écrivait : «Ceux qui haussent les épaules quand on parle d'indépendance – je parle des nôtres – peuvent en prendre de la graine. Ils doivent constater qu'un peuple qui veut se libérer y parvient toujours[1]». Cependant, l'Étoile Nord-Africaine diffusait par tracts le texte de l'hymne national algérien rédigé par l'un des siens, Moufdi Zakariya. Ceux-ci s'ornaient du croissant et de l'étoile islamiques, composantes du futur drapeau national algérien créé par Messali en juillet 1937[2].

Dans ce contexte on comprend mieux les fermes condamnations portées par l'Étoile Nord-Africaine contre le projet Viollette. Ses tracts fustigeaient ce projet qui «provoquerait la misère des musulmans, arracherait leur élite et enlèverait à la cause nationale des militants actifs».

1. «Peuple algérien ! si tu veux vivre libre et vaincre, organise-toi. L'occasion qui s'offre actuellement à nous est unique. Les circonstances sont favorables à nos revendications et à notre émancipation». (octobre 1936). À Paris, le 27 novembre, Messali invoqua «l'exemple de nos frères d'Égypte et de Syrie». «Si vous voulez être libres comme eux...»

2. Le premier drapeau national algérien vert et blanc frappé de l'étoile et du croissant fut confectionné par l'épouse de Messali en juillet 1937 et a été porté en tête de la manifestation du 14 juillet à Alger.

À l'assemblée générale de l'Étoile, le 27 décembre 1936, Messali rejeta une nouvelle fois devant les quelque 500 militants réunis à la Grange aux Belles : «ce projet qui accorde le droit de vote à 25 000 bourgeois en laissant dans l'ignorance et la misère six millions de fellahs». L'assemblée entendit également plusieurs délégués dire leur mécontentement devant le gouvernement de Front populaire qui n'avait rien fait dans le domaine colonial et en tirer la conclusion qu'«on ne pouvait compter que sur Dieu et nous-mêmes pour la réalisation de notre programme». En fait, l'Étoile Nord-Africaine pouvait être satisfaite de l'année 1936 : le rapprochement franco-algérien sous l'égide du Front populaire qu'elle redoutait ne s'était pas vraiment réalisé et Messali avait pu lancer d'Alger le mot magique d'indépendance sans être ni inculpé, ni incarcéré.

Sur le climat de l'année politique algérienne

Par-delà cette complexité plus apparente que réelle de la vie politique algérienne – car on s'explique assez bien les revendications unanimes et les divergences d'opinion, les ambiguïtés et les franches prises de position – on demeure étonné de l'impatience et de l'extrême fébrilité qui se manifestèrent en 1936. Peut-être ce climat est-il la principale caractéristique de cette année politique et mérite-t-il d'être expliqué ?

L'impatience de l'Algérie musulmane, les oscillations rapides de ses leaders entre l'espoir et le désespoir tiennent sans doute avant tout à la gravité de la situation économique et sociale mais aussi à l'incertitude de la conjoncture politique.

La durée et l'ampleur de la grande crise avaient frappé simultanément, quoique inégalement, toutes les populations algériennes. L'importance de la dette agricole était évaluée en avril 1936 à environ deux milliards et demi de francs, la part des musulmans dans cette charge hypothécaire étant pour le moins d'un tiers. Pour les agriculteurs musulmans des Hautes Plaines constantinoises par exemple, le passif dépassait déjà à la fin de 1934, le double de la valeur de leurs terres, tandis que le service de leurs dettes représentait une charge supérieure à 100 %, voire à 150 % du revenu de leurs domaines. Le poids de l'endettement, les arriérés d'impôts, la disparité entre les prix de revient et les prix de vente et la diminution des revenus agricoles avaient jeté des collectivités rurales entières dans un véritable désespoir. Les usuriers étaient les maîtres du pays. Et les mesures d'aide tardivement décidées par le décret-loi du 31 octobre 1935 n'avaient prévu que 50 millions pour les fellahs dans les 400 millions mis à la disposition de la caisse des prêts agricoles. L'amère déception des paysans musulmans devant cette injustice moins connue que les manifestations bruyantes des chômeurs agricoles et les incidents où se révéla la colère des citadins n'en contribuait pas moins à radicaliser les revendications des élus sensibles désormais aux misères de leurs mandants. En 1936, les délégués financiers musulmans soulignaient tous l'extrême dénuement des ruraux et la situation explosive que créait l'afflux des déracinés dans les bidonvilles des grandes cités.

D'autre part, l'arrivée à l'âge adulte de générations en partie formées par l'école française rendait, pour les Algériens un peu francisés, presque inacceptable la vie primitive et dénuée de sécurité matérielle que leurs pères avaient toujours connue. L'instruction, génératrice de besoins matériels et d'égards, faisait ressentir comme plus amère la domination coloniale et plus douloureuse la crise économique. L'effondrement des salaires agricoles et des profits commerciaux, l'ampleur accrue du chômage et du sous-emploi, souvent attribués à la concurrence des Européens ou des Juifs, aigrissaient une société musulmane en voie de prolétarisation accélérée. Le niveau de vie de populations en accroissement rapide se détériorait juste au moment où, se rapprochant de la société française, elles voyaient croître leurs besoins[1]. Maudissant la situation qui leur était faite, elles en rejetaient toute la responsabilité sur le colonialisme.

La politisation croissante des masses, sensible aux élections locales de 1935, s'accrut au spectacle de la campagne pour les élections législatives de 1936. La multiplicité des réunions politiques, la volonté des partis français d'enrôler des partisans algériens et les progrès du syndicalisme parmi les travailleurs musulmans expliquent la nouveauté et l'âpreté de cette campagne. Plus encore qu'en France, l'opposition des deux Fronts et la surexcitation des passions politiques pouvaient dégénérer en affrontements entre les communautés. On le vit à l'occasion de la célébration de la victoire du Front populaire qui fut marquée en juin 1936, notamment à Sidi-Bel-Abbès, Alger, Béjaïa, Constantine, par de rudes collisions (40 blessés à Bel-Abbès). Que la fête nationale du 14 juillet ait été l'occasion de défilés de tendances hostiles, les musulmans étant souvent en majorité dans les cortèges du Front populaire, apparaîtrait comme normal si ces manifestations n'avaient été marquées à nouveau par de nombreuses et parfois sanglantes bagarres : on releva vingt blessés graves à Oran, dix-neuf à Aïn-Temouchent.

De son côté, le mouvement gréviste[2], s'il réunit parfois ouvriers européens et algériens, dressa généralement les ouvriers musulmans contre leurs employeurs français. Des tentatives d'occupation d'usines ou de propriétés viticoles provoquèrent aussi de durs affrontements (notamment entre dockers musulmans et briseurs de grèves européens ou non), et l'intervention de la force armée[3]. De nombreux coups de feu furent tirés, car les colons ruraux effrayés s'étaient armés et il y eut des blessés.

1. Pour une évocation moins sommaire de la situation économique et sociale des populations algériennes qu'il n'est pas de mon propos d'étudier dans ce texte, je me permets de renvoyer à mon *Histoire de l'Algérie contemporaine*, tome II (1871-1954), Paris, 1979.

2. En juillet 1936, l'Algérie comptait 40 000 grévistes, en septembre moins de 4 000, fin décembre : 650. Les statistiques ne distinguent pas entre grévistes musulmans et européens, mais les administrateurs notaient que «le mouvement gréviste indigène» dans les campagnes n'était pas le fait de «meneurs européens» ; «ils emploient une tactique qui n'est pas celle de la CGT»... Au contraire le député Mallarmé écrivait dans *Le Temps* (11 juillet): «Les indigènes allèrent dans les campagnes conduits par les agents communistes pour débaucher bâton à la main, les ouvriers agricoles. Ils arrêtèrent les automobiles sur les routes, obligeant les propriétaires à descendre et à manifester pour le Front populaire.»

3. En juillet 1936, les maires des régions viticoles avaient prévenu : «Si les pouvoirs publics

L'antisémitisme enfin était en pleine renaissance depuis la crise économique et la victoire du nazisme. Les traditionnels papillons des antijuifs européens, «Ici magasin juif, n'achetez pas!» se doublaient de croix gammées et d'inscriptions racistes: «La France aux Français; Les youpins en Palestine.» À Oran et à Constantine, la police dut organiser la protection des quartiers juifs. Dès la formation du Front populaire, des incidents parfois sanglants opposaient les juifs et les Européens appartenant aux partis d'extrême droite ou à des groupements locaux antijuifs. Entre juifs et musulmans la tension, parfois attisée par des agitateurs[1], se nourrissait aux nouvelles de l'affaire palestinienne. Encore que les leaders du judaïsme algérien aient, après 1934, appuyé les revendications des élus musulmans modérés et obtenu des consignes d'apaisement, les extrémistes attaquaient juifs et sionistes. «Les juifs amis et serviteurs de l'impérialisme français ont trahi le peuple arabe», répétait *el-Ouma*. La presse algérienne annonça, à la fin de juin, des violences antijuives, des pillages à Bel-Abbès, Oran et Constantine; un juif aurait même été «égorgé par 300 indigènes» à Bou Saâda. Cependant les enfants des écoles indigènes du Sud, soumis à des propagandes divergentes, criaient, paraît-il, en janvier 1937: «Vive Blum, à bas les juifs!...»

Il fallait rappeler ce climat de tension et de violences pour tenter de comprendre la nervosité et l'inquiétude de certains leaders musulmans. Dès le mouvement des grèves agricoles, certains s'affolèrent en dénonçant l'action des provocateurs étrangers et lancèrent de vains appels au calme et à la sagesse. On eut tôt fait d'interpréter comme une trahison ces appels apeurés de notabilités bourgeoises qui, comme le Dr Bendjelloul, se sentirent giflées par l'audace de leurs compatriotes. Bendjelloul, rebaptisé «le Dr Pirouette» par la presse musulmane perdit, en prétendant stopper le mouvement qu'il avait contribué à lancer, une bonne part de sa popularité. Mais il ne fut pas le seul à vouloir faire marche arrière. Son «impulsivité et sa versatilité» moquées par *La Voix indigène*, on les retrouve chez el-Oqbi après son inculpation, chez Benhadj, secrétaire général du Congrès (démissionnaire le 8 novembre, mais qui retira sa démission le 20 décembre) et plus tard chez les douze démissionnaires du comité exécutif. Les volte-face plus tactiques d'autres personnalités n'en contribuèrent pas moins à désorienter les masses.

Les moins assurés semblent ainsi avoir été, un peu paradoxalement, les élus dont les thèses paraissaient pour la première fois être acceptées par un gouvernement français et plébiscitées par le Congrès musulman. Sans doute

---

ne prennent pas toutes dispositions énergiques préalables, nous taperons dans le tas, si nous sommes dérangés dans nos vendanges.» Aubaud affirma au Sénat «qu'à Mostaganem des grévistes avaient été tués par des bandes indigènes armées par le PSF».

1. Un de ces agitateurs qu'on soupçonnait d'avoir provoqué le «pogrom» de Constantine devait devenir le vice-président d'un mouvement appelé en 1937 «l'Algérie française» qui faisait de la propagande antisémite dans le département d'Oran. On découvrit ensuite son appartenance à la Cagoule. Plus tard, il passa au service de l'Allemagne nazie et devint, en 1941, «le chef» d'un mouvement collaborationniste algérien à Paris. Il s'appelait el-Maadi Mohammed Lakhdar.

eurent-ils très vite le sentiment d'être dépassés : n'avaient-ils pas été contraints sous la pression des délégués et des militants d'accepter des motions et des propositions irréalistes ? C'est pourquoi ils se déclarèrent très tôt abandonnés par le Front populaire et réagirent par des déclarations parfois inconsidérées. Parce que le 10 octobre 1936 le président de la fédération des maires du Constantinois menaçait le gouvernement d'une démission collective au cas où «la réforme électorale indigène serait réglée par simple décret», le Dr Bendjelloul et ses amis télégraphièrent à Léon Blum le 13 octobre qu'ils étaient las d'attendre la promulgation par décrets des réformes promises ; «découragés par des retards injustifiables», ils menaçaient à leur tour de quitter l'arène politique.

Or, les mesures déjà prises par le gouvernement n'étaient pas toutes négligeables, même si certaines étaient plutôt symboliques. Le décret du 17 juillet libéralisant les conditions mises au départ pour la France des travailleurs algériens provoquait un véritable rush de l'émigration[1]. La fixation par l'administration des salaires minima pour les ouvriers agricoles était une mesure importante au même titre que l'engagement par décret du 15 octobre, de 100 millions de francs sur le budget métropolitain pour des mesures intéressant exclusivement les populations indigènes. Les mesures politiques comme la modification de la composition du bureau des délégations financières étaient, certes, insignifiantes, mais Viollette avait annoncé son projet de loi accordant la citoyenneté dans le statut musulman à l'élite algérienne. Deux jours avant qu'il ne fût effectivement déposé sur le bureau de la Chambre, le conseil d'administration de la fédération des élus du Constantinois déclarait dans son communiqué que «tout espoir de voir aboutir les promesses faites par le gouvernement était désormais perdu» ; et qu'il préparait une démission collective de tous les élus musulmans pour le 10 janvier 1937 «en signe de protestation contre l'attitude du gouvernement[2]».

Ce même 28 décembre, un instituteur francophile, Lechani, déclarait à une réunion de la Ligue des Droits de l'Homme : «On se moque de nous !» Et ce ligueur dénonçait à l'avance «le caractère non démocratique» du projet Viollette, sans avoir un mot pour dire sa confiance dans le Front populaire. Pour que cet instituteur socialiste et franc-maçon ait adopté un ton semblable, c'est sans doute que le petit peuple musulman des villes exprimait sa déception en termes plus vifs encore. Pour avoir trop promis, le Front populaire se trouvait en butte aux impatiences et aux sarcasmes de ceux qui avaient cru à une amélioration immédiate de leur situation politique et économique.

1. Les départs pour la France passèrent de 13 915 en 1935 à 27 200 en 1936 et 45 762 en 1937. La colonie algérienne en France atteignait 73 000 personnes en 1937; 19 000 (23 %) étaient des chômeurs. Certaines municipalités (celle d'Alger notamment) encourageaient les départs en octroyant des avances (de 160 F à Alger).

2. Le 4 janvier 1937, les mêmes élus envoyaient au gouvernement des télégrammes de remerciements «pour le dépôt du projet de loi Viollette».

Pour ceux des Français qui étaient informés et ne voulaient pas fermer les yeux, l'année politique algérienne 1936 se révéla pleinement éclairante. Alors que les Français d'Algérie annonçaient par la voix de leurs élus qu'ils s'opposeraient à tout projet d'intégration graduelle de l'élite musulmane, alors que la plupart des Français de gauche croyaient au contraire, parce qu'ils le souhaitaient, que «les indigènes veulent s'intégrer à la France mais pas dans un statut de Français diminué», le nationalisme algérien s'affirmait déjà avec netteté. Sans nier l'attachement réfléchi et sincère à la France de quelques intellectuels, les spécialistes des Affaires indigènes enregistraient, en janvier 1937 avec stupeur, «l'incontestable modification de l'état des esprits qui fait pencher la balance dans le sens de l'algérianisme musulman et de la patrie arabe ou panarabe». Beaucoup de ceux qui réclamaient la refonte du statut indigène, l'égalité avec les Français, n'en rêvaient pas moins d'abord d'une nation algérienne, dont la presse parlait maintenant de plus en plus librement. Sans doute ce que *La Voix du peuple*, l'organe en langue française des réformistes musulmans, appelait «le réveil patriotique algérien musulman» apparut antérieurement à 1936, mais ce qui n'était alors que le fait d'une poignée d'hommes caractérisait désormais les aspirations d'un large secteur de l'opinion[1].

L'erreur de diagnostic de nombreux Français s'explique sans doute puisque les porte-parole des «évolués» assuraient que «la revendication capitale, c'est que l'Algérie devienne une province française».

De fait, une sorte de consensus ambigu s'établissait autour de la charte du Congrès et les nationalistes, religieux ou révolutionnaires, semblaient mettre une sourdine à leurs exigences. Un point de ralliement apparent parut s'établir, à la seule exception des étoilistes, autour du projet Viollette.

En réalité, en se mobilisant pour ce projet au début de 1937, l'opinion musulmane entendait obtenir toute autre chose que le droit pour une étroite élite, de participer à la représentation parlementaire. Elle voulait imposer une défaite politique décisive aux «prépondérants», aux Français d'Algérie, parce que celle-ci était le gage de leur affranchissement. Le cheikh Ibrahimi anticipait sans doute un peu l'évolution du nationalisme quand il déclarait, le 3 janvier 1944, que «la population musulmane n'avait adopté l'insignifiant projet Viollette que par nécessité politique, parce qu'elle était alors obligée de composer». Mais il exprimait bien la position des oulémas et des nationalistes ralliés en apparence à la charte du Congrès, puis au projet Blum-Viollette, en précisant: «Il ne s'agissait que d'une question de tactique, d'une position d'attente[2]».

---

1. *La Voix du peuple* écrivait en 1934 : «Les Arabes ne veulent plus de la prépondérance des importés d'Europe sur les naturels du pays. Ceux-ci sont devant Dieu et devant les hommes, les maîtres incontestés de la Patrie algérienne.»

2. Faut-il rappeler que dès novembre 1933 Ben Badis avait écrit dans le *Chihâb*: «Nous approuvons totalement le projet Viollette (en fait la proposition de loi Viollette); nous sommes prêts à accepter les remèdes qu'il apporterait comme des remèdes provisoires.»

Les Juifs d'Algérie
De l'abrogation du décret Crémieux à son rétablissement
(7 octobre 1940 - 20 octobre 1943)

C'est en tant qu'historien de l'Algérie que notre ami André Kaspi a bien voulu faire appel à moi pour vous parler de l'évolution de la situation des Juifs d'Algérie pendant ces trois années qui vont d'octobre 1940 à octobre 1943. Toutefois, historien de l'Algérie, je ne suis en rien compétent et je m'en excuse à l'avance pour vous parler du judaïsme algérien, de sa personnalité, de sa spiritualité, voire même de sa vie propre et de ses réactions intérieures. J'ajoute que c'est avec la distance et l'impartialité d'un «Métropolitain» que je voudrais relater ce que je sais du sort des Juifs en Algérie pendant ces dures années que j'ai vécues en France à une époque où le sort des Juifs de France fut incomparablement plus douloureux, plus tragique que celui des Juifs en Algérie. Humiliés et persécutés, les Juifs d'Algérie l'ont été à coup sûr, nous allons le voir plus particulièrement pendant deux à trois ans ; du moins, ont-ils évité la déportation, les camps de la mort et les chambres à gaz. Cette absence de l'horreur justifie peut-être que je puisse tenter de vous parler d'une situation douloureuse que je n'ai pas connue directement et que j'ai découverte peu à peu en dix ans de séjour en Algérie et au contact des livres et des archives.

La première chose que je voudrais dire c'est que l'évolution du sort des Juifs algériens est en grande partie une histoire particulière que n'expliquent pas seulement l'antisémitisme nazi triomphant et la politique antijuive de Vichy. En réalité, même si cela a l'air d'un paradoxe, je crois qu'on ne peut comprendre ce qui s'est passé en Algérie de 1940 à 1943, sans le situer dans une autre histoire, celle de l'antisémitisme algérien ; lequel, soit dit par parenthèses, ne s'est jamais appelé sur place que «l'antijudaïsme». Je dirais donc d'abord quelques mots sur cet antijudaïsme d'Algérie dans les années de l'immédiat avant-guerre. Nous verrons ensuite ce que fut la condition imposée aux Juifs, de l'abrogation du décret Crémieux jusqu'à l'arrivée des Anglo-Américains en novembre 1942. Enfin, une troisième partie nous mènera jusqu'en octobre 1943.

Le 14 janvier 1937 devant la Chambre, le sous-secrétaire d'État à l'Intérieur du gouvernement Léon Blum, Raoul Aubaud, parlait avec indignation de cet antisémitisme répandu en Algérie «comme du chancre de notre civilisation dans ce pays». Le constat me paraît tout à fait juste : nulle part en territoire français, même en Alsace, ne régnait un antisémitisme aussi

---

* Article initialement paru dans *Yod, Revue des études hébraïques et juives*, 1982.

général. Même en faisant par hypothèse et pour les besoins de l'étude abstraction des sentiments des Musulmans, on doit bien reconnaître que la grande majorité de la population européenne communiait dans un antijudaïsme plus ou moins violent, plus ou moins élaboré dans son argumentation, mais commun à presque toutes les couches de la population française ou néo-française.

Je constate le fait, je ne cherche pas à l'expliquer. Mais je voudrais simplement en donner quelques exemples parlants. Qu'un grand quotidien français paraissant à Oran, *Le Petit Oranais*, journal dirigé pendant longtemps par le maire de cette ville, lequel fut même élu député en 1928, le Docteur Molle, que ce quotidien influent ait pu porter en première page et dès avant 1933 la croix gammée – ce symbole de l'antisémitisme – est en soi un fait aussi scandaleux que révélateur. Révélateur de l'opinion de nombreux Européens d'Algérie, particulièrement nombreux peut-être parmi les Espagnols d'Oranie, naturalisés ou non, et ceux qu'il était convenu d'appeler «le parti latin». Au grand étonnement du consul allemand, la croix gammée était populaire en Algérie, surtout en Oranie: on la dessinait sur les murs, on la vendait même comme bijou en épingle de cravate. La fabrique de tabacs et cigarettes Bastos – Juan Bastos – se mit, après 1933, à fabriquer des cahiers de papier à cigarettes décorés de douze croix gammées, parce que cela faisait vendre, disait-elle.

Les mots d'ordre des antijuifs d'Oranie, selon lesquels il fallait «secouer le joug de l'oppression juive» ou «déjudaïser le corps électoral» renvoyaient peut-être aux stéréotypes de la presse antisémite d'Algérie des années 1895 à 1900, mais ils débouchaient aussi sur les pires slogans du national-socialisme allemand. Il fallait sans attendre, disaient ces slogans, «pendre les Juifs». «Il faut, disait une manchette permanente du *Petit Oranais*, mettre le soufre, la poix et s'il se peut le feu de l'Enfer aux synagogues et aux écoles juives, détruire les maisons des Juifs, s'emparer de leurs capitaux et les chasser en pleine campagne comme des chiens enragés» (La citation était d'un auteur germanique connu: le D^{r} Martin Luther...)

D'autres journaux menaient une semblable campagne dans les autres provinces de l'Algérie. Ainsi à Constantine, l'hebdomadaire *Tam-Tam* ou *L'Éclair Algérien* d'Eugène Lautier, qui tonnait régulièrement contre les progrès politiques et économiques des Juifs de Constantine, ville devenue sous sa plume «Youpinville». *L'Éclair Algérien*, qui s'intitulait «organe national-socialiste d'union française contre la domination juive» appelait à l'action directe contre les Juifs: «Ça ne peut pas durer!» À Alger, paraissaient *la Parole Enchaînée*, *le Talion*, *la Libre Parole* «hebdomadaire antijuif d'action latine». En 1934, on édita à Alger un ouvrage violemment antisémite *Le Péril Juif*. L'auteur, Charles Hagel, qui avait reçu en 1931 le grand prix de littérature de l'Algérie, demandait qu'on appliquât aux Juifs un strict *numerus clausus* scolaire et qu'on éliminât de toutes les fonctions administratives «les Juifs, ces pourrisseurs du genre humain...»

Le pogrom de Constantine d'août 1934 ne fut peut-être pas provoqué par les violences de cette presse antisémite. Mais qui peut vraiment mesurer les effets d'une pareille presse en période de crise économique, de chômage et de misère ? Rappelons que ce pogrom spontané précipita quelque 700 Musulmans miséreux sans travail contre des magasins juifs et contre les personnes, contre des Juifs isolés du centre de Constantine et qu'il fit 23 morts et 38 blessés israélites, 3 morts et 35 blessés musulmans. Or, le journal *Tam-Tam* par exemple, commenta : «90% d'entre nous [Européens] tout en regrettant le sang versé ne le blâme pas et beaucoup d'entre nous ne feront rien pour empêcher le retour de ces choses».

D'aucuns s'y employèrent, heureusement en vain, en 1936-1937. Les violences antijuives qui marquèrent la campagne électorale de 1936 – notamment la mort d'un jeune soldat israélite qui avait voulu arracher d'une permanence électorale un panneau insultant les Juifs et qui fut abattu par un gardien armé –, contribuèrent d'ailleurs à rallier au Rassemblement Populaire la plus grande partie des électeurs juifs. Dès lors au nom de la prédominance française à maintenir en Algérie, beaucoup d'hommes politiques algériens dénoncèrent le «Front Populaire Juif». Le maire d'Oran, l'ex-abbé Lambert, ancien officier puis ex-prêtre suspendu, n'hésitait pas, le casque colonial sur la tête, à prêcher «la mobilisation générale contre les Juifs» et à fustiger le Front Populaire comme une «manifestation de l'impérialisme juif». Il ne fut que trop entendu, comme l'affirmait, non sans quelque excès, pourtant, *Je Suis Partout*, lorsque ce journal écrivait : «l'Algérie 1937 est avant tout antisémite.»

C'est alors qu'on vit les croix gammées ostensiblement portées dans des cortèges européens ou peintes sur les voitures des manifestants. Et les cris de «Vive Hitler» étaient régulièrement scandés, selon les constats de police. Un projet de loi fut bien préparé au début de 1937 pour mettre les Juifs à l'abri des diffamations et des injures, en punissant toute excitation à la haine raciale et religieuse. Toutefois, le projet n'aboutit qu'en avril 1939 et grâce à la procédure du décret-loi. Ce fut le décret dit Marchandeau, du nom du ministre de la Justice du gouvernement Daladier. Ce décret-loi entendait surtout faire cesser les campagnes de la presse antisémite, «car tout ce qui oppose des Français à d'autres Français ne peut plus être considéré que comme une trahison».

Mais cette réaction trop tardive avait malheureusement permis à une dangereuse campagne de se développer. C'est alors que le vieux mot d'ordre des antijuifs d'Algérie réclamant l'abolition du décret Crémieux fut repris. En mai 1938, le Parti Populaire Français de Doriot le fit sien avec des considérants uniquement politiques et électoraux comme il était de tradition en Algérie. À l'automne 1938, Doriot expliqua au cours du Congrès nord-africain de son parti : «Nous avons lancé le mot d'ordre d'abrogation du décret Crémieux parce que la masse des Juifs faisant bloc avec les partis de gauche risque de faire perdre la souveraineté politique aux Français

coloniaux, aux hommes de l'Empire». Le quotidien *Oran-Matin* surnommé par ses adversaires *Oran-Berlin*, commentait avec faveur cet engagement antijuif: «Doriot est notre dernière raison d'espérer, mais avec lui rien n'est perdu».

Le parti du Colonel de La Rocque, le Parti Social Français, voulut au contraire mettre une sourdine à l'antisémitisme de ses fidèles parmi les Pieds-noirs et y perdit en 1938-1939 une partie de son électorat. C'est pourquoi ses élus, pour satisfaire leurs électeurs, en vinrent eux aussi à recommander l'abrogation du décret Crémieux à des fins électorales.

Mais déjà certains maires entreprenaient de rayer des listes électorales les Juifs qui ne pouvaient faire la preuve qu'en 1870 leurs parents avaient signé une déclaration d'indigénat algérien. Seuls en effet étaient naturalisés par le décret Crémieux, les Juifs indigènes algériens à l'exclusion naturellement des Juifs étrangers, Marocains par exemple. Or, ceux-ci étaient venus nombreux après 1871 et avaient été assimilés aux Juifs algériens.

Les antijuifs d'Algérie avaient souvent recouru dans le passé à ce procédé pour diminuer le nombre des électeurs juifs. Le maire de Sidi-Bel-Abbès, Paul Bellat, dont le leader politique algérien Ferhat Abbas disait plaisamment que «c'était un Gaulois via l'Espagne», fit en 1938 rayer environ 400 électeurs juifs de la ville comme n'étant pas Français. La justice saisie jusqu'au niveau de la Cour de Cassation par le Comité Juif Algérien d'Études Sociales, déclara ces radiations légales *stricto sensu*; dès lors, le procédé menaçant de s'étendre, le gouvernement français pour stopper la manœuvre prit le 17 janvier 1939 un décret additif au décret Crémieux. Aux termes de ce décret Sarraut, il suffisait aux Juifs d'Algérie de prouver qu'un de leurs ascendants avait été inscrit sur une liste électorale antérieure à celle de l'année en cours, pour bénéficier du droit électoral.

Les antijuifs rendus amers par leur échec ne manquèrent pas d'écrire que ce décret comme naguère le décret Crémieux, aurait pour conséquence de braquer les Musulmans contre la France. Or le journal de la Fédération des élus musulmans *L'Entente*, dont le directeur s'appelait Ferhat Abbas, se félicita au contraire de ce décret, dans la mesure où il faisait échec au racisme de certains Européens d'Algérie. Abbas écrivait le 2 février 1939 dans le numéro 108 de son journal: «Les Juifs sont Français et ils le demeurent. Et ce n'est que justice. Il serait intolérable que certains néo-Français veuillent faire la loi chez nous et contre nous. Libre à eux de nous exploiter, libre à eux de s'enrichir – ceci jusqu'à nouvel ordre. Mais faire du racisme en Algérie contre les Algériens, halte-là». Ajoutons que Ferhat Abbas n'était point alors le seul Musulman à défendre les Juifs d'Algérie. L'un des leaders des oulémas, le cheikh El Oqbi, pour bien montrer son sentiment fonda avec des Juifs et des Chrétiens une Union des Croyants Monothéistes, donnant ainsi une belle leçon de tolérance aux antijuifs qu'ils fussent d'ailleurs, néo-français ou paléo-français...

Telle était la situation de l'antijudaïsme en Algérie, un peu en recul, au moment du déclenchement de la Seconde Guerre mondiale. Vint la défaite de 1940 et les antijuifs relevèrent la tête. En Algérie, ils eurent tôt fait de désigner comme responsables du désastre leur traditionnel bouc émissaire : le Juif. Ils y ajoutèrent naturellement le Front Populaire juif et Léon Blum.

Les Bulletins de renseignements confidentiels des administrations françaises en Afrique du Nord notaient dès juillet 1940 : «l'antisémitisme progresse rapidement et la population française est à la tête du mouvement». À Alger, au mois d'août, des tracts antijuifs furent jetés en plein jour sur la voie publique, puis, dans la nuit du 11 au 12 septembre, les vitrines d'une vingtaine de magasins appartenant à des Juifs furent brisées. Simultanément le nombre des croix gammées se serait multiplié (seulement dans les quartiers indigènes ?). Les antisémites allaient aussi retrouver leur presse puisque, dès le 27 août 1940, le décret-loi Marchandeau était abrogé par le gouvernement de Vichy. Aussitôt recommença la campagne du PPF réclamant l'abrogation du décret Crémieux ; celui-ci assurait, paraît-il, «une supériorité politique injurieuse pour les Algériens musulmans». La campagne antijuive s'étendit même au Maroc où une bagarre provoquée dans un mellah fit un mort et six blessés, tous israélites.

Enfin, le 7 octobre le gouvernement de Vichy, avec une incroyable célérité due sans doute à l'action d'un ministre, l'ancien proconsul africain Marcel Peyrouton, promulguait une loi abrogeant le décret Crémieux. Les Juifs, citoyens français depuis 70 ans, se voyaient ravalés à la condition de sujets indigènes et donc privés de tous leurs droits politiques. Plus exactement, disait le machiavélique article 2 :

«Les droits politiques des Juifs indigènes seront désormais réglés par les textes qui fixent les droits politiques des indigènes musulmans d'Algérie». Se voulant habile, le législateur entendait montrer aux Musulmans que désormais les Juifs n'auraient pas plus de droits politiques qu'eux, ce qui justifiait *a posteriori* que les Musulmans algériens n'aient pas obtenu les droits qu'ils demandaient depuis une trentaine d'années.

Marcel Peyrouton, qui avait été secrétaire général du Gouvernement général à Alger avant de devenir Résident en Tunisie puis au Maroc, croyait bien connaître ce qu'il appelait «l'antijudaïsme instinctif des Musulmans». La propagande vichyssoise assura donc sur ordre que «les Musulmans avaient chaleureusement approuvé l'abrogation du décret Crémieux : «Tous y voient, affirmait-elle, la réparation d'une longue injustice à l'égard des Musulmans...» Il est possible, certes, que certains Musulmans aient ainsi individuellement réagi. Mais dans la presse algérienne rédigée par des Algériens en français ou en arabe, un seul journal *El Balagh el Djazaïri*, feuille considérée comme entièrement entre les mains de l'Administration, réagit de cette manière. Par ailleurs, les bulletins confidentiels d'information soulignaient que l'abrogation du décret avait été «unanimement» approuvée par les Européens, exagération manifeste là encore eu égard au nombre de

francs-maçons, d'hommes de gauche connus et d'hommes de cœur inconnus qui n'approuvèrent pas.

Concernant les Européens, il est bien exact toutefois que nombreux furent ceux qui partagèrent le point de vue du directeur du journal, *Le Républicain de Constantine*, l'ancien député-maire de Constantine, Morinaud : «La joie s'est emparée des Français quand ils ont appris que le gouvernement Pétain abrogeait l'odieux décret... Nous avons toujours revendiqué contre les Juifs la cause de la prépondérance française. Nous n'avons qu'à louer le gouvernement Pétain d'avoir répondu à l'appel des Français de ce pays opprimés depuis 70 ans. L'odieux régime dont ils souffraient et qui constitue une lourde injustice à l'égard des indigènes depuis 70 ans n'est plus. Enfin !». Stupéfaits de cette exclusion inattendue, les Juifs réagirent de diverses manières. Les notables protestèrent avec hauteur et patriotisme, contre cette mesure imméritée : jusqu'ici citoyens français, ils resteraient Français de cœur. Mais d'autres Juifs d'Algérie affectèrent de se comporter comme on le souhaitait, en «indigènes».

Les nouveaux indigènes juifs (auxquels on interdit bientôt, le 11 octobre 1940, de se faire naturaliser, alors que cela était permis depuis le Second Empire à tous les Indigènes) se remirent donc à parler arabe. D'aucuns surent montrer aux Algériens musulmans que c'était l'égalité dans le néant que Vichy avait instaurée. Quelques-uns se mirent à porter ostensiblement le *fez* et à témoigner leur fraternité aux Musulmans. Ils expliquaient à ceux-ci : «Les Français nous persécutent sur l'ordre des Allemands. Mais votre sort est lié au nôtre. La politique raciale allemande méprise tous les Sémites. Après le statut des Juifs, viendra celui des Musulmans. Soyez avec nous pour aider la cause anglo-saxonne». Tel est du moins le langage que leur prêtent les informateurs officiels.

Cette argumentation ne fut pas, semble-t-il, sans effet. Si j'en crois un informateur algérien travaillant pour le Deuxième Bureau français, les Algériens musulmans qu'il rencontra et interrogea sur l'abrogation du décret Crémieux lui répondirent «qu'on ne leur avait pas fait un cadeau en rendant une nouvelle catégorie d'Algériens malheureux». Au contraire, ajouta l'un d'eux, «on nous a enlevé un argument essentiel pour demander l'amélioration de notre sort. Si cela se confirmait avec le triomphe de l'Allemagne, nous serions condamnés à jamais à l'esclavage». Bien sûr, cet informateur et surtout ce témoin peuvent être récusés comme non représentatifs de la masse algérienne, mais ils sont à coup sûr représentatifs d'une certaine élite musulmane. M^e^ Boumendjel, qui fut l'avocat de Messali Hadj, devait écrire en réponse à des notables israélites d'Algérie que «bien loin de se réjouir des mesures discriminatoires dont on accablait les Juifs, les Musulmans ont simplement pu se rendre compte qu'une citoyenneté qu'on retirait après 70 ans d'exercice était discutable par la faute de ceux-là même qui l'avaient octroyée... Nos adversaires ne se doutaient pas qu'en infériorisant le Juif, ils ne pouvaient que le rapprocher davantage des

Musulmans. Ce côté du problème semble leur avoir échappé.» Maître Boumendjel qui disait avoir, de par sa profession, fréquenté beaucoup de Musulmans du peuple, affirmait n'avoir constaté «aucun écho, aucune rumeur, aucune revendication qui tendent à nuire aux Juifs». «Si l'antagonisme éventuel entre les deux communautés, dont parlaient les notables juifs, avait existé, répondait le 29 novembre 1942 Me Boumendjel, il n'aurait pas manqué de se traduire dans les faits au cours des deux années qui viennent de s'écouler. Et pourtant, rien n'a été épargné pour opposer une fois de plus la communauté musulmane et la communauté israélite». Cette lettre d'Ahmed Boumendjel avait été lue et approuvée par le cheikh el-Oqbi qui la contresigna. On peut donc tenir pour établi que, en Algérie tout au moins, la manœuvre de Vichy qui avait consisté à faire de l'antijudaïsme un moyen de satisfaire les Musulmans et de les dresser contre les Juifs, échoua totalement. Bien mieux, elle rapprocha les Juifs et les Musulmans éclairés, y compris des docteurs de la loi islamique comme El-Oqbi.

Je sais peu de choses, en revanche, sur l'attitude du clergé catholique d'Algérie. Mais la réaction de l'archevêque d'Alger, Mgr Leynaud et celle de son vicaire général, Mgr Poggi, au moins sont bien connues. On sait qu'ils intervinrent, discrètement mais à plusieurs reprises, auprès du Gouverneur général de l'Algérie, puis du Maréchal Pétain à Vichy, pour protester notamment contre l'abrogation du décret Crémieux et surtout contre l'application du *numerus clausus* dans l'enseignement, l'une des mesures antijuives les plus durement appliquées en Algérie.

Le gouvernement de Vichy ne se borna pas, en effet, à retirer aux Juifs leur droit de citoyenneté. La loi du 3 octobre 1940 portant statut des Juifs leur interdit l'exercice d'un certain nombre de professions, notamment toutes celles de la fonction publique. Elle fut appliquée en Algérie aussitôt après sa publication au *Bulletin Officiel du Protectorat* le 3 novembre. Cette fois, il ne s'agissait plus de ramener les Juifs à l'égalité prétendue avec les indigènes musulmans, mais bien de frapper de manière discriminatoire les seuls Juifs.

Les Juifs d'Algérie furent aussi chassés de l'enseignement public: 465 professeurs ou instituteurs furent immédiatement exclus et privés de leur emploi du jour au lendemain. Mais bientôt une nouvelle campagne antijuive se développa contre les étudiants et les écoliers pour l'instauration d'un *numerus clausus* pour les écoliers et étudiants juifs. Elle devait aboutir à la loi du 21 juin 1941 promulguée en Algérie le 23 août.

Aux termes de cette loi, les Juifs n'étaient plus admis dans les facultés et instituts d'enseignement supérieur que pour un chiffre égal aux 3% de l'effectif des étudiants non-juifs inscrits l'année précédente. En Algérie, où les Juifs représentaient selon les sources de 12 à 14% de la population française, cela revenait à exclure la grande majorité des étudiants juifs. Comme le faisait remarquer le Dr Lévi-Valensi au gouverneur Peyrouton le 28 janvier 1943: «En France, les Juifs représentaient 0,75% de la population

totale et le *numerus clausus* avait été fixé à 2%, soit près de trois fois leur pourcentage dans la population. En Algérie, si l'on avait adopté le même coefficient – 3 –, le *numerus clausus* aurait dû être au minimum de 12% multiplié par 3, soit 36%, au maximum 14% multiplié par 3, soit 42%.»

Toutefois, le ministre, secrétaire d'État à l'Instruction Publique, Jérôme Carcopino, précisa que si les inscriptions avec droit de se présenter aux examens étaient restreintes, les immatriculations dans les Facultés restaient libres. Les étudiants juifs se firent aussitôt immatriculer à la grande fureur des étudiants français d'Algérie. Ceux-ci firent savoir au Commissariat aux Questions Juives qu'ils avaient accepté douloureusement le 3%, ce qu'ils désiraient, c'est en réalité le 0%. À défaut, ils demandaient que fut interdit le droit à l'immatriculation. Un décret du 5 novembre 1941 leur donna satisfaction : à la rentrée universitaire de 1941, 110 candidats étudiants juifs seulement furent donc acceptés à l'Université d'Alger sur 652 postulants.

Le même système de *numerus clausus* fut appliqué dans l'enseignement secondaire et primaire public. Sous le prétexte hypocrite d'éviter que les enfants juifs ne se sentent «dépaysés au milieu du grand nombre d'enfants non-juifs, on jugeait préférable de les laisser dehors», c'est-à-dire dans des écoles juives privées confessionnelles (qui n'existaient pas...). Quant à l'enseignement public, il ne resterait accessible que dans les proportions de 1/7 ou 14% des effectifs de chaque école. Bien que cette décision fut illégale, puisque décidée par simple lettre du Gouverneur général, on l'appliqua immédiatement et en l'interprétant de manière restrictive. Une circulaire du Recteur précisa que le taux de 14% porterait non sur l'effectif total d'une école mais sur l'effectif scolaire non-juif de chaque classe.

En Algérie où n'existaient pas, comme au Maroc, d'écoles franco-israélites ou d'écoles de l'Alliance Israélite, la mesure était draconienne vu le fort taux de scolarisation des enfants juifs. Les consistoires tentèrent d'improviser un enseignement de remplacement et réussirent à mettre sur pied un enseignement primaire privé avec l'aide des instituteurs juifs révoqués. Des écoles secondaires juives furent également créées. À la fin de l'année scolaire 1941-1942 fonctionnaient, plus ou moins bien dans des locaux de fortune, 70 écoles primaires et 5 ou 6 écoles secondaires.

Ce succès fut aussitôt ressenti par les antijuifs comme une provocation. Il appelait selon eux une réduction de moitié – de 14% à 7% – du taux de Juifs autorisés. Effectivement, une loi du 19 octobre 1942 réduisait le *numerus clausus* à 7%. Comme l'a remarqué Michel Ansky dans son livre sur *Les Juifs d'Algérie* cette loi fut appliquée en Algérie avant même sa promulgation. Le Recteur Hardy qui l'avait préparée en avait ordonné l'application par circulaire du 21 septembre 1942. En fonction de ces textes, 19 484 élèves juifs furent éliminés des écoles publiques. Demeurèrent autorisés seulement 6 782 élèves selon les chiffres détaillés fournis par le rabbin Eisenbeth dans son livre : *Pages vécues 1940-1943*. Mais sur une population scolaire non juive qui dépassait certainement le total de 251 765 relevé en 1940, cela

représentait une proportion réelle non pas de 7% mais bien de 2,69% seulement. On était donc passé de 14% à 7% pour aboutir à 2,69%! Enfin, il fut interdit aux élèves juifs de l'enseignement privé de se présenter aux concours et examens d'un niveau supérieur au certificat d'études. L'opération d'obscurantisme était parfaitement avouée.

Le débarquement anglo-américain de 1942 sauva en réalité de l'ignorance les élèves et étudiants juifs que les professeurs juifs n'auraient pas pu encadrer dans des écoles privées insuffisantes. Si j'ai pris l'exemple de cette discrimination scolaire qui visait clairement à priver les Juifs du droit à l'instruction, c'est qu'elle fut particulièrement ressentie par les familles. Mais, cette présentation ne peut pas me dispenser de rappeler – fut-ce rapidement – d'autres formes de discrimination et d'autres mesures d'exclusion.

La loi d'octobre 1940, déjà citée, interdit aux Juifs l'exercice de diverses fonctions publiques. Elle frappe 2 476 fonctionnaires d'État dont 1745 furent aussitôt licenciés avant la fin de 1940 ; dans les services communaux sur 346 employés, 232 furent licenciés sur le champ et 114 maintenus provisoirement. Au total, 3 000 à 3 500 Juifs furent licenciés. Mais bientôt la loi fondamentale du 2 juin 1941, fixant le statut des Juifs, leur interdisait une bonne dizaine de professions toutes fort éloignées de la fonction publique : par exemple, celles de négociants, agents immobiliers, marchands de biens, exploitants forestiers, éditeurs, etc... Les lois des 17 novembre et 17 décembre 1941 y ajoutèrent de nouvelles catégories. Au nom de cette législation, de modestes commerçants vendeurs de journaux ou de livres, de simples contrôleurs de cinéma ou de théâtre, des marchands de bestiaux durent cesser leurs activités. Par la loi du 2 juillet 1942 non applicable en France, il fut interdit à un Juif, même ancien combattant, d'exploiter un café ou de tenir un débit de boisson.

Simultanément, un même *numerus clausus* fut fixé pour l'accès à chacune des professions libérales : 2% pour le Barreau par exemple, ce qui permit sur 800 avocats inscrits en Algérie de n'en tolérer que 16 ; 2% pour les médecins (à quoi s'ajouta l'interdiction d'être externes ou internes dans les hôpitaux alors que cela restait autorisé en France en 1941) ; 2% pour les notaires, avoués, huissiers, commissaires-priseurs ; 2% pour les dentistes, pharmaciens, architectes, cela revenait à éliminer presque toute la classe moyenne[1].

Enfin les décrets sur l'aryanisation des biens juifs prévus, semble-t-il, surtout pour la France entrèrent en application en Algérie. On ne manqua pas d'invoquer la richesse foncière prétendue des Juifs. Or les enquêtes révélèrent que la propriété juive ne dépassait pas 0,97% des superficies

1. Nous ne possédons pas le pourcentage de Juifs dans les professions libérales en 1940. Selon une statistique établie en 1953 :

21% des médecins d'Algérie sont juifs
22% des dentistes
16% des avocats
18% des fonctionnaires.

appropriées dans le département d'Alger, 1,18% dans celui d'Oran, et 0,87% dans celui de Constantine[1].

Ce qu'il faut peut-être encore souligner, c'est qu'au-delà même des mesures «légales» (au sens de mesures décidées par l'organisme vichyssois), l'administration algérienne s'efforça constamment de renchérir sur celles-ci. Par exemple, le Préfet d'Alger expliqua dans un arrêté du 21 juillet 1942 qu'il résultait d'une inspection que 25 000 Juifs consommaient à Alger près de 5 000 litres de lait par jour soit, si je calcule bien, 2 décilitres par tête alors qu'Européens et Musulmans au nombre de 270 000 consomment 7 000 litres, soit 0,2 décilitre. En conséquence et au vu de ces chiffres visiblement préfabriqués, le préfet interdit aux Juifs le 1er août, la profession de dépositaire commerçant en lait...

Si l'on essaie de faire le bilan de ces diverses mesures discriminatoires où l'odieux le dispute au ridicule, on voit que mise à part la poignée de ceux qui échappèrent aux lois raciales, au titre d'anciens combattants décorés, les Juifs d'Algérie avaient été ramenés du rang de citoyens à celui de sujets indigènes de deuxième zone, sujets à capacité réduite soumis à diverses incapacités et restrictions professionnelles non applicables aux indigènes musulmans.

Cette situation suffit à expliquer les sentiments des Juifs à l'égard du régime de Vichy et de ses continuateurs d'après novembre 1942, l'Amiral Darlan et le général Giraud. Faute de temps, je n'évoquerai pas les manifestations d'opposition des Juifs ni leur rôle dans la Résistance. Je m'attacherai seulement à expliquer pourquoi il fallut encore une année après le débarquement pour que cessent toutes les discriminations envers les Juifs et que le décret Crémieux retrouve son application entière.

Il y eut d'abord la responsabilité du général Giraud, son cas est clair : le général Giraud était un conservateur antisémite ; il osa reprocher aux Juifs, au cours d'une conversation particulière, d'avoir «trop bruyamment manifesté leur joie au passage des troupes américaines» et «d'aspirer à leur revanche puisqu'ils demandent avec quelque véhémence l'abolition de toute la législation antijuive». Le général Giraud n'était malheureusement pas un isolé dans l'armée d'Afrique ; Giraud ne faisait en cela que traduire les préjugés et les sentiments de son milieu et de son entourage. Ainsi s'explique que lors de la mobilisation, le nouveau pouvoir décida de verser les recrues juives dans des bataillons spéciaux de travailleurs non combattants : «les pionniers». «Cette mesure a paru nécessaire, expliquait avec candeur une note de service du 30 janvier 1943, afin d'éviter que la situation d'ancien combattant ne puisse être acquise par l'ensemble de la population juive et pour ne pas engager l'avenir sur la question du statut qui leur sera donné après la guerre».

1. Observons au passage que les Juifs déclarés alors inaptes au travail de la terre commençaient à exploiter eux-mêmes certaines de leurs propriétés. En 1941, on recensa 472 exploitants israélites pour 75 667 ha.

C'était traduire en clair le sens des efforts de l'administration algérienne : maintenir l'essentiel de la législation antijuive pendant et après la guerre. Faut-il s'en étonner ? Le nouveau gouverneur de l'Algérie choisi par Giraud n'était autre que Marcel Peyrouton, l'ancien ministre de Vichy, et l'auteur principal, à mon sens, de l'abrogation du décret Crémieux. Intelligent, Peyrouton avait sans doute compris la nécessité de lâcher du lest, mais le moins possible... Le général Giraud «ce miles gloriosus vaniteux et enfant» comme l'appelle Soustelle dans son livre *Envers et contre tout*, se laissa peu à peu arracher quelques concessions non sans maugréer contre les pressions américaines et anglaises.

Le *numerus clausus* scolaire particulièrement odieux fut le premier abandonné. Puis le gouverneur Peyrouton annonça au correspondant du *Times*, le 7 février qu'il avait l'intention d'augmenter la proportion des Juifs admis dans les professions libérales et de reprendre peu à peu les 3 500 fonctionnaires juifs licenciés. Pourtant, malgré ces promesses, cinq mois après la libération de l'Algérie, la condition des Juifs restait presque inchangée.

Toutefois, le général Giraud fut bientôt contraint de faire des concessions réelles à l'opinion internationale. Le 14 mars, dans le fameux discours où il devait préciser son programme et rompre avec la législation vichyssoise, il annonça que la législation postérieure au 22 juin 1940 était dénuée de toute valeur légale à l'exception de l'abrogation du décret Crémieux. L'incohérence du propos paraissait telle que les auditeurs crurent à une erreur. Il avait pourtant bien dit : «Dans la même volonté d'éliminer toute discrimination raciale, le décret Crémieux qui avait établi en 1870 une différence entre indigènes musulmans et israélites, est aboli». Mieux encore pour dire que le statut social vichyssois serait conservé, il avait commenté dans ces termes plus ou moins approximativement rapportés : «le Juif à l'échoppe, l'Arabe à la charrue, la France assurant à tous la sécurité».

Ainsi donc, le général Giraud n'avait pas mal lu le discours qu'on lui avait préparé comme le supposèrent quelques hommes de bonne volonté. Le général Noguès tint même à lui écrire du Maroc pour l'approuver de ne pas vouloir sacrifier les intérêts musulmans au bénéfice exclusif des intérêts israélites. D'ailleurs au *JOA* du 18 mars 1943, une ordonnance abrogea bel et bien le décret Crémieux du 24 octobre 1870. C'était donc en réalité une nouvelle loi raciale et qui ne prévoyait même pas les exceptions prévues par Vichy en faveur des anciens combattants décorés.

L'argumentation des partisans de Giraud reposait sur le mensonge habituel de l'hostilité ou de la jalousie des Musulmans. Ils utilisèrent même le cliché des Pieds-noirs selon lequel les Arabes s'étaient insurgés en 1871 pour protester contre le décret Crémieux. Un autre argument se révéla plus efficace, puisqu'il aurait fait grosse impression sur Robert Murphy. À donner satisfaction aux Juifs, on persuaderait, disaient-ils, les Musulmans que la radio allemande disait vrai en parlant du gouvernement américain aux mains des Juifs...

Or, certains conseillers généraux juifs eurent l'idée de demander à leurs collègues musulmans leur sentiment. Ceux-ci, lors de la session d'avril 1943, n'hésitèrent pas à dire qu'ils considéraient avec faveur les démarches des Juifs pour récupérer leurs droits de citoyens. Et d'autres personnalités musulmanes tinrent de semblables propos. «Nous ne voulons pas d'égalité par le bas», répéta à cette occasion Ferhat Abbas.

Contre le régime vichyssois maintenu, les Juifs français d'Algérie ou de France protestèrent bien entendu là où ils le pouvaient, notamment dans la presse américaine mais aussi à Alger même: «la République française a fait des Juifs algériens des citoyens français, sa volonté demeure souveraine» déclarait courageusement le P^r^ Henri Aboulker.

Aux États-Unis, la section française du Congrès Juif Mondial en appela au général de Gaulle et au Comité National Français de Londres. Le Baron Édouard de Rothschild s'adressa, lui, au Secrétaire d'État américain Sumner Welles. Les réponses ne furent pas très nettes. Le Président Roosevelt était certes intéressé par le rétablissement des droits des Juifs d'Algérie, mais le Département d'État l'était beaucoup moins. De Gaulle lui-même entendait certes rétablir la légalité républicaine vis-à-vis des Juifs, mais prévenu des sentiments antijuifs très prononcés en Algérie, il ne voulait pas, semble-t-il, proclamer trop tôt son sentiment. Lorsqu'il fut formé, le Comité Français de la Libération Nationale louvoya à son tour, malgré les conseils contraires du P^r^ Cassin. Le 1^er^ septembre 1943 pourtant, de Gaulle autorisa le Grand Rabbin Maurice Eisenbeth à annoncer que le CFLN avait décidé «d'abroger l'abrogation» du décret Crémieux, mais que la réalisation prochaine était une question d'opportunité. Le 20 octobre 1943, le CFLN proclama enfin que le décret Crémieux était non pas remis en vigueur, mais maintenu en vigueur.

Les Juifs retrouvaient donc *de facto* leur pleine citoyenneté française, leur droit à l'instruction et la propriété de leurs biens. La légalité républicaine était enfin rétablie en ce qui les concernait.

Cette réparation peut rétrospectivement sembler avoir été bien tardive. En réalité, la mesure fut jugée prématurée par beaucoup en Afrique du Nord. Elle fut très impopulaire chez les Pieds-noirs et dans le corps des officiers de l'armée en Afrique. Les préjugés antisémites restaient tout aussi tenaces en 1944 qu'ils pouvaient l'être en 1940. Les plus hauts fonctionnaires de l'Administration algérienne écrivaient des notes et des textes marqués de l'antisémitisme le plus évident.

Qu'on en juge par ces quelques lignes tirées du rapport d'un haut fonctionnaire Pied-noir, M. Hanin, appartenant au Commissariat aux Colonies, adressé au ministre René Pleven. Il est de mars 1944: «La question juive ne se pose plus en Algérie sous le même aspect qu'en France... Les Juifs indigènes d'Algérie n'ont pas d'attaches avec la Métropole ou n'en ont que très peu. Leur sentiment patriotique, ne peut être aussi vif que celui des Français de pure souche... En fait, la colonie israélite, du moins à Alger, observe une prudente réserve.

«En dehors des reproches qu'on leur fait communément en Algérie, le principal qu'on leur adresse aujourd'hui est d'avoir poussé leur tendance grégaire au paroxysme: tendance que la mobilisation aurait particulièrement mise en lumière. On m'a cité une formation sanitaire où sur onze médecins, il y aurait neuf Juifs. On signale qu'ils seraient en nombre important dans les organisations militaires non combattantes... Enfin, l'instinct commercial bien connu des Israélites leur a permis d'accaparer en fait certains marchés, de constituer des fortunes immobilières considérables. On leur impute aussi à tort ou à raison la responsabilité des hautes altitudes du marché noir et pour une grande part, l'abaissement de la morale publique...»

Bref, malgré le retour au décret Crémieux, les Juifs continuaient à être l'objet, en Algérie, de suspicions, de jugements méprisants. Il faudra attendre paradoxalement la naissance de l'État d'Israël pour que les Français d'Algérie décidément plus anti-arabes qu'antijuifs, acceptent de renoncer enfin à leurs préjugés ou du moins à l'expression publique de ceux-ci.

Quant au judaïsme algérien durement traumatisé pourtant par les épreuves subies de 1940 à 1943, il maintint de manière méritoire sa fidélité à la France. Les Juifs d'Algérie restèrent reconnaissants à la République de les avoir adoptés – et ils le manifestèrent me semble-t-il – par leur francisation, par leur relatif désintérêt pour Israël[1] et, finalement, leur exode massif vers la France en 1962.

1. 7 590 immigrants seulement d'Algérie en Israël de 1931 à 1962.

De Gaulle et le Maghreb en 1945

On a parfois douté que de Gaulle ait eu en 1945, comme il l'écrit dans ses *Mémoires*, une politique impériale conforme à l'esprit de Brazzaville[1]. Les historiens ont été plus sensibles en général aux «rigueurs de la politique gaulliste» qu'à son libéralisme, à son caractère de conservation, voire de reconquête, qu'à son ouverture sur l'avenir. Mais lui-même n'avait-il pas, dans deux conférences de presse, indiqué clairement le 25 janvier 1945 la volonté de la France de continuer son œuvre impériale sans consentir aucun sacrifice de souveraineté et le 24 août la nécessité de construire une Communauté française «chacun des territoires (coloniaux) se développant selon ses caractéristiques nationales avec l'aide de la France»? Les deux directions étaient pour lui également impératives.

S'agissant spécialement du Maghreb, ne fallait-il pas tout à la fois y rétablir la situation de la France et transformer les rapports de domination coloniale? Fut-ce la politique amorcée par de Gaulle entre mai 1945 et janvier 1946? On conçoit qu'une réponse pour être rigoureuse entre dans quelques détails sur la situation des trois pays de l'Afrique du Nord. Mais peut-être faut-il rappeler d'abord qu'en 1944-1945 le prestige de la France ayant été singulièrement amoindri par sa défaite, le spectacle de la force américaine et les querelles de ses équipes gouvernementales, le maintien de son autorité sur l'Afrique du Nord était loin d'être assuré.

De Gaulle mesurait pleinement la gravité de la situation et les risques qu'elle comportait. On en a la preuve notamment dans les consignes qu'il donna le 14 août 1944 au général Martin, nommé commandant du 19e Corps d'Armée. À la veille du débarquement sur les côtes de Provence, il lui fixait sa mission en ces termes: «Il s'agit d'empêcher que l'Afrique du Nord ne glisse entre nos doigts pendant que nous libérons la France[2]. Compte tenu de la faiblesse des effectifs laissés au Maghreb et de l'état

---

* Article initialement paru dans *De Gaulle et la Nation face aux problèmes de défense (1945-1946)*, Institut Charles de Gaulle/Plon, 1983.

1. «Afin que les peuples dont nous sommes responsables restent demain avec la France, il nous faut prendre l'initiative de transformer en autonomie leur condition de sujets et, en association, des rapports qui, actuellement, ne sont pour eux que de dépendance... Cette directive, je l'ai lancée à partir de Brazzaville. À présent, c'est en Indochine et en Afrique du Nord qu'il nous faut d'abord l'appliquer», *Mémoires de guerre*, t. III, *Le Salut*.

2. Cité dans le rapport du 2e Bureau de l'état-major de la 19e région: *Les Troubles de mai 1945 en Algérie.*

d'esprit des populations locales, de Gaulle chargeait officiellement le général Martin de la coordination de toutes les forces militaires terrestres et donnait au 19e Corps une triple tâche de renseignement, de prévention des troubles et de préparation à une éventuelle intervention de l'armée[1]. Peu de mois après, un Comité de l'Afrique du Nord était constitué par le décret du 1er février 1945 pour connaître de toutes les questions politiques et économiques communes aux trois pays ainsi que des questions qui pouvaient se poser entre eux et la France. Bref, il fallait tout à la fois sauver l'Afrique du Nord française et préparer son avenir.

L'Algérie

La situation de l'Algérie à l'aube de l'année 1945 justifiait-elle ces alarmes et ces précautions? Pour l'historien qui a pris le temps de dépouiller les nombreux rapports et bulletins de renseignements civils et militaires et de s'informer auprès des Algériens, le constat n'est pas douteux: l'Algérie musulmane se sentait à la veille de l'indépendance. L'affirmation surprendra peut-être: le CFLN n'avait-il pas promis aux Algériens des réformes étendues? N'avait-il pas accordé la citoyenneté française à «plusieurs dizaines de milliers» de Musulmans votant au collège unique avec les Européens[2]? Ce premier geste dans le sens d'une assimilation égalitaire n'avait-il pas satisfait le vœu des élites algériennes? Ce serait oublier la formidable campagne d'intimidation menée contre la politique d'assimilation «Qui veut soustraire l'Algérie à la Nation arabe» et contre les bénéficiaires de l'ordonnance du 7 mars 1944 «traîtres à la cause de l'Islam»[3]. Lorsqu'au Congrès des *Amis du Manifeste et de la Liberté*, les délégués des 165 sections rejetèrent la motion présentée au nom de Ferhat Abbas favorable à une «République algérienne autonome, fédérée à une République française rénovée», tous les témoins eurent le sentiment que le Congrès avait proclamé l'indépendance de l'Algérie[4]. Les consuls américain et soviétique reçurent immédiatement communication des motions votées car les Algériens croyaient que les nations alliées leur reconnaîtraient bientôt le droit de disposer d'eux-mêmes. Les bruits les plus concordants couraient, selon lesquels Roosevelt avait eu un entretien secret avec Abbas le 18 février à Alger et s'apprêtait à convoquer de Gaulle pour lui signifier l'indépendance des trois États nord-africains décidée à Yalta.

---

1. Bien que comptant 110 781 hommes, le Corps d'Armée ne disposait guère que de 40 000 militaires utilisables pour le maintien de l'ordre, dont une majorité de coloniaux: «Sénégalais», Algériens, Marocains...

2. Paul Giaccobi révéla au Dr Tamzali que de Gaulle aurait voulu accorder la citoyenneté à tous les musulmans mais qu'il se heurta à l'opposition de René Mayer et de René Pleven.

3. Au 30 juin 1945, 32 248 électeurs musulmans étaient inscrits dans le 1er collège alors qu'on en prévoyait 65 285 en 1944.

4. Le mot d'ordre du PPA avait été lancé dès le numéro 7 de *l'Action algérienne*, journal clandestin qui parut régulièrement jusqu'en mars 1945: «L'Algérie arabe dans une Fédération française? Non! Dans la Fédération arabe? Oui!».

Les administrateurs français notaient presque unanimement la croyance dans une aide étrangère : « L'idée d'indépendance, écrivait par exemple le 23 mars l'administrateur de la commune mixte de Morsott, avec cette fois une sorte de certitude qu'elle sera appuyée par une influence étrangère qui nous fera plier, semble agir avec puissance sur les esprits simplistes auxquels on s'adresse ». Mais les notables répandaient les mêmes espérances. Le cheikh Al-Ibrahimi, responsable de l'Association des oulémas, déclarait le 16 mars à Tlemcen que « les Alliés discuteraient à la conférence de San Francisco du statut des États arabes et mettraient au point les modalités de l'accession à l'indépendance des trois États nord-africains ». Tous les renseignements indiquaient que la jeunesse algérienne étant toute entière ralliée à l'idéal indépendantiste, la France ne pouvait plus guère s'appuyer que sur une mince couche de fonctionnaires.

Dans ce climat faut-il s'étonner que les émeutes spontanées de Sétif et de Guelma aient donné naissance à des mouvements insurrectionnels autour de ces deux foyers ? Le seul étonnement de l'état-major français fut le caractère localisé de l'insurrection, son « manque de plan d'action, de simultanéité et d'homogénéité ». Pour l'expliquer, il émettait l'hypothèse d'un déclenchement prématuré et local d'un mouvement qui aurait dû être général. On sait aujourd'hui, de source algérienne, que le mot d'ordre d'insurrection générale fut bien donné postérieurement par la direction du PPA pour la nuit du 23 au 24 mai. Mais devant l'ampleur de la répression il fut rapporté et seuls s'insurgèrent à cette date les militants qui ne purent être prévenus à temps ou préférèrent passer outre.

Cette tentative manquée qui fit 97 victimes européennes, dont 78 civils, fut-elle réprimée au prix d'un génocide, suivant la version officielle des nationalistes algériens ? Certes de Gaulle avait, le 12 mai, ordonné au gouverneur général « d'affirmer publiquement la volonté de la France victorieuse de ne laisser porter aucune atteinte à la souveraineté française sur l'Algérie » et « de prendre toutes mesures nécessaires pour réprimer tous agissements anti-français d'une minorité d'agitateurs ». Mais aucune autorité militaire ne donna l'ordre d'extermination. Les régions « dissidentes » étaient peuplées d'environ 40 000 habitants : on ne saurait admettre les chiffres de 35 000 victimes[1] voire 45 000 ou plus donnés par les militants algériens[2]. Malheureusement, en l'absence d'une enquête officielle, l'historien ne peut indiquer que les chiffres fournis par diverses autorités militaires et civiles françaises : 350 à 600 selon les militaires, 1500 selon les civils[3].

1. Total fourni par le tract « Frères Algériens » diffusé par le PPA entre le 20 et le 25 juin à Alger : « 35 000 victimes arabes contre 90 Français, c'est-à-dire 499 Arabes pour un Français (en fait 388), voilà la justice française. La France démocratique est plus nazie que l'Allemagne ».

2. Le chiffre de 80 000 fut lancé par le journal des Oulémas *Al-Baçaïr*. Le 29 juin 1949, le délégué MTLD Balhadi parlait devant l'Assemblée algérienne de 40 000 morts. Le chiffre officiel en Algérie est, aujourd'hui, de 45 000.

3. On retrouve en archives les divers chiffres cités par le ministre de l'Intérieur devant l'Assemblée consultative le 18 juillet 1945.

Une commission d'enquête fut certes nommée par le gouverneur général le 18 mai, mais elle ne put travailler (du 22 au 26 mai) que cinq jours consacrés surtout à des prises de contact et à des conversations à Alger, Sétif, Chevreul et Constantine. Le 26 mai, elle était rappelée impérativement à Alger. Selon Édouard Depreux, parlant en tant que ministre de l'Intérieur, le 20 août 1947, ce serait le général de Gaulle qui aurait exigé qu'on mît fin «au bout de 48 heures» à la commission d'enquête. Son président, membre des Mouvements unis de la Résistance et qui ne cachait pas ses sympathies communistes, tint cependant à rédiger un rapport très général, lequel ne fut pas publié[1]. On peut donc supposer que de Gaulle entendait qu'on fît silence sur ces événements douloureux auxquels lui-même ne consacre que trois lignes dans ses *Mémoires de guerre*[2].

Le parti communiste qui condamnait alors tous les nationalismes nord-africains crut au contraire devoir donner sa version des événements, «expression et résultat d'une monstrueuse provocation à caractère fasciste» (*Liberté*, 17 mai 1945). Un tract intitulé: «Il n'y a pas de révolte arabe, mais un complot fasciste» affirmait que de hauts-fonctionnaires vichyssois et les seigneurs de la colonisation avaient «organisé la tuerie». Un second tract: «À bas les provocateurs hitlériens» incriminait également les pseudo-nationalistes du PPA «qui prend ses mots d'ordre à Berlin».

Cette version orchestrée à l'Assemblée consultative par les ténors du PCF fut en partie retenue par le gouverneur général socialiste Chataigneau et prit de ce fait un caractère officiel qui a pu abuser certains historiens. À l'époque, les hauts fonctionnaires français, les militants nationalistes informés et même les populations maghrébines ne crurent pas à la thèse du complot fasciste. Tandis que *Radio Maroc* et *Radio Alger* attribuaient les émeutes à des «éléments troubles de source hitlérienne» ou «à des terroristes hitlériens», les services de Renseignements notaient avec froideur: «La thèse officielle de troubles fomentés par les fascistes n'a trouvé aucune créance dans la masse marocaine»[3].

Les Marocains estimaient plutôt que l'Algérie avait entendu forcer la main aux Nations alliées lors de la conférence de San Francisco. Et cette interprétation correspond au calcul de certains nationalistes du PPA. Toutefois les nationalistes marocains déploraient que militairement le moment eût été mal choisi puisque la France allait pouvoir disposer de

1. Contrairement à l'affirmation de divers journalistes, ce Rapport Tubert précise que la commission n'a pas enquêté sur le nombre des victimes et n'a pu vérifier le bien-fondé «des plaintes des milieux musulmans». Cf. *La Revue algérienne des sciences juridiques*, décembre 1974, qui a publié *in extenso* le rapport, pp. 292-316.

2. De Gaulle écrit que «ce commencement d'insurrection synchronisé avec les émeutes syriennes a été étouffé par le gouverneur Chataigneau». Cette notation pourrait faire croire à un mot d'ordre simultané. Or rien ne permet de confirmer cette hypothèse retenue alors comme une évidence par certains services de renseignements: «L'insurrection d'Algérie atteste l'interdépendance chaque jour plus visible de la plus grande partie de notre Empire et du monde arabe» (5 juin 1945).

3. *Bulletin de renseignements du Centre Orientation et Liaison* (Maroc), 10 juillet 1945.

forces importantes. En Tunisie, le Destour et le Néo-Destour se bornèrent à affirmer sans réticences ni critiques leur solidarité avec le Parti du Peuple Algérien et «l'Algérie martyre».

En France, les militants maghrébins tout aussi sceptiques sur le complot fasciste regrettaient seulement «de n'avoir pu participer aux fêtes» et se promettaient de renouveler bientôt les événements de mai «tous ensemble et le même jour de Gabès à Casablanca»[1]. Plus diplomate mais dès lors tenu en suspicion, le comité d'organisation des Nord-africains de Paris en appelait à la clémence du général de Gaulle, à un «grand geste d'amnistie de la part de celui qui, de tous les chefs de gouvernement de la France depuis 1875, avait fait naître le plus d'espoir dans le cœur des Musulmans algériens»[2].

Hors du Maghreb, tous les journaux arabes furent unanimes à saluer «l'insurrection des Musulmans en Afrique du Nord» et à stigmatiser «la façon barbare dont les Français l'ont écrasée». Les nationalistes maghrébins réfugiés au Caire en profitèrent pour déclencher une campagne en faveur de l'indépendance de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc. Mais la presse arabe préféra bientôt se déchaîner contre «les atrocités françaises en Syrie».

L'opinion française presque seule sous-estima ou ignora l'importance des «événements d'Algérie»[3] et même les débats qui leur furent consacrés à l'Assemblée consultative n'eurent pas un grand retentissement. On ignore malheureusement quelles furent les réactions intimes du général de Gaulle dont on sait seulement qu'il fut informé sans complaisance. Un an après, le sénateur Astier, venu sur les instances du Général enquêter en Algérie, lui confirma la gravité de la situation : «Le mécontentement des Musulmans est à son point culminant et un large fossé les sépare des Européens».

Le même constat aurait pu être formulé avec plus de nuances au Maroc et en Tunisie.

Le Maroc

Au Maroc la crise remontait à janvier 1944. La formation du parti de l'Indépendance (*Hizb-al-Istiqlâl*) et la remise aux représentants des Puissances alliées du manifeste réclamant «l'indépendance du Maroc dans son intégralité nationale» avaient provoqué une grave tension. Bien que le sultan eût été mis en devoir de désavouer publiquement un manifeste qu'il approuvait, la ferveur nationaliste ne s'apaisa point. Tout au contraire, l'arrestation sur ordre des services de la sécurité militaire de 23 nationalistes

1. *Bulletin* (Algérie), 13 septembre 1945.

2. *Le Peuple algérien*, n° du 15 décembre 1945.

3. Même les conséquences immédiates comme l'effacement des modérés, l'apparition du terrorisme ou le boycott des élections furent à peine notées dans la presse. Pourtant les consignes données par le PPA invitant au boycott des élections municipales et cantonales furent très efficaces dans les villes (80 % à Alger, 66 % à Oran, Mostaganem). En octobre 1945, aux élections générales, le département d'Alger qui avait voté à 60 % lors des cantonales ne comptait plus que 51 % de votants. Au total, pour l'Algérie, 52 % de votants.

parmi lesquels 5 leaders[1] déclencha du 29 janvier au 8 février 1944 de très violentes émeutes à Rabat, Salé et Fès. Celles-ci furent réprimées par la troupe. À Fès, où l'agitation avait pris un caractère de violence qu'on n'avait pas connu depuis 1912, il y eut 40 morts et une centaine de blessés. De source officielle, le chiffre des arrestations s'éleva à 1 803, celui des condamnations à 1 060 (peines allant d'un mois à deux ans de prison)[2].

Simultanément, le Résident avait, dès le 16 février 1944, fait mettre à l'étude un programme de réformes. Le travail des quatre commissions franco-marocaines boycottées par les nationalistes[3] fut rendu public par le Résident le 26 novembre 1944. Les réformes qui touchaient à la justice, à l'enseignement, à l'administration et au paysannat n'étaient point sans intérêt, mais muettes sur l'avenir politique, elles ne pouvaient intéresser une opinion publique qui espérait l'indépendance.

Le mythe de la fin des empires coloniaux largement répandu par les Américains et la presse de l'Orient arabe avait en effet convaincu presque tous les milieux marocains. De Gaulle jugea qu'il ne suffisait plus «d'associer chaque jour plus largement les élites de la société locale au développement du Maroc». Il était grand temps d'agir: «J'entame aussitôt la partie».

Le 9 février 1945, le Résident général Puaux au retour d'une réunion du Comité de l'Afrique du Nord transmettait au Sultan une invitation à venir en France au début de l'été. Les conseillers chérifiens n'étaient guère favorables et il fallut les pressions réitérées de la Résidence pour vaincre les hésitations du souverain. Celui-ci n'entendait pas pour autant décevoir ses sujets qui le saluaient lors des manifestations de Marrakech comme le «réalisateur de nos espérances de liberté et d'indépendance».

Dans la situation économique très difficile où une sécheresse exceptionnelle acculait les ruraux, les responsables de l'ordre voyaient avec inquiétude l'afflux des miséreux et des affamés vers les villes mieux ravitaillées. Une explosion nouvelle pouvait y survenir pour peu que les propagandes extérieures ou intérieures s'y emploient. Pourtant le 8 mai 1945 ne donna lieu, selon les autorités, qu'à de «maigres manifestations nationalistes». Mais après le déclenchement des troubles insurrectionnels en Algérie, El-Yazidi, le principal responsable de l'Istiqlâl en liberté, fut convoqué par le directeur des Affaires politiques Boniface. Ce dernier lui fit craindre, en cas d'agitation, «une répression immédiate et terrible comparable à celle de l'Algérie[4]. De son côté, le Parti Communiste Marocain qui avait déjà dénoncé en janvier 1944 «une provocation fasciste» crut devoir mettre en garde les

1. «Le danger présenté par l'activité du mouvement nationaliste ne pouvait être écarté que par la destruction de son état-major» expliquait le responsable, le capitaine D... dans son historique des événements.

2. *Bulletin de la Direction des Affaires Politiques*, 1944, n° 2. Selon le parti de l'Istiqlâl, il y aurait eu «plus de 5 000 arrestations».

3. L'Istiqlâl fit savoir que «l'indépendance était la condition première de tout dialogue avec la puissance protectrice».

4. *Bulletin du Centre Orientation et Liaisons*, 24 août 1945.

populations «contre toute provocation qui pourrait amener des désordres contraires à l'intérêt général»[1].

Il est vrai que les Marocains de la zone espagnole et ceux qui avaient émigré au Caire s'efforçaient de leur mieux de mobiliser l'opinion du monde arabe en faveur de l'indépendance marocaine. La BBC en langue arabe leur était largement ouverte et la nouvelle Ligue arabe entendait les soutenir. Toutefois, l'Istiqlâl n'obtint pas d'être invité à la première session de l'Assemblée de l'Organisation des Nations Unies. L'opinion marocaine n'en attendit pas moins, avec la plus grande confiance, cette conférence de San Francisco qui devait, pensait-elle, mettre fin au Protectorat.

La déception des nationalistes fut à la mesure de leurs espérances. Mais, beaux joueurs, ils affectèrent de se réjouir des articles de la Charte des Nations Unies relatifs aux territoires dépendants[2].

Le voyage en France du Sultan fut marqué par les égards exceptionnels qui lui furent réservés. Fait compagnon de la Libération le 18 juin 1945 par le général de Gaulle, le souverain fut traité en ami privilégié et en chef d'État allié. De Gaulle entendait lui faire oublier ses humiliations de janvier 1944.

Sur les entretiens politiques que de Gaulle eut avec le Sultan, les historiens n'en connaissent toujours guère plus que ce qui en est rapporté par les *Mémoires de guerre*. Du moins savons-nous ce que le Sultan entendait obtenir puisqu'il le confia au général Catroux le 19 juin. Sidi Mohammed Ben Youssef demanda comme première mesure le remplacement du Résident Puaux, puis «les pouvoirs effectifs» d'un souverain mais il ne cacha pas qu'il voulait la fin du régime du Protectorat et un Maroc libre adapté aux conditions de la vie moderne[3]. Or, de Gaulle se déclara prêt à modifier dans le sens de la liberté les rapports franco-marocains. En fixant même la date d'ouverture des pourparlers au lendemain de l'adoption de la nouvelle Constitution de la France, de Gaulle espérait visiblement conduire le Sultan à faire adhérer librement le Maroc comme État associé à la future communauté française[4]. Le Sultan en eut-il conscience ? On ne sait, mais il fit publiquement savoir à son retour que «des décisions importantes avaient été prises»[5]. Sans doute s'en félicitait-il car les nationalistes furent informés de ce que le général de Gaulle «avait fait preuve de compréhension à l'égard du Sultan et des aspirations marocaines»[6].

---

1. *L'Espoir*, hebdomadaire du PCM, n° 13, mai 1945.

2. *Bulletin de renseignements* (Paris), juin 1945. La première déception des nationalistes fut perceptible le jour où fut annoncée la mort du Président Roosevelt. On sait que le Président américain avait promis au Sultan de l'aider à obtenir l'indépendance du Maroc.

3. Georges Spillmann : *Du Protectorat à l'Indépendance*, pp. 123-124.

4. *Mémoires de guerre*, t. III, *Le Salut*, Livre de Poche, pp. 262-263.

5. *Bulletin de renseignements* (Maroc), juillet 1945. Rappelons que le 24 août 1945, de Gaulle déclarait à Washington, selon la presse de l'époque : «L'avenir des colonies françaises réside dans la Communauté et l'unité française, chacun des territoires se développant selon ses caractéristiques nationales avec l'aide de la France. Et tous ensemble forment la Communauté qui devra régler les détails de cette unité».

6. *Bulletin de renseignements*, décembre 1945.

Ainsi s'explique en grande partie le retour au calme dans le second semestre 1945 malgré une effroyable disette et les progrès dans la jeunesse et les milieux citadins d'un parti de l'Indépendance réorganisé et sûr de soi. On comprend aussi pourquoi les Marocains, et pas seulement les milieux du *Makhzen*, regrettèrent profondément en janvier 1946 le départ du général de Gaulle des affaires[1]. La IVe République n'allait pas tarder à leur démontrer qu'elle faisait fi des promesses du général de Gaulle.

La Tunisie

Les autorités françaises auxquelles il arrivait encore en 1945 de contester la représentativité du nationalisme marocain reconnaissaient, en revanche, l'ampleur du nationalisme en Tunisie : « Tout Tunisien conscient, écrivait-on de Tunis, quelle que soit sa classe sociale, est sentimentalement nationaliste à un degré plus ou moins élevé ». Le Bey Moncef avait donné l'exemple : profitant de l'occupation allemande pour résister au Résident, il avait de sa propre initiative formé un gouvernement. Destitué par ordonnance du général Giraud, Moncef Bey était devenu le héros national dont tous les Tunisiens réclamaient le retour en 1945. Seuls les communistes s'obstinaient encore avec maladresse à dénoncer en lui un « fasciste » et un « collaborateur » des Germano-Italiens.

Le moncefisme ambiant facilita même l'union nationale. Le 30 octobre 1944 une réunion des représentants des divers mouvements politiques : néo-destouriens, vieux-destouriens, groupe de la Grande Mosquée[2] se prononça pour une plate-forme commune « limitant, vu les circonstances, les revendications du peuple à l'autonomie intérieure de la nation tunisienne ». Le 13 novembre, la même commission se réunit à nouveau pour revendiquer l'institution d'une monarchie constitutionnelle « à base démocratique dont la forme sera déterminée par une assemblée issue d'une consultation nationale ». Ce texte fut ensuite repris et contresigné le 22 février 1945 par un Comité de 65 responsables politiques : il devint le *Manifeste du Front tunisien.*

La France pouvait-elle composer avec ce nationalisme ? Au nom du CFLN, le général Catroux avait certes fait connaître, dès novembre 1943, que « l'ère des dominations est close » mais, s'il annonçait que la puissance tutélaire doit faire évoluer la Régence « à la fois dans son cadre traditionnel et dans l'orbite de la France », il parlait aussi « d'intégrer les Musulmans tunisiens dans le système impérial français »[3]. Le Résident, le général Mast, s'en tenait même à des formules plus banales « d'association progressive des Tunisiens à l'administration de ce pays ». Sur le plan pratique, ses réformes administratives, notamment celle de février 1945, bien que fort limitées,

1. *Bulletin du Centre Orientation et Liaisons. Documentation extérieure et contre-espionnage* (janvier 1946).

2. Ce groupe, dirigé par Fadhel Ben Achour, rassemblait les professeurs puis les étudiants de la Zitouna. Tournant ses regards vers l'Orient, il exaltait le sentiment panarabe.

3. Interview donnée à *Tam-Tam* le 10 novembre 1943.

aboutissaient à renforcer l'autorité française[1]. Alors, face au refus français de renouer le dialogue, Habib Bourguiba décida, le 26 mars 1945, de gagner clandestinement Le Caire, siège de la Ligue arabe créée le 22 mars. «Résolu à faire sortir la Tunisie de son tête-à-tête avec la France», il n'allait pas tarder à mesurer l'impuissance de la Ligue arabe à internationaliser la question tunisienne.

Le peuple tunisien qui attendait lui aussi que «la conférence de San Francisco fût la cérémonie des funérailles du colonialisme mondial»[2] marqua son douloureux étonnement lorsqu'il fut clair qu'aucune intervention étrangère n'imposerait la révision du statut de la Tunisie. Quelques rares Tunisiens espéraient encore en une intervention britannique, à l'instar de celle qui venait de se produire en Syrie[3], mais la plus grande partie des nationalistes mettaient plutôt leurs espoirs dans la Ligue arabe.

Dans ce climat d'attente et de désillusion, la France avait peut-être une carte à jouer. De Gaulle le pensa certainement en tentant une ouverture semblable à celle qu'il venait de mener auprès du Sultan. Le Bey Lamine qui n'avait ni la personnalité, ni la popularité du monarque marocain, se comporta pourtant en porte-parole des aspirations de son peuple. Invité à Paris, le 14 juillet 1945, il fit connaître à de Gaulle les revendications tunisiennes et en reçut la promesse d'ouvertures libérales en vue d'un accord de coopération.

Mais ce message ne parvint pas, semble-t-il, à Habib Bourguiba. Celui-ci, bien qu'émigré, s'efforçait indirectement de convaincre le gouvernement français[4]. Dans un document rédigé alors que de Gaulle était encore au pouvoir et intitulé: «La France devant le problème tunisien»[5], le leader néo-destourien invitait la France «à régulariser sa situation en Tunisie et par une politique neuve, hardie, conforme à son génie et à ses intérêts, à se mettre à l'abri de toute surprise... Je me refuse à désespérer du bon sens français. Ce que la Tunisie réclame, c'est un statut de pays indépendant et souverain lié à la France par un traité d'alliance négocié qui garantit à cette dernière ses intérêts stratégiques, économiques et culturels».

---

1. Les prérogatives du secrétaire général du gouvernement, nommé désormais par le Résident et non plus par le Bey, avaient été augmentées: son visa était obligatoire pour tous les actes des ministres tunisiens. La création d'un ministère tunisien des Affaires sociales fut accompagnée de la nomination de deux délégués du secrétaire général, l'un pour la Santé Publique, l'autre pour le Travail.

2. *Al-Hilal,* organe clandestin du Front de l'Unité arabe, n° mars-avril 1945.

3. *Bulletin de renseignements* (Tunisie), 16 juin 1945.

4. Le ministre des Affaires étrangères, G. Bidault, avait bien annoncé, le 1er août 1945, que «le régime électoral de la Tunisie sera tel qu'il n'y aura pas un autre pays de civilisation comparable sur les bords de la Méditerranée qui ne puisse se tourner vers la Tunisie avec envie». En fait, le décret du 15 septembre 1945 qui réorganisait le Grand Conseil sur une base paritaire prévoyait une élection à deux degrés. Pour les Tunisiens, l'âge électoral était fixé à 25 ans (21 pour les Français), l'âge d'éligibilité à trente ans (25 ans pour les Français).

5. Une version à peine différente du même texte, datée du Caire le 24 novembre 1946, fut remise à l'ambassadeur de France sur sa demande à la suite d'un entretien avec le capitaine Soulié. Le nom du général de Gaulle n'y figure plus. Le contre-espionnage français fit une diffusion restreinte de la première version, le 22 mai 1946.

Vis-à-vis des protectorats d'Afrique du Nord, de Gaulle ne désespérait donc pas malgré la force des nationalismes de renouveler, en les détendant, les liens juridiques qui les unissaient à la France. Mais après les événements d'Algérie et de Syrie était-il encore possible de tenter cette politique? De Gaulle semblait décidé en 1945 à la mettre en route, sans doute parce qu'elle était la seule politique d'avenir. Malgré l'échec provisoire des nationalistes maghrébins à saisir l'opinion mondiale lors de la conférence de San Francisco, il était clair, à lire la Charte des Nations Unies, que l'ère des dominations coloniales s'achevait. «Nous ne sauverons l'Empire, écrivait l'éditorialiste de *L'Aube* en septembre 1945, qu'en le transformant en une communauté des nations françaises. Si devant l'ampleur d'une pareille tâche nous reculons, effrayés, nous cesserons d'être une grande nation».

Le gouvernement Pierre Mendès France et l'insurrection algérienne

Le gouvernement de P. Mendès France avait été investi uniquement pour mettre fin à la guerre d'Indochine. Mais d'autres problèmes graves l'assaillirent tout aussitôt, parmi lesquels les «troubles d'Algérie» purent apparaître, au début du moins, comme relativement secondaires. Fidèle à sa méthode des priorités successives, P. Mendès France aurait-il négligé l'affaire algérienne ? Beaucoup de témoins importants affirment que «Mendès France n'a pas pris position sur l'Algérie aussi longtemps qu'il fut président du Conseil» (Fr. Bloch-Lainé) et que «ni lui, ni ses ministres ne se sont rendu compte de ce qui se passait» (P. Moussa). On voudrait montrer au contraire que, si P. Mendès France ne définit de véritable programme d'action qu'après la chute de son gouvernement, notamment devant le congrès national du parti radical en novembre 1955, tous les éléments de ce plan avaient en réalité été formulés soit par lui, soit par son ministre de l'Intérieur François Mitterrand. Et peut-être est-ce même l'annonce maladroite de ces réformes qui emporta l'existence du cabinet ?

Le gouvernement et la question algérienne avant le 1er novembre 1954

On sait dans quel état d'esprit beaucoup de parlementaires avaient accepté ce qu'on appela sur le champ «l'expérience Mendès France». «Il faut que cette hypothèque Mendès soit levée, expliquait Léon Martinaud-Déplat. L'expérience sera faite et elle ne durera pas longtemps.»

À peine nommé, le cabinet soulevait déjà les inquiétudes des conservateurs coloniaux. Le président du Comité central de la France d'Outre-Mer, l'ambassadeur François Charles-Roux, notait dans une lettre privée le 26 juin 1954 : «Le cabinet Mendès France comprend pas mal de membres du comité France-Maghreb. Avec Mendès France lui-même, Mitterrand, Aujoulat et je crois Christian Fouchet[1]». Il espérait pourtant des «contrepoids pour empêcher la balance de trop peser du côté des concessions». Quelques mois plus tard, il se félicita de la conférence dans laquelle le président René Mayer vint définir devant le Comité de la France d'Outre-Mer les grandes

---

* Article initialement publié dans François Bedarida, *Pierre Mendès France et le mendèsisme*, © Librairie Arthème Fayard, 1985.

1. Recherche faite dans les archives de France-Maghreb, ni Mendès France, ni Christian Fouchet n'ont fait partie de cette association. François Mitterrand devenu ministre s'en écarta et refusa même en décembre 1954 de recevoir une délégation de France-Maghreb conduite par Alain Savary et Robert Verdier.

lignes d'une politique visant à rétablir l'ordre en Tunisie et en Algérie et à augmenter leurs ressources».

En Algérie, l'arrivée au pouvoir de P. Mendès France fut au contraire saluée avec espoir par les élus musulmans, d'autant plus que le nouveau chef du gouvernement s'était engagé «à reprendre des dialogues malheureusement interrompus». Dès le 25 juin, Ferhat Abbas écrivait dans *La République algérienne*, sous le titre «L'heure de la décision», que l'UDMA avait fait connaître à la nouvelle équipe ministérielle «les conditions d'une coopération fraternelle, et fructueuse» et d'ajouter: «Le temps presse, il est urgent de donner le coup de barre...» Dans les numéros suivants il sonnait l'«Alerte en Algérie» et s'inquiétait déjà: «Où va M. Mendès France?» C'est sans doute la raison pour laquelle il décida d'aller l'entretenir personnellement à Paris.

P. Mendès France a révélé le premier, dès 1957, qu'il avait reçu «en août 1954», croyait-il, une délégation d'élus algériens conduite par M. Ferhat Abbas. Ceux-ci étaient venus exposer au chef du gouvernement, qu'ils tenaient «pour le représentant véritable de la démocratie française» (Boumendjel), leurs doléances et leurs revendications. Selon l'un d'eux, Abderrahmane Farès, ils demandèrent «l'égalité des droits et des devoirs dans le cadre de la démocratie française[1]». Mais il fut beaucoup question de la non-application du statut organique de l'Algérie du 20 septembre 1947. Mendès France aurait assuré ses visiteurs que celui-ci serait désormais appliqué de manière intégrale et honnête. Il leur promit de s'occuper personnellement des questions algériennes «dès qu'il aurait la possibilité matérielle de le faire».

Il revenait dès lors au ministre de l'Intérieur, François Mitterrand, de préparer le dossier; ce qu'il fit aussitôt. Du 16 au 22 octobre 1954, celui-ci accomplit en Algérie un voyage d'information où il prit contact avec de nombreuses personnalités. Il s'efforça surtout de rassurer ses interlocuteurs sur les intentions du gouvernement[2]. Bien qu'il ait célébré à son retour le calme qui régnait dans le pays, il ne cacha point à Pierre Mendès France ses conclusions inquiètes: il aurait trouvé le gouverneur général et les autorités militaires plutôt optimistes. Mais les services des Renseignements Généraux et les hommes politiques ne lui avaient pas caché leurs inquiétudes. Le Directeur de la PRG s'attendait à «une flambée brutale généralisée»: déjà, lui révéla-t-il, se formaient des «bandes armées qui s'intitulaient Armée révolutionnaire algérienne».

---

1. À en croire les Mémoires de Abderrahmane Farès, *La cruelle Vérité,* (p. 55) la délégation fut reçue «par le Président Mendès France assisté de son directeur de cabinet M. Pélabon, ainsi que par M. Mitterrand, M. Temple et tous les groupes politiques». Elle aurait compris «le Dr Bendjelloul, le Dr Francis, Boumendjel, Tewfik el-Madani et moi-même». Selon Mendès France il y aurait eu aussi «un adjoint au maire d'Alger», (sans doute Me Kiouane).

2. Devant le congrès des maires à Oran il déclara le 17 octobre: «De toute manière je peux l'affirmer la présence française sera maintenue dans ce pays. Nous n'avons aucune idée révolutionnaire: nous n'avons pas l'intention de faire un saut dans l'inconnu.»

Le ministère de l'Intérieur cependant préparait divers projets de réforme sur lesquels le gouvernement devait délibérer le plus rapidement possible. Déjà le 11 septembre 1954, un projet de loi avait été déposé tendant à établir la parité de représentation dans les assemblées départementales[1]. Le 19 octobre François Mitterrand crut devoir annoncer à l'Assemblée algérienne un certain nombre de décisions imminentes et de projets plus vastes, notamment la création d'une École d'administration algérienne, la réforme des communes mixtes et la révision du Statut de l'Algérie. Il promettait simultanément une aide accrue de la Métropole pour l'Éducation nationale et pour des investissements productifs.

La réforme était donc à l'ordre du jour avant même que n'éclatent dans la nuit du 30 octobre au 1er novembre les premiers coups de feu de l'insurrection.

Les premières réactions du gouvernement et de la classe politique devant l'insurrection

Le gouvernement ne se méprit pas sur la signification et adopta aussitôt d'importantes «mesures de sécurité[2]». Mendès France exigea le 2 novembre que fussent triplés les effectifs de troupes et de CRS envoyés en renfort en Algérie. Bientôt partirent 20 compagnies de CRS, 10 de gendarmerie mobile et 5 bataillons d'infanterie: Toutefois, entendu par la commission de l'Intérieur le 5 novembre, François Mitterrand affirma que «la répression nécessaire et impitoyable n'altérera en rien le désir du gouvernement de mettre en œuvre la politique de progrès qu'il a lui-même définie devant l'Assemblée algérienne.»

Au cabinet du ministre de l'Intérieur certains renchérissaient: le directeur Pierre Nicolaï se disait convaincu que «dans certains cas la figuration militaire suffirait». Pour tel conseiller on ne se débarrasserait pas de l'autonomisme algérien par des mesures militaires, mais comme pour l'autonomisme alsacien par des mesures politiques. Est-ce pour cette raison que le ministre décréta le 6 novembre la dissolution du MTLD, mesure jugée maladroite par le service des liaisons nord africaines puisqu'on solidarisait dans la répression les membres d'un parti éclaté, déchiré en factions rivales?

Les «événements» étaient aussi en Algérie l'occasion d'ouvrir le combat politique contre un gouvernement déjà mis en accusation pour avoir solennellement reconnu l'autonomie interne de l'État. L'Interfédération des maires d'Algérie s'en prit d'abord à l'administration, aux préfets de Constantine et d'Oran accusés de «carence volontaire». Puis, à l'Assemblée algérienne, les délégués firent la leçon au gouvernement: «Menacée dans

1. L'organe du MTLD, *L'Algérie libre*, qui avait posé la question: «Est-il nécessaire qu'il y ait des fellaga en Algérie pour que le ministère de l'Intérieur s'intéresse à ce pays!» vit dans cette réforme un outrage à la souveraineté du peuple algérien.

2. Le Gouvernement général avait parlé de mesures de «répression», ce qui fut jugé maladroit par le chef de cabinet de Mendès France, M. Pélabon.

son unité nationale par une épreuve de force, la France doit répondre par des dialogues... Il faut jouer le grand jeu et tout de suite.» À l'Assemblée nationale enfin, les représentants de l'Algérie se prétendirent le 12 novembre persuadés que les «douloureux événements d'Algérie sont la conséquence de la politique d'abandon pratiquée par le gouvernement»: «aux yeux des insurgés, il n'y a pas de raison de refuser à Messali ce qu'on a accordé à Bourguiba» (général Aumeran).

Pierre Mendès France fut amené à prononcer un discours qu'on a caricaturé en le résumant par la formule «L'Algérie c'est la France». En fait s'il affirma avec conviction la nécessité de la répression pour sauvegarder l'unité de la France: «Entre l'Algérie et la France il n'y a pas de sécession concevable», il annonçait aussi que «l'ordre rétabli, nous devons nous attaquer aux racines profondes des problèmes qui sont d'abord économiques et sociaux... Par l'exercice des droits démocratiques, par la coopération généreuse de la métropole, nous saurons créer en Algérie la vie meilleure que la France doit assurer à tous ses citoyens et à tous ses enfants».

Après lui François Mitterrand répéta que le peuple algérien était partie intégrante de la nation française et que «le gouvernement veillera à ce que nos concitoyens sachent qu'ils ont une espérance et que cette espérance est française». En conclusion de ce débat improvisé, le gouvernement n'obtint pas le large assentiment qu'il avait espéré[1]. Mendès France fut médiocrement satisfait de ce que le renvoi à la suite ne fut prononcé que par 40 voix de majorité.

Au Conseil de la République, saisi d'une question orale du représentant des Français du Maroc, Gatuing, pour lequel le cabinet était «un gouvernement de démission nationale», divers interpellateurs affirmèrent le 24 novembre leur hostilité à la politique nord-africaine de Mendès France. Mais le gouvernement l'emporta largement en acceptant un ordre du jour qui associait le rétablissement de l'ordre à la nécessité de réformes en Algérie.

La campagne de harcèlement se poursuivit en décembre. Le 8 l'interfédération des maires d'Algérie invitait les parlementaires à refuser la confiance au gouvernement si leurs revendications n'étaient point satisfaites. Ils demandaient notamment la mise hors-la-loi du PCA, l'arrestation des «responsables bien connus de la rébellion», l'arrestation et le châtiment exemplaire des insurgés. Le même jour à Paris, le congrès des Indépendants invitait ses élus à «s'opposer à la politique du gouvernement en Afrique du Nord, parce que sous couvert de réformes qui tirent de l'équivoque leur apparente audace, cette politique ne laissera en définitive derrière elle que désespoir et abandon».

Lors du grand débat sur l'Afrique du Nord qui s'ouvrit à l'Assemblée nationale le 9 décembre, les contradicteurs de Mendès France ne manquèrent

1. René Mayer avait en effet «donné acte au gouvernement de la rapidité et de l'énergie de sa réaction, de la rapidité avec laquelle il a acheminé sur ce territoire qui en manquait cruellement des forces destinées à s'opposer à cette atteinte, à l'unité nationale».

pas de rapprocher la fin de la guerre d'Indochine des graves événements du Maghreb. Pour eux il eut fallu accomplir les réformes en Tunisie et au Maroc avant de céder en Extrême-Orient, en Indochine et aux Indes[1]. Le principe même de la négociation avec des *fellaga* soulevait l'indignation des députés qui redoutaient, ou affirmaient, le passage des bandes armées tunisiennes dans le Constantinois. Concernant le Maghreb, la voie des concessions conduisait aux indépendances ; s'agissant de l'Algérie ni l'autonomie, ni l'assimilation n'étaient concevables. Quant aux réformes l'ancien président du Conseil et député de Constantine, René Mayer, fut net : il voulait bien d'une évolution raisonnable, mais «nous n'accepterons jamais d'assimilation». Toutefois, à la grande colère des maires d'Algérie, il épargna provisoirement le gouvernement en lui ralliant une vingtaine de voix radicales.

Le ministre de l'Intérieur avait affirmé au cours du débat que les réformes nécessaires seraient bientôt appliquées et d'abord le statut de l'Algérie ce «qui constitue un véritable programme». En fait François Mitterrand allait brusquement révéler un programme de réformes singulièrement plus ambitieux.

Le programme de réformes et la réaction des Français d'Algérie

Le 5 janvier 1955 une longue dépêche AFP annonça ce que la presse appela à juste titre «un vaste plan de réformes pour l'Algérie». Trois mesures avaient été adoptées en Conseil des ministres : la reconstitution au ministère de l'Intérieur d'une Direction générale de l'Algérie qui aurait désormais autorité sur certains services du gouvernement général d'Alger, la création d'une École d'administration en Algérie en vue de faciliter l'accès des Musulmans à la Fonction publique, enfin le principe d'une fusion des polices métropolitaine et algérienne.

Par ailleurs toute une série des réformes avaient été approuvées par le Conseil des ministres, notamment celles qui visaient à l'application du Statut de 1947 : suppression progressive des communes mixtes, indépendance du culte musulman à l'égard de l'État, organisation de l'enseignement de la langue arabe, droit de vote des femmes musulmanes. Étaient également envisagées la création de «deux ou trois départements nouveaux», l'uniformisation des listes électorales du 1er collège sur la base la plus favorable aux «assimilés» musulmans[2]. La Radio en Algérie deviendrait,

1. Le 20 janvier 1955 les groupes Indépendants et paysans et Action républicaine et sociale adoptèrent une motion désapprouvant la politique gouvernementale qui a fait qu'en six mois «l'Asie est abandonnée et l'Algérie compromise».

2. Le projet de loi déposé en ce sens le 29 janvier 1955 aurait permis l'accès au premier collège de toutes les catégories de Musulmans définies par la loi du 5 octobre 1946 et exclues par le Statut (titulaires du certificat d'études primaires, anciens élèves des deux premières classes du secondaire : 6e et 5e etc.). Au début de 1955 les listes électorales du 1er collège totalisaient 568 166 inscrits dont 69 903 Musulmans (12,3 %). On pensait porter leur nombre dans un premier temps à 87 912 (14,8 % du total).

après réorganisation, un puissant organe de propagande française ; un grand centre d'études islamique serait organisé à Paris en vue de former un personnel de spécialistes ; l'école militaire de Saint-Cyr serait transférée en Algérie ; enfin serait institué un comité interministériel pour l'étude des problèmes méditerranéens et africains qui deviendrait l'organisme dirigeant de «notre politique musulmane et algérienne».

Ce catalogue impressionnant, mais un peu disparate, additionnait des projets d'inspiration strictement assimilationniste et des mesures qui avaient été naguère rejetées comme manifestation de particularisme algérien (ainsi le centre de formation administrative pour Algériens ; ainsi la création de «grandes communes» où les administrateurs de communes mixtes conserveraient d'importantes prérogatives. Plus gravement, ce programme de réformes un peu improvisées par le seul cabinet du ministre de l'Intérieur souffrait d'une absence totale de concertation[1]. Le ministre avait accepté très vite des propositions précises en dehors de toute discussion préalable avec les Musulmans comme avec les Français d'Algérie. Le risque était grand de les voir rejetées par l'une ou l'autre communauté ou contestées par les deux.

La presse française d'Algérie déclara, franchement ou non, le 7 janvier son inquiétude ou son scepticisme. *La Dépêche quotidienne* du sénateur Borgeaud titrait sur «l'accueil réservé des parlementaires algériens», tout en regrettant qu'ils n'aient pas opposé plus tôt leur veto. *L'Écho d'Alger* soulignait que «les réformes ne manqueront pas de provoquer des commentaires animés, sans doute aussi des inquiétudes». Estimant qu'on avait sacrifié l'économique au politique, il titrait «Le problème à l'envers». Enfin son directeur, A. de Sérigny, estimait avec une ironie certaine que le plan Mitterrand, «cette fuite vers un avenir inconnu», ne serait pas adopté avant longtemps. *Le Journal d'Alger* de G. Blachette s'enfermait dans un silence de mauvais augure. Visiblement on attendait à Alger les résultats du grave différend survenu entre François Mitterrand et le député-maire J. Chevallier, secrétaire d'État à la guerre. Ce dernier, retenu à Alger par la maladie, ne pouvait accepter sans réagir qu'un plan de réformes algériennes qui lui avait été communiqué *in extremis* par François Mitterrand, ait été entériné en son absence par le Conseil des ministres. «Je ne saurais accepter, télégraphiait-il au président du Conseil le 6 janvier, d'avoir été exclu de la préparation de réformes aussi importantes». Il laissait prévoir sa démission, geste que Georges Blachette, dit-on, lui aurait vivement conseillé. Pierre Mendès France, gêné, le calma en l'assurant qu'il s'agissait seulement de l'annonce d'un plan de réformes et que rien de définitif n'avait été décidé en son absence.

1. Même le cabinet de Mendès France n'avait pas, semble-t-il, été tenu au courant. Il formula donc d'assez vives critiques et proposa à son tour toute une série d'autres mesures : parité du taux des allocations familiales pour les Algériens travaillant en France (le coût était évalué à 6 milliards sans versement du salaire unique ; à 11 milliards avec versement) ; abaissement du prix de l'énergie électrique en Algérie (le courant force y était vendu 10 F 80 le kWh contre 5F en France) ; unification des timbres-postes français et algériens ; développement des centres d'apprentissage en Algérie.

Mais les autres parlementaires algériens ne décoléraient pas. S'abritant derrière divers prétextes, ils firent savoir que le gouvernement devrait préalablement consulter l'Assemblée algérienne et que d'ailleurs ces réformes n'avaient aucun caractère d'urgence. Plus franchement, Amédée Froger expliquait : «Le mot réformes par lui-même est inélégant et inopportun», tandis que le président Berger-Vachon déclarait : «ces réformes apparaîtront comme le salaire du crime et de l'agitation insurrectionnelle». Le 10 janvier 1955 la Fédération des syndicats d'exploitants agricoles délibérait sur «les mesures à prendre contre l'action gouvernementale»[1].

La mesure qui visiblement indisposa le plus les politiciens algériens fut la fusion des polices métropolitaine et algérienne, encore qu'elle eût été souhaitée par les syndicats de policiers. Selon François Mitterrand, «la police constituait l'un des atouts maîtres du *lobby* algérien. La menace, le chantage, la violence lui permettaient de tenir les fonctionnaires, la presse, les hommes politiques». Même si ce tableau paraît quelque peu noirci, il est exact que les maîtres du jeu politique algérien n'apprécièrent pas la menace de voir muter en métropole des policiers de haut rang qui leur étaient liés depuis longtemps.

Les parlementaires algériens se sentirent d'autant plus bafoués qu'ils avaient prévenu Mendès France : «il serait dangereux de donner aux fonctionnaires algériens, qui ont la confiance des populations de nos trois départements, l'impression qu'ils n'ont plus celle du gouvernement». Or Pierre Mendès France, qui se préoccupait de «rétablir des relations diplomatiques» avec leur chef de file le sénateur Borgeaud, avait insisté pour que François Mitterrand reçoive le tout-puissant sénateur. Mais l'entrevue, si elle eut lieu, ne provoqua aucune détente. Mitterrand n'appréciait pas cet homme dont il disait : «Il y a dans le ton gémissant du sénateur d'Alger beaucoup de fausseté.»

Bien loin d'être impressionné par cette levée de boucliers des élus et des colons d'Algérie, François Mitterrand y vit au contraire la nécessité de «surprendre nos adversaires par la rapidité de notre action». Il entendait frapper à la tête et reprendre en mains le gouvernement général[2]. Le 19 janvier, il proposait à Pierre Mendès France de remplacer tout à la fois le gouverneur, le secrétaire général et le préfet d'Alger.

---

1. P. Rouanet croit pouvoir affirmer que ces hommes «ne représentaient pas l'unanimité ni même la majorité des Européens d'Algérie. Il en veut pour preuve une lettre collective signée par «plusieurs dizaines d'enseignants, le plus souvent des Pieds-noirs». Or cette lettre ne fut au contraire contresignée que par quelques professeurs de lycée presque tous d'origine métropolitaine.

2. François Mitterrand écrivait au président du Conseil : «les directeurs des grands services, les chefs de la police, les échelons subalternes de l'autorité préfectorale sont naturellement hostiles à tout ce que nous représentons et préfèrent demeurer, les fidèles clients des clans et des gangs auxquels ils doivent leur situation sinon leurs privilèges, plutôt que de courir le moindre risque pour le compte d'une équipe ministérielle dont les difficultés les rassurent. Ils se savent d'ailleurs à l'abri, garantis qu'ils sont au sein de cet énorme gouvernement général lui-même lié aux puissances qui depuis si longtemps gèrent souverainement l'Algérie» P. Rouanet, *Mendès France au pouvoir*, *op. cit.*, p. 527).

Le gouverneur général Léonard, suspect de se confiner dans une attitude de neutralité bienveillante vis-à-vis du gouvernement[1], serait remplacé par le préfet de police André Louis Dubois. Le chef de cabinet de cabinet de F. Mitterrand, le jeune maître des requêtes Pierre Nicolaï, deviendrait secrétaire général à la place du préfet M. Cuttoli. Le secrétaire général-adjoint Thomassin, lié à G. Blachette et J. Chevallier, deviendrait préfet d'Alger et serait remplacé à son poste par le préfet de la 1re classe Max Moulin. Enfin «huit ou neuf» hauts-fonctionnaires de police seraient envoyés en Algérie en remplacement de ceux qui seraient mutés en Métropole. Ce mouvement administratif ne fut apparemment pas du goût de Mendès France ; sans doute conseillé par son chef de cabinet Pélabon, qui avait acquis comme secrétaire général du Gouvernement général au temps de Chataigneau une parfaite connaissance de la vie politique algérienne ; il jugea suffisant de s'en tenir à la nomination d'un nouveau gouverneur. Mendès France récusa le choix du préfet Dubois et, après avoir songé à l'un de ses fidèles, André Monteil, il préféra désigner pour Alger Jacques Soustelle. Le choix n'étonna que ceux qui ignoraient que celui-ci, intégré depuis un an à l'équipe de réflexion de Mendès France, s'était vu offrir un portefeuille ministériel lors de la constitution du cabinet[2].

Mais en choisissant ce gaulliste, catalogué par l'opposition «progressiste» et «neutraliste», Mendès France rendait plus précaire encore l'existence de son gouvernement. René Mayer avait fait savoir le 19 janvier qu'il considérait «comme tout à fait inopportun le remplacement de M. Léonard».

Le 26 janvier, au comité exécutif du parti radical, il reprocha vivement à Mendès France le choix d'un homme qui avait une conception nettement fédérale de l'Union française. René Mayer n'était favorable qu'à «l'intégration», formule que le gouverneur Léonard avait le premier fait connaître.

C'est pourquoi François Mitterrand tenta à son tour le 5 février 1955 de se déclarer partisan de l'intégration politique qu'il définissait ainsi : «L'intégration consiste à étendre autant qu'il est possible et raisonnable dans les trois départements les institutions de la métropole». Malgré cette habileté de dernière heure, il était trop tard. Comme le déclara à plusieurs reprises Mendès France, c'étaient bien «les mesures de réformes présentées par François Mitterrand au Conseil des ministres et acceptées par celui-ci qui avaient provoqué la violente réaction parlementaire qui entraîna la chute du gouvernement»[3].

1. Le chef de cabinet de Fr. Mitterrand l'avait jugé dès le 3 novembre «toujours aussi olympien... mais toujours privé du style que l'on souhaiterait chez un Gouverneur général» (P. Rouanet, *op. cit.*, p. 378).

2. Mendès France n'avait peut être pas été insensible à la lettre de recommandation du Pr. Paul Rivet aux yeux duquel J. Soustelle restait le militant du Comité de vigilance des intellectuels antifascistes (lettre du 19 juin 1954).

3. Extrait de la lettre de Mendès France à *France Observateur* (31 janvier 1957).

Les attitudes des Algériens face au gouvernement Mendès France

Où Mendès France se trompait sans aucun doute, c'est sur la manière dont les Algériens musulmans avaient accueilli ces réformes et «le choc psychologique» qui se serait produit si elles avaient été appliquées «dans un délai rapide»: «le drame ne se serait pas développé et la paix régnerait, tandis que nous chercherions avec un certain nombre d'hommes représentatifs des solutions à long terme» écrivait-il le 31 janvier 1957.

Plus au fait des sentiments de la population algérienne, Jacques Chevallier l'avait, le 6 janvier 1955, prévenu «qu'on ne regagnera pas la confiance des populations musulmanes en publiant des projets de réforme, dont on ignore s'ils pourront être réalisés». Certes vingt-six élus algériens modérés signèrent un télégramme préparé par Abderrahmane Farès où ils demandaient l'intégration pure et simple de l'Algérie dans la communauté française avec l'égalité des droits et des devoirs pour tous les habitants». Mais ces élus étaient tenus par l'opinion pour des «administratifs» et même leurs protestations «contre les perquisitions illégales, les arrestations arbitraires, les sévices inhumains exercés sur les prévenus» parurent dictées par le souci de justifier leur initiative prétendue. La réaction populaire ne dut pas être favorable, car, dans une conférence de presse donnée à Paris le 4 février 1955, le Dr Bensalem, porte-parole des élus du 2e collège, ne cacha pas que certains de ses collègues considéraient le statut de 1947 comme tout à fait dépassé et penchaient pour «l'obtention d'une citoyenneté algérienne». Tout en déclarant soutenir la politique du gouvernement, ces élus venaient en réalité de lui porter un rude coup.

L'accueil des nationalistes modérés de l'UDMA avait été et resta dans l'ensemble favorable. *La République algérienne* publia des éditoriaux élogieux de Boumendjel et Ferhat Abbas, alors en Égypte, fit en présence d'un représentant de la Ligue arabe une protestation d'amitié à l'égard de la France. Pourtant, le 28 janvier 1955, il prévenait: «Si Paris capitulait devant les oligarchies financières, s'il se révélait impuissant non seulement à tenir les promesses de la France, mais à appliquer et faire respecter la loi votée, il ne resterait plus aux Algériens que la perspective d'aller en prison ou de rejoindre le maquis.» Le gouverneur général tint à prévenir le gouvernement que l'UDMA était totalement coupée des masses algériennes.

Le Parti Communiste Algérien se montra d'abord réservé, puis approbateur. Son soutien complet permit surtout d'accréditer parmi les Européens l'accusation de connivence entre les communistes et le gouvernement.

Quant au MTLD, si l'on met à part le bref moment où son journal parut donner acte à Mendès France de ses intentions, sa position fut totalement hostile. La scission du MTLD, contrairement à ce qu'on escomptait du côté français, durcit les positions: les centralistes, qui avaient toléré une certaine collaboration des conseillers municipaux d'Alger avec Jacques Chevallier, durent baisser de ton face à des militants avides d'action armée. Le nouveau parti, créé par Messali après le congrès d'Hornu (13-15 juillet 1954),

n'envisageait que d'internationaliser le problème algérien et d'exploiter à fond les difficultés de la France au profit de la libération nationale. Quant aux activistes, fondateurs du FLN, ils ne pensaient bien évidemment qu'à la guerre.

Après le déclenchement de l'action armée et la riposte policière, Benkhedda, secrétaire général du MTLD avant la scission, Bouda et Ferroukhi écrivirent à Mendès France le 25 novembre une lettre pour demander la cessation de la répression, le vote d'une amnistie et la reconnaissance pour tous les Algériens du droit d'exercer toutes les libertés démocratiques. Leur démarche naïve n'empêcha pas leur arrestation, ainsi que celle des autres leaders centralistes réputés les plus libéraux.

On le voit, le gouvernement ne pouvait donc compter en Algérie que sur l'appui douteux de quelques élus administratifs et la compréhension de quelques personnalités modérées ou socialistes. Au moment décisif, le 5 février 1955, le député socialiste Benbahmed invita l'Assemblée nationale à ne pas renverser le gouvernement sur la question algérienne : «nos populations comprendraient que votre vote signifie la condamnation des réformes. Si vous ne savez pas dominer vos amertumes, vous nous ouvrirez une voie de larmes et de sang». La majorité de l'Assemblée n'eut cure de cet avertissement prophétique. Mais l'historien ne peut pas laisser croire que le maintien au pouvoir du cabinet Mendès France eût pu ramener la paix en Algérie. Depuis Diên-Biên-Phu et la création de foyers insurrectionnels dans l'Aurès et en Kabylie, il était trop tard pour sauver l'Algérie française par un plan de réformes.

Un procès d'intention :
Mendès France liquidateur de l'Union française ?

Il n'y a pas à épiloguer sur le règlement de comptes politiques du 5 février 1955. Les parlementaires qui n'avaient accepté Mendès France que pour mettre fin à l'affaire d'Indochine, estimèrent que l'expérience n'avait que trop duré : sept mois et sept jours. Seuls ceux qui se montrèrent sensibles à la manière dont Mendès France s'était saisi de nouvelles questions le soutinrent jusqu'au bout. Il vaut pourtant de s'interroger sur les raisons de ceux qui redoutèrent plus ou moins sincèrement que Pierre Mendès France liquidateur de la faillite indochinoise, ne se fit le liquidateur de l'Union française. Les débats nord-africains ou étroitement algériens ont fait oublier cette crainte qui ne fut pas de peu de poids[1].

Pierre Rouanet a révélé[2] qu'à l'automne 1954 un échange de correspondance eut lieu entre le président Coty et le chef du gouvernement. Celui-ci entendait faire étudier avec discrétion la révision du titre VIII de

1. Je laisse volontairement de côté les affaires tunisienne et marocaine qui seront étudiées par le P[r] Guillen. Mais il va de soi que ceux qui firent tomber Pierre Mendès France lui reprochaient tout ensemble sa politique libérale en Tunisie et ses projets en Algérie.

2. P. Rouanet, *op. cit.*, p. 215.

la constitution, celui qui définissait l'Union française. Le président de la République, fort libéral en ce domaine, avait donné son accord : chacun des ministres détenant des responsabilités particulières (Affaires étrangères, France d'Outre-Mer et Intérieur) fut invité à réfléchir sur les principes de l'Union française et l'éventualité d'une réforme de ses institutions.

Le projet était toutefois moins inattendu et moins révolutionnaire que d'aucuns ne l'ont cru. Venant après les prises de position de Léopold Sédar Senghor «Pour une République fédérale française» (juillet 1953) et de Louis Périllier «Pour une structure fédérale de l'Union française» (février 1954), il s'inscrivait dans un effort de réflexion fort étendu. En 1954 la Direction des affaires politiques de la rue Oudinot examina de nombreux projets d'origine administrative qui allaient tous dans le sens d'une large décentralisation ou d'un certain fédéralisme.

Par ailleurs les souverains des États associés d'Indochine et divers leaders nationalistes envisageaient avec faveur la mutation de l'Union française vers ce que le roi Norodom Sihanouk appelait déjà, en février 1954, *l'Union des peuples associés*. Faisant écho à ces prises de position dans une lettre publiée par *As-Sabah* le 12 mars 1954, Habib Bourguiba avait déclaré que «l'Union française devait s'acheminer peu à peu vers la formule du Commonwealth britannique, l'union d'États dotés de leur pleine souveraineté[1]».

Dans une étude du 5 juin 1954 que publia la *Revue politique et parlementaire*, Mendès France avait lui aussi donné son sentiment. Sa «Brève esquisse d'une politique de l'Union française» suggérait une solution de type fédéral, ou plus exactement «une évolution qui tendrait vers une structure de la République devenant plus fédérale qu'unitaire». Mendès France y précisait bien toutefois qu'il n'entendait traiter que des départements et territoires d'Outre-Mer, où pourraient s'établir «des conseils de gouvernement appuyés sur les assemblées de territoires déjà actives». L'allusion aux études préalables de la future loi-cadre était d'autant plus évidente que l'auteur ajoutait : «Sur le principe de cette évolution se rejoignent presque tous ceux qui ont réfléchit au destin de l'Afrique centrale.»

Comment quelques mois plus tard le président du Conseil entendait-il voir réviser l'Union française, nous l'ignorons. P. Rouanet, qui a lu ce qu'il appelle «la correspondance secrète Coty-Mendès France», indique deux objectifs : agrandir l'Union française pour y accueillir le Maroc et la Tunisie, voire le Nord-Viêtnam et préparer ce qui sera, a-t-dit-il, «la fameuse loi-cadre» du 23 juin 1956. La logique de la démarche mendésiste suggère que la seconde voie, immédiatement réalisable, pouvait avoir la priorité mais qu'il convenait de ne pas écarter l'examen d'une transformation complète de l'Union française. Pour sa part, le ministre de la France d'Outre-Mer, Robert

1. Dans l'interview qu'il donna le 3 août 1954 au *Monde*, Bourguiba, invité à dire s'il acceptait que l'association franco-tunisienne ait pour cadre l'Union française, répondit : «Sans aucun doute, pour autant que l'Union française sera conçue comme une association de peuples libres à la manière du Commonwealth.»

Buron, n'entendait pas aller plus loin que l'instauration de conseils de gouvernement consultatifs en Afrique noire. Mais le bruit se répandit dans les milieux politiques que Mendès France préparait une Union française de type fédéral.

La nomination de Jacques Soustelle parut une indication aggravante. Rallié de longue date à une solution fédérale, ayant fait sienne la formule de Capitant «l'Union française sera fédérale ou ne sera pas», J. Soustelle avait publié dans *L'Express* ce que le député François Quilici appela «une profession de foi fédéraliste». Aux yeux de ses adversaires Mendès France avait choisi ce gaulliste pour mieux servir son dessein secret de transformer les structures de l'Union française en une union purement contractuelle[1].

Que cette insinuation ait été répandue et qu'elle ait produit l'effet attendu, on le vit bien, lors du dernier discours de Mendès France comme président du Conseil. Lorsque celui-ci expliqua que «le gouvernement entendait en choisissant la confiance et le progrès jeter les bases d'une association durable et poser la première pierre de l'Union française», de longs murmures accueillirent cette phrase apparemment sibylline. Et l'on comprend mieux dans cet éclairage les propos de René Mayer par lesquels il exécuta le gouvernement: «Je ne sais pas où vous allez, mais je ne puis croire qu'une politique de mouvement ne puisse trouver un moyen terme entre l'immobilisme et l'aventure[2]».

Au-delà des légendes contradictoires selon lesquelles P. Mendès France aurait été soit le défenseur obstiné de l'Algérie française, soit l'initiateur de la décolonisation, on a pu mesurer que l'action de son gouvernement ne se borna pas aux déclarations vigoureuses dans lesquelles on prétend parfois le borner.

Dès avant l'insurrection, le gouvernement eut le mérite de comprendre que l'Algérie n'était calme que superficiellement, et de prendre contact avec les rares leaders algériens qui s'y prêtèrent. Il sut aussi indiquer dans quelle voie il entendait aller: vers une politique de réformes susceptibles de rendre confiance aux Algériens modérés.

Après le déclenchement de l'insurrection, il eut le juste sentiment que, si la politique de répression s'imposait, elle ne suffirait pas à ramener le calme. Mais Mendès France crut un peu vite, comme la majorité des Français, que l'annonce d'une politique de réformes suffirait à stopper la désaffection

1. C'est pourquoi dans sa dernière allocution radio-diffusée le 29 janvier 1955 Mendès France avait tenu à présenter J. Soustelle comme «tout à la fois ouvert aux idées de progrès et inébranlablement déterminé à maintenir l'unité et l'indivisibilité de la République dont fait partie l'Algérie, partie intégrante de la République comme la France métropolitaine. Bref, J. Soustelle n'était pas un fédéraliste»...

2. Déjà le 10 décembre 1954 un député de Paris, Jean Grousseaud, s'était exprimé en termes d'une véhémence inaccoutumée: «Hanoï, Haïphong, Pondichéry, Karikal, Yanaon, Mahé, quel palmarès! Comme on comprend qu'on ne veuille pas s'arrêter en si bon chemin! Il faut y adjoindre Tunis, Casablanca, Alger, Oran... Craignez d'être l'homme abhorré dont on dira aux écoliers: il a égaillé l'Empire, il a fait perdre à la Nation d'immenses territoires conquis par nos pères...

des Algériens. Aussi bien n'eut-il pas le temps de s'attacher lui-même à la politique qui visait, dira-t-il, «par un choc psychologique obtenu très vite à rendre à une population malheureuse des motifs d'espérer». Il laissa agir François Mitterrand.

Or l'historien a le devoir de formuler une interrogation qui pourra sembler discourtoise mais que l'étude impose: le ministre de l'Intérieur ne fut-il pas, involontairement, le responsable de la chute du cabinet? Tout indique que Mendès France aurait souhaité plus de diplomatie de la part de son jeune collègue. Tandis que *Le Courrier de la Nièvre* attaquait Borgeaud, Mendès France prenait grand soin de ménager le président des sénateurs radicaux. Simultanément il donnait à Georges Blachette dont il voulait faire un ministre et à Jacques Chevallier de tangibles satisfactions. Or n'était-il pas plus habile, comme le faisait Mendès France, d'opposer les deux clans politiques les plus représentatifs des Français d'Algérie que de les coaliser en les menaçant à l'avance de réformes à peine étudiées? N'eut-il pas été possible de ménager l'amour-propre du député-maire d'Alger en attendant sa présence au Conseil des ministres pour lui faire approuver au moins une partie d'un trop vaste programme[1]?

On a beaucoup dit que Mendès France avait été victime de ses amis et lui-même a répété: «c'est sur les projets algériens de François Mitterrand que nous avons été renversés». Mais l'équité impose de relever toutes les erreurs d'analyse ou d'action, si erreurs il y eut. Comme la plupart des Français, Mendès France a sous-estimé la gravité de l'insurrection et la détermination des patriotes algériens. Il a cru à tort qu'on pouvait rallier les masses algériennes en améliorant leur sort matériel. Il a sans doute péché aussi par juridisme («Ici c'est la France») en croyant que la situation morale et les aspirations du peuple musulman d'Algérie pouvaient être du fait de la nationalité française, différentes de celles des peuples tunisien et marocain[2]. Mais quel que soit le jugement porté sur l'action du ministère Mendès France, il reste qu'il était trop tard en 1955 pour arrêter par l'octroi de réformes et de crédits la guerre de libération nationale souhaitée par toute la jeunesse du peuple algérien[3].

---

1. La dissolution du MTLD décidée par le ministre de l'Intérieur comme mesure préventive n'était pas sans justifications. Elle ne fut pas sans résultats comme le montra le préfet Vaujour directeur de la sûreté générale à l'Assemblée algérienne: sur 650 Algériens arrêtés, 318 auraient appartenu au FLN. Mais les rafles d'élus et de militants provoquèrent en sens inverse des ralliements au FLN. La relaxe des centralistes reconnus innocents aboutit à leur départ d'Algérie pour Le Caire.

2. Nous ignorons si le Quai d'Orsay mesura la menace d'internationalisation, prévisible dès lors que le 5 janvier 1955 le représentant de l'Arabie Saoudite alerta l'ONU sur la gravité de la situation en Algérie «qui semble devoir menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales».

3. Mendès France le comprit, semble-t-il, après l'entretien qu'il eut en décembre 1955 avec deux jeunes responsables du FLN: Ahmed Taleb et Salah Louanchi.

Edmond Michelet et la guerre d'Algérie

Qu'Edmond Michelet, patriote fervent, ait été sa vie durant profondément convaincu du nécessaire rayonnement de la France dans le monde, chacun le sait. Mais on voudrait montrer dans cette brève étude[1] comment il devint aussi, dans le même temps que le général de Gaulle, un partisan de la politique de décolonisation et de coopération pour l'Algérie. L'affirmation ne saurait surprendre ses amis qui le tenaient, dès avant 1958, pour un «libéral en matière coloniale». Pour eux il était même «l'homme de la conciliation» parce qu'il s'était opposé déjà aux prétendues solutions militaires, à la guerre d'Indochine comme à la guerre d'Algérie[2]. En revanche, le propos peut étonner ceux qui ne connaissent que le héros de la Résistance et sa droite carrière politique : le ministre des Armées des trois premiers gouvernements de la IVe République, le ministre des Anciens combattants, puis le Garde des Sceaux des débuts de la Ve République, ne pouvait être un anticolonialiste doctrinaire. Il ne l'était pas en effet et il fut plus un artisan de paix et de réconciliation, puis le champion d'une politique de décolonisation généreuse et humaine.

Michelet et le problème algérien sous la Quatrième République

Edmond Michelet professait sur les expéditions de conquêtes coloniales, et en particulier celle de l'Algérie «engagée dans des conditions assez louches», le jugement réprobateur des catholiques de gauche dans les années postérieures à 1945. Mais, conscient que dans toutes les conquêtes territoriales, y comprises celles qui avaient abouti au fameux pré carré

---

* Communication au colloque Edmond Michelet, 8 et 10 octobre 1987.

1. Celle-ci n'a été possible que grâce aux interviews qu'ont bien voulu m'accorder M. Michel Debré, M. Joseph Rovan et M. Gaston Gosselin que je remercie très chaleureusement. Mes remerciements vont également à M. François David qui m'a envoyé quelques photocopies des archives du Centre Edmond Michelet.

2. Pour faire bref, l'attitude de Michelet vis-à-vis du conflit d'Indochine ne sera pas étudiée. Indiquons seulement qu'il ne souhaitait pas avoir à faire la guerre au peuple vietnamien qui se battait pour son indépendance. Il fut le seul ministre à recevoir Hô-Chi-Minh avec les honneurs réservés à un chef d'État et fit l'impossible pour tenter d'éviter la rupture des négociations de Fontainebleau (par l'intermédiaire de son chef de cabinet Jean d'Arcy, membre de la délégation française). Devenu président de la commission sénatoriale des États associés, il suivit de près les affaires d'Indochine. C'est pourquoi il accepta en 1955 de prendre la tête d'une mission sénatoriale en Indochine, puis en Chine, d'où il revint convaincu de la nécessité pour la France d'une reconnaissance diplomatique de la Chine de Mao-tsé-toung.

français, la force avait eu le dernier mot au détriment parfois de la morale, il ne voulait pas se dire anti-colonial[1].

Depuis la tentative insurrectionnelle de mai 1945, Edmond Michelet, ministre des Armées, se préoccupait de la situation en Algérie. En août 1946, les autorités d'Alger lui signalaient même la possibilité de nouveaux troubles sérieux et Michelet se faisait alors communiquer le rapport établi par la Commission d'enquête administrative de juin 1945, connu sous le nom de rapport Tubert. Celui-ci concluait que le mouvement s'expliquait par «la revendication de l'indépendance de l'Algérie».

Edmond Michelet ne dut donc pas être surpris en novembre 1954 de la nouvelle explosion du nationalisme algérien. On sait qu'il suivit désormais de près les péripéties de l'insurrection et notamment à travers les articles de *Témoignage chrétien* dont il approuvait les engagements. Ainsi s'explique qu'il n'ait pas hésité, malgré ses fonctions officielles, à venir défendre dans les colonnes de cet hebdomadaire[2], puis à la barre du tribunal d'Alger, le 22 juillet 1957, les Chrétiens libéraux d'Algérie accusés d'avoir hébergé des nationalistes pro-FLN. «Je rappellerai, écrivait-il, qu'il est un vieux concept chrétien de l'hospitalité qu'ont pratiqué pendant l'occupation beaucoup de ceux qui n'appartenaient pas pour autant à la Résistance... Il y a aussi dans l'acte d'hospitalité une spontanéité qui se moque de toutes les prudences. Au début de mars 1958 encore, E. Michelet rédigea une déclaration collective destinée à défendre *Témoignage chrétien* face aux attaques dont il était l'objet[3]. Pour E. Michelet «les états de services passés de *Témoignage chrétien*, sa résistance au nazisme et à ses méthodes, devraient lui valoir une plus grande compréhension de la part de tous ceux qui s'affirment patriotes et en particulier de la part de ceux dont le patriotisme s'est en fin de compte avéré hier moins clairvoyant et moins courageux que celui des compagnons de Gilbert Dru et de Louis Chirat».

Mais le sénateur Michelet dont l'attitude, on le voit, était inspirée par ses réflexes de résistant chrétien[4], fut aussi conforté par les confidences que lui

1. Claude Paillat se trompe en affirmant que (en 1958) «Michelet, totalement inféodé à de Gaulle, exprime avec violence son anticolonialisme». *La Liquidation*, p. 448.

2. *Témoignage chrétien*, 19 juillet 1957, n° 580. Pour la justice il y avait une sorte de complot au moins intellectuel entre les catholiques libéraux et les nationalistes algériens. Les personnes impliquées appartenaient à l'enseignement supérieur et aux centres sociaux. La presse les désignait sous le nom de «Chrétiens progressistes».

3. Un tract anonyme, imprimé, intitulé «Catholiques et Français, allez-vous supporter plus longtemps les provocations de ceux qui viennent souvent jusque dans nos églises propager les mots d'ordre de la trahison?», appelait les catholiques patriotes à s'opposer efficacement au scandale de la trahison de la France sous le masque de la religion». Ce tract figure aux côtés de la réponse préparée par Edmond Michelet dans ses archives.

4. Michelet n'hésita pas à avouer «sa sympathie instinctive» pour les résistants algériens. «Tous ceux qui se battent avec de pauvres moyens matériels pour ce qu'ils croient être la libération de leur pays, tous ces résistants ont en commun un certain nombre de choses qui peuvent leur faire dire entre eux qu'ils se comprennent. Ils sont, si j'ose dire, de la même confrérie». *Contre la Guerre civile*, p. 85.

fit le général de Gaulle. Désigné en 1954 comme membre de la délégation française à l'ONU par P. Mendès France, Michelet devait y siéger jusqu'en 1957. Rentrant de sa première mission en février 1955, il alla voir le général de Gaulle et lui rendit compte du climat des Nations Unies et de la difficile position française. C'est alors que le Général lui confia son sentiment sur l'avenir de l'Algérie française : «L'Algérie ? Perdue ; finie !»[1]. Pour de Gaulle, expliquait plus tard Michelet, «l'indépendance d'une nouvelle nation, créée de nos mains autant que de celles des Algériens, était inéluctable»[2].

Quelles pouvaient être dès lors les conclusions d'un chrétien et d'un gaulliste ? D'abord peut-être fallait-il éviter le dangereux affrontement des passions en France où se répandait un climat de guerre civile. D'où le titre de son livre paru le 16 novembre 1957 : *Contre la Guerre civile.* Edmond Michelet y déclarait surtout rêver d'une solution originale et audacieuse au problème algérien fondée sur un authentique fédéralisme. Sans avoir une formule constitutionnelle précise à proposer, il évoquait la nécessité d'une cohabitation égalitaire des communautés sur le modèle libanais. Il pensait cependant pouvoir s'appuyer sur une donnée arithmétique : l'équilibre facilement réalisable entre le nombre des Français fixés en Algérie et celui des Algériens travaillant en permanence en France. «Dans cette perspective, il n'est pas interdit de prévoir des modalités de représentation qui satisfassent à ce principe démocratique d'égalité».

Mais pour que l'Algérie nouvelle acceptât de se fédérer librement à la France, encore fallait-il lui assurer une aide financière massive, capable de «déclochardiser» les Algériens soit 500 milliards de F. par an pendant dix ans. Sommes considérables que la France eût été incapable de fournir...

En accordant elle-même cette constitution fédérale, la France échapperait à l'humiliation de devoir tout céder un jour après une classique guerre de décolonisation. Cette solution montrerait aussi que la France n'était point tentée par un repli égoïste sur l'Hexagone dans le sens de ce que prêchaient conjointement, croyait-il, Raymond Cartier et Raymond Aron. Sur ce plan, Edmond Michelet invitait les décolonisateurs à ne pas sous-estimer «la fureur prévisible de nos compatriotes d'Algérie face à un ordre éventuel de repli sur la métropole». Il soulignait les risques immenses que cela ferait courir au pays, d'autant plus que l'Armée s'y associerait. D'où «le danger, non probable mais certain, de guerre civile»[3].

Hanté par ce péril d'une guerre franco-française, Edmond Michelet pensait qu'il serait possible à de Gaulle de mettre fin à la tragédie algérienne. De Gaulle avait, croyait-il, conservé intacte la confiance de «ces Français que sont encore à ses yeux les Musulmans d'Algérie». Un nouvel appel du 18

1. Edmond Michelet, *La Querelle de la fidélité*, 1971, p. 101.

2. Edmond Michelet, *Le Gaullisme, passionnante aventure*, 1962, p. 138.

3. En mai 1958, Edmond Michelet écrivait à Jacques Soustelle qui cite la lettre dans *L'Espérance trahie*, p. 43 : «Nous ramons tous comme des forçats pour empêcher une guerre civile».

juin 1940 pourrait ramener les «résistants algériens», dès lors qu'on leur promettrait à terme l'indépendance dans le cadre fédéral. «On ne refuse plus le droit à l'indépendance à un peuple qui la réclame. On s'entend avec lui pour que cette indépendance soit partagée avec celle dont on est soi-même pourvu»[1].

Mais le généreux Michelet ne sous-estimait-il pas les blocages passionnels des diverses parties ? Certes il connaissait «l'opposition véhémente de nos Sudistes que le principe du collège unique indigne» ; lui apparaissait moins peut-être l'intransigeance révolutionnaire des chefs du FLN. Mais lui-même condamnait le «masochisme de certains comme les Jeanson animés d'un parti pris de sympathie pour le seul FLN»[2]. Aux yeux des ultras d'Algérie et de France, Michelet se rangeait dans le camp ennemi ; il fut dénoncé comme défaitiste parce qu'il avait écrit : «Tout ce que nous pouvons encore espérer, c'est de voir ce drapeau algérien assortir ses couleurs aux nôtres». À cette date pourtant, début 1958, Michelet croyait sincèrement que «le plus grand intérêt matériel et moral des Algériens est de rester liés à la France par des liens qui ne soient pas ceux du colonialisme».

Quelques initiatives du ministre Edmond Michelet

Devenu ministre des Anciens combattants dans le cabinet de Gaulle du 1er juin 1958, Edmond Michelet s'efforça dans ce domaine limité de persuader les Algériens de leur intérêt : l'Algérie devait être maintenue dans un ensemble français. Il convoqua à Paris quelque 4 000 anciens combattants et 2 000 jeunes et, le 14 juillet, il célébrait devant eux la Fédération de 1790. Pour des esprits peu informés, parler d'une fête de la Fédération au lendemain des manifestations pour l'intégration, parut obscur ou suspect. Pour les hommes politiques de tendance «Algérie française», Michelet, l'homme de l'intégration fédéraliste, était un adversaire et fut aussitôt condamné. Pas plus que de Gaulle, qui n'avait parlé, le 10 juillet, que de «réaliser l'association de l'Algérie à la France», Michelet n'avait en effet prononcé les mots attendus d'intégration ou d'Algérie française. Les Comités d'entente et d'action des anciens combattants et cadres de réserve ne tardèrent pas à répondre à leur ministre en se déclarant, avec résolution, partisans de la politique d'intégration[3]. Leur bulletin reprocha bientôt à de Gaulle d'avoir choisi des ministres et des collaborateurs «qui n'ont pas la confiance des Européens d'Algérie».

1. *Contre la Guerre civile*, p. 85.

2. Lettre à Claude Bourdet (6 janvier 1958) *in* Archives du Centre Michelet.

3. Louis Terrenoire a raconté dans son livre *De Gaulle et l'Algérie*, p. 91, la réaction agacée du général de Gaulle lors de son deuxième voyage en Algérie du 1er au 3 juillet 1958 : «Au ministre Edmond Michelet qui se félicite de la présence à chaque étape d'anciens combattants musulmans, avec médailles et drapeaux, le général réplique entre ses dents : «Oui, l'armée fait bien les choses.»

Il est vrai que les Algériens du FLN dénonçaient pareillement Michelet comme quelqu'un de dangereux[1]. Boussouf parlait de «dialogue mystificateur». Mais ils apprirent à le mieux connaître grâce aux émissaires personnels que Michelet leur dépêcha pour expliquer la politique du général de Gaulle. C'est ainsi, à en croire le journaliste Albert-Paul Lentin, que Michelet aurait apporté à l'Élysée le 14 septembre 1958 une réponse favorable de Ferhat Abbas, «chef de la wilaya de Montreux», à une éventuelle rencontre avec de Gaulle (?)[2]. Le fait est un peu étonnant, à moins d'un changement d'opinion de Abbas qui jugeait selon Farès «l'invitation prématurée»[3] (Mais peut-être le mot fait-il référence au message de Pompidou du 17 septembre). Cependant les intermédiaires, Abderrahmane Farès et Jean Amrouche poursuivirent le dialogue avec le Président du GPRA, jusqu'au rejet de la «paix des Braves». À partir du 12 décembre 1958, un bourgeois kabyle de Neuilly, Si Larbi Lemmou, tenta de s'imposer également comme intermédiaire entre Edmond Michelet et le GPRA[4]. Cet homme, qui se prétendait le porte-parole de Krim, travaillait peut-être pour les services secrets de l'Armée française. Il fut exécuté par les Algériens peu après l'indépendance.

Lorsque Michel Debré devint Premier ministre en janvier 1959, il offrit à Edmond Michelet, son ami, le ministère de la Justice que lui-même abandonnait. On peut penser qu'à cette date il n'était pas informé des contacts entretenus par Michelet avec des Algériens nationalistes, puisqu'il les lui reprocha peu après. Mais ce dernier, prenant possession de son ministère aurait déclaré à un journaliste ou à des prisonniers de droit commun que «ancien Résistant, entre un prisonnier menottes aux mains et ses gardiens, il serait toujours du côté de ceux qui ont des menottes». Diversement rapporté, le propos scandalisa non seulement le syndicat des gardiens de prison, mais aussi une foule de bien-pensants.

---

1. Le FLN se méfiait tout particulièrement de ceux des Français qui éprouvaient quelque faiblesse vis-à-vis de Messali Hadj et du MNA. Or tel était le cas d'Edmond Michelet qui avait cru que Messali accepterait les appels à la réconciliation du général de Gaulle.

2. Albert-Paul Lentin, *Le dernier Quart d'heure*, p. 207. Rappelons qu'à cette date le FLN lançait une offensive terroriste en Métropole. Cependant le 17 septembre Pompidou aurait offert un sauf-conduit pour qu'une délégation FLN pût venir à Paris débattre des questions de cessez-le-feu.

3. Abderrahmane Farès affirme, sans donner de date, que la rencontre qu'il avait suggérée fut acceptée par de Gaulle et repoussée par Abbas en ces termes «Invitation prématurée!» in *La cruelle Vérité* (p. 80). Il est dommage que Farès ne précise pas si cela se passe avant ou après la formation du GPRA, avant ou après la fin de l'offensive FLN en France (28 septembre).

4. Dans une lettre à Michelet en date du 13 février 1959, il disait: «Mes interlocuteurs ont appelé mon attention sur la multiplicité des émissaires dont ils avaient reçu la visite et qui se prévalaient presque tous de la confiance du général de Gaulle. Ils ont manifesté leur préférence pour une seule voie de contact en vue de préserver tout le secret indispensable à la réussite d'une telle entreprise.

Edmond Michelet, Garde des Sceaux, aggrava son cas en s'occupant beaucoup du sort des condamnés politiques algériens. Concernant les condamnés à mort, il étudia avec cœur leur dossier et obtint du Président de la République la plupart des grâces qu'il estimait justes. Le général de Gaulle, dit-on, lui donnait satisfaction dans neuf cas sur dix. Ce dont Michel Debré aurait pris ombrage. Cette attitude humanitariste et politique lui attira des haines durables : un flot de lettres anonymes et beaucoup de fausses informations affluèrent dans les ministères et jusque sur le bureau du Garde des Sceaux.

Plus tard, après les premiers attentats de l'OAS en Algérie, Michelet fit aussi transférer en France les détenus FLN qu'il savait menacés dans les prisons d'Algérie. En son nom, Joseph Rovan déclara, au début de 1959, lors d'une réunion des directeurs de prisons et du haut personnel de l'administration pénitentiaire : «Nous détenons actuellement avec quelque 25 000 prisonniers la future classe dirigeante algérienne. Votre politique vis-à-vis de vos détenus algériens doit s'inspirer de cette idée»[1]. Surtout Michelet réussit à transformer la situation de ces détenus, jusque-là traités comme des prisonniers de droit commun.

Une grève collective de la faim entamée à Fresnes le 18 juin 1959 s'étendit à la prison de la Santé et aux leaders de l'île d'Aix. Elle aboutit, le 1er juillet, à un accord de compromis avec les chefs politiques emprisonnés à Fresnes, Mohammed Boudiaf et Rabah Bitat. Mais cet accord, mal vu par l'administration pénitentiaire, fut remis en question par celle-ci et la grève, cette fois générale, reprit le 17 juillet. Il fallut à nouveau discuter et le second protocole d'accord dut être soumis discrètement à l'agrément de Ben Bella qui l'accepta et fit cesser la grève. Quelques jours après, le 4 août, une note rendait public le nouveau régime carcéral «A». Ce texte, signé par le directeur de l'administration pénitentiaire, instaurait en fait un régime proche du «statut politique» ; il autorisait notamment les détenus musulmans qui y étaient soumis à pouvoir faire leurs prières en commun, à organiser des cours scolaires par groupes restreints et à s'abonner à trois journaux français. Les détenus pouvaient désormais constituer leur propre caisse de solidarité alimentée par tous les biens reçus en espèce ou en nature[2].

Que les Algériens aient aussitôt nommé cette note «la circulaire Michelet» montre qu'ils furent assez exactement informés des conditions dans lesquelles elle avait été imposée à l'administration pénitentiaire[3].

---

1. Témoignage de M. Rovan. On comprend pourquoi Edmond Michelet reçut notamment en 1967 à Alger les témoignages de reconnaissance de nombreux ministres et hauts fonctionnaires algériens «anciens pensionnaires de ses prisons». (J. Rovan).

2. On trouvera le texte de cette «note de service» en annexe n° 21 dans l'ouvrage d'Ali Haroun, *La 7e wilaya*, pp. 484-485.

3. Le régime politique intégral fut arraché par une nouvelle grève de la faim qui dura du 2 au 19 novembre 1961. On comptait alors, du moins au 1er août 1961, 9 963 détenus algériens dans les prisons métropolitaines sur une population pénale de 28 661 hommes.

Plusieurs des membres du cabinet d'Edmond Michelet s'y employèrent personnellement, notamment Messieurs Joseph Rovan et Gaston Gosselin, ses anciens compagnons de déportation.

Tandis que Michelet dénonçait, en tant que ministre de la Justice et chrétien, toutes les pratiques de violences exercées contre les prisonniers et notamment la torture qu'il attribuait «à des séquelles de la vérole nazie» (le 12 mars 1959), la Commission de sauvegarde des libertés individuelles dirigée par le Président Patin inspectait chaque année les camps d'internement en Algérie. De leur côté, ses anciens compagnons de Dachau tâchaient d'informer l'opinion[1]. Gosselin fit publier dans *Le Monde*, le 18 avril 1959, le fameux rapport anonyme sur les camps d'internement et de regroupement en Algérie, dû à M. Michel Rocard. «Il y a actuellement, écrivait ce dernier, deux millions d'Algériens en camps de concentration». Cette dénomination et ce chiffre étaient faux[2], mais alertèrent l'opinion publique. Ce fut encore M. Gosselin qui se procura par un de ses amis au Comité international de la Croix-Rouge, un rapport sur les tortures, les exécutions et les camps en Algérie. Il en «égara une copie» auprès de la rédaction du *Monde*, qui le publia le 5 janvier 1960. Ces indiscrétions de presse furent durement ressenties à Matignon.

Cependant, les perspectives nouvelles ouvertes par le discours du général de Gaulle annonçant l'autodétermination (16 septembre 1959) avaient provoqué une très vive activité politique du cabinet d'Edmond Michelet. Déjà Gaston Gosselin avait été chargé d'expliquer, le 10 septembre, à Ben Bella et à ses compagnons, les perspectives de l'autodétermination[3]. Le 20 septembre, Si Larbi Lemmou partit pour Tunis muni d'un commentaire écrit, signé de deux hauts fonctionnaires et d'une lettre accréditive d'Edmond Michelet. Le 29 septembre, Michelet envoya à Tunis son ami Robert Barrat, porteur d'une lettre de sa main.

Ces activités étaient à peine clandestines et le Premier ministre s'en irrita vivement. Déjà, lors du Conseil des ministres du 26 août 1959 au cours duquel tous les ministres furent consultés sur l'ensemble du problème

1. «Gosselin prit de gros risques en créant une lettre confidentielle qu'il adressait aux organismes de presse et à de nombreuses personnalités de toutes tendances politiques». Farès, *op. cit.*, p. 83. (Il s'agit du *Bulletin d'informations maghrébines*).

2. Seuls méritent le nom de «camps» les camps militaires d'internement (pour les suspects) et les camps de triage et de transit. 25 000 personnes y étaient retenues début 1959. Concernant les centres de regroupement, les chiffres exacts sont ceux-ci: au 1er octobre 1959, il y avait 1 132 756 personnes dans les 1 240 centres de regroupement dont 651 721 dans les «nouveaux villages» et 481 235 dans les regroupements provisoires (chiffres officiels cités notamment dans le livre de M. Corneton, *Les Regroupements de la décolonisation*.

3. M. Gosselin m'a dit que, s'il rencontra Ben Bella dans des conditions un peu rocambolesques (sur le toit du Fort Lidéot à l'Ile d'Aix pour échapper aux micros clandestins qui tapissaient les murs des pièces intérieures), il le fit «sur l'ordre du général de Gaulle qui entendait tester les réactions des chefs du FLN». Ben Bella lui aurait dit: «Si de Gaulle va jusqu'au bout de ses idées, ce sera la paix». (Récit identique dans *Les Porteurs de valises* d'Hervé Hamon et Patrick Rotman, p. 167.) Michel Debré protesta contre cette démarche auprès de Michelet.

algérien, Edmond Michelet suggéra une «relance de l'appel à la paix» et demanda aux juristes de trouver une formule liant un État algérien à la France. Il aurait même dit: «Jamais nous ne devons amener le drapeau français à Alger, mais je ne verrais pas d'inconvénient à ce qu'un autre flotte à côté, comme à Lille l'étendard des Flandres auprès du drapeau tricolore»[1]. Le propos révolta non seulement Jacques Soustelle qui l'a rapporté, mais aussi Michel Debré auquel Soustelle écrivait, le 1er septembre: «Le dernier conseil des ministres a montré qu'un grand nombre de nos collègues cèdent à une sorte de tentation de la paix à tout prix». Certains préconisent des négociations avec le FLN et un statut d'autonomie vaguement défini qui conduirait tout droit à la sécession»[2].

Durant la semaine des barricades (24-31 janvier 1960), des clivages apparurent dans le cabinet Debré. «Un petit groupe se forma presque naturellement entre Michelet, Joxe, Couve, Sudreau, Jeanneney, Bacon et moi-même» a précisé Robert Buron[3]. Au Conseil des ministres du 25 janvier, Michelet répétait: «Le gouvernement doit se montrer ferme. Il ne doit pas négocier[4]».

Au témoignage de Joseph Rovan, «Michelet a organisé dans son bureau, la réunion des ministres libéraux parmi lesquels les plus engagés s'appelaient Pierre Sudreau, Robert Buron, Couve de Murville». Michelet se rendit ensuite à Alger, le 6 février, en vue d'étudier sur place diverses mesures de remise en ordre. Parmi les décisions qu'il prit, la mutation d'office du Procureur général Rocca d'Alger à Aix-en-Provence (parce qu'il avait refusé de délivrer un mandat d'arrêt contre Alain de Sérigny) parut à Alger un véritable coup de force[5]. Désormais pour beaucoup d'activistes algérois, Michelet et ses amis méritaient le châtiment des traîtres[6].

L'affaire Si Salah et Edmond Michelet

À en croire certains officiers et quelques chroniqueurs de la guerre d'Algérie, l'affaire Si Salah constituerait l'une des plus grosses fautes du général de Gaulle. Celui-ci aurait volontairement laissé échapper «la dernière chance de l'Algérie française», l'offre de reddition des combattants de la wilaya IV,

1. Jacques Soustelle, *L'Espérance trahie*, p. 113.
2. *Ibidem*, p.115.
3. Robert Buron, *Carnets politiques de la guerre d'Algérie*, p. 119.
4. Jacques Soustelle, *L'Espérance trahie*, p. 142.
5. Il fut remplacé à Alger par l'un des membres du cabinet de Michelet, le Procureur Schmelck, lequel apprit sa nomination de la bouche même du général de Gaulle. On imagine que Michel Debré n'apprécia pas cette mutation, puisque le fils du procureur général, M. Yves Rocca, était un membre important de son cabinet.
6. Lorsque l'avocat Pierre Popie, membre de l'ACJF et fondateur avec Mandouze de l'AJAAS, (Association de la jeunesse algérienne pour l'action sociale) fut assassiné le 25 janvier par l'OAS, une certaine presse se borna à rappeler que «ce chrétien progressiste était en relations avec Michelet.» Rivarol ajouta «qu'il aurait reçu des fonds destinés à l'acquisition de *L'Écho d'Alger*».

afin de traiter avec le seul GPRA[1]. Précisons que dans les divers écrits consacrés à «l'étrange affaire Si Salah» revient le nom d'Edmond Michelet. Dans son dernier livre, *L'Affaire Si Salah, secret d'État* (1987), un ancien officier d'un régiment de parachutistes Pierre Montagnon accuse à nouveau Edmond Michelet d'avoir informé immédiatement le 26 mars 1960 le GPRA de «ce qui aurait dû rester un secret d'État»[2]. Quelle est la portée de ce réquisitoire?

À reprendre le dossier, on voit que Michelet fut le premier des ministres à être informé du souhait formulé par quelques officiers algériens appartenant à la wilaya IV, de discuter les conditions du cessez-le-feu[3]. Il avait reçu, le 19 mars, le cadi de Médéa que lui envoyait le Procureur général Schmelck; ce cadi-juge était l'intermédiaire choisi par les commandants Lakhdar, Halim et le capitaine Abdellatif, tous de la wilaya IV (Algérois).

E. Michelet en avertit aussitôt Michel Debré. Les deux ministres allèrent ensemble informer le général de Gaulle qui leur ordonna de suivre l'affaire.

M. Bernard Tricot, au nom de l'Élysée et le colonel Mathon, du cabinet du Premier ministre, prirent contact le 28 mars à Médéa, avec les trois officiers de l'ALN; ceux-ci se disaient prêts à accepter la «Paix des Braves», dès lors qu'ils auraient obtenu l'accord de leurs camarades des autres wilayate. Dans leur esprit, selon M. Tricot, leur combat n'avait plus de raison d'être. L'Algérie pourrait recouvrer librement son indépendance par le scrutin d'autodétermination. Edmond Michelet pouvait-il vouloir faire échec à ces perspectives: Essaya-t-il de le faire et y parvint-il?

C'est ce qu'ont affirmé ses détracteurs et d'abord celui qui a le premier formulé ces accusations le colonel Henri Jacquin qui était à l'époque le chef du BEL (Bureau d'Études et de Liaisons). Le colonel Jacquin, bien que procédant par affirmations sans preuves, parvint à convaincre beaucoup de ses supérieurs et d'abord le général Challe. Ce fut lui qui informa des auteurs comme Claude Paillat et Yves Courrière dont les récits sont proches l'un de l'autre[4]. Finalement le général Jacquin a livré au grand public dans son livre *La Guerre secrète en Algérie* (1977) les «informations» de ses services (p. 253-269).

1. L'affaire fut révélée par le général Challe lors de son procès mais traîtée à huis-clos. Elle fut discutée au Sénat le 17 octobre 1961 sur question orale de M. de Maupéou qui reprocha au général de Gaulle d'avoir renoncé «à la paix des braves».

2. P. Montagnon, *L'Affaire Si Salah*, p. 81. Une note affirme que «les deux autres ministres, Binoche et Buron, ont également pris contact avec le GPRA», mais ne précise pas qu'il s'agit de l'affaire Si Salah. (Elle recopie en fait une phrase de l'ouvrage du général Jacquin (p. 254) qui se termine ainsi: «De Gaulle leur aurait lavé la tête».

3. La wilaya IV était dirigée collégialement par deux commandants: Si Salah, responsable politique et Si Mohammed, responsable militaire. Les officiers français attribuent à tort à Si Salah le grade de colonel qui en ferait le chef unique de la wilaya. Si Salah ne fut pas plus l'instigateur de la négociation. Jugé par les siens, il fut d'ailleurs acquitté, en août 1960, tandis que les trois autres officiers furent condamnés à mort et exécutés.

4. Toutefois M. Claude Paillat ne croit pas que le GPRA ait été informé des négociations de la wilaya IV avant Melun: «En réalité, le GPRA n'aurait été mis au courant que peu après.» (début juillet, indique-t-il). Mais en note, il dit que Mohammed informa le GPRA «par messages codés acheminés par voie rapide aux environs du 6 août», *La Liquidation*, p. 574, note 17.

À l'en croire, Edmond Michelet faisait tenir par lettres signées de sa main diverses informations au GPRA. Le 26 mars 1960 notamment, écrit-il (p. 267), «M. Michelet a fait savoir à Krim Belkacem que Si Salah proposait un cessez-le-feu séparé... Les renseignements de M. Michelet amenèrent le GPRA le 24 avril à décider l'envoi sur place du chef de son 2e Bureau, Ben Chérif, pour enquête et épuration... Arrivé dans l'Algérois le 27 août, il procède aussitôt à quelques exécutions avec l'aide du responsable militaire Mohammed qui a tourné casaque... [Arrêté en octobre, Ben Chérif doit être exécuté, mais le GPRA menace de procéder à l'exécution des otages qu'il détient. Paris donne l'ordre de le transférer en France] «Qui a averti le GPRA de l'arrestation de son *épurateur*»?

«M. Michelet», affirmera en 1965 Krim Belkacem (p. 268). Mais le général Jacquin, qui, au-delà d'Edmond Michelet visait de Gaulle, ajoutait: «On imagine mal qu'un ministre du gouvernement (*sic*) ait pu prendre l'initiative d'avertir le GPRA de négociations entamées avec la wilaya IV sans y avoir été autorisé par le général lui-même»[1].

Face à la gravité de ces accusations de «trahison» (p. 265), intégralement reprises en 1987 par M. Pierre Montagnon, il nous a paru nécessaire d'interroger plusieurs témoins. Aucun d'entre eux n'a accordé la moindre valeur aux allégations du général Jacquin. L'ancien Premier ministre, M. Michel Debré, les a «absolument démenties» tout en suggérant: «Michelet a pu bavarder et autour de lui...» M. Bernard Tricot, accusé par le général Jacquin et par M. Jacques Soustelle d'être l'auteur principal de la fuite éventuelle, a seulement accepté de me répondre par téléphone que ni Michelet, ni lui, ne pouvaient être raisonnablement mis en cause[2]. M. Gosselin m'a dit tout ignorer de cette affaire Si Salah, tandis que M. J. Rovan m'a confié: «Gosselin et moi avons seulement conseillé à Michelet de s'opposer à cette histoire. Pour nous, le seul interlocuteur valable à cette date, c'était le GPRA». Mais M. Rovan, lui-même «non mêlé à cette affaire», se dit «tout à fait persuadé que Michelet n'est pas intervenu auprès de Krim».

L'échec de la tentative de paix de Si Salah que le général Jacquin et ses émules tiennent absolument à imputer à Michelet ou au général de Gaulle, paraît s'expliquer plus simplement par la volte-face inattendue du responsable militaire, le commandant Si Mohammed. Celui-ci, informé que

1. Cette version des faits fut aussi celle qu'adopta le général Challe. De plus, il a publié dans son livre *Notre Révolte* une «note sur les pourparlers avec les chefs de l'intérieur en vue d'un cessez-le-feu, établie par un officier ayant conduit les négociations» (qui est très certainement le colonel Jacquin). Toutefois le général Challe affirme que Si Salah et ses compagnons n'avaient accepté de traiter qu'à la condition que de Gaulle s'engageât à ne pas discuter avec le GPRA. (Or ils avaient au contraire demandé à convaincre le GPRA, soit en se rendant à Tunis, soit par radio). De plus, Challe lui-même se contredit en reconnaissant que le 17 juin – trois jours après l'appel de De Gaulle au GPRA – «les interlocuteurs rebelles persistent tout de même dans leur idée», *Notre Révolte*, p. 77.

2. M. Bernard Tricot a donné de son attitude une explication tout à fait convaincante dans *Les Sentiers de la paix*, p. 167 à 178.

le GPRA avait envoyé des délégués à Paris (l'annonce en fut faite le 20 juin[1]) n'attendit pas le constat d'échec des négociations de Melun (affirmé par le GPRA le 5 juillet). Il lança, le 30 juin, un ordre d'offensive militaire en mettant l'accent sur «notre solidarité avec le GPRA. L'ALN dit Non aux tentatives de division de l'ennemi»[2].

On remarquera que les historiens algériens, qui ne cachent pas la tentative de négociation séparée de la wilaya IV, ne parlent pas d'informateurs français, ni d'une communication éventuelle d'Edmond Michelet[3]. On imagine pourtant qu'à l'époque, spécialement au moment de l'échec de Melun, il eut été de bonne propagande pour le GPRA d'affirmer qu'un ministre français l'avait informé si tel avait été le cas.

Au total, l'historien après enquête peut écarter les allégations des services du colonel Jacquin contre Edmond Michelet et ce d'autant plus facilement que diverses autres «informations» prétendues de la même source sont à l'évidence erronées ou volontairement calomnieuses[4]. On reste confondu que des officiers de haut rang comme le général Challe aient pu ajouter foi aux affirmations du BEL[5], cet organisme spécialisé dans les manœuvres d'intoxication psychologique dont il avait autorisé la création, malgré les mises en garde du SDECE.

---

1. Le 22 juin un porte-parole de l'état-major, le commandant Maire, évoquait le fait que «certains chefs dans les maquis refuseraient de poursuivre l'action terroriste» et citait un communiqué de la wilaya IV. Le 23, la Semaine en Algérie, contrôlée par l'Armée, signalait «l'irritation croissante de 2 chefs de wilaya contre l'extérieur». Pourquoi ces révélations ? Ne s'agissait-il pas seulement de provoquer des «purges» ?

2. Si Mohammed annonça le 14 juillet 1960, la dissolution du Conseil de la wilaya IV et la création d'un Comité militaire d'exécution et de coordination (CMEC) dont il prenait la tête. C'est lui qui fit arrêter début juillet le commandant Lakhdar (exécuté) et le capitaine Abdellatif (d'abord mis hors de cause et maintenu dans le CMEC) ; début août il faisait arrêter les commandants Halim (exécuté) et Si Salah (destitué). Le 27 septembre (et non le 27 août comme le dit le général Jacquin) il annonçait l'arrivée du commandant Ben Cherif en wilaya IV et la dissolution du CMEC. Il continua à diriger cette wilaya jusqu'à sa mort au combat le 8 août 1961.

3. Cf. surtout Mohammed Teguia, *L'Algérie en guerre* (s.d.) dont l'ouvrage reproduit en annexes de nombreuses photocopies des textes de la wilaya IV.

4. Pour le général Jacquin – «le grand as du renseignement français» selon le général Challe –, les principaux leaders nationalistes algériens auraient été... des agents des services secrets militaires ou de la police ! ... Et de dénoncer pêle-mêle (p. 205) Tewfiq el-Madani «qui était un agent du Gouvernement général», Ben Bella «un ancien informateur de la sécurité militaire», Fehrat Abbas «lui-même longtemps honorable correspondant de la police des Renseignements généraux». Quand le général Jacquin affirme (p. 17) que le vieux chef nationaliste Messali «était de 1924 à 1926 parmi les stagiaires les plus consciencieux de l'Université communiste des travailleurs orientaux de Bakou», il est en contradiction avec les rapports de la Préfecture de police, qui connaissait ses activités politiques à Paris. De même lorsqu'il prétend que «Messali se rendit à nouveau à Moscou en 1930-31 (!), qu'il était «au service de l'amiral Canaris» (*sic*) ou que «le vieux leader nationaliste, convaincu de faiblesse pour le nazisme, est devenu depuis 1945 sous le pseudonyme de Léon, un précieux informateur pour la police française» (*sic*), on ne sait si l'on doit sourire ou s'indigner.

5. Selon le général Challe qui n'exerçait plus de commandement en Algérie depuis le 23 avril, l'épuration aurait porté sur «460 ou 480 cadres qui ont été exécutés par Mohammed (*Notre*

Les raisons d'un départ: l'Algérie?

On doit s'interroger enfin sur les raisons pour lesquelles M. Michel Debré exigea le départ du ministère de son collègue Edmond Michelet, si du moins il est vrai que, selon Robert Buron, il «fut exécuté par Debré le 27 août 1961».

À en croire M. Claude Michelet, Michel Debré prit très tôt ombrage de la clémence de son Garde des Sceaux... «Leurs rapports tournèrent vite à l'aigre et d'autant plus que M. Debré savait pertinemment que l'orientation prise par mon père était celle que de Gaulle approuvait secrètement». Ce dernier aurait refusé la démission que Michelet lui adressait «après chaque algarade avec le Premier ministre». M. Michel Debré est au contraire formel: ce n'est pas en fonction des attitudes de Michelet sur la question algérienne qu'il aurait décidé de se séparer de son ministre de la Justice, mais par suite de son absence d'autorité sur ses services.

À examiner les deux thèses apparemment contradictoires, on croit comprendre que pour M. Debré, la priorité allait à la répression des «menées antinationales» et non à la clémence. Quant aux contacts discrets de certains membres du cabinet d'Edmond Michelet avec les «gens du FLN», ils lui étaient intolérables.

On conçoit certes que M. Debré n'apprécia pas la présence au cabinet d'Edmond Michelet d'hommes acquis à une toute autre politique algérienne que celle qu'il défendait. Mais il obtint précisément le départ de MM. Gosselin et Rovan en novembre 1960. «Ceux-ci avaient eu, disait-il, des initiatives contraires aux directives de leur ministre» (ce qu'ils contestent l'un et l'autre). Mais Michel Debré ne voulait-il pas dire en réalité qu'Edmond Michelet avait agi à son insu, méconnaissant ainsi l'autorité du Premier ministre?

Que Michelet face aux problèmes soulevés par la guerre d'Algérie n'ait pas eu une appréhension conforme aux traditions juridiques serait un second grief. Le principe de l'inamovibilité des magistrats fut remis en cause, le Conseil de l'ordre des avocats d'Alger fut dissous, des juridictions spéciales créées ou proposées. Mais était-il possible en temps de guerre de s'en tenir aux normes et aux usages juridiques du temps de paix? L'incompétence juridique du Garde des Sceaux apparaît surtout comme un grief alibi. Pouvait-on reprocher publiquement à Edmond Michelet de n'avoir pas demandé l'inculpation des «avocats du FLN» algériens ou français sous l'accusation d'avoir constitué un collectif? Le cabinet de Michel Debré la souhaitait vivement, dit-on, mais n'obtint pas satisfaction. D'où l'accusation d'incapacité juridique proférée dès lors contre Edmond Michelet.

Révolte, p. 78). Or le général Jacquin avait affirmé au colonel Mathon «qu'il ne restait en wilaya IV que 250 hommes armés» (Yves Courrière, *Les Feux du désespoir*, p. 85). Et ce journaliste d'ajouter, p. 88 «Avec la reddition de la wilaya IV, c'étaient les trois quarts de l'Algérie qui étaient pacifiés».

On comprend moins que M. Debré ait mis si longtemps à s'apercevoir de l'incapacité politique prétendue de son ministre. Attendait-il sa démission ? Peut-on suggérer au total qu'une accumulation de griefs explique sa décision : Michelet devait démissionner.

Parmi ceux-ci la presse se fit surtout l'écho du refus de Michelet de hâter le procès des «121» signataires du manifeste de l'insoumission ou de mettre à jour d'autres affaires de complicité avec le FLN[1]. M. Debré aurait souhaité qu'il en fût ainsi, pour contrebalancer le procès des généraux Challe et Zeller. La presse parla, à partir de mai 1961, de remaniement ministériel.

Il se pourrait aussi que la présence de M. Hervé Bourges à des manifestations de soutien au GPRA ait provoqué la décision de M. Debré. M. Bourges avait remplacé Joseph Rovan au cabinet d'Edmond Michelet et ses fonctions lui imposaient à l'évidence une obligation de réserve. Le général de Gaulle aurait été convaincu par M. Debré qu'un conseiller du gouvernement ne pouvait frayer avec les rebelles algériens.

Le grand remaniement attendu par la classe politique se borna en fait au départ de trois ministres ; la sortie de deux partisans de «l'Algérie française», MM. Rochereau et Robert Lecourt, aurait équilibré celle d'Edmond Michelet. Ce dernier s'était vu cependant offrir le 23 août 1961, par le général de Gaulle, le poste de Premier ministre. Edmond Michelet aurait répondu : «Mon général, ce n'est pas dans mes moyens.» – «Alors, si nous ne pouvez pas me donner votre acceptation, il vous faut partir. Debré ne vous veut plus»[2]. Bien entendu, cette offre était un geste de pure courtoisie destiné à provoquer le refus attendu d'Edmond Michelet. Sur le plan moral, cette manœuvre ne satisfit sans doute pas la conscience du Général qui, dans ses *Mémoires d'Espoir,* cite Edmond Michelet parmi ceux qui «du premier au dernier jour ont fait partie du ministère Debré»[3]. Cette erreur peut passer pour un lapsus révélateur.

Quant à Michelet, il s'effaça avec une rare grandeur d'âme. Au témoignage de son fils, il ne toléra même pas qu'on critiquât M. Debré en sa présence :

«Michel est un brave, disait-il, comme tous les impulsifs il fait parfois des maladresses, mais qu'importe ! c'est un pur». Mais il était plus profondément touché qu'il ne le laissait paraître et seuls ses proches pouvaient se rendre compte à quel point l'épreuve lui pesait[4].

---

1. Lors du procès des avocats accusés d'aide au FLN (6-15 novembre 1961), Me Oussedik déclara : «J'affirme que M. Michelet a perdu son poste pour n'avoir pas voulu me traduire ici plus tôt». M. Hervé Bourges confirma en disant que M. Michelet avait retardé ce procès pour aider au dénouement de l'affaire algérienne.

2. Témoignages de M. Joseph Rovan et de M. Pierre Marthelot. Selon l'*Année politique*, «M. Michelet, qui décline toute autre fonction, accepte de se retirer du gouvernement».

3. De Gaulle, *Mémoires d'espoir*, p. 289.

4. Claude Michelet, *Mon père Edmond Michelet,* p. 249.

Conclusion

Sur la question algérienne, Edmond Michelet apparaît au total, à travers les quelques instantanés que nous connaissons de lui, comme un chrétien engagé plus que comme un homme politique adepte de la Realpolitik. «Si les termes contradictoires d'homme d'État franciscain pouvaient convenir à quelqu'un, écrivait Joseph Rovan, dans le très bel article nécrologique[1] qu'il consacra à son ami, c'était bien à lui».

Ce furent des motivations morales chrétiennes qui expliquent ses courageux engagements, sa volonté de justice et de réconciliation. À l'abbé Jean Vinatier, il expliqua: «Jamais je n'accepterai qu'il y ait deux justices, une pour nous Français, une pour les Algériens» et d'ajouter: «Depuis Jésus-Christ et le calvaire, la justice s'est réconciliée dans le cœur de Dieu avec la miséricorde et l'amour». Homme de cœur et de foi, ce chrétien démocrate entendait lutter avant tout contre les injustices, le racisme, les violences et la torture qu il avait cru ne «pouvoir être employée que par les hommes de la Gestapo». Grand lecteur de Péguy, il savait que «c'est un point de gangrène qui corrompt tout le corps». C'est pourquoi il alla jusqu'à poursuivre en justice des policiers de la DST accusés d'avoir utilisé la torture. Toutefois, au témoignage de Claude Michelet: «il veilla, mais en vain, à ce que nul n'étouffât l'affaire».

Peut-être s'est-il demandé en 1958 si l'on ne pouvait prendre au mot les militaires et utiliser les consignes de fraternisation prétendue pour aboutir à une véritable égalité des droits dans une Algérie réconciliée avec la France? Mais il comprit vite ce qui se dissimulait de ruse et de cautèle dans l'adhésion conditionnelle de certains soi-disant partisans de l'intégration.

Parce qu'il n'était ni un intellectuel, ni un idéologue doctrinaire, il se méfiait des slogans. On ne saurait donc le définir comme un gaulliste de gauche. Il fut d'autant plus fidèle à la politique algérienne du Général qu'il la rejoignit par instinct. Dès lors, il se voulut, autant qu'il lui était possible, l'homme de la paix et de la réconciliation avec les Algériens musulmans. Et c'est fort logiquement qu'il accepta de devenir en 1963 le premier Président de l'association «France-Algérie»[2].

Le réalisme en politique, à plus forte raison le machiavélisme, ne lui convenaient pas. Il peupla son cabinet de magistrats de valeur et de personnalités d'opinions opposées sans nul souci de dosage ou de discipline. Aux yeux des politiciens traditionnels, ce chrétien qui savait pardonner[3],

1. *Le Monde*, samedi 10 octobre 1970, «Un homme d'État franciscain».

2. Le ministre algérien de la Culture, Ahmed Taleb al-Ibrahimi vint assister à ses funérailles.

3. Michelet fut très tôt favorable à une politique d'amnistie envers les anciens «collaborateurs» vichyssois comme envers les insurgés de Madagascar. Il s'entremit pour le transfert à Douaumont des restes du maréchal Pétain. Il tenta d'obtenir la grâce de Bastien-Thiry et s'offrit à accueillir sous son toit Georges Bidault, pourchassé comme chef de l'OAS.

qui n'oubliait pas la charité, qui savait donner sans rien attendre en retour[1], n'était qu'un naïf. Et certes, il accorda sans doute sa confiance et son amitié à des gens qui entendaient plus l'utiliser que le servir. Il est même possible que certains en aient profité pour le calomnier ou le trahir.

Mais, comme le disait son maître Péguy, «la politique se moque de la mystique, mais c'est encore la mystique qui nourrit la politique même. Quelle meilleure formule pourrait-on trouver pour expliquer la politique d'Edmond Michelet dans l'affaire algérienne. Pour lui, ce fut la mystique qui nourrit sa politique.

1. M. Michel Debré ne comprit pas que le Centre national d'études judiciaires qu'il avait fait créer par l'ordonnance du 22 décembre 1958 put être installé à Bordeaux à la simple demande que Jacques Chaban-Delmas avait présentée à Edmond Michelet.

L'opinion française devant la guerre d'Algérie

La guerre d'Algérie n'a pas encore été, en France du moins[1], l'objet d'études scientifiques. Au-delà d'une abondante floraison d'ouvrages de reportages, de souvenirs ou de témoignages, aucune histoire fondée sur des méthodes objectives n'a encore pu être établie. S'il est vrai que la guerre d'Algérie fut d'abord une guerre politique où la partie non militaire fut plus déterminante que les opérations militaires, il nous paraît que les historiens devraient s'attacher en priorité à cet aspect politique. Que celui-ci puisse être l'objet d'une approche relativement scientifique, nous le croyons, au moins sur une question particulière mais essentielle : l'étude de l'opinion publique[2].

Par opinion publique, j'entendrai, en réaction contre la tradition universitaire, non point les prises de position de la grande presse faite au nom d'un public inaccessible ou inexistant, mais tout simplement les résultats chiffrés des sondages d'opinion. Non que je réduise la connaissance de l'opinion à cette seule technique d'investigation, mais je suis convaincu que les sondages fournissent à l'heure actuelle le meilleur moyen d'observer l'opinion générale, le plus objectif à coup sûr et celui qui permet le mieux l'observation permanente sur quelques années.

Or, nous disposons, grâce aux enquêtes de l'Institut Français d'Opinion Publique, d'une longue série assez régulière de sondages menés en France métropolitaine sur la guerre d'Algérie et les questions algériennes, série qui commence en 1955 et s'achève en principe en 1963. Il m'est donc apparu qu'il y avait quelque intérêt historique à suivre le fil de ces sondages, à les relier au contexte général, à tenter aussi de les expliquer, soit au cours d'un exposé chronologique, soit dans quelques remarques finales.

Ne disposant pas de l'ensemble de la documentation statistique, mais seulement des résultats et indications publiés dans la revue *Sondages*[3] il ne nous a pas été possible de procéder aux analyses sociologiques et à l'étude

---

* Article initialement paru dans la *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 1976.

1. On peut se référer à l'énorme travail de Harmut Elsenhans : *Frankreichs Algerienkrieg*, München, 1974, 908 p., qui ne constitue pas une histoire de la guerre d'Algérie, mais de la politique française.

2. «L'affaire d'Algérie devient un phénomène d'opinion publique dans lequel la presse a plus d'impact que les mesures gouvernementales» reconnaissait *L'Écho d'Alger* le 25 mars 1958.

3. Pour alléger au maximum l'annotation, je renvoie une fois pour toutes aux numéros de *Sondages* : 1955 (nos 1 et 4); 1956 (n° 3); 1957 (n° 2); 1958 (nos 3 et 4); 1959 (n° 2); 1960 (n° 3); 1961 (nos 1 et 3); 1962 (nos 2 et 3).

des motivations de vote qui eussent été parfois indispensables. Peut-être nous sera-t-il loisible, un jour, dans une étude plus approfondie de recourir à la documentation de base conservée dans les archives de l'IFOP et de présenter des analyses plus fines. Mais nous voudrions plutôt par cet essai attirer l'attention des jeunes historiens sur la nécessité d'intégrer à toute étude d'opinion, l'utilisation des sondages et inviter les futurs historiens de la guerre d'Algérie à ne pas s'en tenir aux points de vue des dirigeants et de la classe politique, ou même à la présentation des groupes de pression ou au contenu de l'information. L'opinion d'un vieux peuple ne se réduit pas à la confiance faite à ses dirigeants, ni à ses réactions immédiates face à l'information, officielle ou non. La guerre d'Algérie a été marquée notamment par l'échec des méthodes du conditionnement psychologique ; il serait dommage qu'on analysât un jour l'opinion française au travers du seul message des *mass-media*, même subtilement quantifié.

C'est avec le même esprit critique que nous voudrions présenter les résultats chiffrés des enquêtes de l'IFOP, d'avance convaincu de certaines déformations dues non à des questions «biaisées», mais à des interrogations parfois insolites pour l'homme de la rue. Enfin l'historien ne peut pas ne pas regretter que tant de questions essentielles à son point de vue n'aient pas été posées : nous ne saurons jamais, hélas ! quelle était la force de l'attachement des Français à l'Algérie lors de la libération de la France, au moment de l'insurrection de 1945 ou même en 1954. Nous ne saurons pas plus quelle fut l'influence des appels à l'insoumission ou des campagnes contre la torture ; comment furent reçues les directives de l'Église catholique ou celles de l'Armée ; quelle fut l'audience de la propagande du FLN en France ou celle du cartiérisme.

Mais trêve de regrets, voici ce que nous savons grâce à l'IFOP et qui n'est pas sans intérêt.

I

Quand éclatent, à la Toussaint 1954, les premières manifestations d'une révolte qui va allumer la guerre d'indépendance, où en est l'opinion française en ce qui concerne le régime colonial et le maintien de ce qui reste de l'Empire ?

L'opinion vient d'être brusquement tirée de sa demi-indifférence[1] par la défaite de Dien Bien Phu et, après un dramatique suspense, par l'armistice du 20 juillet 1954. Celui-ci mettait fin à huit années de guerre en Indochine, une guerre qui avait coûté au corps expéditionnaire français, 92 000 tués, 114 000 blessés et 28 000 prisonniers (c'est-à-dire quatre fois plus de morts et deux fois plus de blessés que la guerre d'Algérie pour une durée comparable). Cette longue guerre lointaine qui s'est faite sans le soutien moral du pays s'est donc terminée par une défaite. Plus que de l'humiliation,

1. 23 % seulement des Français déclarent en février 1954 suivre régulièrement les nouvelles de la guerre d'Indochine.

l'opinion éprouve surtout un vif soulagement: 64% des Français trouvent un accord qui partage le Viet-Nam en deux et sanctionne l'éviction de la France «plus avantageux que désavantageux» contre 21% en sens inverse. Fin 1945, 9 Français sur 10 pensaient que l'Indochine resterait française; en septembre 1954, 15% des Français veulent encore espérer que les États d'Indochine accepteront de demeurer dans l'Union française: il a fallu 9 ans à l'opinion pour enregistrer la réalité de la décolonisation en Asie.

Dans cette même année 1954, l'ordre colonial est de plus en plus compromis en Afrique du Nord; les attentats se multiplient en Tunisie et au Maroc et l'opinion ne sait pas ce qu'il faut faire. En août 1954, un peu plus d'un tiers des Français interrogés ne se prononcent pas. Le recours à la force n'est envisagé que par 11% (4% supplémentaires veulent rétablir l'ordre sans violence). En revanche, 16% se prononcent pour l'indépendance complète du Maroc, 17% pour celle de la Tunisie; 15% en outre sont décidés à accorder l'autonomie en Tunisie en sauvegardant les intérêts français et 13% à l'accorder au Maroc: 14% et 15% enfin sont en faveur d'une modification de la politique sans changer le statut de ces deux pays. On ne saurait mieux dire l'embarras et les divisions des Français. Même les initiatives de Mendès France (voyage à Tunis et ouverture de négociations) ne convainquent pas l'opinion (36% seulement jugent que l'apaisement en Tunisie ne sera pas durable).

L'attachement sentimental à l'idée impériale qui a atteint son apogée au début de la Seconde Guerre mondiale[1] est encore très fort, mais il est nuancé par le pessimisme de la population française quant à l'avenir de l'Union française et il varie considérablement selon les liens sociaux et les appartenances politiques. L'option décolonisatrice, vigoureusement soutenue par le parti communiste depuis qu'il a perdu l'espoir de revenir au pouvoir[2], est de ce fait, en période de guerre froide, suspecte aux yeux de la majorité des Français. La revendication d'indépendance apparaît à beaucoup comme une manœuvre de l'étranger ou du communisme international. Toutefois, 35% des Français pensent que «tous les peuples de l'Union française finiront par rompre tous les liens qui les unissent à la France». Cela ne vaut pas en principe pour l'Algérie, groupe de départements français, dont l'opinion a apprécié le calme depuis 1945 jusqu'à y voir une manifestation de loyalisme consenti. Mais comment réagira le public lorsqu'il lui apparaîtra que l'Algérie risque elle aussi, d'être entraînée dans le cyclone de la décolonisation?

1. Cf. mon étude: «Les colonies devant l'opinion publique française (1919-1939)», *Cahiers de l'Institut d'Histoire de la Presse et de l'Opinion* (Tours), 1973, n° 1, p. 1 à 40.

2. Faut-il rappeler qu'en mai 1945 la première tentative d'insurrection du Constantinois a été dénoncée par le parti communiste comme un «complot fasciste»; qu'en 1946, le parti communiste «n'entend en aucune façon être considéré comme le liquidateur des positions françaises en Indochine» et qu'il fit voter le 9 mars 1947 le premier budget de guerre de l'Indochine. Sur les attitudes communistes vis-à-vis du nationalisme algérien, cf. l'ouvrage fondamental d'Emanuel Sivan, *Communism and Nationalism in Algeria (1920-1962)*, Jérusalem, 1973, thèse d'histoire.

Dans ce contexte, «les événements d'Algérie», comme il est convenu alors de les appeler, sont d'abord peu ressentis et minimisés; cet euphémisme même en est la preuve. Pendant plus d'un an, jusqu'au printemps 1956, les Français ne considèrent pas, malgré le vote de la loi d'urgence, qu'il s'agisse d'un problème très important; en août 1955 par exemple, 5% seulement des gens interrogés s'étaient intéressés à la lecture des nouvelles sur l'Algérie dans leurs journaux (contre 15% qui déclaraient avoir suivi le retour d'exil du sultan marocain)[1]. En décembre 1955, un quart seulement, pensait que les questions d'Afrique du Nord devaient avoir la priorité de l'attention gouvernementale. En avril 1956 au contraire, ils sont 65% à s'exprimer ainsi: les tâches assignées au gouvernement ne se confondent plus avec les préoccupations personnelles. La prise de conscience de la gravité des événements d'Algérie est enfin réalisée. Elle est liée, sans nul doute, au rappel des disponibles, décidé le 11 avril. Qu'un gouvernement socialiste, soutenu par les communistes ait pu décider l'envoi du contingent en Algérie, cet événement a réveillé l'opinion. «L'envoi du contingent, écrivait l'éditorialiste du *Monde* le 13 mars 1956, est nécessaire pour éviter une défaite qui serait aussi humiliante et coûteuse qu'une guerre perdue.» Le public français partage sans doute ce sentiment comme le montre l'échec des tentatives d'agitation parmi les rappelés. Mis à part quelques articles favorables publiés notamment dans *La Vie ouvrière* la presse fait silence ou condamne ces actions[2]. Le souvenir tout proche des actions contre la guerre au Viet-Nam n'a pas inspiré la Gauche française.

Celle-ci répète par la voix de ses leaders que l'Algérie, c'est la France. «On ne transige pas lorsqu'il s'agit de défendre l'intégrité de la République; à la volonté criminelle de quelques hommes, doit répondre une répression sans faiblesse, car elle est sans injustice» (Mendès France). «Il n'y a des Flandres au Congo que la loi, une seule nation, un seul Parlement: c'est la Constitution et c'est notre volonté... Tous les moyens seront réunis pour que la force de la nation l'emporte, quelles que puissent être les difficultés et les cruautés de cette tâche» (F. Mitterrand). Et ce dernier de répéter en février 1955 qu'il condamne tout évolution du statut algérien: «il est indispensable que l'Algérie demeure le prolongement de la Métropole et constitue le pivot central en Afrique de la République une et indivisible». «Un choix a été fait par la France: l'intégration» affirme le nouveau gouverneur général Jacques Soustelle. Dans ce climat, les sondeurs de l'IFOP ne pensent même pas à demander aux Français quelle solution ils envisagent pour résoudre le problème politique posé par la révolte algérienne.

1. Certains journalistes étaient très sensibles au manque d'intérêt de l'opinion et déploraient «ce fait éminemment regrettable»: «Les hommes qui ont vécu à l'époque où la France était une grande nation ont peine à comprendre l'apathie générale et la sorte de résignation avec laquelle les Français assistent au drame de l'Afrique du Nord», *Combat*, 5 oct. 1955.

2. Le mythe gauchiste selon lequel «la jeunesse s'opposa *en masse* (?) au départ des trains à Paris, Grenoble, Vendôme», date de 1959-1960. Le public ne reçut ce mythe que lors du procès du réseau Jeanson. Toutefois *Paris-Match* publia en octobre 1955 des photos de manifestations des rappelés du 406e Régiment.

Pourtant le problème commence à être débattu à l'intérieur de la classe politique ; des solutions sont ébauchées lors de la discussion à l'Assemblée nationale de la prorogation de l'état d'urgence (31 juillet 1955) et de la première question de confiance sur le problème algérien (octobre 1955) ; la presse rend compte des projets de politique d'intégration et des solutions fédérales. On entend déjà les députés du premier collège d'Algérie s'élever contre «la politique d'abandon» et de «faiblesse» du gouvernement Edgar Faure, condamner le «défaitisme parisien» et juger que «l'intégration politique est prématurée». En Algérie, le groupe des 61 délégués musulmans déclare au contraire que cette politique «est dépassée» et Ferhat Abbas parle de «simple mystification».

C'est seulement à partir d'octobre 1955 que l'IFOP propose aux Français de répondre à l'alternative suivante : Sont-ils pour le maintien du *statu quo* : l'Algérie ensemble de départements français, ou «pour la définition de liens moins étroits» ? 47 % des gens interrogés sont pour le *statu quo*, contre 26 % pour «des liens moins étroits», tandis que plus du quart (27 %) ne se prononcent pas[1]. Un sondage semblable de février 1956 donne pratiquement les mêmes résultats (respectivement 49 %, 25 % et 26 %). Mais en avril 1956, la question, qui a désormais pour les Français un sens plus concret après les événements du 6 février à Alger et avec le rappel des réservistes, provoque des réponses assez différentes : un tiers des Français (33 %) malgré la dramatisation de l'affaire algérienne[2], se prononce désormais pour «des liens moins étroits» contre 40 % pour le statut de l'Algérie, départements français.

La situation, telle du moins qu'elle est ressentie par l'opinion métropolitaine, s'aggrave : en juillet 1956, 45 % des Français jugent que la situation est plus mauvaise depuis six mois, 16 % seulement qu'elle s'est améliorée. Fait assez extraordinaire, une moitié seulement des Français incrimine l'action gouvernementale ! Sans être informé de la courbe des «exactions», le public mesure la détérioration de la situation à l'échec de l'appel au cessez-le-feu lancé par Guy Mollet et au volume des attentats rapporté dans la presse. Il juge de la détermination du gouvernement au départ massif de soldats du contingent, au plan de réformes et à la préparation d'une loi-cadre. Est-ce à dire que la guerre soit populaire en France et les Français unanimement déterminés à remporter une victoire militaire ? Le contraire paraît évident, comme l'ont montré partiellement les débats parlementaires de 1955-1956, les élections de janvier 1956 et les prises de position de certains journaux de gauche (*L'Humanité, France-Observateur, L'Express, Témoignage chrétien*, par exemple). Le FLN en est bien

1. Gaston Palewski notait dans une «Libre opinion» du *Monde* (13 oct. 1955) : «Devant l'effort demandé, l'opinion – de récents événements le prouvent – est en plein désarroi.»

2. On la mesure à certaines déclarations : «La perte de l'Algérie ce serait la fin du régime... ce serait la France communisée» (Debré) ; «L'Algérie est le dernier banc d'essai de la vitalité française» (maréchal Juin) ; «L'Algérie perdue, la France cesserait d'être une puissance» (Soustelle) ; «C'est toute une civilisation qui est aujourdhui menacée» (Berthoin).

conscient : un rapport, établi semble-t-il par Khider au début de 1956, note qu'en France «un large éventail politique est pour une solution aux moindres frais en Algérie. Cependant, il faut bien mettre en relief que ces partisans d'une solution politique intermédiaire se situent au-delà du *statu quo*, mais pas encore dans le cadre de l'indépendance»[1]. Mais ce large éventail politique, qui va des communistes aux radicaux mendésistes, combien de Français représente-t-il au juste? Et n'y pense-t-on pas à l'indépendance? Deux sondages de l'IFOP réalisés en avril, puis en juillet 1956, permettent de répondre.

La question posée est volontairement tendancieuse ; il s'agit sans doute dans l'esprit des *pollsters* de révéler le clivage profond de l'opinion : «Si la situation devait beaucoup s'aggraver et que la France n'ait plus le choix qu'entre deux solutions : négocier avec les rebelles pour accorder l'indépendance à l'Algérie ou réprimer l'insurrection en employant tous les moyens militaires, que choisiriez-vous?» La réponse est assez curieuse : l'opinion se divise exactement par moitié en avril 1956 : 39% et 39% avec 22% d'avis non exprimés. Mais en juillet 1956 (après que le parti communiste a cessé de soutenir le gouvernement de Guy Mollet), 45% se prononcent pour les négociations en vue d'accorder l'indépendance, 23% pour l'écrasement des rebelles; il y a enfin 12% de réponses diverses et 20% de non-réponses. On est loin des déclarations martiales du président de la République : «En Algérie, la Patrie est en danger, la Patrie est au combat». Il est vrai que, tout en appelant «la Nation entière au front uni du patriotisme», le président Coty redoute «le pessimisme sceptique et chagrin, le pessimisme déprimant et démoralisant»[2].

Les Français passent effectivement en juillet 1956 par une crise de pessimisme : plutôt que d'avoir à réprimer l'insurrection par une grande guerre, 45% d'entre eux – la majorité relative – seraient prêts à négocier l'indépendance de l'Algérie. On hésiterait à le croire si ce sondage n'était confirmé par plusieurs autres. Il y a désormais, en juillet 1956, 28% de Français pour penser que dans cinq ans, l'Algérie ne sera plus française contre 19% seulement qui croient qu'elle le sera encore (53% ne savent pas ou ne veulent pas répondre)[3]. Toujours en juillet 1956, la majorité absolue des Français (51%) désapprouve qu'on demande plus d'impôts pour financer «les dépenses d'Algérie» et 48% disent refuser personnellement de payer des impôts supplémentaires pour financer les dépenses de pacification. Le même pourcentage (48%) refuse qu'on envoie les jeunes faire leur service militaire en Algérie et 49% ne veulent pas de l'envoi d'une ou plusieurs classes. Mais ce ne sont pas toujours les mêmes personnes qui sont d'accord ;

1. Cité par Claude Paillat, *Deuxième dossier secret de l'Algérie*, 1962, p. 256.

2. Discours de Verdun (17 juin) et de Rouen (24 juin 1956).

3. La même question posée en avril 1956 avait obtenu une majorité relative de 31% pour «l'Algérie sera encore française dans 5 ans»; 25% pensaient qu'elle ne serait plus française, 44% ne se prononçant pas.

parmi ceux qui désapprouvent l'ensemble de ces trois mesures (impôts supplémentaires, service militaire en Algérie et envoi d'une ou plusieurs classes), soit 32% des gens interrogés, 58% préférerait, s'il n'y avait que deux solutions possibles, la négociation en vue de l'indépendance. Parmi ceux qui sont, au contraire, partisans des trois mesures, soit 21% des gens interrogés, une personne sur dix (12%) est encore résignée à l'indépendance.

Faut-il vraiment croire que près de la moitié des Français envisage dans l'été 1956, l'indépendance de l'Algérie? N'oublions pas qu'ils répondent à une hypothèse volontairement pessimiste: la France acculée à une seule alternative: indépendance ou répression. Cela dit, on ne peut nier une chute du moral français. Après tout ce qu'elle a subi en six mois – l'indépendance du Maroc reconnue le 2 mars 1956, celle de la Tunisie proclamée le 20 mars n'ont vraiment été acceptées que par un tiers des Français et le programme du gouvernement Guy Mollet (cessez-le-feu, élections, négociation) s'est avéré impraticable –, l'opinion française peut penser que le sort de l'Algérie penche déjà vers l'indépendance. Encore ignore-t-elle que des négociations secrètes ont été entreprises par le gouvernement socialiste et que le général de Gaulle a dit le 3 octobre à Saint-Cloud au prince Moulay Hassan: «L'Algérie? Mais elle sera indépendante qu'on le veuille ou non. C'est inscrit dans l'Histoire!».

De cette crise de démoralisation, le FLN fut-il conscient? Il ne le semble pas, si l'on s'en tient aux documents connus et en particulier aux analyses contenues dans la plate-forme du congrès de la Soummam. Mais le FLN n'en est pas moins conforté dans son intransigeance vis-à-vis des conditions d'une négociation par l'état de l'opinion française. Après avoir envisagé en avril «la possibilité d'une mise en veilleuse des opérations militaires antérieurement à toute discussion sur le régime futur de l'Algérie», le FLN pose à nouveau le préalable de la reconnaissance du droit à l'indépendance ou, à la rigueur, du «droit du peuple à disposer de lui-même»[1].

Toutefois, l'opinion française se reprit à espérer en une autre issue du conflit, voire même en un règlement rapide, dès lors qu'il fut question d'une intervention militaire à Suez: 48% des Français estimaient en effet que l'Égypte «jouait un rôle très important dans la rébellion d'Algérie» et 25% un rôle assez important. Cette dernière expédition coloniale de l'histoire anglaise et française fut-elle vraiment, comme l'a écrit Alfred Grosser, «la seule guerre populaire»[2] de la IVe République? L'approbation du Parlement ne permet pas de préjuger le ralliement massif de l'opinion. On remarquera qu'interrogés les 2 et 3 novembre 1956, 44% seulement des Parisiens approuvaient l'action militaire contre l'Égypte, tandis que 37% la condamnaient. Mais il est exact qu'en décembre 1956, l'échec consommé, un échantillon national approuve à 42% «la France et l'Angleterre d'avoir

1. Formule qu'accepterait le FLN après l'entrevue de Rome entre Pierre Commin, Yazid, Khider et Kiouane, le 22 septembre 1956.

2. A. Grosser, *La IVe République et sa politique extérieure* (p. 373).

utilisé la force en Égypte» contre 33% de réponses négatives, et qu'en mars 1957, on en revient au pourcentage parisien de 44% de réponses positives[1]. Ces faibles oscillations indiquent assez que c'est le principe de la riposte armée que la majorité relative des Français a approuvé. Mais si vraiment, comme l'avait affirmé R. Lacoste, «sans être grandiloquent, il s'agit simplement du sort de l'Occident» (14 août 1956), la guerre de Suez par son échec devait renforcer les pessimistes et pousser l'opinion vers les solutions extrêmes auxquelles ceux-ci se ralliaient[2].

Ceux qui se prononçaient, en revanche, pour le principe d'une Algérie française intégrée à la France virent effectivement leur nombre diminuer en 1957, alors même que décroissait le nombre des attentats et qu'augmentaient encore les effectifs militaires français. Le pourcentage des partisans de l'Algérie française, qui atteignait 47% en octobre 1955 et 49% en février 1956, décroît régulièrement ensuite: 40% en avril 1956, 34% en mars 1957 et 36% en septembre 1957 avant que ne soit rejeté le projet de loi-cadre amendée, présentée par le gouvernement Bourgès-Maunoury. En regardant cette courbe, on se demande où se situe le prétendu redressement qu'aurait opéré le gouvernement socialiste quant au moral de la nation? En septembre 1957, 39% des Français se refusent à placer de l'argent dans les pétroles du Sahara (contre 31% d'un avis opposé). À la même date, ceux qui pensent que l'Algérie ne doit plus être un ensemble de départements français sont plus nombreux (40%) que ceux qui défendent la position inverse (36%).

Toutefois, rejeter la politique d'intégration et vouloir négocier avec les chefs de l'insurrection ne signifie pas pour autant vouloir abandonner l'Algérie. En juillet 1957, alors que 53% des Français pensent que le gouvernement doit «rechercher des conversations avec les chefs de la rébellion», 18% seulement des Français se déclarent favorables à l'indépendance complète contre 34% favorables à un régime d'autonomie interne dans le cadre français et 36% fidèles à l'Algérie ensemble de départements français. Le problème est cependant de savoir ce que les Français entendent par autonomie interne: s'il s'agissait dans leur esprit, comme pour le précédent tunisien, d'un stade préparatoire à l'indépendance, il y aurait eu dès juillet 1957 une majorité absolue de Français résignés à l'indépendance à terme. Mais il ne doit pas en être ainsi si l'on prend garde à un sondage de septembre 1957 selon lequel 47% des Français jugeaient que «la revendication d'indépendance» n'était pas justifiée contre 34% pour lesquels elle l'était. Il est vrai qu'on peut se résigner à accepter une émancipation progressive sans la juger justifiée. Quoi qu'il en soit de ces interprétations, on mesure

1. Gilles Martinet notait avec justesse le 31 janvier 1957: «Le drame vient de ce que l'opinion demeure dans sa majorité incertaine, hésitante, aussi désireuse de paix que sensible à la propagande chauvine. Entre la guerre totale et la négociation, elle voudrait bien découvrir une troisième voie» (*France-Observateur*).

2. Le pourcentage des Français qui se prononcent pour «des liens moins étroits de l'Algérie avec la France» était de 26% en octobre 1955 et 25% en février 1956, passe à 33% en avril 1956, 35 % en mars 1957 et atteint 40% en septembre 1957.

cependant le décalage qui existe entre l'opinion silencieuse et les affirmations des hommes politiques selon lesquels «l'opinion française tout entière est hostile à l'indépendance» (Robert Lacoste). Il est clair qu'à cette date, les «partisans de la politique d'intégration pure et simple» étaient une minorité: ils ne sont plus que 17% en septembre 1957 face aux 23% de partisans de l'indépendance et aux 21% de gens favorables «à une accession progressive à l'indépendance économique et financière» (les autres ont manifesté une opinion inconsistante ou n'ont pas répondu à toutes les questions).

Ces divisions, ces incertitudes s'expliquent: le problème algérien est essentiellement vu en 1957 selon les préférences idéologiques; il n'y a ou il n'y a plus, de consensus national sur la question.

Certes, le problème algérien apparaît à la majorité absolue des Français (51%) comme le problème le plus important pour la France; mais il l'est pour 62% des communistes et seulement pour 47% des modérés; 89% des électeurs communistes se prononceraient pour l'indépendance en juillet 1957 de préférence à l'écrasement de l'insurrection, 43% des électeurs radicaux, 35% des électeurs MRP, 31% des électeurs socialistes et 19% des électeurs de Droite. Rien d'étonnant à ce que les militaires s'exaspèrent de cette constatation et à ce que le FLN s'en félicite. Tandis que *Radio-Tunis*, par exemple, le 30 mars 1957 s'écrie: «Le FLN est fier de voir des centaines de prêtres, d'hommes de lettres, d'hommes de science se ranger à ses côtés, soit en Algérie, soit en France... Votre attitude nous confirme dans la nôtre. Grâce à vous, l'heure de la victoire de l'Algérie indépendante approche», le commandant en chef des forces terrestres, le général Allard, aurait déclaré: «Le fait pour le FLN de pouvoir dire qu'il n'y a pas d'unanimité nationale pour le maintien de l'Algérie française est à mon sens, avec l'aide de l'étranger, l'une des causes principales de la prolongation de la lutte en Algérie» (15 novembre 1957).

En septembre 1957, les Français divisés n'ont même plus «pour régler les difficultés d'Algérie» la relative confiance qu'ils avaient montrée au gouvernement socialiste (37 à 39%). 26% seulement accordent leur confiance au ministère Bourgès-Maunoury; 43% la refusent. Mais à qui se confier? Les Français, pour en sortir, repoussent l'idée d'une médiation étrangère: 53% des Français en septembre 1957, 56% en janvier 1958 sont hostiles aux bons offices offerts par le président Bourguiba; 50% et 45% pensent également «qu'on ne peut pas faire confiance au sultan du Maroc pour aider à trouver une solution qui soit acceptable pour la France». L'opinion française entend également rejeter les avis formulés par l'ONU: 50 % contre 18%.

Mieux vaudrait, semblent dire les chiffres des sondages, négocier avec le FLN en vue d'un cessez-le-feu. On comptait 34% seulement des Français hostiles à ces négociations en septembre 1957 et 25% en janvier 1958: 56% au contraire y sont favorables à cette dernière date contre 45% en septembre 1957. Le fait est d'autant plus notable que les Français estiment en majorité en janvier 1958 – et ce pour la première fois depuis deux ans – que la situation s'est stabilisée (48 %) ou même qu'elle s'est améliorée (29%).

L'amélioration est attribuée à la fermeté de la France et à l'importance de l'effort militaire, 5% seulement en reportent la responsabilité sur l'action du ministre résidant Robert Lacoste, 2% au nouveau statut de l'Algérie c'est-à-dire à la loi-cadre du 28 janvier, dont 38% seulement des Français qui en ont entendu parler pensent «qu'elle permettra aux Européens de continuer à vivre en Algérie».

En somme, l'amélioration de la situation militaire et l'issue de la bataille d'Alger, bien orchestrée pourtant par la presse, ont seulement convaincu les Français que l'on doit négocier, sans que cela implique nécessairement l'octroi de l'indépendance. Néanmoins, malgré une recrudescence de l'optimisme, il n'y a que 27% de Français pour estimer que l'Algérie sera encore française dans 10 ans, un Français sur deux ne se prononçant pas. Or l'opinion ne se leurre pas sur ce que signifie l'indépendance. «Si l'Algérie devient indépendante, interrogeait l'IFOP en septembre 1957, croyez-vous que la France puisse continuer à exploiter les pétroles du Sahara?» 18% seulement le croient; pourtant la très grande majorité des Français (80%) savent déjà qu'il y aurait là «une source de richesse importante qui pourrait améliorer la situation économique et financière de la France»[1].

Les partisans de l'Algérie française apparaissent donc au début de 1958 comme bien moins nombreux qu'on ne le pensait généralement à l'époque. Sans doute sont-ils fort résolus «à employer tous les moyens pour briser la rébellion» et à maintenir l'Algérie au sein de la République; sans doute proclament-ils «qu'un gouvernement qui abandonnerait l'Algérie serait balayé par l'opinion publique française» (André Morice), mais les sondages révèlent clairement qu'à terme, ils étaient battus dans un régime d'opinion. Ils pouvaient encore profiter de la relative apathie du public: l'Algérie n'est encore au début de 1958 qu'au 6e rang des préoccupations des Français, mais ils se savaient en perte de vitesse. De là à dénoncer la politique d'abandon et à songer à un changement de régime politique, il n'y avait qu'un pas et l'on comprend qu'ils aient mené leur tentative à Alger, là où il était le plus facile de réussir une prise du pouvoir. «Envoyer coucher la métropole», cette «ennemie héréditaire» des colons et lui imposer un gouvernement de salut public. Tel était le mot d'ordre; ce programme ne déplaisait nullement à l'Armée.

II

Après le 13 mai 1958, l'Armée paraît avoir pris en main le destin de l'Algérie. Les Métropolitains, sensibles surtout au retour du général de Gaulle et à la restauration de l'État, estiment en juin que «le rôle qu'a joué l'Armée a été utile»; du moins 55% des Français sont de cet avis et 42% estiment que l'Algérie sera encore française dans dix ans: les indécis ont partiellement rejoint les optimistes.

1. La presse de gauche s'inquiète à tort de l'intérêt éveillé dans la population par les richesses pétrolières du Sahara; elle redoute la popularité d'une guerre des pétroles.

Que va faire l'Armée ? Celle-ci se prononce à Alger pour la politique dite d'intégration et tente de persuader les Français par les fraternisations du Forum que les Algériens l'ont déjà acceptée. Interrogés fin juillet, 52% des Français pensent que l'intégration est une bonne chose contre 21% d'un avis contraire. Mais 40% seulement des Français contre 26% estiment qu'elle est possible. On ne saurait mieux dire que pour eux il y a loin du rêve à la réalité et 41% estiment qu'il faudra en venir tôt ou tard à accorder l'indépendance (contre 36% d'un avis opposé).

Une analyse plus fine des réponses à ces trois questions montre les limites de l'apparente conversion à la politique d'intégration. Ne se prononcent à la fois pour l'intégration, en la croyant possible, et contre l'indépendance que 20% des Français (ils étaient 17% en septembre 1957). Sont favorables à la politique d'intégration, la croient possible mais pensent également qu'il faudra tôt ou tard donner l'indépendance politique : 12%. Sont contre l'intégration ou refusent de répondre sur cette question mais sont favorables à l'indépendance, 24% (ils étaient 23 % en septembre 1957). Prennent des positions intermédiaires : 30%, et n'ont pas d'opinion : 14%. Bref, l'opinion française est aussi incertaine en juillet 1958 qu'avant le 13 mai et elle n'a pas «basculé en faveur de l'intégration», comme on paraît le croire à Alger.

Du point de vue sociologique, on peut voir sans surprise que la tendance favorable à la politique d'intégration s'accroît au fur et à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie sociale. Mais, si les cadres et les membres des professions libérales sont proportionnellement les plus nombreux à dire que l'intégration est une bonne chose (59% contre 52% de la moyenne nationale), ils le sont aussi pour dire la chose impossible : (36% contre 26% de la moyenne nationale). L'intégration, c'est pour eux un souhait pieux : ils savent mieux que les ouvriers ou les employés, catégories sociales pourtant les plus hostiles à l'intégration, qu'elle est presque impossible (il n'y a que 31% des ouvriers et employés à le dire).

C'est un autre fait intéressant à noter que les générations n'ont pas vraiment de vision différente du problème : 26% des 21 à 24 ans, 25% de 30 à 44 ans, 26% des 45 à 64 ans, 24% des plus de 65 ans pensent que l'intégration n'est pas possible. Inversement, à la question sur l'indépendance à accorder à l'Algérie, 36% de Français ne sont pas d'accord : or trois tranches d'âge (les 21-24 ans, 30-44 ans, 45-64 ans) présentent exactement ce même pourcentage. *On ne décèle donc pas de conflits de générations sur la question algérienne : le conflit se situe au niveau des idéologies*, en rapport avec le niveau d'instruction et le niveau socio-économique.

Pour «faire basculer» l'opinion publique métropolitaine, les partisans de l'intégration comptaient sur le général de Gaulle. Mais, si celui-ci croyait à l'égalité des droits entre Musulmans et Européens, il ne pensait plus possible de faire des Algériens des Français, ni de l'Algérie une province française. Or, plébiscité par les 79,25% de oui du référendum du 28 septembre 1958, de Gaulle était libre vis-à-vis de ceux qui avaient provoqué son retour au

pouvoir, libre vis-à-vis de l'Armée. Cette armée, les Français commencent à la juger envahissante: au début de 1959, 42% des Français (et 52% des hommes) contre 24% trouvent que l'armée a tendance à dépasser le cadre de ses fonctions normales et 65% des Français ayant reçu une instruction supérieure sont de cet avis. Bref, l'élite s'oppose au rôle politique de l'Armée. Dans ces conditions, le ministre Soustelle n'ayant pas le monopole de l'information et les services psychologiques de l'Armée étant impuissants en Métropole, seules la politique algérienne du général de Gaulle et les réponses du FLN, devenu GPRA, peuvent faire évoluer l'opinion française.

On le sait, ni l'annonce du plan de Constantine, ni «la paix des braves» (23 octobre 1958), ni le mot d'*association* lancé par de Gaulle ne firent bouger le GPRA. «Notre but demeure la réalisation de l'indépendance. Elle sera obtenue par la négociation ou par la poursuite de la guerre. Nous n'acceptons pas l'autonomie au sein de la Communauté française» (Belkacem Krim). Pour le public français, la question algérienne était passée en février 1959, du 6e au 2e rang de ses préoccupations. Or rien n'était réglé et l'opinion ne cacha pas sa déception: 62% jugeaient que la situation était restée stationnaire, 10% qu'elle avait empiré. La confiance mise dans le gouvernement «pour faire la paix en Algérie» tombait de 68% en juin et août 1958 à 51% en septembre 1958, chiffre inchangé en février 1959. Désormais le nombre des pessimistes augmentait à nouveau: 41% des Français pensaient en août 1958 qu'il faudrait tôt ou tard accorder l'indépendance; ils étaient 51% en février 1959. D'autre part, 52% sont favorables à des négociations avec le GPRA (53% des hommes)[1]. Le clivage reste toujours à la fois socio-professionnel et idéologique: 56% des ouvriers interrogés sont partisans de l'indépendance à terme contre 44% de cultivateurs et 55% des employés contre 40% des cadres et membres des professions libérales; politiquement 93% des électeurs de l'Union des forces démocratiques (UFD) sont favorables à l'indépendance, 87% des électeurs communistes, 64% des électeurs radicaux, 36% des électeurs UNR et indépendants modérés.

En mai 1959, près d'1 Français sur 5 estime, en dépit des progrès de la «pacification» et des déclarations optimistes du général Challe, que la situation en Algérie a empiré depuis un an et 71% des Français sont maintenant favorables à des négociations en vue d'un cessez-le-feu, taux jamais atteint. L'opinion s'impatiente, en revient à ses stéréotypes antérieurs: la guerre est alimentée par l'étranger, l'Égypte, la Tunisie, le Maroc et les pays communistes. Il est révélateur que les pourcentages d'opinion soient les mêmes sur ces sujets qu'en septembre 1957[2].

1. Une enquête effectuée en janvier 1959 auprès d'un échantillon composé uniquement d'hommes donnait une majorité plus forte «en faveur de négociations avec le FLN»: 63%, contre 58% en janvier 1958.

2. Plus curieusement encore, 43 % du public français pensent en février 1959 que la majorité de la population algérienne désapprouve l'action du FLN contre 41% en septembre 1957. Or 52% des Français à cette date sont favorables à des projets de négociations sur l'Algérie avec le FLN».

Pour de Gaulle au contraire, «l'Algérie de papa est morte» et, «si on ne le comprend pas, on mourra avec elle». Mais il faut en convaincre les Français, les Algériens et l'ONU. Le 16 septembre 1959, le président de la République, au retour d'un voyage d'inspection en Algérie, proclame publiquement le droit à l'autodétermination pour les Algériens avec trois options possibles : sécession, francisation ou «gouvernement des Algériens par les Algériens appuyé sur l'aide de la France et en union étroite avec elle pour l'économie, l'enseignement, la défense et les relations extérieures».

On a beaucoup écrit que «ce discours rencontre en Métropole une approbation presque unanime»[1]. Or, le parti communiste condamne vivement cette prise de position qui est une «manœuvre politique contre ceux qui luttent pour l'indépendance» : «c'est une politique de guerre à outrance.» Mais les communistes s'isolent et les Parisiens consultés dans les jours qui suivent approuvent à 54% contre 17% de désapprobateurs. D'autre part, certains leaders politiques dénoncent «l'illégitimité d'une offre de sécession de douze départements français» et fondent, le 19 septembre, le Rassemblement pour l'Algérie française. Celui-ci pose l'alternative : il faudra choisir entre de Gaulle et l'Algérie française ; 36% des Français interrogés sur ce thème en octobre 1959 refusent l'alternative, 26% choisiraient de Gaulle et 4% seulement se prononcent pour l'Algérie française. De Gaulle était donc fondé à dire à Calais : «Je suis sûr d'avoir trouvé en disant ce que j'ai dit, l'accord profond de la France»[2].

Dans le camp algérien, le GPRA prend acte de l'octroi du principe de l'autodétermination, mais, en désignant le 20 novembre comme négociateurs éventuels Ben Bella et ses compagnons emprisonnés, il refuse en fait la négociation, soit qu'il attende un vote favorable de l'ONU, soit qu'il estime que le temps travaille pour lui. Le peuple français, lui, ne comprend pas. En décembre 1959, 57% des gens interrogés se déclarent favorables à «des négociations et discussions avec le FLN sur le référendum d'autodétermination», 18% seulement y sont opposés, dont 5% seulement de très défavorables ; ces derniers se recrutent parmi les personnes ayant accompli des études supérieures et appartenant à des milieux aisés. Sur le plan politique, ces gens s'expriment par la voix du Comité d'entente des mouvements nationaux qui entend refuser toute discussion avec le GPRA.

De leur côté, les Français d'Algérie s'estimèrent trahis et, après le rappel du général Massu auquel de Gaulle a dit : «La France ne supportera pas d'avoir 500 000 de ses enfants pendant 50 ans en Algérie», certains leaders activistes tentèrent d'obliger l'Armée à se prononcer contre le président de la République. Tel fut le but de la semaine des barricades (24 janvier-1er février 1960) dont l'échec renforça en France l'autorité du général de Gaulle.

1. *L'Année politique 1956*, p. 104 ; B. Michal, *Le Destin tragique de l'Algérie française*, t. 3, p. 161 ; B. Tricot, *Les Sentiers de la paix*, p. 112, etc.

2. Pour les officiers l'autodétermination, «c'est un truc pour l'ONU» (la formule a été lancée par le général Massu).

Interrogés à chaud, les 26 et 27 janvier 1960, sur ce que de Gaulle a qualifié à la radio de «mauvais coup porté à la France», une minorité de Parisiens pense que ces événements pourront avoir un effet favorable pour le règlement du problème algérien (18%); 43% au contraire croient à un effet défavorable. Une plus petite minorité encore (9% des Parisiens) se prononce contre le général de Gaulle et 68% pour. Avec un peu plus de recul, en février 1960, 75% des Français approuvent le gouvernement d'engager des poursuites contre les chefs de ce qui leur apparaît, à 69% tout au moins, comme un complot, non comme de simples manifestations de rues (14%).

L'insurrection d'Alger a posé un nouveau problème aux Français métropolitains. Quel sera l'avenir des Français d'Algérie? Interrogés en mai 1959 sur le degré de leur solidarité avec «les populations d'origine européenne qui vivent en Algérie», les Français métropolitains manifestent deux réactions d'égale intensité: 38% se sentent tout à fait ou assez solidaires; 38% peu ou pas du tout (24% ne se prononcent pas). Les Français de condition aisée se sentent deux fois plus solidaires que ceux de condition pauvre, les cadres deux fois plus que les ouvriers. La conscience d'une solidarité avec les Français d'Algérie varie également avec les classes d'âge: elle est minoritaire, chez les jeunes de 21 à 34 ans et majoritaire chez les personnes âgées de 50 à 64 ans, c'est-à-dire ceux qui ont eu vingt ans à l'apogée de l'ère coloniale entre 1905 et 1930. Curieusement, si l'on ne pensait pas à la composition sociologique de leurs populations, c'est le Nord-Ouest de la France qui se sent le plus solidaire et, malgré la proximité, le Sud-Est est avec la région parisienne la région la moins favorable aux «Pieds-Noirs»: les viticulteurs languedociens n'ont donc pas fait taire leurs griefs contre leurs trop heureux concurrents d'Outre-Méditerranée...

Que faire vis-à-vis de ces Français d'Algérie s'ils s'opposent à la solution d'autodétermination? En septembre 1959, 29% de Parisiens pensent qu'il faudra passer outre, briser leur résistance, au besoin par la force, 8% songent à une discussion amiable, 13% au rapatriement et 34% ne savent pas. On devine, dès lors, leurs réactions les 26 et 27 janvier 1960: 15% seraient plutôt favorables à l'action des «Algériens», 29% plutôt opposés et 41% très opposés, soit 70% d'adversaires. Les Parisiens redoutent que la paix n'en soit durablement retardée; à quoi se mêle une certaine exaspération: qui finira par imposer sa volonté, la France ou Alger? de Gaulle ou Alger? 9% seulement pensent que ce sera Alger. Mais la crise a érodé un peu plus le sentiment de solidarité avec les Français d'Algérie. C'est le moment que choisit Ferhat Abbas le 17 février 1960 pour s'adresser aux Européens d'Algérie «ses compatriotes»: «Il y aura de la place pour tous dans l'Algérie nouvelle». Mais le GPRA, bien qu'inquiet des menaces de partage de l'Algérie, a parlé trop tard: les jeux sont faits.

Quel doit être pour les Français l'avenir de l'Algérie? «Pour l'intérêt de la Métropole» l'autonomie dans le cadre de la communauté serait la meilleure solution selon 35% des Français en octobre 1959 et 48% en février 1960; la

francisation selon 23% et 27%. Mais la francisation a peu de chances de se réaliser : 7% seulement y croient encore en février 1960 ; 43% croient plutôt au «gouvernement des Algériens en union avec la France», 11% seulement à la sécession. En vérité, les Français ne savent plus quelle peut être la solution : 42% en octobre 1959, 36% en février 1960 refusent de répondre à ce qui pour 78% d'entre eux reste le problème essentiel.

En mars 1960 alors que la popularité du général de Gaulle vient de passer par son apogée, 64% de Français trouvent bonne la solution avancée par de Gaulle d'une «Algérie algérienne liée à la France», 10% seulement la trouvent mauvaise et 26% s'abstiennent. Mais cette solution se révèle lointaine : la «remise en ordre» qui suit l'affaire des barricades avait rendu l'espoir, la deuxième «tournée des popotes» le fait reculer[1]. L'opinion subit cette douche écossaise sans la comprendre, tandis que la Gauche s'irrite et s'impatiente et que les intellectuels s'agitent pour tirer l'opinion de son indifférence prétendue.

Cependant, le 14 juin 1960, de Gaulle se tourne au nom de la France vers les dirigeants de l'insurrection pour les inviter à «trouver une fin honorable aux combats qui se traînent» et ceux-ci acceptent une pré-négociation à Melun. C'est un échec, car de Gaulle n'entend pas reconnaître le GPRA comme gouvernement de l'Algérie. Ferhat Abbas de son côté précise : «Nous devons renforcer nos moyens de lutte et notre combat armé. L'indépendance ne s'offre pas, elle s'arrache. La guerre peut être encore longue». De Gaulle, lui, entend négocier. Le 4 novembre 1960, il annonce à la télévision qu'il poursuivra, «contre les partisans de l'immobilisme et ceux de l'abandon vulgaire», «la marche vers l'Algérie algérienne» : «L'Algérie aura son gouvernement, ses institutions et ses lois» et de Gaulle ose même lancer les mots : «la République algérienne, laquelle existera un jour» – (ces mots explosifs qui provoquent la démission de Jacomet et par voie de conséquence le rappel de Delouvrier). Enfin, de Gaulle conclut que «la Nation sera, s'il le faut, appelée à juger et à trancher dans ses profondeurs».

Les Français interrogés sont plus nombreux à espérer que ce discours rapprochera le moment d'une solution – 42% – que ceux qui ne le croient pas : 34 %. Malgré ce scepticisme relatif, ce sont encore 69% des Français qui font confiance à de Gaulle pour résoudre la question ; et même parmi ceux qui lui refusent cette confiance (il n'y a pas un communiste sur dix qui le croie capable d'y parvenir), à peine plus qu'un quart pensent à une autre politique. Qui empêche donc la paix ? 56% pensent que l'obstacle principal, c'est l'intransigeance du FLN, 39% l'action des pays communistes, 36% celle des Européens d'Algérie, menée par le FAF.

1. Rappelons qu'au cours de cette nouvelle «inspection militaire» (du 3 au 5 mars 1960), de Gaulle a présenté aux militaires en opérations des paroles d'action : «J'ai dit naturellement que la lutte n'était pas finie, qu'elle pouvait se prolonger des mois et des mois encore et que, tant qu'elle durerait, l'adversaire devrait être partout, recherché, réduit, vaincu». Un communiqué officiel précisa qu'il avait aussi appelé l'attention des officiers sur les autres tâches de l'Armée et les missions qui pourraient lui incomber hors d'Algérie.

De Gaulle entend pour briser l'opposition de ces derniers et légaliser sa politique d'autodétermination consulter le peuple français par référendum ; ce qui choque les juristes, mais flatte la majorité absolue des citoyens.

Les Français, lorsqu'ils se prononcent le 8 janvier 1961, ont appris les manifestations de décembre organisées par le FLN à Alger, le vote de l'ONU du 19 décembre en faveur de l'indépendance de l'Algérie. De Gaulle qui devait avoir 70% des voix selon les prévisions des instituts de sondage, obtient en fait 75,26% des suffrages exprimés[1]. Avaient cependant fait campagne contre l'acceptation le parti communiste et le PSU ainsi qu'à droite, tous les leaders de l'Algérie française : Soustelle, Bidault, Juin... La majorité silencieuse a répondu «oui» au général de Gaulle qui souhaitait que «1961 soit l'année de la paix rétablie» ; en Algérie même, 40% seulement des Musulmans se sont abstenus malgré les consignes impératives du GPRA, tandis que les Européens votaient massivement «non» (72% à Alger).

Le 30 mars, le gouvernement français annonçait publiquement que des pourparlers concernant les conditions de l'autodétermination allaient s'ouvrir à Évian, ce qui décida les activistes à passer à l'action. Le 11 avril, de Gaulle justifiait publiquement la politique de décolonisation : «La France n'a aucun intérêt à maintenir sous sa dépendance une Algérie qui choisit un autre destin»... «Pourquoi resterions-nous accrochés à des dominations coûteuses, sanglantes et sans issue alors que notre pays est à renouveler de fond en comble» ? Le 22 avril, éclate à Alger le putsch des quatre généraux dont l'échec est si rapide qu'il en demeure incompréhensible pour l'opinion. Le public français en attribue essentiellement le mérite à la détermination du général de Gaulle[2] (16% seulement à l'attitude du contingent) et demande des peines très sévères contre les insurgés (30% la peine de mort). La population métropolitaine, qui au début d'avril 1961 demandait à 78% l'ouverture de négociations avec le FLN et était persuadée à 57% que l'indépendance était au bout, sait maintenant, après l'échec du *pronunciamiento* algérois en mai 1961 que l'Algérie sera un État indépendant (69%). Parmi ces 69%, 50% pensent que cet État cherchera à garder des rapports avec la France.

Lorsque s'ouvre enfin le 20 mai la conférence d'Évian, les Français se prennent à espérer dans la fin du conflit. 76 % d'entre eux pensent que le gouvernement français entend réellement arriver à un accord, mais 35% seulement que le GPRA ait la même intention. On sait que, malgré la trêve unilatérale décidée par le gouvernement français, la négociation ne parvient pas à s'engager, chacun demeurant sur ses positions quant au Sahara et au statut des Européens. Quand les pourparlers sont suspendus, le 13 juin, l'opinion ne s'en inquiète guère. 47% des gens interrogés pensent que les pourparlers reprendront bientôt, au plus tard dans trois mois.

---

1. En Algérie où l'on comptait 41,2% d'abstentions et 4,16% de bulletins blancs ou nuls, les oui représentaient 69,5% des suffrages exprimés (39,41 % des inscrits).

2. Comme le général de Gaulle lui-même : «Que voulez-vous, Buron, il est un fait dont ils ne se décident pas à tenir compte, un fait essentiel pourtant qui fait échec à tous leurs calculs :

Effectivement, après qu'ont été évoquées des menaces de partage de l'Algérie[1], les négociations reprennent à Lugrin du 20 au 28 juillet, mais elles échouent à nouveau sur la question du Sahara. En août 1961, l'opinion veut encore croire aux chances de la paix, mais seulement à 46% contre 24%. Quelques-uns pensent au partage (15%), la majorité sait que l'Algérie sera un État indépendant (58%), et 4% seulement s'affirment encore pour l'Algérie française.

Le décalage doit être alors au maximum avec les Français d'Algérie. Ceux-ci, depuis les résultats du référendum, se savent lâchés par l'opinion française et, crispés dans leur haine, ne croient plus qu'aux affirmations de l'OAS. Mise en condition à son tour, la population européenne ne réagit plus, accepte les pires crimes et se prend même à croire à «la révolte grandissante de la Métropole contre la politique d'abandon», puisque l'OAS-Métropole l'annonce. Inversement, les Métropolitains, qui voient surtout dans l'OAS «une organisation fasciste» mettant en danger la démocratie, redoutent qu'elle tente de renverser le gouvernement (48% des Français le 24 août 1961). Le 29 janvier 1962, 53% jugent encore qu'elle représente un «danger sérieux pour le régime». L'opinion ne se rassurera qu'en avril 1962.

Tandis que le gouvernement cède sur le Sahara et parle depuis la conférence de presse du 5 septembre 1961 de «dégagement», il entend cependant assurer des garanties aux Européens, en assurant une coopération organique des communautés. Mais comment parler de coopération organique, alors que l'irréparable a été commis entre elles et que deux terrorismes s'affrontent?

En France, l'opinion est plus sensible au danger OAS qu'au dégagement de l'Algérie et en arrive à souhaiter la paix à n'importe quel prix. En janvier 1962, 28% des Français interrogés pensent que la guerre ne se terminera que dans un, deux ou trois ans, 17% seulement pensent que ce sera dans quelques mois.

La majorité des Français, 53%, ne se sentent plus solidaires des Français d'Algérie; 29% seulement se disent «assez solidaires» ou «tout à fait solidaires». Il est évident que la «politique de l'assassinat et du racket» transportée en France par l'OAS est responsable de cette attitude; 57% des Métropolitains interrogés pensent en effet que l'OAS représente de la moitié à la totalité des Européens.

Cependant les contacts secrets entre le gouvernement français et le GPRA précisent les possibilités d'accord et les conversations officielles, reprises à Évian le 7 mars, aboutissent enfin le 18 mars aux accords d'Évian. De Gaulle les annonce au pays en parlant d'une Algérie indépendante coopérant étroitement avec la France. Ils devront être ratifiés par référendum.

---

ce fait, c'est de Gaulle». Robert Buron, *Carnets politiques de la guerre d'Algérie*, p. 159. Pour Buron, «le transistor a décidé de l'issue du conflit. Grâce à lui, l'homme de la rue en France et le petit gars du contingent en Algérie ont réagi à l'unisson» (p. 156).

1. Interrogés le 24 août 1961 sur un partage éventuel de l'Algérie regroupant les Européens dans les régions d'Oran et d'Alger, 55% des Français déclarent que c'est une mauvaise solution, 18 % une bonne, 27% ne se prononcent pas.

On a dit que les Français étaient sortis de cette guerre comme ils y étaient entrés, avec indifférence. Cela est faux : 82 % des Français interrogés le 20 mars 1962 sont «satisfaits», 8 % «mécontents», 10 % seulement indifférents. L'opinion est même assez lucide : 45 % des Français sont conscients de ce que les accords d'Évian sont «désavantageux» pour les Français d'Algérie contre 18 % qui les trouvent «avantageux» ; 32 % les trouvent avantageux pour la France contre 8 % désavantageux et 17 % ni l'un, ni l'autre. L'indifférence prétendue signifie que les Français soulagés par l'annonce de la fin de la guerre n'ont pas manifesté de joie devant «la grande victoire du peuple algérien» que célèbre l'étranger. Et peu leur importe que le prestige de la France ait augmenté dans le monde.

Aussi bien, sans connaître le «plan offensif» du général Salan, les Français redoutent les réactions de l'OAS visant à rallumer la guerre. Le 20 mars 1962, 46 % des Français croient que la guerre n'est pas finie, que tout peut être remis en question[1]. Le 23 mars Bab el-Oued était en état d'insurrection armée et le 26 se déroulait la fusillade de la rue d'Isly. Malgré les débuts de la mise en place de l'Exécutif provisoire, 60 % des Français ne pensent toujours pas le 16 avril 1962 que «l'essentiel du problème algérien soit maintenant réglé» : tant que les commandos OAS sont en mesure de tirer sur les forces de l'ordre, les Métropolitains ne peuvent croire à la paix.

De Gaulle veut obtenir une approbation massive de l'opinion, et déjà, le 2 avril, un tiers des Français interrogés pense que Mendès France ou Pinay auraient pu faire aussi bien que lui. Or, le 8 avril, le peuple français approuve les accords d'Évian à 90,7 % des suffrages exprimés. Faut-il s'étonner, après tant de commentateurs, de l'ampleur de cette vague nationale, dès lors qu'aux majorités antérieures s'ajoutent les «oui» de l'extrême-gauche ? Faut-il s'indigner de l'indifférence avec laquelle les Français acceptent d'avance les résultats du référendum d'autodétermination quels qu'ils soient, alors que plus de la moitié d'entre eux ne se sentent plus solidaires des Européens d'Algérie ? Ont pourtant voté «oui» des Métropolitains qui se posaient avec angoisse la question : «qu'as-tu fait de ton frère ?» Mais l'historien ne peut cacher les marques d'un égoïsme déplaisant : ainsi, en août 1961, alors qu'une majorité relative de Français pensait que les Européens n'auraient pas la possibilité de rester dans l'Algérie indépendante, 69 % refusaient d'être mis à contribution pour les indemniser. Il est cependant dommage que l'IFOP n'ait pas posé à nouveau la question, car le doute subsiste sur la signification à accorder aux sondages suivants : le 27 mars 1962, 43 % des gens interrogés croient que les Européens pourront demeurer en Algérie dans des conditions satisfaisantes contre 26 % et le 27 juin 1962, 51 % le pensent contre 19 %. Les Français cherchent-ils à se rassurer[2] ? Sont-ils naïfs ou songent-ils à éviter que

1. Mais s'ils comptent sur l'armée française pour faire respecter les accords d'Évian, 45 % se méfient des Européens d'Algérie.

2. Une revue de presse très orientée a été publiée sous le titre *Les Pieds-noirs et la presse française*. Elle est sévère pour la presse française, mais les textes sont intéressants à consulter.

l'aide consentie aux rapatriés par les pouvoirs publics ne soit trop importante? L'exode des Européens surprend bientôt par son ampleur, 250 000 au 1er juillet; au début de septembre, on pense qu'ils ne resteront bientôt plus 200 000. Un tiers des Français interrogés le savent, 37% minimisent le nombre des rapatriés, mais le 12 septembre 1962, 36% trouvent que l'aide accordée par les pouvoirs publics est suffisante, 31% excessive et 12% insuffisante. Ils estiment d'ailleurs à 53% contre 15% que les rapatriés ne font pas ce qu'il faut pour s'adapter à la France métropolitaine.

L'indépendance de l'Algérie ayant été proclamée, le gouvernement français en prend acte solennellement le 3 juillet. Qu'en pensent les Français? 48% trouvent que «tout bien considéré» c'est «plutôt une bonne chose», et 19% sont d'un avis contraire, mais 33% ne se prononcent pas. C'est que les accords d'Évian étaient fondés sur l'idée d'une Algérie coopérant avec la France et que l'Algérie frôle la guerre civile. Dès lors la coopération a-t-elle chance de réussir? Fin août 1962, 27% seulement des Français le croient contre 46% de pessimistes lucides. Il est vrai qu'en février 1963, le pourcentage de ces derniers a baissé à 38%, celui des optimistes ayant atteint 37%. Un an après les accords d'Évian, les Français ne savent pas trop s'ils ont bien été respectés – une moitié d'entre eux s'abstiennent – mais 41% pensent que le gouvernement français les a respectés, 18% seulement que le gouvernement algérien les a bien appliqués. Ce dernier sondage sur l'Algérie n'est pas exempt de désenchantement: les Français pensent que la coopération a fonctionné à sens unique, mais les Algériens entendent créer un État révolutionnaire et ce ne sont pas les barrières de papier d'Évian qui les arrêteront[1].

III

Le propre d'une étude par sondages, c'est la révélation de l'opinion générale par rapport aux «opinions publiques» prétendues, invoquées contradictoirement par les divers groupes représentatifs. On a donc, en mettant au jour les sentiments de la grande masse des citoyens passifs, chance de choquer les souvenirs des militants et des simples citoyens actifs. Où est le «drame algérien» vécu par des Français d'égale bonne foi et de convictions opposées dans ce terne consensus populaire? On n'y sent ni les passionnés de l'Algérie française, ni les militants du Manifeste sur l'insoumission; tout juste y perçoit-on en 1961 et 1962 l'exaspération des pacifiques contre les furieux de l'OAS[2].

1. En avril 1964, 45% des gens interrogés désignent la fin de la guerre d'Algérie comme «la meilleure chose qu'ait faite la Ve République» tandis que 9% indiquent comme «la moins bonne»: «l'abandon de l'Algérie et des colonies.»

2. En juin 1961, 44% des Français demandent des peines plus sévères contre les généraux Challe et Zeller. Le 11 janvier 1962, 64% déplorent l'indulgence des tribunaux envers les «plastiqueurs». En mars 1962, 53% (contre 22%) sont favorables à la condamnation à mort de Jouhaud, 55% (contre 20%) à celle de Salan. En septembre 1962, 53% jugent qu'on a été «trop indulgent» envers l'OAS, 7% «trop sévère».

Du moins, et c'est la vertu de ces approximations scientifiques que sont les sondages, l'historien y découvre ce que les groupes de pression et le tintamarre de l'actualité lui avaient caché : les réactions vraies du sentiment collectif. Combien de fois a-t-on écrit que l'opinion française unanime jusqu'en 1958 ou 1959 ne mettait pas en cause la légitimité de l'appartenance des départements algériens à la nation française ? Les commentateurs français et étrangers les plus sérieux ont cru que la grande majorité de l'opinion manifesta une «fièvre nationaliste» entre 1956 et 1958 ; ils ont parlé de «l'esprit cocardier de l'opinion», d'une «vague chauvine», d'un système «national-molletiste» qui aurait submergé les timides partisans qui voulaient mettre fin dès 1955 à «une guerre imbécile et sans issue». Or aucune de ces affirmations, vraies peut-être pour la classe politique, n'est corroborée par les sondages. Ce que ceux-ci révèlent, c'est tout au contraire la résignation présomptive des Français. Le FLN a pu légitimement croire que le gouvernement du Front Républicain allait reconnaître le fait national algérien, parce que tel était effectivement le sentiment vague de la population métropolitaine, en juillet 1956 notamment, période où s'affirme une crise précoce, encore non analysée, du moral des Français.

Mal informée de l'importance de l'enjeu et de la détermination de l'Armée comme de la volonté des Européens d'Algérie, l'opinion française est allée bientôt plus loin encore. Alors que rien n'était joué sur le plan psychologique et militaire, le public français, peut-être, dira-t-on, sous l'influence de l'issue de la guerre d'Indochine (mais il n'en est rien) et des indépendances consenties au Maroc et à la Tunisie, se résignait en 1957 à voir l'Algérie obtenir son autonomie, sinon encore son indépendance. On a trop dit et écrit qu'avant 1959, aucun gouvernement n'aurait pu négocier la paix en Algérie, l'opinion conservant l'espoir de casser la rébellion ou de la dépasser par une politique de réformes hardies. En fait, l'opinion l'eût accepté, mais non il est vrai l'armée et les Français d'Algérie. Le peuple français n'était pas «viscéralement hostile à la décolonisation de l'Algérie», tout au contraire ; mais une minorité résolue sut renverser le IV^{e} République parce qu'elle s'était résignée à accepter les bons offices de l'étranger. Inversement, et quoi qu'en puissent encore penser les nostalgiques de l'Algérie française, aucun gouvernement n'aurait pu en 1958 et dans les années suivantes imposer une politique d'intégration : l'opinion française était alors majoritairement ralliée à l'idée d'une Algérie autonome, puis à la fin indépendante. Or, en régime démocratique, il n'est pas possible de gouverner durablement contre l'opinion.

La grande force du général de Gaulle fut d'avoir fait la politique algérienne souhaitée par la majorité absolue du peuple français, mais non, semble-t-il, par la majorité de ses élites. Ainsi s'explique peut-être que, malgré la publicité des sondages, tant d'officiers ou de cadres dirigeants aient pris conscience si tardivement de ce que l'opinion soit restée étrangère à ce qu'il était convenu d'appeler dans leur milieu «le grand rêve de la fraternisation

franco-algérienne». Il est vrai qu'un certain préjugé élitiste a longtemps retenu les notables de l'information ou du pouvoir d'attacher de l'importance aux résultats acquis par les «sondeurs de populace» (André Ribaud). Et, certes, on ne gouverne pas sur la base d'un référendum bi-mensuel dans *France-Soir*, mais l'expérience a prouvé qu'il pouvait être fort utile aux dirigeants de consulter ce baromètre de l'opinion.

Les notables de l'opinion, adversaires du «sondage universel» comme leurs ancêtres l'étaient du suffrage universel, insistent volontiers sur l'indifférence des «citoyens passifs» qu'on interroge alors qu'ils n'ont pas d'opinion. Que vaut l'objection dans le cas de l'Algérie ?

L'historien qui a pris l'habitude d'utiliser les sondages pour connaître l'opinion profonde d'une population ne s'étonne pas certes de ce qui a peut-être le plus frappé le lecteur dans cette accumulation de chiffres : le fort pourcentage constant des gens sans opinion ou de citoyens qui refusent de se prononcer, sans doute parce qu'ils se sentent trop peu informés. On a vu qu'il pouvait aller de 20 à 50 %, chiffres qui n'ont rien d'excessif compte tenu de ce que l'affaire algérienne a relevé longtemps pour les Métropolitains de la politique extérieure.

Néanmoins il faut peut-être répéter que la faible participation sociale de certaines couches pauvres ou sous-informées est une constante de l'opinion. Ce sont ces petites gens qui fournissent toujours la masse de ceux qui ne répondent pas aux questions «difficiles» dans les sondages. Mais dans le cas de la guerre d'Algérie, le pourcentage d'abstentionnistes qui a pu faire accuser le peuple français de «légereté», de «veulerie» ou de «désintérêt coupable» lorsqu'il se révélera, d'ailleurs affaibli à 23,5 % et 24,4 % dans les référendums de 1961 et 1962, s'explique aussi de tout autre manière.

Ce qui affleure à nouveau, c'est une certaine indifférence teintée d'hostilité de la part des masses françaises à l'égard de la colonisation. Elle remontait très loin en arrière ; on l'avait cru disparue, elle ne l'était pas. *A priori*, on pourrait croire aussi que s'était répandu dans le public depuis 1945 le sentiment d'une fatalité historique de la décolonisation, mais l'examen critique des sondages montre que cette prise de conscience fut étroitement limitée.

Ne sous-estimons pas d'autre part les difficultés des options par une opinion d'abord mal informée des réalités algériennes les plus élémentaires[1] puis assommée de propagandes contradictoires destinées à la faire «basculer» comme on disait depuis 1959. N'oublions pas enfin l'incertitude fondamentale qui caractérisa longtemps la politique des divers gouvernements : si les dirigeants furent incertains, comment les simples citoyens ne l'eussent-ils pas été ?

1. En janvier 1958, 18 % seulement des Français interrogés savent que le nombre des Français d'origine européenne vivant en Algérie se situe «entre 600 000 et 1 000 000» (39 % croyaient qu'il atteignait de 1 100 000 à plus de 2 millions, 12% moins de 500 000).

L'indécision de la IVe République, puis la politique de douche écossaise parfois pratiquée par le général de Gaulle pour désamorcer l'hostilité de l'Armée, désorientèrent également l'opinion. Toutefois, la confiance accordée à de Gaulle pour rétablir la paix en Algérie resta de 1958 à 1962, la constante fondamentale de la grande majorité de la population française, électeurs et militants communistes mis à part. Et cette confiance massive permit seule en fin de compte à de Gaulle d'imposer à l'Armée la politique de décolonisation.

Mais sans les sondages, de Gaulle aurait-il pu mesurer la fausse représentativité des groupes de pression de l'Algérie française et l'ampleur de la majorité éprise de paix ?... Le référendum du 8 janvier 1961 – ce vote de confiance prononcé par l'opinion contre l'avis de la classe politique – aurait-il lui-même été possible si de Gaulle n'en avait préjugé le résultat ?

Le pacifisme profond de l'opinion française ressort lui aussi à l'évidence de cette multitude de sondages. Mais ce pacifisme n'est pas le fait d'une idéologie abstraite et il ne procède pas de l'action organisée des intellectuels ou même des syndicalistes. On ne décèle pas dans les sondages de liaison entre les campagnes des organisations militant «pour la paix en Algérie» et la courbe des pourcentages favorables à la négociation. Sans doute, ce pacifisme traduit-il essentiellement la lassitude d'un peuple recru d'épreuves et de fatigues depuis 1939. Le besoin d'une paix à tout prix était si fort chez les Français qu'ils en vinrent à sacrifier leurs compatriotes d'Algérie parce qu'ils étaient le principal obstacle à la solution du conflit. On jugeait qu'ils s'étaient fourvoyés dans la politique «du tout ou rien» avant de s'abandonner aux desperados. Le peuple de France, du fait qu'il lui avait fallu vivre dans la crainte des activistes, puis batailler contre eux depuis 1956 jusqu'à frôler la guerre civile à plusieurs reprises, n'en éprouva de ce fait aucun remords. Il n'eut pas, non plus à la différence de l'Armée, le sentiment d'une défaite ou d'une humiliation. Bien que sceptique sur les chances de réussite d'une coopération avec l'Algérie indépendante, il accepta, sans illusion comme sans drame de conscience collectif, la disparition de l'Algérie comme province française.

Ces constats s'imposent à l'observation des chiffres et ne contiennent, faut-il le répéter, aucun jugement de valeur. L'historien n'a pas vocation à trancher sur la valeur morale des comportements collectifs, il a seulement la tâche de les détecter et si possible de les expliquer.

Pour ce faire, une comparaison systématique avec l'évolution de l'opinion sur la guerre d'Indochine serait sans doute éclairante. À s'en tenir ici aux quelques faits d'évidence qui ressortent des sondages, les Français jugeaient très différemment les deux «colonies», pensant que c'était en Algérie que «la France avait le mieux réussi», en Indochine le plus mal. Leurs réactions, bien sûr, s'en ressentirent, ce qui justifie dans une certaine mesure *L'Année politique* de 1956 d'écrire qu'«aucune comparaison, ni aucun rapprochement ne peuvent être faits» entre le conflit indochinois et les événements d'Algérie.

Pourtant dans la mesure où les deux dominations coloniales furent également rejetées au terme d'une longue guerre, les comparaisons s'imposent et elles s'instaurèrent d'elles-mêmes pendant la guerre d'Algérie, d'abord pour en marquer les différences.

Effectivement, les Français eurent l'impression qu'en Indochine, jusqu'en 1953 inclus, il s'agissait d'un épisode de la guerre froide (d'où l'appel aux États-Unis) non d'une guerre de libération nationale. Ils eurent au contraire très tôt le sentiment inverse en Algérie, malgré les efforts des officiers «Indo» (revenus d'Indochine). L'attachement à l'Indochine était moindre, mais l'exemple de la reconnaissance du Viet-Nam ne facilita-t-il pas une plus rapide maturation du problème algérien dans l'opinion? Les sondages répondent que malgré la faible popularité de l'Indochine les partisans du «rétablissement de l'ordre par la force» restèrent longtemps très nombreux: 15% encore en mai 1953, la courbe décroissant régulièrement de 1947 (37%) à 1949 (19%). En Algérie, le pourcentage était du même ordre en avril 1961, soit après une durée de guerre comparable. Dans le sens inverse, les partisans de la négociation avec le Viet-Minh étaient majoritaires à partir de mai 1947 (55%), ils le sont en Algérie pour une négociation avec le FLN à partir de juillet 1957 (53%) c'est-à-dire dans les deux cas après dix-huit mois de guerilla. Ce qui frappe et surprend, c'est donc bien l'égalité de la durée des prises de conscience. En revanche, il n'a fallu que deux ans et demi de guerre pour que 49% des Français se prononcent pour la reconnaissance de l'indépendance du Viet-Nam et il en a fallu le double pour que 55% des gens interrogés en septembre 1959 pensent que le gouvernement des Algériens par eux-mêmes ou la sécession seraient les meilleures solutions. Ce constat, plus attendu, montre néanmoins que la fatalité de la décolonisation ne s'imposa nullement à tous après la guerre d'Indochine: il n'y eut pas sur l'opinion de «précédent indochinois», comme il n'y avait pas eu de «précédent syro-libanais» pour guider l'opinion dans l'affaire du Viet-Nam. Enfin, nous avons eu l'occasion de souligner que la guerre d'Algérie ne provoqua pas de clivage essentiel entre les générations, alors ce que fut le cas pour la guerre d'Indochine[1]. C'est dire que la première fut malgré tout ressentie presque à l'instar d'une guerre nationale, tandis que la guerre d'Indochine resta pour l'opinion, sinon la «sale guerre» dénoncée par les communistes, du moins une guerre de reconquête coloniale, suivie par une «guerre limitée» se situant à l'intérieur de la «Guerre froide».

Une dernière voie d'explication serait intéressante à explorer: la décolonisation de l'Algérie a-t-elle été acceptée, voire souhaitée pour des raisons économiques et financières? C'est une idée reçue dans certains milieux que «l'abandon distingué» répondait aux préoccupations des libéraux d'affaires ou des technocrates effrayés par le coût de l'intégration et que le cartiérisme a nourri la thèse de «l'abandon vulgaire».

1. Lorsque 18% des Français se prononcent pour l'abandon de l'Indochine, il y a 21% de jeunes de 20 à 34 ans; 18% de 35 à 40 ans; 15% de 40 à 64 ans, et 13% de plus de 65 ans.

Malheureusement si cette thèse trouve quelque constance dans les sondages concernant l'Union française, il n'est guère possible d'en tirer argument pour l'Algérie. Tout au plus peut-on remarquer que le peuple français, qui s'est toujours défié des investissements dans ses colonies, n'a pas réagi comme on l'attendrait au plan de Constantine. Ce dernier fut annoncé comme devant entraîner des investissements publics massifs (plus de 2 000 milliards de francs). Or ces charges nouvelles furent jugées par 40% des Français «lourdes mais supportables» et par 3% «légères» : 27% seulement les ont tenues pour «trop lourdes». Le fait est d'autant plus intéressant que 27% seulement croyaient que le plan aurait chance de ramener la paix en Algérie contre 42% de sceptiques. Dans le même sens, le sondage de janvier 1961 atteste que, pour les deux tiers des Français il revenait à la France d'aider à la transformation rapide de l'Algérie. Sans vouloir forcer la signification de ces deux sondages, on est cependant en droit de mettre en doute l'explication par le cartiérisme. C'est plus sans doute la hantise de la guerre sans issue que la crainte du fardeau financier qui a fait basculer l'opinion française. Sinon on ne comprendrait pas comment celle-ci put accepter le principe d'une aide financière et d'une politique de coopération[1].

1. Cette politique est encore acceptée par 49% des Français (contre 23%) en juillet 1965, par 43% en février 1966, par 38% en novembre 1967.

Les Français devant la guerre civile algérienne

La guerre civile qui déchira la communauté algérienne et conduisit des patriotes algériens à s'entre-tuer pendant leur guerre de libération nationale fut très mal connue à l'époque. Elle l'est restée en grande partie, malgré quelques travaux et livres récents[1]. Ce qui est plus mal connu encore, assez paradoxalement, ce sont les réactions des Français à cette guerre algéro-algérienne qui se déroula en partie sur le territoire métropolitain. *A priori* plus faciles à connaître, les sentiments et les attitudes des métropolitains ne transparaissent guère en réalité dans la presse. Et tout cela serait, prétend-on, oublié aujourd'hui[2]. Seuls sans doute les rapports des divers services de police ou d'information sur l'état et l'opinion d'éventuels sondages pourraient nous renseigner avec précision, mais ils sont toujours inaccessibles aux historiens français. On nous excusera donc de devoir tenter une approche de ce difficile sujet essentiellement à travers les médias et quelques documents.

Terrorisme et règlements de comptes

Les sondages faits dans la presse permettent d'abord d'écarter une première objection : «Les Français ignorèrent pour la plupart ce conflit qui n'intéressait que les Algériens.» En réalité, la population française fut informée ; même les Français qui ne connurent pas directement les «agressions» ou «les sanglants affrontements» purent en lire le récit dans leurs quotidiens. Malgré la banalisation du phénomène, les journaux parisiens et provinciaux rapportèrent, au moins succinctement et durant toute la période 1956-1962, les principaux attentats. Les titres étaient explicites et ne pouvaient pas échapper aux lecteurs : «Un musulman est égorgé à Issy-

---

* Article initialement publié dans Jean-Pierre Rioux, *La Guerre d'Algérie et les Français*, © Librairie Arthème Fayard, 1990.

1. Outre les ouvrages connus de Mohammed Harbi, *Le FLN. Mirage et réalité*, 1980, et *Les Archives de la Révolution algérienne*, 1981, et de Benjamin Stora, *Messali Hadj*, 1982, on doit citer Jean-René Genty, *La Guerre d'Algérie et la population du Nord-Pas-de-Calais*, Lille, 1983, et surtout le livre d'Ali Haroun, *La 7e Wilaya. La Guerre du FLN en France (1954-1962)*, Le Seuil, 1986. Il y a peu à tirer des récents Mémoires de Maurice Papon, *Les Chevaux du pouvoir*, Plon, 1988, malgré le sous-titre : «Le préfet de police du général de Gaulle ouvre ses dossiers».

2. Les témoignages des personnes engagées qui soutinrent le FLN ou le MNA restent certes assez précis, mais reprennent purement et simplement les affirmations polémiques de leurs camps respectifs.

les-Moulineaux, un autre est tué à Clichy» (*Le Monde*); «Deux musulmans tués aux Buttes-Chaumont d'une balle dans la nuque» (*L'Aurore*); «Au cours d'une expédition punitive du MNA contre le FLN, six Nord-Africains attaquent une voiture-pie: deux policiers grièvement blessés» (*Combat*); «Fusillade sur le marché de Livry: six morts, onze blessés dont plusieurs Européens» (*Paris-Presse*); « Massacre à Bondy. Six Nord-Africains assassinés dans leur dortoir» (*France-Soir*); «Dans la banlieue de Marseille, des collecteurs de fonds FLN massacrent toute une famille» (*Le Figaro*); «L'ancien adjoint au maire d'Alger Cherkali [lire Cherchalli], partisan de la non-violence, abattu par les tueurs du FLN» (*Le Parisien libéré*)[1]. Périodiquement, la presse annonçait: «Le terrorisme s'accroît dans les quartiers nord-africains de Paris et de la province. Chaque soir des débits de boisson sont le théâtre de faits divers à la fois insolites et coutumiers. [...] Les attentats deviennent finalement aussi nombreux qu'à Alger»; «Cycle infernal d'attentats et de représailles»; «Recrudescence du terrorisme algérien»; «Attentats terroristes à Toulouse et à Alès. Le comité du FLN en prend la responsabilité» (1er septembre 1958); «Nouveaux attentats terroristes à Paris et Marseille: la préfecture de police invite les Algériens à ne pas circuler la nuit» (2 septembre 1958). Parfois, des manchettes forçaient l'attention. «Dans la cave d'un hôtel, 3, impasse Saumon, dix-sept membres du FLN, inspecteurs juges, exécuteurs de sentence, jugeaient, condamnaient, mettaient à mort leurs victimes[2]»; «Les «policiers» du MNA jetaient dans la Seine, près de l'île Saint-Denis, des valises contenant les restes dépecés de leurs victimes.»

Au-delà d'une vaine analyse stylistique et de variations sur l'écriture de presse, on a d'abord pensé utiliser les informations des quotidiens pour une première enquête purement statistique. Cette approche quantitative permettait en principe de mesurer sinon l'importance exacte de ce conflit de huit ans (1955-1962), du moins la perception qu'en eurent les Français. En réalité, expérience faite, la presse s'est révélée un instrument de mesure peu fiable. Peu sensible au début à ces affrontements rangés dans la rubrique des «faits divers», elle s'intéressa beaucoup plus ensuite, en général à partir

1. À titre d'exemple voici quelques titres de *La Croix*, journal de ton modéré plutôt favorable aux Algériens: «Fusillade à Aix-en-Provence. Trois morts dont un passant français» (30 décembre 1957); «Fusillade à Colombes: trois morts. Attentat à Paris: un mort» (9 janvier 1958); «Trois musulmans assassinés dans le dortoir d'une usine de Finay, région de Charleville. Un à Givors» (16 janvier); «Des terroristes attaquent successivement trois cafés à Paris: sept blessés musulmans, dont un grièvement» (17 janvier); «Dans le dortoir de l'usine où il travaillaient, deux musulmans ont été attaqués à coup de revolver par des coreligionnaires» (23 janvier); «Fusillade avenue Daumesnil dans un café nord-africain: deux morts» (12 février); «Les terroristes algériens multiplient les attentats» (25 février).

2. Curieusement, deux partisans de Messali, Elisabeth Vogt et Etienne Faber, accusèrent «la grande presse qui gonfle son action [celle du FLN] en passant sous silence celle du MNA. Cela consiste à attribuer le maximum d'attentats, d'actions militaires, de propagande au FLN» (*sic*) et de citer *France-Soir, Le Monde, France-Observateur, L'Express* parmi les zélateurs du FLN.

de juin 1956, à ce qu'elle baptisa une fois pour toutes des «règlements de comptes entre Nord-Africains». Mais, à tenter de suivre dans plusieurs quotidiens parisiens le nombre des attentats et des victimes, on perçoit vite que les chiffres ne coïncident pas et que les commentaires sont inadéquats. Y eut-il vraiment, en 1958, une diminution considérable des attentats? Oui, à en juger par la presse qui parlait parfois de «quasi-liquidation de l'organisation messaliste[1]» dans les régions parisienne et lyonnaise ainsi qu'en Lorraine; non, à en croire des statistiques postérieures. On apprit aussi plus tard que même dans ces régions les foyers MNA n'avaient pas disparu, que certains s'étaient transformés en véritables bastions d'où partaient des raids meurtriers. Dans les villes du Nord, les deux organisations nationalistes demeurèrent face à face presque à égalité jusqu'aux derniers moments de la guerre. Chacune avait établi son fief dans un ou plusieurs quartiers «au point qu'une rue de la ville pouvait servir de frontière. Malheur à celui qui la franchissait! Il en réchappait rarement[2]».

À partir de mars 1960 et durant toute l'année 1961, les accrochages entre Nord-Africains reprirent, selon la presse, de manière assez inexplicable: présence et activité des harkis dans la région parisienne? Entrée en lutte du FAAD[3]? Mode de calcul différent? Le plus souvent la presse attribuait les raids à des commandos FLN et enregistrait globalement tous les attentats entre Nord-Africains même s'il s'agissait d'opérations des «forces de police auxiliaires» composées d'Algériens encadrés par des officiers français. Dans ces conditions, peut-on attacher le moindre crédit aux commentateurs qui, à partir de données fragmentaires, affirmaient en 1957 que «le terrorisme algérien était en régression dans la métropole» ou que l'année 1960 avait été celle du plus grand nombre de règlements de comptes politiques entre Algériens[4]?

Même en tenant compte de ces observations critiques, il se révèle impossible de rétablir une vérité statistique à partir des chiffres fournis par la presse[5]. L'observation, banale, ne vaut d'être notée que par référence

1. Les effectifs du FLN et du MNA étaient, semble-t-il, égaux à la fin de 1956: entre 10 000 et 15 000 membres. Le nombre des «cotisants» mensuels au FLN se serait élevé de 30 000 en mai 1957 à 90 000 en mai 1958, tandis que celui des «cotisants» du MNA se serait abaissé pendant le même temps de 19 000 à 9 000 (Ph. Tripier, *Autopsie de la guerre d'Algérie*, p. 194. L'auteur, un officier, a eu connaissance des archives de l'armée).

2. Ali Haroun, *La 7e Wilaya*, p. 250

3. La presse signala des raids montés par le FAAD (Front Algérien d'Action Démocratique, groupe dissident du MNA); ainsi une opération contre un café de Tourcoing fit 5 morts dont l'ancien secrétaire de l'USTA (7 octobre 1961).

4. Alistair Horne écrit «qu'en 1960 les tueries s'étaient accélérées, le FLN ayant intensifié ses efforts»; cf. *Histoire de la guerre d'Algérie*, p. 424. Or non seulement l'année 1960 ne fut pas «le point culminant», mais elle marque le chiffre le plus bas entre 1957 et 1961.

5. À titre d'exemple, le total cumulé des victimes d'après plusieurs organes de la presse parisienne atteignait 1139 tués et blessés en 1956 (*Le Monde* ne signalait que 70 morts là où ses confrères en trouvaient 82). Des statistiques postérieures du ministère de l'Intérieur donnent les chiffres suivants: 636 tués et blessés dont 78 morts.

aux lecteurs contemporains de ces événements. Certes, à diverses occasions, le ministre de l'Intérieur – ou le préfet de police pour la région parisienne – communiquait aux journaux des statistiques partielles portant sur quelques mois ou quelques années. En les comptabilisant, on s'aperçoit que les totaux ne correspondent pas à ceux proposés ensuite comme bilans récapitulatifs. Les 82 morts algériens d'abord annoncés pour 1956 n'étaient plus que 76 en 1962 ; les 877 de 1957 n'étaient plus que 837 en 1960 et 817 en 1962. On peut penser qu'au ministère des Affaires algériennes une deuxième lecture, plus sereine, l'amena à fournir vers la fin du conflit des chiffres plus sûrs. Soulignons cependant que l'opinion publique française ne put donc jamais avoir, avant 1962, une vue point trop inexacte de l'ampleur des affrontements entre Algériens.

Que fut donc ce bilan? Le 13 janvier 1962, en réponse à une question écrite, le ministre des Affaires algériennes précisa qu'en six années de guerre – de 1956 à 1961 – les agressions entre Algériens auraient eu pour conséquence en France 3 889 morts et 7 678 blessés algériens. C'est en 1957 que l'on dénombra le plus de victimes (3 905 tués et blessés) et en 1958 le plus de tués (902, contre 817 en 1957). Le 8 février 1962, le journal *La Croix* fournissait, pour la période comprise entre le 1er janvier 1956 et le 23 janvier 1962, une statistique officielle détaillée et précise : 10 223 agressions contre des Algériens avaient causé sur le sol français la mort de 3 927 d'entre eux et des blessures pour 7 745[1]. Cependant, le 20 mars 1962, *Le Monde* donnait d'autres chiffres valables pour la durée totale du conflit franco-algérien, jusqu'au cessez-le-feu. Il s'agissait d'«estimations officielles» concernant la seule métropole : 4 300 tués et près de 9 000 blessés à la suite d'attentats. Parmi les morts, 4 055 étaient des Algériens musulmans, 152 des civils français ; la police avait eu 53 tués et «près de 500 blessés (?)», les supplétifs musulmans 24 tués et 57 blessés. *Le Monde* assurait que les pertes avaient été sensiblement égales pour trois catégories d'Algériens : les militants du MNA, ceux du FLN et ceux qui avaient été abattus parce que hostiles à l'action des nationalistes ou à leurs exigences financières[2].

Ainsi se trouvait confirmé le fait souvent noté que la lutte des nationalistes contre la police ou l'armée française n'avait pas été leur objectif principal. Le combat des Algériens en France fut d'abord celui mené contre d'autres Algériens : le nombre des victimes françaises – vingt fois inférieur à celui des victimes algériennes – le montre assez. Le pourcentage de ces dernières

1. La même statistique dénombrait ensuite les agressions d'Algériens contre des civils métropolitains (150 tués, 649 blessés), contre des militaires (16 tués, 40 blessés) et contre de policiers (53 tués, 279 blessés). Au total, cela représentait 11 896 agressions, 4 176 tués et 8813 blessés.

2. On a estimé par ailleurs que le bilan des affrontements en Algérie entre MNA et FLN serait d'environ 6 000 tués et 14 000 blessés, ce qui porterait à plus de 10 000 morts et 23 000 blessés le bilan de cette guerre civile avant les accords d'Évian.

par rapport au chiffre des travailleurs algériens présents en métropole[1], qui atteignait presque 7,5 %, mesure enfin l'importance et le caractère meurtrier de ces affrontements fratricides.

Un phénomène «désolant»

Dans la perspective de ce livre, où l'on entend privilégier l'étude des Français métropolitains, on voudrait préciser ce que furent leurs réactions vis-à-vis de cette longue et âpre guerre civile qui, commencée en Algérie, se transporta ensuite en Europe parmi les travailleurs émigrés[2].

L'idée reçue sur la question paraît être celle qu'accrédita dès 1957 le FLN : l'opinion publique française aurait manifesté vis-à-vis de ces «règlements de comptes entre Algériens» une totale indifférence, tandis que la presse de gauche s'en serait prise, dans «une indignation de commande», aux seuls «tueurs du FLN». Trente ans après, un journaliste de *L'Express* affirmait encore, le 24 avril 1987, cette indifférence, «mesurée, précisait-il, au travers de ses médias et de ses intellectuels engagés». Si l'on examine les réactions des leaders d'opinion, on croit pouvoir dire que ceux-ci se montrèrent en effet dans un premier temps (1955-1956) réservés et silencieux sur ce conflit entre le MNA et le FLN, qui les surprit ou dont ils ne prirent pas l'exacte mesure. Quelle qu'en soit l'explication, il est de fait qu'aucun d'entre eux ne crut pouvoir dénoncer en 1956 des attentats alors commis en majorité par des membres du MNA. La grande presse d'information, de son côté, ne parlait guère du terrorisme algérien en France, sinon au titre de banals faits divers. Quant à la presse militante ou révolutionnaire, il apparaît bien que, comme le soulignèrent plus tard les frontistes, «la mort des militants FLN n'arrachait aucun pleur à la presse de gauche».

---

1. Selon les statistiques du ministère du Travail, on recensait 151 793 personnes actives dans la communauté algérienne de France en 1954, environ 177 000 en mars 1959 et 203 780 en mars 1962. Le recensement de la population présente en France en 1962 dénombrait 335 000 Algériens dont 247 000 hommes adultes.

2. Nous avons choisi de ne pas évoquer le problème des responsabilités de la guerre civile, parce que la question ne se posait pas alors pour les leaders d'opinion en France (chacun avait sa vérité), et aussi parce que les documents accessibles ne permettent pas encore de se prononcer. Rappelons simplement que, pour le FLN, ce fut «en juin-juillet 1956» que «Messali donnait l'ordre de «descendre» les cadres FLN en France» (mais cette affirmation repose sur le seul témoignage d'un transfuge du MNA, Ahmed Nasba, dit El-Glaoui Lekhal, lors de son ralliement au FLN en septembre 1958). La Fédération de France du FLN se «résigna, en janvier 1957, à la destruction de tueurs messalistes» ; plusieurs auteurs algériens et français avancent que, dans le premier tract qu'il a rédigé, le 1er avril 1955, Abbane fait clairement allusion au MNA en évoquant le «nécessaire châtiment des traîtres». Selon S. Bromberger, *Les Rebelles algériens*, p. 90, Abbane, le 12 avril 1955, aurait écrit du Caire : «Nous sommes résolus à abattre tous les chefs messalistes» (mais la lettre inconnue n'est pas citée par ce journaliste). Enfin, dès octobre 1955, Amirouche attaquait les maquis du MNA en Kabylie. Khalfa Mameri, dans un récent ouvrage (1988), *Abbane Ramdane. Héros de la guerre d'Algérie*, écrit : «C'est le 10 octobre 1955, au cours d'une réunion aux Issers [...] que Krim Belkacem demanda que l'on passe à l'action contre les messalistes [...] Ainsi, l'arrêt de mort était prononcé» (p. 151).

En 1957 au contraire, la presse d'information multiplia les titres sur les «règlements de comptes», souvent qualifiés désormais de «politiques»; mais les sigles MNA ou FLN étaient rares, ce qui pouvait maintenir l'information sur le thème de la «criminalité arabe[1]». Le plus souvent pourtant les qualificatifs et les commentaires étaient clairs pour fustiger «les égorgeurs des mouvements nationalistes » ou regretter «les abominables tueries entre Algériens». À titre d'excuse peut-être, certains journalistes expliquaient que les troupes de choc (les «choquistes», comme disaient les Algériens) étaient recrutées dans le milieu et montraient du doigt «la pègre algérienne» et les truands dans cette «guerre des gangs».

Quant aux intellectuels engagés à gauche, ils manifestèrent très publiquement leurs sentiments essentiellement à deux reprises, en 1957[2], après Mélouza et après les assassinats des leaders syndicalistes de l'USTA. Le massacre dit de Mélouza (en fait il se déroula à Mechta Kasbah, douar Beni Ilemane) fut condamné en France par l'ensemble des formations politiques, à la seule exception du PCF qui en rendit responsable l'armée française[3]. Le Parti communiste avait cru devoir s'aligner sur le FLN pour lequel «l'horrible massacre de Mélouza restera dans la mémoire des Algériens le symbole de la sauvagerie d'un colonialisme aux abois». En revanche, le MNA avait appelé les travailleurs algériens à une grève générale de vingt-quatre heures, le 5 juin 1957, «contre les massacres perpétrés par les bandes criminelles et barbares agissant sur les directives des pseudo-patriotes du FLN qui servent la cause du colonialisme[4]».

Après que le président de la République eut flétri à la radio «cet hideux terrorisme» et lancé un appel au monde civilisé contre ceux qui avaient déjà fait assassiner 5 000 musulmans sans défense», la gauche française manifesta son indignation. La Ligue des droits de l'homme «cria son horreur», la Fédération de l'Éducation nationale également. Un communiqué signé par douze personnalités de gauche, parmi lesquelles Robert Barrat,

1. Pour certains auteurs extrémistes, il y avait même une «criminalité musulmane». «La guerre dite sainte de l'islam n'est pas religieuse ou politique, c'est un crime crapuleux» (Hieronymus, dans *Écrits de Paris*).

2. En 1956, les circonstances mystérieuses de la mort de Ben Boulaïd, que *La Voix du Peuple* (MNA) disait «avoir été lâchement assassiné par des pseudo-patriotes» (FLN), et les épisodes mal connus des «Nuits rouges de la Soummam» contraignirent les intellectuels français au silence.

3. En décembre 1960, le Parti Communiste Algérien, dans un message au parti frère, lui rendait hommage «d'avoir été le seul en tant que parti à dénoncer la machination colonialiste de Mélouza».

4. Un numéro spécial de *La Voix du Peuple*, organe clandestin du MNA, parut bordé de noir sous les titres: «Génocide en Algérie – Tuerie à Mélouza»; «Plusieurs centaines de nos frères ont été massacrés dans le Hodna». Le journal notait que «le gouvernement français et sa presse se précipitent avec avidité sur ce drame, cherchant à discréditer la lutte du peuple algérien pour son indépendance». Dénonçant le lobby de presse anti-MNA, il s'en prenait au *Monde* «auquel il a fallu 300 cadavres ensanglantés pour reconnaître l'existence d'une province MNA dans les maquis».

Claude Bourdet, Jean Daniel, André Philip, P.-H. Simon, P. Stibbe, en appelait au FLN pour que «ses dirigeants désavouent publiquement de pareils procédés de combat». Or le responsable de l'information, Mohammed Yazid, adressait seulement des suppliques à l'ONU, au Soviet suprême, au sultan du Maroc et au pape pour demander une enquête internationale[1].

Le 7 juin, un comité de résistance spirituelle dans lequel figuraient notamment François Mauriac, René Capitant et P.-H. Simon, publia un communiqué où il prévenait solennellement le FLN que les assassinats politiques systématiques et les massacres de civils français ou musulmans lui faisaient non seulement encourir de lourdes responsabilités morales, mais déconsidéraient politiquement sa cause. Le même jour, *Témoignage Chrétien* y voyait «la pire défaite que nous ayons subie depuis le début de la révolte», tandis que l'hebdomadaire socialiste *Demain* renchérissait: «En assassinant des partisans nationalistes du MNA, en commettant des attentats aveugles comme à Alger, le FLN apparaissait déjà comme un parti totalitaire. En massacrant [...], le FLN montre ce que serait et ce que ferait ce parti une fois au pouvoir.»

De ce fait, la cote du MNA remontait dans l'opinion de gauche. Et d'autant plus que Messali, à la différence du FLN, affirmait publiquement qu'il n'y avait pas «à mettre tous les Français dans le même sac» et qu'il fallait «considérer le peuple français comme un peuple ami». Certains leaders de gauche, Jean Rous, Marceau Pivert, André Ferrat, Maurice Clavel, célébraient même Messali et quelques autres s'émerveillaient, plus discrètement, du ralliement du «général» Bellounis à la cause française. Même *La Croix* publiait, le 10 octobre, un tract signé Bellounis qui «contestait à quiconque le droit de s'ériger en interlocuteur valable avant que le peuple n'ait mandaté ses représentants officiels». En réaction, les organes de presse hostiles aux nationalistes algériens comme *L'Aurore* ou *Paris-Presse* prévenaient que le MNA ne devait pas abuser les Français en se dressant contre le FLN: il restait un ennemi de la France. L'expérience du «bon fellaga» Bellounis était discrètement condamnée, dès lors qu'il arborait un drapeau algérien[2].

---

1. Un tract de l'ALN, tout en parlant d'un bombardement aérien sur le douar Beni-Ilmane, revendique «des exécutions qui débarrassent notre région de traîtres et portent [*sic*] un soulagement à tous les Algériens dignent [*sic*] de ce nom. Elles montrent aussi notre volonté d'en finir avec tous ceux qui ne veulent pas marcher avec la glorieuse ALN. Il n'est pas permis en effet, après trente-deux mois d'un vaillant combat, à un Algérien de rester spectateur encore». On sait aujourd'hui que le capitaine Arab avait reçu l'ordre «d'exterminer cette vermine», «le douar réfractaire messaliste de Beni Ilmane». L'hebdomadaire tunisien *Action*, après enquête, reconnut que ce n'étaient pas des soldats français qui avaient procédé au massacre de tous les hommes du douar. L'armée française aurait seulement laissé agir ses harkis.

2. Lorsque Bellounis fut tué par les troupes françaises au début de juillet 1958, le MNA célébra «le sacrifice d'un héros algérien mort les armes à la main, parce qu'il refusait l'intégration et menait le combat pour une Algérie indépendante libre de tout totalitarisme et libre de choisir elle-même son propre destin». Cf. *Bulletin du MNA*, édité en France, 22 août 1958.

L'hebdomadaire de Jacques Soustelle, *Voici pourquoi*, parlant des «règlements de comptes» en France, expliquait: «Lorsque les bandits se battent entre eux, ceux qui tuent les autres ne deviennent pas pour autant des interlocuteurs valables pour les honnêtes gens.» Lors de la deuxième lecture de la loi-cadre, des orateurs de droite hostiles au projet expliquèrent leur crainte que «les tenants gouvernementaux d'une entente avec Messali ne passent un marché de dupes qui porterait un rude coup au moral de nos troupes».

De fait la gauche et l'ultra-gauche françaises appuyaient les efforts du MNA pour mettre fin au conflit fratricide des Algériens[1]. Diverses personnalités françaises assistèrent, fin juin 1957, au 1er Congrès de la Fédération de France de l'USTA, l'organisation syndicale du MNA constituée le 2 mars 1956. Ce congrès lança directement un appel au FLN: «Il est indigne de notre peuple de donner au monde le spectacle de frères qui s'entre-déchirent. Il est inconcevable d'assister à des règlements de comptes [...], à ces massacres collectifs sans agir pour y mettre fin.» Cet appel ne fut pas entendu. Pas plus que celui que rédigea Messali depuis sa résidence forcée à Belle-Ile-en-Mer le 1er septembre 1957: «Peuple algérien! Alerte! Il faut absolument que cela cesse avant qu'il ne soit trop tard. Tu sais que le capital de sympathie est un gage de succès [...]. De nombreux amis français qui de tout temps nous ont soutenus éprouvent inquiétude et angoisse. À l'étranger, des hommes et des organisations, dont la sympathie est acquise au droit du peuple algérien à disposer de lui-même, s'interrogent sur l'issue de cette dramatique situation[2]. Il en est ainsi au sein des Nations Unies.»

L'appel de Messali, qui imposa une trêve de trois semaines à ses groupes de choc, n'eut aucun résultat. Tout au contraire, les cadres syndicalistes de l'USTA devinrent les cibles du FLN. Entre le 20 septembre et le 7 octobre, quatre dirigeants de l'USTA furent abattus, dont le secrétaire général adjoint, Filali M'barek. Les intellectuels de la Nouvelle Gauche favorables aux nationalistes algériens[3] publièrent à l'initiative de Jean Cassou une protestation indignée: «Seuls les ultra-colonialistes peuvent se réjouir de tels actes grâce auxquels sont supprimés des hommes que la répression n'avait pas abattus. Quant à ceux qui ont toujours eu à cœur de lutter contre le

1. On sait qu'il y eut un protocole d'accord mis au point avec Ahmed Mahsas et soumis à Ben Bella. Ce dernier y était favorable, mais, seul de son avis, il se borna à suggérer que Messali lançât un appel à la cessation des hostilités.

2. La presse belge notamment dénonçait l'action du terrorisme algérien («Toute la population belge, et notamment la classe ouvrière, réprouve énergiquement cette politique de règlements de compte», *Le Peuple*, 22 avril 1957). Elle relevait une quarantaine d'agressions commises sur le territoire belge entre novembre 1956 et septembre 1957. Conscient du mauvais effet de ces attentats sur l'opinion et désireux de conserver le bénéfice de la tolérance belge, la Fédération de France du FLN mit fin aux attentats en novembre 1957, semble-t-il. «Unilatéral, le cessez-le-feu est observé par les messalistes» (Harbi, *Le FLN*, p. 155).

3. Parmi les 43 signataires, on peut relever les noms d'André Breton, Maurice Clavel, Jean Duvignaud, Daniel Guérin, Michel Leiris, Edgar Morin, Clara Malraux, Maurice Nadeau, Benjamin Peret, Marceau Pivert, Jean Rous, Geneviève Serreau, Laurent Schwartz...

colonialisme et de manifester leur sympathie au peuple algérien, il leur importe de crier leur indignation. Le silence deviendrait complicité[1]».

Ce geste fut qualifié d'hypocrite et de faux par le *Bulletin d'information* de la Fédération de France du FLN, qui y vit une «des entreprises de diversion de ceux dont la fonction objective est de servir de caution de gauche aux partisans de la guerre de reconquête coloniale[2]». Pourtant ce n'étaient pas seulement quelques militants de FO, de la CFTC (Reconstruction), de la FEN ou une partie des trotskystes[3] qui affirmaient que «ces crimes causaient un tort immense à la cause algérienne», c'étaient aussi les journalistes chrétiens de *Témoignage chrétien* et de *La Croix* et les prêtres ouvriers, tous également soucieux de préserver les chances d'une communauté franco-musulmane en Algérie[4]. C'étaient encore des socialistes minoritaires (comme Jean Rous, Marceau Pivert, André Ferrat), l'hebdomadaire socialiste *Demain* (dont la position sur cette question ne reflétait pas celle de la SFIO), des anarchistes et des communistes dissidents (A. Lecœur, P. Hervé). Les «émotions calculées» que récusait la Fédération de France du FLN pouvaient avoir une connotation politique ; elles n'en étaient pas moins sincères.

On le vit bien aux réactions qui suivirent le meurtre d'Ahmed Bekhat, secrétaire général de l'USTA, assassiné le 26 octobre. L'indignation fut vive, particulièrement dans les milieux syndicalistes français qui mirent sur pied un Comité intersyndical de solidarité et de défense, composé de 25 militants connus. Simultanément les syndicalistes de la Fédération de l'Éducation nationale et ceux de Force ouvrière lancèrent le 30 octobre un «appel à toutes les organisations ouvrières, syndicales et démocratiques, animées du souci du rétablissement immédiat d'une paix négociée en Algérie, en vue que cessent les méthodes de violence visant à l'extermination totalitaire des courants politiques et syndicaux». Le 6 novembre, la fédération de la Seine de la Nouvelle Gauche «vivement émue par la multiplication des attentats fratricides [...] et par le caractère systématique qu'ils revêtent en ces dernières semaines» demandait la cessation de tels procédés[5]. Enfin se

1. Le texte fut publié *in extenso* dans *La Vérité,* 17 octobre 1957, accompagné d'un éditorial de Pierre Lambert, leader de cette fraction trotskiste qui porte son nom (en fait un pseudonyme).

2. «À propos du messalisme», 5 octobre 1957.

3. En face de la tendance «lambertiste» dite Parti communiste internationaliste, l'autre tendance «pabliste», dite de la IVe Internationale, dont les porte-parole s'appelaient Jacques Privas et Pierre Franck, faisait de la surenchère partisane en faveur du FLN, notamment dans sa revue *Quatrième Internationale.*

4. Joseph Folliet, dans son livre *Guerre et paix en Algérie* (mars 1958), dénonçait «ces règlements de compte qui aboutissent à la liquidation systématique des élites algériennes» et y voyait «l'effet d'une mythologie sanguinaire en action.».

5. À propos de cet appel, Jacques Soustelle écrivait dans *L'Écho d'Alger* du 8 novembre 1957: «Les attentats ne commencent à émouvoir la nouvelle gauche qu'à partir du moment où les victimes en sont des musulmans et des nationalistes. En fait, c'est l'assassinat d'Ahmed Bekhat, militant MNA, qui a déclenché l'indignation. [...] Autrement dit, un mort nord-africain vaut deux Européens et trois s'il est messaliste. [...] Je n'attends pas pour flétrir un assassinat d'avoir vu la carrière MNA de l'assassiné.»

fit entendre la voix d'Albert Camus : «Allons-nous laisser assassiner les meilleurs militants syndicalistes par une organisation qui semble vouloir conquérir au moyen de l'assassinat la direction totalitaire du mouvement algérien ? On les tue les uns après les autres et à chaque militant qui tombe l'avenir algérien s'enfonce un peu plus dans la nuit. Il faut le dire au moins, et le plus haut possible, pour empêcher que l'anticolonialisme devienne la bonne conscience qui justifie tout et d'abord les tueurs.»

Seuls à gauche, s'abstinrent de condamner publiquement ces meurtres le Parti communiste et la CGT[1]. Le bureau exécutif de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), à laquelle appartenait l'UGTA-FLN, renouvela bien, le 8 novembre, sa condamnation antérieure «contre tous les attentats dont étaient victimes des travailleurs algériens», mais se refusa à désigner les responsables. Le secrétaire général de la CISL, Oldenbroeck, mis en cause par FO, répondit que l'USTA messaliste ne pouvait être considérée comme une centrale nationale puisqu'elle n'existait qu'en France. Et il faisait état par ailleurs des assurances de l'UGTA qui affirmait n'être pour rien dans ces attentats[2]. Pourtant le FLN ne cachait pas ses intentions : il lui fallait «mettre hors d'état de nuire les responsables de la terreur», c'est-à-dire éliminer les dirigeants du MNA et de l'USTA pour mobiliser les travailleurs algériens sur ses objectifs politiques. Dès lors, la guerre fratricide s'exaspéra, réduisant à nouveau au silence les voix des Français qui auraient voulu s'interposer[3].

Parmi ceux-ci on ne saurait oublier les communistes, dont les syndicalistes de Force ouvrière, parmi d'autres, assuraient pourtant qu'ils étaient «en collusion quasi permanente avec les fanatiques politiques de l'Algérie libre» et couvraient le terrorisme «le plus aveugle». En réalité, le PCF, dont on connaît les positions traditionnelles d'hostilité au terrorisme, faisait la même analyse que certains de ses adversaires de gauche. Pour lui aussi, la guerre civile entre Algériens donnait surtout raison aux partisans de l'Algérie française. Le 8 juillet 1957, Léon Feix, s'adressant à un auditoire composé

1. Comme le souligna, dans *FO Hebdo* (7 novembre 1957), le représentant de la Fédération des métaux : «Les derniers agissements criminels du FLN, et en particulier l'assassinat d'Ahmed Bekhat, n'ont pas été condamnés publiquement ni par la CGT ni par le PCF». *L'Humanité* fut, paraît-il, le seul journal à ne pas avoir mentionné les attentats contre les syndicalistes USTA sauf celui de Bekhat.

2. En Belgique, le conflit FLN-MNA opposa les milieux de gauche. Cf. *Les Dossiers de l'action sociale catholique* (Bruxelles) où André Louis célébrait «le messalisme pour son caractère ouvrier et révolutionnaire», tandis que *La Gauche*, organe de la Jeune Garde socialiste belge, soutenait le FLN et affirmait : «C'est le MNA qui a commencé en France et en Belgique, dès la fin de 1954, à tuer tous les cadres et militants qui passaient du messalisme au FLN.»

3. *L'École émancipée* (11 janvier 1958) jugeait que cette lutte fratricide était «un des événements les plus tragiques de l'heure présente». Le Comité de défense des libertés des peuples d'outre-mer de Saint-Etienne s'adressa aux travailleurs algériens : «Cessez de vous entre-tuer ! C'est non seulement un non-sens, mais un crime contre l'humanité !»

essentiellement d'ouvriers algériens, leur expliquait clairement: «Nous, Français, nous devons lutter à boulets rouges contre le racisme, contre la répression et les mesures discriminatoires qui vous frappent, en même temps que nous accentuons notre action pour le cessez-le-feu et la négociation. Vous, travailleurs algériens, vous devez éviter ce qui est susceptible de dresser contre vous, c'est-à-dire en définitive contre votre peuple en lutte, une partie des travailleurs français. Dans votre immense majorité, vous avez compris que la recrudescence d'attentats dont ont été victimes des travailleurs algériens et français du bassin de la Sambre crée un climat utilisé à fond par les partisans de la guerre à outrance[1]». Cette prise de position définissait la ligne du PCF et fut répétée à plusieurs reprises. Maurice Thorez lui-même reprit les propos de Feix lors d'une session du comité central, le 4 octobre 1958, en affirmant que «cette méthode ne servait pas la cause du peuple algérien» et d'autre part n'aidait pas l'opinion à comprendre les problèmes de l'Algérie.

Cependant, il semble bien qu'en 1958 et 1959 la guerre entre Algériens, nouveau combat des Atrides, retint moins l'attention des formations politiques et de la presse. Peut-être parce que celle-ci annonçait, de source officielle, une régression du «nombre des actes de terrorisme commis par les Nord-Africains en métropole»: 3 223 en 1957, 2 852 en 1958, 1 662 en 1959. Les hommes de gauche tenaient toujours, semble-t-il, le phénomène pour «désolant», mais sentant leur impuissance préféraient ne plus l'évoquer. Tout au plus, la presse faisait-elle écho aux nouveaux appels de Messali: «Est-ce trop que demander la fin des règlements de comptes entre compatriotes[2]?» «Je souhaite rencontrer mes frères du Caire... Ils m'entendront[3]». Le FLN vit dans la libération de Messali et ses déclarations à la presse publiées sous des titres choc («Messali: le terrorisme n'est pas une solution»; «Messali propose une sorte de Commonwealth»; «Messali apaisé tend la main au FLN») une «opération Messali» qu'il dénonça avec violence. Cependant l'hebdomadaire tunisien *Afrique-Action* rendait publique la lettre par laquelle Bourguiba demandait à Messali de se rallier au FLN et la réponse de ce dernier qui se disait, le 12 février 1959, «homme de paix et de réconciliation». Finalement, le 9 avril, à l'occasion de l'Aïd es-Seghir, le vieux *zaïm* adressa à ses frères «un appel au-delà de toute barrière politique afin que cessent définitivement les luttes fratricides. La paix et l'union entre tous les Algériens, c'est la voie

1. Dans le même discours, Léon Feix ajoutait, visant sans le nommer le FLN: «Nous vous demandons en outre de réfléchir à certaines campagnes tendant à faire croire que les Français sont tous les mêmes et à discréditer à vos yeux les organisations démocratiques françaises» Et de poser «très fraternellement» la question aux travailleurs algériens: «À qui cela peut-il servir?» (*L'Humanité*, 11 juillet 1957).

2. *Le Monde* du 29 janvier 1959. Déclaration à Jean Lacouture.

3. *France-Observateur*, 29 janvier 1959. Avant même ces interviews, le fait que Messali libéré ait pu tenir à Gouvieux (Oise) «un meeting devant 3 000 partisans» inquiétait le député indépendant Caillemer et le journal *L'Aurore* (27 février 1959).

ouverte vers une solution[1]». Mais en parlant d'indépendance-association et d'un Commonwealth qui rassemblerait l'Union maghrébine et les républiques africaines de la Communauté, Messali, «libéré par de Gaulle», parut justifier les terribles accusations du FLN de «contre-révolutionnaire qui finissait dans la honte de la collaboration». Quel Français progressiste ou généreux aurait encore osé le défendre, alors que le FLN dénonçait, le 26 juin 1959, le massacre de Villeurbanne: «Sept jeunes militants lâchement assassinés par les tueurs du MNA dont le traître Messali dirige la sale besogne»? Il est vrai que la presse française d'information attribuait le crime au FLN et que la police arrêtait les coupables. Le 25 février 1960, *Combat* annonçait: «Les étrangleurs du FLN qui avaient assassiné à Villeurbanne une dizaine de leurs compatriotes membres du MNA et jeté les corps dans les eaux du Rhône ont été jugés. [...] Quatre sont condamnés à mort.»

Face à ces affirmations contradictoires[2], que pouvaient bien penser les Français? Désapprouvaient-ils ou non l'attentat auquel Messali échappa de justesse? Certes, les plus violents n'entendaient pas faire de différence entre ces Algériens: «Leur vocabulaire sait être celui de la politique ou de l'idéologie, mais leurs gestes et leurs desseins sont purement et simplement criminels.» Mais comment réagissait la population dans son ensemble?

Des Français non résignés

En août 1959, dans un rapport politique provisoire du GPRA rédigé par Ahmed Boumendjel[3], celui-ci croyait pouvoir décrire ainsi les réactions de l'opinion publique française: «Après quelques semaines d'étonnement, les Français, y compris la classe ouvrière française, ne voyaient que des inconvénients minimes aux explications FLN-MNA. Elles ne les inquiétaient que dans la mesure où elles risquaient de les atteindre. Ils déploraient surtout les balles perdues se trompant de but. Bien plus, en dépit des réactions connues des Français contre la police, le «flic» quels que soient ses méfaits devenait son flic, c'est-à-dire un personnage dont l'intégrité physique devait être respectée dès lors que l'intervenant était un «Algérien»[4].

1. Messali s'adressait aussi aux Français d'Algérie: «Parlant précisément de cette réconciliation, je tiens aussi à adresser mes souhaits à tous nos compatriotes algériens non musulmans en les invitant fraternellement à nous comprendre. Je leur demande de voir en nous des hommes qui veulent être libres afin qu'ensemble sur des bases démocratiques, nous puissions construire la nation algérienne pour le bien-être de ses enfants sans distinction d'origine ni de confession».

2. Le Parti Communiste Algérien éditait un journal clandestin, *Liberté,* que recevaient en France certains militants. *Liberté*, qui appelait le 1er octobre 1959 «à isoler et à combattre politiquement la direction du MNA et Messali» qui «font le jeu de l'ennemi», rejetait en octobre 1959 la responsabilité des actes terroristes sur le MNA.

3. Cf. des extraits importants de ce rapport publiés par Mohammed Harbi, *Les Archives de la révolution algérienne*, Document n° 53, p. 240.

4. Dans une directive du 21 octobre 1961, la Fédération de France du FLN expliquait: «Sachez aussi que l'opinion publique française est contre nous, elle ne comprend pas les attentats contre de simples gardiens de la paix.» D'où les affirmations réitérées du FLN dans ses tracts à l'usage des Français: «Seuls sont châtiés – et seuls le seront – les policiers reconnus coupables.»

En réalité, malgré le silence relatif de la presse et l'embarras croissant des intellectuels de gauche pour lesquels le terrorisme algérien devenait «un sujet tabou», il apparaît bien que les Français ne sont pas restés indifférents à cette guerre. Ce terrorisme meurtrier entre des Algériens également nationalistes parut aux masses françaises aussi incompréhensible que révoltant. Certes, pour ceux qui éprouvaient envers les «Arabes» des sentiments d'hostilité peu ou prou racistes, «la sauvagerie de ces affrontements» confortait leur opinion. Mais les mieux disposés à l'égard des Algériens avouaient leur désapprobation, voire leur horreur.

Ce fut dans les cités industrielles où les ouvriers français partageaient les conditions de vie des immigrés algériens et cohabitaient avec eux dans les mêmes quartiers que les réactions furent sans doute les plus vives. Dès 1956, les ouvriers français se déclaraient troublés par les punitions ou les amendes infligées à ceux des musulmans qui enfreignaient le boycott du tabac ou des alcools. Bientôt l'entrée en action de ceux qui collectaient les fonds, parfois sous menace de mort, puis les meurtres à la chaîne d'ouvriers et de syndicalistes algériens connus et respectés par leurs camarades d'usine révoltèrent la conscience ouvrière. C'est alors que la presse commença à signaler des bagarres politiques entre ouvriers français et algériens dont certaines tournaient mal. «Un ouvrier de Tourcoing fait feu sur un groupe d'Algériens», enregistrait laconiquement *Le Monde* (12 mars 1957). En mai et juin 1957, l'exaspération du climat social était évidente dans le Nord, région qui connut proportionnellement le plus d'agressions et de victimes algériennes : 18 morts en 1956, 62 morts et 79 blessés dans les dix premiers mois de 1957[1]. Le 17 juillet 1957, le député Christiens expliqua à l'Assemblée nationale que «la ville de Roubaix a le triste privilège d'être en tête des statistiques sur les attentats et assassinats commis contre les Nord-Africains. La population musulmane est déchirée entre MNA et FLN. Le parquet de Lille a instruit cinq fois plus d'affaires criminelles que l'an dernier». Ce ne fut donc pas par hasard que Léon Feix choisit un village du Nord, Sous-le-Bois (près de Maubeuge), pour inviter les Algériens à cesser leur lutte[2]. Si «les travailleurs du bassin de la Sambre étaient unanimes à réclamer la fin des attentats entre Nord-Africains», c'était aussi parce qu'ils en étaient maintenant les victimes au même titre que les policiers et les gendarmes. Lorsqu'un des leurs était abattu, la colère des ouvriers se manifestait, notamment par des débrayages, des délégations ou pétitions qui exigeaient des mesures de prévention et de répression.

1. Jean-René Genty a dénombré, d'après la presse locale, 838 agressions, qui firent 627 morts et 666 blessés dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais de 1956 à 1962 (on remarque que 75 % des attentats provoquèrent mort d'homme).

2. Selon Ali Haroun, *op. cit.*, p. 251, le responsable local messaliste présentait en juin 1958 la liste de neuf victimes MNA de ce village, lequel comptait à cette date 535 cotisants.

En 1958 et 1959, les raids de commandos algériens qui disposaient de voitures, de grenades et de mitraillettes devinrent à la fois plus aveugles et plus meurtriers. De plus nombreux passants étaient abattus par méprise. Lorsque, en octobre 1959, à Hautmont, deux jeunes ouvriers français furent tués en se rendant à leur usine, leurs camarades crièrent leur colère et déclenchèrent une grève que les ouvriers algériens ne suivirent pas. «L'inquiétude qui étreint la population excédée d'Hautmont s'est traduite par des inscriptions sur les murs de plusieurs immeubles de la ville, appelant à la vengeance et demandant même la création de commandos de défense[1]».

Les forces de l'ordre, policiers et gendarmes, eurent aussi de nombreux morts et blessés, que ce soit au cours de simples contrôles routiers ou dans leur tâche de lutte contre le FLN. Dans l'ensemble, la population considérait, semble-t-il, qu'ils étaient «victimes de tueurs, alors qu'ils veillaient sur la tranquillité de leur cité». Cependant, quelques militants ou intellectuels engagés aux côtés du FLN et quelques journaux dénoncèrent systématiquement[2] l'action de la police, «la chasse au faciès», «les sévices et tortures», et fustigèrent particulièrement l'action des harkis à Paris[3].

Parmi ceux que les Algériens saluèrent rétrospectivement comme «courageux hommes de gauche, intellectuels, syndicalistes, hommes d'Église», on sait que certains prêtres, notamment des prêtres ouvriers, s'engagèrent dans des réseaux d'aide au FLN. On sait moins, peut-être, que beaucoup d'entre eux s'employaient à convaincre leurs amis de renoncer au terrorisme. Le Comité de défense des libertés individuelles (CDLI) qui rassemblait à l'origine des chrétiens progressistes et des militants de la Nouvelle Gauche, puis devint le lieu de rencontre des réseaux d'aide au FLN, n'hésita pas, le 21 mars 1961, à rencontrer des syndicalistes messalistes et des «amis algériens pro-FLN» pour le leur dire. Vingt-huit prêtres du quartier de Wazemmes (Lille) adressèrent à l'USTA une lettre émouvante au nom des petits et des pauvres[4]. Ces démarches fraternelles, que le CDLI révéla publiquement lors d'une conférence de presse en juin 1961, restèrent sans réponse. Mais les textes du CDLI devaient être publiés, au moins par extraits, dans la revue *Esprit* sous le titre: «Le terrorisme algérien dans le

1. *La Voix du Nord*, 20 octobre 1959, cité par J.-R. Genty, p. 244. Selon la police, l'expertise balistique prouva qu'il s'agissait d'un commando MNA qui s'était trompé de cible.

2. La véhémence de ces dénonciations doit être rapprochée par précaution du petit nombre de harkis: 150 hommes en janvier 1960, 350 fin 1961.

3. Cf. le dossier présenté par Paulette Péju: *Les Harkis à Paris.*

4. «Nous voulons vous exprimer qu'au nom de l'Évangile selon la tradition la plus constante de notre Église, nous sommes profondément et douloureusement solidaires de toutes les victimes de ces attentats, comme de toutes les victimes de tous les attentats [...]. En tant que prêtres, nous devons vous dire combien nous souhaitons ardemment que le sang cesse de couler à Wazemmes, à Lille, comme nous le souhaitons pour la France, pour l'Algérie, pour l'univers entier. Et combien nous souhaitons que cessent ces atteintes à la vie des autres, ces violences qui sont contraires à notre idéal de justice, de paix entre les hommes, parce que nous sommes croyants»; cité par J.-R. Genty, *op. cit.*, p. 254.

Nord[1]». On peut penser que leur conclusion reflétait une opinion largement répandue puisqu'elle manifestait «le souhait que cesse le terrorisme quel qu'il soit et que cessent aussi toute aide et encouragement aux règlements de comptes. Nous pensons avec beaucoup d'autres Français que le sang n'a déjà que trop coulé.»

Malgré le silence relatif des commentateurs, les Français ne se résignaient donc pas à ces massacres, condamnant notamment ces expéditions meurtrières qui visaient à achever des blessés soignés dans les hôpitaux de la région parisienne[2]. Une enquête plus exhaustive dans les diverses régions de France où était installée une colonie algérienne montrerait peut-être que, comme «dans les Alpes-Maritimes, l'opinion était de plus en plus exaspérée par les règlements de comptes entre Algériens[3]». L'intervention du terrorisme OAS supplanta toutefois, dans les préoccupations de la population, le souci du terrorisme algérien. Pourtant, la presse signalait encore, après le cessez-le-feu du 19 mars 1962, la poursuite des combats fratricides, notamment en mai 1962 à Clermont-Ferrand, une «bataille rangée entre 150 Algériens», des raids contre des forains affiliés au MNA sur le marché de Wazemmes et de «véritables combats» à Quiévrechain entre commandos algériens. Le 4 mai, dans une conférence de presse tenue à Gouvieux, Messali soulignait «la recrudescence des violences» contre ses partisans et renouvelait son appel pour mettre fin au massacre[4].

Absurde et révoltante

À plusieurs reprises, le FLN s'étonna de ce que les appels qu'il lançait au peuple de France pour une fraternisation avec les Algériens victimes de mesures policières n'eussent pas été mieux entendus. Il en conclut un peu vite à l'indifférence ou au racisme des Français. C'était oublier que le

1. *Esprit*, octobre 1961. La rédaction prit cependant quelques distances vis-à-vis des auteurs pour lesquels il semble acquis que, «dans la région du Nord, ces derniers mois, la grande majorité des attentats étaient dûs au MNA. Cependant, de la discussion qui a suivi, la présentation du rapport, il est ressorti que le FLN non plus n'était pas sans responsabilités, comme l'a montré, à la veille de la conférence de presse, l'assassinat de trois dirigeants syndicalistes USTA (MNA)» (p. 488).

2. L'attaque de l'hôpital de Montfermeil où était soigné un membre du MNA fit, en avril 1961, deux morts et douze blessés. La presse parisienne manifesta une désapprobation quasi unanime.

3. C. Vincent, *Les Travailleurs étrangers à Nice de 1945 à 1974*. L'auteur fait aussi intervenir l'afflux d'Algériens qui quittaient l'Algérie en guerre pour se réfugier dans le département.

4. «Ces combats fratricides continuent et sont même depuis quelques jours en recrudescence, parfois sous de nouvelles formes. Hier, ce furent la mitraillette, le pistolet et la grenade, aujourd'hui ce sont la hache, le couteau, le gourdin, la corde, l'enlèvement et l'égorgement.» Messali, accusé d'avoir pris contact avec l'OAS, protesta et affirma dans une interview à *Paris-Presse* (13 mai 1962): «Les vrais messalistes n'ont aucun contact avec l'OAS. Mais je ne dis pas qu'il n'y en ait pas entre le FAAD (Front algérien d'action démocratique, dissident du MNA) et l'OAS. Le FAAD est une formation politique créée de toutes pièces par Matignon au moment où l'on croyait à la troisième force» (29 juin 1961).

terrorisme entre Algériens avait révolté divers milieux de la population française, provoqué aussi un sentiment d'angoisse ou d'insécurité dans plusieurs régions industrielles. Dénoncer «le racisme latent en milieu ouvrier», c'était faire bon marché des inévitables réactions de colère des ouvriers français, victimes privilégiées des «bavures»[1]. Quand la Fédération de France du FLN se vantait par tracts, en novembre 1958, d'avoir «porté des coups très durs au potentiel économique de l'ennemi et aux forces de répression», quand elle lançait dans les rues de Paris, le 5 juin 1961, au milieu des conversations d'Évian, des commandos de militaires algériens en uniforme français à l'attaque des supplétifs musulmans[2], elle menait des opérations de guérilla. Pouvait-elle espérer en même temps que les Parisiens aillent se joindre aux journées de manifestation contre «le couvre-feu raciste» prévues du 17 au 20 octobre 1961[3]? Dénoncer les crimes de l'OAS était légitime, mais le terrorisme de l'OAS n'avait-il pas trouvé dans le terrorisme algérien un modèle et une justification[4]?

Il n'est hélas pas possible de mesurer ce que purent être les conséquences sur l'opinion publique française du terrorisme entre Algériens dont les médias rendaient dans l'ensemble le FLN responsable. Pourtant, a-t-on remarqué dans les sondages de l'IFOP que les Français estimaient minoritaire la représentativité du FLN, et ce avec continuité de 1957 à 1960? Ce fut seulement en juillet 1961 que 46% des gens interrogés admirent que «le FLN représente au moins la moitié de la population algérienne[5]». Or, simultanément, une majorité de Français était depuis juillet 1956 «favorable à une négociation avec les chefs de la rébellion». Cette contradiction apparente ne signifierait-elle pas que les Français réprouvaient le monopole exigé par le FLN et croyaient notamment à l'authenticité du courant MNA? Plus certainement encore, les réactions de peur et de colère face au terrorisme algérien, sous-estimées aujourd'hui par les chroniqueurs, ne furent-elles pas

1. Jean Daniel, dans un témoignage publié dans *Les Porteurs de valise* (p. 80), récuse l'accusation de racisme et fait état du désarroi de responsables syndicaux «qui n'étaient pas du tout racistes».

2. Selon la presse parisienne du 6 juin, sur les 32 militaires algériens, 10 ou 11 furent tués, 5 blessés, les autres faits prisonniers: 8 agents de police furent blessés.

3. Selon la préfecture de police (communiqué du 18 octobre), la manifestation fit 2 morts et 64 blessés algériens. Devant le Sénat, le 31 octobre, le ministre de l'Intérieur donna les chiffres de 6 morts et 136 blessés, et répéta que sur 20 000 manifestants, 11 638 furent arrêtés. Claude Bourdet prétendit qu'il y aurait eu 150 morts algériens. Pour Ali Haroun, le FLN aurait mobilisé 50 000 Algériens dans Paris; il y aurait eu «approximativement 200 morts et 2 300 blessés». *Le Monde* parle aujourd'hui (18 octobre 1981) «d'une soixantaine de cadavres», et Me Vergès de «400 morts dans le génocide du 17 octobre».

4. Paul Thibaud répondait, dans *Vérité-Liberté* (n° 15, janvier 1962): «Dussé-je passer pour un imbécile ou un réactionnaire, je maintiens que certaines formes de terrorisme pratiquées par le FLN ont eu de lourdes conséquences et ne sont pas pour rien dans les succès de l'OAS».

5. En septembre 1957, 41% des Français interrogés par l'IFOP, contre 24% d'un avis contraire, estimaient que la majorité de la population musulmane désapprouvait le FLN. Dans le sondage de février 1959, les pourcentages étaient presque semblables, 43% contre 27%.

l'une des composantes de l'opinion profonde des couches populaires ? Et n'ont-elles pas contribué à renforcer les stéréotypes racistes de l'Algérien agressif et violent, vindicatif et impitoyable[1] ? Parmi les séquelles de la guerre d'Algérie, on aurait probablement tort d'oublier la marque, dans la mémoire des Français, de cette guerre entre Algériens qu'ils jugèrent absurde et révoltante.

1. Dans *Une Affaire intérieure française? La Belgique et la guerre d'Algérie (1954-1956)*, Louvain, Ciaco, 1988, Dominique Masset, évoquant les agressions d'Algériens sur d'autres Algériens vivant en Belgique, écrit (p. 33) : «De ceux-ci demeure, fait du temps ou reflet de la réalité, une image de dureté, de violence et d'effervescence permanentes».

La guerre d'Algérie et les Français
Conclusion

Encore que je ne sois pas loin de partager l'opinion de Gustave Flaubert, selon laquelle «la rage de conclure est une de nos manies les plus funestes», je ne me déroberai pas à l'invitation d'avoir à formuler quelques remarques de conclusion sur l'ensemble des textes qui furent présentés et discutés au colloque organisé par l'IHTP en décembre 1988.

Peut-on cependant en quelques pages établir un bilan scientifique sérieux d'une soixantaine de textes ? J'en doute vraiment. Néanmoins, en m'excusant d'avance de ne citer aucun nom d'auteur, pour ne point être injuste envers tous ceux que je ne pourrais nommer, je vais m'efforcer de noter avec honnêteté les traits saillants de cet ensemble, envisagés du strict point de vue de l'historiographie.

Je les ordonnerai en trois rubriques pour sacrifier encore à la tradition, aux trois parties du discours académique, au moins de celui des littéraires. Je relèverai d'abord un certain nombre de questions sur lesquelles ces travaux ont apporté des précisions et des informations pour former désormais un acquis solide. Je noterai ensuite les questions nouvelles qui ont été posées et les directions de recherche qui ont été ouvertes. Enfin j'indiquerai d'un mot quelques pistes à reconnaître, de manière à être aussi un peu utile et à ne pas céder aux rites de l'autosatisfaction.

Des réponses

Quelles sont donc les questions sur lesquelles nous furent apportées des réponses plus précises, sans que celles-ci bouleversent pour autant les grandes lignes des connaissances acquises antérieurement? J'en ai décelé quatre que j'expose dans l'ordre où nous les avons débattues et où elles ont été présentées dans une somme : *La Guerre d'Algérie et les Français*[1].

L'opinion publique en métropole

Est-il besoin de répéter que, dans une guerre qui fut plus psychologique que militaire, l'étude de l'opinion s'imposait, et ce quels que soient les guillemets ironiques dont une communication croit devoir entourer l'expression ? L'opinion publique, que tous les politiques épient depuis Machiavel ou célèbrent depuis William Temple, existe bien ; preuve en est

1. Jean-Pierre Rioux, *La Guerre d'Algérie et les Français*, © Librairie Arthème Fayard, 1990.

qu'on la mesure par le vote ou le sondage. Est-il besoin de souligner d'ailleurs ce que fut l'anxiété des responsables pendant ces années de guerre face à ce qu'ils pouvaient appeler «les sentiments du pays», le «moral de la nation» aussi bien que «l'opinion du peuple français» ? Pour eux comme pour toute la classe politique, les attitudes et les réactions de la population comptaient beaucoup et de manière prioritaire.

Or nous avons mieux compris au travers de divers textes de la première partie que, si la France connut sur le plan des idéologies une guerre civile larvée entre partisans et adversaires de l'Algérie française, celle-ci ne toucha pas l'opinion profonde du pays. En fait très tôt celle-ci manifesta la volonté de la majorité de la population de se désengager d'une guerre longue, dangereuse pour l'avenir des libertés démocratiques. Les sondages ont montré que, dès l'été 1956, une majorité relative de Français se déclarait prête à négocier l'indépendance de l'Algérie. La «lassitude des Français» qu'un Michel Debré redoutait par-dessus tout en 1959 – il en a fait l'aveu dans le tome III de ses *Mémoires* – était clairement affirmée dans toutes les enquêtes d'opinion en 1957 et 1958. Dès février 1959, la majorité absolue des Français était favorable à l'indépendance de l'Algérie. Ils le signifièrent clairement dans les référendums successifs. Ainsi, les «sondeurs de populace» dont se gaussait *Le Canard enchaîné* avaient mieux diagnostiqué le sentiment de la population française que les augures de la classe politique.

Bien sûr nous aurions aimé savoir comment réagirent et évoluèrent les divers milieux de la société française et nous le saurons un jour lorsque auront cessé de régner les absurdes tabous qui interdisent, paraît-il, la publication des sondages périodiques des Renseignements Généraux et des autorités militaires. Saluons au passage la révélation qui nous a été apportée d'une de ces enquêtes d'opinion inédites, portant sur les jeunes militaires du contingent après leur démobilisation ou plus exactement sur ceux qui avaient adhéré à des organisations de jeunesse orientées politiquement à gauche.

D'autres études quantitatives nous ont confirmé ce que nous savions, par exemple que la classe ouvrière française ne s'est pas mobilisée contre la guerre d'Algérie. Pour des raisons diverses, Billancourt fut moins désespéré qu'indifférent. De même il nous a été rappelé que le nombre des déserteurs français, celui des insoumis et celui des porteurs de valises du FLN n'ont pas dépassé quelques centaines d'individus. On pourrait y ajouter le semi-échec du Mouvement anticolonialiste français fondé en décembre 1960 et l'échec du Comité de soutien de la Révolution algérienne créé en septembre 1961. Bref, le rôle des groupuscules comme celui des actions de masse (réserve faite de la grande manifestation anti-OAS du 8 février 1962 à l'occasion des funérailles des huit morts de Charonne) doivent être réappréciés. Cela nous a été clairement suggéré.

Le rôle des intellectuels

Même sur le plan du rôle des intellectuels, question sur laquelle une table ronde très riche avait été tenue au préalable par l'Institut d'Histoire du Temps Présent, nous serons désormais très attentifs aux chiffres. La bataille des intellectuels et la guerre des pétitions n'opposèrent finalement que des minorités. Les plus célèbres manifestes ou pétitions dits d'intellectuels, la *Déclaration des 121* sur le droit à l'insoumission, celle qui lui répondit, le *Manifeste des intellectuels français* (environ 300 signatures), l'*Appel des 229* du 18 octobre 1961 contre les «ratonnades», disent assez par le petit nombre de leurs signataires (écrivains, avocats, artistes, universitaires) que la nouvelle affaire Dreyfus, vivement souhaitée par divers milieux de gauche et de droite et par le FLN, ne mobilisa pas la majorité des milieux intellectuels. Certes, l'influence ne se mesure pas au nombre des signataires, ni à leur prestige, mais à leur médiatisation. Or nous n'avons pas pu apprécier le rôle et l'audience des véritables intellectuels engagés, trop vite qualifiés peut-être par la tradition de leaders d'opinion. Quelle fut dès lors l'influence de la guerre des manifestes dans la formation de l'opinion ? Parmi la centaine de textes collectifs produits pendant les années 1955 à 1962 bien peu, semble-t-il, furent publiés par la presse régionale ou les grands organes d'information. Réservons donc notre jugement, mais pour l'heure j'avoue partager tout à fait le scepticisme du texte portant sur les intellectuels, lorsqu'il se demande si le choc des photos de *Paris-Match* ne pesait pas davantage, du fait de ses huit millions de lecteurs, que le poids des mots des intellectuels. Il reste que la guerre d'Algérie demeure pour beaucoup de ces derniers la période héroïque de leur vie et qu'ils ne doivent pas ressentir comme agressives nos interrogations inspirées par un strict souci de méthode historique.

La guerre et la République

L'image des partis politiques au cours de cette guerre, le demi-engagement ou la capitulation de certains d'entre eux, leurs reniements et leurs déchirements, les habiletés tactiques ou les discours successifs et contradictoires de leurs leaders, la montée d'organisations politiques nouvelles, Nouvelle Gauche ou UGS, certes nous les connaissions dans les grandes lignes. Mais nous saurons gré à tous ceux, historiens ou témoins, qui ont affiné notre savoir. Notons seulement que certains l'ont fait parfois avec quelque humeur rétrospective, d'autres avec de prudents égards ou des silences révélateurs. Gageons que témoins et historiens en diront plus lorsque certains hommes politiques auront disparu. Gageons aussi que les institutions et le régime des partis de la IV^{e} République que la guerre avait disqualifiés retrouveront bientôt des politologues et des historiens pour les réhabiliter.

La guerre d'Algérie pouvait-elle remettre en cause le régime républicain en reniant ou en piétinant ses principes? Cette interrogation d'époque, nous l'avons reprise en somme pour mieux montrer les enjeux de politique intérieure de cette guerre. Mais qui défendit le mieux les valeurs de la République? Un historien impartial peut se le demander: ceux qui défilèrent dans les villes françaises en mai 1958? Ceux qui crièrent: «Le fascisme ne passera pas» ou «Paix en Algérie»? Ceux qui appuyèrent de Gaulle contre les factieux militaires ou civils, puis contre l'OAS? Ceux qui affirmèrent, par exemple au colloque de Vincennes en juin 1960, que c'était «le sort de la démocratie française qui se jouait en Algérie»?

Trente ans après, ces questions appellent peut-être des réponses évidentes, mais elles ne l'étaient pas à l'époque. Rappelons-nous que les meilleures têtes politiques s'interrogeaient: de Gaulle ne serait-il pas le fossoyeur des libertés républicaines et le nouveau régime de la Ve République un coup d'État permanent? L'élection du président de la République au suffrage universel, envisagée en mai 1958 puis en avril 1961, ne serait-ce pas la mort du régime représentatif voulu par la tradition républicaine? Aujourd'hui, l'un de nos auteurs ose «presque possible de soutenir que la guerre d'Algérie a eu un effet bénéfique sur les institutions de la République». Mais d'autres points de vue ont été présentés, soulignant le péché originel de la Constitution de 1958, «Constitution d'urgence pour répondre à un problème d'urgence».

Les conséquences de la guerre sur la population de la France

Quatrième question sur laquelle ce travail apporte des conclusions enrichies mais conformes à l'état de nos connaissances: les conséquences durables de la guerre d'Algérie sur la population même de la France. Nous n'avons pas beaucoup étudié – à travers trois textes seulement – le phénomène social considérable qu'a été l'afflux en France d'un million de Français expatriés ou rapatriés, ni l'ensemble des problèmes de leur installation et de leur intégration en France. On a cependant mesuré la révolution provoquée par la nouvelle diaspora, par l'arrivée de la plus grande partie des juifs nord-africains: le doublement de la communauté juive en France de 1954 à 1962, la majorité étant désormais composée de *sefardim* plus attachés à leur tradition que ne l'étaient les juifs ashkénazes. De là sans doute, au moins en partie, le développement d'une judéité plus affirmée.

Il en va un peu différemment pour l'islam, devenu du fait de l'immigration massive des Algériens, puis des autres Maghrébins, la deuxième religion pratiquée en France. Même si parmi eux les harkis et leurs descendants ne constituent guère plus du dixième des 1 500 000 Maghrébins immigrés, leur difficile insertion dans la société française pose un problème douloureux toujours non résolu. Au total, la guerre d'Algérie a donc contribué à faire de notre pays une nation où des communautés souvent acculturées ne sont pourtant pas intégrées et souhaitent parfois ne pas l'être, du moins à en croire certains de leurs porte-parole.

Des interrogations nouvelles et des ouvertures

J'en viens maintenant à ce que j'ai appelé les interrogations nouvelles ou les ouvertures sur des domaines encore peu ou pas défrichés par l'historiographie actuelle. J'en retiendrai là encore quatre, soit, dans l'ordre de leur exposition : les aspects et le contexte économiques de la guerre ; l'environnement international ; la mémoire de la guerre ; les témoignages individuels et l'histoire des souvenirs.

L'approche économique

Les aspects et le contexte économiques de la guerre d'Algérie n'étaient pas jusqu'ici abondamment étudiés par les historiens. Je n'en donnerai qu'une preuve simple. Une petite *Histoire de la guerre d'Algérie* éditée au Seuil, qui est une synthèse bien informée des publications essentielles, ne consacre à l'économie française et algérienne pendant cette guerre que deux pages et demie pour les années 1954-1958 et six pages pour les années 1959 à 1962, soit, sur un total de trois cent cinquante-cinq pages, un pourcentage de 2,4%. Huit textes nous auront permis non seulement de compléter, mais souvent de modifier nos connaissances sur l'impact économique, financier de la guerre.

Une certaine propagande n'a cessé de répéter que, l'Algérie devenue le meilleur client du commerce français, sa disparition provoquerait une crise sans précédent. Or nous avons vu que l'Algérie était un singulier client qui, dès 1954, payait le tiers de ses achats en France avec des fonds que le vendeur lui octroyait et qu'en 1959 la proportion atteignait exactement les deux tiers. Moyennant quoi, on pouvait affirmer qu'un ménage métropolitain sur quarante-cinq vivait grâce à l'existence du débouché algérien.

Cependant, la France put supporter ce fardeau colonial accru sans trop de peine, grâce à ce que les experts de l'OCDE appelèrent en 1962 le «miracle français». L'économie française, en difficulté jusqu'en 1958, connut au contraire de 1959 à 1962 une forte croissance. D'où ce fait, paradoxal au premier abord, que les charges de la guerre furent ressenties comme plus lourdes sous la IV^e^ République qu'elles ne le furent sous la V^e^. Il nous a été confirmé que, précisément du fait de la croissance, la charge totale de l'Algérie, civile et militaire, baissa en pourcentage de la PIB (production intérieure brute) de 1959 à 1962 alors qu'elle avait augmenté de 1954 à 1958.

Certains pourront y trouver une explication partielle de la durée de la guerre : l'économie n'imposait pas la paix aux responsables politiques. D'autres remarqueront que cette simple observation réduit à néant la thèse selon laquelle le général de Gaulle aurait mis fin à la guerre pour financer l'option nucléaire que la charge croissante de l'Algérie rendait, paraît-il, impossible. Observons encore que le discours traditionnel de la gauche sur le fardeau écrasant des dépenses militaires et celui des cartiéristes sur le thème de l'Algérie-qui-nous-ruine se sont trouvés contredits par la comptabilité

nationale. Or cela a été ressenti concrètement par la presque totalité des catégories sociales dont les rémunérations en francs courants et le pouvoir d'achat réel ont augmenté, en majeure partie du fait du ralentissement considérable de la hausse des prix après 1958. En termes journalistiques, on pourrait dire que dans cette guerre l'intendance n'a pas suivi, elle a précédé. Elle a même permis d'extravagants investissements publics en Algérie. C'était là un autre domaine neuf à explorer : le plan de Constantine, «la grande idée du règne», disait-on en 1959. On nous a expliqué qu'il fut un échec sur le plan industriel, encore qu'il permit l'élévation de la population industrielle de 10% en trois ans. On pourrait ajouter qu'il fut aussi un échec sur le plan de la réforme agraire et de la modernisation des campagnes. Mais on aurait une autre vision si l'on regardait le nombre de logements construits, de classes ouvertes et d'enfants musulmans scolarisés. Le plan de Constantine montre en tout cas que l'État français a mis en œuvre avec conviction une politique de développement, dans le seul espoir de persuader les Algériens de maintenir des liens privilégiés avec la France. En revanche, les capitalistes et les industriels français n'ont pas jugé que, malgré les avantages offerts aux investisseurs, il pût s'agir d'une bonne affaire. À mon sens, le capitalisme français n'a joué ni la politique coloniale d'intégration, ni ce qu'il était convenu naguère d'appeler une stratégie néocolonialiste. Il s'est abstenu.

Mais le pétrole du Sahara ! dira-t-on. Les valeurs pétrolières ont certes passionné le public, mais seulement jusqu'en 1957. Les boursiers avaient parié sur l'Algérie française, mais à partir de 1958 seule les motivait l'attente de la paix. Les compagnies pétrolières ont cependant continué à investir de 1958 à 1963. Mais, dans l'ensemble, ni les patrons de l'industrie, sauf exceptions individuelles, ni les milieux d'affaires n'ont misé sur l'exploitation du marché algérien en anticipant l'indépendance. Même le capitalisme agraire ou industriel installé en Algérie fut incapable d'élaborer une stratégie commune et raisonnée de décolonisation. Bref, que ce soit parmi les chefs d'entreprise, les boursiers ou les responsables de société, chacun a agi en ordre dispersé. Les «dynasties bourgeoises» se sont divisées, comme tous les autres Français.

L'environnement international

Deuxième direction nouvelle de l'historiographie de la guerre : l'environnement international et le rôle éventuel de l'étranger. L'impossible pari méthodologique qui aurait voulu couper l'étude de la guerre d'Algérie de son contexte international a été heureusement écarté. Cette guerre ne fut pas une affaire intérieure française, elle retint l'attention du monde entier. À tort ou à raison, les Français, surtout pendant la IV^{e} République, ont eu le sentiment d'une conspiration de l'étranger qui menait à l'internationalisation du «problème algérien» et conduisit de fait à l'acceptation par le gouvernement Félix Gaillard des «bons offices» anglo-américains dans l'affaire de Sakhiet Sidi Youssef.

L'étude de l'environnement international, due à des collègues français et étrangers, nous a mieux fait sentir ce que fut la situation de la France. Devenue entre 1956 et 1958 «l'homme malade» de l'Occident, traitée en bouc émissaire par toutes les bonnes consciences et par des États pas toujours innocents, la France se trouva rejetée dans une solitude internationale presque totale. Même ses alliés de l'OTAN pratiquaient à son égard un jeu double. Tous les efforts de la diplomatie française entre 1955 et 1959 ne purent convaincre nos alliés et amis traditionnels du bien-fondé de l'Algérie française. À peu d'exceptions près, le monde entier fut hostile à ce qui lui apparaissait comme une guerre coloniale injuste, menée contre un petit peuple qui combattait avec détermination pour recouvrer son indépendance. Malgré quelques embellies, la pression internationale ne se relâcha point.

Encore n'avons-nous pu connaître les interventions directes ou indirectes de certaines grandes puissances comme l'URSS ou la Chine. Quant aux puissances moyennes, certaines s'impliquèrent directement dans le conflit comme l'Égypte, la Yougoslavie, le Maroc et la Tunisie, mais nous ignorons encore l'ampleur de leur aide au GPRA, et ce malgré une communication très informée sur la politique française vis-à-vis de ces deux derniers États. Quant aux organisations internationales, si nous a été bien décrit le rôle ambigu de l'ONU, moins arbitre impartial que caisse de résonance des ressentiments anticoloniaux, nous avons dû remettre l'étude d'autres groupes influents comme la Ligue des nations arabes, le lobby afro-asiatique, les organisations sionistes, l'Internationale socialiste, la Confédération internationale des syndicats libres pour ne rien dire des Églises chrétiennes.

Au total pourtant, il m'a semblé comprendre qu'on ne doit point surestimer le rôle des internationales et l'efficacité de la pression des nations amies ou hostiles. Ni le vaste courant de sympathies qui supporta l'effort du GPRA ni les votes de l'assemblée des Nations unies ne décidèrent le général de Gaulle à accorder aux Algériens leur autodétermination, puis leur indépendance. On nous l'a dit, «la guerre d'Algérie ne fut pas perdue à l'ONU» ; ajoutons peut-être que la politique algérienne du général de Gaulle ne fut pas préparée par le Quai d'Orsay, lequel fut seulement chargé d'éviter une défaite diplomatique. Sauf révélations nouvelles, on peut donc s'en tenir à ce que de Gaulle a écrit dans ses *Mémoires* : «Nous ne tiendrions aucun compte d'aucune démarche d'aucune capitale, d'aucune offre de «bons offices», d'aucune menace de révision déchirante dans nos relations extérieures, d'aucune délibération des Nations Unies.»

La mémoire de la guerre

Troisième direction nouvelle, la plus originale sans doute, l'étude de la – ou des – mémoire(s) de la guerre d'Algérie. Mais comment résumer et pourquoi appauvrir le texte qui ouvre la dernière partie de ce livre ? Je l'ai compris personnellement comme l'affirmation qu'une mémoire nationale

de la guerre avait enfin sa chance, par-delà les mémoires affrontées des groupes et l'amnésie d'une nation qui ne voulait pas assumer ses responsabilités.

Que la guerre d'Algérie soit devenue et restée jusqu'à présent un enjeu de mémoire, il va sans dire, mais il était essentiel qu'on nous précisât ce que sont les mémoires de groupes. Quoi de commun en effet entre la – ou les – mémoire(s) des Pieds-noirs, celle des Algériens francophiles et des harkis, celles des soldats du contingent ou des cadres de l'armée ? La «Nostalgérie» des premiers, les souvenirs contrastés, pour ne pas dire passionnés ou contradictoires, des autres s'opposent parfois si totalement qu'un historien futur doutera peut-être un jour, devant ce kaléidoscope de mémoires éclatées, de la réalité concrète d'une Algérie française, cette Atlantide engloutie, ce Paradis perdu.

À lire la «littérature rapatriée», à écouter les témoignages oraux de certains Pieds-noirs (je pense aux souvenirs des pêcheurs du port de Stora enregistrés par Bernard Sasso), on pourrait croire que ce pays fortuné ne contenait aucun «Arabe» puisque pas un seul de ces récits n'évoque leur existence, fût-ce comme élément du décor. À entendre d'autres récits de vie, ceux qui fourmillent de «bons Arabes», on pourrait croire que les rapports sociaux et politiques avec «nos frères musulmans» furent toujours idylliques. L'historien n'acceptera naturellement que sous bénéfice d'inventaire tous ces sympathiques échantillons de littérature algérianiste.

Mais que dira-t-il des affirmations de ces rapatriés qui nous ont été rapportées, ceux pour lesquels la guerre d'Algérie fut seulement une «guerre entre Arabes» et les autres pour lesquels elle fut seulement une guerre franco-française ? Puisque le livre de Robert Moulis, ancien maire de Fort-de-l'Eau, intitulé précisément *La Guerre franco-française d'Algérie*, n'a pas été cité, laissez-moi vous en lire la phrase de conclusion : «Ce sont, écrit-il, des Français de France qui ont fait la guerre aux Français d'Algérie. Ce sont eux qui nous ont chassés de notre pays, et non pas les Arabes dont la grande majorité ne demandait qu'à vivre en bonne entente avec nous.» Ce ressentiment injuste contre les métropolitains blesse, mais, parce qu'il s'inspire peut-être d'un amour déçu, nous, historiens, nous ne le cacherons pas, en nous rappelant les rancunes tenaces des Canadiens, abandonnés en même temps que «leurs arpents de neige», ou des Mauriciens de l'ancienne île de France restés fidèles malgré tout à la francophonie.

Mémoires individuelles et histoire des souvenirs

Quatrième direction de recherche, évidemment connexe, celle des mémoires individuelles, des témoignages oraux ou écrits, et de l'histoire des souvenirs. Ce livre aura fait justice enfin de ces affirmations controuvées ou périmées, selon lesquelles la guerre d'Algérie serait un tabou, une guerre dont les anciens combattants refuseraient de parler dans une France atteinte

d'amnésie collective et volontaire. Même en pleine guerre – on l'a vu –, un quart seulement des appelés, démobilisés, refusaient de répondre à un questionnaire exigeant.

Sans doute auraient-ils été moins nombreux encore à s'y opposer si une enquête plus détendue leur avait été proposée après 1962. Jean-Pierre Vittori, dans son livre *Nous les appelés d'Algérie*, publié en 1977, a certes tenté de donner la parole à quelque trois cents anciens militaires. Mais lui-même ne s'est pas effacé, et il convient que son ouvrage, «non exempt de passion ou de parti pris, ne prétend pas à l'objectivité». Les historiens, eux, doivent au moins tendre à l'impartialité.

Or la mémoire prétendument enfouie d'une génération, on la retrouve en vérité dans bien des témoignages individuels, écrits ou oraux, et dans une production littéraire et historique considérable (27 livres sur la guerre d'Algérie ont été publiés dans la seule année 1982, nous a-t-on dit). Bien que le silence ait été un moment considéré par certains «anciens d'Algérie» comme une forme de décence patriotique – on ne célèbre pas une « guerre sans nom» qui ne fut ni fraîche, ni joyeuse, ni politiquement victorieuse –, il est clair que la grande majorité des appelés, un instant silencieux, tiennent aujourd'hui à faire reconnaître leur rôle. Qu'on se reporte au recueil *Témoignages. Ils avaient vingt ans dans les djebels*, publié en 1987. Un certain nombre d'officiers ont eux aussi parlé ou écrit sans cacher leur drame de conscience. Quoi qu'on en ait dit, l'amnistie n'entraîne pas l'amnésie. Mieux, l'ambition mémoriale est désormais assez générale.

Peut-être la mémoire collective des Français tendrait-elle spontanément à minorer le retentissement de cette guerre sur la conscience nationale? Peut-être la remémoration serait-elle spontanément paresseuse? Mais les grandes associations d'anciens combattants et de rapatriés, qui se sont constituées parfois en groupes de pression, veillent avec zèle à entretenir la flamme du souvenir.

Non, la guerre d'Algérie n'est pas tombée dans les oubliettes de l'histoire. Il suffit d'avoir fréquenté un peu les salles obscures pour se souvenir de films français fort engagés (citons à titre symbolique *Muriel* ou *Le Crabe-Tambour*). Les spécialistes et les cinéphiles en souhaiteraient plus. Soit! Mais l'Algérie n'est pas «hors des écrans». Il suffit par ailleurs de se tenir au courant des polémiques qui depuis 1971 font rage autour des commémorations de cette guerre ou depuis 1983 autour de l'écriture des manuels d'histoire pour mesurer que la guerre d'Algérie n'est pas et ne sera pas oubliée de sitôt.

L'enjeu que constituent pour la mémoire nationale les manuels d'histoire de classes terminales est même si fort que les groupes de pression en oublient parfois de justifier leurs accusations. Or une rapide recension de douze de ces livres d'histoire (ABC, Belin, Bordas, Colin, Delagrave, Éditions sociales, Hachette, Hatier, Istra, Magnard, Nathan, Scodel) permet de vérifier que certains reproches ne sont pas fondés. Ainsi, contrairement à ce qu'écrit

le journal de la FNACA, *L'Ancien d'Algérie*, de sensibilité de gauche, dix manuels sur douze signalent bien la résistance des appelés et d'une partie des cadres au putsch des généraux. Inversement, malgré les affirmations de certaines associations de rapatriés, tous les manuels ne citent pas systématiquement l'appel à l'insoumission (ils ne sont que cinq sur douze à le faire) et un seul (celui de Nathan) parle des incidents de 1955 au moment du départ des rappelés.

Ces polémiques attardées pourraient laisser croire que la réconciliation nationale n'est pas encore réalisée. Tout au contraire, le discours assez consensuel des manuels d'histoire montre qu'elle se fait et se fera, au moins dans l'esprit des jeunes générations.

Des pistes à élargir

Enfin, je crois devoir indiquer par souci d'honnêteté intellectuelle les problèmes dont nous n'avons pas traité, les pistes que la recherche pourrait s'attacher à élargir en attendant l'ouverture des archives publiques et privées. Ainsi nous n'avons pas présenté ce qui est apparu sans doute à beaucoup d'entre nous comme trop évident le rôle et le poids des médias (presse, radio, actualités cinématographiques dans les premières années, télévision ensuite) dans cette bataille d'opinion que fut en France la guerre d'Algérie. Quelques études quantitatives sur les tirages de presse de chaque camp auraient été bienvenues. Quelques observations sur les chutes de tirage de journaux trop engagés pour leurs lecteurs (par exemple *La Croix* et *Témoignage Chrétien* entre 1957 et 1958) ou les progrès d'organes non conformistes (comme *Le Canard enchaîné*) auraient été éclairantes.

Au-delà du contenu des médias, avons-nous pensé à étudier la guerre des propagandes et la propagande de guerre ? Pendant des années le peuple français a été soumis à une propagande quasi officielle : le mythe de l'Algérie française «dernière chance de la France» s'est longtemps imposé à l'opinion. Pourquoi? Le mythe de l'intégration, puis celui de l'«Algérie fraternelle» chers aux militaires, ont eu, semble-t-il, moins de succès. Pourquoi ?

Avons-nous suffisamment examiné jusqu'ici la propagande des nationalistes algériens sur l'opinion française (et les opinions étrangères dans le monde) ? Encore qu'elle ait été plus perceptible aux Français qu'on ne le dit, plus efficace dans sa simplicité qu'on ne le croit – autour d'un anticolonialisme habilement réduit au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, puis aux arguments du pacifisme –, le fait est que cette propagande, malgré ses relais métropolitains, échoua en France. Pourquoi?

Avons-nous suffisamment étudié la crise de l'armée et les séquelles de la «malaventure algérienne» pour la société militaire ? Le fait qu'un seul texte, au demeurant fort éclairant, y ait été consacré ne traduit-il pas la difficulté des historiens universitaires à mesurer l'ampleur et le retentissement de cette crise qui coupa durablement l'armée de la nation ? Il nous faudra donc

comprendre et faire comprendre aux jeunes générations comment, assimilant les devoirs de la France à ses espoirs de vaincre, une partie de l'armée s'enfonça dans l'impasse, avant de sombrer dans le putsch, voire pour certaines individualités dans l'OAS. Or, on l'aura remarqué, nous n'avons pas étudié l'OAS.

Avons-nous assez marqué dès lors que la France frôla dangereusement la guerre civile, côtoya les coups d'État et l'anarchie terroriste ? L'OAS métropolitaine malgré ses faibles effectifs (à peine plus d'un millier d'hommes dont 40 % de militaires) développa une redoutable activité terroriste qui aurait pu annihiler à la longue les réflexes défensifs. Avons-nous noté que la France sortit un peu miraculeusement de cette crise sans précédent dans notre histoire récente ?

Pour un historien quelque peu attentif à la chute des empires coloniaux, l'exemple de l'Espagne pouvait faire redouter le renouvellement des périls qui assaillirent durablement cet État. Faut-il rappeler que depuis 1895 l'Espagne affronta et perdit deux guerres de libération coloniales : celle de Cuba et celle des Philippines ? De l'empire sur lequel jadis le soleil ne se couchait point il ne restait rien en 1898. Pour toute une génération d'Espagnols, l'humiliation fut intolérable et durable, elle faillit conduire le pays à la catastrophe. Les militaires qui aspiraient à la revanche sacrifièrent le redressement national au rêve marocain, la Catalogne se jeta dans le nationalisme séparatiste et le mouvement ouvrier, relancé par la crise économique, sombra dans l'anarchisme révolutionnaire. Cet exemple suffit peut-être à montrer à quoi la France échappa, sans avoir à évoquer d'autres situations plus contemporaines. Qui pouvait assurer dans les années 1959 à 1961 que le GPRA n'entraînerait pas l'Algérie dans l'engrenage de la guerre froide ? Qui pouvait affirmer que l'envoi un moment annoncé de contingents militaires étrangers ne créerait pas un nouveau Vietnam ?

Le fait est que la France ne succomba pas à ses démons familiers : elle se divisa, se déchira même, mais ne recourut point à la guerre civile. Face au putsch et à l'OAS, de Gaulle devint aux yeux mêmes des républicains les plus réprobateurs à son égard le rempart de la légalité républicaine et l'homme de la paix. Il réussit davantage en faisant accepter par le peuple français et par l'étranger l'indépendance de l'Algérie comme une politique de réorientation et de redéploiement de la puissance française.

Avons-nous assez noté que les Français n'éprouvèrent pas de ce fait le sentiment d'une défaite humiliante comme celle subie en Indochine, mais celui d'une retraite stratégique et d'un raisonnable désengagement ? Pour les plus idéalistes ce fut même une satisfaction de savoir que la coopération remplacerait la colonisation ; presque seuls, les cartiéristes s'indignèrent que l'Algérie demeurât le tonneau des Danaïdes. Quant aux rapatriés, abîmés dans leur deuil, la croissance économique et leurs propres efforts leur évitèrent du moins une crise sociale grave et leur assurèrent une réinsertion

réussie. Les desperados de l'OAS ne firent heureusement pas école auprès de la jeunesse française, comme les «réprouvés» de l'armée allemande avaient pu le faire dans la République de Weimar. Bref, l'agitation conjuguée des rapatriés et des «réprouvés», des chômeurs et des patriotes humiliés, agitation redoutée ou annoncée par certains, ne se produisit pas. La stratégie algérienne ne rebondit pas en métropole après 1962. Les historiens auront sans doute à réfléchir sur cette issue relativement inespérée.

Avant de refermer provisoirement «cette boîte à chagrin qui ne rapporte que des malheurs», comme l'aurait dit, le 2 avril 1962, le général de Gaulle parlant de l'affaire algérienne, je voudrais, au nom de la confrérie des historiens, remercier tous ceux qui ont collaboré à ce colloque. On doit se féliciter que certains de nos communicants aient eu accès à des archives aussi importantes que celles du Quai d'Orsay et peut-être de la préfecture de police, et l'on veut espérer que l'exemple de la coopération de ces administrations avec les historiens servira de modèle. On doit se féliciter aussi de l'absence de tout esprit polémique dans les textes qu'on vient de lire. Certes, chacun a exprimé les résultats de ses recherches avec sa sensibilité et certaines affirmations, discutables, ont pu heurter les uns ou les autres. Mais nous avons évité le ton des meetings et, après le colloque qui fut son point de départ, ce livre fera date par son sérieux. La France en guerre d'Algérie, les Français devant la guerre d'Algérie et son souvenir seront désormais mieux connus et peut-être mieux compris. Il nous reste à souhaiter que cette image plus authentique atteigne l'opinion, qu'elle soit prise en compte par les manuels d'histoire et par les médias français et – pourquoi pas ? – par les médias algériens. Les enfants de France comme les enfants d'Algérie ont un droit semblable à la vérité de leur histoire.

L'OAS-Algérie-Sahara

Il me faut d'abord confesser l'embarras d'un historien pour traiter d'un sujet sur lequel il a été certes beaucoup écrit, mais généralement à partir de témoignages oraux, de mémoires et de documents de propagande. J'ai lu, la plume à la main, quelque 30 ouvrages concernant l'OAS en Algérie : aucun ne relève d'une histoire scientifique, c'est-à-dire d'une histoire établie à partir de sources multiples, officielles et privées, sévèrement contrôlées et plus encore soumises aux règles de la critique historique. Si nous pouvons lire quelques rares volumes de documents, essentiellement la sténographie des procès des leaders de l'OAS, nous ne pouvons consulter à l'heure actuelle ni les dossiers de la Cour de Sûreté de l'État et des Tribunaux militaires, ni les archives de la Délégation générale du Gouvernement en Algérie, ni les rapports des autorités engagées dans la lutte contre l'OAS en Algérie.

Dans ces conditions, je me bornerai à tenter de répondre à quelques questions simples concernant : 1) la chronologie et les origines de l'OAS ; 2) son organisation, ses structures, ses effectifs ; 3) ses méthodes d'action. Enfin, je m'interrogerai sur ce que furent ses programmes et ses buts de guerre.

Chronologie et origines

La chronologie de l'OAS-Algérie ne pose pas trop de problèmes ; elle peut être établie, quoiqu'avec quelque incertitude. Le sigle OAS apparaît pour la première fois sur les murs d'Alger le 6 mars 1961. Mais un tract du 7 mars, qui revendique la responsabilité d'un certain nombre d'attentats commis à Alger, est signé conjointement FAF (Front de l'Algérie Française) et Réseau «France-Résurrection». Et il se termine par le slogan : «Le FAF frappe où il veut, quand il veut». C'est le 10 avril que l'OAS signe l'un de ses premiers tracts (le premier est du 7 avril) ; or ce tract a pour titre : «L'OAS frappe où elle veut, quand elle veut». La filiation de l'OAS par rapport au FAF est ainsi soulignée. Mais l'unité proclamée de tous les mouvements activistes clandestins n'est pas encore réalisée, puisque c'est le 19 avril que l'organe du MP 13 (Mouvement populaire du 13 mai), *La Voix du maquis*, de Robert Martel, annonçait que le MP 13 se regroupait avec France-Résurrection et le FAF dans l'Organisation de l'Armée Secrète. On peut donc dater de mars-avril 1961 la naissance de l'OAS en Algérie[1], dont on sait qu'elle se

---

* Article initialement paru dans *Les Droites et le général de Gaulle*, Economica, 1991.

1. Parmi les autres dates proposées, on peut citer celle de Paul-Marie de La Gorce, qui, dans son *Histoire de l'OAS en Algérie* fait remonter l'OAS au 11 décembre 1960, jour où

manifestera publiquement à Alger lors du *pronunciamiento* des généraux (21-25 avril 1961).

Quant à la fin de l'OAS-Algérie, on peut hésiter sur le choix d'une date exacte. À partir du début d'avril 1962, les tracts sont désormais signés OAS-CNR. Le 1er avril 1962, Salan avait en effet publié un communiqué désignant Georges Bidault comme chef de l'OAS dans le cas où lui, Salan, viendrait à être arrêté. Mais Bidault ne se voulait que le chef du nouveau CNR (Conseil National de la Résistance). Quoi qu'il en soit, l'OAS Algérie-Sahara cessa d'exister dans la deuxième quinzaine de juin 1962.

Au-delà de ces problèmes simples de datation, les incertitudes se multiplient sur les débuts du mouvement, selon l'orientation des divers témoignages. Disons simplement, pour faire bref, qu'à l'origine de l'OAS, on pourrait trouver, vers le 20 janvier 1961, l'initiative de quelques activistes Français d'Algérie, alors réfugiés en Espagne : Pierre Lagaillarde qui a sans trêve revendiqué la paternité du sigle, Joseph Ortiz, Andros, Zagamé, Vignau et Zattara, tous membres du FAF. Ils auraient pris contact avec des émissaires venus d'Algérie. Les militaires rescapés du *pronunciamiento* manqué seraient venus ensuite, prenant le train en marche. Quoi qu'il en soit, on constate que, jusqu'à la fin d'octobre 1961, il y eut géographiquement au moins deux pôles à l'OAS : 1) le groupe d'Algérie, officiellement dirigé par le général Salan, en fait par le colonel Godard, mais surtout inspiré du point de vue politique par Jean-Jacques Susini, et 2) le groupe de Madrid, autour de Lagaillarde, Ortiz, Bouyer et des colonels Lacheroy et Argoud. Mais ce deuxième groupe, qui récusait l'autorité de Salan, fut réduit à l'impuissance par les autorités espagnoles qui arrêtèrent, en octobre 1961, dix-sept activistes français. Transportés aux Canaries, ceux-ci firent acte d'allégeance à Salan le 28 novembre.

Cependant, depuis la fin du mois de juin 1961, s'étaient constitués en Métropole divers groupes qui, sans liaison entre eux, se présentaient tous comme étant l'OAS. Le FAF, ayant été dissous le 15 décembre 1960, annonça par voie de tracts qu'il continuait son combat dans la clandestinité. Face à cette anarchie, Salan proclama, dans son instruction du 2 septembre 1961, qui fut citée à son procès :

> «Il ne doit exister qu'une seule et même Organisation de l'Armée secrète pour l'ensemble du territoire Métropole et Algérie-Sahara (...). Cette organisation placée sous mes ordres comporte deux grandes branches : l'OAS-Métropole et l'OAS-Algérie-Sahara».

En fait, il s'agissait d'un vœu ou d'un ordre qui ne fut pas obéi, l'OAS-Métropole s'organisa de manière autonome ; elle se dota d'un programme et d'une stratégie qui lui furent propres.

---

s'affrontèrent des commandos du FAF et des Algériens qui brandissaient le drapeau du FLN. Le FAF dissous le 15 décembre 1960 annonça par voie de tracts qu'il continuait son combat dans la clandestinité.

Mais l'OAS-Algérie-Sahara elle-même, bien qu'officiellement centralisée, eut en fait des structures différentes selon les grandes régions de l'Algérie française. L'OAS-Algérie-Sahara désigne un ensemble assez théorique comprenant l'OAS d'Alger ou de l'Algérois, l'OAS de l'Oranie et l'OAS du Constantinois. Dans cette dernière province, l'OAS bien que placée, à partir du 29 janvier 1962, sous l'autorité d'un soldat valeureux, le colonel Château-Jobert, ne réussit pas à se développer, essentiellement, semble-t-il, parce que Château-Jobert comptait seulement sur l'armée[1].

Organisation, structure et effectifs de l'OAS-Algérie-Sahara

Quant à l'organisation, aux structures et aux effectifs de l'OAS-Algérie, il faut bien dire d'abord le caractère largement mythique des organigrammes, tracés par les militaires de l'OAS, et complaisamment reproduits dans leurs mémoires. Ce qui frappe au contraire l'historien, c'est l'anarchie du commandement, l'absence de véritable centralisation, la multiplicité des groupes et des chefs et leurs rapports plus que difficiles. Alger n'a jamais réussi à commander l'Oranie totalement autonome. De plus, celle-ci a secrété une organisation urbaine particulièrement confuse et enchevêtrée, comprenant des réseaux, des secteurs – les fameuses «collines» (en langage codé) – et des groupes isolés.

On peut supposer que la cohabitation des activistes civils – Méditerranéens de tempéraments individualistes, appartenant à des milieux sociaux très différents – et de soldats professionnels pour lesquels la hiérarchie militaire demeurait un réflexe, explique l'anarchie et le désordre dans la conduite des opérations. Cela dit, le constant dénigrement des officiers entre eux et la violence des rivalités personnelles éclatent dans tous les textes des membres de l'OAS.

Le poids des effectifs des divers groupes et de l'ensemble de l'OAS joua bien évidemment un rôle déterminant. Or, on ne sait rien de sûr sur ce point essentiel sinon que tous les groupes bluffaient quant à l'importance de leurs combattants et de leurs militants.

Pourtant le nombre total des combattants de l'OAS-Algérie n'aurait pas, selon les témoignages les plus sérieux, dépassé le millier au moment de sa plus grande force[2] et ce en dépit des rodomontades de Salan du genre: «Nous aurons bientôt 100 000 hommes». Cette faiblesse des effectifs explique, on le verra, très largement les modes d'action de cette prétendue «armée».

---

1. Il écrivait le 18 avril 1962 au général Salan: «Mon but est de tenter de prouver à une vingtaine d'officiers qui pourraient chacun «lever» la valeur d'une ou de deux compagnies qu'ils ne sont pas seuls et qu'une action concertée de leur part pourrait se rendre maîtresse de l'Est-algérien».

2. Jean-Jacques Susini a expliqué dans son *Histoire de l'OAS*, 1962, que son mouvement atteignit, lors de son apogée, un millier de combattants sur 3 000 militants. Selon un rapport du préfet de police, Vitalis Cros, les forces de l'ordre arrêtèrent du 20 mars au 20 mai 1962 «853 tueurs plastiqueurs ou membres des réseaux». Il estimait que «80 % des effectifs de l'OAS étaient hors de combat» (Chiffres valables pour l'Algérois qui recoupent les estimations de Claude Paillat: 800 hommes. Pour l'Oranie, les chiffres proposés varient autour de 400 à 450 au maximum.

Quant à la composition et à l'origine de ces groupes armés, il semble que la majorité de ces hommes, peut-être les deux tiers, provenaient des sections de combat du FAF et des commandos du Front nationaliste (lequel regroupait des activistes de «France-Résurrection», de «Jeune Nation», de la «Légion nationaliste», etc.). Ce furent eux qui constituèrent les commandos Z de la région algéroise dirigés par Jean Sarradet. Le dernier tiers était composé de légionnaires déserteurs, organisés en commandos Delta, par le lieutenant légionnaire Degueldre. Or, soit dit entre parenthèses, celui-ci organisa ses attentats à sa guise sans consulter Jean-Claude Perez, en théorie chef de la branche opération de l'OAS, lequel était en principe son supérieur et dont le poste de commandement était voisin du sien.

Ceci vaut pour l'Algérois. Les divers groupes activistes d'Oranie: l'OAS commandée par Pancho Gonzalès, un Gitan, le groupe d'Athanase Georgeopoulous, le réseau dit Bonaparte, le réseau France-Résurrection, semblent avoir été essentiellement composés de civils à l'exception du réseau Bonaparte de Lucien Carreno. On doit aussi signaler que les juifs d'Oran eurent leurs propres commandos, lesquels portent la responsabilité d'assassinats particulièrement spectaculaires.

Précisément ce que l'histoire retiendra sans doute comme caractéristique essentielle de l'OAS-Algérie, ce sont ses méthodes.

Méthodes d'action de l'OAS

Elles semblent plus ou moins calquées sur celles du FLN par un mimétisme d'opposition tout à fait évident dans le choix des noms de codes des principaux personnages de l'OAS qui reprirent ceux des leaders du FLN. Ce mimétisme s'explique peut-être par la similitude des intentions; au fond le but essentiel de ces organisations était semblable: il s'agissait d'obtenir par l'intimidation et la violence le ralliement inconditionnel des populations musulmanes ou européennes.

La seule originalité paraît technique: l'instrument essentiel de l'intimidation pour l'OAS ce fut l'attentat au plastic, étant entendu qu'en réalité on appela plasticages l'utilisation d'explosifs divers. La courbe du nombre des plasticages est donc fort intéressante à étudier. On sait qu'elle crût régulièrement de mai à novembre 1961, passant d'une centaine par mois, à 190 en mai, à 970 en octobre et à 948 en novembre. Salan ayant donné l'ordre de cesser absolument les plasticages, leur nombre diminua un peu, 732 en décembre 1961. En 1962, l'OAS semble avoir préféré user d'autres moyens, mais il y eut encore 200 à 300 plasticages dans les mois de mars et avril 1962. Les *stroungas* furent essentiellement une manière de tenir en haleine les Européens: d'où le rythme des explosions adapté aux événements politiques. Le jour d'ouverture de la conférence d'Évian fut marqué par le «festival du plastic» : 38 explosions à Alger seulement. Puis vinrent l'opération «tricolore» le 30 octobre en réponse au discours du général de Gaulle (70 explosions à Alger) et l'opération «Rock and Roll» le

4 mars à la veille de la reprise des négociations d'Évian (120 explosions à Alger). À Oran, les plasticages semblent avoir eu pour but de contraindre les Européens à une stricte observance des consignes de l'OAS. Ainsi s'expliqueraient les plasticages nombreux des appartements d'Oranais qui, passant outre aux consignes, avaient choisi de partir en vacances.

Bien sûr, ce terrorisme de masse qui frappait de plus en plus les petites gens, en particulier ceux des Français qui se montraient réfractaires à la collecte des fonds, faisait aussi des victimes innocentes. L'OAS préférait pour asseoir sa popularité frapper des personnalités jugées adversaires déclarés ou potentiels. Ce furent les opérations dites ponctuelles ou OPA (opérations ponctuelles armées) dont le nombre augmenta régulièrement dans les derniers mois de 1961 : 9 en septembre, 13 en octobre, 28 en novembre, 97 en décembre. Le terrorisme OAS n'avait plus rien à envier à celui du FLN, qu'il imitait tout en le dénonçant.

Ainsi furent abattus les commissaires de police venus de Métropole, les officiers français déclarés gaullistes[1]. L'acharnement mis à les détruire est révélateur ; le commissaire Micelli fut l'objet de douze tentatives d'assassinat avant d'être rapatrié grièvement blessé. Parmi les Français d'Algérie, étaient assassinés des hommes catalogués communistes ou anciens communistes, socialistes comme William Lévy, ancien secrétaire fédéral de la SFIO et familier de Robert Lacoste, comme le maire de Fort-de-l'Eau, Schembri, comme Joseph Cohen, comme le chirurgien algérois Joël Megnin, comme le directeur des PTT Demar et bien d'autres auxquels on prêtait des sympathies gaullistes. Les «libéraux» et spécialement les chrétiens de gauche servirent aussi de cibles privilégiées aux tueurs. Bien entendu, des personnalités musulmanes furent aussi assassinées, tels maître M'Hammed Abed, le docteur Matiben, Tayeb Ouezzani, le sous-préfet Mostaganem, Hamida, le directeur de l'administration des Finances, Abd es-Slam ; des élus municipaux également et même le sénateur Salah Benaar, élu en 1959 sur une liste «Algérie française».

Aux attentats individuels s'ajoutaient les attentats collectifs. Ils visèrent les gendarmes métropolitains, identifiables par le bandeau rouge de leurs képis, les CRS, les «barbouzes» et les policiers français, tous tenus pour «serviteurs des traîtres», aussi bien que les soldats français du contingent. Dès mars 1961, un tract OAS écrivait : «Le 2e classe, voilà l'ennemi» ; deux mois plus tard une patrouille militaire était attaquée par l'OAS : deux soldats français furent tués, un troisième blessé. Le 22 avril 1961, un tract invectivait «les petits soldats parfumés, ces traîtres... qu'ils crèvent comme des chiens galeux!». L'OAS tira au bazooka sur la caserne de gendarmerie des Tagarins, près d'Alger, jeta du haut des balcons d'Oran des bombes au phosphore sur une compagnie de CRS, tendit aux soldats la sanglante embuscade de Bab el-Oued.

1. On rappellera les noms de quelques-uns d'entre eux : le commandant de gendarmerie Boulle, les commandants Poste, Maurin, Bardy, les lieutenants-colonels Rançon, Mariot, le médécin colonial Mabille, le général Ginestet commandant de corps d'armée.

Ces crimes collectifs frappèrent plus encore les musulmans[1] et devinrent de plus en plus meurtriers, l'OAS cherchant visiblement à provoquer des ripostes du FLN. D'où en 1962, les bombardements au mortier de quartiers musulmans à Belcourt ou de la Casbah d'Alger, et à la cité des Oliviers à Oran ; d'où les meurtriers attentats à la voiture piégée à Alger et à Oran qui déclenchèrent en effet de sanglants affrontements entre les communautés[2].

L'OAS pratiqua enfin des assassinats à la fois collectifs et sélectifs de certaines catégories de musulmans : successivement furent désignés comme victimes les commerçants musulmans, les préparateurs en pharmacie, les instituteurs, les fonctionnaires sociaux, enfin les femmes de ménage. Ces dernières furent littéralement massacrées à Mostaganem et à Alger. Est-il besoin de souligner que ces assassinats suffisent à faire justice de la légende intéressée selon laquelle l'OAS aurait protégé les musulmans contre les «ratonnades» spontanées des Pieds-noirs.

Mais il faut peut-être rappeler les chiffres des «statistiques de l'horreur». Selon la Sûreté nationale, l'OAS fut responsable en Algérie jusqu'à l'arrestation de Salan, le 20 avril 1962, de 12 299 explosions au plastic, de 2 546 attentats individuels et de 510 attentats collectifs. Ces diverses opérations provoquèrent la mort de 1 622 personnes dont 239 Européens et firent 5 148 blessés dont 1 062 Européens. Cette statistique est cependant incomplète puisque l'OAS se déchaîna plus encore après le 19 avril. Selon le préfet de police d'Alger, le nombre des attentats culmina en mai, et du 20 avril au 30 juin, il n'y eut pas moins de 600 morts par attentats imputables à la seule OAS. Le chiffre officieux de 2 200 morts qui a été fourni au journaliste américain Henissart, lorsqu'il établit le bilan des victimes de l'OAS en Algérie paraît donc très vraisemblable[3].

À ceux qui pourraient trouver ces chiffres suspects ou exagérés[4], rappelons les notations des témoins : à Alger, le mardi 8 mai, on enregistra «un attentat OAS tous les quarts d'heure» ; il y eut 16 morts dans la matinée seulement, tous musulmans ; le mardi 15 mai, on dut compter «un attentat toutes les dix minutes» et au total pour la journée, 76 attentats qui firent 56 morts et 35 blessés ; certains jours il y eut «plus de 250 cadavres entassés et en attente à l'hôpital Mustapha d'Alger».

Dire que l'OAS fut une organisation terroriste et non une armée combattante n'est donc pas un jugement de valeur mais un constat. On peut seulement s'interroger sur les motivations de ce terrorisme urbain.

---

1. Déjà dans le dernier trimestre de 1961, l'OAS avait tué 46 musulmans à Alger en blessant 496. Pendant la même période, l'action OAS fit 52 blessés et 7 morts parmi les forces de l'ordre.

2. À Alger cependant, après une riposte d'avertissement, le responsable FLN, le commandant Azzeddine, parvint à retenir ses troupes.

3. On pourrait même penser qu'il a été minimisé, si l'on considère les chiffres du préfet de police d'Oran lequel enregistrait pour la période du 19 mars au 1er juillet comme victimes de l'OAS, 32 membres des forces de l'ordre tués et 143 blessés.

4. Une historienne Marie-Thérèse Lancelot a calculé qu'à partir de janvier 1962, la moyenne quotidienne des victimes de l'OAS-Algérie fut de 18 morts et 30 blessés. Ce chiffre paraît exagéré.

Les méthodes de l'OAS visaient en principe, selon les préceptes affichés par les spécialistes de la guerre subversive, à démoraliser l'adversaire, à conditionner les cerveaux et à mobiliser les masses[1]. Mais comme l'avait expliqué au Comité de Vincennes Jules Monnerot, l'arme principale de la guerre psychologique reste «le martèlement des cerveaux».

Pour obtenir ce conditionnement, l'OAS utilisa tous les moyens de l'époque : les journaux clandestins (comme *Appel de la France* (Susini) ou *les Centurions* (Broizat), les tracts (il y en eut des centaines), les inscriptions murales et surtout les très efficaces émissions-pirates de radio et de télévision avec allocutions de Salan ou de Jouhaud. Dans le même but, les responsables de la propagande lancèrent des manifestations collectives très diverses : embouteillage de rues, concert de klaxons, journées des casseroles, journées des oriflammes, grèves générales de très courte durée.

La mobilisation physique des individus devait suivre en principe. Dès le 25 avril 1961, l'OAS ordonna la mobilisation de huit classes de Français d'Algérie et n'eut aucun succès. Salan fit afficher ensuite, le 31 décembre 1961, un nouvel ordre de mobilisation qui fut répété, tout aussi vainement, le 5 janvier 1962. L'OAS entendait aussi contraindre les Français d'Algérie à ne pas lire les journaux métropolitains dits «pro-FLN», à ne pas partir en vacances en France, à ne pas payer leurs impôts, à cotiser obligatoirement. Elles les poussait aux manifestations de masse, aux opérations dites «marée humaine» qui devaient conduire à l'insurrection générale.

Pour Jean-Jacques Susini qui avait déjà tenté au moment du *pronunciamiento* d'Alger de reconstituer les Unités territoriales composées de Français d'Algérie, il s'agissait plutôt de mobiliser ces unités, d'en faire une milice insurrectionnelle, de s'emparer d'Alger ou d'Oran, et ce pour contraindre l'armée française à une sanglante reconquête. Comme on le voit, cette méthode de provocation débouchait sur des buts de guerre insolites. Il ne s'agissait pas de combattre l'Armée de Libération nationale (ALN) algérienne mais l'armée française.

Les buts de guerre de l'OAS Algérie-Sahara

Lorsqu'on s'interroge sur ces buts de guerre de l'OAS-Algérie, on ne peut pas ne pas être frappé par l'incohérence des retournements successifs de ses programmes.

Officiellement, ce fut au nom des idéaux du 13 mai, au nom du maintien de l'Algérie dans la souveraineté française et de la création d'une «Algérie fraternelle» où Européens et musulmans auraient l'égalité des droits, qu'on engagea la population européenne à soutenir l'OAS et qu'on prétendit la mobiliser. Pour y parvenir, il fallait d'abord abattre le «régime gaulliste».

1. Pour démoraliser l'ennemi, expliquait Salan, dans son instruction du 24 janvier 1962, il faut prendre l'armement dans des dépôts, prendre l'argent dans ses banques, procéder à des «enlèvements spectaculaires d'agents du pouvoir».

Comment ? Quant à la tactique, l'état-major de l'OAS-Algérie hésita. Jusqu'en septembre 1961, Salan se persuada que l'on pouvait rassembler tous les éléments anti-gaullistes en France et en Algérie, provoquer une vacance du pouvoir en obligeant de Gaulle à se retirer ; il suffisait de promettre que la République serait respectée et «rendue aux lois». Mais cette propagande, si elle séduisit quelques politiciens métropolitains, ne convainquit personne en Algérie et l'OAS-Algérie y renonça.

Les Pieds-noirs n'entendaient pas se battre pour délivrer la République française de la tyrannie gaulliste : ils entendaient combattre pour la défense de leurs droits et privilèges en Algérie. Méprisant les *patos* (les Métropolitains), haïssant de Gaulle, «la Grande Zohra», détestant les «melons» ou les «ratons» (c'est-à-dire les Arabes), ils ne voyaient pas plus loin que leur Algérie. Le dogme de l'Algérie composée de départements français signifiait en réalité le maintien d'une Algérie, voire d'une partie de celle-ci, qui serait la leur. Cela devait conduire les Européens d'Oranie à envisager la création d'un État ouest-algérien européen qui ferait sécession à la fois de la Métropole et du reste de l'Algérie. Le plan «Tonnerre», apparu semble-t-il au moment du *pronunciamiento,* prévoyait expressément que cet État naîtrait de l'action armée d'une milice révolutionnaire, appuyée sur la Légion étrangère.

Ce plan, rejeté par le général Jouhaud, fut repris par le général Gardy dans une circulaire du 22 avril 1962, sous le nom de «plate-forme territoriale oranaise» autour des villes d'Oran, Mostaganem, Sidi Bel-Abbès, Perrégaux et Arzew. Ces projets avortés de reconstituer des *presidios* espagnols, semblables à ceux qui existèrent avant la conquête française, sont pour le moins révélateurs d'un état d'esprit algérianiste.

On en retrouve l'inspiration dans les projets de partage de l'Algérie apparus dans l'OAS algéroise. Michel Leroy et Sarradet furent, semble-t-il, les premiers à les envisager. Jean-Jacques Susini en expliqua le projet à Jacques Chevallier en octobre 1961 et même à Salan *a priori* hostile. La preuve en est que Salan condamnait dans une instruction du 12 janvier 1962 toute idée de partition de l'Algérie et que «le soviet des capitaines» d'Alger ordonnait le 16 janvier l'exécution des leaders du Front nationaliste, Michel Leroy et René Villard, coupables d'avoir envisagé cette solution (Leroy fut assassiné par son ami l'ex-capitaine Le Pivain, parrain d'un de ses enfants). Or, quelques jours plus tard, on est stupéfait de lire dans les *Carnets* du capitaine Ferrandi, l'aide de camp fidèle de Salan, ces quelques lignes à la date du 30 janvier 1962 : «L'idée d'une République indépendante d'Algérie commence à faire son chemin dans l'esprit des principaux responsables de l'organisation. Salan semble l'accepter... L'organisation d'un réduit franco-musulman commence à être sérieusement évoquée». De fait, la création de «bases territoriales» sur lesquelles pourrait s'asseoir l'autorité d'un gouvernement de la République française d'Algérie s'imposa peu après comme la directive politico-stratégique n° 1 de l'OAS algéroise.

La création de ces bases territoriales supposait, du moins pour les militaires, l'accord et la coopération d'éléments musulmans pro-français suffisamment nombreux. L'état-major de l'OAS comptait notamment sur «les forces armées du MNA» ou ce qui en subsistait. Mais l'opération de ralliement du MNA échoua et les quelques bandes armées du MNA rejoignirent un peu plus tard l'ALN.

Quant à la tentative de constituer des maquis OAS[1], notamment dans l'Ouarsenis et le Sersou, avec l'espoir d'entraîner les harkis Beni-Boudouane du bachagha Boualem et dans la région de Tlemcen, la légion de Sidi Bel-Abbès, on sait qu'elle fut un échec absolu. Encerclés, les minuscules maquis OAS se rendirent tous début avril 1962. La stratégie des «réduits franco-musulmans» s'effondrait. Seul le général Gardy s'y accrocha jusqu'au bout, mais son plan se révéla inapplicable. Comment en aurait-il pu être autrement ? L'ex-colonel Château-Jobert l'écrivait le 18 avril à Gardy et Godard :

> «Il se trouve que l'OAS qui devait «recueillir» l'Armée et la masse musulmane rend impossible par le jeu de ses actions et des exactions qu'on lui impute le rapprochement vers nous de l'Armée et des musulmans»[2].

Restait peut-être pour l'OAS la possibilité de revendiquer la partition. Or curieusement, et c'est un de mes étonnements d'historien, l'OAS ne sut jamais axer sa propagande sur le droit des Européens au partage de la terre d'Algérie, la seule carte politique dont elle aurait peut-être pu user vis-à-vis de l'opinion française et étrangère.

Faute de l'avoir adoptée, l'OAS-Algérie, désormais sans projet politique crédible, déclencha alors la stratégie nihiliste de «la terre brûlée». Il fallait détruire tout ce que les Français avaient apporté à l'Algérie, rendre l'Algérie aux Arabes dans l'état où les Français l'avaient trouvée en 1830. Ces destructions organisées, véritable acte suicidaire, eurent pour seul effet de provoquer la panique, de déclencher un exode massif des Européens désabusés et apeurés. L'OAS eut beau leur lancer des ordres méprisants du type : «Ne fuyez pas comme des eunuques», les Français d'Algérie n'écoutaient plus l'OAS, dès lors qu'elle ne leur offrait plus aucun espoir, et même si elle était encore une menace redoutable puisqu'elle interdisait tout départ «des déserteurs» et tout déménagement sous peine de mort.

C'est alors que l'OAS changea encore une fois de projet et se divisa sur la conduite à tenir. Renonçant à la partition et à la politique de la «terre brûlée», Susini opta pour la négociation directe avec le FLN, pour la paix

1. Lorsque Salan confia à Château-Jobert le commandement de l'OAS du Constantinois, «zone où il y avait, lui dit-il, le plus à faire», il lui demanda d'y susciter des maquis. Quelques semaines plus tard, Château-Jobert lui écrit qu'il reprenait cette idée à son compte. Il affirme le contraire dans ses *Mémoires*.

2. Château-Jobert, *Flux et lumière sur ma race*, 1978, p. 288 : «Il est évident qu'il y a là une contradiction incroyable dans le même temps où l'on essaie un rapprochement utilitaire avec le MNA».

entre «révolutionnaires algériens». Il tenta de convaincre l'exécutif provisoire et y réussit au moins avec Abderrahmane Farès qui malheureusement pour lui ne représentait rien. Il put aussi discuter avec le représentant officiel du FLN, le docteur Mostefaï. Mais le GPRA n'entendait pas accorder aux Européens d'Algérie des garanties plus substantielles que celles qu'il avait concédées aux accords d'Évian. Finalement, et contrairement à la légende de l'accord Mostefaï-Susini du 17 juin, tout se borna de la part de Mostefaï à une promesse d'amnistie, cependant que Susini s'engageait à faire cesser le feu. Aussi bien toute une partie de l'OAS derrière notamment Argoud, Château-Jobert et Gardy, refusa les prétendus accords du 17 juin. Et le président du Conseil national de la Résistance, Georges Bidault, dénonça Susini, qui appelait à voter «Oui» au référendum sur l'indépendance. À Oran, le général Gardy annonça son plan de combat définitif et continua à ordonner des destructions. Puis brusquement, il demanda le 23 juin de précipiter les départs. Le 25 juin lui-même quittait Oran : tous les commandos de l'OAS s'enfuirent en Espagne ou en France. La majeure partie des fonds de l'OAS provenant de hold-ups avait été, semble-t-il, transférée en Suisse[1].

Ainsi les patriotes algériens et les *desperados* qui n'avaient cessé d'annoncer qu'il se battraient jusqu'à la mort, qu'ils feraient d'Alger ou d'Oran un «second Budapest», un «nouveau Stalingrad», abandonnèrent l'Algérie sans combattre l'ALN. Il est vrai que certains matamores avaient dit au journaliste Paul-Marie de La Gorce :

«Nous nous battrons jusqu'à la mort et puis... nous nous replierons sur Alicante».

En manière de conclusion, on peut dire que malgré son nom, l'OAS n'eut jamais la taille, ni l'organisation qui permettrait de parler d'une armée de l'ombre. Ce fut un mouvement sans homogénéité d'insurgés divers, civils et militaires; faute de recrutement, faute d'effectifs, il se borna à des opérations de commandos. Peut-être certains d'entre eux voulurent-ils seulement mener le dernier baroud d'honneur d'un combat qui avait commencé et fini dans le désespoir, mais ce baroud fut conduit de manière déshonorante.

Pourtant l'OAS avait cru pouvoir l'emporter en menant une guerre fondée sur l'action psychologique. Elle avait échoué auprès de l'armée qui, deux fois échaudée, ne bascula pas de son côté. Elle avait naturellement échoué auprès des Algériens musulmans, car il était évident que l'OAS ne pouvait pas annoncer la réconciliation franco-musulmane en déchaînant contre eux les pires violences. Dès lors, le FLN eut beau jeu de mettre en garde les Algériens contre «les hordes fascistes et racistes de l'OAS».

1. Il est très difficile de chiffrer ce que furent les ressources financières de l'OAS. Selon une statistique de la Sûreté, le seul hold-up de la Banque d'Algérie à Oran, le 23 mars 1962, procura à l'OAS 23 500 000 NF sur un total de 41 010 500 NF volés en Algérie.

Mais l'OAS fut aussi, un historien se doit de le reconnaître, un mouvement populaire révolutionnaire réussi. L'OAS contraignit à la démission de fait des autorités légales surtout à Oran et en Oranie où la police lui était entièrement soumise, où les élus terrorisés ne pouvaient que suivre les directives qui leur interdisaient tout rapport avec les «autorités d'occupation». L'OAS avait réussi à conditionner en sa faveur la majeure partie des Français d'Algérie et pas seulement les éléments les plus populaires. Mais cette réussite révolutionnaire fit le malheur des Français d'Algérie. Par la frénésie meurtrière de ses commandos et l'aveuglement politique durable de ses chefs, l'OAS contraignit, involontairement peut-être mais efficacement, les Français à l'exode. Paraphrasant Monsieur de Talleyrand, je dirai qu'à mes yeux «ce fut plus qu'un crime, une faute, historiquement irréparable».

De Gaulle et l'Algérie

Il serait certainement fort outrecuidant de prétendre, dans les limites d'une conférence, cerner un sujet aussi vaste et aussi difficile. D'ailleurs tout n'a-t-il pas été dit sur de Gaulle et l'Algérie ? Cependant, à ma connaissance, il n'existe qu'un livre portant ce titre, celui de Louis Terrenoire, ouvrage excellent et bien informé, encore qu'il se veuille seulement un témoignage pour l'Histoire, mais il se borne aux années 1957 à 1962[1]. Sur les quelque 805 livres ou études recensés par le guide de bibliographie de Raymond Krommenacker[2], je n'ai trouvé en effet aucune étude à prétention scientifique qui se fût appelée *De Gaulle et l'Algérie*. Le mystère gaullien demeurerait-il ?

Bien entendu, toutes les biographies du général, tous les ouvrages d'«Histoire immédiate» ou d'«Histoire secrète» n'ont pas manqué de nous faire connaître les pensées et arrière-pensées, vraies ou supposées, de De Gaulle concernant le problème algérien et l'historien n'a, semble-t-il, que l'embarras du choix. Pourtant il y a tant de mots ou de propos apocryphes prêtés à de Gaulle par ses amis ou par ses adversaires que l'on a la tentation de s'en tenir aux seuls textes écrits et prononcés par lui. Sur la question algérienne, toutefois, compte tenu de la nécessité où s'est trouvé de Gaulle, depuis 1958 surtout, de ne procéder que très prudemment, il paraît indispensable de retenir quelques confidences faites par lui à des intimes pour reconstituer sa démarche intellectuelle et politique, et pour tenter de dissiper quelques méprises.

Et d'abord il me paraît important de ne point commencer cette étude en 1958, car pour qui connaît quelque peu l'histoire de l'Algérie, le destin de ce pays était déjà scellé à cette date. Nul homme politique, fût-il de Gaulle, n'avait à mon sens la possibilité de tarir les sources du nationalisme algérien, ni d'en endiguer les flots toujours montants. S'agissant de De Gaulle, il est tout aussi impossible de ne point rappeler ses attitudes face au problème colonial et à la question algérienne avant 1958. On sait que de Gaulle fut de ces officiers finalement peu nombreux dans l'entre-deux guerres qui n'exercèrent jamais un commandement au Maghreb ou en Afrique. Parce qu'il ne fut pas un officier colonial, de Gaulle ignora ce que j'appellerai

---

* Article initialement paru dans les *Cahiers de l'Institut d'Histoire de la Presse et de l'opinion*, 1977.

1. Louis Terrenoire, *De Gaulle et l'Algérie*. Témoignage pour l'Histoire, 1964.
2. Raymond Krommenacker, *Le Gaullisme* (Guide bibliographique).

pudiquement le réflexe colonial, lequel se nourrit, hélas! le plus souvent du mépris de l'Indigène. Si de Gaulle dut tout de même servir deux ans au Levant comme chef des 2e et 3e bureaux en 1930-1931, les confidences qu'il fit à son ami le colonel Nachin montrent qu'il n'eut pas le sentiment que ce mandat pouvait être utile à la France. «Le Levant, écrivait-il à la fin de juin 1930, est un carrefour où tout passe, religions, armées, empires, marchandises sans que rien ne bouge. Voilà deux ans que nous y sommes. Mon impression est que nous n'y pénétrons guère et que les gens nous sont aussi étrangers (et réciproquement) qu'ils le furent jamais»[1]. La France perdait son temps au Levant: elle ne savait pas *par quel bout prendre son mandat*; d'où «une incertitude chronique»; finalement elle était acculée à n'avoir le choix qu'entre la politique de force ou l'abandon: «Pour moi, notre destin sera d'en arriver là ou bien de partir d'ici». C'est donc par devoir mais sans grande conviction que, conformément à la doctrine officielle, il incite les gens à se lever d'eux-mêmes. Mais il les exhorta cependant – les Libanais au moins – en termes nobles: «Jeunesse libanaise, c'est une patrie que vous avez à faire. Sur ce sol merveilleux et pétri d'Histoire, appuyés au rempart de vos montagnes, liés par la mer aux activités de l'Occident, aidés par la sagesse de la France, il vous appartient de construire un État»[2].

Ce bref séjour dans «l'Orient compliqué» mais riche d'élites cultivées dont certaines chrétiennes et pro-françaises lui a, du moins, révélé l'existence d'un nationalisme arabe, la précarité de notre domination au Levant et la nécessité de construire des États arabes «aidés par la sagesse de la France». Découvrant le fardeau de la colonisation, de Gaulle ne s'est donc pas senti, ni voulu un soldat de l'Empire.

Bien sûr, «un homme de (son) âge et de sa formation» ne pouvait pas partager le sentiment de la grandeur impériale: il lui est arrivé de célébrer quelques grands colonisateurs militaires ou civils, mais jamais on ne trouve sous sa plume les clichés habituels sur les droits prétendus des peuples supérieurs, sur la mission dévolue aux peuples impériaux.

Cependant, la guerre devait donner aux territoires de l'Empire en juin 1940 une importance inattendue: c'est donc tout naturellement que de Gaulle pensa y continuer la lutte et qu'il évoqua, dès le 19 juin, les noms de Clauzel, de Bugeaud et de Lyautey. «Dupleix, Montcalm, Bugeaud, le maréchal Lyautey auraient-ils jamais consenti à évacuer sans combattre les points stratégiques de l'Empire?» (2 juillet 1940). Mais il n'hésita pas par dessus la tête des administrateurs apeurés à en appeler *au besoin aux populations elles-mêmes*. Geste qu'il jugeait nullement sacrilège puisque *quoi qu'il arrive la flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre*. Et c'est ainsi que le Conseil de défense de l'Empire créé à Brazzaville le 27 octobre 1940 put devenir trois ans plus tard le Comité français de la Libération nationale

1. L. Nachin, *Charles De Gaulle, général de France*, pp. 58-59.

2. Discours prononcé à la distribution des prix de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, en juillet 1930.

siégeant à Alger. De Gaulle allait prendre alors son premier contact direct avec l'Algérie et ses problèmes.

Fin novembre 1943, le député socialiste Pierre Bloch était convoqué par de Gaulle en tant qu'ancien vice-président de la Commission d'enquête de 1937 sur la situation des Indigènes. Dans son livre de souvenirs, *Algérie, terre des occasions perdues*, il ne cache point sa surprise: de Gaulle connaissait tous les textes et tout le contexte du projet Blum-Viollette de décembre 1936 et s'intéressait directement aux réformes à accorder aux Algériens. «Jamais un homme d'État, écrit ce socialiste, ne m'avait parlé du problème algérien et des réformes avec autant de lucidité et de perspectives. J'en ai gardé un souvenir inoubliable». Pour de Gaulle, c'est en 1937 qu'il fallait accorder à l'élite algérienne la citoyenneté qu'elle demandait, mais selon lui «l'instabilité et l'incertitude du régime avaient empêché la politique française de discerner et de vouloir au moment où il l'aurait fallu l'évolution nécessaire».

Était-il temps encore en 1943? De Gaulle annonça le 12 décembre à Constantine que le Comité français de la libération nationale allait accorder la citoyenneté française dans le respect de leur statut personnel à plusieurs dizaines de milliers d'Algériens et prendre une série de mesures susceptibles d'améliorer le sort de l'ensemble des populations. C'était réaliser en pleine guerre ce bond en avant que Blum, Serraut et Daladier n'avaient pas osé imposer en temps de paix. Blum avait envisagé d'accueillir 20 000 citoyens musulmans mais recula devant le tumulte des Européens d'Algérie. De Gaulle, lui, accorda la citoyenneté à 65 000 Musulmans. Et l'ordonnance du 7 mars 1944, «l'acte le plus audacieusement révolutionnaire dans les rapports franco-algériens» selon le Président Pléven, allait plus loin encore. Tous les autres Musulmans dont il était prévu qu'ils deviendraient citoyens quand l'Assemblée nationale de la France libérée l'aurait confirmé, seraient immédiatement électeurs pour désigner les assemblées locales. Le nombre de leurs représentants passerait du tiers aux deux-cinquièmes du total. Toutes les dispositions d'exception applicables aux Français musulmans (cours criminelles spéciales, décret Régnier, Code de l'indigénat, etc.) étaient abolies. Tous les emplois civils et militaires leur devenaient accessibles.

Or, cette ordonnance révolutionnaire n'était déjà plus suffisante pour satisfaire ceux qui, las d'attendre l'égalité promise par la République, avaient basculé dans la mystique nationaliste, tous ceux, et ils étaient nombreux, qui se reconnaissaient dans le *Manifeste du peuple algérien*: «L'heure est passée où un Musulman algérien réclamera autre chose que d'être un Algérien musulman». À André Philip qui lui aurait suggéré à cette date (mars 1944) d'aller plus loin, jusqu'à l'autonomie politique réclamée par Ferhat Abbas, de Gaulle répondit: «L'autonomie Philip? Vous savez bien que tout cela finira par l'indépendance!»

Propos de visionnaire désabusé? Non pas à mon sens. De Gaulle qui a entendu Abbas lui dire de vive-voix son projet de République démocratique

algérienne plus ou moins fédérée à la République française[1], de Gaulle qui est informé de l'embrasement nationaliste de la jeunesse algérienne porte un jugement lucide. L'historien qui relit après lui les rapports effrayés des Administrateurs, qui entend en les lisant s'élever les chants des scouts musulmans, les hymnes patriotiques des écoliers et des étudiants algériens, est tout naturellement conduit à penser que le constat s'imposait. Cette volonté de libération nationale ne pourrait être très longtemps contenue.

De Gaulle entend bien cependant éviter, en 1944, que le Maghreb n'arrache prématurément son indépendance. Avant de quitter l'Algérie, il recommande au général Henry Martin de veiller de près : « Il s'agit, lui dit-il, d'empêcher l'Afrique du Nord de glisser entre nos doigts pendant que nous délivrons la France ». Il entend rapporter à la France « son Empire et son épée ». C'est pourquoi lors de l'insurrection manquée de mai 1945, il envoie au gouverneur Chataigneau, le 11 mai, le télégramme suivant : « Veuillez affirmer publiquement la volonté de la France victorieuse de ne laisser porter aucune atteinte à la souveraineté française sur l'Algérie, veuillez affirmer que la France garde sa confiance en la masse des Français musulmans d'Algérie »[2]. De Gaulle, dans ses Mémoires de guerre, fera à peine allusion à « ce commencement d'insurrection » et fera silence sur sa répression : n'avait-il pas déjà interdit au général Tubert, maire communisant d'Alger, d'enquêter et d'épiloguer sur ce drame ?

Informé comme il l'a été de ce qui s'est réellement passé, comment pourrait-il croire désormais à la volonté des Algériens de devenir des Français, même à part entière ? Lyautey ne l'avait-il pas dit et écrit bien avant ? « Voyons, dira-t-il à Soustelle le 4 juin 1958, relisez Lyautey. Croyez-vous que les Arabes musulmans veuillent vraiment être Français ? Ceux qui le croient sont, dira-t-il plus tard, des fumistes : on ne peut imposer la nationalité française »[3]. Il rejoint, sur ce point, Napoléon III. Au directeur de l'*Écho d'Oran*, Pierre Laffont, il lit pour le convaincre, le 25 novembre 1960, quelques lignes d'un article paru dans *Le Monde* sur la politique algérienne de Napoléon III : « La France, y disait l'Empereur, qui sympathise avec les idées de neutralité n'a pas le droit de transformer en Français les Indigènes d'Afrique du Nord. »[4] [Cet article anonyme qui a retenu l'attention de De Gaulle et une étude parue dans *Preuves* sur *l'Algérie algérienne sous Napoléon III* qui le développait avaient pour auteur C.-R. Ageron].

Donc depuis 1944-1945, de Gaulle savait qu'il était trop tard pour une politique de francisation et d'intégration. Peut-être espérait-il, comme il le dit dans ses *Mémoires d'espoir,* dans l'institution progressive d'une Algérie

1. Ch. de Gaulle, *Mémoires d'espoir*, p. 126-127. « Avec passion et intelligence, il [Ferhat Abbas] me développait alors pendant la guerre mondiale le projet politique qu'il poursuivait... : instituer, d'accord avec nous, un État algérien démocratique qui serait fédéré avec la France... ».

2. *Journal Officiel Alger*, session extraord. de mai 1945, p. 19, col. 2.

3. Discours de Nancy, 30 juin 1961.

4. P. Laffont, *L'Expiation* (p. 174).

fédérée à la France, solution que contenait en germe le *Statut* mort-né de 1947[1]? En 1947, toutefois, lorsqu'il lance le Rassemblement du peuple français, il ne parle pas ce langage. Il est vrai qu'une loi hâtive du 5 octobre 1946 prévoyait l'inscription dans le premier collège (450 000 électeurs dont 60 000 Français musulmans) de 140 000 Musulmans supplémentaires. Ce qui risquait de remettre en question tout le système de parité des deux collèges. Dans une déclaration remise à la presse le 18 août 1947 et dans son discours d'Alger du 12 octobre, de Gaulle répète donc avec force: «Nous ne devons laisser mettre en question sous aucune forme, ni au dedans, ni au dehors, que l'Algérie est notre domaine». Mais il se prononce aussi pour *l'association et l'équilibre des deux grandes catégories de la population dans la délibération des affaires proprement algériennes*. Cependant, les Algériens musulmans ont eu l'impression d'une volte-face du général et Ferhat Abbas alla jusqu'à écrire: «Irez-vous, mon général, jusqu'à donner votre appui à ce colonialisme que vous avez naguère formellement condamné?» Il ne s'agit pas de volte-face, mais de Gaulle dans la perspective d'une troisième guerre mondiale souhaite que dure l'Union française. Il déclarera plus tard à André Ulver que s'il était resté aux affaires, il aurait sauvé l'Union française «non pas indéfiniment... mais pour dix ou quinze ans».

Son renouveau de pessimisme vis-à-vis de l'Union française est lié à la détente et à l'échec français en Indochine. À partir de 1953, de Gaulle se prononce pour la fin de la guerre en Indochine et se refuse à condamner les fellaga tunisiens, comme le lui demandait le RPF de Tunisie. Quant à l'Algérie, lorsqu'une nouvelle insurrection est déclenchée en novembre 1954, ses certitudes ou ses pressentiments de 1944 l'assaillent à nouveau. En février 1955, il s'épanche auprès de Michelet: «L'Algérie est perdue. L'Algérie sera indépendante!» et Michelet, désormais éclairé, se fera l'avocat discret de l'inévitable indépendance.

Mais de Gaulle ne peut bien sûr avouer son sentiment intime qu'à quelques rares interlocuteurs. Au poète berbère, Jean Amrouche qui est chrétien et fils de citoyens français mais avant tout fils de l'Algérie, de Gaulle dit en avril 1955: «L'Algérie sera émancipée. Ce sera long. Il y aura de la casse, beaucoup de casse. Vous aurez beaucoup à souffrir. Quant à moi, je ne parlerai que le jour où je serai en situation de faire ce que j'aurai dit»[2]. La dernière carte de la France face à la vague d'émancipation qui emporte tous les peuples, ce pourrait être de créer en Afrique du Nord les conditions d'une nouvelle association: ainsi pense-t-il tout haut devant Louis Terrenoire[3] avant de préciser dans une conférence de presse, le 30 juin 1955, qu'il songe à une association de type fédéral «dans une communauté plus large que la France».

1. *Mémoires d'espoir*, p 49. Il y est dit aussi à propos de la politique d'assimilation: «Peut-être aurait-on pu s'y essayer au lendemain de la Première Guerre mondiale, dans l'euphorique fierté de la victoire.»

2. *La Nef* (numéro de janvier-mars 1960).

3. L'entretien est du 18 mai 1955. Cf. L. Terrenoire, *De Gaulle et l'Algérie* (p. 41).

Si de Gaulle s'impose ensuite le silence, il lui arrive pourtant de lâcher sa pensée devant quelques personnalités qu'il faut éclairer. Ainsi, Christian Pineau s'entend-il dire en 1957 : «Il n'y a qu'une solution pour l'Algérie : l'indépendance. — Comment ! Mais mon général, puisque vous le pensez, il faut le dire en public ; ça changerait tout. — Non, Pineau, le moment n'est pas encore venu». Le prince Moulay Hassan, le futur souverain du Maroc, avait reçu le 3 octobre 1956, une confidence plus précise : «L'Algérie sera indépendante qu'on le veuille ou non. Alors le tout c'est le comment. Le fait est inscrit dans l'histoire. Tout dépend du comment», et le général d'évoquer une fédération franco-maghrébine, les trois États du Maghreb se fédérant eux-mêmes et exploitant en commun les richesses sahariennes. Bien d'autres interlocuteurs : Alain Savary, J. Raymond Tournoux, Maurice Clavel, l'inspecteur général François, Maurice Schumann recueillent des propos voisins : «L'Algérie ne forme pas encore un État, explique-t-il à Alain Savary, mais elle constitue une Nation. On ne peut pas tenir une Nation par la force des baïonnettes. Il faut amener l'Algérie à la maturité». Le 8 janvier 1958, il dit à J.-R. Tournoux : «L'Algérie a un destin ; elle a une vocation. Si on fait voter les Algériens, ils voteront tous pour l'indépendance. Je ne connais pas un seul Algérien de qualité qui croit que l'avenir de l'Algérie soit la France».

Le 8 février 1958, Maurice Schumann entend un exposé complet, dit-il, du plan d'autodétermination que de Gaulle rendra public en septembre 1959. En mars 1958, il confie à André Philip : «On ne s'en tirera que par l'indépendance de l'Algérie, par étapes, si possible en association avec la France».

Bref lorsque de Gaulle s'expliquera plus tard et dira en 1966 : «De tout temps, avant que je revienne au pouvoir, et lorsque j'y suis revenu, après avoir étudié le problème, j'ai toujours su et décidé qu'il faudrait donner à l'Algérie son indépendance» [1], l'historien, après enquête, peut lui en donner acte : telles étaient bien ses intentions.

Mais dans les conditions où il revient au pouvoir, il est exclu que de Gaulle puisse agir à découvert. Comment aller dire sur le Forum en 1958 qu'il fallait que les Algériens puissent disposer d'eux-mêmes ? «Immédiatement, il n'y aurait plus eu de Gaulle» expliqua-t-il lui-même. Dès lors, comme il l'écrit : «Sans jamais changer de cap, il me faudrait donc manœuvrer jusqu'au jour où décidément le bon sens aurait percé les brumes. *Larvatus prodeo*...».

De Gaulle va donc devoir louvoyer, mais très vite en refusant d'employer le mot d'*intégration*, en ne cachant pas au directeur de l'*Écho d'Alger*, Alain de Sérigny, son scepticisme devant les manifestations dites de fraternisation [2], il prend ses distances. Il annonce contre les tenants de l'Afrique française

1. De Gaulle à André Passeron, le 6 mai 1966.
2. Alain de Serigny, *L'Abandon*, p. 299 (l'entretien est du 24 juin 1958).

que *les conditions de l'avenir de l'Algérie, la France veut les fixer avec les Algériens eux-mêmes. Qu'ils fassent entendre leur voix*[1]. Malgré le collège unique, le référendum et les élections législatives, les Algériens soumis à des pressions contraires se réfugièrent surtout dans l'attentisme ou le conformisme. Mais de Gaulle n'en précisait pas moins : «L'Algérie aura une place de choix dans la communauté»[2]. (*C'est pour l'Algérie que je fais la communauté*, avait-il dit à d'Arboussier à Dakar). *L'avenir de l'Algérie, de toute façon, sera bâti sur une double base : sa personnalité et sa solidarité étroite avec la Métropole*[3]. Enfin, en proposant à ceux qui se battent la *paix des braves*, de Gaulle répétait que *les solutions futures auront pour base la personnalité courageuse de l'Algérie et son association étroite avec la métropole française*.

Quiconque suivait avec attention les propos du Président de la Ve République et leur retentissement savait que *l'homme de Brazzaville* était devenu pour les peuples d'Outre-Mer *l'homme de Tananarive*, celui qui venait de dire aux Malgaches en août 1958 : «Demain, vous serez un État, de nouveau comme au temps où ce palais était habité». Au début de 1959, l'opinion internationale tout entière savait que «l'intégration, l'Algérie française» étaient pour le général «des slogans et des rodomontades» que la France, qui a renoncé à toute domination coloniale, œuvrait seulement par le plan de Constantine notamment pour façonner la personnalité de l'Algérie, enfin que celle-ci prendrait place dans la Communauté où elle aurait «une place de choix dont il est impossible de préjuger»[4].

Aux Français d'Algérie, de Gaulle tenta alors de faire comprendre que *l'Algérie de papa* était morte comme il le déclara à Pierre Laffont, le 29 avril. Donc, devaient cesser «les vaines nostalgies, les vaines amertumes. Prenez l'avenir comme il se présente et prenez-le à bras le corps. Plus que jamais l'Algérie a besoin de vous. Plus que jamais, la France a besoin de vous en Algérie»[5].

Après la tournée d'inspection militaire de fin août 1959, de Gaulle estima pouvait enfin se prononcer clairement. «La décision est prise, annonce-t-il le 16 septembre, je m'engage à demander, d'une part aux Algériens ce qu'ils veulent être en définitive et d'autre part à tous les Français d'entériner ce que sera ce choix». En proclamant solennellement ce droit à l'autodétermination, de Gaulle espère-t-il encore que les Musulmans choisiront la voie moyenne entre la francisation et la sécession : «le gouvernement des Algériens par les Algériens appuyé sur l'aide de la France». C'est possible, mais ce n'est pas certain, car au général Buis qui lui a conseillé d'aller jusqu'à l'autodétermination en août, il a répondu : «J'irai beaucoup plus loin...». L'autodétermination ne serait donc pour lui qu'une

1. Allocution du 27 juin 1958.
2. Discours du 13 juillet 1958.
3. Discours de Constantine (3 octobre 1958).
4. Janvier 1959, J.-R. Tournoux, *La Tragédie du général* (p. 593).
5. Conférence de presse du 10 novembre 1959.

phase intérimaire, un palier acceptable à la rigueur par l'armée et par le Gouvernement Provisoire de la République Algérienne.

Ce dernier, plus méfiant que Messali Hadj qui avait compris, dès l'été 1958, qu'il y avait «dans la pensée du Général de Gaulle des ouvertures susceptibles de permettre la création de l'État algérien», finit après l'échec de la motion algérienne à l'ONU par accepter l'ouverture de négociations d'approche[1]. On a dit que la désignation comme plénipotentiaires de cinq ministres algériens prisonniers aurait braqué le général de Gaulle. En fait, celui-ci a fait savoir, par le Président hollandais Van Lanschot, qu'il acceptait le principe d'une entrevue secrète avec les représentants algériens, y compris «M. Ben Bella». L'Algérie pourrait se fédérer à un Maghreb arabe et prendrait place dans la *Communauté*. Or, le GPRA ne répond pas parce qu'il ne veut pas que l'Algérie soit intégrée dans un Commonwealth français et aussi parce que dès cette date (en 1959), la *Communauté* est déjà en train d'éclater.

De leur côté, les militaires et les Européens d'Algérie réagissent à l'annonce de l'autodétermination et du rappel de Massu : c'est la semaine des barricades. De Gaulle l'emporte, mais il a senti la menace et doit s'employer dans une nouvelle tournée des popotes à rassurer les officiers : «Il n'y aura pas de Diên Biên Phu !». Les services psychologiques de l'Armée lui font même dire : «L'indépendance est une plaisanterie... Vous êtes encore pour 100 ans en Algérie», ce qui provoque un sec démenti de l'entourage du général. De Gaulle, lui, lance au poste des Aziz, près de Boghari : «Ce sont les Algériens qui décideront. Je crois qu'ils diront une Algérie algérienne liée à la France». Il ne dit pas la solution la plus française, mais il pense que ce serait exactement la plus française possible, si elle était possible... De Gaulle ne reprendra ce propos qu'en juillet 1960 à Rouen en précisant que toutes les communautés devraient avoir leur place dans cette Algérie algérienne définie comme un État fédéral.

Auparavant, le général a renouvelé son invitation aux chefs de la rébellion pour «trouver une fin honorable aux combats qui se traînent» et préparer la transformation de l'Algérie algérienne en union avec la France et dans la coopération des communautés. Le GPRA se décide enfin mais n'envoie quelques hommes à Melun qu'à titre de sondage ; or, de Gaulle entend obtenir que le cessez-le-feu précède les négociations et c'est la rupture.

Pour renouer le fil rompu, tout en faisant redouter au GPRA la constitution d'un État algérien sans son concours, de Gaulle parle le 4 novembre 1960 de cette «République algérienne qui existera un jour», elle pourra être bâtie ou bien avec la France ou bien contre la France, l'autodétermination en décidera librement. Simultanément un référendum était soumis au pays pour légitimer le principe de l'autodétermination et légaliser l'organisation des pouvoirs publics en Algérie en attendant cette autodétermination. De Gaulle se rendit alors pour la dernière fois en Algérie pour convaincre cette fois,

1. Cf. la lettre de Krim au Dr Lamine Debaghine du 10 décembre 1959, citée par Amar Hamdani, *Krim Belkacem* (p. 287).

semble-t-il, les deux communautés de coopérer ensemble. Mais les manifestants européens criaient *Algérie française* et les Musulmans *Algérie FLN* ou *Abbas au pouvoir !* Et lors du référendum du 8 janvier 1961, l'abstention de la majorité des électeurs musulmans des villes demandée par le GPRA. (89 à 95% à Alger) frappa de Gaulle plus que les 59% de votants et les 69% de *Oui*[1]. Comme il le déclara lui-même : «L'association a été implicitement proposée à l'Algérie. Pas un centième des Musulmans d'Alger et d'Oran, pas un cinquantième de ceux de Constantine qui ait trouvé cela intéressant ![2]». Les Algériens ont donc récusé l'État algérien bâti en association avec la France, comme de Gaulle s'y attendait : «Eh bien, que le diable les emporte !»

Dès lors, de Gaulle se décide à négocier l'indépendance avec le seul GPRA, ce qu'il aurait souhaité ne point faire ; il n'a pas en effet une haute estime pour «cette clique de gens qui sont incapables de se gouverner et se croient capables de gouverner seuls l'Algérie». Mais il lui faut bien prendre acte qu'aucune *troisième force musulmane*, aucun *grand parti du progrès algérien*[3] ne se sont révélés en Algérie malgré la mise en place de commissions d'élus et que le MNA de Messali Hadj s'est effondré.

Tandis que des négociations secrètes s'engagent, de Gaulle avertit le peuple de France le 11 avril 1961 : l'Algérie sera un État souverain au dedans et au dehors ; la France décolonise : «C'est son intérêt et par conséquent sa politique. Elle doit maintenant songer à son propre développement.»

C'est cette conférence de presse qui déclencha le *pronunciamiento militaire.* Malgré l'échec rapide du *quarteron d'Alger*, malgré l'arrêt unilatéral des opérations décidé par de Gaulle, le GPRA eut beau jeu dans la première négociation d'Évian à se montrer intransigeant. De Gaulle n'a plus désormais que peu de cartes et doit *jouer au poker à ciel ouvert* (Louis Joxe). Comment convaincre le GPRA de faire quelques concessions ? Peut-il sérieusement lui faire craindre, comme il en brandit la menace, la *partition*, le partage du territoire algérien ? Quelques esprits peu réalistes croient cette solution possible parce qu'elle est satisfaisante pour l'esprit. A. Fabre-Luce multiplie les articles et Alain Peyrefitte écrit tout un livre[4] pour en convaincre l'opinion. Robert Hersant qui avait proposé cette solution dès 1957 y revient devant les parlementaires radicaux. Giscard d'Estaing la prône au Conseil des ministres. Mais de Gaulle lui répond, avant les émeutes, contre la partition des 5 au 7 juillet : «solution impraticable !»[5]. Enfin et surtout colons et Musulmans savent la chose impossible ; le GPRA ne croit même pas à la

1. Il y eut en Algérie, par rapport aux inscrits, 39% de oui, 18% de non, 42% d'abstentions ; par rapport aux votants, 69% de oui (1 749 000).

2. Terrenoire, *De Gaulle et l'Algérie* (p. 237). Le propos est du 30 août 1961.

3. Expression employée par de Gaulle le 10 novembre 1959.

4. Peyrefitte (A.), *Faut-il partager l'Algérie ?*, 1961.

5. Le général Challe se prononça lui aussi contre le partage qui serait «*l'amorce de la guerre de Cent ans avec un GPRA disposant de la plus grande partie de l'Algérie, mais aussi de la partie la moins développée.*»

menace de cet *ultime recours*[1]. Et 18% seulement des Français interrogés par sondage trouvent que c'est une bonne solution. La France pourrait aussi refuser le Sahara à l'Algérie, déclarer le Sahara saharien par exemple. De Gaulle, qui ne voulait pas «abandonner le Sahara purement et simplement au FLN», y a pensé. S'il est assuré des ressources pétrolières, pensait alors de Gaulle, il n'aura aucun besoin de l'aide économique et financière de la France. Mais après l'échec de la négociation sur ce point, après Évian I et Lugrin, de Gaulle comprend qu'il lui faut céder aux réalités. «Est-il un seul algérien qui ne pense que le Sahara doive faire partie de l'Algérie? Y aurait-il un seul gouvernement quelle que soit son orientation par rapport à la France qui ne doive revendiquer sans relâche la souveraineté algérienne sur le Sahara?[2]».

Quant à menacer le GPRA du retrait unilatéral de la France, de la *sécession*, de l'*arrachement* suivi de l'abandon et de l'hostilité, de Gaulle s'y emploie de son mieux. Mais comment convaincre «ceux du FLN» engagés désormais, selon de Gaulle, dans la voie révolutionnaire que ce soit là un mal absolu? Plutôt l'abandon que le néo-colonialisme[3]! Et comment négocier la participation des Pieds-noirs à l'Algérie algérienne alors que beaucoup basculent dans le camp de l'OAS?

De Gaulle, sceptique sur les chances de la négociation d'une Algérie associant les Européens, fait mettre en chantier en août 1961 le statut du rapatrié et annonce au Conseil des ministres, le 30 août: *Nous voulons nous dégager.* Si le 5 septembre il accepte que le Sahara puisse faire partie de l'Algérie indépendante, c'est qu'il est résolu maintenant au dégagement. «La coopération, nous pouvons y consentir, mais elle ne nous est nullement nécessaire... Nous n'y tenons que dans la mesure où elle comporterait échange et compréhension. Cependant, nous devons essayer de trouver des gens qui prennent conscience de leurs responsabilités algériennes». Se trouvera-t-il des hommes au GPRA que la coopération économique entre la France et l'Algérie intéresse? Son nouveau leader, Ben Khedda, répond positivement. Les pourparlers secrets reprennent. En vain, de Gaulle adjure-t-il les Français d'Algérie d'apporter leur franc concours à l'Algérie naissante de manière à y avoir une digne place. Ceux-ci ne l'entendent plus, uniquement attentifs aux rodomontades de l'OAS et à ses injonctions. La révolte de l'Algérie européenne renforce encore d'une autre manière la position des négociateurs algériens: l'armée française doit se regrouper autour des villes et lutter sur deux fronts.

1. En revanche, Fr. Mitterrand affirme au Sénat, le 5 juillet 1961: «*J'observe que le partage est la seule constante de votre politique*».

2. Conférence de presse du général De Gaulle (5 septembre 1961).

3. «Il faut les convaincre que s'ils n'acceptent pas nos propositions alors ce sera vraiment la sécession. Nous nous dégagerons du jour au lendemain comme nous l'avons fait, il y a trois ans à peine en Guinée et nous ne ferons plus rien pour eux». R. Buron, *Carnets politiques de la guerre d'Algérie*, p. 165.

Dans ces conditions, le gouvernement français dut renoncer à faire admettre aux Algériens comme il le souhaitait une *coopération organique des communautés*. Les accords d'Évian qui apportaient cependant des garanties sérieuses aux Européens vont se révéler inutiles ; leur exode massif devait les rendre sans objet. Il ne restait plus à de Gaulle, après le référendum du 8 avril 1962 et le vote massif des Français en faveur de l'indépendance, qu'à proposer à l'Algérie devenue indépendante *avec notre accord, et avec notre aide*, une coopération amicale et féconde.

«Le problème algérien, déclarait en 1960 M. Edgar Faure, est insoluble si on l'enferme dans un espace à trois dimensions. Pour en venir à bout, il faut passer dans la quatrième dimension. Je ne connais que de Gaulle qui en soit capable». De fait, de Gaulle s'est révélé le seul capable de faire accepter aux élites françaises l'impensable décolonisation de l'Algérie. Malgré l'armée, malgré l'OAS, malgré les nostalgiques de l'Algérie française, il a réussi parce qu'il se sentait appuyé par la très grande majorité du peuple. Dès juillet 1958, 41 % des Français interrogés par sondage estimaient qu'il faudrait en venir tôt ou tard à l'indépendance (contre 36 % d'un avis opposé). Ils étaient 51 % en février 1959, 64 % en mars 1960, 69 % en mai 1961. Ils seront presque 91 % au référendum du 8 avril 1962.

Si de Gaulle a réussi, c'est aussi parce que «l'idée simple, l'idée conductrice», il l'a eue bien avant son retour aux affaires. Parce qu'il savait depuis 1943, depuis le Manifeste du peuple algérien, que ce peuple accéderait fatalement à l'indépendance qu'il revendiquait au nom du droit à l'autodétermination[1]. De Gaulle a choisi l'indépendance de l'Algérie comme étant la solution du moindre mal pour la nation française : «Je choisis l'Algérie algérienne parce que si je choisissais l'Algérie française, cela recommencerait après ma mort». Longtemps, il a voulu croire que cette Algérie libérée par la France resterait attachée à la France, à la fois par la présence des Français d'Algérie et par des liens économiques, financiers et culturels. Cela n'a pas été réalisé, mais la coopération franco-algérienne est demeurée et se poursuit avec ses hauts et ses bas.

Dès avril 1956, un analyste rigoureux, Raymond Aron, écrivait dans la *Tragédie algérienne* : «Les seuls buts de guerre que la France puisse raisonnablement se proposer sont ainsi définis : laisser l'Algérie accéder à l'indépendance sans qu'une politique jugée par les Français eux-mêmes déshonorante leur laisse une insupportable humiliation ; renforcer les chances de ceux qui en Tunisie, au Maroc, en Algérie souhaitent des États islamiques en relation avec l'Occident».

1. «Je ne disconviens pas, déclarait de Gaulle lors de sa conférence de presse du 11 avril 1961, que la rébellion ait confirmé, affermi dans mon esprit ce qui était déjà dans ma pensée bien avant qu'elle ait éclaté. Je ne disconviens pas que les événements qui se sont passés, qui se passent en Algérie m'aient confirmé, dans ce que j'ai pensé et démontré depuis plus de vingt ans, sans aucune joie certes, et on comprend bien pourquoi, mais avec la certitude ainsi de bien servir la France.»

Ces buts de guerre ont été à peu près ceux auxquels s'est attaché le général de Gaulle, ceux auxquels il est parvenu. Libre à beaucoup de commentateurs de juger après coup que «la paix en Algérie a été payée trop cher» (P. Limagne dans *La Croix*). Le peuple français, dans son ensemble, est demeuré reconnaissant à de Gaulle d'avoir su donner au problème algérien et à la guerre d'Algérie une issue jugée honorable, parce que la seule qui fut accordée à son idéal démocratique.

L'opération de Suez et la guerre d'Algérie

Lorsqu'un historien français étudie la crise internationale née de la nationalisation du canal de Suez, il ne peut manquer d'être frappé par l'importance des références à la situation algérienne. Pour la plupart des hommes politiques et des militaires des années 1955-1956, l'avenir de l'Algérie française devait être déterminé par un coup d'arrêt aux ambitions du colonel Abd el-Nasser sur le monde arabe. C'était sur les bords du canal de Suez et non à Alger que serait vaincue la «rébellion» algérienne. L'opinion française ne fut pas loin de partager tout entière cette analyse surprenante qu'on pourrait résumer par la formule : Algérie 1956, capitale Suez. Encore convient-il d'en mesurer la valeur historique.

L'insurrection algérienne, un complot du Caire ?

La thèse du complot de l'étranger dans le déclenchement de l'insurrection algérienne fut la réaction immédiate des autorités d'Alger. Le gouverneur général Léonard avait assuré qu'en novembre l954 «les émeutiers avaient obéi à un mot d'ordre étranger». Les divers services de renseignements avaient abouti en 1955 aux conclusions suivantes : la rébellion avait son centre au Caire, elle était animée et armée par les services secrets égyptiens. Bref, la révolution égyptienne avait déclenché une guerre contre la France par Maghrébins interposés. Ces affirmations reposaient avant tout sur l'analyse de la propagande diffusée par la radio égyptienne *La Voix des Arabes.* Créée en juillet 1953 pour «engager la bataille contre les impérialistes et travailler à la constitution de la Nation arabe», cette radio officielle du Caire consacrait depuis juillet 1954 une émission quotidienne d'une heure au seul «combat du Maghreb». Cette propagande de guerre ne cessait de célébrer l'unité de la Nation arabe et «l'aide que les Arabes libres apportaient à leurs frères arabes encore sous le joug de l'impérialisme... Les Arabes du monde entier ont compris que la liberté de l'Algérie est la liberté de leur pays». *La Voix des Arabes,* fustigée par tous les parlementaires français, était devenue, selon les experts britanniques, «la force politique la plus importante du monde arabe».

D'autre part, les services de renseignements militaires français n'ignoraient pas que s'était constitué au Caire, le 4 avril 1954, un Comité de libération du Maghreb arabe, qu'ils avaient rebaptisé, peut-être avec humour, le CLAN (Comité de Libération de l'Afrique du Nord)[1]. Ce comité devait

---

* Article initialement paru dans *La France et l'opération de Suez en 1956*, Addim, 1997.

1. On apprit plus tard qu'il s'agissait seulement d'un pacte d'alliance entre l'Istiqlal, le néo-

travailler à la revendication de l'indépendance en rejetant toute intégration à l'Union française ou toute formule d'interdépendance. L'appui de la révolution égyptienne et de la Ligue arabe accordé aux nationalistes marocains, tunisiens et algériens les plus décidés à la lutte armée, fut aisément perçu par les services de renseignements et même, on le verra, majoré. Les services secrets égyptiens auraient manipulé au Maroc et l'armée de libération du Dr Khaldi et le Comité de Nador qui opérait, croyait-on, pour le CLAN. En Algérie, le CRUA, le Comité Révolutionnaire pour l'Unité et l'Action, aurait donné naissance au FLN sur directives des anciens dirigeants de l'OS réfugiés au Caire – et des officiers égyptiens. Il est vrai que *La Voix des Arabes* annonça la création au Caire du *Font de libération algérien* (*sic*) le 17 février 1955 seulement, alors même que les six du CRUA avaient, les 10 et 25 octobre 1954 à Alger, mis au point les préparatifs de l'insurrection et les déclarations annonçant l'entrée en scène du FLN et de l'ALN.

Une affaire vint confirmer la version du complot du Caire. En avril et mai 1955, la presse française fit connaître l'arrestation en Kabylie d'un Marocain, lieutenant d'Abd el-Krim, Hamadi el-Riffi, qu'elle présenta comme l'un des promoteurs de la rébellion algérienne. Cet officier et militant nationaliste avait formé au Caire des «commandos maghrébins». Interrogé, il aurait révélé le rôle décisif des autorités égyptiennes[1]. Le *Bikbachi* (colonel) Nasser faisait donc bien la guerre à la France en Afrique du Nord. Tel était l'un des aspects les plus inquiétants de la «croisade de l'islam» annoncée par André Siegfried : «L'ennemi est aux portes de Rome»[2].

Au-delà de la place essentielle qu'ils attribuaient en 1955 aux services spéciaux égyptiens, les militaires français voyaient s'affirmer l'action du communisme soviétique. Le 4 avril, le général d'armée Caillès, inspecteur des forces de l'Afrique du Nord, alertait le ministre de la Défense nationale et le Président du Conseil sur les actions subversives :

> «Ce ne sont plus des soulèvements intérieurs spontanés, mais des agitations dirigées et entretenues par une action extérieure selon les procédés chers à la doctrine de la guerre froide soviétique et déjà appliqués en Indochine... Tant que l'Afrique française tient, la guerre est impossible à gagner par les Soviets. Le sort de la France et de l'Europe se joue actuellement en Afrique du Nord ainsi que l'avait annoncé Staline (?) lui-même»[3].

Parmi les mesures de «guerre froide» qui s'imposaient étaient recommandées des opérations «d'action» chez l'ennemi, entreprises par les services spéciaux et l'interruption des trafics d'armes au profit des rebelles.

En juillet 1955, le général Valluy chargea le chef de l'inspection des forces terrestres d'aller présenter à Washington «la conjuration arabo-soviétique,

---

Destour et le MTLD sous l'égide d'Abd el-Krim. Mais l'accord se révéla impossible, d'où un nouvel organisme : l'Union des partis nord-africains.

1. *Le Monde* (22 avril 1955), *Paris-Match* (14 mai), l'arrestation remontait au 26 février 1955.
2. Introduction à l'année politique 1955.
3. SHAT 1 H 1103/1.

cette nouvelle étape de la guerre froide qui vise spécialement les arrières africains de la défense européenne». Le but de l'URSS était clair : neutraliser de l'intérieur la plate-forme stratégique de l'Afrique du Nord et diviser les alliés occidentaux. Plus que par une intervention soviétique directe au Maghreb, les états-majors français pensaient que l'Union soviétique pourrait s'y introduire par l'intermédiaire d'États arabes comme l'Égypte «dont les ambitions sur l'Afrique du Nord étaient évidentes». Dans ces conditions, le panarabisme ou le nationalisme arabe dans sa version nassérienne étaient bien des périls majeurs pour l'Occident.

On ne sait pas comment fut accueillie par le Pentagone cette démonstration qui sera souvent formulée par la suite, mais le Département d'État américain n'ignorait rien des démarches soviétiques. Nasser annonça lui-même l'acquisition d'une très grande quantité d'armes de Tchécoslovaquie, la réalisation d'un haut-commandement unique syro-égyptien et l'établissement de relations diplomatiques entre la Libye et l'URSS. Toutefois, la conclusion des Américains était toute différente de celle des Français : c'est en appuyant les nationalistes arabes modérés que les États-Unis entendaient empêcher l'activisme soviétique et l'expansion du communisme.

Certains officiers français engagés sur le terrain en 1956 s'alarmaient plus encore car, «avec l'insurrection algérienne, la troisième guerre mondiale était commencée». La Russie cherchait à enlever le contrôle de l'Afrique aux Occidentaux et il fallait donc réagir vigoureusement. Parmi les suggestions présentées, une étude, rédigée à Constantine et intitulée *Le problème algérien en juin 1956*, recommandait d'éliminer «les dirigeants panarabistes des pays arabes» parce qu'ils verseraient du côté de l'URSS, «de faire mettre en place des hommes d'État pro-occidentaux... après avoir débarqué Nasser par l'intermédiaire des agents des compagnies pétrolières».

Devant le Conseil de l'OTAN, les représentants français ne cessèrent de dire en 1956 que :

> «les troubles d'Algérie constituaient sans aucun doute un prolongement à travers le nationalisme arabe de l'action soviétique sur certains pays comme l'Égypte». Et le général Valluy de préciser que «dans son action présente en Afrique du Nord, la France sert fidèlement et efficacement les intérêts de l'OTAN».

Le 13 juin 1956, le Centre de renseignement avancé de l'inspection des Forces de l'Afrique du Nord

> «confirmait l'existence d'un plan d'ensemble forgé au Caire qui s'efforce d'atteindre par une défaite de la France en Algérie, toutes les positions de l'Occident en Afrique du Nord. Ainsi, le problème de l'Algérie dépasse très largement les frontières de ce territoire. Il ne suffit plus que la France affirme en Algérie par un grand effort militaire sa détermination et par des réformes politiques son sens des évolutions nécessaires, il faut encore que sa volonté de survie en Afrique s'exprime de façon cohérente et complète... Une lutte de vitesse est engagée en Algérie entre l'Orient et l'Occident»[1].

1. SHAT 1 H 1102.

Les chefs FLN, désignés comme «les émigrés du Caire», ne cessaient de dénoncer «les affirmations mensongères de la propagande française». Ils expliquaient, par exemple, le 16 avril 1956 dans le journal *L'Action*, de Tunis:

> «la Révolution algérienne est l'œuvre des Algériens eux-mêmes. Elle ne dépend pas de l'Égypte... Le FLN a supprimé tous les partis, y compris celui de Messali. Il se prononce pour une fédération des trois États nord-africains».

Surtout, depuis le 20 août 1956, la Délégation extérieure du FLN installée au Caire était supplantée par le Comité de coordination et d'exécution (CCE) dont le siège était fixé à Alger.

Les services d'information français d'Alger ripostaient que:

> «Le FLN, qui revendique non seulement l'indépendance de l'Algérie mais la constitution d'un État nord-africain, est de tendance panarabe caractérisée. Il a partie liée avec l'Égypte... Au contraire, le MNA de Messali se conforme davantage à la mentalité occidentale. Ses dirigeants refusent toute compromission avec l'Égypte. Ils affirment qu'il sont exclusivement algériens et non panarabes et qu'ils ont pu juger au Caire la tyrannie de Nasser».

À la fin d'octobre 1956, le cabinet du ministre-résidant fit distribuer un historique du FLN accablant pour l'Égypte:

> «le FLN est né en février 1955 au Caire sous le patronage des services spéciaux égyptiens qui n'ont cessé depuis de lui fournir l'aide matérielle la plus complète: propagande, formation de cadres et de spécialistes, fourniture d'armes. À partir d'un comité d'émigrés issu de la dislocation d'un parti, s'appuyant sur une révolte fomentée artificiellement dans une zone arriérée, l'Égypte a créé de toutes pièces un mouvement révolutionnaire qui n'aurait pu atteindre un tel développement s'il n'avait bénéficié de perturbateurs étrangers.»

Ce résumé de la version officielle montre que les services de renseignements avaient totalement convaincu les responsables politiques de la réalité du complot de l'étranger. Il est facile de le vérifier en parcourant les déclarations des leaders politiques.

Le discours des hommes politiques

Le gouverneur général Soustelle avait, l'un des premiers, expliqué que «le 1er novembre 1954, un ordre parti du Caire où siège le CRUA sous l'aile des services secrets de Nasser avait déclenché la rébellion»[1]. Le 9 mars 1956, lors du débat sur les pouvoirs spéciaux, Soustelle, évoquant «le désastre national que serait la perte de l'Algérie», désigna publiquement l'Égypte comme «le centre d'un complot anti-français... une véritable conjuration marquée du sceau du fanatisme, de la xénophobie et du racisme». Il devait, peu après, lors du congrès des Républicains sociaux, parler de «l'impérialisme panarabe allié aux Soviets».

1. L'ancien gouverneur général Maurice Viollette, alors député, avait assuré à l'Assemblée nationale, le 10 décembre 1954: «C'est au Caire qu'est parti le signal du terrorisme.» Il précisa ensuite que «derrière Nasser, il y avait Khrouchtchev et les Soviets.»

Guy Mollet, qui avait pris connaissance comme Soustelle de certains passages des écrits du colonel Nasser et notamment de sa *Philosophie de la Révolution*, rédigée en 1953, le tenait pour un musulman fanatique – ce qu'il n'était pas[1] (on sait qu'il fit pourchasser les Frères musulmans et pendre leurs chefs), et pour un nouvel Hitler puisqu'il était antisioniste. En fait, selon Christian Pineau, «Guy Mollet avait assimilé les deux hommes». Le 11 mars 1956, lors de ses conversations avec Sir Anthony Eden, Guy Mollet soulignait les ambitions de ce dictateur mégalomane qui entendait reconstituer l'empire de l'Islam autour de l'Égypte et ajoutait:

> «Les Occidentaux ont à faire face aujourd'hui à l'offensive du panislamisme qui n'est pas sans collusion avec le panslavisme soviétique».

Surtout, au témoignage de son collègue Christian Pineau,

> «Guy Mollet était convaincu que Nasser était le seul responsable de nos difficultés en Afrique du Nord». Pour lui, «le problème arabe et le problème algérien se confondaient»[2].

En revanche, on ne peut suivre Christian Pineau lorsqu'il prétend dans son livre écrit vingt ans après, que lui personnellement

> «n'avait pas établi de lien étroit entre le problème algérien et la politique égyptienne»[3].

À se reporter aux témoignages de personnalités étrangères qui s'entretinrent avec lui, comme l'ambassadeur d'Israël, Jacob Tsur, le 10 février 1956:

> «le ministre des Affaires étrangères paraissait très préoccupé de l'influence du Caire sur le conflit algérien... J'ai essayé de le convaincre à quel point cette approche était exagérée»[4].

Anthony Eden, au contraire, partageait le sentiment de Christian Pineau:

> «Dès les premiers moments, écrit-il dans ses *Mémoires*, Pineau fit ressortir les conséquences qu'elle [l'action de Nasser] aurait en Algérie et sur l'ensemble de la position française en Afrique du Nord. Si l'on permettait à l'Égypte de réussir à s'emparer du canal, les nationalistes algériens reprendraient confiance. Ils demanderaient à l'Égypte un soutien qu'ils recevraient certainement en paroles et en armes. La France ne pouvait laisser cette menace s'accentuer»[5].

Le 3 août, Christian Pineau déclarait devant la télévision:

> «L'Afrique du Nord serait perdue si Nasser devait triompher. Il serait inutile que 400 000 hommes de nos soldats risquent leur vie en Afrique du Nord si nous permettions à Nasser de compromettre leur action».

---

1. Dans une thèse de doctorat de 3e cycle soutenue en 1979 et intitulée *L'Idéologie nationale arabe dans le discours de Gamal Abdel Nasser*, l'étude du vocabulaire et du style montre que ceux-ci n'avaient rien de religieux et «manifestaient une pensée laïque tournée vers le futur dans une version optimiste du progrès.»
2. Christian Pineau, *1956 à Suez,* (p. 52), 1976.
3. *Idem*, p. 76.
4. Jacob Tsur, *Prélude à Suez, Journal d'une ambassade*, (p. 312), 1968.
5. Sir Anthony Eden, *Mémoires*, t. 2, 1945-1947, éd. française, (p. 488), 1960.

Le ministre-résidant en Algérie, Robert Lacoste avait, dès le 8 mars 1956, affirmé devant l'Assemblée nationale:

> «La rébellion algérienne s'alimente en armes, elle forme ses cadres dans un pays que nous connaissons. Instrument mal conscient d'un nouvel impérialisme qui vise tout le monde arabe, le nationalisme algérien est déjà sous tutelle».

Devant le Conseil de la République, le 29 mai, il mettait en cause la propagande du Caire qui,

> «proclamant chaque jour l'unité de la rébellion et de la revendication dans toute l'Afrique du Nord, avait réussi à provoquer des défections extrêmement sérieuses de la part des troupes marocaines et des troupes indigènes»,

sans compter la solidarité des leaders tunisiens avec les rebelles algériens.

Lacoste fut peut-être le plus ardent des ministres socialistes à lier l'affaire de la nationalisation du canal de Suez à la guerre d'Algérie et à demander une intervention militaire. Au conseil des ministres du 1er août, il assurait que la guerre deviendrait sans issue en Algérie si Nasser devait remporter la moindre apparence de succès. Pour lui, les rebelles algériens «étaient poussés par la vague arabe inspirée par l'armée égyptienne». De là à penser que c'était au Caire que serait abattue l'insurrection algérienne il n'y avait qu'un pas et Lacoste d'expliquer «qu'une division française en Égypte vaut quatre divisions en Algérie». Au conseil des ministres du 14 août, Lacoste insista à nouveau sur le lien existant entre la pacification de l'Algérie et la mise à la raison de Nasser. C'est ce qu'il avait expliqué depuis Alger dans un télégramme au président de la République et au chef du gouvernement:

> «Il est hors de doute qu'un succès de prestige égyptien entamera très gravement sinon irrémédiablement nos positions. Au contraire, toute défaite ou recul du colonel Nasser est de nature à provoquer ici des résultats profonds, rapides et spectaculaires en faveur de notre pays... Nous avons tout à gagner d'une action militaire menée avec la Grande-Bretagne ... Il ne s'agit d'ailleurs pas dans l'affaire de Suez d'une question concernant uniquement le sort de l'Algérie et de l'Afrique du Nord mais d'une question qui peut entraîner à brève échéance la ruine de toutes les positions alliées. Sans être grandiloquent, il s'agit simplement du sort de l'Occident»[1].

Presque tous les leaders socialistes, et pas seulement les ministres, étaient à cette date d'accord pour répliquer à Nasser par la force[2], et justifiaient tous leur position par des références historiques comme l'évacuation de la Rhénanie ou la capitulation de Munich. Il fallait briser «le dictateur Nasser», «le nazillon du Caire», «l'Hitler des bords du Nil» pour l'empêcher de devenir un conquérant victorieux. Même André Philip, qui changera d'opinion, ne tenait pas un autre langage devant le comité directeur du parti socialiste du 5 septembre 1956:

---

1. Le télégramme a été cité *in extenso* par Claude Paillat, in *Deuxième dossier secret de l'Algérie (1954-1958)*, p. 268.

2. Seul Alain Savary, bien qu'il pensât que «la révolte était dirigée par Le Caire», doutait «qu'on pût la réduire par des moyens militaires», Jacob Tsur, *Prélude à Suez*, p. 320.

> «Si nous perdons la face dans l'affaire de Suez, il n'y aura plus rien à espérer pour régler le problème algérien»[1].

Le même réflexe anti-munichois animait aussi la majorité des parlementaires radicaux et, à leur tête, le ministre de la Défense nationale, Bourgès-Maunoury, persuadé que la chute de Nasser bloquerait seule l'impérialisme arabe et entraînerait à court terme la défaite de la rébellion algérienne[2]. Des gaullistes, tels Chaban-Delmas, Debré et Soustelle, des MRP comme Bidault, Maurice Schumann faisaient à cette date la même analyse[3]. Cette unanimité d'hommes politiques anciens Résistants interpelle l'historien. La situation en Algérie était-elle devenue si grave qu'elle exigeât une diversion militaire et justifiât une tentative de solution extérieure ? Fallait-il frapper au Caire pour sauver l'Algérie française ?

L'évolution de la situation militaire et politique de l'Algérie

Sans entrer dans le détail, on peut retenir qu'en juillet 1955 le nouveau commandant en chef, le général Lorillot, jugeait «la situation générale sérieuse», non pas tant, précisait-il, sur le plan militaire que «parce qu'elle était le résultat de volontés étrangères».

Dans les derniers mois de 1955, les rapports civils et militaires parlaient tous d'une aggravation de la situation militaire, notamment dans le Constantinois. Selon le Deuxième Bureau de l'EMI, les effectifs armés et organisés des rebelles avaient doublé à la suite des événements du 20 août 1955, atteignant environ 5 000 en décembre 1955. Le gouverneur Jacques Soustelle révéla plus tard que de nombreux renseignements annonçaient une insurrection générale avant la fin de l'année, ce qui expliquait peut-être l'effondrement du moral des Européens noté par le Service des liaisons nord-africaines. Selon les rapports militaires, le Nord-Constantinois était entré en dissidence politique et, dans certains secteurs,

> «la quasi-totalité de la population musulmane était acquise à l'idéologie nationaliste et à l'indépendance... Les Algériens francophiles y connaissaient la Grande Peur.»

Sur le plan politique, la motion des soixante et un élus musulmans qui condamnait la politique d'intégration et exaltait l'idée nationale constituait «une défaite grave qui avait retenti à l'extérieur». Fin janvier 1956, le général Lorillot prévenait :

---

1. Cité par Denis Lefebvre, *Guy Mollet*, p. 256.

2. Bourgès-Maunoury, partisan convaincu, comme son chef de cabinet Abel Thomas, de la nécessité de «sauver Israël», justifiait une politique offensive par l'impossibilité de s'entendre avec les Arabes : «Nous n'arriverons pas à gagner leur sympathie», et par le réalisme : «Tout est là. Les Arabes ne connaissent que la force !» Par ailleurs, il définissait Nasser comme «un honnête courtier du communisme».

3. Faut-il rappeler que fut créée en avril 1956 par quatre anciens gouverneurs généraux de l'Algérie (Viollette, Le Beau, Naegelen et Soustelle) l'USRAF (l'Union pour le Salut et le renouveau de l'Algérie française) ? Elle annonça aussitôt : «la France ne livrera pas les musulmans d'Algérie à Nasser» et publia une brochure : *L'Impérialisme nassérien.*

> «La situation générale est très médiocre, la situation militaire est préoccupante, la situation politique est franchement mauvaise».

Six mois plus tard, la conjoncture internationale s'était aggravée. Non seulement la France avait reconnu en mars 1956 l'indépendance du Maroc et de la Tunisie, ce qui rendait la lutte beaucoup plus difficile en Algérie, mais, à en croire les services de renseignements,

> «le monde arabe, désormais chauffé à blanc par des agents du FLN, s'était durci... Les dangers du militarisme égyptien, les prétentions non déguisées de Nasser à l'hégémonie du monde arabe s'affichaient... Les leaders nationalistes maghrébins du Caire avaient réussi à se procurer des quantités importantes d'armes et de munitions»[1]. «Tout faisait craindre que la Libye, obéissant aux injonctions de l'Égypte et de la Russie, devienne une puissante base de soutien de la rébellion algérienne, cependant que la base du Maroc espagnol s'organise méthodiquement».

Simultanément, *La Voix des Arabes* multipliait les bulletins de victoire militaire.

> «L'armée maghrébine de libération a déjà libéré un tiers du territoire algérien... Les forces de cette armée sont sur le point de conquérir Tlemcen et de proclamer la constitution d'un gouvernement algérien libre... Cinq mille combattants marocains héros du Rif ont rejoint leurs frères algériens».

Et le grandiloquent speaker égyptien Ahmed Saïd d'annoncer, le 4 juin 1956 :

> «L'impérialisme français est en voie de disparition grâce aux Algériens, grâce aux Égyptiens, grâce aux Arabes, grâce aux Musulmans. Pauvre impérialisme, il aboie, c'est l'agonie».

Christian Pineau, s'entretenant avec Foster Dulles le 1er août 1956, lui affirmait que :

> «l'influence de Nasser, appuyé par l'URSS, était devenue telle en Afrique du Nord que d'après les témoignages les plus sûrs, nous ne disposons que de quelques semaines pour sauver l'Afrique du Nord qui échapperait au contrôle et à l'influence européenne».

Sur le plan militaire, le bilan était devenu négatif et pouvait, selon le commandement, se caractériser ainsi : intensification de l'effort d'armement de l'ALN, augmentation de ses effectifs, extension de la rébellion à de nouvelles zones (Algérois, Sersou, Atlas saharien), transformation des bandes armées en armée régulière, terrorisme actif, désertions massives de tirailleurs algériens[2]. Le nombre des «exactions» de l'ALN (actions

1. Les apports extérieurs d'armes à la rébellion algérienne, après avoir été de 200 à 300 par mois de septembre 1955 à avril 1956, seraient passés à 1 000 de mai à octobre 1956. Cette évaluation fut portée à 1 300 dans un rapport postérieur qui fixait à 1 400 la moyenne mensuelle en novembre et décembre.

2. SHAT 1 H 1102.

militaires, attentats contre les personnes et les biens, et actes de terrorisme) allait quintupler en 1956, atteignant environ 30 000 contre 6 300 en 1955. Enfin, le haut-commandement à Alger faisait craindre l'ouverture de nouveaux fronts du côté du Maroc et de la Tunisie. Ayant eu connaissance d'un accord du FLN avec l'armée de libération nationale marocaine, il estimait en juillet 1956 que la rébellion algérienne s'inscrivait bien dans une lutte concertée pour la libération du Maghreb.

Sur le plan politique, la situation s'était aussi aggravée ; le leader de l'UDMA, Ferhat Abbas, avait annoncé le 20 avril au Caire la dissolution de son parti et son ralliement au FLN. En France, l'opinion penchait «pour des négociations avec les rebelles». Selon les sondages de l'IFOP, 39 % des Français en avril 1956 se déclaraient favorables à «des négociations en vue d'accorder l'indépendance» ; ils étaient 45 % en juillet. Et, déjà, le Congrès socialiste de Puteaux demandait au gouvernement «de tout mettre en œuvre pour aboutir à un cessez-le-feu qu'il convient de discuter avec ceux qui se battent».

Guy Mollet avait certes un programme de négociations : le 28 janvier 1956, il avait lancé un appel au cessez-le-feu suivi de libres élections et de discussions avec les élus sur le statut (il avait dit «négociations» le 9 mars). Mais le FLN avait rejeté cet appel le 23 mars :

> «Nous n'avons pas pris les armes pour que les élections soient libres, mais pour que notre patrie recouvre sa liberté et son indépendance».

Pourtant, Guy Mollet fit entamer toute une série de négociations secrètes avec les chefs de la délégation extérieure du FLN, au Caire d'abord les 12, 13, et 24 avril, puis à Belgrade le 21 juillet, à Rome ensuite, fin août et début septembre, et à Belgrade de nouveau le 22 septembre. Bien que les procès-verbaux des discussions établis par les deux délégations soient encore assez mal connus, on devine l'impasse : le FLN voulait l'autodétermination, puis un gouvernement provisoire pour négocier l'indépendance, mais les émissaires socialistes n'osaient pas accepter cet engagement. Le 23 octobre, la capture de l'avion transportant quatre des chefs du FLN à la conférence de Tunis mit fin aux discussions. Le principal négociateur, Mohammed Khider, était arrêté.

Il n'y avait plus rien à attendre de l'organisation extérieure. Guy Mollet avait proposé cependant au début d'octobre au prince héritier du Maroc, Moulay Hassan, de prendre contact avec des représentants du FLN de l'intérieur, mais il annonçait le 29 octobre, peu avant le déclenchement des hostilités dans le Sinaï : «La rébellion est condamnée». C'est ce que le ministre de la Défense nationale, Bourgès-Maunoury, avait laissé entendre de son côté : «l'affaire algérienne arrivera à un tournant décisif fin octobre ou début novembre». Depuis les entretiens secrets de Sèvres (22-24 octobre), le gouvernement était persuadé que l'intervention militaire décidée par les Français, les Britanniques et les Israéliens porterait un coup mortel à l'insurrection algérienne.

Cette évocation de la situation algérienne, incontestablement détériorée en 1956, permet-elle de dire que l'expédition de Suez fut décidée pour sortir d'une éventuelle impasse militaire ? Cela paraît douteux. Les 400 000 soldats français interdisaient aux 40 000 combattants algériens une victoire militaire. L'aide militaire égyptienne aux insurgés algériens n'était pas aussi considérable que certains officiels l'affirmaient. À lire les Mémoires du colonel égyptien Fathi al-Dib, écrits pour valoriser le rôle de l'Égypte dans la révolution algérienne[1], on mesure, par les chiffres précis qui y sont donnés, que les armes expédiées en 1956 sur de petits yachts privés en Libye et au Maroc espagnol ne parvinrent qu'en nombre limité en Algérie. Ce que Abbane Ramdane, l'animateur du Congrès de la Soummam, ne manqua pas de reprocher aux Égyptiens. Le seul chargement important fut celui du navire *Athos* qui aurait dû livrer 70 tonnes d'armes, mais fut arraisonné le 17 octobre 1956. Du point de vue français, la saisie de l'*Athos* démontrait le rôle de l'Égypte et justifiait la plainte devant le Conseil de Sécurité qui fut envisagée. Concernant les informations officieuses sur «les chefs fellaga, les terroristes et les commandos algériens à l'instruction en Égypte», les services de renseignements évaluaient seulement leur nombre à «110 Nord-Africains»[2]. De même, les subsides versés à Ben Bella par Fathi al-Dib ne permettent pas de dire que «Nasser finançait le FLN». Au total, reconnut Abdel Kader Chanderli,

> «le soutien matériel de Nasser était négligeable mais, pour des raisons de solidarité, nous ne pouvions pas le dire».

De même, le FLN dut taire le fait qu'après les entretiens Pineau-Nasser les livraisons d'armes aux Maghrébins avaient été interrompues pendant trois mois, de mars à mai, cependant que *La Voix des Arabes* devint presque conciliante jusqu'au 23 mai. Bref, ni la situation de l'Algérie, ni l'aide égyptienne à la rébellion n'exigeaient une intervention française pour abattre le régime nassérien.

La «campagne d'intoxication» (Henri Azeau[3]) tendant à présenter l'Égypte de Nasser comme le centre vital de l'insurrection algérienne visait-elle avant tout à convaincre l'opinion que c'était le sort de l'Algérie française et non celui d'une société internationale qui se jouait avec la nationalisation du canal de Suez ? On le croirait plus volontiers. Quoi qu'il en soit, si campagne il y eut, elle fut très efficace. Selon un sondage d'opinion réalisé du 28 août au 4 septembre 1956, 73 % des 1 118 Français interrogés croyaient que «l'Égypte avait joué un rôle important dans la rébellion algérienne».

---

1. Fathi el-Dib, *Jamal 'abd ul Nâcir wa at-thawra l'jazâ'iriyya* (1984); traduction française : *Abdel Nasser et la Révolution Algérienne* (1985).

2. Le ministre résidant Lacoste fit publier, au début de 1957, les noms des rebelles arrêtés qui auraient été formés dans une école militaire égyptienne. Ils étaient au nombre de 5.

3. Henri Azeau, *Le Piège de Suez*, p. 104. Cet auteur pense que «le gouvernement français a constamment été très informé de l'étendue exacte de l'aide nassérienne qui place sensiblement l'Égypte au 7e ou 8e rang des appuis à la rébellion algérienne».

L'affaire de Suez aurait en conséquence «une répercussion très importante» sur la situation algérienne pour 58% des Français et de «moyenne importance» pour 16%. Ainsi, près des trois quarts des Français pensaient que l'avenir de ce qu'on appelait la rébellion algérienne dépendrait de l'attitude qu'allait prendre le gouvernement face au colonel égyptien. Comme l'avait écrit Jacques Fauvet dans *Le Monde* du 22 août: «la France crut qu'il y avait désormais un préalable égyptien à la solution du problème algérien». En faisant de l'affaire du canal de Suez une affaire algérienne, le gouvernement français avait l'accord de la nation. Toutefois, à bien lire le sondage, on voit aussi que 20% seulement des Français pensaient que le gouvernement devrait engager une «action militaire» et 49% une «action économique et politique».

Ce fut seulement lors d'un sondage partiel réalisé auprès de 520 Parisiens, les 2 et 3 novembre, que le pourcentage de ceux qui approuvaient «l'action militaire de la France et de l'Angleterre» alors en cours, passa à 44% contre 37% de désapprobateurs. Il y eut bien une poussée de patriotisme belliqueux, mais une poussée plus limitée qu'on ne l'a dit[1]. On ne sait malheureusement rien de l'opinion algérienne[2]. Certes, le général Beaufre a cru pouvoir écrire:

> «la réaction de la population algérienne à notre débarquement a montré que le succès de l'opération aurait eu en Algérie une profonde influence, sans aucun doute bénéfique... Très vraisemblablement, la guérilla algérienne en eût été éliminée»[3].

Mais cette hypothèse fut aussi avancée après l'arrestation des leaders FLN, Ben Bella, Boudiaf, Khider, Aït Ahmed, et l'on sait que l'insurrection continua[4].

L'expédition d'Égypte trouva ses origines dans la volonté du gouvernement de Front républicain de donner satisfaction aux recommandations de l'armée et des défenseurs de l'État d'Israël[5]. La décision fut confortée par une série de diagnostics erronés sur la fragilité d'Israël, sur l'importance du rôle de Nasser dans la Révolution algérienne et sur la détermination des nationalistes algériens.

---

1. Pour plus de précisions, je me permets de renvoyer à mon étude: «L'opinion publique française pendant la crise de Suez», in *Cahiers de l'Institut d'histoire de la presse et de l'opinion*, n° 5, pp. 3-36, 1978.

2. Dans une rétrospective du 19 novembre 1956, l'état-major mixte du ministre-résidant notait que «les masses musulmanes ont gardé en général une prudente réserve dans l'expression de leurs sentiments et se sont abstenues de tout commentaire favorable ou non».

3. Général Beaufre, *L'Expédition de Suez*, 1967, p. 226.

4. Les rapports des deuxièmes Bureaux insistent seulement sur «les conséquences de l'échec de l'opération Suez»: détérioration du climat psychologique chez les musulmans, diminution du nombre des ralliés, augmentation du chiffre des déserteurs, passage à l'ennemi de plusieurs groupes d'autodéfense.

5. Guy Mollet déclara à de Gaulle: «L'opération de Suez était justifiée par trois raisons: la violation du droit international, l'intrusion constante du colonel Nasser dans la guerre d'Algérie, la survie de l'État d'Israël. Nous avons réagi sous l'empire du complexe anti-munichois». J.-R. Tournoux, *La Tragédie du général*, p. 325.

Une dimension de la guerre d'Algérie : les «regroupements» de populations

Le terme de «regroupements» désigna officiellement pendant la guerre d'Algérie à la fois les divers emplacements (camps, centres ou villages) où furent transférés les habitants des zones déclarées interdites, et les déplacements de populations sédentaires ou nomades qui en résultèrent. Les regroupements, à l'origine plus ou moins improvisés par les autorités militaires, devinrent sous leur direction le fondement d'une politique que les autorités civiles, effrayées par ses conséquences immédiates, s'efforcèrent de limiter et de transformer en opération de rénovation rurale sous le nom de «plan des Mille villages». On pratiqua donc successivement une politique de «regroupement», puis on tenta une politique de «dégroupement», sans parvenir à bloquer le processus enclenché. Les paysans déracinés installés pendant plusieurs années dans des camps ou des villages provisoires ou définitifs, parfois réfugiés dans les bidonvilles des centres urbains, ne regagnèrent pas tous au moment de la paix leurs anciens villages, le plus souvent détruits. L'ampleur et la durée des regroupements transformèrent ainsi l'Algérie rurale.

De la création des «regroupements» à l'application intensive de la politique des regroupements

L'origine des regroupements s'explique, à la fois, par un réflexe militaire ancien et par des pratiques récentes utilisées au cours des guerres de décolonisation. Face à la guérilla menée par des bandes armées opérant à partir de refuges montagnards ou forestiers, face à des rebelles qui recevaient l'appui des populations, il fallait, comme on le fit pour écraser la révolte des Camisards, «dévaster les régions qui leur fournissent le vivre et le couvert, transférer la population dans des bourgs murés d'où les habitants ne peuvent sortir que munis d'un laissez-passer de la journée pour cultiver leurs terres. Ils ne peuvent sortir hors du bourg que la matière d'un repas frugal, ceci afin de les empêcher de ravitailler les rebelles. Tous les malheureux qui errent à travers champs sans sauf-conduits seront tués[1]».

---

* Article initialement paru dans *Militaires et guérilla dans la Guerre d'Algérie*, Complexe, 2001.

1. Ce texte fut signé le 17 février 1703 par de Montrevel qui avait reçu la mission de rétablir l'ordre troublé par la révolte des Camisards. Il est moins connu que les consignes du capitaine Charles Richard dans son étude sur l'insurrection du Dahra (1845-1846) : «La première chose à faire pour enlever aux agitateurs leurs leviers, c'est d'agglomérer les membres épars de ce peuple, de nous le rendre saisissable.»

Ces procédés de guerre furent largement appliqués en Birmanie, au Cambodge, au Mozambique. Les officiers français reprirent pour les désigner le célèbre slogan de Mao-Zedong : «Le rebelle vit dans la population comme un poisson dans l'eau. Retirez l'eau et le poisson crève.» Dès mars 1956 furent définies en Algérie des «zones interdites» où aucune présence n'était tolérée. Le feu y était alors libre pour l'artillerie ou l'aviation. Quant aux populations, elles devaient avoir entièrement évacué les zones interdites où tout ce qui était repéré vivant, hommes ou bêtes, était abattu. Sous la menace, on vit alors descendre des montagnes des colonnes de pauvres gens arrivant dans les plaines avec ce qu'ils avaient de plus précieux chargé sur des ânes et ce qui restait de leurs troupeaux. Comme rien n'avait été prévu pour les recaser, ils s'agglomérèrent au hasard au pied des montagnes interdites. Mais ces opérations réalisées sous la contrainte se heurtèrent, de l'aveu des autorités militaires françaises, à bien des difficultés. Nombreux furent les ruraux qui se refusaient à abandonner leurs *mechtas*. Devant l'obstruction systématique des femmes, il fallut envoyer des camions militaires pour ramasser femmes et enfants et souvent détruire les gourbis abandonnés. Les habitants privés de leurs demeures tentaient de s'installer le plus près possible de leurs anciennes terres de culture ou de pacage. Les familles, privées de leurs hommes vivant en rebelles dans la zone interdite, s'efforçaient de continuer à avoir des contacts avec eux. L'autorité militaire procéda alors à des regroupements autoritaires le plus près possible des postes militaires déjà installés. Comme il fallait en particulier éviter «l'affront inacceptable» dénoncé par le général Salan : l'enlèvement par les rebelles de populations nouvellement regroupées, celles-ci furent enfermées dans des camps dotés de miradors et entourés de barbelés. La protection et la défense de l'emplacement des regroupements étant définies, dès 1956-1957, comme un des éléments essentiels de la politique militaire; il ne fallait pas lésiner sur les moyens matériels : le moindre échec aurait des conséquences particulièrement graves sur le plan psychologique[1].

D'autres problèmes avaient surgi avec l'extension des regroupements. Dès juin-juillet 1957, le commandement, qui avait réalisé dans la région d'El Milia les plus importants regroupements concernant au total 18 000 personnes, ne cachait pas «qu'ils posaient partout des problèmes ardus pour le ravitaillement, l'hygiène et l'emploi des regroupés». Les consignes données le 19 août 1957 précisaient quelle devait être la marche à suivre : mettre d'abord la population sous des tentes, avant de pouvoir édifier plus tard des maisons «en dur», distribuer aux femmes et aux enfants des vêtements et des couvertures ainsi que de la «nourriture anti-carence», aussi longtemps que la population ne pourrait pourvoir à son entretien grâce à des terrains de culture mis à sa disposition et à l'ouverture de chantiers.

1. Les autorités civiles se refusèrent souvent à fournir les kilomètres de barbelés réclamés par les militaires, vu leur coût élevé. Ceux-ci, qui réclamaient à cette fin 75 millions de francs par mois en 1957, obtinrent satisfaction.

Mais, pour les militaires, les regroupements établis dans des zones protégées étaient avant tout une arme de la guerre révolutionnaire ; ils permettraient de contrôler strictement la population, de «la redresser psychologiquement», de la structurer par des «hiérarchies parallèles», de l'engager dans des groupes d'autodéfense, de la préparer enfin aux réformes politiques et économiques (réformes agraires, création d'un conseil de village et gestion des affaires communales avec installation d'une mairie). Soucieux d'engager la population et d'asphyxier l'adversaire, le 2e Bureau de l'état-major interarmées redoutait simultanément que les regroupements ne deviennent des bouillons de culture pour la rébellion. Il insistait pour que des informateurs fussent chargés de déceler les infiltrations du FLN. Ils devaient être au moins trois pour chaque élément des hiérarchies parallèles. Au total, les regroupements permettraient «d'arracher la population, enjeu de la guerre révolutionnaire au FLN»[1]. Encore fallait-il, reconnaissait le 2e Bureau, assurer aux regroupés un «standing amélioré sur le plan économique et social».

Les autorités civiles locales avaient fait entendre au début de 1957 des avertissements prémonitoires sur l'extension inconsidérée des regroupements[2]. «Il serait préférable, disait le 3 mai 1957 le directeur du cabinet du préfet d'Alger, de ne pas transformer brutalement le mode de vie des populations réfugiées», mais on pouvait envisager la création de regroupements définitifs, c'est-à-dire de véritables villages composés de gourbis traditionnels. À quoi les généraux répondaient à cette date qu'il fallait avant tout créer des zones mortes où le FLN se trouverait privé de soutien. Les commissions mixtes civiles et militaires mises en place en 1957 et 1958, qui devaient être notamment consultées sur les créations, furent pourtant sensibles aux maxima à ne pas dépasser[3] ainsi qu'au coût des regroupements définitifs ; faute de moyens, elles s'en tinrent d'abord aux regroupements provisoires[4].

Une autre distinction était plus volontiers soulignée par les militaires : celle qui opposait les regroupements dits «volontaires» aux «non volontaires». Les premiers étaient présentés en 1956-1957 comme le résultat de mouvements spontanés de populations qui entendaient échapper «aux exactions des fellagas». Le bureau psychologique du corps d'armée de Constantine

1. L'inspecteur général Maurice Papon assurait à la fin de 1957 que «les regroupements en Kabylie ont permis la reprise en main de la population [...] Ils impliquent à échéance une modification fondamentale de la structure économique et sociale de la population, le moyen de relever à moindre frais le niveau de vie de ta masse rurale. Cette politique constitue surtout pour demain l'espoir d'une action efficace en cas d'élection.»

2. 1H2576.

3. L'Igame de Constantine prévenait le 31 octobre 1957 que le chiffre des regroupés dans le Constantinois (175 000) serait porté à 220 000 au 1er avril 1958 et à 320 000 dans les mois suivants, maximum qui ne sera pas dépassé. 1R367.

4. Dans le corps d'armée d'Alger, les regroupements provisoires demandaient 172 millions d'AF de crédits ; les regroupements définitifs, 2 197 millions d'AF. Ailleurs, dans la région de Djidjelli, Collo, El-Milia où le nombre des regroupés passait de 18 000 à 50 000, il fallut surseoir à l'extension des regroupements définitifs.

annonçait ainsi au ministre de la Défense nationale l'arrivée périodique de centaines de fellahs provenant des tribus du massif du Guergour qui rejoignaient Bordj Bou Arreridj pour demander des secours. Le bureau décrivait ces réfugiés arrivés «dans un état d'épuisement extrême avec des enfants particulièrement squelettiques». On parla bientôt de regroupements volontaires provisoires, car l'hébergement ne pouvait être assuré que sous des tentes, mais certains regroupements volontaires pouvaient être classés «temporaires», d'autres «définitifs». Il y eut bientôt une doctrine officielle à diffuser sur le processus de création des regroupements[1]. Le préfet de Constantine expliquait à des délégations de syndicalistes que des «représentations populaires» négociaient préalablement avec l'autorité ces replis effectués par petits groupes: «Biens, familles, cheptels, et jusqu'aux tuiles des maisons étaient transportés sous leurs ordres ou ruinés pour que rien ne demeure plus qui puisse soutenir la vie. Les familles une fois prises en charge, les hommes en masse sollicitaient des armes pour former des milices et courir sus aux troupes des hors-la-loi[2]». En septembre 1957, le 5e Bureau de l'état-major chargé de la guerre psychologique recommandait de rendre aux familles transplantées un cadre de vie normal qui ne leur fasse pas regretter leurs anciens douars et leurs habitudes passées. Il fallait surtout «éviter de donner aux centres de regroupement l'aspect de camps de détention». Les regroupements étaient des camps de réfugiés provisoires ou relativement permanents, avaient précisé des instructions signées conjointement le 17 septembre 1957 par le général de corps d'armée Loth et l'inspecteur général de l'administration préfet de Constantine, Papon. Dès que les conditions essentielles seront réunies, «les centres de regroupement définitifs pourront être érigés en communes distinctes et pourvues de délégations spéciales provisoires. Le terme de camp devra disparaître de la terminologie[3]».

Dans l'immédiat, une directive du 19 août de l'état-major interarmées d'Alger rappelait l'urgence des tâches qui s'imposaient aux officiers responsables: «combattre la sous-alimentation et le mauvais état sanitaire, trouver du travail à la population qui doit progressivement arriver à subvenir à la majorité de ses besoins». Des médecins militaires avaient discrètement prévenu que l'état général des regroupés n'était pas «très satisfaisant». Le médecin colonel Soulage, professeur agrégé du Service de santé colonial,

1. Dans une étude géographique publiée aux PUF en 1961 et intitulée *Nouveaux villages algérois*, le professeur Xavier de Planhol écrit (p. 12) que les premiers regroupements ont résulté de décisions concertées des populations qui se réfugient tout à coup un beau matin auprès du poste militaire le plus proche et s'y agglomèrent sous la tente avec leurs troupeaux et leurs biens.

2. Discours du préfet Maurice Papon au Congrès des cheminots syndicalistes Force Ouvrière. Constantine, 9 mars 1958. 1H2553/1.

3. Ces instructions précisaient que l'origine du regroupement, c'est-à-dire son caractère soit spontané, soit contraint, n'a pas lieu d'intervenir comme critère de classement. Pourtant, dans une lettre au ministre-résident du 17 décembre, Papon écrivait que «si certains ont été opérés sous la contrainte, d'autres de plus en plus nombreux ont été sollicités ou spontanés».

après enquête dans la région de Collo-El Milia auprès de 5 000 regroupés, notait, le 9 juillet 1957, «l'état de dénutrition parfois pathologique des jeunes enfants» et jugeait insuffisantes «les 1 487 calories par jour consenties aux adultes». «Les cantonnements sous tentes ou huttes de feuillage ne correspondaient pas du tout aux besoins des populations, et des enfants en particulier, aussi bien l'été que l'hiver[1]».

Au gouvernement général, les impératifs sanitaires étaient alors totalement méconnus. Concernant l'assistance, il n'était question que «d'exécution de petits travaux d'hydraulique et de viabilité» dans les regroupements provisoires, et de constructions d'habitations dans les regroupements définitifs. Les perspectives essentielles étaient administratives. On y soulignait que les décisions importantes ne pourraient être prises que par les préfets[2], mais on ne pouvait ignorer que l'état-major interarmées avait bien précisé que tout ce qui concernait les regroupements était décidé à l'échelon des généraux commandant les corps d'armée et des trois Igames.

Le conflit d'attributions fut vite résolu. Tout indique que, à partir de 1958, la création de nouveaux regroupements appartenait en fait aux seules autorités militaires, le plus souvent à la demande des commandants de quartiers et de secteurs. Pour faciliter les opérations, au nom d'impératifs de bouclage, puis de nettoyage de zones, des populations entières étaient remises à une unité militaire de secteur qui les parquait derrière des barbelés sans se soucier des possibilités de les y faire vivre. Au jugement du chef de bataillon Florentin, qui appartint ensuite à l'inspection générale des regroupements, «de jeunes officiers, peu préparés aux réalités économiques et sociales, gavés de formules de guerre subversives, voulant avoir «leur regroupement» se livrèrent à des expériences dont les résultats furent lamentables»[3].

Le nombre total de ces centres dits «de regroupement», «de resserrement», voire «de recasement», fut dès lors multiplié: il passa de 382, au 1er novembre 1957, à 900, au 1er novembre 1958, ce qui signifiait que les populations regroupées doublèrent, passant d'environ de 360 000 à 800 000 personnes. Dans le corps d'armée d'Oran, les effectifs des regroupés furent multipliés par 2,5, dans celui d'Alger par 3,5. Encore ces chiffres étaient-ils parfois minorés, comme le démontra la note sur les centres de regroupement de mars 1959[4].

---

1. Même dans le camp de Kanoua, camp de regroupés volontaires «sans clôture en barbelés, ni mirador, l'alimentation paraît un peu légère», écrivait ce médecin colonel.

2. Instruction du ministre Lacoste (12 novembre 1957).

3. Pourtant, tel colonel précisait en commission mixte du département de Tlemcen qu'il fallait désormais, en 1958-1959, ne lancer de nouveaux regroupements qu'avec une extrême prudence. La mise en autodéfense de villages existants était préférable à leur déplacement (1er mai 1958).

4. Dans le département d'Orléansville, la statistique d'octobre 1958 indiquait 96 982 regroupés. On s'aperçut ensuite que le total exact était de 123 000. Pour le département d'Alger, le total aurait été de 33 959 regroupés pour 66 centres. Or, la moyenne d'un centre était de 1 000 personnes. Le département de Sétif aurait compté 66 800 regroupés en octobre 1958 pour onze arrondissements: «ce qui sous-estimait au moins de moitié sinon davantage» le nombre des regroupés selon le rapport d'enquête. 1H2030.

Le principe des regroupements fut même étendu aux populations nomades et semi-nomades, malgré la faiblesse reconnue des «bandes ennemies», spécialement dans le Sud-Oranais et le sud du corps d'armée d'Alger. L'espoir de les sédentariser et de briser ensuite ce qui restait de leurs liens traditionnels était souvent sous-jacent à des décisions sans mobile militaire. Les officiers parlaient certes de protéger les populations menacées, de supprimer le ravitaillement des bandes, mais surtout de préparer le référendum et de développer la propagande française pour une Algérie nouvelle. On mit du temps à s'apercevoir que cette politique de regroupement des nomades dans d'immenses camps de tentes entourés de barbelés qui pouvaient contenir de 3 500 à 7 400 personnes, fut une «catastrophe» économique et politique. Les troupeaux pouvaient sortir le matin des camps, mais devaient rentrer le soir même sous peine d'être abattus. Comme ils broutaient en peu de temps l'espace herbeux qu'ils pouvaient parcourir en une journée, il n'y eut bientôt plus dans les terrains au pacage rare que la terre et les cailloux et les bêtes sans nourriture dépérirent. La diminution du cheptel atteignit à la fin de 1958 environ la moitié des effectifs, selon les autorités militaires, et deux tiers selon les sous-préfets. Dans tel secteur du Sud-Oranais, celui d'Aïn Sefra, les 14 regroupements avaient provoqué en un an la disparition de 50 000 moutons sur 72 000[1]. Pour acheter quelques vivres, la majorité des petits propriétaires avaient dû vendre leurs moutons et souffrirent ensuite d'une sous-alimentation chronique et d'une forte mortalité. Parce que le seul travail toléré consistait dans la cueillette de l'alfa pendant un temps très court et qu'on ne pouvait ouvrir de chantiers de construction, aucun remède ne fut apporté à cette situation de chômage dramatique. Sur le plan politique, l'exaspération des populations était signalée dans tous les rapports d'inspection : dans certains regroupements, les nomades en venaient à dire «qu'ils souhaitaient la délivrance par le FLN».

Les mêmes constats inquiets se retrouvaient sous la plume de quelques hauts responsables. S'agissant des centres du Nord-Constantinois, le général Mauet signalait, le 19 juillet 1958, la «situation déplorable» de plusieurs d'entre eux. Le général Gouraud se déclarait, le 11 octobre 1958, «préoccupé de l'état pitoyable de misère physiologique et de désarroi moral» dans lesquels il avait trouvé certains regroupements : «J'ai décidé de ne plus entreprendre de regroupements [...], sauf exception.»

Mais d'autres généraux entendaient au contraire accélérer la politique des regroupements qui «devaient être préparés, soulignait le général Massu le 24 mars 1959, par les unités de quadrillage, en liaison avec le 2e Bureau, le 3e Bureau et les SAS qui disposent des crédits nécessaires». Les commandants de secteurs étaient en fait laissés libres de procéder aux regroupements-resserrements éventuels qu'ils jugeaient opportuns.

1. Rapport du commandant d'Espeisse : *Les Populations nomades au Sud-Oranais*, 1H2031. Dans un mémoire présenté au CHEAM en 1959, le capitaine d'Espeisse étudiant les regroupements de la région de Tlemcen estimait qu'ils avaient «gêné la rébellion», car les combattants ont vu leur ravitaillement compromis par un «insurmontable allongement de leur ligne de communication».

Le nombre des regroupés mal connu des administrations centrales augmentait de manière incontrôlable. À Constantine, le 3e Bureau de l'état-major informait Alger que les 334 centres de regroupement des quatre départements de l'Est-Algérien rassemblaient, au premier trimestre 1959, 327 650 personnes, soit le «douzième de la population»[1]. Mais d'autres services militaires ou civils avaient abouti antérieurement à des totaux supérieurs : 360 000 en octobre 1958, 370 000 en janvier 1959. Pour l'ensemble des trois *igamies* d'Algérie, le million de regroupés était atteint au 1er juin 1959. Encore omettait-on dans ces statistiques le chiffre des regroupés nomades sahariens[2].

Le 27 mars 1959, rappelant une série de notes antérieures, le général Olié condamnait le principe des regroupements provisoires : une centaine (contre 234 définitifs). Pour lui, ils risquaient de devenir «un dangereux élément de déséquilibre social et un ferment de mécontentement politique». Simultanément, il indiquait au délégué général Paul Delouvrier que les commandants d'unité ne devraient plus avoir le droit de procéder eux-mêmes à des regroupements. Le délégué général, qui avait effectué une importante visite d'inspection le 24 février à Saïda et reçu une longue étude sur la situation dans la région due au colonel Bigeard[3], fut, semble-t-il, convaincu par les généraux Olié et Parlange. Il adressa finalement aux responsables militaires, le 31 mars, une directive selon laquelle aucun regroupement ne devrait à l'avenir être opéré sans son accord. Était-ce le signal d'une reprise en main par l'autorité centrale de la politique de regroupements ?

La politique des regroupements devant l'opinion

Delouvrier s'y préparait en fait depuis son arrivée à Alger. Il avait envoyé six hauts fonctionnaires civils visiter une quinzaine de regroupements dans les départements d'Orléansville et de Tiaret, et dans l'arrondissement de Blida. À partir de leurs divers rapports, une synthèse fut rédigée à sa demande par un jeune stagiaire de l'ENA, Michel Rocard. Delouvrier y fit allusion dans sa circulaire du 31 mars, où il parlait d'un million de regroupés. Mais le rapport de synthèse de Michel Rocard, qui devait rester confidentiel, fut communiqué par un membre du cabinet d'Edmond Michelet au journal *Le Monde* et publié le 18 avril 1959 sous le titre: «Un rapport révèle la situation souvent tragique du million d'Algériens regroupés[4]».

1. Cette population sera évaluée en 1960 à 3 410 000, et le nombre des regroupés à 638 000.

2. Les chiffres que l'on trouve épars dans divers rapports sur les regroupés du Sahara paraissent fort exagérés (221 000 au 1er janvier 1958 ? 331 000 en octobre 1958 ?, alors que la population totale était estimée à 486 000 en 1954). Le chiffre de 150 000 nomades regroupés proposé par les enquêteurs de la note de mars 1959 semble plus fiable.

3. Dans le secteur opérationnel de Saïda, on comptait sur 78 000 habitants, 43 000 regroupés, dont 18 000 sans aucun moyen de subsistance.

4. Ce chiffre d'un million devait être ensuite porté par des journalistes malhonnêtes à «deux millions». Ceux-ci attribuèrent à Michel Rocard une phrase mensongère : «La pacification fait qu'il y a actuellement deux millions d'Algériens en camps de concentration.»

Ce texte apportait des informations inconnues du gouvernement, comme l'existence de centres de regroupement clandestins qui fonctionnaient sur des crédits d'intérêt communal : les statistiques de regroupés étaient ainsi minorées. Mais les lecteurs du *Monde* devaient être bien plus attentifs à diverses révélations dramatiques. De nombreuses observations et conclusions des enquêteurs précisaient «le manque de ressources» des populations regroupées, la faiblesse de l'assistance des autorités, la «mortalité infantile élevée» et même «la menace de famine». La situation sanitaire «très généralement déplorable» était soulignée non par des statistiques inexistantes, mais par des exemples : dans tel village-camp où étaient recensés 900 enfants, il en mourait près d'un par jour ; ailleurs, dans l'Ouarsenis, trois en quatre jours. En moyenne, «une loi empirique a été constatée : lorsqu'un regroupement atteint mille personnes, il y meurt à peu près un enfant tous les deux jours». Un rapport médical précisait que, dans un regroupement, «l'état physiologique général de la population est tel que les médicaments n'agissent plus». Le rapport d'enquête précisait que 200 000 regroupés qui n'avaient plus du tout accès à leurs anciennes terres et à leurs réserves alimentaires étaient totalement sans ressources. Ils ne subsistaient que par des distributions irrégulières de fort maigres rations : «Dans un des cas observés, elles se limitaient à 11 kg d'orge par adulte et par mois, ce qui est peu lorsqu'il y a des enfants en bas-âge[2]». En conclusion, l'enquête suggérait de décharger les cadres locaux de l'armée de tâches que, déjà accablés de besognes, ils ne sont pas à même d'assumer.

Le Secours catholique était lui aussi informé de la situation puisqu'il distribuait «depuis trois ans des vêtements et des vivres pour une valeur de 950 millions de francs». Mais il constatait que les 9/10 provenaient des États-Unis et qu'en France la presse faisait «un silence complet». C'est pourquoi son secrétaire général, Mgr Jean Rodhain, décida d'aller enquêter en Algérie sur «les centres de repliement»[3]. Il publia dans *La Croix* du 11 avril, puis du 17 avril, quelques-unes des informations qu'il avait recueillies. Il y soulignait l'état de sous-alimentation de beaucoup des regroupés et s'alarmait des «progrès de la tuberculose». Le 26 avril, il rendit public le résumé d'un rapport qu'il avait présenté à Alger et à Paris. L'essentiel de ses conclusions tenait en quelques phrases : «Des hommes ont faim. Des enfants ont faim» ; les autorités ont «le devoir de remédier actuellement à la sous-alimentation d'une partie notable du million de personnes dites réfugiées».

La presse française reprit presque unanimement les informations concordantes des six enquêteurs officiels et de Mgr Rodhain. Successivement, *Libération* le 18 avril, *France-Observateur* le 19, *France-Soir* le 20, en publièrent

1. Des rapports militaires concernant la zone Sud-Constantine avaient révélé des «situations extrêmement misérables». Les populations Kimmel regroupées contre leur gré à Chenaouara ne recevaient en septembre 1958 que «4 à 5 kilos de grain par personne et par mois» (lieutenant-colonel Henry).

2. Le rapport de Mgr Rodhain fut publié dans *Témoignages et Documents* n° 12, le rapport remis à Delouvrier dans les n° 12 et 14.

l'essentiel. Ils furent suivis par *Le Populaire* le 22 avril, *L'Humanité* le 25, *Le Figaro* le 30. Le dernier retint quelques chiffres révélateurs : «Sur un million de musulmans déplacés, 400 000 vivent dans de bonnes conditions, 400 000 sont insuffisamment installés, 200 000 sont dans une situation précaire», mais il donnait aussi les pourcentages dramatiques sur la grande misère des villages de regroupement. *L'Humanité* parlait de ces centres où meurent chaque semaine des centaines d'enfants, de femmes et de vieillards, tandis que *France Soir* retenait que, «même là où l'expérience avait le mieux réussi, les responsables ont admis que le revenu par habitant avait diminué d'un quart, ou moins d'un tiers». Seul *Paris Journal* (11 mai) se montra hostile aux rapports et titra avec une certaine inconscience : «Un million d'Algériens apprennent à vivre au XXe siècle».

Il affirma ensuite que Delouvrier aurait dit que «moins d'enfants mouraient dans les camps que dans les douars du bled». Mais, le 26 mai, le propos fut vigoureusement démenti par *La Croix* qui en désigna l'auteur.

Le cardinal Feltin, archevêque de Paris, et le président de la Fédération protestante de France, le pasteur Marc Boegner, avaient déjà lancé conjointement avec l'accord de Paul Delouvrier un «appel en faveur des regroupés» qui fut senti par l'opinion comme un véritable SOS[1]. Interrogé sur le nombre des regroupés, Mgr Rodhain répondit que, si l'on totalisait les regroupés et les repliés accourus dans les banlieues des villes, le total dépassait certainement de beaucoup le million[2].

Comme le délégué Paul Delouvrier avait riposté à certaines critiques de la presse en disant : «que ceux qui parlent des regroupements viennent les voir», *Le Figaro* envoya Macaigne, qui réalisa une enquête patronnée par les autorités d'Alger dans deux regroupements, dont celui de Bessombourg. Le journaliste, accompagné du sous-préfet de Collo, révéla que la population regroupée n'y disposait d'aucun moyen d'existence, à l'exception des 120 salaires mis à la disposition d'une société de lièges. Les responsables n'y faisaient «distribuer la nourriture qu'au compte-gouttes», affirmait le journaliste qui avait été bouleversé par la vision d'adultes aux faces creuses, de jeunes aux bras squelettiques. «Dans ce camp où vivent 1 860 enfants sur 2 400 personnes, aucune distribution de sucre, de pois chiches n'a eu lieu depuis un an, aucune de matières grasses depuis 8 mois[3]». Des sénateurs modérés «s'émurent de l'atroce misère des Algériens au camp de Bessombourg qui ne leur avait pas été révélée par leurs collègues au retour

1. L'appel fut entendu et, selon un premier bilan diffusé par *Le Figaro* 2400 000 F furent adressés aux associations (catholique 1 500 000 F, protestante 500 000 F au centre de Protection de l'enfance 400 000 F).

2. Dans le numéro spécial de *Vérité et Liberté* (mai 1959), une note anonyme affirmait qu'un «observateur bien placé parle de plus de 1 500 000». Mgr Rodhain devait présenter dans *La Croix* du 29 décembre 1959 le bilan suivant : 1 450 000 regroupés, 300 000 nomades déplacés.

3. *Le Figaro* publia cet article le 21 juillet, mais l'enquête fut antérieure. Le général Jannot la déclara brusquée et bâclée : «C'est une machination qui vise par la voix de la grande presse à mettre une fois de plus en cause l'Armée et l'Administration.» 1H2573.

d'Algérie». Cependant que des intellectuels écrivirent dans *Le Monde* (30 juillet), tel Roger Ikor: «Je me sens responsable. Si je me taisais, je serais coupable[1]». *Le Figaro* poursuivit ses reportages et annonça le 7 octobre que le camp de Bessombourg serait maintenu: «Les enfants devraient donc passer un troisième hiver avec des vêtements en loques et des couvertures qui n'en peuvent plus[2]».

En Algérie, la presse publia au contraire des reportages orientés sur quelques «bons regroupements» où chaque famille disposait d'une vache laitière. Les conclusions s'inspiraient d'un article modèle de *L'Écho d'Alger* (14 juillet 1959): «les deux tiers des regroupements sont valables». Il n'y était pas question de l'aide du Secours catholique, mais parfois des distributions réalisées par la Croix-Rouge française[3]. Les efforts des Sections Administratives Spécialisées pour lutter contre le chômage y étaient évoqués, mais rarement leurs résultats dans les regroupements[4]. En revanche, les journaux d'Algérie avaient signalé avec humeur qu'il avait fallu pour financer l'installation des centres de regroupement augmenter le prix de l'essence de 9 F par litre (*La Dépêche quotidienne*, 1er juin 1959). Cependant, des «lettres d'Algérie» furent publiées sous ce titre par la revue des Jésuites, *L'Action populaire*; elles décrivaient notamment ce qu'était la situation des nomades des hauts plateaux regroupés à 1 200 mètres d'altitude: «Rien pour les bêtes, rien pour les gens; impossibilité de se déplacer, chômage catastrophique, proportion de tuberculeux, mortalités infantile et adulte effrayantes.»

Pour le FLN, plutôt silencieux jusque-là sur les regroupements[5], l'occasion d'intervenir était favorable: il lança dès avril 1959 une campagne contre «la barbarie colonialiste qui enfermait un million d'Algériens dans les camps de regroupement» (*El-Moudjahid*, 21 avril). L'organe officiel du FLN donnait le 10 mai la définition suivante de la politique des regroupements: «C'est

1. En 1962, certains officiers prirent conscience que «la population des regroupements connut en 1959 une disette et une détresse profonde». Ils l'attribuèrent «à l'hiver 1958-1959 froid et humide qui ajouta à la misère des regroupés dont bien des maisons hâtivement construites s'effondrèrent».

2. L'une des conséquences de l'affaire fut la transformation de la note du 3 mars qui répartissait en trois catégories la population des camps suivant l'évolution de leur esprit politique. Désormais, les commandants de quartier et les chefs de SAS étaient libres de leur classement. «Il ne faut pas cependant choquer les populations par l'application malencontreuse de restrictions qui leur paraîtraient excessives.» 1 H2573.

3. Le journal *Libération* (7 mai 1959) affirma que les «dirigeants de la Croix-Rouge française sont restés deux ans insensibles à la tragédie des camps de regroupements».

4. Le regroupement de Merdj Erraguère (commune de Djidjelli) provoqué pour soustraire la population à l'emprise rebelle et pour fournir de la main-d'œuvre aux divers chantiers de l'EGA (Électricité et Gaz d'Algérie) fut selon son commandant un succès: 5 200 personnes, dont 2 300 enfants, perçurent 217 millions de salaires en 1959. Les gens achetaient du pain boulanger, «la dîme aux fellaga est payée. Allègrement».

5. L'Armée de libération nationale aurait considéré en 1955-1956 que l'évacuation des zones de sécurité, «la déportation ou l'enfermement de leurs populations dressaient tous les habitants contre les Français et facilitaient la propagande de l'ALN» (témoignage d'un infirmier maquisard cité par Claude Paillat, in *Deuxième dossier secret de l'Algérie*, Les Presses de la Cité, 1962, p. 172).

fondamentalement la déportation et l'emprisonnement dans un village»; mais il stigmatisait ces centres comme étant «des camps de la mort lente, tous les matins, un enfant meurt dans chacun des centres organisés par l'Armée». Dans un appel à l'ONU le 28 avril, le FLN se disait convaincu que le secrétaire général des Nations Unies ne pourrait pas «rester indifférent devant la lente asphyxie d'un million d'Algériens de femmes et d'enfants». Cet appel fut suivi de la demande présentée par 25 pays du groupe afro-asiatique d'inscrire la question algérienne à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

La radiodiffusion du FLN assura le 25 mai que «l'appel des chefs religieux français en faveur des regroupés révélait leur effroyable tragédie». Puis vint, le 29 mai, l'explication: «La France recherche l'extermination du peuple algérien mais, avec l'aide de Dieu, notre peuple triomphera de la France malgré la sauvagerie de celle-ci.» Toutes les radios arabes répercutèrent cette propagande qui dénonçait pêle-mêle les «camps de concentration», les «centres d'enfermement», voire le «génocide». Les radios les plus modérées montraient aussi la soumission des regroupés à l'ordre militaire (réveil au clairon, couvre-feu annoncé par une sonnerie), «l'atteinte à la dignité des populations dont la vie tout entière dépend de la charité des officiers des SAS». Mais elles ignoraient que, parfois, la résistance et la révolte s'exprimaient par le refus du travail obligatoire imposé aux hommes[1]. «On nous oblige à construire de nos mains notre propre prison. Si encore on nous nourrissait comme on le fait pour les prisonniers.»

Cette propagande inquiéta l'Armée qui, pour riposter aux attaques contre les centres de regroupement, créa le Comité d'action psychologique et subversive (APS). L'*APS-Algérie* lança dès lors une campagne pour célébrer les «Mille villages»[2]: «Chaque jour, des milliers de Français, militaires et civils, ont lutté pour que les habitants de ces villages puissent trouver dans leur nouvelle existence l'occasion d'une amélioration de leurs conditions de vie et d'une ouverture sur le monde moderne.»

L'impossible freinage de la politique des regroupements

Le délégué général Delouvrier, qui avait ordonné par sa directive du 31 mars 1959 de «suspendre toute création de nouveaux regroupements», se heurta au veto du général Challe. Pour celui-ci, les regroupements suivant automatiquement les opérations, il fallait nécessairement «continuer d'en créer sans être débordé» et «étudier les conditions de vie des regroupés». Delouvrier, qui voulait «concentrer tous nos moyens sur les regroupements existants», imagina de confier à des groupes de travail itinérants la mission

1. Dans certains regroupements, l'aide alimentaire n'était consentie aux hommes valides qu'en contrepartie de leur travail; cf. P. Bourdieu et A. Sayad, *Le Déracinement*, appendice II, sur les regroupements du massif de Collo.

2. La propagande officieuse de l'armée insistait depuis 1958 sur le pourcentage majoritaire de regroupés «volontaires»: mai 1958, 65,5%; avril 1959, 66,4%; juin 1960, 68,3%. Mais divers rapports de secteurs notaient que «ces populations n'en restaient pas moins d'une grande passivité et ne prenaient nulle part à la lutte contre l'OPA» (de l'ALN).

de se rendre sur le terrain, pour établir les programmes donnant à chaque regroupement des bases économiques saines. Ces commissions restreintes étaient placées sous la direction d'un officier de SAS. Au 1er août 1959, elles avaient visité 864 centres, dont 467 seulement leur parurent viables[1].

Delouvrier décida ensuite de créer une inspection générale des regroupements de population, l'IGRP. Il en confia la direction le 1er décembre 1959 au «chef prestigieux des képis bleus» (les officiers des Affaires indigènes du Maroc), le général Georges Parlange. Celui-ci avait d'abord été chargé du commandement civil et militaire de l'Aurès, puis était devenu conseiller au cabinet de Delouvrier. Le général Parlange jugeait très sévèrement la politique des regroupements et ses conséquences immédiates et plus lointaines. La population avait été acculée par son «exode à une ruine totale»: «Elle est maintenant uniquement justiciable de nos services sociaux et médicaux.» «Il faudra aider plus d'un million d'Algériens à se refaire une vie ou à retrouver leur ancien habitat abandonné.» Après enquête, il constatait (le 15 février 1960) que la directive du 31 mars 1959 n'avait pas été appliquée: «Dans les CA de Constantine et d'Alger, on continue sans autorisation (la création de regroupements) en qualifiant les nouvelles opérations du terme de «recasement». Parlange ne voulait reconnaître comme valables que les regroupements améliorés devenus «nouveaux villages» et inscrits dans le cadre du plan de Constantine[2].

Le 25 mai 1960, Delouvrier expliqua dans une circulaire que les regroupements provisoires devaient disparaître, cependant que les regroupements définitifs porteraient désormais le nom de «nouveaux villages, de nouveaux hameaux ou de nouveaux quartiers». Ils seraient créés sur décision de commissions mixtes civile et militaire, après avis de la commission itinérante chargée de l'aménagement rural. Pour présenter ce programme, il utilisa le slogan de «Mille villages» formulé par le général Parlange, avouant qu'il voulait renverser l'état d'esprit hostile aux regroupements créé par «la diffusion malheureuse d'un rapport officiel».

Le général Parlange mesura les difficultés de faire appliquer une politique homogène par des autorités civiles et militaires divisées et opposées. Il se heurta à ce qu'il appela «l'indiscipline généralisée»[3]. Il lui fut en réalité très difficile d'obtenir la réduction de la population des centres provisoires surpeuplés, sinon en constituant des «points de resserrement» (que le bon sens aurait dû appeler «desserrement», d'autant plus que les militaires parlaient volontiers de «resserrement» au sens de «regroupement»). Quant à la construction des «nouveaux villages», précédée d'enquêtes sur leur future viabilité, elle fut retardée par des dissensions compliquées. Les chefs de SAS, suspectés de renforcer le pouvoir civil s'ils n'étaient pas officiers

1. Briefing des commandants de corps d'armée du 4 avril 1H 1932.
2. 1H2574.
3. «J'ai constaté partout que les autorités militaires continuaient à tous les échelons à prendre des initiatives ou à donner des ordres qui sont en contradiction formelle avec vos directives», écrivait-il au délégué Delouvrier.

d'active (ce qui était le cas de beaucoup d'entre eux, officiers de réserve ou fonctionnaires civils), étaient tenus à l'écart par les chefs des 2e et 5e Bureaux des états-majors locaux. Ceux-ci estimaient que les considérations politiques, économiques et sociales devaient céder le pas aux «impératifs tactiques», même dans les régions pacifiées. Plus nettement, certains officiers n'acceptaient pas que «les regroupements deviennent une tâche civile menée par les militaires». Sur le plan psychologique, les regroupements étaient la grande affaire de l'armée. Le général en chef Crépin n'avait-il pas écrit à ses généraux, le 8 avril 1960 : «Nous ne pourrons gagner la guerre que si nous gagnons la bataille des regroupements.»

Dans ces conditions, le nombre des regroupements ne cessait de s'accroître. Il serait passé de 1 342 au 1er octobre 1959 à 1 679 au 1er juillet 1960 selon l'autorité civile, cependant que l'autorité militaire arrivait à un total de 2 025 centres où vivaient 1 513 172 personnes[1]. Au 1er octobre 1960, l'autorité civile recensait au total 2 104 centres et 1 660 514 personnes regroupées, tandis que l'autorité militaire en connaissait 2 202 avec 1 766 055 personnes[2]. De manière inexpliquée, le pourcentage des centres définitifs ou «nouveaux villages» atteignait 55,6 % pour les militaires, et 48,6 % pour les civils.

Examinées dans le détail, les informations n'étaient pas moins difficiles à interpréter[3]. Dans les quatre départements relevant du corps d'armée d'Alger, on aurait décompté, à la fin du 1er trimestre 1960, 503 875 regroupés, ce qui représentait, selon les militaires, par rapport à la population rurale «un musulman du bled sur cinq». Au cours du troisième trimestre, selon les services civils, on en comptait 662 000 (soit 31 % de plus, ce qui, paraît-il, signifiait «qu'un musulman du bled sur trois est désormais regroupé [*sic*] et que 11 % des regroupés doivent être assistés»). Malgré l'aide de la Croix-Rouge, du Secours catholique et de la Cimade, qui avaient distribué en un trimestre 100 quintaux de céréales et 6,5 tonnes de lait en poudre, on reconnaissait une «certaine sous-alimentation générale et une santé assez moyenne». Dans le département d'Orléansville, qui comportait 585 000 ruraux, on recensait, à la fin de juin 1960, 241 000 regroupés (soit 41 %), parmi lesquels 15 % avaient perdu la quasi-totalité de leurs moyens d'existence et devaient être ravitaillés. En octobre 1960, le délégué Delouvrier vint mener une enquête dans les camps de ce département. Il constata qu'à la suite des opérations Constellation et Cigale, 37 % des ruraux regroupés allaient être «à notre charge».

1. Certaines habiletés de présentation pouvaient même laisser croire au dégroupement des regroupements non viables. Ainsi le général commandant la zone Nord-Constantine parlait de 100 000 personnes qui seraient dégroupées, mais décidait en juin 1960 le «resserrement» de 70 000 personnes de villages différents.

2. Le général Parlange se disait le 15 octobre «effrayé de la prolifération des regroupements» et demandait impérativement d'en limiter le nombre. Peine perdue : les 434 regroupements du corps d'armée d'Oran en janvier 1960 étaient devenus 572 en décembre 1960.

3. On peut s'expliquer que le département de Tiaret soit passé de 55 000 regroupés, à la fin de 1959, 34 000 au 1er juin 1960, mais non à 124 455 au 1er novembre 1960 et à 85 255 au 15 novembre (1H4063) ; 47 regroupements avaient été créés sans accord préfectoral.

Au fil de ses rapports, le général Parlange citait des chiffres et des pourcentages parfois bien plus considérables. On y lit que, sur «plus des trois quarts de la population regroupés dans l'arrondissement de Teniet el Haad, 40% l'étaient de façon précaire»; dans celui de Tenès, où 69% de la population étaient regroupés, 11 240 (15%) vivaient complètement assistés, mais ce chiffre était sous-estimé, disait-il. Le pourcentage des personnes ne vivant que d'assistance aurait atteint 27% des regroupés dans le département de Tizi-Ouzou, et 10,7% dans la région du corps d'armée d'Alger[1].

Un rapport du 31 octobre d'un officier de l'Inspection générale des regroupements, portant sur 8 500 regroupés dans les arrondissements de La Calle et Souk Ahras, évaluait à 50% le nombre de ceux qui vivaient «de façon miséreuse» du fait des superficies très limitées de terres cultivables autorisées, du manque de pacages et de troupeaux, et de la faiblesse des salaires de travaux saisonniers. Il précisait d'ailleurs que les regroupés étaient privés de 48% de leurs terres de culture et de 80% de celles de parcours.

Un autre officier, le plus actif de l'IGRP, le commandant Florentin, insistait sur l'importance de l'effort d'assistance, mais aussi sur le coût «énorme au sens étymologique» de la politique des regroupements. En effet, 750 000 personnes vivaient des aides et secours consentis, les emplois militaires et ceux des chantiers de construction (pistes, adductions d'eau) représentant 200 000 emplois. Mais il n'en calculait pas moins que, pour l'ensemble de l'Algérie, 25% des populations regroupées restaient sans aucune ressource: sur un total de plus de 2 millions de ruraux déplacés, il fallait prévoir l'assistance de 500 000 familles. Pour loger seulement 300 000 familles, 360 millions de NF (Nouveaux Francs) étaient nécessaires. Or, l'habitat ne représentait que la moitié des dépenses totales[2]: le général Crépin, qui incriminait la lenteur dans les attributions de crédits, réclamait par exemple, le 8 décembre 1960, 50 millions de NF supplémentaires pour les nouveaux villages: 148 millions avaient été prévus. La raison qu'il invoquait était que les crédits des services civils programmés pour 1961 ne dépasseraient pas ceux de 1960, soit 50 millions. Par ailleurs, 21 millions avaient été consacrés à l'aménagement des centres provisoires et 20 millions seulement aux besoins alimentaires et vestimentaires des personnes nécessiteuses. Le Comité des affaires algériennes condamna de plus la «sous-consommation surprenante» de ces crédits destinés aux besoins urgents. Les crédits mandatés pour l'aide alimentaire n'atteignaient à la fin d'octobre 1960 que 5 millions sur 19 750 000 de crédits délégués. Le Comité proposa de les porter à 25 millions dans le budget en 1961.

Dans son dernier rapport d'ensemble, le général Parlange énumérait certes «quelques résultats de sa volonté constante d'améliorer les centres de regroupement»: l'attribution gratuite de 18 000 maisons, l'ouverture de

1. Le nombre de regroupés ne vivant que d'assistance était évalué à 48 145 au 1er juillet 1960 (9,55 % des regroupés), et à 73 123 au 1er octobre 1960 (10,7% des regroupés).

2. 1H2574.

salles de consultation médicale dans les nouveaux villages et le taux relativement élevé de scolarisation des enfants (de 20 à 30 %). Mais, soulignant les carences, il ne cachait pas que «33,6 % des familles regroupées restaient insuffisamment abritées» et que 11 % de la population des villages de regroupements ne vivaient que d'assistance[1]. Il recommandait de réduire au maximum la cadence de création des regroupements et précisait : «Il faut même dégrouper chaque fois que cela est possible. Faute de quoi nous allons à un échec irréparable qui anéantirait tous les efforts politiques, militaires et économiques consentis depuis cinq ans[2]». Le 22 décembre 1960, le général Parlange demandait à être déchargé de ses fonctions : c'était un constat d'échec. Conseiller technique de Delouvrier, il n'avait pu imposer ses vues à l'armée.

Un autre bilan fut présenté anonymement par le 3e Bureau de l'EMI dans la continuité de son opposition à ce qu'il appelait «le fantomatique Bureau des regroupements» du général Parlange. «Depuis les directives du 25 mai 1960, il a été procédé au déplacement de 1 200 000 personnes officiellement regroupées, sans compter au moins 300 000 personnes recasées.» Les chiffres étaient faux pour la période concernée, de même que l'affirmation selon laquelle l'IGR aurait préparé en réalité un regroupement de trois millions de personnes vivant en habitat dispersé dans quelque 3 000 nouveaux villages. Le 3e Bureau suggérait «dès lors de porter remède à de graves déficiences en quantité dans le personnel technique». Il recommandait aussi «la suppression de la timidité dans la mobilisation des ressources agricoles au profit des centres de regroupement»[3].

En fait de timidité, les rapports du général Parlange avaient courageusement dénoncé, par exemple, la diminution des ressources pour les 100 000 Kabyles de l'arrondissement de Fort National (resserrés en 135 villages), malgré les mandats envoyés par les travailleurs en métropole. Il condamnait les regroupements «ordonnés en catastrophe dans l'Ouarsenis» et leurs conséquences. Les regroupés relevaient désormais pour moitié d'une assistance totale et l'on pouvait seulement leur distribuer 10 kg de blé par famille et par mois. «Des habitants de l'Ouarsenis m'ont déclaré, écrivait-il : «Avant nous mangions des glands, mais au moins nous mangions.»

Le général commandant le corps d'armée de Constantine convenait en décembre 1960, après lecture des rapports de l'IGRP, de l'urgence d'une aide alimentaire plus considérable ; elle devait être par exemple «quintuplée» pour les regroupés du secteur d'Akbou, car écrivait-il, «il faut 7 kg de semoule par personne et par mois, et ils n'ont que 1 kg». Une assistante médico-sociale avait prévenu qu'en octobre 1960 elle avait trouvé à Ighzer Amokrane «des

1. Une statistique confirma un peu plus tard l'exactitude de ces pourcentages. Nombre de personnes ne vivant que d'assistance : 181 318 ; nombre de familles insuffisamment abritées : 97 609.

2. H1119.

3. 1H2031. La politique des regroupements des nomades qui se développa en 1960 n'était pas prise en compte.

enfants âgés d'un mois à quatre ans et demi, dans des états de maigreur épouvantable. Parmi les bébés qui avaient été admis à l'hôpital, une trentaine sont morts. Cet état de choses est dû à la grande misère où se trouve la majorité de cette population réfugiée dans des conditions incroyables. Les secours alimentaires sont d'environ 900 grammes de semoule par personne et par mois : quant aux petits enfants ils n'y ont pas droit.» Elle précisait que le sous-préfet d'Akbou avait vainement réclamé des quantités plus fortes de semoule. Une autre attachée médico-sociale, amenée à travailler dans divers villages de regroupements en 1960, y avait, écrit-elle, «trouvé des enfants décharnés qui survivent pour combien de temps dans des conditions inimaginables [...] ; des gamines de 8 à 10 ans qui n'étaient pas malades sont mortes de faim»[1].

Au début de 1961, la situation ne paraissait pas s'être sensiblement améliorée[2]. Les regroupements provisoires, dits aussi «non satisfaisants», constituaient la moitié du nombre total des regroupements et retenaient environ 45 % des regroupés.

Le commissariat général aux actions d'urgence, créé le 27 mars 1961 pour remplacer l'IGRP, faisait procéder à des distributions gratuites de vivres grâce à des importations dites «massives» de semoule et de pommes de terre ; on ne mourait plus de faim, assurait-on aux journalistes. Pourtant, des rapports d'inspection signalaient encore, par exemple dans le secteur d'Aflou, «une mortalité importante qui a pu être accentuée par la sous-alimentation des enfants et le manque de vêtements» ; ailleurs dans le regroupement d'Aïn Sidi Ali, une manifestation de protestation révéla que «cinquante enfants sous-alimentés étaient morts dans les douze derniers jours»[3]. Toujours au début de 1961, un directeur départemental de la santé, le Dr Martin, jugeait après enquête que les rations journalières moyennes attribuées aux regroupés étaient dans l'ensemble insuffisantes. Divers témoignages d'officiers allaient dans le même sens: «Jamais les secours dont nous disposions ne nous permirent d'aller beaucoup plus loin que le maintien de la population au niveau minimum de l'équilibre vital» (Nicolas d'Andoque: *L'Épopée silencieuse des SAS*). Et le secrétaire général de la préfecture de Médéa affirmait en 1961 que «les centres de regroupement à quelques exceptions près constituaient une régression pour la population, alors qu'ils devaient être des facteurs de progrès social et économique».

Sur le plan de l'habitat, les responsables des constructions parlaient d'amélioration, de «confort minimal» acquis dans les villages nouveaux pourvus d'eau, mais des témoins étaient sensibles à la «clochardisation» de

1. Cette fille d'officier n'hésita pas à lancer des SOS aux autorités et des appels aux organisations humanitaires pour obtenir des vivres. Cf. son livre : France Parisy-Vinchon, *Là où la piste s'arrête*, éd. Muller, 1992, p. 205-207.

2. Dans le Constantinois, on expliquait les résultats «tout à fait précaires» par la faiblesse des crédits (150 à 180 NF par habitant). «Il faudrait porter les crédits à 250 NF par personne et regrouper 100 000 personnes». 1H3829.

3. 1H4963.

réfugiés dépourvus de tentes. La misère permettait certes, comme l'a souligné Pierre Miquel, d'obtenir des engagements dans les rangs des supplétifs[1]. Mais l'humiliation ressentie par des paysans privés pour la plupart de leurs terres et de leurs troupeaux était très bien perçue par les officiers des Affaires algériennes qui en soulignaient les conséquences : «Une hostilité manifeste à tout ce qui est français». Dans ces conditions, l'action psychologique vivement recommandée n'avait guère d'efficacité[2]. Elle se bornait le plus souvent à une séance hebdomadaire et à la diffusion par haut-parleur de bandes enregistrées de propagande en français et en arabe. L'écoute en était faible. Selon un jeune aspirant, «je fais mon baratin mais les musulmans se terrent chez eux». Parmi les présents, la plupart attendaient, selon les informateurs des groupes de contact, «la fin des centres d'enfermement» ou «les commencements de réalisation des promesses de redistribution des terres». En principe, la moitié des terres concernées par l'action de la caisse pour l'accession à la propriété et à l'exploitation rurale (CAPER) devait être attribuée à des paysans regroupés qui avaient perdu leurs terres. Mais cela ne pouvait concerner que 5 000 familles en cinq ans, exactement 71 727 hectares pour 4 600 familles choisies dans 52 centres. Toutefois, on ignore si même ces prévisions modestes furent respectées[3]. Dans la région de Djelfa, un officier de SAS fit interroger 600 nomades Ouled Naïl : «Accepteriez-vous d'être regroupés dans un centre ?» ; «68 % refusèrent de répondre, 20 % dirent : Non.»

Même l'aide médico-sociale gratuite, plus appréciée, ne provoquait pas la reconnaissance espérée[4], alors que 45 % des centres de regroupement disposaient en 1960 d'une infirmerie ou d'une salle de soins, et que trois habitants sur quatre les fréquentaient[5]. En moyenne, les médecins militaires passaient une ou deux fois par mois dans ces infirmeries (ils auraient été au nombre de 468 sur 778 médecins militaires et civils de l'AMG, au total).

---

1. P. Miquel, *La Guerre d'Algérie*, Fayard, p. 328. Il y est fait allusion aux mokhaznis, aux harkis et aux volontaires des groupes d'autodéfense (GAD). Précisons qu'on comptait 9 000 GAD pour 1 500 000 regroupés en juin 1960. À partir de septembre 1961, on leur retira leurs armes (trois fusils de chasse par GAD).

2. Du côté FLN, une vive action de propagande se poursuivait dans les radios arabes contre «les camps de la mort lente où près de deux millions d'Algériens ont été déportés et ne reçoivent que 40 grammes de blé par jour» (*La Voix des Arabes*, 18/08/1960). Ces radios célébrèrent en avril 1961 la création d'un village-modèle en territoire tunisien où auraient été réunis les Algériens de deux centres de regroupement, M'Raou et Sakiet. Ceux-ci se seraient enfuis à la faveur d'attaques de l'ALN. Or, de source française, l'évacuation des 2 151 habitants de ces centres par camions militaires fut, semble-t-il, achevée le 27 mars 1961. Le «déménagement» autoritaire de M'Raou avait été combattu à Paris par Mlle Sid Cara. Aucune «fuite» en Tunisie ne fut signalée.

3. Bourdieu et Sayad, *op. cit*, p. 41.

4. Une infirmière française des ASSRA, très dévouée à ses malades algériens, avouait «souffrir quand elle entendait crier dans son dos : "Français assassins !"» (rapport du 30 novembre 1960).

5. Pour la région d'Alger, on comptait, en octobre 1960, 299 infirmeries pour 963 centres de regroupement ; 217 médecins militaires et 42 médecins civils y effectuaient des tournées. La moyenne mensuelle des consultations aurait été de 394 603 pour 663 044 habitants des regroupements.

Selon les mêmes sources officielles, l'ouverture d'écoles aurait été bien accueillie : sur 1 860 instituteurs militaires, 1 147 (61,6 %) enseignaient dans les villages de regroupement et l'armée s'enorgueillissait par exemple de fournir trois fois plus d'instructeurs ou instituteurs militaires que les civils dans le département de Tizi-Ouzou, alors que, dans le département d'Alger, il y avait deux fois plus d'instituteurs civils que militaires.

Ainsi s'explique le fait que certains officiers se félicitaient de la «reprise en main des populations» et pensaient qu'il fallait à tout prix préserver le capital psychologique que représentaient les regroupements pour la «bataille de l'autodétermination». Plus simplement, le 3e Bureau proclamait que «persévérer dans la politique des regroupements c'était garder le contact avec le sixième de la population».

Une tentative de politique de «dégroupement»

Au contraire, dans la perspective d'un cessez-le-feu, le général commandant en chef Gambiez annonçait, le 18 mars 1961, qu'aux opérations militaires il faudrait désormais substituer «l'opération Rénovation rurale». Celle-ci consistait essentiellement à consolider les regroupements viables, à dégrouper progressivement les autres et à aider les miséreux. Le 3e Bureau de l'EMI protesta et avertit sèchement le 11 avril que toute population dégroupée tomberait automatiquement sous l'emprise du FLN. Le délégué Jean Morin dut temporiser, car «les dégroupements risquaient, disait-il, d'opposer les militaires aux fonctionnaires civils au moment où l'unité d'action est plus que jamais impérative». «Le retour à l'habitat dispersé ne serait donc qu'exceptionnellement autorisé.»

Après l'échec du putsch du 21 avril, le délégué et le général Gambiez précisèrent, le 29 mai dans une circulaire signée conjointement, la nouvelle politique des dégroupements qui serait assortie de la création de centres ruraux économiquement plus valables[1]. Jean Morin avait déjà annoncé, en même temps que l'Interruption des Opérations Offensives (IOO), le rétablissement de la liberté de circulation dans les arrondissements qui allaient bénéficier de l'IOO. Cela rendait nécessaire une réalisation rapide de tous les dégroupements qui seraient demandés par les intéressés. Les regroupements qui avaient donné lieu à des constructions définitives seraient maintenus, de même ceux qui, bien que provisoires, pourraient être valablement transformés parce que situés dans les lieux où les populations trouvaient des moyens de vivre. À titre d'essai, 100 000 Algériens qui n'avaient pu être installés dans les villages nouveaux seraient autorisés à regagner leurs foyers. En fait, 36 500 personnes le furent pendant la trêve. Les dégroupements d'ensemble étaient prévus pour 950 000 personnes

1. 1H 1268. «Reflets d'une situation de guerre, les centres de regroupement doivent devenir maintenant le moteur d'une action de paix. En ce sens, leur avenir va constituer la pierre angulaire du cessez-le-feu négocié vers lequel la décision unilatérale d'interruption des actions offensives tend.»

alors installées dans les centres provisoires «non satisfaisants». Mais on hésitait sur les chiffres de celles qui désiraient partir et dont la volonté serait respectée[1]. On estimait pourtant à 220 000 ou 240 000 le nombre des familles volontaires, soit 1 100 000 ou 1 200 000 personnes sur 2 075 000 regroupés. Le coût total de la «rénovation rurale» des dégroupements pourrait atteindre 376 millions NF.

Le nouveau commandant supérieur des forces en Algérie, le général Ailleret, répéta dans une brève circulaire du 6 juillet 1961 quelle était «l'idée qui inspirait la politique de dégroupements: supprimer progressivement toute contrainte dans l'implantation des populations, dans la mesure où le permettraient les impératifs de sécurité, tout en facilitant l'accès à des conditions de vie moderne»[2].

Or, à en croire les chiffres officiels, militaires comme civils, la dynamique des regroupements prévus en 1960 se poursuivit lentement en 1961. Le total des regroupés passa de 1 762 000 au quatrième trimestre 1960, à 2 126 000 à la fin du deuxième trimestre 1961. Les centres de regroupement auraient été au nombre de 2 213 en septembre 1960, et de 2 392 en avril 1961. La zone du corps d'armée de Constantine comptait 678 centres en janvier 1961, avec 701 673 habitants, et 743 en décembre 1961, avec 764 000 habitants, ou 611 928 si n'étaient pris en compte que les regroupements viables. En février 1961, dans la zone du corps d'armée d'Alger, il y aurait eu 744 000 regroupés (ou 763 000?) dans 1 071 villages; ils étaient 777 269 (ou 795 000?) en février 1962[3].

Malgré les contradictions des statistiques, on peut estimer que le mouvement des dégroupements fut presque insensible avant 1962. Comment l'expliquer? Certains regroupés, inquiets des réactions des *moudjahidine*, refusèrent, il est vrai, la solution du retour immédiat, laquelle supposait le plus souvent la reconstruction de leurs villages ou de leurs gourbis. La sécheresse qui avait sévi en 1961 et diminué les récoltes de céréales put décider certains regroupés à compter sur la distribution des vivres dans les camps. Du côté français, l'armée protesta de diverses manières contre la politique des dégroupements. Dans le corps d'armée d'Alger, le général Vézinet demanda «de tout mettre en œuvre pour limiter au maximum, et au moins jusqu'à la cessation des hostilités, les dégroupements» (30 mars 1961). Simultanément, il autorisait l'ouverture de regroupements nouveaux

1. Dans 22 regroupements de l'arrondissement de Milia, 90% des familles des nouveaux villages demandèrent en mai 1961 à rentrer dans leurs mechtas d'origine, 100% pour celles des regroupements provisoires. 1H4446.

2. 1H 1268/4, 1H 1096/1. Bien entendu, cette politique était condamnée par l'OAS. Le colonel Aoud écrivait en août 1961 que, au vu des avantages incontestables des regroupements, il fallait en poursuivre la création: «Pour trois millions de personnes qui restent à regrouper, le coût serait de 15 milliards, chiffres parfaitement admissibles», in *Le Problème algérien-Solution française*, OAS, direction centrale.

3. Par rapport au 1er octobre 1959, la population regroupée avait été multipliée par 2,13 jusqu'en février 1962.

pour 55 000 personnes. Dans l'Aurès, où, dès 1960, le sous-préfet d'Arris recommandait de «ne pas "rater" l'opération dégroupement en la précipitant», les militaires refusèrent absolument, fin 1961, d'appliquer ces dégroupements inexplicables au point de vue de la sécurité[1]. Ailleurs, ceux-ci furent vivement déconseillés par des officiers des SAS[2] ou volontairement retardés. Dans la région d'Akbou, par exemple, les «regroupés ne furent invités à regagner leurs villages d'origine qu'à la fin d'octobre 1961 et le mouvement de retour, qui fut de faible amplitude dans les mois suivants, s'accéléra seulement après juin 1962». Dans d'autres régions, l'armée fit connaître le 20 février 1962 qu'elle ne pourrait distraire de son potentiel les moyens requis par cette opération de dégroupement, avant qu'elle ait la certitude que le cessez-le-feu serait respecté[3]. Dans l'arrondissement de Tablat, les populations, bien que rassurées par le cessez-le-feu, attendirent la stabilisation d'une période encore troublée pour rejoindre leur zone d'habitat traditionnel[4]. Du point de vue de l'administration française, «l'exode soudain et anarchique des populations, générateur de troubles humains et économiques», qui était redouté depuis le début de 1962, ne s'était pas produit. Quelques responsables rédigèrent des «procès-verbaux de clôture» de leurs regroupements. Les villages abandonnés à leur sort avant d'être achevés ne représentaient plus qu'une agglomération de gourbis. D'autres, au contraire, possédaient l'infrastructure d'un village parfaitement viable : «il est dommage que l'œuvre n'ait pas été menée à terme.»

Conclusion

À l'heure des bilans, l'armée reconnut que «les déplacements de populations auxquels elle avait été contrainte par les impératifs de la pacification» avaient pu être «trop rapides», mais ils s'étaient révélés efficaces sur les plans militaire et social. Non seulement ils avaient affaibli le soutien logistique apporté à la rébellion mais, concernant «quelque deux millions de personnes», ces déplacements avaient abouti, disait-elle, à la création de milliers de villages dont «plus de 50 % définitifs et prospères». Les regroupements avaient permis l'ouverture d'écoles et de centres médicaux ; ils avaient favorisé l'apparition d'activités nouvelles artisanales et commerciales, et modernisé l'habitat traditionnel des campagnes.

1. 1H3865-1H4329. Une enquête du préfet de l'Aurès de mars 1961 avait prévu que sur 90 902 regroupés, 42 728 étaient susceptibles de partir. Le général Ducournau s'y opposa.

2. Ceux-ci firent valoir que les dégroupements ordonnés par les sous-préfets ne tenaient pas compte du fait que les villages traditionnels avaient besoin d'être préalablement reconstruits. Les SAS s'y emploieraient, promettaient-ils. Dans le secteur de Khenchela, des populations regroupées à proximité de postes militaires repliés s'étaient dégroupées, mais «avaient dû détruire les constructions effectuées pendant la présence des Forces de l'ordre sous la pression des rebelles» (septembre 1961).

3. 1H2031.

4. R. Petitjean, *Les Opérations de regroupement et la création de nouveaux villageois dans l'arrondissement de Tablât*, Mémoire CHEAM, mai 1962.

Ce bilan optimiste ne répond pas aux diverses observations critiques que formulèrent de 1957 à 1961 de nombreux responsables. Sur le plan militaire, les comptes rendus de certaines zones, notamment celles de l'Est-Constantinois, soulignaient dès 1958 la disparition progressive des jeunes hommes qui étaient «incorporés ensuite par les hors-la-loi». Ils notaient la reconstitution des organisations politico-administratives du FLN au fur et à mesure de leur destruction et l'échec de l'action psychologique. Les autodéfenses de centres n'arrivaient pas partout à se constituer[1] et la Sécurité Militaire y découvrait fréquemment des cellules FLN dont les responsables étaient «des rebelles qui s'étaient engagés comme harkis sur ordre de leurs chefs»[2].

Les officiers supérieurs n'étaient pas tous de l'avis du général Crépin quand il déclarait à l'envoyé du journal *Combat*, Raoul Girardet: «Les regroupements seront dans dix ans la revanche de l'armée. Et tout le monde le reconnaîtra. Ils ont remodelé une nouvelle Algérie rurale.» Dès 1959, plusieurs officiers supérieurs prévenaient que «les centres de regroupement provisoires risquaient de devenir un dangereux élément de déséquilibre social et un ferment de mécontentement politique». L'afflux des ruraux venus se réfugier dans les vieux quartiers des principales villes et dans les bidonvilles ne servait pas la cause de la France[3]: tout au contraire, il pourrait expliquer partiellement l'agitation renaissante dans les grandes villes à partir de la fin de 1960.

Le chômage massif provoqué par les regroupements inquiétait tout autant les responsables. Les emplois créés par la construction de villages ou l'ouverture de pistes étaient très insuffisants pour y remédier. Certains officiers ne cessaient de répéter aux regroupés que l'assistance apportée par l'armée ne pouvait être que provisoire. Ils ne devaient pas garder une mentalité de réfugiés, mais trouver au contraire des occupations rentables, parmi lesquelles tel colonel citait «la pêche... et le tourisme». L'inspecteur général des regroupements, le général Parlange, se désespérait de l'échec. Lui qui avait souhaité «le progrès social» et «l'équipement rationnel des campagnes» avait fait part au délégué général du gouvernement de ses constatations: «Il faut bien reconnaître que regroupement correspond souvent à déracinement et s'apparente à une politique de terre brûlée. Les conséquences en sont graves sur les plans humain, économique et social. Les hiérarchies anciennes sont bousculées, le goût du travail disparaît, car il est facile de devenir client de l'assistance publique. Sur le plan économique le déracinement s'est souvent traduit par une pauvreté accrue. Il est facile certes de déclarer que les populations vivaient antérieurement de rien, du

1. Même dans les centres de formation des autodéfenses, les participants n'hésitaient pas à révéler leurs principaux soucis: la misère provoquée par les regroupements et le comportement des harkis.

2. 1H1455.

3. Le FLN surestimait à 600 000 le nombre «d'émigrés vers les villes» entre 1954 et 1959, les services français en recensaient 448 000.

moins leur pauvreté était-elle viable car leur isolement permettait une instable économie familiale.» Ainsi le constat de paysans ruinés, déracinés, «installés avec fatalisme dans la misère dont ils rendaient responsables les Français», s'imposait dès 1960 à un officier général très informé, comme il s'imposera à presque tous ceux qui, militaires ou civils, furent au contact des réalités. Le déracinement imposé à plus de deux millions de ruraux fut peut-être la conséquence économique et humaine la plus irrémédiable de la guerre d'Algérie. Ainsi s'expliquent ces caractéristiques de l'Algérie postérieurement à 1962 : l'exode rural et la ruralisation des villes.

Sur le plan de l'histoire militaire et politique, plusieurs interrogations peuvent être posées : la politique des regroupements fut-elle une arme décisive pour l'armée française ? A-t-elle provoqué, accéléré ou non, la prise de conscience nationale dans les masses rurales algériennes ? La constitution d'immenses camps de regroupements, l'enfermement «à l'ombre des tours de guet d'un million et demi d'hommes, de femmes et d'enfants», à nouveau dénoncés en 1960 dans la presse parisienne[1], choquèrent l'opinion en France et à l'étranger. Le peuple français tout entier en fut rendu responsable. «Vous êtes coupable de non-assistance à des êtres humains en danger de mort qui sont selon la loi des citoyens français». (Jean Amrouche).

Les regroupements ne se révélèrent pas plus en Algérie l'arme psychologique ou politique efficace que certains idéologues avaient imaginée : l'encadrement partiel des populations rurales regroupées ne parvint pas à les faire basculer du côté des Français. Certes, l'ALN souffrit de son isolement relatif, surtout au point de vue des renseignements, mais elle ne fut pas coupée de toute aide et sa propagande politique fut souvent bien reçue.

Les officiers et administrateurs civils français étaient divisés quant à l'appréciation de la prise de conscience nationale des ruraux. Certains pensaient que l'insurrection fut et resta une puissante jacquerie traditionnelle, puisque c'était dans la paysannerie que se recrutèrent les combattants des *katibas*. Mais d'autres ont affirmé en observateurs que les gigantesques déplacements imposés et maintenus pendant des années furent tenus sur l'heure par les populations pour une des pires violences du régime colonial[2]. «Plus de trois millions d'Algériens ruraux ont disparu de nos campagnes», affirmait *El-Moudjahid* le 31 mars 1960[3] sous le titre : «Un peuple déplacé»[4]. La moitié des paysans ont dû quitter leur demeure, tel était, paraît-il, le sentiment de la population algérienne.

1. On peut retenir les reportages de Madeleine Franck : «Une femme chez les déracinés des djebels», publiés en six articles dans *France Soir* (du 14 au 21 avril 1960).

2. Une partie des responsabilités en revenait, disaient certains officiers français, au FLN. C'est pourquoi, en 1961, l'EMI se prononçait pour le recasement des PDR, personnes déracinées par la rébellion dont il estimait le nombre à 100 000 et suggérait d'en intégrer 30 000 environ dans les «Mille villages».

3. *El-Moudjahid* évaluait l'ensemble des populations «déplacées» à 2 660 000 (1 800 000 regroupés + 600 000 «émigrés vers les villes + 260 000 réfugiés en Tunisie et au Maroc).

4. Le calcul du pourcentage des regroupés (1 958 302 au 1er trimestre 1960) peut se faire : 1) par rapport à la population musulmane totale estimée au 1er janvier 1960 à 8 850 000 présents

Dès lors, la propagande et les slogans nationalistes du FLN l'emportèrent : «La France s'acharne sur nos paysans. Elle veut utiliser la famine et le désespoir. Seule la reconquête de l'indépendance pourra sauver l'Algérie[1]». Sur le plan international, les condamnations étaient à peine moins vives : en décembre 1961, l'ONU adoptait en séance plénière une résolution où il était dit que «les regroupements de populations [en Algérie], les internements et les emprisonnements continuaient d'accroître la tension mondiale». En se laissant entraîner, à partir d'une opération «zone interdite», à une politique de regroupement généralisée, les autorités françaises commirent donc une erreur grave.

en Algérie ; on obtiendrait 22,1 % ; 2) par rapport à la population musulmane dite rurale (soit la population totale moins celle des 16 communes les plus importantes), celle-ci était évaluée à 6 778 000 ruraux au 1er janvier 1960 et 6 950 000 au 1er janvier 1961 ; on obtiendrait alors 1 958 302 : 6950 000 = 28,1 %. Pierre Bourdieu estimait à un quart de la population totale le nombre des regroupés en 1960 et à la moitié de la population rurale celui des déplacés (regroupements et exode rurale «3 millions au moins» (*Le Déracinement*, p. 13).

1. *El-Moudjahid*, n° 81 (4 juin 1961).

Nombre de centres de regroupement (Algérie entière)

DATES	NOMBRE DE CENTRES DE REGROUPEMENT
1er novembre 1957	382 dont 246 centres définitifs
1er janvier 1957	492
1er avril 1957	567 dont 373 centres définitifs
1er juillet 1958	662
1er septembre 1958	788
1er novembre 1958	900 dont 544 centres définitifs
1er janvier 1959	936
1er avril 1959	1 033
1er juillet 1959	1 222 dont 715 centres définitifs
1er octobre 1959	1 242 dont 743 centres définitifs
1er janvier 1960	430 (Oranie)
1er juillet 1960	1 679 (source civile) dont 822 centres définitifs 1 719 (source civile) dont 897 centres définitifs 2 025 (source militaire)
1er octobre 1960	2 104 (source civile) dont 1 024 centres définitifs 2232 (source militaire) dont 1 213 centres définitifs
1er janvier 1961	2380 dont 1163 «nouveaux villages»
1er avril 1961	2392
1er décembre 1961	1075 (dans la région d'Alger)

Situation des regroupements de la région d'Alger (1960-1961)

Départements	Centres définitifs		Centre provisoires		Total		Pourcentage des regroupés
	Nombre	Population	Nombre	Population	Nombre de centres	Population des centres	Population musulmane
Alger							
au 1er oct. 1960	44	37 961	33	20 546	77	58 807	475 029	12,3%
au 30 sept. 1961	62	51 219	29	18 296	91	69 515		14,6%
Médéa							
au 1er oct. 1960	42	40 46	98	48 867	140	88 913	658 682	13,4%
au 30 sept. 1961	85	64 187	104	60 080	189	124 267		18,8%
Orléansville							
au 1er oct. 1960	135	99 843	176	168 921	311	268 764	665 218	40,4%
au 30 sept. 1961	155	113 054	179	186 330	334	299 384		45%
Tizi Ouzou							
au 1er oct. 1960	154	142 588	261	104 272	435	246 860	737 527	33,4%
au 30 sept. 1961	217	173 443	226	90 424	443	263 867		35,7%
Région d'Alger							
au 1er oct. 1960	375	320 438	588	342 606	963	663 044		26,1%
au 1er oct. 1961	519	401 903	538	355 130	1 057	757 033	2 536 456	
4e trim. 1961					1 075	797 787		29,8%

Sources : 1H2030, 1H4394, 1H1599.

«L'Algérie dernière chance de la puissance française» Étude d'un mythe politique (1954-1962)

Le 9 décembre 1954, le député socialiste M. E. Naegelen, ancien gouverneur général de l'Algérie, s'écriait à l'Assemblée nationale : «Perdre l'Afrique du Nord, ne nous le dissimulons pas, ce serait perdre à bref délai toute l'Afrique, puis l'Union française. Ce serait faire tomber la France au rang de puissance secondaire et même de puissance vassale. Ce n'est pas seulement notre prestige qui est en jeu, c'est aussi notre indépendance nationale»[1].

Ce discours était alors banal, mais du fait même fort représentatif de l'opinion française ; il traduisait aussi le sentiment unanime des Français d'Algérie et celui tout aussi général des cadres de l'armée. Or ce slogan de «l'Afrique du Nord, dernier bastion de la France», devenu bientôt celui de «l'Algérie dernière chance de la puissance française» n'a pas cessé de retentir dans les dernières années de la Quatrième République et plus épisodiquement jusqu'à l'indépendance de l'Algérie.

Cette popularité et cette durée d'un mythe relativement récent interpellent l'historien. Sur quels arguments et sur quelle propagande se fondait cette affirmation qui résista jusqu'au bout aux dures leçons de l'expérience et disparut complètement après 1962. Dans les années qui suivirent, il devint évident que pour tous les Français que la décolonisation et la «perte de l'Algérie» n'entraînaient ni la ruine économique, ni la décadence ou la vassalisation de la France, comment et pourquoi furent-ils dès lors si longtemps abusés par un slogan simpliste ? On voudrait retracer à grands traits ce que fut cette mythologie et noter qu'elle fut curieusement retournée après mai 1958 alors même qu'elle paraissait l'avoir emporté.

L'Algérie française dernière chance de la puissance (1954-1958)

En 1954, le mythe de la puissance par l'Empire venait de subir un sévère désaveu. Non seulement l'Union française n'avait pas renforcé la puissance de la République, mais elle l'avait visiblement minée. L'ampleur de l'effort

---

* Article initialement paru dans *Relations internationales*, 1989.

1. M. Ed. Naegelen est devenu aux yeux de certains presque le théoricien du social-impérialisme à la française. Peut-on rappeler que dès avant 1914 ce langage était courant chez certains socialistes ? Citons Louis Goulut écrivant en 1910 : «Les colonies que la France possède sous toutes les latitudes sont un facteur important de sa puissance et si elle sait les garder, si elle sait les utiliser au gré des intérêts de son commerce et de son industrie... elles pourront aussi lui être un jour l'argument matériel pour ne pas disparaître en tant que nation indépendante... L'abandon de nos colonies serait la marche au suicide national».

d'investissements que s'était imposé la Quatrième République, mais le coût humain et financier de la longue guerre d'Indochine avaient fait reculer la place et le rang de la France dans le monde. Diên-Biên-Phu avait sonné le glas de l'Union française. Toutefois puisque la France avait dû «lâcher l'Asie» n'était-il pas du moins essentiel, comme l'avait conseillé jadis O. Reclus, de «garder à tout prix l'Afrique, et d'abord le Maghreb ?» Tel fut le réflexe presque unanime d'une classe dirigeante élevée dans le culte de l'Empire colonial, et qui se souvenait sans doute de la solennelle affirmation de Prévost-Paradol : «L'Algérie est la suprême chance de la France».

La propagande des Français d'Algérie de 1954 à 1958

On aurait tort, comme on le fait généralement, d'en négliger l'étude car elle devait fournir les thèmes essentiels de l'idéologie «Algérie-française» telle qu'elle s'enracina aussi en France métropolitaine.

Sans doute faut-il commencer par noter que ceux qui s'appelaient depuis les années 1895-1900 des «Algériens», s'affirmaient plutôt après la Seconde Guerre mondiale comme «Européens» ou «Français d'Algérie». La montée du nationalisme algérien avait fait reculer les rêves ou les velléités autonomistes de naguère. L'expression «Nous, Algériens» s'entendait moins désormais, bien que l'ancien maire d'Alger eût encore titré ainsi un livre publié en octobre 1958[1].

Français d'Algérie par rapport aux Français de France, cela signifiait aussi qu'il n'y avait plus à établir de différence entre les métropolitains venus se fixer en Afrique, et les étrangers européens, naguère traités de «Néo-Français», et les Juifs d'Algérie, autochtones francisés longtemps méprisés. Pour ces Français, qui ne se désignaient pas encore par le sobriquet de «Pieds-noirs» (réservé avant 1939 aux seuls «indigènes musulmans»). L'Algérie était leur patrie et leur propriété. «La terre d'Algérie c'est notre terre. Nous y sommes chez nous. Quoi qu'on décide, les Algériens français n'en partiront pas», prévenait à l'Assemblée, le 20 août 1947, le député «Union algérienne»[2] Jacques Chevallier. Plus brutalement, l'hebdomadaire de cette formation politique, *Unir*, qui menait campagne «contre la politique d'abandon pratiquée en Algérie», écrivait à l'usage de son public :

> «L'Algérie, c'est nous et les indigènes n'ont aucun droit parce que l'Algérie n'est pas leur pays et parce que depuis leur arrivée, si l'on en croit le grand historien berbère Ibn Khaldoun, ils ont détruit tout ce qui existait... L'Algérie terre d'Islam est un non-sens et un affreux mensonge ; car avant d'être terre d'Islam, l'Algérie a été terre chrétienne»[3].

1. Jacques Chevallier, *Nous, Algériens...* Mais précisément à cette date, l'ouvrage était écrit pour indiquer la nécessité d'une solution autonomiste : une Algérie fédérée à la communauté française.

2. *L'Union algérienne* qui regroupait aux élections de 1947, 11 sur 15 députés d'Algérie entretenait de bons rapports avec un mouvement plus véhément, l'*Union française nord-africaine* de L. Boyer-Banse.

3. *Unir,* organe de l'Union algérienne (14 juin 1947).

Ce langage trop direct, qu'on a pourtant entendu cent fois répété dans les conversations privées, n'apparaissait presque plus, du moins dans la presse, après novembre 1954. On le retrouvait seulement dans certains tracts des mouvements activistes qui commençaient par la formule rituelle «Nous le Peuple français d'Algérie»[1].

Plaider la cause de l'Algérie française auprès de l'opinion métropolitaine, la tâche n'était pas nouvelle. Déjà, à en croire Paulin Borgeaud, «les Français d'Algérie ont eu en 1944 le sentiment d'être abandonnés par la métropole. D'où leurs réactions: achat d'immeubles et exode des capitaux en France et au Maroc»[2]. D'où aussi un constant appel à la reconnaissance de la Nation, étant donnée la part prise par les Français d'Algérie à la libération de la France. Déjà s'était formé un *Comité de défense de l'Algérie française* qui intervint auprès de diverses instances pour répéter partout que «si la France perdait une de ses plus belles provinces, elle perdrait par là même son rang de grande puissance». À l'Assemblée nationale constituante, tous les députés français d'Algérie appelaient à la vigilance «pour que nulle intrigue ne vienne nous séparer de notre terre algérienne qui est indispensable à notre survie comme grande puissance»[3]. Quelques-uns évoquaient aussi la menace d'un autonomisme français: «si l'on ne sauvegardait pas les droits et les privilèges de la minorité européenne», celle-ci pourrait être amenée «à jouer la carte anglo-saxonne, ce qui serait une grave menace pour l'unité de l'Union française»[4]. Les mêmes propos furent repris lors de la discussion du statut de l'Algérie. «La métropole abandonnera-t-elle ses enfants?» demandait le député MRP P. E. Viard, tandis que le président du Conseil général d'Alger, Baretaud, avertissait : «Si l'Assemblée donnait à l'Algérie un statut qui irait à l'encontre des intérêts de la colonisation, les représentants de la minorité européenne n'hésiteraient pas à tourner leurs regards hors de la métropole»[5].

Dans les années qui suivirent, marquées par «le rétablissement de l'ordre, de la sécurité et de la confiance obtenu grâce au gouverneur général Naegelen» selon le président de la Chambre de Commerce d'Alger, l'Algérie n'avait plus à plaider. Le gouverneur socialiste venait lui-même dire

1. Le président de l'*Union française nord-africaine*, Boyer-Banse, rendit publique une lettre adressée le 30 novembre 1957 au président de l'Assemblée nationale, après le vote de «l'abjecte formule du collège unique». «Notre peuple – le peuple français d'Algérie, section algérienne du peuple français – tient pour inexistante, nulle et non avenue la scandaleuse décision de l'Assemblée nationale, attentat qu'on tente de perpétrer contre notre droit.»

2. Intervention auprès du *Comité de l'Empire français*, le 7 janvier 1947. Il estimait «à 8 ou 9 milliards les capitaux algériens qui sont allés chercher sécurité dans l'empire chérifien».

3. François Quilici, «Deuxième Assemblée nationale constituante», séance du 22 août 1946.

4. Auguste Rencurel, *ibidem*, séance du 5 août 1946.

5. Le journal *L'Africain* allait plus loin dans la menace: «Si votre projet (de statut de l'Algérie) devait être voté, le peuple français d'Algérie livré à l'oppression devrait se dresser par tous les moyens contre l'injustice. Un de ses moyens légaux serait le recours à l'ONU...» (13 août 1947). *Le Tell* (9 août 1947) expliquait: «Si les métropolitains ne veulent pas d'eux dans la communauté française, ils sont en mesure de demander ailleurs une solide protection».

publiquement à Paris : « Il faut à toutes forces nous maintenir là-bas » (8 juin 1950) et de déplorer la modicité des moyens financiers mis à sa disposition : « L'Algérie, c'est la clé de voûte. Si l'Algérie française craquait, tout craquerait ».

En décembre 1954, les parlementaires d'Algérie n'eurent pas à hausser le ton pour dire ce que presque tous leurs collègues, à l'exception des communistes, pensaient : « Partir ou rester ? Partir ? Il n'y aurait plus de France, ni même de monde libre, car l'anneau de sûreté de l'Afrique du Nord serait rompu ». Mais déjà se dessinait une argumentation à l'usage de la métropole que l'on peut suivre avec clarté dans les chroniques des correspondants à Alger de la presse française. À lire par exemple, les articles de Roger Moralès dans l'influent hebdomadaire *Presse de l'Union française*[1], il était dit dès le début de 1955 : « La Patrie française est en danger, car l'Afrique du Nord joue un rôle capital dans l'économie de la métropole ». Si la France l'abandonnait, elle connaîtrait non seulement une crise économique et sociale, mais la misère et la ruine. Cela ne signifiait pas que l'Afrique du Nord fût une colonie d'exploitation : elle était au contraire une colonie de peuplement « où deux millions (*sic*) de Français ne demandent qu'à vivre en bonne harmonie avec vingt millions de Musulmans ». Une autre affirmation revenait sans cesse selon laquelle « la révolte n'est pas le fait des populations d'Afrique du Nord, mais celui de pays étrangers, les pays arabes encouragés, soudoyés et menés par la Russie communiste »[2].

Les leçons politiques suivaient tout naturellement : « Si les gouvernements français n'avaient pas ruiné la confiance [des populations maghrébines] par trop de faiblesse envers les chefs des assassins, des égorgeurs, des incendiaires et des pillards, le rétablissement de l'ordre aurait été plus rapide et plus commode ». Les métropolitains devaient agir auprès de leurs élus pour exiger une politique de fermeté, pour interdire toute négociation et pour refuser notamment le collège unique qui « serait la fin de l'Algérie française »[3].

Curieusement le mot d'intégration ne figurait pas dans les chroniques, alors que le gouverneur général Soustelle avait annoncé, dès son arrivée le 15 février 1955, qu'« un choix avait été fait par la France : ce choix s'appelle l'intégration »[4]. L'explication en est simple ; le programme de Soustelle n'était pas accepté par les leaders français d'Algérie, puisqu'il comportait

1. L'influence de cet hebdomadaire résidait dans sa diffusion auprès des journaux français et étrangers auxquels il fournissait informations et commentaires.

2. C'est ce qu'écrivaient depuis 1954 la plupart des journaux d'Algérie. Ex. *La Dépêche quotidienne* du 3 novembre 1954 titrait : « Derrière chaque militant qui manifeste, derrière chaque terroriste qui jette une bombe, il y a un communiste ».

3. *Presse de l'Union française :* n° du 9 avril 1957. Le numéro du 31 décembre 1957 répétait : « Si le collège unique est institué en Algérie, aucun palliatif n'empêchera l'écrasement des Français et l'éviction de la France ».

4. Soit dit par parenthèse la doctrine d'intégration « différente de l'assimilation » avait été étudiée par un juriste, M. Bée, dès mai 1946. La formule avait été reprise par M. Mitterrand, le 4 février 1955.

le principe du collège unique. Alain de Sérigny multipliait les articles dans *Paris-Presse, Carrefour* et le *Journal du Parlement* pour dire «l'exaspération des Français d'origine»[1]. L'*Interfédération des maires* et tous les mouvements activistes[2] condamnaient la politique d'intégration: «cette arabofolie pyramidale»; même le maire «libéral» d'Alger expliquait à Edgar Faure «qu'elle se heurterait à des oppositions insurmontables».

Les oppositions des activistes algérois, le 6 février 1956, furent, on le sait, les plus efficaces. Le premier Comité de salut public algérien obtint par l'agitation, non seulement la démission du général Catroux, mais un engagement total du président du Conseil socialiste en faveur des thèses de l'Algérie française[3]. Encore fallait-il que celles-ci fussent présentées à la métropole avec quelque habileté[4].

Un juriste algérois, Marc Lauriol, s'y employa avec bonheur en mai 1956 dans une brochure *L'Algérie angoissée*. Il y affirmait que «le retrait de la souveraineté française sonnerait certainement le glas de la puissance française. C'est toute l'Afrique et sans doute peu après la majeure partie de l'Union française qui seraient perdues». Ce retrait aurait des conséquences catastrophiques pour l'économie et la société françaises. Sur le plan moral, l'abandon de l'Algérie, le sacrifice d'une province française, c'était la perte de l'âme de la France. S'adressant aux métropolitains, l'auteur plaidait la cause de ces «1 230 000 Européens qui ne sont pas des coloniaux, mais des autochtones». Leurs ressources étaient inférieures de 20% à celles des métropolitains. «15 000 seulement d'entre eux» appartenaient à la classe aisée. La France devait les aider, les rassurer, les protéger. Surtout elle devait s'engager à n'entamer aucune négociation avec les rebelles.

D'autres étaient moins habiles: telle l'organisation clandestine des Français d'Algérie qui s'en prenait à l'action de Lacoste «démagogique et prématurée», ou le Comité de l'Association musulmane (*sic*) pour la paix et une Algérie française qui attaquait Guy Mollet[5]. Le programme des activistes en 1956-1957 tenait en réalité en quelques slogans. «Pour la répression énergique de

1. «Leur mécontentement se transforme même en colère lorsque les plus hautes instances politiques du pays ne craignent pas d'affirmer leur intention de supprimer le double collège en vue de l'égalité des droits et des devoirs»; *L'Écho d'Alger*, (5 septembre 1957).

2. Soit à cette date : Présence française-Algérie, l'Union française nord-africaine (recréée le 25 août 1955, dissoute le 5 juillet 1956), Volontés algériennes, Amicales françaises de Bône et de Constantine; puis vinrent l'ORAF (Organisation pour le Renouveau de l'Algérie Française) et le MJA (Mouvement des Jeunes Agriculteurs).

3. Guy Mollet promettait aussi l'industrialisation de l'Algérie grâce à l'énergie nucléaire et ajoutait: «La France mobilisera ses forces pour que se réalise le miracle algérien: la mise en valeur du désert». *Le Populaire*, 10 février 1956.

4. Parmi les innombrables manifestes de ceux qui s'appelaient «le peuple le plus bâillonné de la terre», citons «La lettre aux Français de la Métropole» des étudiants français de l'université d'Alger et «Le destin de la France se joue en Algérie» du Comité d'entente des Anciens combattants d'Algérie qui parlait au nom des «1 500 000 Français-Européens» (*sic*).

5. Le 16 février 1957, l'Union française nord-africaine notifiait au Secrétaire général de l'ONU que «le peuple français d'Algérie tenait pour nulles et non avenues toutes les déclarations en faveur du collège unique... L'inacceptable collège unique signifierait pour les 1 200 000

l'insurrection et du terrorisme. Pour le maintien du double collège électoral dans toutes les élections»[1]. «Nous resterons en Algérie parce que l'Algérie est nôtre. Des millions d'entre nous sauront mourir pour que jamais un gouvernement arabe s'installe à Alger. Nous demandons des mesures de répression impitoyables et immédiates, les pleins pouvoirs pour les autorités militaires»[2].

Cependant la loi-cadre en préparation inquiétait la plupart des Français d'Algérie[3]. Leurs porte-parole les plus politiques s'employaient dès lors à combattre tout projet de loi-cadre «destructeur de la puissance française en Algérie». Ils rejetaient spécialement toute idée de fédéralisme territorial: «Une Algérie fédérale et une République française unitaire de type actuel, c'est déjà l'Algérie hors de la France! «Des esprit ingénieux imaginaient pourtant d'intégrer le particularisme algérien à la République sur la base d'un «fédéralisme personnel»: le Parlement français aurait ainsi une section musulmane. Telle serait l'intégration fédéraliste ou intégration à forme personnelle et communautaire, dont Marcel Lauriol entretenait les lecteurs métropolitains du *Monde*[4] et de *Voici pourquoi*[5]. Mais l'argumentation essentielle continuait à énoncer que l'Algérie était «la dernière chance de salut de la France et de l'Occident»[6]. «L'Algérie est le verrou. Si elle était livrée à l'indépendance il ne fait aucun doute que la Méditerranée échappera totalement à l'Occident européen. Ce sera la fin d'un monde»[7]. Si ce verrou stratégique cédait, l'Europe succomberait sous les vagues du communisme et du panarabisme. Dès lors les leaders d'opinion en appelaient à la constitution d'un gouvernement de salut public, seul capable de sauver du désastre la France et «les dix millions de Français d'Algérie»[8].

Sur le plan économique, le discours des Français d'Algérie était plus limité et parfois sommaire. «L'importance capitale du débouché algérien» pour divers secteurs de l'économie métropolitaine était le plus souvent souligné, ainsi que les profits tirés du monopole du pavillon (20 milliards, disait-on). Le président de la région économique d'Algérie, le sénateur Schiaffino évaluait «le chiffre d'affaires métropolitain» réalisé en Algérie à 195 milliards, auquel il ajoutait le montant des exportations algériennes vers l'étranger (26 milliards), celui des sommes transférées par les ouvriers algériens (35

Français que nous sommes, la suppression de tout moyen valable d'expression, notre asservissement par la loi du nombre au peuple musulman...»

1. Tract non signé recueilli à Alger en avril 1957.

2. Ce tract signé *Présence française-Algérie* recommandait l'envoi de pétitions pour le maintien du double collège en avril et juin 1957.

3. Les enquêteurs métropolitains du Comité central de la France d'outremer concluaient au contraire: «Le Français moyen d'Algérie demeure convaincu que les projets prêtés au gouvernement ne sont que des vues de l'esprit».

4. «L'intégration fédéraliste» in *Le Monde* (17 janvier 1958).

5. *Voici pourquoi* (13 février 1958).

6. Louis Lavie, *Le Drame algérien ou la dernière chance de la France,* Alger. s.d. [1956].

7. Marc Lauriol, *Le Fédéralisme et l'Algérie*, brochure publiée en octobre 1957 à Alger.

8. Alain de Sérigny dans *Dimanche-matin* (11 mai 1958).

milliards) et les dépenses des touristes «algériens» en France (20 milliards). Cet incroyable amalgame visait à démontrer que l'Algérie rapportait beaucoup à la France en temps de paix et coûtait peu en temps de guerre[1]. On affirmait, sans en donner la preuve, que «l'équipement économique, social et culturel de l'Algérie avait été payé sur les deniers des producteurs algériens grâce à une fiscalité aussi lourde et parfois plus lourde que dans la métropole». Quant aux contributions de la France aux budgets extraordinaires de l'Algérie, elles n'auraient été que des avances modiques et portant intérêts, de «fausses largesses». «Cette province riche d'avenir et sans doute de pétrole, écrivait au début de 1956 l'auteur du livre *La dernière Chance de la France*, nous la garderons au prix de sacrifices financiers temporaires et bien faibles comparés à l'enjeu qui n'est autre que l'avenir français». Déjà, à cette date, des publicistes[2] invoquaient «les richesses certainement considérables du Sahara qui permettraient seules à la France d'affronter les rigueurs concurrentielles du Marché commun», cependant que d'autres journalistes disaient la nécessité de l'intégration économique de l'Afrique sans laquelle l'Europe occidentale ne serait pas viable.

L'argumentaire du discours Algérie-Française en France

En France, l'argumentaire du discours Algérie-française était voisin, mais parfois différent. Depuis 1946 au moins, il n'était question dans divers milieux que de défendre «l'Algérie position-clé», «plate-forme de l'Union française», «clé de voûte d'un ensemble de cent millions d'êtres». «On n'ose imaginer, écrivait au ministre de l'Intérieur, le 30 juin 1947, le président du *Comité de l'Empire français*, ce que deviendrait la France si elle devait un jour perdre Alger. C'est là que doit être établi le dernier réduit de résistance à l'impérialisme panarabe». Les leaders des partis politiques ne pensaient guère différemment, à l'exception des chefs communistes qui promettaient «l'appui du premier parti de France à la nation algérienne en formation» (A. Marty). Certes les parlementaires français se rassurèrent peu à peu et d'aucuns, qui avaient combattu le statut de 1947, démontraient en 1954 que «son application avait été une mesure heureuse et féconde à tous les points de vue»[3].

Vinrent les premières manifestations insurrectionnelles. Les leaders socialistes suspectés par la droite furent parmi les premiers à sonner l'alarme: «Si l'on ne trouvait pas une solution politique au problème algérien, nous perdrions l'Afrique du Nord et toute l'Afrique» (Guy Mollet). Et le parti proclama au congrès d'Asnières, le 30 juin 1955: «Le sort de la France se joue

1. Cet exposé, fait lors de la session trimestrielle de juin 1957, fut imprimé et très largement distribué en France.

2. «L'Algérie recèle dans son sous-sol de l'uranium et du pétrole, les deux choses les plus convoitées du monde actuel». Jean Meningaud, *La France à l'heure algérienne* (1956). Rappelons que le pétrole a jailli à Edjeleh le 12 septembre 1956.

3. André Lyautey, ancien ministre, dans la *Dépêche industrielle et commerciale*, 30 avril 1954.

actuellement dans les territoires d'outre-mer»[1]. Certes, lorsque Max Lejeune affirmait, le 5 octobre 1955, que «si la France perdait l'Afrique du Nord, le régime disparaîtrait», c'était pour préconiser une attitude bien différente de celle de Christian Pineau pour qui une politique de force aboutirait précisément à chasser la France de ces territoires, avec pour conséquence «l'appauvrissement considérable qui se ferait sentir sur tous les éléments de sa population»[2]. Mais même les militants socialistes favorables à «la reconnaissance du fait national algérien» entendaient éviter avant tout de «voir notre pays réduit aux limites étroites de son territoire européen» (O. Rosenfeld). Pour eux, l'établissement d'une fédération serait «la dernière chance de la France». Au fond tous pensaient que «l'éviction de la France de l'Afrique du Nord» ouvrirait à jamais «le déclin de la France dans le déchirement de son âme»[3]. Dernier danger et non le moins grave: «Si nous perdons l'Algérie, prophétisait Ramadier dans le *Populaire*, il y aura des rampes de lancement à Alger, c'est-à-dire non pas à des milliers de kilomètres mais à 800 km des côtes de Provence».

Or ces jugements ou ces craintes se retrouvaient dans presque tous les milieux politiques. Les gaullistes appelaient le plus haut au sursaut national. Jacques Soustelle annonçait à l'Assemblée le 9 mars 1956: «L'Algérie perdue, si ces mots venaient à se traduire dans les faits, ils définiraient un désastre national comparable à Sedan et à juin 1940. La France cesserait d'être une puissance». Elle n'avait plus le choix qu'entre «l'effort certes, mais le salut, et une décadence irrémédiable»[4]. J. Chaban-Delmas entendait sonner non pas le glas qu'aurait pu exiger la perte de l'Indochine, mais le tocsin qui rassemble; cependant que Michel Debré expliquait avec passion les enjeux du combat: «le destin de la France sera scellé d'une manière décisive en Algérie». C'était «le sort de la France et la liberté des Français qui étaient en jeu. La perte de l'Algérie c'est la France communisée»[5].

Les gaullistes n'étaient pas les seuls à appeler à «l'union pour la défense de l'Algérie». Une association de ce nom adopta en avril 1956 la dénomination nouvelle d'*Union pour le Salut et le Renouveau de l'Algérie Française* (USRAF). Quinze hautes personnalités dont quatre anciens gouverneurs généraux lancèrent alors un appel à l'opinion, conviant tous les Français à un élan de salut public dans l'égalité républicaine: «Notre élimination d'Afrique ruinera la France comme puissance... Unissons-nous

1. Le «ministre-résident» Robert Lacoste devait reprendre souvent cette formulation: «Les Français sont convaincus que le sort de la France se joue en Algérie» (20 mars 1956).

2. *Le Populaire*, 30 décembre 1955.

3. D'après *Le Monde* du 28 février 1956. On a laissé de côté, pour faire bref, la campagne antisoviétique et antinassérienne bien connue.

4. Il suffit de se reporter à son livre *Envers et contre tout* (1950) pour mesurer l'attachement de Soustelle à la mission de la France en Afrique: «la terre où doit grandir une civilisation nouvelle par la volonté des pionniers... Il faudra bien que la France s'attelle à cette œuvre à moins d'accepter la stagnation et repliée sur ses querelles, de croupir misérablement.» (t. II, p. 277).

5. Discours au Conseil de la République, 29 mai 1956.

et, en sauvant l'Algérie, nous continuerons la France»[1]. Cette association aux puissants moyens financiers, venus, dit-on, d'Algérie, se montra une active agence de propagande[2]. Les slogans lapidaires de ses placards : «En Algérie la Patrie est en danger, l'unité même de la France est menacée» ; «L'Algérie est et doit rester partie intégrante de la République» ; «Plus d'Algérie française, plus de France», furent sans doute plus lus que le dossier du parti radical au titre révélateur : «Sauver l'Afrique française (1955-1957)», ou les articles de Georges Bidault dans *Carrefour* ou les livres passionnés de Jacques Soustelle.

Ce dernier, il est vrai, multipliait aussi les conférences pour dire que «l'avenir de la France était suspendu à ce qui allait se passer en Algérie» ; le dilemme s'appelait «intégration ou décadence irrémédiable» : la France jouait sa survie en tant que puissance : la perte de l'Algérie conduirait à la perte de notre indépendance et à la perte de nos libertés».

On doit renoncer à citer les répétitions inlassables de ces textes qui disent tous : «la France est et doit rester puissance africaine», «l'Algérie, porte française de l'Afrique, est nécessaire à la France, à l'Europe-Unie et à l'Occident» (R. Duchet) ; «abandonner l'Algérie c'est condamner la France à la décadence» (J. Soustelle)[3] ; «l'abdication en Algérie, c'est la disparition pour la France du rang de grande Puissance» (G. Bidault) ; «Garder l'Algérie ou disparaître» (G. Bidault) ; «Pour l'avenir du monde parce que le sort de toute la civilisation est en jeu, il est indispensable que la souveraineté française demeure en Algérie»[4].

Remarquons simplement la pérennité étonnante d'un argument pourtant peu solide : il fut dit partout et par tous que la France combattait en Algérie pour défendre l'Occident contre le panarabisme et l'impérialisme communiste. Or le raisonnement tournait court, dès lors qu'il fut évident qu'au sein même de l'OTAN, «bouclier de l'Occident», les alliés de la France jouaient la carte des nationalismes arabes et pressaient les gouvernements de Paris de terminer cette guerre qui risquait, selon eux, de jeter le FLN dans les bras du communisme.

Indiquons enfin la renaissance et la diffusion inattendue d'un vieux mythe, celui de l'Eurafrique[5]. La France, selon certains, pouvait grâce à l'Algérie, travailler à l'édification d'une «Eurafrique intégrée, dernière chance de l'Europe et de l'Afrique»[6]. L'idée d'une Confédération eurafricaine

1. 633 000 exemplaires en furent expédiés en France.

2. En quinze mois, l'USRAF aurait fait placarder 2 300 000 affiches et diffusé 14 livres et 916 000 exemplaires de 8 brochures, à quoi s'ajoutaient 9 «études techniques» (tirage 3 121 600 exemplaires) et les 145 000 exemplaires de son organe *La Vérité sur l'Algérie* (devenu *Vérités sur l'Algérie et le Sahara*).

3. J. Soustelle, *Le Drame algérien et la décadence française*, 1957.

4. E. Beau De Loménie, *L'Algérie trahie par l'argent*, 1957.

5. Je me permets de renvoyer à mon article «L'idée d'Eurafrique et le débat colonial franco-allemand de l'entre-deux-guerres», *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, juillet-septembre 1975.

6. *La France catholique* (24 septembre 1954). En mars 1956, le Pr Monod, directeur de l'IFAN assurait : «L'Eurafrique est notre dernière chance et sa réalisation progressive et continue est sans doute proche».

dont l'Algérie serait le «noyau», était parfois conçue comme une coopérative de mise en valeur du Sahara. Pour d'autres, il fallait que ce Sahara, vite présenté comme l'une des plus importantes réserves mondiales de matières premières, restât français et donc que les portes d'accès fussent garanties au Nord (Algérie) et à l'Ouest (Mauritanie)[1].

Dès 1953, le Comité d'études et de liaison du Patronat de l'Union française, le CELPUF, avait fait savoir que pour lui l'Afrique du Nord avait la priorité absolue sur les projets eurafricains agités depuis juillet 1949: «La France a besoin des débouchés et des fournitures de l'Afrique du Nord, c'est une question d'existence. La France serait moins que l'Espagne si elle était réduite au territoire de la métropole»[2]. Mais beaucoup d'hommes politiques pro-européens entendaient au contraire «appeler l'Europe tout entière au développement de l'Afrique. Et c'est l'Eurafrique qui peut devenir demain l'un des principaux facteurs de la politique mondiale» (Guy Mollet)[3]. À défaut d'Eurafrique, l'association des pays d'outre-mer au Marché commun devait paraître un compromis réaliste, d'autant plus que l'Algérie fut l'objet de dispositions particulières dans le traité de Rome.

En France, l'argumentation économique qui fut développée par les tenants de l'Algérie française ne devait guère se renouveler de 1954 à 1958. Elle paraît avoir été largement inspirée d'Algérie[4]. On y trouvait en effet le postulat de base suivant, souvent énoncé outre-Méditerranée : l'importance du marché algérien était telle que sa disparition saperait la puissance économique renaissante de la France. Des démonstrations, plus ou moins exactement chiffrées, reprenaient sans trêve les affirmations suivantes: «l'Algérie est d'abord et de beaucoup le premier client de la France»: «elle absorbe entre le sixième et le cinquième de nos exportations»; «un ouvrier français sur 5 (ou sur 8, ou sur 9, selon les sources) travaille pour l'Algérie»; «200 milliards d'exportations vers l'Algérie, cela représente une année de salaires pour 300 000 travailleurs français». «Perdre l'Algérie et laisser se disloquer l'Union française, ce serait renoncer à s'approvisionner dans la zone franc pour 25% de nos achats, ainsi qu'à y vendre 38% de nos exportations»;

1. Revue *Entreprise* (15 mai 1957), «Ne trahissons pas le Sahara». «Toute autre solution ne permettrait aucune sauvegarde absolue des intérêts nationaux vitaux pour la métropole». Cependant *La Vie française* affirmait (29 novembre 1957): «L'Eurafrique se fera au Sahara ou ne se fera pas» quitte à se féliciter de l'arrivée des groupes pétroliers internationaux «qui consoliderait la présence française au Sahara et par conséquent en Algérie» (10 janvier 1958).

2. Les positions du patronat, favorables à l'Algérie française, peuvent se lire dans les brochures diffusées par l'Association de la libre entreprise, sous le titre *Voici les faits*.

3. À la réunion du groupe parlementaire de la SFIO le 15 janvier 1957, le député Le Bail expliqua que «le parti pourrait en réalisant l'Eurafrique avoir le bénéfice d'une position de sauvetage de la grandeur française tout en restant fidèle à sa mission internationaliste de construction de l'Europe».

4. On fait surtout référence aux publications de l'USRAF, notamment la *Vérité sur l'Algérie* (bi-mensuel depuis octobre 1956) et à celles de la SEBOM: *Document* (mensuel), *Connaissance de l'Algérie* (bi-mensuel depuis novembre 1955). Certaines fautes d'orthographe («paysanat» avec un seul n) et tournures montrent que les rédacteurs étaient des Français d'Algérie. *La Vérité sur l'Algérie* tirait à 285 000 au départ, puis chuta de moitié.

«les objectifs du 3e Plan ne seront pas atteints si, l'Algérie abandonnée, l'Union française cesse d'exister». Sur le plan social, la disparition du marché algérien se traduirait, disait-on, par un très important chômage que d'aucuns évaluaient «à 20% de la classe ouvrière», d'autres à «un ou deux jours de travail par semaine» pour chaque ouvrier. Le secrétaire général de FO, A. Lafond, expliquait en mars 1956 que «la perte de l'Algérie ce serait le tiers de nos exportations en moins, la perte de nombreux marchés, plus de 100 000 chômeurs et en fin de compte la victoire du communisme»[1]. Le président de la Confédération générale des cadres affirmait lui, en novembre 1956, qu'il fallait s'attendre dans cette hypothèse à «300 000 chômeurs complets». Les marins des ports méditerranéens reçurent un livret démontrant que la perte de l'Algérie causerait un tort irréparable au trafic maritime et à leur emploi[2]. Les boursiers apprirent que les biens et capitaux investis en Algérie représentaient «au moins 10% des capitaux français placés dans le monde». Ceux qui lisaient les éditoriaux de R. Bourgine dans l'hebdomadaire *Aux écoutes de la France* savaient que l'Algérie et l'Afrique française regorgeaient de matières premières sur lesquelles il suffisait de «conserver notre droit à leur exploitation». Faute de quoi «l'industrie française tomberait dans la dépendance du dollar»[3].

Ces slogans et ces chiffres, souvent inexacts ou invérifiables[4], devaient être certes réactualisés, mais cette propagande économique assez élémentaire ne cessa jamais. À partir de 1957, cette publicité intégra les promesses du «nouvel Eldorado», le pactole escompté du pétrole saharien. 1957, qui fut en France pour les milieux boursiers «l'année du pétrole», vit aussi la naissance de l'OCRS et du premier «ministère du Sahara». Or l'indépendance énergétique de la France et son avenir économique apparaissaient liés à la possession du pétrole; d'où l'axiome cher à la radio d'État: «Le Sahara sauvera la France».

Le but de cette campagne était clair: il fallait réfuter les conclusions prétendues «des jeunes économistes de M. Mendès France: «L'Algérie n'est pas payante»[5]; il fallait démontrer à l'opinion que l'Algérie était aussi «une bonne affaire» qui ne coûtait rien à la France et même lui rapportait[6]. A l'usage de la classe politique, on utilisait des arguments plus techniques. L'un

1. *FO Hebdo*, 8 mars 1956.

2. La Chambre de Commerce de Marseille expliqua longuement dans la presse parisienne les risques d'asphyxie totale que la ville encourrait. Selon la revue *Entreprise* (1er février 1957), le trafic avec l'Algérie représentait 30% du trafic marchandises de Marseille en 1956; selon le président de la Chambre de Commerce, 40%.

3. «L'Algérie peut et doit rester française. La puissance de nos armes est écrasante. Il ne reste qu'une question de volonté. La bataille sera gagnée ou perdue à Paris» (3 mai 1956).

4. Est-ce la raison pour laquelle, lorsque les services du ministère de l'Algérie eurent publié en février 1958 une étude chiffrée «Que représente l'Algérie pour les finances et l'économie de la métropole?», celle-ci ne connut aucune diffusion en France?

5. *L'Aurore* (28 mars 1956), *Le Figaro* (30 mars 1956).

6. Il est fait référence aux affiches électorales du Centre républicain d'André Morice intitulées «La Vérité sur l'Algérie».

des freins à la croissance résidait dans la pénurie de population active. Les services du Plan envisageaient donc en 1956 une immigration nette de 400 000 personnes, dont 200 000 devraient être des Algériens[1]. Mais n'était-ce point un privilège accordé à ceux-ci, du fait de leur nationalité, plutôt qu'une nécessité économique ? C'est ce qu'affirmait le syndicat Force ouvrière qui contestait l'efficacité des immigrants nord-africains[2].

L'argumentation de l'armée avant mai 1958

L'une des caractéristiques de la guerre d'Algérie fut de faire de la «Grande muette» un organisme qui multiplia les prises de position. La bataille des idées avait plus d'importance, estimait-elle, que la bataille des armes. Mais l'action psychologique jugée essentielle dans une guerre subversive s'étendait aussi à la nation française. Celle-ci devait être avertie de l'ampleur du péril et elle le fut par diverses déclarations retentissantes. On connaît le télégramme du maréchal Juin le 18 mai 1955 : «Nous allons vers une insurrection généralisée sous le signe de la guerre sainte. Je suis fermement convaincu que le sort de la France en Afrique du Nord va se jouer dans les jours qui suivent». Mais pendant un an les mêmes avertissements pessimistes ont été prodigués par le haut commandement malgré l'afflux des renforts. En février 1956, le général Lorillot jugeait «la situation politique franchement mauvaise, la situation militaire préoccupante» ; il exigeait 200 000 hommes supplémentaires et les obtint, portant ainsi les effectifs à environ 405 000 en juillet 1956.

Mais déjà quelques officiers ouvraient le dossier politique de l'Algérie et indiquaient publiquement leurs solutions. Dès janvier 1956, dans *Le Figaro*, le groupe d'officiers stagiaires à l'école de guerre qui signait *Milites*[3] réclamait, face à l'importance de l'enjeu algérien, l'unanimité des partis nationaux et la stabilité gouvernementale pour appliquer une politique d'intégration ou à la rigueur une autonomie interne dans un cadre fédéral. «Si les partis nationaux refusaient d'adopter une position commune, le régime serait définitivement condamné». Et d'opposer «au dynamisme d'une Égypte dotée d'un régime présidentiel la faiblesse de plus en plus accusée de notre système politique dans lequel les jeux du Parlement importent plus à nos dirigeants que l'enjeu de l'Afrique du Nord». Le même groupe fort représentatif de l'opinion des officiers devait récidiver à deux reprises pour répéter haut «ce que l'Armée dit à voix basse». Face à la volonté de ceux qui voulaient l'éviction totale de la France, il fallait pour appliquer avec continuité une politique algérienne mettre fin au marchandage des partis et «changer le fonctionnement actuel du régime parlementaire».

1. En réalité, l'étude du ministère des Finances «Les perspectives de l'économie française en 1965» entendait étaler cette immigration sur 10 ans.

2. «L'expérience des colonies de la région parisienne dont 25 à 30 % sont des chômeurs chroniques paraît concluante à beaucoup» ; *FO Hebdo*, n° 466.

3. Le groupe *Milites* publia trois séries d'articles dans le *Figaro* le 25 janvier 1956, le 13 février 1956 et les 6 et 7 juillet 1957, puis d'autres articles dans *Combat*, *Carrefour* et l'*Information*.

Certains officiers donnèrent aussi leur avis sur l'avenir économique et social de l'Algérie. Le général Massu par exemple, expliquait qu'il fallait tout à la fois donner du travail et des logements à tous les Algériens déshérités, relever leur niveau de vie, et ne pas laisser subsister la sous-administration. Quant aux moyens la solution était simple: «La note Algérie étant très élevée, il faudra la régler dans le cadre Eurafrique»[1].

Pour d'autres officiers, tel le général d'armée Calliès[2] il n'y avait pas à parler d'insurrection algérienne mais d'une action de commandos terroristes dirigés de l'extérieur. Cependant le terrorisme se révélant une arme efficace, il fallait le vaincre à n'importe quel prix. Or la lutte anti-terroriste malgré ses succès avait déclenché en France la «campagne contre les tortures». L'armée s'en exaspérait: elle ne voyait dans «l'opération conscience» qu'une contre-attaque des fellaga pour ruiner le moral de la nation.

Dans l'ensemble les officiers ne cessaient de répéter que l'Algérie constituait la ligne de résistance sur laquelle l'armée ne céderait pas. C'était pour elle une affaire d'honneur. Ce qu'on pourrait appeler un nouveau complexe de Verdun («On ne passe pas») soudait les officiers à la population française d'Algérie. Le ministre résidant Robert Lacoste partageait leur sentiment en disant: «Ce que nous voulons se résume en un seul mot: les trois couleurs en Algérie». Mais il n'y avait pas que l'honneur du drapeau: l'armée faisait expliquer dans la *Revue militaire d'information* que l'Algérie constituait une zone stratégique essentielle pour la défense du territoire métropolitain et de l'Europe occidentale, face à l'infiltration communiste. La Seconde Guerre mondiale avait prouvé que qui tient l'Algérie, tient en fait l'Europe. Or «l'Armée est actuellement presque le seul corps de la Nation qui comprenne que la Troisième Guerre mondiale est déjà commencée». Le général Allard, alors commandant du corps d'armée d'Alger, adjurait le SHAPE de comprendre qu'après le Tonkin «la ligne de défense arrière du monde libre, la dernière, passait par l'Algérie»[3]. Dans cette perspective, l'Armée ne pouvait accepter aucune forme d'internationalisation de l'affaire algérienne. «Il faut que le gouvernement sache que toute acceptation directe ou indirecte d'une intervention étrangère en Algérie constituerait une forfaiture qui ne laisserait plus à l'Armée trahie, au pays bafoué, d'autres recours que de défendre par tous les moyens leur honneur et leur existence»[4]. Déjà, notait en janvier 1958 une grande revue économique, «les bruits de putsch militaire se multiplient»[5].

Après l'affaire de Sakhiet et l'acceptation de la mission de «bons offices» anglo-américaine, le général en chef Salan pouvait télégraphier à Paris, le 9 mai 1958: «L'Armée française d'une façon unanime, sentirait comme un

1. Interview du général Massu parue dans *Le Journal d'Alger* du 16 janvier 1957.
2. «Le problème algérien» in *Revue militaire d'information* (août 1956).
3. Conférence du 15 novembre 1957 citée par Michel Déon, *L'Armée d'Algérie et la pacification* (1959), p. 78.
4. *Voici pourquoi* n° 6, 27 février 1958.
5. *Entreprise*, 11 janvier 1958.

outrage l'abandon de ce patrimoine national. On ne saurait préjuger sa réaction de désespoir».

La France dernière chance de l'Algérie

Tout s'est passé comme si après l'effondrement de la Quatrième République le discours sur l'Algérie s'était inversé. On avait beaucoup dit que l'Algérie était la dernière chance de la France ; on expliqua désormais pendant quelque dix-huit mois, voire deux ans, que la France était la seule chance de l'Algérie. Mais la route tracée par le général de Gaulle dans ses discours du 14 juin et du 4 novembre 1960, le choix de «l'Algérie algérienne» enlevaient toute valeur aux arguments des partisans de l'intégration. Ils revinrent donc à leurs slogans antérieurs pour fustiger la «politique d'abandon». Lors de sa troisième réunion publique, la dernière, le Comité de Vincennes déclara, le 18 avril 1961 : «La vraie décolonisation porte pour nous un nom : l'intégration... Le reste est un honteux abandon du territoire de la France».

«L'Algérie fraternelle»

C'est en Algérie que le retournement fut peut-être le plus sensible. Aux yeux des officiers, l'Algérie «menacée par l'impérialisme soviétique» ne pouvait survivre qu'au prix d'un engagement total de la France et de la mise en commun de toutes les ressources matérielles de l'Algérie et de la métropole. Réciproquement, l'affaire pouvait être l'occasion d'une résurrection de la France marquée par le retour à l'union nationale et les retrouvailles de l'armée avec la nation. «Pour certains officiers, écrivait Robert Delavignette, l'Algérie est la dernière chance de l'Armée française».

Sur le plan de la guerre psychologique, la politique d'intégration, rendue sensible lors des fraternisations joyeuses organisées dans les journées consécutives au 13 mai, s'offrait comme le seul mythe efficace face au mythe de l'indépendance[1]. Pour les services psychologiques, l'arme suprême de la France s'appelait la fraternité franco-musulmane, «l'intégration des âmes», c'est-à-dire la conquête morale des masses musulmanes encore attentistes. Il suffisait de leur montrer, disait-on, que l'intégration économique et politique représentait pour elles la seule chance de progrès social et culturel. D'où la débauche de tracts et de papillons proclamant «L'Armée souhaite gagner avec vous la bataille du Progrès» ; «Bâtissons ensemble l'Algérie française», «Plan de Constantine : la route de l'avenir»[2]. Le mythe de «l'Algérie fraternelle» supplantait même celui de l'Algérie française.

1. «Notre mythe sera de dire aux Musulmans : «Vous serez comme nous» expliquait un théoricien de la guerre psychologique. «On ne fera plus de différences, vous serez traités en Français égaux».

2. Précisons qu'il n'est pas question de tenter d'étudier ici ce que furent l'action psychologique et ses effets éventuels, mais seulement d'en schématiser les motivations et les arguments explicités dans les revues militaires (*Revue militaire d'information, Revue de la Défense nationale*).

Les officiers étaient-ils pleinement conscients que la France en guerre, en tentant d'élever rapidement le niveau de vie de millions de Musulmans, assumerait une charge énorme ? On ne saurait le dire. Mais ils estimaient surtout que la nation avait des investissements considérables, des circuits économiques essentiels à défendre, une communauté française à sauvegarder et le devoir de couvrir le flanc sud de l'Europe contre l'impérialisme communiste. L'Algérie et le Sahara étaient les pions essentiels de l'échiquier stratégique pour la défense de la France et de l'Europe occidentale.

Ce que l'armée entendait par intégration c'était aussi, et certains officiers ne le cachaient pas, une suprême tentative pour asphyxier le nationalisme algérien. L'encadrement des populations et la mise en condition de celles-ci par les 5e Bureaux : ainsi se traduisait pratiquement sur le terrain la politique de «l'Algérie fraternelle». Le programme en était simple : éliminer les influences extérieures nocives, neutraliser les «suspects» – déclarés tels par les centres de triage et de transit – en les enfermant dans les centres d'hébergement[1], recréer partout un sentiment francophile grâce à des séances d'explication, dites de *public adress*, des rassemblements de foules, des distributions de tracts et de journaux[2]. La «paix des braves» conduirait enfin, sans négociation avec «les rebelles», à l'«Algérie fraternelle».

Pourtant le peuple algérien, y compris les populations rurales regroupées, soumises elles aussi à une intense propagande[3], ne paraissait pas vouloir basculer dans le camp français. De son côté, l'opinion métropolitaine majoritaire semblait allergique, voire hostile à la doctrine de l'intégration. Beaucoup d'officiers étaient exaspérés par le ton «défaitiste» de la presse métropolitaine; d'autres s'avouaient sur le chemin du désespoir. Les Musulmans, pourtant crédités d'une aptitude illimitée à se laisser modeler par les services psychologiques, leur résistaient. Et le général de Gaulle en leur offrant l'autodétermination aurait détruit l'efficacité du mythe de l'Algérie française[4].

L'armée, même si elle affecta de croire que la préférence du Général allait à la «*francisation*», avait le sentiment d'avoir combattu en vain une nouvelle fois, mais elle n'entendait pas abandonner la partie. Le général Salan, «incarnation parfaite des hommes qui ont au cœur l'amour de l'Empire français» selon le député Le Pen, résumait clairement en 1960 les arguments

1. Officiellement il n'y avait plus en juin 1960 que 12 000 suspects retenus dans les 11 centres d'hébergement selon une déclaration du porte-parole de l'état-major.

2. Il y aurait toute une étude à faire du contenu de la presse militaire (*Le Bled, Messages d'Algérie, Al Bark, El Djezaïr, Journal de la femme*, etc.).

3. Selon le général Crépin «les regroupements seront dans dix ans la revanche de l'Armée ... Ils ont remodelé une nouvelle Algérie rurale».

4. Le maréchal Juin écrivait dans *L'Aurore* du 26 octobre 1959 : «La reconnaissance du droit à l'autodétermination a ranimé l'espérance dans le camp de la rébellion». Le 20 novembre, Krim Belkacem disait à ses soldats : «Votre lutte a obligé l'ennemi à parler de l'autodétermination revenant ainsi sur le mythe répété de l'Algérie française».

de beaucoup de militaires : « L'Algérie française est le seul espoir qui nous reste pour rétablir la position de la France en Afrique du Nord, sauvegarder nos richesses du Sahara, faire renaître la confiance des États africains qui n'hésiteront plus alors à lier leur destin à celui de la France... et pour barrer la route à l'impérialisme soviétique dans sa conquête du monde libre »[1]. Ce sont ces mêmes motivations que les auteurs du putsch d'Alger mettront en avant : « Nous garderons ce sol à la patrie » (général Challe) ; « La France ne peut pas se passer de l'Algérie » (général Zeller). Des tracts furent distribués en France qui affirmaient : « Nous avons une certitude, celle de la victoire. Sauver l'Algérie, c'est sauver la France et la Chrétienté ». Mais déjà le premier tract annonçant la création de l'OAS avait dit : « La dernière heure de la France en Algérie est la dernière heure de la France dans le monde, la dernière heure de l'Occident »[2].

Bientôt s'affirma une autre expression de la même mythologie, celle de la « nouvelle Résistance », que reprirent à leur compte les diverses branches de l'OAS, puis le Conseil national de la résistance française en Algérie (CNRFA). Mais ceux-ci, finalement impuissants à entraîner l'armée, n'hésitèrent pas à lancer leurs commandos dans une guerre franco-française.

De l'Algérie française dans la France à l'Algérie française sans la France

Du côté de la population européenne d'Algérie, le « miracle du 13 Mai » avait apparemment modifié les attitudes et les cœurs. Ceux-là même qui condamnaient la veille avec violence le collège unique, réclamaient maintenant à cor et à cri l'intégration, sous condition que fût domestiquée la loi du nombre. C'était sans doute une réaction de défense et un transfert de responsabilité plus qu'une manœuvre politique[3]. Pourtant un journal algérois, *L'Africain*, caractérisa en termes racistes les risques de cette solution de panique : « Obtenir à force d'insistance ou de ruse l'intégration de 10 millions aujourd'hui, de 20 millions demain, de Musulmans, c'est islamiser la France et non sauver de cette islamisation, la colonie des Français d'Algérie »[4]. Mais il était le seul à l'écrire. L'intégration devenue panacée avait toutes les vertus : elle seule permettrait d'obtenir une redistribution du revenu national métropolitain. Elle assurerait le développement de l'Algérie dans la France et par la France ; elle permettrait aux Français d'Algérie, dont « le niveau de vie moyen restait très inférieur à celui des métropolitains », de rattraper leur retard. Enfin elle sauverait les masses musulmanes de « leur misère millénaire ».

1. *Le Monde*, 13 octobre 1960.

2. Ce tract aurait été distribué à Alger le 1er mars 1961.

3. Michel Debré rejeta le 4 juin 1959 l'intégration qui signifierait « la volonté de conserver certaines inégalités en noyant certaines réalités algériennes gênantes comme la disproportion numérique des communautés ». Guy Mollet considérait que l'intégration était un « artifice politique » (51e Congrès national 9-12 juillet 1959).

4. *L'Africain*, 8 juillet 1958. Dans *L'Écho d'Alger*, Alain de Serigny ne voyait « aucun inconvénient à jeter le mot aux orties. Seule nous intéresse la chose ».

Les représentants élus de «l'Algérie nouvelle» avaient pris en décembre 1958 l'engagement solennel de s'opposer à ce que les départements algériens et sahariens fussent érigés en collectivité territoriale particulière et d'obtenir la suppression du budget autonome. Devenu rapporteur de la Commission des Finances, le député Marc Lauriol expliquait que la politique de subvention métropolitaine était humiliante: «C'est une forme de mendicité. La solidarité nationale implique l'automatisme des charges réparties sur l'ensemble de la nation». Pour lui, cette solution n'était pas une lourde charge pour la métropole, car l'Algérie s'imposait un effort fiscal considérable[1].

Les députés du groupe *Unité de la République* ne cessèrent de batailler en ce sens, mettant désormais en avant que «le maintien de l'Algérie au sein de la nation est la seule solution libérale et digne de la France, car seule cette solution peut assurer le bonheur des populations d'Algérie et leur réelle promotion». Le Cercle d'études algériennes expliquait dans ses «Lettres à un métropolitain» que les sacrifices financiers demandés étaient minimes en comparaison des richesses du pétrole algérien et de la «certitude de pouvoir approvisionner l'Europe tout entière en combustibles liquides et gazeux[2].»

L'Algérie n'était donc ni un fardeau, ni une gêne; elle était «la chance historique de la France»; elle contraindrait en effet la métropole à travailler plus et mieux, «par le fait même elle fera naître une grande Puissance» affirmait sans broncher Marc Lauriol[3]. Pour lui et ses amis, le plan de Constantine s'imposait à la France pour rester en Algérie. Aussi bien insinuaient-ils que «l'Algérie indépendante coûterait plus cher que l'Algérie française»[4].

Sans toujours l'avouer franchement dans leurs écrits, tous les leaders français d'Algérie entendaient que la France «encore trop indifférente» se mobilisât tout entière. Etait-ce trop demander que la proportion d'un soldat français pour garder deux colons fût maintenue, voire renforcée? que tous les jeunes fonctionnaires français fussent envoyés pendant plusieurs années en Algérie? que l'égalité des sacrifices fût imposée à toutes les classes de la nation? Était-il acceptable que les investissements français en Algérie fussent par tête d'habitant «9 fois inférieurs» à ce qu'ils étaient en métropole?

---

1. Assemblée nationale, 22 novembre 1959: «La pression fiscale s'est accrue de 3 points en métropole de 1954 à 1959 (de 16,9% à 19,8%) alors qu'elle s'est accrue de 6 points en Algérie (de 10,9% à 16,7%)

2. Le ton de cette publication changea en 1960. Ainsi la *Lettre* de juillet 1960 annonçait: «À vous Français de métropole, la perte de l'Algérie vous (*sic*) coûterait plus de larmes et de sang que vous n'en verserez jamais pour la conserver».

3. *Carrefour*, 2 décembre 1959. Quant à «l'ablation chirurgicale... si nous avons la certitude que l'Algérie ne s'en relèverait pas, nous sommes également persuadés que la France métropolitaine ne survivrait pas à l'opération».

4. *Carrefour*, 21 octobre 1959. Le député Philippe Marçais écrivait dans le *Figaro* (22 décembre 1959) et *Combat* (6 janvier 1960) des choses fort semblables. Mais il affirmait que «les troubles artificiels qui, depuis 5 ans, bouleversent l'Algérie tentaient en vain de créer entre les communautés un fossé qui n'avait jamais existé». L'Algérie selon lui, échappait au processus de décolonisation.

Mais, à partir du 16 septembre 1959, les guides des Français d'Algérie savaient bien qu'ils ne pourraient plus décider de la politique algérienne de la France par la seule persuasion. Après la tentative manquée des barricades d'Alger, ce fut la menace de sécession qui fut mise en avant. L'Algérie française serait maintenue sans France, au besoin contre elle. Les plus modérés adjuraient encore les «Français de France» qu'ils avaient tout à perdre en laissant «brader l'Algérie». Un porte-parole des cheminots d'Alger vint exprimer cette conviction en novembre 1960 au 2e Colloque de Vincennes:

> «Nous vous disons à vous Métropolitains: la perte de l'Algérie équivaudra à un suicide économique pour la France... Une fois l'Algérie indépendante, nous ne vendrez plus rien dans le pays... Allez-vous donc sacrifier les milliards que la Métropole investit en Algérie et que vous payez par des impôts de plus en plus lourds?»

Mais les leaders les plus extrémistes, ceux qui constituèrent l'OAS Algérie-Sahara, finirent par se rallier à la solution d'un «État autonome»: «Ni la valise, ni le cercueil, le partage». Les Pieds-noirs, sacrés nouveaux Résistants aux prises avec «les SS du gauleiter Morin», étaient invités à constituer des maquis et à imposer une «solution israélienne». Devant l'échec de ces mots d'ordre, l'OAS programma un terrorisme collectif et la politique de la «terre brûlée»: «On leur laissera l'Algérie de 1830!» Enfin par une dernière bravade à la métropole «décadente et corrompue», l'OAS algéroise prétendit avoir signé le 17 juin avec le GPRA «des accords entre Algériens» qui sauvaient l'Algérie. En fait, ces accords inexistants servirent seulement à sauver la face à l'OAS[1].

La France, dernière chance de l'Algérie

À Paris, Michel Debré fut le premier à lancer cette formulation nouvelle. Selon lui, le changement de régime comportait deux leçons: la France avait signifié qu'elle s'opposait à toute solution d'abandon parce qu'«en Algérie se joue le destin de la France tout entière»; «la deuxième leçon c'est qu'une ère nouvelle doit s'ouvrir pour l'Algérie»[2]. Et les commentateurs d'expliquer que «rien n'est plus faux que l'affirmation selon laquelle l'Algérie est une colonie. Elle a jusqu'à présent beaucoup plus coûté à la métropole qu'elle ne lui rapportait»[3]. La politique d'intégration, c'était donc «la promotion des communautés algériennes», «l'égalité de tous les citoyens d'Algérie entre eux et leurs frères métropolitains dans le respect de la souveraineté française». Mais Michel Debré répétait aussi: «La destinée de la France est accrochée

1. Aucun texte n'avait été rédigé, aucune signature donnée. Mostefaï se borna à lancer par radio des paroles d'apaisement que J.-J. Susini présenta comme des assurances positives en référence aux «accords du 17 juin». Cf. Abderrahmane Farès, *La cruelle Vérité* (1982) et Morland, Barangé, Martinez, *Histoire de l'Organisation de l'armée secrète* (1964).

2. Déclaration du Premier ministre à l'Assemblée le 4 juin 1959.

3. «L'Algérie nouvelle», *Les Documents de la Revue des Deux Mondes* (juillet 1959).

à la destinée algérienne. Il y va de notre sécurité et de nos possibilités d'indépendance économique[1].

Cependant les premières mesures symboliques d'intégration, dont la multiplication du nombre des députés d'Algérie (porté de 30 à 71) des conseillers de la République (passé de 14 à 32) n'engageaient pas vraiment l'avenir. Le slogan d'«Algérie nouvelle» inquiétait même les partisans de «l'Algérie française» et le mot d'autodétermination fut critiqué à l'avance comme «le nouveau cheval de bataille du défaitisme»[2]. Lorsque le général de Gaulle offrit le 16 septembre aux Algériens le libre choix de leur avenir, la protestation des élus d'Algérie fut unanime («l'offre de sécession de 12 départements est illégitime et inconstitutionnelle»). Celle des parlementaires français s'exprima par la création du *Rassemblement pour l'Algérie française* présidé par Georges Bidault.

Mais l'heure n'était pas à l'argumentation politique. Selon les activistes, convaincre l'opinion importait moins que d'entraîner l'armée pour obliger de Gaulle à modifier sa politique. Leur échec lors de la semaine des barricades rendit la parole aux hommes politiques adversaires de «l'Algérie algérienne». Un manifeste de la gauche se prononça pour le «maintien de l'Algérie dans la République française»[3].

Réunies au 1er Colloque de Vincennes, diverses personnalités proclamèrent durant quatre jours (25-29 juin) que c'était le sort de la France en tant que grande nation qui se jouait, mais aussi celui de «la démocratie et de la fraternité de tous les Français au Nord et au Sud de la Méditerranée». Jacques Soustelle y opposa la politique eurafricaine[4] («politique d'expansion vers l'Afrique, condition *sine qua non* de la survie de la France comme puissance moderne») et la politique de «recroquevillement sur l'Hexagone». Pour André Morice, l'Algérie était un des derniers bastions de la résistance à l'impérialisme soviétique, «le flanc-garde Sud de l'OTAN, le dernier trait d'union naturel entre l'Europe et l'Afrique». Un député UNR, Fr. Valentin, affirma avec émotion: «Le jour où le drapeau français serait amené en Algérie, ce n'est pas un symbole qui descendrait du mât, tout l'avenir français serait déchiré du même coup». La perspective de négociation avec le FLN ramenait au thème de la patrie et de l'Europe en danger.

Dès lors l'argumentation ne devait plus guère changer. Au 2e Colloque de Vincennes, le 4 novembre 1960, les hommes politiques les plus engagés

1. Discours du 16 août 1959 à l'Ile Bouchard.
2. G. Bidault dans *Carrefour* (2 septembre 1959).
3. Cf. le Manifeste de personnalités de gauche (juin 1960).
4. On ne sait trop quand Jacques Soustelle adversaire connu de l'idée européenne se rallia au mythe de l'Eurafrique. On peut noter que le 4 avril 1960, il créait le Centre d'informations pour les problèmes de l'Algérie et du Sahara mais «dans le but de combler le fossé qui sépare l'Algérie de la France». Le 2 juin au contraire, il affirmait que l'Europe libre devait se transformer en Eurafrique.

reprirent leurs discours accusateurs sous prétexte de définir les conditions d'une paix durable. Pour eux, l'Algérie algérienne «n'était qu'une vue de l'esprit; elle conduirait nécessairement à la sécession», argumentait Alfred Coste-Floret[1]. Or disait la motion finale: «La perte de l'Algérie signifierait l'Europe investie, tournée par le Sud et en danger de mort. Ce serait non pas la paix, mais la guerre subversive généralisée sur le continent européen»[2]. Dès lors, s'imposait la conclusion que «la vraie paix, c'est-à-dire la sécurité et l'ordre dans le progrès social et la prospérité économique, ne peut régner en Algérie que dans la France et par la France». Seule la France pouvait assurer à l'Algérie «la prospérité économique qui commande le progrès social»[3]. La France en avait les moyens grâce au Sahara, «l'espoir numéro un»[4].

«Le Sahara illumine l'avenir» annonçait triomphalement depuis 1956, l'ancien résident Eirik Labonne. Et des hommes politiques apparemment sérieux renchérissaient encore sur les illuminations du grand visionnaire: le Sahara était une religion. Le pétrole devait permettre «d'équilibrer la balance des comptes de la France, d'assurer son indépendance économique»[5], de «maintenir le rythme de croissance de l'expansion et de doubler dans les dix ans à venir le niveau de vie des Français»[6]. «L'or noir» rendait également possible l'industrialisation accélérée de l'Algérie et du Maghreb; il était à la base de la Communauté franco-africaine, il serait même le pactole alimentant l'Eurafrique[7]. Cette «énergie saharienne déferlant en France allait commander toute l'évolution de l'Europe» affirmait un expert René Hoffherr, ancien gouverneur général des colonies. Pour Jacques Soustelle «Le Sahara c'étaient un peu le Far West, l'ouverture vers l'avenir, un espoir pour un pays qui commençait à être un pays sans espoir».

Ces effusions lyriques toutefois se terminaient presque toujours par les mêmes conclusions: «Il est évident que si l'Algérie ne demeurait pas attachée à la Métropole par des liens solides, les réalités et les espérances sahariennes s'évanouiraient à la façon des mirages». À quoi le Premier ministre semblait répondre dans une directive d'information et d'action du 10 mars 1959: «Nul en toute hypothèse ne doit douter de la résolution française...

1. L'ancien député MRP citait le proverbe arabe: «Mon père était marchand de poussière. Il a été ruiné par un coup de vent».

2. Jacques Soustelle avait peu avant réaffirmé que pour le communisme international «l'Algérie n'a d'importance que comme tremplin pour un nouveau bond en avant» (*Voici pourquoi*, 13 octobre 1960). Pour lui «l'Algérie algérienne», «c'était l'Algérie tombée dans les griffes du FLN et celles de ses alliés communistes».

3. Ces thèmes furent repris dans le 2e manifeste de la gauche signé le 30 novembre 1960 par 101 personnalités.

4. *FO Hebdo*, le journal du syndicat Force Ouvrière, n° 576, titrait sur deux pages: «Les chances de la France» et sous-titrait en rouge: «Le Sahara, espoir numéro un».

5. Raymond Dronne, *La Révolution d'Alger*, juillet 1958.

6. Sénateur Pellenc, L'Algérie et le problème financier, in *Revue de Paris* (septembre 1958).

7. «Le Sahara va devenir un foyer eurafricain de l'énergie. La France se situera au centre de cet ensemble mondial en révolution grâce à l'Algérie enfin renouvelée» affirmait le délégué général du gouvernement en Algérie, Paul Delouvrier.

L'exploitation d'un Sahara riche de promesses exige la solidité des liens entre la métropole et l'Afrique, c'est-à-dire la permanence de l'Union France-Algérie»[1]. Plus prosaïquement, Georges Bidault déclarait : «Quand on parle de la guerre d'Algérie, le crémier du coin dit qu'on ne peut tout de même pas abandonner le pétrole». C'est pourquoi sans doute Pierre Poujade proposait de «nationaliser le pétrole du Sahara».

«Déclochardiser l'Algérie»

Cette affirmation était au cœur de la nouvelle argumentation économique développée en France de 1958 à 1960. Au nom de la fraternité franco-musulmane brusquement découverte, la France avait vocation, expliquait-on, à «déclochardiser l'Algérie», à hisser toute la population de l'Algérie au niveau des populations européennes. Les 2 000 milliards d'anciens francs nécessaires à l'exécution du premier Plan de Constantine (1959-1963) n'étaient pas jugés un prix trop élevé au maintien d'une Algérie française. La France, injustement tenue pour responsable de la misère des masses algériennes, démontrait sa bonne foi. On faisait valoir à l'opinion internationale que le Plan était une grande œuvre de promotion humaine et l'un des efforts les plus décisifs d'un pays occidental pour faire accéder un pays sous-développé à la vie moderne.

Toutefois cette argumentation idéaliste s'accompagne constamment d'un discours à usage intérieur sur les avantages économiques et financiers de l'Algérie que l'on pourrait résumer par le slogan : le pétrole saharien paiera. Pour les partisans de l'Algérie française qui devaient se borner jusque là à souligner l'importance du marché algérien pour les exportateurs français[2], la mise en exploitation du pétrole et du gaz sahariens représenta désormais «la grande chance de la France»[3], «une source inouïe de richesses donc de puissance, pour les prochaines années» (Michel Debré).

«La rançon d'une sécession»

Cependant à partir de 1960 la célébration du miracle saharien céda la place à un discours économique plus dramatique, c'est l'Algérie tout entière qui risquait d'échapper à la France du fait de l'autodétermination. Cette menace de catastrophe économique était clairement annoncée dans les affiches du *Regroupement national pour l'Unité de la République*, fondé le 19 octobre 1960 par Jacques Soustelle. L'une d'elles disait en décembre 1960 : «Que signifierait pour la France la perte de l'Algérie ? 20 % de notre économie arrêtée (*sic*) ; un ouvrier sur cinq en chômage ; le pétrole du Sahara perdu ;

1. Cette directive fut rendue publique par *La Nef* (n° juin 1959).

2. Bien entendu, cet aspect du problème continua à être développé, et d'autant plus facilement que du fait de la présence d'une armée d'environ 470 000 hommes en 1959 les importations de l'Algérie augmentaient : 4,79 milliards de NF en 1958, 5,63 en 1959, 6,24 en 1960. 82,6 % provenaient de France.

3. *Les Documents de la Revue des Deux Mondes* : «Les chances de la France» (septembre 1958).

deux millions de réfugiés à reclasser ; misère, chômage, agitation sociale, problèmes insolubles posés par l'afflux des réfugiés sans toit et sans pain» [1].

Cette présentation schématique résume assez bien ce qui s'écrivait ou se disait alors. Le Comité de Vincennes avait longuement traité en juin 1960 du rôle de l'Algérie dans l'économie française. André Malterre, membre du Conseil économique et social, avait évoqué en cas de sécession, «le chômage, la misère, la diminution des salaires réels» et fait briller au contraire pour 1962 la certitude d'une indépendance énergétique totale. Jacques Soustelle avait fait craindre la perte d'un vaste marché en expansion et, plus gravement encore «la rupture entre le Sahara et la France», cependant que Bourgès-Maunoury avait multiplié les chiffres et les contradictions [2]. Brouillé avec les questions économiques, Georges Bidault refusait, comme naguère Lamartine, de négocier l'avenir de l'Algérie «dans les registres du Doit et de l'Avoir», mais n'en affirmait pas moins que la métropole comptait «au moins 35 départements qui sont de mauvaises affaires» [3]. La presse Algérie-française expliquait que «le niveau de vie de la classe ouvrière (métropolitaine) reste assujetti au marché africain, en ce sens que l'Algérie est le principal client (20% de nos exportations) de la production française [4]. La perte de «nos richesses sahariennes qui seules peuvent assurer l'avenir de la France», remettrait en question l'expansion [5]. L'exemple néerlandais prouvait, paraît-il, que l'abandon de l'Indonésie avait entraîné «une perte de 28% dans le pouvoir d'achat des travailleurs hollandais». «En privant la France des devises du Sahara, les Soviets la contraignaient à bloquer les salaires, à attiser les mécontentements», écrivait dans l'hebdomadaire *Finance*, Raymond Bourigne. «Voilà pourquoi pour les Soviets le chemin de Paris passe par Alger» (29 décembre 1960).

À ceux qui, en France, invoquaient le coût de la guerre, le groupe d'études qui s'appelait *L'Ordre français* [6] répondait que dépenses militaires et investissements publics ne représentaient que «2% du revenu national» et que des dépenses similaires faites en France seraient moins intéressantes, vu «les ressources que l'Algérie possède en potentiel» [7]. Aussi bien la majeure partie

1. Le texte de cette affiche figure dans le n° spécial de *Voici pourquoi* (29 décembre 1960). Une proclamation appelait à voter Non au référendum pour dire «Oui à la survie de la France mondiale».

2. Par exemple il invoquait «la nécessité absolue» de pouvoir continuer à disposer de 400 000 travailleurs algériens (en fait les services du ministère du Travail n'en recensaient que 198 000). Mais ensuite il affirmait l'impossibilité de donner des emplois aux réfugiés éventuels...

3. Au 2e Colloque de Vincennes, il se corrigeait: «Il est sûr que si la patrie se compte dans le registre du Doit et de l'Avoir comme chez les comptables, c'est le pétrole du Sahara qui fait pencher le compte du côté bénéficiaire».

4. *Voici pourquoi* (24 novembre 1960).

5. *Voici pourquoi* (8 décembre 1960).

6. Selon *Témoignage chrétien*, la revue *L'Ordre français* était «un organe du lobby national-catholique».

7. Une brochure de l'Ordre français, *L'Algérie et ses mythes* (1961), fut consacrée en partie à réfuter «le mythe de l'Algérie-qui-nous-ruine».

des dépenses militaires effectuées en Algérie profitait-elle à l'économie nationale soit directement en achats publics de biens et services, soit sous forme d'épargne et de consommation privées du personnel militaire[1]. Comme toujours dans la polémique économique, les chiffres les plus contradictoires étaient jetés en pâture à l'opinion, mais on retiendra que dans la campagne contre le slogan «l'Algérie-coûte-trop-cher», le pourcentage des dépenses et investissements avait baissé de «4% du PNB» en 1957 à 2% en 1960...

En février 1961, un universitaire connu, Jean Chardonnet, s'employa à chiffrer avec rigueur, disait-on, ce que pourrait être «la rançon d'une sécession»[2]. À l'en croire, la perte de l'Algérie déclencherait une profonde crise agricole et le chômage total de «dizaines de milliers d'hommes dans l'industrie (74 000) et le commerce». Elle priverait l'armement naval de quelque 10% de son trafic, signifierait «la perte immédiate ou par étapes des 24 500 000 tonnes de pétrole prévues pour 1964». L'auteur prophétisait aussi le départ des quatre cinquièmes des Français d'Algérie[3] et de plus d'un million d'Algériens qu'on ne saurait comment recaser en France. Cela nécessiterait des investissements massifs auxquels le pays ne pourrait faire face, d'autant qu'il faudrait peut-être continuer à réaliser le plan de Constantine, et uniquement sur fonds publics[4]. Bref, la «perte de l'Algérie» aurait pour la France des conséquences plus catastrophiques que celles de l'Indonésie et du Congo belge. Encore ce géographe économiste oubliait-il curieusement de prendre en compte et les conséquences économiques bénéfiques du «repli de quelque 850 000 Français» et les indemnisations de réinsertion à verser aux rapatriés. Le Club Jean Moulin les avait évaluées, sur la base de 10 millions d'anciens francs par famille, à 1 800 milliards en janvier 1961, soit le coût de dix-huit mois de guerre[5].

On l'aura remarqué: alors qu'il n'avait été question que de bataille pour le développement de l'Algérie jusqu'en 1960, les conclusions des divers auteurs différaient désormais au moins en apparence. Pour les uns s'agissant de construire l'Algérie française, il était toujours permis de demander à la

1. Les chiffres que l'on retrouve plus ou moins modifiés étaient fournis dans le Rapport général du Plan de Constantine.

2. Publication du Centre d'études politiques et civiques, *les Cahiers du CEPEC*, n° 16.

3. Le gouvernement tablait en octobre 1961 sur 30% à 40% de départs en quatre ans; les milieux Algérie-française parlaient de «2 à 3 millions de réfugiés».

4. Ces évaluations étaient souvent largement dépassées par certains qui annonçaient que «600 000 salariés français perdraient leur emploi lié directement ou non aux commandes algériennes».

5. Le Club Jean Moulin diffusa en 1961, janvier et février deux études ronéotées: *Les perspectives d'emploi des Européens en Algérie* et *Les garanties de la minorité*. Deux autres documents: *Pour une politique du rapatriement, La solidarité économique franco-algérienne* furent publiés en 1962 sous le titre: Club Jean Moulin, *Deux pièces du dossier Algérie*. De son côté Jules Moch, dans son livre *Paix en Algérie* (1961), calculait que si on avait voulu dédommager tous ceux qui entendaient revendiquer la nationalié française, chaque famille de 4 personnes pouvait recevoir 14 millions d'AF.

métropole «les efforts les plus rudes et les plus douloureux». Mais il ne pouvait en être question s'agissant d'une Algérie algérienne[1]. Pour d'autres, il n'était pas conforme à l'honneur de la France d'abandonner l'Algérie à la misère et au sous-emploi, mais pourrait-on «faire accepter au Français que l'Algérie indépendante coûtât plus cher que l'Algérie française?»[2].

En 1962, il ne restait plus aux plus idéalistes qu'à célébrer leur rêve fracassé.

> «Et ce n'était pas après tout un rêve médiocre que ce grand défi lancé à la misère, que cette vaste aventure collective qui, de la mer du Nord aux montagnes du Hoggar, prétendait jeter les fondements d'une fraternité nouvelle»[3].

Quant aux réalistes, ils convenaient que «l'arrêt des relations franco-algériennes ne peut indisposer outre-mesure l'économie française. Nous sommes loin des mythes qui ont été semés en France par des hommes politiques peu soucieux de vérité ... L'épouvantail du chômage et des usines fermées est tout simplement dénué de la plus élémentaire bonne foi»[4].

Conclusion

Cette étude succincte n'avait pas pour but de procéder à une étude critique de la propagande pour l'Algérie française. Elle n'a pas non plus prétendu mesurer la dynamique ou l'efficacité relative de ses divers slogans qu'il s'agissait seulement de recenser, d'expliciter et de situer.

Peut-être doit-on souligner en conclusion que la politique dite d'intégration fut en réalité une position de défense plus qu'une idéologie précise, un plaidoyer passionné faisant flèche de tous arguments et non une solution politique rationnelle. Certes, elle représenta sur le plan des idées le dernier avatar du mythe colonial de la puissance par l'Empire[5], mythe condamné depuis la Seconde Guerre mondiale. Certes ceux qui restaient attachés aux façons de penser du XIX^e^ siècle pouvaient répéter: «Tant que l'Algérie nous reste, nous sommes grands, nous sommes forts, nous sommes durables. Nous y sommes promis à des destins incomparables»[6]. Mais comment pouvait-on, après la guerre d'Indochine, affirmer encore que la puissance découlait toujours du maintien de la souveraineté française sur un Maghreb en révolte? Pour tout esprit réfléchi, il aurait dû être évident, au moins en

1. Éditorial de *l'Ordre français* n° 45 (août-septembre 1960).

2. Conclusion de l'étude de Jean Chardonnet. Cet auteur répondait «qu'il n'était pas possible que la France continuât à financer le plan de Constantine». «L'indépendance subventionnée» était dénoncée depuis 1960 dans les publications de Jacques Soustelle.

3. Raoul Girardet, *Pour le tombeau d'un capitaine* (p. 21). Cf. du même auteur ses articles publiés dans *Combat* fin octobre 1960.

4. *Combat* (23 mars 1962).

5. Je me permets de renvoyer à mes études antérieures: «La perception de la puissance française en 1938-1939. Le mythe impérial — La survivance d'un mythe: la puissance par l'Empire colonial (1944-1947)». Colloque d'Augsburg (avril 1984).

6. André Figueras, *Algérie française*, éditions de l'Action française, s.d. [1959].

1956, que la France ne pourrait refuser à des Algériens ce qu'elle avait accordé aux Marocains et aux Tunisiens. Dès lors, «le patriotisme français consistait-il à convier son pays à des luttes sanglantes et des dépenses ruineuses sans autre résultat qu'une capitulation finale» se demandait en 1957 un ancien professeur à la Faculté de Droit d'Alger, Bernard Lavergne. Quel esprit un peu au fait des réalités économiques et industrielles de l'époque pouvait-il attacher foi à l'argumentaire selon lequel la «déclochardisation» de millions d'Algériens était indispensable à la puissance et à la prospérité des Français métropolitains ?

Autant dire que la politique d'intégration devait s'interpréter seulement comme un rappel solennel à la métropole, tenue envers et contre tout d'assurer la défense et de maintenir les droits historiques du peuple français d'Algérie. Quiconque préconisait une autre approche politique était taxé de défaitisme ou suspect de trahison et relevait de la «cinquième colonne arabe de Paris». Présentée volontairement en termes passionnels avec une logique du tout ou rien, la question algérienne est devenue du fait de ce chantage au patriotisme une tragédie française, et même, sous la responsabilité de l'OAS, partiellement une guerre civile franco-française.

Ayant établi ou rappelé ces constats d'évidence, l'historien doit hélas ! enregistrer qu'un quart de siècle après la fin du drame, les mythes anciens animent toujours le ressentiment d'une partie de nos compatriotes[1].

1. Dans son livre, *La Guerre franco-française d'Algérie*, l'ancien maire de Fort de l'Eau, Robert Moulis, écrivait en 1980 : «Ce sont des Français de France qui ont fait la guerre aux Français d'Algérie. Ce sont eux qui nous ont chassés de notre pays et non pas les Arabes dont la grande majorité ne demandait qu'à vivre en bonne entente avec nous».

Bibliographie de Charles-Robert Ageron

I. Thèses de Doctorat

Les Algériens musulmans et la France (1871-1919),
Paris, PUF, 1968, 2 vol., 1298 p., 32 tableaux, 12 graphiques. (Publications de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Paris Sorbonne, série Recherches, T. 44 et 45).

Le Gouvernement du général Berthezène à Alger en 1831,
1968, 385 p.

II. Autres ouvrages

Histoire de l'Algérie contemporaine (1830-1988),
Presses Universitaires de France, 11ème édition, 1999, Paris, Coll. Que Sais-je ?

Gambetta et la reprise de l'expansion coloniale,
Paris, 1972, Librairie orientaliste.

Politiques coloniales au Maghreb,
Presses Universitaires de France, 1973, Paris, 292 p. (Coll. Hier).

L'Anticolonialisme en France de 1871 à 1914,
Presses Universitaires de France, 1973, 96 p., Paris (Coll. Dossier Clio).

France coloniale ou parti colonial ?
Presses Universitaires de France, 1978, 302 p.

Histoire de l'Algérie contemporaine (1871-1954), tome II,
Presses Universitaires de France, 1979, 644 p.

«L'Algérie algérienne» de Napoléon III à de Gaulle,
Paris, Sindbad, 1980, 264 p.

Les Mémoires de Messali Hadj, Postface et annotation,
Paris, J. Cl. Lattès, 1982.

---

* Cette bibliographie ne comprend pas les préfaces et les ouvrages collectifs auxquels C.-R. Ageron a participé.

Histoire de la France coloniale (1939-1990), t. II, 4e, 5e et 6e parties,
Paris, Armand Colin, 1990, pp. 309-570.

La Décolonisation française,
Paris, Armand Colin, 1991, 180 p.; 2ème édition, 1994.

III. Principaux articles

Une politique algérienne libérale sous la IIIe République (1912-1919),
Revue d'histoire moderne et contemporaine, avril 1959, pp. 121-151.

La France a-t-elle eu une politique kabyle?
Revue historique, avril 1960, pp. 311-352.

L'Algérie algérienne sous Napoléon III,
Preuves, février 1961, repris in «*L'Algérie algérienne» de Napoléon III à De Gaulle*.

Jules Ferry et la question algérienne en 1892 d'après quelques inédits,
Revue d'histoire moderne et contemporaine, avril 1963, pp. 127-146, repris in «*L'Algérie algérienne» de Napoléon III à De Gaulle*.

Jaurès et les socialistes français devant la question algérienne (1895-1914),
Le Mouvement social, janvier 1963, repris in *Politiques coloniales au Maghreb*.

Le mouvement «jeune-algérien» de 1900 à 1923,
Études maghrébines. Mélanges offerts à Ch.-A. Julien, PUF, 1964, pp. 217-243.

Administration directe ou protectorat: un conflit de méthodes sur l'organisation de la province de Constantine (1837-1838),
Revue française d'histoire d'outre-mer, mai 1964, pp. 5-40.

Premières négociations franco-algériennes (le traité Desmichels et le traité de la Tafna),
Preuves, septembre, pp. 44-50 et octobre 1964, pp. 32-48, repris in *Politiques coloniales au Maghreb*.

L'émir Khaled, petit-fils d'Abd el-Kader, fut-il le premier nationaliste algérien?
Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée, 1966, n° 2, pp. 9-49, repris in *Politiques coloniales au Maghreb*.

L'émigration des Musulmans algériens et l'exode de Tlemcen,
Annales n° 5, septembre-octobre 1967, pp. 67-105.

La politique kabyle sous le Second Empire,
Revue française d'histoire d'outre-mer, n° 190-191, septembre 1967, pp. 67-105.

L'évolution politique de l'Algérie sous le Second Empire,
L'Information historique n° 4 et 5, 1969, n° 1, 1970, repris in *Politiques coloniales au Maghreb*.

Abd el-Kader, souverain d'un «royaume arabe» d'Orient,
Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée, Actes du IIe Congrès international d'études nord-africaines, numéro spécial 1970, repris in *Politiques coloniales au Maghreb*.

Le premier vote de l'Algérie musulmane. Les élections du Collège musulman algérien en 1919-1920,
Revue d'histoire et de civilisation du Maghreb, n° 8, janvier 1970, pp. 97-109.

Les Algériens musulmans et la France (1871-1919),
Revue historique, avril-juin 1970, pp. 355-365.

Fiscalité française et contribuables musulmans dans le Constantinois,
Revue d'histoire et de civilisation du Maghreb, n° 9, juillet 1970, pp. 79-94.

La politique berbère du Protectorat marocain (1913-1934),
Revue d'histoire moderne et contemporaine, janvier-mars 1971, pp. 50-90.

Les mouvements nationalistes dans le Maghreb pendant la Deuxième Guerre mondiale,
Actes du Colloque international d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale : la Guerre en Méditerranée, 1939-1945, CNRS, 1971, pp. 627-641.

Agriculture socialiste et autogestion rurale en Algérie,
Comptes rendus trimestriels des séances de l'Académie des sciences d'outre-mer, tome XXI-3, novembre 1971, pp. 499-515.

Les Communistes français devant la question algérienne de 1921 à 1924,
Le Mouvement social, n° 78, janvier-mars 1972, pp. 7-37.

Gambetta et la reprise de l'expansion coloniale,
Revue française d'histoire d'outre-mer, 2e trimestre, 1972, pp. 165-204.

Les Colonies devant l'opinion publique française, 1919-1939,
Cahier de l'Institut d'histoire de la presse et de l'opinion, n° 1, Université de Tours, 1973, pp. 1-40.

Une Émeute antijuive à Constantine, août 1934,
Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée, 1973, extraits des *Mélanges Roger Le Tourneau*, pp. 23-40.

L'Idée d'Eurafrique et le débat colonial franco-allemand de l'entre-deux-guerres,
Revue d'histoire moderne et contemporaine, juillet-septembre 1975, pp. 446-475.

Si M'hammed Ben Rahal (1856-1928) oder das Schicksal eines in zwei Kulturkreisen heimischen Algeriers,
Zeitschrift für Kulturaustausch, n° 4, 1975, Internationales Kolloquium in Stuttgart.

Ferhat Abbas et l'évolution politique de l'Algérie musulmane pendant la Seconde Guerre mondiale,
Revue d'histoire maghrébine, n° 4, juillet 1975, pp. 125-144.

La Vénalité de la presse française dans la première moitié du XX^e^ siècle. L'action des États étrangers,
Cahiers de l'Institut d'histoire de la presse et de l'opinion, n° 3, Tours, 1975, pp. 107-130.

L'Opinion publique française pendant les crises internationales de septembre 1938 à juillet 1939 (étude de sondages),
Cahiers de l'Institut d'histoire de la presse et de l'opinion, n° 3, 1975, pp. 203-223.

Les Socialistes français devant la guerre du Rif,
in *Abd el-Krim et la République du Rif*, La Découverte, 1976, pp. 273-292.

L'Opinion française devant la guerre d'Algérie,
Revue française d'histoire d'outre-mer, n° 231, 2^ème^ trimestre 1976, pp. 256-285.

Abd el-Kader et la première résistance algérienne,
in *Les Africains*, ouvrage collectif, éd. Jeune Afrique, Paris, 1977, pp. 21-49.

La Presse parisienne devant la guerre du Rif. Les enseignements d'un sondage,
Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée, 2^e^ semestre 1977, pp. 7-28.

De Gaulle et l'Algérie,
Cahiers de l'Institut d'histoire de la presse et de l'opinion, n° 4, 1977.

Si M'hammed Ben Rahal,
in *Les Africains*, éd. Jeune Afrique, Paris, t. VIII, 1977, pp. 313-339.

Les Troubles insurrectionnels du Sud-Constantinois (novembre 1916-janvier 1917),
Publié en arabe dans *Al Açala*, n° 62-63, Alger 1978, pp. 8-38, repris in *«L'Algérie algérienne» de Napoléon III à De Gaulle*.

À propos d'une prétendue politique de «repli impérial» dans la France des années 1938-1939,
Revue d'histoire maghrébine, n° 12, juillet 1978.

Les Populations du Maghreb face à la propagande allemande,
Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale, n° 114, 1979, pp. 1-39.

Sur l'année politique algérienne 1936,
Revue d'histoire maghrébine, juillet 1979, pp. 1-33, repris in «*L'Algérie algérienne» de Napoléon III à De Gaulle*.

De Gaulle et la conférence de Brazzaville,
in *L'Entourage et de Gaulle,* ouvrage collectif, Plon, 1979.

Bourguiba et les nationalistes marocains,
Revue d'histoire maghrébine, n°15-16, 1979.

L'Opinion publique française pendant la crise de Suez,
Cahiers de l'Institut d'histoire de la presse et de l'opinion, n° 5, 1980, pp. 3-37.

Regards sur la presse politique musulmane dans l'Algérie française,
Cahiers de l'Institut d'histoire de la presse et de l'opinion, n° 5, 1980, pp. 38-88.

Communisme et nationalisme,
Cahiers de l'Institut d'histoire de la presse et de l'opinion, n° 5, 1980, pp. 215-238, repris in «*L'Algérie algérienne» de Napoléon III à De Gaulle*.

La Pétition de l'émir Khaled au Président Wilson (mai 1919),
Revue d'histoire maghrébine, n° 19-20, juillet 1980.

Les classes moyennes dans l'Algérie coloniale : origines, formation et évaluation quantitative,
in *Les Classes moyennes au Maghreb*, CNRS, 1980, pp. 52-75.

L'Étoile Nord-Africaine et le modèle communiste : Éléments d'une enquête comparative,
II[e] Colloque international d'Histoire du Maghreb, Tunis, 1980, 31 pages.

Novation et immobilisme de la politique française vis-à-vis de l'Outre-mer dans les premières années de la IV[e] République,
Colloque de la Fondation nationale des Sciences politiques : *La Transformation et la modernisation de la France au début de la IV[e] République*, décembre 1981, 25 p.

Émigration et politique : L'Étoile Nord-Africaine et le Parti du Peuple Algérien,
Cahiers de la Méditerranée : «Approches des mutations sociales et de la politisation au Maghreb», Nice, 1981, pp. 7-23, repris in *Les Mémoires de Messali Hadj*.

Clemenceau et la question coloniale,
Les Cahiers de Tunisie, 1981, n° 115-116.

La perception de la puissance française en 1938-1939 : le mythe impérial,
Revue française d'histoire d'outre-mer, 1982, t. LXIX, n° 254.

Le général de Gaulle et l'Indochine,
Avant-propos au Colloque organisé en 1981 par l'Institut Charles de Gaulle, publié dans *De Gaulle et l'Indochine,* Plon, Paris, 1982.

La résistance des Algériens en 1831,
Communication présentée au Colloque d'Alger (février 1982).

Les Juifs d'Algérie de l'abrogation du décret Crémieux à son rétablissement (7 octobre 1940, 20 octobre 1943),
Yod, revue des études hébraïques et juives, n° 15-16, octobre 1982.

De Gaulle et le Maghreb en 1945,
in *De Gaulle et la Nation face aux problèmes de défense (1945-1946)*, Paris, Institut Charles de Gaulle/Plon, 1983.

Clemenceau et la Justice
Actes du colloque de décembre 1979, Publications de la Sorbonne, 1983.

Contribution à l'étude du parti communisme algérien, de sa dissolution (26 septembre 1939) à son retour à la légalité (1er juillet 1943),
Colloque sur le parti communiste organisé par l'IHTP, octobre 1983.

Contribution à l'étude des nationalismes maghrébins : L'Association des étudiants musulmans nord-africains en France durant l'entre-deux-guerres,
Revue française d'histoire d'outre-mer, 1983, tome LXX, pp. 25-56.

Les troubles du Nord-Constantinois en mai 1945 : une tentative insurrectionnelle ?
Vingtième siècle, n°4, 1984.

L'exposition coloniale de 1931, mythe républicain ou mythe impérial ?
Les Lieux de Mémoire, t. 1, La République, Gallimard, Paris, 1984, pp. 561-591.

Le «Parti» colonial français,
Numéro spécial de *L'Histoire*, n° 69, 1984.

L'immigration maghrébine en France : un survol historique,
Communication au colloque du Collège de France *L'Islam en Europe à l'époque moderne* (octobre 1983), Revue *Vingtième siècle*, 1985.

Jules Ferry et la colonisation,
in *Jules Ferry fondateur de la République*, Actes du colloque, ed. EHESS, 1985, pp. 191-206.

Le gouvernement Mendès France et l'insurrection algérienne,
Communication au colloque Mendès France, IHTP, 1984, publié dans *Mendès France et le mendèsisme*, Fayard, 1985.

La survivance d'un mythe, la puissance par l'Empire colonial (1944-1947),
Communication au colloque d'Augsbourg, (avril 1984),
Revue française d'histoire d'outre-mer, n°269, 1985, pp. 387-403.

Un rapport inédit de Louis Massignon à la Commission du Centenaire de l'Algérie,
Cahiers de Tunisie, t. 133, 1985.

L'immigration maghrébine en France,
Vingtième siècle, juillet-septembre 1985, pp. 59-70.

Le Parti Communiste Algérien de 1939 à 1943,
Vingtième siècle, revue d'histoire, décembre 1986.

L'opinion publique devant les problèmes de l'Union française,
Communication au colloque *Les prodromes de la décolonisation de l'Empire colonial,* ENS Ulm, 4-5 octobre 1984, publiée dans *Les Chemins de la décolonisation de l'Empire colonial français*, éd. CNRS, 1986.

Les forces internationales et la décolonisation de l'Afrique du Nord,
Les Internationales et la guerre au XX^e siècle, École française de Rome, 1987, pp. 195-218.

La commission d'enquête du Front populaire sur les colonies et la question tunisienne,
Actes du Colloque *Les Mouvements politiques et sociaux dans la Tunisie des années 1930,* Tunis, 1987, pp. 103-125.

La naissance de l'Étoile Nord-Africaine,
Colloque sur le nationalisme algérien, février 1987, Paris.

Ferhat Abbas,
Maghreb-Machrek, n° 115, janvier-mars 1987.

La préparation de la Conférence de Brazzaville et ses enseignements,
Colloque IHTP, *La Conférence de Brazzaville*, mai 1987, Paris.

Aperçus historiques sur la conférence de Brazzaville,
Rapport de conclusion du colloque *La Conférence de Brazzaville*, mai 1987, Paris.

Peut-on parler d'une «Politique des Royaumes arabes» de Napoléon III?
Colloque *Les Saint-Simoniens, le modernisme et l'Orient* (Sénanque, juillet 1987), publié par Edisud, *Les Saint-Simoniens et l'Orient*, 1989, pp. 93-97.

Edmond Michelet et la question algérienne,
Communication au colloque Michelet, octobre 1987.

Vie et mort de la Quatrième République: le «fardeau colonial»,
in *Des Républiques françaises*, Economica, 1988, pp. 639-662.

Les Français devant la guerre civile algérienne,
Communication au colloque «La France en guerre d'Algérie», décembre 1988, BDIC, repris in *La Guerre d'Algérie et les Français*, Fayard, 1990.

L'opinion française à travers les sondages,
Ibidem, pp. 25-44.

«L'Algérie dernière chance de la puissance française». Étude d'un mythe politique,
Relations internationales, n° 57, 1989, pp. 113-139.

Le putsch d'Alger (22-25 avril 1961),
Communication, Institut Charles de Gaulle, 1989.

Vers un syndicalisme national en Algérie (1946-1956),
Revue d'histoire moderne et contemporaine, juillet-septembre 1989.

Pour une approche critique des témoignages oraux en histoire coloniale,
Mémoires de la colonisation, IHPOM, n° 23, Aix-en-Provence, 1989.

L'attitude des populations musulmanes du Maghreb face au débarquement anglo-américain,
in *Franco-British Studies*: «Operation Torch and its Political aftermah», n° 7, Spring, 1989.

Conclusion du colloque *La Guerre d'Algérie et les Français*,
publié sous ce titre, Fayard, 1990.

Les colonies devant l'opinion publique française (1919-1939),
Revue française d'histoire d'outre-mer, n° 286, 1990, pp. 31-73.

Le «parti colonial» face à la question tunisienne (1945-1951),
La Tunisie de l'après-guerre, Tunis, 1991, pp. 183-207.

L'OAS-Algérie-Sahara,
Communication au colloque de Nice, 1990, *Les Droites et le général de Gaulle,* Economica, 1991, pp. 145-157.

La naissance d'une nation,
Revue *L'Histoire*, «Le temps de l'Algérie française», janvier 1991, p. 86.

Français, Juifs et Musulmans, l'union impossible,
Ibidem, p. 52.

Les colonies, un élément de la puissance française ? Aux alentours de l'année 1900,
Communication au colloque des Sciences politiques (décembre 1989), *La puissance française à la Belle époque*, 1992, pp. 35-50.

Les États africains de la Communauté et la guerre d'Algérie (de 1958 à 1960). L'Afrique noire française : l'heure des indépendances,
Colloque, avril 1990, publié en décembre 1992, éd. CNRS, pp. 229-254.

Vichy, les Français et l'Empire (1940-1942),
Communication au colloque IHTP, *Vichy et les Français*, juin 1990, Fayard, 1992.

La politique française de coopération avec l'Algérie, des accords d'Évian à la retraite du général de Gaulle (mars 1962-1969),
Colloque de l'Institut Charles de Gaulle, *De Gaulle en son siècle*, t. VI, 1992, pp. 204-216.

Aux origines de la Toussaint 1954,
La France en guerre d'Algérie, BDIC, 1992.

Les pertes humaines de la guerre d'Algérie,
Ibidem, BDIC, 1992.

Les Accords d'Évian (1962),
Vingtième siècle, juillet-septembre, 1992.

Comment les Européens ont colonisé la Méditerranée,
Revue *L'Histoire*, juillet-août, 1992.

Les adieux à l'Indochine,
Fins d'Empire, s/d. J.-P. Rioux, Plon, 1992.

L'Avenir de l'Empire, Agitations indépendantistes,
Historia, «L'âge d'or de la France coloniale», septembre-octobre 1993.

Pour une histoire critique de l'Algérie de 1830 à 1962,
L'Algérie des Français, Le Seuil, octobre 1993.

La décolonisation,
Écrire l'histoire du temps présent, éd. CNRS, 1993, pp. 153-162.

La Conférence de Brazzaville,
Espoir, janvier 1994.

Regards européens sur l'Afrique barbaresque,
Découvertes européennes et nouvelle vision du monde (1492-1992), Publications de la Sorbonne, 1994, pp. 153-168.

Le drame des harkis en 1962,
Vingtième siècle, avril 1994.

Un manuscrit inédit de Ferhat Abbas : Mon testament politique,
Revue française d'histoire d'outre-mer, n° 303, juin 1994, pp. 181-197.

Les supplétifs algériens dans l'armée française pendant la guerre d'Algérie,
Vingtième siècle, octobre-décembre 1995, pp. 3-20.

Les guerres d'Indochine et d'Algérie au miroir de la «guerre révolutionnaire»,
in *L'Ère des décolonisations*, Actes du colloque d'Aix-en-Provence, Karthala, 1995, pp. 47-66.

Un aspect de la guerre d'Algérie : la propagande radiophonique du FLN et des États arabes,
in *La Guerre d'Algérie et les Algériens*, A. Colin, 1997.

L'opération de Suez et la guerre d'Algérie,
CEHD, octobre 1996, in *La France et l'opération de Suez de 1956*, Addim, 1997.

L'insurrection du 20 août 1955 dans le Nord-Constantinois. De la résistance armée à la guerre du peuple,
in *La Guerre d'Algérie et les Algériens*, 1997, pp. 27-50.

La «guerre psychologique» de l'Armée de libération nationale,
in *La Guerre d'Algérie et les Algériens*, 1997, pp. 201-229.

Le parti colonial et la crise franco-marocaine jusqu'à la déposition du Sultan Mohammed V,
in *Le comité France-Maghreb : réseaux intellectuels et d'influence face à la crise marocaine (1952-1955)*, Cahiers IHTP n° 8, décembre 1997, pp. 45-68.

Complots et purges dans l'Armée de libération algérienne (1958-1961),
Vingtième siècle, n° 59 juillet-septembre 1998, pp. 15-27.

Une troisième force combattante pendant la guerre d'Algérie : l'armée nationale du peuple algérien et son chef le «général Bellounis» (mai 1957-juillet 1958),
Revue française d'histoire d'outre-mer, 4e trimestre 1998, pp. 65-76.

La prise du pouvoir par le FLN,
Revue *L'Histoire*, n° 231, avril 1999.

Un versant de la guerre d'Algérie : la bataille des frontières (1956-1962),
Revue d'histoire moderne et contemporaine, avril-juin 1999.

De l'Empire à l'Union française,
Colloque Leclerc, oct. 2000, éd. Complexe, pp. 239-252.

Une dimension de la guerre d'Algérie : les «regroupements» de populations,
Actes du colloque Montpellier 2000, in *Militaires et guérilla dans la guerre d'Algérie*, (s/d. de J. Charles Jauffret et Maurice Vaïsse), éd. Complexe, janv. 2001, pp. 327-362.

Achevé d'imprimer par Corlet, Imprimeur, S.A. - 14110 Condé-sur-Noireau
N° d'Imprimeur : 85095- Dépôt légal : juin 2005 - *Imprimé en France*